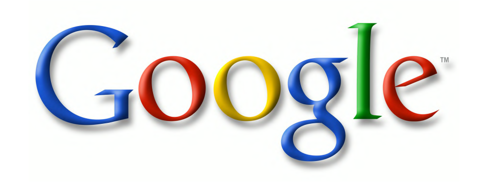

Google

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Archives départementales du Morbihan

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. CHARLES ESTIENNE, ARCHIVISTE.

MORBIHAN.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

SÉRIE G

(CLERGÉ SÉCULIER. — ÉVÊCHÉ DE VANNES.)

Nos 1-347.





VANNES
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE GALLES

1901

INTRODUCTION

Il y a peu de choses à dire sur le fonds de l'évêché de Vannes qui le cède en importance à celui du Chapitre cathédral tant pour le nombre et l'ancienneté des documents que pour la variété des matières. Je ne voudrais pas cependant laisser paraître ce gros volume de 527 pages sans dire un mot du genre d'intérêt et d'utilité qu'il peut offrir au public.

Un simple coup d'œil jeté sur l'index qui le termine permet de constater que le fonds de l'évêché de Vannes comprend, en dernière analyse, deux espèces de documents. Les uns, d'ordre temporel, concernent surtout l'état et la condition des terres. Les autres, se rattachant à l'exercice de la juridiction spirituelle, sont plutôt relatifs au *personnel*, je veux dire à la population aussi bien civile qu'ecclésiastique du diocèse.

Une autre différence entre ces deux catégories de pièces réside dans l'étendue des informations données par elles. Pendant que les documents procédant de l'administration spirituelle embrassent l'ensemble du diocèse, les documents d'ordre temporel et féodal, ne s'appliquant qu'aux biens et revenus des évêques, sont localisés, par leur objet, dans un petit nombre de paroisses ou contenus dans les limites peu étendues de la juridiction féodale des évêques.

Cette distinction n'a sans doute rien d'absolu, car les *Insinuations ecclésiastiques*, appartenant à la seconde catégorie, contiennent, sous forme de fondations, de testaments, etc., un certain nombre de documents domaniaux intéressant toutes les parties du diocèse, documents plus nombreux et plus variés encore dans les registres du *Domaine des gens de main-morte*, exclusivement consacrés à leur inscription. Elle est vraie cependant dans son ensemble et l'on peut dire, d'une façon générale, que des titres domaniaux, d'une part, concernant 25 paroisses, et, d'autre part, des documents personnels relatifs au diocèse tout entier, constituent la grande division du fonds de l'évêché de Vannes.

Les territoires contigus des paroisses de Surzur, Theix, Saint-Patern de Vannes et Plescop, ainsi que celui de l'Ile-d'Arz, doivent être considérés comme ayant formé le noyau du domaine épiscopal, avec quelques extensions importantes dans les paroisses de Sarzeau et de Meucon (seigneuries de Lesvellec et de Guern), moins considérables dans celles d'Arradon et de Plaudren où ce domaine ne s'étendait que sur quelques dépendances de la seigneurie de Ker.

En dehors de ces localités, les évêques de Vannes n'exerçaient de droits temporels que sur les *cordiers* établis dans les paroisses d'Ambon, Noyal-Muzillac, Péaule, Peillac, Pluneret, Pluvigner, Sérent, Saint-Caradec-Hennebont, et sur les dîmes des paroisses de Cléguérec et de Sulniac dont ils possédaient la totalité.

Sur ce domaine de médiocre étendue, dont il est bien difficile d'évaluer le revenu, les évêques de Vannes percevaient, soit en argent soit en nature, des droits dénommés successivement rentes et convenants, tailles et convenants, rentes convenancières, coutumes, dîmes du vin et dîmes ordinaires. Il est à remarquer que ces droits, perçus, vers la fin du xv[e] siècle, en argent et en nature (G. 292), sont, un siècle plus tard, évalués tous en argent, même les dîmes (G. 295). Au xvii[e] siècle, les comptes de l'évêché ne nous font connaître que la recette des grains par *perrées*, sans aucune estimation de leur valeur monétaire.

Présentés par frairies dans les comptes de 1588-1593, les recettes se font généralement par villages et paroisses. Tel est également l'ordre suivi par l'inventaire dans la division des *Biens et Revenus* où chaque article est relatif à l'un des éléments territoriaux de la paroisse qu'il concerne (village, seigneurie, parfois simple métairie).

Le lecteur trouvera, dans chacun de ces articles, des renseignements nombreux sur les noms de lieu, la contenance des terres, leur valeur et les conditions de leur tenue, les noms des tenanciers, etc. Quant à la nature des pièces dont ils contiennent l'analyse, ce sont, en général, des aveux, minus, déclarations, baux à ferme, afféagements, principalement de terres vaines et vagues, au profit de ceux qui les ont mises en culture (G. 34, 38, 39 etc.), ventes et conventions diverses. Je n'ai reculé devant aucun détail instructif fourni par ces pièces, notamment par les actes de ventes à propos desquels il m'a paru intéressant d'indiquer le prix d'achat des biens qu'ils concernent. Mais c'est particulièrement au sujet de la ville de Vannes que j'ai cru pouvoir me permettre d'entrer dans plus de détails, considérant comme un devoir de noter les indications relatives à la topographie municipale et suburbaine de cette métropole et de ne rien négliger de ce qui pourrait contribuer à la reconstitution idéale du terrier qui manque à ses archives.

Avec les *Biens et Revenus,* précédés de quelques *Rentiers* et suivis de *Comptes* incomplets, se termine la partie domaniale du fonds de l'évêché de Vannes (art. G. I. — 300).

La seconde partie commence avec les *Délibérations synodales*, les *Ordinations et tonsures*, suivies d'un seul registre de *Visites épiscopales* (Art. G. 301-309).

Indépendamment d'un certain nombre de décisions prises dans les différents synodes, sous forme d'ordonnances relatives à des questions de discipline ou concernant les obligations financières du clergé diocésain, les registres de délibérations synodales et ordinations contiennent les provisions de bénéfices, offices et dignités, les tonsures, les procès-verbaux de collation des ordres mineurs et de la prêtrise. L'inventaire donne le nombre des minorés et des clercs admis à la prêtrise, en faisant connaitre les noms et l'origine d'un nombre considérable de ces derniers (1633-1793).

Après l'unique registre de visites épiscopales, contenant, lui aussi, quelques données statistiques relatives au clergé, s'ouvre la série des *Insinuations ecclésiastiques*, formant la division la plus considérable du fonds de l'évêché de Vannes par le nombre et par l'intérêt tout au moins collectif des documents qu'elles reproduisent. Composé de 24 volumes de 300 feuillets chacun, ce qui donne un total de 14,000 pages, cette collection contient l'enregistrement d'au moins 70,000 pièces où toute la vie cléricale vient se refléter avec tous les aspects religieux de la vie civile. Alors, en effet, que le premier groupe des registres d'insinuations (1593-1599) contient presque exclusivement des collations de bénéfices que l'inventaire présente par paroisses, la seconde et la plus volumineuse partie de cette collection (1692-1791) renferme, à côté de ces mêmes collations de bénéfices, rangés cette fois par ordre chronologique, sous la rubrique des différents collateurs (pape, roi, évêque, etc.), les titres cléricaux, portant constitution du patrimoine représentatif de 80 l. de rente, exigé de tous les clercs, les lettres dimissoires, les vêtures et professions et enfin, outre ces titres concernant les membres du clergé, les fondations, testaments, dispenses de bans, de parenté, d'affinité spirituelle et actes divers dans lesquels entre en scène la population laïque, innombrable cortège de gens de toute condition dont il était impossible autant qu'inutile de relever tous les noms patronymiques, mais parmi lesquels toute désignation de fonction publique, de métier, de propriété seigneuriale m'a paru constituer un titre suffisant pour motiver la mention dans l'inventaire des personnes à qui s'appliquait cette désignation. L'inventaire du fonds de l'évêché de Vannes devient, dans ces conditions, le répertoire général des familles et des individus ayant possédé, à un degré quelconque, une part d'influence sociale ou de notoriété.

L'existence d'un tel répertoire ne m'a paru ni sans utilité ni en contradiction avec les développements récemment donnés à certains articles exceptionnels dans les inventaires sommaires d'archives départementales. Aussi n'ai-je pas hésité devant les longueurs de sa rédaction, tout en m'interdisant rigoureusement les insertions en apparence inutiles. C'était l'unique occasion d'ajouter bon nombre de renseignements à ceux fournis par l'analyse des anciens registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures qui,

dans l'inventaire des archives communales (série E supplément), pouvait paraître insuffisante à ceux qui ne s'intéressent pas exclusivement aux familles d'extraction noble, si importante que soit d'ailleurs pour l'histoire la connaissance de celles-ci. On me pardonnera d'autant plus d'avoir saisi cette occasion que, malgré les 350 pages consacrées à l'analyse des registres d'insinuations ecclésiastiques, le présent volume ne dépasse pas en somme sensiblement les proportions habituelles d'un volume d'inventaire. Le fonds de l'évêché de Vannes méritait bien ces développements et, dans ce fonds, la partie la plus volumineuse, constituée par la série des registres d'*Insinuations ecclésiastiques*. L'inventaire sommaire d'un dépôt d'archives ou d'une section quelconque de ce dépôt doit en effet, pour en représenter fidèlement l'ensemble et les parties, accorder à chaque catégorie de documents une place proportionnée à son importance relative.

Cette manière de voir obtiendra, je l'espère, l'approbation des bons juges et leur semblera de nature à justifier le plan et le mode d'exécution de mon travail. Celui-ci trouverait d'ailleurs sa justification dans l'abondance des renseignements fournis au public, dont la publication ultérieure des tables générales de la série G facilitera les recherches, en lui permettant de bien saisir toute l'utilité du répertoire mis à sa disposition.

CH. ESTIENNE.

Département du Morbihan.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés, chapitres métropolitains, officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés ; évêchés, chapitres épiscopaux ; officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés ; séminaires, églises collégiales, églises paroissiales et leurs fabriques, bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.)

ÉVÊCHÉ DE VANNES.

G. 1. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1595. — Inventaire incomplet, sans titre. — Quittances, accords, appropriements, contrats de vente et autres actes concernant particulièrement les lieux de Cliscouet, en Saint-Patern, et de *Tursac* (Trussac), la ville et les faubourgs de Vannes.

G. 2. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1629. — Inventaire des actes détenus par Guillaume Yves, en sa qualité d'héritier de feu Me Barthélemy Lesné, son aïeul maternel, vivant fermier et châtelain de la terre et seigneurie de Ker, en Vannes, « desquels ledit Yves fait délivrance à Me Jean Morin, seigneur du Bois-Terhaut, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, et son président présidial à Vannes, faisant et stipulant pour M. de la Galissonnière, seigneur baron de Ker. » — Aveux, actes de ferme, de remboursement, sentences, contrats de vente et d'acensement, comptes et autres pièces concernant les Douves et le Port de Vannes, la Sentière, les moulins de Campen, Langle, Moustoirien, Canivarh et autres lieux, situés en Vannes, Séné, Trussac, Grandchamp, Plaudren, etc.

G. 3. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier, incomplet.

1776. — « Induction de tous les titres et papiers dépendant de l'évêché de Vannes, par numéros, depuis le numéro 1er jusques et y compris le numéro 268, lesquels mis dans des boîtes, par ordre alphabétique. » — 5 séries alphabétiques de boites. — Table. — Nombreux renseignements sur la nature des contrats, les noms des parties et la situation des lieux. — Analyse sommaire de chaque pièce.

G. 4. (Registre.) — In-folio, 523 feuillets, papier.

XVIIIe siècle.— Pouillé-Répertoire, dressé sur cadre imprimé, des biens de l'évêché de Vannes, contenant : 1° la description sommaire de ces biens par paroisses et villages, avec le nom des propriétaires, le chiffre et la nature de leurs redevances, la désignation des pièces y relatives etc. 2° un catalogue général des titres de l'évêché avec leur cote d'inventaire (indication des lettres de boite et des numéros d'ordre). — Paroisses mentionnées : Theix, Surzur, Meucon, Plescop, Ambon, Sarzeau, Péaule, Peillac, Pluvigné, Pluneret, Saint-Caradec, Hennebont, Sérent, Saint-Nolff, Bignan, Brech, Grandchamp, Questembert, *Saint-Denis d'Angers*, Ile-d'Arz. — Principales divisions du catalogue (fol. 420 et suiv.) :

Bindre ou Langle en Séné; — fief et juridiction de Kaer, réuni aux Régaires de Vannes par transaction du 14 juillet 1666; — Fermes de Brillac et des dimes de Sarzeau; — ferme des dimes de Saint-Patern; — dimes de Cléguérec; — moulins de Kerango; — dimes de Surzur; — moulin de Bourg-Maria; — prairies de Groutel; — métairie de Kerbiquet en Saint-Patern, etc.

G. 5. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1551-1558. — Rentier de l'évêché de Vannes. — Nomination par Charles de Marillac, évêque de Vannes, de Bertrand de Marillac son frère, religieux de l'ordre des Franciscains, aux fonctions de vicaire général « in spiritualibus et temporalibus » (31 mai 1551). — Lettres de commission des sénéchal, alloué et lieutenant de la juridiction des *Régales*, chargés par Bertrand de Marillac, docteur en sainte théologie, vicaire général de l'évêché de Vannes, de procéder à la réformation du revenu du temporel de l'évêque en ses fiefs et juridiction des Régales (1er août 1552). — Noms des commissaires : Pierre de Callac, sieur du Coskaer, conseiller du Roi, maître et auditeur en la Chambre de ses comptes en Bretagne; maître Olivier de Kermeno, sieur de Kerario, lieutenant ordinaire et particulier pour le Roi au dit Vannes; maître Jean Guillo, sieur de Kermelin, et maître Jean Le Pennec, notaire en la dite cour et sénéchaussée des Régales. — Principales divisions du rôle : « Du bailli en la ville close de Vennes » ; — le *Marcheix* de *Vennes*; — la Vieille Boucherie; — la rue Notre-Dame-du-Mené; — la rue du Leur; — les Courtils des Gouaffres; — Bourg-Maria; — Saint-Symphorien; — rue du Couachon; — rue de Groutel; — le Thenenyo; — Ker-Renoux; — Botyhannec; — Premier Tahouanic; — Brandre en Sené; — Bouhalgo; — Margouervennec; — Trébrat et Botmayec; — Kerino; — Bernucze; — Meulcon; — le Terroir de Pontscorff; — Surzur; — Arzeal, Kerbourbon et Rosvellec; — Conleau et Quelescouet; — Ploescob; — Illur; — le village du Palastre; — Cuzguel; — Kerubay; — Saint-Ducas; — Keraustin; — Kerezrou; — Kerengo; — Botenthoux; — Kerguessiou; — Brambec; — Le Moustouer;—Kerdu;—Kerdualic;—Lesguennan; — Rabestange; — Bremyny; — le bourg de Theix; —le village d'Averzon;—le village de Rabestange; — Brangolo. — Principaux termes de paiement : la foire aux malades, la Saint-Lucas, le premier janvier, le dernier dimanche de janvier, la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, la Nativité, la Saint-Michel, la Chandeleur, le dernier dimanche de mai. — Mention, à Vannes, de nombreuses « places de maisons qui furent, » notamment sur le Marché et rue du Mené.

G. 6. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets, papier.

1777. — « Rentier de l'évêché de Vannes; nature et situation des biens, dénomination des rentes, leurs genres soit en denier monnoye ou tournois, soit en grains, volailles, corvées etc : date des aveux, titres de propriété et termes de payement et les noms et demeures des propriétaires actuels. » — Articles du rentier : paroisses du Mené, de Saint-Patern, de Meucon, Plescop, Surzur, Illur et ilots, Theix; — corderies; — rentes foncières constituées; — métairies et tenues; — moulins; — dimes; — Montant des revenus : 59 tonneaux de froment rouge dont 56 sont fournis par l'abbaye de Saint-Gildas; — 77 tonneaux de seigle dont 66 provenant des dimes; — 11,992 livres 13 sols, 4 deniers dont 9,196 fournis par les dimes. — A déduire, pour rentes diverses, 7 tonneaux de seigle et 8004 livres, 6 sols, 6 deniers. Reste net en argent : 3,988 livres, 6 sols, 10 deniers. — Principaux imposés : la veuve Le Normand, de Rohan, 121 livres (paroisse du Mené); les Chartreux d'Auray, 167 livres (en Saint-Patern); M. de Kermasson, 33 livres (Surzur); la prairie de Groutel, 250 livres ; les moulins de Bourg-Maria et de Kerbiguet 1,100 livres ; celui de Kerango, 134 livres; les dimes de Sarzeau 3,400 livres; celles de Cléguérec 3,200 etc.

G. 7. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1648. — « Rôle et rantier des rentes, chef-rentes et autres debvoirs deubs à la terre, baronnye et jurisdiction de Ker sous Vennes, Bernuce et Senée, les dictes rentes payables par les subjects et vassaux de la dicte baronnye, aux termes de Sainct-Gilles, et les chef-rentes au dernier de décembre de chaincune année, au devant du portal de l'église cathédrale de Vennes.... le quel rôle et rentier... réformé devant nous Jacques

Cousturet, sieur de la Ville-au-Gal, advocat en la cour, sénéchal de la dite cour et baronnie de Ker à Vennes, à requeste et en présence de Pierre Le Yondre, procureur fiscal d'icelle, sur les déclarations des dites rentes et debvoirs faites juridiciellement par les vassaux et subjects de la dicte baronnye... ce 30e de juillet 1643. — Valeur du rôle en rentes et chefs-rentes : Vannes et dépendances (Douves, port, Poulhoho etc.) 495 sols 115 deniers. Principaux imposés : écuyer Guillaume de Brouel, 35 livres; Mathurin Bonnefoy et Michel Sauvaget, 63 l. 3 d. pour maisons dont l'une située « proche et advis le logis de Sesbouez, » et nommée « le logis de Trédudaye; » les religieuses Ursulines de Vannes, 43 sols; François Chedanne, 30 sols; Rolland Pierre et François Fruneau, 27 sols; Françoise Macé, veuve d'Yves Le Moguedec, 28 sols 6 deniers; noble homme Guillaume Bidé, sieur de La Bidière, 34 sols 6 deniers; — Trussac : 156 sols; — Bernuce : 24 sols; — Sené-bourg : 202 sols, 11 deniers; — Bendre : 188 s. 44 d.; — Canivarch : 22 sols, 6 deniers; — Cariel : 121 s. 64 d.; — Cano : 3 deniers; — Falguerrec : 63 s. 13 d.; — Gornevès : 107 s. 2 d., payés par noble homme Henri de Coëtlagat et consorts; — Gouesmur : 20 s. 4 d.; — Langle : 120 s. 27 d.;— Moustoirien : 49 s. 3 d.; — Mouchiot : 42 s.; — Tarsal : 2 s. 9 d. — Total général 1,611 sols 301 deniers mon., soit 80 l. 36 s. 1 d., sans compter les redevances en nature : écuélées de froment, d'avoine, sonnettes d'argent etc.

G. 8. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Rôle-rentier de l'évêché de Vannes pour la ville et faubourgs seulement. — Principaux contribuables : Rue Notre-Dame (14 maisons) : M. l'abbé Champeau, pour la maison dépendant de la chapellenie de Toussaints; les héritiers de Me Claude Le Garo; les successeurs de Me Sébastien Le Cointe, chacun 6 livres; — sur le Marché : 26 contribuables pour maisons, « places de maisons », jardins, — rue du Leur en la Boucherie : 10 contribuables; — rue des Courtils-des-Gouaffres : 12 contribuables; — rue du Bourg-Maria en la Boucherie : 66 contribuables; — rue Saint-Yves : 5; — rue de la Vieille-Boucherie, à droite en allant à la Madeleine : 11 articles; — rue haute et basse de Calmont : 32 articles; — rue Groutel, paroisse Saint-Patern : 24 articles; — rue Saint-Symphorien : 1; — rue Couachon : 1;— fief de Ker : 19. — Total des articles : 218. — Total des rentes : 85 livres, 123 sols, 61 deniers, soit 91 livres, 8 sols, 1 denier. — Les principaux imposés demeurent rue Notre-Dame.

G. 9. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1640-1683. — Biens et revenus. — Titres généraux. — Déclaration et dénombrement par messire Louis de Vautorte, seigneur évêque de Vannes, conseiller du Roi en tous ses Conseils, devant messires Guillaume Dondel, seigneur de Penderff, conseiller au Parlement, commissaire pour la réformation des domaines aux évêchés de Vannes, Saint-Brieuc, Tréguier, Cornouaille et Lannion, et Pierre Dondel, seigneur de Keranguen, sénéchal du dit Vannes, des maisons, terres, héritages, fiefs, juridictions haute, basse et moyenne, tenus du Roi, prochement et noblement par le dit évêque, à charge de prières et oraisons, faisant figurer sous la juridiction des Régaires les paroisses du Mené, de Theix, Surzur, Plescop et Meucon en leur entier, et la plus grande partie de la paroisse Saint-Patern, les îles d'Illur, Illuric et Gouezoudec (Godec), et mentionnant, d'autre part, comme appartenant à l'Évêque, la dîme sur tous grains dans les paroisses de Theix, Surzur, Sulniac, Cléguérec, Sarzeau, et partie des dimes de Saint-Patern, Plescop, et Siné (Séné). (21 mars 1680). — Déclaration et dénombrement par le même, devant MMres Jean-Baptiste Cornulier, chevalier, seigneur de Boismaqueau, conseiller du Roi et son président en la Chambre des Comptes de Bretagne, commissaire nommé par S. M. pour la continuation et confection du papier terrier et réformation du Domaine de Vannes, Muzillac et Auray, et Pierre Dondel, sénéchal du dit Vannes, des maisons, fiefs, héritages et juridictions, tenus prochement et noblement du Roi par le dit évêque, notamment de la juridiction temporelle des régales ou régaires de Vannes, avec haute, moyenne et basse justice, s'étendant en la ville close de Vannes, dans les paroisses de Saint-Patern et du Mené, faubourgs de Vannes, sur la maison de Nazareth, les paroisses de Surzur, Meulcon, Plescop, le fief de Ker et sur tous les cordiers du diocèse (4 avril 1683).

— Déclaration par le même des biens, fiefs, juridictions, hautes, moyennes et basses et autres droits tenus par lui noblement du Roi sous son domaine de Vannes, en fief amorti, à devoir de prières et oraisons, parmi lesquels : le palais épiscopal de la Motte et ses dépendances, le moulin à eau dit de l'Évêque ou de Bourg-Maria, l'étang et chaussée du dit moulin, la maison du four à ban de Calmont-Haut, situé dans la rue de ce nom, paroisse Saint-Patern, la maison noble de Kerango en Plescob (Plescop) métairies et terres en dépendantes, les trois métairies nobles de Kerbiguet (paroisse Saint-Patern), droit de 6 livres sur le moulin à fouler de Saint-Avé, dîmes en la paroisse de Plescop, appelée la dime aux chiens, autres dîmes dans l'ile de Rhuis, dans les paroisses de Sulniac, Cléguérec, Theix, etc. ; le fief et juridiction des Régaires avec droit de pourvoir aux offices de sénéchal, alloué, lieutenant, procureur fiscal, greffier, notaires, sergents en dépendant, la juridiction de toutes les *Magdeleines* ou corderies de l'évêché, l'ancien fief de Ker s'étendant sur le port de Vannes et le long du rivage de la mer, ci-devant appelé la terre de Ker, et dans les villages de Trussac, Kervenic, Cliscouet et Bernus, paroisse de Saint-Patern, etc. (14 avril 1683). — Arrêt prononcé par écuyer Pierre Dondel, sénéchal et premier magistrat au siège présidial de Vannes, en conséquence de la déclaration faite par messire Louis de Vautorte, déboutant celui-ci de la mouvance du lieu et métairie de Kerscare et de plusieurs maisons situées à Vannes, le maintenant, d'autre part, dans les droits de haute, moyenne et basse justice, prééminences et prérogatives relatés dans sa déclaration, sans qu'il puisse prétendre la généralité de fief ès paroisses de Surzur et de Plescop, ni aucun droit de police en la ville et faubourgs de Vannes, sauf le tiers des anciens droits de coutume et trépas qu'y lève S. M. sous le nom de droits de la Grande et Petite Croix, suivant la réforme de 1455 (23 juin 1683). — Débornement des terres situées entre les deux chemins partant de la rue Saint-Yves et conduisant l'un à la fontaine de Garnier, l'autre au couvent du Bondon, lesquelles terres sont au proche fief des regaires de Vannes (XVII[e] siècle).

G. 10. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1492-1727. — Biens et Revenus. — Titres généraux. — Régale. — Extraits du compte rendu à T. R. P. en Dieu monsieur le cardinal de Bénévent, évêque de Vannes, par François de Callac, commis de Pierre Mahé « institué par la Duchesse, notre Souveraine dame », pour la perception des fruits et revenus de l'évêché de Vannes pendant la vacance de ce siège, du 10 août 1490 au 3 juin 1491 ; les dits extraits concernant des tailles, rentes et convenants dus à l'évêque dans les paroisses de Saint-Patern et de Notre-Dame du Mené. — Parmi ces extraits, un article relatif à la coutume de la foire Notre-Dame, tenue en septembre, évalue à 55 sols le produit de cette foire, au rapport de 3 commissaires désignés pour la « tenir, pour ce que l'on ne peult trouver à qui l'affermer pour raison du temps de guerre ». — Autres articles du même compte concernant les fours de Calmont et du Mené dont ne se charge pas le receveur, les dits fours ayant été abattus et brûlés par les Français avec les maisons où ils étaient (5 février 1492 *n. st.* — Copie). — Extrait du compte rendu au Roi par François de Callac, receveur du temporel et régaires de l'évêché de Vannes pendant la vacance du siège, après la mort du cardinal de Bénévent. — Mention de nombreuses maisons abattues ou brûlées par les Français à Calmont, rue Notre-Dame du Mené et sur le marché (28 mars 1505). — Arrêt du Conseil d'État au profit de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, portant main levée du temporel de son évêché, saisi pour défaut d'aveu (Paris 24 avril 1640). — Arrêt du Conseil d'État, relatif à la requête présentée par les trois États du pays et duché de Bretagne pour le maintien du privilège accordant aux évêques et autres bénéficiers de la province la clôture de la régale à laquelle ils sont sujets, dès l'enregistrement, en la Chambre des Comptes de Bretagne, de leur serment de fidélité, sans attendre l'enregistrement et main levée par la Chambre des Comptes de Paris. — Lettres du Roi portant main levée du temporel de l'évêché de Vannes et de l'abbaye de de Saint-Méen, diocèse de Saint-Malo, en conséquence de l'aveu et dénombrement fait par messire Antoine Fagon, évêque de Vannes (février et novembre 1727).

G. 11. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1563-1676. — Biens et revenus. — Titres généraux. — Aliénations. — Offre par Bizien Morin, sieur du Téno, d'acquérir une tenue d'héritage noble, située au village de Kerlagat, paroisse de Plouescop (Plescop), fief de l'évêché, et autres biens de l'évêché mis en vente, suivant l'édit du 26 mai 1563, le dit offre fait à Robert de Gaineru, sénéchal de Vannes, commissaire député par le Roi pour l'aliénaton de partie du temporel des bénéfices (11. septembre 1563). — Convocation de l'évêque de Vannes pour assister à l'évaluation et mise aux enchères des biens soumissionnés par Bizien Morin.— Adjudication à Bizien Morin, sieur du Téno, d'une pièce de terre sous lande, appelée Parc-Lan, de la superficie d'un journal, sise entre l'étang de Kerango et le manoir de Kerluden, au prix de 115 livres tournois, avec transport du dit bien au nouvel acquéreur qui le tiendra prochement du roi, à devoir de foi et hommage et rachat quand le cas adviendra (20 octobre 1563). — Adjudication à Julien de Brignac, écuyer, sieur du dit lieu, Sévérac, Kerguenan, Kerfily, du Lesté, etc., des fiefs, juridiction, rentes et autres devoirs appartenant à l'évêque de Vannes en la ville de Pontscorff, paroisse de Lebin (Lesbins), évêché de Vannes, pour la somme de 105 livres 10 sols tournois, et acte de transport du dit fief, à tenir du Roi sous la juridiction d'Hennebont (4 novembre 1563). — Adjudication et transport à noble homme Michel de Rimezon, sieur du dit lieu, de la métairie de Brillac, tenues, terres, vignes et autres biens en dépendant, situés en la paroisse de Sarzeau, pour la somme de 8004 livres 13 sols 4 d. t., les dits biens à tenir du Roi, à devoir de foi et hommage et rachat quand écherra (4 novembre 1563). — Adjudication par Pierre de Saint-Martin, seigneur de Kerpontdarm, juge et conseiller du Roi au siège présidial de Vannes, commissaire député pour l'aliénation des bénéfices, à Me Jean le Floch, sieur de Rosvellec, de la tenue de Belleguic et dépendances, située au bourg de Theix, pour la somme de 355 l. t., à charge de payer la dime à l'évêque, de suivre son moulin et de rembourser aux détenteurs de la dite tenue leurs édifices, superfices, « manuevres et engreix »; le dit acte mentionnant la cotisation à fournir au Roi tant par le diocèse de Vannes en général que par l'évêque en particuliér, suivant les chiffres fixés par les gens du clergé, conformément à l'édit de janvier 1563, soit, pour la cotisation du diocèse, 13,637 livres 10 sols tournois, et 1992 livres pour la part de l'évêque. Les frais de syndic s'élèvent en sus à 525 l. t. (26 janvier 1565). — Évaluation et prisage par commission de MM. les députés du clergé, à requête de Me Roland Viviant, économe de l'évêché de Vannes alors vacant, des biens du dit évêché mis en vente pour la cotisation des 10,000 livres tournois « pris » par le Roi sur les bénéfices du diocèse, dont 900 livres sur le temporel du bénéfice épiscopal, la dite évaluation portant : 1° sur un grand parc ou pré en l'Ile d'Illur, contenant 8 journaux, évalués 384 livres ou 19 livres 4 sols tournois de rente réduite au sol la livre, à raison de 48 s. t. par journal, 2° sur l'Ile Illuric, contenant 25 journaux 400 verges, évalués 123 l. t. à raison de 4 s. 8 d. de rente par journal; 3° l'ile de Gouedes (Godec), contenant 20 journaux, prisée 49 livres 16 sols, à raison de 2 sols 4 deniers tournois de rente par journal; 4° un grand parc sous lande près le manoir de Kerango, paroisse de Plescop, contenant 40 journaux, prisés 143 l. 8 s. pour 119 s. 6 d. t. de rente réduite au sol la livre, à raison de 3 s. 6 d. de rente par journal; 5° les gouaffres et pâtures à la *guêne* des étangs de Bourg-Maria, contenant 4 journaux 500 verges, prisés 55 l. 18 s. 4 d. t. pour 46 s. t. de rente réduite au sol la livre, à raison de 12 s. de rente par journal (juillet 1575). — Adjudication au prix de 626 l. 16 s. t. des îles d'Illur, d'Illuric et de Godec, aliénées du temporel de l'évêché (9 août 1575). — *Item*, à 743 livres t., d'une tenue à domaine congéable, située au village de Brambec, paroisse de Plescop, mise en vente par l'évêque de Vannes pour subvenir au paiement de sa quote part de 720 l. t. sur les 13,145 l. à fournir au sieur Scipion Sardini, gentilhomme lucquois, par les bénéficiers du diocèse de Vannes (1) (juin 1605).— Rétrocession à Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, par messire Louis de Keralbault, sieur de Cardelan, de la maison dite du *Chapeau-Rouge*, sise rue des Chanoines, à Vannes, aliénée en 1577, pour la

(1) Pour la suppression et remboursement des offices de receveur alternatif et contrôleur [des décimes] au diocèse de Vannes. (V. au fonds du chapitre : clergé du diocèse, décimes, etc.

somme de 1370 livres tournois (1er juin 1655). — Déclaration du Roi, relative au rachat par les bénéficiers des biens ecclésiastiques aliénés depuis plus de 30 ans, suivie d'un état de ces biens pour l'évêché de Vannes, où figure le fief et juridiction des *Régalles* du dit Évêché, aliéné le 28 avril 1564, pour la somme de 12,500 livres. (Versailles 31 octobre 1675).

G. 12. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 27 pièces papier.

1455-1748. — Biens et revenus. — Titres généraux. — Juridiction des régaires de Vannes. (Droits de l'évêque.) — Extraits d'un rentier de la ville et des faubourgs de Vannes, rédigé de 1455 à 1458, document communiqué par Me Yves Tubouc, ci-devant fermier du domaine du Roi, à messire Sébastien de Rosmadec, pour l'aider à déterminer le fief de l'évêché en la ville close de Vannes, dans son procès relatif à la mouvance féodale du logis où est décédé messire Jean Gentil, vivant official du dit Vannes; les dits extraits, où se trouve tracée, par la rue aux Anes, la limite des fiefs de l'évêque et du duc, précédés d'un débat sur la valeur du terrier dont ils émanent, contestée par le procureur du roi qui, néanmoins, pour le cas ou la validité du document serait admise, en requiert le dépôt au greffe d'office du Présidial, pour servir aux causes et affaires domaniales du Roi dans la sénéchaussée de Vannes (6 octobre 1631). — Opposition de Me Yves Letillon, procureur fiscal de la cour des régales de Vannes, à la saisie opérée par le Sénéchal du dit Vannes sur les héritages de feu Guillaume Collet, décédé sans hoirs de corps en la rue de Groutel, fief de l'évêché, donnant de nombreux détails sur les biens, possessions et droits de l'évêque, l'exercice et siège de sa justice dans la ville close de Vannes, « au pied de son château et manoir épiscopal.... par deux jours ordinaires de la semaine au mercredi et samedi », l'étendue de sa juridiction qui embrasse les cinq paroisses de Surzur, de Theix, de Meucon, de Plescop, et du Mené où « tous les demeurants sont ses hommes et vassaux », et la *plupart* de la ville et faubourgs de Vannes en la paroisse Saint-Patern, savoir : toute la rue de Groutel, depuis le pré de l'Évêque « de çà et de là » jusqu'à la rivière qui descend des moulins du Duc et fait la séparation des fiefs du Roi et de l'évêque; tout le faubourg de Calmont, rues haute et basse etc.; « tous les champs de l'autre côté de la mer et le forbourg de Ker, la châtellenie de Bernusse qui relève du dit évêque, à tenir de lui en rère fief, par le seigneur de Ker, moyennant 135 sols et 4 mesures d'avoine, le village de Conleau et diverses tenues ès frairies de Kergal, Kerbourbon, Rosvellec, Thohanic, Limoges, Kerino, Conleau-Saline, Quellescret (sic) et autres », les dimes etc. (11 janvier 1581, copie.) — Opposition de Guillaume Pontgérard, commis à la recette du temporel de l'évêché de Vannes, à la succession de Jean Frigot, fermier de la dîme épiscopale levée sur la récolte de 1667 dans les frairies d'Harcal, Conleau, Bernuce, Bouhalgo et Brandé en Séné, moyennant 20 perrées froment et 40 perrées seigle (21 février 1668). — Production faite en la Chambre du Domaine, à Rennes, par messire Louis de Vautorte, évêque de Vannes, pour le maintien de sa juridiction des Régales ou Régaires, avec citation de pièces à l'appui, dont la plus ancienne remonte à 1492 (1) (1680). — Procès verbal de l'apposition des scellés au presbytère de Theix, par la juridiction des Régaires, après le décès de messire Mathieu Josselin, recteur de la dite paroisse, le 13 mars 1707. — Requête présentée par François d'Argouges, évêque de Vannes, au parlement de Bretagne, au sujet des dits scellés, *barrés* par le greffier du Présidial, où le requérant soutient que les paroisses de Theix, Plescop, Meucon relèvent si universellement de la juridiction des Régaires, que le Roi ni aucun autre seigneur n'y a droit de fief ou de juridiction, « pas même un pouce de terre. » — Production et moyens d'appel fournis en la cour par le même évêque, appelant de sentence rendue le 23 juin 1683, par les commissaires réformateurs du domaine de Vannes, relativement à la mouvance des presbytères enclavés dans le fief des régaires du dit Vannes (24 juin 1707). — Supplique adressée par Me Guillaume Mallet, ancien avocat, ci-devant procureur fiscal des régaires de Vannes, à Mgr l'Intendant de Bretagne, au sujet d'une somme de 3000 livres que lui réclame le sieur Marchal, se disant préposé aux offices d'économe séquestre, à la suite du sieur Antoine du Ry, pour le prix de la dite charge de procureur fiscal pendant plusieurs années, à raison de 100 livres par an, etc. (août 1743). — Mémoire du sieur de

(1) Voy. G. 10.

la Thibaudière, avocat à Rennes, au sujet d'un arrêt de la cour ayant eu pour conséquence de mettre en lumière la mésintelligence qui existe entre le sénéchal et le procureur fiscal des régaires de Vannes, émettant l'avis que « Mgr de Vannes ferait une action de charité de leur faire à tous deux une mercuriale sur leur désunion et les exhorter à vivre en paix, comme deux confrères et deux honnêtes gens doivent vivre » (2 novembre 1748).

G. 13. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1640-1760. — Biens et revenus. — Titres généraux. — Juridiction des Régaires et Officialité. (Émoluments des greffes.) — Bail à ferme, pour 6 ans, à Jean Garel, greffier de la juridiction de Kerdavid, moyennant 100 livres tournois par an, du greffe de la cour ecclésiastique et officialité de Vannes, avec usage du sceau concernant l'exercice du dit greffe, « sans qu'il prétende aucune chose au sceau des monitoires ou autres » (7 février 1640). — Adjudication, pour deux ans, au prix de 200 livres, du greffe de l'Officialité : fermier Claude Gueneau (19 août 1671). — *Item*, pour cinq ans, moyennant 1050 livres tournois par an, du greffe des régaires de Vannes et ses annexes : fermier Me Barthélemy Le Floch, notaire royal de la cour de Vannes (15 juin 1672). — Prise à ferme du dit greffe, aux mêmes conditions, par Me Mathurin Jollivet (29 septembre 1676). — *Item*, par le même, au prix de 1100 livres par an (1680 et 1686). — *Item*, pour 3 ans, par Nicolas Le Clouarec, marchand, demeurant rue basse de Calmont, et par Me Julien Moricet, imprimeur, au prix annuel de 1200 livres (20 juin 1687). — Bail pour 9 années, moyennant 800 livres par an, à Me Mathurin-René Alano, sieur de Kerthomas, des greffes civil et criminel de la juridiction des Régaires (2 septembre 1742). — Prise à ferme, par le même, au prix de 200 livres, pendant 9 ans, du greffe de l'officialité de Vannes (même date). — Autre bail des greffes d'office, civil et criminel de la juridiction des Régaires et fief de Ker, à Me Louis Danielo, greffier de la juridiction de Bavalan, pour 7 années, à raison de 700 livres par an (6 février 1754); — renouvelé, pour 5 ans, au même, le 4 décembre 1760.

G. 14. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1672-1775. — Biens et revenus. — Titres généraux. — Juridiction des Régaires. (Coutumes de Vannes.) — 1° Coutume de la foire de la Nativité-Notre-Dame, « qui se tient ordinairement sur le Marché de Vannes », affermée : pour 5 ans à Pierre Briend l'aîné dit *Bongarçon* et à Yves Le Gal, moyennant 20 livres tournois par an (6 septembre 1672); — pour 7 ans, aux mêmes conditions, à Louis Robert dit Lestoile, maître chapelier (16 juin 1688); — pour 6 ans, à Julien Guillerme, moyennant 25 livres par an (1749); — pour 6 et 7 ans, à Bertrand Guillerme, aux mêmes conditions (1769, 1775). — 2° Coutume de *Petite Croix*, se percevant sur les chevaux, bœufs et autres bestiaux, grains et autres denrées qui se vendent à Vannes, affermée : pour 6 ans, à Julien Guillerme, moyennant 300 livres par an, dont 100 livres pour l'évêque et 200 pour messire Étienne-Julien Locquet, seigneur de Grandville, subrogé aux droits de dame Anne-Marguerite Boudet de Charenton, engagiste des petites coutumes de Vannes (1er mars 1744); — pour 6 ans, aux mêmes conditions, à Bertrand Guillerme, « coutumier demeurant en la maison dite *La Coutume* près les douves du Mené » (2 mai 1769); — pour 7 ans, à Jean-Julien Guillerme, au dit prix de 300 livres par an, dont les deux tiers payables à messire Érasme-Charles-Auguste Magon, chevalier, seigneur de La Lande, lieutenant des Maréchaux de France au département de Saint-Malo, afféagiste des poids du Roi et droit de coutume en la ville de Vannes (19 mai 1775).

G. 15. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 37 papier.

1333-1678. — Biens et revenus. — Titres généraux. — Seigneurie de Ker. — Donation par Guillaume, seigneur de Kaer, écuyer, à Henri de Kaer, son frère, des manoir et *ville* de Bernus, moulin du pont de Campen, *ville* de Trussac et de « tout quant que le dit Guillaume avoit en la ville et ès bornes de Vannes. Le mardi amprés *Cantate*, l'an 1333. » — « Minu des terres, rentes et héritages que feu messire Jehan de Mallestroict, seigneur de Ker et de Trémédéon, tenoit et possédoit, au temps de son debcès, en la châtellenie de Vennes, dont le rachapt appartient au Duc

nostre souverain seigneur, à cause du dit debceix... quel mynu noble et puissant messire Jehan de Malestroict, sieur des dits lieux de Ker de Trémédéon et de Beaucours, frère germain et héritier du dit deffunt, baille à Ecomet Davy, recepveur ordinaire du dit lieu de Vennes pour mon dit souverain seigneur. » (1468. — Copie.) — Vente par haut et puissant René de Malestroit, baron de Kaer, vicomte de Kerambourg, seigneur du Plessy, à Jean du Magouero, sieur de Keral en Grand-champ, de la tenue de Kervarbueste en Locmariaquer, à titre de convenant et de domaine congéable (1576). — Aveu rendu en personne, à messire Louis de La Haye, évêque de Vannes, par haut et puissent seigneur René, chef de nom et armes de Malestroit, baron de Ker, vicomte de Querambourg, seigneur châtelain de Bernus etc... assisté de Me Antoine de Macville, son alloué, et de Me Jean de Cambour (Cambout?) l'aîné, son procureur fiscal, pour sa terre, seigneurie et châtellenie de Bernuce en Vannes, juridiction des Régaires. Fait au manoir épiscopal de la Motte, à Vannes, le 3 octobre 1578. — Assignation, suivant lettres du Roi, de tous les tenanciers de Ker, par devant Mes Jean de Broerech et Jean Bocher, notaires royaux, demeurant à Vannes, sur le Marché, pour « bailler par écrit les rentes, obéissances et debvoirs seigneuriaux qu'ils peuvent debvoir au sire de Ker. » — Proclamation de ce faite par sergents royaux en la ville de Vannes au carrefour de Maigneguffvre, à la Croix-du-Marché, au carrefour de Saint-Patern, terre de Ker, et lieux accoutumés ainsi que dans les églises paroissiales de Séné, Arradon, Plœren, Montouerblanc et Plaudren (novembre et décembre 1578).— Ferme des terre et seigneurie de Bernuze et Ker, en Vannes et Séné, baillée pour 5 ans, moyennant 50 écus, 10 livres de rente annuelle, à François Le Métayer, sieur de Néant, demeurant en la ville de Vannes, par haut et puissant René de Malestroit, sire et baron de Ker, vicomte de Pluvigner, seigneur châtelain de Bernuze et Séné (29 juin 1582).— Quittance, par René de Malestroit, d'une somme de neuf-vingt-onze écus, tiers d'écu et 4 sols 6 deniers, soit 478 livres 10 sols, 6 deniers, prix d'achat de 55 perrées 3/4 et demi de froment rouge et de 64 perrées 3/4 et demi de seigle, mesure d'Auray, à raison de 4 livres 10 sols monnaie la perrée de froment et de 70 sols m. la perrée de seigle (21 février 1587). — Extrait d'un inventaire de titres laissés en dépôt par feu Guillaume Luco en la maison de sire François Raboteau, dite du *Chapeau-Rouge*, constatant la vente au dit Luco, par haut et puissant René, chef de nom et d'armes de Malestroit, du four à ban de la seigneurie de Bernuce, situé au faubourg de Ker, paroisse de Saint-Patern, au prix de 350 écus (15 avril 1595). — Saisie prononcée par la cour d'Auray, des biens composant la succession de René de Malestroit, sire de Ker, tant pour cause de deshérance que pour le pleigement du rachat dû au Roi (7 août 1598).— Publication, à requête de messire Mathurin de Montallaie, seigneur de Chambelles, baron de Ker, des lettres de *committimus* ordonnant le dépôt aux Requêtes du Palais de Rennes, de tous actes, titres et enseignements concernant la seigneurie de Ker, en vue de faire procéder à la réformation de ses rôles (1629). — Procès entre messire Jacques Barrin, sieur de la Galissonnière, baron de Ker, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et finances et les Présidiaux de Vannes, au sujet de l'apposition des scellés sur les biens de Vincent Herbert, décédé sur le port, faubourg de Ker, en la maison d'Olivier Nizan, son beau-père. — Sentence du parlement de Bretagne au profit des officiers de Ker, leur réservant la connaissance en matière de curatelles à l'exclusion des présidiaux (Rennes, 5 avril 1644). — Rapport de la mise en saisie de la terre de Ker, faute d'hommage et autres redevances, exécutée suivant arrêt de la Chambre des Comptes de Nantes, avec nomination de commissaires et abienneurs (1678).

G. 16. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 28 papier.

1645-1646. — Biens et revenus. — Titres généraux. — Seigneurie de Ker. — Procès entre Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, et Roland Morin, sieur du Treste, conseiller du Roi et président en la chambre des Comptes, propriétaire de la seigneurie de Bernus en Ker, au sujet de la mouvance de ce fief que l'évêque prétendait relever des Régaires de Vannes et Roland Morin du Présidial. — Requête présentée par Sébastien de Rosmadec au parlement de Bretagne, déclinant la juridiction du présidial de Vannes, comme intéressée dans l'affaire, et par conséquent sus-

pecte, et demandant l'évocation de la cause au dit parlement ou devant un autre présidial (18 novembre 1645).— Arrêt de la cour du Parlement qui évoque aux Requêtes du Palais de Rennes les instances pendantes en la juridiction des régaires de Vannes, et au présidial du dit lieu, au sujet de la mouvance du fief de Bernus (19 janvier 1646). — Production de fait, par-devant les commissaires aux Requêtes du Palais, tendant à faire condamner le défendeur 1° à fournir aveu de toutes les maisons, terres et rentes qu'il tient et possède au proche fief de la seigneurie des Regaires de Vannes, particulièrement de la maison, terre et châtellenie de Bernus en Ker; 2° à en payer les ventes et lods et arrérages (30 avril 1646). — Sentence rendue par les Requêtes du Palais de Rennes, condamnant le sieur Morin à fournir à l'évêque aveu du fief, seigneurie et dépendances de Ker, possédé par lui sous le proche fief de la seigneurie des régaires de Vannes, et à lui payer les droits de lods, ventes et rachats (5 juin 1646).

G. 17. (Liasse.)— 12 pièces parchemin, 86 papier.

1649-1666. — Biens et revenus. — Titres généraux. — Seigneurie de Ker. — Procès au parlement de Bretagne, relatif à la mouvance du fief de Kaer, entre Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, appelant, comme de juges incompétents, d'une sentence rendue au présidial de Vannes, et dame Jacquemine de la Rivière, veuve de messire Roland Morin, vivant sieur du Treste. — Substitution à la dite dame d'écuyer Jean de la Landelle, sieur de Roscanvec, acquéreur du fief de Kaer. — Brèves cédules présentées : par messire Charles de Rosmadec pour contester à Jean de La Landelle le titre de *messire*, la qualité de chevalier et celle de seigneur et de baron de Ker; — par Jean de La Landelle à l'appui des titres de noblesse qui lui sont contestés (juin et décembre 1665). — Arrêt de la cour du Parlement qui condamne Jean de La Landelle à reconnaitre la qualité de messire au nom et à la personne de Rosmadec, et lui défend de prendre la qualité de baron de Ker (18 juin 1665). — Production faite par révérend père en Dieu messire Charles de Rosmadec, seigneur évêque de Vannes, pour établir que la terre et seigneurie de Ker en Vannes, appartenant jadis aux seigneurs de Malestroit, s'étend aux paroisses de Siné (Séné) et Saint-Patern, ce qui se trouve dans la première de ces deux paroisses étant dans la proche mouvance du Roi, ce qui se trouve en Saint-Patern ayant toujours été reconnu dans la proche mouvance de l'évêque de Vannes (23 juin 1665). — Lettres de surséance ordonnant la suspension du procès pendant au parlement de Rennes entre l'évêque de Vannes et Jean de La Landelle, pendant l'absence du dit évêque, prêt à partir pour solliciter du Roi en son Conseil une affaire de grande importance (Paris, 16 octobre 1665). — Production de Mᵉ Jean de La Landelle, sieur de Roscanvec, tendant au maintien des villages de Bernus, Trussac et du moulin de Campen dans la proche mouvance du Roi, mentionnant la vente faite, en 1661, par le dit Jean de La Landelle, au sieur Fouquet, surintendant, de la terre de Ker, dont le vendeur fut ressaisi, par suite de l'arrestation du dit Fouquet à Nantes (22 mai 1666). — Transaction entre messire Jean de La Landelle, sieur de Roscanvec, et révérend père en Dieu messire Charles de Rosmadec, seigneur évêque de Vannes, au sujet de la seigneurie de Ker (14 juillet 1666). — Jean de La Landelle reconnait à l'évêque de Vannes les moulins de Campen, les four à ban, pré, jardin et fuye de Ker, la maison de Masseot, etc.; accorde en outre à l'évêque le retrait féodal sur son contrat juridiciel de 7 novembre 1659, portant acquisition au dit de La Landelle de la seigneurie de Ker, pour la somme de 15,000 livres, et, ce faisant lui cède la dite terre et seigneurie de Ker, Bernus, Trussac et port de Vannes, moyennant 6,000 livres tournois.— Inventaire des actes et pièces fournies par Jean de La Landelle à Charles de Rosmadec en exécution de l'acte de transaction clôturant leur procès pendant en Parlement au sujet de la terre et seigneurie de Ker (14-19 juillet 1666).

G. 18. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 34 papier.

1667-1676. — Biens et revenus. — Titres généraux. — Seigneurie de Ker. — Procès entre Charles de Rosmadec, évêque de Vannes et les officiers du présidial de cette ville, relativement à la seigneurie de Ker. — Sentence du parlement de Bretagne, au profit des juges et officiers du présidial de Vannes, condamnant Charles de Rosmadec et Jean de La Landelle à représenter tous les actes

produits par eux au cours de leur procès et qu'ils avaient retirés du greffe (4 janvier 1667). — Production de Charles de Rosmadec contre la contestation que font les présidiaux de Vannes des proches et arrières-mouvances de la terre, fief et seigneurie de Ker en Saint-Patern, s'étendant aux villages de Bernus, Trussac et port de Ker à Vannes (27 janvier 1667).— Requêtes au parlement dans le même sens (15 juillet 1667).— Présentation par Jean de La Landelle, seigneur de Roscanvec, à Me Jean Touzé, procureur fiscal des Régaires de Vannes, de deux inventaires des actes dont il avait été saisi comme seigneur de Ker (11 janvier 1676).

G. 19. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1688. — Biens et revenus. — Titres généraux. Procès entre Barnabé et Le Gay, économe du temporel de l'évêché pour François d'Argouges, évêque de Vannes, et messire Louis de Tréméreuc, seigneur comte de Largouët, au sujet de l'enlèvement par celui-ci des armes épiscopales placées « tant dans les vitres que sur la muraille » de la chapelle Saint-Jean des Cordeliers de Vannes, armes que le dit de Tréméreuc avait remplacées par les siennes, prétendant à la prééminence en cette chapelle, comme seigneur comte de Largouët.

G. 20. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 79 papier.

1615-1758. — Biens et revenus. — Titres généraux.— Divers.— Institution de missire Pierre Sénant en qualité de procureur général de Charles de Rosmadec, évêque de Vannes (15 avril 1648). — Autre procuration du même évêque en faveur de missire Guillaume Pontgérard, prêtre, l'un de ses aumôniers (6 février 1658). — Arrêt du Conseil privé qui reçoit, sur sa demande, le sieur Antoine Fagon, évêque de Vannes, comme partie intervenante dans l'instance pendante et indécise au dit Conseil entre les évêques de Dol, Nantes, Quimper, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Rennes et le sieur Pinvisic, au sujet de la cure de Chérüé (Cherrueix) dont il s'était fait pourvoir en cour de Rome (7 mai 1731). — Exploit en conséquence du dit arrêt, signifié de la part du même évêque à missire Louis Cougan, prêtre, se disant pourvu, en côur de Rome, de la cure et paroisse de Tréal. — *Item* à missire Philippe Le Caroun, prêtre, se disant pourvu, en cour de Rome, de la cure de Cruguel-Billio. — *Item* à missire Jean Fleury Le Causer, prêtre, se disant pourvu, en cour de Rome, de la cure de Plœmeur (juillet et septembre 1732). — Compte en charge, reprise et décharge que rend à Mgr l'évêque de Vannes Jacques-François Caradec, avocat et procureur fiscal des Régaires de Vannes, de la moitié des effets de la succession mobilière de demoiselle Catherine Perret, veuve de Me Guillaume Petit, la dite moitié de succession tombée en deshérence au profit de Mgr l'évêque (11 août 1757). — Constitution de 1,250 livres de rente en faveur de Pierre Isaac Marquet de Peyre, écuyer, demeurant à Paris, souscripteur d'une somme de 25,000 livres à l'emprunt de 40,000,000 émis par les États de Bretagne, suivant autorisation royale du mois de février 1759, pour le rachat des droits domaniaux exercés par S. M. dans la dite province de Bretagne (18 février 1759). — Transfert à messire Jean de Bertin, évêque de Vannes, de 225 livres de rente appartenant au sieur Marquet de Peyre, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, moyennant 4,500 livres payées au dit de Peyre par les mains de Nicolas Magon, sieur de la Lande, trésorier général des États de Bretagne, domicilié à Paris, rue de la Grange-Batelière, paroisse Saint-Eustache (2 février 1765).

G. 21. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1697.— Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse d'Ambon. Mémoire concernant la mouvance de la Magdeleine d'Ambon où l'on affirme que toutes les corderies, autrement dit *magdeleineries* du diocèse, à l'exception de celles enclavées dans le domaine du Roi, ont toujours été tenues féodalement des évêques de Vannes. — Aveu rendu, devant les notaires de la juridiction de Bavalan, par François Guilloux, marchand cordier, et consorts, demeurant au village de la Magdeleine, paroisse d'Ambon, à Révérendissime père en Dieu messire François d'Argouges, évêque de Vannes, abbé de la Valasse, conseiller du Roi en tous ses conseils, pour 2 maisons, petite pièce de terre nommée *petit verger*, petit clos nommé *Clos Jandin* et pâtures, situés au dit lieu de la Magdeleine (17 novembre).— Présentation du dit aveu au greffe des Régaires de Vannes (27 novembre).

G. 22. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1552. — Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse d'Arradon. — Aveu rendu, devant la cour de Kaer, par demoiselle Michelle Le Bècre, dame du Bois-Bas, veuve de noble Hervé Eudoux, sieur du dit lieu, de biens acquis par celui-ci de haut et puissant Claude de Malestroit, sieur de Ker, de Beaucours, du Plessis-Éon, Kerambourg, Plessis-Kaer et Roguédas, les dits biens situés aux villages de Locqueltas, Kerlaren, Pondignan, Kerguen, etc. en Arradon, sous la juridiction de Largouët, et de Toulindacq, Kercadio, Kerguimard et Mériadec en Baden, fief du Roi, sous la juridiction d'Auray.

G. 23. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1670-1698. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Bignan. — Vente à Marc Estienne, homme de labeur, demeurant au village du Rest, paroisse de Bignan, par Nicolas Rolland, François Boullard, Gilles Hingan et consorts, cordiers de Bignan, d'une maison « mazière ruisnée « avec jardin à filasse, située au village du Clandy, même paroisse, vulgairement nommée la Maladrerie (13 mars 1670).— Aveu rendu par Marc Estienne à l'évêque de Vannes pour les dits biens, relevant en son fief et juridiction des régaires du dit Vannes (29 novembre 1670).— Condamnation, par la juridiction des Régaires, de Jeanne Le Floch, veuve de Marc Estienne, à fournir aveu de la Maladrerie de Bignan, comme à payer les lods et ventes sur ce dûs (28 mars 1697). — Aveu rendu conformément à la dite sentence (5 avril 1698).

G. 24. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1670. — Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse de Bourg-Paul-Muzillac. — Aveu rendu par Bertrand Nouel, Denise Ollivier, sa femme, et Guillaume Ollivier, cordiers demeurant au village de la Madeleine, paroisse de Bourg-Paul, à messire Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, en sa juridiction des Régaires, pour le dit village de la Madeleine, consistant en un corps de logis couvert de « roz et paille » contenant le dit logis et village, sous jardin, terre de labeur et pâture, 1 journal et 3 cordes.

G. 25. (Liasse.) — 4 pièces papier.

XVIIe siècle. — Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse de Brech. — Extrait de l'acte de vente d'une demi-tenue sise à Menhouvant, paroisse de Brech, au fief de l'évêque, vendue par Perrine Herrio, pour la somme de 150 livres : acquéreur Yves Herrio du dit lieu du Menhouvant (27 avril 1665). — Assignation en reddition d'aveu, devant la cour et juridiction des Régaires, d'Yves Herrio, de la Madeleine de Brech, et consorts (28 août 1673).— Défaut prononcé contre les mêmes, à la requête du procureur fiscal des régaires de Vannes (24 novembre 1674).

G. 26. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1670-1775. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Cléguérec. — Convention entre l'évêque de Vannes et le recteur de Cléguérec (Guillaume Le Botmel) relativement à la ferme des dîmes de cette paroisse que conserve le dit recteur, moyennant la somme de 1,800 livres par an, payable à la Saint-Michel, et sur laquelle il retiendra 150 livres (signature de Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, 29 octobre 1670). — Autres conventions de même nature, aux mêmes conditions : entre le dit recteur et Louis de Vautorte, évêque de Vannes (27 janvier 1673, 23 mai 1682); — entre messire Louis de La Vergne de Tressant, comte de Lion, premier aumônier de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, abbé des abbayes de Longpont, Lepaux (ordre de Citeaux) et Bonnaval (ordre de Saint-Benoît), nommé par le Roi à l'évêché de Vannes, et vénérable et discret missire Jérôme-Hyacinthe de Keroualan, recteur de Cléguérec (22 juillet 1717). — Concession par le même évêque au dit recteur, d'une somme de 400 livres par an, pour sa portion congrue et celle de ses curés, « laquelle somme... [il]... pourra retenir par ses mains, pendant qu'il jouira de la ferme des dîmes de la dite paroisse » (21 juin 1718). — Baux à ferme « des dîmes et gros fruits par grains qui se lèvent dans l'étendue de la paroisse de Cléguérec » (1728-1775). — Noms des fermiers : le sieur Bertrand Barizy, marchand, demeurant au village de Cocarmès, paroisse de Neulliac, et Nicolas Le Bihan, laboureur (1728); Yves Le Mouel et Yves Le Forestier, « gens de

labeur » (1742); Jacques Maguet, sieur du Roscouet, demeurant en la ville de Pontivy (1757-1766); — Joseph Le Botmel et Jean Le Guellant, laboureurs de la paroisse de Cléguérec (1772-1775).—Valeur de la ferme : 2,200 livres en 1742; 2,900 en 1766; 3,300 en 1775. — Mémoire au sujet des *Novales* de la paroisse de Cléguérec, mentionnant : 1° la sentence du présidial de Vannes, en date du 4 juillet 1726, qui ordonne à l'évêque de céder au sieur Billy, recteur de Cléguérec, les dîmes novales de la paroisse ; 2° l'acte par lequel le sieur François Guillaume, recteur du dit lieu, mis en demeure, suivant l'édit du Roi du mois de mai 1768, d'opter entre 500 livres de pension et la jouissance des novales avec 300 livres de portion congrue, a déclaré préférer la jouissance des novales; le dit mémoire rappelant que la dîme, en la paroisse de Cléguérec, se lève à la 36e gerbe, ce qui fait, pour le recteur, 3 gerbes par 100 journaux de terres novales; évaluant en outre à 1325 journaux et demi un sixième, la superficie des terres novales de Cléguérec, et leur revenu à 420 livres.

G. 27. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1640-1673. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Grand-Champ. — Constitution par François Chohan, seigneur de Coëtcandec et Kermadio, à messire Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes et à ses successeurs, d'une rente de 12 livres 10 sols tournois, « en faveur de la somme de 250 livres t. que le dit seigneur évêque a réellement, en bonne monnaie, payée au seigneur de Coëtcandec » (11 juin 1640).— Aveu, par Julien Poquet, cordier demeurant au village de la Magdeleine, paroisse de Grand-Champ, d'une petite ténue sise au dit village (26 septembre 1673).

G. 28. (Liasse.) — 80 pièces parchemin, 14 papier.

1650-1698. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de l'Ile-d'Arz. — Aveux concernant l'Ile d'Illur, dépendance de la dite paroisse, rendus à l'évêque de Vannes, en sa juridiction des Régaires : par Perrine Allanic, veuve Albin Le Joubioux, pour un logis couvert d'ardoises, petit jardin, pré, pièces de terre en labeur et deux vignes de 9 et 18 cordes, la dernière nommée le Porchguen ; — par Jean Le Joubioux le jeune, marinier, pour 2 logis et divers biens-fonds, y compris 3 vignes de contenance diverse ; — par Allenette Lescuyer, veuve de Julien Rolland, pour terres de labour, petit pré et 3 vignes situées aux lieux dits Le Breneguy, Brebitte et Le Treuh, d'une contenance de 2 journaux un quart (1650) ;— par Jacques Le Louédec, maître de gabarre et marchand, demeurant en l'île d'Illure, Christine Le Louédec, veuve de Jean Le Joubioux le jeune et autres, pour cinq logis, rue et aire à battre, trois jardins, cinq vignes, un pré, morceau de terre sous lande et vingt-quatre pièces de terre en labeur (1665) ;— par Julien Hémon, marinier, et consorts, pour maisons, pièces de terre en labeur, jardin et vigne de 8 cordes ; — par Guillaume et Julien Benoist, mariniers, et consorts, chacun séparément, pour divers biens y compris les vignes de Bocéno, du Charles, de Lorette et de la Vigne-Neuve ; — par Hervé Truscat, marinier, pour maison couverte d'ardoises, jardin nommé Lior-Éhanic, pièces de terre en labeur aux lieux dits le Plan-Rouge, Porch-Truan, Toulgohan, Pécher-huvé, Porch-Laron, Talerlen, Pointe-du-Laron, et deux vignes ; — par Pierre Dréano, marinier, demeurant au village de Redevan, paroisse de l'Ile-d'Arz, pour le pré nommé Prat-tal-er-Goch-Fourne en Illur, sur le grand chemin qui conduit à l'étang d'eau douce de la dite île, et pour le « cinquième par indivis d'un sixième » de la petite île d'Illuric (1666) ;— par Jean Le Francq, maître de barque, demeurant au village de Langle, paroisse de Séné ;— par Marc Le Goff, marinier et laboureur, époux de Julienne Le Joubioux ; — par Jean Le Palmec, homme de labeur ; — par Jean Truscat, Julien Roland, Jean Hémon et Louis Le Joubioux, mariniers ; — par Guillaume Dréan l'aîné, autre Guillaume et Sathurlin Dréan, frères, marchands mariniers, enfants et héritiers de Jean Dréan et de Guillemette Le Joubioux ; — par Jacquette Le Joubioux, femme d'honorable homme Jean Dual, etc. (1673) ; — par Hervé Le Joubioux, maître de barque, pour biens-fonds d'une contenance de six journaux un quart (1678) ; — par Julien Allano et Julien Dréano, maîtres de barque (1694) ;— par honorable homme Thomas Mahé, marchand et maître de navire, demeurant au village de Quergantellec en l'Ile-aux-Moines (1695) etc.— La plupart de ces biens sont tenus de l'évêque à foi, hommage et obéissance seulement, sans rachat ni aucune rente, « fors les

fouages et tailles au Roi et la dixme à la 10e gerbe, sur les gros fruits, au sieur vicaire d'Arz ». — Ventes par Julien Roland, marinier, demeurant au bourg d'Arz, à Pierre Dréano l'aîné, maitre de navire demeurant au village de Redevan, paroisse de l'Ile-d'Arz, de 8 seillons de terre labourable au lieu dit de Clos-Lion en Illur, moyennant 54 livres tournois (1662); — autres acquisitions, par le dit Pierre Dréano, de biens-fonds situés en Illur, y compris celle du Prat-tal-er-goch-fourne, de la contenance d'un journal environ, vendu 250 livres tournois (18 juillet 1664). — Vente par Jacques Le Louédec, laboureur, et Henriette Le Franc, sa femme, de l'Ile-d'Arz, à Jean Le Blouch, charpentier, demeurant au village du Vieux-Ruault, paroisse de Sarzeau, d'un pré situé en Illur, au lieu dit Clos-en-Escop, pour la somme de 493 livres tournois (14 avril 1671). — Autres ventes : par Jean Le Beneguet, maître de barque, à Yves Oravé, maitre de navire (1682); — par Mathurin Mahé, maître de barque, à Jacques Mahé, d'une maison couverte d'ardoises, avec une planche de jardin, au bourg d'Arz, pour la somme de 575 livres tournois (15 mars 1717); — par Guillemette Loget, veuve de Julien Dréano, et consorts, à Joseph Le Sent, maître de barque, de tous les biens dépendant de la succession du dit Dréano, pour la somme de 1,900 livres tournois, dont 300 livres pour les héritages relevant de la dame abbesse de Saint-Georges, 300 livres pour ceux dépendant du prieur de l'Ile-d'Arz, et 1300 livres pour les biens situés en l'île d'Illur, sous le seigneur évêque de Vannes (7 janvier 1727); — par François Le Vaillant, maître de barque, et Isabelle Le Moys, sa femme, demeurant au village de Kergantellec en l'Ile-aux-Moines, à Marie Le Brec, laboureur, et Jeanne Le Coq, demeurant en la métairie de Kermoël en l'Ile-d'Arz, de vignes et « labeurs », situés en Illur (15 janvier 1731); — par Joseph Baron, maître de barque, et consorts, à Simon Benoist, maître de barque, d'une maison, planche de vigne et autres biens situés en l'Ile-d'Arz, pour la somme de 700 livres (16 août 1755); — par vénérable et discret missire J.-B. Le Thiec, ancien recteur de la paroisse de Saint-Gildas-de-Rhuis, demeurant en l'Ile-aux-Moines, trêve d'Arradon, au sieur Marc Rozo, capitaine de la gabarre *la Pomone*, et à demoiselle Julienne Alanioux, son épouse, demeurant en l'Ile et paroisse d'Arz, de maisons, portions de jardin, prairies et autres biens situés en l'Ile-d'Arz, et d'une parcelle de vigne en Illur, pour la somme de 1,800 livres (3 octobre 1761) etc.

G. 29. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1705-1708. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Marzan. — Titre clérical portant constitution d'une rente de 80 livres en faveur de Me Pierre Dréano, « étant de présent au séminaire des prêtres à Vannes », consenti par Jacques Dréano et Éliette Gillet, ses père et mère, gens de labeur, demeurant au village de Kersenper, paroisse de Marzan, et par Guillemette Dréano, leur fille (18 décembre 1705). — Appropriement, aux généraux plaids des cours et juridictions de Marzan et Kerjean, en faveur du dit Me Pierre Dréano, de tous les droits, parts et portions appartenant à ses père, mère et sœur au village du Téno de Kersouchart, situé en la paroisse de Marzan (2 juillet 1708).

G. 30. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1581-1785. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Meucon. — Reconnaissance, par Brutus de Kerberuet, écuyer, sieur du dit lieu et de Lesvellec, à l'évêque de Vannes en sa juridiction des Régaires, de divers biens, parmi lesquels le moulin dit du Haut-Meucon et la maison où demeure Jean Lorans, sur le marché de Vannes (15 janvier 1631). — Déclaration des terres, héritages et autres biens tenus, jouis et possédés par demoiselle Perrine Péan, dame du Guern, fille de feu Lorans Péan, vivant sieur du Guern, et son héritière, demeurant au manoir et maison du Guern, paroisse de Meucon, notamment de la dite maison noble du Guern, métairies nobles appelées la Belle et la Vielle-Métairie, etc. (10 septembre 1601.) — Minu des biens tenus de Mgr l'évêque de Vannes, sous son fief des Régaires, en la terre et seigneurie de Lesvellec par noble gens Pierre Le Botheuc et Jeanne de Trévégat, sa compagne, sieur et dame de Betléan et de Lesvellec (12 septembre 1601). — Aveux rendus : par noble homme Pierre Peliczon, conseiller du Roi et son enquêteur au présidial de Vannes, mari de demoiselle Jacquette Lechet, à messire Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, pour la tenue Le Ray, située au village de Norbrat, en la paroisse de

Meucon (14 juillet 1641); — par demoiselle Madeleine de la Chapelle, pour deux maisons situées au bourg de Meucon, appelées la Grande-Maison et la maison de la tenue Coënto, plusieurs jardins, une pièce de terre en lande, etc. (19 octobre 1753.)

G. 31. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1651-1779. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Péaule. — Aveux, ventes, partage, quittance et autres actes concernant le village de la Magdeleine de Péaule, consentis par Pierre Trély, Julien et Mathurin Henrio, Jean, Pierre, Marie, Guillaume et Joseph Hennegand, Julien Billebaud, Vincent Denis, Vincent et Françoise Galleux, Jean Navier, Louise Bedoin, veuve de Vincent Nohé etc., tous marchands cordiers (1651-1779). — Procédure relative à la juridiction des cordiers et *caquins* du diocèse de Vannes. — Requête présentée par Me Jean Touzé, procureur fiscal de la juridiction des régaires de Vannes, au parlement de Bretagne, à l'occasion du décès de Guillaume Hennegan cordier de Péaule, pour protester contre l'apposition des scellés par le greffier du présidial de Vannes, et réclamer le maintien dans la mouvance des Régaires de toutes les corderies de l'évêché de Vannes qui ne sont pas enclavées dans le fief du Roi (16 août 1704). — Arrêt de la cour qui permet aux officiers de la juridiction des régaires de Vannes de procéder à l'inventaire, tutelle et autres actes concernant les enfants et la succession de feu Guillaume Hennegan, cordier (Rennes, le 18 août 1704).

G. 32. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1662-1731. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Peillac. — Échange de biens entre Jean Hingant, mari de Perrine Sussevin, demeurant à la Magdeleine de Vannes, paroisse de Saint-Patern, et Marie Touasno, veuve, demeurant à la Magdeleine de Peillac (20 novembre 1662). — Aveux rendus par Guillaume Billebaud, Olivier Josset, Vincent Totivin, Pierre Sucevin, Julien Hingant, Jean Totivin et Pierre Navière, habitants et possesseurs du village de la Magdeleine en Peillac, sous le fief et seigneurie des régaires de Vannes, à charge d'assistance aux visites de l'évêque et de 5 sols tournois, payables à chacune de ces visites (4 juin 1666 et 7 mars 1669). — Autre aveu par Charles Billebaux, Jean Totivy et consorts, tenanciers des dits biens, aux mêmes conditions (20 mars 1697). — Apposition des scellés au domicile de feu Julien Hingant, cordier au village de la Madeleine de Peillac (2 août 1688). — Vente par Françoise Hingant, veuve, marchande cordière, demeurant au village de la Corderie, paroisse de Peillac, à Guillaume Hingant et Mathurine Billebaud, sa femme, demeurant au village de la Madeleine de Péaule, de tous ses droits et biens au dit village et dans la paroisse de Péaule, provenant de la succession de Charles Hingant, son père, pour la somme de 50 livres tournois, les dits biens relevant des régaires de Vannes et des seigneuries de Pinieu et de Couépion (8 septembre 1731).

G. 33. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1534-1541. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plaudren. — Déclarations fournies : par noble demoiselle Alliette du Dresnay, dame de Lesnevé, tutrice et garde de noble homme Pierre Benoist, son fils, à messire Claude de Malestroit, chevalier, sire de Ker, Trémédéon, Beaucours et Castel-Roch, de la terre de Lesnevé, tombée en rachat par la mort de Jacques Benoist, sieur du dit lieu, pour le dit sieur de Ker disposer à son plaisir des fruits et revenus de la dite terre, pendant un an, par raison du dit rachat, notamment dans la tenue Le Brun, au village de Kerdupertz, trêve de Monstouer-Blanc, paroisse de Plaudren et autres tenues situées en la même paroisse (2 novembre 1534); — par noble homme Jean Le Digodet, écuyer, sieur de Talhouet, garde naturel d'autre Jean Le Digodet, « son douairain, » seigneur de Ker, à haut et puissant Claude de Malestroit sire de Ker, du Plessix, Beaucours et Kérambourg, pour la métairie de Kerloho, paroisse de Plaudren, trêve de Monstouer-Blanc, tenue par Thomas Le Derff, moyennant 21 livres de ferme par an (21 février 1537). — Aveu rendu en la cour de Ker, par Nicolas Le Brun et consorts à noble et puissant Claude de Malestroit, pour une tenue en maisons, aires, courtils, terres arables et non arables, prés, pâtures, landes, « communaultés », bois et autres appartenances, situées au village de Kerguelen, en la paroisse de Plaudren, le tout tenu et possédé moyennant 23 sols, 4 deniers de rente annuelle (26 juillet 1541).

G. 34. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 56 papier.

1438-1782. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Bourg et divers lieux. — Afféagement par Raoul de Blelin à Jean Sampezon, de la tenue de Kerheriou en Plescop, moyennant 54 sols de rente annuelle (23 décembre 1438). — Reconnaissance à l'évêque de Vannes par Jean Dano, laboureur, demeurant au village de Brambec, de maisons, jardins et autres biens, tenus à titre de convenant et domaine congéable, en la paroisse de Plescop, moyennant 4 livres monnaie et deux chapons (15 septembre 1601). — Procédure relative au moulin du Guernic en Plescop (janvier 1595). Ventes : par écuyer Jacques Cillart et demoiselle Françoise Peliczon, sieur et dame de Kérampoul, de la métairie noble de la Cillardière, située en la paroisse de Plescop, et autres fonds, pour le prix de 2,300 livres tournois (11 mai 1658); — par demoiselle Claude Lozemeur, épouse du sieur Kervihan Henri, à divers acquéreurs, de plusieurs pièces de terre et cantons de lande, situés aux appartenances de Plescop (1753-1755). — Aveu rendu à l'évêque de Vannes par les héritiers d'Amaury Le Marouil et Jeanne Le Treste, de biens autrefois dépendants de la métairie noble de la Cillardière (17 décembre 1702). — Sentence des régaires de Vannes, condamnant par défaut messire Jean de Robien, sieur de Couetsal, à fournir aveu des héritages qu'il possède en Plescop, sous le proche fief de la juridiction (26 mai 1703). — Procédures relatives à cette affaire. — Aveu rendu conformément à la dite sentence (9 avril 1704). — Afféagement à François La Barre, journalier, et Renée Le Papillon, sa femme, de deux journaux de terrain jadis vague, enclos et bâti par le dit La Barre, de son autorité privée, près le moulin à vent de Plescop (21 août 1769).

G. 35. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1531-1775. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Village de Brambec. — Aveu rendu par noble demoiselle Marguerite d'Espinefort, dame de la Vigne de Kermat et de Brambec, à l'évêque de Vannes, du manoir, métairie, herbergement de Brambec et leurs appartenances, moitié des moulins de Kérisouet et diverses tenues en Plescop (24 août 1531). — Aliénation de deux tenues situées au village du Vieux-Brambec, adjugées à noble homme Bonabe de Baud, pour la somme de 870 livres (20 octobre 1563). — *Item* de la tenue Dano, sise au dit village, mise en vente par l'Évêque pour subvenir au paiement de sa cotisation de 720 livres tournois sur les 13,143 l. adjugées au sieur Sardini par les députés du clergé du diocèse de Vannes (3 juin 1605). — Retour des dites tenues et terres au domaine de l'évêché : arrêt du Parlement concernant cette réunion (20 novembre 1652). — Distribution de deniers provenant de la vente des terres de Brambec et Kerlevenan adjugées aux dames religieuses Carmélites de Nazareth, pour la somme de 27,900 livres (13 février 1708). — Bail de la métairie de Brambec, située au dit village, moyennant 3 perrées de seigle à la Saint-Gilles et 6 livres de rente, à titre de convenant et de domaine congéable (4 novembre 1747); — *Item* de la tenue de Tréhondat, au village de Brambec, à charge de 2 perrées de seigle par an (20 décembre 1775).

G. 36. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1602. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie du Couédic. — Reconnaissance par demoiselle Françoise Brullon, dame douairière de Trécesson, la Châtaignerais, la Tousche, Talcoismeur (Talcouetmeur), Château-Merlet, le Couédic, le Bois-Chabot etc., tutrice et curatrice de noble et puissant Pierre de Trécesson, son fils, demeurant au dit lieu, paroisse de Campénéac, évêché de Saint-Malo, à messire Jacques Martin, évêque de Vannes, des maison, manoir et seigneurie du Couédic en Plescop.

G. 37. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1682-1751. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Métairie noble de Guergerot. — Aveu et dénombrement de biens nobles et roturiers tenus de l'évêque de Vannes par Ollivier Salomon, sieur de Cresquer, dans les paroisses de Plescop, de Surzur et de Saint-Patern, y compris la métairie noble de Guergerot, la maison de Cresquer et autres biens situés aux villages de Kervelhué en Plescop, de

Trémoyec en Surzur et de Trussac en Saint-Patern (14 juillet 1683). — Déclaration par noble homme Antoine de Forestier, sieur de Kermeno, de la métairie noble de Guergerot, acquise par le déclarant, pour être tenue noblement, sans charges ni rentes, sauf les lods et ventes quand écherront, sous le fief et juridiction des régaires de Vannes (12 octobre 1751).

G. 38. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1627-1782. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Village de Guersal. — Déclarations, en la cour des Régaires : par Olivier Le Ray, laboureur, et Marthe Éhanno, sa femme, « sujets et domainiers » d'écuyer Charles de Trédazo, sieur du Kerisouet, d'une tenue située au village de Guersal, paroisse de Plescob (13 juillet 1627) ; — par Jean Carro, laboureur, homme et sujet des dames religieuses du couvent de Nazareth, demeurant au village de Guersal, d'une tenue située au dit village (6 septembre 1641). — Afféagement à Jacques Le Treste, laboureur, de 3 journaux de terrain vague aux environs du village de Guersal (9 septembre 1765).

G. 39. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 52 pièces papier.

1642-1747. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Village de Gusquel. — Procès en réformation d'aveu entre le procureur fiscal de la juridiction des Régaires et M. Jean Le Gouvello, sieur de Rosmur, au sujet de deux tenues situées au village de Gusquel (1642-1645). — Minu et déclaration par noble et discret messire Pierre Guelfard, sieur de Ker-Clement, ancien recteur de la paroisse de Landaul, d'une tenue sise au village de Gusquel, possédée par le déclarant sous le fief des Régaires, à charge de foi et hommage, lods et ventes, sans rachat (12 juin 1679). — Afféagements : à Julien Pourchasse, journalier, de 2 journaux de terre vaine et vague dans le commun de Gusquel, moyennant 25 sols monnaie de rente censive et féodale (7 mai 1740) ; — à Marguerite Cougoulic, veuve de Pierre Le Priolec, de 5 journaux de terres vagues, au même lieu, moyennant 3 livres tournois de rente, à raison de 10 sols monnaie pour chaque journal et autres droits (30 juin 1747).

G. 40. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1641-1688. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Village de Kervalbin. — Aveu de la tenue Olliviero, possédée sous la juridiction des régaires de Vannes, à charge d'obéissance seulement, par Me Pierre Meries, de Nantes, héritier bénéficiaire de feu demoiselle Françoise Leschet, sa mère ; la dite tenue rapportant de rente une perrée d'avoine et 60 sols monnaie (16 septembre 1641). — Aveu d'héritages situés au village de Kervalbin, rendu par honorable femme Étiennette Frédet, veuve de Pierre Maignan, sieur du Rocher, à messire François d'Argouges, nommé à l'évêché de Vannes (18 septembre 1688).

G. 41. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1629-1785. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie de Kerango. — Baux à ferme : à Vincent Riguidel de la tenue « logée, voistue et herbregée » qu'il habite, moyennant 6 livres tournois de rente, 1 perrée de froment, 1 perrée d'avoine et 4 chapons à la Saint-Gilles (16 avril 1648) ; — à Vincent Le Marouil, laboureur, demeurant au village de Lezunan, de la tenue Le Marouil, située près le manoir de Kerango, à titre de domaine congéable à l'usement de Broërech (22 décembre 1678) ; — à vénérable et discret missire René Le Floch, recteur de la paroisse de Plescop, de la demi-tenue Guillouzic, située au village de Kerango (15 janvier 1728) ; — à Julien Rio, laboureur, de la dite tenue Guillouzic (1775), etc. — Transaction entre honorable homme Yves Jahier, demeurant au village de la Villeneuve, et messire Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, portant retrait féodal, au profit du dit évêque, d'une partie des héritages acquis par Jahier, à titre de censive et rentes, dans le voisinage du manoir de Kerango, consistant dans le bien-fonds sous bois appelé taillif de Kerlévenan (6 septembre 1649). — *Item* entre Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, et dame Nicole Cillart, veuve de messire Pierre de Kerboutier, vivant seigneur de Couétec, héritière de noble homme Yves Cillart, seigneur de Couetlagat, pour une tenue à domaine congéable, située au village de Kerango, dont le dit évêque reprend possession pour la somme de

1,200 livres tournois (21 mai 1665). — Prisage, à la somme de 2,503 livres 15 sols, de la tenue Marsa située au village de Kerango (8-11 juillet 1661). — Adjudication de la dite tenue à messire Guillaume Pontgérard, aumônier et représentant de messire Charles de Rosmadec, consignateur d'une somme de 2,422 livres, applicable au remboursement et congément du tenancier actuel Jean Marsa et des créanciers de feu Yves Marsa, son père (20 juillet 1661). — Prise de possession de la tenue Marsa par le seigneur évêque de Vannes (4 juin 1665). — Vente au prix de 2,000 livres de principal et de 50 livres d'épingles, de la métairie de Kerlias, située près le château de Kerango (1755). — Aveu rendu par le sieur Guillaume Debray, marchand maître apothicaire et juge-consul de Vannes, acquéreur de la métairie de Kerlias (26 janvier 1758), — la dite métairie revendue, le 22 avril 1785, à Jeanne Pichon, veuve Laurent Pitel, de Vannes, pour la somme de 6,000 livres. — *Moulins de* Kerango : Bail à ferme, pour 9 ans, à Jean Le Cloërec, meunier, demeurant au moulin de Couet-er-Garff, en la paroisse de Grand-Champ, du moulin [à eau] de Kerango, moyennant 30 perrées de seigle par an (13 mars 1629). — *Item*, à Bertrand Bonnabes, meunier, demeurant au Moulin-du-Duc, paroisse de Plescop, des moulins à eau et à vent de Kerango, pour 5 ans, moyennant 56 perrées de seigle par an, dont 30 pour le moulin à eau et 26 pour le moulin à vent (21 avril 1637). — Mêmes conditions pour les baux suivants (1642-1662). — Le 26 janvier 1728, les dits moulins sont baillés, pour 9 ans, à Pierre Le Briel, moyennant 45 perrées de seigle. — A partir de 1743 le taux de la redevance se chiffre par 4 tonneaux, 5 perrées de seigle. Fermiers : François Hulbron et Julien Le Penru. — Le 23 juillet 1768, renouvellement du bail des dits moulins, en faveur de Pierre Hulbron. Aux 4 tonneaux, 5 perrées de seigle s'ajoute, en argent, la somme de 134 livres. — Prise à ferme, pour 9 ans, par Augustin Lodeheau et Mathurine Mahé, sa femme, des moulins de Kerango, moyennant 20 perrées demi-quart de seigle, grande mesure et 34 livres en argent, au lieu de 43 perrées et 134 livres, l'évêque devant percevoir en outre 5 perrées de seigle payables, pour droit de *moule*, par les fermiers de Kerbiguet, et 17 perrées trois quarts et demi, payables chaque année, le 1er février, par les *mouleaux* dénommés dans l'acte, pour être exempts de suivre les dits moulins de Kerango (8 mars 1778).

G. 42. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1781. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Village de Kerscap. — Vente par dame Marie-Vincente Charit des Roussières, veuve de noble homme Claude-Jacques Cochard, sieur de l'Isle, en son vivant directeur de la Poste aux lettres, demeurant place de la Poissonnerie, paroisse Saint-Pierre, à Vannes, et par Me Jean-Vincent Glain, sieur de Saint-Avoy, doyen des notaires royaux d'Auray, capitaine-commandant de la milice bourgeoise de Vannes et ancien maire de cette ville, à noble maître Mathurin Gougeon, avocat en Parlement, et dame Anne Macé, son épouse, du fonds de la tenue de Kerscap, située au village du même nom, paroisse de Plescop, pour la somme de 3,550 livres de principal (30 juin).

G. 43. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1567-1784. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie de Kerdu. — Aveu fait à l'évêque, au nom des enfants mineurs de feu Jean de Vennes, en son vivant sieur de Moréac, du lieu, maison, manoir et appartenances de Kerdu en Plescop (18 novembre 1567). — Procès entre Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes et Me Barthélemy Le Lardeur, procureur au présidial de Vannes, acquéreur de la terre de Kerdu, possédée précédemment par la demoiselle de Kercado, concernant les lods et vente de cet acquêt que le dit Le Lardeur prétendait avoir été composés à 400 livres, pour un prix d'achat de 7000 livres, chiffre contesté par l'évêque qui évalue la vente à 8 ou 10,000 livres (1644-1645). — Aveu rendu par demoiselle Olive Le Louet, veuve de Me Barthélemy Le Lardeur, demeurant sur le Marché, faubourg de Vannes, de la maison noble et pourpris de Kerdu, 2 métairies nobles et 8 tenues en dépendantes, ainsi que des métairies de Clescouet en Saint-Patern et du Mesnati en Plescop (17 septembre 1661). — Ventes : par demoiselle Claude de Lozemeur, épouse Henri de Kervihan, demeurant à Auray, paroisse Saint-Gildas, à Yves Séveno, laboureur du village de Fomenant, paroisse de

Grandchamp, à titre de convenant et de domaine congéable, d'une métairie située au village de Kerdu, pour la somme de 1,080 livres (15 octobre 1771); — par noble homme André Henri, sieur de Kervihan, à messire Jérôme-Louis Charpentier, chevalier, seigneur de Queronic, demeurant en son hôtel, à Vannes, paroisse Saint-Pierre, de la métairie noble de Kerdu, relevant noblement du fief des régaires de Vannes, au prix de 13,000 livres (4 août 1773); — par noble homme Augustin-François Henry, sieur du Parc, chef de la division des canonniers gardes-côtes de Belle-Ile-en-Mer, demeurant au château de Kercado, paroisse de Carnac, à dame Jacquette-Françoise Bretain, veuve de noble homme Jean-Nicolas Galles, imprimeur libraire à Vannes, de la métairie et demi-pourpris de Kerdu, par indivis, pour la somme de 10,600 livres (10 août 1784). — Afféagement par demoiselle Claude de Lozemeur, à Guillaume Le Ménach, demeurant au lieu de Béléan, d'un demi-journal de terre dépendant de la métairie noble de Kerdu (16 janvier 1747). — Acensement par la même, à titre de rente perpétuelle, en faveur de Julien Caudal, demeurant au Bondon, paroisse Saint-Patern, du canton de lande nommé Laner-Guernic, dépendant de la terre noble de Kerdu (23 mai 1749).

G. 44. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1602-1703. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie de Kerduali. — Aveux du lieu, maison noble de Kerduali et tenues en dépendantes : par noble homme Guillaume Le Febvre sieur du dit lieu de Kerduali (1602 et 1627); — par écuyer Louis Le Febvre de Kerduali, résidant au dit lieu et manoir dont il fait aveu (8 octobre 1638); — par noble et discret missire Louis Le Febvre, sieur de Kerduali, des dits lieu et maison noble où il réside (5 mai 1679); — par écuyer Barthélemy-Guy de Coëtlagat, seigneur de Penvern et de Kerduali, de la maison noble et pourpris de Kerduali, métairie de la Porte et 3 tenues en dépendantes, le tout situé dans la paroisse de Plescop (17 avril 1703).

G. 45. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1728-1782. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Village de Kerhuet. — Bail à Perrine Séveno, veuve Tanguy, de la tenue Kerhuet, à titre de convenant et domaine congéable, suivant l'usement de Broërech, moyennant une perrée de petit froment rouge, une perrée d'avoine et 8 livres en argent (8 avril 1728). — Bail aux mêmes conditions, à Yves Tanguy, laboureur, de la tenue Tanguy, au village de Kerhuet (10 janvier 1776). — *Item*, à Jean Tanguy, de la même tenue, aux dites conditions (10 août 1782).

G. 46. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1529-1781. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie de Kerisouet. — Aveux, minus, déclarations et dénombrements à l'évêque de Vannes, par nobles gens François de Keret et Guyonne de Kerverret, son épouse, du lieu et manoir du Kerisouet avec toutes ses appartenances, situés en la paroisse de Plescop (6 octobre 1529); — par écuyer François de Trédazo, sieur du Kerisouet, y demeurant, des logis, fuye et pourpris du Kerisouet, moulin du Bollan, métairies nobles appelées la Métairie-Haute et la Métairie-Basse, parcs, maisons, landes etc. (6 août 1601); — par écuyer Charles de Trédazo, sieur du Kerisouet et y demeurant, du lieu, manoir, terre et seigneurie du Kerisouet, déclaration faite devant les notaires royaux gardes-notes du Roi en la cour et sénéchaussée de Vannes (6 septembre 1628). — *Item*, par écuyer François de Trédazo, sieur du Kerisouet (14 septembre 1649) etc.

G. 47. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1601-1684. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Village de Kerlagat. — Minu des terres et héritages, tenus noblement et ligement de l'évêque de Vannes, en la paroisse de Plescop, par demoiselle Jeanne Morin, y compris une métairie noble située au village de Kerlagat et en ses appartenances (8 août 1601). — Aveu et déclaration à foi, hommage et obéissance seulement, fait en la cour des Régaires par François Marion, laboureur, demeurant au village de Kerlagat, de maisons, terres et héritages situés au appartenances du dit village (1641 et 1673).

G. 48 (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 86 pièces papier.

1566-1679. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie de Kerlévenan.— Procès entre noble gens Bonabes de Baud, sieur de Brambec, demandeur, et Raoul Lorveloux, sieur de Kerlévenan, au sujet du paiement des redevances dues à l'évêque de Vannes, en la fête de la Chandeleur, pour le lieu de Kerlévenan, lesquelles, au dire du demandeur, doivent être versées au manoir épiscopal de la Motte, à Vannes, par les mains du seigneur de Brambec. — Enquête civile à ce sujet, dirigée par Jean du Cambout, alloué des « régalles » de Vannes (1566-1567).— Assignation d'écuyer Pierre Le Goux et de demoiselle Michelle Mahé, sa compagne, sieur et dame de Launay et Kerlévenan, par-devant les régaires de Vannes, pour y être contraints à l'observation des règles traditionnelles concernant le paiement des 5 perrées froment rouge et 2 deniers monnaie de rente féodale, appelées vulgairement *rentes* de *Chandeleur*, dont ils sont redevables à l'évêque de Vannes, et qui, rendues en la grande salle du château de la Motte, y doivent être payées et délivrées à l'évêque par les mains du seigneur de Brambec, sergent féodé de la seigneurie des Régaires, chargé de procéder à l'appel des vassaux sujets aux rentes de Chandeleur (30 janvier 1629). — Procès en « impunissement » d'aveu entre R. P. en Dieu Mre Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, et écuyer Laurent Le Goux, sieur de Kerlévenan (1641-1643). — Récusation, par Laurent Le Goux, du sénéchal et seul juge de la juridiction des régaires de Vannes (12 janvier 1643). — Évocation du procès par le parlement de Bretagne (14 février 1643). — Sentence des Requêtes du Palais de Rennes, condamnant Laurent Le Goux à réformer son aveu de 1641, en y déclarant la quantité, par fonds, des journaux de terre de la maison de Kerlévenan et métairies en dépendantes, avec le débornement d'icelles, le nombre de *trullées* de froment et deniers qu'il doit, rappelant en outre qu'en sa qualité d'un des prévôts féodés de l'évêché de Vannes, il a le devoir de recueillir et lever, chaque année, les rentes par froment, avoines et deniers, appelées *droitures* ou rentes de Chandeleur, dues à l'évêque par certains particuliers de la paroisse de Plescop (14 novembre 1643). — Appel de la dite sentence.— Opposition par Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, à l'aliénation de certaines dépendances de la maison de Kerlévenan, saisie sur écuyer Laurent Le Goux, par François Bedel, sieur du Chastellier, marchand de draps de soie, demeurant à Rennes. — Arrêt du parlement de Bretagne qui prescrit le retour au domaine de l'évêché de Vannes de deux tenues situées au village de Vieux-Brambec et d'une pièce de terre sous lande, contenant 20 journaux, appelée le Parc-Lan, les dits biens engagés par les contrats du 20 novembre 1563, à charge à l'Évêque de rembourser le prix des contrats, soit 870 livres pour les deux tenues, et 115 livres pour la pièce de terre sous lande, pour être les dites sommes payées aux créanciers de Le Goux, saisissant la seigneurie de Kerlévenan (Rennes, le 6 septembre 1652). — Arrêt du parlement de Bretagne, confirmatif du précédent, qui ordonne l'estimation des biens qui ont fait retour au domaine de l'évêché de Vannes et le remboursement par l'Évêque du chiffre de la dite estimation à Julien de Sérent, écuyer, sieur de Brambec, acquéreur de la seigneurie de Kerlévenan pour la somme de 30,000 livres (Rennes, 9 juillet 1655). — Aveux rendus à l'évêque de Vannes : par messire Laurent Le Goux, seigneur de Launay, demeurant à Vannes, des maison noble, terres et seigneurie de Kerlévenan (24 juillet 1649); — par écuyer Julien de Sérent, seigneur de Brambec et de Kerlévenan, y demeurant, 1° de la maison et manoir noble de Kerlévenan et dépendances, d'une contenance de 60 journaux, s'étendant aux villages de la Villeneuve et de Botentou (Bot-en-Tous); 2° de la maison noble de Brambec avec ses pourpris, métairie, etc., d'une contenance de 150 journaux; 3° de diverses tenues au bourg de Plescop, etc. (XVIIe siècle).

G. 49. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1686-1781. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Village de Leslogot (Leslégot). — Vente, au prix de 300 livres tournois, par messire Daniel de Francheville, seigneur du dit lieu, conseiller du Roi en ses conseils et son premier avocat général au parlement de Bretagne, demeurant à Vannes en son hôtel de Château-Gaillard, rue Saint-François, paroisse de Sainte-Croix, à messire Jean de Robien, che-

valier, seigneur de Coëtsal et de Kergouvello, de la tenue de Tifourne, au village de Leslogot, et de 2 petits bois de haute futaie, près le dit village (26 octobre 1686). — Cession par messire Toussaint de Francheville, seigneur de Pelinec, Kervezo etc., demeurant à Guérande, en son hôtel, à noble homme Gabriel Danet, négociant à Vannes, d'une rente censive de 3 perrées seigle, une perrée froment, une perrée mil, une perrée avoine, et de 6 livres en argent, sur le fonds et les édifices de la tenue de Leslogot, au village de ce nom, moyennant la somme de 500 livres (16 juin 1775). — Ventes : par messire Toussaint de Francheville à Me Guillaume Le Corre, notaire de la juridiction de Largouet à Vannes, demeurant au Château de Kerleau, paroisse d'Elven, de deux fonds de tenues à domaine congéable dont l'une située au village de Leslogot, en Plescop et l'autre au village de Kerbossé, paroisse de Plœren, au prix de 6,000 livres dont 2,400 livres pour la tenue de Leslogot (3 août 1775); — par Joseph Le Chesne, maitre cordonnier à Vannes, et Françoise-Véronique Le Ret, son épouse, à Pierre Tanguy, laboureur, de la tenue Tanguy, située au village de Leslogot, pour la somme de 830 livres (3 novembre 1781).

G. 50. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1601-1746. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie de Lezunan. — Aveux et déclarations à l'évêque de Vannes : par Yvon Le Flo, *alias* Yves Le Floch, sieur de Lezunan, marchand, demeurant en la ville close de Vannes, du lieu, maison et métairie nobles de Lezunan et dépendances (3 juillet 1601); — par le même, du dit lieu et autres biens situés en Plescop et à Bourg-Maria, faubourg de Vannes (16 janvier 1626); — par Me Guillaume Le Vaillant, sieur de Lezunan, notaire royal et procureur au présidial de Vannes, de la maison principale du lieu de Lezunan et terres en dépendantes (4 octobre 1682). — Ventes : par dame Anne Garnier, veuve de M. Julien Le Vaillant, sieur de Marville, vivant conseiller au présidial de Vannes, à noble homme Clet Bocou, sieur de Lespoul, et demoiselle Perrine Rozé, son épouse, demeurant au dit Vannes, de divers immeubles et biens-fonds, parmi lesquels la maison principale de Lezunan « presque ruinée » et toutes ses dépendances, au prix de 19,000 livres dont 9,500 livres pour la maison de Lezunan (17 août 1724); — par les héritiers du sieur Clet Bocou, à Mre François-Hyacinthe Dondel, seigneur de Kergonano, premier président honoraire au présidial de Vannes, demeurant en cette ville, rue Saint-Vincent, de divers biens-fonds, y compris la métairie de Lezunan avec ses dépendances, au prix de 13,275 livres, dont 6,318 l. pour la métairie de Lezunan (13 mai 1746).

G. 51. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1601-1759. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie de Maleville. — Minu et déclaration par Jean Le Berugot, laboureur, d'héritages situés aux *mettes* du village de Maleville, proche fief de l'évêque de Vannes (28 novembre 1601). — Déclaration, par René de Keralbaud, sieur de Kerdelan, de plusieurs héritages situés en la paroisse de Plescop, y compris la métairie noble de Maleville avec un moulin à eau, d'une contenance d'environ 10 journaux de terre (5 juin 1602). — Ventes : par Pierre Le Lardeur, prêtre, recteur de la paroisse de Baden, à messire Jean de Robien, chevalier, seigneur de Tarcanville, baron de Couetsal et de Kergouvello, d'une métairie noble située au village de Maleville, pour la somme de 1600 livres tournois (5 novembre 1683) ; — par messire François-Guillaume du Hastout, chevalier, seigneur du dit lieu, mari et procureur en droit de dame Anne-Thérèse-Thomasse de Robien, demeurant à Quimper, à Jean Le Marouil, laboureur, et Marie Jégat, son épouse, du fonds de la métairie de Maleville, au prix de 1200 livres, pour être la dite métairie possédée sous le dit seigneur vendeur, à titre de domaine congéable (10 décembre 1759). — Contestation entre messire François d'Argouges, Conseiller du Roi en ses conseils, évêque de Vannes, prenant fait et cause pour le fermier des moulins de sa terre et seigneurie de Kerango, et messire Jean-Baptiste de Robien, chevalier, seigneur de Coëtsal, prenant fait et cause pour le domanier et détenteur d'une tenue noble, située au village de Maleville, concernant la sujétion de la dite tenue quant au devoir de mouture. — Consultation d'avocats établissant que le tenancier de la métairie noble de Maleville doit suivre le moulin de ce nom, comme homme du sieur de

Keralbaud, propriétaire d'une moitié du dit moulin par indivis, et non le moulin de l'évêque, conformément à l'article 359 de l'ancienne coutume de Bretagne, où il est dit que, pour le devoir de mouture, le seigneur proche est préféré au seigneur supérieur (14 août 1704).

G. 52. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1759-1773. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie du Ménaty. — Aveu fait à l'évêque de Vannes par demoiselle Marie Touschart de Kerdu, de la métairie noble du Ménaty et dépendances, tenues au Grand et Petit-Moustoir, en Plescop, et métairie de Cliscouet en Saint-Patern (26 mars 1759). — Vente à messire Jérôme-Louis Charpentier, chevalier, seigneur de Queronic, demeurant en son hôtel, à Vannes, paroisse Saint-Pierre, par noble homme André Henry, sieur de Kervihan, et dame Claude de Lozemeur, son épouse, de la métairie noble du Ménaty et dépendances, au prix de 13,000 livres (4 août 1773).

G. 53. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1601-1782. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie du Moustoir. — Aveux et déclarations : par Jean de Trégouet, sieur du Moustoir, demeurant au lieu et manoir de Kerambart, paroisse de Landaul, de la maison du Moustoir, avec ses jardins et bois de haute futaie, contenant ensemble 5 journaux, prairie du dit lieu, nommée « la prée de la lande », contenant 3 journaux etc., tenus noblement et prochement de l'évêque de Vannes, à foi et hommage, sans rachat, sous la juridiction des Régaires (6 août 1601) ; — par Renée de Lorveloux, dame douairière de Couétec, héritière de défunt écuyer Raoul de Lorveloux, de la maison du Moustoir, métairie de la Cour, autre métairie et dépendances situées en la paroisse de Plescop (2 août 1673). — Afféagements : à Vincent Rio, tailleur d'habits, et Marguerite Le Méro, sa femme, demeurant au village de Leslegot, paroisse de Plescop, d'un journal et demi, six cordes de terre vaines et vagues situées au lieu de Lanic, près le village du Moustoir, à charge de 36 s. t. de rente féodale ou chef-rente, devoir de lods et vente et autres droits seigneuriaux (19 novembre 1733) ; — à Joseph Rio, laboureur journalier, demeurant au village du Grand-Moustoir, d'un journal et demi de terre inculte, situé dans la Noë du Moustoir (23 mai 1765). etc.

G. 54. (Liasse.) — 3 pièces parchemin.

1601-1673. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Village du Palastre. — Aveux rendus à l'évêque de Vannes : par Amaury et Jean Le Marouil, héritiers d'autre Jean Le Marouil, frère d'Amaury, laboureurs, demeurant au village du Palastre, d'héritages situés aux appartenances du dit village (8 août 1601) ; — par Me Jacques Henry, sieur de Kernevelit, demeurant à Auray, d'une tenue « vêtue et herbergée » située au village du Palastre, contenant sous logement, déport, jardins, terres de labeur, prés et landes, 31 journaux et demi dont 12 sous terre de labeur (27 mai 1641) ; — par demoiselle Nicole Lucas, marchande de draps, demeurant au carroir de Main-Lièvre, d'une métairie située au village du Palastre, avec toutes ses dépendances, outre un logis avec jardin, situé en la rue haute de Calmont, faubourg de Vannes (28 août 1673).

G. 55. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1470-1768. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie de Saint-Ducat. — Ventes : par Thomas Cougoulic à Jean André, pour la somme de 10 livres monnaie, de pièces de terre situées en la frairie de Saint-Ducat, sur le chemin qui conduit de Vannes à Pluvigner (29 septembre 1470) ; — par Guillaume Barre, cordonnier à Vannes, au sieur Gabriel Danet, marchand de vin, demeurant rue des Douves-du-Port, en la dite ville, de biens situés aux appartenances de Botmagouero, sous la seigneurie de Saint-Ducat (1761), les dits biens revendus par le sieur Danet à honorable homme Jean Corlay, laboureur (1768). — Déclaration par Jean Dano, du village de Brambec, pour les héritiers mineurs d'Yves Riguidel, contenant débornement d'une tenue dépendante de la seigneurie de Saint-Ducat, située au village de Kerhubay (Kerhubé), paroisse de Plescop (1624). — Aveu

par Olivier Lechet, sieur de Saint-Ducat, à l'évêque de Vannes, du lieu et manoir noble de Saint-Ducat avec toutes ses dépendances, ainsi que d'une maison avec jardin, sise rue Saint-Symphorien, faubourg de Vannes (12 août 1627).

G. 56. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1601-1649. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Seigneurie du Téno. — Minus fournis à l'évêque de Vannes de la maison et métairie noble du Théno, contenant 60 journaux de terre : par demoiselles Perrine et Marguerite Morin (7 août 1601) ; — par Olivier Le Livec, sieur de Rosconval, et Marguerite Morin, veuve de noble homme Maurice de Bodoyec, vivant sieur de Kerbrezel, demeurant à Auray (29 juillet 1627). — Aveux à l'évêque de Vannes : par noble et discret Me Jacques Le Gryl, sieur de Penhouet, pour la moitié de la maison noble du Théno et toute la métairie du dit lieu, biens acquis par lui d'écuyer Julien de Quérel, sieur du Couet-Du, stipulant tant pour lui que pour demoiselle Michelle Le Livec, sa compagne (18 juillet 1667) ; — par dame Nicole de Castel, dame de La Porte, veuve d'écuyer Olivier Le Gouvello, vivant seigneur du dit lieu de la Porte et de Rosmérien, du lieu, manoir et métairie noble du Téno, lieux dits le Grand-Verger proche la Cour, la Rabine proche la Croix Parqueu, Cohfetan, le Cannais, Prat-Mouen et Prat-Sal (5 juin 1679).

G. 57. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1653-1720. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Plescop. — Village de la Ville-Neuve. — Déclaration par honorable homme Yves Jahier, demeurant rue l'Abbé près la Garenne, faubourg de Vannes, de maisons et terres situées au village de la Ville-Neuve, tenues par lui de Julien de Sérent, sieur de Brambec, sous la juridiction de Kerlévenan (26 novembre 1653) ; — par missire Maurice Le Marouil, prêtre, demeurant au village de Kermorio, paroisse de Plœren, et Guillaume Le Marouil, son frère, laboureur demeurant au village de Lezunan, pour eux et pour Olive Robert, leur mère, de la métairie et dépendances de la Ville-Neuve, d'une contenance de 48 journaux un quart, acquise par la dite Olive Robert, le 30 janvier 1682, pour la somme principale de 2,110 livres (30 juin 1702) ; — par Yves Le Marouil, laboureur, demeurant au village de la Ville-Neuve, de la métairie de ce nom, tenue par lui des dames prieure et religieuses de Nazareth, de Vannes, à cause de leur terre et seigneurie de Kerlévenan, sous le fief et juridiction des Régaires (18 novembre 1720).

G. 58. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1672.— Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse de Pluneret. — Déclaration devant les notaires royaux de la cour de Vannes, par Jean Le Gleudic, Jean Henrio, Jean Le Gallo, Pierre Nouel, Jean Cranic et consorts, tous cordiers, possesseurs de la Magdeleine de Pluneret, pour 6 logis, jardins, « ourdissouers », etc., de la contenance d'un journal et demi, tenus par eux de l'évêque de Vannes, sous sa juridiction temporelle des Régaires, à devoir d'obéissance et à charge d'un licou de chanvre ou d'un sol par cordier, payable à chaque visite pastorale faite par l'évêque en personne ou par ses grands vicaires en la paroisse de Pluneret ou aux environs, quand les prêtres de la dite paroisse sont obligés d'y assister.

G. 59. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1549-1673. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Pluvigner. — Vente par haut et puissant Claude de Malestroit, sire de Kerambourg et autres lieux, à Olivier Le Breton, du bourg de Camors, d'une pièce de terre, cernée de fossés, contenant environ 4 journaux, partie sous pré, partie sous lande, située en la paroisse de Pluvigner, au-dessus du pont de Kerauffrect, limite entre la dite paroisse et celle de Camors, au prix de 40 livres mon., à charge de payer aux prieur et chartreux du couvent de Champ-lès-Auray, la somme de 24 s. mon. par an, sans autre rente à personne quelconque (7 juin 1549).— Déclaration par les cordiers habitant la Magdeleine de Pluvigner, de la redevance d'un licou de corde ou de deux sols qu'ils doivent individuellement à l'évêque de Vannes, en chacune de ses visites pastorales, pour les biens possédés par eux réellement, sous la vicomté de Kerambourg (16 septembre 1673).

G. 60. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 40 pièces papier.

1730-1785. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Questembert. — Déclaration faite au bureau du diocèse de Vannes, par René-François Le Mauff, recteur de la paroisse de Questembert, des biens et revenus de la dite paroisse, pour satisfaire à la délibération de l'Assemblée générale du Clergé de France du 12 décembre 1726. — Ledit recteur perçoit la dime à la 33e gerbe, produisant 1,320 livres pour le seigle, 390 l. pour l'avoine et 36 livres pour le froment. Son casuel monte à 150 livres seulement et le revenu total de la paroisse à 1890 l. dont il faut déduire 945 l. 1 s. 4 d. pour charges diverses, y compris une pension de 72 l. 5 s. à l'évêque de Vannes, et sans compter « l'entretien des domestiques qui sont au nombre de quatre, savoir 2 valets et deux servantes, qu'il faut nourrir et leur payer des gages et 2 chevaux à entretenir, un pour son service, l'autre pour les curés », non compris aussi l'entretien des pauvres « qui abondent dans la paroisse plus qu'en aucune autre du diocèse, puisqu'on y compte plus de 400 mendiants de profession » (1730). — Procès entre messire Jean-Joseph de Saint-Jean de Jumilhac, évêque de Vannes, promu depuis à l'archevêché d'Arles, et messire François Le Mauff, recteur de Questembert, au sujet de la rente de 72 livres due par ledit recteur à l'évêque de Vannes (1746-1748). Etc.

G. 61. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1703. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Saint-Avé. — Lettre donnant avis aux tenanciers des moulins de Saint-Avé d'avoir à payer les arrérages de deux années de rente et à fournir déclaration des dits moulins le plus tôt que leur commodité le permettra.

G. 62. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1672-1673. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Saint-Caradec-Hennebont. — Déclaration par Pierre Poutré, le *vieil*, Pierre Poutré, le jeune, Pierre Lorrain, Alain Le Nozec, Jacques-André et François Poutré, cordiers demeurant au village de Kerroch, de la rente d'un sol pour chaque maison du dit village, due par eux à l'évêque de Vannes, le jour de sa visite en la paroisse de Saint-Caradec, « où ils comparoissent pour faire le paiement du dit droit. »

G. 63. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 53 pièces papier.

1551-1777. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Sarzeau. — Aveux, minus et déclarations à l'évêque de Vannes : par Jeanne Payen, veuve de Jean Brebitte et consorts, de biens situés au village de Brillac, en la tenue Alaniaux, frairie de Couetescouble « en Reuys », les dits biens possédés à titre de convenant sous ledit évêque, à charge de lui payer la tierce gerbe des terres labourables, et, pour les terres sous vigne, la quarte partie du vin, plus une rente de 21 s. mon. par an, au terme de la Saint-Michel-Montegargane, outre 5 sols tournois payables au capitaine de Sucinio (5 avril 1551); — par Jean Le Gain et Olivier Le Guezec, de terres à la tierce gerbe, terres quartives et terres censives, sous labeur, vigne, pré, maison et jardin, aux appartenances du village du Vieux-Brillac près le moulin de Landin, *alias* Lenden (10 août 1601); — par Alain Le Page, pour une prairie sise au lieu de Gralagatdu, *alias* Gralagadeu, contenant un journal, 4 journaux et demi de terre labourable, une parcelle de vigne, contenant trois-quarts de journal et autres parcelles (10 août 1601). — Autres déclarations du village de Brillac, par Jean Cléquin pour Michel Cléquin, son père, et consorts (1601); — par Michel Le Page, Jean Le Guezec, époux d'Isabeau Le Gain; — Guillaume Le Guérannic, Jean Lescornec et consorts; — Mathurin Le Scendo; — Jean Le Gurin, François Le Page et Thomas Paien; — Jean Largouet et consorts; — François Le Mouel, mari d'Éliette Guilloux, Vincent Guilloux etc.; — Olivier Le Du, à cause de Françoise Cléquin, sa femme (1624); — par Michel Rollando, Sébastien Le Godec et consorts; — Olivier Le Fournisse, Raoul Corbrehon et consorts; — Guillaume Le Vaillant, texier en linge, Guillaume Cléquin et consorts, demeurant au village de Kerhulcoq, « frairie de Coueterscoufle » (1650). — Déclaration par Yves Lorain, maitre jardinier, Jean Varhin et Guillaume Ollivier, cordiers, époux de Jeanne et de Thomasse Lorain, pour maison, mazières, vigne et pré, provenant de la succession du feu Alain Lorain, la dite déclaration

faite sur assignation contrôlée à Sarzeau, le 11 octobre 1673, par Claude Le Sage, greffier (19 octobre 1673). — Sentence du présidial de Vannes qui condamne Jean Le Ridant, l'aîné, et François Le Heicho, à payer à Jean-Pineaux et Jean Le Coquen, fermiers généraux des dîmes, vin et sel dus à l'évêque de Vannes en la paroisse de Sarzeau, deux barriques de vin de Rhuis « non gastées » ou leur prix, à raison de 18 livres par barrique (15 décembre 1587). — Assignation, par sergents royaux et hussiers de la cour de Rhuis, de divers habitants du village de Brillac, à comparoir au présidial de Vannes, par devant les juges royaux de cette juridiction, pour s'y voir condamner au paiement des dîmes qu'ils doivent à l'évêque de Vannes (1639). — Prise à ferme, pour 7 ans, par Jean Piniau, homme d'affaires de M. l'avocat général de Francheville, François Piniau, son frère, et Jean Cocven, maréchal, demeurant en la paroisse de Sarzeau, « île de Rhuis », des dîmes et droits de l'évêque de Vannes en la dite paroisse, moyennant 650 livres tournois par an (6 avril 1682). — Sentence rendue par Jacques Guillon, écuyer, sieur de Beauregard, conseiller du Roi, secrétaire et auditeur en la Chambre des Comptes de Nantes, commissaire député par S. M. pour la réformation des domaines de Rhuis et d'Hennebont, portant réception des déclarations de l'évêque de Vannes au sujet du lieu, manoir et métairie de Brillac, à charge de le tenir et relever prochement et noblement du Roi, à devoir de prière et oraison, en fief amorti, d'entretenir de réparations la chapelle de Saint-Jacques, sans prétendre ni faire exercer aucune juridiction dans l'étendue du domaine de Rhuis, la consistance de 70 journaux, portée dans la dite déclaration devant être réglée sur le pied de 60 cordes par journal (Sarzeau le 26 janvier 1683). — Procès soutenu par haut et puissant seigneur Henri-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, ministre et secrétaire d'État, agissant tant pour ses frères et sœurs, héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de Charles de Bertin, en son vivant évêque de Vannes, que pour illustrissime et révérendissime seigneur Sébastien-Michel Amelot, son successeur au dit évêché, contre le recteur et les religieuses trinitaires de Sarzeau, et contre les abbé, prieurs et religieux des abbayes de Prières et de Saint-Gildas-de-Rhuis, au sujet des réparations du chœur et chancel de l'église paroissiale de Sarzeau, auxquelles les dits recteurs et religieux refusent de contribuer, prétendant n'être pas décimateurs en ladite paroisse ou n'y jouir que de dîmes féodales ou champarts (1775-1776).

G. 64. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1651-1775. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Sérent. — Aveux : par Yves Le Gallec, Olivier Denis, Marguerite et Perrine Tostevin, cordiers demeurant au village de la Magdeleine, de maisons et terres situées au dit village, tenues par eux de l'évêque de Vannes, à charge d'obéissance seulement (1651); — par Vincent et Olivier Bodouain, Pierre, Gilles, Julien Tostevin et Vincent Le Galleuc, cordiers, habitant le dit village de la Magdeleine (1681). — Bail, pour 5 ans, moyennant 70 l. t. par an, de la métairie du petit Catillé, paroisse de Sérent, trève de Lizio, appartenant aux enfants mineurs de feu Marc Le Cointe (1666). — Procès en conséquence du dit bail. — Billet constatant que le recteur de la paroisse de Sérent doit à l'évêché de Vannes une rente de 18 livres (1775).

G. 65. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 83 pièces papier.

1524-1775. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Sulniac. — Reconnaissances du village de Lostiffel (Lostihuel), (1524). — Vente par Jean Carteron, laboureur, mari de Jeanne Le Bournasguet, à Thomas Le Boulge, laboureur, de la huitième partie des édifices, surperfices, « maneuvres et engreix » de la tenue dite de Bournasguet, située au village du Bot, paroisse de Sulniac, pour le prix de 16 écus sol, 7 quarts seigle et 5 quarts mil, mesure de Vannes, acte passé devant la double juridiction des Régales de Vannes et de Boblay (20 septembre 1597). — Bail à ferme, pour 3 ans, par Guillaume Hervyo, recteur de la paroisse de Sulniac, à missire Louis Surzur, prêtre, demeurant au village de Locqueltas, des dons, aumônes, oblations et offertes tombant en l'église de « Monsieur Saint-Jean du Gorvello », en la dite paroisse, pour la somme de 200 livres, payable à Louis Rouxel, du bourg du Gourvello, créancier du dit recteur, acte passé devant la juridiction de Boblay (19 février 1614). — *Item*, pour 3 ans, par noble et discret Gabriel de Quifistre, recteur de Sulniac, à missire « Yves Le Clainche,

prêtre et à Jean Le Madec, de la chapelle et custode où repose la benoite Vraie-Croix, » pour en recevoir les offrandes et oblations qui s'y doivent faire, moyennant 250 livres. t. par an (3 août 1623). — Ferme des dimes et gros fruits de la paroisse de Sulniac, ainsi que des paroisses de Theix, Surzur, Cléguérec, Sarzeau, et des frairies d'Arcal et Conleau en Saint-Patern, appartenant à l'évêque de Vannes, baillée pour 4 années, moyennant 6500 livres. t. l'une, à M[es] Yves Plantart, marchand, et Julien Dayel, notaire et procureur postulant au présidial de Vannes (27 juillet 1619). — Ferme des dimes et gros fruits de la paroisse de Sulniac seule, baillée pour 166 perrées seigle, en 1628, et 150 perrées en 1632, à Olivier Kergal, Nicolas Tréhuello, Jean Rouxel, Jean Le Madec et Charles Morice, tous laboureurs. — Autres baux à ferme des dimes de Sulniac : 1° De 1637 à 1660, une seule ferme : Valeur minima, 132 perrées seigle en 1644; valeur maxima, 268 perrées et 2 chapons en 1654. — 2° A partir de 1663, la ferme est divisée par frairies ou villages. — État des dîmes de la paroisse de Sulniac, divisée en 6 grandes frairies qui sont les frairies du bourg, de Sainte-Marguerite, du Gorvello, de Kergorff, de la Vraie-Croix et de Saint-Just, subdivisées en 20 petites (XVII[e] siècle). — En 1742, la ferme des dimes de Sulniac vaut 18 tonneaux de seigle dont 8 en grains et 6 1/2 en argent, à raison de 80 livres le tonneau. — Procès relatif aux dimes de Sulniac dont le recteur de cette paroisse veut enlever la jouissance à l'évêque (1627-1739). — Transaction entre Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, et missire Noël Jan, recteur de Sulniac, portant désistement de ce dernier quant à la revendication des dimes (24 octobre 1639). — Nouveau procès relatif aux dimes entre Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, et missire Jean Thibaud, recteur de Sulniac, qui réclame soit l'attribution des dîmes dont la perception par l'évêque « ne lui laisse pas de quoi se subvenir à vivre, » soit une portion congrue (1651). — Mémoire des terres novales de la paroisse de Sulniac, contenant 170 journaux et demi, répartis entre 59 frairies ou villages. — Transaction entre Jean Le Pichon, recteur de Sulniac, et l'évêque de Vannes, accordant au dit recteur, outre sa pension congrue et les autres droits dont il jouit, 8 perrées de seigle par an, à percevoir sur les terres et frairies de Coëtorel et du Téno (28 août 1760). — Présentation à la chapellenie du portail de la Vraie-Croix, située au bourg de l'Hôpital ou Vraie-Croix, paroisse de Sulniac, par messire Jean du Bois-de-la-Salle, de M[e] Guy Garrouet, prêtre, en remplacement du sieur Jean Noël, démissionnaire (29 avril 1638). — Provision du dit bénéfice en faveur du même (24 octobre 1639). — Signature de Sébastien de Rosmadec). — Requête au présidial de Vannes, présentée par vénérable et discret missire Jean-Marie Chauvaux, procureur de haut et puissant seigneur Henri-Léonard-Jean de Bertin, évêque de Vannes, chargé des réparations du chœur et chanceau de l'église de Sulniac, en qualité de gros décimateur, tendant à faire supporter aux paroissiens une partie des frais de la restauration du clocher, lequel repose autant sur la nef que sur le chœur (7 octobre 1775).

G. 66. (Liasse.) — 21 pièces parchemin, 52 pièces papier.

1601-1698. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Bourg, environs et divers lieux. — Aveu fait à l'évêque de Vannes par M[e] Pierre Desalleurs, notaire, des héritages tenus par lui sous la seigneurie des Régales, à devoir de foi et hommage, sans rachat, dont deux maisons avec leur jardin, étable, etc. situées au bourg de Surzur (1[er] août 1601). — Autres aveux de maisons situées au bourg de Surzur et tenues de l'Évêque directement ou sous diverses seigneuries, fournis : par Martin Fortin, cabaretier, pour un logis avec jardin, situé dans la rue qui conduit du cimetière à l'Hermitage (1664); — par Sylvestre Le Goueff, maître de barque, pour un grand logis nommé le Logis du Quinio (1667); — par Gilles Guillermo, « texier en toile », pour un logis couvert en ardoise, avec ses dépendances, situé sur le chemin conduisant à la maison de la Porte-Neuve; — par Jean Guillo, boulanger, pour une chambre à four, située sur le chemin conduisant de l'église à la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance; — par Pierre Malon, marchand droguiste, pour une maison et apprentifs couverts en ardoise, situés même chemin (1668); — par M[e] Guillaume Le Croisier, notaire (1672); — par René le Pavec, tailleur d'habits; — par Yves Perrodo, tailleur d'habits, et Morice Le Mitouart, « teixier en toile », son beau-frère; — par Jean Ars,

tailleur d'habits ; — par Jean Le Quinio, l'un des prêtres de la paroisse, pour une maison à trois pignons, appentifs, jardin et diverses parcelles ; — par Julien Guilbery, marchand drapier ; — par Jean Guein, tailleur d'habits (1673) ; — par Julien Le Courtois, fournier (1678) ; — par Bertrand Lallier, marchand drapier (1679) ; — par Marc Jégo, marchand boucher (1684) ; — par missire François Le Pavec, un des prêtres de la communauté paroissiale, pour deux maisons, un cabinet et appentif, deux portions de jardin etc., situés sur le chemin qui conduit de l'église à la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance (1688) ; — par François Thébaud, maréchal forgeur ; — François Le Goueff, maître menuisier ; — par Sylvestre Le Goueff, clerc praticien, demeurant au bourg d'Ambon, pour une maison avec cour, jardin derrière, et autres dépendances (1689), etc. — Aveu par noble homme Philippe de Montigny, sieur de Sarzeau, Kerebat etc., de la tenue noble et village de Kerberen, tenue au village de Kerlès et deux tenues au village de Tréverhel, le tout en la paroisse de Surzur (15 septembre 1601). — Aveu par demoiselle Jeanne Basseline, veuve de Jacques du Fossé, sieur de Kerbourbon, héritière de feu Jean Basseline, vivant notaire royal et procureur à Vannes, et de Perrine d'Alérac, ses père et mère, pour la métairie noble de la Porte-Neuve, au bourg paroissial de Surzur, et divers biens situés au village du Grand Roz et de Kergal, même paroisse (2 septembre 1672). — Aveu par demoiselle Julienne Chessé, veuve de Me Gilles Noël, vivant procureur au siège présidial, d'une métairie située au village du Palastre, paroisse de Plescop, demi-tenue au village de Kerbiscon, paroisse de Surzur, et deux autres demi-tenues au village de Canferh, même paroisse (18 décembre 1682). — Ventes : par écuyer Jacques Le Quinio et dame Anne Bouvier, sa compagne, sieur et dame de Kerdavy, demeurant en la ville de Muzillac, à Marin Fortin, boulanger, et Jeanne Le Goueff, d'un logis couvert en ardoise, situé dans le bourg de Surzur, au prix de 400 l. t. (29 août 1653) ; — par le même à Guillaume Le Croisier, notaire de la juridiction des Régales, demeurant au bourg de Surzur, d'une maison avec jardin, sise au dit bourg, dans la rue qui conduit de l'église paroissiale à la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance (14 décembre 1655).

G. 67. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 124 pièces papier.

1702-1788. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Bourg, environs et divers lieux. — Aveux à l'évêque de Vannes : par Jean Auffrect, maréchal forgeur ; — par Jean Le Goueff, paludier, demeurant au village de Blavasson, pour une maison à deux étages située au bourg (1702) ; — par Jacques Le Priol, texier en toile (1703) ; — par Pierre le Pavec, tailleur d'habits (1702) ; — par demoiselle Jeanne Guilbery, veuve de Me Pierre Le Croisier, en son vivant notaire de la juridiction des Régaires, demeurant au bourg de Surzur (5 août 1732) ; — par Vincent Le Bail, tailleur d'habits ; — par François Colleno, marchand drapier ; — par Jean Simon, maréchal forgeron, et Jeanne Le Baud, sa femme ; — par Marc Surzur, teixier en laine ; — par Jean Briend, menuisier, pour une maison et pavillon carré couverts en ardoise ; — par Julien Jollivet, tailleur d'habits ; — par Me Pierre-Marie Desalleurs, notaire de la juridiction des Régaires, pour une grande maison, couverte d'ardoise, avec ses appentis, autre grande maison, anciennement nommée l'*Écurie*, grand jardin cerné de murailles etc. ; — par Marc le Puel, teixier en toile ; — par Jean Huermant, saulnier, et Guillemette Le Boulicaut, son épouse ; — par Jean Le Boursicaud, saulnier ; — par Pierre Colleno, marchand drapier et Françoise Thébaud (1732). — Afféagement par Me Guillaume Mallet, sieur de Volumbrun, ancien avocat *gradué*, faisant fonction de procureur fiscal des Régaires, à Marc Magré, maçon, demeurant au bourg de Surzur, d'une portion du pâtis de la chapelle de N.-D.-de-Recouvrance, moyennant 24 sols de rente annuelle (20 mars 1724. — Cachet de l'évêque Antoine Fagon). — Autres afféagements du dit lieu, notamment à Pierre Le Quinio, mercier, moyennant 30 s. t. — Adjudication à Jean Jarnier, du bourg de Surzur, de la maison et Jardin de Jean Josso, pour la somme de 940 l. — Ventes : par Jeanne Le Gallic, veuve de Jean Maho, à Sébastien Jolivet, maître tailleur d'habits, demeurant au bourg de Surzur, d'une terre et parc sous lande, proche le dit bourg, tenu, sous le fief des Régaires, à devoir d'obéissance seulement, pour la somme de 303 livres tournois (7 septembre 1702) ; — par François Le Bloch et Marie Magré, marchands, demeurant en

la ville de Sarzeau, au sieur Pierre-Marie Debout et à demoiselle Marie-Anne Bernard, son épouse, marchands de vin en gros, demeurant au bourg paroissial de Surzur, de maison, petits jardins, et « refuy » situés dans le pâti de N-D-de-Recouvrance (13 octobre 1748); — par messire Jacques du Bot, seigneur de Caden, Vaujour, Trévinec et autres lieux, demeurant ordinairement au château de Talhouet, paroisse de Pluherlin, à messire Charles-Nicolas Huchet de la Bèdoyère de la Benneraye, seigneur de Penbulzo, Villescourant, Châteautro etc., de la taille de Beauregard, située au dit lieu, paroisse de Surzur, sous le fief des régaires de Vannes, au prix de 262 l. 10 s. (29 juin 1752); — par Julien Le Bouquin, marchand lainier, demeurant au bourg de Surzur, à Jean Le Clainche, autre marchand lainier, de deux maisons situées au dit bourg (31 mai 1756); — par Me Pierre Le Croisier, notaire de plusieurs juridictions, à missire Jean Le Bodo, prêtre, demeurant en la maison noble de Perennès, d'une grande maison, couverte en ardoise, et de deux autres maisons, situées au bourg de Surzur, pour éviter la division des héritages Le Croisier, saisis pour un quart dont le dit Le Bodo s'était rendu l'adjudicataire, moyennant la somme de 800 livres, à laquelle il ajoute 2,500 l. pour l'acquisition des dites maisons (20 janvier 1764). — Autres ventes : par le dit Me Pierre Le Croisier, à Marin Lorlot, marchand boucher, à Louis Le Pavec, laboureur; — par Julien Perodo, marchand et laboureur, à Jean Le Viavant, aubergiste; — par Jean Josso, maitre boulanger, à demoiselle Anne Bernard, veuve Debout (1766); — par Jean Le Quiliec, tailleur d'habits, à Marguerite Le Baro, veuve Le Quiliec (1673); — par Guillaume Cofornic, *teixier* en laine, à Jean Le Bodo, boulanger (1776); — par Guillaume Guillodo, tisserand, à Jean Têtu, tailleur d'habits (1779); — Appropriement pour messire Charles-François du Bot, chevalier, seigneur du Grégo, marquis de la Roche et autres lieux, du taillif d'Amsalle en Surzur, de landes situées entre le dit taillif et l'avenue du château du Grégo et autres biens, acquis par lui de messire Armand-Sébastien comte de Bruc, marquis de Goulaine et autres lieux, pour la somme de 3,300 l. (26 juillet 1785).

G. 68. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1785. — Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Bagaruc. — Vente par Vincent Le Naudellec, laboureur, et consorts, à Jean Le Gac, aussi laboureur, pour la somme de 3,000 livres, de la tenue Louédan « composée en deux tenues » relevant, soit à titre d'héritage de la juridiction des Régaires, soit à titre de domaine congéable des seigneuries des Lespiney et du Graneil, sous les sieurs comte de Bruc et baron de Sérent, à l'usement de Broërech.

G. 69. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1776. — Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Bel. — Cession par messire François de Lescoët, chevalier, seigneur comte du dit lieu, capitaine au régiment du Roi-Infanterie, demeurant en son château *de* Menimur, paroisse Saint-Patern, à messire René-François *de* Gouvello, seigneur comte de Rosméno, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, des fonds de 2 tenues à domaine congéable, situées au village de Bel, paroisse de Surzur, en échange du tiers indivis de la terre noble de Redevant, les dites tenues évaluées 4,283 l. 13 s. 9 d., soit 283 livres de plus que le dit tiers.

G. 70. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1628-1778. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Bilaire. — Aveux rendus à l'Évêque : par Perrine Le Moulnier, veuve d'honorable homme Guillaume Tiffoche, pour logis, jardin et bien divers (1628); — par Jean Le Digabel, tailleur d'habits, demeurant au village de Noyal, et consorts, pour clos sous labeur, pré, lande, petit bois taillif et autres biens, contenant environ 14 journaux (30 décembre 1674). — Ventes : par Michelle Guyodo, veuve de Vincent Lestodo, femme de labeur, demeurant au village de Bilaire, à Guillaume Le Pavec, laboureur, de 3 sillons de terre en labeur dans le champ nommé Gouach-en-Arlgouit, et d'une portion de lande près Bilaire, au prix de 45 livres (1776); — par Jean Le Bodo, drapier, et Guillemette Pédron, à Pierre Le Bodo, laboureur, de 13 « seillons » de terre labourable dans le champ de la Motte, entre

Bilaire et Trébilaire, de 6 autres sillons situés dans le Champ-du-Milieu et d'une planche de jardin dans le Clos-du-Four, au prix de 126 livres (1778).

G. 71. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1782.— Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Blavasson. — Aveu par Sylvestre Le Gac, laboureur, de plusieurs clos, parcelles, sillons de terre en labeur, et de divers cantons sous lande, situés au village de Blavasson ou dans les environs, le tout tenu de l'évêque de Vannes, sous la juridiction des régaires, à devoir de foi et obéissance, sans rachat ni autres rentes, fors les dîmes, à la 33e gerbe, et la sujétion au moulin de Birhuidic.

G. 72. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1692-1787. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Branrun. — Aveu rendu par Jean Guyot, Jeanne Le Guerranic et consorts, à messire François d'Argouges, évêque de Vannes, de la tenue noble de Branrun, comprenant 3 grands corps de logis, un jardin contenant un journal 12 cordes, la pâture dite, *Le Repair*, un autre jardin nommé Liorh-Sainte-Hélène, au milieu duquel se trouve la chapelle de ce nom, plusieurs prés, clos sous lande et labeur, bois taillif nommé le Bois du Plesqué, contenant 22 journaux, plus une grande quantité de lande, appelée Lande du Bois-Taillif, contenant 25 journaux (22 mars 1692). — Autre aveu par François Colléno, marchand drapier, de la *petite prée* de Branrun, contenant 70 cordes, démembrée de la tenue noble du dit village (13 janvier 1733). — Vente par Jeanne Le Hescho, veuve de Jean Blancho, à Isabelle Guiot, veuve Le Guezo, de 3 parcelles de clos en labeur et de la 5e partie de la taille du Plesqué, pour la somme de 390 l. t. — Acquisitions : par Gilles Le Guilloux, marchand drapier, et Louise Le Clère, de biens situés proche la chapelle Sainte-Hélène (1740); — par Martin Plumorin et Anne Jarnier, demeurant aux moulins de Lespiney, paroisse de Surzur, d'un sixième par indivis de la métairie du Guerranic, au prix de 780 livres (1771); — par François Le Quiliec, laboureur, demeurant au bourg paroissial de Surzur, d'une partie de la métairie Guyot, sise au village de Branrun, relevant des régaires de Vannes, à titre d'héritage noble (1772);— par Gilles Simon, tailleur d'habits, et Marie Guillodo, de biens situés au dit village de Branrun, pour la somme de 540 l. (1778); — par Jean Pedron, laboureur, de biens ou portions de biens appartenant à Julien Bouquain, drapier, demeurant à Vannes, rue de Boismoreau, pour la somme de 1,500 livres de principal et 75 livres d'épingles (1783), etc.

G. 73. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1692-1734. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Canfer. — Vente par Me Guillaume Guilbery, notaire de la Cour des Régaires, et demoiselle Sébastienne Boislève, sa compagne, à Vincent Le Viavant et Jeanne Le Blouch, gens de labeur, demeurant au village de Liscorno en Surzur, des édifices et droits convenanciers d'une demi-tenue située au village de Canferh, ainsi que du clos en labeur et pré nommé le Clos-du-Bois, au prix total de 1,770 livres (1692). — Aveux de ces biens à l'Évêque (1696 et 1732). — Acquisition par Olivier Guillodo, maçon-tailleur de pierre, demeurant au bourg de Surzur, de 2 prés contigus, situés au village de Canfer et nommés les prés Kerral, pour la somme de 762 l. t. (1734.)

G. 74. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1601-1680. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Seigneurie de Cohanno. — Aveux : par noble homme Jean de Francheville, du lieu noble et herbergement de Cohanno, composé d'une vieille maison couverte en ardoise, avec sa cour, grande et petite garenne, étang, labeurs, prés, landes et tenues diverses en dépendantes (4 juillet 1601); — par messire Jean Le Sénéchal, seigneur de Cohanno, Passé, etc., demeurant en la ville de Vannes, rue Saint-Salomon, pour le lieu et manoir de Cohanno, tenu prochement et noblement de l'évêque de Vannes, sous la juridiction des Régaires, et comprenant 50 journaux et demi, 52 cordes, sans compter les tenues dépendant de la dite seigneurie, situées aux villages de Cohanno, Kerlis, Kerival et Ménéguen en Surzur (27 mars 1680), etc. (V. Kerguizec.)

G. 75. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1785.— Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village du Goëllo. — Acquisition par René Allanic, maître tailleur d'habits, demeurant à Vannes, rue Latine, d'une tenue à domaine congéable, suivant l'usement de Broërech, située au village du Goëllo, sous le fief et juridiction des Régaires, au prix de 2,400 livres.

G. 76. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1590. — Biens et revenus. — Titres particuliers. Paroisse de Surzur. — Village de Goursaho. — Donation par écuyer Alain du Val, sieur du Graigo (Grégo) et du Lic, demeurant en la ville close de Vannes, à Me Pierre Desalleurs, marchand du bourg de Surzur, d'un tènement d'héritage situé au village de Goursaho, « pour et en faveur des bons et agréables services faits par le dit Desalleurs au dit sieur du Graigo », à devoir d'obéissance seulement.

G. 77. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1563-1738. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Seigneurie du Grégo. — Déclarations par Lucas Le Blévenec, de biens tenus par lui sous noble homme Claude du Val, seigneur du Grégo (1563), les dits biens situés au village de la Trinité-de-La-Lande; — *Item* par Jean Le Blévenec, tisserand, demeurant au bourg de la Trinité, de la maison qu'il habite, étable joignante et planche de terre sous jardin, possédées par lui « sans savoir à quel titre » sous messire Jacques du Bot, chevalier, seigneur de Caden et autres lieux (1738). — Acquisition, par Jean Mahé, tailleur d'habits, demeurant au village de Kergal, d'une portion de tenue, située au dit village, et autres biens relevant de la seigneurie de Grégo, pour la somme de 280 l. t. (1639).

G. 78. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1747. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Kerbinon. — Vente par Joseph Mahéo, laboureur, demeurant au village de Tréleman, paroisse de Theix, à Guillaume Tenevic, aussi laboureur, demeurant au village de Bourgerel, paroisse de Noyalo, de plusieurs parcelles de terre inculte, dont l'une, de 18 sillons, située dans le clos de *Motel-Lune*, près le village de Kerbinon.

G. 79. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1755-1782. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Kerbiren. — Ventes : par demoiselle Marie Tiffoche de Villeneuve, demeurant en la ville de Sarzeau, fondée de procuration de demoiselle Jeanne Tiffoche du Hanlis, sa sœur, à Jacquette Le Gueranic, veuve de Jean Le Joubioux, du quart de la demi-tenue de Kerbiren dont elle était tenancière, au prix de 500 l. (16 novembre 1655); — par Jean Le Mitouart, laboureur, demeurant au bourg trévial de la Trinité-de-la-Lande, paroisse de Surzur, à Mathurin Gourdel, laboureur et marchand, d'une portion de deux tenues situées au village de Kerbiren, pour la somme de 150 livres (9 mars 1782).

G. 80. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1596-1776. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Kerbiscon. — Ventes : par écuyer Jean de Kerguisec à Me Pierre Desalleurs, notaire de la cour des Régaires, demeurant au bourg paroissial de Surzur, d'un fonds de tenue à domaine congéable situé au village de Kerbiscouet *(sic)*, au prix de 535 écus sol. (12 août 1596); — par Michel Morice, laboureur, et Thomasse Le Bodo, sa femme, à Jean Perodo, dit Bihan, aussi laboureur, de 5 *seillons* de terre en labeur, situés au lieu dit Motten, près le village de Kerbiscont, pour la somme de 24 livres (1er mai 1660); — par Guillemette Le Magreix, servante domestique chez Me Pierre Cozette, et Guillaume Le Magreix, son frère, à Joseph Le Digabel, paludier, demeurant au village de Lisle, paroisse de Noyalo, d'héritages consistant en une mazière avec jardin, au village de Kerbiscon, et en diverses parcelles aux villages de Kerbiscon, de Lisle (Noyalo) et de Kerfontain (Le Hézo); pour la somme de 140 l. t. (1730). — Aveux rendus à l'évêque de Vannes par Jean Perodo, dit Bihan, laboureur, demeurant au village de Kerbiscon (1674 et 1700).

G. 81. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1730. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Kerenno. — Déclaration par Vincent Le Mut, laboureur, demeurant au village de Kerenno, de la tenue Le Blouch, sise au dit village, consistant en maison, appentif et *loge-charrette*, four, jardin, clos sous labeur, cantons de terre en vigne, labeur, pré, pâture et lande, tenue par lui sous messire René de Sécillon, chevalier seigneur de Villeneuve, demeurant en la ville de Guérande, à titre de domaine congéable, selon l'usement de Brouérech, à devoir d'une perrée de froment rouge, 6 perrées de seigle, une d'avoine, 4 livres 19 sols en argent, corvée et obéissance.

G. 82. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1667-1774. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Kergal. — Acquisition, par Vincent Cheron, « teixier en lange », de la tierce partie de la tenue Rimaire et d'une autre tenue, situées, l'une et l'autre, au village de Kergal, aux prix de 72 et 114 l. t. (1667-1668); — par Pierre Rozo, laboureur, d'une demi-mazière brûlée, petit jardin, pré et 6 journaux de terre en labeur, fonds appelé le *Petit-Bordage*, situé proche le village de Kergal, au prix de 390 livres tournois (1654); — par Jean Le Gac, laboureur, demeurant au village du Roz, paroisse de Surzur, de tous les biens possédés par François Le Quilliec et consorts au village de Kergal, consistant en mazière, jardin, pré, terre de labeur etc., pour la somme de 360 livres (1774). — Aveux à l'évêque de Vannes : par Vincent Cheron (1670), Jean Mahé dit le Loguic (1673), Louis et Michel Mahé, frère et sœur (1684), de biens situés au village de Kergal, tenus sous la juridiction et seigneurie des Régaires, à devoir d'obéissance seulement, fors 30 sols tournois à la juridiction de Caden, stipulés par le dernier aveu.

G. 83. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1733-1762. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Kerguenan. — Aveu, par messire Joseph de La Couldraye, chevalier, seigneur de la Villeneuve et autres lieux, maitre en la chambre des Comptes de Bretagne, demeurant en la ville d'Hennebont, du lieu et manoir noble de Kerguenan, fief des Régaires, avec ses dépendances, deux tenues à Kerauré, chapelle en l'église paroissiale de Surzur, du côté de l'Épitre, et droit d'enfeu dans la dite église (23 janvier 1733). — Vente par haute et puissante dame Éléonore-Julie du Guémadeuc, veuve de haut et puissant messire Guy-Anne-Jules de Goyon, chevalier comte du dit lieu, seigneur de Kercado etc., lieutenant pour le Roi dans les 4 évêchés de la Haute-Bretagne, à messire Marc-Pierre Dibart, seigneur de Kergolhec, Poulbignon et autres lieux, de 23 œillets de marais salants, situés dans les salines de Kerguenan, sous le fief et juridiction des Régaires, au prix de 1,300 livres (1749); — par écuyer Yves Houet, sieur de Chesnevert, demeurant en sa maison de Clazeul, paroisse de Carentoir, au dit sieur Marc-Pierre Dibart, de 56 œillets situés dans les marais salants de Kerguenan, sous le fief et seigneurie des régaires de Vannes, à devoir d'obéissance seulement, avec leurs paturages, servitudes et dépendances, au prix de 3,200 livres, dont 1,333 l. 13 s. 4 d. payables après le décès de dame Houet, religieuse à l'abbaye de la Joie, titulaire d'une pension viagère de 66 l. 13 s. 8 d. affectée sur les dits marais (4 octobre 1762).

G. 84. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1560. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Seigneurie de Kerguisec. — Aveu fait à l'évêque de Vannes, en sa cour et juridiction des *Régailles*, par Alain de Kerguisec, seigneur du dit lieu, Kervallay etc., et demoiselle Jacquette Le Pennec, sa mère, 1° du lieu, manoir et herbergement de Kerguisec avec ses appartenances, contenant 20 journaux, 2 prairies de 25 journaux attenant au dit manoir, bois de Botangue y adjacent, landes et tenues diverses en dépendantes; 2° du lieu, manoir et herbergement de Cohanno en Surzur, avec ses appartenances, comprenant 50 journaux de terre « d'un seul tenant » et plusieurs métairies; 3° du lieu, manoir et herbergement du Menezguen en Surzur, contenant 25 journaux; 4° du lieu, manoir et herbergement de Tohannic en Saint-Patern, le tout tenu noblement à foi et hommage, sans rachat.

G. 85. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1732-1786. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Kerlan. — Vente : par Sébastien Laudrec, marchand drapier, à Alain Le Mercier, saulnier, d'une maison, jardin et parcelles de terre en labeur, relevant, à titre d'héritage, de la seigneurie de Perennès, au prix de 150 livres (1732); — par François Le Go, meunier du moulin neuf de la lande de Guerneas, à Julien Le Guilloux, marchand lainier, demeurant au bourg de Surzur, acquéreur subrogé, d'un logis, étable, planche de jardin, herbier ou prateau, pour la somme de 324 livres (1748); — par François Grossin, marchand drapier, à messire Guillaume Le Joubioux, prêtre de la communauté paroissiale de Surzur, du pré *Revezo*, situé au Bas-Kerlan, et de la 8e partie d'un autre pré, voisin de la chapelle Sainte-Hélène, au prix de 298 l. (1768); — par Renée Crossin, Julien Crossin, drapier, et consorts, à Louis Guyot, aussi drapier, demeurant à Kerlan, de biens situés au dit village, provenant de la succession de Jacquette Guyot, pour la somme de 1,597 l., acte consenti par transaction et pour éviter tout procès relativement à la dite succession (1786). — Aveu par Françoise Guilloux, veuve de Julien Le Blouch, Marin Colléno, laboureur, et Alain Mercier, saulnier, de maisons, planche de jardin, prés et parcelles en labeur, biens situés au village tant du Haut que du Bas-Kerlan, relevant des régaires de Vannes, à devoir d'obéissance, suite de cour, four et moulin (17 août 1733).

G. 86. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1540-1743. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Kervacher. — Aveu par noble homme Jean de Bohal, écuyer, sieur du dit lieu, de la tierce partie du village de Kervacher, provenant de la succession de noble demoiselle Simonne du Bois-de-La-Salle, mère du dit seigneur (23 juin 1540). — Ventes : par noble homme Pierre-Sébastien Le Vaillant, négociant, ancien juge consul de Vannes, à Messire Hyacinthe de Coué, chevalier, seigneur de Brionel, de tenues situées au village de Kervacher, proche fief des régaires de Vannes, au prix de 1,509 livres (1721); — par Yvonne Le Pavec, veuve d'Antoine Le Guilloux, à Jean Le Guilloux, son fils, d'héritages dont une partie située au village de Kervacher (1743).

G. 87. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1678. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Kervenen. — Aveu par Jean Guyot, laboureur, demeurant au village du Cosquer, paroisse de Surzur, de deux réages en labeur, contenant, sous fonds, trois quarts de journal, situés proche le village de Kervenen, frairie de Riniac.

G. 88. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1736-1759. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Lamblatte (Lamblat). — Bail à ferme de plusieurs journaux de terre situés dans la lande de Lamblatte, frairie de Riniac, consenti par noble homme Joseph de Kermasson, sieur de Kerroux, demeurant à Vannes, rue de la Monnaie, paroisse de Saint-Pierre, aux nommés Pierre, François et Mathurin Le Floch, Bertrand Surzur et Yvonne Jégo, à titre de domaine congéable, moyennant 12 sols de rente convenancière par journal.

G. 89. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1597-1758. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Lambré. — Vente par Jean Erligan, dit Mignon, à Yves Le Bodo, du quart d'une pièce de terre en labeur, appelée la pièce du Dinerat, contenant 16 journaux, acte passé devant la cour royale de Rhuis, le 1er septembre 1597 et communiqué à celle des Régaires. — Moyens d'impunissement de l'aveu fourni par les nommés Guégan, Le Bodo, Coffournic etc., laboureurs, de la terre du Dinerat, située proche le village de Lambré, présentés par le procureur fiscal des Régaires (11 avril 1666). — Aveu rendu par les dits Guégan, Le Bodo et Coffournic, à l'évêque de Vannes (8 mai 1666). — Autres aveux : par Bonaventure Le Gruger, veuve de Jean Mahéo, de biens possédés par elle, à titre

d'héritages, sous le fief et juridiction des Régaires, à devoir de foi, hommage et obéissance seulement, fors 24 s. t. par an à la seigneurie de Vaujour ; — par Sylvestre Guégan, de biens situés aux lieux dits Penher-Bazen, Lysle etc. ; — par Laurent Morice, laboureur, époux de Marguerite Le Bodo, pour une portion de la tenue Trévien (lieux de Er-Bouhellec, Lysle, Raquair-Caden, Er-Barré etc.), 1684; — par Jean Jégo, laboureur, mari d'Yvonne Morice, gardien de la maison noble de Caden, frairie du Tour-du-Parc, et par Yves Le Pavec, pour une partie de la tenue Trévien, biens situés sous la seigneurie de Vaujour, proche fief des Régaires, à charge de 12 s. t. de rente annuelle ; — par vénérable et discret missire Gabriel Guégan, prêtre, demeurant au Hézo, paroisse de Surzur, et consorts, d'une partie de la tenue Trévient, moyennant 12 s. t. au seigneur marquis du Cambout, sieur de Vaujour (1718) ; — par Charles Thomasso, tailleur d'habits, Renée Billy, sa femme, Antoine Le Guilloux, laboureur, et consorts, d'héritages situés aux lieux de Pont-Le-Bouhellec, Toul-Thomas, le Poulprix etc. (1732) ; — par Sylvestre Le Gac, Jeanne Guégan, sa femme, et consorts : 1° de la portion leur appartenant dans la tenue Trévient (1732), 2° du clos du Dennerat, en labeur et lande, contenant 12 journaux 32 cordes, tenu prochement et roturièrement sous le fief et juridiction des Régaires, à devoir d'obéissance et suite de cour et moulin, moyennant 1 denier par an et la dîme à la 33e gerbe, au marquis de Kerantrès (Kerantrech)-Le Gouello (1733). — Déclaration d'acquêt faite en la cour des Régaires par Jean Dorso, homme de labeur, demeurant au village de Lambré, pour la demi-tenue de Beauregard que le dit Dorso possède à titre de convenant et domaine congéable, selon l'usement des pays et terroir de Brouérech, sous haut et puissant seigneur messire René du Cambout, marquis du dit lieu, gouverneur pour le Roi des île, ville et château de Rhuis, à charge de lui payer, chaque année, la quarte gerbe de tous grains « quart de vin croissant aux terres en labeur de vigne » etc. (5 juin 1688). — Actes de vente concernant la tenue Bodo du village de Lambré (1736-1753), etc.

G. 90. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1641-1726. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Lomellec (Nomélec). — Aveux : par Allenette Talhouarn, veuve de François Rouxeau, de la moitié d'une pièce de terre en pâture et *frotage* nommée la *petite pièce*, tenue, moyennant l'obéissance à l'évêque et 2 s. 6 d. t. au sieur de Tréduday (1641) ; — par François Le Gac, laboureur, de terres en labeur situées proche le village de Lomellec, frairie de Sainte-Anne-Gra-de-Pont (1683) ; — par Yves Le Gal et Guénelle Le Quinyo (1682). — Ventes : par Allenette Talhouarn, veuve de Pierre Le Gal, à François Lorho, laboureur, de 3 journaux de terre aux lieux du Clos-Neuf et de Lango, pour la somme de 480 livres tournois, payée comptant (1655) ; — par Pierre et Allenette Le Quinio, frère et sœur, à Yves Le Gal, laboureur, des 2 cinquièmes de 3 parcelles appelées Er-Lozic, Le Langueu et Pech-Bras, au prix de 120 l. t. (1678) ; — par Jean Pedron et consorts à Allenette Le Guilloux, veuve, et à François Le Gac, de 2 sixièmes par indivis de la tenue Le Gac et de 2 cinquièmes du clos du Stot-de-Gui et du Clozic, au prix total de 1,088 livres (1726).

G. 91. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1542-1641. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Seigneurie de Penbulzo. — Aveux, minus, déclarations : par Jean de Penbulzo, seigneur du dit lieu, du manoir et herbergement de Penbulzo, métairies du dit lieu et de Folperdry, et de diverses tenues parmi lesquelles la tenue de Tilosquet (1542) ; — par demoiselle Françoise Jouan, veuve de noble homme Jean de Penbulzo (1584) ; — par écuyer Guillaume de Penbulzo, 1° de la maison noble et manoir du dit lieu, jardins, terres, colombier, garenne, bois, étangs, prairies, deux métairies nobles et une tenue d'héritage en dépendantes, le tout « en un tenant », d'une contenance de 150 journaux ; 2° du village de Tilosquet, contenant environ 40 journaux sous prairies, terres arables, landes et vignes ; 3° d'un « escabeau et droit d'enfus en l'église paroissiale de Surzur » ; — par Alain du Loguet, sieur des Touches, demeurant au dit lieu, paroisse de Guer, comme tuteur des enfants mineurs de défunts écuyer Bertrand de Saint-Brieuc et demoiselle Perrine de Penbulzo, en leur vivant sieur et dame de ce lieu (1641).

G. 92. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1732-1785. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Pentès. — Aveu par Sylvestre Largement, laboureur, d'un clos en labeur, nommé Clos-Pentès-Bihan, contenant un demi-journal, 19 cordes, possédé sous le fief des Régaires, à devoir de foi et obéissance, sans rachat ni autres rentes, fors la dîme à la 33e gerbe (1732). — Vente par Vincent Cheron, laboureur, et Jeanne Guilbery, son épouse, à Jean Le Gac et Jeanne Le Quinio, de la moitié du clos Pentès-Bihan, au prix de 120 livres de principal et de 6 livres d'épingles (1785).

G. 93. (Liasse.) — 4 pièces parchemin et 15 pièces papier.

1649-1788. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Seigneurie de Perennès. — Aveu fait à l'Évêque de Vannes par écuyer Jean de Lescouble, seigneur de Larmor et Perennès, héritier principal et noble de feu demoiselle Anne Colombel, en son vivant dame des dits lieux, de la terre et seigneurie du dit Perennès, maison noble et manoir consistant en un corps de logis couvert d'ardoise, avec sa cour close et son colombier, grand bois de haute futaie, joignant le pourpris de la dite maison et contenant 10 journaux, deux prés, moulin et métairie nobles, clos en labeur nommés le Grand-Clos et le Clos-Moing, en tout 76 journaux 24 cordes et demie, sans compter plusieurs tenues à domaine congéable (25 février 1649). — Autres aveux : par messire Jean de Lescouble, seigneur de Larmor, Perennès et Kernoyal en Surzur, de la maison et manoir de Perennès, appartenances et dépendances, le dit manoir consistant en 2 grands corps de logis, boulangerie, greniers, granges, écuries, colombier, etc. (15 août 1680); — par dame Yvonne Perot, veuve de messire Jacques du Fresne, vivant seigneur de Saint-Gilles, tutrice des enfants de leur mariage, de la maison, terre et seigneurie de Perennès (12 avril 1690). — Déclarations de biens tenus sous la seigneurie de Perennès : par René Rouxeau « marchand teixier en toile », demeurant au village de la Trinité-de-la-Lande, paroisse de Surzur (1653); — par Pierre Le Quinio, laboureur, du village de Kervihan (1673); — par Jean Thébaud, maréchal forgeur, demeurant au village de Trémoyec; — par François Le Bère, laboureur, du village de Trébont (1679). — Afféagements : par messire François de Lescouet, chevalier, seigneur de Perennès, à Jean Collenno, marchand drapier, demeurant au village de Kerlan, paroisse de Surzur, de deux journaux de terre situés en la lande du Haut-Kerlan (1730); — par le même à Jean Brien, aubergiste, demeurant au bourg paroissial de Surzur, de 2 journaux de terre en la dite lande (1738). — Pièces du procès intenté par l'évêque de Vannes à messire François de Lescouet, au sujet des afféagements, concédés par celui-ci, de biens ne figurant pas dans l'aveu de Perennès (1733-1736).

G. 94. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1757. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Portgrois. — Vente par dame Françoise-Xavier Guiller de Fontainepair, dame de Talhouet-Le Myone, demeurant chez les dames Urselines de Vannes, à messire François de Lescouet, chevalier, seigneur du Menimur, Perennès, La Fiolay et autres lieux, et à dame Marie-Josèphe de Quifistre de Bavalan, son épouse, d'une tenue à domaine congéable, selon l'usement de Broërech, située au village de Pontgrois, sous la juridiction des Régaires, au prix de 1,350 livres.

G. 95. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1684-1787. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village du Roz. — Aveux à l'évêque de Vannes : par Jean Le Sellec l'aîné, homme de labeur, d'une pièce de terre labourable contenant un journal (1684); — par Jean Boursicaut, d'une petite maison, clos en labeur nommé Prat-Bihan, clos dit Er-Bastellec, etc., le tout possédé sous la juridiction des Régaires, à devoir de foi, hommage et obéissance (1698); — par Jean Le Perrigaud, laboureur, d'une parcelle de terre en labeur, nommée Clos-er-Habitaine, et d'un petit canton de lande (1732). — Ventes : par Françoise Mahé à Jean Le Boursicault, son neveu, de 59 *seillons* de terre labourable aux lieux de Poueros, d'Er-Bastellec et du Scodeguy (1685); — par Françoise Le Perrigaud, veuve de Joseph

Fardel, demeurant au village du Len en *l'île* de Penerf, paroisse d'Ambon, à Jean Le Perrigaud, de 8 sillons de terre en labeur dans le clos de Lan-Vlasson (1722);— par Jean Le Boursicaut, saulnier, à Marc Le Boursicaud, aussi saulnier, d'un *réage* de terre au lieu du Scodeguy, contenant environ 2 journaux, au prix de 300 livres (1739); — par noble maitre Jean-Augustin Launay, avocat au Parlement, agissant pour messire François-Joseph de Lescouet, chevalier, seigneur de la Fiolay, Perennès, Le Menimur et autres lieux, capitaine au régiment du Roi-Infanterie, à écuyer Jean-Vincent Guillo-Dubodan, demeurant à Vannes, rue de l'Hermine, d'une tenue située au village du Roz, relevant noblement du fief des Régaires, au prix de 2,700 livres, la dite tenue rapportant annuellement 6 perrées de seigle, une perrée de froment, une perrée de grosse avoine, 2 livres 15 sols et 300 livres de *nouvautés* (25 avril 1777). — Acquisitions : par Pierre Le Brun, laboureur, de la terre du Tennenio, contenant un journal et demi, pour la somme de 280 livres (1754); — par Jean Le Gac, de 2 journaux situés dans le clos du Scodeguy, provenant de la succession de Françoise Lescop, au prix de 315 livres (1775); — par Pierre Lavenan et Jeanne Guillodo, marchands boulangers, demeurant au bourg de Surzur, de 2 journaux en labeur au village du Roz, au prix de 300 l. (1757). — Autres acquisitions par François et Jean Le Gac (1762, 1765 et 1787).

G. 96. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1702-1732. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Trébont. — Aveu par Gilles Le Berre, homme de labeur, d'un bois taillif, situé près le village du *Petit-Trébont*, nommé le bois Bodenno, contenant 2 journaux trois quarts et 2 cordes, tenu par lui de l'évêque de Vannes, à devoir de foi et obéissance, moyennant 5 sols tournois et 6 canards, « bons et compettans », au seigneur de Perennès (1702). — Autre aveu du dit bois par Alain Le Berre (1732). — Vente par Jean Merian et Perrine Le Pocquereau, gens de labeur, à François Mérian, leur fils, d'une demi-tenue située au village du Grand-Trébont, pour la somme de 1,650 livres (1712).

G. 97. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1721-1726. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village de Tregorff.— Ventes : par Guillemette Le Thenevic, veuve de Julien Pesdron, et consorts, à Jean Pesdron et Celine Le Gac, de la moitié de la tenue Julien Pesdron et d'un cinquième de l'autre moitié de la dite tenue, consistant en logement, rue, issues, jardins, prés, terres en labeur, vignes, landes et *palluds*, au prix de 1,120 livres (1721); — par Vincent Le Pavec, laboureur, d'une demi-tenue située au village de Tregorff, relevant, à titre de domaine congéable, de la seigneurie de Tréviennec, sous la juridiction des régaires de Vannes, pour la somme de 1,000 livres (1726).

G. 98. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1770.— Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Village du Treilly. — Vente par messire Jean-Malo-Hyacinthe du Brueil de Pont-Brian, comte de Nevet, officier de la Légion Royale, demeurant en son château du Verger, près Rennes, à écuyer Jean Le Livec, seigneur de Kergal, et dame Marguerite Autheuil, son épouse, de 3 tenues dont l'une située au village du Treilly, vendue 1,500 livres, sur le prix total de 3,000 livres auquel monte la dite vente.

G. 99. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1743-1752. — Biens et revenus. — Titres particuliers.— Paroisse de Surzur.— Village de Trémoyec. — Ventes : par noble homme Jean-Sébastien du Foussé, sieur d'Auzon, employé dans les fermes du Roi au port de Locmariaker, et par demoiselle Jeanne La Porte, son épouse, à noble homme Me Pierre-Vincent Nouvel, sieur de Glavignac, procureur du Roi de la maréchaussée de Bretagne à la résidence de Vannes, et dame Jeanne-Ursule-Rose du Foussé, son épouse, d'une tenue au village de Trémoyec, à relever des Régaires, rapportant 6 perrées de seigle, grande mesure de Vannes, et 50 sols, avec les corvées et obéissances, au prix de 900 livres (1743); — par vénérable et discret missire Vincent Loisel, recteur de la paroisse de Locoal, diocèse de Vannes,

à noble homme Nicolas Galles l'aîné, libraire et imprimeur à Vannes, de la moitié d'une tenue située au village de Trémoyec, anciennement nommée la tenue Pavec, au prix de 1,537 livres, 10 sols (1748); — par Vincent Gourdel et Marguerite Le Boulicaud, à Olivier Quiberaŋ, menuisier, et Olivier Raul, laboureur, d'héritages situés au village de Trémoyec, pour la somme de 568 livres (1752).

G. 100. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1657-1775. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur, — Dimes. — Bail à ferme consenti par l'évêque de Vannes, représenté par M. Pontgérard, son procureur général, à missire Vincent Le Croisier, prêtre de la communauté de Surzur, des dimes et gros fruits de la récolte de 1657 en cette paroisse, « pour ce qu'il en appartient à l'Évêque, » moyennant 11 tonneaux de seigle, rendus à la Saint-Michel dans les greniers de l'évêché (3 juin 1657). — Prise à ferme de la dime sur froment, seigle, avoine, orge, sel et vin, levée dans la paroisse de Surzur, et dont une moitié appartient à l'Évêque, l'autre au Recteur : par Mᵉ Guillaume Le Croisier, notaire de la juridiction des Régaires, demeurant au bourg de Surzur, et consorts, moyennant 1,500 livres pour un an (1680); — par Guillaume Guilbery, notaire à Surzur, et Guillaume le Godec, aux mêmes conditions, pour l'année 1681; — par Yves Le Pallec père et fils, pour 7 ans, moyennant 1,120 livres par an (1642); — par Pierre Pottonnier, pour 7 ans, moyennant 1,100 livres par an (1750); — par Mᵉ Joseph Le Monnier, notaire de la juridiction des régaires, demeurant au château du Plessix-Josso, paroisse de Theix, de la moitié des dîmes de Surzur, appartenant à l'évêque de Vannes, pour 6 ans, moyennant 1,500 livres par an, pendant les 3 premières années, 1,650 l. pendant les 2 suivantes, et 1,800 livres pendant la sixième (1772); — à Mᵉ Yves Jollivet, notaire royal et procureur au siège présidial de Vannes, et à demoiselle Jeanne Le Frapper, son épouse, de la dite part épiscopale des dimes de Surzur, pour 9 ans, moyennant 1,700 livres par an (1775). — Consultation de Mᵉ Drouin, avocat, sur le procès pendant au présidial de Vannes entre l'Évêque et le recteur de Surzur, d'une part, et le général de cette paroisse, au sujet de la dime du blé noir que le dit général prétendait tombée en désuétude (1774).

G. 101. (Liasse.) — 33 pièces papier.

1601-1771. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Surzur. — Affaires diverses. — Déclaration des acquêts d'héritages faits par Pierre Desalleurs au fief proche de la cour et juridiction des régales de Vannes (1601). — Certificat d'aptitude à la prêtrise, délivré par missire François Le Moign, curé de Pluméliau, pour servir à Mᵉ Julien Le Morhelec, diacre de sa paroisse (1702). — Mémoire pour le sieur Kermasson de Riniac, afféagiste du tiers des landes de Lamblac, Riniac et Surzur, en la paroisse de ce nom, contre MM. du Bot du Grégo, de Lescouët de la Guerrande, Le Sénéchal de Passé, La Cornière, recteur de Surzur, et partie des habitants de la paroisse qui prétendaient l'empêcher de clore de haies et fossés la dite portion de landes et avaient détruit ses clôtures à plusieurs reprises (xvɪɪɪᵉ s.). — Adjudication au sieur Le Viavant des réparations à faire au chœur et chanceau de l'église paroissiale de Surzur, pour la somme de 1,450 livres. — Déshérence de missire Guillaume Le Blouch, prêtre, décédé à Surzur : Compte en charge, reprise et décharge que rend à monseigneur l'évêque de Vannes Jacques-François Caradec, avocat et procureur fiscal des régaires de Vannes, de ce qu'il a touché sur la dite succession dont le 8ᵉ est tombé en déshérence, au profit du dit seigneur (1757). — Conclusions pour Marin Larlot, boucher, tendant à obliger le sieur Kermasson à justifier par titres de ses droits sur une portion de la lande de Beimer-Bras (1763). — *Item* pour messire Pierre-Marie Le Séneschal, chevalier, seigneur de Kerguisé et autres lieux, tendant à faire mesurer aux frais du sieur Kermasson les terrains vagues de Surzur dont il revendique le tiers (1771). — Procédures diverses en reddition ou impunissement d'aveux.

G. 102. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 78 pièces papier.

1522-1587. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Bourg, environs et divers lieux. — Ventes : par Allain Paulle,

tondeur, paroissien de Saint-Pierre de Vannes, à Pierre Madego, prêtre, de 2 pièces de terre, l'une arable, de deux journaux, située entre le bourg de Theix et le pont du Moustoir, l'autre en pré, située entre le dit bourg et la Maladrerie, contenant 4 *hommées* de fauchées, au prix de 46 livres (30 décembre 1522) ; — par noble homme Pierre Le Tillon, sieur du Bouezic, avocat au siège présidial de Vannes, à Me François Coué, notaire royal et procureur au siège, de 2 tenues situées aux villages de Rosleven et de l'Izre, en la paroisse de Theix, fief de Régales, au prix de 300 écus (6 mai 1599); — par demoiselle Marie-Claude Marzan, veuve de Me Julien Marzan, vivant notaire de Largouet, à Marie Le Gac, veuve de Jean Stoubenet, d'un pré et jardin au bourg de Theix, au prix de 724 livres (1754); — par Julien Le Magreix, débitant vin au bourg de Theix, à François Brohan, meunier, demeurant en la maison des moulins du Baron, paroisse de Theix, de 2 maisons, avec four et jardin, dépendant l'une de la seigneurie de Kersapé, l'autre de celle des Régaires, au prix total de 780 livres (1755), les dites maisons revendues, au même prix, par le dit Brohan à Louis Guyot (1764). — Autres ventes : par missire Julien-Luc Le Gac, prêtre, recteur de Theix, à François Le Gal, cordonnier, de la petite maison et pré contigu, composant le ténement du Poulprio, pour la somme de 390 livres (1768) ; — par Julien Le Pichon, drapier, à Jean Le Quinio, d'une maison, planche de jardin et autres biens, au prix de 510 livres (1769) ; — par Joseph-Urbain Lambault, aubergiste, à Marc Le Gac, laboureur, de 2 maisons avec jardin, sises au bourg, près la chapelle de Notre-Dame-Blanche, au prix de 900 livres ; — par messire Claude-René-Pâris, comte de Soulange, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et ses consorts, à Symphorien Le Quilliec et Perrine Naudellec, son épouse, de la maison nommée la Croix-de-Lorraine, et du pré de l'Isle, au prix total de 3,300 livres dont 2,450 pour le pré (1776) ; — par Claude Le Floch, laboureur, à noble homme Gabriel Danet, négociant, de la moitié de la métairie de Grevelec ou Ville-Maigre, au prix de 900 livres (1786), etc. — Enquête civile en la juridiction des Régaires, à requête de nobles gens François de Lesmayec et Jeanne Le Floch, sieur et dame de Kernicol, et de Guillaume Le Penven, métayer de la métairie de Tréhinvaux, au sujet d'un fossé marquant la limite entre un pré de la métairie susdite et le bois taillif de Tréhinvaux (1595). — Aveu rendu à l'évêque de Vannes au nom des enfants mineurs de défunts Gilles Maher et Perrine Therault, pour maison avec jardin située rue du Four, tenue par eux à devoir d'obéissance, foi et hommage, sans rachat. — Autres aveux : par Me Jean Le Pojolec, notaire, et Louise Ezequel, son épouse, des héritages qu'ils possèdent aux environs du bourg de Theix, consistant en la tenue du Bic et en plusieurs pièces de terre dont un pré joignant le moulin de Theix, à charge de 6 sols monnaie de rente, sans rachat (1601) ; — par Louis Le Morhuédec, de divers biens en un tenant, nommés *Les Gouaffres du moulin de monseigneur l'Évêque*, à charge de 18 sols tournois de rente annuelle (1624) ; — par François Lesno *teixier en linge* (1624 et 1631) ; — par Me François Queran, notaire, pour logis, jardins au bourg de Theix et autres biens tenus à charge de 18 deniers monnaie (1626) ; — par missire Jean Baudrual, prêtre, sous-curé de la paroisse de Theix, d'une maison, située « sur le pavé qui conduit de l'église paroissiale à la chapelle de Notre-Dame, » avec son jardin donnant sur le vieux cimetière (1672) ; — par Jean Allain, marchand, demeurant en la maison noble du Clérigo, d'une pièce de terre ou réage en labeur, appelée Douar-Loch ou Poquen ; — par Guillaume Guilleron, maréchal, pour les enfants mineurs de feu Me Pierre Richart, vivant notaire de la juridiction des régaires de Vannes, de la pièce de l'Isle, située au bas du bourg de Theix, contenant 6 journaux 3/4 de journal en labeur, pré et pâture, acquise par le dit Richart, au prix de 1,500 livres, et tenue par ses héritiers à devoir d'obéissance, foi et hommage sans rachat (1674) ; — par honorable homme Olivier Thomas, marchand débitant vin à l'enseigne de la *Croix-de-Lorraine*, d'un réage appelé Douar-Cohe (1689); — par divers, de *la prée-du-Puy*, située sur le chemin conduisant du bourg à la lande de Burnal (1674-1689). — Aveux, prises et baillées de la tenue Ty-er-Bic, située près le bourg de Theix et consistant en logis à feu, jardin, rue à fouler, clos joignant, labeurs et prés, possédée à titre de ferme et convenant à domaine congéable, moyennant 48 s. t. de rente (1632-1776). — Autres aveux

rendus à l'évêque de Vannes : par Guillaume Le Bolzec, marchand, demeurant au bourg paroissial de Theix (1701) ; — par Jean Beaudrual, prêtre de la communauté de Theix, et consorts (1703); — par François Le Pichon et Pierre Querant, marchands drapiers, demeurant au bourg de Theix (1732), etc. — Afféagements, par l'évêque de Vannes, à Julien Quéran, tisserand, et Perrine Le Stoubennec, de 2 journaux de lande en la paroisse de Theix, moyennant 24 s. t. de rente pepétuelle (1738) ; — à Jean Le Tallec, maréchal forgeron (1739), Jean Rolland, tailleur (1744), et à Sébastien Le Viavant (1764), de terrains vagues au bourg de Theix ; — à Noël Mereau, tailleur et cabaretier, demeurant au pont de Noyalo, de terres vaines et vagues en la lande du Pont, paroisse de Theix (1745) ; — au sieur Gabriel Danet, négociant à Vannes, du terrain vague dit le Manchuit, contenant 1 journal et demi, situé près la lande de Toulanne, moyennant 2 quarts d'avoine de rente annuelle et
1777 féodale (~~1697~~), etc. — Acquisition, par Me François Guého, notaire de la juridiction des Régaires, de maison, jardin et herbier appartenant à François Le Sellec, *blatier*, en paiement d'une somme de 270 livres (1751). — Prises et baillées de la prairie dite du Pont-Golvin (*alias* Pont d'Orvein), paroisse de Theix (1633-1776).

G. 103. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1601-1773. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village d'Averdon (Laverdon, Lavredon). — Aveux rendus à l'évêque de Vannes : par Jean Le Porh, laboureur, pour un ténement d'héritage au village d'Averdon, possédé par lui, conjointement avec Olivier Le Pichon, sous le fief des Régaires, à devoir de foi et obéissance pour toutes charges (1601) ; — par Olivier Jarrest, laboureur, demeurant au village d'Averdon, *autrement* Graorin, de la tenue Le Pichon du Graorin, contenant 10 journaux environ, à charge de 12 deniers à l'Évêque et de 8 s. t. à la chapellenie d'Averdon dont il doit suivre le moulin (1625) ; — par Julien Le Pichon, laboureur, et consorts (1641) ; — par Olivier Jarrest et Yves Jarrest (1641 et 1671) ; — par Vincent Le Ray et Jean Le Lan, son gendre, hommes de labeur, de la tenue qu'ils habitent et possèdent, à titre d'héritage, moyennant la dime et l'obéissance à l'Évêque, 3 livres 11 sols de fouages au Roi, 36 sols tournois au prieur d'Avredon, avec suite de moulin, 6 d. à la seigneurie de Largouet, 10 sols à la seigneurie de Randrecart, 3 deniers à la seigneurie de Kersapé, « avec obéissance pour mettre le tison de Noël au feu en la dite maison seigneuriale de Kersapé » (1764) ; — par Jean Courtaix, laboureur, du tènement de Gravorin (1764) ; — par Jean Le Lan, de l'ancienne tenue Le Ray qu'il habite (1689). — Vente par Yves, Jacques et François le Pichon, frères, tous laboureurs, à Jean Le Lan, homme de labeur, de la septième partie par indivis, d'une moitié de l'ancienne tenue Le Porh, au prix de 261 livres (1684). — Afféagement, par l'évêque de Vannes, à François Le Lan, Jean Jouan, Yves Le Mouel et consorts, de 2 journaux de terre sous pâture, aux environs du village d'Averdon (1773).

G. 104. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1676-1777. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village du Beizit (Bézy). — Vente par François Pélaud et Nicole Guyot, son épouse, à Louise Pélaud leur fille, de divers biens situés au village du Beizit, au prix de 120 l. t. (1676). — Aveux : par Marc Le Jollis, mari de Louise Pélaud, Marguerite Pélaud, sa sœur, et Barthélemy Connan, d'un petit convenant d'héritage, consistant en logis, jardins cantons et pièces de terre en pré. labeur et lande, tenu par eux de l'évêque de Vannes, à devoir foi et hommage, sans rentes ni rachat, fors la dîme à la onzième gerbe (1689) ; — par Jacques Daniel et Jacques Le Stoubennec, d'un petit tènement roturier, à devoir de foi et hommage, suite de moulin et soumission à la juridiction des Régaires (1732). — Acquisition, au prix de 1,500 livres, par noble homme Gabriel Danet, négociant à Vannes, y demeurant près les Douves-du-Port, d'un petit tènement au village du Bézy, nommé le *Tènement à héritage* (1777).

G. 105. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1644. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Berguan (Burguan). — Bail à titre de convenant et de domaine congéable, consenti par écuyer Julien Viviant, sieur du Clérigo, à Olivier Huerman, laboureur,

de la tenue qu'il habite au village de Berguan, moyennant 52 sols de rente annuelle, 2 perrées de seigle, 1 perrée d'avoine, 4 chapons « appréciés à 40 sols tournois », suite de moulin et corvées « à bras seulement ».

G. 106. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1754. — Biens et revenus. — Titres particuliers. Paroisse de Theix. — Seigneurie de Bonervaux. — Vente par messire Vincent-Louis de Lentivy, chevalier, seigneur de Talhouet, Le Brueil etc., et dame Françoise-Claude Robert, dame de Talhouet, son épouse, demeurant en leur hôtel, grande place de la ville d'Hennebont, à messire Alexandre-Laurent-Marie du Bouexic, chevalier, seigneur des Forges, de Talhouet-Tudo et Trédéal, Fourneau, les Fontenelles etc., et à dame Louise de Lentivy de Talhouet, dame du Bouexic, de la terre et seigneurie de Bonervaux, manoir, chapelle, bois taillif, étang, pâtures, communs, verger et jardin, rabines et bois, pourpris, métairie de la Porte, moulin à vent de Bonervaux et environ 20 tenues en dépendantes, au prix de 39,300 livres, à tenir sous le fief des régaires de Vannes *au titre* de foi et hommage seulement.

G. 107. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1604-1732. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Brambis. — Aveux à l'évêque de Vannes : par Jean Le Millon, laboureur, d'héritages comprenant la tenue Rouault et plusieurs pièces de terre en labeur et pâturage, nommées le Teninio, le Grand-Clos, le Clos-du-Gorvello et le Clos-Cotter, les dits biens tenus à devoir d'obéissance, foi et hommage, sans rachat (1604 et 1625); — par Jean Le Millon et consorts, Jean Joubin, Jean Le Sellec, Noël Joubin etc., tous gens de labeur, possesseurs de la même tenue, par indivis (1674); — par Vincent Le Millon, laboureur, et consorts (1677-1688); — par Guillaume Taquet, mari de Julienne Le Millon, Julien Jégo, mari de Michelle Le Millon, laboureur, et Vincent Le Millon, marchand cordier, demeurant au bourg de Surzur, de la tenue roturière provenant de la succession de feus Vincent [le] Millon et Jeanne Le Belleguic, possédée par eux, à devoir d'obéissance et soumission, sans autre charge, fors la dîme et la sujétion au moulin de Kerandrun (1732).

G. 108. (Liasse). — 2 pièces parchemin, 31 pièces papier.

1594-1647. — Biens et revenus. — Titres particuliers, — Paroisse de Theix. — Village de Brangolo. — Déclaration de Jean Conan et consorts, tenanciers du village de Brangolo, relativement aux taux de leurs redevances que le procureur fiscal des Régaires prétendait augmenter sans titres (1594). — Procès intenté par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, en impunissement d'aveu, à messire René de Carné, mari de Julienne Corno, relativement au village de Brangolo que le dit sieur de Rosmadec prétendait faire partie du domaine propre des évêques et devoir être tenu d'eux à domaine congéable (1619-1628). — Aveux à l'évêque de Vannes : par messire René de Carné et dame Julienne *de* Corno, sieur et dame de Crémur, Trémelgon, Couestrouel, Trévy etc., demeurant au dit lieu et manoir de Trémelgon, paroisse d'Ambon, de deux tenues jouies, sous les dits sieurs et dame, à titre de convenant et de domaine congéable, par les nommés Jean Connan, Jean Audic, Gilles Le Gal et Gilles Le Gentil (1624 et 1629). — Assignation de messire Bertrand de Rosnévinen, seigneur du Plessix-Bonenfant, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, en paiement des lods et ventes de son acquisition de la tenue Connan, située au village de Brangolo (vers 1647).

G. 109. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1688. — Biens et revenus. — Titres particuliers. Paroisse de Theix. — Village de Bréminy. — Aveu par François Le Pichon, laboureur, à l'évêque de Vannes, d'héritages consistant en deux maisons, jardins, prés, réages et *bauches* de landes, possédés à devoir d'obéissance, foi et hommage envers l'Évêque, et moyennant 9 s. t. de chef-rente à la chapellenie d'Averdon, avec sujétion au moulin d'icelle.

G. 110. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1626-1711. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Bres-

tevan. — Aveux : à l'évêque de Vannes, par les prieur et religieux carmes du Bondon lès Vannes, d'un clos en labeur et pâture et de plusieurs pièces de terre situées en la paroisse de Theix, dont trois parcelles en labeur au village de Brestevan, appelées vulgairement les terres des Moines du Bondon (1626 et 1681); — aux dames religieuses Carmélites de Nazareth, propriétaires de la terre et seigneurie du Clérigo, par Guillaume Le Barbier, laboureur, d'une tenue convenancière à domaine congéable, située au village de Brestevan, comprenant 5 logis et leurs dépendances, à charge de 3 perrées de seigle, 2 de froment rouge, une d'avoine, 4 livres, 5 sols, 4 chapons, corvées et suite de moulin (1711).

G. 111. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1604-1778. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Calzac-Illis. — Aveux par Mathurin Kerroyant, laboureur, de terres et héritages tenus par lui de l'évêque de Vannes, à devoir de foi et hommage, sans rachat, « ainsi que le fief du dit seigneur le requiert », moyennant 6 deniers tournois de rente au sieur de Kerandrun (1604 et 1624). — Aveux de la tenue Kerroyant, consistant en logis, jardins, dont l'un nommé le Jardin du Lin, prés nommés le Prat-Hallec, la Prée-du-Guen et le Pré-Marro, réages de labeur et parcs en lande, rendus à l'évêque de Vannes, à devoir de foi et hommage, sans rachat, moyennant 6 sols de rente annuelle, par Mathurin Kerroyant (1641), Jean Le Léal et Abel Le Bourbasquet, gens de labeur (1673), Jean Le Pichon (1694). — Vente par Bertrand Surzur, tailleur d'habits, demeurant au village de Locqueltas, paroisse de Sulniac, à Jacques Le Pichon, laboureur, de la tierce partie, par indivis, de la tenue Kerroyant (1682). — Acquisition par Charles Tabary, cordonnier, de la moitié d'un pré nommé le *Vieux-Marais* (1755). — Afféagements : à Michel Le Courtois, laboureur, de 2 demi-journaux de terres incultes situées dans le pâtis et dans la lande de Calzac-Illis, moyennant 10 sols monnaie de rente censive et féodale; — à Louis Le Petit, Guillaume Trévarun et Gilles Mahé, gens de labeur, de 6 journaux de terre inculte ,aux environs du village de Calzac, à tenir roturièrement, à charge de 3 livres monnaie, lods et ventes, rachat et corvées; — à Pierre Plantart, laboureur etc. (1746), les dits afféagements consentis, au nom de l'évêque de Vannes, par noble maître Jacques-François Caradec, avocat en la Cour, procureur fiscal des Régaires, demeurant à Vannes, carroir Saint-Nicolas, paroisse Saint-Patern.

G. 112. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1625-1741. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Seigneurie du Clérigo. — Aveu par noble homme Julien Vivian, sieur du Clérigo, héritier de ses défunts père et mère ; 1° de la maison, terre, seigneurie, prééminences et métairies nobles du Clérigo, consistant en un grand corps de logis, avec jardin et dépendances, plusieurs bois de haute futaie, dits bois du Roho, du Haralle et de Milzac, comprenant en outre toute la lande du Clérigo, l'étang de Guerneufve, contenant 7 journaux de marais, celui de Trellan, contenant 27 journaux, la métairie Neuve et divers clos et pièces de terre en pré, labeur et lande, enfin la petite chapelle dite du Clérigo, « joignant la nef et grand corps de l'église paroissiale de Theix » ; 2° de la métairie noble de Kerrec, en Theix, les dits biens tenus noblement, sous la juridiction des Régaires, à devoir de foi et hommage, sans rachat (1er juillet 1625). — Aveu par les dames prieure et religieuses carmélites du couvent de Nazareth de Vannes, des maison, terre, seigneurie, moulins et métairies nobles du Clérigo, comprenant principalement la maison noble du Clérigo « en plus grande partie ruinée », ses dépendances, la petite métairie « proche la porte du Clérigo », la grande métairie du Clérigo, le moulin à eau du dit lieu, le vieux moulin, dit moulin de Theix, dépendant du Clérigo (18 mars 1733). — Vente par Julien Jégo, marinier, maître de barque, demeurant à Vannes, rue du Marché, à Michel Le Floch, tailleur d'habits au bourg de Theix, de la moitié de 2 journaux de terre sous pré-marais, situés dans le grand marais du Clérigo, au prix de de 54 livres (1741).

G. 113. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1568-1708. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village du Gorvello. — Aveux rendus : par missire Jean Le

Blouch et Jean Le Lan à noble homme Jean de Quifistre, de la tenue qu'ils possèdent au Gorvello, à titre de convenant et de domaine congéable (1568); — par Guillaume Carrio, laboureur-journalier, d'un petit pré nommé la prée Kerleau, tenu par lui de l'évêque de Vannes, à devoir de foi, hommage et obéissance, suite de cour, four et moulin (1703).— Vente par demoiselle Julienne de Lantivy, femme d'écuyer Jean de La Touche, sieur de Saint-Thomas, à Me Jean Le Belleguic, notaire des Régaires, demeurant au bourg de Saint-Jean-du-Gorvello, d'une maison couverte en ardoise, au prix de 75 livres (1626).

G. 114. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1558-1679. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Seigneurie de Kerandrun. — Aveu par écuyer Bertrand du Baudoury, sieur de Quirizec et de Kerandrun, de la maison noble et manoir de Kerandrun avec ses jardins, verger, colombier, bois et ancienne chapelle, étang, garenne, prairies, terres arables et non arables, pâtures, landes et autres appartenances, 2 métairies nobles situées en la paroisse de Theix, bois-taillis, moulin à vent et divers héritages, avec tous droits de juridiction haute, moyenne et basse, tenus prochement et noblement par le dit seigneur, de l'évêque de Vannes, en son fief et sous sa juridiction des Régaires, à devoir de foi et obéissance, sans rachat (13 décembre 1558). — Autres aveux rendus à l'Évêque : par Jean du Baudoury, sieur de Kerandrun y demeurant, du dit lieu, manoir et appartenances, avec droit de fief et juridiction basse, droit de colombier, « faux fuyes et refuges à counils » (1602); — par écuyer Pierre Le Boudoul, sieur du Baudoury, Kerandrun, Quérizec, Le Cranic, demeurant en sa maison de Kerandrun, 1° de la maison noble, manoir et métairies de Kerandrun, contenant 45 journaux, 2 prairies de 18 journaux, 2 moulins à eau et un à vent, 2 métairies contenant ensemble 150 journaux, un bois-taillif de 10 journaux près le moulin à vent etc.; 2° de terres « sous le Temple », situées au bourg du Gourvello en Theix, avec droit de fief, basse juridiction, etc. (1643 et 1648); — par messire Louis Le Boudoul, sieur du Baudory, Kerandrun et autres lieux, du lieu et manoir noble de Kerandrun avec juridiction basse, etc. (1679.)

G. 115. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1620.— Biens et revenus.— Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Kernauff. — Bail à ferme, pour 9 ans, à titre de convenant et de domaine congéable, de la tenue dite « des Guellant », consenti par écuyer Tanguy Le Séneschal, sieur de Tréduday et de Kerguisec, résidant au lieu de Tréduday, paroisse de Theix, à Pierre Le Guennec, texier en lange, demeurant au bourg de Theix, moyennant 4 l. 10 s. t. de rente, 4 chapons, une poule et 18 s., pour le devoir de « moultaige ».

G. 116. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1604-1773. — Biens et revenus. — Titres particuliers.— Paroisse de Theix.— Village de la Magdeleine. — Aveux à l'évêque de Vannes : par Jean et Raoul Havel, cordiers, demeurant au village de la Magdeleine, paroisse de Theix, de divers biens formant la sixième partie du dit village, à devoir d'obéissance et de trois sols tournois ou d'un licol de cheval à chaque visite pastorale (1604); — par Jean Le Baillif, « natif et cordier » de la Magdeleine de Theix, d'héritages et « droits de communs » au dit village, à charge d'un licol pour le cheval de l'Évêque, à présenter par le déclarant, le jour de la visite épiscopale, dont il doit être averti au prône de la grand'messe (1618). — Autres aveux de biens situés au village de la Magdeleine : par Jean Hauvel, cordier et laboureur, à charge de 48 s. t. de rente annuelle (1623); — par Olivier Lohé, cordier, à charge d'un licol de corde ou d'un sol (1641); — par Yves Bedoin, natif cordier, et Thomasse Hauvel, sa femme (1641); — par Yves Henrio et Jeanne Le Lohé, cordiers, à charge d'un licol de corde ou d'un sol (1672); — par Yves Lesmur et par Pierre Bodouin, cordiers (1688); — par Noël Le Blouch, *sacriste*, de la paroisse de Theix (1689); — par missire Louis Le Gac, recteur de la paroisse de Lauzac, pour la maison principale de la Magdeleine de Theix, portion de jardin et plusieurs pièces de terre au dit village (1753). — Ventes : par Pierre Le Boudevin à Louis Le Blouch, tailleur d'habits, du Clos-Coignet en labeur, et d'un demi-clos sous lande, aux appartenances du village de la Magdeleine, pour le prix de 103 l. 18 s. t. (1685); — par Marc Totivin, tonnelier et marchand cordier, à Jacques Hollard,

laboureur journalier, d'une maison et de divers biens, situés au village de la Magdeleine, pour la somme de 320 livres (1748) etc.

G. 117. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1732-1738. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village du Net. — Aveu par Marc Le Gac et Pierre Jégat, laboureurs, de 4 demi-tenues, situées au village du Net; les dits biens, contenant environ 26 journaux, 31 cordes, tenus par eux de l'évêque de Vannes, à foi et hommage, sans rachat ni rentes, hors les fouages et tailles au Roi et la dîme à la 11e gerbe (1732). — Vente, au prix de 1500 livres, par Joseph Jégat et Yvonne Le Guerannic, à Charles Corno et Vincente Le Guerannic, d'un sixième du fonds et des édifices du village du Net, relevant de la seigneurie du Plessis-Josso, à titre d'héritage, et en arrière-fief, de l'évêque de Vannes (1738).

G. 118. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1765. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Noyance. — Vente à Louis Le Gac, laboureur, par Charles Perret, sieur du Valain, d'un fonds de tenue, relevant roturièrement des régaires de Vannes, au prix de 2042 livres.

G. 119. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1580. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Seigneurie du Perenno. — Aveu par Jean de Brouel, garde naturel d'écuyer Jacques de Brouel, sieur du Perenno, son fils, de la maison, *manueuvres* et métairie du dit Perenno, contenant environ 3 journées de terre, et autres biens consistant en bois, labeurs etc., le tout tenu noblement de l'évêque de Vannes en son fief « du Régaire ».

G. 120. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1674-1786. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Seigneurie du Plessis-Josso, Kernicol, etc. — Règlement de compte au sujet d'une somme de 79,937 livres, redue par messire Charles de Lye, chevalier de Bauls, conseiller du Roi et son sénéchal président à Rennes, à dame Julienne Bonnier, marquise douairière du Plessis-Rosmadec, tant sur le prix de son office que pour la jouissance, par défunt son père, de la maison de la dite dame (1674). — Aveu rendu par dame Anne de Goulaine, veuve de messire Sébastien de Rosmadec, vivant chevalier seigneur du Plessis, Kernicol, Bauvrel, Lespinay et autres lieux, à messire Louis de Vantorte, évêque de Vannes, de la maison noble, terre et seigneurie du Plessis-Rosmadec, en la paroisse de Theix, comprenant : 1° la maison et manoir noble du Plessis qui consiste en un grand corps de logis avec pavillon, chapelle et bâtiments en dépendant, jardins, moulins à eau, et à vent, « grand bois de fustaye avec ses rabines..... au milieu du quel est un estang, bois taillif, vergers, prées et prairies », contenant ensemble 123 journaux et demi ; 2° les métairies nobles de la Porte du Plessis, nommée Le Canquis, du Téninyo, de Clesse, de Brambis, de Kergoual; 3° divers biens au bourg paroissial de Theix ainsi qu'en différents villages du dit Theix et de Surzur; 4° les prééminences de la dite seigneurie dans le chœur et chanceau de l'église paroissiale « au milieu du quel, vis à vis le maître-autel, il y a un grand tombeau, élevé de 2 pieds 8 pouces de hauteur », deux bancs avec leurs *accoudouers armoyés* et trois écussons dont deux au dessus des portes de la sacristie et le troisième à la voute de la chapelle de Trédudaye; le même aveu concernant les seigneuries de Kernicol et du Pont, en Theix, et la seigneurie de Lespinay en Surzur. (Fait à Vannes, en l'hôtel du Plessis, *au bas des Lisses*, paroisse de Sainte-Croix, le 28 juillet 1681.) — Vente par Jean-François de Bailleache, chevalier, marquis de Goulaine, seigneur du Loroux et autres lieux, à Michel-Anne Sébastien Le Monnier, procureur du Roi à la Maîtrise de Vannes, de la seigneurie de Kernicol, provenant de la succession de M. le comte de Bruc, frère du vendeur, au prix de 45,000 livres (9 octobre 1786). — Acquisition par messire François-Marie Le Mintier, chevalier, seigneur marquis de Le Hellec, de la terre du Plessis-Josso, s'étendant aux paroisses de Theix, Surzur et Sulniac, au prix de 120,000 livres (19 octobre 1786).

G. 121. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1719-1738. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Postang. — Bail, pour neuf années, du four de Postang et de la tenue des Floch du Ruault, sise au dit village, au profit de M[e] Jacques Le Verger, procureur au présidial de Vannes, à charge de corvées, obéissance à cour et moulin de la seigneurie du Plessis, 3 l. 18 s. de rente annuelle, une perrée d'avoine, 2 chapons, un mouton et 12 sols pour une *journée à bastre;* le dit bail consenti par haute et puissante dame Anne de Goulaine, marquise du dit lieu, le Plessis, etc., demeurant ordinairement à Vannes, au monastère de N.-D. de Charité, paroisse Saint-Salomon (1719). — Renouvellement du dit bail au même, pour 9 autres années, à partir de 1728 (1722). — Saisie mobilière, à requête de M[e] Jacques Le Verger, sur François Mahé et Marie Le Quinio, tenanciers de la tenue Ruault, faute de paiement des arrérages de leur ferme (1738). — Requête au Sénéchal des Régaires, présenté par Vincent Kerviche, laboureur, dépositaire des meubles saisis sur François Mahé, pour être dispensé, vu son grand âge et en l'absence de charroi convenable, de transporter les dits meubles au marché de Vannes (1738).

G. 122. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1601-1700. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Rabestan. — Aveu par Guillaume Simon, laboureur, à l'évêque de Vannes, de la demi-tenue qu'il habite, au village de Rabestan, comme héritier de Christine Le Dru (1601). — Autres aveux du dit bien par Jean Simon (1674) et par Pierre Simon (1688). — Transactions relatives à la propriété de la tenue Simon (1642-1659). — Bail pour 9 ans, consenti par noble et discret messire Guillaume Douart, recteur de Bignan, à Jean et Pierre Simon, frères, et autres habitants du village de Rabestan, de la tenue Symon, sise au dit village et relevant du prieuré d'Averdon, moyennant 48 s. t. à la Saint-Gilles, et 100 l. de nouveautés ou deniers d'entrée (1667).

G. 123. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1603-1772. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Saint-Goustan. — Vente à Thomas Surzur, meunier, du village de Saint-Laurent, par Jean Le Mitouart, laboureur et tailleur d'habits, demeurant au village de Saint-Goustan, de la tenue Agueneau, située au dit village, relevant de la seigneurie de Salarun, à charge de deux perrées, l'une de froment rouge, l'autre de seigle, demi-mesure d'avoine, 66 s. t. et 2 chapons, au prix de 285 l. t. (1603). — Autres ventes : par Joseph Le Berre, cordonnier, à Jean Kerviche, débitant vin, d'une demi-tenue à Saint-Goustan, provenant du chef de Noële Le Gac, mère du vendeur, au prix de 366 livres (1765) ; — par Pierre Cougan, laboureur, Marie Rio, sa femme, et Guillaume Kerviche, à Cécile Le Gac, du tiers de la tenue Hance, avec part et portion des terrains et *frotage* des environs, afféagés par l'évêque de Vannes aux habitants de Saint-Goustan, pour la somme de 1200 livres (1772). — Aveux à l'évêque de Vannes : par Jean Cellart, laboureur, de la tenue Bobes, anciennement des Allanic, pour laquelle il reconnait devoir, outre les dîmes et l'obéissance à l'évêque, avec suite de cour et moulin, 15 sols à la seigneurie de Kernicol et 6 sols à la seigneurie de Kersapé (1674 et 1683) ; — par Julien Le Gac, laboureur, fermier de la maison noble de Bonervaut, de la tenue Olivier Hance (1694) ; — par Marc Bobes, pour Guillaume Conan, son gendre, d'une tenue d'héritage à Saint-Goustan, contenant 15 journaux un quart, dont 5 journaux en labeur, 4 en friches et 4 en landes, aux conditions stipulées par l'aveu de Jean Cellart en 1674, avec la mention que la dîme est due à la 33[e] gerbe (1732) ; — par François Le Roch, laboureur ; — par Louis Le Gac etc. (1732).

G. 124. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1649-1694. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Saint-Léonard. — Aveux : au nom de Guillemette Grégoire, fille mineure, d'un logis avec jardin, relevant, à titre de domaine congéable, de la seigneurie du Clérigo, moyennant 12 sols, 2 cha-

pons, une journée à battre et l'autre à *féner* (1649); — par Michel Keroyant, laboureur, des deux tiers de la tenue qu'il possède à Saint-Léonard avec ses appartenances, moyennant la dîme à la 11e gerbe, à l'évêque de Vannes et 40 sols tournois et autres droits à la seigneurie de Bonervaut (1694). — Adjudication des immeubles de la succession vacante, par deshérence, de feu noble homme Julien Hance, y compris la tenue Hance, située au village de Saint-Léonard (1690).

G. 125. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1500-1634. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Seigneurie de Salarun. — Transaction entre Jean de Malestroit, sieur du Ker, Trémedern et Beaucours, et Louis de Salarun, sieur du dit lieu, au sujet d'une rente de 15 sols, appartenant au sieur de Ker sur le moulin de Saint-Sénart, et dont il réclamait 10 ans d'arrérages, se prétendant en possession, faute de paiement, de faire exécuter, prendre et emporter la croix du dit moulin (2 avril 1500 n. s.) — Adjudication à écuyer Jacques Sorel, sieur du Bois-de-la-Salle, de la maison, terre et seigneurie noble de Salarun, s'étendant aux paroisses de Theix et Surzur, sous la juridiction des Régaires, et de Saint-Nolff et Treffléans, sous la juridiction de Largouet, vendue à requête d'écuyer Daniel de Francheville, sieur de Truscat, héritier bénéficiaire de René de Francheville, sieur de Salarun, moyennant la somme de 20,000 livres, au profit des créanciers, et 10,000 livres à valoir, pour subvenir aux charges de la succession, notamment au douaire de dame Suzanne du Bot, femme de messire Bertrand de Rosnévinen, seigneur du Plessis-Bonenfant, veuve du dit sieur de Salarun (1634).

G. 126. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1734-1781. — Biens et revenus. — Titres particuliers.— Paroisse de Theix.— Village de Ténac. — Aveux à l'évêque de Vannes : par demoiselle Jeanne-Marie Le Garo de Serel, d'une métairie au village de Ténac, appelée tenue Serel (1734); — par honorable homme Pierre Quennec, marchand jardinier, demeurant près la Porte-Poterne, à Vannes, de ce qu'il possède sous la juridiction des Régaires, et notamment d'une tenue sise à Ténac (1753). — Vente par Yves Le Moing et consorts, au sieur Pierre Quennec, de la métairie de Sérel, provenant de la succession de demoiselle Jeanne-Marie Le Garo, pour la somme de 1,200 livres (1746); — acte par lequel demoiselle Julienne Quennec transporte, à fonds perdu, la propriété de la tenue qu'elle possède au village de Ténac, au sieur Gabriel Danet, négociant à Vannes, moyennant l'acquittement de certaines dettes et le service d'une pension viagère, variant progressivement de 250 à 300 livres (1679).— Afféagements par l'évêque de Vannes : au sieur Pierre Quennec, d'un terrain en jonc et lande, contenant environ un journal, au midi du marais de Ténac, à charge de lods et ventes, rachat et corvées, et moyennant 10 sols monnaie de rente censive et féodale (1752); — au sieur Gabriel Danet, d'un terrain vague en *goaffre*, marais et noë, situé dans le marais de Ténac et contenant environ 3 journaux, à charge de le défricher et moyennant 15 sols de rente et le double de rachat (1773); — au même, d'un autre terrain dans le marais de Ténac, contenant un journal et demi, à charge de le mettre en pré et d'en payer 18 sols tournois de rente annuelle et féodale (1778).

G. 127. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1738-1779. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Treffel. — Afféagement, par l'évêque de Vannes, à Marc et Olivier Hervé, Julien Bourbasquet, François Tréhondat et autres gens de labeur, demeurant en la paroisse de Theix, de 12 à 14 journaux en la lande de Treffel, à charge de faire clore, haier le dit terrain, d'y bâtir comme bon leur semblera et d'en payer par an la somme de 3 livres, 10 sols monnaie, faisant 4 livres, 4 sols tournois (1738).— Aveu de la dite lande à l'évêque, par Gilles le Bourbasquet, Yves Le Piniec, Julien Simon, François Tréhondat et autres, laboureurs (1779).

G. 128. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1625-1765. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Trégat. — Aveux, à l'évêque de Vannes, d'un

jardin nommé Lior-Couarch et autres biens tenus au village de Trégat, sous la juridiction des Régaires, sans rentes ni charge, fors la dîme à la 11e gerbe : par Patern Le Lagadec et Jean Merian, laboureurs (1625) ; — par Guillemette Le Gal, veuve Thuriau Ledelettré (1641). — Afféagement, au nom de l'évêque, par demoiselle Marguerite Le Guerne, veuve de noble maître Jacques-François Caradec, vivant avocat en parlement et procureur fiscal de la juridiction des régaires de Vannes, à Marie Le Gal, veuve de Jean Le Penvens, de 3 quarts de journal de terre inculte, près le village de Trégat (1765).

G. 129. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1647-1741. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Village de Trélement.—Ventes : par Yves Le Dellettré, bonnetier, et consorts, à Lucas Lesaux, laboureur, d'héritages nobles, sous pâture et jardin, aux appartenances des villages de Trélement et Trégat (1647) ; — par Jean Le Palmec et Marie Le Barbier, sa femme, gens de labeur, à Guillaume Le Lagadec, tailleur d'habits au village de Trélement, d'un petit ténement au dit village, relevant, à titre de convenant et de domaine congéable, de la seigneurie de Kerandrun, et, à titre d'héritage, du fief des Régaires, au prix de 600 livres (1741) ; — par Françoise Conan, veuve Gilles Le Milon, et Jeanne Le Gludic, veuve Jacques Daniel, à Françoise Daniel, fille de la dite Le Gludic, de la tenue Conan, au prix de 1812 livres (1741). — Aveux fournis à l'évêque de Vannes, à devoir de foi et hommage, sans rachat ni rentes, fors la dîme à la 11e gerbe : par Charles Lesaux, laboureur, et consorts, de divers biens possédés par eux aux villages de Trélement et de Trégat (1672) ; — par Jean Le Lagadec, de biens situés au village de Trélement (1673) ; — par Yves Legludic, laboureur, et Abel Le Pichon, son cousin, d'un héritage nommé Grandinaire, contenant trois-quarts de journal et cinq cordes (1674) ; — par Guillemette Le Guénégo, veuve de Jean Le Lagadec, d'un ténement consistant en logis, jardin et réages en labeur (1688) ; — par François Nendellec, mari de Jeanne Le Saux, héritière de feu Charles Le Saux (1689) ; — par Julien Nio et Jean Le Palmec, laboureurs, pour divers biens situés aux appartenances de Trélement, dont un jardin nommé Lior-Couarch, et une parcelle du clos dit le Grandinaire (1732) ; — par Louis Le Lagadec, laboureur (1732). — Requête en réformation d'aveu, présentée par le procureur fiscal de l'évêché de Vannes, contre François Nendellec et Jeanne Le Saux (1694). — Afféagement, par l'évêque de Vannes, à Sébastien Joubin, Julien Nio, Jeanne Le Gludic, gens de labeur, et autres habitants de la paroisse de Theix, de 7 ou 8 journaux de terre en la lande de Trélement, pour en jouir en commun, avec défense de les clore ou diviser, moyennant 60 sols monnaie de rente féodale et censive, faisant 3 livres, 12 sols tournois (1741).

G. 130. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1601-1726. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Seigneurie de Trévient (Trévien).— Aveux à l'évêque de Vannes : par noble homme Me Yves Bautamys, sieur d'Armetz, conseiller du Roi au siège présidial de Vannes, de divers biens tenus sous la juridiction des Régaires, en la paroisse de Theix, notamment de la maison de Trévient, issues, prés, jardins, bois taillifs et de haute futaie, métairie noble et prés en dépendant, et d'une tenue située au village de Trévient (1601) ; — par Anne Alleno, dame de la Ville-Audren, demeurant en la paroisse de Cadelac, évêché de Saint-Brieuc, de la maison noble de Trévient, comprenant la principale maison et la *grande prée* du dit lieu, qui contient 5 journaux en labeur et prairie et 3 journaux sous lande, la métairie de Trévient etc., à charge de 13 s. t. avec obéissance, suite de cour et moulin (1585). — Vente par dame Anne Alleno, veuve de messire René de la Ville-Éon, vivant chevalier, seigneur de la Ville-Audren, et par messire Mathurin Pelage, chef de nom et armes de la Ville-Eon, chevalier, seigneur de la Ville-Audren, son fils, à noble homme Joseph Hervouet et demoiselle Thérèse Coudé, sa femme, de la maison noble, pourpris et métairie de Trévien, au prix de 4,000 livres tournois (1696) ; — par demoiselle Nicole Hervouet, épouse de Me René Thomas, sieur de Couédihuel, procureur du Roi à Rhuis, au sieur Louis Danet, demeurant

à Vannes, rue Saint-Salomon, de la maison noble de Trévien avec toutes ses dépendances, au prix de 5,900 livres (1726).

G. 131. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 82 pièces papier.

1601-1671. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Dîmes. — Déclaration par divers habitants de Saint-Goustan et de Saint-Léonard en Theix, à messire Yves Le Belleguic, prêtre et prieur du prieuré de Saint-Léonard, du taux de la dîme qu'ils doivent à l'évêque de Vannes (1601). — Baux à ferme de la dîme épiscopale en la frairie de Trévien, payable deux tiers seigle, un tiers avoine : à Vincent Boterel et Michel Le Belleguic, laboureurs, moyennant 58 perrées (1633); — à messire Alain Auffret, cautionné par Louis Kerviche, laboureur, moyennant 56 perrées (1635); — à Michel Belleguic, moyennant 66 perrées (1637); — à Pierre Hollart, laboureur, moyennant 67 perrées (1641); — à Michel Belleguic, moyennant 53 perrées (1642); — à Jean Guellait, *tixier*, moyennant 98 perrées (1653); — à Guillaume Le Coursin, marchand, demeurant en la maison de Tévien, moyennant 105 perrées (1656). — Valeur de la dime épiscopale dans les diverses frairies de la paroisse de Theix, entre les années 1628 et 1671. — Frairie de Galzac : de 73 perrées (2 tiers seigle, un tiers avoine) en 1632, la dîme descend à 62 perrées en 1658 et monte à 90 perrées en 1664. — Frairie de Largouet : de 110 perrées (deux tiers seigle, un tiers avoine), en 1624 et 1643, la dime monte à 150 perrées en 1641. — Frairie de Larmor : de 75 perrées (2 tiers seigle, un tiers avoine) en 1634, la dime descend à 70 perrées en 1644 et monte à 113 perrées en 1653. — Frairie du Roz : de 155 perrées (2 tiers seigle, un tiers avoine) en 1634, la dime monte à 237 perrées en 1653. — Frairie de Since : de 24 perrées (froment rouge) en 1628, la dime descend à 19 perrées en 1635 et remonte à 24 en 1639. — Frairie de Talhouet : de 70 perrées (2 tiers seigle, un tiers avoine) en 1636, la dîme monte à 95 perrées en 1637 et redescend à 80 en 1640. — Valeur générale des dimes de la paroisse de Theix, affermées le plus souvent (par frairies) à divers preneurs : 556 perrées en 1627, 739 en 1629, 835 en 1648, 700 en 1650 (adjudicataire unique Jean Kergal, sieur de Bellorsec, demeurant au village du Net); — 660 perrées en 1652 (adjudicataire Jean Kergal); — 900 perrées en 1656 (adjudicataire unique Jacques Le Magreix, demeurant en la maison noble du Grégo, paroisse de Surzur, pour toutes les frairies sauf celle de Clesse); — 750 perrées en 1660 (adjudicataire unique Olivier La Marche, marchand drapier demeurant à Vannes, rue Groutel). — Cautionnement de la dime des frairies du Roz et de Talhouet (1634 et 1638). — Transfert aux héritiers de Jacques Le Magreix, décédé, du bail à ferme des dîmes de la paroisse de Theix, évaluées à 700 perrées, les 2 tiers seigle, rendues dans les greniers de l'Évêque (27 octobre 1661). — Conclusions pour Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, et missire Guillaume Hablin, prêtre, recteur de Theix, contre Julien Nicolas et consorts, établissant leur possession des dimes à la 11e gerbe dans toute l'étendue de la paroisse de Theix (1664).

G. 132. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 116 pièces papier.

1710-1748. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Dîmes. — Requête au Présidial, présentée par François d'Argouges, évêque de Vannes, contre le recteur de Theix qui s'est ingéré d'enlever, par voie de fait, la dîme, dans une pièce de terre où elle appartient à l'Évêque et ne peut être levée que par ses fermiers (1710). — Reconnaissance par François d'Argouges, évêque de Vannes, de dîmes indûment reçues par lui de divers habitants de la paroisse de Theix (1711, signature de l'Évêque). — Enquête civile, à requête de Charles Lestoubennec et Vincent Kerviche, fermiers des dîmes de la frairie de Larmor, concernant le taux de la dîme en la dite frairie. — Arrêts au profit des dits fermiers (1711). — Procès intenté par François d'Argouges, évêque de Vannes, contre Olivier Le Mitouart et autres paroissiens de Theix, au sujet des dîmes que le dit évêque se prétendait en droit de percevoir à la 11e gerbe, dans toute l'étendue de la paroisse, « deux ou trois paysans seuls » lui refusant ce paiement « contre tout le reste des paroissiens plus justes et moins contreprenants » (1713). — Mémoire des avances et vacations dues à Me Charles Bouchery, sergent royal au siège présidial de Vannes, pour sommations faites à requête du sieur Philippe Corbin et consorts, fermiers des

dîmes en la paroisse de Theix, à divers particuliers de cette paroisse qui refusent de payer la dîme à la 11e gerbe (1728). — Requête à MM. du siège présidial, présentée par messire Antoine Fagon, évêque de Vannes, au sujet de la dîme de Theix que 16 nouveaux particuliers de cette paroisse, se joignant aux 3 premiers, ont refusé de payer à la 11e gerbe, les uns offrant de se soumettre à la 16e et demie, les autres ne voulant que la 33e et tous refusant les *novales*. « Même un ne craint pas de répondre qu'il ne payera rien, étant soutenu de la dame de Kercadio. Encore y adjoint-il beaucoup d'injures et de menaces à l'huissier le signifiant » (mars 1729). — Réplique opposée par Mre Antoine Fagon aux écrits signifiés à son procureur par ses adversaires, où l'on offre de prouver que Monsieur de Vannes n'est pas simplement fondé, pour sa prétention aux dîmes de Theix, en une éminente dignité d'évêque; qu'il est d'ailleurs seigneur temporel de la paroisse, en sorte que sa dîme est un champart imprescriptible (1730). — Requête au présidial de Vannes, présentée par les fermiers généraux des dîmes de la paroisse de Theix, pour obtenir citation de divers particuliers de cette paroisse qui refusent de leur payer la dîme à la 11e gerbe (1743). — Note au sujet de l'enquête ordonnée pour expliquer la différente quotité des dîmes que les laboureurs paient aux gros décimateurs dans plusieurs paroisses de l'évêché de Vannes, d'où ressort que la réduction de la dîme, de la 11e à la 33e gerbe, fut appliquée, comme dédommagement, à toutes les communautés de paroisse qui avaient pris à leur charge la taxe imposée sur les archevêques, évêques, abbés, prieurs et curés pour la rançon du roi François Ier, sans que les décimateurs aient jamais abdiqué le droit de percevoir à la 11e gerbe, aussi bien les dîmes novales que les anciennes, suivant d'ailleurs la jurisprudence du parlement de Bretagne. — Baux à ferme des dîmes et gros fruits de la frairie du Roz à Yves et Marc Le Sellec, laboureurs, pour 9 années, moyennant 18 tonneaux par an (12 de seigle et 6 d'avoine) en 1718, et 19 tonneaux en 1728. — Bail à ferme des dîmes et gros fruits de la frairie de Clesse à Bertrand Le Pavec et Guillaume Ollichon, laboureurs, pour 9 ans, moyennant 7 tonneaux de seigle et un demi tonneau de froment (1728.) — *Item* des dîmes et gros fruits de la frairie de Largouet, au sieur Philippe Corbin et à demoiselle Jeanne Danion, son épouse, pour 7 ans, moyennant 10 tonneaux seigle et 4 tonneaux, 8 perrées d'avoine (1728). — Prix à ferme pour 5 ans, pour Pierre Le Piniec, laboureur, de toutes les dîmes appartenant à l'évêque de Vannes en la paroisse de Theix, moyennant la rente annuelle de 700 livres et de 4 tonneaux d'avoine (1739).

G. 133. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 198 pièces papier.

1748-1756. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Dîmes. — Bail à ferme, pour 3 ans, au sieur Joseph Le Monnier, receveur du seigneur marquis de Rosmadec, demeurant en la maison du Plessis, de toutes les dîmes de la paroisse de Theix, à l'exception de celles des frairies de Since et de Trévien, réservées au recteur pour sa portion congrue, moyennant 51 tonneaux 5 perrées de seigle, soit 51 tonneaux et demi (1748). — Requête au parlement, présentée par messire Charles-Jean de Bertin, évêque de Vannes, afin d'obtenir que la dîme novale, appartenant à l'évêché dans la paroisse de Theix, y soit levée suivant la même quotité que la grosse dîme, avec défense aux paroissiens de couper des blés pour liens, avant d'en avoir prévenu les décimateurs de l'Évêque (1748). — Arrêt du Parlement rendu conformément à la dite requête (4 mai 1748). — Bannie faite au bourg de Theix, à l'issue de la grand'messe, par Gildas Guillanton, premier huissier audiencier aux Eaux et Forêts de Vannes, des personnes chargées de lever la dîme dans les différents villages du dit Theix, comme « domestiques » du sieur Le Monnier du Plessis, fermier des dîmes de cette paroisse (14 juillet 1748). — Sentence du Présidial, au profit de l'évêque de Vannes, condamnant divers particuliers de Theix à lui payer les quantités de grains stipulées dans le jugement (1748). — Répliques de l'Évêque aux écrits signifiés par les procureurs de Jean Jénot et autres particuliers de la paroisse de Theix, qui refusent de payer la dime à la même quotité sur leurs différentes terres (1749). — Sentence du présidial de Vannes condamnant le dit Jénot au profit de l'Évêque (1749). — Autre réplique à l'écrit de Pierre Le Courtois, Jeanne Le Bodo et autres paroissiens de Theix, lesquels « se sont imaginé

que s'étant ligués ensemble, leur nombre pourrait faire quelque impression » et qui « prétendent ne payer leur dîme ancienne qu'à la 16ᵉ gerbe et demie et les novales qu'à la 33ᵉ gerbe » (1749). — Saisie de meubles chez Jean Holard, laboureur, en recouvrement des suppléments de dîme adjugés à l'Évêque par sentence du présidial de Vannes (1749). — Mémoire des avances et vacations dues à Mᵉ Pierre Jarno, procureur de Mᵍʳ l'évêque de Vannes, procédant contre divers particuliers et le général de la paroisse de Theix. — Lettres d'anticipation obtenues par Charles-Jean de Bertin, évêque de Vannes, au sujet de l'affaire des dîmes portée devant le parlement de Bretagne par Jean Bobes, Jean Holard et autres particuliers de la paroisse de Theix, appelant d'une sentence rendue contre eux par le présidial de Vannes (Rennes, le 22 novembre 1749). — Exploit signifié par Gildas Guillanton, 1ᵉʳ huissier audiencier des Eaux, Bois et Forêts de Vannes, en vertu des dites lettres d'anticipation, à Jean Bobes et autres demandeurs, les ajournant à un mois, devant le parlement de Bretagne (30 novembre 1749). — Requête adressée par les procureurs spéciaux de la paroisse de Theix à MM. les juges du présidial de Vannes, au sujet de l'augmentation des dîmes, dépeignant l'état de la dite paroisse où « la grande quantité des habitants gémissent sous un joug qu'ils n'avaient jamais connu et auquel on tâche insensiblement de soumettre la généralité de la paroisse » (décembre 1749). — Lettres écrites par messire Charles-Jean de Bertin, évêque de Vannes, à M. Duparc-Poulain, avocat à la Cour, professeur en droit à la Faculté de Rennes, pour le consulter au sujet de l'affaire des dîmes de Theix, lui demander son concours ou la désignation d'un avocat (février-mai 1750). — Dans une de ces lettres, en date du 26 mars, l'Évêque annonce l'envoi de tous les titres et procédures qu'il a pu retrouver dans ses archives, concernant les dîmes de Theix. — Dans une autre, du 14 avril, il se défend de plaider contre le général de la paroisse, intervenu dans l'affaire, et consulte son correspondant sur l'opportunité qu'il y aurait à faire une déclaration dans ce sens au Présidial. — Conclusions pour Bertrand Le Clainche et autres particuliers de la paroisse de Theix, assignés par l'évêque de Vannes devant le présidial de cette ville, portant que, la quotité des dîmes se prescrivant, vérité que le seigneur évêque ne conteste pas, il ne peut demander la dîme à la 11ᵉ gerbe, attendu que, depuis un siècle, il ne la lève qu'à la 16ᵉ et demie (9 mars 1750). — Conclusions pour l'évêque de Vannes réduisant l'affaire à « savoir si 20 particuliers, répandus dans différents cantons de la paroisse, peuvent se soustraire à payer la dîme à la même quotité que le reste des paroissiens, sans un titre particulier d'exemption, » et affirmant « qu'un particulier ne peut prescrire contre le décimateur, à l'effet de payer une quotité moindre que le reste de la paroisse, à moins d'un titre autre que la prescription » (2 mai 1750). — Sentence du parlement de Bretagne au profit de l'évêque de Vannes, condamnant le général de la paroisse de Theix à payer la dîme à la 11ᵉ gerbe « sans préjudice du partage de la dite quotité entre elle et quelques particuliers décimés,.... si mieux n'aime, à l'expiration du bail actuel, prendre, à l'avenir, la ferme des dîmes des frairies dont l'Évêque jouit, sur le pied de 51 tonneaux et demi de seigle et autres charges du dit bail (14 juillet 1750). — Rôle et égail des 51 tonneaux et demi de seigle à lever au profit de l'évêque de Vannes en la paroisse de Theix, suivant l'option déférée au général de la dite paroisse et acceptée par lui. Montant du rôle 516 perrées trois quarts, faisant 51 tonneaux et demi, plus une perrée trois quarts (1751). — Consultations et mémoires concernant l'affaire des dîmes de Theix.

G. 134. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 106 pièces papier.

1530-1776. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Paroisse de Theix. — Affaires diverses. — *Procédures*. — Assignations en reddition d'aveu décernées par l'évêque de Vannes contre : François Conan et autres particuliers de la paroisse de Theix, parmi lesquels Jean Hauvel et Jean Le Baillif, « cordiers et natifs » (1624). — *Item* contre écuyer Julien Vivian, sieur du Clérigo (1624-1632); — contre Julien Le Séneschal, seigneur de Tréduday (1647); — contre Anne de Goulaine, dame du Plessis-Rosmadec (1679-1680. — *Successions*, *Tutelles, Mainlevées* :— Accord au sujet de la succession immobilière de feu Mathelline Guillanton (1540). — Tutelles : de Robert Moreau, fils mineur de feu Jean Moreau, laboureur au village de Guernevé (1595); — de Jeanne Aguénéac, fille mineure de

Julien Aguénéac, décédé au village de Saint-Léonard (1595). — Mainlevées des successions de Golvyn Pezant et de Jean Le Gruyer, décédés sans hoirs de corps (1595). — *Item* de la succession d'écuyer Robert de Kerguizec, vivant sieur du dit lieu, à requête d'écuyer Jean de Kerguizec, sieur du Puy (1595). — Mainlevées, enquêtes civiles et autres actes concernant la succession de noble homme Jean de Langle, sieur de Salarun (1596). — *Landes de Theix :* — Procès intenté par le général de la paroisse de Theix à la demoiselle veuve Guého, afféagiste d'une partie des landes de la dite paroisse dont le général lui conteste la propriété, se prétendant seul afféagiste de ces landes (1765). — Sentence des régaires de Vannes, au profit de la demoiselle Guého, déboutant de ses prétentions le général de la paroisse de Theix (1765). — *Église de Theix :* — Délibération du général de la paroisse de Theix, assemblé en corps politique, sur les voies et moyens de contraindre les héritiers de feu messire Charles-Jean de Bertin, dernier évêque de Vannes, aux réparations du chancel et clocher de l'église paroissiale, que le dit prélat devait faire exécuter en sa qualité de gros décimateur, avec requête en ce sens au présidial de Vannes (1775). — Procès entre le général de la paroisse de Theix et les héritiers de feu messire Charles-Jean de Bertin, représentés par vénérable et discret missire Jean-Marie Chauveaux, prêtre, promoteur de l'officialité de Vannes, lequel reconnaît que la succession de Bertin doit les réparations demandées, sauf au général de payer la moitié de celle du clocher qui porte autant sur la nef que sur le sanctuaire (1775). — Requête au présidial de Vannes, présentée par missire Jean-Marie Chauveaux, à l'effet de faire participer le général de la paroisse de Theix aux réparations du chancel et clocher de l'église pour la somme de 197 livres (1776). — Sommation au général de la paroisse de Theix de payer la dite somme au sieur Chauveaux, procureur des héritiers de Bertin, suivant la sentence rendue par le présidial de Vannes, le 7 mars 1776. — *Droit de Delutz :* — Accord entre le général de la paroisse de Theix et révérendissime père en Dieu messire Laurent [Pucci], cardinal évêque de Vannes, au sujet du droit de delutz, consistant en un boisseau de seigle, payable par chacun des paroissiens de Theix « contributifs à fenaige, tenant, labourant et cultivant terre en la dite paroisse », le dit accord fait au prône de la grand'messe dominicale, *lieu accoutumé aux dits paroissiens pour faire et gréer telles et pareilles* [affaires], le 16 mars 1530 (n. st.).

G. 135. (Liasse). — 5 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1601-1641. — Biens et revenus. — Titres particuliers. — Ville de Vannes. — Basse de la Boucherie ou Penrus (Rue), paroisse Saint-Patern. — Aveux : par Jean Mahé et Jeanne Le Porch, de maison avec étable, cour et jardin, située rue Basse de la Boucherie, près la venelle du Gouache (1601) ; — par André Mogin, maître maréchal, et Guillemette Conan, de la maison qu'ils habitent, avec son jardin, le dit logis ouvrant par devant, sur la rue qui conduit au moulin du seigneur évêque, et le jardin joignant au pré des dames religieuses de Nazareth (1641). — Autres aveux, minus ou déclarations de maisons et jardins situés rue Basse de la Boucherie : par Guillaume Baëllec tanneur (1601) ; — par Julienne Garvan, veuve de Pierre Le Ray (1617) ; — par Julien Jégat et Allenette Bernard (1617) ; tous ces biens tenus de l'évêque de Vannes, en son fief des Régaires, à devoir d'obéissance, suite de cour et moulin, sans rentes ni rachat. — Vente par Pierre Bonnabes, notaire royal et procureur au siège, et Jeanne Le Métayer, son épouse, à Julien Jégat, cordonnier, d'une maison couverte d'ardoise avec son jardin derrière, au prix de 285 livres tournois (1614).

G. 136. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 65 pièces papier.

1567-1785. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Basse de Calmont (Rue), paroisse Saint-Patern. — Déclaration, par Pierre Pezdronnic, marchand, de la maison qu'il habite en la rue Basse de Calmont, la dite maison, avec cour et jardin, provenant de la succession de Jeanne Le Bourdiec, mère du déclarant et tenue par lui, sous le fief des Régaires, à devoir d'obéissance envers l'évêque de Vannes et moyennant 25 sols de rente au sieur de Larmor (9 décembre 1567). — Aveux à l'évêque de Vannes : par James de La Roche, d'une maison, avec jardin et appartenances, ouvrant par devant « sur une fontaine vulgairement appelée la fontaine du Mignon » (1617) ; — par Yvonne Juhel, veuve de Mᵉ Pierre

Hance, de maison avec cour et jardin derrière, sise en la dite rue basse, « comme l'on va de la porte de Calmont à Kerino » (1617); — par Alain Ryo, de la moitié d'une maison provenant de feu Jacques Ryo, son père (1617); — par nobles gens Claude Duenard et Jeanne Foliart, sieur et dame de Charades, d'un petit pré situé « proche les buttes de la rue basse du faubourg de Calmont » et appelé *petit Pré des Buttes*, « bitant », vers la ville de Vannes ,au prateau des dites buttes, vers le midi à terre du seigneur de Limoges, au levant à chemin entre les prés et terres du dit seigneur, et vers le couchant au bord de la mer (1628); — par Olivier Gainche et consorts, d'un logis avec petit jardin, situé rue basse de Calmont, « sur le chemin qui conduit de la Porte-Saint-Vincent à Kerino » (1632); — par Jean Le Moine et Vincent Pezdronnic, « poulailleur », d'un logis avec jardin à côté, donnant sur la rue basse de Calmont « qui conduit au couvent des pères Capucins, » et, par derrière, sur une pièce de terre en labeur (1641); — par Gabriel Piault, sieur de Kermartin, demeurant en la ville de Sarzeau, ile de Rhuis, d'un logis avec son jardin derrière (1641); — par Patern Le Len, d'un logis avec *appentif* et jardin (1650); — par Patern Loget et Yvonne Lescouchec, veuve Louis Grandjean (1672), Guédas Loget et Guionne Lescouet (1689), de maison, appentif, cour et jardin; — pour Julienne Le Bidre, fille mineure de Julien Le Bidre et Jeanne Luco, demeurant en la paroisse de Cruguel, de maison, appentif et jardin s'étendant jusqu'à la rue haute de Calmont (1673);— par Marc Le Boulicaut (1689) et Marie Le Boulicaut, veuve de Jean Nicolas, jardinière, d'une moitié de maison avec cour et jardin (1753); par Michel Bremini, marchand tanneur, et Guillemette Lorho, son épouse, héritiers de François Lorho, d'un quart de logis, appentif et 2 portions de jardin (1696). — Ventes : par Pierre Hance, demeurant au bourg paroissial de Surzur, à Guillaume Guillet, « texier en lange », de la maison et jardin qu'il habite, au prix de 380 écus sol (28 juillet 1587); — par écuyer Jean du Bodoiec, sieur de Kervillio, demeurant en la paroisse de Plogomelen, à Thomas Luco et Denis Mahé, « teixiers en lange », demeurant au village de Saint-Armel, paroisse de Sarzeau, d'une maison avec son jardin et pré derrière, au prix de 230 écus sol, à condition d'en payer 3 écus sol de rente censive au dit sieur de Kervillio (1592); — par Pierre Crogat, boucher, à Barthélemy Le Mée, d'une maison avec jardin et dépendances, au prix de 270 écus sol (1598); — par Dominique Brulle, femme de Morice Romuel, marchand vinaigrier, demeurant en la maison de Boterff, près Sainte-Anne, paroisse de Pluneret, à Jean Nicolazo, marchand, de la moitié par indivis d'un grand logis où pend pour enseigne l'image de Saint-Pierre, avec cour, cellier, écurie et jardin derrière, au prix de 837 livres (1641); — par Jacques Boucher, texier en lange, et Perrine Surzur, son épouse, à honorable homme Guillaume Nicolazo, marchand, d'une maison avec cour et jardin, située dans le faubourg de Calmont-Bas, « sur le pavé qui conduit du Pont-Saint-Vincent à Kerino », pour la somme de 180 livres tournois (1649); — par honorable femme Louise Rio, veuve de Joseph Jonnot, en son vivant maître peintre, à Jean Piron, laboureur, de la moitié d'une maison et d'un jardin, au prix de 306 livres (1666); — par vénérable et discret missire François Le Moing, recteur de Silfiac, procureur d'honorable homme Jean Le Moing, marchand à Vannes, à Mathieu Prégent et Nicole Le Clerc, de maison, cour, pré, jardin, au prix de 2,120 livres (1668); — par demoiselle Françoise Rozé, épouse de noble homme Charles Dasnier, à noble homme Pierre Dréano, marchand, et demoiselle Marie-Joseph Bigarré, d'un grenier au second étage d'une maison située rue de Calmont-Bas, au prix de 300 livres (1750); — par J.-B. Quiberan, terrasseur, à Olive Évain, veuve de Julien Layec, porteur de grains, d'une portion de maison consistant en deux chambres au rez-de-chaussée, grenier au-dessus et petit jardin derrière, au prix de 750 livres (1762); — par Jean Magré et Marie Maubert, sa femme, à Michel Le Fol, constructeur de navires, et Anne Alanic, d'un emplaçant de maison ci-devant incendiée et dépendances (appentis, puits et jardin) au prix de 300 livres (1770); — par François Congo, couvreur, et consorts, à Mathurin Lantrein, marchand boulanger, et Isabelle Symon, son épouse, d'une portion de maison consistant en deux appartements au rez-de-chaussée, chambre au 1er étage et portion de jardin, au prix de 1623 livres (1785). — Bail à cens, moyennant 6 livres monnaie, faisant 2 écus 24 sols tournois de rente, consenti

par Me Pierre Coué, notaire royal, procureur postulant au siége de Vannes, et Jeanne Ryo, sa femme, à Jean Le Voisin, maitre marinier, et Perrine Izanno, d'un emplacement de maison autrefois nommée la *maison du Gaslon*, avec son jardin, la dite maison ayant été « abattue et desmolye, puis ces six ans, par les gens de g[u]erre de l'armée espaignolle » (22 février 1597). — Bail, pour 7 ans, moyennant 36 livres par an, d'une chambre au rez-de-chaussée, donnant sur le derrière de la maison, consenti par demoiselle Marguerite Le Guerne, veuve de noble maitre Jacques-François Caradec, agissant pour Mgr l'évêque de Vannes, à Pierre Buléon, charpentier de navires (1764). — Actes concernant la maison, cour, jardin et pré de Jeanne Nendellec, veuve de Pierre Ryo, les dits biens acquis par elle d'Olivier et Jean Le Pédronnic (1559-1628); — autres actes concernant la moitié de maison, avec jardin et four, possédée par Charles Destelé, cordonnier (1601), et Vincent Destelé, héritier du dit Charles (1617), la maison, ainsi partagée, située rue basse de Calmont, « sur le pavé et chemin qui conduit, à main seneste, comme l'on vat de la porte de Calmont à Limoges et au bourg de Séné »; — autres concernant les héritages possédés au fief et sous la juridiction des Régaires par Jean, Vincent et Louise Pédronnic, épouse de Jean Bagot, marchand tanneur à Vannes, y compris une maison située rue basse de Calmont (1601-1650); — autres concernant le logis de nobles gens Antoine Lubin et Françoise Daniel, sieur et dame de Kergrain, vendu par eux, avec ses dépendances, consistant en deux planches de jardin, à Denis Mahé, marchand et *texier en lange*, au prix de 727 livres 4 sols (1628); — autres concernant la maison, cour et jardin provenant de la succession Hance possédés par M. Guillaume Nouel, notaire royal, et Perrine Hance, son épouse (1627-1649); — autres concernant la 6e partie d'une maison et d'un jardin appartenant à Jean Le Boucquin, marchand drapier, et consorts, vendue par eux, au prix de 84 livres, à Louis Grand-Jean, marchand drapier (1664-1667); — autres concernant 1° l'afféagement à noble homme Sébastien Nicolas, sieur de Bignon, de 7 pieds de terre à l'entour de son jardin, faisant, d'un côté, face à la ville, sur la rue qui conduit du chemin des Capucins à Saint-Patern, et donnant, d'autre part, sur la rue haute de Calmont, pour, de là, descendre directement vers la chapelle du Festy, moyennant l'obéissance, suite de cour, four et moulin et 2 sols tournois à l'évêque de Vannes (1665); 2° la maison du *Cerf Montant*, située sur le port et donnant, au septentrion, sur le pavé conduisant de la chapelle du Festy à la rue haute de Calmont; 3° autre maison contiguë, « bastie de neuf » et donnant sur le dit pavé, les dits immeubles et autres biens, y compris les 7 pieds de terre inféodés au sieur Nicolas, appartenant à André Brunet, traiteur, demeurant en la dite maison du *Cerf Montant* (1695). — Autres actes concernant trois maisons contiguës, cour, puits et jardin cerné de murailles, appartenant à la famille Advisse des Ruisseaux, les dits biens tombés en deshérence et vendus partie au sieur Louis Danet, fils ainé, négociant et juge consul à Vannes, pour la somme de 2,275 livres, partie à dame Marie-Anne-Aimée Vigoureux, veuve Morin, et Marie-Reine-Guillemette Vigoureux, au prix de 9,600 livres (1689-1783); — autres concernant la maison avec jardin, sise à l'extrémité de la rue basse de Calmont, vendue par missire Joseph-Marie Bagot, prêtre, et demoiselle Marie-Anne Bagot, sa sœur, à Hyacinthe Quiberan, menuisier, pour la somme de 900 livres, et revendue par le sieur Louis-Vincent Huon, huissier de l'Amirauté de Vannes, et demoiselle Françoise Quiberan, son épouse, à Jean Gallo, marchand cordier, au prix de 1200 livres (1748-1784); — autres concernant la moitié de maison, autre petite maison, avec four, jardin, prateau et parcelles de terre, avoués par Jean Le Fournice, marchand rouleur de vin, à charge d'obéissance, suite de cour, four et moulin envers l'Évêque, et de 15 sols de rente à la seigneurie de Rendrecar, les dits biens vendus par le sieur Albert Forget, maitre tailleur de pierre, et demoiselle Geneviève Le Fournisse, à Joseph Le Gal, marchand drapier, au prix de 300 livres (1681-1728); — autres concernant la moitié de maison avec appentis et jardin, vendue par Me Guillaume Murzant, greffier au siége royal de Rhuis, à Jean Guyot, meunier, au prix de 1500 livres (1750-1754); — Autres concernant la maison, cour et jardin vendus par demoiselle Marguerite Bigarré à Guillaume Thomas, marchand drapier, au prix de 200 livres, à charge d'en payer 15 sols de rente au seigneur de Rendrecar, 4 sols 10 livres aux

dames de Nazareth et 18 livres à la communauté des prêtres de Saint-Patern; revendus par Guillaume Thomas et Vincent Huidal à Jean Botherel, entrepreneur d'ouvrages, et Marie Marion, au prix de 1500 livres (1727-1767). — Opposition par l'évêque de Vannes aux entreprises du sieur Michel Moussainct, maître architecte, qui prétendait construire un bâtiment, rue basse de Calmont, fief des Régaires, sans l'autorisation et malgré la volonté du seigneur évêque. — Lettres de Committimus et sentence des Requêtes du Palais de Rennes au profit de l'évêque de Vannes, la dite sentence condamnant le sieur Moussainct à remettre en son premier état l'espace vague où il prétendait construire (1641-1643).

G. 137. (Liasse.) — 17 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1560-1756. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Boucherie (Rue et faubourg de la), paroisse de Saint-Patern. — Aveux à l'évêque de Vannes : par Jean Déan, « couturyer », demeurant en la Boucherie, faubourg de Vannes, d'une maison avec jardin, « ferant » par devant « sur le pavé comme l'on vat et descend du marcheix de Vannes à la dite Boucherie », d'autre part sur la venelle conduisant de la Boucherie à l'église N.-D. du Mené, les dits biens relevant des Régaires à foi et hommage, sans rachat ni rente (1560); — par écuyer Louis Chohan, sieur de Kerambartz et Trémoudec, demeurant au dit lieu de Kerambartz, paroisse de Landaul, d'une maison avec cour, puits et jardin contenant environ un journal (1601); — par Jean-Alain, Bouschet, et Marie Le Falher, son épouse, de la maison qu'ils habitent et dépendances, joignant en partie le jardin du Collège (1601); — par Alain Conan, maitre maréchal, Jeanne Pirio, sa femme et consorts, de maison avec jardin, ouvrant, « à main senestre, sur le chemin et pavé qui conduit des Douves de la ville au bas de la Boucherie » (1617); — par Mᵉ Guillaume Meur, notaire apostolique et procureur postulant en l'officialité de Vannes, et Jeanne Le Falher, son épouse, de la maison avec jardin qu'ils habitent, située, la dite maison, « comme on descend de la Porte-Neuve et Marché de Vannes à la Boucherie » et donnant d'autre part, sur le chemin et pavé qui conduit à Bourg-Maria, les dits biens possédés héréditairement, sans rachat ni rente à l'Évêque, moyennant 72 s. mon. à la chapellenie de N.-D. et Saint-Sébastien, desservie en l'église Saint-Patern (1617); — par Jean Le Moguedec le jeune, tanneur, de 2 maisons contiguës, avec jardin, provenant de la succession de Guillemette Le Bourdiec, sa mère (1627); — par Nicolas Tascon, cordonnier, et Olive Le Daim, pour maison et dépendances, acquise des héritiers de Pierre Le Bourdiec (1627); — par Yves Notin, maitre cordonnier, pour ses enfants mineurs, d'un logis provenant de feu Marie Guyot, sa femme, situé à l'entrée de la Boucherie et donnant, par le côté, sur la rue du Puits (1641); — par Vincent Le Gal, cordier, de biens situés près Bourg-Maria; — par Marc Poullain, boucher, d'un logis situé vers le bas de la Boucherie, sa cour donnant sur le jardin du Collège; — par Jean Richart, marchand, demeurant sur le port et terre de Ker (1641); — par Vincent Cléquin, marchand (1654); — par Louis Le Louédec, marchand cordier (1672); — par Pierre Reffuvail, maitre cloutier, et consorts (1673); — par Michel Le Breton, marchand boucher, d'une maison ouvrant, au Midi, sur la rue de la Fontaine de la Boucherie (1685); — par François Roullet et demoiselle Renée Le Layec, marchands de drap de soie à Vannes, pour une maison, avec jardin, ouvrant sur la rue qui conduit au moulin de l'Évêque (1687); — par Julienne Touillon, veuve, marchande ciergière, d'un jardin contenant 9 cordes et tiers de corde, chargé de 4 sols mon. de rente à l'Évêque (1688); — par Angélique Oliviero, veuve Gaultier, pour maison, *appentif* et jardin, situés à l'entrée de la Boucherie (1731). — Échange de maisons, situées rue de la Boucherie « comme on va du Marcheix aux moullins et estangs de Vennes », entre Jean Passavant et Alain Le Gal, mari d'Henriette Goudet (1566). — Partage et « lotties » des héritages provenant des biens communs et indivis de feus Jean Le Falher et Guillemette Benoist, sa première femme, entre Jacques et Henri Le Falher, enfants de ce premier mariage, fondés en une moitié et demie pour leurs droits de père et mère, et Jean et Jeanne Le Falher, enfants de son second mariage, fondés en un quart pour leur droit de père (1596). — Déclaration par Jean Pirio, serrurier, de l'acquêt fait par lui d'une maison appartenant à Mᵉ Jean Boscher, sieur de

la Villament, située rue de la Boucherie (1601). — Ventes : par Me Guy Le Boulleix, arpenteur et sergent royal, à Jean Pirio, *claveurier*, au prix de 60 livres tournois, de la moitié de 3 emplacements de maison et d'un emplacement de jardin, le tout contigu, « bitant », par devant, au chemin et pavé qui conduit *de la grande prée* du seigneur d'Arradon au Marché de Vannes, « le bout du haut du dit jardin donnant jusques à la contrescarpe des douves de cette ville du dit Vannes, vers la Porte-Neuve et le Marché d'icelui, sur lequel bout du haut du dit jardin est maintenant le grand chemin, à cause de la croissance que l'on a faict des dites douves pendant les dernières troubles et guerres dernières passées » (1605) ; — par Jean Le Falher, marchand boucher, demeurant en la paroisse de Plumergat, à Guillaume Druillet, boucher à Vannes, de maison avec cour et jardin, affermée 27 livres par an, au prix de 618 l. t. (1613) ; — par Clet Bocou, notaire royal et procureur au siège présidial de Vannes, et demoiselle Perrine Rozé, son épouse, à Gilles Turionnaye et Armelle Joan, marchand de denrées, d'une planche de jardin, deux mazières et emplacement de maison, au prix de 100 livres (1728). — Adjudication à Jean Stéphan, au prix de 320 l., de la moitié d'un logis, écurie, cour et jardin, provenant de la succession bénéficiaire de demoiselle Marguerite Tubouc, femme d'écuyer Guillaume d'Estuel (1648). — *Item* à Jean Callen, maître tailleur d'habits, au prix de 211 l. t., de la moitié d'un logis comprenant 2 chambres et un galetas, petite cour et portion de puits, provenant de la succession de Jean Lavallé dit Kergouet, mari de Marguerite Trévallinnet, et précédemment de Jean Le Moguédec, tanneur (1648). — Appropriements pour noble et puissant missire René d'Aradon, seigneur de Kerdréan, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur des ville et château de Vannes : 1° des acquêts de feu Georges d'Aradon, son frère, en son vivant évêque de Vannes, advenus au dit René par donation de Jérôme d'Aradon, seigneur de Quenepilly, Vieux-Chastel, son autre frère, héritier principal et noble du dit Georges, et consistant principalement en un pré contenant environ 2 journaux, 16 cordes, situé derrière la Boucherie, et autres pièces de terre avoisinant l'Étang de l'Évêque ; 2° des biens acquis par lui de Jean Le Bourdiec et consorts, malgré l'opposition de ses héritiers (7 janvier et 15 mai 1604). — Acensement par nobles gens Sébastien Gastechair et Vincente Bernard, sieur et dame de Drénidan, à Olivier Brefvelay, couvreur en ardoise, moyennant 24 livres tournois de rente annuelle, d'un vieux logis avec appentis, cour et jardin, situé à l'entrée de la Boucherie, « à main droicte en descendant de dessus la Doufve », et donnant, par son jardin, tant sur la rue de Bourg-Maria que sur la venelle et chemin montant qui conduit de la dite rue sur la Douve en allant vers le Mené (1627). — « Prémesse » ou retrait féodal adjugé, par la cour et juridiction des régaires de Vannes, à noble homme Jean du Foussé d'Auzon, procureur alternatif et contrôleur ancien de l'évêché du dit Vannes, pour sa part en la succession de Jean et François Le Gal, ses oncles, moyennant le remboursement des 8,000 livres offertes par Me René Rio pour la dite portion d'héritage (1691). — Actes relatifs : à l'emplacement de maison construit par Jean Yhanno, couvreur d'ardoises, acquéreur d'honorable femme Julienne Guiasson, veuve de M. François d'Allerac, au prix de 44 écus sol, le dit emplacement, avec sa planche de jardin, donnant au Levant sur la rue qui mène à l'Étang de l'Évêque (1560-1602) ; — à la maison saisie sur Jeanne Le Port, veuve Mahé, femme Yves Guyomar, acquise, au prix de 219 livres, par Me Nicolas Guiot, procureur au siège présidial, et possédée par ses enfants mineurs, suivant aveu fait en leur nom par Jean Guiot, marchand, demeurant au village de Bourgerel, paroisse de Noyalo (1615-1632) ; — à la maison, cour, puits et petit jardin autrefois possédés par écuyer Louis Chohan, vendus par Me Étienne Ballay, notaire royal et procureur postulant au siège, à Guillaume Kerdual, boucher, au prix de 380 livres, 16 sols tournois, les dits biens situés rue de la Boucherie, *comme on va* de la Porte Neuve à la *grande prée* des dames de Nazareth (1618-1627) ; — au logis, cellier, étable, cour et jardin, situés dans la rue qui conduit du Marché de Vannes au moulin de l'Évêque, provenant de la succession de Pierre Ollivot et Jeanne Bihoué, possédés successivement par Jérome Duault et Jeanne Ollivot sa femme, et par Julien Duault, marchand boucher, et Nicolas Duault, leurs enfants (1641-1688) ; — au logis, petite cour et emplacement de logis possédés par Louis Danet,

marchand, héritier de Françoise Danet, à charge d'obéissance, suite de cour, four et moulin et de 4 sols à l'évêque (1683-1690); — à la maison et dépendances du *Bœuf-Couronné*, consistant en un grand corps de logis donnant sur les deux rues de la Boucherie, avec leurs ouvertures des deux cotés, caves, écurie en *appentif*, cour et puits, acquise par Nouel Gicquel, époux d'Hélène Rouxel, au prix de 750 livres et moyennant une rente de 25 livres par an, de demoiselles Vincente et Jeanne-Marie Le Garo; adjugée judiciairement au sieur Perrigaud pour la somme de 1020 livres et 15 livres d'aumône aux Capucins et aux Hôpitaux de la ville ; vendue par Jean Le Cloirec, charretier et laboureur, Françoise Le Neveu, sa femme, et consorts, à Pierre Cadoret, cabaretier, époux de Marie Le Treste, au prix de 600 livres (1722-1745); — au *total* des maisons, écuries et cours de l'auberge ou pend pour enseigne l'*Image Saint-Jean*, située prés la Boucherie de Vannes, vendue par le sieur Paul Lafitte, aubergiste à Pontivy, à Me Jean Le Falher, au prix de 1300 l. t., la dite maison chargée de 24 sols de rente aux héritiers de M. Gatechair, 12 l. aux héritiers de M. de Langle, 24 l. aux prêtres de la communauté de Saint-Patern, et 36 s. aux religieux du Bondon, suivant aveu rendu par Pierre Le Clerc, aubergiste, mari de demoiselles Marie Le Falher, et Louise Le Falher, sa sœur, héritiers du dit Jean Le Falher (1732-1754).

G. 138. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1539-1753. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Bourg-Maria (Rue et faubourg de), paroisse de Saint-Patern. — Aveux à l'évêque de Vannes : par Clément Le Coqc et Marie Jégat, de deux maisons bout à bout, couvertes, l'une d'ardoise, l'autre de *roz* et *jonc*, avec leur jardin, tenus sous le fief du Régaire, à charge de 18 s. 8 d. m. de rente, suite de cour et moulin (1551); — par Jean Malescot et Simonne le Postec, de maison avec jardin, couverte en ardoise, sise à Bourg-Maria, dans la rue qui conduit de l'église du Mené à l'Étang de l'Évêque, la dite maison chargée de 2 s. 4 d. m. de rente annuelle (1568); — par honorable femme Marguerite Gainche, veuve de noble homme Pierre de Couetlagat, d'héritages divers y compris une maison et petit jardin à Bourg-Maria (1601); — par Jean Connan, journalier, et Perrine Lalis, de maison couverte en ardoise, appentif et jardin (1632); — par Guillaume Touzé, sieur de Penfrat, de biens situés au bout du chemin qui conduit de l'Étang de l'Évêque à Couétial (1641). — par Antoine de Thounens, sieur de la Rivière, maître chirurgien à Vannes, de 3 maisons situées rue du Bourg-Maria, sur la gauche en descendant de l'Église du Mené vers l'Étang de l'Évêque (1661); — par noble maître Louis-François Gillot de Kerhardène, avocat en Parlement, pour noble Pierre-Jean Sence, receveur des consignations de Morlaix, acquéreur d'une maison chargée de 4 livres 10 sols de rente à la chapellenie de N.-D. de Pitié et Saint Vincent, desservie en l'église cathédrale de Vannes (1753). — Ventes : par Julien Le Joyeux, marchand, et Pierre Frigot, maitre armurier, mari « de plus de jour et an » de Jeanne Le Joyeux, à Jean Gillespied, marchand, d'un petit pré sis à Bourg-Maria, au prix de 360 l. t. (1631); — par Maurice Jacques, jardinier à Lorient, à Armelle Jouan, femme de Gilles Le Turionay, porte-chaise, de logis, emplacement de maison et portion de jardin, les dits biens chargés de 4 l. de rente à l'Évêque, au prix de 168 livres (1725); — par Mathurine Magré, femme de Jean Gaultier, à Julien Perrel, couvreur en ardoise, et Juliette Courtois, de maison couverte d'ardoise, avec petit jardin, au prix de 276 livres (1739). — Actes relatifs : au jardin vendu par Alain Le Meilleur, tanneur, demeurant en la rue Neuve, au prix de 50 l. bonne et forte monnaie de Bretagne, à la frairie de messeigneurs Saints Crespin et Crespinian de l'église N.-D. du Mené, représentée par Pierre Le Goff, son abbé et trésorier, le dit jardin situé rue du Bourg-Maria, sur la droite en descendant de la dite église du Mené vers la chaussée du moulin de l'Évêque, et donnant sur la rivière du dit moulin, suivant aveux rendus successivement à l'Évêque par Jean Laurens et Claude Jégo, maîtres cordonniers, au nom des autres cordonniers de la ville (1539-1753). — Aux deux maisons avec jardin, joignant le chemin qui mène au moulin de l'Évêque, possédées par Patern Le Gugenay, tanneur, et Julienne Le Bourdiec, son épouse, à charge de 12 d. et plus tard de 18 d. t. de rente à l'Évêque (1601-1617); — à la maison couverte d'ardoise, petit jardin derrière et dépendances,

consistant en « deux pelaincts et un couchouer à peaux de cuir », le tout, chargé de 2 sols de rente à l'Évêque, vendu par Thébaud Lanier, marchand, et Jeanne Le Bourier, sa femme, à François Le Joieulx et Jacquette Le Nevé, « boulangers de pain blanc » demeurant rue du Puits, au prix de 130 écus sol, possédé depuis par Julien Le Joyeulx, boucher, Pierre Friot et Jeanne Le Joyeulx, la dite maison, au pignon de laquelle est une image de N.-D., située rue du Bourg-Maria (1599-1632); — au logis et jardin situés rue du Bourg-Maria, donnant, par derrière, sur la venelle qui conduit de la Boucherie au moulin de l'Évêque, vendus par Vincent Oillio, marchand, à honorable homme Antoine de Thounens, sieur de la Rivière, maître chirurgien à Vannes, au prix de 500 livres (1641-1656); — aux biens acquis par N.-H. Nicolas Galles, libraire et imprimeur, en la rue du Bourg-Maria, pour la somme de 2,096 livres (1748-1753).

G. 139. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1669-1754. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Couessial (Rue de), paroisse Saint-Patern. — Ventes de maisons situées rue de Couessial : par Gabriel Le Pléard à Hervé Théhay et Renée Gaudin, au prix de 90 livres (1729); — par le sieur Nicolas Viel, conseiller du Roi, miseur de la ville de Vannes et receveur général du tabac, époux de demoiselle Suzanne Lucas, à Alain Boché, fournier de la paroisse du Mené, au prix de 1,100 livres (1749). — Aveux à l'Évêque de Vannes : par François Senec, praticien, de maison avec petit jardin, chargée de 4 l. 10 s. de rente à la chapellenie de N.-D. de Pitié et Saint-Vincent, martyr, desservie en l'église cathédrale (1733); — par Thomas Jégousse, pour son oncle Gilles Jégousse, absent, de maison avec petit jardin *en triangle*, à charge de 2 s. 6 d. de rente, suite de cour, four et moulin (1754). — Actes relatifs à deux petits logis couverts d'ardoise, avec jardin « advis et derrière », situés rue de Couessial, près l'église de N.-D. du Mené, vendus par Olivier Margarit, fournier, et Perrine Billy, son épouse, à vénérable et discret missire Jacques Le Bourbasquer, prêtre, au prix de 600 l. t., possédés depuis par Guillaume Le Bourbasquer, laboureur, demeurant au bourg paroissial de Treffléans, et par François et Léon Le Bourbasquer, ses fils (1673-1688); — à la maison et planche de jardin, provenant de la succession vacante par deshérence de Jean Le Heussec et Olive Le Méthayer, vendue juridiciellement au prix de 100 l. t., à Pierre Magré, boulanger, revendue 165 livres par Toussaint Dahirel, maître perruquier, et demoiselle Jeanne-Françoise Magré, son épouse, au sieur Jean-François Plisson-de-la-Tour, maitre chirurgien, époux de demoiselle Perrine Le Guerer, marchande de draps à Vannes (1726-1753).

G. 140. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1649-1785. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Douves du Mené, paroisse Notre-Dame du Mené. — Ventes : par écuyer Jean de Cléquennec, sieur de Culléac, demeurant en sa maison du Guern, paroisse de Grandchamp, à Toussaint Bougeart, maître tailleur d'habits, et Jeanne Jouhannic, d'un petit jardin et dépendances, donnant d'un côté sur la « Doufve comme on va de Saint-Patern au Marché », de l'autre sur le canal allant du Moulin de l'Évêque à la Garenne, au prix de 240 livres (1649); — par Olivier Le Hay, relieur, à Julien Huet et Jeanne Le Beurier, marchands fondeurs, d'une maison ouvrant sur le *pavé* des Douves du Mené et donnant sur le potager de l'Évêque, au prix de 150 livres, la dite maison chargée de 5 l. 15 s. de rente féodale (1752). — Aveu par Julien Gambert, meunier de l'Évêque, de 2 logis et jardin derrière, joignant au ruisseau du moulin, tenus par lui sous le fief des Régaires, à foi et hommage, suite de cour, four et moulin, sans rentes ni rachat (1672). — Actes relatifs à la maison servant d'auberge sur les Douves, vulgairement appelée la maison d'Omnès, acquise, en deux portions, par le sieur Pierre-Alain Penhar, marchand de vin, demeurant rue Saint-François, au prix total de 3,200 livres (1784-1785).

G. 141. (Liasse.) -- 3 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1509-1715. — Biens et revenus. — Ville de Vannes.— Douves-du-Port, paroisses Saint-Patern et Saint-Salomon. — Acquisition par noble et puissant Jehan de Malestroit, sire de Ker, Trémedern, Beaucours, et l'Isle-Dieulx, moyennant 30 livres de rente ou 600 l. m. payées avant Pâques, d'une maison appartenant à Me Robert Le Leureux,

donnant, d'un côté, sur la rue qui conduit du couvent de Saint-François au château de l'Hermine, et de l'autre, sur le cimetière du dit couvent (23 septembre 1509). — Ventes : par Olivier Le Chet, sieur de Saint-Ducat, à Guillaume Coudé, marchand, de deux maisons, l'une appelée le Pavillon, située sur le pavé qui conduit du Port à Kerfranc, l'autre, dite la Vieille-Maison, sur le chemin menant de la chapelle Saint-Julien au Marché de Vannes, au prix total de 2,300 écus sol (1582); — par demoiselle Marie Tubouc, veuve de Michel Galon, sieur du Bignon, à noble et discret messire Hyacinthe-Morice de Thiéry-de-La Prévalaye, recteur de la paroisse de Grandchamp, de la moitié d'une maison avec cour et jardin, située sur les Douves du Port et relevant de la juridiction des Régaires (1715). — Aveux rendus à Claude de Malestroit, sieur de Ker, Beaucours, Kerambourg, Trémedern et Roguédas : par Guillemette Craffver, veuve de François Guillo, de maison, *appentif* et petit jardin, situés près le four à ban de la seigneurie de Ker, dont les sépare une venelle et petite rue, moyennant 14 s. de rente au dit seigneur (13 juillet 1541); — par Jean Jégat, tailleur de pierre, et Perrine du Pas, de maison, petite cour, mazeril et dépendances, le tout situé, d'un côté, sur le chemin par où l'on se rend au marché de Vannes *par sur* les Douves de cette ville, et, d'autre part, sur le chemin qui conduit de la porte de Gréguenic et port de mer à Kerfranc et Poulhoho, moyennant 2 s. de rente (4 juillet 1542); — par Vincent Berto, d'une maison chargée de 4 s. de rente, *férant* à la maison du four, et située tant sur le chemin menant de la porte de Gréguenic à Poulho que sur celui qui conduit du Marché de Vannes à la chapelle Saint Julien (1er avril 1549 n. s.); — par Jean Regnault, seigneur du Grado, d'une maison avec jardin, située sur les Douves de Vannes, « à main dextre comme on va de Saint-Salomon sur le Port » (1552-1554); — par Guillaume Leschet : 1° de maison avec jardin et appartenances, sise au carrefour formé pas les rues qui conduisent à Kerfranc, à Saint-Salomon et à la maison des Trois-Maries, 2° de deux pièces de terre, sous pré, donnant sur la venelle qui conduit de Kerfranc à la chapelle de Saint-Julien (1554). — Autres aveux rendus à René de Malestroit : par Guy de La Becque, marchand, et Perrine Regnault son épouse, de maison avec jardin, située proche les Douves, sur le chemin qui conduit de la porte de Gréguenic à la porte Saint-Salomon, à devoir de foi et hommage, suite de cour, four et moulin (1559); — par Jean Chevadec, de maison située près du four à ban de la seigneurie de Ker (1573).

G. 142. (Liasse). — 5 pièces parchemin, 8 pièces papier.

XVIe siècle — 1759. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Drézen (Rue du), paroisse Saint-Patern. — Aveux à la seigneurie de Ker : par noble homme Louis Lorvelloux, de la maison qu'il habite en la venelle qui conduit du port de Vannes à la rue du Drézen (XVIe s.); — par Yves Le Moyec, sieur de la Croix, marchand, demeurant sur le Port, d'une maison tenue par lui, sans charge, ni rentes (1660); — par noble homme Louis Louvart, marchand, demeurant sur le Port, à l'évêque de Vannes, seigneur de Ker, à charge d'obéissance, suite de cour, four et moulin, d'une maison donnant, à l'Orient, sur la rue du Drézen, autre maison ou grange à l'Occident de l'autre et jardin entre (1690); — par noble Pierre Le Vandeur, sieur de La Motte, pour noble homme Joseph Le Vandeur, sieur de La Richarday, absent du royaume, de petite maison, écurie et petit jardin, ayant leur entrée dans un passage conduisant à la rue du Drézen (1715); — par Marguerite Anno, veuve de Jean Pauly, de la maison qu'elle habite, ayant pignon sur la rue du Drézen, la dite maison tenue, sans rachat ni rente, à foi et hommage, suite de cour, four et moulin (1759). — Vente, au prix de 480 l. t., par demoiselle Jeanne du Fossé, veuve de Guillaume Guimarho, sieur de Keriargon, à Me Yves Le Moguédec, marchand, demeurant sur le port de Vannes, d'une petite maison caduque et ruinée, avec son jardin à côté (1624). — Actes relatifs : à la maison accostée de deux cours, avec grand jardin, provenant de la succession de demoiselle Jeanne de Coëtlagat, possédée successivement par Guillaume Le Clerc, sieur de La Houssaye, conseiller du Roi et son procureur au siège royal de Rhuis ; par Me Jean Le Clerc, procureur au siège présidial de Vannes, et par demoiselle Marguerite Le Clerc, sa sœur (1627-1668); — à deux logis « s'entrejoignants », couverts en ardoise, vendus par messire Joseph Bidé, seigneur de la Grandeville, la Bidière, etc.,

conseiller du Roi au parlement de Bretagne, à Pierre Thomas, boulanger, et Louise Lacas, son épouse (1659-1669).

G. 143. (Liasse.) — 34 pièces parchemin, 69 pièces papier.

1539-1779. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Groutel (rue et faubourg de), paroisse Saint-Patern. — Aveux à l'évêque de Vannes : par Alain Debogar, du clos nommé le Clos-Martine, en labeur et pré, joignant, d'un côté, la métairie du Verger et, d'autre part, le grand chemin qui conduit de la porte de Calmont au manoir de Lestrenic (11 décembre 1539); — par Isabeau Hulcoq, de divers héritages, y compris un emplacement de maison, avec planche de jardin, situé rue de Groutel (7 août 1561); — par Guillaume Collet et Yvonne Carahez, d'une maison couverte de « glée » avec sa planche de jardin (1568); — par Guillaume Lanyer et Olive Le Treste, de divers biens, y compris une maison couverte de « littyère » avec son jardin, située rue de Groutel, à main gauche en allant vers Saint-Léonard et à main droite sur le chemin qui conduit du pont Pallec au Grado (1577); — par Jean Chatel, fils de Robert Chatel (1601); — par François et Jean Martin, « texier en lange » (1601); — par Jean Nay, *teixier en lange*, et Jeanne Morice, son épouse, d'une maison couverte en paille, avec jardin, chargée de 12 deniers de rente féodale (1601); — par Brigitte Le Didronc, veuve d'Olivier Guillet, de la maison, couverte d'ardoise, où elle habite, et de son jardin, le tout chargé de 2 deniers de rente (1602). — Autres aveux de maisons et jardins situés rue de Groutel, rendus à l'évêque de Vannes, en 1617, par : Mᵉ Antoine Lubin, sieur de Kergren, avocat en la cour, et honorable femme Françoise Daniel, sa *compagne*; — par Guillaume Le Fétisse, texier en lange, et Mahé Bégo, laboureur; — par demoiselle Jeanne de Maigné, dame du Prat et douarière de Pembulzo; — par Mᵉ Jean Le Louet, notaire royal à Vannes, et demoiselle Perrine Le Louet, sa sœur; — par Guillaume Le Gal, texier en lange; — Étienne Guillemot et Padern Hollart, son gendre, époux « de plus de jour et an » de René Guillemot; — par Jean Le Morgant et Perrine Le Goff. — Autres aveux rendus à l'évêque en 1627 par : Jean Blouin, boucher; — Mᵉ Jean Perrel, sergent général demeurant en la ville close de Vannes; — Patern Le Gugenay, tanneur, etc. — Autres aveux : par noble homme René Mahé, sieur de Famenan, de 2 maisons avec jardin, chargées de 2 s. m. (1681); — par Mᵉ Nicolas Pihan et demoiselle Julienne Racouet, sa *compagne*, de 2 moitiés de maisons, maison entière et jardin (1683); — par François Racouet, sieur de Couettrival, pour maison, appentis et jardin, chargés de 40 s. m. de rente (1684); — par demoiselle Jeanne Fournel, demeurant à Vannes, rue des Chanoines, de la prairie nommée *Prée Phélipot*, située dans le canton de Clivière, au bout de la Garenne, séparée par un ruisseau, vers le couchant, du pré et verger des sœurs grises, et par un talus, vers le Nord, de la rue l'Abbé qui conduit de la Garenne à Groutel (1715). — Appropriement de la vente faite par Jean Le Bourdiec, marchand, au sieur Jean Ganault, cordonnier, de la moitié d'une maison couverte d'ardoise, avec petit jardin et dépendances, située près le pont Pallet et *bitant* au chemin qui conduit du dit pont à la Garenne (1595). — Ventes : par Jeanne Masse, veuve de Mᵉ Pierre Daniel, à Mᵉ Jean Guillo le jeune, notaire royal et procureur au siège présidial de Vannes, d'un petit pré, derrière la Garenne, au prix de 17 écus sol (1598); — par Guillaume Lebris, tanneur, et Jeanne Macé, son épouse, au sieur Olivier Guillet, cordonnier, d'une maison avec jardin, au prix de 140 écus sol (1599); — au même, par Thébaud Lanier, au prix de 40 l. t., d'un vieux *mazeril* et emplacement de maison avec jardin derrière, ouvrant, sur le pavé qui conduit du pont Pallec au village de Saint-Le[o]nard, et donnant, d'autre bout, sur le chemin du Grado où se trouve une fontaine appelée la Fontaine Blanche (1603); — par Mᵉ Guillaume Morice, procureur en causes au présidial de Vannes, et Mathurine Jagu, sa femme, à Julien Danouel, *teixier en lange*, d'une maison couverte d'ardoise, avec son étable « jouxte icelle » et jardin derrière, au prix de 300 l. t. (1605); — par vénérable et discret missire François-Jean Renaud, prêtre, originaire de Vannes, à J.-B. Guihur, négociant, d'un *terrein* nommé Beaupré, situé au faubourg de Groutel, tenu noblement sous le fief des Régaires, au prix de 3,000 l. (1752); — par dame Catherine-Angélique Penvet, agissant pour demoiselle Angélique Andrieux, veuve du

sieur Joseph Penvet, à Guillaume Saudenis, tanneur, et Guillemette Hercouet, de la maison qu'ils habitent comme fermiers, au prix de 850 livres (1766). — ParVincent Dano, tanneur, à Jean-Marie Le Chantoux, autre tanneur, et Perrine Herouet, son épouse, de maison avec jardin dépendant de la succession de Pierre Dano, père du vendeur, au prix de 1,000 l. (1770); — par messire Jean-Marie de Becdelièvre, chevalier, seigneur de Saint-Maur, Penhouet, La Guerivais et autres lieux, et dame Suzanne de La Tullaye, son épouse, à M. François-Marie Breville, premier lieutenant des vaisseaux de la compagnie des Indes, d'une prairie située sur le chemin qui conduit de la Burbanière au Lesqueno, nommée « la Prée-des-Vieux-Chemins », au prix de 3,000 l. et 240 l. d'épices (1779). — Baux à ferme, à divers, du pré de l'Évêque ou de Groutel, moyennant 200 l. par an, la durée du bail étant de 9 années (1723-1766).— Afféagement, par l'évêque deVannes, à Jean Hervé, laboureur demeurant à Bohalgo, d'un journal, douze cordes de terrain vain et vague, donnant, au midi, sur le chemin de Vannes à Nantes, près la maison de Beaupré, moyennant un quart d'avoine de rente perpétuelle et 5 livres d'entrée (1769). — Assignation de François Danet, marchand, devant les régaires de Vannes, en communication de ses titres de propriété concernant la pièce de terre en pré nommée la Belunière, située au-dessous de l'enclos des Dominicains, chemin entre deux (1668). — Assignation, devant les régaires de Vannes, de demoiselle Jeanne Touzé, veuve de Mᵉ Guillaume Gainche et consorts, en reddition d'aveu, paiement de rentes, lods et ventes et autres droits dus, depuis 29 ans, à l'Évêque, pour les biens possédés par elle en la rue de Groutel (1676). — Saisie féodale, à défaut d'aveu, des biens possédés par demoiselle Marie Thomas, veuve de noble homme Robert Cousturet, sieur de Lourmel (1683).— Retrait féodal, au profit de l'Évêque de Vannes, d'un jardin acquis par Jean et Pierre Le Ny, de noble homme Jacques Millon, sieur de La Chiffetaix, sentence prononcée par la juridiction des Régaires conformément à l'article 306 de la coutume de Bretagne, le dit évêque ou ses prédécesseurs n'ayant jamais eu les lods et ventes offertes ou payées pour la dite acquisition (1668). — Actes relatifs : à la maison avec jardin, ouvrant rue de Groutel et joignant le chemin de la Burbanière à Bohalgo, chargée de 12 deniers tournois à l'Evêque, la dite maison et dépendances vendue par Armel Le Ridant, *texier en lange*, et Jeanne Rozo, son épouse, à François Le Blouch, autre *texier en lange*, et possédée depuis par les enfants mineurs du dit Le Blouch, suivant aveux faits en leur nom (1601-1632);— à deux maisons avec jardin s'entrejoignant, situées à main droite en allant de la rue de la Tannerie à la rue haute de Groutel, possédées par Mᵉ Yves Le Thieis, notaire de la Cour de Largouet, et Jeanne Labouro, son épouse, suivant aveux faits par eux à l'évêque de Vannes, à devoir d'hommage et obéissance seulement (1617-1632); — aux acquisitions faites par Vincent Le Gugenay, marchand-tanneur, d'Alain Menaut, texier en lange, et de noble homme Jean Le Louet, sieur de Botan, demeurant au dit lieu, paroisse de Sarzeau, de divers biens dont un jardin donnant sur le vieux chemin qui conduit de la chaussée du Duc à Bohalgo (1626-1631); — aux deux moitiés d'une même maison, possédées séparément par demoiselle Michelle Drouet, veuve de Mᵉ Jacques Racouet, vivant notaire royal et procureur au présidial à Vannes, et par Julien Merlan, réunies par Mᵉ Nicolas Pihan et demoiselle Julienne Racouet, sa compagne (1662-1685); — à une maison, couverte d'ardoise, ouvrant, au Midi, sur le milieu de la rue de Groutel, avec jardin derrière, donnant, au Nord, sur le chemin qui conduit de la Burbannière au village de Bohalgo, les dits biens vendus par Julien Le Lagadec, homme de labeur, à Thuriau Hulcoc, marchand drapier et *texier en lange*, au prix de 500 l. (1667), et possédés successivement, en tout ou partie, par Simonne Cottier, veuve du dit Thuriau, Olivier Hulcoq, drapier, Julien Jaffré, marchand, demeurant à la Roche-Bernard, Mᵉ René-Claude Le Gal, avocat du Roi au présidial de Vannes, et revendus, savoir : une moitié par le dit Claude Le Gal à Julien Le Boulicaud, marchand drapier, au prix de 360 livres (1734), l'autre moitié par Jeanne Bernié, veuve Julien Jaffré, audit Julien Le Boulicaud, au prix de 300 l. (1735); — à la maison, couverte d'ardoise, avec jardin, appelée la *Maison de France*, possédée successivement par dame Olive Defrance, noble homme Joseph Jan, sieur de Bellefontaine, demeurant à Vannes, rue Saint-Vincent, et Jean-François de Bellefontaine, demeurant à Paris, rue Richelieu,

paroisse Saint-Eustache, qui la vend, avec toutes ses dépendances, au sieur Nicolas Galles, marchand libraire et imprimeur, au prix de 6,600 livres (1674-1771);— à deux logis avec jardin, s'entrejoignant, situés au bout de la rue de Groutel, vers le Pont de la Tannerie, donnant, « vers Minuit », au chemin qui conduit du dit pont à la rue de Groutel et, « vers Midi », au lessivoir du moulin à fouler, les dits biens possédés par Jean Dano, maître cordonnier, et Perrine Nicol, héritière d'Abel Nicol, son père, et, depuis, par leurs enfants mineurs, suivant aveu rendu par Jean Tacquet, boulanger, leur tuteur (1674-1689).

G. 144. (Liasse.) — 56 pièces parchemin, 145 pièces papier.

1482-1785. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Haute-de-Calmont (Rue), paroisse Saint-Patern. — Aveux rendus à l'évêque de Vannes : par Vincent Guegenel, tanneur, et Françoise Birouez, de deux maisons, situées, l'une à droite, l'autre à gauche, en allant vers Limoges (1601); — par Louis Macé, « teixier en linge », et Yvonne Reguedel, de la moitié d'une maison et planche de jardin *bitant*, par derrière, aux jardins du Bas-Calmont « ung petit chemin ou sente entre deux » (1601); — par Pierre Le Floch et Yvonne Bourdonnec, de maison couverte d'ardoise avec jardin, sise à main droite en allant à Limoges (1601); — par Olivier Jouan, chapelain de la chapellenie de Saint-Michel, pour une pièce de terre labourable, contenant trois quarts de journal et rapportant 2 perrées froment rouge de cens annuel, à devoir d'obéissance seulement (1604); — par Jeanne Nedellec, veuve de Pierre Rio, pour 2 petites maisons couvertes d'ardoise, avec jardin, chargées de 16 deniers de rente à l'Évêque (1617); — par honorable femme Olive Salmon, veuve Julien Le Moing (1627); — par Pierre Le Floch, *teixier en lange*, demeurant au moulin à fouler le drap de Loyhon, paroisse de Saint-Nolff (1627); — par noble homme Pierre Pelizon, sieur de Courtillon, conseiller du Roi et son enquêteur et examinateur en la cour et siège présidial de Vannes, pour maison couverte d'ardoise, avec jardin, sise, à main gauche, en montant la rue (1627); — par noble homme Guillaume Le Clerc, sieur de la Houssaye, conseiller et procureur du Roi en sa juridiction de Rhuis, tuteur de François Le Clerc, son frère, de la maison et jardin occupés par Nicolas Clausic, à titre de louage (1628); — par noble homme Christophe Gicquel, sieur de Kervasic (1628); — par honorable femme Marie Le Joubiou, veuve de Jérôme Chessé (1641); — par noble homme Jacques Sebouez, sieur de Tallen (1662); — par Pierre Le Gadic, maréchal forgeur, de maison avec jardin acquise par lui d'écuyer Pierre du Bot, sieur du Graigo (1631); — par Olivier Lorho, *teixier en lange*, et Yvonne Le Gal son épouse (1632); — par François Le Borgne, *teixier en lange* (1632); — par Jacques Picquet, marchand (1649); — par Guillaume Jan, marchand, et Jeanne Dorso, son épouse, veuve de François Vacquerel, d'un logis couvert d'ardoise, autre logis bâti de neuf, joignant l'autre, jardin derrière, contenant un demi journal, deux cordes (1655); — par Françoise Cosson, veuve d'Étienne Guezol, de deux maisons couvertes d'ardoise, avec cour et jardin, situées, l'une au commencement, l'autre à l'extrémité de la rue Haute de Calmont (1682); — par Guillaume Le Par, sieur de Couédrier, avocat en la cour, et demoiselle Guillemette Lucas, sa compagne, d'un logis avec jardin, chargé d'un denier de rente (1683); — par Roland Colain, marchand cabaretier, pour François Colain, son frère (1677); — par Françoise Le Gal (1689); — par Claude Éveno, charretier, et consorts (1753). — Déclaration de majorité pour Alain Pezdrońic, âgé de 18 ans (1595). — Ventes : par Jean Le Marec, marchand, à François Millet et Dominique Kerboict, son épouse, au prix de 195 livres, d'un logis, avec jardin, donnant, par derrière, sur le chemin qui conduit à la Croix du Jointo, les dits biens chargés de 7 l. 4 s. de rente à la chapellenie de Saint-Jean (1618); — par Marie Le Louet, femme séparée de biens de Denis Buort, marchand, demeurant au boulevard de la Porte-Saint-Patern, à Pierre-Thomas Fournice et Louise Lacqua, d'un logis couvert d'ardoise, appentis et jardin, au prix de 650 l. t. (1669); — par Jeanne Le Didronc, veuve douairière de Pierre Le Franc, vivant maçon, à Julien Le Franc, meunier, de la moitié d'une maison et d'un jardin, au prix de 148 l. t. (1671); — par le recteur et les prêtres de la paroisse d'Arradon, à Toussaint Le Masson, marchand, demeurant à Vannes, de la maison et planche de jardin leur appartenant par fondation de feu Thomas Le Mouel, la dite maison détruite par un incendie (1730); — par Pierre Évain, maré-

chal, et Catherine Arz, à Isabelle Le Guénégo, blanchisseuse, femme de Mathurin Éhanno, maçon, présentement à l'Ile-de-Bourbon, d'une maison et planche de jardin, au prix de 300 livres (1737); — par François Rozo, laboureur, demeurant à Saint-Laurent, paroisse de Séné, et Jeanne Le Lagadec, son épouse, à Jeanne Le Louédec, veuve de Guillaume Oillic, d'un quart de maison avec planche de jardin, au prix de 72 livres (1740); — par demoiselles Louise-Marguerite et Françoise-Josèphe Fourès, *sœurs germaines* et héritières du sieur François-Joseph du Roncier, à Guillaume Le Clainche, marchand, de la moitié d'une maison avec jardin, joignant le couvent des Capucins, au prix de 192 livres (1747); — par le sieur Joseph Tiret, marchand épicier, à Guillaume Le Borgne, fournier, et Vincente Hulbron, d'un emplacement d'ancienne masure et jardin, situés *à-vis* le four, au prix de 240 livres (1750); — par humbles et dévotes dames les prieure et religieuses du couvent du Père-Éternel, à Jean-Baptiste Guého, maître perruquier, et demoiselle Marie Rio, d'une maison couverte de paille, avec jardin, chargée de 3 livres 4 sols au seigneur de Rosambo, pour la somme de 936 l. (1763); — par Marie-Françoise Malherbe et Mathurine Malherbe, héritiers de défunts Nicolas Malherbe et demoiselle Marguerite Vaquerel, à Guillaume Le Borgne, fournier, et Vincente Hulbron, de la moitié d'une maison, mazière et jardin situés à main droite, en la rue de Calmont, au prix de 300 l. (1766); — par demoiselle Vincente Jarno et missire Béatrix-François Jarno, recteur de Crach, à Jean Caradec, maçon, et Jacquette Le Goff, d'une maison évaluée 400 livres, moyennant 40 livres de rente viagère, etc. (1769); — par Mᵉ Guillaume Marzant, notaire royal et procureur au siège royal de Rhuis, et demoiselle Marie-Hélène Ribote, à Joseph Bohec, couvreur, et Marie Guyon, d'une maison avec jardin, au prix de 550 livres (1770). — Adjudication à Jean-Jacques Granger, marchand de vin, au prix de 6,950 livres, d'une maison sise à l'entrée de Calmont-Haut, provenant de la succession de Jean-Baptiste Guihur (1779). — Autre adjudication au sieur Bonard du Hanlay, receveur des droits du Roi à Vannes, d'un emplacement de maison avec jardin, provenant de la succession vacante et abandonnée de la demoiselle Éhanno, veuve Folville, au prix de 660 livres (1783). — Quittance donnée par messire Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, à Suzanne Peschart, dame de Castellan, fille et héritière de feu messire Lorans, seigneur de Lourme, conseiller du Roi et doyen au parlement de Bretagne, au sujet d'une somme de 200 livres, reçue par le dit évêque à titre d'indemnité féodale, à cause des terres données par le dit sieur de Lourme à la dame de Couetgarff, sa compagne, pour la « fondation, bastiment et enclos des P. P. Capucins, proche la maison de Limoges », laquelle somme l'évêque déclare retenir pour se rembourser d'autant sur celle de 1500 livres, versée par lui naguères à René de Keralbaud, sieur de Cardelan, pour le retrait de la maison du *Chapeau-Rouge*, aliénée jadis du temporel de l'Évêché, mais que le dit prélat a réunie comme faisant partie de son manoir épiscopal, ayant passage par icelle pour aller en son église (1645). — Prisage et mesurage, à requête de missire Pierre Sénant, prêtre, subrogé aux droits des lods et ventes dus à l'Évêque, des héritages acquis par Mᵉ Pierre de Launay, notaire royal et procureur au présidial de Vannes, de noble homme Marin Silvestre, avocat à la cour, consistant principalement en un grand corps de logis, sis au bas de la rue de Calmont-Haut, le dit prisage opéré par Pierre Aubin, sieur de la Roche Laudo, priseur noble, Mᵉˢ Gilles Lefébure et Charles Le Quenderff, priseurs et arpenteurs (1647). — Afféagement de terres vaines et vagues, situées dans les landes de Calmont, entre les Tohannic et la Croix-du-Versa, près la route de Nantes, au sieur Gabriel Danet, pour 2 journaux un tiers, et pour 3 journaux à Noël La Chaussée, laboureur, demeurant en la maison noble du Petit-Tohannic (1773). — Actes concernant une maison avec jardin, baillée à Jean Kermen *(aliàs* Kermain), moyennant 35 sols de rente perpétuelle dont 12 deniers à l'Évêque, 14 sols à Olivier de Pohan, seigneur de Trévient, et le surplus, 20 sols, à la maison de Quelescouet (1482), les dits biens, réduits à l'état d'emplacement de maison et jardin, saisis par Jean Bino, lieutenant du procureur des Régaires, pour défaut de paiement des 12 deniers de rente dus à l'Évêque, suivant acte d'appropriement du 15 février 1496 (n. s.) en signe duquel « a esté par Robin Le Vaillant, sergent de la cour du Régaire, brisé ung pot ès dit héritage, ouquel y avoit poumes et nouez, ainxin qu'est acoustumé faire, » le dit

appropriement suivi de l'abandon par Jonnette Le Courtoys, veuve de Jean Quelescouet, de tous ses droits sur l'héritage saisi, au profit d'Olivier Le Guennec, moyennant la somme de 10 l. 6 s. 8 d. « Et oultre, le dit Guennec a promis bailler à Olivier Quelescouet (fils mineur de la dite Jonnette) le prix d'une robe dedans jeudi prochain, et amprès à Jehan du Collédo, seigneur du dit lieu, une maille de Rin pour et affin qu'il soyt aidant envers le receveur du Régaire d'avoir les dits héritaiges » (21 mars 1497 n. s.) — Actes relatifs : à la maison couverte de glé, place de maison et jardin, vendus par Michelle Guyodo, veuve de Mᵉ Jean Le Prat, à Gilles Prudhomme, mercier, demeurant rue basse de Calmont, à titre de *censye*, moyennant 1 écu sol et 60 s. t. de rente annuelle, à charge de payer en outre 18 s. t. de rente au sieur de Couetdregarff, à cause de sa maison de Limoges (1585), les dits biens tenus depuis par Jean Blanchard, *teixier en lange* (1592), Michelle Le Roux, veuve de Jean Guyodo, sieur de Kerdescouet (1616), Christophe Gicquel, sieur de Guervazic, et repris sur celui-ci par François Le Toux, sieur de Kerbourhis, suivant sentence de la cour d'Auray, lui adjugeant la prémesse de la dite maison et 29 années de la rente de 60 sols due sur icelle (1623). — Autres possesseurs de la dite maison et dépendances, moyennant 3 l. 4 s. au seigneur de Rosambo : Jean Houé, maitre menuisier, qui l'acquiert de Marie Le Bourhis, au prix de 255 l., suivant aveu de l'année 1717; les dames religieuses du Père-Éternel, qui l'acquièrent, au prix de 500 l. (1730), et la revendent à Jean-Baptiste Guého, maître perruquier, et demoiselle Marie Rio, son épouse, au prix de 936 l. (1763); écuyer Jean-Vincent Guillo du Bodan, acquéreur du dit Guého, moyennant 640 l. de principal et 72 l. d'épingles (1772). — Autres actes relatifs : à la maison *couverte de glé*, jardin et place de maison, chargés de 12 s. de rente au seigneur de Limoges, vendus par Yvon Talment et Macé Anno, boulangers de pain blanc, à Jean Anno, dit Clopenec, teixier en linge, au prix de 20 écus sol (1593); — à la maison couverte d'ardoise, autre maison couverte en paille, emplacement de maison et jardins, le tout s'entrejoignant, à main gauche en montant la rue de Calmont, possédé successivement par Pierre Hervo, *teixier en lange* (1601), Olivier Le Blay, marchand, et Vincente Hervo (1617); — aux emplacements de maison et logis avec jardin, s'entrejoignant, à main gauche, en la dite rue, vendus par Jacques Ryo, marchand, et Françoise Allys, à Guillaume Le Joubioux, marchand drapier, au prix de 65 écus sol (1602), possédés par honorable homme Philibert Lucas, mari de Marie Le Joubioux, par Mᵉ Jean Houet, procureur au siège présidial, mari de Barbe Le Joubioux (1617), et par celle-ci devenue veuve (1641 et 1648); — au logis couvert de paille, avec jardin derrière, vendu par Jeanne Rozo, veuve de Bertrand Allanic, à Julien Le Clerc, marchand (1615), possédée depuis par Claude Thomas, marchand sur le port, mari de Perrine Le Clerc (1627), Christophe Bertho, *teixier en toile* (1683) et Pierre Riguidel, laboureur, son héritier (1732); — au logis couvert d'ardoise avec appentis et jardin possédé par Pierre Poulhas *(aliàs* Pluha), couturier (1601 et 1617), Jean Guigant pâtissier, mari de Françoise Polhas (1627); — à une maison couverte de paille, avec jardin, sise à main gauche, en allant de la Porte-de-Calmont au manoir de Limoges, possédée par Jean Le Gal, *teixier en lange*, acquéreur de Jean Pesdron (1617), et par ses enfants mineurs (1628); — au logis habité par Guillaume Le Gal, menuisier (1641), acquéreur de Jacques de La Lande, possédé depuis par Jean Le Gal, son héritier (1673); — à la maison couverte d'ardoise avec planche de jardin, chargée de 8 deniers tournois à l'Évêque, vendue par Patern Le Francq, marinier, et Jeanne Nendellec, à Mathurin Gouastin, tailleur d'habits, au prix de 168 l. (1627), possédée depuis par Patern Le Boulloue (Le Boulour), maître maçon, mari d'Anthoienne *(sic)* Gouastin (1650), Jacques Dufour, marchand *pouellier*, mari de Françoise Le Boulour (1674), et par les enfants mineurs de la dite Françoise de son mariage avec Vincent Le Joubiou (1689); la dite maison et dépendances vendue par sœur Marguerite-Marthe Duchou, supérieure de l'hôpital Saint-Yves, au sieur Pierre Bourgogne et demoiselle Clette-Guillemette-Vincente Guezol, au prix de 1,300 livres payables à raison de 65 livres par an, jusqu'à complet amortissement (1743), revendue par Pierre-Julien Bourgogne, marchand à Auray, à messire Pierre-Baptiste-Louis Charpentier, seigneur de Lenvos, et dame Marie-Anne Le Febvre de La Salvère, au prix de 2,400 l. et 200 livres d'épingles (1767); — à divers biens, y com-

pris deux logis et dépendances, situés à main gauche, en la rue haute de Calmont, possédés par demoiselle Guillemette Carro, femme d'écuyer Louis Lechault, sieur des Perrières (1641), vendus, sous forme de maison, « appentif » et jardin, par Julien Begaud, sieur de Leffaut, à Louis Corlay, laboureur, au prix de 1,060 livres (1735); — au logis couvert d'ardoise et jardin possédés par demoiselle Marguerite Le Clerc, veuve de Me Jean Thomas, en son vivant notaire royal et procureur au présidial de Vannes (1649), vendus juridiciellement à vénérable et discret missire Pierre Bompays, prêtre (1684); — à la maison avec appentis et jardin, vendue par demoiselle Catherine Nicolas, dame du Bignon, à Gilles Le Rouxeau, *teixier en toile*, et Marie Brenugat, au prix de 800 livres (1678), possédée depuis par Vincent Durand, maître cordonnier, époux de Marie Brenugat, veuve Rouxeau (1687); — au four à ban de Calmont-Haut, construit par Jean Huyon, maréchal et grossier, derrière son logis, par autorisation de Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, pour servir les sujets de la seigneurie des Régaires, demeurant aux rues basse et haute de Calmont, à charge de les bien servir et de payer au dit évêque une rente annuelle de 30 l. t. (1650), la concession du dit four, acquis par Jacques Martin, maintenue par Louis de Vautorte, évêque de Vannes, à Louise Bochet, veuve communière du dit Martin, moyennant une augmentation de 30 l. t. à la rente due sur le dit four (1672), vendu, avec la maison et cour qui l'accompagnent, par demoiselle Marie-Anne Perrigault, veuve donataire et créancière de noble maitre Julien Séguen, sieur de la Corblay, vivant avocat au parlement de Bretagne, à Guillaume Le Borgne, boulanger, et Vincente Hulbron, au prix de 1,200 l. (1746); — aux biens possédés par Olivier Rault, laboureur, suivant aveux de 1674 et 1690; — aux deux maisons avec jardin, vendues par Yves Champion, marchand tanneur, demeurant en la paroisse de Questembert, et consorts, à Hyacinthe Quiberan, menuisier, pour la somme de 100 livres (1738), revendues au prix de 1,500 livres par Jean-Baptiste Quiberan, terrasseur, à Nicolas Lorhantec, jardinier (1760); — à la maison vendue par demoiselle Marguerite Fresnès, veuve du sieur Jean Rouvray, demeurant à Paris, rue Fromenteau, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à Olivier Pourchasse, porteur, au prix de 420 l. (1758), et par Julienne Le Gousse, veuve du dit Pourchasse, et consorts, à Mathurine Quennec et Perrine Olivier, au prix de 1,300 l. (1785); — à la maison avec jardin, sise, à main droite, en la rue haute de Calmont, possédée par Olivier Le Gal, terrasseur, suivant aveux des années 1674 et 1688; — à la maison couverte d'ardoise avec jardin derrière, ouvrant, à « main dextre », en la rue haute de Calmont, possédée par Jean Delaporte, prêtre et curé de l'île et paroisse d'Arz (1673), acquise par Jeanne Le Marchand, veuve de Guillaume Quémar, vivant sieur de La Lande, au prix de 300 l. t. (1678), divisée par demoiselle Louise Quemar en deux moitiés, dont l'une achetée successivement par Joseph Botherel, marchand drapier, au prix de 186 l. (1752), Yves Simon, marchand de vin et aubergiste, au prix de 400 livres (1711), Vincente Le Roux, veuve de Jean Lodeho, demeurant à Bernus, au prix de 600 livres (1777); l'autre moitié vendue par missire Sylvestre Quemar, prêtre, recteur de Plouharnel, à la dite Le Roux, ainsi propriétaire de toute la maison, et qui la revend à noble homme Jean Guillemé Brulon, négociant, ancien consul de Vannes, au prix de 800 l. de principal (1776); — au logis couvert de paille, appentis et jardin, situés à main gauche, en montant la rue, possédés par Julien Le Roux, marchand, veuf d'Yvonne Kerrignard, Guillaume Le Bourhis, tailleur d'habits, et Vincente Le Roux, ses héritiers, suivant aveux des années 1673 et 1682, ce dernier réformé pour insertion des devoirs de four et de moulin; — aux logis couvert d'ardoise, donnant, au Levant, sur la rue, appentis et jardin derrière, possédés par Guillaume Le Barch, homme de labeur, suivant aveu de l'année 1673, réformé pour insertion des devoirs de four et moulin (1682); — au logis couvert d'ardoise, appentis et planche de jardin situés à « main senestre » en montant la rue, vendus par noble homme Julien Minier, marchand, à Julien Belzac (*aliàs* Balzac), l'un des massiers de la cathédrale, et Jeanne Orlenez (1682-1694); — à une maison couverte d'ardoise, avec portion de jardin, possédée par Noël Le Barbier (1684-1688) et par Vincente Lescouet, sa veuve, épouse de Thomas Huidal, suivant aveu réformé pour insertion des devoirs de cour, four et moulin (1695); — à la moitié d'une maison couverte en paille, avec jardin, vendue par Louis-Anne Le

Corre, charretier, à François Glouzouis, domestique chez M. de Limoges, au prix de 240 l., possédée depuis par Olivier Glouzouis, laboureur, demeurant au village de Bourgerel, paroisse d'Arzal (1729-1773); — à la petite maison couverte d'ardoise, avec jardin, possédée par le sieur Louis Morel, marchand, demeurant en la villa de Fougères, acquise par Vincent Guillemot, porteur de chaise, et Jeanne Le Delaizir, au prix de 310 livres (1754); — aux deux maisons couvertes d'ardoise, avec jardin, possédées par demoiselle Angélique Andrieux, veuve du sieur Penel de Saint-Denis (1753), acquises, l'une, au prix de 600 l., par Jean Corlay, laboureur, et Marie Brien (1765), l'autre, par Jean Boterel, couvreur, et Marie Marion, au prix de 2,000 livres (1767); — aux héritages cédés à fonds perdu, moyennant 84 l. de rente viagère, par Joseph Bohec, couvreur, au sieur Jean-Baptiste-Antoine Roche, directeur des Devoirs, et dame Jeanne-Marie Vianey, son épouse (1779), revendus par le dit Roche au sieur Mathieu-Michel Delisle, négociant, avec la maison dite des *trois Marchands*, au prix de 10,000 l., etc. (1779-1783); — aux acquisitions faites par Jean Le Blay, marchand, de différentes portions de jardin, avec deux tiers de maison, au prix total de 2,324 l. de principal et 98 l. d'épingles (1782).

G. 145. (Liasse.) — 30 pièces parchemin, 106 pièces papier.

1518-1786. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. Marché (Place du). — *Débats entre l'Évêque et le procureur du Roi relativement à la mouvance du dit lieu :* — Lettres patentes du roi Charles IX, données à Vincennes, le 16 mai 1574, au profit de l'évêque de Vannes, maintenant au parlement de Bretagne, contre les prétentions du sénéchal et des présidiaux du dit Vannes, les appels de la juridiction des Régaires qui ressortissaient autrefois aux grands jours de l'Évêque et au parlement de Paris, avant l'établissement de celui de Bretagne. — Mandement d'Henri III, roi de France et de Pologne, au parlement de Bretagne, portant ratification des lettres susdites (Paris, 16 novembre 1575, copie). — Réponse de Louis de la Haye, évêque de Vannes, à « certaines écritures » de Me Yves de Cambout, procureur du Roi, relativement à l'opposition formée par Me Yves Le Tillon, procureur fiscal de la cour et juridiction des Régales, contre la prétendue saisie par déshérence, requise devant M. le sénéchal de la cour de Vannes par le dit procureur du Roi (1581). — Procès relatifs droits juridictionnels exercés par l'évêque de Vannes, en matière de succession, tutelle et autres cas analogues, sur les habitants de la place du marché, rues ou quartier limitrophes : Bénéfice d'inventaire de la succession Le Brun (1644); — *Pourvoyance* des enfants mineurs de feu Marc Le Cointe (1666); Lief des scellés de la succession Fruneau (1666 et 1667), etc. — Arrêt du parlement de Bretagne, au profit de messire Louis Cazet de Vautorte, évêque de Vannes, défendant aux vassaux de la juridiction des Régaires de chercher à s'y soustraire, et à toute personne de les traduire, en première instance, hors de la dite juridiction (1678). — Requête au sénéchal des Régaires, présentée par Louis Collicher et Jeanne Rozo contre Guillaume Fauchet, pour injures et coups sur la personne de la dite Rozo, faits accomplis près la Croix-du-Marché. — Enquête à ce sujet (1594). — *Affaire des emplacements vains et vagues avoisinant les murailles de la ville :* Requête au parlement de Bretagne, présentée par l'Évêque de Vannes contre les officiers du présidial de cette ville, touchant la jouissance des lods et ventes, et autres droits seigneuriaux dus sur les maisons bâties dans les emplacements vains et vagues avoisinant le manoir épiscopal, suivant les lettres royaux du 21 janvier 1637. — Sentence du dit parlement, défendant aux présidiaux de Vannes d'entreprendre au préjudice des lettres du Roi (3 janvier 1641). — Adjudication par César de Renouard, seigneur de Drouges, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Bretagne, et commissaire départi par elle pour la réformation du domaine de S. M. en la juridiction de Vannes, et Claude de Francheville, écuyer, sieur du dit lieu, conseiller du Roi et son sénéchal au siège présidial de Vannes, à noble Olivier Bigaré, sieur de La Landelle, procureur-syndic de la ville et communauté du dit Vannes, de quatre emplacements vains et vagues, dont deux situés près la porte Saint-Pater, touchant la muraille des religieuses Hospitalières; le troi-

sième proche la barrière de la Porte-Neuve, depuis la dite barrière jusqu'au Mené, le long de la muraille de la ville ; le quatrième entre la Porte-Neuve et la Porte Saint-Salomon, le long de la contrescarpe des Douves, jusqu'à la grande croix du Marché ; la dite adjudication faite à charge de 10 livres de rente à la recette du domaine du Roi (16 septembre 1641). — Délibération de la ville et communauté de Vannes « où estoient les sieurs Pierre et François Frusneau, du Foussé, Le Mézec et autres », portant que le procureur des bourgeois ménagera, pour le bien de la ville, les emplacements ci-dessus (22 octobre 1641). — Lettres de Pierre Senant [secrétaire de l'Évêque] à Mᵉ Cheruyer, procureur en la Cour à Rennes, au sujet de l'acensement des places vaines et vagues fait « au nom du Roi, sans égard pour fief des Régaires », le requérant d'obtenir « un committimus », dans l'impossibilité « d'espérer bonne justice au siège de Vannes », mentionnant les entreprises continuelles du sieur de Drouges et du procureur du Roi sur le fief des Régaires, leur prétention d'attribuer au Roi toutes les places vagues ; rappelant les droits de l'Évêque de Vannes sur toute la paroisse du Mené qui « s'estendoit aux environs du manoir de l'évêché et murailles de la ville, jusques à l'entrée et barrière de la Porte-Neuve, par le dehors », avant la démolition, « pour fortifier la ville », de cette partie de la paroisse à laquelle il n'est demeuré qu'une rue dans la ville close, « qui donne par le dedans... contre la dite Porte-Neuve » (1641). — Lettres de committimus au profit de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, opposant à l'acensement des places de maisons avoisinant la Porte-Neuve, contre Mᵉ Olivier Bigaré, procureur-syndic des habitants de Vannes (7 novembre 1641). — Production pour les nobles bourgeois et habitants de la ville de Vannes, au sujet des emplacements situés près la Porte-Neuve dont ils se prétendent bien et dûment possesseurs, les bannies et adjudications s'étant faites au su de l'Évêque, et la ville ayant été « comme forcée » de se rendre adjudicataire de ces places, pour empêcher les particuliers d'y bâtir à discrétion, au préjudice de la liberté des habitants et de la défense des murailles, les dites places étant d'ailleurs, sans aucun doute, dans le fief du Roi, car on n'a jamais entendu dire que les murs, douves et contrescarpe d'une ville appartiennent à autre qu'au prince souverain, à tel point que le fond des murailles qu'on élève eût-il appartenu précédemment à quelque particulier « désormais *transit in jus publicum* » (2 juin 1644). — Réponse à ces allégations par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, qui déclare avoir ignoré les adjudications, faites pendant sa députation aux États de Bretagne, et soutient : 1° qu'ayant souffert une grande diminution de son fief, « par la ruine de plusieurs maisons et ténements qui ont esté occupez par les dites murailles, douves et fortification, aussy est-il bien raisonnable que le reste lui demeure, [d'autant plus] que les places dont il s'agit n'appartiennent aucunement ny à contrescarpe ny à fortification, témoin que les habitants de Vannes, intimez, les ont pris pour les aranter à des particuliers et y bâtir des maisons et boutiques, et [qu']elles ne sont pas au dedans de la barrière où sont les corps-de-garde » (23 juin 1644). — Arrêt du parlement de Bretagne, ordonnant qu'il sera fait procès-verbal, dans le délai d'un mois, de la situation des maisons et boutiques dont il s'agit (20 juillet 1644). — Lettres patentes, signées du roi Louis XIV, accordant à Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, conformément à sa requête, la permission de bâtir des boutiques ou autres édifices sur les emplacements lui appartenant, à cause de son évêché, et situés proche ou joignant la contrescarpe des douves, à condition de les démolir à toute réquisition nécessitée par le service du Roi ou de la ville, les dits emplacements situés à droite et à gauche de la Porte-Neuve, et consistant, d'autre part, en une motte de terre inutile qui se trouve au bout de la rue basse de Calmont (La Fère, 21 juin 1657). — Arrêt du parlement de Bretagne, ordonnant l'enregistrement et la publication des dites lettres patentes (13 février 1658). — Opposition du procureur du Roi touchant l'exécution de ces lettres, nonobstant lesquelles, il prétend les emplacements en question judiciables du Roi et situés sur son domaine (16 mai 1658). — Mémoire des avances et vacations de Guillaume Cheruyer, procureur en la cour de Rennes, montant à la somme de 477 l., 10 s., 6 d. Mᵉ Cheruyer rappelle en outre à l'évêque de Vannes qu'il a, depuis 15 ans, l'honneur d'être le procureur des affaires de sa maison et lui

demande, pour ses gages, « ce qu'il jugera par sa prudence lui appartenir » (1645). Autre mémoire, présenté par Denis de Lorgeril, procureur au parlement de Bretagne, des présentations et autres frais ou avances par lui faites, en différentes affaires, pour Mgr l'évêque de Vannes, montant à la somme de 242 l. 1 s. et acquitté le 2 août 1660. — Bail à cens et rente, à titre d'héritage, consenti par vénérable et discret Me Jean Le Senne, recteur de Riantec, vicaire général de messire Laurant Pucci, cardinal évêque de Vannes, au profit de Sylvestre Cointo, maréchal, d'un emplacement de maison avec jardin, « férant » sur le Marché « comme on va droit à Saint-Yves » (18 juin 1518). — Aveux à l'évêque de Vannes : par Jean Loudéac, d'une maison sise à main droite, sur le Marché, comme on va de la Porte-Neuve à l'église de M. Saint-Yves (1560) ; — par Guillaume Turllet, d'une portion de maison située sur la droite, en allant de la Porte-Neuve à l'église du Mené, sa paroisse (1566) ; — par Michel Marvin « l'un des maitres armeuriers et claveuriers » de Vannes, d'un appentis de maison donnant sur le Marché, comme on va rue Saint-Yves, lequel il a fait construire sur une place vague appartenant à la communauté de ville, moyennant l'obéissance à l'Évêque et 9 l. t. de rente à la dite communauté (1617) ; — par Me Pierre Bouczo, notaire, tant pour lui que comme tuteur de Nicolas Pihan, de maison, écurie, cour et jardin attenant à l'enclos des PP. Jésuites (1672) ; — par noble et discret missire Pierre-Michel Le Moutardier de La Meltrie, recteur de Plorec au diocèse de Saint-Malo, pour les enfants mineurs de Nicolas Billet et Cécile Faget, de deux corps de logis servant d'auberge, à l'enseigne de la *Croix-Verte*, cour ayant son entrée, au Levant, sur les Douves du Mené, écurie, jardin donnant en partie sur celui des Pères Jésuites, le tout chargé de trois sols tournois (1751) ; — ventes : par nobles gens Guillaume Le Maignen, premier huissier au siège présidial, et Jeanne Gautron, sa compagne, à Me Jean Drugeon, de maison couverte d'ardoise, emplacement de maison, étable en appentis et jardin, les dits biens ouvrant sur le Marché de Vannes et rue Saint-Yves, et donnant, par derrière, sur le grand pré des dames de Nazareth, au prix de 556 écus, 2 tiers d'écu sol (1587) ; — par Antoine Danielet et Jeanne Bourdanès, sieur et dame de La Chesnaie, aux RR. PP. Nicolas Lambert et Jean Hay de La Motte, recteur et procureur du collège des Jésuites, des deux tiers, par indivis, d'un emplacement de maison, de deux appentis et d'un jardin, au prix de 800 l. t. (1652) ; — par Me Pierre Perel, procureur au siège présidial, et Marie Le Gal, son épouse, aux RR. PP. Simon de Lausseau, recteur, et Jean Hay de La Motte, procureur et préfet du Collège, d'un logis couvert d'ardoise, cour, jardin et dépendances, au prix de 1,500 l. t. (1655) ; — par le sieur Vincent Saget de La Tour, garçon apothicaire chez le sieur Riallant, au sieur Paul Lafitte, aubergiste à Pontivy, de la moitié de l'auberge de la *Croix-Verte*, de ses dépendances et d'une maison voisine, au prix de 3,600 livres (1742) ; — par Jean-Marie Galles, bourgeois de Paris, y demeurant, rue des Blancs-Manteaux, fils unique et héritier de feu Nicolas Galles, vivant libraire-imprimeur à Vannes, à Me Pierre-Julien Chevalier, huissier à la chancellerie du siège présidial de Vannes, de la moitié d'une maison avec jardin, sise entre l'auberge de la Croix-Verte et la maison joignant le Collège, au prix de 2,000 livres (1780). — Actes concernant : la maison avec cour et planche de jardin, située place du Marché, paroisse Saint-Patern, baillée par Pierre Le Moyec et Perrine Jaquelin, à Jean Paullo et Jeanne Danno, par contrat d'héritage, moyennant 8 livres monnaie de rente censive (3 septembre 1548), possédée depuis par Jean Daniel, marchand, veuf de Perrine Paulo et Guillemette Paulo, veuve de Julien Rozo, Pierre Le Roux, marchand, et François Collin, concierge des prisons royaux de Vannes, suivant aveux des années 1617, 1626 et 1631 ; — les héritages consistant en maison couverte d'ardoise, avec jardin derrière et « reffuy » sur le Marché, vers le Collège, etc., acquis par François Le Doulx, mari de Brégide Le Didronc, d'écuyer Jérôme Chohan, seigneur de Couetcandec, au prix de 150 livres et de 60 s. de rente censive, par contrat du 27 décembre 1605 ; vendus par Julien Robin, marchand, demeurant à Nantes, et Marie Le Doulx, son épouse, à Vincent Joannel, marchand à Vannes, au prix de 3,300 livres (1640) ; possédés depuis par les enfants mineurs de feus Jean Joannel et Marie de Keralero, suivant aveu de l'année 1672 ; — la

maison, écurie, cour et jardin, ouvrant sur le Marché, comme on va de la Porte-Neuve à Nazareth, « entre la Douve et les PP. Jésuites », les dits biens possédés successivement : par Me Yves Pihan, arpenteur royal, à devoir d'obéissance (1617), par Perrine Canat, sa veuve (1641), et partagés depuis entre Yves Pihan, marchand à Vannes, et Jean Richart, aussi marchand, époux de Perrine Pihan (1649) ; — les deux maisons, appentis, écurie, cour et jardin, situés au bas de la rue Saint-Yves, possédés par honorable femme Jeanne Naizan, veuve Jean Mau, vivant sieur de Kerroannec, à charge de 2 s. 6. d. t. de rente (1648), acquises par les P. Jésuites au prix de 4,400 livres (1652) ; — l'emplacement de maison, joignant le potager de l'Évêque, et « dont la profondeur va dans le fossé de la ville », afféagé par le dit évêque à François Le Berre et Marie Coric, son épouse, moyennant 40 livres de rente perpétuelle (1712), le dit emplacement bâti depuis lors et possédé par demoiselle Anne Thomas, veuve du sieur Taslé, marchande à Vannes, et par Jean-Guillaume Garignon, maître tailleur d'habits, époux d'Olive Jigouic, suivant déclaration par eux faite (1786). — Quittance de 56 s. t. payés à François Dréan, terrassier, par Jean Pantalléon, marchand *cellier*, demeurant sur le haut du Marché, pour 4 journées employées à faire les réparations des places et terrasses de la maison du dit Pantalléon (1670).— Assignation, devant la juridiction des Régaires, des RR. PP. Jésuites de Vannes; à fin d'hommage, présentation d'aveux et paiement des lots et ventes par eux dus à l'Évêque, pour le Collège, la Retraite des hommes et les dépendances de ces établissements (1694).

G. 146. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 63 pièces papier.

1627-1786. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Mené (Rue et faubourg du). — Vente par messire Julien Gibon, chevalier, seigneur du Grisso, du Couëdic, du Kerisouet, du Pargo, etc., conseiller et procureur du Roi au présidial de Vannes, et dame Anne de Kerboutier, son épouse, aux gens du clergé du diocèse, représentés par Messires Louis Eudo, grand vicaire de l'Évêque, René Gouault, archidiacre et premier dignitaire de l'église de Vannes, Jacques Sebouez, trésorier, etc., de la maison noble de Cossial, cour close devant, jardin derrière et pré, joignant le jardin du presbytère de la paroisse du Mené, pour y bâtir un séminaire, au prix de 7,000 livres (30 octobre 1665). — Autres ventes : par Mathurine Gueny, veuve Le Gueue, à François Le Glouanec, marchand drapier à Vannes, d'un logis couvert d'ardoise, au prix de 156 livres (1669) ; — par Me J.-B. Helgand, sieur de la Colardière, demoiselle Hélène-Julienne Mahuet, son épouse, et par Me Sébastin Kerroyant, au nom de dame Jeanne-Vincente Brohan, veuve d'écuyer J.-B. Gigon, audiencière en la chancellerie, près le parlement de Bretagne, à Gildas Dréano, laboureur, demeurant au village de Kerlosquet, de deux maisons, avec petite cour et appartenances, le tout s'entrejoignant et situé près le Mené, pour la somme de 1,800 livres (1735) ; — par les héritiers de la demoiselle Catherine Perret, à noble homme Mathieu Coquerel, sieur du Tilois, notaire et greffier du comté de Largouet, d'une maison dépendant de la dite succession, située rue N.-D. du Mené, au prix de 2,000 livres (1757). — Aveux : par Louis Herman, sieur de Kerroet, d'une maison couverte en ardoise, moitié de cour, puits et jardin derrière, ouvrant, au midi, sur la rue qui conduit du Marché à l'église N.-D. du Mené et autres biens, à devoir de foi et obéissance, suite de cour, four et moulin, sans rachat ni rente (1688) ; — par demoiselle Marie Le Chesne, veuve du sieur Guilloux, maître chirurgien à Vannes, d'une maison couverte d'ardoise, à devoir d'obéissance pour toutes charges (1753) ; — par Louis Philippe, prêtre, aumônier de l'hôpital royal de Belle-Ile-en-Mer, d'une maison située près le four du Mené (1753). — Titres relatifs : à deux logis contigus dont le logis et fonds de la chapellenie du Magouero, déclarés par Guillaume de Marigné, sieur de Keral, présentateur à la dite chapellenie, et par Julien de Marigné, son fils (1627-1641) ; — à l'emplacement de maison, puis maison, située carroir du Mené, vis-à-vis la porte d'entrée du séminaire, possédée successivement, à charge de 5 s. t. de rente perpétuelle, par vénérable et discret Mire Pierre Sénant, prêtre, recteur des Fougerays (1632), messire Jacques-Joseph Lambert de la Houssaye et dame Renée-Vincente de la Bintinaye, son épouse (1753), Marie Guyot, femme de Mathurin Corvaux, matelot (1767-1786) ; — au logis

avec jardin, nommé la *Forge*, ouvrant, par le pignon, sur le *placistre* « advis » l'église du Mené, à l'entrée de la rue conduisant de la dite église à la Boucherie, possédé successivement, à devoir d'obéissance, sans charge ni rente, par Mathurin Bouvier, journalier, et Madeleine La Ville, Jean Danet, maréchal, et Guillemette Garot, François, Michel et Louis Danet, fils du dit Jean; la dite maison vendue par demoiselle Bertranne Danet, veuve de Louis Gaudin, vivant procureur en la cour, à Yves Le Bihan, meneur de chaise et loueur de chevaux (1641-1754); — à la maison couverte d'ardoise, située près le four du Mené, possédée par Julien Ropert, maître barbier (1672), Michel Kerrant, boulanger, et Reine Le Barillec, son épouse (1694), Charles Ropert, maréchal ferrant, et Vincente Maligorne (1753); — au jardin, puis maison et jardin, joignant la rue qui conduit de Bourg-Maria à l'église du Mené, possédés par Me Louis Le Clerc, notaire royal et procureur au siège présidial de Vannes, et demoiselle Renée Goudelin, son épouse, acquis par Julien Testiot, couvreur en ardoise, au prix de 300 l. t. à charge de 20 s. t. de rente à l'Évêque, déclarés par sa veuve Jacquette Pereul (1678-1688); — au logis couvert d'ardoise, possédé par Yvonne Maligorne, veuve Yves Daymat, Guenaël Philippe, marchand fournier, époux de Julienne Daymat, Jacquette Perodo, femme de Pierre Danet, charpentier (1685-1753); — à une maison, située carroir du Mené, provenant de la succession du sieur Louis Danet, vendue par Mathieu Martin, sieur de Penquer, écuyer, secrétaire du Roi, et dame Perrine Advisse, son épouse, pour eux et pour les sieurs Guillaume et François Advisse, héritiers du dit Danet, à Denis Ryo, boulanger, et Renée Bayon, son épouse, au prix de 700 livres (1735), acquise par Julien Huet, marchand fondeur, et demoiselle Jeanne Le Beurier (1747).

G. 147. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1670. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Mor (Rue du). — Déclaration, par Germain Allanioux et Anne Courson, son épouse, boulangers de pain blanc, de la maison qu'ils habitent, proche la chapelle Saint-Julien, donnant, au Levant, sur la rue qui conduit de la dite chapelle à la maison de la Sentière, tenue par eux à devoir d'obéissance envers l'Évêque de Vannes, « à cause de l'annexe par lui faite de la juridiction de Ker, unye puis [peu] de temps à son temporel. »

G. 148. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1581-1783. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Neuve et venelle de Bézard (Rue). — Acensement par noble et discret messire Jacques de Musuillac, chanoine de Vannes, prieur commendataire du prieuré de Saint-Guen, en faveur d'honorable homme Pierre de Couetlagat, bourgeois demeurant à Vannes, d'une vieille maison « caduque et ruineuse », avec jardin, située, rue Neuve, au proche fief du dit prieuré, joignant la venelle du Maunic qui fait séparation des fiefs du Prieur et de l'Évêque, moyennant 3 s. 9 d. de rente féodale, lods et ventes et autres droits coutumiers. — Prise de possession de ces biens « par (le dit de Couetlagat) y avoir entré, allé et venu, ouvert et fermé l'huys de la dite maison, y fait feu et fumée, beu et mangé et fait tous autres actes requis pour bonne possession prendre et s'acquérir » (février 1581). — Actes concernant le pré dit de Bézarde, cerné de mur et fossés, « joignant, d'un boult, à la venelle proche la fontaine de Bézarde, et, d'autre, au canal et ruisseau de l'étang du moulin de l'Évêque », acquis par Julien Le Berre, boucher à Vannes, de noble homme Pierre Meryès, sieur de la Ville-Foucre, procureur au présidial de Nantes, au prix de 700 l. t. (1649); vendu par demoiselle Jacquette Le Bert, veuve de Me René Chaussier et consorts, à Jean Bocher, meunier de l'Évêque, et Renée Gillet, au prix de 1,080 livres (1741). — Afféagement roturier, par l'Évêque, à Me Yves Jollivet, receveur des décimes au diocèse de Vannes, d'un terrain vain et vague près l'étang de Bourg-Maria, moyennant 2 s. de rente perpétuelle, suite de cour, four et moulin (1783).

G. 149. (Liasse.) — 17 pièces parchemin, 93 pièces papier.

1601-1786. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Notre-Dame (Rue). — Aveux fournis à l'Évêque de Vannes : par Me Philippe Salmon, sieur de Lormouet, d'une maison et d'un appentis, petite cour entre deux, ouvrant rue de la Porte-Neuve, en la ville close de Vannes (1601); — par

François Le Corno et demoiselle Gabrielle Le Guenel, sieur et dame du Bozorec, d'une maison avec écurie, cour et jardin, ouvrant, par la dite cour, sur la rue de la Porte-Neuve et joignant, d'autres parts, la maison prébendale et les murailles de la ville (1628);— par Sébastien Gatechàir, sieur de Drenidan, greffier du chapitre de Vannes, d'un logis couvert d'ardoise, situé rue de la Porte-Neuve et donnant sur la venelle qui conduit aux murailles de la ville, à charge de 10 d. m. de rente annuelle (1632); — par Guillaume Pottier, marchand cabaretier, d'une maison couverte d'ardoise, ouvrant sur la rue de la Porte-Notre-Dame et donnant, au Midi, sur la rue de la Vieille Psalette (1672); — par Yves Bouscherie, cordonnier, et Anne Le Thiec, marchande toilière, d'un petit logis joignant, à main droite, la grande porte de l'Évêché, ci-devant possédé par écuyer Jacques Cillart, sieur de Kerampoul (1672); — par Charles du Filbousquet, écolier, étudiant au collège de Vannes, de divers biens, y compris une maison rue de la Porte-Notre-Dame, joignant les écuries de l'Évêché (1672); — par Ollive de La Porte, veuve de Jean Jumé, de maison couverte d'ardoise, cour, jardin et dépendances, situés rue N.-D. (1674); — par Jeanne Le Clouérec, veuve de Mᵉ Mathurin Jollivet, d'une maison couverte d'ardoise, située rue Notre-Dame, donnant, par derrière, sur une ruelle, et, par le côté, sur une petite rue conduisant aux murailles de la ville (1688); — par Mᵉ François Boizard, premier huissier audiencier au siège présidial de Vannes, et demoiselle Françoise Primaignier, de la maison qu'ils habitent, rue de la Porte-Neuve, joignant les écuries de l'Évêché (1689); — par Mᵉ Claude Lizanno, cordonnier, et les demoiselles Perrine et Jeanne-Joseph Concouet, d'une maison sise rue N.-D., chargée de 6 s. m. de rente à l'Évêque (1753). — Acensements : par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, au sieur Gilles Jacquet, marchand, d'un emplacement inutile, pris sur la cour du manoir épiscopal de la Motte et joignant, par le bout du haut, les écuries du dit manoir, pour y construire des maisons et boutiques ayant vue sur la rue de la Porte-Neuve, moyennant 6 l. t. de cens et rente perpétuelle (1623); — par le même à Jean Richart, marchand, d'un emplacement de 22 pieds sur 28, attenant à l'écurie de l'Évêque et dépendant du château de la Motte, à charge de 6 s. t. de rente (1623). — Déclaration, par Michel Hamart, cordonnier, d'une maison couverte d'ardoise, avec sa cour devant, située rue de la Porte-Neuve, « advis la tour Bertrand », et à *main dextre* comme on va de la dite porte sur les murailles, tenue par lui de l'évêque de Vannes, sans aucune charge, moyennant 6 l. m. de rente aux héritiers du sieur de Saint-Doué. — Ventes : par Jean Rolland, sieur du Moustoir, conseiller du Roi au siège présidial de Vannes et consorts, à noble homme Roland Huteau, sieur de Cadillac, au prix de 3,300 livres, d'une maison couverte d'ardoise, avec cour et écurie, située rue de la Porte-Neuve, à *main senestre* en allant du Carrefour Saint-Pierre au Marché (1624); — par Antoine de Thonens, Mᵉ chirurgien, et Julienne Heraud, son épouse, à Mᵉ Charles Le Quenderff, notaire royal et procureur au présidial de Vannes, d'un logis avec cour et dépendances, situé rue de la Porte-Neuve « proche la prébende du sieur de Kerprévost, » au prix de 1500 l. t. (1648); — par Antoine Loré, drapier, et consorts, à Jean Crosson, marchand mercier, de la moitié, par indivis, d'une maison sise à l'entrée de la rue de la Porte-Neuve et faisant partie de l'enclos de l'auditoire des Régaires, pour la somme de 300 l. à charge de 6 d. t. de rente à l'Évêque (1655); — par Mᵉ Pierre Le Thieis, sieur de Keraudren, procureur au présidial de Vannes, demoiselle Michelle Bercière, son épouse, Mᵉ Christophe Le Mauff, sieur des Hayes, mari d'Éléonore Pournin et consorts, à messire François d'Argouges, évêque de Vannes, de divers emplacements, situés boulevard de la Porte Notre-Dame et donnant, par derrière, sur le bastion, à charge de les tenir du Roi (1706); — par le sieur René Pigeault et demoiselle Jacquette Le Cadre à demoiselle Jeanne Poulain, veuve de Mᵉ Pierre Petit, vivant huissier au Présidial, d'une maison située rue N.-D., joignant l'hôtel de Lannion (1723); — par écuyer René-Ignace Richer, sieur de Rulliac, à N. H. François-Vincent-Joseph Le Mière, sieur des Places, ingénieur, et Dˡˡᵉ Nicolle Rugay, son épouse, d'une maison et dépendances ouvrant rue N.-D., vis à vis les écuries du palais épiscopal, et joignant, d'autre part, dans un cul-de-sac, la maison des demoiselles de Glavignac « où est actuellement la salle d'armes », au prix de 2,500 livres (1739); — par messire Olivier-Charles Richer, prêtre, recteur de Malansac, à Mᵉ Guil-

laume Le Petit, huissier audiencier au siège présidial, d'une maison, rue N.-D., au prix de 1,200 l. (1747); — par Me Vincent-Charles Mutaud, notaire royal et procureur au siège présidial de Vannes, demoiselle Marie-Joseph-Eulalie Perrigaud, son épouse, et consorts, au sieur François Le Goff, maître chirurgien, et demoiselle Guillemette Le Floch, son épouse, d'une maison ouvrant en face la rue de la Psalette et joignant, par derrière, la cour du palais épiscopal, au prix de 2,100 l. (1758); — par les demoiselles Marie-Andrée et Marguerite-Jeanne Nouvel, au sieur Nicolas Galles, imprimeur et libraire, et à demoiselle Jacquette-Françoise Bertain, d'une maison située dans le cul-de-sac de la rue N.-D., avec le bastion ou éperon de muraille en dépendant, au prix de 3,900 l., somme retenue par le sieur Galles, à titre de constitution, à charge d'une rente annuelle de 195 l. aux dites demoiselles (1759); — par N. H. Mathurin Coquerel, sieur du Tillois, notaire du comté de Largouet, au sieur Hubert Le Renou, maître cordonnier, de maison et dépendances donnant, au Levant, sur la rue N.-D., et, au Midi, sur la rue de la Petite Psalette (1765); — par nobles maîtres Joseph Roussel, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice, et Gilles-Marie Gauthier de La Guittière, avocat au parlement [de Bretagne], demeurant près la place du Champ-Jacquet, paroisse Saint-Aubin, ville de Rennes, agissant pour très haute et très illustre dame Félicité-Sophie de Lannion, épouse de très haut et très illustre Mgr François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld, duc de Liancourt, et pour très haute et très puissante demoiselle Pulchérie-Éléonore de Lannion, héritiers de très haut et très puissant Mgr Hyacinthe-Cajetan, comte de Lannion, pair et baron de Bretagne, chevalier des Ordres du Roi et lieutenant général de ses armées, au sieur Mathieu Vallet, maître tailleur d'habits et marchand fripier, et à Jacquette Mahé, son épouse, de la maison qu'ils habitent, rues N.-D. et de la Psalette, joignant, *vers Midi*, l'hôtel de Lannion, pour la somme de 2,000 l. (1765); par demoiselle Perrine Cancouet à Marie Le Corvec, veuve de Vincente-Ambroise Mahé, d'une portion de maison consistant en 3 chambres, 2 greniers et petit caveau, pour la somme de 624 livres (1779). — Mandement du Roi, portant ratification des afféages et arrentements consentis par l'évêque de Vannes à divers particuliers, moyennant 6 l. de rente chacun, nonobstant l'article 359 de la coutume de Bretagne, défendant à tout seigneur d'afféager des terres vaines et vagues au-dessus de 100 s. par journal (Paris, 21 janvier 1637). — Titres relatifs : à la maison chargée de 2 s. de rente à l'Évêque, provenant de la succession d'Étienne Richart, et possédée successivement par Pierre et Jean Richart, marchands, suivant aveux des années 1602 et 1617; — à l'emplacement de maison, aliéné du manoir de La Motte, vers l'auditoire des Régaires, située dans la cour du dit manoir, acensé par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, à Martin Le Marchand, ciergier, moyennant 6 l. t. de rente et 75 l. de deniers d'entrée (1623); acquis, à titre de subrogation, par N. H. Rolland Huteau, moyennant 508 l., dont 433 l. pour remboursement des matériaux destinés au bâtiment à construire sur cet emplacement (1624), le dit bâtiment possédé depuis par François Le Prat, marchand sur le Port, époux de Jeanne Richart (1641), Gillette Maillart, veuve de Jean Le Garo, vivant maître vitrier (1673), le sieur Claude-Joseph Le Garo, employé dans les Devoirs (1726); vendu, tout caduc et ruiné, par le sieur Jean-Pierre Gaumont, marchand, et demoiselle Suzanne Le Serve, héritiers de demoiselle Jeanne-Marie Le Garo de Serel, à Jean-Pierre Tillyo, maître cordonnier, demeurant rue Latine, au prix de 1,300 livres (1752); — à l'emplacement de maison joignant le grand portail de l'Évêché, cédé par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, à noble homme Roland Huteau, moyennant 2 s. m. de rente censive (1624); bâti sous forme de 2 petits corps de logis, vendu par messire Paul-Charles de Fougas et haute et puissante dame Isabelle-Julie de Lannion, dame de Kervily, Cadillac, etc., son épouse, héritiers de haut et puissant seigneur Pierre de Lannion, vivant lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des villes et châteaux de Vannes, Auray, Saint-Malo, au sieur Pierre Ferrec, marchand, au prix de 900 l. (1722); acquis par le sieur Jacques Tastlé, (*alias* Tafflé) maître perruquier, et demoiselle Anne Thomas, son épouse, de François Travers, lieutenant d'infanterie au quartier de Saint-Louis, île et côte de Saint-Domingue (1751), possédé depuis par la dite demoiselle Thomas, veuve Tafflé, marchande à Vannes, suivant aveu de

l'année 1786; — à une maison couverte d'ardoise, située à l'entrée de la rue Notre-Dame, contre la cour du manoir épiscopal, possédée successivement par Jean Ruault et Jean Crosson, marchands meuniers, et par les enfants mineurs du dit Crosson, à charge de 12 d. t. de rente (1655-1689); — à la maison avec cour et petit logement derrière, ouvrant en face le portail du palais épiscopal, possédée successivement, à devoirs d'obéissance, suite de cour, four et moulin, par Me Charles Le Quenderff et par Jeanne Couvrand, sa veuve, épouse, en secondes noces, d'écuyer Maurice Bobillé, sieur de Campostal (1673-1689); — au logis, avec cour et petit logement au fond, ouvrant rue Notre-Dame et sur la petite rue qui conduit aux murailles de la ville, vers le Pot-d'Étain, possédée successivement, à charge de 60 s. m. de rente à l'Évêque, par Antoine Moricet, marchand imprimeur (1673), Julien Moricet (1690), demoiselle Vincente Moricet, veuve du sieur Clément Guillon (1698), Julien Huguet, marchand, mari de demoiselle Anne Lorans (1727) et la demoiselle veuve Gautier, tutrice de ses enfants mineurs, marchande de draps à Josselin (1754); — à petite maison, joignant la cour du palais épiscopal, vendue par demoiselle Perrine Ferré, veuve du sieur J.-B. Huet, marchand de draps, à Louis Bar, gardien du château de Kerango, pour la somme de 620 l. (1741), acquise, au prix de 800 l., par Marc Thomas et Renée Allot (1767) et revendue par eux à dame Jacquette-Françoise Bertain, veuve de N. H. Jean-Nicolas Galles, en son vivant imprimeur-libraire, au prix de 1,200 l. (1784).

G. 150. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1548-1698. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Pessu (Rue du), de Camouhic, ou des Ursulines, paroisse Saint-Patern. — Aveux au seigneur Ker : par noble homme Gilles Jéguic, époux d'Alliette Le Moignic, d'une maison « vieille et caduque », située rue *au* Pessu, dans le voisinage du Four à ban de la seigneurie de Ker (18 mars 1549 n. s.); — par Jean Nio, d'une maison avec jardin, *ferant*, d'un côté, au chemin qui conduit de la porte de Gréguenic à Kerfranc, la dite maison chargée de 4 s. m. de rente (1er avril 1549 n. s.); — par noble homme Louis de Keralbaud, d'une maison couverte d'ardoise, avec son jardin, située « en la rue et carrefour près le four de la seigneurie de Ker », et chargée de 20 s. de rente envers la dite seigneurie (1559); — par Guillaume Gainche, d'une maison avec cour et dépendances et d'un emplacement de maison avec jardin, le tout situé rue du Pessu « par laquelle on va du port de mer à la rue Baraségal et à Kerfranc » (1774); — par Vincent Bonnefoy, marchand, d'une maison avec jardin à côté, *bitant*, d'un bout, à la rue du Pessu, et, d'autre part, au chemin conduisant de la porte de Gréguénic à Poulhoho, la dite maison chargée de 10 s. m. de rente (1575); — par Guillaume Coudé, de 2 maisons s'entrejoignant, appelées *les maisons des selliers Thobye*, chargées de 50 s. m. de rente (1577); — par Jean Le Meilleur, d'une maison avec cour, donnant, d'un bout, sur la rue du Pessu, d'autre bout, sur la rue du *Puys* (1578); — par demoiselle Françoise Chedanne, veuve de Jean Salomon, sieur de Craffel, d'une maison couverte d'ardoise, située rue de Camouhic (1627); — par honorable homme Pierre Le Général, marchand, demeurant sur le Port, du logis qu'il habite rue de Camohic, autrement du Pessu, proche le quai (1660). — Autre aveu fait à l'évêque de Vannes, seigneur de Ker, par demoiselle Renée Choumin, veuve de noble homme Louis Lorans, vivant sieur de Kercadio (1698). — Actes concernant : la petite pièce de terre en jardin joignant une petite venelle à l'extrémité de la rue du Pessu, possédée, moyennant 4 s. 2 d. m. de rente, par Jean-Pierre et Jéhannic Le Goff, héritiers d'Alain Le Goff, leur père (1554), et par Louis Le Goff, marchand, demeurant sur le port (1575); — la maison avec jardin, *bitant*, d'un bout, à la rue du Pessu, d'autre bout, au chemin conduisant de Kerfranc au port, possédée successivement par nobles gens Julien Le Hen et Marie Martin (1564), et par Jean Le Hen leur fils (1575).

G. 151. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 79 pièces papier.

1509-1785. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Port (Rue du), paroisse Saint-Patern. — Aveux et déclarations à la seigneurie de Ker : par N. H. Me Louis Kermoy et Marie Canno, son épouse, d'une maison et de deux petits jardins, le tout, chargé de 11 sous de rente, situé sur la rue qui conduit de la porte de Gréguenic à la chapelle Saint-Julien (1541); — par Louis Le

Douarain et Jehanne Guillome, de maison avec jardin, chargée de 10 s. m. de rente (1541); — par N. H. Jean Baud, sieur de Pourpriendo (paroisse de Plœren), tuteur des enfants de feu Nicolas de Keralbaud et Guillemette Le Sant, d'une maison couverte d'ardoise, avec son jardin derrière, située sur le chemin conduisant du marché de Vannes et four à ban de Ker à la chapelle Saint-Julien, et possédée par les dits mineurs à charge de 20 s. m. de rente (1550); — par demoiselle Jeanne du Botéru, veuve de N. H. Me François Thoumellin, de deux maisons, avec cour entre deux et jardin, ouvrant sur la rue de Ker, entre la porte de Gréguenic et la chapelle Saint-Julien, et donnant, par derrière, sur le chemin du Drézen (1552); — par Pierre Modic, marinier, de la maison qu'il habite et de son jardin, tenus, sans rachat ni rente, à foi et hommage, suite de cour et moulin (1552); — par Mathelin Yvon, d'une maison avec cour (1552); — par Jean Le Chevadec, marchand, de maison, appentis et jardin au côté, puits dans le dit jardin, situés à main droite, en allant de la rue au Pessu à la chapelle Saint-Julien, et chargés de 14 s. de rente (1558); — par Pierre Le Teixier et Anne Lespaher, d'une maison et appartenances, située rue de la terre de Ker, joignant la ruelle qui conduit rue du Drézen, à charge d'un denier de rente (1573); — par Yvon Le Bihunnit et Perrine Hirel, de la maison qu'ils habitent, chargée de 6 s. m. de rente (1575); — par Michelle Guido, veuve de Jean Le Prat, d'une maison avec cour, chargée de 10 s. m. de rente, ouvrant sur la grande rue de Ker et donnant, par derrière, rue du Drézen (1582); — par honorables personnes François Le Gal, marchand, et Marie Nicolas, veuve Jean Le Gal, d'une maison et appartenances, située sur le port et rue conduisant à la chapelle Saint-Julien, tenue par eux, à charge de 4 s. m. de rente (1625); — par noble homme Henri du Foussé, sieur d'Auzon et demoiselle Jeanne Le Gal, d'une maison couverte d'ardoise, joignant, au Midi, le four de la seigneurie de Ker, chargée de 4 s. m. de rente (1660); — par Jeanne Le Clouérec, d'une maison située sur le quai (1688). — Ventes : par Jean Pastourdeau, marchand, à Guillaume Le Vendeur, d'une petite *choppe en terrasse et bois*, au prix de 47 écus sol (1582); — par Yvon Daniel, maitre charpentier de navires, à Pierre Yhanno, dit La Porte, marchand et marinier, et Jeanne Cheneu, son épouse, d'une moitié de maison avec jardin derrière, au prix de 50 écus sol (1585); — par noble homme Gratien Abillan, sieur de Kerveian, tuteur du fils mineur de feu Pierre Druays, sieur de Kermenno, d'une maison, située rue du Port, et donnant, au midi, sur la rue du Pessu (1635); — par le sieur Antoine Léonard, dit Champagne, et demoiselle Angélique Le Cudon, à dame Nicole-Marie Le Vendeur, veuve de noble homme Pierre-Vincent Gobé, sieur de Kervilar, de deux chambres et petit grenier, faisant partie d'une petite maison située sur le port, au prix de 350 livres (1778); — par noble homme Vincent-Marie Coué, sieur de la Touche, à Jacques Trégaro et demoiselle Catherine Jallay, d'une portion de maison, située près les Ursulines, consistant en un caveau, deux chambres et grenier, au prix de 600 l. (1782); — par dame Julienne-Pélagie du Ry, veuve de Me Joachim Gillot, vivant notaire des Régaires et Jeanne-Sainte du Ry, sa sœur, au sieur Antoine Léonard, dit Champagne, marchand, et à demoiselle Angélique Le Cudon, son épouse, d'une portion de maison située près le Port, au prix de 600 livres (1784); — par le sieur Louis Hédan à Jean-Marie Dupuy, constructeur, et à Marie-Thérèse Dano, son épouse, d'une maison située sur le Port, au prix de 4,000 l. (1785). — Titres relatifs : à la maison avec jardin, située sur la rue qui « maine de la porte Gréguynic, costéant la mer, à la chapelle de Saint-Julien » et *férant*, par derrière, à la rue du Drézen, héréditairement baillée par noble et puissant Jean de Malestroit, sire de Ker, Trémedern et Beaumont, à Jean Le Teixier, dit Séné moyennant 22 s. 6 d. de cens et rente annuelle (15 mars 1509), possédée depuis par Robert Séné, marchand drapier, suivant aveu du 30 juillet 1541; — à la maison avec cellier et jardin derrière, possédée par Pierre Ellio et Jeanne Thomazic, moyennant une rente de 15 s. monnaie de Bretagne, suivant aveux des années 1559 et 1575; — au four à ban de la seigneurie et châtellenie de Bernus, situé sur le port, tenu de l'Évêque de Vannes, avec toute la dite seigneurie, par haut et puissant René, chef de nom et armes de Malestroit, sire et baron de Ker, vicomte de Kerambourg, Pluvigner etc., vendu par lui à Guillaume Luco, sieur de Tréhuellin, au prix de 350 écus d'or sol (1582), possédé depuis par noble homme Alain Luco, sieur de Tréhuellin, suivant aveu par lui

fait à messire Louis de Vautorte, évêque de Vannes (1674), et par Marguerite Bonnefoy, sa veuve (1682 et 1688); — aux acquisitions d'honorable homme Christophe Lorans, sieur du Verger, soit un logis avec jardin, faisant partie de la succession de Thomas Rouault, vendu judiciairement au prix de 1,800 l. (1608), une grande maison avec cour, écuries, galerie, jardin derrière, et cinq autres corps de logis assez près de la dite maison, vendus 10,000 l. t. *payées comptant* (1614), les dits biens, chargés de 5 et 9 s. t. de rente, suivant aveu rendu par le dit Christophe Lorans à messire Mathurin de Montallais, seigneur baron de Ker (1627); — à la maison avec jardin, possédée par Henri Rodoué, marchand, à charge de 18 s. t. de chef-rente (1627-1637); — à la maison couverte d'ardoise, anciennement nommée la *Maison du Vertin*, située dans la rue conduisant du carrefour de la terre de Ker à la chapelle Saint-Julien, possédée par noble homme Guillaume Le Meilleur, sieur de Kerhervé, acquéreur du sieur Roland Fruneau (1627), vendue par Jean Le Meilleur, conseiller du Roi, garde-sceaux au siège présidial de Vannes et consorts, à honorables gens Olivier Perrot, sieur de la Lande, et Marguerite Buron, son épouse, au prix de 2,400 livres (1647), possédée depuis par Marguerite Buron, veuve de Jacques Perrot (1660), par messire Jacques Dufresne et dame Yvonne Perrot, sieur et dame de Saint-Gilles (1679), par dame Yvonne Perrot (1690) et par le sieur Joseph Guyot, négociant, qui la vend au sieur François Fruneau du Triage, aussi négociant à Vannes, au prix de 3,000 livres (1781); — aux acquisitions d'honorable homme Mathieu Guyau, sieur de la Guiocherye, marchand à Vannes, consistant en deux emplacements de maison sur le Port, au prix de 210 et de 800 l. t. (1658-1660); — aux deux logis couverts d'ardoise, cour entre deux, écurie « puis peu bastie à neuf », les dits biens, ouvrant sur le port et sur la rue du Drézen, appelés les *logis du grand et petit Motonier*, possédés par Jean Le Meilleur, sieur de Kerhervé, conseiller au siège présidial, à charge de 25 s. m. de rente (1660), revendus, sous désignation de maison et dépendances, par noble homme Laurent-André de Montigny, sieur du Thymur, au nom de ses père et mère, acquéreurs de Joseph Le Meilleur en 1699, à Jacques Roncherol, sieur de Hucqueville, marchand libraire à Vannes, au prix de 10,000 l. (1723), revendus successivement : par le même au sieur Nicolas Viel, négociant, juge consul à Vannes et à demoiselle Suzanne Lucas, son épouse, au prix de 8,500 livres (1729), et par le sieur Joseph-Vincent-Pierre-Marie Viel, dame Angélique-Marie Buisson, son épouse et consorts, à noble homme Jacques Le Maignen, ancien juge consul et receveur des Bois du Roi à Vannes, et demoiselle Jacquette Ferrec, son épouse, au prix de 10,000 l. (1769); — à la maison couverte d'ardoise, avec cour derrière, ouvrant sur le pavé « comme on va du pont Saint-Vincent à la chapelle de Saint-Julien », vendue par Jeanne Le Floch, épouse de Jean Voisin, « à présent détenu captif au pays de Barbarie », et consorts, à Guillaume Nicolazo, marchand, et Vincente Le Meuco, son épouse, au prix de 2,550 l. t. (1640); — à l'acquisition, par le même, de deux portions de maisons, sur le port, au prix de 580 et de 100 l. (1645 et 1651), tous ces biens tenus par lui de messire Jean de la Landelle, seigneur baron de Ker, suivant aveu de l'année 1660; — à maison couverte d'ardoise, moitié d'une autre maison et d'un jardin etc., les dits biens situés dans la grande rue du Port et proche la chapelle de Saint-Julien, possédés par noble homme François Fruneau, sieur de Kergoual (1660), et par demoiselle Claude Longé sa veuve (1688); — à deux maisons, situées sur le port de Vannes, dont l'une avec écurie et jardin, appelée la *Maison des trois Piliers*, possédée successivement : par Guillaume Le Vandeur, sieur de Catefret, conseiller du Roi et contrôleur général du taillon de Bretagne (1660), par demoiselle Hélène Boulain, sa veuve (1669), par nobles gens Jacques Le Vandeur, sieur de la Richardaye (1682), Pierre Le Vandeur, sieur de la Motte et demoiselle Gillette Le Vandeur, dame de la Richardaye (1715); vendue par la dite demoiselle, avec une petite boutique joignant la maison, à demoiselle Nicole-Marie Le Vandeur de la Motte et consorts, au prix de 2,000 livres (1737), et successivement revendue : par demoiselle Anne-Victoire et Constance Gilot de Kerberuesse, au sieur Antoine Léonard, dit Champagne, marchand, époux de demoiselle Angélique Le Cudon, au prix de 4,500 l. (1777), et par dame Françoise-Jeanne Dury, veuve de messire Paul-René de Cosnoual, seigneur du Cartier, à noble homme François-Marie Breville, au prix de 4,200 livres (1782); — à une grande

maison, avec ses appartenances, cour, puits et jardin, située dans la rue qui conduit du Port au couvent des Carmes, possédée par messire Joseph Bidé, seigneur de la Grandville, conseiller du Roi au Grand Conseil, maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel et intendant de justice en la province de Limoges, vendue par lui, le 18 avril 1670, à Claude Marquet et Mathieu Pelissier, marchands de draps de soie demeurant à Vannes, au prix de 6,000 l., suivant appropriement de l'année 1672, tenue par le dit Mathieu Pelissier et demoiselle Charlotte Maillard, veuve de Claude Marquet, à charge de 10 s. m., suivant déclaration par eux faite à l'évêque de Vannes (1688); — à la maison couverte d'ardoise, avec appentis et jardin derrière, anciennement appelée le « Jeu de Pomme » *(sic)*, provenant de la succession de demoiselle Marie Salomon, dame de l'Isle, possédée par Jean Salomon, sieur de Guergerot, neveu de la dite dame (1679), et par demoiselle Françoise Glain, veuve du dit Jean Salomon (1689); — aux acquisitions des sieurs Joseph et Julien Macé, consistant, d'une part, en un cellier ou *embas*, joignant la maison *des Trois Piliers*, du côté des Ursulines, et en une maison comprenant un corps de logis, une cour, un petit jardin et des magasins, vendus à noble homme Joseph Macé, négociant, et demoiselle Jeanne-Marie Aillo son épouse, aux prix de 400 et de 4,000 l., à charge de 100 s. de rente aux archiprêtres de Vannes (1740-1767), et, d'autre part, en une portion de maison, vendue par le sieur Joseph Belz et demoiselle Louise Le Gendre au sieur Julien Macé, mari de demoiselle Jeanne Aubé, pour la somme de 1,200 livres, possédée par leurs enfants mineurs, suivant aveu rendu par Vincent Macé, leur tuteur (1738-1753); — à la maison, avec cour et dépendances, vendue par Marguerite Le Gallen, veuve de Jean Le Doux, demeurant au bourg de La Flotte, île de Ré, représentée par Jean Deméré, son petit fils, au sieur Hubert Travers, époux de demoiselle Julienne Droual, au prix de 2,000 livres (1720); — à plusieurs autres acquisitions du dit Travers, comprenant une grande maison sur le port de Vannes et diverses rentes foncières et convenancières sur deux tenues assises aux villages de Kerbloch et de la Forest en la paroisse de Grandchamp (prix 2000 l. et 100 l. de rente perpétuelle au sieur Charles Billette de Quimperlé, vendeur), et une autre maison, située près les Carmes déchaussés et donnant, par derrière, sur la rue du Drézen, achetée 900 l. (1721-1724), la dite maison revendue 1,200 livres (1748), par Louis-Nicolas Faverolle et Marguerite Travers, héritiers du dit sieur Hubert Travers, à Guillaume Jéhanno, marchand et demoiselle Renée Fresnay, son épouse, qui en font aveu à l'Évêque en 1773; — à la maison située sur le Port, près les RR. PP. Carmes, possédée par demoiselle Marie-Anne Polmeur de Salaru, pensionnaire chez les dames religieuses hospitalières de Vannes (1753-1755), vendue par le sieur Michel Forestier, maître chirurgien, et dame Marie-Anne Salaru de Paulmeur, son épouse, demeurant en la ville de Gallardon, à Jacques Roblo, serrurier, et Marie Hulbron, au prix de 900 l. (1763); — aux acquisitions de noble homme Mathurin Danet, négociant, époux de demoiselle Jeanne Housset, consistant en une maison à deux étages et mansardes, avec magasins par devant, donnant sur le port, et magasins par derrière, donnant sur la rue du Drézen, vendue par noble homme Nicolas Viel, ancien receveur des fermes du Roi, et dame Suzanne Lucas, son épouse, au prix de 9,000 l., et en une autre maison, sur le port, acquise de noble homme Joseph Le Monnier et demoiselle Marguerite Deville, au prix de 4,500 livres (1758).

G. 152. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1474-1779. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Poulho (Rue de), de Baraségal ou de Kerfranc, paroisse Saint-Patern. — Bail, à titre d'héritage, d'une pièce de terre fruste et vacante, contenant environ un demi-journal, joignant, d'un bout, le chemin qui conduit de la terre de Ker à Poulhoho, et, d'autre bout, la place commune étant « jouxte le vieil four de Ker », le dit bail consenti par Hervé Le Dio (*aliàs* Le Digoff), au nom et comme receveur de haute et puissante dame Marie du Pont, tutrice et garde naturelle de noble et puissant Jean de Malestroit, sire de Ker et de Beaumont, à Dom Michel James, maître de la psalette de Vannes, moyennant 4 s. de rente « à la paine, usement et coustume des autres rentes de la ville et forbourgs de Vannes... et doit le dict Dom Michel faire édiffice en la dite pièce de terre dedans troys ans prochains. » (2 juin 1474. *Copie.)*

— Saisie des fruits de divers biens, appartenant aux enfants mineurs de feu Robert Carre, ordonnée par la cour de Ker pour défaut d'hommage et d'exhibition de titres, parmi lesquels le pré *Marone*, situé sur le chemin entre Pulhoo et Tursac, le pré dit *Pousallio* situé au-dessus des moulins de la seigneurie du Pargo, et une pièce de terre labourable *assez près* de la *Croix-de-Poulhoo*, sur le chemin de la fontaine Gueldas, *jouste le chemin* conduisant au jardin et colombier de Roscaufvec (21 juin 1548). — Opposition, aux généraux plaids de la cour de Vannes, par François Perrot et consorts, héritiers de M[e] Jean Perrot et d'Isabeau Morin, à l'appropriement d'un jardin cerné de murailles, situé rue de Poulhoo, près Kerfranc, joignant la venelle du Coudo, vendu par Yves Le Métayer, sieur de Saint-Laurent, à honorable homme Guillaume Chedanne, sieur de Cresquer, au prix de 160 écus sol (1599). — Sentence relative au calcul des intérêts d'une somme de 1,170 l., due par messire Mathurin de Montallays, héritier bénéficiaire de René de Malestroit, vivant seigneur de Ker, à Olivier Le Chet, sieur de Saint-Ducat (1628). — Aveu par Pierre Janin, marchand de vin, du pré de Kerfranc, situé aux environs du faubourg de Poulho, donnant, à l'Orient, sur le chemin qui conduit de Poulho à la grande lande de Trussac, le dit pré, contenant un journal 13 cordes et demie, tenu de l'évêque de Vannes, moyennant rachat et 12 sols 6 d. de rente annuelle (1683). — Titres relatifs : au jardin et colombier dits de Ker, maison appelée Kerfranc, donnant, d'une part sur la rue menant à Poulho, d'autre part sur un petit chemin qui conduit à la chapelle du Vincin, près duquel est une fontaine dont l'eau court et « se conduit » dedans le susdit jardin, les dits biens vendus par haut et puissant Claude de Malestroit, sire de Ker, de Beaucours, Kerambourg et du Plessis, à noble homme M[e] Henri Maceot, sieur de Rouscauvec (Roscanvec), son créancier pour 200 écus d'or sol, au prix de 275 l. m. à déduire de la dite créance, pour permettre au dit seigneur de rentrer en possession de deux *estamaux* d'argent, dorés et armoyés de ses armes, baillés engage au dit Macеot (31 janvier 1543 *n. s.*); la maison et jardin dont il s'agit possédés par demoiselle Amaurie de Querivant, dame de Roscauvec, tutrice de Mathurin Macеot, son fils, suivant aveu fait par elle à la seigneurie de Ker le 1[er] avril 1548; — à un jardin joignant la ruelle qui conduit de Kerfranc au village de Tursac, possédé par Berthain, *aliàs* Bertran Guillaume, à charge de 17 s. 6 d. m. (1549-1554); — à maison, étable et jardin « qui sont de la maison et manoir de Kerfranc », situés rue de Baraségal, autrefois de Poulho, possédés successivement par dame Jacquette des Landes, dame de Lanigry et de Kerfranc, et par les enfants mineurs de feu messire François de Broual, vivant chevalier seigneur de Lanigry, et dame Anne de Rohan, à charge de 35 s. m., suivant aveux des années 1660 et 1683; — au pré dit du Lorido, situé rue de Poulho, acquis par Guillaume puis Olivier Le Chet, sieur de Saint-Ducat, possédé depuis par Guillaume Billy, marchand, acquéreur du dit Olivier Le Chet (1599-1637); — au pré vulgairement appelé « La Prée de Poulho », situé dans le haut du faubourg de ce nom, derrière les murailles du jardin des Ursulines et contenant environ 3 journaux et demi de terre, le dit pré, provenant, par acquêt, du sieur Bigarré, vendu par noble homme Mathurin Le Cler, marchand et banquier demeurant à Vannes, sur le port, à noble homme Julien Cheverier, l'un des anciens bourgeois et échevins de la communauté de Rennes, au prix de 1,200 l. t. (1665), possédée par ce dernier, à devoir de foi et hommage seulement, envers l'évêque de Vannes, suivant aveu du 10 octobre 1684, et vendu par le même Julien Cheverier, devenu conseiller du Roi et son procureur de la ville et communauté de Rennes, au sieur Joseph Rozé, marchand, au prix de 1,100 l. t. (1698); — à un pré situé derrière l'enclos des dames Ursulines, donnant, au Levant, vers la muraille des dites religieuses, chemin de Poulho à Trussac entre deux, le dit pré anciennement nommé *la Petite Prée de Ker* contenant environ 2 journaux, vendu par noble homme Roland Bonnefoi, sieur de Kergoual, conseiller du Roi et son procureur aux Eaux, Bois et Forêts de l'évêché de Vannes, à Vincent Bretel, maître jardinier, au prix de 1,000 l. t. (1679), et tenu par lui de l'évêque de Vannes, suivant aveu de l'année 1681; — à 3 maisons avec cour et jardins, situées rue de Baraségal, possédées par demoiselle Jeanne Laurans (*alias* Laurent), veuve de noble homme Jacques Choumin, vivant sieur de Kernoël (1690-1698), l'une de ces maisons, provenant du partage des biens des dits sieur et dame, vendue par dame

Françoise Laurent, veuve du sieur Porblanc-Le Bart, vivant conseiller du Roi et maire de la ville de Vannes, au sieur Jean Doré, marchand épicier rue Saint-Vincent, au prix de 1,800 livres (1743), revendue par le sieur Louis Doré, mari de dame Reine Titeran-Duboys, au sieur Pierre-Antoine Delibessart, négociant, époux de dame Marie-Jeanne Matelot, au prix de 3,000 l. (1763), et par Pierre-Antoine Delibessart, aubergiste, demeurant en la ville du Cap-François, île et côte de Saint-Domingue, noble maître Jean-Louis Delibessart, avocat au parlement de Paris, y demeurant rue Bergère, et consorts, à messire Charles-Joseph de Francheville, chevalier, seigneur de Plélain, Bernac et autres lieux, au prix de 2,800 livres (1779); — à une maison avec petit jardin, située rue de Baraségal, provenant de la succession de Louis Le Clerc et de demoiselle Renée Goudelin, possédée par demoiselle Marie-Anne du Vergier, dame du Menéguen (1764).

G. 153. (Liasse). — 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1601-1758. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Psalette (Rue de la), *aliàs* Vieille ou Petite Psalette. — Aveu fait à l'évêque de Vannes, par honorable femme Perrine Le Goff, veuve de Vincent Alain, d'une maison couverte d'ardoise, ouvrant sur la rue de la Psalette et donnant, par derrière, sur une ruelle qui conduit aux murailles (1601). — Vente par noble maître Claude-Marie Bernard, avocat au Parlement, demeurant à Vannes, à demoiselle Perrine-Julienne Guilloux, veuve du sieur Joannic, de deux maisons, situées rue de la Petite-Psalette, moyennant une rente de 75 livres représentant la valeur de 1,500 livres (1758).

G. 154. (Liasse.) — 33 pièces parchemin, 96 pièces papier.

1577-1787. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Puits-de-la-Boucherie (Rue du). Aveux à l'évêque de Vannes : par Pierre Lollivot, boucher, d'une maison avec cour, puits et jardin derrière, chargée de 3 s. de rente (1601); — par Regnault Le Serff, d'une maison couverte d'ardoise, avec cour et jardin, chargée de 4 s. de rente (1601); — par Jean Alain, boucher, de maison, étable, cour et jardin, acquis par lui d'honorable femme Louise Hance, veuve Yves Martin, et chargée de 14 sols de rente (1617); — par Jean Le Breton, marchand boucher, d'une maison avec jardin, à devoir d'obéissance seulement (1617 et 1627); — par Me François du Clos, sergent de la cour de Vannes, et Vincente Bouvier, d'une petite maison et appartenances (1627); — par Marie Le Guenégo, veuve de Philippe Le Goff, et Julien Ihanno, ciergier, du logis qu'ils habitent, avec petit *appentif* et jardin derrière, à devoir d'obéissance et cour, sans autres charges (1627); — par Alain Grayo et Bernard Le Raller, marchands bouchers, de deux maisons rue du Puits (1627); — par Mathurin Allis, boucher, de deux logis s'entre-joignant, avec cour, puits et jardin, à devoir d'obéissance et cour, sans autres charges (1627); — par Jacques Cléquin, boucher, et Julienne Duen, veuve de Jean Guiterne, d'un logis avec étable et jardin (1632); — par Jean Le Gal, laboureur, tuteur de Julienne Pédronnic, et pour icelle, d'une maison couverte d'ardoise avec étable et jardin, autre logis avec cour, écurie, puits et jardin, petite maison, le tout situé rue du Puits (1641); — par Catherine Robert, veuve de Pierre Dréano, de deux maisons avec leur jardin, chargées de 14 s. de rente (1677); — par Louis Le Gal, marchand boucher, d'un principal logis, autre logis nommé l'*Écurie des moutons*, chambre et jardin, à devoir de foi et hommage, suite de cour, four et moulin (1661); — par Jean Trégouet, boulanger, d'un petit logis couvert d'ardoise, avec jardin au côté, situé dans une ruelle, comme on descend de l'église du Mené à la Boucherie (1672); — par Guillaume Thérault, boucher, d'une maison couverte d'ardoise avec écurie et jardin, à devoir de cour, four et moulin, sans autre charge (1672); — par Étienne Catricque, couvreur en paille, demeurant en la paroisse de Pluméliau, de maison, cour, étable et jardin, chargés de 4 s. m. de rente (1674); — par Jean Perhérin, maître *teixier* en toile, époux de Jeanne Le Gal, et Thébaud Lallier, marchand boucher, mari de Guillemette Chauvaing, d'un logis avec cour et jardin, tenu par eux sans rente ni rachat (1676); — par Angélique Ollivier, bouchère, veuve de Joseph Gautier, d'une maison avec jardin derrière, acquise de Jacques Refuveille, maître cloutier, et de Jeanne Le Divellec, à charge de 17 d. t. de rente (1731); — par le sieur Vincent

Hémon, prêtre de la communauté paroissiale de Saint-Patern, d'une maison couverte d'ardoise, avec cour et jardin, chargée de 4 s. m. de rente féodale (1753). — Ventes : par honorable femme Renée Morin, veuve de Mᵉ Urbain Granger, vivant notaire royal et procureur en causes à Vannes, à Jean Guiterne, marchand boucher, d'une maison couverte d'ardoise, avec jardin, au prix de 190 l. (1613); — par Guillaume Théraut, marchand boucher, à Michel Le Breton, d'une maison et dépendances, avec jardin, au prix de 600 l. t. (1623); — par Jean Stéphan, marchand boucher, et Jeanne Guillerme, son épouse, à Guillaume Térault, marchand boucher, d'un logis couvert d'ardoise, avec jardin derrière, au prix de 390 l. t. (1649); — par Marie Morin, veuve de Pierre Lucas, à Louis Le Gal, marchand boucher, d'une maison avec jardin et appartenances, au prix de 300 l. t. (1669); — par le procureur fiscal de la juridiction des Régaires, de la moitié d'une maison et cour, appartenant à Claude et Charles Ridel, absents, depuis 12 ans, de la ville et même du royaume, et débiteurs d'une somme de 51 l. envers Mᵉ Louis Derémon, requérant la vente, au sieur Yves Querelle, au prix de 150 l. (1706); — par M. Mᵉ Pierre Bollo, écuyer, sieur de La Voye, juge magistrat criminel à Vannes, et dame Julienne-Louise-Bonaventure-Nicole du Sonant, son épouse, à Perrine Monnier, veuve de Charles Querel, marchande lardière, d'une portion de maison, avec petit jardin, au prix de 210 l. (1733); — par le procureur fiscal de la juridiction des Régaires, au sieur Laurent Béven, de deux moitiés de maison, dont l'une provenant de la succession vacante et abandonnée de Julien Chevalier, boucher, au prix de 990 l. (1784); — par noble homme Louis-Vincent Avril, maitre en chirurgie et chirurgien-major des vaisseaux du Roi, demeurant à Port-Louis, et dame Jeanne-Marie-Thérèse Guihur, son épouse, à Vincent Querel et Anne Cudon, d'une maison, deux appentis, cour et jardin, au prix de 1,100 l. (1784); — par les sieurs Vincent Le Breton, praticien au bourg d'Ambon, Julien Cassac, employé aux fermes générales du Roi, demeurant au bourg de Mériadec, paroisse de Baden, et par Jeanne Rival, veuve communière d'Yves Le Breton, à Mᵉ Mathurin Janin, huissier audiencier au siège présidial de Vannes, et à demoiselle Jeanne Bihouez, son épouse, d'une portion de maison, provenant de la succession Le Gouguec, au prix de 250 l. (1784); — par le sieur Julien Glais, praticien, demeurant rue Saint-Vincent, au nom de Jean Séven, dit le Violent, soldat au régiment de Bretagne, compagnie d'Haynaud, et de Gillette Séven, domestique de la dame de La Bouexière, à Mᵉ Jean Mathurin et à demoiselle Jeanne Bihouez, d'un emplacement de très petite maison avec lisière de terrain vague, au prix de 60 l. (1784); — par François Perel, couvreur en ardoise, à Renée Rivière, veuve de Bertrand Guillerme, des 3 quarts d'une maison avec jardin, au prix de 750 l. (1786). — Échange d'immeubles entre les Jésuites de Vannes, représentés par le R. P. Vincent, procureur du collège, et Olivier Cheurier, mari de Marguerite Allano (1668). — Cession par Nicolas et François Poullain, bouchers, Jérôme Le Berre et consorts, aux Jésuites de Vannes, réprésentés par le R. P. Haye de La Motte, d'un emplacement de maison situé vis à vis la *Maison · seule* des dits PP. Jésuites, qui ont donné gratuitement 60 livres en faveur de la dite cession (1668). — Titres relatifs : à 2 maisons situées rue du Puits, appartenant à Mathurine Crogat, épouse de Pierre Ollivot, par succession de ses père et mère, à charge de 4 s. m. de rente (1577), les dits biens, transformés en une seule maison couverte d'ardoise, avec son puits, possédée, aux mêmes conditions, par Louise Le Raller, veuve de Jacques Le Hir (1674); vendue par François Le Hir, laboureur au village de Kergouet, paroisse de Pluméliau, et consorts, à Yves Le Roux, maitre boucher, et Renée Jégo, au prix de 300 l. t. (1687); possédée depuis par Joseph Gautier, marchand boucher (1703), Angélique Oliviero, sa veuve (1731); par Vincent Gautier, sous forme de deux corps de logis, dont un bâti de neuf (1753), vendus, avec deux autres maisons provenant de la succession de vénérable et discret missire Ambroise Gautier, recteur de Theix, par demoiselles Anne Gautier, veuve de Foix, Julienne-Jeanne Gautier, veuve Febvrier, Marie-Joseph Gautier, veuve Léveillé, et consorts, à honorable femme Jeanne-Renée Tillio, veuve Kerviche, au prix de 2,700 livres (1787); — à la maison avec jardin, habitée par Jean Chaperon, boucher, et Guillemette Ollivot, tenue par eux à charge de 17 d. t. de rente (1601), possédée depuis par Jacques Chaperon, boucher, et

consorts (1627), Pierre Reffuveil, maitre cloutier, et Guillemette Chaperon, son épouse (1661), Jacques Reffuveil, maître cloutier (1688); — à un emplacement de maison, vieille mazière et jardin, acensés par honorable femme Jeanne Morin, épouse d'Ignace Silvestre, à Jacques Lucas, couvreur d'ardoise (1627), moyennant 7 l. 4 s. t. de rente perpétuelle (1626), bâti depuis et possédé successivement, sous diverses formes, par Jacques Lucas, couvreur d'ardoise (1627), Louis Le Gal, marchand boucher (1671), Alain Gigouic, marchand bijoutier, et Paul Le Treste, couvreur d'ardoise, demeurant au bourg paroissial de Grandchamp (1764-1787); — à une maison avec jardin, chargée de 4 s. m. de rente, vendue par Yves Guiomar et Jeanne Le Port, marchands bouchers, à François Le Joyeulx, marchand, au prix de 343 l. t. (1627); — à la maison avec jardin, vendue par honorables gens Me Yves Tubouc, sieur de Trégréhen, et Jeanne Brunegat, à Jean Le Breton, boucher, au prix de 450 l. t. (1627), et par Marc Le Breton, marchand boucher, époux de Perrine Le Falher, à Jean Stéphan, autre marchand boucher, au prix de 360 l. (1649); — au logis couvert d'ardoise, avec cour et 2 étables, possédé successivement, sans charges ni rente, par Thébaut Georget (1641) et par Louis Georget, l'aîné, tous deux bouchers (1689); — à maison, appentis, cour et jardin derrière, vendus par Jean Lucas, l'aîné, couvreur d'ardoise, et Perrine Chedotal, sa mère, à honorable homme Guillaume Nicolazo, marchand, au prix de 310 l. t. (1648), possédés depuis par demoiselle Françoise Nicolazo, veuve de Me François Rio, en son vivant procureur au siège présidial de Vannes (1685), acquis par Pierre Caudrec et Jeanne Georget, marchands bouchers (1701); — au logis couvert d'ardoise, petit jardin, petite écurie et boutique, possédés, en tout ou en partie, sans charge ni rente, par Guillaume Conan, marchand cabaretier (1673), Guillaume Gourmil, maître maçon, tailleur de pierre, et Jacques Reffuveil, veuf de Françoise Gourmil (1688), ledit logis et dépendances, nommé *maison de la Promenade*, saisi sur le dit Gourmil, adjugé à Jean-Nicolas Morice, au prix de 1,030 l. (1689); — à une maison couverte d'ardoise, joignant la petite rue qui conduit de la rue du Puits au four du Mené, possédée, pour un quart, par Vincent Le Lain, maître tailleur d'habits, suivant aveu de l'année 1673, vendue totalement par demoiselle Jeanne Le Lain, marchande toilière, veuve du sieur Marc Desalles, et consorts, à Julien Perrel, couvreur en ardoise, et Juliette Courtois, au prix de 60 l. (1743), revendue par Jeanne Perrel, femme de Louis Hoëllard, à Anne Guiguen, veuve Pocard, marchande revendeuse, au prix de 240 l. (1771); — à la maison avec cour, puits, écurie et jardin, possédée par Jean Reaux, marchand boucher, et Louise Gautier, son épouse, à charge de 4 s. m. de rente (1684-1688); — à la maison cédée par Julien Le Gal et consorts, à Marguerite Bonnaud, veuve Guihard, en paiement d'une somme de 1,000 l. (1685-1687); — aux logis, cour, écurie, jardin, possédés, par Jean Le Pirhirin, marchand boucher, à devoir de cour, four et moulin, sans autre charge (1688); par Michel Le Breton, marchand boucher (1689); par René Le Goguec, lardier, et François Pléhérin, marchand boucher (1753); — à la maison avec jardin derrière, vendue par Henri Stevan et Jeanne Le Glac, marchands bouchers, à Claude Le Bourhis et Julienne Géferzo (*aliàs* Jaffrezo), bouchers, au prix de 300 l. (1729), la moitié de la dite maison vendue par Clément Delaizir, époux de Julienne Jaffrezo, veuve Le Bourhis, à Jacques Maheu, maçon, et Julienne Daniel, au prix de 240 l. (1740); — à une maison couverte d'ardoise, avec cour et puits, vendue par Yves Querel et Renée Houé, marchands bouchers, à Julien Gicquel, aussi boucher, et Perrine Éhanno, son épouse, au prix de 1,000 l. (1723), possédée par la dite Éhanno, veuve Gicquel, à devoir d'obéissance, sans rente ni rachat (1753); — à maison, écurie et petit jardin vendus par Yves Querel, veuf de Julienne Le Breton, à Charles Querel et Perrine Le Monnier, au prix de 1200 l. (1721), possédés par Charles Housset, marchand épicier, et consorts (1753); — à une maison vendue par demoiselle Françoise Prévost, veuve de noble homme Joseph Bonnard, vivant négociant à Vannes, à Gabriel Laffia, drapier, au prix de 300 l. (1753); — à une maison couverte d'ardoise, cour, puits, écurie et petit jardin, vendus par Yves Hémon, talonnier, Jacquette Reault, sa femme, et consorts, à Yves Guyot, lardier, et Vincent Saudeny, au prix de 720 l. (1753); — à une maison avec écurie et dépendances, provenant de la succession de Michelle Querel, dont une portion possédée par le sieur Yves Réguidel, veuf de la dite Querel (1753), vendue par Sainte-Agnès Réguidel, veuve du sieur Louis-

Julien Riquel, à Guillaume Pierre, marchand boucher, et Jeanne Ficher, son épouse, au prix de 450 livres (1771); — à maison, avec écurie, cour et petite portion de jardin, vendue par Me Pierre-Marie Le Gal, notaire de la juridiction des Régaires, et demoiselle Françoise Ferronnays, son épouse, à Marguerite Le Corveau, marchande, au prix de 150 l. (1746), et tenue par elle, sans charge ni rente, suivant aveu de l'année 1754.

G. 155. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1641-1785. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Saint-Jean de la Boucherie (Rue). — Titres relatifs au logis couvert d'ardoise, appartenances et dépendances, tenu par les enfants mineurs de Jean Grayo, sous René Le Breton, à devoir de foi et hommage envers l'évêque de Vannes et moyennant 5 s. t. de rente au dit Le Breton (1641); possédé depuis par Henriette Couriau, veuve de Julien Grayo (1672), par Patern Grayo, maître couvreur (1689), vendu par Charles La Motte, *marchand peigner*, et Nicole Grayo, son épouse, à Mathurin Billard, maître couvreur, époux de Julienne Baucher, au prix de 120 l. (1735)), et possédé par celle-ci, devenue veuve, suivant aveu de l'année 1753; — à une maison, construite en mansarde, avec cour et jardin, vendue d'abord, sous forme de mazière, par noble maître Guillaume-Gervais Kermasson, sieur de Bourgerel, avocat en la cour, un des directeurs des hôpitaux de Vannes et miseur de l'hôpital général, à Angélique Oliviero, veuve de Joseph Gaultier, bouchère, à charge d'une rente censive de 10 livres à l'hôpital général (1738); possédée depuis par demoiselle Marie-Vincente Le Guennec, veuve du sieur Jean Gaultier (1753), vendue par le sieur Jean-Pierre Tiret, marchand cirier, et demoiselle Marie-Angélique Gaultier, son épouse, à Jean-Marie Querel, marchand boucher, au prix de 1,000 l. non compris la rente annuelle de 10 l. à l'hôpital général (1767); — à la maison vendue par Yves Balza, premier huissier au siège présidial, à Vincent Cabelguen, demeurant au couvent des PP. Jésuites, au prix de 600 l. (1762); revendue par Yves Le Gourierec, laboureur, et consorts, héritiers Cabelguen, à Jean Guillemot, laboureur, demeurant à Limur, paroisse de Séné, au prix de 810 livres (1785).

G. 156. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1578-1748. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Saint-Julien (Rue). — Vente par Yvon Le Treste et Jeanne Yhanno, son épouse, à Yvon Le Querner, marchand, et Perrine Morice, sa belle-mère, de la moitié d'une maison chargée de 40 s. de rente, au prix de 100 écus sol (1585). — Aveux à la seigneurie de Ker : par demoiselle Catherine Le Thieis, d'une maison couverte d'ardoise, située près les Carmes déchaux, et provenant de la succession de Me Jean Le Thieis, sieur de Keraudren, son père (1678); — par Vincente Le Palmec, veuve communière de Guillaume Le Gallen, et consorts, de plusieurs maisons situées rue Saint-Julien (1683); — par René Jouan, marinier, maître de chaloupe, et demoiselle Renée de Keravy, son épouse, de deux chambres provenant de la succession de demoiselle Anne Courson, veuve d'écuyer Pierre de Keravy (1689); — par Me Jean Dufoussé, sieur d'Auzon, conseiller du Roi, receveur alternatif et contrôleur ancien des décimes de l'Évêché de Vannes, d'un pré situé dans le voisinage de la chapelle Saint-Julien, contenant 2 journaux, 9 cordes et demie, à charge d'un gant à épervier et de 2 sonnettes ou 60 s. (1703). — Titres relatifs à l'acquisition, par Pierre Yhanno, marinier et marchand, époux de Jeanne Chenu, des deux moitiés d'une maison donnant sur le chemin qui conduit de l'église Saint-Julien au village de Tursac (Trussac), au prix total de 106 écus sol, payés en espèces d'écus sol, doubles ducats, demi-mill[e]rets, réales et douzains (1578-1585); — à deux logis s'entrejoignant, dont l'un avec petite cour et jardin, ouvrant vis-à-vis la chapelle Saint-Julien, l'autre donnant, par un bout, sur la rue du Drézen, vendus par messire Joseph Bidé, seigneur de la Grandville, à Guillaume Le Gallen, marchand cabaretier, aux prix de 1,200 et de 500 l. t. (1659-1660), possédés depuis par Jean Hérouard, marchand *sur les Lisses*, à Vannes, héritier du dit Le Gallen (1689); — à la maison du Père-Éternel, acquise et léguée en fondation par demoiselle Jeanne de Quélen, dame de Monteville, consistant en une maison couverte d'ardoise avec deux pavillons, cour devant et derrière, jardin avec entrées par la cour et par le chemin de Trussac, le tout contenant, sous fonds, 35

cordes, tenu de l'Évêque de Vannes, à charge de 20 s. m. de rente, suivant aveu du 1er mai 1683, renouvelé en 1689 par demoiselle Jeanne de Quélen, dame de Monteville, fondatrice et supérieure de la maison dédiée par elle en l'honneur du Père Éternel, assistée des demoiselles Marie de La Houssinière, Vincente de Keradreux, Marie-Anne de Lentivy, Anne-Marie Jocet et Perrine Le Meignan, toutes professes formant la communauté du Père-Éternel; — aux acquisitions ultérieures du dit couvent consistant en portions de maisons avoisinantes, vendues 250 et 400 l. (1714-1748), et dans la maison dite de la Corderie, située proche le *Pré de Calac* et ouvrant sur le pavé « vis à vis les socques d'huitres de Saint-Julien », acquise du sieur Herouard, époux de demoiselle Jacquette Le Mitaille, au prix de 1,100 livres (1724).

G. 157. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 107 pièces papier.

1596-1787. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Saint-Martin-de-la-Boucherie (Rue), paroisse Saint-Patern. — Aveux et déclarations à l'Évêque de Vannes : par Pierre Allain, marchand boucher, pour une portion de maison (1627 et 1632); — par Gratien Abillan, sieur de la Ville-Gaultier, tuteur des enfants mineurs de feu Pierre Druays et Jeanne Abillan, d'une maison couverte d'ardoise, avec cour et jardin, tenue par eux, à devoir de foi et hommage, sans aucune rente (1627); — par Marc Poullain, boucher, époux de Paterne Goualesdre, de la « tierce partie, fors un huitième », d'un logis couvert d'ardoise, avec étable et jardin, le tout chargé de 10 s. 6 d. de rente (1627); — par Jean La Vallée, boucher, d'un petit logis couvert d'ardoise, avec cour et servitude de puits, à devoir d'obéissance seulement (1644); — par Claude Ruzé, marchand, demeurant en la maison et manoir noble de Couetsial, paroisse du Mené, pour Vincent Stéphan, fils de Jean Stéphan et Jeanne Guillerme, d'une grande maison avec cour, puits, écurie, tenue à devoir d'obéissance, sans aucune rente (1661); — par François Lorgeou, marchand boucher, époux de Marie Le Berre, d'une maison couverte d'ardoise avec puits, cour et jardin, tenue sans aucune rente (1661); — par Maury Le Brier, tuteur des enfants mineurs de feus Abel Burban et Louise Daniel, d'un petit logis couvert d'ardoise, moitié de maison et moitié de pré, joignant l'Étang-de-l'Évêque, à devoir d'obéissance, cour, four et moulin, sans autres charges (1688); — par Claude Allano, marchand boucher, et Jeanne Congo, veuve Thébaud Thomas, son épouse, d'un logis couvert d'ardoise, avec puits et jardin (1688); — par Pierre Frapin, marchand et laboureur, époux de Françoise Brière, de la moitié d'une maison, écurie, cour et jardin et d'un pré situé proche l'étang du moulin de l'Évêque (1689); — par Jean Fohanno, marchand tanneur, tuteur des enfants de défunts Guillaume Le Pré, dit Coëdic, et Françoise Pihan, pour un quart de maison, écurie, jardin et pré situés « au gouaffre » de l'Étang-de-l'Évêque (1689); — par Vincent Gaultier, boucher, tuteur de Vincent Le Breton, de deux petits corps de logis avec cour, joignant le pré des Carmélites (1753); — par Louise Bogard, marchande bouchère, veuve de René Le Pré, d'une maison avec cour, jardin et pré (1753); — par Julienne Jeffredo, veuve de Claude Le Bourhis, marchand boucher, de la maison qu'elle habite, autre jardin la joignant, au nord, et jardin derrière (1753); — par Jeanne Cudon, marchande bouchère, veuve de Guillaume Évain, d'une maison et dépendances donnant, au couchant, sur l'enclos des PP. Jésuites (1754). — Ventes : par Olivier Béhuen, tanneur, et Jeanne Le Bourdiec, à Julien Bihouex, boucher, d'une maison et moitié de cour, au prix de 220 écus sol (1596); — par Julien Morin, *texier* en laine, et Marie Jégat, à André Mogin, maître maréchal, d'une maison avec jardin et puits, joignant, d'un bout, le pré dit de Nazareth, au prix de 330 l. t. (1640); — par Jean Le Moguédec, marchand tanneur, et Françoise Cothorel, à Jean Stéphan, dit Rouxeau, boucher, d'une vieille mazure avec petit jardin, au prix de 48 l. (1647); — par Gilles Le Trionnaire, porteur de chaise, et Isabelle Le Marouille, son épouse, Julien Chauvelou, maître cordonnier, et Françoise Le Trionnaire, à Mathurin Le Priol, jardinier, et Jeanne Jégo, d'une maison avec jardin, au prix de 400 livres (1738). — Titres relatifs à une maison composée de 3 corps de logis se joignant, avec cour et jardin, vendue par Pierre Allain, boucher, et Louise Pesdron, son épouse, à noble homme Christophe Lorans, sieur du Verger et de Trébicart, receveur des fouages de l'évêché de Tréguier, demeurant sur le port et terre de Ker à

Vannes, au prix de 750 l. t. (1622) ; — au logis avec jardin derrière, acquis par Jean Le Meut, marchand tavernier, subrogé aux droits de Natanaël de Lanne, maître horloger, demeurant rue des Orfèvres, moyennant la somme de 380 l. (1644) ; — à maison, écuries, cellier, petite cour, puits, jardin et autres biens situés rue Saint-Martin, possédés par Nicolas Poullain, marchand boucher, et Marie Mahé, son épouse, suivant aveux des années 1672 et 1673 ; — à la maison et dépendances, possédée par les enfants mineurs de Robert Lallis, boucher, du chef de feu Julienne Hémery, leur mère, suivant aveux rendus par le dit Lallis et par Thébaut Lallis, marchand boucher, son fils (1666-1683) ; — aux petit mazeril et emplacements de maisons ruinées, acquis par Nicolas Poullain, marchand boucher, de noble homme Pierre de Launay et de Julien Fohanno, laboureur (1667 et 1671) ; — à la maison et dépendances possédée successivement par Abel Burban, marchand boucher (1672), Jean Alano, boucher, mari de Jeanne Burban (1753) ; vendue par elle à Jean Guillemot, laboureur et marchand, au prix de 600 l., avec jouissance de la maison, sa vie durant, et 15 livres de rente viagère (1787) ; — au logis, couvert d'ardoise, avec écurie, cour et puits, joignant « du minuit », l'enclos des Dames religieuses de Nazareth, et chargé de 4 s. t. de rente à l'Évêque, possédé par Macé Bachelot, marchand, et Jacques Le Bris, maris d'Anne et de Jacquette Cheurier (1673), par le dit Macé Bachelot et femme et par Guillemette Cheurier, épouse de Jacques Lozo (1688) ; les dits biens, augmentés d'un jardin, acquis par le sieur Guy-Nicolas Gandon, marchand cirier, officier de la capitainerie garde-côtes, et demoiselle Thérèse Gautier, son épouse, au prix total de 1,900 livres (1752-1764), revendus, sous forme de 2 corps de logis et jardin, avec cabinet, par René-Nicolas Gandon, marchand cirier, procureur de Jean-Vincent Gandon, marin, absent en mer, et de demoiselle Marie-Françoise Gandon, épouse du sieur Alexis Guillet, ambulant des fermes de Bretagne, à dame Marie-Françoise Guégan de Botréhan, veuve de noble homme Joseph Lallemand, négociant à Vannes, au prix de 4,000 l. (1782) ; — à une maison avec jardin, possédée successivement par Jacques Le Floch, maître cordonnier, époux de Vincente Éhanno, et Guillaume Éhanno, maître cordonnier (1674), par Jean Le Floch, François Martineau, mari de Perrine Le Floch, et Guillaume Éhanno (1689), par Jacques Guillo, maître serrurier (1753) ; vendue par Mᵉ Marin Collin, notaire et procureur de plusieurs juridictions, époux de demoiselle Louise-Sébastienne Desalleurs, et demoiselle Louise Collin, sa sœur, à Marguerite Le Normand, femme de Jacques Le Treste, marin absent, au prix de 360 l. (1765) ; — à un jardin contenant environ cinq cordes trois-quarts, vendu par le sieur Julien Mallet, apothicaire, à François Le Glouanec, marchand de drap de soie, demeurant au carroir Saint-Pierre, au prix de 250 l. (1676), possédé par Jeanne Sancier, marchande, veuve du dit Le Glouanec, suivant aveu de 1683 ; — à la maison possédée par Louis Danet, marchand à Vannes, Jean Bernard, maître vitrier, veuf de Jeanne Notin, et consorts (1690), vendue par Guillaume Moigno, dit La Croix, couvreur en ardoise, époux de Marie Chelu, à Jeanne Évain, au prix de 240 l. (1744), possédée depuis par Jean Tatibouet, marchand, veuf de Jeanne Évain (1753) ; — à une maison couverte d'ardoise, deux écuries y attenantes, petit logis en *appentif* et jardin, le tout vendu par demoiselle Catherine-Vincente Gouyon de Coespel, à Vincent Querel, boucher, au prix de 1,500 livres (1734), possédé depuis par Charlotte Bogard, veuve de Vincent Querel, et par Jean-Marie Querel, marchand boucher (1753-1759) ; — à l'emplacement de maison, *mazière* et jardin vendus par demoiselle Jacquette Le Bert, veuve Sancier, et demoiselle Charlotte Le Bert, veuve Guillouzoux, au sieur Pierre La Rue et demoiselle Suzanne Le Priellec, au prix de 400 l. (1744), possédés par le dit La Rue (*aliàs* de la Rue), marchand de draps à Vannes, à devoir de cour, four et moulin, sans autres charges, suivant aveux des années 1753 et 1765 ; — aux acquisitions de Vincente Jugon, veuve d'Yves Évain, marchande bouchère à Vannes, consistant en deux maisons dont l'une joignant d'un côté les PP. Jésuites, avec cour, jardin et dépendances, achetées par elle au prix total de 1,300 livres (1746-1753) ; — à une maison couverte d'ardoise, sise à l'entrée de la rue Saint-Martin, joignant l'auberge à l'enseigne de l'*Image-Saint-Jean*, possédée successivement par André Reffeuveil, maître cordonnier, Paul et Jeanne Guermeur, ses neveu et nièce (1753), et par le sieur Paul-Anne Guermeur, imprimeur à Vannes, y

demeurant rue N.-D. du Mené (1786), à charge de 3 livres de rente au vicomte de Langle et de 17 deniers à l'Évêque ; — à maison, cour et 2 appentis, possédés par missire Marc-Pierre Dibart, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1754), vendus par messire François-Marie-Clément de Castel, chevalier, seigneur de Kergolhaire et autres lieux, au sieur Michel-François Dubois, metteur en œuvres, et demoiselle Anne Garel, au prix de 2,000 livres constituées en une rente de 100 l. (1786).

G. 158. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1508-1754. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Saint-Symphorien (Rue), paroisse Saint-Patern. — Extrait des comptes rendus par François de Callac, receveur général de l'Évêque de Vannes, du 28 décembre 1508 au 29 décembre 1509, et par Jean Le Floch, receveur général des revenus annuels de l'Évêché, pour les années 1552-1554, au sujet des rentes dues sur certaines maisons de Saint-Symphorien, possédées par Guillo Allano, Olivier Robin, Jean Bino, Jean Kerboutier, le jeune, et le prieur de Saint-Symphorien (1509), et par Jacques Bretin, Olive Rouxel, François de la Coudray, Marguerite Le Becce et Louis Mallet (1554).— Afféagement par dom Pierre Merel et dom Pierre Richart, prêtres et chapelains de la chapellenie de Notre-Dame, fondée en l'église cathédrale Saint-Pierre par feu messire Jean de Saint-Léry, évêque de Vannes, à René Le Bloy, apothicaire, moyennant 60 s. m. de rente, de deux maisons couvertes d'ardoise, avec jardin, le tout, se joignant et contenant environ un demi journal, situé vis à vis la chapelle de Mgr Saint-Symphorien (6 septembre 1534). — Vente par le dit René Le Bloy, maître apothicaire, à Olivier Le Serff, marchand, demeurant au bourg de Locmaria-Saint-Eve, des deux maisons et jardins de la chapellenie de Notre-Dame, au prix de 25 l. (1545, n. s.). — Approbation, par les chapelains de la dite chapellenie, de la mutation ci-dessus (1545 n. s.). — Autres ventes : par Vincente Luco, femme d'Hervé Roland, dit Chicannaux, demeurant au bourg d'Arz, à Catherine de Callo, femme d'Yvon Le Moguédec, marchand, de l'une des maisons dépendantes de la chapellenie de Notre-Dame, au prix de 14 l. m. (1577); — par écuyer Jacques Cillart et dame Françoise Peliczon, sieur et dame de Kerampoul, le Gois-Vert, etc., à honorable homme Jacques Collas, marchand cabaretier à Vannes, d'une maison avec grand jardin cerné de murailles, vulgairement appelée Belle-Veue, située rue Saint-Symphorien, à main gauche en allant de Saint-Patern à la chapelle, au prix de 1,600 l. t. (1660). — Extrait de la déclaration et dénombrement général faits au Roi par l'Évêque de Vannes, concernant ses possessions situées rue Saint-Symphorien (1683). — Aveux à l'Évêque : par François Le Rouxeau, *texier en toile*, et Guillemette Le Bouleis, de maison avec jardin, possédée par eux, à devoir d'hommage et d'obéissance seulement (1697); — par Jean-Baptiste-Hyacinthe Salomon, chapelain de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église cathédrale, de maison, emplacement de maison avec jardin et pré à l'occident du dit jardin, tenus sans rente ni rachat (1705). — Titres relatifs au logis couvert d'ardoise, avec appentis et jardin, possédé par Jean Caillo (*aliàs* Caillot), maçon, et Guillemette Launay, veuve de Jean Kervoy-Lamballay (1641), par la dite Launay, veuve de Jean Caillo (1648); par autre Jean Caillot, maître architecte, et Gilles Michel, maître maçon, veuf de Françoise Caillot (1672), par le dit Jean Caillot, architecte, et Pierre Danilo, maçon, mari de Catherine Michel (1690); — à la maison couverte d'ardoise, avec jardin cerné de haies, possédée par Guillaume Regnaud, maitre jardinier, et Perrine Le Rouxeau, sa femme, veuve de Vincent Conan (1681), vendue partiellement, à l'état de demi-maison et jardin, par Jean Conan, maitre tourneur, et Jeanne Conan, sa sœur, à François Le Rouxeau, *teixier* en toile, et Guillemette Le Bouleis, sa femme, au prix de 30 l. t. (1695); possédée par Jean Éhanno, dit Fichel, laboureur (1703); — au pré dit anciennement la *Prée de Saint-Symphorien*, situé sur le grand chemin de Vannes à Saint-Guen, aux environs de la chapelle Saint-Symphorien, « vers le soleil levant », et contenant environ deux journaux, 14 cordes, vendu par Yves Le Courtois, marchand maitre boulanger, et Marguerite Jégat, son épouse, à Marguerite Boval (*aliàs* Bauval), veuve Richart, au prix de 1,860 l. (1696), possédé par François Le Gal, maitre cordonnier, demeurant au village de Locmalo, paroisse de Réguiny, subrogé aux

droits des héritiers de Marguerite Bauval (1705), vendu par Jean Le Gal, marchand, demeurant au village du Reste, paroisse de Buléon, à Jean-Marie Querel, marchand boucher à Vannes, au prix de 2,400 livres (1754); — à un pré puis jardin, situé près Saint-Symphorien, joignant un chemin ou venelle conduisant de Saint-Patern à la fontaine de Bésar et à l'Étang-de-l'Évêque, vendu par noble homme Mathurin Mynier, sieur de Kerroyant, demeurant en la ville de Rennes, et demoiselle Marie-Françoise Mynier, sa sœur, veuve du sieur de Querhouarno-Le Mailliaud, à noble homme Jean Cléquin, sieur de Kerdaniel, marchand, époux de demoiselle Jacquette Le Gallic (1701). — Procès entre Françoise Nicolazo, femme d'écuyer Jean-François Descognets, et François d'Argouges, évêque de Vannes, au sujet de la mouvance d'un pré situé vers Saint-Symphorien (1696 et 1697).

G. 159. (Liasse.) — 47 pièces parchemin, 88 pièces papier.

1595-1785. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Saint-Yves (Rue), paroisse Saint-Patern. — Aveux et déclarations : par Regnaut Mahé et Jeanne Blanchart, d'une maison couverte d'ardoise, avec petit jardin, la dite maison faisant le coin de la rue qui conduit de la rue Saint-Yves à Saint-Michel et au couvent de Nazareth (1601); — par Jean Le Bérigault, marchand, demeurant en la paroisse de Baden, d'une maison et d'un petit jardin, tenus à devoir d'obéissance seulement (1602); — par Claude Belliart et Julienne Pichonnet, d'un logis avec jardin, chargé de 8 d. t. de rente (1617); — par Jean Ezeno, chapelier et fondeur, d'un logis couvert d'ardoise, avec petite planche de jardin (1626); — par Antoine Mallet, maitre apothicaire, d'une maison avec jardin joignant, d'un côté, le cimetière de l'église et chapelle Saint-Michel, petit chemin entre deux (1641); — par François Chevicart, marchand, d'une maison bâtie en forme de pavillon, avec sa cour et jardin clos de murailles, située près l'église Saint-Michel (1641); — par vénérable et discret missire Jean Abillan, recteur doyen de Mendon, veuf de demoiselle Olive Brunel, et demoiselle Jeanne Brunel, de deux maisons avec jardin, joignant les dames de la Visitation (1641); — par Jean Guillouzic, boulanger de pain blanc, veuf d'Olive Le Gauder, d'une maison avec petite cour chargée d'un sol t. de rente (1648); — par noble et discret missire Grégoire de Keralbaud, chapelain de la chapellenie de Saint-Martin, d'un logis, appentis couvert d'ardoise et jardin derrière, dépendant de la dite chapellenie, à charge de célébrer, le vendredi de chaque semaine, à la cathédrale, une messe à l'intention des seigneurs de Keralbaud, fondateurs de la chapellenie (1649); — par honorable femme Jeanne Blays, veuve de Pierre Alain, vivant marchand fondeur, de deux corps de logis, cour entre deux, écurie, jardin joignant les PP. Jésuites, à devoir de foi et hommage, suite de cour, four et moulin, sans autres charges (1672); — par vénérable et discret missire Guillaume Le Galloys, prêtre, docteur en théologie, chanoine théologal et vicaire perpétuel de l'église cathédrale de Vannes, de deux corps de logis avec appentis à l'un des bouts, joignant, au nord, le verger des Carmélites de Nazareth, et d'une pièce de terre joignant le champ de foire du Poul, « les dits biens faisant partie de la prébende théologale » (1673); — par Jeanne Allain, veuve, et Julienne Allain, femme non communière du sieur François Notré, marchand, de deux corps de logis, cour entre deux, écurie et jardin, à devoir d'obéissance seulement (1681); — par Guillaume Dréan, serrurier, et Gillette Fraval, d'une portion de maison avec jardin (1687); — par Jeanne Bonnel, veuve de Pierre Le Roch, demeurant au bourg de Plœren et consorts, d'une maison avec cour (1703); — par demoiselle Marie Gazio, veuve du sieur Argo, fille et héritière de demoiselle Marie Baudray, veuve Gazio, des trois quarts de la maison dite anciennement du Douarain, avec jardin derrière (1753); — par Jean Caudal, boulanger, et Jeanne-Marie Bourgeois, d'une maison avec cour, sise à droite, en montant la rue Saint-Yves pour aller à Nazareth (1753); — par Jeanne Thomas, boulangère, d'une maison et dépendances, tenue par elle à devoir de foi et hommage, suite de cour, four et moulin, sans autre charge (1753). — Ventes : par Macé Even, boulanger de pain blanc, et Guillemette Sahanat, son épouse, à Jacques Lambert et Julienne Pichonnet, d'une maison avec jardin, chargée de 8 d. t. de rente, au prix de 753 l. 4 s. t. (1612); — par dame Perrine Gatechair, veuve de M. Me Jean-Baptiste Le Vandeur, conseiller du Roi, contrôleur général des finances du taillon

en la généralité de Bretagne, à Mᵉ Jean Mallet, procureur au présidial de Vannes, d'un pré faisant le coin des chemins qui conduisent à la Madeleine et au Bondon, le dit pré contenant 4 journaux, au prix de 1,200 l. (1722); — par Perrine Duvaux, veuve de Pierre Le Quennec, jardinier, à Pierre Geffroy, maître cloutier, et Louise Oillo, d'une petite maison, située rue Saint-Yves, au prix de 500 l. (1732); — par Sylvestre Cadoret, maitre perruquier, René Quintin, jardinier, et Michelle et Marie Dréan leurs épouses, à Bertrand Le Hen, entrepreneur, d'une maison avec jardin, au prix de 1,200 l. (1735); — par missire Joseph-Marie Bagot, prêtre, demoiselle Marie-Anne Bagot, sa sœur, et consorts, à Louis Corlay, laboureur, d'une maison située rue Saint-Yves, au prix de 730 l. (1749); — par Guillaume Cougoulic, laboureur, demeurant au village de Pratelmat, paroisse de Grandchamp, à Pierre Chever et Jeanne Héchard, boulangers, de la maison qu'ils habitent, rue Saint-Yves, au prix de 1,200 l. (1751); — par le sieur Gilles de Laune, domestique chez le sieur de La Chapelle, demoiselle Marguerite-Josèphe du Latté, son épouse, et consorts, à Alain Boucher, fournier du Mené, d'une maison couverte d'ardoises, avec mazière, cour et jardin derrière, au prix de 1,500 l. (1752); — par Denis Rio, marchand, à Vincent Pourchasse et Anne Nicole, son épouse, d'une maison couverte d'ardoise, au prix de 1,400 l. (1752); — par le sieur Jean-Bon Lespine et demoiselle Marie Gazio, son épouse, au sieur Gabriel Danet, négociant à Vannes, époux de demoiselle Marguerite Duvaux, du logis, avec jardin, nommé *la Grande Maison*, situé vis à vis le couvent des dames de la Visitation, au prix de 1,900 l. (1762); — par les mêmes au sieur Jean Le Pallec et Jeanne Caudal, du logis nommé la *Petite maison*, au prix de 900 l. (1762); — par honorable fille Jeanne Thomas à honorable homme Henri Burguen, aubergiste, époux d'Yvonne Conan, d'une maison et dépendances, au prix de 1,650 l. (1768); — par Marie-François-Joseph de Lescouet, chevalier, seigneur de la Fiolay, Perennès, le Ménémeurch et autres lieux, officier au régiment du Roi, infanterie, demeurant en son château du Ménémeurch, près Vannes, à Jean Caradec, maçon, d'une maison couverte d'ardoises, cour et autre maison derrière, au prix de 1,500 l. (1768); — par Pierre Bayon, jardinier, et Perrine Le Tazic, à Yves Aufret, marchand cloutier, époux de Marie Le Scoarnec, d'une maison couverte d'ardoise, petit appentis, petite cour et puits, au prix de 735 l. (1769); — par Jean-Allain-Léon, seigneur de Trévezet, Kerlais, Rauouédie et autres lieux, conseiller du Roi et son sénéchal au siège de la sénéchaussée de Quimper, et dame Jeanne-Anastasie Moigno de Mezouet, dame de Pont-Couet, à Guillaume Ehanno, menuisier, et Françoise Le Berhuet, d'une maison avec écurie, cour et jardin, servant d'auberge, à l'enseigne de la *Croix-Blanche*, au prix de 3,240 livres (1773); — par le sieur Thiébaut Guénec, marchand à Vannes, et demoiselle Jeanne-Marie Nivét, son épouse, à Louis Robert et Anne Le Guénégo, d'une maison avec cour et jardin, au prix de 5,000 l. (1775); — par le sieur Gabriel Danet et demoiselle Marguerite Duvau, son épouse, à Mathurin Le Payet et Mathurine Querbarre, de la maison du *Cheval-Blanc*, avec cour et jardin en dépendant, au prix de 4,000 l. (1777); — par missire Cyrille Cabré, prêtre de la communauté de Pontivy et consorts, à Marc Chapelain, boulanger, d'un emplacement de maison, rue Saint-Yves, au prix de 1,024 l. (1780); — par Henri Burguin, aubergiste, et Françoise Le Gal, à Étienne Morel, marchand de denrées, et Jeanne Bervet, de la maison avec écuries et cour, où pend pour enseigne *l'Image de Sainte-Anne*, au prix de 3,000 livres (1782); — par Jean Le Blouch, de Caden, paroisse de Sarzeau, et consorts, à Yves Boleis, boulanger, de la maison joignant celle de Marc Chapelain, au prix de 2,206 l. (1783); — par le sieur Julien Boucher à Jean-Vincent Benoist. jardinier, d'une maison située rue Saint-Yves, au prix de 2,250 l. (1785). — Cession par Pierre Chever, boulanger, époux de Jeanne Héchard, à Jeanne Thomas, boulangère, d'une maison située rue Saint-Yves, en paiement d'une somme de 1,350 l. (1752). — Concession de sépulture en l'église des Carmélites de Nazareth, accordée par les dites religieuses à Julienne Pichonnet, femme Béliart, ci-devant veuve Pasquer Lambert, pour une portion de maison et dépendances qu'elles posséderont désormais, à charge de 8 d. de rente à l'Évêque (1634). — Approbation par messire Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, de l'acquisition faite par les religieuses de la Visitation d'une maison et dépendances, au prix de 1,550 l., moyennant une indemnité de 387 livres tournois (1661). — Titres relatifs à la maison, écurie, cour

et jardin tenus successivement, à charge de 12 d. m. de rente, par Jean Gainche, marchand, acquéreur de Denis Real (1595), et par honorable homme Julien Le Moyne, veuf de Françoise Ganche, conjointement avec noble homme Guillaume Le Vandeur, sieur de Catfret (1641); — à la maison, écurie et cour, joignant l'ancienne venelle qui conduisait du bout de la rue Saint-Yves à la Vieille-Boucherie, possédée successivement, à charge de 2 s. m. de rente, par François et Guillaume Le Gal, marchands (1601), par honorable femme Marie Bouteroue, veuve Guillaume Le Gal (1632), par honorables gens, Jean, Guillaume, François et Jeanne Le Gal, frères et sœur (1648); — à deux moitiés de maisons, avec leur jardin, situées à droite, en allant du Marché de Vannes à la chapelle Saint-Michel, tenues par Macé Even, fournier du Mené, moyennant 2 s. de rente (1601 et 1617); — aux deux corps de logis et cour joignant le collége, vendus par Mᵉ François Le Méther, sieur de Kerdaniel, procureur au parlement de Bretagne, à Christophe Joseph, maître serrurier, au prix de 525 livres (1616), possédés en totalité par le dit Christophe Joseph, maître armurier (1617), partiellement par Guillemette Guillaume, veuve de Michel Joseph, arquebusier, épouse, en secondes noces, de Charles Le Guénédal, menuisier (1672); — à la maison couverte d'ardoise, avec appentis et jardin, possédée par Jean-Mathurin Allys (1626); — à une maison avec jardin, autre jardin y annexé, le tout vendu par François Le Gal, marchand, à François Le Callonnec et Françoise Nyo, boulangers, et déclaré par eux (1629-1631); — aux deux corps de logis, cour entre deux et jardin derrière, tenus successivement par Silvestre Le Rohellec, maître serrurier, moyennant 6 l. m. de rente à honorable homme Jean Le Clerc, marchand sur le Port (1632), par Julien Berthellot, tonnelier, mari d'Étiennette Rohellec, et consorts (1641), par Jacques Le Dueil, maître maréchal, et consorts (1648), par François du Lattay, maître chirurgien, mari de Bertranne Le Dueil (1669), conjointement avec Anne Bougeard, veuve Olivier Monnery, et les héritiers Le Douarin (1672), et par Renée Guillo, veuve de Jean Caryo, boulanger, conjointement avec les mêmes (1684); — à la maison chargée de 12 d. de rente à l'Évêque, tenue par Jean Tabourdel, maître menuisier (1661), et Jeanne Le Ray, sa veuve (1672), la dite maison, « ou pendoit cy-devant pour enseigne l'*Image Saint-Yves* », vendue par Françoise Loget, veuve Jean Housset et consorts, à Julien Guillerme, marchand de denrées, au prix de 1,500 livres (1740), possédée depuis par Julien Penpennic, cabaretier, et Madeleine Roselier, son épouse (1753), vendue par eux à René Le Noublanc et Mathurine Hervé, cabaretiers, au prix de 2,100 l. (1758), revendue par les mêmes à Mathurin Tanguy et Marie Angélique Basset au prix de 3,000 l. (1784); — au logis couvert d'ardoise, avec appentis et jardin, possédé par Jean Le Douarin, maitre sellier (1672) et par Renée Poupart, sa veuve (1687), cédé par elle, avec tous les héritages provenant tant de la succession de son mari que des acquêts de leur communauté, à Yves Grignon, maitre peintre, travaillant pour S. M. au port de Lorient et y demeurant, époux de demoiselle Yvonne Le Douarin, et à Thomas Soueff, maitre fondeur, travaillant pour S. M. au port de Brest et ailleurs, demeurant ordinairement en la ville de Quimper, époux de Jeanne Le Douarin (1693), vendu partiellement, sous forme de moitié d'une grande maison, par la dite Jeanne Le Douarin, veuve Thomas Soueff, demeurant ordinairement à Brest, rue Saint-Louis, à Pierre Quennec, jardinier et Perrine Duvau, au prix de 1,200 l. (1726); — à une maison avec cour, tenue, sans rente ni rachat, de l'évêque de Vannes, par Jeanne Le Vaillant, femme non communière de Jacques Hédon, maitre coutelier, et consorts (1672), vendue par elle, au prix de 450 l., à André Fravallo, maitre maréchal, et Guillemette Le Vaillant (1687), vendue en partie par Jeanne Fravallo, veuve de François Ruaux, à Claude Le Bihan et Claudine Guyomard, au prix de 600 l. (1735), cédée par eux, au même prix, à Denis Ryo, marchand boulanger (1739), revendue par le dit Ryo, mari de demoiselle Renée Bayon, à Jean Le Ret et Anne Le Bloch, cabaretiers, au prix de 900 l. (1751); — à la maison avec cour et jardin dite de *la Croix-de-Lorraine*, saisie sur Julien Le Moyne, sieur de Kergal, et vendue par adjudication au sieur Alain Gicquel, au prix de 2,010 l. (1677), possédée par le dit Alain, hôte de la *Croix-de-Lorraine* (1679); vendue partiellement par Louis Gicquel, négociant à Auray, dans la proportion des deux tiers, à Séver Brient et Vincente Bertrand, au prix de 2,000 l. (1724), revendue par le dit Brient au sieur Jacques Le Nevedic, marchand, et Mathurine Santon

(1728), et par autre Jacques Le Nevedic-Pouliouan, notaire et procureur de la juridiction du comté de Porhoët et de Josselin, et demoiselle Jeanne Guillemette Le Nevedic-Pouliouan, sa sœur, à demoiselle Perrine Conan, veuve Maguero, moyennant une rente de 150 livres (1743).

G. 160. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1605-1777. — Biens et revenus. — Ville de Vannes. — Vieille-Boucherie (Rue de la), paroisse Saint-Salomon. — Aveux et déclarations : d'une maison « couverte de glé », avec son jardin, tenue par écuyer Pierre de Kerboutier, sieur du Pargo, à devoir d'obéissance seulement (1628); — de deux petits logis couvertsen paille, tenus par demoiselle Joachine Mahé, veuve de noble homme Laurent Lucas, sieur de Lemoral (1628); — d'une maison couverte d'ardoises, avec jardin, tenue par François Roullet et demoiselle Renée Layec, marchands de draps et soies à Vannes (1687). — Ventes : par messire Louis-Jean-Charles Fournier, chevalier, seigneur de Trélo, et dame Marie-Catherine Besson, son épouse, à demoiselle Jeanne-Françoise-Scolastique Mauduit de Kerleau, dame de la Retraite de Vannes, d'une maison avec jardin derrière, située rue de la Vieille-Boucherie, et de 2 prairies, au prix de 8,000 livres dont 3,200 pour la maison et jardin (1777); — par les mêmes et dame Jeanne Olive Le Goff, veuve de noble homme Mᵉ François Cottard de Croischero, vivant avocat au Parlement, à dame Jacquette-Françoise Bretain, veuve de noble homme Jean-Nicolas Galles, imprimeur-libraire, de deux petites maisons s'entrejoignant, avec leur jardin, situées rue de la Vieille-Boucherie, et autres biens, au prix de 10,000 livres (1777). — Procédure contre M. Mᵉ Jacques Cillart, sieur de Kerampoul, sénéchal de Rhuis, et contre François Cillart, son fils, au sujet de l'indemnité de fief par eux due à l'évêque de Vannes en sa juridiction des Régaires, sur une maison avec jardin, située rue de la Vieille-Boucherie, provenant de la succession de demoiselle Bogar, épouse d'écuyer Jean du Plessis (1666-1688). — Titres relatifs : à une pièce de terre sous pré, contenant environ un journal, vendue, une première fois, par Jean Le Moguedec, tanneur, et Guillemette Le Bourdiec, à Jean Yhanno, ciergier, au prix de 240 l. t. « payées en pièces de 16 sols, autrefois nommées quarts d'écus » (1605), reprise et vendue par Jean Le Moguédec le jeune, aussi tanneur, mari de Françoise Le Roy, et par Mᵉ Jean Le Bourdiec, son oncle maternel, à Jean Penmenez, marchand, au prix de 352 l. (1624); — à une maison couverte de paille, avec jardin, vendue par le sieur Guillaume Le Dionois, maitre chirurgien, et Jeanne Binet, sa *compagne*, à Urbain Mettairie, *cellier*, époux de Perrine Belz, au prix de 460 l. (1674); — à une petite maison, couverte en paille, tenue successivement par Jean Le Gal et Madeleine Le Glouher et par Marc Bertin, jardiniers (1688-1753); — à une maison couverte en paille, avec son jardin, vendue par demoiselles Anne-Hélène et Jeanne-Charlotte de Derval, demeurant au couvent des dames de la Charité de Vannes, à Pierre Le Guénédal, laboureur, et Françoise Michel, son épouse, au prix de 300 l. (1735), possédée par eux à devoir de foi et hommage, sans rachat, suivant aveu de l'année 1753.

G. 161. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1773. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Maison de Bellebat, paroisse Saint-Patern. — Vente par Marie-Thérèse Le Sénéchal, demoiselle de Kerguisé, à écuyer Jean-Vincent Guillo du Bodan, de la métairie de Bellebat consistant en maisons, jardins, terres labourables, prés, pâtures, landes et gallois, la châtaigneraie de Thoanic y attenant, moyennant 300 l. de rente viagère, les dits biens tenus de l'évêque de Vannes, à titre d'héritage noble.

G. 162. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 66 pièces papier.

1527-1787. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village de Bernus, paroisse Saint-Patern. — *Transformation des tenues à domaine congéable de la seigneurie de Ker et Bernus en héritages et propriétés à titre de féage :* — Adjudications par haut et puissant René de Malestroit, seigneur de Ker : à Louise Regnault, veuve de Jean Caillebotte, des tenues Bobes, Le Blévec, Layec et Legal, comprenant 34 journaux, 512 verges sous pré, labeur, maisons, jardins et 33 journaux 4 verges, sous lande et pâture, moyennant 1,379 l. 13 s. 4 d. m. de deniers d'entrée, pour

affranchissement de domaine congéable, à raison de 30 livres monnaie par journal sous pré, labeur ou jardin, et de 10 livres par journal sous lande, sans compter les rentes annuelles, à devoir d'obéissance à la cour de Ker et aux détroits des moulins de Campen (1564); — à Thomas de La Houlle, *marchand quinquailleur* à Vannes, de la tenue de ce nom, contenant sous maisons, cours, prés et labeurs 12 journaux et demi 100 verges et 16 journaux 207 verges sous lande et pâture, au rapport de Mes Georges Bruchet et Jean Bodoiec, arpenteurs et mesureurs *accordés* par les dites parties, moyennant 380 l. 8 s. 4 d. m. de deniers d'entrée, à raison de 25 l. par journal de terre labourable et de 10 livres par journal sous lande, le tout payable dans les 15 jours à Pierre de Courcelles, châtelain et receveur nommé par le dit seigneur de Ker (1564). — Autre adjudication, à titre de féage, des tenues Oillic et du Guerneur ci-devant à domaine congéable, contenant 21 journaux et demi sous labeur et 19 sous lande, baillées à Me Pierre Le Goff, moyennant 737 l. m. de deniers d'entrée, à charge de diverses rentes (1564) rachetées par lui au prix de 459 l. m. (1567). — *Item* à Tugdual Plaudren, des tenues Le Page, Riguidel, Jouan et Dano, contenant environ 39 journaux de terre labourable et 25 journaux et demi sous lande et pâture, moyennant 1,526 l. 5 s. de deniers d'entrée ou *franchissement* de domaine congéable, à raison de 31 l. m. par journal en labeur et de 10 l. m. par journal sous lande (1564). — *Item* à Me Jean Le Sant, de la tenue Le Paige, contenant environ 12 journaux sous labeur et 7 journaux sous lande, moyennant 383 l. 8 s. m. de deniers d'entrée (1564). — Aveux : par Pierre Le Goff, notaire royal, et Françoise de Vennes, à noble et puissant René de Malestroit, de deux tenues situées au village de « Bernuze » (1575); — par François et Guilaume Caillebotte, Guillaume Luco et Jeanne Caillebotte, son épouse, à noble et puissant René de Malestroit, d'une tenue « voistue » au village de Bernus, cultivée par Jean Oillic dit Gillot, et d'une pièce de terre située sur le chemin dit de Larmor (1578); — par Me Jacques Guerry et Julienne Orhant, à noble et puissant René de Malestroit, des tenues du Boullair et du Pendu, situées au « lieu de Bernuce » (1579); — par Jean Masseot, marchand, demeurant en la métairie noble de Barrarac, paroisse de Séné, à messire Mathurin de Montallais, sire et baron de Ker, d'un clos partie en labeur, partie en pré, contenant 3 journaux (1627); — par Yvore Le Net, veuve de Me Julien Préau, à messire Jacques Barin, seigneur de la Galissonnière et baron de Ker, de la tenue ci-devant nommée de Gueltas, située au village de Bernus (1637); — par messire Gabriel du Bois-de-la-Salle, seigneur de Roguédas, demeurant en la ville close de Vannes, à messire Jean de La Landelle, seigneur de Roscanvec et de Ker, d'une tenue à domaine congéable, située au village de Bernus et qu'il tient de lui noblement sans rente ni rachat (1660); — par demoiselle Julienne Kerquiris, héritière de noble homme Roland Kerquiris, à Jean de La Landelle, seigneur baron de Ker, etc., des tenues Yves Le Moguédec et Charles Oillic, à devoir de foi, hommage et rachat, sans aucune rente (1660); — par demoiselle Marguerite Bonnefoy, veuve de noble homme Alain Luco, tutrice de ses deux filles, à messire François d'Argouges, évêque de Vannes, d'une maison à deux étages, dont un *embas*, située au village de Bernus, terres, prés et landes en dépendant (1688). — Ventes : par René de Malestroit, seigneur de Ker, à Jean de Gaincru, greffier civil de la cour de Vannes, d'une pièce de terre cernée de fossés, contant 5 à 6 journaux, appelée la Prée de Ker, *ferant*, à gauche, au chemin qui conduit de Bernus à Vannes, au prix de 465 l. 15 s. m. et 12 écus sol, suivant appropriement de l'année 1566, obtenu malgré l'opposition du vendeur qui revendiquait la prémesse ; — par le même à Me Pierre Tiberge, marchand apothicaire à Vannes, de la tenue Guezel, au prix de 100 l. m. (1567); — par René de Malestroit, seigneur de Ker, à demoiselle Perrine Le Berre, veuve de noble homme Jean de Gaincru, du devoir de dîme à la 11e gerbe qui se lève sur tous les « blés croissant ès terres dépendant..... de Bernus et Tursach, mesme sur les terres frustes et vagues soubs lande et pasture..... lorsqu'il en sera fait oupverture par labour », au prix de 400 écus d'or soleil (1582); — par Guillaume et Pierre Luco, sieurs de Tréhuellen, marchands à Vannes, à Jean et Thomas Allano, père et fils, laboureurs au village du Bondon, des édifices et droits de labourage de la tenue du Gal à Bernus, et d'une pièce de terre sous pré, sise au lieu dit le Bodo, pour la somme de 80 écus d'or sol. (1596); — par Jean Guillerme et Laurence Le Lagadec, son épouse, à Guillaume Le Borgne, boulanger,

d'une tenue située au village de Bernus, avec toutes ses dépendances, au prix de 1,320 l. (1738); — par Nicolas Galpin, capitaine de vaisseaux marchands, demeurant ordinairement à Nantes, procureur de demoiselle Marie-Jeanne-France Rochonville, son épouse séparée de corps et de et de biens, à noble homme Armand Serres, négociant, ancien juge consul de Vannes, et demoiselle Louise-Vincente Galpin, son épouse, d'un pré situé entre le village de Bernus et le jardin des Dames de la Charité de Vannes, au prix de 4,000 l. (1772); — par messire Marcel du Quelo et dame Renée Salbert de Forges, son épouse, à Me Mathurin Goujeon, avocat en parlement, notaire royal et procureur au siège présidial de Vannes, époux de dame Anne Macé, de la tenue Le Douarin et biens en dépendant, au prix de 4,600 livres (1787). — Afféagements : par Me Guillaume Mallet, sieur de Volumbrun, avocat à la cour, procureur fiscal des Régaires, à Pierre Le Métayer, tailleur d'habits, et Jeanne Célibert, sa femme, demeurant au village de Bernus, d'un terrain vague de 37 cordes et demie, situé dans le petit prateau de Bernus, moyennant 20 s. m. de rente féodale (1733); — par messire Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes, à Jean Garec, journalier, d'un demi-journal de terrain en lande et de la petite maison avec jardin y construite par le dit Garec, de son autorité privée, à charge de mettre en labeur ou jardin la totalité du terrain, et moyennant 10 s. m. de rente annuelle et 6 livres d'entrée (1777). *Item*, par le même évêque, à François Le Lude, tailleur d'habits, et Catherine Binvel, de 12 cordes de terrain vain et vague, « au midy du village de Bernus », moyennant 5 s. t. de rente (1783). — Échange consenti par demoiselle Marie-Hélène Ribot, antorisée du sieur Guillaume Marzant, son époux, en faveur de noble homme Armand Serres et demoiselle Louise-Vincente Galpin, d'une pièce de terre située entre Bernus et Poulho, contre une rente foncière de 18 l. 10 s. sur divers héritages roturiers, situés au village de Kerbloy, frairie de Saint-Jacques, paroisse de Sarzeau (1772). — Titres relatifs à la tenue baillée pour 9 ans, à titre convenant et de domaine congéable, par noble et puissant messire François de Malestroit, chevalier, sire de Ker et autres lieux, à Aliette Symon, veuve Yvon Robin, à charge de 30 s. m., d'un quart de froment et d'une demi-perrée d'avoine de rente, outre les corvées à l'usement du pays (1527), le dit bail renouvelé pour 7 ans, par haut et puissant Claude de Malestroit, à Guillaume Robin (1549); — à la tenue La Houlle, acquise par Sylvestre Simon, marchand, demeurant en la ville close de Vannes, au prix de 400 l., lequel en a pris possession « par avoir entré ès dite maison, allé et venu par les terres de la dite tenue..... beu et mangé ès prés d'icelle, cueilli herbes et fait tous actes pour bonne et deue possession acquerir » (1566); — à la tenue et dépendances cultivée par Ollivier Oillic et Jeanne Le Gal, à titre de ferme et de convenant congéable, vendue par Julien Morin et Louise Viel, demeurant en la ville close de Vannes, rue de la Rose, à Barthélemy Le Métayer, au prix de 400 l. t. (1575), les dits biens tenus par lui de messire René de Malestroit à foi. hommage et rachat, moyennant une rente de 4 perrées de froment rouge, demi-perrée avoine, 30 s. m., 1 mouton et 2 chapons, suivant déclaration faite devant les notaires royaux de la Cour de Vannes (1577), possédés depuis par autre Barthélemy Le Métayer, sieur du Bois-au-Moine, selon les aveux par lui faits successivement à Mathurin de Montallais, seigneur de Chambellé, etc., et à Jacques Barin de la Galissonnière, tous deux barons de Ker (1627 et 1635); — à deux tenues situées à Bernus, dont l'une cultivée par Thomas Guerner, à domaine congéable, baillées, à titre d'héritage et cens, moyennant 30 s. m. de rente, 2 perrées de froment rouge et autres redevances, par noble et puissant René de Malestroit, à Jean Salomon, marchand à Vannes (1565), qui rachète les rentes susdites au prix de 143 l. m., (1568) et fait aveu de tous ses biens, y compris les deux tenues de Bernus, au dit sieur de Malestroit (1573); — à la maison de Bernus et dépendances consistant en un logis principal, couvert d'ardoises, 3 autres logis et diverses pièces de terre, et dans les tenues Le Gal, Le Page, Riguidel, Allanic et Bretin, comprenant, en outre, une petite chapelle, située au milieu du village de Bernus, à la présentation du seigneur de ce lieu, trois petits « jeunes boys » situés près du dit village, du côté de la mer, une fuye ruinée dans le pré de ce nom, un étang et vivier à « la queue de la grande prée de Bernus », suivant acte constatant la prise de possession du dit lieu par noble homme Jean Aubin, sieur du Grosbo, mari

de demoiselle Anne Davy (1614), la dite maison et manoir noble de Bernus possédée depuis successivement : par autre écuyer Jean Aubin, suivant aveu du 3 juin 1644, sous forme de manoir noble et métairie de Bernus contenant 22 journaux 1/2, pièces diverses contenant 27 journaux, autre métairie de 18 journaux, 4 tenues contenant 14, 15, 13 et 26 journaux, avec droit de dime en la terre de Larmor et autres avoisinant le village de Bernus; par écuyer Claude Mesmin de Sillé, procureur du roi de Nantes (1676-1685); par Guillaume Bedeau, sieur des Renardières, conseiller du Roi et maitre de ses comptes en Bretagne, et Marie Bourgogne, dame de Launay, sa mère, adjudicataires de la terre et seigneurie de Bernus, saisie sur le précédent, à requête de Jean-Claude Mesmin, sieur d'Artois, demeurant en la paroisse de Bigesis, province de Limoges, au prix de 14,000 livres (1686); acquise par les RR. PP. Chartreux d'Auray, au prix de 16,000 l. t. de principal et de 700 l. de *Baisemains*, moyennant une indemnité de 4,175 l. à l'évêque de Vannes, au quart denier du prix d'achat, suivant acte d'amortissement du mois de novembre 1695.

G. 163. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1769.— Biens et revenus.—Vannes (campagne). — Maison du Budo, paroisse Saint-Patern. — Adjudication au sieur Jean Guillemé Brulon, négociant, ancien juge consul de Vannes, au prix de 3,500 l., d'une maison avec jardin, située sur le chemin de Calmont-Bas à Larmor, vulgairement appelée le Budo, malgré l'opposition du sieur Joseph Macé, négociant, demandeur en retrait lignager de ce domaine, provenant de la succession de Vincent Plaudren.

G. 164. (Liasse). — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1565-1747. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Ventes : par haut et puissant René de Malestroit, sire et baron de Ker, vicomte de Kerambourg et Pluvigner, résidant en son château de Plessis-Ker, près Auray, à Guillaume Lechet, sieur de Saint-Ducat, des « moulins à eau doulce et sallée estans soubs une mesme coupverture..... vulgairement appelés les moulins de Campen, avec tout droit et obéissance de mouture au sire de Ker, tant sur ses hommes de la chastellenie de Ker et Bernus que aultres estagiers subjects aux dicts moulins », et de divers droits au village de Trussac, au prix de 3,419 l. 14 s. t. payés comptant « en espèces de 3,600 réalles quadruples, 8 portugaises 8 milerez, 2 angelets, et le parsur en monnaie de douzains » (1565); — par le même à noble homme Pierre du Bois-de-la-Salle, sieur de Kerguen et de Roguédas, des moulins à 3 roues dits de Campen, situés entre le manoir de la Chesnay, en Arradon, et le village de Bernus, au prix de 3,000 écus d'or sol, moyennant rachat et 5 s. t. de rente « faisant un douzième d'écu » (1581). — Projet de cession par haut et puissant René de Malestroit, sire et baron de Ker, à écuyer Tristan Le Meignen, sieur de Kermouello, demeurant à Trevenallec, paroisse de Guégon, des dits moulins de Campen avec leurs étangs, chaussées, biens bardeaux, pêcheries et appartenances quelconques, à tenir des Régaires de Vannes, en paiement d'une somme de 4,737 l. 17 s. 6 d. t. (1571). — Aveu par écuyer Abel du Bois-de-la-Salle, sieur de Trémeur et Roguédas, demeurant au dit lieu de Roguédas, paroisse d'Arradon, à haute et puissante dame Anne Le Voier, femme séparée de biens de messire Mathurin de Montallays, seigneur de Chambelay, des moulins de Campen (1614). — Autre aveu par messire Gabriel du Bois-de-la-Salle, seigneur de Roguédas et de Trémeur, à Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, des moulins à mer de Ker, vulgairement dits de Campen, à devoir d'obéissance, sans aucune charge (1644). — Paiement consenti par messire François-Marie Le Mintier, chevalier, seigneur de Lehellec, d'une somme de 120 livres, réclamée par Mgr de Jumilhac, archevêque d'Arles, ci-devant évêque de Vannes, pour 4 années d'une prétendue rente de 5 s. t. sur les moulins de Campen, et pour le rachat des dits moulins, échu par la mort de dame Françoise-Vincente de Caradeuc, dame de Lehellec, le dit paiement fait provisoirement, sans reconnaissance ni acquiescement, en l'absence de titres (1747).

G. 165. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1534-1787. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village de Cliscouet (Clescouet, Quelescouet), paroisse de Saint-Patern. — Aveux rendus à l'évêque de Vannes : par Thomazy Le

Gouello et Renée Le Page, son épouse, d'une maison avec jardin et de plusieurs pièces de terre situées au village de Quelescouet, à charge de 3 s. 5 d. m. de rente (1534); — par honorable femme Julienne Le Goff, veuve de Mᵉ Pierre Le Marchand, de la tenue dite de Clescouet comprenant maison, planche de jardin, deux petites pièces de terre, un pré de 2 journaux environ et autres biens (1601); — par Pierre Thomas, marinier, demeurant au village de Clescouet, d'une planche de jardin et d'un clos dit le Douaren (1641); — par Jean Conadan, marinier, d'un logis couvert de paille, avec jardin, et de plusieurs parcelles, à devoir d'obéissance seulement (1641); — par Joseph Le Gal, laboureur, d'une petite chambre couverte de paille, petit jardin et petite pièce de terre sous labeur, à devoir d'obéissance (1642); — par Pierre Le Bel, marchand de draps de soie, demeurant en la ville close de Vannes, carroir de Main-Lièvre, d'un logis couvert de paille, avec son jardin derrière, et de *16 seillons* de terre en labeur, à devoir d'obéissance seulement (1683); — par Bertranne Conadan, veuve de Jean Cabellec, de 3 maisons se joignant au village de Cliscouet, avec jardin, planche de jardin, prés et parcelles, à devoir de foi et hommage (1683); — par Jean Le Corff, tisserand, demeurant au village de Cliscouet, d'un journal de terre ci-devant abandonnée en prateau ou commun, joignant, vers le Nord, la fontaine de Cliscouet, à charge des lods et ventes, obéissance et corvées aux cas de la coûtume, et de 20 sols monnaie, soit 24 sols tournois de rente féodale (1755). — Vente par Gilles Le Métayer, porteur de grains, demeurant au village de Cliscouet, à Julien Oliviéro, charretier du port, et Yvonne Le Bourvelec, d'un petit pré nommé le *Pré de la Fontaine*, contenant environ 12 cordes, situé proche le village de Cliscouet, au prix de 240 livres (1786). — Titres relatifs : aux acquisitions de Mᵉ Joachim Gillot, notaire et greffier du chapitre cathédral de Vannes, afféagiste de 7 journaux de terre dans la lande de Trussac et aux environs de Conleau, à charge de lods et ventes, rachat, corvées et d'une demi-perrée de seigle de rente (1755), les dits biens possédés depuis par le sieur Yves Gillot, avec d'autres situés au village de Cliscouet, suivant aveu de l'année 1787; — à deux tenues à domaine congéable, situées au village de Cliscouet, dont l'une cédée par messire Anne-Claude Bossard, chevalier, seigneur du Clos, demeurant en la ville de Vannes, à messire Toussaint de Francheville, chevalier, seigneur de Pelinec, demeurant ordinairement en son château de Kervezo (paroisse de Muzillac), contre 60 journaux de terre dans le palud de Bétahon, près Billiers, et une somme de 600 livres (1769), l'une de ces tenues vendue au prix de 5,850 l. (1771), par le dit sire de Francheville au sieur Gabriel Danet, négociant à Vannes, acquéreur également de la tenue Conan, au prix de 2,200 l. de principal (1773) et des droits d'exploitation sur la tenue de Jean Boucher, laboureur, moyennant la somme de 1,584 l. 2 s. 6 deniers (1773).

G. 166. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1735-1741. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village de Kerniol. — Vente par dame Julienne du Bois-Gelin, dame de La Pouiade, veuve, en secondes noces, de messire Jacques-Ignace de La Goutte, chevalier, seigneur du dit lieu, pensionnaire au couvent des religieuses du Père-Éternel, au sieur Joseph Tiret, marchand épicier, époux de demoiselle Jeanne-Marie Pierrote, 1° des fonds de la tenue Danet, au prix de 798 l. (1735), 2° de la tenue noble de Coëtlagat, moulin à eau du dit lieu et 3 tenues en dépendantes, situées au village de Kerniol, au prix de 8,805 livres (1741).

G. 167. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1502-1777. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village de Conleau. — Acensement à titre d'héritage, par Jacques Gillet, commis en la recette du Régaire, à Pierre Le Paige et Olive Le Paige, sa sœur, femme d'Alain Guezel, des terres et places de maisons ayant appartenu ci-devant à Olivier de Coëtlagat, à son fils et à Perron Perrinet, présentement saisi par le seigneur du Régaire pour défaut de paiement de 5 s. 2 d. obole de rente (13 octobre 1502). — Aveux à l'évêque de Vannes : par Jean de Vannes, marchand et bourgeois demeurant sur le port et terre de Ker, d'une tenue « vestue et herbergée », anciennement nommée la tenue Lotodé située au

village du Grand-Conleau, à devoir d'obéissance, sans rachat (1601); — par Jean Hulcoq, tanneur, et Jeanne Le Gugenay, son épouse, d'un vieux logis couvert de paille, au village du Grand-Conleau, clos de terre labourable, appelée Clos-Couet, contenant un journal et deux pièces de terre labourable au lieu dit de Kercado, moyennant l'obéissance à l'évêque et deux demi-perrées, l'une de froment rouge, l'autre d'avoine, au sieur et dame de Kerdréan, héritiers du sieur de Culéac (1625); — par écuyer Armand Le Gouvello, seigneur de Conleau, Kernicol et autres lieux, de la terre et manoir noble du Petit-Conleau consistant en une maison couverte d'ardoise, avec petit corps de logis, grange, puits, cour et jardin contenant ensemble 1 journal et demi, en un autre jardin, *grande prée* de la dite maison, au midi d'icelle, contenant 5 journaux, bois taillif « cerné de tous côtés par la mer », contenant environ 12 journaux, métairie noble joignant le dit manoir, pré de la dite métairie, proche Kercado, terres labourables etc. (1696); — par Julien de Lourme, prêtre, chapelain de la chapellenie de Saint-Yves, d'une maison couverte de paille, avec son jardin derrière, située au village du Grand-Conleau, et de plusieurs pièces de terre, à devoir d'obéissance envers l'évêque, sans aucune rente (1755). — Ventes : par écuyer Jean-Félix de La Haye, chevalier, seigneur, de Foye, et dame Marie-Madeleine-Rose Charlot de Chauvery, son épouse, demeurant à Vannes en leur hôtel, place de la poissonnerie, au sieur Gabriel Danet, négociant, d'une prairie joignant le prateau de Conleau, moyennant 900 l. de principal et 72 l. d'épingles (1754); — par le sieur Pierre-Julien Bourgogne, négociant à Auray, mari de dame Claire Henri, au sieur Gabriel Danet, d'une métairie située au village du Grand-Conleau, au prix de 6,000 l. (1772). — Afféagements : par noble maitre Jacques-François Caradec, avocat au Parlement, procureur fiscal des Régaires, à messire Louis Charlot de Chauvery, d'un terrain vague appelé vulgairement le Prateau du Grand-Conleau contenant 6 journaux trois-quarts, 6 cordes, moyennant une rente de 5 s. m. par journal et 5 l. t. (par journal également) « en forme de baisemain et de denier d'entrée » (1745); — par le même à Jeanne Le Vely, veuve d'Olivier Le Hébel, d'un terrain vague avec petite maison y construite sans permission (1752); — par le même à Jean Kermadec. marinier, et Olivier Kermadec, tailleur, demeurant au Grand-Conleau, d'environ un journal trois-quarts de lande, avec « deux bouts de maisons » y bâties sans permission (1753); — par le même à Julien Le Bart, journalier, d'un jardin avec petite maison y bâtie sans permission, à charge de 10 s. t. de rente (1755); — par messire Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes, à noble homme Jean-Joseph Danet, négociant, de terrains vagues, situés tant sur l'ancien chemin de Conleau à Vannes que sur celui de Cliscouet à Conleau, moyennant 5 et 2 sols de rente (1777). — Titres relatifs à la métairie du Grand-Conleau, consistant en maison, vieux logis la joignant, jardin, terres labourables, pré, pâtures, *frots* et landes, rapportant, de ferme, 10 perrées de froment rouge et 100 livres, vendue par Me Jacques Greffin, sieur de Maison-Neuve, priseur et arpenteur royal en la sénéchaussée de Vannes, à Françoise Cosson, veuve d'Étienne Guezol, marchande à Vannes, au prix de 1,890 livres (1682), et tenue par elle, à devoir d'obéissance seulement, suivant aveu de l'année 1683; — à la maison noble et manoir principal du Grand-Conleau, consistant en une maison couverte d'ardoise exposée à l'Orient, autre maison joignant la précédente, au Septentrion d'icelle, cour cernée de muraille, ayant sa principale entrée par un grand portail, avec une petite porte au côté, donnant sur un prateau commun à tout le village, comprenant en outre un grand enclos cerné de fossés, en jardin, verger, labeur, contenant 3 journaux 30 cordes, avec la grande et la petite métairie du dit Grand-Conleau pour dépendances, les dits bien tenus de l'évêque de Vannes, à simple devoir d'obéissance, par demoiselle Jeanne Gouzon, veuve et donataire de Me Jean Goualesdre, vivant procureur et notaire royal au siège présidial de Vannes (1685), vendus par Me Clette Bocou, notaire royal et procureur au dit présidial à écuyer Clément-Nicolas Emmerez de Charmois, receveur général des consignations du parlement de Bretagne et des présidialités de Rennes et Vannes, au prix de 12,000 l. (1742), revendus par le dit sieur de Charmoy à messire Louis Charlot de Chauvery, écuyer, commissaire de la Marine au département de Vannes, époux de dame Jeanne-Marie Thomas de Chauvery (1745); — à un canton de la lande de Boterbec, donnant, au Midi, sur le rivage de la mer et contenant deux

journaux, vendu par Olivier Lizano, laboureur, et consorts, à Jean Rocher, jardinier, et Renée Gillette, au prix de 120 l. (1769), la moitié du dit canton acquis par le sieur Gabriel Danet, négociant, au prix de 165 livres (1773).

G. 168. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1661-1662. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village du Fozo, paroisse Saint-Patern. — Sentence des Régaires qui condamne Jean de La Tousche, seigneur de Keroland, conseiller en la cour, à payer entre les mains de missire Guillaume Pontgerand, prêtre, commis à la recette des rentes et droits seigneuriaux de l'évêque de Vannes, la somme de 207 l. 10 s., à titre de lods et ventes, pour l'acquisition par lui faite, au village du Fozo, de certains héritages, au prix de 1,660 livres (1661). — Consignation, par le sieur de Keroland, d'une somme de 200 livres pour lods et ventes de son acquêt de la tierce partie de la métairie du Fozo (1662).

G. 169. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1602-1785. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village d'Harcal, paroisse Saint-Patern. — Aveu par noble homme Gilles Sorel, sieur du Bois-de-La-Salle, y demeurant, paroisse de Péaule, mari de demoiselle Anne de Kerboulart, d'héritages situés au village d'Harcal comprenant : un journal sous maisons, issues, jardins et pourpris, le grand pré d'Harcal, contenant un journal et demi, le petit pré du dit lieu, le pré dit « à Beuffs », le droit des communs, contenant deux journaux, le clos dit de Kerbourbon, contenant un journal et demi, autre clos dit Clos-er-Feuten, contenant un journal, la pièce de terre dite Pré-sur-le-Palud, autres pièces de terre et parcelles, les dits biens tenus par le déclarant de l'évêque de Vannes, à devoir de foi et hommage seulement, sans rachat ni rente (1602). — Afféagements : par demoiselle Marguerite Le Guerne, veuve de noble homme Jacques-François Caradec, vivant procureur fiscal des Régaires, à François Jacob, laboureur, et Louise Le Red, son épouse, de deux journaux de terre situés dans les communs des villages d'Harcal et Kernipitur, moyennant 2 quarts d'avoine de rente (1765); — par messire Charles-Jean de Bertin, évêque de Vannes, à haute et puissante dame Charlotte de Bertin, veuve de messire Henri de Fumel, baron de Monségur, de 8 journaux de terre joignant, au Nord, le chemin de Vannes au passage de Saint-Armel, et, au Midi, le chemin d'Harcal à Kernipitur (1774). — Vente : par le sieur Jean Le Clère, ancien valet de chambre de feu Mgr de Bertin, en son vivant évêque de Vannes, à écuyer Jean-Vincent Guillo, sieur du Bodan, négociant à Vannes, y demeurant en son hôtel, près le port, de 8 journaux de terre dans les landes d'Harcal, vers le chemin de Vannes au passage de Saint-Armel, au prix de 2,000 livres (1785).

G. 170. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1775. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village de Kerbiquet, paroisse Saint-Patern. — Bail à ferme, pour 9 ans, consenti par Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes, à Thomas le Roy, François Lagadec et Thomas Cougoulic, gens de labeur, demeurant au village de Kerbiquet, des trois métairies nobles du dit lieu et leurs appartenances, à charge de 53 perrées de seigle, 21 perrées de petit froment, 14 l. 10 s. de rente et moyennant 300 l. de nouveautés.

G. 171. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1761-1785. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village de Kerbourbon, paroisse Saint-Patern. — Afféagements : par noble maître Jacques-François Caradec, procureur fiscal des régaires de l'évêché de Vannes, à demoiselle Anne Le Coz du Quillio, demeurant en sa maison de Kerbourbon, de 3 journaux 6 cordes de landes joignant le rivage de la mer, entre les villages de Larmor, Harcal et Kerbourbon, à charge d'une perrée d'avoine pour toutes rentes (1761); — par Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes, à écuyer Jean-Vincent Guillo du Bodan, ancien maire de Vannes, de 12 journaux 23 cordes et demie, dépendant des villages de Kermain et de Kerbourbon, donnant, au Levant, sur le chemin qui conduit d'Arcal à Cantizac, le long du ruisseau qui descend de Kernipitur à la mer, au Midi, à l'étier ou relais de mer, etc., moyennant 12 quarts de grosse avoine de rente (1785).

G. 172. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1535-1766. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village de Kercado. — Vente par Sébastien Le Bart et Marie Denen, son épouse, à demoiselle Marie-Joseph Pédron, veuve du sieur Julien Le Ray, dit Launay, vivant marchand à Vannes, du clos ou champ nommé Clozic, situé au petit Kercado, près Trussac, au prix de 400 livres (1766). — Titres relatifs à la maison, rue, cour, jardin, issues, prés, prairies et « vignes » de la métairie de Kercado, le tout, contenant environ 5 journaux, afféagé par noble et puissant Claude de Malestroit, seigneur de Ker, à Jacques Baud, marchand, demeurant à Vannes, moyennant 65 s. m. de rente (1535), tenu depuis par noble homme François Baud (1565), par Jean Colombel, marchand à Vannes, qualifié seigneur de Kercado, qui rachète, au prix de 700 l., les rentes et féages dus sur la dite métairie (1569), par noble homme Jacques Coignaut, suivant déclaration de Guyon Brochant, son fermier (1683), par Henri Coignaut, condamné par sentence des Régaires à payer à l'évêque de Vannes plusieurs années d'arrérages d'une rente de 10 s. m. (1683); la dite maison, jardin, métairie et dépendances, provenant de la succession de noble homme Jacques Le Verger, sieur de Kercado, vivant procureur au présidial de Vannes, vendus par dame Marie-Anne-Françoise Le Verger, épouse de Me Jean-Baptiste Desnos, sieur de La Grée, procureur au parlement de Bretagne, à Pierre Dréano et demoiselle Marie-Joseph Bigarré, son épouse, au prix de 9,000 l. (1757), et possédés par eux, à devoir de rachat, moyennant 10 s. m. de rente, suivant aveu de l'année 1759.

G. 173. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1601-1680. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village de Kerino, paroisse Saint-Patern. — Déclaration, par honorable femme Françoise de Vennes, veuve de Me Pierre Le Goff, vivant seigneur de Kerino, de la tenue de ce nom, consistant en une maison couverte d'ardoise, avec jardin et pré derrière, joignant le grand chemin qui conduit du faubourg de Calmont au manoir de Larmor, deux autres maisons couvertes de paille, terres sous labeur et pré, le tout tenu par elle de l'évêque de Vannes en son fief des Régaires (1601). — Acquisition par noble homme Jean-Baptiste Le Vandeur, sieur de Kermaréchal, marchand, demeurant à Vannes, sur le port, de deux portions de la tenue de Kerino, au prix de 360 l. t. chacune (1677). — Aveu par le dit Le Vandeur, à l'évêque de Vannes, à devoir de foi et hommage, suite de cour, four et moulin, sans aucune rente connue, de la tenue Boterel, au village de Kerino, consistant en maison, jardin, pièces de terres appelées le Clos du Four, Port-Nabat, etc., en tout 18 pièces contenant 17 journaux 17 cordes et demie (1680).

G. 174. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1602-1649. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Maison de Larmor, paroisse Saint-Patern. — Aveux et déclarations : par nobles gens Guillaume Cado l'aîné, sieur de Couetralen, et Guillaume Cado le jeune, sieur de Brenollo, pour demoiselle Perrine Péan, leur mère, dame du Guern, de la maison noble, terre et seigneurie de Larmor avec sa métairie, contenant, en terres labourables, prés, pâtures et landes, environ 18 journaux, et rapportant 4 livres et la tierce gerbe de tous grains croissant aux appartenances de la dite métairie, le tout tenu par la dite dame, de l'évêque de Vannes, à devoir de foi et obéissance (1602); — par écuyer Jean de Lescouble, seigneur de Larmor et de Pérennès, héritier principal et noble demoiselle Anne Colombel, vivant dame de Kerscouble, Pérennès, Renoyal et Larmor, de la maison et manoir noble du dit Larmor, consistant en un grand corps de logis, maison du métayer et pièces de terre en dépendantes (1649).

G. 175. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1523-1754. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village de la Magdeleine. — Ventes : par noble homme Jean Le Douarain, sieur de Cambrigo et du Chenoré, résidant en la ville de Malestroit, époux et procureur de demoiselle Michelle Lucas, dame du Bois-Bas, au sieur Amaury Lubin, marchand, et à Françoise Bouillaut, son épouse, de deux pièces de terre sous pré, dont l'une située sur le grand chemin menant de la Vieille-Boucherie à la chapelle de la

Magdeleine, et donnant, par derrière, sur une venelle qui conduit de la rue de Poulho à la dite chapelle, l'autre joignant la maison « et demeurance » des cordiers, au prix de 1,000 l. t. « faisant 333 écus un tiers » (1593); — par Louis Rolleaux, *natif* [et cordier], mari de Denise Mégan, à Jean Hennegan, « aussi natif », d'une portion de vieille maison, avec boutique, au prix de 12 l. t. (1641); — par Guillaume Olivier, mari de Catherine Le Hennegan, Guillerme Le Galles, mari d'Olive Le Hennegan, tous deux cordiers demeurant au village de la Magdeleine de Vannes, à Jean Le Hennegan, marchand cordier au dit village, d'une portion de logis et dépendances, au prix de 90 l. t. (1659); — par Jacques Herio, marchand cordier, demeurant en la paroisse de Plouay, à Julien Hério et Yvonne Tribi, son épouse, aussi marchands cordiers, de deux emplacements de maisons avec matériaux, au prix de 20 l. t. (1665 et 1666); — par Louis Gicquel, « sargier » et Yvonne Le Barbier, son épouse, à demoiselle Jeanne Poulain, veuve de Me Pierre Le Petit, vivant huissier au présidial de Vannes, de la moitié, par indivis, d'un pré situé proche l'église de la Magdeleine, au prix de 800 l. (1719); — par les mêmes à Louis Marot et Marie Amiot, marchands, de l'autre moitié du pré susdit, au prix de 1,100 l. (1724). — Aveux à l'évêque de Vannes : par vénérable et discret missire Sébastien Mallet, prêtre, demeurant à Vannes, rue Latine, du pré du Poul, cerné de fossés, contenant environ 4 journaux, situé près la chapelle de la Magdeleine, à devoir d'hommage et obéissance seulement (1676); — par Anne Denys, veuve de Louis Henrio, marchand cordier, demeurant au village de la Magdeleine, de maison, appentis, petit jardin derrière et petit terrain « en triangle », appelé la Corderie (1753); — par Jacques Trégaro, marchand, et Pélage Duchêne, boulanger, mari de Françoise Trégaro, d'une maison servant d'auberge où pend pour enseigne l'*Image de la Magdeleine*, appentis et deux vergers, l'un en pâture, l'autre nommé le *Courtil à chanvre*, le tout provenant de la succession d'Yves Trégaro et Jeanne Omnès (1754). — Titres relatifs : à « la grande prée Regnault », contenant 3 journaux 16 cordes de terre, située proche la chapelle de la Magdeleine, provenant de la succession Le Mouel, adjugée à Jean Hervio, marchand, au prix de 1,005 l. (1688), tenue par lui, à devoir de foi et obéissance, sans aucune rente, suivant aveu de l'année 1690.

G. 176. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1645-1650. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Maison du Ménimur ou Menémeur, paroisse Saint-Patern. — Aveu fait à l'évêque de Vannes, par écuyer Christophe Le Gouvello, sieur du Menémur, héritier principal et noble de défunts écuyer Julien Le Gouvello, vivant sieur de la Porte, et demoiselle Jacquette Cillart, de sa part de la terre et seigneurie de Menémur comprenant le lieu et manoir noble de ce nom, joignant aux logements et *repaires* de la métairie dont jouit demoiselle Françoise Le Gouvello, femme d'écuyer Julien de Marigné, sieur de Keral, jardin, verger, bois de haute futaie, garennes et leurs rabines etc. (1645-1650). — Assignation, devant la cour et juridiction des Régaires, d'écuyer Julien de Marigné, sieur de Keral et du Menimeur, à fin de reddition d'aveu de ce qu'il possède en la dite terre et seigneurie (1646).

G. 177. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1664-1692. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Maison de la Noë. — Paroisse Saint-Patern. — Ventes : par vénérable et discret missire Sébastien Thomazo, recteur de Saint-Avé, aux RR. PP. prieur et religieux Carmes du Bondon, de la maison noble de la Noë et métairies en dépendantes, au prix de 14,000 l. t. (1664); — par demoiselle Louise Chedanne, aux dits prieur et religieux Carmes du Bondon, de 4 journaux une corde en labeur et pré, situés proche la maison noble de la Noë, au prix de 1,730 l. t. (1664). — Assignation des RR. PP. Carmes du Bondon, devant la cour et juridiction de Saint-Guen, à fin de reddition d'aveu pour la terre et maison noble de la Noë (1665). — Évocation par la cour du parlement de Bretagne, siégeant à Vannes, de la cause pendant devant la juridiction de Saint-Guen entre le procureur fiscal de la dite juridiction et les Carmes du Bondon, relativement à l'aveu de la Noë, la dite affaire renvoyée devant les juges présidiaux, conformément à la requête des dits PP. Carmes (9 juin 1666). — Quittance donnée par l'évêque de Vannes aux RR. PP. Carmes du Bondon, d'une somme de 1,958 l. pour

reste de l'indemnité de fief due par les dits religieux à l'Évêque, en raison de leur acquêt de la Noë (1666).

G. 178. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1526-1767. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Village du Prat, paroisse Saint-Patern. — Transaction d'afféagement entre noble et puissant messire François de Malestroit, seigneur de Ker, et Bertrand de Courcelles, son créancier d'une somme de 1,708 livres, pour fourniture de drap de soie, laine, et autres marchandises, tendant à maintenir le dit de Courcelles dans la jouissance et possession, à titre de féage, du village du Prat et dépendances (1526). — Extrait du compte rendu par Gilles Davy, receveur des francs-fiefs, portant déclaration par Bertrand de Courcelles, demeurant à Vannes, de la possession du village du Prat et appartenances, y compris le pré nommé la *Grand Prée de Ker*, joignant le dit village (1539). — Aveu de la terre du Prat, rendu par Pierre de Courcelles à René de Malestroit (1559). — Tutelle de la fille mineure de défunt écuyer Jean Michiel, sieur du Prat (1674). — Sentence des Régaires condamnant Jeanne-Calixte Dubut, dame du Prat, à payer les lods et ventes de son contrat d'acquêt du 28 janvier 1679 (1680). — Sentence des Régaires qui condamne écuyer Jean Michiel, sieur du Deffais, tuteur de la fille d'autre écuyer Jean Michiel et de dame Jeanne-Calixte Dubut, à fournir minu et déclaration de la maison, métairie et moulin du Prat (1684). — Production d'actes, par le procureur fiscal des Régaires, contre écuyer Jean Michiel, pour l'obliger à payer le rachat dû à l'Évêque par le décès des sieur et dame du Prat (1685). — Factum pour Mᵉ Thomas Perrigaud [ci-devant procureur au parlement de Bretagne], acquéreur de la terre du Prat en 1688, contre le général des paroissiens de Saint-Patern, à l'effet de prouver que la terre du Prat est noble, affirmant que les seigneurs fonciers sont libres de donner leurs terres nobles à domaine congéable, sans changer la qualité noble de la terre (XVIIᵉ siècle). — Vente par le sieur Julien Bessin, fils unique de sieur Joseph Bessin et de demoiselle Catherine Perrigaud, héritier, pour un quart, de Mᵉ Pierre Perrigaud, notaire royal, à écuyer Jean-Vincent Guillo du Bodan, demeurant à Vannes, rue de Calmont-Bas, du dit quart en fond de cette succession, y compris la métairie du Botel, dépendant de la terre du Prat, au prix de 1,400 l. de principal et de 50 l. d'épingles et pot de vin (1767).

G. 179. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1642. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Moulins de Rohan, paroisse Saint-Patern. — Addition au minu et aveu présenté par les vénérables chanoines et gens du Chapitre de Vannes, de divers biens tenus en arrière-fief du Roi, et, en proche fief, de l'évêque de Vannes, y compris les moulins de Rohan consistant en une grande maison couverte d'ardoise, « sous la couverture de laquelle y a 3 moulins à eau tournans et moulans », avec l'étang en dépendant, petit jardin et petit pré, d'une part, et, d'autre part, une *masse* de moulin à vent « qui n'est pas à présent moulant », avec la tenue dite du *moulin à Vent*, anciennement appelée le Parc de Rohan.

G. 180. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1507-1760. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Maison de Rosvellec, paroisse Saint-Patern. — Aveux à l'evêque de Vannes : par Olivier du Colédo et Jeanne Hadreniche, son épouse, seigneur et dame de Rosvellec (14 novembre 1507) ; — par noble homme Jean Pahu, sieur de Rosvellec, mari « de plus de jour et an » de demoiselle Guénaëlle Le Floch, du lieu et manoir noble de Rosvellec, et deux tenues en dépendantes, provenant de la succession de nobles gens Mᵉ Jean Le Floch et Barbe du Collédo, consistant en maisons, jardins, pourpris, prés, prairies, *bois taillif* et de haute futaie, garennes, fuyes, terres labourables, pâtures, landes et « aultres frostaiges », le tout, contenant environ 100 journaux, tenu à devoir d'hommage et obéissance (1602) ; — par dame Yvonne Le Métayer, dame de Belestre, la Bonnays, Rosvellec et autres lieux, demeurant à Rennes, rue Saint-Georges, de l'ancienne maison et manoir noble de Rosvellec, autres logis, bois taillis, fuye et petit pré dit le *Pré de Boisleau* dépendant de la retenue et pourpris dudit lieu, comprenant 3 journaux un quart et 5 cordes, fonds divers dont un de 10 jour-

naux et demi, 16 cordes, tant sous labeur que lande, s'étendant depuis le Pré de Mouel jusqu'à la mer, les dits biens tenus par la dite dame à foi, hommage, obéissance et moyennant 40 s. m. faisant 48 s. t. de rente (1654); — par Jean Dumai, sieur des Aulnais, demeurant en la ville close de Ploërmel, Mathurin Le Cadre, procureur en la sénéchaussée de la dite ville, et Jeanne Maillard, son épouse, héritiers, « en l'estoc des Métayer », de demoiselle Catherine Fouquet, fille de messire François Fouquet, chevalier, seigneur de la Bouche-Follière, président à la Chambre des Enquêtes du parlement [de Bretagne], de son mariage avec dame Thérèse Brandin, de l'ancienne maison et manoir noble de Rosvellec et dépendances, tenue par eux à charge de 40 s. m. de rente (1683). — Vente par demoiselle Guénaëlle Le Floch, veuve de Jean Pahu, sieur de Boisleau, à noble homme Me Jean Le Métayer, sieur de Moisuran, greffier des régaires de Vannes, de la maison noble de Rosvellec et dépendances, au prix de 7,000 l. t. (1613). — Adjudication, en la cour et juridiction de l'abbaye de Saint-Georges à Rennes, au sieur Jean Le Gris, marchand à Vannes, époux de demoiselle Nicole Le Moyec, de la maison noble et dépendances de Rosvellec consistant en maison, jardin, bois de décoration et *taillif*, prés, landes et pâtures, 3 métairies, droits de fuye, colombier et garenne, au prix de 11,210 livres de principal (1696). — Vente par M. Me Jean Le Verger, sieur du Téno, conseiller au siège présidial de Vannes, à noble homme Jacques Le Maignen, marchand de draps de soie et juge-consul à Vannes, et demoiselle Guillemette-Jacquette Ferrec, son épouse, d'une métairie située au village de Rosvellec, au prix de 4,000 l. (1760).

G. 181. (Liasse.) — 75 pièces papier.

1575-1754. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Maison de la Santière, paroisse Saint-Patern. — Minu et déclaration par dame Anne Salomon, veuve de Me Jean Le Séent (*aliàs* Le Sant), tutrice de ses enfants mineurs, et par Roland Kerguiris, leur tuteur, de la maison dite de la Santière, avec clos et dépendances, contenant 2 journaux et demi sous froment et 2 journaux et demi sous seigle, non compris plusieurs pièces de terre au village de Trussac, la dite maison située près du dit village, sur le hâvre de mer appelé le Morguenec, dépendant de la seigneurie de Ker (1575). — Aveu fait à l'évêque de Vannes par M. Me Guillaume Touzé, sieur de Keréven (aliàs Kerévain), conseiller du Roi au Présidial, de la maison de la Santière, cour au devant, écurie, pavillons, jardin au côté, pré, petit semis derrière, le tout, en un tenant, comprenant 2 journaux et demi, possédé par le déclarant, à devoir de foi et hommage, non compris les issues vers la mer au Levant et au Midi, 3 journaux et demi de terre labourable à l'Occident du jardin, chargés de 5 s. m. de rente, et autres biens situés à Trussac (1679). — *Impunissement* de l'aveu rendu par Me Guillaume Touzé, sieur de Kerévain, en raison de certaines omissions et pour le contraindre à déclarer, au dit acte, si la terre de la Santière est noble ou roturière (1683). — Production de titres, devant les juges présidiaux de Vannes, contre dame Jeanne Drouet, veuve de Guillaume Touzé, concernant l'aveu de la Sentière (1688). — Procédure en réformation du dit aveu (1689-1697). — Transaction entre René-Louis Touzé, sieur de la Santière, et les directeurs de l'hôpital général de Vannes, portant que la maison noble de la Santière, écurie, pavillon, cour et fuye, pré, petit semis, allées plantées et terres labourables y contiguës, en tout 4 journaux en un tenant, seront tenus noblement, moyennant 500 l. de rachat, au profit des pauvres de l'Hôpital, les autres terres dépendant de la dite seigneurie chargées de 10 s. m. de rente (1697). — Mémoire des avances et vacations dues aux sieurs receveurs, directeurs et administrateurs de l'hôpital général de Vannes pour le procès qu'ils ont eu, aux Régaires et Présidial, contre dame Julienne Drouet, veuve de Guillaume Touzé, sieur de Kerévain, de 1683 à 1695. — Sentence des Régaires condamnant Claude-Dominique Touzé, sieur de la Santière, à fournir aveu, par tenants et aboutissants, de ses biens à l'évêque de Vannes (1753). — Déclaration par M. Claude-Dominique Touzé, demeurant en l'hôtel de la manufacture royale du tabac, à Morlaix, de la maison noble de la Santière et dépendances, jardin planté d'arbres, terres et prés y réunis, allées attenant au dit jardin « dans lequel est aussi enclavée la chapelle dépendant

de la maison », le tout, cerné de murs, contenant 3 journaux tenus noblement, à devoir d'obéissance, suite de cour, four et moulin, et un demi-journal tenu roturièrement, à charge de 10 s. m. de rente (1754).

G. 182. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1682-1784. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Maison de Tohannic, paroisse Saint-Patern. — Aveu par Jean Hélo, avocat en Parlement, à messire Louis de Vautorte, évêque de Vannes, du manoir noble et dépendances du Petit-Tohannic consistant en maison avec cour, autre logis couvert en paille, tourelle au coin de la cour, joignant la grande porte d'entrée, jardin au midi des logements, contenant un journal 5 cordes, rabine et avenue d'arbres sur le chemin conduisant de la lande de Calmont au dit manoir, pièces de terre en labeur ou pré, clos et *frostages* parmi lesquels le Grand-Clos, contenant 15 journaux, partie en labeur, partie en lande ou pâture, donnant, au Midi, sur le chemin susdit, la Grande-Prée de la métairie, contenant 3 journaux et demi, un parc et pièce de terre « nouvellement en labeur et cy-devant en lande, » contenant 3 journaux et donnant sur le chemin qui conduit du dit manoir à la lande de Lestrenic, le Clos-Benal en pâture et genêts, contenant 2 journaux, le Clos-Trénuguier, entre le Grand et le Petit-Tohannic, la pièce du Bois-Danet etc., en tout 38 journaux 11 cordes (1682). — Afféagement par l'évêque de Vannes, à Noël La Chaussée, laboureur, demeurant en la maison de Tohannic, moyennant 6 quarts d'avoine de rente, et autres charges féodales, de 6 journaux de terre vaine et vague entre la Noë, Bellebat, le grand chemin de la Garenne au Versa et les prairies de Limur, à charge de les clore et cultiver tout en laissant les passages praticables, notamment vers le Couchant et le Nord « où l'on a coutume de tirer la terre à brique » (1769). — Déclaration par Olivier La Chaussée et consorts, à fin de rachat, comme héritiers purs et simples de Noël La Chaussée, des 6 journaux de terre précités (1776). — Ventes : par missire Marie-Joseph Le Sénéchal, prêtre, abbé de Kerguisé, demeurant en sa maison de la Chevalerie, bourg et paroisse de Crossac, évêché de Nantes, et par messire Marie-Jean-Prudent Le Sénéchal de Kerguisé, son frère consanguin, résidant au Cul-de-Sac de l'ile de Saint-Domingue, près le Port-au-Prince, à écuyer Jean-Vincent Guillo Dubodan, de la maison et métairie noble de Tohannic, pourpris et afféagements y annexés, au prix de 16,000 l. (1774) ; — par Françoise Dano, veuve communière et donataire de Noël La Chaussée, fermière des pourpris et métairie du Grand-Tohannic, Perrine Le Petit, veuve d'Olivier La Chaussée, Charles Le Fol, maître constructeur de navires, Michelle La Chaussée, son épouse et consorts, à écuyer Jean-Vincent Guillo, sieur du Bodan, d'une maison couverte d'ardoise, construite, depuis environ 11 ans, sur le chemin de la Garenne à Poulfang, avec 3 journaux de terrain, et d'un grand pré et clos en labeur, contenant environ 6 journaux, au prix total de 7,840 l. (1784).

G. 183. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 85 pièces papier.

1540-1784. — Biens et revenus. — Vannes (campagne). — Villages de Trussac et de Kervenic. — Aveux à la seigneurie de Ker : par noble homme Louis Le Douarain et Jeanne Guillaume, son épouse, d'une maison avec jardin derrière, sise au village de Tursach (Trussac), et d'un pré et pièce de terre au dit lieu, le tout chargé de 4 s. m. de rente (1540) ; — par Jean et Saturnin Truscat, charpentiers, résidant au village de Kervenic « jouxte la rive de la mer », de 3 maisons contiguës, avec leur jardin derrière, et d'un parc en labeur, le tout compris entre le talu de la mer et le grand chemin de Trussac à Vannes (1564) ; — par Robert Delatouche, d'une tenue à domaine congéable (1564); — par François Guyasson, marchand, d'une maison située au village de Trussac, pièce de terre labourable, contenant 2 journaux, sur le chemin de Poulho à Bernus, autre pièce dite le Pré-Neuf, contenant environ un journal et quart (1573) ; — par Yvon Le Moguédec, Catherine de Callo, son épouse, et consorts, d'une tènement d'héritage contenant 16 journaux et rapportant 60 s. m., 8 perrées de froment et 2 couples de chapons, de ferme, à charge de 20 s. m. de rente et de rachat (1575) ; — par Barthélemy Le Métayer, sieur de Bois-au-Maire (1587) ; — par Mᵉ Jean de La Marque, héritier de Mᵉ Bertrand de La Marque et Jeanne Le Doulx, ses père et mère, d'une maison, planche de jardin et pièce de terre sous

pré (1613); — par demoiselles Jacquette de La Couldraye, dame du Coëdic, et Perrine de La Couldraye, dame de Rosmeur, de divers biens consistant en deux logis, métairie, labeur, etc. (1660); — par Mᵉ François Ridant, notaire royal et procureur au siège présidial de Vannes, d'un pré situé sur le chemin conduisant de Trussac à Poulho (1660); — par noble homme Jean Gatechair, sieur de la Hélays, pour les enfants mineurs de défunts nobles gens François Chevicart, sieur de Calzac, et Nicole Foliard, de la maison couverte d'ardoises appelée le Bas-Kervenic, ouvrant sur le canal de la mer, avec jardin et pré (1673); — par Guillaume Le Créquer et Élisabeth Ruault, son épouse, de 3 corps de logis s'entrejoignant, avec jardin (1697); — par demoiselle Françoise Cléro, du pré situé derrière l'enclos des Carmes déchaussés, provenant de la succession de Guillemette David, sa mère (1755). — Ventes : par haut et puissant Claude de Malestroit, sire de Ker, à Jean Bertin l'aîné, pour Guillemette Le Digabel, sa mère, d'une tenue d'héritage au village de Trussac, au prix de 120 l. m. (1543); — par haut et puissant René de Malestroit, sire et baron de Ker, à Jean Le Sant, apothicaire, au prix de 81 l. 18 s. m., d'une tenue ci-devant à domaine congéable (1562); — par le même à Pader Pédronnic, au prix de 50 écus d'or sol, de 7 quarts de froment, demi-perrée d'avoine, demi-mouton, demi-corvée et demi-écu, soit la moitié des rentes qu'il doit au dit seigneur sur une terre sise à Trussac (1575); — par Jean Guyasson à Guillaume Chedanne, sieur de Creisker, d'une maison avec planche de jardin, au prix de 150 écus sol (1590); — par Charles Le Chaplain, boulanger, Nicole Guillemot, sa femme, et consorts, à Maurice Rucquay, sieur Dorveaux, et demoiselle Perrine Gouaillon, aubergistes à Vannes, demeurant en la Maison de Ville, d'un pré situé à Trussac, au prix de 675 l. (1724); — par René Le Morhuidec, scieur de bois, et Marie Natien, à Pierre Alanic, charretier, et Anne Le Hébel, au prix de 270 l., de deux pièces de terre en labeur, situées dans le champ dit le Poulovarre, « au minuit » du village de Trussac, et donnant, au couchant, sur le chemin de Vannes à Kercado, anciennement nommé le chemin de la Croix-de-l'Évêque (1750); — par Guillaume Gicquel, tailleur d'habits, et Laurence Lucas, son épouse, à Joseph Réaud, laboureur, de 20 sillons de terre en la *lande* anciennement appelée de la Croix-de-l'Évêque, au prix de 300 l. (1774); — par noble homme René-Joseph Mancel, ancien capitaine des vaisseaux de l'Inde, demeurant à Lorient, et demoiselles Jeanne-Louise et Thérèse-Renée Mancel, ses sœurs, à noble homme Armand Serres, négociant, ancien prieur consul à Vannes, d'un pré, partie sous labeur et partie sous jardin, au prix de 600 l. de principal et de 48 l. de denier à Dieu (1783). — Commutation en héritage, au profit de François Béchet, de la tenue à domaine congéable cultivée par lui, la dite tenue comprenant 16 journaux 410 verges, sous maisons, jardin, terres labourables, et 7 journaux 560 verges sous lande et pâture, moyennant 456 l. 14 s. de franchissement de domaine congéable, à raison de 25 l. m. par journal de terre labourable et 100 s. m. par journal de pré sous lande (1564). — Titres relatifs aux biens consistant en une maison couverte d'ardoise avec jardin et petit pré, appelée la maison de Campker, et dans les tenues dites de Lauzic et de la Fontaine, possédés par Guillaume Chedanne et Perrine Le Goff, suivant aveu rendu par eux à la seigneurie de Ker (1575), les dits biens possédés depuis par Jean Salomon, sieur de Bréafort, conseiller en la chambre des Comptes (1684-1687), et par messire Yves-Joseph de Monty, chevalier, seigneur comte de Rezé, Trocardières, Fromentaux, Kermenguy et autres lieux, et par noble dame Françoise Charette de La Colinière suivant aveu de l'année 1707; — aux biens tenus par Jeanne Éhanno, veuve de Vincent Le Germain dit Jamet, suivant aveu fait par elle à l'évêque de Vannes (1674), possédés depuis par Pierre Allanic, Julien Tatibouet et consorts (1683), acquis partiellement par Mᵉ François Le Viavant, notaire royal (1720), Vincent Le Barre et Yvonne Jéhanno, son épouse (1721-1724), Jean Jégat, laboureur (1741 et 1743), déclarés collectivement par le dit Jean Jégat et consorts (1753); — à la maison de Kervenic, avec son jardin et son pré, vendue par dame Jeanne-Vincente Chevicart, épouse de M. Mᵉ J.-B. Kerviche, sieur de Larmor, et Vincente Chevicart, demoiselle de Kervenic, à Jean Conan et Marguerite Le Maligorne, au prix de 1,250 l. t. (1688), le dit jardin contenant environ un journal et quart, et le dit pré 3 journaux, suivant aveu fait par Jean Conan à l'évêque de Vannes (1690); — à la métairie de Saint-Linoz et Saint-Gaudan, consistant en une

maison couverte d'ardoise et dépendances, clos nommé le Parc-à-Bueff, donnant sur le chemin qui conduit de Trussac à Saint-Julien, pré dit la Grande-Prée donnant, au Midi, sur le rivage de la mer, et, à l'Orient, sur le chemin « du vin » qui conduit de Saint-Julien au dit rivage, le clos de terre labourable appelé Clos-Bras, joignant, à l'Occident, le chemin qui conduit de la lande de Trussac à Poulho, le tout, contenant 5 journaux et demi 102 cordes, tenu successivement par messires François Phélibien et François Bernin, chantre et chanoine de l'église d'Ussé, tous deux chapelains de Saint-Gaudan, à charge de 24 s. m. de rente à l'évêque de Vannes (1683-1693); — à deux petits cantons de terrain sous lande, afféagés par l'évêque de Vannes à François Béven, laboureur, moyennant 44 et 8 s. de rente, à raison d'un sol par corde (1774), vendus par Pierre Béven et consorts au sieur Gabriel Danet et demoiselle Marguerite Duvau, son épouse, au prix de 660 l. (1772); — au fonds de la tenue Rio dont les édifices appartiennent à Jean Houchois, vendu par demoiselle Jacquette-Thérèse Salomon, à noble homme Sébastien Le Vaillant, marchand, et demoiselle Jeanne Laurens, son épouse, au prix de 1,100 livres (1718), possédé depuis par noble maître Joseph-Rolland Le Vaillant, sieur de la Villegonan, avocat en Parlement, et consorts, suivant aveu fait à l'évêque de Vannes en 1778, pour règlement du droit de rachat fixé au sixième du revenu, soit à 33 l. 13 s. 4 d. pour un revenu de 202 l.; — à la maison de Cresquel, cour, jardin, bois et pré en dépendant, vendue successivement, en deux portions, par demoiselle Jacquette-Thérèse Salomon, et par noble homme Nicolas Viel, receveur général du tabac à Vannes, à Marc Bertin, jardinier, et Perrine Oillic, son épouse, au prix total de 3,800 l. (1729-1754); — aux deux maisons avec jardin, composant le Petit-Kervenic, acquises, en deux portions, au prix total de 1,700 l., par le sieur Jean Doré, marchand épicier, époux de demoiselle Mathurine Réto (1736-1737), vendues par noble homme Louis Doré, négociant à Vannes, à Gillette Le Thiec, veuve de Julien Talour, au prix de 2,500 l. (1764), les trois quarts des dites maisons et dépendances revendus par le sieur Paul-Marie La Roche, clerc minoré, et consorts, à Marc Anno, jardinier, et Julienne Cartron, son épouse, au prix de 3,150 l. (1784); — à deux journaux de terrain et *frost* situés en la lande de Trussac, joignant les Carmes déchaussés, afféagés par l'évêque de Vannes à Pierre Cadoret, marchand de denrées, demeurant rue Saint-Yves, à charge de 30 s. m. de rente censive et féodale (1740), acquis sous forme de deux journaux de terre en pré, par Jean-Marie Querelle, marchand boucher, et Anne Dréano, son épouse, au prix de 1,300 l. (1759), revendus par le même, au prix de 1,350 l., à demoiselle Marie-Josèphe Bigaré, veuve du sieur Dréano (1765); — à une petite maison vendue par dame Marie-Louise du Foussé d'Auzon, veuve de noble homme Hugues-Désiré Lhoste de Théonne, à Jean Le Gouédec ou Le Godec, porteur *aliàs* mesureur de grains, au prix de 160 l. (1741), la moitié de la dite maison acquise par Vincent Mériau, laboureur, au prix de 120 l. (1762); — à un pré d'environ 2 journaux, situé dans la lande de Trussac, entre le chemin qui conduit à Cliscouet et celui qui mène à Kercado, vendu par Jean Kermadec, laboureur, époux de Julienne Le Falher, au sieur Julien Le Ray, dit Launay, négociant à Vannes, au prix de 500 l. (1743), acquisition complétée par demoiselles Sylvie, Marie-Thérèse et Roberte Le Ray-Launay, jusqu'à concurrence de 3 journaux environ, avec petite maison, étable et dépendances, au prix de 980 l. (1784); — à 3 journaux de terre vaine et vague, situés dans la lande de Trussac, afféagés par noble maître Jacques-François Caradec, avocat en Parlement, procureur fiscal de la juridiction des Régaires, à Jean Le Gleuher, laboureur, moyennant 18 l. de deniers d'entrée et 30 s. m. de rente (1753), vendus par le dit Le Gleuher à noble homme Jean-Joseph Danet, fils aîné, négociant et juge consul de Vannes, au prix de 900 livres (1781).

G. 184. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1553-1599. — Biens et revenus. — Vannes. — Documents relatifs à plusieurs rues ou villages.— Bohalgo, Groutel. — Ventes : par Yvon Ryo, demeurant au manoir du Grador, paroisse Saint-Patern, à Jean Ryo, son cousin germain, de maison, jardin au bout, parcelles de terre labourable, pré et portions de lande au village de Bohalgo, le tout, rapportant 55 sols de ferme par an, tenu de l'évêque de Vannes, à devoir d'obéissance, suite de cour, four et moulin (1553);

— par François Le Couefec, laboureur, demeurant au village de Bohalgo, à Bernard Guinollay (*aliàs* Guenollay), couturier, mari de Vincente Ryo, de deux pièces de terre, l'une en labeur, l'autre en pré, contenant ensemble 3 quarts de journal, au prix de 141 l. t. (1607). — Prise de possession par Bernard Guenollay, couturier, de 3 parts d'une maison, jardin et autres héritages situés au village de Bohalgo et environs, acquis par lui de Pierre et Louis Ryo, au prix de 60 écus sol (1559). — Titres à l'appui de la juridiction criminelle des Régaires : — enquête au sujet de l'accouchement d'un enfant mort-né au village de Bohalgo (1594-1595). — Affaires Yvon Le Guern (coups et blessures) et Gilles Maheo (1595) concernant le faubourg de Groutel.

G. 185. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1601. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de la Boucherie et de Calmont-Bas. — Aveu par Olivier Ryo et Jeanne Le Bourdiec, son épouse, à messire Jacques Martin, évêque de Vannes, de logis couvert en paille, emplacement de maison et deux planches de jardin, rue de la Boucherie, et de la quarte partie de la maison dite du Groslou, située rue Basse-de-Calmont.

G. 186. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1585 (n. s.) — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue de la Boucherie et Bohalgo. — Aveu fait à l'évêque de Vannes par Jean Le Meilleur et Jacquette Briend, son épouse, de deux pièces de terre sous pré, situées entre Groutel et le Hesqueno, sur le chemin venant de l'Étang-au-Duc, appelé les « Vieux-Chemins », et de 30 s. de rente sur une maison avec jardin, située rue de la Boucherie.

G. 187. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1648. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de la Boucherie et de Bourg-Maria. — Aveu par Vincent Oillo, marchand, à l'évêque de Vannes, du logis avec jardin où il habite, à l'entrée de la Boucherie, et d'un autre logis avec cour et jardin derrière, situé en la rue de Bourg-Maria.

G. 188. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1674. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue de la Boucherie et place du Marché. — Production d'actes devant la juridiction des Régaires, par Jean Pantalléon, *maître cellier*, contre Julienne Ponin, femme Elluart, ci-devant veuve de Me Jacques Colin, opposante à l'appropriement, en faveur du dit Pantalléon, d'une vieille maison avec jardin, située rue de la Boucherie, en raison d'un reliquat dû par lui sur le loyer d'une maison située place du Marché.

G. 189. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1627. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de la Boucherie et du Mené. — Aveu par Jeanne Le Falher, veuve de Guillaume Lemeur, d'une maison couverte d'ardoise, ouvrant, au Midi, sur le pavé qui conduit de la Porte-Neuve et Marché de Vannes à la Boucherie, de la moitié d'une maison, sise en la rue de la dite Boucherie, et de 60 s. t. de rente sur une autre maison, même rue.

G. 190. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1682-1683. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de la Boucherie et de Poulho. — Vente par Me Julien Payen, notaire de la cour et juridiction des Régaires, à Me Pierre Le Thieis, sieur de Keraudrain, demeurant en la rue des Duchesses, paroisse Sainte-Croix, de ce qui lui revient de trois maisons couvertes d'ardoises, situées en la rue de la Boucherie, et d'un pré voisin de Poulho, le tout constituant sa part dans la succession de Françoise Danet (1682), — Accord entre Me Pierre Le Thieis, sieur de Keraudrain, et Louis Danet, au sujet du partage des biens ci-dessus, portant rétrocession au dit Danet de la moitié d'une maison, rue de la Boucherie (1683).

G. 191. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1602. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de la Boucherie, Saint-Yves, de Bourg-Maria et place du Marché. — Aveu par Jean Glevien, menuisier, époux de

Guillemette Bouvier, et Pierre Bouvier, tailleur en draps, de petite maison, servant de *sallorge*, sise à main gauche, en la rue de la Boucherie, autre maison, même rue, sise à main droite, deux autres logis, avec un jardin, rue Saint-Yves, une maison et appartenances ouvrant sur le Marché.

G. 192. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1651. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de la Boucherie et de la Vieille-Boucherie. — Aveu par Julien Cléquin, marchand, de quatre logis, dont un, avec jardin, situé en la rue de la Boucherie, les trois autres en la rue de la Vieille-Boucherie, et d'un pré dans cette même rue, le tout tenu de l'évêque de Vannes, sans aucune rente.

G. 193. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1672. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de la Boucherie, de la Vieille-Boucherie et de Poulho. — Aveu par nobles gens Jacques Le Goff, sieur de Canivar, et Guillemette Cléquin, sa compagne, de divers biens situés tant en la seigneurie des Régaires qu'en celle de Ker, savoir : en la seigneurie des Régaires : un logis couvert d'ardoise, avec son jardin, situé rue de la Boucherie, deux autres logis également couverts d'ardoise avec un jardin, rue de la Vieille-Boucherie, un pré contenant un journal un quart et dix cordes, situé dans le haut de la même rue; en la seigneurie de Ker : un pré de 5 journaux, nommé la « Prée de Lan-Bras », situé à proximité de la rue de la Vieille-Boucherie, sur le chemin de Bernus, autre pré d'environ 3 journaux, entre le prateau de Poulho et la maison du Pargo, deux autres prés contenant ensemble 5 journaux et quart.

G. 194. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1552. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de Bourg-Maria et de Saint-Yves. — Aveu par Me Jean Le Sant, apothicaire, et Jeanne Denisot, son épouse, de biens consistant en un jardin cerné de murailles, situé près l'Étang-de-l'Évêque, avec *un huis* ouvrant sur le dit étang, autre jardin et pièce de terre joignant le précédent, maison « couverte de glue » située rue Saint-Yves.

G. 195. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1753-1754. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de Couessial et du Puits-de-la-Boucherie. — Aveu par Julien Perrel, couvreur en ardoises, et Juliette Courtois, son épouse, à l'évêque de Vannes, d'une maison, couverte d'ardoise, située « rue Coëtial », et d'une autre petite maison rue du Puits, à charge de 12 l. 10 s. de rente aux prêtres de la communauté de Saint-Patern.

G. 196. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1567-1753. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de Couessial et Saint-Yves. — Aveux à l'évêque de Vannes par Hervé Juhel et Louise Allain, de divers biens, y compris une maison et un jardin donnant sur la venelle qui conduit au manoir de « Couëtsiac » et d'une autre maison avec jardin, située rue Saint-Yves (1567); — par Alain Boucher, fournier du Mené, des mêmes biens qualifiés de maison avec planche de jardin, située rue Couessial, ayant son ouverture au Levant, sur la dite rue, et tenue par le dit Boucher, sans aucune rente, et d'une maison couverte d'ardoise, ouvrant au Midi, sur la rue Saint-Yves avec jardin derrière, chargée de 6 s. de rente (1753).

G. 197. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1721-1724. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Croix-du-Jointo et Landes de Calmont. — Ventes : par demoiselles Hélène-Louise et Marie-Joseph de Cornouailles, filles de noble homme Jean-Macé de Cornouailles et de dame Jeanne-Claude Salomon, et par demoiselle Jacquette-Thérèse Salomon, leur tante, à Antoine Regnaud et demoiselle Marguerite Le Moing, son épouse, boulangers à Vannes, de 2 prés, dont l'un situé proche la Croix-du-Jointo, sur le chemin conduisant du Port à la dite Croix, l'autre près du marécage de Lanos, au haut de la lande de Calmont, au prix de 1,000 l. de principal et de 30 l. d'épingles (1721), les dits biens revendus par le dit Regnaud et Marguerite Le Moing, son épouse, à Jean Hélo, seigneur de Kerborgne, ancien commissaire de la marine, et dame Louise-Anne Boutouillic, au prix de 1,030 livres (1724).

G. 198. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1549. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues des Douves du Port, du Port et de Poulho. — Aveu par noble Jean du Bot, sieur de Kerbot, à la seigneurie de Ker, de divers biens consistant en un pré cerné de murs, contenant environ un journal, vulgairement appelé le pré du Lorio, situé sur le petit chemin dit le *Dreysec*, conduisant de Kerfranc à Trussac, et en diverses rentes, dont une de 40 s. sur une maison avec jardin, située dans le chemin qui conduit du Marché de Vannes à la chapelle de *Monsieur Saint-Julien*, et une autre de 14 l. sur une maison avec jardin et cour, sise en la « terre de Ker et faubourg de Vannes. »

G. 199. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1599. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Douves du Port et rue de Poulho. — Aveu par Olivier Lechet et Yvorée Colombel, sieur et dame de Saint-Ducat, à messire Mathurin de Montallays, seigneur de Formantières, Chambellé, et des baronies de Ker en Vannes et Auray, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, d'un emplacement de maison, situé en la terre de Ker et faubourg de Vannes, et d'un pré « ès mettes » de la rue de Poulhoho, le tout tenu sans rachat ni rente, sauf 3 sols sur le dit pré.

G. 200. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1548. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Douves du Port, rues de Poulho, au Pessu et du Port. — Aveu par Jean Lorans dit Trisault, marinier, et Guillien *(sic)* Le Gal, son épouse, à la seigneurie de Ker, d'une maison avec petite cour, sise, à gauche, en allant du four à ban de Ker à Saint-Salomon, d'un petit jardin, même rue, d'une autre maison avec jardin, rue au Pessu, d'un autre petit jardin situé dans la rue qui conduit de Kerfranc à Poulho, d'une maison et appartenances près la chapelle Saint-Julien.

G. 201. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1554. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Drézen et de Poulho. — Minu et déclaration par Guillaume Le Goff et par Jeanne et Anne Le Goff, sœurs du dit Guillaume, à Claude de Malestroit, seigneur de Ker, d'une maison avec jardin, située rue du Drézen, à droite en allant du four à ban à la chapelle Saint-Julien, et d'une pièce de terre sur le chemin de Poulho au Petit-Conleau.

G. 202. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1627. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Drézen et village de Bernus. — Aveu par Roland de Quergueris et Yvonne Touzreau, sieur et dame de Penbouc, à noble et puissant messire Mathurin de Montalays, seigneur de Chambellay, baron des baronies de Ker en Vannes et Auray, de maison avec sa cour, située rue du Drézen, tenue « voistue et herbergée » au village de Bernus, rapportant de ferme, à titre de convenant et de domaine congéable, 4 perrées froment rouge, 3 perrées de seigle, 40 s. m., 4 chapons et un mouton, autre tenue au dit village etc., le tout sans aucune charge, hormis le rachat pour les 2 tenues seulement.

G. 203. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1673-1682. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Drézen et Haute de Calmont. — Aveu par Pierre Thomas, marchand fournier et boulanger, et par Louise Laca, son épouse, à l'évêque de Vannes, de 2 maisons couvertes d'ardoise, situées rue du Drézen, autre logis couvert d'ardoise, 2 appentis couverts en paille et jardin derrière, en la rue Haute de Calmont (1673). — Réformation de l'aveu ci-dessus (1682).

G. 204. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1753-1754. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Drézen, Basse de Calmont, Haute de Calmont. — Citation, à requête de Me Jacques-François Caradec, avocat en Parlement, procureur fiscal de l'Évêché, d'Yvonne Le Boulicaut, veuve et communière du sieur Joseph Macé, pour reddition d'aveu des biens tenus par elle sous la juridiction des Régaires (1753). — Aveu par le sieur Nicolas Jumé, mar-

chand, demoiselle Anne Jumé, sa sœur, le sieur Joseph Le Petit, mari et procureur de demoiselle Marie-Vincente Macé, Joseph, Laurent, Anne et Marie Macé, d'une maison couverte d'ardoise joignant le bas bout de la rue du Drézen, vers le Port, et les Ursulines, autre maison rue de Calmont-Bas, et autre, avec jardin, rue de Calmont-Haut, à gauche en allant aux Capucins (1754).

G. 205. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1601. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de Groutel et Basse-de-Calmont. — Aveu par Jeanne Allanic à l'évêque de Vannes, de deux maisons s'entrejoignant, l'une couverte d'ardoise, l'autre de paille, avec jardin derrière, situées en la rue de Groutel, autre maison couverte d'ardoise avec jardin, rue Basse-de-Calmont, et emplacement de maison avec jardin, même rue.

G. 206. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1601-1641. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue de Groutel et village de Cliscouet. — Déclaration à l'évêque de Vannes : par Jeanne Passavant, veuve de Guillaume Gautier (1601), Jean Kerhervé tuteur de la fille de défunts Julien Daniel et Yvonne Macé (1641), d'une petite maison couverte d'ardoise, avec jardin, située rue de Groutel, et d'une autre maison couverte en paille, avec son jardin derrière et une planche de jardin, au village de Quellescouet.

G. 207. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1772. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues et villages). — Rues de Groutel et Gillart. — Vente par Jean Le Boulicaut, tailleur d'habits, Françoise Le Quinio, sa femme, et consorts, à Jean Rio, jardinier, et Françoise Jardrigo, d'une maison avec jardin, située rue de Groutel, joignant, au Couchant, le jardin de France, et donnant, au Nord, sur le chemin qui conduit à Bohalgo, d'une chambre et d'un grenier dans une maison située rue Gillart etc.

G. 208. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1617-1631. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de Groutel et Haute-de-Calmont. — Aveu à l'évêque de Vannes : par Jean Daniel, marchand, et Jeanne Passavant, son épouse, de la moitié d'une maison couverte en paille avec son jardin, située rue de Groutel, autre logis, même rue, couvert d'ardoise, avec son jardin derrière, emplacement de maison rue Haute-de-Calmont (1617); — par Patern Le Gugenay, tanneur, de deux maisons en la rue Haute-de-Calmont, l'une couverte d'ardoise, l'autre de « lestière », autre maison couverte d'ardoise, avec étable et jardin, située rue de Groutel (1631).

G. 209. (Liasse). — 4 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1601-1753. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Haute et Basse-de-Calmont. — Déclarations : par Guillaume Guillet, *teixier en linge*, de maison couverte d'ardoise, avec son jardin derrière, sise en la rue Basse-de-Calmont, autre maison, avec planche de jardin, rue Haute-de-Calmont, à main gauche en allant vers Limoges, les dits biens tenus par lui de l'évêque de Vannes (1601); — par Barthélemy Le Mée, marchand, demeurant sur le Marché de Vannes, d'une maison couverte d'ardoise, avec jardin, rue Basse-de-Calmont, moitié de maison couverte d'ardoise et demi jardin, rue Haute-de-Calmont, le tout sous la juridiction des Régaires (1601); — par *sire* Jacques Mynier, veuf de Jeanne Grosson, garde naturel de son fils Henri Mynier, d'un logis couvert d'ardoise, situé rue Haute-de-Calmont, avec son jardin derrière (1627); — par honorable homme Guillaume Yves, sieur de Moustoirien, pour les enfants mineurs de défunts Regnauld Yves et Julienne Le Mée, d'une maison couverte d'ardoise, avec son jardin derrière, sise en la rue Haute-de-Calmont, à *main senestre* en allant à Limoges, et d'une autre maison, couverte d'ardoise, avec son jardin, située rue Basse-de-Calmont (1627); — par Hyacinthe Quiberan, menuisier, d'une maison et appentis rue de Calmont-Haut, avec jardin derrière, et de deux maisons, appentis et cellier, rue de Calmont-Bas (1753). — Titres concernant une maison couverte d'ardoise, avec cour et jardin, et un terrain vague, au côté de la chapelle du Féty, chargés de 25 s. t. de rente à l'Évêque, la dite maison, bâtie par Jacques Greffin, sieur de la Maison-Neuve, suivant déclaration de demoiselle Jeanne-Suzanne Gobé, sa

veuve, épouse, en secondes noces, de Guillaume Rello (1699), divisée en deux parties et vendue, sous le nom de Maison du Petit-Paris, la moitié au sieur Barthélemy Colas, avec le tiers d'une maison située rue de Calmont-Bas (1736), l'autre moitié à noble homme Joseph-Ange Guillo du Bodan, ancien consul et négociant à Vannes (1737), au prix de 4,000 et de 3,000 livres.

G. 210. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1617-1641. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Haute-de-Calmont, Basse-de-Calmont et de la Boucherie. — Aveu par Jean Le Bourdiec, héritier d'autre Jean Le Bourdiec, son père, à l'évêque de Vannes, de 2 maisons contiguës, avec jardins, situées en la rue Basse de Calmont, de deux emplacements de maison et deux jardins, situés en la rue Haute-de-Calmont, à main droite en allant à Limoges, et d'un paturage en la Boucherie, *bitant* au ruisseau qui descend du moulin de Rohan au moulin de l'Évêque (1617). — Déclaration, par Mᵉ Jean Le Bourdiec, des maisons, jardins et emplacements de maison ci-dessus, et d'un petit logis, avec jardin, situé en la Boucherie, le tout tenu par lui de l'évêque de Vannes, à foi, hommage et obéissance, pour toutes charges (1641).

G. 211. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1617. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Haute-de-Calmont, Basse-de-Calmont et de Groutel. — Déclaration par Jeanne Nendellec, veuve de Jean Guillet, tutrice des enfants de leur mariage, de maison couverte d'ardoise, avec jardin, rue Basse-de-Calmont, autre maison, avec planche de jardin, rue Haute-de-Calmont, à *main senestre* en allant à Limoges, et moitié de maison, avec jardin, rue de Groutel, tenue par indivis avec la dame de Penbulzo.

G. 212. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1617. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue Haute-de-Calmont et chemin de Bohalgo. — Déclaration par honorable homme Julien Le Clerc, marchand, veuf de Jeanne de Couetlagat, d'une pièce de terre en labeur, contenant environ 2 journaux, appelée la Prée-des-Vieux-Chemins, sise entre le Moulin-du-Duc et le village de Bohalgo, et de deux maisons contiguës, couvertes l'une de paille et l'autre d'ardoise, situées en la rue Haute-de-Calmont, à gauche en allant à Limoges, les dits biens tenus de l'évêque de Vannes, à devoir d'obéissance, suite de cour et moulin, sans aucune rente.

G. 213. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1627. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Haute-de-Calmont et de Coëtsial. — Déclaration par Mᵉ René Lechet, sieur de Redevan, tuteur des enfants de défunts Pierre Folliart et Perrine Le Gouvello, vivants sieur et dame de Kerdavy, de 2 maisons couvertes d'ardoise, dont l'une, avec appentis et 2 planches de jardin, située rue de Coëtsial, près l'église Notre-Dame-du-Mené.

G. 214. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1602. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue Haute-de-Calmont, Croix Cabello, place du Marché. — Lottie des héritages dépendant de la succession de Françoise Montfort et vente par Jean de Callo, son fils, demeurant au manoir de Villeneuve-Quistinic, à Barthélemy Le Mée, marchand à Vannes, d'une partie de ces héritages comprenant une maison avec jardin, située rue Haute-de-Calmont, à gauche en allant au manoir de Limoges, la moitié d'un logis et d'un jardin, *avis* la Croix-Cabello, une maison avec sa cour, ouvrant sur le Marché.

G. 215. (Liasse.) — 2 pièces papier.

XVIIIᵉ siècle. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue Haute-de-Calmont, place du Féty, le Prat, Rosvellec etc. — État des biens possédés tant par le sieur Jean-Vincent du Bodan que par M. Bernabé-Julien du Bodan, sieur de Kermain, son frère, et par Madame Le Bare, sa sœur. — Autre état des biens possédés par indivis, au proche fief des Régaires, par le sieur Jean-Vincent Guillo-Dubodan et par dame Angélique Guillo-Dubodan, sa sœur, épouse de M. Jean-Baptiste Frêneau.

G. 216. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1596. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Haute et Basse-de-Calmont, Moulin-du-Duc, rue de la Tannerie etc. — Lotissement des biens provenant de la succession de Jean Le Bourdiec, dit Brillac, et d'Ollive Allano, les dits biens consistant en maisons et jardins, rue Haute et rue Basse-de-Calmont, en la « quarte partie » d'un tiers du moulin à tan des Moulins-du-Duc, et en 3 logis et dépendances situés en la rue de la Tannerie.

G. 217. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1753-1754. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Haute-de-Calmont et de Poulho. — Assignation du sieur Marzan, contrôleur des actes à Sarzeau, devant la juridiction des Régaires, à fin de reddition d'aveu des biens tenus par lui de l'évêque de Vannes (1753). — Sentence des Régaires condamnant le dit Marzan (Guillaume), notaire et greffier du siège royal de Rhuis, à fournir aveu des biens susdits et à payer 8 années de rente sur eux dues (1753). — Déclaration, par Me Guillaume Marzan, de 2 maisons avec jardin, situées rue de Calmont-Haut, l'une à droite et l'autre à gauche en allant aux Capucins, et d'un pré nommé le Petit-Pré-de-Poulho.

G. 218. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

1725-1783. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Haute-de-Calmont, du Puits-de-la-Boucherie et de Groutel. — Vente par M. de Caradeuc de La Berraye au sieur Jean-Baptiste Guihur, marchand, mari de demoiselle Françoise Obevin, de la maison servant d'auberge à l'enseigne *des Trois-Marchands*, avec toutes ses dépendances, au prix de 3,000 livres (1753). — Aveu par le sieur Jean-Baptiste Guihur, négociant, et demoiselle Jeanne Housset, son épouse, à l'évêque de Vannes, d'une maison située rue Haute-de-Calmont, anciennement nommée la maison *des Trois-Marchands*, dépendances d'icelle et petit jardin au levant de la dite maison, d'autre maison, rue du Puits-de-la-Boucherie, et de la terre appelée Beaupré, contenant environ 14 journaux dont 7 sous labeur, 5 sous pré et 2 sous lande, située au bout de la rue de Groutel et joignant, au Levant, la lande de Bohalgo (1753) etc.

G. 219. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1718. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Haute-de-Calmont et Saint-Vincent. — Vente par noble et discret missire Jean Vincent, abbé de Saint-Pierre de Rillé, recteur de la paroisse de Saint-Louis de Lorient, à Toussaint Le Masson, marchand à Vannes, d'une maison située rue Saint-Vincent, donnant, par derrière, sur la muraille de la ville, et d'une autre maison, avec jardin, située rue Haute-de-Calmont, au prix total de 3,500 livres dont 3,200 pour la maison de Calmont.

G. 220. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1601-1784. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Haute-de-Calmont et Saint-Yves. — Déclarations : par Barthélemy de Saint-Pern, marchand, et Perrine de Couetlagat, son épouse, d'une maison couverte d'ardoise, avec jardin, sise en la rue Haute-de-Calmont, à droite en allant à Limoges, et d'une autre maison, avec cour et jardin, située rue Saint-Yves (1601); — par Guillaume Le Borgne, fournier, du four banal de Calmont-Haut, avec planche de jardin, tenu par lui de l'évêque de Vannes, moyennant 60 l. de rente annuelle, d'un jardin *avis* la maison du dit four, joignant, d'un bout, la venelle qui conduit à la Croix-du-Jointo, et de la moitié d'une maison couverte d'ardoise, sise en la rue Saint-Yves (1753); — par Louis Corlay, laboureur, d'une maison couverte d'ardoise, située vers le milieu de la rue Haute-de-Calmont, à droite en allant aux Capucins, appentis et mazière joignant la dite maison vers le nord, autre maison avec jardin, même rue, sur la gauche en allant aux Capucins, maison couverte d'ardoise rue Saint-Yves (1753). — Évaluation par Me Joseph-Marie Jéhanno, procureur au présidial et sénéchaussée de Vannes, à fin de vente par demoiselles Marie-Anne et Marie-Vincente Racapé, demeurant au Port-Louis, et Marie-Françoise Racapé, leur sœur, demeurant à Lorient, paroisse Saint-Louis, à demoiselle Marie Noublan, veuve du sieur Mathurin Corlay, du tiers par indivis de la succession

de Nicole Corlay, leur mère, épouse de feu Joseph Racapé, consistant en 4 maisons avec leurs dépendances, dont une située rue Saint-Yves et les 3 autres rue Haute-de-Calmont (1784).

G. 221. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1627. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — La Madeleine et rue Basse-de-la-Boucherie. — Vente par Pierre Melinaizdre, marchand, et Perrine Passavant, à Jacques Le Falher et Perrine Menguy, marchands bouchers, d'une maison couverte d'ardoise, avec cour et jardin, située rue Basse-de-la-Boucherie, sous le fief de M. L'Évêque, et de la tierce partie d'une grande pièce de terre sous pré, nommée la Prée-de-la-Grée, située près de l'église de la Madeleine, sous le fief et juridiction du Roi, moyennant 610 écus sol payés en « carts d'écus, testons et réalles d'argent. »

G. 222. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1590. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Place du Marché, rues de Calmont, Saint-Patern, Saint-Salomon et Saint-Yves. — Vente par Me Julien de Callo, recteur de Plœren, à Me Barthélemy Le Mée, marchand, demeurant en sa maison, sur le Marché, de la moitié d'une maison située sur le dit Marché, avec jardin donnant sur la rue de la Vieille-Boucherie, autre moitié de maison et d'un jardin situés rue de Calmont, portion de jardin, rue Saint-Patern, « avis la Croix-Cabello », sur la rue qui conduit aux Moulins-du-Duc, portion d'une maison, sise à Vannes, « jouxte la halle et cohue », autre portion de maison rue Saint-Salomon etc.

G. 223. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1601. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Place du Marché, rues de Groutel et Haute-de-Calmont. — Aveu par Jean Daniel, tanneur, et Perrine Paullo, son épouse, à l'évêque de Vannes, de la moitié d'une maison couverte d'ardoise et d'un jardin, la dite maison située sur le haut du Marché, comme on va de Vannes à Nazareth, et donnant, par derrière, sur la cour du collège, d'une autre moitié de maison, avec jardin, située rue de Groutel, chemin conduisant de Saint-Patern à Saint-Laurent, et d'un emplacement de maison, faubourg de Calmont-Haut, le tout tenu sans aucune charge, à part 3 sols de rente sur le logis du Marché.

G. 224. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1644-1672. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Place du Marché, rues Saint-Martin-de-la-Boucherie, de la Boucherie, du Puits-de-la-Boucherie. — Aveu fait à l'Évêque par les RR. PP. de la Cie de Jésus du collège Saint-Yves de Vannes, de l'église et maison du dit collège, contenant 123 verges de terre, « auquel lieu le dit établissement leur a été donné par le Roi, sur le consentement de la communauté de Vannes, » deux logis avec un jardin, tiers de logis et emplacement de maison sur le Marché, jardins en la Boucherie, logis avec jardin rue Saint-Martin-de-la-Boucherie etc. (1644). — Autre aveu, par les mêmes, de l'ancienne église et maison du dit collège et autres biens déclarés dans l'aveu de 1644, en outre de l'église « nouvellement commencée à bâtir, » où était autrefois un logis couvert d'ardoise, avec cour et jardin, acquis par contrat du 14 août 1655, au prix de 1,500 l. t., et d'une maison couverte d'ardoise, servant de maison de retraite au dit collège, construite aux lieux et places de 2 maisons acquises en 1652 etc. (1672).

G. 225. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1754. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Place du Mené et rue de Groutel. — Aveu par le sieur Pierre Quennec, demeurant près la Porte-Poterne, à Vannes, au nom de messire Jacques-Joseph Lambert et dame Renée-Vincente de La Bentinaye, son épouse, demeurant au château de La Houssaye, paroisse de Saint-Maden, évêché de Saint-Malo, d'une maison couverte d'ardoise, avec deux appentis, située carroir du Mené, et de deux autres maisons contiguës, dans le haut de la rue de Groutel, le tout tenu de l'évêque de Vannes, à devoir d'obéissance, suite de cour, four et moulin, sans autre charge.

G. 226. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1650. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue du Mené et rue du Puits-de-la-Boucherie. — Aveu par Madeleine Le Velle, veuve de Mathurin Bouvier, Vincent Le Floch, couvreur d'ardoise, et Jeanne Bouvier, son épouse, à l'évêque de Vannes, d'un petit logis couvert d'ardoise, situé dans la rue qui conduit de la Boucherie à l'église du Mené, autre logis couvert d'ardoise avec cour et jardin.

G. 227. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1622-1771. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Mené, Saint-Jean-de-la-Boucherie, de Couessial et Douves-du-Port. — Bail pour trois ans, moyennant 9 l. t. de ferme annuelle, du four à ban du Mené, devoirs de chauffage (*aliàs* fournerage) et cuisage dus tant par les *estagers* du dit four que par autres *galloys* qui vont y faire cuire leur pain, le dit bail consenti par messire François Chevallier, prêtre, recteur de Plémellec (Plumelec), mandataire de l'évêque de Vannes, à Jean Le Pichon, boulanger de pain blanc, et Françoise Guillemet, son épouse (1622). — Autres baux du four du Mené, consentis audit Jean Le Pichon, pour 7 et 9 ans, moyennant 20 l. t. de rente annuelle (1627 et 1632). — Autre bail au même, consenti pour 9 ans, moyennant 28 l. t. de rente, par vénérable et discret M^ire^ Guillaume Chalmerra, économe établi par le Roi au régime et gouvernement des fruits et revenus de l'évêché de Vannes, pendant la vacance du siège épiscopal (1647). — Autorisation donnée par Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, à Jean Huyon, maréchal et grossier, demeurant rue Haute-de-Calmont, de bâtir, à ses frais, un four à ban aux environs de l'église du Mené, pour servir les sujets de la seigneurie des Régaires, y compris les habitants des villages de Conleau, Cliscouet, Harcal, Kerbourbon, Kerino, Thoanic et Limoges, comme avait coutume de les servir défunt Jean Le Pichon, la dite permission accordée en faveur de 30 l., moyennant 150 livres de rente annuelle, avec promesse faite par l'évêque audit Huyon, de le maintenir comme fournier du Mené, sa vie durant, réserve faite de l'agrément de ses successeurs (1650). — Transport à Jean Le Boullicaut et Étienne Gourdin par Jeanne Le Gadic, veuve de Jean Huyon, des droits conférés à ce dernier par l'évêque de Vannes, pour la construction et l'exploitation du four à ban du Mené (1650). — Aveu fait à l'évêque de Vannes, par Jean Moris, fournier du Mené, et Isabelle Hervé, son épouse, tant pour eux que pour les tuteurs de Jean Le Boulicaut, d'une maison couverte d'ardoise, avec jardin, sise à l'entrée de la Boucherie, d'une autre maison rue du Mené, de deux petits logis s'entrejoignant, avec jardin, situés rue de Couessial, et du four du Mené, avec maison en dépendante (1673). — Autre aveu par Gildas Dréano, laboureur, demeurant au village de Kerlosquet, paroisse Saint-Patern, du four à ban du Mené, tenu de l'évêque de Vannes, à charge de 120 l. de rente, d'une maison en mazière, rue Saint-Jean-de-la-Boucherie, et d'un grand corps de logis neuf, rue du Mené (1753). — Vente par honorable homme Jean Dréano, laboureur, et consorts, à Michel Le Scoarnec et Jeanne Lestrat, son épouse, de la maison du four banal du Mené, au prix de 3,000 l. (1771).

G. 228. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1758. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Notre-Dame et Basse-de-Calmont. — Assignation de Me Guillaume Le Petit, huissier au présidial de Vannes, à fin de fournir aveu de ses biens devant la juridiction des Régaires. — Aveu par Guillaume Le Petit, officier de la Connétablie et huissier au présidial et amirauté de Vannes, de 2 maisons, dont l'une ouvrant sur la rue Notre-Dame et donnant, au Midi, sur la rue de la Sellette (Psallette), chargée de 9 liards de rente, l'autre, avec petit jardin, située rue Basse-de-Calmont.

G. 229. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1649-1748. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Notre-Dame et de la Boucherie. — Aveu par Jean Richart, marchand, demeurant sur le port, à l'évêque de Vannes, d'une maison couverte d'ardoise, située rue de la Porte-Neuve, en la ville close, provenant de la succession de son père et chargée de 2 s. m. de rente, sans rachat, d'une autre maison, avec cour et jardin, sise en la Boucherie, chargée de 9 deniers de rente, sans rachat (1649). — Vente par

messire Olivier-Charles Richer, recteur de la paroisse de Malansac, à honorables gens Pierre Quennec et Catherine Le Franc, marchands, d'un grand logement à 3 étages, ouvrant rue Notre-Dame et sur une ruelle proche la porte de ce nom, ainsi que d'un emplacement de maison, situé de l'autre côté de la dite ruelle, au prix de 2,600 l. (1748).

G. 230. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1646. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Notre-Dame et Saint-Yves. — Sentence prononcée par René Le Chet, sieur de Saint-Ducas, sénéchal des Régaires de Vannes, au profit de Guillaume Kerviche, procureur de l'évêque, contre vénérable et discret missire Jacques Belleville, chanoine de l'église de Vannes et chapelain de la chapellenie de Toussaints, taxant à 27 s. m., d'une part, et à 3 s. m., d'autre part, les arrérages de rentes par lui dus sur une maison sise en la rue de la Porte-Neuve et sur un jardin situé rue Saint-Yves.

G. 231. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1678. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Port, Basse de Calmont, du Puits-de-la-Boucherie et la Madeleine. — Aveu par demoiselle Perrine Le Couédic, veuve de noble homme Mathurin de Livillion, ci-devant veuve de Guillaume Nicolazo, sieur de La Grée, d'une maison couverte d'ardoise, avec petit jardin, située sur le Port et terre de Ker, d'une portion de maison, consistant principalement en un cellier, chargée de 5 s. de rente, également située sur le port, de 2 autres maisons et dépendances, situées l'une en la rue de Basse-de-Calmont, l'autre, avec un petit jardin, rue du Puits-de-la-Boucherie, et d'un petit pré, proche la Madeleine, contenant un journal trois-quarts.

G. 232. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1754. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Port, Basse-de-Calmont, Saint-Symphorien, ruelle près la rue Neuve. — Aveu par noble homme Nicolas-Anne Le Gris et demoiselle Thérèse Bigaré, son épouse, d'une maison située rue du Port, avec cour et jardin donnant rue du Drézen, maison, cour et jardin, rue Basse-de-Calmont, pré proche Saint-Symphorien, donnant, à l'Orient, sur le grand chemin de Saint-Guen, et *prateau* donnant, à l'Occident, sur une petite ruelle, proche la rue Neuve, qui conduit à la rue de la Fontaine.

G. 233. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1689. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue du Port, maison de la Chevigner (Chevinière), villages de Tenennio et de Bernard. — Déclaration par demoiselle Guénelle Le Manceau, veuve de noble homme Guillaume Ulliac, vivant sieur de Kerleau, avocat à la cour, de la maison et métairie de la Chevigner, consistant en un logis couvert d'ardoise, avec cour et jardin, donnant sur le bras de mer qui conduit au hâvre et port de Vannes, autre jardin, clos et pièces de terres, et de deux tenues dont l'une au village de Tenennio, l'autre au village de Bernard, le tout possédé sous l'évêque de Vannes, à devoir d'obéissance, sans rentes connues.

G. 234. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1785. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue du Port et village de Conleau. — Vente par messire François-Marie Camille de Rossi, chevalier de Rossi, demeurant présentement à Vannes, rue Saint-Vincent, à noble homme Gabriel-Marie Fabre, notaire royal et commissaire aux saisies réelles, d'une maison située sur le port, appelée la Grande-Maison, et de la maison principale de Renfort, située au village du grand Conleau, avec ses appartenances consistant en jardin et verger, au midi de la dite maison, cour, écurie, maisons, terres labourables, prés, pâtures et landes, au prix de 24,000 l. dont 12,500 pour la maison située sur le port.

G. 235. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1669. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue du Port et Croix des Capucins. — Déclaration par Sébastien Nicollas, sieur du Bignon, tuteur des enfants mineurs de défunts écuyer François de Trédazo, vivant sieur de Kerizouet, et demoiselle Nicole Évenard, d'une maison couverte d'ardoise, appelée la Maison du Galion, avec appentis et cour au côté, le tout

situé sur le port, séparé par une petite rue du four à ban de la seigneurie de Ker, et d'un petit pré, cerné de fossés, appelé le Pré des Buttes, situé proche la Croix des Capucins, joignant, d'une part, au prateau de la rue Basse, et, d'autres parts, aux deux chemins conduisant l'un au village de Kerino, l'autre à Limoges, le tout tenu par les dits mineurs de l'évêque de Vannes, à devoir de cour, four et moulin, et moyennant 7 s. de rente.

G. 236. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1552. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue du Port et Douves-du-Port. — Déclaration par Alain Le Borgne et Jeanne Toussaincts, son épouse, d'une maison avec cour, sise en la rue et terre de Ker, donnant, d'un côté, « sur la grand rue de la mer », et, de l'autre, sur la rue du Drézen, ainsi que d'un jardin situé dans une venelle aboutissant sur les Douves, les dits biens tenus de la seigneurie de Ker, à charge de 10 s. de rente sur la maison et de 5 s. sur le jardin.

G. 237. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1767. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Port et du Drézen. — Adjudication au sieur Gabriel Danet, marchand à Vannes, au prix de 9,200 livres, d'une maison située sur le Port, avec magasin derrière donnant sur la rue du Drézen, la dite maison saisie par demoiselle Anne-Julienne Amproux, veuve de noble homme Roland Le Moine, vivant sieur de Boizeau, sur Mathurin Danet, ci-devant négociant, son débiteur d'une somme dè 6,000 l. de principal.

G. 238. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1625-1688. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Port et du Drézen, villages de Bernus et de Trussac. — Titres relatifs : à 2 pièces de terre, l'une sous pré, contenant trois quarts de journal, située proche le village de Trussac, joignant, d'une part, le chemin conduisant du dit village à Bernus, et, d'autre part, celui qui mène au Petit-Conleau, l'autre, en labeur, sise au village de Pontouarn, près Bernus, contenant environ 2 journaux, à la tenue Pichon, du dit village de Bernus, et à une maison située sur le port de Vannes, les dits biens possédés successivement, sous la seigneurie de Ker, par honorables gens Olive Salmon, veuve de Julien Le Moyne (1625), Julien, Jean et Pierre Le Moyne, marchands sur le Port (1660 et 1668), demoiselle Marguerite Le Clerc, veuve de noble homme Jean Le Moyne, et demoiselle Françoise Bégaud, veuve de Me Jean Le Clerc, vivant procureur au présidial (1673), et par demoiselle Isabelle, Renée-Catherine et Sainte Le Moyne, et demoiselle Marie Le Clère (1688), suivant aveux des années susdites ; — à une maison couverte d'ardoise, ouvrant sur le Port avec 2 corps de logis par devant, un autre derrière, et un jardin séparé de la dite maison par la venelle de Gréguenic, les dits biens chargés de 28 s. m. de rente, ainsi qu'à la tenue Riguidel du village de Bernus, et à la pièce de terre appelée le Parc du Herlen, située dans la lande de Trussac et contenant environ 2 journaux un quart, avec ses clôtures, le tout possédé successivement, par Jeanne Le Gras, veuve de Guillaume Pizigot (1635), Henri Daviers, René Hardouin, mari de Louise Hervouet, et les enfants mineurs de Laurent Hervouet et d'Olive Pizigot (1660), Henri Daviers et Joseph Hervouet, marchands (1675), suivant aveux par eux rendus à la seigneurie de Ker.

G. 239. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1627-1756. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Port et du Drézen, village de Conleau. — Aveux par Yves Le Moguédec, marchand, à messire Mathurin de Montallays, baron de Ker, de 2 maisons, l'une ouvrant sur le Port, avec un porche soutenu par des piliers de bois, chargée de 22 s. 6 d. m. de rente, l'autre, avec jardin, située rue du Drézen (1627) ; — par autre Yves Le Moguédec, sieur de La Grange et consorts, héritiers d'Yves Le Moguédec et de Françoise Macé, à l'évêque de Vannes, de la maison ci-dessus, dite des Trois-Piliers, logis avec jardin, rue du Drézen, petite mazière et planche de jardin au village de Conleau (1672) ; — par demoiselles Nicole-Marie Le Vandeur, veuve de noble homme Pierre-Vincent Gobé, sieur de Kervilart, Hélène-Jeanne Le Vandeur, veuve de noble homme Marc-Vincent Le Thieis, sieur de Keravello, et Marie-Pélagie Le Vandeur, à l'évêque de Vannes, de la dite maison des Trois-

Piliers, deux-tiers d'une autre maison, sur le Port, et du logis de la rue du Drézen, avec son petit jardin, donnant sur l'enclos des Urselines (1754). — Déclaration par honorable femme Françoise Macé, veuve d'honorable homme Jean Moulnier, vivant marchand sur le Port, à messire Jean de La Landelle, seigneur de Roscanvec et de Ker, de la maison des Trois-Piliers et du logis de la rue du Drézen, avec grange et jardin (1660).

G. 240. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1688. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Port et du Drézen, Douves-du-Port. — Aveu par noble homme Joseph Hervouet, marchand, à l'évêque de Vannes, de la maison habitée par lui, sur le Port, d'un jardin rue du Drézen, et de 2 autres maisons contiguës, ouvrant sur les Douves et sur la rue de Baraségal.

G. 241. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1688. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Port et la Madeleine. — Aveu par noble homme Yves Nicolazo, sieur de La Grée, avocat en la cour, fils et héritier de feu Guillaume Nicolazo, marchand à Vannes, d'une maison couverte d'ardoise, avec appentis, située sur le Port, donnant, par derrière, sur la rue du Drézen, et d'un petit pré, contenant un journal trois-quarts, situé proche la Madeleine, sur le chemin conduisant de Saint-Michel à la ville d'Auray.

G. 242. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1599-1627. — Biens et revenus. — Ville de Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Port et de Poulho, village de Trussac. — Aveu, minu, dénombrement par Guillaume Chedanne et Perrine Le Goff (1599) et par Pierre Chedanne, leur fils (1627), à noble et puissant messire Mathurin de Montallays, seigneur de Ker, de la maison de Creisker, sise à Trussac, avec cour, jardin et bois de sapins, d'une tenue d'héritage au dit village, appelée la Tenue de la Fontaine etc., d'une pièce de terre « aux mettes » du Pargo, nommée Liorch-Couarch, contenant environ 2 journaux, et de deux maisons, à Vannes, dont l'une, avec jardin, située rue de Poulho, l'autre, sur le Port, nommée la Maison du jeu de Paulme, outre la tierce partie de la maison dite du Grand-Moutonnyer, également située sur le Port.

G. 243. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1672. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Port, du Puits-de-la Boucherie, Haute-de-Calmont, village de Trussac. — Aveu par noble homme Pierre Le Vacher, sieur de Lohac, et demoiselle Renée Gareau, son épouse, à l'évêque de Vannes, d'une maison couverte d'ardoise, située sur le Port et chargée de 25 s. m. de rente, de 2 autres maisons dont l'une située rue du Puits-de-la-Boucherie, l'autre au bas de la rue Haute-de-Calmont, et de 2 logis avec jardin, au village de Kervenic sous Trussac, donnant, au Levant, sur le bord de la mer.

G. 244. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1554. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Port et Saint-Julien, village de Trussac. — Aveu par Yvon Guého, marchand drapier, et Julienne Giquel, son épouse, à Claude de Malestroit, seigneur baron de Ker, d'une maison avec jardin, rue Saint-Julien, autre maison et jardin, même rue, tenue d'héritage au village de Tursach et maison, avec son jardin, rue et terre de Ker, donnant, par derrière, sur la rue du Drézen.

G. 245. (Cahier.) — 35 feuillets papier.

1661-1663. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue du Port et de la Tannerie. — Saisie juridicielle, prononcée par le siège présidial de Vannes, à requête de demoiselle Alexise Mau, fille et seule héritière de défunts nobles gens Jean Mau et Jeanne Nizan, sur les immeubles de Jean Nizan, son tuteur, reliquataire envers elle d'une somme de 6,147 l. 3 s. t., d'une grande maison à 3 étages, située sur le quai de Vannes, et d'un jardin clos de mur, en la rue qui conduit de la Croix-Cabello à la tannerie (1661). — Saisie sur demoiselle Perrine Inizano, veuve Nizan, d'une portion de sa grande maison du Port, vendue juridiciellement, au prix de 1,800 l., à Françoise Bonabes, avec réserve de prémesse au profit de Jean Nizan, fils de la dite Inizano (1663).

G. 246. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1548-1752. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue du Port, village de Trussac. — Aveux : par Guillemette Le Digabel, veuve de Regnault Bretin, demeurant en la paroisse de Séné, à haut et puissant Claude de Malestroit, sire de Ker, d'une tenue située au village de Tursac, chargée de 20 s. m. de rente, payables à madame de Saint-Amadour et de Saint-Gilles, mère du dit sire, et de 2 maisons avec leur cour et jardin, situées en la terre de Ker, faubourg de Vannes, tenues par elle à charge de 10 s. m. de rente (1548) ; — par Jean Vacher, sieur de Lohac, à messire Jean de La Landelle, chevalier, seigneur de Roscanvec et de Ker, d'une maison couverte d'ardoise, située sur le port de Vannes et donnant, par derrière, sur la rue du Drézen, chargée de 25 s. m. de rente, et de 2 logis, avec jardin et pré, au village de Kervenic, donnant sur le rivage de la mer, à charge de 10 s. m. de rente (1660) ; — par le sieur Julien Le Ray dit Launay, négociant à Vannes, époux de demoiselle Marie-Joseph Pédron, tant pour lui que pour le sieur Jean-Rose Pédron, chirurgien juré du Roi, domicilié en la ville de Malestroit, présentement en l'Ile de Saint-Domingue, à l'évêque de Vannes, d'une maison sur le Port, habitée par le dit Launay, cellier, cour, écurie, petit jardin en dépendant, et d'un pré en la lande de Trussac, contenant 2 journaux, chargé de 2 l. de rente (1752).

G. 247. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 21 pièces papier.

1706-1711. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de Poulho, Basse-de-Calmont, pré derrière les Carmes déchaussés. — Assignation de Joseph Rozé, marchand, à fin d'aveu des biens tenus par lui sous la juridiction des Régaires (1706). — Sentence des Régaires condamnant le sieur Joseph Rozé et demoiselle Isabelle Janin, sa compagne, à rendre aveu de ce qu'ils possèdent sous le fief de la dite juridiction (1706). — Moyens d'impunissement fournis par le procureur fiscal des Régaires, en réformation de l'aveu rendu par le défunt sieur Joseph Rozé, pour 8 défauts parmi lesquels l'omission des nom, surnom et qualités de M[gr] l'évêque de Vannes (1708). — Déclaration par demoiselle Isabelle-Agnès Jannin, veuve du sieur Joseph Rozé, tutrice des enfants mineurs de leur mariage, d'un petit jardin, rue de Poulho, joignant, d'un côté, le couvent des Urselines, de l'autre, une petite ruelle, dans lequel se trouve un magasin avec son appentis, chargé de 5 s. m. de rente à l'évêque, d'un pré derrière les murailles du jardin des Urselines, petite maison, avec cour et jardin, rue Basse-de-Calmont, deux tiers d'une autre maison, même rue, pré situé derrière la *Prée* des PP. Carmes déchaussés, donnant, au Levant, sur le chemin de Poulho à Trussac (1711).

G. 248. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1552-1561. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue de Poulho et village de Conleau. — Certificat de bannie, à fin d'appropriement, de la vente faite en 1552, par noble homme M[e] Julien Desits, sieur de Kervalay, à Guillaume Lechet, sieur de Saint-Ducar, de la moitié, par indivis, d'une métairie ou tenue noble située au village du Grand-Conleau, moitié d'une tenue d'héritage au village du Petit-Conleau, clos entre les maisons de Saint-Julien et de Kerfranc, appelé le Pré-au-Lorio, autre pièce de terre sous pré, *férant* sur la venelle qui conduit de Kerfranc à la chapelle Saint-Julien, « assez près » du grand jardin nommé le jardin de Ker, la dite vente faite au prix de 715 l. 13 s. 4 d. m. (1561).

G. 249. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1559. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue de Poulho, le Pargo. — Aveu et dénombrement par Yvonne Lorveloux, femme de Louis Guillo, sieur de Locqueltas, Yvonne Gatechair, femme de Jean Salomon et consorts, à noble et puissant René de Malestroit, sire et baron de Ker, de la pièce de terre appelée le Clos-au-Maroil, pièce de terre labourable adjacente, contenant de 6 à 7 journaux, le tout situé près Poulho, de la pièce de terre sous pré, nommée la prée du Pont-Selio, située proche le manoir du Pargo, sur le chemin conduisant au pont et chapelle du Vincen, des prés de la Garenne et du Magouero, le premier situé sur le chemin de Poulho à Bernus, et le second sur celui du Vincen, contenant chacun de 6 à 7 journaux.

G. 250. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1754. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue de Poulho et village de Trussac. — Aveu par le sieur Doré, marchand, à l'évêque de Vannes, d'une maison située rue de Poulho, petit bâtiment en mansarde joignant la précédente, maison au village du Petit-Kervenic, chargée de 10 s. de rente, 2 autres maisons joignant la précédente, avec jardin derrière.

G. 251. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1664-1753. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de Poulho, de la Vieille-Boucherie, du Puits-de-la-Boucherie. — Sentence des Régaires, au profit du procureur fiscal de cette juridiction, condamnant noble homme Jacques Le Goff à payer le rachat dû par le décès de Guillemette Cléquin, sa femme, sur 3 prés acquis par elle (1679). — Assignation du dit Jacques Le Goff, sieur de Canivarch, devant la juridiction des Régaires, à fin d'y fournir minu et déclaration de 4 prés dépendant de la succession de sa dite épouse (1679). — Aveux à l'évêque de Vannes : par demoiselle Jeanne Le Goff, autorisée de justice, sur le refus de noble homme Guillaume Guillaudeuc (*alias* Guillaudeu), son mari, Vincente et Anne Le Goff, du Pré de la Barrière, contenant 2 journaux 47 cordes, situé proche le prateau de de Poulho, du pré dit du Milieu, contenant 3 journaux 7 cordes, situé sur le chemin de Poulho à Bernus, du pré nommé la Grande Prée, contenant 4 journaux 35 cordes, donnant, vers *Minuit*, sur le chemin conduisant de Poulho au Pargo, du pré de Kergoual, contenant 1 journal 26 cordes, situé rue de la Vieille-Boucherie, entre le prateau de Poulho et la Madeleine, d'une petite maison, même rue, proche Limoral, et de la moitié d'une maison ouvrant au Midi, rue du Puits-de-la-Boucherie (1704) ; — par demoiselle Jeanne Guillodeu, fille majeure, tant pour elle que pour Guillaume et Hyacinthe Guillodeu, ses frères, actuellement aux Indes, et demoiselle Marie-Catherine Besson, sa nièce, des biens énoncés dans l'aveu ci-dessus (1753).

G. 252. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1602-1617. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Puits-de-la-Boucherie et Basse-de-la-Boucherie. — Minu, aveu et dénombrement par Jean Le Falher et Perrine Meinguy, son épouse, à l'évêque de Vannes, d'une maison couverte d'ardoise, avec cour, puits et jardin, située dans la rue Haute-de-la-Boucherie, « autrement appelée la rue du Puis », de la moitié d'une maison, même rue, et d'une autre maison couverte d'ardoise, avec cour et jardin, rue Basse-de-la-Boucherie (1602). — Aveu des biens ci-dessus par Jean Guinterne et Perrine Menguy, sa femme, veuve Le Falher, Pierre et Guillaume Le Falher, ses fils (1617).

G. 253. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1601-1679. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Puits-de-la-Boucherie et de la Boucherie. — Aveu par Guillaume Crogat, marchand, et Yvon Crogat, son frère, à l'évêque de Vannes, d'une maison couverte d'ardoise, cour, étable et jardin derrière, située rue du Puits et chargée de 3 s. 20 d. de rente, autre maison rue de la Boucherie, chargée de 4 s. de rente, et 2 parts d'une autre maison, avec puits et jardin, même rue (1601). — Déclaration par Jean Nicol, prêtre de la communauté de Saint-Patern, et Gilles Bonnier, marchand et hôte débitant vin en l'hôtellerie ou pend pour enseigne le *Dauphin couronné*, de 2 logis, dont l'un, nommé le logis du Puits, situé en la Boucherie, l'autre, plus petit, situé dans la ruelle par où l'on descend du four du Mené en la dite Boucherie, les dits biens tenus de l'évêque de Vannes, sans aucune rente (1679).

G. 254. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1736. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Puits-de-la-Boucherie et du Four, Croix-Cabello. — Adjudication juridicielle, en l'audience des causes civiles de la cour et siège présidial de Rennes, à Vincent Guibery, d'une boutique en la rue du Four, de quelques chambres et « mauvaises maisons » situées à la Croix-Cabello, et d'une maison, rue du Puits, le tout provenant de la succession de François Nicol et Vincente Piquet.

G. 255. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1601. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Puits-de-la-Bou-

cherie, Haute et Basse-de-Calmont. — Aveu par Jacques Ryo, fournier, à l'évêque de Vannes, d'une maison avec jardin derrière, en la rue du Puits-de-la-Boucherie, moitié de maison avec jardin, rue Basse-de-Calmont, et 2 emplacements de maison avec leur jardin, situés dans la rue Haute-de-Calmont.

G. 256. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1683. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Puits-de-la-Boucherie et de Poulho. — Déclaration par Yves Le Courtoys, boulanger de pain blanc, tant pour lui que pour les enfants mineurs de Jean Layec et Marie Anno, d'une maison, cour, puits, écurie, jardin, situés rue du Puits-de-la-Boucherie et chargés de 4 s. m. de rente à l'évêque, ainsi que d'un petit pré, sous pâture, proche le prateau de Poulho.

G. 257. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

1758. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Puits-de-la-Boucherie et Saint-Martin, village de Trussac. — Assignation, devant la juridiction des Régaires, de Pierre Gadoret, cabaretier, à fin de reddition d'aveu. — Sentence des Régaires, condamnant le dit Cadoret à faire aveu des biens possédés par lui sous la dite juridiction. — Aveu par Pierre Cadoret, cabaretier, et Jean Le Clouarec, tuteur des enfants de feu Pierre Belleguic, de son mariage avec Michelle Le Clouarec, d'un grand corps de logis et dépendances nommé le *Bœuf couronné*, situé rue du Puits-de-la-Boucherie, mazière et petit corps de logis joignant le précédent, situés rue Saint-Martin-de-la-Boucherie, pré dans la lande de Trussac, contenant deux journaux et chargé de 36 s. de rente.

G. 258. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1601. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues du Puits-de-la-Boucherie et Saint-Yves. — Aveu par Jean Allis, boucher, à l'évêque de Vannes, d'une maison avec cour et jardin, située rue du Puits-de-la-Boucherie, à main droite en allant du Marché au Moulin-de-l'Évêque, autre maison couverte d'ardoise, avec jardin, en la rue Saint-Yves, à main droite, en allant du Marché à la chapelle et église « Monsieur Saint-Michel. »

G. 259. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1680. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue du Puits-de-la-Boucherie, villages de Tohannic et de Bellébat. — Aveu par demoiselle Bertranne Couturet, dame de Tohannic, à l'évêque de Vannes, de la maison principale et noble de Tohannic et dépendances, métairie noble du dit lieu, « hors la court », métairie noble de Bellébat, proche Tohannic, maison couverte d'ardoise, au bas de la rue du Puits-de-la-Boucherie, ayant sa principale ouverture au Septentrion, les dits biens tenus sans charge ni rente.

G. 260. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1677. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue Saint-Martin-de-la-Boucherie et venelle de Bézard. — Aveu par Me Julien Le Baud, notaire royal au territoire de Guérande, arpenteur du dit lieu, et Gillette Guillotin, sa compagne, ci-devant veuve du sieur Guillaume Le Brière, à l'évêque de Vannes, d'un logis et dépendances, rue Saint-Martin en la Boucherie, et d'un pré situé proche la venelle de Bézard, conduisant de la fontaine de ce nom à la rue Neuve, les dits biens provenant de la succession de défunts Guillaume et Michelle Le Brière.

G. 261. (Liasse.) — 3 pièces parchemin.

1601-1641. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Saint-Martin et du Puits-de-la-Boucherie. — Aveux à l'évêque de Vannes : par Françoise Le Falher, veuve de Bertrand Le Treste, d'une maison couverte d'ardoise, avec petit jardin derrière, ouvrant sur la rue qui conduit du Marché au jardin de feu Monsieur de Vannes et à Bourg-Maria, et de la moitié d'une autre maison et de son jardin, sise en la même rue ; — par Guillaume Le Falher, boucher, de la maison avec cour, étable et jardin, habitée par lui, rue Saint-Martin-de-la-Boucherie, à main droite en descendant au moulin de l'Évêque,

autre logis avec cour, étable et jardin, rue du Puits (1627). — Déclaration par Guillaume Connan, maréchal, et Jeanne Le Falher, son épouse, de 2 maisons et dépendances situées l'une rue Saint-Martin-de-la-Boucherie et l'autre rue du Puits (1641).

G. 262. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1601. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue Saint-Yves et village de Bernard. — Aveu fait à l'Évêque par honorable homme Jean Gainche, marchand, demeurant en la terre de Ker, ès faubourg de Vannes, d'une maison couverte d'ardoise, avec étable et jardin, située rue Saint-Yves, la dite maison chargée de 12 d. de rente, et de 2 tenues d'héritage au village de Bernard, à devoir de foi et hommage seulement.

G. 263. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1753. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Saint-Yves, de Couessial, de Groutel et village de Trussac. — Déclaration par demoiselle Perrine Conan, veuve Maguero, d'une maison, rue Saint-Yves, ayant vue, au Midi, sur la dite rue, petite cour derrière, autre maison avec jardin, au nord de la précédente, petites maisons rue de Couessial et rue de Groutel, maison appelée le Bas-Kervenic, proche le village de Trussac, donnant, au Levant, sur le canal de la mer, avec appentis, jardin, etc.

G. 264. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1648. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue Saint-Yves, Fontaines du Garnier et de la Garenne, Lande de Calmont. — Aveu par vénérable et discret missire Guillaume Le Galloys, prêtre, docteur en théologie, chanoine théologal de l'église cathédrale de Vannes et vicaire perpétuel de la paroisse Sainte-Croix, à l'évêque de Vannes, de deux corps de logis avec appentis, rue Saint-Yves, d'une pièce de terre sous pré, contenant 2 journaux un quart, nommée le champ du Trésorier, située au bas de l'enclos des Carmélites, vers la fontaine du Garnier, autre pièce de terre contenant 3 cordes 2 tiers, « y compris les goueffres et fossés », proche la fontaine de la Garenne, au bas d'icelle Garenne, touchant, du Levant et Midy, aux terres de la maison du Verger, et d'une autre pièce de terre en la lande de Calmont, joignant le chemin qui conduit de la Croix-du-Jointo à la maison de Tohannic.

G. 265. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1675-1693. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue Saint-Yves et place du Marché. — Retrait lignager par Jean Cheilleu, maître maréchal, et Guillemette Le Gal, d'un logis et jardin saisis par le procureur fiscal des Régaires sur Jean Le Clerc, fugitif, les dits biens hypothéqués à Jacques Bounel, *marchand crocheteur*, rue Saint-Yves, prêteur de la somme affectée au dit retrait (1675). — Déclaration par Patern Bounel, boulanger près la Croix-Cabello, tuteur des enfants mineurs de feu Jacques Bounel et de Guillemette Mancel, d'une grande et d'une petite maisons contiguës, situées rue Saint-Yves (1689). — Aveu par Michel Monnier, maître pâtissier, et Marguerite Bauval, à l'évêque de Vannes, de la maison couverte d'ardoise habitée par eux, rue Sainte-Yves, autre maison, dite de la Promenade, située au bas du Marché, comme on descend à la Boucherie, avec appentis, écurie derrière et petit jardin au nord de la dite écurie (1693).

G. 266. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1641-1648. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Saint-Yves et Saint-Martin-de-la-Boucherie, la Madeleine. — Aveux par noble homme Jean de Saint-Pern, sieur de la Brousse, à l'évêque de Vannes, d'un logis couvert d'ardoise, situé rue Saint-Yves, avec son *refuy* devant, cour et jardin derrière, autre logis, rue de la Boucherie, avec son *refuy* devant et jardin derrière, 35 cordes de terre sous pâture, au-dessous de l'église Saint-Michel, sur le chemin conduisant de la rue Saint-Yves à la Madeleine, vulgairement appelée le jardin du Poul (1641 et 1648).

G. 267. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1672-1681. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues Saint-Yves et de la Vieille-Boucherie, village de Bernus. — Déclaration par les humbles et dévotes religieuses du monastère de la Visitation, établies rue Saint-

Yves, représentées par sœur Madeleine-Élisabeth de Chaumont, supérieure, et plusieurs autres religieuses, d'un logis couvert d'ardoise, appentis, cour, puits et jardin, rue Saint-Yves, acquis de Jean Caudal, maréchal, autre maison en forme de pavillon, boutique et jardin, advis le couvent de Nazareth, acquis d'Antoine Malet, maître apothicaire, et de demoiselle Jacquette de Livillon, petite maison couverte de paille et jardin derrière, en la rue de la Vieille-Boucherie, acquise de Jeanne Ramel, veuve de Pierre Crestien, et d'un canton de terre ci-devant en jardin, maintenant enfermé dans l'enclos des dites dames, ouvrant sur la venelle qui conduit de la rue de la Vieille-Boucherie à l'église Saint-Michel, acquis d'écuyer René de Marque (1672). — Aveu par les mêmes à l'évêque de Vannes, des biens ci-dessus, augmentés de 4 tenues situées au village de Bernus, provenant des biens de feu noble homme Nicolas Croze, vivant conseiller au présidial de Vannes, et constituées par lui pour servir, en partie, de dot à l'une de ses filles, religieuse professe au dit couvent (1681).

G. 268. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1741. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Ursulines et rue Basse-de-Calmont. — Vente par Vincent-François Rozé, employé dans les fermes du Roi, et consorts, à demoiselle Yvonne Le Boulicaud, veuve du sieur Joseph Macé, d'une grande maison neuve avec cour et jardin, située rue Basse-de-Calmont, et d'un pré derrière l'enclos des Ursulines, donnant, « d'un bout », sur le chemin qui conduit de Vannes à Bernus, au prix de 4,620 l., dont 3,000 pour la maison de Calmont-Bas, les dits biens provenant de la succession de noble homme Joseph Rozé et de demoiselle Élisabeth Janin, père et mère des héritiers.

G. 269. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1641-1649. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rue de la Vieille-Boucherie, Bourg-Maria et Limoges. — Aveux par François Corno, sieur de Bozorec, à l'évêque de Vannes, de 2 logis contigus, couverts de paille, avec un jardin, situés en la rue de la Vieille-Boucherie, du clos anciennement nommé Bois-Vert, à présent sous pâture, sur le pavé conduisant de la sente du cimetière du Mené au chemin de Vannes à Bourg-Maria, et d'un pré au-dessous du verger de la maison de Limoges (1641 et 1649).

G. 270. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1751. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou villages). — Rues de la Vieille-Boucherie et de Couessial. — Vente par demoiselle Françoise Veniar, à noble homme Pierre-Jean Sence, conseiller du Roi, receveur des consignations de la sénéchaussée royale de Morlaix, d'un cinquième et demi de deux maisons contiguës et d'un jardin situé en la Vieille-Boucherie, paroisse Saint-Salomon, et d'un cinquième également d'une autre maison située rue de Couessial.

G. 271. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1687. — Biens et revenus. — Vannes (plusieurs rues ou vilages). — Rues de la Vieille-Boucherie et Saint-Martin. — Saisie réelle, au profit de François Roullet et femme, marchands de draps de soie à Vannes, sur Mathurin Rio, d'une maison couverte d'ardoise, rue de la Vieille-Boucherie ou de la Madeleine, et d'une autre maison avec petite cour et jardin, située rue Saint-Martin-de-la-Boucherie.

G. 272. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1765. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Surzur et Sarzeau. — Vente par messire Jean-Louis du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet, Le Plessix, Mareil, Boturel, Clergerel, etc., demeurant en son château de Talhouet, paroisse de Pluherlin, à messire Thomas-Scholastique du Bot, chevalier, seigneur du Grégo, demeurant en son château du Grégo ou en son hôtel à Vannes, près les Lices, des terres du Trébinec et du Vaujours, moulins à eau et à vent de Caden et du Vaujours, « avec les étagers et mouleaux qui y sont sujets et que l'on a droit de contraindre de les suivre », prés, jardins et pâtures dont jouit le fermier des dits moulins de Caden, les dits biens, situés dans les paroisses de Surzur et de Sarzeau, vendus au prix de 71,000 l. de principal et de 1,200 l. d'épingles.

G. 273. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1625-1631. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Theix et Sulniac. — Bail des dîmes et gros fruits des paroisses de Theix et Sulniac, montant à 907 perrées un quart, dont 747 perrées, tant seigle qu'avoine, pour les 6 frairies de la paroisse de Theix, et 160 perrées un quart seigle, pour la paroisse de Sulniac (1625). — *Item* à Jean Rouxel, notaire, demeurant au bourg de Saint-Jean-du-Gourvello, des dîmes de la paroisse de Sulniac et des 5 frairies de Theix, moyennant 142 perrées seigle, pour la première de ces paroisses, 405 perrées seigle et avoine et 17 perrées froment pour la seconde (1631).

G. 274. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1786. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Theix, Sulniac, Surzur. — Vente par haut et puissant Jean-François de Baillehache, chevalier, marquis de Goulaine, seigneur du Loroux et autres lieux, à M. Me Michel-Anne-Sébastien Le Mounier, conseiller du Roi et son procureur au siège de la Maitrise particulière des eaux, bois et forêts de Vannes, des terres et seigneuries du Plessis-Josso et de Lespinay, situées dans les paroisses de Theix, Sulniac et Surzur, au prix de 225,000 l., et, par le dit Le Mounier, procureur du dit sieur de Baillehache, à haut et puissant seigneur François-Joseph-Guy de Quifistre, marquis de Bavalan, sous-lieutenant au régiment de chasseurs des Pyrénées, de la terre et seigneurie de Ferrières en Sulniac, relevant du Roi, avec droit de basse, moyenne et haute justice, et de la seigneurie de l'Espinay en Surzur, relevant du fief des Régaires, au prix total de 215,000 l., dont 110,000 l. pour Ferrières et 105,000 pour l'Espinay.

G. 275. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1772. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes, Ambon, Bourg-Paul-Muzillac. — Vente par demoiselle Marie-Rose de Cens, demeurant au couvent des Carmélites de Ploërmel, à M. Me Pierre-Vincent sieur de Galvignac, procureur du Roi en la maréchaussée de Bretagne au département de Vannes, d'une prairie située sur le chemin conduisant de Calmont-Bas à la Croix-du-Jointo, d'un jardin au nord du dit chemin et de divers biens situés dans les paroisses d'Ambon et de Bourg-Paul-Muzillac, au prix principal de 3,700 l.

G. 276. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1624-1762. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes et Arradon. — Citation, devant le sénéchal de Vannes, à requête de Perrine Daniel, veuve douairière de Guillaume Fournier, sieur de la Salette, de Jean du Verger, fermier de la métairie du dit lieu, pour le contraindre à contribuer au paiement du douaire de la dite dame, assigné aussi bien sur la dite métairie de la Salette que sur la moitié du logis à l'enseigne du *Lion-d'Or* (1624). — Vente par demoiselle Gillette-Renée Touzé de Boloré, demeurant à Vannes, rue Notre-Dame, à Me Gabriel-Marie Fabre, notaire royal et procureur au Présidial, de 3 tenues dont l'une au village de Bernus, relevant des Régaires, à titre d'héritage roturier, les 2 autres, au bourg paroissial d'Arradon, relevant de la seigneurie de Largouet, au prix de 2,400 l. pour la tenue de Bernus, et moyennant 270 l. de rente viagère pour les 2 tenues d'Arradon (1762).

G. 277. (Liasse). — 3 pièces papier.

1732-1733. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes, Camors, Grand-Champ. — Mémoire des biens vendus judiciairement, au prix de 3,200 l., par demoiselle Barbe-Catherine Frémont, dame du Val, héritière sous bénéfice d'inventaire de dame Catherine Sébouez, sa mère, au profit de Mrs de Galisson et de Tanoarn, les dits biens comprenant le tiers de la maison de Poulho, autre tiers des tailles du Canquis, sous Camors, et de 6 tenues situées en la paroisse de Grand-Champ, avec une rente foncière de 24 s. sur une maison sise au bourg du dit Grand-Champ (1732). — Quittance pour M. de Tanoarn d'une somme de 131 l. 5 s., par lui payés à l'évêque de Vannes, à titre de lods et ventes (1733).

G. 278. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1758.— Biens et revenus.— Plusieurs paroisses. Vannes et Noyalo. — Vente au prix de 1,500 l. t., par Louis Le Monnier, drapier, et Marguerite Le

Scellec, son épouse, à Perrine Le Quinio, veuve de Marc Le Scellec, de 2 portions de maison dont l'une, avec jardin, sise au bourg de Noyalo, l'autre située rue Haute-de-Calmont, et d'un pré donnant sur le bord de la mer, en la dite paroisse de Noyalo.

G. 279. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1540-1786. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes et Plescop. — Titres relatifs aux acquisitions faites par messire Georges d'Arradon, évêque de Vannes, en 1595, savoir : d'une pièce de terre autrefois nommée le Pré du Pen, contenant un demi-journal, 16 cordes, située derrière la Boucherie, vendue par Me Urbain Branger, notaire royal et procureur au siège présidial de Vannes, et Renée Morin, son épouse, au prix de 111 écus sol ; — *Item* d'un jardin situé entre l'Étang-de-l'Évêque et les maisons de la Boucherie, cédé par demoiselle Jeanne Kermasson, veuve de Me Guillaume Le Doulx, en échange des rentes dues par elle à l'évêque de Vannes sur la tenue Kerlagat, proche le village du Téno, paroisse de Plescop ; — *Item* d'un autre jardin près la Boucherie, vendu par Julienne Kermasson, veuve de François d'Allérac, au prix de 120 écus, un tiers ; — *Item* de 2 pièces de terre près de l'étang et moulin de l'Évêque, vendues par Jean Le Bourdiec et consorts, au prix de 400 écus sol ; — *Item* d'un pré contenant 1 journal, 11 cordes, 2 tiers, situé proche l'étang susdit, vendu par le même au prix de 70 écus, 2 tiers ; — *Item* d'un pré cerné de muraille et fossés, contenant 1 journal, situé sur le chemin qui conduit de l'étang dit de l'Évêque à celui de Pontdigo, vendu par honorable homme Jean Le Meilleur, sieur de Kerbourbon, au prix de 120 écus ; — *Item* d'un petit jardin, contenant 11 cordes et demie, situé au bas de la Boucherie, vendu par Julienne Guiffay, veuve d'Allérac, au prix de 30 écus sol (1595) ; — *Item* d'un quart de journal proche l'Étang-de-l'Évêque, vendu par Yves Martin et Jean Dréano, Louise et Guillemette Haucé, leurs épouses, au prix de 30 écus ; — *Item* d'un pré contenant environ 2 *journées*, donnant sur le ruisseau qui descend du moulin de Rohan à celui de l'Évêque, au prix de 20 écus sol, cette dernière vente faite par Jeanne Le Peven, veuve de Julien Blandin, à noble et puissant René d'Arradon, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine et gouverneur des ville et château de Vannes, garde des côtes du Morbihan, Auray, Quiberon (1597). — Aveux à l'évêque de Vannes : par Yvon Le Soufacher et Jacquette Lorveloux, son épouse, de la maison qu'ils habitent, sur le Marché, avec cour, étables derrière et autres appartenances, la dite maison chargée de 20 deniers m. de rente, et d'une tenue d'héritage au village de Lézunan, paroisse de Plescop, chargée de 2 truelles de froment et de 4 d. m. de rente (1541 n. s.) ; — par noble homme Gilles Jéguic et Aliette Le Moignic, de la moitié de maison habitée par eux, rue du Puits, faubourg de Vannes, moitié d'un petit jardin près l'Étang-de-l'Évêque, jardins, rue du Puits, et métairie noble du Ménaty, paroisse de Plescop (1552) ; — par Jean Fryot et Guillemette Paullo, son épouse, de la moitié d'une maison, avec planche de jardin, située sur le Marché, d'une tenue « voistue et herbregée » au village de Kerango, paroisse de Plescop, appelée la tenue Paullo, chargée de 4 l. 5 s., et d'un quart de froment rouge de rente, etc. (1601) ; — par Jérôme Le Berre « marchand courayeur », demeurant sur le Marché, paroisse Saint-Salomon, d'une maison couverte d'ardoise, avec puits, cour et jardin, située rue Saint-Martin-de-la-Boucherie, et du pré dit de Bézard, contenant environ un journal, donnant, d'une part, sur la venelle qui conduit de la rue Neuve au faubourg Saint-Patern, proche la fontaine de Bézard, et, d'autre part, sur le canal et ruisseau qui descend du Moulin de l'Évêque (1673) ; — par le même, des biens susdits et de plusieurs autres, y compris une demi-tenue au bourg paroissial de Plescop, dépendant de la seigneurie de Brambec (1688) ; — par Jean Boucher, meunier, demeurant au moulin à eau de l'Évêque, du pré de Bézard, acquis par lui de Pierre Graslin, époux de demoiselle Guyonne Le Bret, maison, cour et jardin, rue Saint-Martin-de-la-Boucherie, autre maison rue Haute-de-Calmont (1753) ; — par dame Jacquette-Françoise Bretain, veuve de noble homme Jean-Nicolas Galles, imprimeur libraire à Vannes, de 2 corps de logis, situés à Trussac, « autrefois nommés Cresquer », petit jardin au midi des dits logis, donnant sur le chemin de Trussac [à Vannes], grand jardin au couchant, verger et bois de haute futaie joignant le dit grand jardin, autre jardin etc., avec part et portion au *douet* commun et fontaine du dit village

de Trussac, parc en labeur à Poulho, maison, rue Notre-Dame, ville close de Vannes, *embas* et grenier d'une maison, rue de la Petite-Psalette, autre petite maison, rue Notre-Dame, maison, rue de la Vieille-Boucherie, et moitié du pourpris noble de Kerdu en la paroisse de Plescop (1786). — Déclaration par Mᵉ Nicolas Croze, sieur de Kermouraud, conseiller du Roi au siège présidial de Vannes, de la métairie noble d'Arcal et dépendances, avec droit de communs tant dans les palus et marais que sur le rivage de la mer ; d'un pré contenant 3 journaux, situé proche la Croix-du-Jointo lès Vannes, etc., le tout relevant de l'Évêque (1672). — Titres relatifs au village de Kerbourbon, dépendances et autres biens, savoir : à la tenue de Favenec, située au dit village, vendue par écuyer Olivier de Callac, sieur de Randrecar, Larmor et autres lieux, à Jean Le Meilleur, sieur de Kerbourbon, au prix de 150 écus sol (1589) ; — au manoir et métairie noble de Kerbourbon, contenant 20 journaux de terre sous labeur, en un tenant, et dépendances, et d'une tenue au village de Kerubaire (Kerubé), paroisse de Plescop, les dits biens possédés par honorable femme Jeanne Le Goff, veuve de Jean Chedanne, vivant sieur de Kerbourbon, suivant déclaration de l'année 1601 ; — au dit manoir noble et dépendances, consistant en une maison couverte d'ardoise, cour, fermes, vergers, jardins, bois de haute futaie, métairie du dit lieu, rapportant 246 l. t. de rente (279 l. 10 s. en 1679), et à une maison avec jardin, située rue Haute-de-Calmont, biens possédés successivement par noble homme Guillaume Chedanne, sieur de Kerbourbon, mari de demoiselle Perrine Gicquel, et par noble homme François Chedanne, sieur du Runesto, demeurant à Auray, suivant aveux des années 1641 et 1679 ; — à la métairie noble de Kermain, située au village de Kerbourbon, et à 2 maisons contiguës, avec jardin, ouvrant rue Baraségal, près les Douves de Vannes, vendues par noble homme René-Sébastien Hervouet, sieur de Kermain, avocat en la cour, demeurant ordinairement en la ville du Croizic, paroisse de Bas (Batz), et consorts, à noble homme Joseph-Ange Guillo, sieur du Bodan, négociant, ancien consul de Vannes, et demoiselle Marie-Jacquette Simon, son épouse, au prix de 7,000 l. (1735) ; — à la maison, cour, jardin, bois, terres, prés et landes du Petit-Kerbourbon, terres, prés et pâtures dépendant de la métairie du dit lieu, le tout, provenant de la succession de dame Perrine-Henriette du Foussé, vendu par demoiselle Catherine-Vincente Gouyon de Coipais, demeurant au couvent des religieuses hospitalières de Vannes, au dit sieur Guillo du Bodan et femme, au prix de 6,000 l. (1741). — Extrait de l'enregistrement de la vente des biens aliénés du temporel de l'Évêché, les dits biens, désignés par messire Jean de Keralbaud, sieur du dit lieu, vicaire général de l'évêque de Vannes, consistant en la maison du Chapeau-Rouge, servant de communication entre le manoir épiscopal de la Motte et la cathédrale, et en une tenue à domaine congéable, située au village de Kerubay, paroisse de Plescop (1577), — la dite maison du Chapeau-Rouge remboursée par Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, à messire Louis de Keralbaud, sieur de Cardelan (1655), — donnée par le même, en jouissance, à écuyer Gilles de La Villéon, sieur des Landes, pour gage d'un emprunt de 1,541 livres, destiné au rachat de cette maison (1665).

G. 280. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1538 (n. s.). — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes, Plescop et Saint-Nolff. — Aveu par Charles Eudo et Françoise Bouesdan, son épouse, sieur et dame de Bourguynault, à l'évêque de Vannes, d'une tenue d'héritage, avec toutes ses appartenances, située au village de l'Isle, paroisse de Plescop, autre tenue au village de Botmoëyec, paroisse de Saint-Nolff, d'une maison et dépendances sise à Vannes, rue Notre-Dame-du-Mené, et d'une pièce de terre près les villages de Tursac et de Quelescouet.

G. 281. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1687. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes, Plescop, Surzur. — Aveu et dénombrement par noble homme Olivier Sallomon, sieur de Cresquer, Jacquette, Thérèse et Jeanne-Claude Salomon, ses sœurs, tous enfants de défunts nobles gens Olivier Sallomon et Perrine Gatechair, de la métairie noble de Cresquer, située à Trussac, cour au devant, moitié de jardin, canton sous bois de futaie avec *la prée* dite du Bois, autre maison et tenue dite Saverlin Lauzic, audit

village de Trussac, tenue Rollando, au village de Kervelhué, paroisse de Plescop, autres tenues aux villages de Trémoyec et du Gouvello, paroisse de Surzur, le tout relevant de l'évêque de Vannes, à charge de 30 s. t. et de 4 s. m. de rente et moyennant rachat pour la maison de Cresquer et dépendances, avec un denier d'argent *armoyé* des armes des seigneurs de Ker et de Malestroit.

G. 282. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1625. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes, Plœren, Plougoumelen. — Cession par noble homme Henri Colombel, sieur de Kercado, et écuyer Jean de Lescouble, seigneur de Kerscouble, époux de demoiselle Anne Colombel, à noble homme Pierre Peliczon, sieur du Courtillon, conseiller du Roi et son enquêteur et examinateur au siège présidial de Vannes, en paiement d'un reliquat de compte, montant à la somme de 5,895 l. t., de 2 maisons couvertes d'ardoise, avec jardin, situées l'une en la rue Haute-de-Calmont, l'autre sur le chemin conduisant à la Croix-du-Jointo, et de diverses parcelles de terres en labeur et pré, situées dans les paroisses de Plœren et de Plougoumelen.

G. 283. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1628. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes et Saint-Avé. — Publication de la vente juridicielle obtenue par les créanciers de feu Jacques Darnault, de divers immeubles provenant de sa succession et consistant en la maison des Trois-Piliers, située sur le Port, en un logis avec cour et jardin, situé rue Saint-Yves, à l'enseigne du *Croissant*, et en une métairie assise au village de Berval, paroisse de Saint-Avé.

G. 284. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1783. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes et Saint-Nolff. — Vente par messire Rolland-Pierre Le Gac de Lansalu, seigneur de la Ville-Neuve et de la Fontaine-Blanche, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et dame Marie-Noëlle-Angélique Touzée de Grandisle, son épouse, demeurant en leur château de la Fontaine-Blanche, trêve de Saint-Su (Saint-Sève), paroisse de Saint-Martin, diocèse de Léon, à dame Thérèse Bertrand, veuve de messire Marie-Daniel-Jérôme de Quintin, chevalier, seigneur comte Saint-Denac, Ponsal et autres lieux, demeurant à Vannes en son hôtel, rue Saint-François, de 2 petites tenues dont l'une située au village de Lohan, paroisse de Saint-Nolff, rapportant 75 l. de rente convenancière, une *moche* de beurre, pesant 2 livres, et une demi-livre de cire, l'autre située au village de Trévester, même paroisse, rapportant 4 l. de convenant, 2 perrées de seigle, et de 2 pièces de terre sous labeur, au village d'Arcal en Vannes, au prix de 4,200 l.

G. 285. (Portefeuille). — 1 pièce papier.

1685. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes et Sarzeau. — Vente par noble homme Julien Bonnefoy, sieur de Penhair, demeurant en sa maison de la Haye-Dréan, paroisse d'Elven, demoiselle Marguerite Bonnefoy, veuve de noble homme Alain Luco, et demoiselle Jeanne Bonnefoy, à noble homme Pierre Le Vacher, des héritages provenant de la succession de noble homme Roland Bonnefoy et demoiselle Nicole Le Bourhis, père et mère des dits vendeurs, au prix de 6,300 l., les dits héritages consistant en une maison couverte d'ardoise, sise à Vannes, rue Baraségal, en la métairie du Lannée, située au village de ce nom, paroisse de Sarzeau, etc.

G. 286. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1525 (n. s.)-**1730.** — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes et Séné. — Minu et déclaration, par messire François de Malestroit, chevalier, seigneur de Ker, héritier principal et noble de feu Jean de Malestroit, son père, à MMgrs les procureur et receveur de la cour et juridiction de Vannes, à fin de rachat au Roi, des manoir et métairie de Kerpayen, contenant 30 journaux de terre chaude sous labeur, 4 en jardin, 5 en prairie, 30 sous lande et un et demi sous bois, ainsi que d'héritages situés en la paroisse de Séné, tant au bourg que dans les villages de Brandes, Moustoiryan, Cariel, Falgaret Kaer-Ganivarch, Langle, Kaer-Droyarn, Grésignan etc., la dite déclaration faite au manoir de Roguédas, le 12 janvier 1525 (n. s.). — Aveux à la

juridiction de Ker : par Nicolas de Keralbault et Guillemette Le Sant, son épouse, de la métairie de Moustoirien, au village de ce nom, paroisse de Séné, contenant 26 journaux et rapportant 15 l. de ferme à la tierce gerbe, la dite métairie chargée de 15 s. de rente au seigneur de Ker, et d'une maison avec jardin, habitée par les déclarants en la terre de Ker, faubourg de Vannes, chargée de 20 s. m. de rente féodale (1542); — par noble homme Pierre Le Mézec, de la maison et métairie susdites (1573). — Cession par noble homme Olivier Salomon, sieur de Cresquel, et demoiselle Marie Le Vacher, son épouse, à demoiselle Isabelle-Agnès Janin, veuve de Joseph Rozé, marchand à Vannes, des métairie et tenue roturières de Baindre et de Broël en Séné, et d'un prè, contenant un journal 3 quarts, situé sur le chemin de Bernus, proche Poulho et la *prée* des Carmes, en paiement d'une somme de 1,255 l. et de 5 tonneaux de seigle, évalués à 935 l. (1710). — Vente par écuyer Pierre de Fournel, demeurant ordinairement en la ville de Rennes, au sieur Thomas Michel, hôte de *l'Écu de France*, domicilié rue de la Fontaine à Vannes, du Pré Phélipot, situé dans le canton de la Clivière, au bout de la Garenne, donnant, au Nord, sur la rue de l'Abbé conduisant de la dite Garenne à Groutel, au prix de 2,244 l. t., le dit pré, contenant 3 journaux et demi, chargé de 7 l. 16 s. de rente aux Archiprêtres de la Cathédrale, et d'une métairie située au village de Broël, paroisse de Séné, au prix de 1,674 l. t. (1730).

G. 287. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1759. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes, Sené, Grandchamp. — Vente par écuyer Charles Gaultier, sieur de la Valette, et dame Catherine Rozé, son épouse, héritiers du sieur Vincent-Alexis Rozé du Péry, au sieur Jacques-Claude Le Meignent, marchand de draps de soie, et à demoiselle Guillemette-Jacquette Ferrec, des métairies de Baindre et de Brouël en Séné, d'un pré situé proche le village de Trussac, et d'une tenue roturière au village de Kermelen, paroisse de Grandchamp, au prix total de 8,000 l. (1759).

G. 288. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1601-1760. — Biens et revens. — Plusieurs paroisses. — Vannes et Surzur. — Déclarations : par honorable femme Jeanne Gainche, veuve de Me Sébastien Mermet, de maison couverte d'ardoise, emplacement de maison, étable et jardin, le tout situé sur le Marché de Vannes, et d'une tenue d'héritage au village de Porgroys, paroisse de Surzur (1601); — par Me Louis Éveno, notaire des Régaires, priseur-arpenteur à Vannes, et consorts, de 2 maisons avec cour et jardin et d'une portion de maison, rue Basse-de-Calmont, maison, cour et jardin en la Boucherie, sur le pavé conduisant au moulin de l'Évêque, et 2 tenues situées en la paroisse de Surzur (1681). — Lettres écrites par Joseph-Claude de Monti, chevalier, seigneur comte de Rezé, à l'évêque de Vannes, pour lui demander des renseignements sur la qualité noble ou roturière des 2 métairies qu'il possède au village de Trussac (1760). — Aveu par le même des 2 métairies ci-dessus, vulgairement appelées la Grande et la Petite métairie de Trussac, possédées à devoir de rachat, et d'une tenue assise au village de Trémoyec, paroisse de Surzur (1760).

G. 289. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1773. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes et Theix. — Afféagement roturier par Charles-Jean de Bertin, évêque de Vannes, au sieur Gabriel Danet, marchand à Vannes, de 2 terrains vagues dont l'un, contenant environ 10 cordes, situé dans prateau de Conleau, l'autre, contenant un journal, dans les communs des villages de Sains et de Liré, paroisse de Theix.

G. 290. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin.

1601. — Biens et revenus. — Plusieurs paroisses. — Vannes et Theix. — Aveu par Pierre Le Tillon, sieur du Boysit, héritier principal et noble de défunts Yves Le Tillon et Guillemette Gouyon, ses père et mère, d'un clos contenant 6 journaux de terre, appelé le clos Clezmuron, situé près la lande de Lan-Haurec, en la paroisse de Theix, et du pré dit du Fresne, actuellement en labeur, situé au-dessus de la fontaine du Garnier, à Vannes, sur une venelle conduisant du grand chemin du Bondon à la dite fontaine, les dits biens tenus de l'évêque de Vannes sans rachat ni rente.

G. 291. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 104 pièces papier.

1534-1683. — Biens et revenus. — Fief de Saint-Martin. — Nouvelle description du fief de Saint-Martin, appartenant aux religieuses Carmélites du couvent de Nazareth près Vannes : tableau comparatif de l'ancien et du nouveau débornement de ce fief (1534). — Procès entre les religieuses de Nazareth et le sieur Jacques Cillart, au sujet des dîmes et autres droits seigneuriaux dus sur une pièce de terre acquise par le dit Cillart, sous le fief de Saint-Martin, la dite pièce de terre située « à main senestre », sur le chemin qui conduit de Vannes à la chapelle de la Madeleine, par la rue de la Vieille-Boucherie (1535-1549). — Vente, au prix de 120 l., par Jean Le Saige, dit Largouet, aux dames Carmélites de Nazareth, d'un clos sous pré, *bitant*, d'une part, au chemin conduisant de la rue de la Boucherie au Pondigo, d'autre part, aux *Gaffres* de l'Étang-de-l'Évêque (1537). — Acquisition de Georges d'Aradon, évêque de Vannes, et de René d'Aradon, son frère, aux appartenances de la Boucherie, proche de l'Étang-de-l'Évêque (1595-1604). — Vente par René d'Aradon, sieur du dit lieu et de Kerdréan, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes du ban et arrière ban de l'évêché de Vannes, gouverneur des villes et châteaux de Vannes, Auray, Quiberon, ports et hâvres et leurs mettes et rades, et par dame Gilette de Montigny, son épouse, au sieur Raymond La Chaussée, sieur du Cosquer, d'une grande pièce de terre sous pré, contenant 9 journaux, vulgairement appelée le jardin de messire Georges d'Aradon, situé aux environs de la Boucherie, sous le fief et temporel de l'Évêché, à charge de lods et vente, au prix de 3,000 l. t. (1606). — Subrogation des dames Carmélites de Nazareth aux droits du sieur Raymond de La Chaussée sur le pré susdit, moyennant 2,600 l. t. (1606). — Titres concernant le pâturage sous *gouaffre* appartenant à Jean Le Bourdiec, situé près du ruisseau qui descend des moulins de Rohan au moulin de l'Évêque (1611-1619). — Bannie d'appropriement pour Louis Penmelen, d'un journal de terre sous pré, situé, « à main senestre », en allant de la Vieille-Boucherie à la chapelle de la Madeleine, acquis par lui de Jean Le Moguédec le jeune, marchand tanneur, mari de Françoise Le Roy (1625). — Accord entre les Carmélites de Nazareth et Me Yves Anno touchant la jouissance et propriété d'un pré contenant environ 2 *journées*, situé entre le dit couvent de Nazareth et les *gouaffres* du moulin de l'Évêque (1626). — Vente par noble homme Vincent de Louénan et demoiselle Marie Le Douairain, son épouse, sieur et dame de Locmiquel, à écuyer Pierre de Kerboutier, seigneur de Couettec et du Pargo, d'un grand clos de terre en labeur, appelé Clos de Cravenez, situé sur le chemin qui conduit de la chapelle de la Madeleine à la maison de Kergrain, et de 3 autres petits clos sous pâture, aussi nommés de Cravenez, au prix de 1,000 l. (1632). — Vente par noble homme Bertrand de Pulnian, sieur de Locqueltas, et demoiselle Louise Guymar, son épouse, à noble homme Vincent Jouanel, marchand, au prix de 900 l. t., d'un pré situé proche la Madeleine de Vannes, sur la venelle conduisant au grand chemin du Pont-du-Vincen (1642). — Assignation devant la juridiction des Régaires, à fin de reddition d'aveu, des dames Carmélites de Nazareth (1644). — Aveu par les dames prieure et religieuses du monastère de Nazareth, à l'évêque de Vannes, de biens comprenant une maison sise au bout de la rue Saint-Yves, à main droite en allant au dit monastère, un grand pré contenant 7 journaux, vulgairement appelé le jardin de messire Jacques d'Aradon, le moulin de Bourg-Maria et 2 tenues à domaine congéable, situées l'une au village de Kerubé, l'autre au village de Guersal en la paroisse de Plescop (1645). — Addition à l'aveu ci-dessus, pour le sixième par indivis de 2 logis avec cour, écurie, jardin, situés rue Saint-Yves, et pour une rente de 4 perrées seigle, 4 perrées avoine et 24 sols, due par les dites Carmélites sur le Moulin ci-devant nommé Moulin de l'Évêque, à présent Moulin de Nazareth (1645). — Mandement du Roi pour l'annulation de l'aveu des dames Carmélites en ce qui concerne les 7 journaux sous pré du *jardin d'Aradon* que ces religieuses prétendent avoir déclaré par inadvertance, attendu sa situation dans les limites du fief de Saint-Martin qui leur appartient (1645). — *Procédures entre l'évêque de Vannes et les Carmélites de Nazareth au sujet du fief de Saint-Martin :* — supplique adressée par messire Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, seigneur temporel des Régaires, aux Requêtes du Palais de Rennes, à fin d'évocation devant cette juridiction de la cause

pendante entre le dit évêque et les Carmélites de Nazareth touchant l'appropriement pour Jean Le Meut d'un logis situé à Vannes, rue de la Boucherie, que les dites religieuses revendiquent pour leur prétendu fief de Saint-Martin (1645). — Lettres d'appel, au profit des dames Carmélites de Nazareth, de la sentence rendue contre elle par la juridiction des Régaires, en faveur de l'évêque de Vannes (9 septembre 1645). — Supplique adressée par messire Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, aux Requêtes du Palais de Rennes, touchant la production de certains actes qu'il demande à faire sous forme de transcriptions, les originaux « qui sont aux chartes de l'Évêché », ne se pouvant apporter à Rennes « sans grande peine et périls de la perte d'iceux » (1645). — Arrêt des Requêtes du Palais ordonnant à l'évêque de Vannes de faire transporter à Rennes, dans huitaine, les nouveaux actes dont il prétend se prévaloir contre les dames Carmélites de Nazareth (1645). — Subjonction par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, au sujet d'un débornement du prétendu fief de Saint-Martin produit par les Carmélites de Nazareth, débornement que l'Évêque déclare faux, contredit, composé « d'un pillage sur tous les fiefs voisins » et ne faisant « qu'emprunter les plumes de la corneille d'Esope, laquelle est demeurée toute nue quand chacun a repris ce qui lui appartient » (1646). — Dires et déclarations par le même, devant les commissaires aux Requêtes du Palais de Rennes, pour revendiquer le titre de défenseur en cet appel, comme plus véritable et, d'ailleurs, plus convenable aux ecclésiastiques, et pour établir : 1° que le fief de Saint-Martin n'existe pas, la donation de 1205 faite par Alain le Jeune aux religieuses de Saint-Martin de Josselin n'indiquant nullement la constitution ni l'assiette de ce fief, et l'invalidité de ce premier titre enlevant toute valeur à l'abandon fait par le prieur de Josselin aux Carmélites, lors de leur fondation en 1516, de tous droits qu'il prétendait posséder à Vannes ; 2° que l'enquête de l'année 1518, tendant à prouver que le dit prieur de Saint-Martin avait fief et juridiction dans un faubourg de Vannes, près le Bourg-Maria et lieux circonvoisins, est une pièce sans valeur et « faite à plaisir », une véritable « procédure clandestine », œuvre du substitut du procureur général du Roi à Vannes, qui saisit cette occasion de diminuer la juridiction des Régaires, toujours jalousée par les officiers du siège etc. (janvier 1646). — Défaut prononcé par les Requêtes du Palais de Rennes contre les religieuses Carmélites de Nazareth (avril 1646). — Procès-verbal de transcription pour Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, de divers extraits d'un rôle rentier des Régaires, de l'année 1551, et subjonction, par le même, de plusieurs aveux de la rue de la Boucherie, y compris celui des PP. Jésuites (avril et mai 1646). — Dires et production de titres par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, demandeur en impunissement d'aveu contre les religieuses Carmélites de Nazareth, pour les contraindre à compléter le dit aveu par l'insertion de tous les biens situés dans le prétendu fief de Saint-Martin, y compris le fonds et terre de leur dit couvent de Nazareth (mai 1646). — Subrogation d'honorable homme Antoine Malet, marchand apothicaire, aux droits acquis par messire Laurent Legouz, seigneur de Launay, sur le pré dit anciennement du Boul, situé entre le chemin de Vannes au Bondon et celui qui conduit à la chapelle de La Madeleine (1651). — Factum pour l'évêque de Vannes, demandeur en reprise du moulin du Bourg-Maria, cédé jadis aux dames Carmélites en échange d'une tenue dont l'Évêque offre la rétrocession (1653). — Lettres de *committimus* au profit de Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, contre les Carmélites de Nazareth, citées devant le Grand Conseil comme détentrices de biens du domaine de l'Évêché, qualifiés de « *gouaffres* à la queue de l'étang du moulin de Bourg-Maria » (juillet 1656). — Arrêt du parlement de Bretagne déchargeant les dites religieuses Carmélites de l'assignation de comparaître devant le Grand Conseil, obtenue par l'évêque de Vannes au préjudice des droits et privilèges de la province (septembre 1656). — Arrêt du Conseil privé du Roi qui, pour apaiser le conflit de juridiction entre le Grand Conseil et le parlement de Bretagne, assigne les Carmélites de Nazareth, dans le délai de deux mois, à fin de règlement de juges (15 novembre 1656). — Requête au parlement de Bretagne, à fin d'évocation, présentée par Jeanne Penmelen, veuve de Nicolas Thomazo, contre les héritiers de feu Charles de Rosmadec, en restitution de lods et ventes payés par elles au dit évêque pour l'acquisition d'un pré, avant que la mouvance en eût été adjugée aux Carmélites de Nazareth,

avec arrêt conforme du dit parlement (1660). — Mémoire pour noble homme Mathurin de Livillion que les Carmélites de Nazareth veulent contraindre à payer les lods et vente d'un pré situé au village de la Magdeleine, le prétendant compris dans leur fief imaginaire de Saint-Martin (1672). — Procédure de l'appel porté au parlement de Bretagne par Vincent Thomazo et Mathurin de Livillion, d'une sentence rendue contre eux par la prétendue juridiction de Saint-Martin (1673-1675). — Conclusions pour messire Louis Casset de Vautorte, évêque de Vannes, défendeur en appel au parlement de Bretagne contre Me Vincent Thomazo et les dames prieure et religieuses Carmélites de Nazareth, concernant la proche mouvance de 2 prés, acquis par Guillaume Nicolazo du dit sieur Vincent Thomazo, prés revendiqués par les Carmélites, discutant les titres fournis par ces religieuses et renouvelant les arguments des précédents évêques de Vannes contre l'existence du prétendu fief de Saint-Martin (1675). — Lettre écrite à l'évêque de Vannes par le sieur Busson, son procureur à Rennes, pour lui demander de faire dresser par les officiers des Régaires « une figure » du fief prétendu par les Carmélites, en y indiquant les maisons et héritages qui, dans ce débornement, appartiennent au fief des Régaires (1675). — Transaction entre messire Louis Casset de Vautorte, évêque de Vannes, et les dames prieure et religieuses du couvent des Carmélites de Nazareth, représentées par révérend et dévot religieux Père Augustin de la Vierge Marie, vicaire général du dit monastère, au sujet du fief de Saint-Martin, attribuant aux Carmélites, outre un des deux prés en litige, un certain nombre de pièces de terre situées tant sur le chemin conduisant de la Vieille-Boucherie à la Magdeleine qu'aux environs de la dite Magdeleine et sur la route de Vannes au Bondon (10 juillet 1676). — Sentence rendue par les Requêtes du Palais de Rennes, au profit de messire Louis Casset de Vautorte, évêque de Vannes, contre les dames Carmélites de Nazareth, les condamnant à démolir un mur construit par elles sur le fonds de l'évêque de Vannes (1683).

G. 292. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets papier.

1491. — Biens et revenus. — Comptes de recettes et dépenses. — Compte rendu par François de Callac, commis de Pierre Mahé, receveur, institué par la Duchesse Anne, du temporel de l'évêché de Vannes, pendant la vacance du siège, au cardinal de Bénévent, nouvel évêque, des fruits et revenus du dit temporel, pour 10 mois environ (du 10 août 1490 au 3 juin 1491), montant la dite recette à 426 l. 3 s. 3 d. obole, 9 tonneaux, une perrée trois quarts, 2 truelles de froment, 2 perrées de seigle et 32 perrées 4 mesures d'avoine; et la dépense à 375 l. 19 s. 10 d., 8 tonneaux 1 perrée trois quarts de froment etc. — *Principaux articles de la recette :* Rentes et convenants de la paroisse de Theix : 26 l. 17 s. 9 d.; — *Item* de la paroisse de Surzur, 3 l. 4 s. 4 d. obole; — *Item* de la paroisse de Plescop, 24 l. 14 s. 6 d.; — Tailles et convenants dus en la paroisse Notre-Dame-du-Mené et Saint-Gratien, 12 l. 1 s. 2 d. obole, « sauf à faire raison en mise [de la dite somme], pour ce que les maisons où estoient deubs les dites rentes ont esté abatues par les François et n'en est riens payé »; — Ferme, pour un an, du greffe de la cour du Régale de Vannes : 4 l. 13 s. 3 d.; — Ferme des anciennes coutumes et trépas de Vannes : 10 l. 16 s. 8 d.; — *Item* des anciennes coutumes et trépas de Theix : 100 sols; — *Item* des moulins à draps : 4 l. 3 s. 4 d.; — Coutume de la Foire Notre-Dame, au mois de septembre : 55 s.; — Ferme du four de Theix : 40 s. 20 d.; — Les deux métayers de Kerbiguet, chacun 4 l. etc.; — Ferme des prés de Groutel : 4 l. 1 s. 8 d.; — *Item* des prés de Kerangoff : 10 l.; — Rentes de Pontscorff : demi-perrée froment, — de Plescop : 13 perrées, 2 truelles de froment : — Ferme des moulins de Theix et du Rohello : 15 perrées 3 quarts froment; — *Item* des moulins de Bourg-Maria et Pont-Prigent : 6 tonneaux, 2 perrées et demie froment; — *Item* des moulins de Noyalo et de Lespinaye : 2 perrées froment; — Ferme du vin et sel de la paroisse de Sarzeau : 73 l. 5 s. 7 d.; — Quart de vin de la vigne d'Illur, soit une pipe, évaluée 6 livres; — Dime du vin et sel de Surzur : 7 l. 10 s.; — Vente de 7 tonneaux 8 perrées trois quarts et 2 truelles de blé, au prix de 13 l. 6 s. 8 d. la perrée : 105 l. 1 s. 11 d. etc. — *Principaux articles de la « mise » et dépense :* à Pierre Mahé, receveur susdit du temporel de l'évêché de Vannes : 90 l.; — à François de Callac : 25 l. pour 6 mois de ses gages; — 7 l. au même, « en raison de sa robe »; — à Me Roland Selliczon, sénéchal du Régaire,

« institué par la Royne des Romains lors tenant le dit Régaire par saisie », pour 3 quartiers de ses gages, à raison de 10 l. par an : 7 l. 10 s.; — à Pierre Kerboutier, alloué, « institué par la dicte Royne », pour 3 quartiers de ses gages, à raison de 100 s. par an : 75 s.; — à Jean du Collédo, lieutenant du dit Régaire, sur 100 s. par an : 75 s.; — à Me Yves Bésic, procureur de la dite cour, pour 3 quartiers de ses gages : 75 s.; — à « 3 manouvriers » pour réparations nécessaires à la chaussée du moulin de Plescop : 4 l.; — à Guyon Theix, orfèvre, pour avoir fait les sceaux de la cour du Régaire, « armoyés des armes de Bretagne et de Vannes », pour servir durant la vacance du siège épiscopal : 40 s.; — à Jean Philliboët, charpentier, pour réparations au moulin et four de Theix : 9 l.; — « claveure » et clef au moulin du Rohello : 8 s., 4 d.; — *ferraille* à l'un des huys du manoir de Brillac, en la paroisse de Sarzeau : 7 s., 6 d.; — à missire Louis des Alamans, vicaire du cardinal de Bénévent, pour le reliquat des fruits de l'évêché pendant la vacance : 60 l.; — au même, à valoir sur la recette, en vertu d'un mandement du Roi : 160 l. — Déduction de nombreuses rentes qui n'ont « peu estre prouffiez obstant le temps de guerre », sur des immeubles situés principalement à Calmont, rue Notre-Dame-du-Mené, en la paroisse de Theix etc.

G. 293. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets papier.

1508-1509. — Biens et revenus. — Compte rendu par François de Callac, receveur général de R. P. en Dieu messire Jacques [de Beaune], évêque de Vannes, des recettes et dépenses par lui faites en l'office de [receveur], du mois de décembre 1508 au mois de décembre 1509. — Recette et charge : 636 l. 9 s. 7 d., 458 perrées froment, 1,588 perrées seigle, 1,278 perrées avoine, 2 pipes de vin, 64 chapons, 52 gélines etc. — Mise et décharge : 499 l., 4 s., 10 d., 43 perrées froment, 2 pipes de vin, 31 chapons etc.

G. 294. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets papier.

1552-1553. — Biens et revenus. — Compte de recettes et dépenses. — Convention entre Me Bertrand de Marillac, docteur en théologie, vicaire général, procureur et négociateur de messire Charles de Marillac, évêque de Vannes, et Me Jean Le Floch, touchant la recette du temporel dont se charge le dit Le Floch, moyennant 100 l. t. de gages et le quart denier sur les lods et ventes. — Commission de receveur des deniers et devoirs appartenant à l'Évêque, donnée par Bertrand de Marillac, vicaire général de l'évêché, pour être exercée, durant son plaisir, à Jean Le Floch, marchand à Vannes (15 septembre 1552). — Compte rendu par Jean Le Floch, receveur général de Mgr l'évêque de Vannes, à messire Bertrand de Marillac, son vicaire général, des recettes et mises que le dit Le Floch a pu faire, du 22 juillet 1552 au 22 juillet 1553, suivant la réformation « faicte et encommencée naguères par mon dict seigneur ». — 1e division du compte : *Au dedans de la ville, appelée le Bailli.* (Principaux contribuables : Me Jean Thomas, recteur de Guégon, sur une maison située vis à vis la grande porte du manoir épiscopal : 6 livres; Me Jean Rouxel, archiprêtre de Vannes : 25 sols; les héritiers de feu Me Pierre Le Mauff : 40 s.; Me Yves Bino : 20 s.) — Autres divisions du compte : *Le marché de Vannes.* (Principaux contribuables : les hoirs Thomas Cointo 30 s.; les dames de Nazareth 11 s.) — *Vieille-Boucherie.* — *Rue Notre-Dame-du-Mené.* (Principaux contribuables : Jean Le Falher et Jeanne Josses, son épouse : 8 l.; Me François de La Couldraye, recteur de Sérent : 30 s. 4 d.; Olivier Bahon 35 s., 4 d.) — *Les Courtils des Gouaffres.* — *Bourg-Maria.* (Principaux contribuables Jacques Baud : 20 s.; Jean Briend dit Bouguenec : 21 s., 10 d.; Jean Morin : 25 s., 4 d.; Catherine Rault, veuve Jean Boulhoumer, le jeune : 20 s.; Jean Martin dit Rouget et femme : 32 s., 6 d.) — *Saint-Symphorien.* — *Rue au Couachon.* — *Rue de Gouroutel.* — *Rue de Calmont.* (Jean Le Gohébel : 50 s.) — *Le Theneyo.* — *Botyhannec.* — *Tohannic.* — *Bohalgo.* — *Conleau, Quelescouet, Hercal, Kerbourbon et Rosvellec.* (Principaux contribuables : Daniel Quelescouet et consorts : 26 s.; Me Jean de Cambout : 36 s.; Jean Debot, sieur de Kerbot : 20 s.; la veuve Jean Hadreniche : 40 s.) — *Bernuce.* — *Meulcon.* — *Surzur.* — *Plescob.* (Principaux contribuables : Yvon Cougouillic, 6 l., Jacques Guillas : 67 s., Pierre Duboys : 50 s., Pierre Le Marroil 77 s., 6 d., Vincent Olliviero : 43 s., Vincent Le Bouessec : 30 s., Guillaume Riguidel : 4 l. et 2 chapons, Yvon Le Paleffart : 45 s. et 2 chapons.) — *Illur.* — *Brillac en Rhuys.* (Prin-

cipaux contribuables : Antoine Le Gurun : 55 s., Jean Le Gain et Jeanne Payen : 25 s.) — *Avrezon.* — *Bremyny.* (Le manoir et herbrégement de Kerec, appartenant à Mgr de Vannes : 33 s., 4 d ; Guillaume Le Normand et Alain Le Pez : 23 s.) — Villages d'*Abierzon (?)*, de *Rabestang*, de *Bréminy.* — *Fermes muables :* Loyer d'une boutique située sous les greniers du château de la Motte : 60 s. — *Item* d'une autre boutique située sous les dits greniers : 65 s. — Ferme du four à ban de Theix : 12 l., 3 s., 4 d. — Coutume de la foire Notre-Dame, affermée 6 l. — Ferme du four à ban du Mené : 100 s. — Ferme des « gouaffres estant au dessoubs de l'estang de Bourg-Maria » : 65 s. — Ferme du pré de Kerguého, proche le village de Kerbarlin en Plescob : 7 livres. — Ferme d'une des deux métairies de Kerbiguet, François Le Febvre et Jean Perrel, métayers : 4 l., 3 s., 4 d. — Ferme de l'autre métairie de Kerbiguet, Jean et Olivier Ronauldo, métayers : 4 l., 6 s., 8 d. — Ferme de la dime du vin et du sel, levée par l'évêque de Vannes au territoire de Rhuis : 135 l., 2 s., 6 d. — Dîme du vin et du sel de la paroisse de Surzur 7 l., 12 s., 1 d. — Ferme de l'île d'Illur « tant des dimes que du temporel » : 10 l., 11 s., 3 d. — Vente d'une vieille meule « qui estoit au moulin du Pont-Prégent » : 116 s., 8 d. — *Charge par chapons :* 33 chapons dont 30 pour la ferme des pâturages de Theix. *Charge par blés :* Par froment : Les métayers de Kerbiguet, ensemble : 17 perrées. — Ferme des moulins à eau de Theix : 21 perrées. — *Item* des moulins de Bourg-Maria et du Pont-Prégent : 53 perrées trois quarts ; — Dimes de Theix : 33 perrées trois quarts ; — de Surzur : 15 perrées ; — de Saint-Patern : 25 perrées. — Dîmes de Rhuis : 118 perrées et demie, tiers froment, tiers seigle et tiers avoine : — IIe partie du Compte : Paiements et décharges. — *Gages d'officiers :* 10 l. à Me Jean de Mesuillac, sénéchal de la cour et juridiction des régales de Vannes ; — 100 s. à Me Julien de Sits, alloué de la dite cour ; — 100 s. à Me Olivier de Kermeno, procureur de la dite cour ; — 100 l. t. au receveur, valant en monnaie de Bretagne : 83 l., 6 s., 8 d. — Décharge de 12 l. pour le taux des amendes de la juridiction du Régaire dont le receveur n'a rien perçu, ces amendes ayant été payées « ès mains du geôlier de la Mothe, pour la nourriture des prisonniers y estans ». — Total du compte : *Charge :* 377 l., 5 s., obole, 294 perrées, 8 boisseaux, 68 truellées de froment, 1,197 perrées seigle ; 694 perrées, 29 boisseaux, 4 mesures d'avoine, et 49 chapons. — Mise : 351 l., 6 s., 8 d. ; 34 perrées froment, 96 perrées seigle, 88 perrées avoine et 49 chapons.

G. 295. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets papier.

1588-1593. — Biens et revenus. — Compte rendu par Me Jean Justel, commis au régime et *oconomat* des fruits et revenus du temporel de l'évêché de Vannes, durant la vacation et ouverture du régale d'icelui, devant NN. SS. les gens des Comptes de S. M. en Bretagne et en présence de messire Georges d'Aradon, nouvel évêque, lequel a « obtenu, en l'absence d'un Roi recogneu catholique, main levée de monseigneur le duc de Mercœur, de présent gouverneur de ce païs ». — Recettes comparatives par frairies et paroisses : — Frairie de Roz en Theix : 217 écus en 1588 ; 180 écus, 50 sols en 1589 ; 105 écus, 23 sols par an de 1590 à 1592 ; 223 écus, 18 sols en 1593. — Frairie de Largouet en Theix : 178 écus, 15 sols en 1588 ; 126 écus, 4 sols en 1589, 62 écus par an de 1590 à 1592 ; 198 écus, 50 sols en 1593. — Frairie de Talhouet en Theix : 46 écus, 30 sols en 1588 et 1589 ; 18 écus, 35 sols par an de 1590 à 1592. — Frairie de Trément [en Theix] : 82 écus, 53 sols en 1588 ; 62 écus en 1589 ; 34 écus, 7 sols par an de 1590 à 1592 ; 89 écus, 6 sols en 1593. — Frairie de Larmor en Theix : 108 écus, 30 sols en 1588 ; 72 écus un tiers en 1589 ; 55 écus, 48 sols par an de 1590 à 1592 ; 115 écus, 30 sols en 1593. — Frairie de Since en Theix : 65 écus, 30 sols en 1588 ; 62 écus en 1589 ; 20 écus par an de 1590 à 1592 ; 50 écus, 24 sols en 1593. — Frairie de Calzac en Theix : 105 écus, 23 sols en 1588 ; 95 écus, 4 sols en 1589 ; 45 écus par an de 1590 à 1592 ; 110 écus en 1593. — Paroisse de Sulniac : 200 écus en 1588 ; 167 écus, 30 sols en 1589 ; 131 écus, 15 sols par an de 1590 à 1592 ; 168 écus en 1593. — Paroisse de Surzur : 67 écus, 30 sols en 1588 ; 56 écus, 15 sols en 1589 ; 25 écus par an de 1590 à 1592 ; 80 écus, 24 sols en 1593. — Dîmes de Ruis en général : 295 écus, 45 sols en 1588 ; 274 écus, 37 sols, 6 deniers en 1589 ; 333 écus, 7 sols par an de 1590 à 1592 ; 392 écus en 1593. — Vins et saulx de Ruis : 60 écus en 1588 ; 67 écus en 1589 ; 79 écus en 1590 ; 230 écus en 1593. —

Village de Kerango : 6 écus, 33 sols, 9 deniers en 1588, 1 écu, 52 s. 6 d. par an de 1590 à 1592. — Moulin de Kerango : 33 écus, 45 sols en 1588; 34 écus, 45 sols par an de 1590 à 1592 ; 24 écus en 1593. — Pré de Kerango : 5 écus en 1588. — Pré de Groutel : 17 écus en 1588. — Frairie de Saint-Patern : 81 écus en 1588 ; 72 écus en 1589 ; 23 écus, 45 sols par an de 1590 à 1592 ; 57 écus, 36 sols en 1593. — Village de Conleau : 42 écus, 45 sols en 1588 ; 30 écus en 1589 ; 18 écus par an de 1590 à 1592 ; 28 écus, 48 sols en 1593. — Moulin de Bourg-Maria : 58 écus en 1588, 68 écus par an de 1589 à 1592. — Four du Mené : 9 écus en 1588 et de 1590 à 1592. — Dimes de la cure et paroisse de Cléguérec : 400 écus en 1588 ; 200 écus en 1589 ; 150 écus par an, de 1590 à 1592 ; 143 écus, un tiers en 1593. — Devoir de la foire tenue au Marché de Vannes, le jour de Notre-Dame, à la Mi-Septembre : 1 écu, un tiers en 1588 ; 5 écus en 1593. — Dépenses : gages d'officiers : 4 écus au sénéchal de Vannes (Jacques Fabry), à cause de l' « exercé par lui fait en la juridiction de l'Évêché » ; — 2 écus à l'alloué et juge ordinaire du siège de Vannes (René Mahé) ; — 2 écus au lieutenant général (Jean de Bogar) ; — 2 écus au procureur du roi (Pierre du Cambout). — *Rentes ordinaires* : 20 perrées de seigle ou 25 écus à l'un des prévôts féodés de l'évêché de Vannes (Jacques de Brouel en 1588, Jacques Fabry sieur de Bonnepart en 1589) ; — 53 écus au recteur de Cléguérec, pour sa portion congrue ; — 37 s. 6 d. au jardinier du manoir épiscopal de La Motte, pour sa pension d'une année (1588 et 1590) ; — 120 écus à M. Jean Séboueix, commis à la recette des décimes du diocèse de Vannes (1588 et 1589) ; — 240 écus à missire Jean Juhel, recteur de Guégon, commis par MM. les gens du Clergé à la recette des décimes (1590) ; — 200 écus à Me Jean Gatechair, commis à la recette des dimes (1591). — Réparation et entretien de la chaussée des moulins de Bourg-Maria : 60 écus. — *Item* de la chaussée du pont Prégent : 30 écus (1589). — Médicaments et funérailles de frère Julien Barbedur, religieux décédé à Vannes « où il serait allé prêcher et annoncer au peuple la parole de Dieu durant les advans » (dépense annulée 1588). — A frère Michel Tissart (*alias* Tisart), docteur en théologie de la faculté de Paris, la somme de 40 écus pour ses prédications pendant le carême 1589. — Nourriture et pension du dit Tisart, payée à Françoise Guiason, son hôtesse : 60 écus sol. — *Item*, pour la nourriture, pension et entretien du dit Tisart et de son serviteur en la ville de Vannes « où il auroit tousjours prêché et annoncé la parole de Dieu » : 80 écus. — A frère Marcelin Cornart (*alias* Cornet), docteur en théologie et chanoine théologal de Vannes, « par forme de pension de Mgr de Mercœur, gouverneur de la Paix, en reconnaissance de l'affection qu'il a portée ordinairement à l'advancement et bien de nostre religion » : 86 écus, 2 tiers ; — A frère Guillaume Boucher, docteur en théologie, prieur des Jacobins de Nantes, prédicateur de l'Avent : 30 écus (1589). — A François Chevallier, marchand, par ordonnance de Mgr le duc de Mercœur, pour fourniture au sieur de Kerallio, commandant le château de Vannes, de 33 pipes de vin d'Anjou : 362 écus (1589) ; — A frère Marcelin Cornet, théologal de Vannes, pour sa pension ordonnée par Mgr le duc de Mercœur : 86 écus (1590). — A vénérable et discret missire Pierre du Mas, archidiacre de Vannes, pour avoir prêché la parole de Dieu en l'église cathédrale : 100 écus. — A frère Pierre Bertrand, docteur de Paris, principal de l'ordre de Notre-Dame des Carmes en la province de Bretagne, et vicaire général des dames de Nazareth, prédicateur de l'Avent : 60 écus (1590). — A Bertrand de La Marque, exécuteur testamentaire du défunt frère Tissart, prédicateur, pour employer à la quittance et frais des obsèques d'icelui Tissart, par sentence du Présidial et sur l'ordre de Mgr de Mercœur : 180 écus (1590). — A messire François Turmeau, prédicateur du carême à la cathédrale : 80 écus (1592). — Dépense totale du compte : 13,900 écus, 27 sols, 3 deniers, obole.

G. 296. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets papier.

1649-1671. — Biens et revenus. — Recette des grains appartenant à l'évêque de Vannes. — Bail des dimes de Sarzeau, Sulniac, Surzur, Theix etc. — Valeur des dimes en la paroisse de Sarzeau : 113 perrées, 2 tiers seigle, 122 perrées, 1 tiers froment en 1649 ; — 94 perrées seigle, 120 perrées froment et 58 perrées partie seigle et froment en 1650 ; — 88 perrées seigle, 115 perrées et demie avoine et 64 perrées partie seigle et froment en

1651; — 59 perrées seigle, 98 perrées froment et 60 perrées partie seigle et froment en 1652, — 99 perrées et demie seigle, 131 perrées et demie froment et 9 tonneaux et demi partie seigle et froment en 1653; — 84 perrées seigle, 125 perrées froment et 9 tonneaux partie seigle et froment en 1654; — 75 perrées seigle, 107 perrées froment et 5 tonneaux partie seigle et froment en 1655; — 109 perrées seigle, 143 perrées froment et 100 perrées partie seigle et froment en 1656; — 94 perrées et demie seigle, 137 perrées et demie froment et 9 tonneaux partie seigle et froment en 1657; — 55 perrées seigle, 68 perrées froment et 7 tonneaux froment et seigle en 1658; — 76 perrées seigle, 92 perrées froment et 60 perrées seigle et froment en 1660; — 113 perrées divers grains en 1661; — 130 perrées seigle et 130 perrées froment en 1662; — 78 perrées seigle, 112 perrées froment et 90 perrées partie seigle et froment en 1663; — 92 perrées seigle, 91 perrées et demie froment, 90 perrées partie seigle et froment en 1664; — 87 perrées seigle, 119 perrées froment et 75 perrées partie seigle et froment en 1665; — 30 tonneaux seigle et froment en 1666; — 129 perrées et demie seigle, 120 perrées froment et 63 perrées partie seigle et froment en 1667; — 21 tonneaux froment en 1668; — 300 perrées seigle et froment en 1669; — 91 perrées et demie seigle, 116 perrées et demie froment et 70 perrées partie seigle et froment en 1670. — « Vins et saulx de Ruis : » 500 livres en 1649, 1651, 1652; 600 livres en 1656, 1660 et de 1661 à 1663. — Valeur des dimes en la paroisse de Sulniac : 190 perrées seigle, 24 chapons en 1649; — 234 perrées seigle, 24 chapons en 1650; — 172 perrées seigle, 24 chapons en 1651; — 186 perrées seigle, 24 chapons en 1652; — 254 perrées seigle, 24 chapons en 1653; — 268 perrées seigle, 24 chapons en 1654; — 216 perrées seigle en 1655; — 210 perrées seigle en 1656; — 230 perrées seigle en 1657; — 160 perrées seigle en 1658; — 220 perrées seigle en 1659; — 230 perrées seigle en 1660; — 165 perrées seigle en 1661; 172 perrées seigle en 1662; — 189 perrées et demie seigle, 1 perrée froment, 1 perrée avoine en 1663; — 207 perrées et quart seigle en 1664; — 252 perrées et quart seigle en 1666; — 215 perrées seigle en 1668; — 224 perrées trois quarts seigle en 1669; 214 perrées 3 quarts seigle en 1670; 208 perrées seigle en 1671. — Valeur des dimes en la paroisse de Surzur : 85 perrées seigle en 1649, 1650, 1652, et 1653; — 110 perrées seigle de 1657 à 1660; — 53 perrées seigle en 1661; — 95 perrées seigle de 1662 à 1664; — 90 perrées seigle en 1665; — 100 perrées seigle de 1666 à 1668; — 110 perrées seigle en 1669; — 100 perrées en 1670 et 1671. — Valeur des dimes en la paroisse de Theix : 694 perrées seigle et 18 perrées froment en 1649; — 942 perrées seigle, 90 chapons et 7 charretées de paille en 1650; — 446 perrées seigle, 20 perrées froment, 233 perrées avoine et 24 chapons en 1651; — 420 perrées seigle, 20 perrées froment, 220 perrées avoine et 24 chapons en 1652; — 516 perrées un quart seigle, 24 perrées froment, 102 perrées 2 tiers avoine et 24 chapons en 1653; — 533 perrées un tiers seigle, 266 perrées 2 tiers avoine en 1654; — 400 perrées seigle, 200 perrées avoine en 1655; — 600 perrées seigle et 300 perrées avoine en 1656; — 590 perrées seigle, 28 perrées froment, 268 perrées avoine en 1657; — 416 perrées seigle, 22 perrées froment, 180 perrées avoine en 1658; — 477 perrées seigle, 28 perrées froment, 211 perrées avoine en 1659; — 500 perrées seigle et 250 perrées avoine en 1660; — 466 perrées 2 tiers seigle, 223 perrées un tiers avoine en 1661; — 520 perrées seigle, 20 perrées froment et 260 perrées avoine en 1662; — 366 perrées 2 tiers seigle, 183 perrées un tiers avoine en 1663; — 464 perrées 2 tiers seigle, 22 perrées froment, 232 perrées un tiers avoine en 1664; — 380 perrées froment, 232 perrées un tiers avoine en 1664; — 380 perrées seigle, 30 perrées froment, 200 perrées avoine en 1665; — 535 perrées seigle, 20 perrées froment, 268 perrées avoine en 1666; — 323 perrées un tiers seigle, 15 perrées froment, 161 perrées deux tiers avoine en 1667; — 353 perrées un tiers seigle, 20 perrés froment, 176 perrées 2 tiers avoine en 1668; — 420 perrées et demie seigle et 207 perrées et demie avoine en 1669; — 166 perrées 2 tiers seigle et 83 perrées un tiers avoine en 1670; — 312 perrée seigle, 23 perrées froment et 216 perrées avoines en 1671; — Valeur de la dîme dans les différentes frairies de la paroisse Saint-Patern lès Vannes. — 1° Dans la paroisse de Saint-Patern en général (moins Kerbiguet) : 36 perrées 2 tiers seigle, 18 perrées un tiers froment en 1649; — 62 perrées de grains divers, *cinq cents* de paille et 12 chapons en 1650; — 36 perrées 2 tiers seigle, 18 perrées un tiers froment et 6 chapons en 1651; — 34 perrées 2 tiers

seigle et 17 perrées un tiers froment en 1652; — 43 perrées un tiers seigle et 21 perrées deux tiers froment en 1654; — 36 perrées deux tiers seigle et 18 perrées un tiers froment en 1655; — 43 perrées un tiers seigle, 21 perrées 2 tiers froment en 1656 et 1657; — 40 perrées seigle et 20 perrées froment en 1658 et 1659; — 40 perrées grains divers en 1661; — 40 perrées seigle et 20 perrées froment de 1662 à 1665; — 43 perrées un tiers seigle et 21 perrées 2 tiers froment en 1666; — 40 perrées seigle et 20 perrées froment en 1667. — Frairie de saint Patern en particulier : 18 perrées seigle et 9 perrées froment rouge en 1669. — Frairies de Conleau, Harcal et Bohalgo : 43 perrées, un tiers seigle, 21 perrées 2 tiers froment, deux cents de paille et 6 chapons (1654). — Frairie de Bohalgo seule : 5 perrées seigle et deux perrées froment (1669). — Village et métairie de Kerbiguet : 38 perrées seigle, 16 perrées froment, 14 perrées avoine, 2 chapons et 10 livres en 1649; — 48 perrées seigle, 20 perrées froment, 8 chapons et 10 livres en 1657; — 56 perrées seigle, 20 perrées froment, 8 chapons et 10 l. en 1658; — 48 perrées seigle et 20 froment de 1661 à 1663; — mêmes chiffres en 1669 et 1670. — Frairie de Trussac : 22 perrées et demie seigle, 11 perrées et demie froment en 1669. —Voir aussi les frairies ou villages de Brende (Séné), de Calzac, Clesse, Largouet, Talhouet etc. — Moulins de Bourg-Maria : 56 perrées froment en 1665 et en 1670; — Moulins de Brambec : 5 perrées et demie froment en 1657; 8 perrées et demie froment en 1665; 5 perrées et demie froment en 1669; — Moulins de Kerango : 56 perrées seigle en 1657. — Dîmes de la paroisse de Cléguérec : 1,200 l. en 1649, 1651 et 1652; — 1,800 l. en 1663.

G. 297. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets papier.

1649-1670. — Biens et revenus. — « Papier de recepte des grains provenant des dixmes deues à monseigneur l'Illustrissime évesque de Vannes ». — A la fin du registre, à l'envers : « Mémoire du grain que j'ay receu qui n'apartient point Monseigneur en 1665 : Premièrement pour Mademoiselle Deslandes, suivant la quittance de M. Deslandes : 20 perrées seigle, disant avoir attornances de M. du Clérigo, provost féodé de Mgr de Vannes en la paroisse de Theix. » Et plus loin : « Le 13 de novembre 1666, j'ay receu de Monsieur des Rivières, faisant pour monsieur le marquis du Plessis-Rosmadec, le nombre de 55 perrées de seigle pour la veufve de feu monsieur Deslandes. »

G. 298. (Portefeuille.) — 1 pièce papier.

1669. — Biens et revenus. — Subrogation d'écuyer Sébastien Millon, sieur des Salles, aux droits de son tuteur, Jean-François d'Argouges, seigneur marquis de La Coste, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et lieutenant pour S. M. en la province de Bretagne, créancier de messire Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, pour une somme de 5,000 livres.

G. 299. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1719. — Biens privés des Évêques. — Vente par les héritiers de François d'Argouges, à messire Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, évêque de Vannes, des meubles du manoir épiscopal de La Motte, à l'exception de divers objets, parmi lesquels une tenture de tapisserie représentant l'histoire d'Abraham, léguée par le défunt évêque au Chapitre de Vannes, la dite vente faite au prix de 22,163 l., 10 s., pour subvenir, jusqu'à concurrence de 16,600 l., 16 s., 6 d., aux réparations du dit château de La Motte, suivant expertise faite par les sieurs de Lourme et Granès, architectes nommés d'office par le procureur du Roi de la sénéchaussée de Vannes. — Extrait de l'inventaire fait après le décès de M. d'Argouges, évêque de Vannes, des meubles qui se sont trouvés dans l'évêché. — Prisages : A l'*Écurie :* Une chaise à porteurs : 80 livres. — *Chambre du maître d'Hôtel :* Une pièce de tapisserie de cuir argentée : 9 livres. — Chambre de la veuve Erland : Cinq pièces de vieilles tapisseries de Bergame : 12 livres. — *Salle du Commun... — Cuisine :* Batteries en cuivre rouge 63 l., 16 s.; 12 marmites de cuivre rouge, du poids de 83 livres : 91 l., 6 s. — *Office* : un gaufrier : 12 l.; un moulin à café : 5 l.; une tourtière de cuivre d'Angleterre : 30 l. — *Salle à manger* : Un « pot à oisle », avec son bassin de porcelaine garni d'argent et de cuivre doré et leurs deux étuis : 100 l.; deux grandes fontaines de porcelaine avec leur garniture et robinet : 120 l. — Un cadran solaire d'argent avec son étui : 18 l. — *Chambre*

avoisinant la salle à manger : Tapisserie de cuir argenté à trois pièces : 24 l. — *Garde-meuble :* Un grand tapis de Turquie : 100 l.; selles de cheval : 24, 30, 9 et 12 l.; draps de lits : la douzaine, 45 l.; serviettes ouvrées : 12 l. la douzaine; une nappe 2 l.; toiles cirées d'emballage : 1 l. la pièce. — *Chambres du Suisse*, *du Chef de cuisine*, *de* Dauphiné, *Cocher*, *du Marmiton*, *de la Livrée*. — *Secrétariat :* Une tapisserie de Bergame, contenant 5 pièces : 18 l.; un bureau de bois de chêne avec la presse du sceau y attachée : 50 l. — *Chambres diverses :* Dans la *Chambre Verte :* Un lit, deux canapés, onze fauteuils : 600 livres; un grand miroir garni de cuivre doré : 75 livres. — *Dans la chambre voisine :* Sept pièces de tapisserie à personnages d'Auvergne : 600 l. — *Dans la chambre rouge :* un lit, 10 fauteuils, 8 chaises, un tapis : 400 l.; cinq pièces de tapisserie de haute lisse à grands personnages : 500 l.— *Dans la grande salle :* Un grand tapis de Turquie : 100 l. — Dans la *chambre à manger :* 7 pièces de tapisserie de verdure : 250 l. — *Cabinet du bastion et cabinet au dessous*... — *Antichambre d'en bas :* 3 pièces de tapisserie de haute lisse, représentant une chasse : 150 l. — *Dans la chambre où est décédé Monsieur de Vannes :* un lit de damas cramoisi : 200 l.; un buffet de marbre rouge 200 l.; 6 pièces de tapisserie et 2 portières de damas de Bruges : 300 l.; pendule d'ébène garnie de cuivre doré : 100 l. — Dans le *grand cabinet :* un billard avec ses billes d'ivoire et 8 taques de bois : 90 l.; une table de marbre blanc à pied de bois doré : 400 l.; un bureau d'ébène avec ses cartouches dorés : 100 l. — Une figure de Bacchus avec son soubassement d'ébène : 100 l.; 3 petites figures de bronze avec leurs *pieds d'estail* d'ébène : 100 l.; deux grandes urnes de porcelaine « estant sous la table de marbre » : 150 l.; 3, autres urnes de porcelaine « estant sous le bureau d'ébène » : 130 l.; une autre urne et deux cornets de porcelaine : 100 l.; un cabinet de la Chine garni de plaques de cuivre doré : 300 l.; une pendule d'ébène, garnie de cuivre doré avec son *pied d'estail :* 300 l.; un petit bureau garni d'écaille-tortue et cuivre : 200 l. — Dans le petit *cabinet des livres et papiers :* une bague d'or montée de 6 petits diamants : 450 l. — La bibliothèque monte à la somme de 1,519 l. 10 sols. — 31 tableaux parmi lesquels un *Attila* prisé 500 l.; la *Manne dans le désert*, prisée 1,000 l.; *Jacob et Rébecca :* 250 l.; le *Carnaval de Venise :* 100 l.; le *Sénat de Venise :* 100 l.; le Bal d'Henri IV : 500 l.; un *Combat naval :* 100 l.; la *Naissance de Notre-Seigneur*, la *Cène*, l'*Adoration des Rois*, le *Baptême de Saint-Jean*, chacun 100 l.; le portrait du Roi : 150 l.; — quatre tableaux représentant Mgr le Dauphin, M. le Cardinal Janson, feu Monsieur et une *Dame en guerrière*, prisés 120 l.; deux autres tableaux sur cuivre représentant l'un le *Combat des Amazones*, l'autre l'*Ange exterminateur :* 200 livres. — Suit l'estimation de la maison du Boidic et des meubles du Vincen. — Total de l'extrait : 19,133 livres, 7 sols.

G. 300. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1747. — Biens privés des évêques. — Requête présentée par messire Charles-Jean Bertin, évêque de Vannes, à l'Intendant de Bretagne, pour obtenir la confection d'un état des meubles donnés, en 1740, à l'Évêché, par feu M. Fagon, évêque du dit Vannes. — Délégation, par l'Intendant, de son subdélégué de Vannes, pour dresser l'état requis par l'Évêque. — Sommation aux héritiers de messire Antoine Fagon, de payer à M. Bertin, évêque de Vannes, par les mains de l'Économe-Sequestre, la somme de 4,500 l. ou une rente de 225 l., au profit de l'Évêché. — Nomination par l'Intendant de Bretagne, à requête de messire Charles-Jean Bertin, du sieur Mallet de Volumbrun, comme procureur du Roi chargé d'assister au procès-verbal du mobilier donné par M. Fagon à l'évêché de Vannes. — Sentence au souverain, rendue par l'Intendant de Bretagne, déboutant les héritiers de M. Fagon de leur réclamation concernant la donation de meubles faite par le dit sieur Fagon à son évêché.

G. 301. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets papier (1).

1633-1644. — Délibérations synodales et ordinations. — En tête de chaque procès-verbal : Liste des paroisses, composant le synode diocésain de Vannes, au nombre de 162, réparties entre les 6 doyennés de Vannes, de Pont-Belz, des Bois, de Guémené-Guingant, de Porhoët, de

(1) Actuellement conservé au secrétariat de l'évêché de Vannes.

Péaule et de Rieux (non compris le territoire de Redon), avec la mention des excuses et des condamnations pour absence et autres causes. — *Synode d'octobre 1633* : — Ordonnance de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, touchant l'obligation que chacun a de fréquenter son église paroissiale selon les anciens décrets et pratiques de l'Église, sous peine d'excommunication, avec défense aux prédicateurs et à tous autres d'agiter publiquement cette question dans le diocèse (20 octobre 1633). — Élection de noble et discret missire Claude Gouault, archidiacre chanoine de Vannes, en la charge de syndic du clergé comme successeur de noble et discret Grégoire de Keralbaud, recteur de Bignan, résignataire. — Permutation de bénéfice entre Jean Dorigny, docteur de Paris, vicaire perpétuel de Vannes, et Henri Basseline, aussi docteur de Paris et recteur de Plouhinec (avril 1634). — *Synode de la Pentecôte* 1634. — Ordonnances relatives à la recette des décimes. — Pouvoir aux députés du clergé pour l'*emboursement* de l'office de receveur ancien des décimes, l'augmentation des gages [de cet officier] et le remboursement des deniers empruntés à l'évêque de Vannes. — *Synode d'octobre* 1634. — Levée de 2,035 l. pour l'assemblée [générale] du clergé de 1635. — Commission au syndic de se rendre à Rennes pour intervenir, au nom du Clergé, dans le procès pendant en Parlement entre le recteur de Saint-Gravé et le sieur du Broussay (20 février 1635). — Décisions touchant : le paiement des deniers empruntés à l'Évêque pour le remboursement de l'office de receveur triennal ; — les poursuites à exercer contre la veuve Sesbouez, pour recouvrement d'environ 2,080 l., retranchées sur les décimes de l'an 1606 ; — le paiement des honoraires du sieur Moricet, imprimeur du Clergé. — *Synode d'octobre* 1635 : Défense aux religieux de Sainte-Anne de purifier les femmes dans leur couvent ; — aux recteurs de recommander les hermites au préjudice des Cordeliers de Vannes. — Constatation, à la requête du syndic, de la présence de Jean Sesbouez venu solliciter et corrompre « la plupart de la Compagnie pour tascher de faire opposer nombre de recteurs à la levée accordée par les lettres patantes du Roi pour le payment du prest fait pour rembourser l'office du receveur trienal des décimes de ce diocèse ». — Avis du syndic touchant la part du diocèse de Vannes dans la cotisation des 100,000 l. [de rente] accordées au Roi par le Clergé de France, les 56,000 l. à prendre sur les couvents, rentes et bénéfices non compris au département, de 1616, et autres deniers également accordés à S. M., la dite part, montant à 2,767 l. de rente au denier 10, devant nécessiter un emprunt de 29,056 l. 12 s. 6 deniers (1er avril 1636). — Délégation du syndic pour répondre à l'assignation de Me Nicolas Juhel, sieur de Maloray, héritier bénéficiaire de Mire Jean Juhel, vivant archidiacre de Vannes, au sujet de « nombreux deniers » dont il réclame le paiement au clergé du diocèse (1er avril 1636). — *Synode de la Pentecôte* 1636 : Charge à M. l'Archidiacre, syndic du clergé, de maintenir les recteurs violentés dans leur paroisse. — Notification de l'arrêt du Conseil privé qui condamne le syndic et les bénéficiers du diocèse de Vannes à compléter le remboursement de l'office de receveur triennal par le paiement d'une somme de 1,100 l., au profit de la feue demoiselle Jeanne Druays [veuve Sesbouez]. — Comparution des possesseurs ou députés des bénéfices et couvents qui n'ont pas contribué précédemment aux décimes, avec le département des sommes à lever sur eux (6 octobre 1636). — Ordonnance de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, touchant la réduction du denier douze au denier quatorze des gages des officiers des décimes, montant la dite réduction à la somme de 722 livres, 3 sols, 6 deniers, conformément aux lettres patentes des 25 avril et 15 juillet précédents (8 octobre 1636). — *Synode de la Saint-Luc* 1636 : Nomination, pour trois ans, de missire Alain de Lanouan, recteur d'Allaire, en la charge de syndic du clergé. — Adhésion, sans frais, accordée par MM. du Clergé de Vannes au recteur de Pleucadeuc [demandeur en justice], pour violences et usurpations. — *Synode de la Saint-Luc* 1637 : Ordre de chanter le *Te Deum* dans toutes les églises pour la défaite des ennemis devant Leucate. — *Synode de la Pentecôte* 1638 : Ordre aux recteurs de se procurer les saintes huiles auprès du titulaire de leur doyenné. — Défense aux laïques d'approcher les autels de moins de 6 pieds. — *Synode de la Pentecôte* 1639 : Réception de M. Guillaume Bigarré en la charge de contrôleur ancien des décimes, en remplacement de Jean Bigarré, son père. — *Synode de la Pentecôte* 1640 : Ordre aux recteurs d'avoir des

« aubes de longueur » pour la Toussaint prochaine, sous peine de suspension. — *Synode de la Saint-Luc* 1640 : Ordre au syndic de se pourvoir en justice contre ceux qui voudraient exiger des ecclésiastiques du diocèse un droit de pavage ou issue de ville et un droit sur le vin conduit dans leur maison. — Élection de vénérable et discret missire Roland Fruneau, chanoine de Vannes, pour député du clergé du diocèse, chargé de concourir à la nomination des deux députés envoyés par la province ecclésiastique de Tours à l'assemblée générale du clergé (14 janvier 1641). — *Synode de la Saint-Luc* 1641 : Décret concernant l'ordre à observer dans la procession du synode; — Ordre de chanter un *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse, à l'occasion de la prise de Bayonne. — Défense à tout prêtre de changer de paroisse et de diocèse sans permission écrite de l'Évêque, sous peine de suspension. — Réception de Mᵉ Julien Sesbouez, en l'office héréditaire de receveur ancien des décimes, en remplacement de son père (17 janvier 1643). — *Synode de la Pentecôte* 1643 : Commission à M. l'Archidiacre de recevoir de tous les recteurs, pendant la prochaine visite pastorale, déclaration de ce qu'ils prennent pour les fiançailles et autres droits rectoriaux. — Défense de donner l'absolution aux notaires « qui retiennent les peuples en leurs affaires pendant l'office divin ». — Ordonnance de l'Évêque de Vannes touchant le rang à tenir par les dignitaires, chanoines, doyens, recteurs et autres ecclésiastiques en la procession synodale. — Assistance du Clergé, prêtée au recteur de Saint-Jean-Brévelay, pour poursuivre l'exécution de l'arrêt du Conseil, en date du 10 août 1641, relatif à la perception des dîmes de blé noir. — *Synode de la Saint-Luc* 1643 : Assistance du clergé au doyen de Péaule et au prieuré de Gavre dans leur procès concernant la dime des mils, blés noirs et autres grains. — Supplique adressée par l'assemblée synodale à l'évêque de Vannes, pour obtenir son consentement à l'établissement des Carmes déchaussés en la maison du Saint-Esprit d'Auray. — Note relative au passage de la reine d'Angleterre, fille de France, laquelle « vint à Vennes de Brest, où elle descendit, le 7 août 1644, pour aller aux eaux à Bourbon, avec petit train. Elle fut reçue avec tout honneur et applaudissement du peuple... reçue à l'entrée de Saint-Pierre par l'évesque et conduite au chœur où le *Te Deum* fut chanté, la ville en armes et les rues... tapissées. Le canon et les feux d'artifice faits, elle logea à l'archidiaconé, deux jours, visitée de tous et bien receue. D'icy alla coucher à la Roche-Bernard. » — Provisions de bénéfices : Collation des églises paroissiales ou vicariats perpétuels de Melrand (1633), Saint-Caradec, Tréal, Plouhinec, Arzon, Carentoir, Plœmeliau, Noyal-Muzillac, Malensac (1634), de Guémené (doyenné), Tréal, Plœmel, Cléguérec, Camors, Guégon (1635), de Plœlauf, Guern, Quesven, du Temple de Carentoir, de Malensac, Merlevenez, Crédin, Séglien, Plouay, des Fougerêts (1636), de Limerzel, Saint-Caradec-Trégonel, Saint-Congard, Moustoir-Locminé (1637), de Larré, Séglien, Guénin, Saint-Gilles d'Hennebont, Séglien *(bis)*, Rédéné, Riantec, Locminé, Locoal, Saint-Gravé, Quistinic, Lauzac, Saint-Caradec-Trégonel, Inguiniel, Lesbin-Gestel, Limerzel (1638), Naizin, Allaire, Sainte-Croix de Josselin, Locoal, Pontscorff-Lesbin, Quistinic, Saint Jacu, Sainte-Croix de Vannes, Inguiniel, Pleucadeuc, Malansac, Séglien (1639), Lauzac, Rédené, Mendon, Inzinzac, Grandchamp, Landaul, Bourg-Paul (1640), Allaire (1641), Naizin, Saint-Evé, Riantec, Brein, Kerviniac, Inguiniel, Saint-Goustan d'Auray (1642), Ruffiac, Saint-Salomon, Languidic, Guénin, Sulniac, Saint-Congard, Baden, Questembert (1643), Beins (1644); — des chapellenies de Saint-Pierre, en Caden (1633), de Saint-Martin en l'église cathédrale, du Bodic, en Noyal-Pontivy (1634), de Notre-Dame-de-Bethléem (Béléan), de Saint-Jérôme en l'église Sainte-Croix de Josselin, de Saint-Louis en l'église paroissiale de Plumeslin, de Saint-René en Carentoir, de Saint-Jean l'évangéliste en la ville de Rochefort (1636), de la Madeleine en l'église Saint-Gildas d'Auray, de Saint-Roch en Pluherlin, de Saint-François en l'église paroissiale de Saint-Avé (1637), de Saint-Roch et de Saint-Jean l'Évangéliste au château de Rochefort, de Saint-Thuriau en Crach, de Notre-Dame en l'église de Saint-Gildas d'Auray, de Ruault en la paroisse Sainte-Croix de Josselin, de la Conception *(Beatæ Mariæ Conceptæ)*, en l'église de Saint-Patern, de Sainte-Catherine en l'église de Grand-Champ, de Saint-Gaudan en l'église cathédrale (1638); — des prieurés de Saint Clément de Quiberon, de Notre-Dame de Pitié de Ruffiac (1636), de Saint-Nicolas de Blavet (1638),

de Saint-Gildas d'Auray, ordre de Saint-Benoît (1642); — des offices et dignités de théologal, en faveur de Me Henri Basseline (1634), de cellérier du monastère de Saint-Gildas (1635), d'official à noble et discret Me Alain de Kermeno (1638), de vicaire général à noble et discret Me Gilles Gâtechair (1638), de l'église cathédrale en faveur de noble homme Jean Le Roch, sieur de Coëtmagoir (1639) et de vénérable Olivier Le Chet (1643), d'archiprêtre de Vannes (1642); — d'une prébende en l'église collégiale de N.-D. de la Tronchaye à Rochefort (1638), en l'église cathédrale de Vannes en faveur de noble Charles de Rosmadec, clerc tonsuré (1639), etc. — Ordinations, lettres dimissoires. — Résumé des ordinations : Tonsure et quatre ordres mineurs : 78 en 1633, 89 en 1634, 124 en 1635, 85 en 1636, 91 en 1637, 59 en 1638, 68 en 1639, 96 en 1640, 101 en 1641, 42 en 1642, 79 en 1643, 84 en 1644. — Prêtrise : 60 en 1633, 64 en 1634, 77 en 1635, 81 en 1636, 102 en 1637, 34 en 1638, 53 en 1639, 92 en 1640, 72 en 1641, 36 en 1642, 61 en 1643, 90 en 1644, en tout 563 ordinations de prêtres, y compris 119 religieux dont 2 Augustins (Nicolas Rabache et Nicolas Michel en 1634), — 19 Bernardins parmi lesquels Gabriel Flambart et Augustin Belleastre (1640), Laurent Chesne et Georges Perno (1641), Yves de Cotharel, Pierre de Lespine, Jean Grésil, Yves Moricet, Julien Le Thiec, Christophe Guyon (1643), François de Coëtnours, Julien Le Gros et Jacques Charlet (1644); — 24 Capucins; — 20 Carmes; — 7 Cisterciens (Guillaume Gautier en 1633, Pierre Langevin et Louis Grosseteste en 1634, Georges Bret et Yves Chapron en 1641, Guillaume Cherbounel et Étienne Le Mée en 1642); — 36 Frères Mineurs parmi lesquels Mathieu Mousset, Bonaventure Jamet, Nicolas Henri, Michel Bontemps (1634), Gilles Vailant, Gilles Espivent (1635), Pierre Bunel et Laurent Olivier (1636), Jean Aveline, Jean Sillard, François Thabot, Joseph Forgeys (1637), Pierre Le Goff (1638), Bonaventure Thébaut, Louis Bagot et Ambroise Pepin (1639), Jean Pichart, Ange Polluche, Jacques Riot, Jean Philippot, Jacques Pinart (1640), Charles Édeline (1641), Nicolas Macé et Jean Le Breton (1642), Jean Sylvestre et Louis Ducher (1643), Claude Vieilleseille (1644), etc.; — 10 Frères Prêcheurs (François Bruneau et Pierre Congis en 1637, Julien Audier et François Le Chastelier en 1640, Michel Petroux, Jean Yvon, Armel Dominique en 1641, Étienne de La Tullaye en 1642, Alain Gilbert et Georges de Saint-Vincent en 1644); — 1 Prémontré (Vincent Furet en 1633); — 229 prêtres séculiers, originaires de divers diocèses, savoir : 1 du diocèse d'Angers (René Chollet, 1636); — 1 du diocèse de Besançon (Étienne Symard, 1644); — 1 de l'évêché de Cloyne, en Irlande (Donald Kerhif, 1634); — 1 de l'évêché de Coutances (Julien Vivier, 1639); — 2 de l'évêché de Dol, dont Vincent Le Maistre (1637); — 35 de l'évêché de Léon, parmi lesquels Jean Magus, Yves Le Roux, François du Chastel, Jean Le Borgne, Jean Le Roux, André Posteo, etc. (1633), Yves Lars et François Genault (1634), Charles Barbier, Alain Le Guen, etc. (1637); — 3 du diocèse de Luçon (Yves Daniau en 1636, Jean Guillaud en 1637, Samson Godefroy en 1643); — 1 de l'évêché de Maillezais (Mathurin Rabreau en 1640); — 2 de l'évêché du Mans (Simon Cheurent en 1634 et François Grisfaton en 1644); — 82 de l'évêché de Nantes, parmi lesquels René Vallin, chanoine (1634), Étienne Maignan, Mathurin Le Tourneux, Pierre Badault, Jacques Froger, Jacques Bouteille, chanoine, etc. (1635), Louis Merland, Jean Grandjouan (1636), Jean Daniceau, Jacques Vaillant, René Gadays, etc. (1637), René Monnier, Mathurin de La Roche, Pierre Gaultier, Jean Girard, Jean Ouairy, Jean Le Blays, Guillaume Chardevay, (1639), Arthur-René Aveline, Jean Chardeport (1640), Hubert Blaise, chanoine de Guérande (1641), François Nicolas et Nicolas Radal (1642), Jean Sicquaro, Martin Le Tourneur, Guillaume Baye (1643), Sébastien Aupyais, Gilles Groisard, François Litoust, Jean Bouchard, Jean Morice, Jean Guiller, François Gaultier, Jean Boucher et René Papin (1644); — 17 de l'évêché de Quimper, parmi lesquels Louis Daniel et Jean Burlot (1634), Vincent Querouarts, François Rigouays (1635), Yves Rivoail, Guillaume Deredel et Jean Dreval (1637), Jean Bernard, Étienne Corfbihan (1640), François Le Verrier (1641), Louis Bercot (1642), etc.; — 19 de l'évêché de Rennes, parmi lesquels Mathurin Trullier, Robert Meslier et Nicolas Le Febvre (1634), Gilles Morel (1637), Guy de Garouet (1648), Jean Gicquel, Pierre Trochon et Nicolas Houet (1644); — 8 de l'évêché de Saint-Brieuc, parmi lesquels Yves Moro, Olivier Le Pioufle (1639), Jacques Le Mesnager (1640), François Abrahams et Julien Jouenne (1641), Jean Gainche (1643); —

47 de l'évêché de Saint-Malo, parmi lesquels Jacques et Julien Merel, Guillaume Bouédo, Pierre Montel (1633), François Pédron, Jean Moro, Pierre Souchu, Gabriel Macé (1634), Robert Fillaleau, Julien Collin, Pierre Rouault, Olivier Jean, René Mahé, Armel Rigon, Thomas Brien, Jean Laisné, Jean Bernart, Mathurin Chesnard, Mathurin Collin, Jean Louel, Olivier Botherel (1635), Jean Guillotin, Jean Collay, Louis Le Maczon (1636), Jean Mousnier, Pierre Loret, Mathurin Gicquel, Pierre Nouvel, Yves Le Bouédec (1637), Jacques Laisné, Pierre Bruno, Jean Le Breton, Jacques Boulé (1638), Guillaume Pont-gérard, Alain Le Duc, Nicolas Bourdin, Julien Coué (1639), Guillaume Lescobic, Julien Renault (1641), etc.; — 6 du diocèse de Tréguier, parmi lesquels Francis Salaun, Louis Jégou (1634), Michel Limouzin (1638), Jacques Bré (1644); — 1 de l'évêché de Vienne (Claude Mouchon, 1643); — les autres du diocèse de Vannes, parmi lesquels Jean Abilan, recteur de Limerzel, Jean Guyot, Jean Moisan (1633), François Pédron, Guillaume Le Falher, Louis Le Moigne, Mathurin Cousturet, Julien Danet, Jacques Kerbastard, Louis Guilloux (1634), Jean Le Teux, Lucas Le Clainche, Pierre de Montigny (1635), Louis de Robien, recteur de Melrand, René du Tressay, recteur de Pluvigner Pierre Fueillafé, Jean Fagu, recteur de Plumeslin, Bertrand Jégat, Mathurin Le Boterf (1636), René Gouault, archidiacre coadjuteur, Hervé de Kermélec, Guillaume Eon, noble Bertrand Guimarho, noble Pierre de Sérent, Jean Le Hécho, Jean Cadoret (1637), Jean Jégorel, recteur de Crédin, Julien Le Merveilleux (1638), Antoine Guido, Julien Penpenic, noble Henri Raul, Henri Moisan (1639), Guillaume Billy, François Le Cam, Julien Burban, Michel Le Louédec, Jean Le Douarain, François Burban, noble Mathurin d'Avaugour, Gabriel Perrodo, Julien Le Febvrier, Louis Le Clainche, (1640), Louis Gérart, Jérôme Le Mézec, Pierre de Marigné, Pierre Gélouart, recteur de Landaul, Guillaume de Virel, Allain Fouillé, François Le Moing (1641), Julien Robelot, recteur de Plumergat, noble Julien du Bois-de-la-Salle, Jacques Le Bourbasquer (1642), Louis Le Carnec, chanoine de Vannes et recteur d'Elven, Roland Fruneau, Guillaume Le Drogo, Pierre Regnault, Jean Le Godec (1643), Jean Calvé, Jean Le Mether, Claude Guégan, Julien Le Goff, Guillaume Luco, recteur de Questembert, Guillaume Abelin, François Saignart, Guillaume Rollando, Nicolas Roso, Julien Pédron, Olivier Clainche et Jean Jégat (1644).

G. 302. (Registre.) — In-folio, 177 feuillets papier (1).

1644-1662. — Délibérations synodales et ordinations. — Synode de la Saint-Luc, tenu par l'Évêque à Vannes, le 20 octobre 1644. — Doyennés de Ponbelz, des Bois, de Guémené, de Porhoët, de Péaule, de Carentoir, de Rieux. Territoire de Redon.— « Après la lecture de la lettre du Roi pour la prise de Philisbour et autres villes en Allemagne, a esté ordonné de chanter le *Te Deum* dans toutes les églises de ce diocèse, le plus solennellement que fère se poura, et fère prières pour le Roy et la Reyne régente. » Signature de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes. — Tonsure à Hilarion de Sesmaisons, fils légitime de François et de demoiselle Renée de Guermeno, de la paroisse de Mesquer, diocèse de Nantes. — *Item* à Pierre et Jean de Montigny.— Lettres dimissoires à Olivier Le Chet. — Canonicat et prébende théologale à Guillaume Le Galloys, prêtre du diocèse de Coutances, en remplacement de Jean Coué démissionnaire. — Collation de la paroisse de Nostang à Mathurin Le Blouch prêtre du diocèse de Vannes. — Le 17 mars 1645 : Députation à l'assemblée provinciale de Tours de vénérable et discret missire Vincent Buisson, prieur des Saints, recteur de Pluneret, syndic du clergé. — Élection de députés du clergé. — *Synode de la Pentecôte*, tenu le jeudi 8 juin 1645 : Enregistrement du décret de l'évêque de Vannes, fixant au 6 septembre la fête de la translation des reliques de saint Vincent. — Députation à Paris de noble et discret missire Gilles *de* Gatechair, doyen de Saint-Servant, chargé de poursuivre le procès pendant au Grand Conseil, touchant la dime des mils, blés noirs et autres légumes. — Collation du prieuré de Gavre à frère Benoit Huchet, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Benoit, par résignation de Philippe de Pont-Roger. — *Synode de la Saint-Luc* 1645 : Collation du prieuré de Sainte-Croix de Josselin à noble et discret Jean-Baptiste de Reynès, clerc du diocèse de Condom, par résignation de Jean Mullot, prêtre. — Ordre

(1) Actuellement conservé au secrétariat de l'évêché de Vannes.

aux nouveaux prêtres d'observer les statuts touchant les premières messes, avec injonction au promoteur d'informer des contraventions. — Rappel aux ecclésiastiques de la défense d'entrer dans les tavernes et cabarets sous peine de suspension. — Lecture d'une lettre adressée par le pape Innocent X à ses vénérables frères patriarches, archevêques et évêques de toute la Chrétienté. — Ordonnance de département d'une somme de 852 l., 9 s., 4 d., pour la contribution du diocèse aux frais de l'assemblée générale du clergé de France. — Provision de la paroisse de Brech en faveur de noble Jean Chenault, clerc du diocèse de Bordeaux, en remplacement d'autre Jean Chenault, prêtre, démissionnaire. — Reddition de compte à l'Évêque et aux députés du clergé de Vannes, par M. du Foussé-Kerbourbon, pour une recette ou charge de 22,263 l., 8 s., 8 d. avec dépense de 20,089 l., 1 s. (15 décembre 1645). — Collation du vicariat perpétuel de Saint-Gildas d'Auray à Mᵉ Julien Rosselin, prêtre du diocèse de Saint-Malo, par résignation de Sébastien Gouzian. — *Synode de la Pentecôte* 1646 : Injonction à Mᵉ Vincent Buisson, recteur de Pluneret et syndic du clergé, de poursuivre en justice le sieur Sesbouez, receveur ancien des décimes, en raison de sommes par lui reçues à titre de saisies et significations, au dessus de la taxe et règlement ordinaires (26 mai). — Poursuites ordonnées contre le dit Sesbouez, sieur de Kermapouserf, pour l'obliger à rendre ses comptes ordinaires et extraordinaires (13 août). — *Synode de la Saint-Luc* 1647 : Démission offerte par messire Vincent Buisson, recteur de Pluneret, syndic depuis 9 ans du clergé du diocèse de Vannes, refusée par ses collègues. — Ordre aux recteurs de donner avis du décès de leurs confrères. — Délibérations relatives : au département de la somme de 57,845 l., 11 s., imposée par l'assemblée générale du clergé tenue à Paris en 1645 pour les frais de l'assemblée suivante ; — aux rigueurs de justice à exercer contre les « religions » du diocèse, pour les contraindre à payer la somme de 420 l. imposée sur elles par département de l'an 1646 ; — Au *surcroît* demandé par le receveur provincial, en sus des décimes ordinaires, affaire déjà jugée par les Requêtes du Palais, à poursuivre devant le Conseil privé ; — *Synode de la Pentecôte* 1648 : Nomination, pour trois ans, de vénérable et discret messire Henri Basseline, grand vicaire de l'Évêque, comme syndic du clergé diocésain de Vannes. — Mesures prises pour le maintien dans son bénéfice du recteur de Saint-Gonnery, nonobstant les vexations de certains particuliers qui veulent le contraindre à résigner. — Commandement aux recteurs de Pontivy et de Cléguérec d'avertir l'Évêque « si le presche se glisse dans leurs paroisses ». — Défense à tous recteurs de porter le Saint-Sacrement hors de leurs paroisses ; — *Item*, itérativement, de baptiser les enfants dans les maisons, sans nécessité, sous peine de suspension. — Réglement, à 500 livres, des frais et débours de messire Gilles Gâtechair, doyen de Saint-Servan, durant le procès des mils et blés noirs, poursuivi par lui devant le Grand Conseil. — Remboursement à *M. Petitbois* de la somme de 2,150 l., 8 s. — *Synode de la Saint-Luc* 1648 : Don de 4,000 l. à l'évêque de Vannes. — *Synode de la Pentecôte* 1649 : Suppression par Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, du synode de la Saint-Luc, sa vie durant. — Remercîment par le même, au clergé, de l'offre des 4,000 livres, dont il déclare « ne vouloir aucune chose ». — Députation à l'assemblée provinciale de Tours de M. l'abbé de Lanvaux, recteur de Saint-Jean-Brévelay, auquel pourra s'adjoindre, si bon lui semble et à ses frais, M. de Garouet, recteur de Brech (25 février 1650). — Procuration accordée, sur sa demande, au recteur de Rieux pour lui permettre de soutenir, au nom du clergé, mais à ses frais particuliers, son procès contre le prieur et les paroissiens du dit lieu, relativement aux dîmes novales. — *Synode de la Pentecôte* 1650 : Nouvelle défense aux prêtres de baptiser dans les maisons particulières, avec ordre aux parents de faire baptiser leurs enfants dans les 12 jours, sous peine d'excommunication. — Injonction au doyen de Pontbelz, recteur de Mendon, de visiter annuellement [la dite paroisse], en raison du droit de visite inséparablement attaché à son doyenné. — Compte présenté par la demoiselle du Foussé-Basselines, veuve du sieur Jacques du Foussé, vivant receveur alternatif des décimes du diocèse de Vannes, pour les années 1646 et 1648 ; le dit compte arrêté, pour la recette, à la somme de 58,223 l., 18 s. la dépense montant, d'autre part, à 48,172 l., 15 s., 9 d. — Fixation à 10 écus par an du prix des impressions à faire pour le compte du Clergé « soit mandements,

quittances on autres choses », acceptée par le sieur Moricet, imprimeur résidant à Vannes. — Paiement provisoire d'une somme de 1,059 l. au sieur Dubois de Carcé, receveur provincial, et députation du syndic à Rennes, pour s'entendre au sujet de cette somme, « non comprise ès départements anciens », et, au besoin, en référer à Monseigneur de Saint-Malo, député à Paris, pour la province de Tours, en l'assemblée générale du Clergé de France (27 septembre 1650). — Arrêté concernant le département des 1,388 l. imposées sur tous les bénéficiers du diocèse de Vannes par l'assemblée du Clergé de France, en date du 3 août 1650. — Certificat du mariage célébré par Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, en la chapelle du palais épiscopal, entre messire Jean-François du Gouray, chevalier, seigneur de la Coste, le Gouray etc., et demoiselle Madeleine de Rosmadec, dame de Saint-Jouan (13 novembre 1650). — Reception par les députés du clergé de Vannes extraordinairement assemblés, de demoiselle Françoise Herbert, veuve de noble homme Julien Sesbouez, sieur de Kermapouserf, ancien receveur des décimes du diocèse, et du sieur Jean Nizan, son oncle, en la commission de la recette des décimes (8 février 1651). — *Synode de la Pentecôte* 1651 : Ordre aux marguilliers de soumettre leurs comptes au général de la paroisse en présence du recteur, les dits comptes devant ensuite être présentés à chaque visite de l'évêque. Un délégué du recteur devra concourir, avec les marguilliers, à la confection des comptes. — Délibération relative aux dimes de Merlevenez, contestées par divers particuliers au recteur de cette paroisse. — Assemblée des députés du clergé pour procéder à *l'égail* de la somme de 7,665 l., suivant les lettres de commission de S. M. — *Synode de la Pentecôte* 1652 : Processions et prières publiques ordonnées dans toutes les paroisses du diocèse. — *Synode de la Pentecôte* 1653 : Nomination de M. Basseline, grand vicaire et syndic du clergé, pour assister au conseil provincial convoqué à Tours pour le 1er juillet. — Ordre d'observer dorénavant la fête de Saint-Joseph dans tout le diocèse, et d'inscrire cette fête au calendrier de l'Évêché.—Présentation, par la demoiselle de Kermapouserf, de ses comptes pour les années 1647 et 1649, montant à la charge de 55,764 l., 13 s., avec une dépense de 54,553 l., 3 d. obole. — Présentation, par le sieur Nizan, du compte de 1651 dont la charge monte à 25,122 l., 13 s., 8 d., obole, et la décharge à 25,038 l. (Mars 1654). — *Synode de la Pentecôte* 1654 : Lecture et souscription par l'Évêque et « tous ceux de son clergé », réunis au synode susdit, de la censure prononcée par le pape Innocent X contre les opinions de Corneil Jansenius, évêque d'Ypres. — Lecture et reception au secrétariat de l'Évêché, de la déclaration des cardinaux, archevêques et évêques assemblés à Paris, au nombre de 39, le 25 mars précédent, portant que la censure du Pape est bien contre les propositions de Jansenius. — Décision relative à la publication, dans le diocèse, du formulaire arrêté par l'assemblée générale du Clergé et d'une observation de la dite assemblée touchant les duels. — Ordonnances épiscopales concernant : la résidence des recteurs et autres prêtres ayant charge d'âmes ; — le procès-verbal à dresser par les recteurs de l'état des chapelles et oratoires de leur circonscription, ainsi que des ornements appartenant soit aux prêtres soit aux fabriques. — Allocation de 6,000 livres pour la réparation du château épiscopal. — Délégation à l'assemblée provinciale de Tours, de l'Évêque et de messire René Gouault, archidiacre et chanoine, première dignité de l'église de Vannes (6 février 1655), réunion tenue à l'archidiaconé « où demeure à présent monseigneur de Vennes pour l'incommodité de son manoir ». — Arrêté touchant le prélèvement de 1,571 l., montant de la taxe imposée sur le diocèse de Vannes par l'assemblée générale du Clergé de France, au mois d'avril 1651. — Pouvoir, donné par l'Évêque, au prieur réformé de l'abbaye de Saint-Gildas, de bénir la chapelle Notre-Dame, dite de Keruson, située proche la dite abbaye, sur le chemin de Sarzeau (mars 1655).— *Synode de la Pentecôte*, « changé, cette fois seulement, en celui de la Saint-Luc 1655 », tenu par M. Basseline, grand vicaire de Vannes : Arrêté portant qu'il sera « procuré pour s'opposer à la réception de M. de La Morrissaye, pour la lieutenance et gouvernement de la ville de Rennes et des évêchés de Saint-Malo, Dol et Vannes. — *Synode de la Pentecôte* 1656 : Nomination de messire Vincent Buisson, recteur de Pluneret, comme agent provisoire du Clergé, jusqu'à l'élection d'un nouveau syndic en remplacement de missire Henri Basseline, assassiné sur la route de Vannes à Saint-Jean-Brévelay, sa paroisse. —

Réception de noble homme Jean Piault, sieur de Kergal, présenté par demoiselle Jeanne Basseline, veuve du Foussé, pour commis à la recette des décimes, en remplacement de défunt Henri Basseline, frère de la dite dame. — Département des 4,797 l. 10 s. constituant la part du diocèse de Vannes dans les frais de l'assemblée générale du clergé de France en 1656. — Arrêtés portant que MM. du clergé s'associeront : au recteur de Noyal-Muzillac en son procès contre plusieurs malveillants et mauvais garnements de sa paroisse ; — à missire Gilles Pierre, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay, pour la réparation des excès commis sur sa personne par quelques malfaiteurs du dit lieu ; — à missire Gilles Ryo, prêtre de la paroisse de Grand-champ. — *Synode de la Pentecôte* 1657 : Enregistrement de la bulle et Constitution d'Alexandre VII touchant la condamnation des cinq propositions tirées du livre de Jansenius. — Acte de soumission à ladite constitution suivi de 62 signatures. — Assistance en justice, à titre gratuit, accordée par le clergé du diocèse au recteur de Langoueslan et au vicaire de Quiberon. — Arrêt déclarant le sieur Doriou seul imprimeur du clergé, aux gages accoutumés. — Réception de missire Roland Fruneau, chanoine de l'église cathédrale, pourvu par le Roi de l'office héréditaire de contrôleur ancien des décimes de l'évêché de Vannes, en remplacement de Me Guillaume Bigaré, sieur de Cano, résignataire en sa faveur (6 février 1658). *Synode de la Pentecôte* 1658 : Nomination du doyen de Péaule en qualité de syndic du clergé de Vannes. — Élection, pour 3 ans, des députés du clergé, au nombre de 19, tant pour le chapitre cathédral que pour les territoires de Vannes, Mendon, Saint-Servan, Péaule, Rieux, Carentoir, Guidel et Guémené. — Ordonnancement d'une somme de 400 l. à la demoiselle du Foussé, pour ses frais de poursuite contre les meurtriers de M. Basseline. — Assistance, à titre gratuit, accordée par le clergé du diocèse au recteur de Noyal-Pontivy, dans son procès contre les frairiens de la chapelle de La Houssaye. — Réception de noble homme Jean Legal, sieur du Grasié, comme contrôleur ancien des décimes de l'Évêché, en remplacement de missire Roland Fruneau, résignataire en sa faveur, suivant lettres de provision données par S. M. (8 octobre 1658). — Réception de noble homme Henri du Foussé, sieur d'Auzon, en l'office héréditaire de receveur particulier alternatif des décimes de l'évêché de Vannes, acquis par son père Jacques du Foussé, sieur de Kerbourbon, *en faveur de finance*, suivant lettres de provision données à Paris au mois d'Avril 1622. — *Synode de la Pentecôte* 1659 : Règlement des comptes présentés par demoiselle Jeanne Basseline, veuve du Foussé, pour les années 1654, 1656 et 1658. — Total, *en charge*, des dits comptes : 52,921 l. pour les deux années 1656 et 1658 ; 33,576 l., 15 s., 7 d. pour l'année 1658. — Règlement des comptes présentés par demoiselle Françoise Herbert, veuve Sesbouez, pour les années 1655 et 1657, montant les dits comptes, *en charge*, à 24,064 l., 16 s., 7 d., pour l'année 1655, et à 29,767 l., 15 s., 8 d. pour l'année 1657. — Délégation à Tours de noble et discret missire René Gouault, sieur de Senegrand, archidiacre de Vannes, avec pouvoir de nommer deux députés à l'assemblée générale du clergé de France, convoquée en la ville de Châtelleraul (31 mai 1660). — *Synode de la Pentecôte* 1660 : Subvention de 100 l. au recteur de Saint-Jean-Brévelay, pour l'aider dans la poursuite criminelle intentée par lui contre certains particuliers, pour outrages commis en sa personne. — *Synode de la Pentecôte* 1661 : Assistance du clergé, promise, à titre gratuit, au recteur de Pleucadeuc, en son procès contre le sieur de Bohal, relativement à la chapelle du Goret. — Opposition par Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, à l'enregistrement des lettres patentes accordant aux Jésuites les moyens de subvenir à la nourriture de pauvres clercs se destinant aux Saints-Ordres. L'Évêque déclare que « son intention n'a jamais été que les Jésuites aient la conduite ny direction des clercs et prêtres de son diocèse » et reçoit, à ce sujet, les remerciements de l'assemblée synodale. — Compte, en charge, des décimes, pour l'année 1660, montant à 22,565 l., 5 s., 3 d. — Dispense de natalité en faveur de Joseph de Saint-Germain, clerc tonsuré de la paroisse de Grand-Champ. — Département d'une somme de 15,662 l., 7 s., 1 d., levable, en trois termes, sur les bénéficiers payant décimes en l'évêché de Vannes, pour l'acquittement de diverses charges notamment de la quote-part et contribution du diocèse, soit 9,806 l., 4 d., au don gratuit de 1,250,000 l., accordés au Roi (11 octobre 1661). — Assistance en justice, à titre gratuit,

accordée par le clergé du diocèse au recteur de Noyal-Pontivy. — Admission de la demoiselle Jeanne Le Gal, veuve d'écuyer Henri du Foussé, sieur d'Auzon, conseiller du Roi, vivant receveur alternatif des décimes du diocèse, à faire la recette des dites décimes. — *Synode de la Pentecôte* 1662. — *A la fin du registre, à l'envers* : un précis des actes de messire Sébastien de Rosmadec, (signé : Nicolazo, secrétaire) mentionnant, en particulier, les nombreux établissements religieux introduits par ce prélat dans le diocèse (Carmes déchaux, Ursulines, Hospitalières-Saint-Nicolas, religieuses de la Visitation à Vannes, Carmes à Sainte-Anne, Cordelières à Auray, Ursulines à Pontivy et Hennebont, Augustins à Malestroit etc. (1646). — *Ibidem* : Un autre précis relatif aux actes de messire Charles de Rosmadec, consacré à Paris, en l'église Saint-Louis, maison professe des Jésuites, par MMgrs de Léon, Saint-Brieuc et Dol, en présence de M. le Maréchal de La Meilleraye, mentionnant le Jubilé de 1652, avec le concours de 200,000 personnes, amenées, à cette occasion, par les processions paroissiales, la consécration du grand autel de l'abbaye de Prières (1654), la mission de Belle-Ile en 1662, sous le gouvernement de M. de Sévigné, capitaine au régiment des Gardes, homme de grande piété et charité. — Ordinations, lettres dimissoires. — Résumé des ordinations : Tonsure et 4 ordres mineurs : 116 en 1645, 52 en 1646, 27 en 1647, 80 en 1648, 96 en 1649, 60 en 1650, 61 en 1651, 107 en 1652, 69 en 1653, 120 en 1654, 76 en 1655, 111 en 1657, 67 en 1658, 45 en 1659, 70 en 1660, 77 en 1661, 81 en 1662, 20 en 1663. — Prêtrise : 105 en 1645, 40 en 1646, 19 en 1647, 95 en 1648, 61 en 1649, 42 en 1650, 26 en 1651, 56 en 1652, 56 en 1653, 104 en 1654, 78 en 1655, 34 en 1657, 60 en 1658, 31 en 1659, 28 en 1660, 23 en 1661, 25 en 1662, 10 en 1663, en tout 893 ordinations de prêtres, y compris 68 religieux dont un Bernardin (Jacques Pavelier, 1652), 23 Capucins, 13 Carmes, 6 Frères mineurs (Roland de Bégasson en 1646, Jacques Robin en 1653, Michel Le Pichon et Jean Richard en 1654, Bernardin Deiours et Henri Dugué en 1655), 11 Cisterciens (Patern Mary et Jacques Le Marié en 1647, Olivier Félienne en 1649, René Dufresne en 1655, Georges Maunoir, Pierre Raoul et François Couetmeur en 1657, Pierre Bouan et Guillaume Le Bodo en 1658, Jean Guyon en 1659), 2 Bénédictins dont Pierre de Trévegat (1648), 5 Chartreux dont Anselme Viel (1649), Bruno Péan (1655), Bruno Le Meinguen (1658), 2 Augustins, 4 Frères-Prêcheurs (Jean Gouache et Henri Briselle en 1654, Étienne Méchin et Jean Salvar en 1655), 3 Récollets (Cyrille Bohéleuc en 1648, Anastase de Canton en 1659 et Eugène Poulain en 1662); — 260 prêtres séculiers et quelques Jésuites, originaires de divers diocèses, savoir : 12 du diocèse d'Angers (Noël Baufreton, et René Mercier en 1645, Nicolas Turpin, René Rousseau, Michel Gillet, Mathurin Dalibon, Louis Coignée, Claude Poisson, François Pasqueraye en 1648, Mathurin de Launay et René Gendry en 1650); — 1 du diocèse d'Arras (Dominique Payen en 1645); — 5 du diocèse d'Avranches (Julien Baillené et Louis Le Mercier en 1645, François Le Mesle et Bertrand Le Bel en 1652, Mathurin Gerouard en 1654); — 1 du diocèse de Bordeaux, (Rémond Ledoux en 1646); — 3 du diocèse de Coutances (Pierre Carré en 1645, Marguerie Huet en 1646, Jacques Philippe en 1649); — 1 du diocèse de Cornouaille, (Guillaume Galerne en 1650); — 1 du diocèse de Cork en Irlande (Alain Bohély en 1652); — 6 du diocèse de Dol, parmi lesquels Jean Gautier et Rodolphe Busnel (1645), Robert Geffroy en 1648, Guillaume Brambuan en 1649; — 1 du diocèse de La Rochelle (André La Fargue en 1657); — 2 du diocèse du Mans (Joseph Corbineau et Julien Bourdoul en 1654); — 7 du diocèse de Léon, parmi lesquels Pierre Gaultier, (1646), et Sébastien Pédron (1650); — 1 du diocèse de Limerik, en Irlande (Marc Harguet en 1651); — 9 du diocèse de Luçon, parmi lesquels René Martin, trinitaire (1646), Pierre Dronet (1650), Mathurin Le Jay (1654), Pierre Dorion, Jean Luminays, Charles Cailleteau, Alain Bégaud (1655); — 120 du diocèse de Nantes, parmi lesquels Éloi Guillard et Jean Ménager (1647), Étienne Langlois et Julien Valin (1648), François du Maz (1650), Pierre Chevalier et Jean de Noyal (1654), Louis Buls (1659), etc.; — 1 du diocèse d'Ossory, en Irlande, (Hermite Patrice en 1646); — 2 du diocèse de Paris, (François de Giniou en 1545, Étienne Bernardeau en 1654); — 1 du diocèse de Poitiers, (Edmond Corraudin en 1654); — 2 du diocèse de Quimper (Yves Morvan en 1646, Alain de Guillou en 1650); — 1 du diocèse de Reims (Michel Nyon, jésuite en 1655); — 43 du diocèse de Rennes, parmi lesquels Jacques Guern et François Poisson (1648),

Jean Aubry (1652), Étienne Gatinel (1654), Michel Rozoy (1655), Jean Prenveille, Jean Bouvier, François Prières, François Legendre, Pierre Rondel (1657), François Cherel (1658), François Corbin, René Champas (1659) etc.; — 3 du diocèse de Saint-Brieuc (Olivier Burel, Yves Roumault et Mathurin Jouan (1646); — 36 du diocèse de Saint-Malo, parmi lesquels Jean Riou, Éloi Poirier (1646), Jean Jouet (1647), François Malinge, Éloi Morhan, Rodolphe Esnaud, Nicolas Duval (1649), Jean du Perray, Julien de La Motte, Yves Broussays (1650), Julien Desno (1651), Julien Robert, Malo Guyomart (1652), Ferdinand Jéhanne, Louis Hervieu (1654), Thomas Hamon (1655), François Bernard, Robert Guillotin, Charles Guymar, Laurent Chardevel, Louis Berhaut, François Josset, Pierre Labbé (1657), Olivier Rozé, François Boschier, Pierre Éon (1658) etc.; — 2 du diocèse de Tours dont Michel Graffin (1649); — 1 du diocèse de Verdun, (Firmin Medart en 1648); — les autres du diocèse de Vannes, parmi lesquels Jean Le Hen, Grégoire Le Clerc et Guillaume Le Maignan (1644), Louis du Plessix, Yves Lechet, Claude Kermasson, Yves Le Gueranic, Alain Le Métayer, Grégoire Lechet, Jean d'Estimbrieuc, Yves Auffret (1648), François Cousturet (1649), Vincent de Sérent (1650), René de La Touche et René de Trévegat (1652), Mathurin du Tressay, Jacques Sesbouez, Guillaume Évenard, Guillaume Le Dantec, Pierre Lespinay, Jean Folliart, Julien Trégaro, Jean Guihur (1653), Jean Le Calonec (1654), François du Masle (1655), Mathurin Abilan, Anselme Le Sellec, Claude Le Moing (1657), Mathurin de La Landelle, André Ruault (de Belle-Ile), Jacques Le Viavent, René Le Bot, Daniel Le Vaillant, Jean Jégo, Pierre Le Moigne (1658), Yves Le Moing, Jacques Le Normand, François Le Bourdiec, Cyprien Le Métayer, Guillaume Bégon (1659), Julien de Ménec (1661), etc.

G. 303. (Registre). — In-folio, 104 feuillets, papier (1).

1680-1687. — Ordinations. — Tonsures : 122 en 1680, 35 en 1681, 67 en 1682, 68 en 1683, 61 en 1684, 71 en 1685, 63 en 1686, 21 en 1687. — Prêtrise : 77 en 1680, 44 en 1681, 94 en 1682, 61 en 1683, 56 en 1684, 51 en 1685, 58 en 1686, 19 en 1687, en tout 460 ordinations de prêtres parmi lesquels : François Collin de Vannes, Julien Le Métayer de Sérent *(sic)*, Guillaume Le Marouil, de Plescop, Joseph-Jean Le Bodoyec, d'Auray, Jacques Le Moyne, de Saint-Patern (lès Vannes), Louis Le Métayer, d'Auray, Louis Le Guilloux, d'Hennebont, François Le Mélinaidre, de Saint-Avé, Guillaume Auffret, de Bubry, Raoul Rémi, recteur de Plœren, tous du diocèse de Vannes, Gilles Ernaut, de Vire, diocèse de Bayeux, frère Jean Martinet, chartreux (1680); — Laurent Nouel, de Nantes, François Simon, de Coutances, Guillaume Rollin, recteur de Béganne, (1681); — Jean Houeix, de Ruffiac, Daniel de Francheville, avocat général au parlement de Bretagne, Nicolas-Auguste de Lantivy, de Plumelin, Julien Goualaisdre, de Vannes, Jean Boutouillic, d'Hennebont, Francois Henri, recteur de Languidic, Guillaume de Talhouet, de Mendon, Pierre Le Gouvello, de Rhuis, Sébastien Luco, de Sarzeau, tous du diocèse de Vannes; Irénée Destart, du diocèse de Saint-Brieuc, Jacques Touzé, du diocèse de Saint-Malo, Guillaume Saiboiz, de Nantes, chanoine de Vannes, Jean-François Bigaré, trinitaire, Pierre Pijart et Nicolas Bertet, chanoines réguliers (1682); — Jean Prodhomme, de Sérent, Jean Kerviche, de Berric, noble Jean de Quermeno, du diocèse de Vannes, Louis-Charles du Breil, du diocèse de Saint-Brieuc, Grégoire Pontgérard, du diocèse de Saint-Malo, Jacques, Tobie de Nantes, François-Ignace Formal, de Lyon (1683); — François d'Anglade, de Languidic, Louis et Pierre Le Bel, de Pleucadeuc, Julien Lamour, de Locminé, du diocèse de Vannes, Julien Doré et Jean Billy, du diocèse de Saint-Malo, frère Philippe Berthelot, chanoine régulier (1684); — Charles Le Douarain, de Baden, diocèse de Vannes, Julien Ganche, du diocèse de Dol, Charles-François de Kersaingily, du diocèse de Léon, frères Philippe Carpentier et Jacques de Bray, chanoines réguliers de Saint-Augustin (1685); — Jean Le Métaier, de Pontivy, François de La Chasse, de Guémené (diocèse de Vannes), Jacques Gallais, de Nantes (1686); — Marin de Marnière, de Carentoir, Julien Brenugat, de Sérent, Jean Le Clainche, de Rohan (1687).

G. 304. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets papier (1).

1692-1707. — Assemblées du clergé, synodes et ordinations. — Emprunt de 26,000 l. pour le

(1) Conservé actuellement au secrétariat de l'évêché de Vannes.

(1) Conservé actuellement au secrétariat de l'évêché de Vannes.

rachat des trois charges nouvellement créées de Greffier des insinuations ecclésiastiques, d'Économe-séquestre et de Greffier des domaines des gens de main-morte, décidé d'après une lettre de M. de Ponchartrain, marquant à ce sujet les intentions du Roi (22 septembre 1693). — Élection de missire Pierre de Châlons, chanoine de l'église cathédrale de Vannes, en qualité de député du clergé à l'assemblée provinciale de Tours (19 octobre 1693). — Mémoire d'imposition pour le recouvrement des 1,392 l. à fournir par le diocèse de Vannes pour sa quote-part des 150,000 l. de rente, destinées à payer l'intérêt des 2,700,000 l. empruntées par le clergé de France en conséquence du don gratuit de 4 millions accordé au Roi par le dit clergé.— *Item* de 4,679 l., 12 s., 2 d., quote-part des 540,000 l. imposées sur le général du clergé de France pour le remboursement des sommes avancées par M. Penauttier, receveur général du dit clergé. — *Item* de 848 l., 9 s., pour le paiement de la taxe imposée sur l'office de Receveur particulier triennal (11 février 1694). — Exécution de l'arrêt du Conseil d'État prescrivant l'établissement d'un bureau diocésain pour juger, en première instance, les procès et différents entre bénéficiers relativement aux décimes, sauf l'appel en la chambre ecclésiastique de Tours (avril 1694). — Compte rendu par le greffier des insinuations ecclésiastiques du produit de sa recette montant à 1,378 l., 9. s., pour environ 16 mois (avril 1694). — Procès-verbal de l'ordre suivi par le clergé dans sa marche du palais épiscopal aux Cordeliers et à l'Église cathédrale, pour servir de règle aux prochains synodes (avril 1694). — Délibérations synodales concernant : la défense de nommer pour fabriques ou procureurs des églises et confréries, les personnes chargées de l'administration du temporel des communautés de paroisses; — la concession de 40 jours d'indulgence aux fidèles qui demanderont à être enterrés dans les cimetières; — les attestations requises pour la célébration du mariage des personnes étrangères au diocèse; — l'impression d'un mémoire sur les *Cas réservés;* — l'impression du tarif des droits de secrétariat et des greffes ecclésiastiques (avril 1694); — la vérification du reliquat des droits d'amortissement à payer dans le diocèse; l'extension au diocèse de Vannes du règlement établi par divers arrêts du Conseil d'État au sujet de contestations entre recteurs et religieux touchant les enterrements (Octobre 1694). — Emprunt de 6,000 l. à l'hôpital général de Vannes (1er janvier 1695). — *Synode du 15 septembre* 1695 : — Contestation au sieur Gervaise de la qualité par lui prise de recteur de Saint-Patern. — Prescriptions de l'Évêque au sujet de la réparation des chapelles de Locmaria en Plœmel et de la Quarte en Bieuzy. — Commission au recteur de Pontivy de faire diligences au parlement de Rennes pour rendre applicable à toutes les paroisses du diocèse, l'arrêt obtenu par le dit recteur, qui ordonne à ses paroissiens d'élire, tous les ans, pour l'administration de leurs affaires temporelles communes, un syndic autre que les fabriciens et les trésoriers de l'église. — Mesures prises pour la conservation des archives concernant le clergé du diocèse, lesquelles seront déposées au séminaire des prêtres. — Observation de l'Évêque au sujet des « grands repas » donnés par les recteurs à l'occasion de ses visites pastorales, tant en son honneur que pour la réception de leurs confrères. « La petite honnêteté » qu'il leur permet en cette circonstance ne doit pas dépasser « une soupe et un plat de rosty modeste, sans aucuns ragoûts ». — Autres observations de l'Évêque concernant : les boutiques où se débitent l'eau-de-vie, lesquelles sont assimilables aux cabarets et interdites en conséquence aux ecclésiastiques, nonobstant la distinction contraire; — la célébration du mariage de personnes mutuellement engagées par des fiancailles et promesses faites en face de l'Église. — Compte rendu, par le greffier des insinuations ecclésiastiques, du produit de sa commission, pour un an, montant : à 1,228 l., 1 s., pour le greffe des insinuations, et à 179 l., 1 s., 6 d. pour celui des domaines des gens de main-morte (16 septembre 1695). — Répartition des 37,233 l., 15 s., 11 d. représentant la part du diocèse de Vannes dans la subvention annuelle de 4 millions de livres, promise au roi, pour toute la durée de la guerre, en remplacement de la capitation, par l'assemblée générale du Clergé de France (15 février 1696). — Ratification, par l'Évêque de Vannes, de la constitution d'une rente de 400 l., au profit des Ursulines de Redon (6 janvier 1697). — Autorisation au chapitre cathédral de Vannes de se substituer aux principaux créanciers du clergé diocésain par le remboursement des rentes constituées en leur faveur (mars 1698). — Contes-

tations relatives à l'examen des comptes du sieur Frémont, lieutenant au Présidial, receveur ordinaire des décimes. — Réception de Me Jean du Foussé, sieur d'Auzon, en l'office de receveur alternatif des décimes du diocèse de Vannes, sous le cautionnement de Me René-Thomas, sieur de Codihuel, conseiller du Roi et son procureur en la juridiction et siège royal de Rhuis (Janvier 1700). — Députation de noble et discret missire Charles Charrier, recteur de Pluvigner, à l'assemblée provinciale de Tours. — Subvention pour l'entretien : chez les PP. Carmes déchaussés de Vannes, du sieur Beschat, prêtre indigent d'un très grand âge, et, à l'hôpital général, du recteur de Quily qui a l'esprit aliéné (avril 1700). — Délibérations relatives à la répartition des 30,332 l. formant la contribution du diocèse de Vannes au don gratuit de 3,500,000 l. accordé au Roi par le Clergé ; — au remboursement des augmentations de gages précédemment attribuées aux officiers des décimes tant provinciaux que diocésains (septembre et octobre 1700). — A l'emploi des 17,833 l., 9s., un denier, provenant du remboursement ci-dessus, qui seront consacrées au rachat d'une partie des rentes constituées et dues par le clergé du diocèse (décembre 1700). — Liquidation à 5,704 l. 15 s. 5 d., des sommes dues au clergé du diocèse par le sieur Frémont, son receveur ancien des décimes (mai 1701). — Répartition de 37,436 l. payables par le diocèse de Vannes, pour sa contribution au don gratuit de 4 millions par an, accordé, pour toute la durée de la guerre, à S. M. par l'assemblée générale extraordinaire du clergé de France, tenue à Paris, aux Grands Augustins, le 20 juillet précédent (octobre 1701). — *Item* de 13,941 l., 3 s., 9 d., quote-part de 1,500,000 l. accordées au Roi pour les mêmes raisons. — *Item* de 605 l., pour contribution aux frais de la dernière assemblée générale du clergé de France (octobre 1701). — Députation de M. de la Prévalaye, syndic, à l'Assemblée provinciale du clergé. — Mesures prises pour obtenir la modération des droits qui se perçoivent sur les registres de baptêmes, mariages et sépultures (avril 1702). — Offres successives de 6,000 puis de 7,500 l., pour l'acquisition des charges de contrôleur des économes-séquestres, contrôleur des greffiers d'insinuations et contrôleur des greffiers des domaines et gens de main-morte, créées par édit du Roi du mois d'octobre 1703 (février 1704). — Emprunt de 13,000 l. pour l'acquisition des dites charges (décembre 1704). — Députation de M. Verdois, scholastique et chanoine de la cathédrale de Vannes à l'assemblée provinciale de Tours (février 1705). — Délibérations relatives : à la participation aux charges du clergé de tous les ecclésiastiques résidant dans le diocèse ; — à l'union au séminaire d'un ou plusieurs bénéfices dépendant de l'Évêque ; — à la rédaction de mémoires ayant pour objet d'obtenir un soulagement de la taxe des décimes imposée sur le diocèse, avec délégation de MM. de Châlons, grand-vicaire, et de La Prévalaye, recteur de Grand-Champ, syndic du clergé diocésain, pour présenter les dits mémoires à l'assemblée générale du clergé de France ; — au renouvellement des démarches nécessaires pour l'extension, à tout le diocèse, des arrêts obtenus du parlement de Rennes concernant la nomination de syndics temporels dans les paroisses et la sépulture des religieux (avril 1705). — Compte rendu par M. de La Prévalaye, syndic du clergé, de l'emprunt de 13,200 l. par lui fait pour le paiement des charges de contrôleurs des insinuations ecclésiastiques, des économes-séquestres et des domaines des gens de main-morte (avril 1705). — Gratification de 250 l. au dit syndic, pour les soins qu'il s'est donnés et tous les frais « dont il n'a point voulu compter au clergé », — Réception du sieur Allano, fils, en l'office de régisseur des greffes et contrôle des insinuations des gens de main-morte et des économes-séquestres, sous le cautionnement de son père (avril 1705). — Don gratuit de 6 millions : Répartition de la quotité du diocèse de Vannes (octobre 1705). — Délibérations touchant : la taxe ou capitation des ecclésiastiques, autorisant le receveur des décimes à percevoir la dite imposition sur une liste fournie par le greffe de l'officialité ; — les informations à prendre sur le décès du sieur Lolivet, curé de l'Ile d'Hœdic, lequel aurait été, d'après un bruit public, empoisonné par les soldats commis à la garde du fort et de la tour de l'ile ; — la décharge de plusieurs ecclésiastiques et bénéficiers du diocèse dont la capitation est excessive (octobre 1705). — Cautionnement du sieur Bole, pourvu de la charge de receveur ancien des décimes du diocèse de Vannes, par le sieur du Vivier, greffier du siège royal de Guérande et receveur, au dit lieu, des fermes du Roi (février 1706). — Diminution

sur les subventions dues par le prieuré du Hézo, les PP. Jésuites, le prieuré de Saint-Symphorien et le syndic du clergé, en considération de ses bons offices (février 1707). — Fixation à 60 l. par an, des gages de M. Allano, pour le contrôle des insinuations ecclésiastiques et gens de main-morte. — Remboursement de 3,600 l. [empruntées] au sieur Felot. — *Item* de 1,200 l. au sieur Le Verger d'Auray (février 1707). — Ordinations, lettres dimissoires etc. — Résumé des ordinations : Tonsure et 4 ordres mineurs : 49 en 1693, 51 en 1694, 56 en 1695, 58 en 1696, 49 en 1697, 34 en 1698, 21 en 1699, 33 en 1700, 57 en 1701, 43 en 1702, 27 en 1703, 30 en 1704, 18 en 1705 et 89 en 1706. — Prêtrise : 31 en 1693, 42 en 1694, 39 en 1695, 34 en 1696, 45 en 1697, 41 en 1698, 22 en 1699, 42 en 1700, 61 en 1701, 37 en 1702, 3 en 1703, 14 1704, 36 en 1705 et 28 en 1706, en tout 475 ordinations de prêtres, y compris 28 religieux dont 2 Augustins (Guillaume Bongars en 1693 et Nicolas Jacques en 1705); — 8 Bénédictins (FF. Martin Corneau, Julien Brodu, Guillaume Aubrée, François Lorin, Jean Foucqué, Louis Boucault, Claude Hardouin et Mathurin Besnard, en 1694); — un Camaldule (Romuald Le Maistre, en 1699); — un Capucin (1693); — un chanoine régulier de Saint-Augustin (Jean-Jacques Cordelet en 1702); — 2 Chartreux (FF. Corentin Huon et Augustin de Renepont en 1704); — 10 Cisterciens (FF. Michel-Joseph Hubert, François Soul en 1693, Jacques de La Noë, Charles Évenou, Alexis Pédron en 1697, Jean Le Gris, Christolphe Soul en 1700, Joseph Lescandu en 1704, Mathurin-César Le Gouvello et Jacques du Boëtiez en 1705; — un Dominicain (Mathurin-André Mallet en 1694); — un Oratorien (Armand-Charles de Montgogué en 1705); — un Minime (Jean Bouchet en 1705); — 24 prêtres séculiers étrangers aux diocèse de Vannes dont 2 (Jean Le François et Jean Poussin) du diocèse d'Avranches (1701); — un (Nicolas de Lattre) du diocèse de Boulogne (1701); — 10 (Pierre Voisin, Pierre Le François, Noël-Lucas Lescoulant, Jacques Belin, Jérôme Le Prévost, Thomas Pinabel, Jean-François de Bonvassal, Jacques des Buissons, Jean-Joseph Le Chevalier, Thomas Bouisseau, tous en 1701) du diocèse de Coutances; — 5 (François Pondavy en 1695, Gilles du Bois-de-la-Ferronnière, Jean du Gast, César Pinel, Jacques Carouer en 1705) du diocèse de Nantes; — un (Jean-Baptiste Aumont) du diocèse de Quimper (1700); 2 (Mathurin Moulin en 1695, Jean-Alain Lambot en 1697) du diocèse de Rennes; — un (Antoine Lhermite) du diocèse de Rouen (1694); — un (François Biron) du diocèse de Saint-Malo (1694); — un (Clément Bord) du diocèse de Toulouse (1694); — les autres du diocèse de Vannes, parmi lesquels : Jean Le Pojolec, Pierre Autheuil, François Caignart, François Le Moing, (1693), François du Bot, François de Rémungol, René du Fresne, François Querhervy, Christophe Lolivays (1694), Pierre Nottin, Jean Cartron, Jean-Servais de la Houssaye, Pierre et Jean Morice, Pierre Le Floch, Jean Coudé, Julien de la Sauldraye, Joseph Pinsart, (1695), François Le Viguelou (1696), Mathurin du Charme, Julien Perennès, François Tastart (1697), Olivier Bayon, François Le Marouïl (1698), Philippe Le Meur (1699), Julien Montrelais, Louis de La Chapelle (1700), Guillaume Le Portz, Pierre Le Maguet (1701), François Le Mouel, Vincent Le Trest, Guillaume Pezdron, Maurice Aufret, Julien Le Douarin (1703), Jean Le Gallen, Mathurin Serizier, Jacques Le Rouzic, Jacques Le Livec, Jean-Baptiste Frélon (1704), Daniel-Jacques Colomb, François Joubin, François Trégaro (1705), Joachim-Eugène de Trévelec (1706).

G. 305. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier (1).

1707-1748. — Assemblées synodales et ordinations. — Délibérations relatives : au remboursement des charges d'économe-séquestre et de contrôleur, supprimées par édit du mois d'août 1707 ; — aux saisies opérées sur le temporel des recteurs, faute de déclaration des biens de fabrique sujets à l'amortissement depuis 1702 ; — à la rétribution du sieur Bolle, receveur triennal des Décimes, pour l'année 1708, fixée à 6 deniers pour livre. — Décharge et réduction de taxe accordée au recteur de Silfiac et au supérieur du Séminaire. — Arrêté portant que les curés d'office, nommés provisoirement dans les paroisses vacantes, seront astreints au paiement annuel de 50 l., comme les recteurs et curés à portion congrue. — Secours de 36 livres au sieur Jamet, prêtre de la paroisse de Rochefort. — Nomination

(1) Actuellement conservé au serétariat de l'évêché de Vannes.

du sieur Angeneau, recteur de Plumelin, pour député aux assemblées du clergé diocésain. — Remboursement, à l'évêque de Vannes, d'une somme de 3,000 l., à valoir sur le contrat de constitution dont il est porteur sur le clergé. — Commission à Mᵉ Bolle, receveur du clergé, de faire payer au recteur de Tréal un billet de 337 l., 10 s., montant de ses décimes arriérés, auquel il n'a point encore satisfait. — Constitution de rente au profit du sieur Pierre de Thierry, au capital de 890 l. par lui prêtées au clergé du diocèse pour parfaire la somme nécessaire au remboursement de 2,101 l., 17 s. dus par le dit clergé au sieur de Bonamour-Le-Vicomte (décembre 1707). — Nomination de commissaires pour la préparation d'une requête au parlement de Bretagne, à fin d'autorisation pour le chapitre cathédral, le receveur des décimes et les curés d'office, d'affermer les dimes de la première année des bénéfices tombés « dans le mois du Pape » et pourvus en conséquence par Sa Sainteté, vu le temps prolongé que mettent ordinairement les nouveaux titulaires à venir prendre possession de ces bénéfices (juillet 1708). — Délais accordés au recteur de Béganne pour l'acquittement des décimes et autres impositions. — Réduction au chiffre ordinaire de 6 l., de la subvention ecclésiastique du sieur Doriol, prêtre de la paroisse d'Ambon (juillet 1708). — Délibération relative à l'augmentation, requise par M. de Caumartin, des gages de greffier des insinuations ecclésiastiques, contrôleurs des dits greffes etc. ci-devant réduits de 22,000 à 10,400 l., et à la faculté d'emprunter la somme nécessaire à cette augmentation, accompagnée d'un vœu touchant la diminution de la taxe ecclésiastique, eu égard au grand accablement du diocèse de Vannes, proportionnellement plus imposé que la plupart des autres (décembre 1708). — Députation de M. Nebout, chanoine de la cathédrale, à l'assemblée provinciale de Tours, avec une allocation de 20 pistoles « pour faire le voyage à cause de la cherté des vivres et sans que cela puisse préjudicier à l'avenir ». — Renouvellement, à M. de Châlons, de son mandat de député à l'assemblée générale du clergé de France, où il a déjà si bien démontré l'inégalité de répartition des décimes et de la capitation et l'excès d'imposition qu'elle entraine au préjudice du diocèse de Vannes (janvier 1710). — Délibération relative aux moyens de fournir la quote-part du diocèse pour le rachat de la capitation ecclésiastique, suivant la lettre écrite à l'Évêque par M. Desmaretz, contrôleur général des Finances (mars 1710). — Emprunt de 230,000 l. décidé à cet effet (novembre 1710). — Arrêté portant que les monastères de filles du diocèse seront tenus à satisfaire, tant pour le passé que pour l'avenir, à la taxe ecclésiastique de leurs chapelains, sauf à déduire des gages de ceux-ci le montant de la dite taxe (novembre 1710). — Clôture des comptes présentés par la veuve Allano et le sieur Allano, son fils, par le sieur Bolle, receveur des Décimes et de la subvention de 1708, par M. de La Prévalaye, recteur de Grandchamp et syndic du Clergé. — Création d'un registre des emprunts et constitutions de rentes consentis par le clergé du diocèse. — Offre faite à l'Évêque, par l'assemblée du clergé, de lui emprunter le montant de sommes dont les religieuses Carmélites de Nazareth ont décidé de lui faire le remboursement (novembre 1710). — Députation de missire Benoit Guédon, recteur de la paroisse de Pluvigner, à l'assemblée provinciale de Tours (avril 1711). — État ratifié des emprunts faits par le clergé diocésain de Vannes pour le rachat de la capitation ou subvention ecclésiastique pendant les années 1710 et 1711, montant à la somme de 194,299 l., 5 s., représentant un intérêt annuel de 10,729 l. 3 s., 9 d. — La plupart des prêts sont faits au denier dix-huit, quelques-uns au denier seize, d'autres, sans intérêts, doivent être remboursés en 3 ou 4 ans. — Principaux prêteurs à Vannes : l'Évêque (36,000 l., en 3 parts); le Chapitre (15,500 l., en 3 parts); M. de La Boulaye de Langle (12,000); Madame Anne Pitouays (8,000 l.); M. Le Meilleur (10,000 l.) — Principaux prêteurs à Rennes : MM. de La Touzillaye, Roland Le Masson, de Balluer, MMᵐᵉˢ de La Haye et du Poirier (chacun 10,000 livres). — Renouvellement de la députation du sieur de Châlons à l'assemblée générale du clergé de France, avec mandat d'y solliciter quelque modération aux impositions dont est chargé le diocèse de Vannes (avril 1711). — Délibérations relatives à la répartition des sommes de 3,610 l., 4 s. pour l'année 1711 et de 7,897 l., 6 s., pour les années suivantes, imposées sur le diocèse de Vannes, en conséquence du don gratuit de 8 millions consenti par l'assemblée générale du clergé de France, en remplacement du dixième des revenus des biens

ecclésiastiques que « le Roi n'a pas voulu ny pu prendre » ; — à un emprunt de 72,203 l., 16 s., pour le rachat du principal de la dite somme annuelle de 7,897 l,, 6 s. (août 1711) ; — à l'établissement d'une liste des ecclésiastiques en retard pour le paiement de leur taxe ; — aux moyens d'obtenir l'annulation de la sentence rendue par le présidial de Vannes au sujet du recteur de Carentoir (septembre 1711). — Ordre à M. Bolle, receveur, de rembourser aux créanciers du clergé, à commencer par les prêteurs au denier seize, la somme de 12,000 l., montant des rôles de subvention et dixièmes, touchés par lui pendant les années 1711 et 1712 (janvier 1713). — Décision appliquant, à l'avenir, au remboursement des emprunts du clergé, le produit des rôles de subvention et rachat du dixième, à l'exception du terme d'octobre réservé pour le paiement des intérêts. — Envoi d'une circulaire à tous les recteurs bénéficiers et autres contribuables aux rôles de subvention et de dixième, leur mandant de s'acquitter dans les termes prescrits, sous peine de contrainte, frais à leur charge et paiement des intérêts en retard (janvier 1713). — Délibérations relatives : au remboursement des 2 charges de contrôleurs des décimes qui se trouvent entre les mains de laïques ; — au remboursement des charges de greffiers conservateurs et contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, lesquelles « sont exercées avec tant de rigueur et vexation qu'elles sont infiniment onéreuses au clergé » ; — à la réduction, au denier dix-huit, des rentes constituées au denier seize au chapitre cathédral de Vannes ; — à l'acceptation d'un prêt de 6 à 7,000 l. offert, au denier vingt, par le recteur de Limerzel (mai 1713). — Extrait d'une lettre écrite de Paris par l'évêque François d'Argouges, au sujet du remboursement des charges de contrôleurs des décimes et des registres de baptêmes, mariages et sépultures. — Nomination de MM. François du Bot, recteur de Péaule, François Gelin de Trémergat, recteur de Riantec et du Port-Louis, Alexis-François du Bot, recteur de Sérent, René Guéheneuc, recteur de Plouay, Guillaume Mahéo, recteur de Questembert, François Roussel, recteur de Ruffiac et Legal du Palevard, recteur de Languidic, pour compléter le nombre, fort diminué, des députés du clergé diocésain (décembre 1714). — Réduction à 20,000 l., à partir de l'année 1715, du rôle annuel de la subvention et du dixième (décembre 1714). — Députation du sieur Angeneau, recteur de la paroisse de Plumelin, à l'assemblée provinciale de Tours (janvier 1715). — Délibérations relatives : à l'emploi des disponibilités, qui seront appliquées au remboursement de 8,600 l. du capital des rentes constituées par le clergé du diocèse (mai 1715) ; — aux assignations données à plusieurs communautés et autres redevables du diocèse, par le sieur Alano, chargé du recouvrement de tous les anciens droits d'insinuation et contrôle tant ecclésiastique que du domaine des gens de main-morte (mai 1715) ; — à la confection d'un état des remboursements d'emprunts opérés par le diocèse, conformément au modèle envoyé par MM. les Agents généraux du clergé de France (août 1715) ; — au procès à soutenir au Conseil du Roi contre sieur d'Andremer, ci-devant détenteur et propriétaire des offices de greffiers contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures dans le département de Malestroit, opposant au remboursement des dits offices par le clergé du diocèse (octobre 1715) ; — à la répartition d'une somme de 3,288 l., 13 s., 6 d. formant la contribution du diocèse aux frais de l'assemblée du clergé de France, suivant la lettre écrite par M. l'abbé de Meaupeou, agent général du dit clergé ; — au remboursement de 20,000 l. de principal aux créanciers du clergé, porteurs de rentes constituées, dont 12,000 l. à l'abbé de Prières (mars 1716). — Nomination de M. Guédon, recteur de Pluvigner, aux fonctions de syndic du clergé diocésain, en remplacement de M. de La Prévalaye, décédé (mars 1716). — Réglement de compte avec la dame Charlotte de Viviers, veuve du sieur Bolle, en son vivant receveur des décimes du clergé, reliquataire d'une somme de 12,672 l., 6 s. 6 d. — Création d'un registre spécial des délibérations du clergé diocésain. — Arrêté portant que la chambre du séminaire où sont les archives du clergé ne devra servir à aucun autre usage qu'à la garde de ces archives, l'Évêque et le syndic du clergé diocésain devant seuls avoir une clef de cette chambre (mai 1716). — Ordinations, lettres dimissoires etc... — Résumé des ordinations : Tonsure cléricale avec ou sans les quatre ordres mineurs : 56 en 1707, 62 en 1708, 59 en 1709, 106 en 1711, 65 en 1712, 29 en 1713, 52 en 1714, 50 en 1715, 19 en 1716, 73 en 1717, 93 en 1718, 47 en 1719, 36

en 1720, 41 en 1730 (1), 45 en 1731, 38 en 1732, 90 en 1733, 50 en 1734, 80 en 1735, 109 en 1736, 45 en 1737, 50 en 1738, 102 en 1739, 31 en 1740, 71 en 1741, 31 en 1742, 119 en 1744, 13 en 1745, 100 en 1747, 41 en 1748, 76 en 1749, 69 en 1750, 72 en 1751, 64 en 1752, 32 en 1753, 25 en 1754, 10 en 1755, 41 en 1756, 82 en 1757, 39 en 1758. — Prêtrise : 19 en 1707, 36 en 1708, 26 en 1709, 46 en 1711, 12 en 1715, 18 en 1716, 69 en 1717, 40 en 1718, 45 en 1719, 2 en 1720, 60 en 1730 (1), 53 en 1731, 44 en 1732, 68 en 1733, 44 en 1734, 60 en 1735, 74 en 1736, 48 en 1737, 43 en 1738, 99 en 1739, 60 en 1740, 79 en 1741, 20 en 1742, 64 en 1744, 3 en 1745, 56 en 1747, 48 en 1748, 32 en 1749, 6 en 1750, 34 en 1751, 45 en 1752, 29 en 1753, 24 en 1754, 52 en 1755, 34 en 1756, 21 en 1757, 35 en 1758, en tout 1550 ordinations de prêtres dont 306 religieux parmi lesquels : 3 Augustins (Jean-François Roger en 1739, Guillaume Michel en 1740, Olivier Deschamps en 1741) ; — 23 Bénédictins (Julien du Bot, Henri Chevalier, François Bourgonnier, François Le Francier en 1730, Jean Jean-Baptiste Le Beau de la congrégation de Saint-Maur, François-Pierre Lohier, François Le Chevallier en 1731, tous deux, comme les suivants, de la congrégation de Saint-Maur ; Maurice-Arnaud et Thomas-Arnaud La Pie, Jean-Joseph Pohon, Guillaume Comdamain, Pierre-Vincent Jarno en 1732, Pierre-Marc Dusers en 1739, Anne-Joseph-Geffroy de La Ville-Blanche, Claude-Alexandre Guion, Guillaume Galbaud en 1741, Jean-Baptiste Barat, Julien-René Bigot en 1748, René Radiguel en 1749, Jean Le Perchec en 1750, Antoine Le Joyant, Jean-Louis Mancel en 1756, Jacques-Pierre Prudhomme en 1757) ; — 31 Capucins ; — 37 Carmes et 7 Carmes déchaux ; — 43 chanoines réguliers de Saint-Augustin (Ponce Roger, André Thomis, Jean Jarron en 1718, Célestin Morisot, Louis Boucault, Louis Chardon en 1730, Jacques Flament, François-Antoine Rousseaux, Claude Garnier, Antoine Hennequin en 1731, Henri-Thomas Le Grand en 1732, Nicolas-Anne Le Tillier, Antoine-Charles Duval, Toussaint-Michel Milsent, Guy Crasnier, Pierre-Frédéric Adam, Pierre Poulain, Maurice du Boisgueheneuc, François de La Brousse en 1734, François Cotton, François-Antoine La Voyse, Louis-Alexandre Girard, Jean-Fiacre-Pascal de La Haye, Jacques Chauveau en 1735, François Le Proux, Jean-Artus Saint-Jorre, Nicolas Julienne en 1737, Hervé-François La Gonnivière de Breuilly en 1738, Jean-Baptiste Plainchesne, Marc-Antoine Bardeau, Pierre Canivet, Antoine Le Bot, François-Raymond-Joseph de Moëllière, Gabriel Rigault, Antoine Sermenté, Nicolas Davy, Pierre-Sébastien Gougnon en 1739, Jean-Louis Boutillier, Jean de Livron en 1740, Maurice Bordier en 1744, Claude-Jacques Le Mercier en 1756, Louis Rozé en 1757) ; — 17 Chartreux (Urbain-Ragot de La Couldraye, Thomas Le Hermelier, Claude du Plessis-Pamfaut en 1715, Julien-Joseph Faget en 1718, Jean-Baptiste d'Auberson, Joseph de Milleret en 1719, Raphaël Bertault en 1733, Bernardin Baron en 1734, François de Couetivy en 1735, Yves Quilgars en 1745, Antoine Privé, François Lhonnoré, Joseph Briot en 1751, Augustin Pillet, Jean-Baptiste Bréchard, Georges Rodrigue et Nicolas Le Sueur en 1757) ; — 52 Cisterciens (François du Bodené en 1715, François-Marie-Palémon Gelin en 1716, Louis Duboys en 1718, Joseph Botenson, Joseph Gobière, Jean-Baptiste Guyodo en 1730, Eléonor Morot, Girard Roger en 1733, Nicolas Hervoët, Pierre Mahé, Mathurin Tangui, Georges Bossart, Thomas Maguet, Lucas Agaesse, François du Vivier en 1734, Vincent Gourcuff de Trimenec, Pierre Cannel en 1735, Jean-Vincent Maridois, Jean-Baptiste Lespinay, Denis Virot en 1737, Antoine Sauvageot en 1738, Jean-Baptiste Bressan, Étienne Leauté en 1739, Claude Lorin, Guy Bougret, Jacques Trublet en 1740, Jean-Charles Le Blanc en 1741, Mathurin Bonnet en 1744, Pierre Coullenot en 1745, Félix Duchesne, Pierre-Marie Bonnet, Bernard Dufresne, Jean-Marie Jehanno, Joseph Thierry, Claude Droguet, Émery Gesril en 1747, Jean-François Bot en 1748, Augustin Ollivier en 1750, François Richardin, Charles-Étienne Chenou, Joseph Fleuret en 1753, Louis de La Brochardière en 1756, Jean-François-Joseph Valet, François-Marie Giquel, Guillaume Maupoint, Honoré Floris, René Combaut en 1757 ; — 28 Frères-prêcheurs (Julien Ponthoix, Pierre-François Viet en 1715, Gilles Moulin en 1719, Charles des Molières, Julien Morand, Claude-Agnès Mahé en 1734, Hervé Guillemot, Thomas-Hélène Cancouet en 1736, Pierre Le Moing en 1737, Antoine-Joseph Jouon, Charles Garnier en 1738, Félix-François Fouchard, Michel Guyemar,

(1) Manquent les années 1721-1729.

Jacques Gean en 1739, Michel Moncoq, Joseph-René Martineau, Jean-François Sevestre, Étienne Lorit, Jacques-François Le Judec en 1740, Ignace Boniface, Jacques Plusunet, Joseph Léonard en 1741, Jean Lambert en 1747, Pierre-Ignace Toulet en 1750, Pierre Jamin, François Joullain en 1755, Jean-Dominique Picaud, François Piard en 1757, René-Mathurin Lohier, Jean-Baptiste Bain en 1758); — 41 Frères mineurs (Jacharie Grivel, René Gervais de Lourmel en 1715, Jean Pielion, Guillaume-René Trolong en 1716, François Davy, François de Bouchand en 1730, Joseph-Noël Lacour en 1731, Pierre Le Morheux, Jean-Bernardin Le Fort en 1732, Jean-Baptiste Douay, Jean Nadaud en 1733, Nicolas Coquerel en 1734, Gilbert Lagier, Jean Codet, Pierre Martine, Guy-André-Gabriel Gouvry, Pierre Cocand, Mathieu Raoul, Philippe Guillemet, Jean-Baptiste Busson, Jean-Gabriel Piederrière en 1736, René Bouvet, Quintin Ménard en 1738, Marc-Antoine Pallec, Mathurin Bretin, Jean Filiastre, Jean-Michel Le Gac, Gabriel Thévenin en 1739, Mathurin-Claude Moreau, Jacques-René Ponceau, François-Marie Le Sieur, Pierre Chauvin, Yves Moysan, Jean Boitteau, Jean-Jacques-Adrien Pottier en 1740, Jean-François Cornut, Guy-Julien Trouillard, Joseph-Antoine Musseau en 1741, Jean Morand en 1744); — 1 Minime (Toussaint Ligier) en 1740; — 20 Récollets (Fortunat Bésien, Nathaniel Baylon en 1708, Florent Damour en 1731, Bernardin Le Corre, Marc Le Gal, Ambroise Aubré en 1737, Patrice La Grée, Corneille Cebron, Modeste Cossé, Louis Clérardin, Élie Gasnault, Marie Drouault, Basile Jolivet en 1738, Victor Le Blais, Yves Roysard, Euverte Carrier, Didier Le Maistre en 1739, Pierre-Chrysologue Le Roy en 1749, Louis Guillas en 1755); — 5 Trinitaires (Charles-Joseph de Meseretz en 1734, Jean-Marie de La Houssaye en 1752, André Burdet en 1755, François Poirier, Bonaventure Tuault en 1757); — 1,244 prêtres séculiers, originaires de divers diocèses, savoir : 1 du diocèse d'Angers (François-Noël Alliot en 1741); — 1 du diocèse d'Autun (Simon Naudin en 1740); — 5 du diocèse d'Avranches (Louis Gastebois en 1732, Sébastien Bouillet, Nicolas Hardy en 1733, Guillaume Picot, Michel Besnard en 1736); — 1 du diocèse de Bayeux (Charles Maucors en 1758); — 1 du diocèse de Besançon (Antoine-Denis Bouchot en 1732); — 1 du diocèse de Coutances (Jean-Baptiste Crespin en 1758); — 1 du diocèse de Fréjus (Jean-Joseph de Villeneuve en 1733); — 1 du diocèse de Langres (Claude-Joseph Vernier en 1730); — 2 du diocèse de La Rochelle (Jean-Joseph Charlot de Chauvry en 1750, Gabriel-Urbain Douaud en 1756); — 9 du diocèse de Léon (Nicolas Le Vern en 1719, François-Marie du Bois de Poallé en 1732, Pierre-Louis Lesparfel en 1736, Yves Brochec, Yves Castan, Antoine-Marie Le Méo, Jacques-Yves-François Lamiré, Pierre Quemeneur, Yves Jean en 1739); — 1 du diocèse de Lisieux (Marc-François Pariet en 1730); — 1 du diocèse du Mans (Louis-Joseph Georget en 1735); — 29 du diocèse de Nantes (René-André Bolle en 1730, Charles de Trévelec en 1735, Jacques Thobye, Michel Terrien, Thomas Mabon en 1744, François Denigo, François Òheix, Lucas Grelier en 1748, Jean Mahé, François Couillaud de la Rive, Louis Bellanger, Louis Tual, Jacques-Simon Montel, Julien Jamet, Yves Brossaud, Louis Bridou, Thomas André, Jean-Baptiste Rebuffé en 1755, Thomas Hervé, Thomas Le Gal, Joseph Le Franc, Jacques Buaud, François Letourneau, Pierre-Jean-de-Dieu Durand, François Besnard, Julien Guitteny, François Moynard, Jacques Marchesse en 1756, René Bodiguel en 1758); — 1 du diocèse de Paris (Louis-Annibal Coulange en 1741); — 4 du diocèse de Quimper (Jean Drouillard en 1733, Christophe Le Mur en 1741, Julien-Louis Oury en 1748, Guillaume Tanguy en 1750); — 1 du diocèse de Reims (Pierre-Marie-Xavier Willaime en 1751); — 16 du diocèse de Rennes (Jacques-François Hervoët, Pierre-Mathurin-Antoine Gouin en 1733, François-Henri Hervagault, Jean Le Barbier, Nicolas-René Foullain, Julien Malet en 1736, Jacques-Pierre Robinois, Marie-François Charlet en 1740, Pierre-François Paris en 1741, César-Louis Aubry en 1745, Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, Gilles-Guillaume-Henri Hervagault en 1748, Joseph Le Moine, Jean-Louis Le Do, Jean-Jacques Martin, Innocent-Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Lantivy en 1758); — 3 du diocèse de Saint-Brieuc (Louis Cadoret, Joseph Perrin en 1715, François-Jacques Pellan en 1732); — 33 du diocèse de Saint-Malo (Joseph Brégard, François-Gabriel Pain, Jean-François du Buisson, Jean Goulper, Julien Denis, Julien Dupré, Louis Buard, Mathieu

Crambert, Mathurin Favereau, René-François Le Chapt, René Gicquel, Thomas Freté, Yves des Bois, Mathurin Puissant en 1733, Mathurin Danay, Gilles Piron, Alexandre Texier, Clément Bougeard, Christophe Janvier, Henri-Anne Pinsard, Jean Janny, Jean Lucas, Jacques Halouet, Joseph Chotard, Louis Allory, Marie-Marc-Antoine de Monnoye, Thomas Faumouchet en 1735, Julien Gervais en 1737, Louis Renaulx, Julien-Henri Le Breton en 1740, Joseph Chesnel en 1745, Jean-Baptiste Minois de Valière en 1748, Julien-Marc Froger en 1749); — 1 du diocèse de Soissons (Charles Denizet en 1740); — 14 du diocèse de Tréguier (François-Gabriel-Adrien Fleuret en 1708, Yves Le Houanneux, Pierre Perrin, Nicolas Le Gal, François Le Bihan, François Le Dantec, Jacques Hamon, Yves Le Bellec, Jacques Allain en 1739, Yves-Jean-François Le Nepvou de Carfors, Jean Noroy, Olivier Le Quiniat, François-Marie-Anne Bahezre de Lanlez en 1747, Pierre-François Querou en 1748); — 2 du diocèse de Troyes (Jérôme Giraud en 1737, Charles-Ange Dellor en 1741); — les autres du diocèse de Vannes, parmi lesquels Marc Le Moign, Rodolphe Conan, François Le Falher, Guillaume Le Meilleur (1707), Jean Cauzic, Pierre-Thomas de Kerpaule, Pierre Le Net, Marc Le Jéloux, Nicolas Le Clainche, Pierre Bouczo, François Racouet, François Maliaud, Jacques Jaffrezo (1708), François Gargasson, Louis-Marie Le Bartz, Quirin Moysan, Jean-Baptiste Le Vendeur (1709), Raymond Le Gril, Jean Aubin (1711), Olivier Le Pavec, Louis du Plessis-Penfrat, Olivier-Charles Richer, Guillaume Caradec, Jean de Lentivy, Jean Tastard, Vincent-Louis Mallet, Pierre-Louis Le Métayer, Joseph-Jérôme Huchet, Mathurin Bily, Sylvestre Danilo (1717), Jean-Joseph Marion de la Sente, Pierre Danet, Pierre Le Chesne, François Naïl (1718), Pierre Le Ray, Joachim du Val (1719), Joseph Harcoët, Mathurin-François Le Moyne, René Le Dilberder, Alain-Nicolas Le Penmelen, Julien Rollando (1730), Jean Fravalo, René Bayon, Gilles Le Nevé (1732), François-Vincent Sarazin, Pierre Lainez, Vincent Guilbéry, Pierre-Julien de Lentivy, Grégoire Le Morillon, Jacques-Vincent Barillec, François Rozé, Jacques-Vincent Le Treste, Claude-Marie Le Chapt (1733), Yves-Joseph Le Bossenec, Pierre-Michel Moutardier (1734), Marc Montrelay, François Aufray, Noël-Pierre Lorho, Jacques Février, Jean-Joseph Grignon, François-Michel Bellino, François Le Franc, Sébastien Largement, Julien Mahé, Julien Robert, Guillaume Le Moign, Jean-Pierre Thomas (1735), Jacques Boutouillic, Louis-Joseph Bourbon, Guillaume-Marc Le Pioufle, François-Auguste du Poulpris-Le Métayer, Jacques-Marie Mahé, Jean Le Falher, Guillaume Poirier, Nicolas-Jean Jamet, Yves Malherbe, Pierre Moysan, Hyacinthe-Antoine Maubec, Charles-François-Xavier Le Verger, Gilles de Bray (1736), Jean-Vincent Le Grip, Joseph Le Sant, Charles-Julien Catrevault, Jean Le Thiec, Charles-René Le Masle (1737), Colomban Soymiés, François Le Rolle, Bonaventure-Athanase de Talhouët Le Moine, Yves Montfort, Louis Marivin, Julien Le Blay (1738), Jean-Baptiste Morice, Pierre Brispertui, Jean Le Bot, Mathurin Le Febvrier, René Mahé, Laurent Le Bot (1739), Pierre-Hyacinthe-Félix du Bois, Mathurin Santerre, Michel Audic, Pierre Le Cam, Pierre Le Bot, Louis-Jacques de Rennes, Louis Le Jéloux, Michel-René Kerouallan, Thomas-Vincent Le Ridant, Jean Le Bouguennec, Alain-Pierre-Nicolas Le Quellec (1740), René Le Blay, Guillaume Le Fur, Jean Le Dorlot, Jean-Marie Le Fraper, Joseph Tatart, Jean Mahé, Charles Le Botmel (1741), Louis-Emmanuel de Champlais de Coursel, abbé commendataire de Montfort, Julien Huet, Jean-Joseph Hervé, Guillaume-Jacques Le Jeune (1742), Jean Daulet, Pierre-Marie-Jean Le Douarain, Pierre Joubioux, Jacques Le Bodo, Louis Chevreuil, Jacques-Charles Chotard, François Le Franc, Étienne Pinson, Jean-Michel Sauvé, Ambroise-René Delourmel, Joseph-Guillaume Morice, Yves-Noël Pereul, Jean-Baptiste Le Verger (1745), Pierre Rozo, Jean Joubart, Joseph-Marie Livoys, Joachim-Marie Portz, François Maubec (1747), François Mahé, Sylvestre Quémar, Julien-François Kermasson, Julien Le Clerc, Jean-Charles Le Pavec, Sébastien Quibéran (1748), François Danilo, Jean Danilo, Mathurin Le Serrec, Louis Le Barz (1749), Julien de Rennes, Yves Jégouzo, Mathurin Le Moine, Olivier Le Quellec (1750), Joseph Rouxel, Guillaume Le Blay, Pierre Le Moign, François Sérazin (1751), Louis Le Boulicaut, Yves Le Guerannic, Sébastien Le Moign (1752), Jean-Jacques Le Moign, Jean-Michel Colombel (1753), Vincent Corbel, François Le Clainche (1754), Jean Le Rouzic, Hyacinthe Chauvel (1755), Jean Danielo,

Pierre Le Douarin, Vincent Le Gac, Joseph Rolland (1756), Jean Jéhanno (1757), Morice Robic, Claude-Jean-Vincent Célibert, Pierre Guégan, Louis Le Clainche, Jean Le Guérannic, Gilles Le Nevé, Pierre Robic (1758).

G. 306. (Registre.) — In-4° 96 feuillets, papier (1).

1759-1780. — Ordinations. — Tonsure : 35 en 1759, 22 en 1760, 44 en 1761, 50 en 1762, 35 en 1763, 26 en 1764, 24 en 1765, 65 en 1766, 39 en 1767, 33 en 1768, 40 en 1769, 22 en 1770, 119 en 1771, 17 en 1772, 69 en 1773, 1 en 1774, 83 en 1775, 37 en 1776, 56 en 1777, 38 en 1778, 44 en 1779, 65 en 1780. — Prêtrise : 26 en 1759, 33 en 1760, 37 en 1761, 37 en 1762, 42 en 1763, 35 en 1764, 12 en 1765, 23 en 1766, 31 en 1767, 38 en 1768, 34 en 1769, 28 en 1770, 27 en 1771, 35 en 1772, 55 en 1773, 9 en 1774, 28 en 1775, 29 en 1776, 25 en 1777, 46 en 1778, 46 en 1779, 28 en 1780, en tout 704 ordinations de prêtres, y compris 130 religieux dont 12 Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (Louis Langlois en 1761, Augustin-Gabriel Bazille, Julien Bernard en 1762, Jean-François Bertel, Louis Gautron en 1763, Georges-Gatien Le Febvre en 1768, Jean Guiet, Urbain-Louis-Vincent Déhogues en 1773, Julien-Marin Chalmet, Pierre Daveau en 1777, Druse-Adrien Chateauregnault en 1778); — 2 Capucins; — 19 Carmes parmi lesquels Gervais Gautier, Modeste Bernard, Noël Paullin, Louis-Alexandre-Thomas de Coëtdihuel en 1763, Lazare Menoust en 1765, Jacques Girard en 1767, Philippe-Félix de Méric, Charles-Laurent de la Noë en 1768, Bernard-P[ierre]-Félix Filly en 1769, Joseph-Joachim Bossard, Claude Dupont, Jacques-Marie de la Motte-Fouqué en 1771, Gilles Marquis en 1772; — 2 chanoines réguliers de Saint-Augustin (Louis-Jacques Aynée en 1771, François Cadoux en 1775); — 16 Chartreux (Joseph Bauchereau en 1759, Pierre Gaborit en 1760, Alphonse de La Grange en 1761, Paul Deschères en 1762, Jean-Marie Le Moille en 1767, Jean-Antoine Coueffé en 1768, Jean-Pierre Cléris en 1772, François-Michel Juteau, François-Joseph Delange en 1773, Augustin-François Maine, Jean-Michel Houdayer en 1774, Vincent Le Divellec, Guillaume Fromentaux, Raphaël Blandel en 1775, Vincent Moreau, Toussaint Taillart en 1780); — 14 Cisterciens (Michel de Brocas en 1760, Jean-Baptiste Deron en 1761, Martin Castaing en 1765, Jean-Marie Coquerel, Jacques Grolleau en 1770, Urbain Bodeau, Alain Olivier, Georges Vuillaime en 1772, Jean-Louis Coquerel, Prudent-Charles Le Corsin en 1773, Joseph Hervieux en 1775, François-Louis Le Quiniou en 1776, Hyacinthe Morel, Jean-Baptiste-Joseph Lévêque en 1777); — 28 Frères mineurs (Pierre-Thomas Tramblier en 1760, Pierre-Jacques Girard, Jacques Constantin, Louis Rochex, René Mabille en 1761, Martin-Benoit Hiolle, Louis Morisseaux, Pierre-Emmanuel Aubert, Étienne-François Richard, Alexandre-Antoine Guiton, Louis-Antoine Roger, Pierre Sylvain Le Fort, Jean-Baptiste Barthélemot, Jean-Baptiste La Vigne, Antoine-Marie Brossier en 1763, René Vérot, Laurent Huré en 1765, Cyprien-Gabriel Poirier de Villevert, Bernard-Anne Gallais en 1767, Jacques-Marie Le Quellec, Jean-Baptiste Martin de Guissale, Paul-Louis-Even de la Mandardière, Philippe-René Dupuy en 1768, Denys Le Monnier en 1769, Alexis-Noël Valleray en 1770, François Boussiron, Charles Hayer en 1771, Jean Marchand en 1773); — 18 Frères prêcheurs (Étienne-Joseph Guégot, François-Mathurin Sanson en 1759, René Morand, Pierre de Launay, Jacques Noirel, Jean-Baptiste Clément, Jean-Philippe Rohr, Jean Pitoys en 1761, Joseph Soufflet en 1762, René-Servais Escallot, Michel Doizé, Louis-Augustin Gallays en 1763, Joseph-Marie Caibot en 1765, Vincent-Marie Plaudrain en 1766, Jacques-Pierre Morel en 1768, Jean Baër, René Loisel en 1773, Laurent-Étienne Guyot en 1776); — un frère Minime (Michel Guerry en 1772); — 14 Récollets (Jean-Vincent Dagorne, Jean-Baptiste Floch, Bernard Hinnault, Antoine-de-Padoue Madec, Basile Rudeaux, Alexandre Feutrec, Julien Le Goff en 1763, Pacôme Pleiber en 1765, Eugène Jean en 1767, Léonard Menay en 1771, Vincent Lainé, René Denis, Étienne Forestier en 1772, Martin Le Béguec en 1775); — 3 Trinitaires (Jean-Baptiste-Anne Oresve, Julien Bouczo en 1760, Jean Le Quinio en 1762); — 574 prêtres séculiers originaires de divers diocèses, savoir : un (Jean-François Denerveau) du diocèse de Besançon (1780); — un (Pierre-Joseph de Juge Saint-Agnan) du diocèse de Castres (1773); — un (Jacques-Jean-Fidèle Gautier) du diocèse du Mans (1773); — 13

(1) Actuellement conservé au secrétariat de l'évêché de Vannes.

du diocèse de Nantes (Henri Briand en 1759, Guillaume Belliot en 1761, Jean-Baptiste Richard en 1762, Jean Guyot en 1764, Joseph Milsant, Joseph-Pierre Odéa en 1767, Julien Mesnager, Jean-Baptiste Trimoreau en 1768, Antoine-Julien Herbault en 1769, Honoré Hardouin, Pierre Coûrgeon, Jean-Baptiste-Jérôme Frémond du Bouffay en 1771, Pierre-Louis Prié en 1778); — un (Jean-Baptiste Mugny) du diocèse de Paris (1760); — 7 du diocèse de Rennes (Guillaume Todon, Joachim Valleray, François Bazin, Mathurin Thébault, Vincent Guilmaux, Michel-Crescence Bicaille en 1765, François-Bertrand Gilbert en 1767); — un (François-Jacques Serizier) du diocèse de La Rochelle (1776); — 8 du diocèse de Quimper (Guillaume-Marie-Pierre Le Siner, Jacques Le Gall, Alain Dumoulin, François Philippe, Michel Timen, Yves Caërou, Alain Rolland, Jean Le Coant en 1772); — 4 du diocèse de Saint-Brieuc (Joseph Estienne en 1764, Pélage Carro en 1776, Louis-François Doré et Jean-Pierre Graverand en 1779); — 2 du diocèse de Saint-Malo (Étienne-Marie Bameulle en 1763, Ambroise-Pierre Hervé en 1775); — les autres du diocèse de Vannes, parmi lesquels : François-Lhollichon, François Mahé en 1759, François Naël, Jacques-Vincent du Foussé d'Auzon, Louis Jahier, Louis Jégo, Charles Le Franc, Julien Le Page, François Perrotin, Jacques Ropert en 1760, Joseph Février, Pierre Houeix, Joseph Le Bècre, Cosme-Damien Le Louet en 1761, Jean Hoëllard, Mélan-Marie Gouro de Pommery, Joseph Guhur, Louis Le Cudon en 1762, Julien-Francois Huby, Julien Le Derff en 1763, Julien Marie Marzant, François-Julien Houeix, Mathurin Jeffredo, Mathurin Jouchet, Guillaume Videlo en 1764, Denys-Yves Kerauffray, Mathurin Robin en 1765, Étienne-Joseph Santerre, Joseph-Joachim Doucet, Morice Le Chastellier, Vincent Le Serrec en 1766, Joseph Le Rouzic, Jean-Marie-François Grinne, Pierre Guillouzic, Vincent Guillouzic, Julien Laudrain en 1767, Julien Desalleurs, François Corolas, Jean-Guillaume Desalleurs, Julien Flohic, Guillaume-Alexis Grinne, Guillaume Le Diberder, Vincent-Nicolas Le Pavec, Jean Le Sant, Noël Lozachmeur en 1768, René Gargasson, Vincent-Pierre Le Bars, Guillaume Le Rouzic, Jacques-Louis Mat de Kermoël, Guillaume Chotard, Jean-René Duparc en 1769, Louis Fiellafé, Joseph-Marie Racapé en 1770, Jean Baron, Jean Le Sant, Jean Merlet en 1771, Pierre Le Baz, Henri-Jacques Le Mercier en 1772, Jean-Marie Panier, Pierre-Julien Le Barh, Louis Le Métayer, Jacques Le Moing en 1773, François Eon, Jean Naël, Pierre Pérennès, Jean-Mathurin du Temple en 1774, Augustin Caradec, Jean-Louis Coléno, Damien Guégan, Claude Laudrain, Joseph Rollando en 1775, Joseph Cudon, Philippe-Alexis de Grenier de Lilliac, Mathurin Jeffredo, Jean Le Rouzic, Joseph Boyer, François-Marie Caradec, Louis-Jules Coquerel, Alain Le Moign en 1776, Joseph-Joachim-Alexis Barisy, Jean-Marie Rolland, Joseph-Jean Bézier en 1777, Louis Le Serrec, Guillaume-Joseph-Antoine Nouel de La Touche, Pierre Danilo, Laurent Duparc, Jean-François Guégan, André Huby, Marie-Louis Lauzer en 1778, Jean-Guillouzic, Pierre Jolivet, Jean Le Franc, Jean Le Frapper, Gilles-Augustin Moisan, François Orjebin en 1779, Joseph Le Chesne, Joseph Fraval, Jean Le Drogo, Pierre-Joseph-Julien Quemar, François-Augustin Le Maux en 1780.

G. 307. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets papier (1).

1781-1793. — Ordinations. — Tonsure : 28 en 1781, 46 en 1782, 50 en 1783, 49 en 1784, 40 en 1785, 34 en 1786, 35 en 1787, 33 en 1788, 34 en 1789, 13 en 1790, 2 en 1791, 2 en 1792. — Prêtrise : 38 en 1781, 39 en 1782, 29 en 1783, 41 en 1784, 37 en 1785, 38 en 1786, 32 en 1787, 36 en 1788, 24 en 1789, 24 en 1790, 3 en 1791, 2 en 1792, 1 en 1793, en tout 344 ordinations de prêtres, y compris 43 religieux dont un Bénédictin (Joseph-Boureau de La Feronnière) en 1788; — 3 Capucins (Alain Kerautret, Augustin-Joseph Le Deumert, René-Anne Mancel en 1788); — 7 Carmes (Raymond Charlaut en 1781, Hyacinthe Valy en 1783, Jean Thomas en 1785, Pierre-Marie Duval, Louis Ollier en 1787, Jean Martine, Louis-Mathurin Chouteau en 1788); — 4 Carmes déchaussés (Jean-Pierre Girardin en 1786, Jean Claudic, François Jolivet, François Le Caunne en 1789); — un chanoine régulier de S. Augustin (François-Bonaventure Busiquet) en 1784; — 6 Chartreux (Mathurin-Jean Le Malliaud en 1781, Antoine de

(1) Actuellement conservé au secrétariat de l'évêché de Vannes.

Lange en 1782, Charles-Pierre Guyot en 1783, Jean-François Noël en 1784, François-Jean Noyer en 1788, Mathurin Le Quentrec en 1789); — 5 Cisterciens (Jean-Benoit-Joseph Boursier en 1782, Barthélemy-René Bardoul, Joseph Guislin Le Febvre, Michel-Simon Payen, Augustin-Nicolas Raby en 1786); — 8 Frères mineurs (Louis-Augustin Chantelou, Mathieu-René Roger, Pierre-Jacques-Marie Durand, Ambroise-Jacques Bachelier en 1781, Louis Marsac, Julien-Pierre Renaux, en 1783, Emmanuel Vovart en 1784, Michel-Jean Daniel en 1785); — 4 Frères prêcheurs (Jean Pelleter en 1781, Claude Gardel en 1782, Marin Graffion en 1783, Jean-Baptiste Julien en 1786); — 1 Recollet (Jean Bocher) en 1781; — 3 Trinitaires (Jean-François Saÿse en 1785, Louis Le Calvé, Dominique-Joseph Mabile en 1787); — 302 prêtres séculiers, originaires de divers diocèses, savoir : 6 du diocèse de Nantes (Pierre-François Jagorel, Pierre Moriceau en 1782, Joseph Goguet de Boishéraud, chanoine de Vannes, en 1786, Julien Mazureau en 1787, Mathurin Debec, Laurent Guéhéneuc en 1788); — un (Michel-Marie-Augustin Fransquin de Lillebonne, chanoine de Vannes) du diocèse de Reims (1786); — un (François-Guy Martin) du diocèse de Rennes (1784); — 4 du diocèse de Saint-Malo (Olivier-François-Mathurin-Pierre Le Coq, Pierre Le Feuve, Pascal-Julien Maubec en 1787, Jean-Baptiste Chanterel en 1788); — les autres du diocèse de Vannes, parmi lesquels : Pierre Bahon, Jean-Baptiste-Louis Février, Julien Mahéo, Julien Racapé, Jean-Marie-François Réguidel (1781), Pierre-Alexandre-Mathurin de la Villeloays, Jean Le Rouzic, Mathurin Guillouzic, Pierre-Marie Jamet, Louis Magreix, Pierre Rouxel (1782), Georges-Charles-Joseph de Fruit, René-Marie Le Piniec, Jean-Marie Riguidel, Jean de Quily, Jean Jaffré, François Le Thieis, Jean-Louis Rolland (1783), Julien-Joseph Ameline, Jean Huet, Pierre Jollivet, Pierre Le Breton, Joseph Mahé, Louis-Philippe Chevenard, Yves Doudard, Jean Le Joubioux (1784), Jean Toussaint-Duparc, Louis-Charles du Quellenec, Louis Magré, Pierre Corfinat, Pierre Naël, Jean-Marie Rolland (1785), Claude Le Ny, Joseph Le Pavec, Louis Le Piniec, Pierre Le Cam, Mathurin Le Guennec, Jacques-Vincent Morio, Yves Pocard, Mathurin Poëssemeux (1786), Jean-Louis Célard, Joseph Grignon, Constantin-Julien Le Priol, Augustin Besancenet, Guillaume Calvé, Julien Colober, Jean-Baptiste Kerusan, Yves Le Leslé, Joseph Le Pavec, Jean-François Minier, Pierre Nayl (1787), Michel Auffret, Vincent-Nicolas Billy, Jean Duboys, Pierre Le Boursicaud, Olivier Le Cadre, Joseph Le Priol, Jean Mélan, Jean Rivière, Jean-Vincent de Becdelièvre, Joachim Bolay, Armand-Olivier-Marie Coué de La Touche, Mélaine Derennes, Augustin-Julien-Pierre Jamet, Julien Plantard (1788), Jean Cloirec, Julien Doucet, Julien Hémen, Anastase Mouro, Joseph Puren, Georges Stéphano, Jean-Pierre Burguin, Pierre-François Cadoret, Michel Desprès, Joseph Le Borgne, Jean Le Bouler, Jean-Marie Le Dastumer, Charles Le Disson, Joseph Le Ray, Vincent-Grégoire Mahéo, Pierre Mahieux, Jean Tanguy, Mélaine Thomoux, François-Julien-René Touche (1789), Mathurin Duclos, Jean-François Jiquel, Louis-Marie Guermeur, Augustin-Louis Josse, Barnabé Le Bagousse, Pierre Le Bodo, Pierre Le Diagon, Laurent Le Floch, Jean Le Goff, Joseph Le Montagner, Louis Le Toullec, Joseph Le Tournier, Joseph-Adrien Ponsard, Louis-Marie Potier, Pierre Ruaud, Jérôme Vary, François-Marie Cadenet, Hyacinthe-René Foucault, Julien Guillochon, Joseph Le Leuch, Julien Le Méthayer, Louis Rivalain, Jean Tual (1790). — Ordinations depuis 1791 (Prêtrise) : Yves Jouan (signature de l'évêque constitutionnel : † Carolus Le Masle, Episcopus Morbihanensis), François Marie Haumont, du diocèse de la Loire-Inférieure, François Guého (1791); Guillaume-Jean-Charles Faucher, de la paroisse N.-D. du Port-Louis, Jean-Marie Jolivet, de Vannes (1792), Nicolas Le Diner (1793, 12 janvier).

G. 308. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets papier (1).

1633. — Visites épiscopales. — Nombre de paroisses visitées sur place ou assignées devant l'évêque, aux différents sièges de la visite : 99. — Nombre des prêtres exerçant dans les dites paroisses : 746 dont 79 chapelains. — Itinéraire de la visite : Baden (2 juillet), Auray (3 juillet), Crach (4 juillet), Plœmel (5 juillet), Port-Louis (6 juillet), Languidic (7 juillet), Hennebont (8 juillet), Guidel

(1) Actuellement conservé au secrétariat de l'évêché de Vannes.

(9 juillet), Quimperlé (10 juillet), Berné (11 juillet), Guémené (12 juillet), Plouray (13 juillet), Langoëlan (14 juillet), Malguénac (15 juillet), Pontivy (16 juillet), Noyal-Pontivy (17 juillet), Bieuzy (18 juillet), Camors (19 juillet), Locminé (20 juillet), Radenac (21 juillet, visite faite par l'Official), Saint-Jean-Brévelay (21 juillet), Guégon (23 juillet, visite faite par l'Official), Sérent (23 juillet). — Principaux faits relevés et décisions prises au cours de la visite (Ordre alphabétique de paroisses) : *Arradon* (4 prêtres dont un chapelain). — *Arzano et Guilligomarch* (9 prêtres). — *Auray : Paroisse Notre-Dame* (28 prêtres dont 9 chapelains) : — Ordre aux anciens fabriques de rendre compte de leur charge à la prochaine visite pastorale, sous peine de privation des sacrements et de sépulture en terre sainte. — Permission au Promoteur d'informer sur l'abus que commettent les prêtres du Saint-Esprit d'Auray en confessant des paroissiens du diocèse. — Citation, devant l'Official, de missire Mathurin Guyot, prévenu d'avoir célébré le mariage entre feu noble homme Jacques du Fossé et Jacquette Le Gril, parents au degré prohibé par l'Église. — Ordre aux fabriques de faire paver l'église Notre-Dame avant la fête de la Toussaint, sous peine d'interdiction de la dite église. — *Auray : Paroisse de Saint-Goustan* (5 prêtres) : Sentence au profit de Roland Audic contre le recteur de Saint-Goustan. — *Baden* (6 prêtres dont un chapelain) : Assignation, devant l'Official, de François Le Roux, défaillant, exécuteur testamentaire de Louis Le Roux. — Condamnation des fabriques de la paroisse à payer au recteur certains devoirs, dits deniers pascaux, montant à 7 écus 9 quarts, tant pour le service par lui fait pendant l'octave du *Sacre* (Fête Dieu) que pour les émoluments de la messe matinale. — *Baud* (13 prêtres) : Décision prises au sujet d'Yves Le Gouédec et de Catherine Le Coueffec, époux vivant en divorce. — Permis de séparation aux époux Jean Cauderff et Françoise Le Gudic. — *Belz* (9 prêtres) : Avertissement aux époux Jean Le Gouar et Louise Le Floch, vivant en divorce, d'avoir à *s'assembler en ménage*, sous peine d'interdiction des sacrements. — *Berné* (3 prêtres); Amende de 15 livres infligée au Recteur « pour avoir manqué en sa charge ». — Ordre au nommé Michel Conan de *bailler* les 10 écus qu'il a reçus pour l'exécution d'un testament. — Ordre au Recteur d'assigner, par écrit, les anciens fabriques de la paroisse en reddition de leurs comptes depuis 15 ans. — Prescriptions relatives : à l'acquisition de 4 aubes, ceintures et amics « de touelle blanche » ; — au blanchiment de l'église ; — à son entretien qu'il faudra « commettre à une personne », avec défense à toute autre « de la troubler ni empescher en cette charge ». — Défense au Recteur de permettre l'inhumation dans le chœur et chanceau de l'église sans le consentement du seigneur de la Téniguière, sous peine de 30 l. d'amende et de suspension *à divinis*. — Ordre aux fabriques de faire ouvrir une lucarne de chaque côté de la nef de l'église paroissiale. — *Bieuzy* (6 prêtres) : Ordre à missire Yves Le Boller de dire la messe matinale, tous les dimanches, en l'église paroissiale, moyennant 15 l. [par an]. — *Bignan* (14 prêtres dont 3 chapelains) : Décisions relatives : à Guyon Cormart et Luce Le Polle, Julien Goudal et Françoise Lorans, époux vivant en divorce ; — à Yves Brient et Jeanne Le Coutic, fiancés. — *Brandérion* (3 prêtres) : Défense aux prêtres de la paroisse : 1° de célébrer leur messe pendant la grand-messe dominicale, 2° de faire aucune *fiance* ou baptême sans permission écrite du Recteur. — *Brech* (7 prêtres dont 2 chapelains). — *Bubry* (8 prêtres) : Ordre aux prêtres de cette paroisse et à tous ceux du diocèse en général, d'apprendre leur plain-chant sous peine de 6 livres d'amende à chacun de ceux qui manqueront, ce dont le Recteur « certifiera Monseigneur ou son grand vicaire à la prochaine visite ». — *Camors* (3 prêtres) : Déclaration de Guillaume Lucas, fermier de la métairie de Kervaguen en Camors, léguée à l'église par testament de feu missire Louis Le Tortois, vivant sous-curé de la paroisse. — Défense d'administrer les sacrements à Pierre Le Bourdel et femme, époux vivant en divorce, s'ils n'ont *ménagé* de nouveau dans les 8 jours. — Même défense concernant Gilles Le Ficher et sa femme. — *Carnac* (8 prêtres) : Autorisation au vicaire desservant la paroisse de Quiberon d'implorer l'aide du bras séculier pour l'exécution de la sentence épiscopale lui adjugeant 200 l. de portion congrue sur la dime du prieuré de ce lieu. — *Caudan* (6 prêtres) : Suspension a *divinis* de missire Claude de la Hormanière, pour défaut de comparution à la visite jusqu'à justification

des motifs de son absence, avec privation de tous émoluments ecclésiastiques. — Amendes prononcées contre missires Jean Geffroy, sous-curé de Kervignac, Bertrand Dayo et Henri Guillemin, prêtres de la paroisse, pour s'être présentés à la visite de Monseigneur, les 2 premiers « esprins de vin » et le troisième « en habits indécens ». — *Cléguer* (6 prêtres dont un chapelain) : — Permis de séparation pour Yves Mahé et Constance Le Dars, Louis Hervé et Jeanne Ryo. — Ordre à Georges Le Bellec, époux de Louise Le Daim, de chasser sa concubine sous peine d'excommunication. — Même injonction à Jean Penvern et Françoise Frémon. — Permission au Recteur de fiancer et « espouser » Yves Penvern, le jeune, et Jeanne Le Daign. — *Cléguérec* (25 prêtres dont 5 chapelains) : Ordre aux fabriques et paroissiens de faire réparer le clocher de l'église sous peine d'interdiction de cet édifice. — Prestation de serment par Olivier Le Botmel et Nicolas Bernard, exécuteurs testamentaires de M[ire] Yves Ryo. — Présentation du testament de Jean Le Moigne par missires Guillaume Lecoq et Guillaume Leschet, ses exécuteurs testamentaires. — Permis de séparation pour Yves Raffle et Françoise Le Bigot, époux vivant en divorce. — Ordre à tous les prêtres de la paroisse de se trouver en habit décent aux processions, grand'messes et vêpres, sous peine de 30 s. d'amende. — *Couet-Bugat* (3 prêtres dont un chapelain). — *Crach* (7 prêtres dont 2 chapelains) : Citation, devant l'Official, de Thomas Quergueret et Jacquette Sonic, mariés, vivant en divorce, à fin d'être entendus sur les causes de leur séparation. — Citation de Sylvestre Buléon et Guyonne Le Gohébel, fiancés, pour être ouïs sur les faits relatifs à leur promesse de mariage. — Prestation de serment par Jeanne Dorso, Turienne Le Borgne et Jeanne Le Mathellot, sages-femmes. — Pouvoir au recteur de Crach de réconcilier et bénir à nouveau la chapelle de Loqueltas, polluée par l'inhumation subreptice et nuitamment faite d'une personne tuée en duel. — *Crédin* (8 prêtres dont 2 chapelains). — *Croixanvec* (un prêtre). — *Cruguel et Billio* (8 prêtres). — *Erdeven* (10 prêtres) : Défense à toute personne de travailler les dimanches et jours de fête, sous peine d'encourir un cas réservé à M[gr] de Vannes. — Commission au Recteur de réconcilier l'église paroissiale qui a été polluée. — Défense aux séculiers de troubler les prêtres pendant l'office, sous peine de cas réservé. — *Groix* (4 prêtres) : Ordre aux procureurs des chapelles de verser un tiers des oblations au vicaire de Groix, les deux tiers réservés pour l'entretien des dites chapelles. — Défense aux habitants de jouer aux quilles près du cimetière, sous peine de cas réservé. — Ordre au procureur de l'église paroissiale de faire repaver et unir les tombes de la dite église. — Les habitants de l'Ile devront porter honneur et respect à leur vicaire. Il leur est défendu de troubler pendant le service divin, sous peine de cas réservé. — Ordre au vicaire d'ôter le banc qui est dans le chanceau de l'église paroissiale pour permettre aux fidèles d' « *ester* plus commodément dans le chœur et aller à l'autel ». — *Guégon* (10 prêtres) : Commission au Recteur de procéder à l'examen du compte de François Le Sour, en présence de 4 paroissiens, avec ordre d'avertir, au prône, les autres habitants de la paroisse des jour et heure de cet examen, afin qu'ils puissent s'y trouver si bon leur semble. — Institution de missire Julien Évenno en qualité de maître d'école de la paroisse, avec défense à tous autres de le troubler ni empêcher dans ses fonctions, sous peine de 30 l. d'amende. — Ordre aux fabriques de renouveler le grand calice d'argent doré « avec sa platène » qui sont en mauvais état. — Prestation de serment par Yves Dréano, exécuteur testamentaire de Jacques Le Coq. — *Guéhenno* (6 prêtres dont deux chapelains). Décision relative à Jacques Jahier et Jeanne Guymar, fiancés. — *Guémené* (11 prêtres dont 4 chanoines). — *Guénin* (4 prêtres) : Permis provisoire de séparation, jusqu'à la prochaine visite épiscopale, à Simon Jégoux et Jeanne Le Capitan, époux vivant en divorce ; Prestation de serment par Pierre Guégan, prêtre, exécuteur substitué du testament d'Yvonne Le Cohic. — *Guern* (13 prêtres). — *Guidel* (8 prêtres). — *Hennebont*. Paroisse N.-D. (10 prêtres) : Injonction au vicaire d'Hennebont de faire enseigner la doctrine chrétienne en son église par un des prêtres les plus capables (de la communauté). — Permission au sieur du Bouestier de choisir un prêtre auquel sera confié le service de l'église Saint-Gilles. — Ordre aux fabriques de délivrer au sacriste de l'église N.-D. les ornements sacerdotaux qu'il aura charge de conserver et de

distribuer aux prêtres. — Réception de missires Jean Richart et Jean Guého parmi les prêtres de la communauté d'Hennebont. — Ordonnance concernant le contrôle des absences des prêtres de la communauté d'Hennebont, la distribution des portions aux membres de cette compagnie et la répartition entre eux du service des frairies. — Permission, auxdits prêtres, d'administrer les sacrements à la requête des habitants d'Hennebont. — Citation de Pierre Follemeaux et Marie Cicquant, fiancés. — *Inguiniel* (4 prêtres). — *Inzinzac* (8 prêtres dont 3 chapelains). Injonction au sieur Michel Herbert, diacre, de « se retirer aux estudes » avec défense au recteur de le « souffrir en son église, y porter surplis et participer aux esmoluments d'icelle ». — *Josselin* (Paroisse de Sainte-Croix. — 5 prêtres dont 3 chapelains) : Condamnation à 32 s. d'amende d'Olivier Michel, procureur de la chapelle du Bourne (?), auquel il est enjoint de rendre compte de sa charge. — Ordre au vicaire de transmettre à l'Officialité de Vannes le testament de Louise Rozé. — Assignation, devant l'Official, à fin d'interrogatoire, de Louis Joubier et Guillemette Mahieux, fiancés. — Défense aux fabriques et procureurs des chapelles de faire procéder à l'examen de leurs comptes, par-devant les juges laïques, sans avoir obtenu commission de ce faire, prêté serment et présenté préalablement les dits comptes à la visite épiscopale. — *Kervignac* (11 prêtres). — *Landaul* (3 prêtres). — *Landévant* (3 prêtres). — *Langoëlan* (5 prêtres) : Ordre au Recteur de prescrire à Jean Le Bail, dit France, de quitter sa concubine, sous peine d'excommunication. — *Languidic* (14 prêtres). Ordre : aux procureurs des chapelles de rendre compte de leur charge au Recteur ; — à Jean Thoumazic et Catherine Le Moulle, époux divorcés, de s'assembler dans la quinzaine, sous peine de privation des sacrements ; — au curé de Languidic d'enjoindre, par trois dimanches consécutifs, à divers concubinaires, de se quitter sans délai, sous peine d'excommunication. — Permis de séparation provisoire entre noble homme Hervé de Quellennec et demoiselle Guillemette Le Floch, son épouse, en raison des sévices graves exercés par le mari sur sa femme, à condition pour celle-ci de poursuivre la séparation définitive. — Défense aux laïques de jouer à la *courte-boule* dans le cimetière, sous peine d'excommunication, et d'entrer dans le *letrain* pendant l'office, sous peine de 16 s. d'amende applicable à la fabrique de l'église paroissiale. — Réparation de l'église paroissiale prescrite pour la Toussaint sous menace d'interdiction de cet édifice. — *Lantillac* (2 prêtres). — *Lauvaudan* (4 prêtres) : Défense aux procureurs des églises et chapelles de faire aucune réparation ni dépense sans l'avis et consentement de leur recteur. — Ordre à Missire Guillaume Le Bronnec d'enseigner la doctrine chrétienne en la paroisse de Lanvaudan et d'assigner devant l'Évêque en visite les époux séparés et les fiancés qui refusent de se marier. — Annulation de la promesse de mariage entre Gervais Jullo et Jeanne Guyomarch, fiancés. — *Lesbin* (9 prêtres) : Annulation de la promesse de mariage entre Jean Le Theff et Olive Corlobé, fiancés. — *Lescouet* (5 prêtres) : Décisions concernant : Julien Le Broël et Gillette Allain, époux vivant en divorce, — Yves Lamer et Françoise Le Goff, fiancés. — *Lignol* (5 prêtres) : Monitions à Claude Le Faux et Louise Le Meur, Alain Cado et Marie Kerran, époux vivant en divorce. — *Locmalo* (5 prêtres) : Ordre d'établir un livre de pointe en l'église collégiale de Guémené pour constater les absences des chanoines, convaincus de négliger le service divin et les heures canoniales contrairement à l'intention des seigneurs de Guémené, leurs fondateurs. — Défense aux habitants de la ville de Guémené de différer plus de 24 heures le baptême de leurs enfants. — *Locmariaquer* (2 prêtres). — *Locminé* (12 prêtres dont 3 chapelains). — *Locoal* (6 prêtres) : Ordre au vicaire d'avertir par trois dimanches consécutifs, au prône de la grand'messe, Jacques Faio et sa femme, époux vivant séparément, d'avoir à s'assembler en ménage sous peine d'interdiction des sacrements. — *Malguénac* (12 prêtres) : Décisions concernant Yves Burgeon et Marie Mellionnec, Louis Le Guyader et Jeanne Le Coq, fiancés. — *Meslan* (4 prêtres) : Condamnation de missire Hervé, prêtre, à 10 l. d'amende, pour défaut de comparution à la visite épiscopale. — *Melionnec* (3 prêtres) : Ordre aux anciens fabriques des chapelles de remettre à leurs successeurs les deniers qu'ils ont entre les mains. — *Melrand* (8 prêtres). — *Mendon* (6 prêtres) : Ordre aux fabriques et procureurs des églises et chapelles

de fournir désormais deux copies de leurs comptes. — Institution d'un sous-curé au traitement de 200 l. par an, durant l'absence du recteur de la paroisse qui n'a pas encore résidé depuis sa provision. — *Merlevenez* (3 prêtres) : Citation, à fin d'interrogatoire, de Pierre David et Louise Le Rohantec, fiancés. — Ordre aux procureurs de l'église et des chapelles de « bailler titre » au recteur des oblations qui y tombent. — *Moréac* (8 prêtres dont 2 chapelains) : Décision concernant Pierre Le Piccard et Jeanne Laurans, fiancés. — *Naizin* visite remise « à cause que la dite parouesse est infectée de l'air contagieux ». — *Nostang* (5 prêtres). — *Noyal-Pontivy* (21 prêtres dont 3 chapelains). — *Persquen* (6 prêtres dont un chapelain) : Présentation de testament et prestation de serment par Louis Bonan et Guillaume Le Tutour, exécuteurs testamentaires de Louise Le Tutour, qui rendront compte de leur charge dans six mois. — Jean Le Goff, exécuteur testamentaire de Louis Le Guisquet, est assigné devant l'Évêque à l'effet de représenter le testament dont il a charge et « apparoir de ses diligences. — Décisions concernant : Yves Le Nevé et Yvonne Robic, Jean Ourgant et Adolice Le Liboux « époux vivant en divorce »; — Louis Le Nouel et Julienne Le Poullain, concubinaires. — *Plélauff* (2 prêtres) : Ordre à missire Jean Gallo, recteur de Berné, de « jurer la sûreté » à missire Riou Rolland, recteur de Saint-Tugdual, avec défense à tous deux de « s'entremeffaire ny mesdire sur les paines qui eschéent ». — *Pleugriffet* (5 prêtres). — *Ploërdut* (8 prêtres). — *Plœmel* (9 prêtres dont un chapelain) : Assignation devant l'Official : des héritiers de missires Olivier Kercoet et Nicolas Kergosien, de Françoise Le Quellec, Jacques Le Saux, Vincente Le Hintellec, veuve Henri Madec, pour apparoir des diligences qu'ils ont faites pour l'exécution des dits testaments; — des époux Gouliau pour répondre des causes de leur divorce. — Suspension a *divinis* de missires Jean Le Glouannec et Jean Lorho jusqu'à leur comparution devant l'Official. — *Plœmeur* (12 prêtres dont 4 chapelains). — *Plœren* (5 prêtres dont un chapelain) : Allocation de 3 écus quart par an, payables par les fabriques au recteur de la paroisse, pour le service fait tant par lui que par ses prêtres à l'Octave du Saint-Sacrement. — *Plouay* (6 prêtres). — *Plougoumelen* (9 prêtres dont 4 chapelains). — *Plouharnel* (5 prêtres). — *Plouhinec* (7 prêtres) : Suspension à *divinis* de messire Jean Le Cozic, le jeune, pour défaut de comparution. — Défense aux prêtres réguliers « de tenir aulchuns enfans au baptême et sur les fonds baptismaux » sous peine de suspension a *divinis*. — Défense aux procureurs des chapelles dépendant de la paroisse, de *divertir* les deniers et oblations qui tomberont dans ces chapelles. — Défense aux habitants de faire paitre leurs bestiaux daus les cimetières et de vendre leurs marchandises trop près de l'église paroissiale, « pour que le service divin ne soit interrompu ni troublé », sous peine de 16 s. d'amende, « Lequel ordre sera suivi dans toutes les paroisses du diocèse ». — Ordre aux prêtres de tenir désormais le Saint-Sacrement en la main quand ils le porteront aux malades, et d'avoir un dais pour le couvrir, aux frais de la fabrique qui devra faire, à cet effet, l'acquisition d'une aune de camelot blanc. — Ordre d'enlever, sans délai, le banc placé dans le chœur de l'église paroissiale, lequel incommode. — Invitation à tous les prêtres ayant rapporté des testaments par écrit d'en délivrer copie au curé de la paroisse. — *Item* aux procureurs des églises et chapelles de dresser leurs comptes un mois avant la visite épiscopale et de les remettre aux mains de leur recteur, vicaire ou curé qui en fera lecture aux paroissiens, l'un des dimanches précédant la dite visite. — Lecture, publications et ordonnances d'exécution de testaments. — *Plouray* (4 prêtres) : — Permis de séparation pour Maury Laure et Catherine Bourne, époux vivant en divorce. — Ordre à Pierre Le Gal, ancien fabrique, d'employer, sur l'avis du Recteur, à la réparation de l'église paroissiale, la somme de 30 livres dont il est reliquataire. — Ordre aux paroissiens d'assister, à l'avenir, aux processions des Rogations, de Saint-Marc et des samedis de Pâques et de la Pentecôte, sous peine de 10 s. d'amende par chef de maison qui manquera. — Défense de déposer des objets profanés en la chapelle de Saint-Maudé, sauf les matériaux nécessaires à sa réparation. — *Pluméliau* (8 prêtres) : Décisions concernant : missire Yves Kervio, exécuteur testamentaire d'[autre] missire Yves Kervio, recteur de Saint-Caradec, et Henri-Patern Le Corvec, exécuteur testamentaire de François Le Corvec. — Taxation

à 8 sols de l'assistance des prêtres aux services célébrés pour des particuliers. — Permission au prieur de Saint-Nicolas d'assister à l'office de l'église paroissiale et de participer, comme un des prêtres de la paroisse, aux émoluments d'icelle. — Défense aux habitants de troubler le recteur ou ses prêtres pendant la célébration du service divin, sous peine de cas réservé. — Décision relative à Jean Ficher et Marguerite Quervio, fiancés. — Ordre à missire Yves Le Bras de célébrer la messe dite de Notre-Dame en l'église paroissiale, incontinent après la messe matinale, moyennant 12 l. 16 sols [par an]. — *Plumelec* (13 prêtres) : Commission au Recteur pour examiner les comptes des Fabriques. — Ordre de réparer l'église avant Noël, sous peine d'interdiction de cet édifice. — *Plumelin* (8 prêtres dont 3 chapelains). — *Pluneret* (8 prêtres). — *Pluvigner* (14 prêtres) : Décisions concernant : Vincent Le Manour, exécuteur testamentaire de Françoise Le Luch ; — Jean Le Marhadour et Huet Le Lain, exécuteurs testamentaires d'autre Huet Le Lain ; — Yves Audren et Catherine Le Gallic, Mathieu Le Portz et Vincent Pulnian. — Ordre à Guignier Ollivier et Jeanne Le Plœmer « d'épouser dans quinzaine » sous peine d'assignation devant l'Official. — Ordre au recteur de Pluvigner de désigner 3 de ses prêtres pour enseigner la doctrine chrétienne en la paroisse. — *Pontivy* (12 prêtres dont 4 chapelains) : Prestation de serment par noble homme Jean Pesdron, sieur de Bonnechère, fabrique de la paroisse. — Ordre au Recteur d'avertir les paroissiens de faire paver et blanchir leur église avant la Toussaint, faute de quoi sera la dite église interdite. — Permission d'administrer les sacrements à Marie Poulvillan, épouse divorcée de François Le Gallic. — *Prisiac* (7 prêtres) : Ordre aux anciens fabriques, ayant des deniers en main, de les remettre à leurs successeurs pour être employés aux nécessités de l'église. — *Quéven* (7 prêtres dont 2 chapelains). — *Quiberon* (3 prêtres). — *Quistinic* (9 prêtres dont 2 chapelains) : Ordonnance portant que le vicaire de Quistinic aura le tiers des oblations tombant dans les chapelles qui dépendent de la paroisse. — *Radenac* (5 prêtres dont 2 chapelains) : Ordre au sieur de Kervazel de présenter un chapelain en titre dans la quinzaine. — Ordre à missire Jean Vally, recteur, de célébrer la messe qu'il doit comme chapelain de la chapellenie fondée par Mᵉ Olivier Allanic. — Permis de séparation pour Yves Geffredic et Françoise Ollivot, époux vivant en divorce. — Décision relative à Jean Gambert et Jeanne Blays, fiancés. — *Redené* (2 prêtres) : Ordre au recteur de la paroisse d'avertir plusieurs divorcés de reprendre la vie commune, sous peine de privation des sacrements, et divers concubinaires de se séparer sous peine d'excommunication. — Présentation, par Guillaume Le Clerc et Hélène Largouet, du testament dont ils sont les exécuteurs. — Le recteur et les prêtres de la paroisse devront permettre au procureur de l'hôpital et hôtel-Dieu de Quimper, munis de l'autorisation de Mᵍʳ de Vannes, de recueillir les aumônes des habitants. — *Réguiny* (4 prêtres dont un chapelain). — *Remungol et Le Moustoir* (10 prêtres dont 2 chapelains) : Ordre à missires Nicolas Guyot et François Le Clainche de dire la messe matinale, tous les dimanches et jours de fête solennelle, le premier en l'église paroissiale et à la Magdeleine, le second en l'église de Moustoir, moyennant 15 l. par an à chacun d'eux. — *Riantec* (6 prêtres). — *Rohan* (le recteur seul). — *Saint-Allouestre et Buléon* (7 prêtres) : Ordre aux fabriques de Saint-Allouestre d'édifier une sacristie pour leur église paroissiale et de consacrer à sa construction le reliquat de 33 l. confessé par François Teixier, ancien fabrique. — *Saint-Caradec près Hennebont* (2 prêtres) : Ordonnance pour l'élection, par les prêtres de la communauté d'Hennebont, d'un receveur des deniers appartenant à cette communauté. — Ordre au clergé de Saint-Caradec de *purifier* à l'avenir les femmes de *natifs cordiers* en la chapelle de la Magdeleine de Caudan. — *Saint-Caradec-Trégomel* (3 prêtres) : Ordre au Recteur d'avertir, par 3 dimanches consécutifs, les fabriques et procureurs de chapelles, d'avoir à rendre compte de leur charge et à restituer les deniers dont ils sont dépositaires. — Commission au même d'assigner les exécuteurs testamentaires de la paroisse en l'officialité de Vannes pour y *apparoir* de leurs diligences. — *Saint-Gonnery* (3 prêtres) : Défense au recteur de laisser Mᵉ Louis Guilloux, sous-diacre, porter le surplis en son église et participer aux émoluments d'icelle. — *Saint-Jean-Brévelay* (15 prêtres dont 3 chapelains) : Annulation des

promesses de mariage entre Julien Audo et Vincente Margarit. — Assignation, devant l'Officialité, de Guillaume Le Gallic, exécuteur testamentaitre de Laurent Pesdrono. — Ordre au sieur du Collédo de poursuivre, « vers les fabriques de la paroisse », la réparation de sa chapelle. — Permis d'épouser pour Vincent Jehanno et Yvonne Laudren, fiancés. — Mise hors d'usage et confiscation, au profit de la fabrique, de divers vêtements sacerdotaux appartenant à missires Yves Guihur et Yves Le Métayer, prêtres de la paroisse, qui sont condamnés chacun à 18 l. d'amende pour « avoir célébré un si long temps en habits si sales ». — Défense au recteur de laisser Me Yves Guillio, sous-diacre, porter le surplis, en son église, et participer aux émoluments d'icelle. — *Saint-Servan* (8 prêtres) : Ordre à Jean Brehelin, ancien procureur de l'église paroissiale, d'employer à l'achat de 2 aubes, avec leur amict et ceinture, la somme de 24 l. dont il est reliquataire. — Annulation des promesses de mariages entre Jean Migno et Perrine Le Noual. — Ordre à Gilles Emerant et Marie Garel, époux vivant en divorce, de « s'assembler et ménager » dans les 8 jours, sous peine de 30 livres d'amende, applicable à la fabrique de l'église paroissiale, avec privation des sacrements. — Ordre à Vincent Nail et Gobrien Duval, exécuteurs testamentaires d'Yves Nail, d'employer les portions de 24 l. que leur a léguées le défunt à faire prières pour lui dans 6 mois, sous peine de privation des sacrements. — *Saint-Tugdual* (5 prêtres). — *Séglien* (12 prêtres et 6 diacres ou sous-diacres). — *Sérent* (36 prêtres dont 6 chapelains) : Alain Cogart, gardien de la chapelle Sainte-Catherine, emploira les 34 l. dont il se déclaire réliquataire tant à l'acquisition d'un missel qu'à la réparation de la dite chapelle. — Vincent Bruslé, Julien Fanchoux et consorts, gardiens de la chapelle de Couesbout, remettront aux fabriques en charge les fonds dont ils sont dépositaires. — Ordre aux prêtres de la paroisse de Sérent « autres que les anciens et ceux qui sont âgés », d'apprendre leur plain chant pour la prochaine visite, sous peine de 30 l. d'amende, avec défense aux sous-diacres de se présenter aux ordres majeurs sans l'avoir appris. — Défense de chanter la grand'messe en l'église paroissiale de Sérent autrement qu' « à diacre et sous-diacre avec aubes et tuniques ». — Décision relative à Jacques Oryo et Jeanne Auffret, fiancés. — *Silfiac* (5 prêtres) : Assignation devant l'Official et suspension provisoire *a divinis* de missire Alain Le Pourhiet, prêtre de la paroisse.

G. 309. (Registre.) — In-folio, 349 feuillets papier (1).

1578-1587. — Insinuations ecclésiastiques, *Papier* présenté par Me Bertrand de La Marque, greffier des Insinuations aux sénéchal (Fabri) et procureur du Roi (de Cambout). — Bulle de Grégoire XIII portant collation, à titre de réserve ecclésiastique, en faveur de Louis Rinald, clerc du diocèse de Limoges, de l'archidiaconat de Vannes, vacant par le trépas de Guillaume de Bogar, décédé en cour de Rome (2 novembre 1584). — Processus d'exécution des dites bulles et procès-verbal d'installation de Louis Rinald en l'office d'Archidiacre. — Collations de bénéfices (ordre alphabétique de paroisses). — *Ambon*. Collation, par l'évêque de Vannes (Louis de La Haye), de la chapellenie des Cinq-Plaies, desservie dans l'église paroissiale d'Ambon, en faveur d'Olivier Cazdre, clerc du diocèse. Installation par O. Ganault, notaire public à Vannes (8 avril 1586). — *Item*, de la même chapellenie, en faveur de Pierre Briend, prêtre du diocèse. Installation par O. Ganault (22 octobre 1586). — Collation, par Pierre-Hilaire de Léry, chantre et chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de Nantes, vicaire général de Jean-Baptiste Degadaigne, conseiller et aumônier ordinaire de la reine mère, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, ordre de Saint-Benoît, du prieuré d'Ambon, dépendant du dit monastère de Saint-Gildas, au profit d'Antoine Berger, clerc du diocèse de Vannes, en remplacement de Jean Morel, résignataire. Installation par P. Lorveloux, notaire apostolique (13 mars 1585). — *Item*, par J.-B. Dégadaigne, abbé commendataire de Rhuis, du même prieuré, en faveur de frère François de Chadieu, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit au monastère de Menat, diocèse de Clermont, aumônier ordinaire de la reine mère. Installation par O. Ganault (3 mai 1587). —

(1) Actuellement conservé au secrétariat de l'évêché de Vannes.

Arzeno (Arzano) et *Guelgomarch* (Guilligomarch) : Collation, par l'évêque de Vannes, de l'église paroissiale d'Arzano en faveur de Guillaume Huesbault, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Goguiec, démissionnaire. Installation par Louis Cueffic et Thomas Le Cudon, notaires de la juridiction de la Roche-Moysan (27 novembre 1583). — *Arzon* : Collation par dom Paul-Hector Scotti, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Redon, ordre de Saint Benoît, à frère Daniel Boué, prêtre, religieux audit monastère, du prieuré d'Arzon. Installation par Vincent Vallée, notaire apostolique (5 octobre 1586). — Collation, par l'évêque de Vannes, du vicariat perpétuel de l'église paroissiale d'Arzon, en faveur de Saturnin Tual, prêtre originaire de Sarzeau, en remplacement de Guillaume Le Madec. Installation par G. Le Nevez, notaire à Vannes (9 novembre 1586). — *Auray*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale de Saint-Goustan, au profit de Jean Jacob, prêtre du diocèse, originaire de Plougoumelen, en remplacement de Jean Rochel, résignataire. Installation par Rolland, notaire (15 mars 1583). — *Baing* : Collation, par l'Évêque, du vicariat perpétuel de l'église paroissiale de Baing, au profit d'Antoine Bouvier, prêtre du diocèse, en remplacement de Roland Regnault, résignataire. Installation par Ber. Daniel, notaire (18 octobre 1586). — *Baud* : Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale de Baud, au profit de Guillaume Jan, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Kernio, décédé. Installation par O. Ganault, notaire (11 mai 1586). — *Berné*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Jean Guillaume, clerc du diocèse, en remplacement de Guillaume Le Nevez, résignataire. Installation par J. Guymarch, notaire (11 juin 1585). — *Billio et Cruguel*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Raoul Le Teixier, prêtre du diocèse, originaire de la paroisse de Sarzeau, en remplacement de Sébastien Allain, décédé. Installation par Le Guével, chanoine, notaire apostolique à Vannes (20 juillet 1585). — *Brandérion*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Victor de Callo, clerc du diocèse, en remplacement de Julien Stéphan, résignataire. Installation par Jean Jahier, notaire apostolique (15 septembre 1585). — *Item*, par l'Évêque, de la même église, au profit de Jean Le Gouic, prêtre du diocèse, en remplacement de Victor de Callo (8 février 1587). — *Brech*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Maurice Trévarh, prêtre du diocèse, en remplacement de Thomas Bidolec, décédé. Installation par G. Le Nevuez (3 septembre 1586). — *Item*, par le Pape, en faveur d'Yves André, prêtre du diocèse, étudiant en théologie au collège Duplessis. Refus d'investiture par l'official de Vannes. Installation par P. Bachelier, notaire (décembre 1586). — *Camors*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Jean Le Ny, prêtre du diocèse, originaire de Priziac, en remplacement de Guénaël Le Goualen, décédé. Installation par Alain Le Guenne (23 avril 1585). — *Item*, de la même, au profit de Jean Coz, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Le Ny, résignataire. Installation par G. Le Nevez (31 août 1586). — *Carentoir*. Collation, par l'Évêque (2 juillet 1583), de l'église paroissiale, au profit de Jean Salmon, clerc du diocèse de Saint-Malo, originaire de Maxent, en remplacement de Pierre Decouédor, résignataire. Installation par Jean Jahier, notaire. — *Item*, par le Pape, de la dite église, au profit de Pierre Josses, prêtre du diocèse de Saint-Malo, originaire de Josselin, en remplacement de Pierre Decouédor, décédé. Mandement d'investiture par l'Évêque et installation par Bertrand Daniel, notaire apostolique à Redon (6 juillet 1585). — *Carnac*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de René de Larlan, clerc du diocèse, natif de la paroisse d'Erdeven, en remplacement de Pierre Le Ginète, résignataire. Installation par Bachelier, notaire (8 septembre 1585). — *Crédin*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Julien Bouczo, prêtre du diocèse de Saint-Malo, originaire de Saint-Abraham. Mandement d'investiture par l'Évêque. Installation par Guillouet, notaire apostolique (juillet 1585). — Collation de la même, par le Pape, au profit de Raoul Joube, prêtre du diocèse, originaire de Saint-Servant, en remplacement de Jean Jagu, décédé. Mandement d'investiture par l'Évêque. Installation par G. Trébiet, notaire, chanoine de Vannes (10 mai 1586). — *Croixanvec*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Isaac Hamonic,

prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Le Sant, décédé. Installation par J. Jahier, notaire apostolique (12 juin 1585). — *Erdeven*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Noël Dréan, originaire de Plougoumelen, en remplacement de Jean Le Gouas. Mandement d'investiture par Louis du Bois-Jourdan, chanoine d'Angers, vicaire général de l'archevêque de Tours (Simon de Maillé). Installation par O. Ganault (28 janvier 1586). — *Guégon*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de François Malardez, clerc du diocèse, originaire de Melrand, en remplacement de Jean Juhel, simoniaque. Mandement d'investiture par l'Évêque. Installation par O. Ganault (13 décembre 1585). — *Guéhenno*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Vincent Le Cazdre, prêtre du diocèse, originaire de la même paroisse, en remplacement de Jean Danot, décédé. Installation par J. Jahier (septembre 1585). — *Item*, de la même, par l'Évêque, au profit de Jacques Cadier, clerc du diocèse, en remplacement de V. Le Cazdre, démissionnaire. Installation par Le Guével, notaire apostolique, chanoine de Vannes (4 mai 1586). — *Item*, de la même, au même, par le Pape. Installation par J. Juhel (27 juillet 1586). — *Guidel*. Prieuré de Lannuec *aliàs* de Sainte-Ménoce, ordre de Saint-Benoit. Collation, par le Pape, au profit de Jacques de Crechquinilic, moine du monastère de Sainte-Croix de Quimperlé, en remplacement d'Henri Kerdeffret, soi-disant prêtre. Installation par Ryou, notaire (16 mai 1586). — Confirmation, par l'Évêque, de la collation ci-dessus, avec installation par Jean Guiavarch (2 décembre (1586). — *Inguiniel*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Pierre Auffret, originaire de Malguénac. Mandement d'investiture par l'Évêque. Installation par J. Trébiet, chanoine scolastique, notaire public à Vannes (7 septembre 1586). — *Item*, par l'Évêque, de la dite église, au profit de Victor de Callo, sous-diacre, natif de la paroisse d'Arradon (12 février 1587), — *Josselin*. Collation, par le Pape, du prieuré de Sainte-Croix de Josselin, ordre de Saint-Benoit, au profit de Laurent Héart (*aliàs* Hayart), clerc du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de François Gatechair, résignataire. Installation par Faucher, notaire (31 janvier 1581). — *Item*, par le même, du dit prieuré, au profit de Julien Guérif, religieux profès de l'abbaye de Redon. Installation par Vincent Vallée (13 décembre 1586). — *Lesbin*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de François Cario, prêtre du diocèse, originaire de Ploemel (*aliàs* Plœmur), en remplacement de Germain Mazeu, prêtre, résignataire. Installation par J. Guiavarch (12 juillet 1587). — Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Jean Querba, prêtre du diocèse, en remplacement d'Hervé Pongesac (19 mai 1586). — *Item*, par le Pape, au profit du même. Mandement d'investiture par l'Évêque (17 septembre 1586). — *Item*, par le Pape, de la même église, au profit d'Yves Perrotin, prêtre du diocèse, originaire de Radenac. Mandement d'investiture par Henri Lechet, chanoine de Vannes, licencié en droit civil et canonique, examinateur délégué. Installation par O. Ganault (1er janvier 1587). — *Locmariaquer*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Jean Guillemet, prêtre du diocèse, en remplacement d'Abel Jégat, décédé (mars 1585). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit d'autre Abel Jégat, originaire de Plescop, en remplacement de J. Guillemet, résignataire. Mandement d'investiture par Louis du Bois-Jourdan, chanoine d'Angers, vicaire général de l'archevêque de Tours. Installation par O. Ganault. — *Locminé*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Louis Robin, prêtre du diocèse, en remplacement de Nicolas Robin, résignataire. Installation par J. Juhel, notaire apostolique (29 septembre 1585). — *Malestroit*. Prieuré de la Madeleine. Collation, par le Pape, au profit de Jean Guymar, prêtre du diocèse, originaire de Caro, diocèse de Saint-Malo, en remplacement de François Catelan, clerc, résignataire. Installation par Bertrand Daniel, prêtre, notaire à Redon (13 septembre 1573). — *Marzan*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Olivier Lescouzec, originaire de la paroisse, en remplacement de Salomé Michau et Jean Morice, indûment pourvus. Refus d'investiture par l'Évêque (25 octobre 1584). — Collation, par l'Évêque, au profit de Salomé Michau, en remplacement d'Olivier Lescouzec, résignataire (7 novembre 1584). — *Item*, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Jean Macé, prêtre du diocèse, originaire de

Cournon, en remplacement de Claude de Lospital, décédé. Refus d'investiture par l'Évêque qui déclare avoir déjà conféré le bénéfice. Protestation du dit J. Macé. — Sentence rendue par Louis du Bois-Jourdan, vicaire général de l'archevêque de Tours, au profit de Jean Macé (Angers, 10 juillet 1585). — Installation par Vincent Vallée, notaire apostolique à Redon (13 juillet 1585). — *Item*, par le Pape, de la même église, au profit de Robert Regnac, prêtre du diocèse, natif de Bain. Mandement d'investiture par Louis du Bois-Jourdan, vicaire général de Tours. Installation par Jean Le Pelloden, notaire (12 janvier 1587). — *Mellionnec*. Collation, par le Pape, au profit de Jean Carrer, prêtre du diocèse, en remplacement de Vincent Gainche, résignataire. Installation par O. Ganault (23 février 1586). — *Mendon*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale et doyenné rural de Pont-Belz, au profit de Bertrand Guymarho, prêtre, chanoine de Vannes, en remplacement de Laurent Le Glouanic, décédé. Installation par G. Trébiet, chanoine scolastique et notaire à Vannes (26 octobre 1586). — *Item*, par le Pape, de l'église paroissiale seule, au profit de Bernard Guymarho, clerc du diocèse, en remplacement de Jean Salmon. Installation par procuration le 31 janvier 1587. — *Meucon*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Julien Le Luhern, originaire d'Elven, en remplacement de Julien Caillothe, décédé. Installation par J. Madec, notaire épiscopal (5 juillet 1586). — *Muzillac*. (Église paroissiale de Bourg-Paul). Collation, par l'Évêque, au profit d'Henri Le Hellay, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de Louis Goalèdre, décédé. Installation le 4 juin 1586. — *Item*, par le même, de la dite église, au profit d'Olivier Le Digabel, prêtre du diocèse, natif de Sarzeau. Installation par Guillaume Le Menez, notaire apostolique (25 janvier 1587). — *Item*, par le Pape, de la même église, au profit de Jean Celleno, prêtre du diocèse. Mandement d'investiture par Louis de Bois-Jourdan, chanoine d'Angers, vicaire général de l'archevêque de Tours. Installation par P. Bachelier, notaire (26 juin 1587). — Collation, par le Pape, au profit de Claude Haze, en remplacement de Jean Guymar, de la chapellenie de Saint-Maur, desservie en l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac. Installation par P. Bachelier (24 juin 1585). — *Naizin*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Guillaume Riscorio, prêtre, originaire de Noyal-Pontivy, en remplacement de François Le Poitevin, résignataire. Installation par O. Ganault (21 septembre 1586). — *Noyal-Muzillac*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Bertrand Olligo, prêtre du diocèse, originaire de Questembert, en remplacement de Robert Marvin, résignataire. Mandement d'investiture par Jacques de Musuillac, licencié en droit civil et canonique, examinateur délégué, suivant le Concile de Trente. Installation par Julien Jéguic et Maurice Ganger, notaires publics (20 octobre 1585). — *Péaule*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale et doyenné rural de Péaule, au profit de Guillaume Le Clerc, prêtre du diocèse de Noyon, en remplacement de Gilles Jean, résignataire. Mandement d'investiture par l'Évêque (20 janvier 1586). — *Peillac*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Julien Claret, prêtre du diocèse, originaire de la paroisse de Bain, en remplacement de Guillaume de Launay, décédé. Mandement d'investiture par Guénaël Le Floch, chanoine trésorier de Vannes, vicaire général de l'Évêque. Installation par Bertrand Daniel, notaire apostolique à Redon (12 octobre 1582). — *Plœmeur*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Pierre Josses, natif du dit lieu, en remplacement de Julien Hervé, résignataire. Installation par O. Ganault (12 avril 1587). — *Plouharnel*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de François Gahivet, originaire de Belz, en remplacement de Mathieu Le Gallo, soi-disant prêtre, indûment pourvu. Mandement d'investiture par l'Évêque. Installation par G. Rocbert, scolastique et chanoine de Vannes, notaire public (24 août 1586). — *Plumergat*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Yves Le Belleguic, prêtre du diocèse, originaire de Marzan, en remplacement de Roland Callo, chanoine de Vannes. Mandement d'investiture par Louis du Bois-Jourdan, vicaire général de l'archevêque de Tours. Refus d'autorisation par l'évêque de Vannes en raison de la possession de Roland Callo (28 décembre 1586). — *Priziac*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Jean Le Ny, prêtre, originaire de la paroisse, en remplacement de Jean Coz, résigna-

taire. Installation par J. Guiavarch, notaire à Hennebont (28 septembre 1586). — *Quéven*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Simon Le Bruyer, prêtre du diocèse. en remplacement d'Yves Riou, résignataire. Installation par J. Jahier (29 juin 1584). — *Riantec*. Collation, par le Pape, du prieuré de Saint-Gildas, au profit de Patern Le Dournec, en remplacement de Guillaume Le Milloh (*aliàs* Le Miloche), soi-disant clerc. Installation par J. Guiavarch, notaire public (11 décembre 1585). — *Rieux*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de François Marchant, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre de Couédor, décédé. Mandement d'investiture par l'Évêque. Installation par Antoine du Mas, prêtre, notaire apostolique pour le diocèse de Saint-Malo, demeurant à Saint-Malo-de-Beignon (9 juillet 1585). — *Rochefort-en-terre*. Collation, par l'Évêque, de la chapellenie de Saint-Jean, desservie en la chapelle du château de Rochefort, au profit de Gilles Briand, prêtre du diocèse de Nantes, en remplacement d'Yves Hue, résignataire. Installation par O. Ganault (6 janvier 1587). — *Item*, par l'Évêque, des chapellenies de Saint-Antoine de Rieux et de Saint-Roch de Rochefort, au profit de Jean Harmel, prêtre du diocèse, en remplacement de François de Châteauneuf et de Jean Besnier, décédés. Installation par O. Ganault (2 février 1587). — Collation, par l'Évêque, du doyenné de Rochefort sur la présentation d'Anne d'Allègre, comtesse douairière de Laval, dame de Vitré et de Rochefort, et par mandement d'Henri III, donné à Paris le 7 mars 1587, au profit de Jacques Millon, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de Jean Desbrosses, décédé. Installation par J. Rolland, notaire (8 avril 1587). — *Ruffiac*. Collation, par le Pape, du prieuré de Ruffiac, ordre de Saint-Benoît, au profit de Jean Dufresne, clerc du diocèse de Rennes, originaire de la paroisse de Bain, en remplacement de Laurent Jagault, clerc, résignataire. Installation par Bertrand Daniel, notaire à Redon (27 juillet 1586). — *Saint-Congard*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Jean Nourry, prêtre du diocèse, originaire de Tréal, en remplacement de Julien Le Deist, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, résignataire. Installation par O. Ganault (28 mai 1587). — *Saint-Goustan*. (Voyez Auray). — *Saint-Guen* sous Vannes. Collation, par le Pape, du prieuré de Saint-Guen, ordre de Saint-Benoît, au profit de Sébastien Thomas, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de Jacques de Mesuillac. Mandement d'investiture par l'Évêque. Installation par O. Ganault (30 mars 1586). — Collation du même au profit de Vincent Gainche, prêtre du diocèse, en remplacement de Sébastien Thomas, résignataire (27 novembre 1586). — *Saint-Jean-Brévelay*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit d'Armel Harzellec, prêtre du diocèse de Vannes, originaire de Sarzeau, en remplacement de François Séné, résignataire. Installation par G. Trébiet, chanoine, notaire apostolique à Vannes (8 novembre 1579). — *Item*, par le Pape, de la dite église, au profit de Pierre Jean, prêtre du diocèse de Vannes, originaire de Grandchamp. Mandement d'investiture par l'Évêque. Installation par G. Trébiet, scolastique de l'église cathédrale, notaire public à Vannes (23 mars 1586). — *Saint-Nolff*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Guillaume Le Nevuez en remplacement de Guillaume Quervio. Installation par Fauchier notaire (5 août 1585). — *Item*, par le Pape, de la dite église, au profit de François Hamonic. Refus d'installation par l'Official. Confirmation de la dite collation par Louis du Bois-Jourdan, vicaire général de l'archevêque de Tours (24 avril 1586). — *Item*, par l'Évêque, de la dite église, au profit de Jacques Madec, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume de Lenevuez, résignataire. Installation par Le Corre, notaire (25 janvier 1587). — *Saint-Vincent*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Olivier Mesnil, prêtre, originaire de la paroisse de Baing, diocèse de Vannes. Mandement d'investiture par l'Évêque. Installation par Vincent Valée, notaire apostolique (21 septembre 1586). — *Sarzeau*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Jean Canner, prêtre, originaire de la paroisse, en remplacement de noble et discret Philippe de Montigny. Installation par G. Trébiet (16 juin 1585). — *Sérent*. Collation, par l'Évêque, de la chapellenie de Saint-Michel, desservie en l'église paroissiale, au profit de Laurent Merlet, prêtre, originaire de la paroisse, en remplacement de Gilles Rougeart, destitué pour défaut de résidence. Installation par O. Gouchet, notaire. —

Item, par le même, de la chapellenie perpétuelle de Saint-Germain, située en la paroisse de Sérent, au profit de Lucas Mahieu, prêtre du diocèse, en remplacement de François Nouel, résignataire. Installation par Pierre Bachelier, notaire (4 août 1585). — *Silfiac*. Collation, par l'Évêque, de l'église paroissiale, au profit de Guillaume Le Pourhiet, prêtre, originaire de la paroisse, en remplacement de Pierre Loyseau, résignataire. Installation par G. Robert, notaire 28 septembre 1586). — *Sixt* (*aliàs* Saint-Sixt). Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Alain Mousset, prêtre du diocèse de Séez, procureur du Collége Sainte-Barbe à Paris, en remplacement de Guillaume Tatart, résignataire. Installation par P. Bachelier (15 septembre 1585). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Jean Guyvenier, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques de Mesuillac, décédé. Installation par Bertrand Daniel, notaire (10 mai 1586). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit d'Yves Nepvou, prêtre du diocèse, originaire de Brain, en remplacement d'Alain Mousset, résignataire. Installation par Vincent Valée (22 juin 1586). — *Vannes* : Collation, par le Pape, de la chantrerie de l'église cathédrale, au profit de Julien de La Tertrée, clerc du diocèse de Vannes, licencié en droit canonique. — *Item*, par le même, du dit office, au profit de Thomas Jan, prêtre du diocèse, originaire de Cléguerec, en remplacement de Francois Séné, résignataire. Installation par P. Bachelier (22 mars 1585). — Collation, par l'Évêque, de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, située en la paroisse de Saint-Patern, au profit de Robert Marion, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume de Bogar, décédé. Installation par J. Dallérac, procureur et P. Bachelier, notaire (22 février 1585). — *Item*, par le Pape, de la dite chapelle, au profit de Pierre Le Meilleur. Installation par Jean Cillart, notaire apostolique (14 mars 1586). — Collation, par le Pape, de l'église paroissiale Saint-Salomon, au profit de Mathurin Guyot, prêtre, originaire de Vannes, en remplacement d'Olivier Caro, décédé. Installation par Le Guével, chanoine, notaire apostolique (6 juillet 1585). — Collation, par l'Évêque, de la chapellenie de Saint-Gaudens, desservie en l'église cathédrale, au profit de Victor de Callo, clerc, fils de noble Bertrand de Callo et Guillemette de Lantivy, de la paroisse d'Arradon. Installation par J. Jahier, notaire (25 juillet 1585). — *Item*, de la même, au profit de Georges Trébiet, prêtre du diocèse de Nantes, chanoine scolastique de Vannes. Installation par O. Ganault (18 janvier 1587). — *Item*, par le même, de la chapellenie de Saint-Michel, desservie en la dite église, au profit de Jean Robin, prêtre du diocèse de Saint-Malo (12 mai 1587). — Collation, par l'Évêque, au profit de François Descombes, prêtre du diocèse de Périgueux, de l'une des anciennes archiprêtrises de l'église cathédrale de Vannes, en remplacement de Jean Rio, décédé. Installation par Jean Jahier (21 septembre 1585). — Autres collations d'archiprêtrise en l'église cathédrale, au profit de François Le Moyne et d'Étienne Anno, choriste, ci-devant vicaire perpétuel de la dite église, ce dernier installé par Jean Cillart, notaire public, le 27 avril 1585. — Collation, par le Pape, d'un canonicat prébendé de l'église cathédrale de Vannes, au profit de Salomé Michau, en remplacement d'Esaïe Brochard, résignataire. — *Item*, par le même, d'un autre canonicat, au profit de Jean Le Ray, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre de Vassault, résignataire. Installation, par J. Jahier, notaire apostolique (13 septembre 1585). — *Item*, par le même, d'un autre canonicat de la dite église, au profit de Jacques Milon, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, nonobstant la possession d'Eustache Le May, en remplacement de Jacques de Mesuillac (31 mars 1586). — *Item*, par le même, d'un autre canonicat de la dite église, au profit de Mathurin Guyot, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Lorvelous, résignataire en faveur de Jean Juhel, soi-disant clerc, simoniaque. Installation par O. Ganault (13 décembre 1585). — Collation, par l'Évêque, au profit de Robert Marion, de la chapellenie du Saint-Nom-de-Jésus, fondée en l'église cathédrale par Jean Le Balluart, vicaire perpétuel de la dite église (15 mars 1584). — Concession, par l'Évêque, d'une charge de notaire apostolique, au profit de Jean Juhel, prêtre du diocèse, recteur de Guégon. Installation par J. Séné, prêtre, demeurant rue Saint-Yves, faubourg de Vannes (1er juin 1585). — Lettres d'Henri III à l'abbé de Redon pour lui recommander la nomination de Me Pierre Patri, clerc du diocèse de Tours, au premier bénéfice à

vaquer dans sa mouvance (Saint-Germain en Laye, le 27 octobre 1583). — Cession, par Jean Le Bodinec, demeurant au village de Lanbégan, paroisse de Languidic, à Eustache Riou, sieur d'Oczon, demeurant au manoir de Kerbennec, paroisse d'Arzano, de son droit de présentation à la chapellenie de Toussaints, desservie en l'église cathédrale (3 décembre 1583). — Brevet de capacité pour l'obtention de bénéfices, délivré par l'official de Paris à Me Vincent Gainche, clerc de la ville de Vannes (15 décembre 1584). Voyez aussi *Saint-Guen*.

G. 310. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier (1).

1588-1599. — Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, enregistrées par Jean Gatechair, greffier des dites insinuations. — Ordre alphabétique des paroisses : — *Allaire*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Olivier Cornu, prêtre du diocèse, en remplacement de François Nyel, soi-disant recteur, indûment pourvu. Refus d'investiture par Jean Juhel, archidiacre, vicaire général désigné par le Chapitre en la vacance du siège épiscopal. Installation par Bertrand Daniel, notaire apostolique à Vannes (14 septembre 1597). — *Ambon*. Collation, par le Pape, du prieuré d'Ambon, ordre de Saint-Benoît, au profit de Marc Caradeu, prêtre du diocèse d'Angers, chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de Nantes. Mandement d'investiture par J. Juhel. Installation par Barnabé Lesleu, notaire apostolique du diocèse de Rennes, notaire royal à Vannes (28 août 1597). — *Item*, par le même, du dit prieuré, en faveur de Julien de Lantivy, religieux profès de l'abbaye de Prières. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, chantre de l'église cathédrale de Vannes. Installation par François Le Gal, notaire apostolique (20 juin 1598). — *Arradon*. Collation, par le Pape, du prieuré du Vincen en Arradon, au profit d'Antoine Suzy, prêtre du diocèse de Toul, chanoine et sous-scolastique de Saint-Georges de Nancy, étudiant au collège de Champagne, *aliàs* de Navarre, en remplacement de Guillaume Fromont, clerc. Installation par G. Meur, notaire (24 juin 1598). — *Item*, par le même, du dit prieuré, au profit de Pierre Allain, clerc du diocèse. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, protonotaire apostolique et chantre de l'église cathédrale de Vannes. Installation par Guillaume Coué, notaire à Vannes (15 septembre 1598). — *Item*, du même prieuré, au profit d'Olivier Jouan. Installation par G. Meur, notaire (4 juin 1599). — Collation par Jean Juhel, protonotaire apostolique, abbé commandataire de Notre-Dame de Meilleray, archidiacre de Vannes, de la chapelle Sainte-Catherine d'Arradon, au profit de Guillaume Guillemet, prêtre du diocèse, avec ratification de Claude Guyho, dame de la Grandville, douairière de Kerdréan d'Arradon, Quinipily, Camors, patronne de la dite chapelle. — *Arzal*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de François Guilloré, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Monnier, résignataire, sous réserve d'une pension de 40 écus d'or sol, n'excédant pas le tiers des revenus du bénéfice. — *Auray*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale de Saint-Goustan près Auray, au profit de Pierre Jouchet, prêtre, originaire de Taupont, diocèse de Saint-Malo, en remplacement d'Artus Le Roch, décédé. Mandement d'investiture par J. Juhel. Installation par Golvin de La Houlle, prêtre, notaire apostolique (1597). — Collation, par le Pape, de la commanderie *(Praeceptoria)* du Saint-Esprit d'Auray (ordre teutonique), en faveur de Jean Juhel, abbé de Meilleray, chanoine scolastique de la cathédrale de Vannes. Installation par Guillaume Coué (15 novembre 1594). — *Item*, par le même, de la dite commanderie, en faveur de Claude Sansay (*aliàs* Sansey), clerc du diocèse de Langres. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, chantre de Vannes. Installation par G. Meur (29 août 1598). — *Item*, par le même, de la dite commanderie, au profit de Gilles de La Landelle, clerc du diocèse. Installation par Henri Le Chet, official de Vannes, assisté par G. Meur, notaire public (26 février 1599). — *Item*, par le même, de la dite commanderie, au profit de Lazare Loriot, prêtre du diocèse de Reims, chanoine de Soissons, en remplacement de Guillaume Fromont, décédé. Mandement royal d'investiture. Installation par G. Coué, notaire (16 avril 1599). — *Item*, de la dite commanderie, au profit de Claude Sansey, clerc du diocèse de Langres, en remplacement de Lazare Loriot.

(1) Actuellement conservé au secrétariat de l'évêché de Vannes.

Installation par G. Coué, notaire apostolique (18 juillet 1599). — Résignation par Lazare Loriot, de la dite commanderie, au profit de Druse Hennequin, sous-diacre, conseiller au parlement de Paris (Soissons, 15 mars 1599, Richard Laversine, notaire). — *Berné*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale au profit d'Yves Pervern, prêtre du diocèse de Tréguier, en remplacement de Jean Guillaume, résignataire. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, protonotaire, chantre de Vannes. Installation par P. Guyomarch, prêtre, notaire apostolique (4 octobre 1598). — *Caden*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Guillaume Jubiez, maître-es-arts, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Michel Le Bourcier, indûment pourvu. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, chantre. Installation par Michel Daniel, notaire apostolique au diocèse de Nantes (septembre 1597). — *Crédin*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de François Jégorel, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Gounel, résignataire. Mandement d'investiture par J. Juhel, archidiacre de Vannes. Installation par Jégouic Thomazo, notaire à Noyal-Pontivy (4 juin 1597). — *Croixanvec*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de François Hamonic, prêtre du diocèse, en remplacement de François Jégouic, résignataire. Mandement d'investiture par Jean Juhel (29 août 1597). — *Cruguel et Billio*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de François Hamelin, bachelier en théologie, prêtre du diocèse du Mans, en remplacement de Pierre Bourel, décédé. Installation par Claude Pougeoise, notaire apostolique (22 mars 1597). — *Elven*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Sébastien Nicolazo, en remplacement de Jean Richer, résignataire. Mandement d'investiture par J. Juhel, archidiacre de Vannes. Installation par G. Coué, notaire à Vannes (22 juillet 1597). — Collation, par Jean Juhel, archidiacre du diocèse de Vannes, de la chapelle de la Sainte-Trinité, desservie en l'église paroissiale Saint-Alban d'Elven, au profit de Claude du Breil, clerc du diocèse de Nantes, en remplacement de noble et discret Bertrand de Quifistre, décédé, sur la présentation de Nicole du Breil, dame douairière de Couetcandec, curatrice d'écuyer Jérôme Chohan, son fils. Installation par Guillaume Meur, notaire (16 mai 1599). — *Erdeven*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Julien Le Guével, prêtre du diocèse, en remplacement d'Olivier Rio, décédé. Mandement d'investiture par J. Juhel, archidiacre de Vannes. Installation par G. Coué, notaire (27 juillet 1597). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit d'Henri Le Chet, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Le Guével, soi-disant clerc, indûment pourvu. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, protonotaire apostolique, chantre et chanoine de l'église cathédrale. Installation le 25 août 1597. — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Jean Le Guennec, prêtre du diocèse, originaire de la paroisse. Refus d'investiture par Jean Juhel. Installation par Bernabé Lesleu, notaire (14 septembre 1597). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit d'Henri Le Chet, l'aîné, prêtre du diocèse. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, protonotaire apostolique et chantre de Vannes. Installation par Jean Guilloume, recteur de Baden, notaire apostolique à Vannes (décembre 1597). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Jean Le Guennec. Mandement d'investiture par Jean Le Provost, recteur paroissial de l'église de Toussaints, chanoine et official de Rennes. Installation par Golvin de La Houlle, notaire à Auray (3 mai 1598). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Vincent Callier, prêtre du diocèse de Rennes. Mandement d'investiture par B. Guymarho, chantre. Installation par J. Guyomarch (25 juillet 1598). — *Gâvre*. Collation, par le Pape, du prieuré de Gâvre, ordre de Saint-Benoît, au profit de Bertrand Pezron, diacre du diocèse, en remplacement de Jacques Gérard. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho. Installation par Guillaume Le Cordrouch, notaire à Cléguer (20 octobre 1598). — *Grandchamp*. Collation, par le Pape, du prieuré séculier ou chapellenie des Saints, au profit de Bertrand Guymarho, recteur de la paroisse de Grandchamp. Mandement d'investiture par Jean Juhel, archidiacre de Vannes, abbé commendataire de N.-D. de Meilleray. Installation par G. Meur (24 mai 1598). — *Groix*. Collation, par Jean Juhel; vicaire général de l'évêché de Vannes pendant la vacance du siège, du prieuré de Locmaria en l'île de Groix,

au profit de Louis Coguic, prêtre de Vannes, en remplacement de Claude de Chef-du-Bois, décédé. Installation le 14 juin 1597. — Rectification du précédent titre, demandée par lettres de Louis de Rohan, prince de Guémené, pair de France, présentateur du dit Coguic au prieuré de Saint-Guillaume ou [de] Goëzern et non de Locmaria. — Collation, par le Pape, des prieurés de Lannenec (en Plœmeur) et Groix, au profit de Jean Lair, prêtre du diocèse du Mans, en remplacement de Claude de Chef-du-Bois. Installation par G. Meur, notaire (19 juin 1598). — *Guégon.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Noël Gatechair, clerc du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Jean Juhel, résignataire en sa faveur moyennant une pension de 100 écus d'or sol sur les revenus de l'église. (Enregistré le 14 août 1597.) — *Hennebont*, voyez *Lochrist.* — Le *Hézo.* Collation, par le Pape, du prieuré du Hézo, ordre de Saint-Benoit, au profit de François Therault, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean de Rieux, clerc décédé. Refus d'investiture par J. Juhel. Protestation du nouveau bénéficiaire et son installation par Guillaume Meur, notaire apostolique à Vannes (14 septembre 1597). — *Inguiniel.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Julien Le Guével, prêtre du diocèse, en remplacement de Claude Gouault, résignataire en sa faveur moyennant une pension de 50 écus sol sur les revenus de la dite église. Installation par J. Guyomarch (1er dimanche de juin 1597). — *Josselin.* Collation, par les prieur, moines et chapitre de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, de la chapellenie *sine cura* fondée par Alain Crossart et desservie au grand autel de l'église du prieuré de Sainte-Croix de Josselin, au profit de Me Jacques Le Breton, prêtre de l'église N.-D. du Roncier audit Josselin, en remplacement de François Gambert, prêtre décédé. Installation par Sébastien Nicolazo, chanoine de Vannes et recteur d'Elven, notaire apostolique (12 août 1597). — *Langoëlan.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Yves Kergustan, prêtre du diocèse, originaire de la paroisse de Locmalo, en remplacement de Jean Le Bras. Mandement d'investiture par J. Juhel. Installation par Bertrand de Baucours, doyen de Guémené, recteur de Locmalo (28 septembre 1597). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Guillaume Faliguerhou, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Kergustan. Mandement d'investiture par B. Guymarho. Installation par G. Meur (22 juillet 1598). — *Languidic.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Pierre Le Trépézec, en remplacement d'Olivier Caredo. Protestation du dit Le Trépézec contre le refus d'investiture que lui oppose Me Bertrand Guymarho, chantre et grand vicaire de Vannes (9 juin 1597). — Collation, par le même, de la dite église, au profit d'Yves Le Délaisir, prêtre du diocèse, en remplacement d'Armel Séné. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho. Installation par J. Guyomarch (13 juillet 1597). — *Limerzel.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Guillaume Guého, prêtre du diocèse, chanoine prébendé de l'église N.-D. de la Tronchaie de Rochefort, en remplacement de Pierre Marquis, recteur d'Allaire, résignataire en sa faveur. Mandement d'investiture par François Bodieu, archidiacre et vicaire général de Nantes. Installation par R. Hervieu, notaire public (15 décembre 1597). — *Lochrist.* Collation, par le Pape, *jure devolutionis*, vu la vacance prolongée du bénéfice, du prieuré de Lochrist près Hennebont, ordre de Saint-Benoit, au profit de René Levaillant, moine de Saint-Gildas-de-Rhuis. Mandement d'investiture par J. Juhel, archidiacre de Vannes et vicaire général délégué par le Chapitre en la vacance du siége épiscopal. Installation, par G. Coué, notaire (23 mai 1597). — *Locmariaker.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Jean Le Berigault le jeune, prêtre du diocèse, en remplacement d'Abel Jégat, résignataire. — Mandement d'investiture par Roland de Callo, chanoine, vicaire général député par le Chapitre de Vannes. Installation par O. Ganault (1588). Déclaration d'Abel Jégat au sujet de la dite résignation par lui faite purement et simplement, sans fraude ni simonie, notamment sans pension quelconque (1588). — *Locminé.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Barnabé Lesleu, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement de Golvin de La Houlle, indûment pourvu. Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par Jean Le Mouel, prêtre, notaire apostolique, sous-curé de la paroisse de Moréac (21 juin 1598). — *Malestroit et Missiriac.* Collation, par le Pape, de l'église

paroissiale, au profit de François Lucas, prêtre du diocèse de Vannes, originaire de la paroisse, en remplacement de François Desprès. Installation par Guillaume Coué, notaire apostolique, prêtre du diocèse de Saint-Malo (27 juin 1597). Collation, par le Pape, du prieuré de la Madeleine de Malestroit, au profit de François du Bois-Guéhenneuc, clerc du diocèse de Saint-Malo, originaire de la paroisse de Caro, en remplacement de Jean Guymar, clerc, résignataire (17 septembre 1592). — *Melrand*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Pierre Kersuzan, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean [Éon], résignataire, moyennant une pension de 100 l. t. — *Molac*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Yves Mayet, prêtre du diocèse, originaire de Sérent, en remplacement de Guy Davy, résignataire, moyennant une pension de 40 écus d'or sol. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho. Installation par G. Meur, notaire à Vannes (3 mai 1598). — *Item*, par le même, de ladite église, au profit de Jean Le Pichon, prêtre du diocèse. Mandement d'investiture par B. Guymarho. Installation par G. Coué, notaire apostolique à Vannes (15 mars 1598). — Opposition, par le dit Jean Le Pichon, à la prise de possession par Yves Mayet de la paroisse de Molac (3 mai 1598). — Collation, par le Pape, de la dite église, au profit de Vincent Laduré, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Mayet, soi-disant clerc, indûment pourvu. Mandement d'investiture par Henri Le Chet, chanoine, Official de Vannes, le siège épiscopal vacant. Installation par G. Meur (10 août 1598). — *Moréac*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Olivier Le Gallic, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Le Fromont, décédé. Installation par G. Meur (18 juillet 1599). — *Noyal-Muzillac*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de François Le Bot, prêtre du diocèse. Mandement d'investiture par B. Guymarho. Installation par François Le Gal (18 janvier 1598). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Simon Simpson, clerc (*aliàs* prêtre) du diocèse de Dunkeld (Écosse), en remplacement d'André Chesnay (*aliàs* de Michel Josso), résignataire. Mandement d'investiture par Jean Juhel (9 octobre 1598). — Collation, par le Pape, du prieuré de Bourgerel, ordre de Saint-Benoît, situé en la paroisse de Noyal-Muzillac, au profit de Jean Bouczo, religieux profès de l'abbaye de Prières, en remplacement d'Antoine Hellault (*aliàs* de Jean Girard). Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, chanoine et chantre de Vannes. Installation par Y. Gauzer, notaire (1er janvier 1598). — *Péaule*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Guiller Guillaume, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Gilles Jehan, résignataire. Mandement d'investiture par Henri Lechet, licencié en droit civil et canonique, recteur de Malguénac, official désigné par le chapitre de Vannes pendant la vacance du siège. Installation par G. Coué (12 avril 1598). — *Item*, de la dite église par François de La Guêle, archevêque de Tours, au profit de René Pilloys, en remplacement de Vincent Callier, de Gilles-Jean-François Graillo (*aliàs* Grayo) et de G. Guillaume, soi-disant prêtres. Installation par R. Hervieu, notaire (15 février 1599). — *Item*, par le Pape, de la dite église et doyenné rural y attaché, au profit de Jacques Saige, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Jean Grayo, résignataire, sous réserve d'une pension de 70 écus d'or sol. Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par Vincent Valée, prêtre, notaire apostolique à Redon. — *Plaudren*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Jean Gicquello, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Boscher, son compétiteur, décédé *lite pendente*. Mandement d'investiture par Henri Lechet. Installation par G. Meur (27 septembre 1598). — *Plœmel*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Golvin de La Houlle, en remplacement de Julien Hervé, décédé (*aliàs* de Lucas Pocart, résignataire). Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par Louis Le Gras, recteur de Plumergat, notaire apostolique (15 mars 1599). — *Plœmeur*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Nicolas Bunette, clerc du diocèse de Rouen, en remplacement de Claude de Chef-du-Bois, décédé. Installation par G. Coué, notaire (10 juillet 1597). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Jean Arzano, prêtre du diocèse, en remplacement de Nicolas Bunette, résignataire. Mandement d'investiture, par Bertrand Guymarho. Installation par J. Guymarch (30 avril 1598). — *Plœren*. Col-

lation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Julien de Callo, ci-devant recteur paroissial de Plumergat, en remplacement de Louis Le Gras, résignataire. Mandement d'investiture par J. Juhel. — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Guillaume Le Métayer, prêtre, originaire de la paroisse, en remplacement de Julien de Callo, résignataire, moyennant une pension de 24 écus d'or sol sur les revenus du bénéfice. Mandement d'investiture par Henri Le Chet, chanoine et official de Vannes. Installation par Le Gras (18 avril 1599). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Jean Le Douarain, originaire de la paroisse de Baden, en remplacement de Julien de Callo et Pierre Perrigault soi-disants clercs, simoniaques. Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par P. Bachelier, notaire apostolique (18 avril 1599). — *Plouay*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Jean Roch, prêtre du diocèse, originaire de Silfiac, en remplacement de Laurent Le Hénauff, décédé. Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par R. Henriou, notaire (23 mai 1599). — *Plouhinec*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Henri Lennes, prêtre du diocèse. Mandement d'investiture par Jean Juhel, vicaire général. Installation par J. Guyomarch (20 décembre 1595). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Pierre Alain, clerc du diocèse, originaire de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, en remplacement de Claude de Chef-du-Bois. Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par Guillaume Coué, notaire apostolique à Vannes (10 mars 1597). — *Pluherlin*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale Saint-Gentian, au profit de Guillaume Le Cadre, prêtre du diocèse, originaire de la paroisse, en remplacement de Mathieu de Vauchelles, résignataire. Certificat de capacité délivré par Charles de Bourgneuf, évêque de Saint-Malo. Installation par P. Rolland, notaire (6 janvier 1598). — *Plumergat*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Louis Le Gras, recteur de Plœren, en remplacement de Julien de Callo, résignataire en sa faveur. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, chantre de Vannes. Installation par G. Meur, notaire (22 février 1598). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Louis Rello, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Le Gras, coupable d'homicide. Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par G. Meur (6 juin 1599). — *Priziac*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Guillaume Picault, clerc du diocèse, en remplacement de Jacques Auffret. Installation par G. Coué (8 mai 1597). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Jean Le Gouaren (*aliàs* Le Gouarin), en remplacement de Guillaume Picault, résignataire. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho. Installation par G. Meur, notaire apostolique (10 juin 1599). — *Questembert*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Yves Gérard, frère prêcheur du couvent de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, faubourg de Rennes, en remplacement de Jean Millet, résignataire pour raison de santé. Mandement d'investiture par l'évêque de Rennes. Installation par Jean Le Boul, prêtre, notaire apostolique à Malestroit (27 avril 1596). — *Quily*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Pierre Duchesne, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Pierre Robert. Mandement d'investiture par J. Juhel. Installation par G. Coué, notaire (21 septembre 1597). — *Redené*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale Notre-Dame, au profit d'Yves Lenes, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Pierre Le Haudec, soi-disant clerc. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, chantre de Vannes. Installation par J. Guyavarch, notaire apostolique (15 juillet 1598). — *Redon*. Collation, par Bertrand Daniel et frère Jean Le Marquis, officiaux de Redon, de la chapelle fondée par feu Alain Avril, sieur de la Gicquelaye, près l'église et cimetière de l'abbaye de Redon, au profit de Vincent Valée, l'un des prêtres de la paroisse Notre-Dame du dit Redon, en remplacement de Christophe Jouan, résignataire. Installation le 1er juin 1597. — *Item*, par le Roi, d'un bénéfice dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, au profit de Charles Fournier, religieux profès du prieuré conventuel de Saint-Martin-des-Champs à Paris (1598). — *Renac*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Julien Bernard, prêtre du diocèse de Rennes, originaire de ladite ville, paroisse Saint-Germain, en remplacement de Pierre Dufresne, frère mineur, décédé.

Mandement d'investiture par J. Juhel, archidiacre de Vannes. Installation par Vincent Vallée, prêtre, notaire apostolique (7 juin 1598). — *Rieux.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Jean Bethuel, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de François Le Prévost, résignataire. Installation par Vincent Vallet (Valée?), notaire apostolique (décembre 1597). — Collation, par le Pape, du prieuré de Saint-Mélaine de Rieux, ordre de Saint-Benoit, au profit d'Yves Guignard, clerc du diocèse de Nantes, en remplacement de Jean Le Bossec, soi-disant clerc. Mandement d'investiture par Henri Le Chet, chanoine et official de Vannes en la vacance du siège épiscopal. Installation par G. Meur (10 août 1598). — *Item*, par le même, du dit prieuré, au profit de Jacques Le Duoron, prêtre du diocèse de Tréguier, originaire de la paroisse de Bourg-Briac au dit diocèse. Mandement d'investiture par François Le Prévost, trésorier, chanoine et vicaire général de Rennes. Installation par Bertrand Danet, prêtre (8 septembre 1598). — *Rochefort-en-Terre.* Collation, par Jean Juhel, abbé commendataire de Notre-Dame de Meilleray, archidiacre de Vannes en la vacance du siège épiscopal, de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste de Rochefort, consistant en 2 messes par semaine, au profit de Pierre Pédron, prêtre, présenté par Anne d'Allègre, comtesse de Laval, dame des baronnies de Vitré et La Roche-Bernard, tutrice et garde noble de Guy, comte de Laval, son fils. Installation par Guillaume Le Cazdre, prêtre, recteur de Pluherlin, commissaire en cette partie (1er février 1598). — *Ruffiac.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Jean Pourry, en remplacement de Jean de La Boudre. Installation par J. Guymar, p[rocureur], et P. Rolland, notaire public (4 août 1596). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Jean Morel, prêtre du diocèse de Rennes, originaire de Janzé. Mandement d'investiture par J. Juhel. Installation par Pierre Rolland, notaire (25 avril 1599). — *Saint-Congard.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Abel Le Borgne, en remplacement de Julien Bruban et Olivier Le Clamic, soi-disant moines, indûment pourvus. Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par P. Rolland, notaire (1er juillet 1597). — *Item*, par le même, de la dite église, au profit de Pierre Normand, prêtre du diocèse, originaire de Saint-Gravé, en remplacement d'Olivier Jouan, résignataire, moyennant une pension de 102 l. t. Mandement d'investiture par B. Guymarho, chantre de Vannes, protonotaire apostolique (sans date). — *Saint-Goustan.* (*aliàs* Saint-Guédas-de-Rhuis) aujourd'hui Saint-Gildas. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, sur la présentation de l'abbé de Saint-Gildas, au profit de Bertrand Réguedel, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Le Scouarnec, décédé. Mandement d'investiture par J. Juhel. Installation par G. Meur (30 mars 1599). — Lettres du roi Henri IV à l'abbé de Rhuis pour la collation, au profit de Nicolas Le Fébure, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit, du premier bénéfice à vaquer de l'abbaye de Saint-Gildas. Signification des dites lettres à l'abbé de Rhuis (8 septembre 1599). — *Saint-Jean-Brévelay.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Jean Colombel, prêtre de Vannes, en remplacement d'Armel Harzellec. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho. Installation par G. Meur (25 mai 1599). — Collation, par Bertrand Guymarho, vicaire général délégué par le chapitre en la vacance du siège, de la chapellenie perpétuelle ou prieuré séculier de Kerdroguen, situé en la paroisse de Saint-Jean-Brévelay, au profit de Claude de La Haye, clerc du diocèse, en remplacement de François Le Thiec. Installation par G. Meur (11 octobre 1598). — *Item*, du dit prieuré, au profit de Jean Colombel. Installation par G. Meur, notaire public (1er juin 1599). — *Item*, de la chapelle Saint-Roch, près du manoir de Quenhouet, en la paroisse de Saint-Jean-Brévelay, au profit de Jean Gouarin, prêtre du diocèse, présenté par Vincent de La Haye et Françoise de Frénay, son épouse. Installation par G. Meur (11 octobre 1598). — *Saint-Martin-sur-Oust.* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Julien Quiban, prêtre, en remplacement de Guillaume Texier, simoniaque. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho. Installation par René Hervyeu, notaire à Saint-Congard (17 août 1598). — *Saint-Servan (alias Saint-Servais).* Collation, par le Pape, de l'église paroissiale de Saint-Servan, doyenné rural de Porhoët, au profit de Jean Richet (*alias* Richer) prêtre du diocèse de Rennes, originaire de la paroisse de Pléchatel au même diocèse, en rem-

placement de Sébastien Nicolazo. Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par Louis Robin, prêtre, prieur de Couet-Bugat (19 juillet 1598). — *Sarzeau*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit de Mathurin Mélette, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc. Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par Le Gal, notaire public à Vannes (28 juin 1599). — Collation, par frère Gérinald Rihouey, provincial de l'ordre des Trinitaires, pour la Bretagne et la Normandie, de la ministrerie de Sarzeau, au profit de Laurent Hullin, prêtre et religieux trinitaire, *nondum tamen professus*, en remplacement de frère Adrien Lécuyer, décédé. Installation par G. Meur (14 mai 1599). — *Tréal*. Collation, par le Pape, de l'église paroissiale, au profit d'Armel Perrier, prêtre du diocèse, originaire de Malestroit, en remplacement d'Étienne Anno, résignataire. Mandement d'investiture par J. Juhel. Installation par René Hervyeu, notaire apostolique à Saint-Congard (6 décembre 1598). — *Vannes*. Collation, par J. Juhel, Archidiacre de Vannes, vicaire général désigné par le Chapitre en la vacance du siège, de la chapelle de la Madeleine, située en la paroisse de Saint-Patern, au profit d'Yves Le Mercier, présenté par missire Jean Le Ray, recteur de Saint-Patern, en remplacement de Sylvestre Le Galgo, décédé (22 juillet 1597). — Collation, par le Pape, de la chapelle Saint-Michel, desservie en l'église cathédrale, au profit d'Olivier Jouan, en remplacement de Jean Robin. Mandement d'investiture par J. Juhel. Installation pas G. Coué, notaire (20 juillet 1598). — Collation, par le Pape, de la chapelle de Saint-Guillaume et Saint-Armel, desservie en l'église cathédrale, au profit d'Henri Lechet, chanoine de Vannes, licencié en droit civil et canonique, en remplacement de Guillaume de Quistare. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, chantre. Installation par G. Meur, notaire public (25 octobre 1597). — Collation, par le Pape, de la chapellenie du Nom de Jésus, fondée en la chapelle des Trois-Rois de l'église cathédrale, au profit de Simon Symson, recteur de Noyal-Muzillac, en remplacement de Julien de Callo, clerc, résignataire. *Committatur* par Charles de Bourg-Neuf, évêque de Saint-Malo. Installation par Coguet, notaire à Nantes (8 avril 1597). — Collation, par le Pape, de la chapellenie de Toussaints, desservie en l'église cathédrale, au profit de Jean Porcherel. Mandement d'investiture par B. Guymarho. Installation par G. Meur (17 août 1598). — Collation, par le Pape, de la chapellenie de Saint-Fiacre, desservie en l'église cathédrale, au profit de Christophe de Lesven, prêtre du diocèse de Léon, présenté par noble et puissant Jérôme de Kerléan et demoiselle Anne de Kerouzeau, sieur et dame de Kerléan paroisse de Ploerin, diocèse de Léon, en remplacement de Jean de La Tronchaie, décédé. Mandement d'investiture par Jean Juhel. Installation par Guillaume Thomas, prêtre, trésorier et chanoine de Vannes, notaire apostolique (mars 1599). — Bulle du pape Clément VIII, portant collation, *jure devolutionis*, suivant les statuts du Concile de Latran, de l'archidiaconat du diocèse de Vannes, au profit de Jean Juhel (Saint-Marc octobre 1596). — Formule du Serment prêté par Jean Juhel en qualité d'Archidiacre. — Procuration donnée par Julien Lambert, official de l'évêché de Saint-Malo, exécuteur désigné par le Pape, à Bertrand Guymarho, chantre de Vannes, pour l'installation de Jean Juhel en l'office et dignité d'archidiacre. — Prise de possession, par Jean Juhel, de l'archidiaconnat de Vannes : procès-verbal rédigé par B. Guymarho, signalant l'installation du titulaire en la maison de l'archidiaconné, le repas splendide y servi avec le concours d'un très grand nombre de citoyens, chanoines, chantres, officiers et choristes de la Cathédrale, juges, magistrats ordinaires et présidiaux, avocats, procureurs, nobles et écuyers, marchands et autres hommes de diverses conditions, venus pour féliciter le nouvel archidiacre et se réjouir avec lui, « potibus equalibus patrio more utentes » (24 décembre 1596). — Collation, par le Pape, de la chapelle de Saint-Cado en la paroisse Saint-Patern, au profit de Noël Gatechair, clerc du diocèse de Saint-Malo. Mandement d'investiture par J. Juhel. Installation par Guillaume Coué, notaire (8 juillet 1597). — Collation, par Jean Duvivier, conseiller au Parlement et chancelier de l'université de Paris, commissaire apostolique et royal, de l'église paroissiale de Saint-Patern-sous-Vannes, au profit d'Olivier Pécart, prêtre du diocèse. Installation par G. Meur (3 mars 1599). — Mandement du roi Henri IV à l'évêque de Vannes touchant cette collation (Paris, 6 février 1599). — Collation, par le Pape, d'un canonicat prébendé de l'église cathédrale de

Vannes, au profit de Vincent Robin, prêtre du diocèse, en remplacement de Sébastien Nicolazo et de Jean Brenugat, compétiteurs en procès. Mandement d'investiture par J. Juhel. Installation par Guillaume Le Goff (4 décembre 1598). — *Item*, par le même, d'un autre canonicat prébendé de la dite église cathédrale, au profit de Pierre Allain, clerc de Vannes, licencié en droit canonique, en remplacement de Jean Le Ray, décédé. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho. Installation par G. Coué, notaire à Vannes (17 mai 1599). — *Collation*, par le Pape, de l'office de scolastique de Vannes, au profit de Jean Richet, prêtre du diocèse de Rennes, docteur en droit canonique, maitre ès arts, doyen rural de Porhoët, en remplacement de Jean Juhel, résignataire. Mandement d'investiture par Bertrand Guymarho, chantre et vicaire général du diocèse en la vacance du siège épiscopal. Installation par G. Coué, notaire (28 mai 1599). — Lettres de notariat accordées par J. Juhel, archidiacre, protonotaire apostolique, à Mᵉ Vincent Le Bouquin, clerc du diocèse. (Fait à Vannes, en la maison de l'archidiaconné, le 26 août 1599) (1).

G. 311. (Registre.) — In-folio, 300 feuilles, papier.

1692-1695. — Greffe des insinuations ecclésiastiques et des domaines de gens de mainmorte. Registre ouvert conformément à l'édit de décembre 1691. — Collations, visas, prises de possession de bénéfices ecclésiastiques (ordre chronologique). Provision, par Raymond Le Doux, vicaire général du chapitre cathédral de Vannes, en la vacance du siège épiscopal : de l'église paroissiale de Cruguel-Billio, pour Thomas Touzé, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Jean Le Bail, résignataire; — de l'église paroissiale de Crédin, au profit d'Étienne Verdier, prêtre du diocèse de Rodez. — *Item*, par François d'Argouges, évêque de Vannes : de l'église paroissiale du Palais, à Belle-Ile-en-Mer, au profit d'Antoine Le Crom, recteur de Sauzon, en remplacement de [Philippe Jouny] décédé; — de la chapellenie fondée par Jean Le Moël en l'église paroissiale d'Arradon, au profit de Pierre Le Poëtevin, clerc du diocèse, en remplacement de Guillaume Cadoret, décédé; — de l'église paroissiale d'Arradon, au profit de Claude Guilloux, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Lohac, desservie en l'église paroissiale de Baden, au profit de Jean Prodhomme, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Le Bellégo, décédé (1692); — de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en la chapelle de la Trinité, située dans le cimetière paroissial d'Arradon, au profit de Jean Le Douarain, diacre de cette paroisse, en remplacement de Guillaume Cadoret, recteur d'Arradon, décédé; — de l'église paroissiale de Crédin, au profit de Nicolas Raoul, prêtre du diocèse d'Angoulême, en remplacement d'Étienne Verdier, décédé; — de la chapellenie fondée par Guillaume Nizan en l'église paroissiale de Guégon, au profit d'Antoine Lhermite, sous-diacre de diocèse de Rouen, en remplacement de Guillaume Quilly, décédé; — de l'église paroissiale de Bubry, au profit de Claude Guilloux, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Auffret; — de l'église paroissiale d'Arradon, au profit de Mathieu Josselin, prêtre du diocèse, en remplacement de Claude Guilloux, résignataire; — de l'église paroissiale de Theix, au profit de Guillaume du Bot, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Mathieu Josselin, résignataire (27 mai). — *Item*, de la même église, au profit de Mathieu Josselin, en remplacement de Guillaume du Bot, résignataire (13 juin); — de l'église paroissiale d'Arradon, au profit de Guillaume du Bot, en remplacement de Mathieu Josselin, démissionnaire (9 juin); — de l'église paroissiale de Cléguérec, au profit de François Robert, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume du Bot, résignataire; — de la chapellenie fondée par Allain Pevally, consistant en deux messes à dire, l'une en l'église paroissiale de Saint-Congard, l'autre en la chapelle de Notre-Dame de Lorette, au profit de Joseph Cobigot, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Hervigot, décédé; — de la chapelle ou prieuré de Notre-Dame de Kerdroguen, en la paroisse de Saint-Jean-Brévelay, au profit d'Augustin de Langle, clerc du diocèse, en remplacement d'Étienne Morin, clerc du diocèse de Paris; — de la chapellenie de Sainte-Julienne, desservie en l'église paroissiale de Sérent, au profit de Guillaume Guymart, sous-

(1) Pour la suite de cette collection, entre les années 1602 et 1644, ainsi que pour les années 1572-1582, 1592-1597, voir le fonds du Chapitre.

curé de la paroisse; — de la chapellenie dite de Kerizouet et Trédazo, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à l'autel de la Trinité, au profit de Daniel Danielis; — de l'église paroissiale de Groix, au profit de Michel Gourdy, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Loget, décédé; — de la chapelle ou prieuré des Saints, situé en la paroisse de Grandchamp, au profit de Joseph Boutouillic, chanoine de Vannes, en remplacement de Raymond Le Doulx, résignataire; — de la chapellenie de Saint-Pierre, desservie en l'église paroissiale de Caden, au profit de Claude Méhat, clerc du diocèse, en remplacement de Jacques Graïo, démissionnaire; — de la chapellenie de Kerloix, desservie en l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, au profit d'Antoine Moricet, clerc du diocèse, en remplacement d'Antoine Lhermitte, diacre du diocèse de Rouen, résignataire; — de l'église paroissiale de Quily, au profit d'Olivier Ruellan, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement d'Alain Guillouet, décédé; — de l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, au profit de Pierre de Châlons, chanoine et grand vicaire, en remplacement de Raymond Le Doux, décédé; — de la chapellenie de Notre-Dame d'Averdon, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de François Le Viavant, prêtre du diocèse (1693). — Provision, par le même ou ses grands vicaires : des chapellenies de Saint-Jacques et de Saint-Léonard, desservies en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Jacques-Philippe de Montalembert, clerc du diocèse, en remplacement de Raymond Le Doux, décédé, sur la présentation de noble demoiselle Anne-Marie Douard; — de l'église paroissiale de Caudan, au profit de Jean Le Moënne, prêtre du diocèse, en remplacement d'Alain Maugain, décédé; — de la chapellenie de Villenan, au profit de Claude Pinchaud, clerc du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Julien Métayer prêtre; — de la chapellenie de Saint-Jacques, desservie en l'église paroissiale Notre-Dame-du-Mené, au profit d'Étienne Foyneau, prêtre, recteur de la dite paroisse; — de l'église paroissiale de Kervignac, au profit de Bonaventure Dubois, prêtre du diocèse, bachelier de Sorbonne; — de l'église paroissiale de Saint-Just, au profit de noble maitre Jean-Jacques de La Vallette, prêtre du diocèse de Bayeux, en remplacement de [Julien] Joly, décédé (1694). — Collation, par le Pape, du prieuré d'Ambon, ordre de Saint-Benoit, aux Jésuites de Vannes; — de l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, au profit de Pierre Jouan, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Pierre Monterlays, résignataire; — du prieuré de Saint-Nicolas-sur-Blavet au profit de Jean-François de La Mare, clerc du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de René Descartes, résignataire (1692); — de l'église paroissiale de Malansac, au profit de François Housset, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Naël, décédé; — du prieuré simple de Sainte-Croix de Josselin, ordre de Saint-Benoit, au profit de Louis René de Frullay de Tessé, clerc du diocèse de Bayeux, en remplacement de Guillaume Caillot, prêtre, résignataire; — de la paroisse de Saint-Martin, au profit de Pierre Trégouet, prêtre du diocèse, en remplacement de Laurent Chapellet, décédé (1693); — du prieuré-cure de Saint-Goual en Locoal, ordre de Saint-Benoit, au profit de Michel de La Roche, prêtre, maitre en théologie, abbé de Notre-Dame de Claire-Fontaine, chanoine et archidiacre de Paris, en remplacement de Raymond Le Doux, décédé; — de l'église paroissiale de Caudan, au profit de Gilles Pelicot, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement d'Alain Mauguin, décédé; — du prieuré simple de Saint-Symphorien et Saint-Thibaut, faubourg de Vannes, au profit de Jean de La Croix, prêtre du diocèse de Lyon, en remplacement de Scipion de Pol de Saint-Tronquet, décédé; — du prieuré simple et séculier de Notre-Dame-de-Pitié, dit de Ruffiac, ordre de Saint-Benoit, au profit de René Béchero, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, en remplacement de B. Fermel, moine du dit ordre, décédé; — de l'église paroissiale de Crédin, au profit de Guy Gambert, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de Nicolas Raoul, résignataire; — de l'église paroissiale de Guéhenno, au profit de Jean Symon, prêtre, en remplacement de Jacques Le Meut, résignataire; — du prieuré simple et séculier de Notre-Dame-des-Neiges, ordre de Saint-Benoit, situé en la paroisse de Baud, au profit de Jean-Charles Taillefer de Barrières, prêtre du diocèse de Périgueux, en remplacement de Jacques-François Fusset de Valloise, décédé; — du prieuré simple et séculier de Rieux, ordre de Saint-Benoit, au profit de Mathieu Charlan, chanoine de Beau-

vais, en remplacement d'Isidore Huart, décédé; — de l'église paroissiale de Kervignac, au profit de Toussaint Jourdan, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Mathurin Gaultier, résignataire (1694). — Collation, par le Roi, du prieuré simple du Saint-Esprit d'Auray, au profit de Charles Mignon, clerc du diocèse de Paris, en remplacement du sieur d'Avergne, décédé; — Nomination, par le recteur et les prêtres de la communauté de Pontivy, du sieur Jacques Travel, en qualité de membre de cette communauté (1694). — Présentation : par le Roi, de Mᵉ Jean Kergadic, prêtre du diocèse, à la chapellenie de Notre-Dame-de-la-Conception, desservie en l'église paroissiale de Séné; — par le même, d'Étienne Maurin, clerc du diocèse de Paris, à la chapelle ou prieuré de Notre-Dame de Kerdroguen, paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — par Pétronille Accrochard, dame de la Ville-Moisan, de Guillaume Guimard, prêtre du diocèse, à la chapellenie de Sainte-Julienne, paroisse de Sérent; — par Julien Tassart, comme époux de Pétronille Gicquel, de Mathurin Launay, clerc du diocèse, à la chapellenie de Saint-Germain, desservie en l'églie paroissiale de Sérent (1692); — par Pierre Naël, recteur de Malansac, de François Housset, prêtre du diocèse, à la chapellenie de Saint-Sébastien, desservie en l'église paroissiale du dit Malansac; — par Pierre Le Mouel et consorts, de Jean Jégat, prêtre, à la chapellenie dite des Mouel, desservie en l'église paroissiale d'Arradon; — par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Monbazon, pair de France, de Grégoire Corbet, prêtre du diocèse de Vannes, à l'une des archiprêtrises de l'église collégiale de Guémené; — par le même, de Joseph Le Gelloux, prêtre du diocèse de Vannes, à l'une des archiprêtrises de la dite église de Guémené; — par Julien Le Livec, du sieur Desfresches, prêtre, aux deux chapellenies dites de Livec, desservies en l'église Saint-Gildas d'Auray; — par Julien Tatart, époux de Perrine Gicquel, de Mathurin Launay, clerc tonsuré, à la chapellenie de Saint-Germain, desservie en l'église paroissiale de Sérent; — par Charles de Rohan, prince de Guémené, de Mathurin de La Serponday, prêtre du diocèse de Vannes, à l'un des canonicats de l'église collégiale Notre-Dame-de-la-Fosse de Guémené; — par Jacquette-Ursule Barizy, veuve de noble homme Siméon de Jonchère, de Guillaume Hellec, prêtre du diocèse de Vannes, à la chapellenie de l'Immaculée-Conception, paroisse de Bubry; — par Jean Le Vaillant, maître de barque, fabrique en charge, d'Antoine Moricet, clerc du diocèse de Vannes, à la chapellenie de Kerloix, desservie en l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz (1693); — par Anne de Goullaisne, dame marquise du Plessix, du Pont, d'Espinay et autres lieux, demeurant chez les dames religieuses de la Charité, faubourg de Vannes, de Mathias Josselin, recteur de Theix, à la chapellenie de Saint-Jean et Saint-Marc, desservie en l'église paroissiale du dit Theix; — par Jean-Baptiste de Larlan de Keralio, seigneur comte de Rochefort, président à mortier en la Grande Chambre du parlement de Bretagne, de François Lucas, archiprêtre en l'église collégiale Notre-Dame-de-la-Tronchaye, de Rochefort, à l'un des canonicats de la dite église; — par écuyer François Cillart, sieur de Kerampoul, conseiller du Roi et son premier juge magistrat civil et criminel au siège royal de Rhuis, de Guillaume Sébouez, sieur de Kerrueon, chanoine de Vannes, à la chapellenie de Notre-Dame et de Saint-Jacques, desservie en l'église cathédrale; — par le même, du dit Guillaume Sébouez, à la chapellenie de Saint-Sébastien et Saint-Roch, desservie en l'église cathédrale; — par très illustre dame Marie de Rosmar, chanoinesse et comtesse de Remiremont, de René Guillouic, prêtre de la paroisse de Bubry, à la chapellenie de Saint-Yves, dépendant de terre et seigneurie de Saint-Nouan et Quernivinen, même paroisse; — par messire Louis du Bouexic de Pignieux (Pinieux), de François Naël, clerc tonsuré, à la chapelle domestique de Pinieux, paroisse de Limerzel; — par Pierre de Châlons, grand vicaire de l'Évêque, de Jean Le Helloco, prêtre du diocèse, à la chapellenie simple de Saint-Patern, desservie en l'église paroissiale de ce nom; — par messire René de Talhouet, chevalier, seigneur baron de Keravéon, de la Ville-Neuve, Coisby et autres lieux, demeurant à Vannes, en son hôtel, rue Corbin, paroisse Saint-Pierre, de Jean Tonnac, sous-curé d'Erdeven, à deux des six chapellenies de Keravéon desservies en l'église paroissiale du dit lieu; — par messire Alexis de Laage, chevalier, seigneur comte de Moréac et Kerdréan, Guilligomar et autres lieux, de René de Kermeno, prêtre du diocèse de Nantes, chanoine théologal de Gué-

rande, à la chapellenie ou prieuré de Bourgneuf, paroisse de Moréac; — par Charles de Lavardin, sire de Beaumanoir etc., commandeur des ordres du Roi et lieutenant général de ses armes au gouvernement de la Haute et Basse-Bretagne, de Nicolas Fossier, prêtre du diocèse de Senlis, à la chapellenie de Saint-Charles de Thieux, diocèse de Meaux; — par Olivier Boyer, laboureur du village de Tressé, de Jean Pondare, prêtre de la paroisse, à une chapellenie desservie en l'église de Saint-Jacut; — par demoiselle Anne Le Gouriérec, épouse de noble homme Jean Coudé, de Pierre Bompays, prêtre de la communauté de Sainte-Croix de Vannes, à la chapellenie des Cinq-Plaies, desservie en l'église paroissiale d'Ambon (1694); — par Jean Dréanno, laboureur du village de Corglas, de Jean Cadoret, prêtre de la paroisse, à la chapellenie fondée par missire Augustin Le Bidre en l'église de Plaudren; — par dame Renée Goudelin, veuve de Me Louis Le Clerc, vivant sieur de Kergolher, du dit Jean Cadoret, prêtre, à la chapellenie de la Sainte-Famille ou de Kergolher, paroisse de Plaudren (1695). — Résignation, par Gervais de Cordé, recteur de Renac et de Brain, de la cure de Brain, au profit de Damien Clérau, prêtre de la paroisse de Renac, moyennant 200 l. de pension viagère; — par Antoine Le Crom, de la cure de Sauzon; — par Charles Cherouvrier, de la cure de Moréac, en faveur de Benoît Guesdon, diacre du diocèse de Cornouaille, moyennant 200 l. de pension viagère; — par Joseph du Boëzic, d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes (1692); — par Jean Boëdan, sous-diacre du diocèse de Vannes, des chapellenies de Livoüys et des Menards, desservies en l'église paroissiale de Redon; — par Charles Cherouvrier, d'un canonicat de l'église cathédrale; — par Raymond Le Doulx, recteur de Saint-Patern, du prieuré simple de Saint-Goual en Locoal, en faveur de Joseph Bouteiller, chanoine de Vannes, clerc tonsuré du diocèse, moyennant une pension calculée sur la somme ou capital de 1,200 l.; — par Philippe Thoreau, prêtre, docteur en droit, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Dol, du prieuré commendataire de Saint-Samson d'Illifaut, diocèse de Dol, en faveur de François Ribouchon, prêtre du diocèse de Vannes (1693); — par Jacques Le Meut, de la cure de Guéhenno, en faveur de Jean Symon, prêtre de la paroisse; — par Paul Remy, de la cure et paroisse de Locminé et Moustoir, en faveur d'Olivier Le Cam, docteur en théologie, supérieur du séminaire du Folgoët, diocèse de Léon; — par Mathurin Gaucher, de la cure de Kervignac, en faveur de Toussaint Jourdan, prêtre de la paroisse de Combourg, diocèse de Saint-Malo (1694); — par le dit Toussaint Jourdan, de la dite cure de Kervignac, en faveur de Jacques David, prêtre de la paroisse de Languidic; — par Michel Gourdi, de la cure et paroisse de Saint-Tudy, île de Groix, au profit d'Yves Uzel, prêtre de la paroisse de Plouhinec (1695) : — *Collations d'offices :* Nomination, par l'Évêque, de François Le Gallois, docteur en théologie et chanoine théologal de Vannes, à la charge d'Official; — par le même, de Guillaume Sébouez, chanoine, licencié en droit canonique, à l'office de Promoteur général. — *Item* de Pierre de Châlons, chanoine de Vannes, licencié en droit civil et canonique, aux fonctions de Vicaire général du diocèse (1692); — de Jacques-André de Robien, chanoine de Vannes, docteur en théologie de la faculté de Paris, aux fonctions de Vicaire général. — Provision d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes au profit de Jacques-André de Robien, en remplacement de Joseph du Bouétier, résignataire (1693). — *Item,* au profit de René de Couetlogon, clerc du diocèse de Nantes, en remplacement de Charles Cherouvrier, résignataire. — Nomination, par l'Évêque, de Guillaume Blanchet, supérieur du séminaire de Vannes, aux fonctions de vice-gérant de l'officialité de Vannes. — Provision d'un canonicat en l'église cathédrale, au profit d'Antoine Nébout, clerc du diocèse de Paris, en remplacement de Jean-Louis de La Bourdonnaye, résignataire (1694) — Bulles du pape Innocent XII, au profit d'Henri Oswald de La Tour-d'Auvergne, clerc du diocèse de Paris, confirmant sa nomination par le roi de France en qualité d'abbé commendataire de Saint-Sauveur de Redon (Sainte-Marie-Majeure, 7 novembre 1692). — Prise de possession, par procureur, du siège épiscopal de Vannes, au nom de l'évêque François d'Argouges, abbé de la Vallasse (3 septembre 1692). — Fondation par écuyer Christophe Le Gouvello, sieur du Menimur, et dame Françoise Aubin, sa compagne, d'une messe basse perpétuelle des défunts en l'église des dames Carmélites de Nazareth (1692); — par Perrine Le

Livec, veuve de Mathieu Boutouillic, vivant sieur de Castelgal, héritière aux meubles de noble homme Bonaventure Boutouillic, sieur du Cosquer, son fils, d'une messe basse à perpétuité, dans la chapelle de l'hôpital Saint-Louis d'Hennebont; — par François Le Cadic et Marie Le Poullain, son épouse, ménagers, demeurant au village de Saint-Georges, paroisse de Guern, et consorts, d'une messe chantée, d'un *Nocturne* et d'un *Libera*, le tout à perpétuité, dans l'église paroissiale de Guern; — par Nicolas Le Blays, marguillier et sacristain de la paroisse de Pluvigner, de messes à dire à perpétuité pour le repos de son âme, moyennant une somme de 150 l.; — par dame Marie Le Gouvello, veuve de messire Jean Gouyon, vivant sieur de Kerambart, conseiller du Roi et son sénéchal d'Auray, d'une messe quotidienne, à perpétuité, dans la chapelle des pauvres de l'hôpital général d'Auray, moyennant la somme de 300 l.; — par Anne-Augustine Le Gril, dame de Kerpunce, demeurant chez les dames hospitalières d'Auray, d'une messe chantée avec diacre et sous-diacre, à célébrer perpétuellement, le 25 de chaque mois, d'un salut du Saint-Sacrement et d'une autre messe mensuelle de *Requiem*, le tout en l'église de l'hôpital et Hôtel-Dieu d'Auray, moyennant la somme de 1,000 l. (1694); — par Jacquette Crézic, marchande à Auray, de 12 messes basses et de 2 services solennels par an, dans l'église de Carmes du Bondon, moyennant la somme de 400 l. (1695.) — Décret d'union, rendu par l'Évêque (François d'Argouges), du prieuré ou chapelle de Saint-Vincent du Hézo, dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, au séminaire de Vannes (13 juillet 1693). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 livres de rente, au profit de Mathias Le Diraison, étudiant au collège des Jésuites de Vannes, par François Le Diraison, veuf de Jeanne Jabin, du village de Bérenc, paroisse de Plouhinec. — *Item*, au profit de Benjamin Corre, par demoiselle Yvonne Comelin, sa mère, veuve de noble homme Bernard Corre, vivant sieur de Kerangal, épouse, en secondes noces, de noble homme François Huet, sieur de la Frénay (1692); — au profit de Jean Le Mère, étudiant au collège des jésuites de Vannes, par Jean Le Mère, laboureur, et Jeanne Lessode, ses père et mère, demeurant au village de Kerhalbellec, paroisse de Pluvigner; — au profit de Jean Guioho, fils de Mathurin Guioho et de feu Hélène Bordier, par Jean Bordier, notaire, demeurant au village de Quelneuc, paroisse de Carentoir et Jean Jallier du village de Bouessais, même paroisse; — au profit de Claude Giguet par Jean Giguet et Julienne Colette, ses père et mère, laboureurs, demeurant au village des Sauvays, paroisse de Sérent; — à Guillaume Jacob, étudiant en philosophie sous les Pères Jésuites de Vannes, par Guillaume Jacob et Julienne Le Marouil, ses père et mère, laboureurs, demeurant au village de Botcohan, paroisse de Plœren; — au profit de Jean Le Drauguet, étudiant chez les Jésuites, par François Le Drauguet, son frère, laboureur, demeurant au village de Coulac, paroisse de Grandchamp; — au profit de François Quistribert par Guillaume Quistribert et Renée Mauri, ses père et mère, du village de Kerhervio, paroisse de Péaule; — au profit de Julien-Valentin de Lessart, par dame Suzanne Grimaud, sa mère, veuve d'écuyer René de Lessart, demeurant en la maison noble de Listin en Cournon; — au profit de Julien Pérennès, étudiant sous les PP. Jésuites de Vannes, par Jeanne Le Treste, sa mère, veuve de Jean Pérennès, demeurant au village de Kerlevan, paroisse d'Arradon; — au profit d'Étienne Doby, étudiant en théologie sous les PP. Jésuites, fils de François Doby, Me chirurgien à Vannes, et de demoiselle Perrine Rocaz, par écuyer Joseph-Hyacinthe de Tréouret, sieur de Kerstrat, y demeurant, près la ville de Châteaulin; — au profit de Pierre-Joseph de Lourmel, étudiant chez les PP. Jésuites de Vannes, par noble homme René de Lourmel, sieur de la Lavardière, et demoiselle Catherine Le Marquis, ses père et mère; — au profit d'Olivier Le Bayon, clerc, étudiant en théologie sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Jeanne Le Bideau, veuve de Jacques Le Bayon, demeurant au bourg paroissial de Plouharnel; — au profit de Pierre Le Kerserho, clerc tonsuré, étudiant en philosophie sous les PP. Jésuites de Vannes, par Ambroise Kerserho, son père, laboureur, veuf de Julienne Le Bihan, demeurant au village de Poulblé (Poulblay), paroisse de Plœmel; — au profit de François Maubec, écolier, par demoiselle Guillemette Lucas, sa mère, veuve de Me Michel Maubec, vivant sieur du Rocher, l'un des notaires de la cour et juridic-

tion du comté de Rochefort; — au profit de Pierre Le Coq, clerc tonsuré, demeurant au séminaire de Vannes, par Anne Loget, sa mère, veuve d'Armel Le Coq, épouse, en secondes noces, de Vincent Le Bloch, demeurant au village de Kermosen (Kermoizan), *île de Rhuis*; — au profit de Louis Pérennès, étudiant au collège de Vannes, par Olivier Pérennès et Julienne Le Treste, ses père et mère, demeurant au village de Caheir (Cahire), paroisse de Plougoumelen; — au profit de René Quellard, par Mᵉ Allain Quellard, notaire et procureur fiscal de la juridiction de Kerdréan, et honorable femme Thomaze Michelot, ses père et mère; — au profit de Claude Méhat, clerc tonsuré, fils de défunts Julien Méhat et Julienne Le Chesne, du village de Saint-Nicolas, paroisse de Caden, par Pierre Méhat, prêtre de la dite paroisse, son proche parent; — au profit de François Fravalo, écolier au collège de Vannes, fils de Jean Fravalo, du village de Boterpichon, paroisse de Pluneret, et de défunte Yvonne Le Pluer, par Jean Le Drevo, son parent; — au profit de Marc Couret, clerc tonsuré, fils de Julien Couret et Louise Coleno, gens de labeur, demeurant au village de Lesvellec, paroisse de Meucon, par François Alano, meunier au moulin de Rohan, près Vannes, époux de Guillemette Couret, et Alain Le Guezel, laboureur, époux d'Olive Couret, ses proches parents; — au profit de Jean Le Monnier, clerc, étudiant en physique chez les RR. PP. Jésuites de Vannes, par honorable femme Jeanne Le Roux, sa mère, veuve de Jean Le Monnier, demeurant au village de Kervoyal, paroisse d'Ambon (1693); — au profit de Julien Loaizel, étudiant en théologie, sous les Jésuites de Vannes, de la paroisse de Sérent (trève de Saint-Guyomard); — au profit de Mathurin-Pierre du Charme, étudiant en théologie sous les Jésuites, par demoiselle Simone Jounet, sa mère, veuve de noble homme Claude du Charme, demeurant en la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin; — au profit de Pierre Le Doriol, étudiant en physique chez les Jésuites, par Jean Le Doriol, l'aîné, son père, maître charpentier de navire, demeurant au village de Cadouharn, paroisse de Séné, veuf de Nicole Le Clouérec; — au profit de Vincent Kerzerho, étudiant en philosophie au collège de Vannes, par Perrine Guilleven, sa mère, épouse de François Kerzerho, demeurant à Kersivy, (Kerzivienne ?) paroisse de Plouharnel; — au profit d'Yves Allanic, écolier, fils de Charles Allanic et de Françoise Daniélo, de la paroisse de Saint-Nolff, par Jean Daniélo, laboureur, son aïeul maternel; — au profit de Jean-Baptiste Mahé, étudiant en philosophie chez les PP. Jésuites de Vannes, par demoiselle Catherine Boger, sa mère, veuve de Mᵉ Julien Mahé, vivant sieur de Pastillet, procureur fiscal de la juridiction de Rochefort; — au profit d'Yves Le Carour, clerc tonsuré, par Philippe Le Carour et Jacquette Le Bihan, ses père et mère, demeurant au village de Berrenq, paroisse de Plouhinec; — au profit de Bertrand Madec, écolier au collège de Vannes, par Jean Madec, son père, du village de Cruc-Belz (Crublez) en la paroisse de Belz; — au profit de Pierre Roux, clerc tonsuré, fils de feu Jean Roux et de Jeanne Guémené, de la paroisse de Brain; — au profit de Julien Henri, clerc tonsuré du diocèse de Vannes, fils de défunt Jean Henry et de Françoise Le Chat, de la paroisse de Brain; — au profit de Louis Paigné, clerc tonsuré, par Pierre Paigné, laboureur et Jeanne Savyne, ses père et mère, demeurant au village de Rangoullau, paroisse de Brain; — au profit de Jean Jouannic, par Jean Jouannic l'aîné, son père, laboureur, demeurant en la métairie noble de Kersaux, paroisse de Landévant, veuf de Louise Le Guenec, sa mère; — au profit de Jean Thomas, par Guillaume Thomas et Jeanne Lesné, ses père et mère, laboureurs, du village de Lestun en Cournon; — au profit de Guy Rubaux, étudiant en philosophie sous les PP. Jésuites de Vannes, fils de défunts Guillaume Rubaux et Claudine Fleury, par François Rubaux, son oncle, marchand drapier au village de Quercado, paroisse de Pluherlin; — au profit de François Lucas, étudiant en philosophie sous les PP. Jésuites de Vannes, par dame Jeanne Évenard, veuve de Guillaume Lucas, sa mère, Philippe Lucas, maréchal au bourg de Noyal [-Muzillac], son frère, et Noël Cléry, mari d'Olive Lucas, son beau-frère; — à son profit par J. Le Lièvre, étudiant en théologie sous les PP. Jésuites de Vannes, fils des défunts Mathurin Le Lièvre et Françoise Guéhéneuc, demeurant en la ville de Rieux; — au profit de Julien Martin, par Olivier Martin, laboureur, et Olive Michel, ses père et mère, demeurant au village de Goroy (Gorais), paroisse de Pleucadeuc;

— au profit de François-Joseph Hamon, clerc, étudiant à Vannes, par Louis Hamon et Louise Rabine, ses père et mère, de la ville de Guémené; — au profit de Pierre Audo, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Jean Audo et Olive Laurens, ses père et mère, demeurant au village de Keroret, paroisse de Moréac; — au profit de Claude Leguel, clerc tonsuré, par Jeanne Kergal, veuve de Jean Leguel, sa mère, demeurant au village de Riellec, paroisse de Sarzeau; — au profit de Michel Le Goff, fils de Denis Le Goff, menuisier, de la paroisse de Langoëlan, par Guillaume Le Borgne, son oncle; — au profit de Jean Tanguy, clerc, étudiant en physique sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Jean Tanguy, l'aîné, et Anne Quintin, ses père et mère, du village de Kersular (Kersoulard), paroisse de Crach (1694). — Lettres dimissoires : pour noble Me Marc-Thomas Ameline, fils de noble homme Nicolas Ameline et de dame Françoise Dondel, de la paroisse d'Hennebont; — pour Me René Le Boirgne, sous-diacre; — pour Mathurin Corvoisier, sous-diacre; — pour Me Pierre Carereuff, acolyte; — pour Olivier Madouas, clerc (1694). — Certificats de vêture : pour Marguerite Hervoët, fille de noble homme Joseph Hervoët et de demoiselle Rose Coudé, novice au couvent des Ursulines de Vannes; — pour Marie-Françoise Dumoulin, fille de Daniel Dumoulin et d'[Esther] Usille, sieur et dame du Brossais, paroisse de Saint-Gravé, novice au couvent des Ursulines de Pontivy; — pour Hélène-Prudence Descartes, fille de messire Joachim Descartes, seigneur de Kerleau, conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Marie Pavec, novice en l'abbaye de la Joie lès-Hennebont, ordre de Cîteaux; — pour Marguerite-Rose Allain de la Marre, de la paroisse Saint-Mélaine de Morlaix, fille de M. Allain, sieur de la Marre, et de demoiselle Marie Coroller, novice en l'abbaye de la Joie lès-Hennebont (1693); — pour Agnès-Joseph de Lopriac, fille d'écuyer Guy de Lopriac et de Jacquette du Bouétyé (Boëtiez) seigneur et dame de la Haute-Touche, novice au couvent des. Ursulines d'Hennebont; — pour Françoise Le Baron, fille de noble homme François Le Baron et de Péronnelle de La Garde, sieur et dame de Querufée, novice au couvent des Ursulines d'Hennebont (1694). — Profession faite : par Françoise de Brouel, fille de feu messire Olivier de Brouel et de dame Mathurine de Bois-Brulé, au couvent des Ursulines de Vannes; — par Anne-Françoise Hervé, fille de noble homme Jean Hervé et de Louise Chauvel, sieur et dame de la Provôtaye, de la ville de Malestroit, au couvent des Ursulines de Pontivy; — par Suzanne-Marie Ruault, fille de Me René Ruault et de demoiselle Jacquette Guenet, au couvent des Ursulines de Pontivy; — par Renée Le Pappe, fille d'écuyer Antoine René Le Pappe, seigneur de Kerminy, paroisse d'Elliant, trève de Rosporden, évêché de Quimper, au couvent des Ursulines de Vannes; — par Mathurine-Joseph du Bouëtiez, fille de feu messire Jacques du Bouëtiez, vivant seigneur du dit lieu, et de dame Catherine-Marie Ermar, au couvent des Ursulines de Vannes; — par Marie-Céleste de Robien, fille de messire André de Robien, chevalier, seigneur comte de Kerambour, conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Marie-Vincente de Pulnian, au monastère de la Visitation-Sainte-Marie de Vannes; — par Perrine Rio au couvent des Ursulines de Malestroit; — par Marguerite Hervouet, fille de noble homme Joseph Hervouet, marchand à Vannes, au couvent des Ursulines du dit Vannes; — par Françoise de Bréhand, fille d'écuyer Bernardin de Bréhand et d'Anne-Thérèse Le Prestre, sieur et dame de la Roche-de-Bréhand, au couvent des Ursulines d'Hennebont; — par Marguerite-Rose Allain de la Marre, en l'abbaye de la Joie lès-Hennebont, ordre de Citeaux (1694). — Testament de Louise Mahéo, femme de François Briend, marchand, maître de vaisseaux, demeurant au bourg paroissial de Séné. — *Item* de Julienne du Fossé, dame de Tréhuen (1692). — *Item* de Jean Le Cadre, le jeune, fils d'André Le Cadre, demeurant au bourg paroissial de Saint-Jean-Brévelay (1693). — *Item* de Julienne Davart, femme de Pierre Mahéas, demeurant au village de l'Hostel-Béridel, paroisse de Carentoir (1694). — Dispense de bans : pour Me Julien Le Vaillant et demoiselle Anne Garnier; — pour Nicolas Briancour, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et Marie Faucheux, de la paroisse du Palais, de Belle-Ile; — pour Claude Le Pallet et Olive Le Bot, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — pour noble homme Jean Le Mière, docteur en médecine, et demoiselle Julienne Sébouez, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — pour François Noblet, de la paroisse de Caro,

diocèse de Saint-Malo, et Jeanne Lorès, du Pont-Bily, paroisse de Ruffiac; — pour Robert Bily, marchand à Vannes, et Guillemette Gauvain, tous deux de la paroisse Saint-Pierre; — pour le sieur Louis Hervoët, conseiller au présidial de Vannes *(senatorem hujus urbis)*, de la paroisse Saint-Pierre, et demoiselle Anne Daudin, dame de la Heindray, de la paroisse de Derval, diocèse de Nantes; — pour Jacques Thierry de Lépinais et Marie-Anne Corlay, de Port-Louis; — pour noble homme Gervais Bourget, sieur du Clos, de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Pétronille du Bousi, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont; — pour Charles Burot, procureur au présidial de Vannes, de la paroisse Sainte-Croix, et demoiselle Marie Le Donays, dame de Kercambre, de la paroisse Saint-Gildas de Rhuis; — pour Paul-Joseph marquis de Trécesson, de la paroisse de Campénéac, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Anne Bidé de la Granville, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — pour Jean Muder, de la paroisse de Mendon, et Perrine Le Païs, de la paroisse de Brech; — pour Vincent-Joseph Gainche, procureur au siège royal de Quimperlé, et demoiselle Jeanne-Marie Le Floch; — pour Jacques Ceillac et Yvonne Quellard, de la paroisse de Remungol; — pour François Rio et Jacquette Jupel de la paroisse d'Ambon; — pour Jean Macir et Jacquette Opté, de la paroisse du Port-Louis (1692); — pour Cyprien Monier et demoiselle Thérèse Coquelin, de la paroisse du Port-Louis; — pour Charles Brausier et Jeanne Gobeldu, de la paroisse du Port-Louis; — pour Jacques Gautier, marchand, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac, et demoiselle Andrée Lévesque, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — pour Jean Seignard et Renée Masson, de la paroisse d'Arzal; — pour Gilles Corlobé et Marie Drian, de la paroisse de Carnac; — pour Yves Le Turioner et Michelle Pobéguen, de la paroisse de Saint-Nolff; — pour Henriette Pondare, de la paroisse de Rieux, et Jean Bloyer, de la paroisse d'Allaire; — pour Pierre Le Boulicau et Sébastienne Prio, de la paroisse d'Ambon; — pour René Tayart et Geneviève Menaut, de la paroisse de Redon; — pour Étienne Plémer, de la paroisse de Carnac, et Françoise Le Boul, de la paroisse de Quiberon; — pour Vincent Le Nou, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Olive Le Feuve, de la paroisse de Radenac; — pour Gilles Thomas et Guillemette Salio, de la paroisse de Treffléan; — pour Jacques Héribe, seigneur de l'Épine (?) et demoiselle Jeanne Lavergne, de la paroisse de Plœmel; — pour J. Laudren, de la paroisse de Noyal-Muzillac, et Jeanne Daniel, de la paroisse de Questembert; — pour Yves Tual et Yvonne Travel, de la paroisse de Melrand; — pour André Porrel, de la paroisse de Cléguer, et Marguerite Cadoret, de la paroisse de Plouay; — pour Jérôme Boucher, de la paroisse de Guern, et Élisabeth Le Guen, de la paroisse de Bubry; — pour François Garel et Marguerite Gourmil, de la paroisse de Carnac; — pour écuyer H. Rogier, seigneur de Ponlevois, natif d'Angers, et demoiselle Louise Le Moyne, dame de Lermin, de la paroisse de Lesbin-Pontscorff; — pour Guillaume Le Hir, de la paroisse de Noyal-Pontivy, et Pétronille Giliot, de la paroisse de Pluméliau; — pour Gilles Carel et Marie Le Bodet, de la paroisse de Pluvigner; — pour Julien Audic et Guillemette Le Faye, de la paroisse de Pluvigner; — pour Jean Séveno et Juliette Hémon, de la paroisse de Grandchamp; — pour Laurent Audic et Guillemette Créabol, de la paroisse de Brech; — pour Jean Lottodé, de Brandivy, et Jeanne Lauti (*alias* Lotty), de Grandchamp; — pour Jean Le Mélinair, de la paroisse de Pluvigner, et Jeanne Le Maisser, de la paroisse de Brech; — pour Olivier Le Maisser, de la paroisse de Brech, et Claude Couédo, de la paroisse de Pluvigner (janvier 1693); — pour Julien Robo et Philippe Héno, de la paroisse de Naizin; — pour Jean Lantrin, de la paroisse de Radenac, et Jeanne Jan, de la paroisse de Pleugriffet; — pour Jean Juhel, de la paroisse de Malansac, et Renée-Marie Crété, de la paroisse de Peillac; — pour Yves Robinard et Jeanne Robinard, de la paroisse de Béganne; — pour Pierre Le Cocq, de la paroisse Sainte-Croix de Josselin, et Louise Le Querel, de la paroisse de Lantillac; — pour Me Jean Aubert et demoiselle Renée Gallien, de la paroisse de Meslan; — pour Claude-Henri de Cosiquier et Françoise de Lagarde, de la paroisse du Port-Louis; — pour François Rouxel, de la paroisse de Caden, et Guillaume Le Borgne, de la paroisse de Questembert; — pour François Le Sang et Louise Thomasic, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — pour Guillaume Eudo et Marie Le Boëdec, de la même paroisse; — pour Marc

Le Maillet et Olive Guiomarch, de la même paroisse; — pour Jacques Le Bléguet et Louise Guéguen, de la même paroisse; — pour Pierre Magret, de la paroisse de Buléon, et Guillemette Giguet, de la paroisse de Guégon; — pour Jean Juhel et Louise Guillouic, de la paroisse de Loqueltas-Plaudren; — pour François Gallo et Pétronille Lautrein, de la paroisse de Guéhenno; — pour écuyer Joachim du Pérenno, seigneur de Penvern et Persquen, et demoiselle Marie-Anne Le Drouguel de Quérian, de la paroisse Saint-Mélaine de Morlaix (février); — pour écuyer Gabriel-Joseph de Trévelec, seigneur de Coëron, diocèse de Nantes, et demoiselle Anne-Françoise Beause, dame de Toulhouet, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont (avril); — pour Guillaume Chartier, et Bertrandine Danet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — pour Julien Foulenier et Françoise Péniar, de la paroisse de Plœmeur (mai); — pour noble René de Sérent, seigneur de Brambec et de Kerlévenan, de la paroisse de Plescop, et demoiselle Gillette de Trégouet, de la paroisse de Cruguel-Billio; — pour Joseph Charet, de la paroisse Sainte-Croix de Nantes, et Guillemette Audran, de la paroisse de N.-D. du Mené de Vannes; — pour Thomas Bellanger, de la paroisse Saint-Salomon, et Catherine Le Port, de la paroisse Sainte-Croix, de Vannes; — pour Mᵉ François Monneau, de la paroisse de Guémené, et demoiselle Jeanne Lucas, de la paroisse de Baud (juin); — pour Henri du Roscouet, conseiller au parlement de Bretagne, et demoiselle Marie-Jeanne du Bois-Baudry; — pour Jean Le Cocq et Anne Dazvet, de la paroisse de Baud; — pour Guillaume Guymar et Catherine Le Lay, de la paroisse du Mené; — pour Gilles Charette, chevalier, seigneur de Montebert, conseiller au parlement de Bretagne, de la paroisse Saint-Denis de Nantes, et demoiselle Élisabeth-Gabrielle de Montigny, de la paroisse de Theix (juillet); — pour Yves Le Prince et Françoise Lasquelec, de la paroisse d'Ambon (août); — pour noble homme Jacques de Langle de La Boulais, de la paroisse de Locminé, et demoiselle Hélène-Monique de Langle, de la paroisse de Baud; — pour Mᵉ Joseph de Launay, procureur au présidial de Vannes, de la paroisse N.-D. du Mené, et demoiselle Thomase Mourault, de la paroisse Sainte-Croix du dit Vannes (septembre); — pour Antoine Baum, de la paroisse N.-D. du Mené de Vannes, et Guillemette Lottin, de la paroisse de Redon (octobre); — pour Louis Riallan, de la paroisse d'Auray, et Marie Pennart, de la paroisse de Pluneret; — pour Pierre Le Naugues et Nicole Daniel, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — pour Yves Le Marhadour et Madeleine Ezequel, de la paroisse de Lesbin-Pontscorff (novembre); — pour Jean Roudre et Marguerite Chanaut, de la paroisse de Riantec (décembre 1693); — pour noble homme Jean de Villiers, seigneur de Botorhan, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé, et demoiselle Catherine Le Verger, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — pour Robert Spofforh et Marie-Robine Lestang, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, — pour noble homme François Charpentier, seigneur du Harda, du diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Françoise Coudé de Kermarquer, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes: — pour Joseph-Vincent Henry et demoiselle Marie-Hyacinthe Le Verger, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — pour Mᵉ Jacques Le Verger et demoiselle Françoise Henry, de la même paroisse; — pour Jean Rault et Anne Testo, de la paroisse de Plœmeur (janvier 1694); — pour François Lestours, de la paroisse de Langoëlan, et Jeanne Guillemot, de la paroisse de Séglien; — pour Yves Bellec et Madeleine Poul, de la paroisse de Mellionnec; — pour Louis Le Marec, de la paroisse de Bieuzy, et Élisabeth Lestrat, de la paroisse de Pluméliau; — pour Olivier Le Bourlout et Jeanne Raul, de la paroisse de Cléguérec; — pour Jean Le Goff et Françoise Le Moyne, de la paroisse de Cléguérec; — pour Jérôme Le Clainche, de la paroisse de Malguénac, et Olive Le Gouic de la paroisse de Pluméliau; — pour Charles Renault et Perrine Le Guével, de la paroisse de Cléguérec; — pour Jean Guy et Jeanne Cardin, de la paroisse de Sérent; — pour François Nicol et Françoise Le Corre, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — pour Pierre Le Pichon et Julienne Perno, de la paroisse de Saint-Nolff; — pour Jacques Jouneaux, de la paroisse de Bieuzy, et Anne Hervio, de la paroisse de Baud; — pour Jean Guillo et Anne Le Ray, de la paroisse de Cruguel-Billio; — pour Yves Le Penven et Perrine Le Gallo, de la paroisse d'Arradon; — pour noble homme Pierre Le Faure, seigneur de la Chalays, de la paroisse Saint-Sauveur de Redon, et demoiselle Anne Nicol, de la paroisse

Saint-Patern de Vannes; — pour Jean Le Marec, de la paroisse de Pluméliau, et Françoise Josselin, de la paroisse de Locminé; — pour Alain Alano et Jacquette Caslech, de la paroisse d'Arzano; — pour Louis Remol, de la paroisse de Redené, et Hélène Le Hen, de la paroisse de Cléguer; — pour Louis Leslé et Louise Stephan, de la paroisse de Plœmeur; — pour Guillaume Le Badezet et Marguerite Nicol, de la paroisse de Quistinic; — pour Claude Guillevin et Clémence Grouhaël, de la paroisse de Quiberon; — pour Vincent Thuriau et Françoise Jagorel, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — pour Jean Dréan, de la paroisse de Nostang, et Marie Le Goulahec, de la paroisse de Plouhinec; — pour Louis Le Grall et Jeanne Conquer, de la paroisse de Nostang; — pour François Palaric et Marguerite Le Goff, de la paroisse de Saint-Tugdual; — pour Jacques Le Floch et Marguerite Lamenan, de la paroisse de Berric; — pour Yves Palaric, de la paroisse de Moréac, et Françoise Trifen, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — pour Charles Brunet et Perrine Le Gal, de la paroisse de Sérent; — pour Alain Le Boucher, de la paroisse de Saint-Jean-[Brévelay], et Yvonne Vally, de la paroisse de Plumelec; — pour François Guillard et Jeanne Maheau (*alias* Maheu), de la paroisse de Saint-Jean[-Brévelay]; — pour Guillaume Le Pen et Perrine Jégouzo, de la paroisse de Melrand; — pour Jacques Le Berrigaud et Guillemette Ouellan, de la paroisse d'Elven; — pour Louis Burban, de la paroisse de Malansac, et Jeanne Morice, de la paroisse de Peillac; — pour Jacques Renaut, de la paroisse d'Elven, et Marie Lendormy, de la paroisse de Plumelec; — pour Pierre Picart, de la paroisse de Larré, et Julienne Guiot, de la paroisse de Molac; — pour Julien Gouédo et Jeanne Guillaume, de la paroisse de Guégon; — pour Pierre Marion, de la paroisse d'Elven, et Élisabeth Le Bouquin, de la paroisse de Treffléan; — pour illustre et noble Hercule de Montigny, seigneur comte du dit lieu et de Kérisper, et demoiselle Joséphine-Françoise-Caroline de Langan, de la paroisse de Pluneret (février); — pour Marc Le Bihan et Guillemette Le Douarain, de la paroisse de Naizin; — pour Michel Mahé et Perrine Henry, de la paroisse de Quiberon; — pour René Jachard (*alias* Jacard), de la paroisse d'Hennebont, et Olive Le Hencouet, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray (mars); — pour noble homme Christophe Glain, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray, et demoiselle Anne de L'Allouette, de la paroisse Notre-Dame d'Hennebont (avril); — pour Jean Minier et Jeanne Marquer, de la paroisse de Riantec; — pour Esprit Abeil et Anne Le Gal, de la paroisse de Riantec (avril); — pour Jean Le Gouédec, de la paroisse de Plélauff, et Marie Le Poul, de la paroisse de Lescouet, — pour Noël Denieu, de la paroisse de Crach, et Anne Robert, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — pour Mathieu Advisse, de la paroisse Saint-Patern, et Jeanne Coudé, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — pour Olivier Le Moué et Guillemette Gicquel, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — pour Claude Le Moine et Marie Pihan, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray (mai); — pour Me Julien Godet, sieur de Kerévin, et demoiselle Eulalie Laigneau, de la paroisse d'Hennebont; — pour noble homme Sébastien-François Dufou, de la paroisse de Cléguérec, et demoiselle Marie de La Fosse, de la paroisse du Crucifix, ville et diocèse de Léon (juin); — pour François Forget, de Nantes, et Perrine Guihard, de la paroisse de Saint-Patern de Vannes; — pour Julien [Le] Malliaud et Françoise Morice, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — pour Me Jean Le Malliaud, sieur de Kerarno, de la paroisse de Locminé, et demoiselle Marie-Françoise Minier, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — pour Antoine Michel et Thomase Foulquier, de la paroisse de Riantec; — pour noble Germain-Joseph de Talhouet, seigneur de la Grassyonnaye, de la paroisse de Bubry, et demoiselle Marie-Catherine du Pezron, de la paroisse de Brech (juillet); — pour noble homme Barthélemy-Louis de Lesquen, de la paroisse de Saint-Servant, diocèse de Vannes, et demoiselle Jacquette-Agnès Chevrier de La Haye, de la paroisse Saint-Étienne de Rennes; — pour Armand Roulland et Renée-Jeanne de Barthélemy, de la paroisse de Riantec; — pour noble Alexis de l'Age, seigneur comte de Moréac, paroisse de ce nom, et demoiselle Marie-Urbaine de Sesmaisons, de la paroisse Saint-Vincent de Nantes; — pour Guillaume Daniélo, de la paroisse de Locminé, et Denise André, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (août); — pour Louis Picart et Jeanne Denoual, de la paroisse de Malestroit; — pour

Jean Boudard et Mathurine Mauvoisin, de la paroisse de Glénac; — pour François Dumoulin, sieur de Lesnuar, et Julienne Fraval, dame de Penhouet, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont; — pour Jean Boëze, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Michelle Mallain, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray (septembre); — pour François Sorel, de la paroisse de Saint-Marcel, et Jacquette Sérazin, de la paroisse de Malestroit; — pour André Brunet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Marguerite Moreau, de la paroisse du Palais, à Belle-Ile (octobre); — pour Guillaume Perrin et Charlotte Bernard, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — pour Guillaume Audic et Guillemette Le Gal, de la paroisse de Baud; — pour Louis Le Gallo, de la paroisse de Pluméliau, et Marguerite Tanguy, de la paroisse de Guern; — pour Jean Lucas et Louise Heisse, de la paroisse de Moréac (novembre); — pour Charles Duhamel et Marie-Anne Crosnier, de la paroisse de Plœmeur; — pour écuyer Pierre Le Rousseaux, seigneur de la Ville-Pierre, et demoiselle Jeanne Poulin, dame de la Ville-Chevrier, de la paroisse de Sérent; — pour Joseph Lestour et Claudine Guero, de la paroisse de Langoëlan (décembre 1694); — pour écuyer Jean de Serrecave, seigneur de Labau, major de la citadelle et de l'île entière de Belle-Ile, de la paroisse du Palais, et demoiselle Marie Dubois, dame des Sablons, de la paroisse de Riantec; — pour Louis-Vincent Le Verger, seigneur de Trémodec, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Marguerite Le Malliaud, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — pour écuyer Yves Moro, sieur de la Villeder, et demoiselle Marguerite de Francheville, dame de Bonnervault, de la paroisse de Sérent; — pour écuyer Louis Martin, sieur du Parc, de la paroisse Saint-Hilaire de Melle, évêché de Poitiers, et demoiselle Perronelle Le Vicomte; — pour Louis Le Dily et Renée Layec, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — pour Jean-Baptiste Mahuet, de la paroisse Notre-Dame du Mené de Vannes, et demoiselle Caroline Galpin, de la paroisse Sainte-Croix de la dite ville; — pour Pierre Le Moyec et Perrine Le Goff, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — pour Michel Lhonneur, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et demoiselle Barbe Le Coq, de la paroisse Saint-Denis de Nantes (janvier 1695); — pour Jacques Le Cozic, de la paroisse de Kervignac et Françoise Pleuer, de la paroisse de Plouhinec; — pour Michel Pittel, de la paroisse Notre-Dame du Mené, et Marie-Anne Hulcoc, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — pour Jérôme Guislebcrh, de la paroisse de Péaule, et Jeanne Jolivet, de la paroisse de Limerzel; — pour Patern Le Roux et Marie Le Mézec, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray (février 1695). — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage : entre Raoul Ricaut et Julienne Mounier, de la paroisse de Ruffiac; — entre François Caro et Perrine Danet, de la paroisse de Guégon; — entre François Le Loret, et Guillemette Drio, laboureurs, de la paroisse de Mendon (?); — entre Ambroise Gapé et Sébastienne Picard, de la paroisse de Questembert; — entre Guillaume Le Bothan et Jeanne Le Moing, de la paroisse de Cléguérec (1692); — entre Olivier Guillo et Perrine Le Carguel, de la paroisse d'Arzano; — entre André Doma et Mathurine Jouan, de la paroisse de Pluherlin; — entre Jean Bihouez et Jeanne Le Sayer, de la paroisse de Pleugriffet; — entre Guillaume Dréano et Martine Paul, de la paroisse de Noyal-Muzillac (1694). — Dispense de parenté pour autorisation de mariage obtenue : par Sébastien Lescornec et Françoise Le Page, de la paroisse de Sarzeau; — par Pierre Le Guernic et Guillemette Jégo, de la paroisse d'Ambon; — par Julien Blanchard et Marie Dupré, de la paroisse de Ruffiac; — par Jacques Thomas et Marie Jour, de la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel *(in forma pauperum)*; — par Jean Le Peltier et Jeanne Riffoche *(aliàs* Tifoge) de la paroisse d'Ambon; — par Gobrien Launay et Françoise Estienne, laboureurs, de la paroisse de Saint-Servant; — par Guillaume Mahéo, de la paroisse de Sarzeau, et Marie Pierre, de la paroisse de Theix; — par honorable homme Jean Le Bail, maître de navire, du village de Damgan, paroisse d'Ambon, et Guillemette Oravé, veuve Cotterel [de la même paroisse]; — par Jean Fravalo, de la paroisse de Plougoumelen, et Marguerite Reguidel, de la paroisse de Baden (1692); — par J. Haude, de la paroisse de Saint-Congard, et Françoise Mahéon, de la paroisse de Pleucadeuc; — par Pierre Mauloiffé, le jeune, et Perrine Jaulan, de la paroisse de Rieux; — par Mathurin Trévelo, de la paroisse de Guégon, et

Jeanne Symon, de la paroisse de Cruguel-Billio; — par Jacques Guillou et Élisabeth Le Masson, de la paroisse d'Inguiniel; — par Jean Doucet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Colombe Le Quéré, de la paroisse de Locminé; — par François-Vincent Celereux et Henriette Portico, de la paroisse d'Auray; — par noble homme Jean-Baptiste Pédron, seigneur de Kerhéren, et demoiselle Gillette de Larlan de Stanguic, de la paroisse de Pontivy; — par noble Jacques de Langle de la Boulais, de la paroisse de Locminé, et demoiselle Hélène-Monique de Langle, de la paroisse de Baud; — par Jean Bégaud et Renée Jollivet, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — par François Le Galloudec et Georgette Postic, de la paroisse de Melrand; — par Jean Guido et Françoise Loyer, de la paroisse de Molac; — par François Busson et Michelle Guillemin, de la paroisse de Malansac; — par Jean Talhouarne et Mathurine Le Louédec, de la paroisse de Priziac (1693); — par François Chauvin et Jeanne Blouin, de la paroisse de Langon; — par Julien Le Breton et Brigitte Lalis, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — par Alain Belloudeau et Anne Pitouays, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont; — par Yves Guillemot et Guillemette Quidu, de la paroisse de Séglien; — par Olivier Guillou et Perrine Le Carguel, de la paroisse d'Arzano; — par Pierre Jouan et Florentine Le Bel, de la paroisse de Peillac; — par Jean Luco et Françoise Leschet, de l'Ile-aux-Moines, paroisse d'Arradon; — par Pierre Bloyec et Gillette de Quy, de la paroisse d'Allaire; — par Nicolas Le Tévenic, de la paroisse de Surzur, et Paterne Le Gallic, de la paroisse de Noyalo; — par Pierre Le Guennec et Michelle Le Naizet, de la paroisse de Caudan; — par Jean Le Boudic et Jeanne Guiot, de la paroisse de Meslan; — par François Jégoux et Bertrand Le Nestour, de la paroisse de Plouay; — par messire Jean de Carheil, chevalier, seigneur de Kermouraut, et demoiselle Jeanne-Renée de La Haye, dame de Silz; — par Mathurin Uzel et Marguerite Le Digabel, de la paroisse de Sarzeau; — par Julien Le Malliaud et Françoise Morice, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — par Jean Ménahez et Jeanne Culaud, de la paroisse de Plumelin; — par Jacques Josseau et Julienne Maheau, de la paroisse d'Elven; — par Julien Le Cointe et Anne Bahon, de la paroisse de Pluherlin; — par Yves Pirioux et Perrine Rivière, de la paroisse de Béganne; — par Jean Le Seillour et Pétronille Le Fouillé, de la paroisse de Locmalo; — pour Julien Quiberan et Jeanne Bidault, de la paroisse de Billiers; — par Laurent Bahon et Françoise Le Floch, de la paroisse de Pluherlin; — par François Bihan et Julienne Quergourio, de la paroisse de Kervignac; — par Julien Quiban et Jeanne Burban, de la paroisse de Malansac; — par François Cougan et Guillemette Le Bolo, de la paroisse de Berric; — par Hervé Le Bodo et Marguerite Tiffoche, de la paroisse d'Ambon; — par Alain Le Penru et Julien Le Pautremat, de la paroisse d'Elven; — par Guillaume Le Nain et Anne Le Blanc, de la paroisse de Carentoir; — par noble homme Jean Jaheux, sieur de la Fontaine, de la paroisse d'Avessac, évêché de Nantes, et demoiselle Marie Rual, de la paroisse Notre-Dame de Redon, évêché de Vannes; — par Sylvestre Guillemot et Marguerite Le Nozahic, de la paroisse de Ploërdut; — par Jean Renaud, de la paroisse de Ruffiac, et Jeanne Texier, de la paroisse de Carentoir; — par André Brunet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Marguerite Moreau, de la paroisse du Palais, de Belle-Ile; — par Yves Derrien et Catherine Le Floch, de la trève de Guilligomarch, paroisse d'Arzano; — par Gilles Le Luet et Marguerite Chevalier, de la paroisse d'Elven (1694); — par Julien de Rennes et Julienne Laygle, de la paroisse de Brain; — par Charles et Marguerite Portugal, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile; — par Guillaume Mathurin et Perrine Le Clerc, de la paroisse d'Allaire; — par François Sabot et Yvonne Roben, de la paroisse de Béganne; — par messire Annibal-Auguste de Farcy, de la paroisse de Cuillé, diocèse d'Angers, et demoiselle Renée-Catherine Dumoulin, de la paroisse de Saint-Gravé, diocèse de Vannes (1695). — Tarif des droits d'enregistrement du greffe des Insinuations : Provision de bénéfice-cure : 5 l.; — de chapellenie : 4 l.; — d'office de 5 à 35 l.; — possession de bénéfice : 5 l.; — visa de collation : 6 l.; — bulles et lettres patentes : 20 l.; — présentation : 20 sols; — fondation : 40 sols; — titre clérical : 6 l.; — lettres de cléricature (tonsure, diaconat etc.) : 10 sols.; — dimissoires : 10 sols; — vêture : 30 sols; — profession : 30 sols; — Testament : 6 l.; — dispense de bans : 3 l.; — dis-

pense de parenté : 12 l.; *item* (*causa pampertatis*) : de 3 à 6 livres.

G. 312. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets papier.

1695-1697. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes : Alain Allano, greffier. — Collation, par le Pape : de la chapellenie de Saint-Cado, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Mᵉ Louis Gosselin, prêtre du diocèse de Coutances, docteur en théologie et chanoine de Rouen, en remplacement de Mᵉ Bon Étienne, prêtre, résignataire *causa permutationis* (février 1695); — de l'église paroissiale de Kervignac, au profit de Jacques David, prêtre du diocèse, en remplacement de Toussaint Jourdan, résignataire (mars); — de l'église paroissiale de Saint-Tudy en l'île de Groix, au profit d'Yves Uzel, prêtre du diocèse, en remplacement de Michel Gourdy (avril); — des prieurés simples de Lamenec en Plœmeur, au diocèse de Vannes, et de Guériton, *aliàs* Guermiton, au diocèse de Nantes, ordre de Saint-Benoît, au profit d'André Scion, clerc minoré du diocèse de Riez, en remplacement d'Isidore Huart, décédé; — de la commanderie du Saint-Esprit d'Auray, au profit de Charles Mignon, clerc du diocèse de Paris, en remplacement d'Eustache-Bernard Lavergne, décédé (mai); — du prieuré simple de Rieux, ordre de Saint-Benoît, au profit de Pierre-Guillame de La Vieuville, prêtre du diocèse de Saint-Malo, maître en théologie et associé de Sorbonne, en remplacement de Mathieu Charlan, décédé (juillet); — du prieuré simple de Sainte-Croix de Josselin, ordre de Saint-Benoît, au profit de Laurent Le Febvrier, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Caillot, et du nommé Broullé de Tessé, soi-disant clercs, détenteurs indus; — de la chapellenie de Saint-Michel, desservie en l'église abbatiale de Saint-Sauveur de Redon, au profit de René Manceau, prêtre, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît (octobre 1695); — de l'église paroissiale de Plaudren, au profit de Laurent de Kersivien, prêtre du diocèse de Léon, en remplacement de Julien Burguin, décédé (janvier 1696); — du prieuré simple de Saint-Nicolas sur Blavet, au profit de René Porrée du Parc, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de François de Lamarre, résignataire (mars); — du prieuré simple du Vincin, paroisse de Plœren, au profit de Jean-Jacques de Bizien, clerc du diocèse de Tréguier, en remplacement d'Henri-Jean de Bizien, résignataire; — de l'église paroissiale de Plouharnel, au profit de Gildas Nicolas, prêtre du diocèse (avril); — de l'église paroissiale de Meucon, au profit de Roland Rio, prêtre du diocèse de Tréguier, en remplacement de Guillaume Caudal, décédé (juin); — de l'église paroissiale de Saint-Gonnery, au profit de Jacques Le Ray, prêtre du diocèse de Tréguier (juillet); — de l'église paroissiale de Brandérion, au profit de Marc Dittez, prêtre du diocèse de Tréguier, en remplacement d'Olivier Le Marchand, décédé; — de l'église paroissiale d'Erdeven, au profit de Nicolas Le Guelhec, prêtre du diocèse de Quimper (août); — de l'église paroissiale de Sixt, au profit de Jean Guihot, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Bordier, résignataire (novembre 1696); — de l'église paroissiale de Grandchamp, au profit de Hyacinthe-Maurice de Thierry, docteur de la maison et société de Sorbonne, en remplacement de Julien Gédouin de la Dobrays, résignataire (février 1697); — du prieuré simple de Saint-Gildas (ordre de Saint-Benoît), en la paroisse de Bieuzy, au profit de François-Blaise Vignolle, religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, en remplacement de Joseph Coignasse du Carrier, résignataire; — de l'église paroissiale Saint-Patern, faubourg de Vannes, au profit de Claude Guilloux, prêtre du diocèse, docteur en théologie de la faculté de Paris, en remplacement de Nicolas Gervaise, résignataire (mars); — de l'église paroissiale d'Erdeven, au profit de Nicolas Le Guellec, en remplacement de N. Le Bail, décédé (mai 1697). — Brevet du Roi portant collation de l'abbaye de Lanvaux, au diocèse de Vannes, ordre de Cîteaux, au profit de Jean-Mathurin Deschamps, prêtre du diocèse de Lyon, en remplacement de Claude-Philippe du Laurel de Tagny, démissionnaire (Versailles, 8 septembre 1695, enregistré le 3 janvier 1696). — Collation, par l'Évêque ou son vicaire général : de la chapellenie dite des Marquiers, desservie en l'église paroissiale d'Allaire, au profit de Roland Marquier, prêtre du diocèse (février 1695); — de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, desservie en

l'église paroissiale de Béganne, au profit de Mathurin Jégo, prêtre du diocèse (mars 1695); — de l'église paroissiale de Saint-Vincent, en faveur de Vincent Dubot, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Kerserho, desservie en l'église paroissiale d'Erdeven, au profit de Bertrand Thomas, prêtre du diocèse (avril 1695); — de l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, au profit de Jean Guérot, en remplacement de Pierre Richard, décédé (juin 1695); — de l'église paroissiale de Plœmeur, au profit d'Olivier Buléon, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Trégomel, au profit d'Olivier Le Camp, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Angeneau, démissionnaire (juillet 1695); — de l'église paroissiale de Plumelin, au profit du dit Jacques Angeneau (août 1695); — de la chapelle Saint-Yves, en la paroisse de Bubry, au profit de Guillaume Le Boult, prêtre du diocèse, en remplacement de François Porrot, décédé; — de l'église paroissiale de Lescouet, au profit de Georges Brossart, prêtre du diocèse, en remplacement d'Olivier Buléon, démissionnaire; — de l'église paroissiale de Locmalo et doyenné de la collégiale de Guémené, au profit d'Henri-Isidore de La Chasse, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, en remplacement de Pierre Raguideau, décédé (octobre 1695); — de l'église paroissiale de Brain, au profit de Jean Le Doyen, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Notre-Dame de Lorette, desservie en l'église paroissiale de Saint-Congar, au profit d'Olivier Le Corre, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Hervigot, décédé; — de la chapellenie de Saint-Jean, desservie en l'église paroissiale de Péaule, au profit de François Lubert, diacre du diocèse, présenté par Jean Jeffredo, laboureur, du village de Keropec, paroisse de Péaule (novembre 1695); — de l'église paroissiale du Temple de Carentoir, en faveur de Guillaume Forest, prêtre du diocèse d'Avranches, présenté par écuyer René Chevrier, patron de la dite église; — de la chapelle de Saint-Yves, en la paroisse de Bubry, au profit de Guillaume Le Boulher, prêtre du diocèse, en remplacement de François Parol, décédé (décembre 1695); — de la chapellenie de Saint-Yves, desservie en l'église paroissiale de Sarzeau, au profit d'Henri Le Vacher, clerc du diocèse, présenté par Pierre Le Vacher, sieur de Lohac; — d'une chapellenie fondée en la chapelle privée de Cardelan, au profit de Joseph de Commereuc, prêtre du diocèse de Saint-Malo (janvier 1696); — de la chapelle Saint-Symphorien, située en la paroisse de Locmalo, au profit d'Yves-René de Launay de La Salle, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, en remplacement de Pierre Raguideau, décédé (avril 1696); — de l'église paroissiale de Plumergat, au profit de Jean Le Tallec, démissionnaire (mai 1696); — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-lès-Hennebont, au profit de Claude Le Puillon, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Marquer, démissionnaire; — de la chapellenie de Sainte-Marguerite, desservie à l'autel de Saint-Fiacre en l'église cathédrale de Vannes, au profit de François Le Picard, prêtre du diocèse, en remplacement d'Alain de Guer, démissionnaire (juin 1696); — d'une chapellenie fondée en la chapelle Saint-Nicolas, paroisse de Pluherlin, au profit de Pierre Le Prévost, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean de La Noë, décédé (août 1696); — de la chapellenie de Saint-Luiry, desservie à l'autel de Saint-Sébastien en l'église cathédrale, au profit de Julien-Mathurin Nouvel, clerc du diocèse, présenté par Jean Nouvel, sieur de Glavignac, conseiller du Roi au siège présidial de Vannes, abbé de la confrérie de Saint-Sébastien; — de l'église paroissiale de Malansac, au profit de François Dejours, prêtre du diocèse de Nantes, en remplacement de Pierre Le Chesne, résignataire (octobre 1696); — de la chapellenie fondée par Gilles Quiban, en l'église paroissiale de Malansac, au profit de Guillaume Caudar, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Notre-Dame, desservie en l'église paroissiale de Caden, au profit de Jean Le Louer, prêtre de la communauté de Saint-Patern de Vannes, présenté par Pierre Naël, laboureur, demeurant au village du Maguero, paroisse de Caden (novembre 1696); — de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église cathédrale de Vannes, en faveur de Guillaume Blanchet, prêtre, docteur en théologie, présenté par Olivier Salomon, sieur de Cresquel, en remplacement de noble Jean de Marque, résignataire; — de la chapellenie de Saint-Mathurin, desservie en l'église paroissiale de Malestroit, au profit de Julien de La Porte, prêtre du diocèse, présenté par demoiselle Jeanne

Guillemot, en remplacement de Pierre Guillaume, décédé; — de la chapellenie de Saint-Michel, desservie en l'église paroissiale de Carentoir, au profit de Joseph Braud, prêtre du diocèse, présenté par écuyer Gervais de Carheil, seigneur de la Guichardays, en remplacement d'Honoré Le Roy, décédé (décembre 1696); — de la chapellenie de Notre-Dame des Vertus, desservie en la chapelle de Fondelienne, paroisse de Carentoir, en faveur de Louis Raguideau, curé de la dite paroisse, présenté par Gillette Cherdel, dame de la Garenne, épouse de Louis Maubec, en remplacement d'Honoré Le Roy; — de la chapellenie de Saint-Georges, desservie en l'église paroissiale de Carentoir, au profit de Jean Le Blanc, prêtre du diocèse, présenté par Germain-Jude de Talhouet, chevalier, seigneur comte du dit lieu, en remplacement d'Honoré Le Roy; — de la chapellenie fondée par feu Guillaume Noury, prêtre, en l'église paroissiale de Saint-Martin, au profit de Guillaume Prévost, prêtre du diocèse, présenté par Pierre Diguet et René Noury (janvier 1697); — de la chapellenie des Portes, desservie en la chapelle de Saint-Jean-Baptiste ou d'Espilleures, paroisse de Bains, au profit de Jean Gaudin, clerc du diocèse, présenté par Mathurin Gaudin, en remplabement de Jean Coëtcaden, démissionnaire (mars 1697). — Provision d'un canonicat en l'église collégiale de Guémené, au profit de Grégoire Corbé, archiprêtre de la dite église, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon (novembre 1695). — Provision, d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, en faveur de Louis de Keralbault, prêtre, recteur de Plœren, en remplacement de René Bigarré, décédé (août 1696). — *Item*, par le Pape, au profit de François Jamoays, clerc tonsuré du diocèse, en remplacement de Gilles Henry, résignataire (août 1696). — Fondation, par demoiselle Jacquette Frollo, veuve de noble homme Claude Bouésoul, sieur de Penvern, de plusieurs messes à célébrer par les PP. Carmes d'Hennebont (février 1695); — par les héritiers de François Morice, suivant ses dernières volontés, d'une rente de 11 l., au principal de 200 l., pour l'entretien de la lampe en l'église paroissiale de Peillac (avril 1695); — par Anne Rolland, dame de Guidfos, de deux services annuels à perpétuité en l'église paroissiale de Bubry (avril 1695). — Autres fondations : par François Esmeraut, du village de la Ville-Métayer, paroisse de Sérent (mai 1695); — par Marguerite Bauval, veuve de Michel Mounier, de l'office du jour et fête de Sainte Marguerite en l'église Saint-Patern de Vannes (mai 1695); chiffre de la fondation : 400 l.; — par François Guillaume, laboureur, époux de Françoise Lucas, d'une messe hebdomadaire à célébrer, chaque dimanche et le jour de la Toussaint, en la chapelle Saint-Fiacre, paroisse de Malansac (septembre 1695); — par Jean Ezoannic, laboureur, de la paroisse de Melrand (octobre 1695), — par Michelle Perrin, veuve de Denis Le Baron, de messes et d'un office canonial en l'église du Saint-Esprit d'Auray (novembre 1695); — par Marie-Madeleine de Castille, veuve de haut et puissant seigneur messire Nicolas Fouquet, chevalier, vicomte de Melun et de Vaux, marquis de Belle-Ile et autres lieux, ministre d'État, surintendant des finances de France, et procureur général de Sa Majesté en son parlement de Paris, d'une mission à Belle-Ile, tous les cinq ans, moyennant 120 l. de rente annuelle, constituée par la dite dame, au profit des PP. Jésuites de Vannes, chargés de la mission (novembre 1695); — par Grégoire de Keralbaud, chevalier, seigneur de Cardelan, et dame Marguerite Le Gouvello, son épouse (janvier 1696); — par noble homme Sébastien Guérec, sieur de Kerbarh, pour l'entretien de la lampe et luminaire « estant devant le Saint-Sacrement », et la célébration d'une messe hebdomadaire en l'église paroissiale de Croixanvec, moyennant une rente de 36 l. pour la première de ces fondations, et de 30 l. pour la seconde (janvier 1696); — par Marie de Rosmar, comtesse et chanoinesse de Remiremont, demeurant en son château de Kernivinien, paroisse de Bubry (février 1696); — par misssire Olivier Sivien, de la paroisse de Noyal-Muzillac, d'une messe hebdomadaire en l'honneur du Saint-Sacrement, etc. (février 1696); — par demoiselle Jacquette Valet, veuve d'écuyer René-Bonaventure Le Moyne, sieur du Couédic, demeurant à Auray, en l'église des Carmes du Bondon près Vannes (mai 1696); — par demoiselle Catherine Allain, épouse de noble homme Michel Frollo, sieur du Gras, en l'église Notre-Dame-du-Paradis d'Hennebont (mai 1696); — par dame Jacquette Le Flo, veuve de messire David de

Cleg[u]ennec, chevalier, seigneur de Meslien, en l'église Notre-Dame d'Hennebont (mai 1696); — par Martin de la Noë, marchand tanneur, demeurant en la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin (mai 1696); — par Perrine Berthé, veuve du précédent, en l'église Notre-Dame de la Tronchaye, du dit Rochefort (mai 1696); — par missire Jean de la Noë, prêtre, chanoine en l'église de Notre-Dame de la Tronchaye de Rochefort, d'un obit et d'une messe à perpétuité en la dite église (juin 1696); — par Thomas Le Mouel, laboureur, et Perrine Le Gohalen, son épouse, de trois messes chantées, par mois, en l'église paroissiale d'Arradon (juillet 1696); — par François Robin, d'une messe matinale en l'église paroissiale de Saint-Gouvry, moyennant une rente de 25 l. (octobre 1696); — par Jeanne Robin, veuve de Pierre Gillart, de l'office du jour et fête de Sainte Thérèse en l'église Saint-Patern de Vannes (octobre 1696); — par honorable femme Françoise Gaignard, veuve de Me Olivier Roger, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin (octobre 1696); — par Nicolas Hazo, homme de labeur, et consorts, de la paroisse de Noyal-Muzillac, exécuteurs des dernières volontés de Jean Jaffrio, leur oncle (novembre 1696); — par Vincent Pirson, de la paroisse de Noyal-Muzillac (novembre 1696). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 90 l. tournois de rente : au profit de Joseph Le Gelloux, étudiant en théologie sous les PP. Jésuites de Vannes, par François Le Gelloux, son père, du bourg de Pluvigner (février 1695); — au profit de Thuriau Guégano, originaire de la paroisse de Languidic, par Jean Guégano et Marguerite Auffret, ses père et mère (février 1695); — au profit de Joseph Jaffrigo, étudiant en théologie au collège des Jésuites de Vannes, par Julienne Mourault, veuve de Pierre Jaffrigo, sa mère (mars 1695); — au profit de Quirien Le Roux, clerc tonsuré, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Antoine Le Roux, homme de labeur et Marie Le Meut, ses père et mère, demeurant au village de Kersassin, paroisse de Landaul (avril 1695); — au profit d'Yves Le Goff, clerc tonsuré, par Catherine Le Goff, veuve de Jean Le Bonder, demeurant au village de Kergal, paroisse de Guidel (avril 1695); — au profit de Pierre Loyer, clerc tonsuré, étudiant au collège de Vannes, par autre Pierre Loyer et Perrine Savary, ses père et mère, du village de Ténello, paroisse de Limerzel (mai 1695); — au profit de Guillaume Tual, écolier, fils de François Tual et de Claudine Boullido, par Julien Maigné et Guillaume Boullido, tanneurs et cordonniers, demeurant en la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin (mai 1695); — au profit de Guillaume Dabo, par Louise Guillaume, sa mère, veuve Yves Dabo, demeurant au village de la Vieille-Forêt, paroisse de Saint-Vincent-sur-Oust (juin 1695); — au profit de Julien Montrelay, clerc tonsuré, étudiant sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Abel Montrelay, son père, veuf de Guillemette Lamour, demeurant au village de Bot-Elven, en la paroisse d'Elven (juillet 1695); — au profit de Louis Le Digot, par Jeanne Chevrier, veuve de Louis Le Digot, sa mère, demeurant au village de Lanéon (Lannion), paroisse d'Elven (août 1695); — au profit de Guillaume Jouas, écolier chez les PP. Jésuites de Vannes, par Marguerite Bellégo, veuve de Louis Jouas, sa mère, de la paroisse de Moustoirac (septembre 1695); — au profit de Guillaume Le Portz, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Pierre Le Portz, son père, de la paroisse de Carnac (octobre 1695); — au profit de François Le Rol, clerc tonsuré, étudiant en théologie au collège de Vannes, par François Le Rol, son père, homme de labeur, du village de Kergouet, paroisse de Crach (octobre 1695); — au profit d'Olivier Caudal, écolier chez les PP. Jésuites, à Vannes, par Julien Caudal et Alenette Lamour, ses père et mère, du bourg de Moustoirac (octobre 1695); — pour Antoine Gourin et par lui-même, le dit Gourin, clerc, étudiant à Vannes, fils de défunts Charles Gourin et Anne Le Fur, de la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel (décembre 1695); — au profit d'écuyer François-Alexis du Bot, étudiant en théologie, sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par messire Olivier du Bot, chevalier, seigneur de la Grignonnays, Talhouet, Clergerel et autres lieux, son père, veuf de dame Catherine Botherel de Quintin (décembre 1695); — au profit de Pierre Dejours, par demoiselle Françoise Danillo, sa mère, veuve de Me François Dejours, vivant sieur de la Bogeraye, notaire et procureur en la juridiction du comté de Rochefort (janvier 1696); — au profit de Jean Le Borgne, clerc tonsuré, par Guillaume Le Borgne, son

père, et Françoise Méhal, sa belle-mère, du village de Bocaval, paroisse de Caden (février 1696); — au profit de Claude Lucas, clerc du diocèse de Vannes, par honorable homme Pierre Lucas, marchand, et demoiselle Françoise Le Gal, ses père et mère, demeurant au bourg trévial de Trédion, paroisse d'Elven (mars 1696); — au profit d'André Le Meitour, clerc tonsuré, par Vincent Le Meitour, son père, du village de Lescanen (Luscanen), paroisse de Plœren (mars 1696); — au profit de Jean Le Tesson, clerc, étudiant au collège de Vannes, par Louis Le Tesson, son père, du village de Kerbasquet, paroisse de Plouhinec (mars 1696); — au profit de Guillaume Plév er, clerc, étudiant au collège de Vannes, par Marc Pléver, son père, demeurant au village de Kermorain, paroisse de Plouhinec (mars 1696); — au profit de Jean Brohan, étudiant au collège de Vannes, par Pierre Brohan, marchand drapier, et Claude Bozet, ses père et mère, de la paroisse de Limerzel (avril 1696); — au profit de François Dubois, bachelier de Sorbonne, par Jean Dubois, sieur de Kerbesconte, intéressé dans les fermes générales de Bretagne et dame, Ursule de La Pierre, ses père et mère, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont (mai 1696); — au profit de Pierre Le Mené, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Sébastien Le Mené, laboureur, et Julienne Pierre, ses père et mère, de la paroisse de Treffléan (mai 1696); — au profit de Pierre Cheron, écolier, par Olivier Cheron et Renée Juhel, ses père et mère, de la paroisse de Malansac (juin 1696); — au profit de Jean Kergosien, par Julienne Le Clouérec, sa mère, veuve de Jean Kergosien, de la paroisse de Mendon (juillet 1696); — au profit de François-Éléazar Guérin, clerc tonsuré, par Barthélemy Guérin, sénéchal de Malestroit, son père (juillet 1696); — au profit de François Rouxel, par Julienne Burban, veuve Rouxel, sa mère (juillet 1696); — au profit de François Margarit, clerc tonsuré, étudiant sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Charles Margarit et Yvonne Le Métayer, ses père et mère, du bourg paroissial de Saint-Jean-Brévelay (août 1696); — au profit de Nicolas Danto, clerc tonsuré, de la paroisse de Peillac, par Jacques Le Bel, laboureur, son cousin germain (septembre 1696); — au profit de Jacques Guyodo, par Jean Guyodo, marchand, et Guillemette Juhel, ses père et mère, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin (septembre 1696); — au profit de Julien Méhat, écolier, étudiant en la ville de Nantes, par Pierre Méhat, veuf de Jeanne Mahé, son père, de la paroisse de Caden (octobre 1696); — au profit de François Cadoret, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Nicole Botherel, veuve de Guy Cadoret, sa mère, marchande en la rue Fontaine, faubourg de Vannes (octobre 1696); — au profit de Jean Le Baud, étudiant en théologie au collège des PP. Jésuites de Vannes, par Yves Le Baud, maréchal grossier, et Olive Le Vaillant, ses père et mère, du village de Fournevay (Fornévé), paroisse de Sarzeau (décembre 1696); — au profit de Pierre Lalis, clerc tonsuré, par Bertrand Lalis, son père, marchand drapier, demeurant au village du Riellec, paroisse de Sarzeau (janvier 1697); — au profit de François Le Trévedic, clerc tonsuré, par Julien Le Trévedic, laboureur, et Jeanne Tatibouet, ses père et mère, de la paroisse d'Arradon (février 1697); — au profit de Louis Le Goff, étudiant en physique au collège des Jésuites de Vannes, par autre Louis Le Goff, son père, *ménager*, de la paroisse de Séglien (février 1697); — au profit de Vincent Le Breton, étudiant en philosophie au collège de Vannes, par Michel Le Breton, marchand boucher à Vannes, et Charlotte Fourmont, ses père et mère; — au profit d'Olivier Le Rol, clerc, étudiant en philosophie au collège de Vannes, par François Le Rol, veuf de Julienne Le Bagouer, du village de Kergouet, paroisse de Crach (mai 1697); — au profit de Sébastien Le Turionner, étudiant en physique au collège de Vannes, par vénérable et discret missire Abel Le Turionner, prêtre, curé de la trève de Monterblanc, et autres, ses frères et beau-frère (juin 1697); — au profit de Vincent Le Penvern, clerc, par Bonaventure Le Penvern et Marie Le Pléver, ses père et mère, de la paroisse de Plouhinec; — au profit d'Étienne Cougoulat, étudiant en théologie chez les PP. Jésuites de Vannes, par Michel Cougoulat, son père, de la paroisse de Pluvigner (juillet 1697); — au profit de Julien Guédo, clerc tonsuré, étudiant en philosophie, par Jean Guédo, laboureur, et Alanette Lamour, ses père et mère, de la paroisse du Moustoir-Locminé (juillet 1697); — au profit de Jean Jouanic, clerc tonsuré,

étudiant en philosophie chez les PP. Jésuites de Vannes, par Daniel Jouanic, laboureur, et Jeanne Guillouzo, ses père et mère, de la paroisse de Remungol (juillet 1697). — Lettres dimissoires : pour Jean Dugué, fils de Pierre Dugué et de Jeanne Dubot, de la paroisse de Saint-Gravé (mai 1695) ; — pour Mathieu Chambost, fils de Louis Chambost et de Catherine Allaneau, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (septembre 1695); — pour Honoré-Mathurin Corvoisier, diacre du diocèse (novembre 1695) ; — pour François Garvallet, fils de Jacut Garvallet et de Perrine Pondare, de la paroisse de Saint-Jacut (janvier 1696) ; — pour Joseph Lambert, fils de Louis Lambert et de Jeanne Lentivy, de la paroisse d'Allaire (février 1696) ; — pour noble Louis-Joseph de Lentivy, fils de René de Lentivy et de dame Michelle-Agnès du Chemin, de la paroisse de Languidic (avril 1696) ; — pour François Dubois, sous-diacre du diocèse, bachelier en théologie de la faculté de Paris (décembre 1696) ; — pour Christophe-Dominique Morel, fils de Me René-Pierre Morel, sieur de la Sauldrays, et de demoiselle Gabrielle Nivet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (février 1697), etc. — Certificats de vêture : pour Eulalie Le Milloch, fille de M. [Le Milloch] de Brangollo, alloué d'Hennebont, et de dame Eulalie de la Pierre, postulante au couvent de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (mars 1695) ; — pour sœur Louise de Sainte-Agathe, fille de M. Panageau, marchand de Nantes, novice au monastère [du Calvaire] de Redon (avril 1695) ; — pour Charlotte Soreau, fille de Pierre Soreau et de feu Olive Gicquel, de Guérande, novice au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes ; — pour Marguerite Nicol, fille de Guillaume Nicol et de Vincente Piquet, de Vannes, novice au même monastère (mai 1695) ; — pour Françoise Dollier, fille d'écuyer Claude Dollier et de Marie du Pas, sieur et dame du Port-de-Roche, novice au monastère des Ursulines de Redon ; — pour Ursule Pondavy, fille d'honorable homme François Pondavy et de demoiselle Madeleine Johanneau, novice au même monastère ; — pour Jeanne-Thérèse Landays, fille de Pierre Landays actuellement prêtre, et de feu Jeanne Peccot, sieur et dame de la Cardinière, novice, au même monastère ; — pour Marie Pestelaud, fille de feu François Pestelaud et de demoiselle Jeanne Danto, sieur et dame de Beauregard, novice au même monastère ; — pour Marie Fougeray, fille d'honorable homme Guy Fougeray et de demoiselle Marie Robin, novice au même monastère ; — pour Jeanne-Françoise Mancel, fille de noble homme Georges Mancel et de demoiselle Louis Bauthamis, sieur et dame de la Gicquelais, novice au même monastère ; — pour Anne Dollier, fille d'écuyer Claude Dollier, conseiller du Roi, maître ordinaire de ses comptes en Bretagne, et de dame Marie du Pas, novice au même monastère (juillet 1695) ; — pour demoiselle Jeanne Duchon, postulante au couvent de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (août 1695) ; — pour Françoise-Agnès Le Cozic, novice au monastère de la Visitation-Sainte-Marie de Vannes ; — pour Marguerite-Aimée de Robien, novice au même monastère ; — pour Olive Buisson, fille de noble homme Geffroy Buisson et de demoiselle Jeanne Duval, novice au couvent des Ursulines d'Hennebont (octobre 1695) ; — pour Marie-Madeleine Aumont, postulante au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (mai 1696) ; — pour Élisabeth-Suzanne de La Villéon, postulante au même monastère (juillet 1696) ; — pour sœur Perrine Couénon, novice au couvent du Calvaire de Redon (mars 1697) ; — pour Hélène Le Vendeur, fille de M. Me Jean Le Vendeur, conseiller du Roi, maitre particulier et juge des Eaux, Bois et Forêts au diocèse de Vannes, et de demoiselle Vincente Rouxeau, postulante au couvent de Notre-Dame-de-Charité du dit Vannes ; — pour Anne-Catherine de Comble, fille d'écuyer Pierre de Comble et de dame Renée Le Jorel, postulante au même monastère (mars 1697). — Profession faite : par sœur Hélène-Prudence Descartes, en l'abbaye de la Joie lez-Hennebont (mars 1695) ; — par sœur Marie de Sainte-Élisabeth Le Gouvello, fille d'écuyer Anne Le Gouvello et de Perrine Le Marquer, sieur et dame du Rosmeno, de la ville d'Hennebont, au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes ; — par sœur Marie Perret, de Ploërmel, au même monastère ; — par sœur Marie Allano, fille d'Alain Allano et de défunte Olive Bréan, de Vannes, au même monastère (mai 1695) ; — par sœur Charlotte Soreau, au même monastère (juin 1695) ; — par sœur Jeanne Ripault, fille d'écuyer Christophe Ripault et de Charlotte de Manigot, seigneur et dame de la Caffinière, au couvent des Ursulines de Redon ;

— par sœur Françoise Dollier, fille d'écuyer Claude Dollier, conseiller du Roi, maitre ordinaire de ses comptes en Bretagne, et de dame Marie du Pas, seigneur et dame du Port-de-Roche, au même monastère (juillet 1695); — par sœur Suzanne Martineaux, au couvent des Ursulines de Vannes; — par sœur Michelle Jan, au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (août 1695); — par sœur Anne-Félicie de l'Escu, fille de messire Gilles de Lescu, chevalier, seigneur comte de Beauvais, conseiller du Roi en la Grande Chambre du parlement de Bretagne, et de dame Anne Magon, au couvent des dames de la Visitation de Vannes; — par sœur Anne Rebours, fille d'écuyer François Rebours et de Marie-Charlotte Riaud, sieur et dame du Vaumadeuc, au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (septembre 1695); — par sœur Marie-Augustine de Haudrissy, au monastère de la Visitation-Sainte-Marie de Vannes; — par sœur Françoise-Rosalie Bourgeois, au même monastère (octobre 1695); — par sœurs Claude et Jacquette Diguet, filles de défunts nobles gens Julien Diguet, sieur du Bot, avocat en la cour, et Suzanne de Handressy, au monastère des Carmélites de Nazareth, à Vannes (août 1696); — par sœur Marie de Comble, fille d'écuyer Pierre de Comble, sieur de Nayves, au couvent des Ursulines de Muzillac (octobre 1696); — par sœur Hélène de L'Erne, au monastère des Carmélites de Nazareth; — par sœur Marie Fougeray, fille d'honorable homme Guy Fougeray et de demoiselle Marie Robin, au monastère [du Calvaire] de Redon (décembre 1696); — par sœur Perrine Couénon au dit monastère (mars 1697); — par sœur Eulalie Le Miloch, au couvent de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (avril 1697); — par sœur Suzanne Le Lidour, au couvent des Ursulines de Malestroit (mai 1697). — Dispense de bans pour servir à la célébration du mariage : entre François Eveno, de la paroisse de Questembert, et demoiselle Charlotte Duchesne, de la ville de Guérande, diocèse de Nantes; — entre Claude Le Duc, de la paroisse de Ménéac, diocèse de Saint-Malo, et Marie Gaigne, de la paroisse de Plœmeur; — entre Julien Guyot, de la paroisse de Sérent et Ollive Lého, de la paroisse Sainte-Croix de Josselin; — entre François Cléro, de la paroisse de Limerzel, et Jeanne Jubert, de la paroisse de Péaule; — entre Jean Daupha, de la paroisse de Lanvaudan, et Guillemette Le Cavil, de la paroisse de Bubry; — entre Julien Labbé, de la paroisse d'Inguiniel, et Marguerite Lesel, de la paroisse de Bubry; — entre Paul Pérès et Louise Perrot, de la paroisse de Bubry; — entre Michel Rousselot, de la paroisse d'Arzano, et Marie Cocq, de la paroisse de Meslan; — entre Abel Moussart, de la paroisse de Marzan, et Jacques Gorel, de la paroisse de Péaule; — entre Yves Pavic et Yvonne Le Ral, de la paroisse de Languidic; — entre Nicolas Deplan et Marie Malerbe, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Jean Le Moullec, de la paroisse de Bieuzy, et Georgine Le Page, de la paroisse de Melrand; — entre Jean Julé, de la paroisse de Quistinic, et Christine Le Gouriérec, de la paroisse de Melrand; — entre Julien Bruault et Marguerite Colicher, de la paroisse de Melrand; — entre noble homme Sébastien Rouxel, sieur du Poulblent, de la paroisse de Plouay, et demoiselle Jacquette Lucas, de la paroisse de Locmalo; — entre Jean Corno et Perrine Allain, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre André Moussart, de la paroisse de Baden, et Julienne Hervé, de la paroisse de Plougoumelen; — entre Guillaume Le Maistre et Marie Le Pimpec, de la paroisse d'Inguiniel; — entre Henri Robic et Mathurine Guilloux, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Louis Pierre, de la paroisse de Noyal-Pontivy, et Françoise Le Mouel, de la paroisse de Croixanvec; — entre Charles Maillard et Perrine Guillouzic, de la paroisse de Questembert; — entre Jean Huigo (Hervigo ?) et Charlotte Le Badet, de la paroisse de Bubry; — entre Sixt Dréan, de la paroisse de Limerzel, et Marie Guého, de la paroisse de Péaule; — entre Yves Reguidel et Yvonne Corfinat, de la paroisse de Plaudren; — entre Jacques Guyot et Guillemette Daniel, de la paroisse de Noyal-Muzillac (février 1695); — entre Hémon Bouvier, de la paroisse de Pizien (?), archevêché de Vienne, et Renée Trévalinet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (mars 1695); — entre François Torichon et Michelle-Marguerite Drole, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre noble homme Marc Gallais, de la paroisse de Mauves, diocèse de Nantes, et demoiselle Anne Horné, de la paroisse de Renac; — entre Jean Le Fichant et Guillemette Joulet, de la paroisse de Riantec

(avril 1695) ; — entre Civil Le Guezo et Guillemette Mérian, de la paroisse d'Ambon ; — entre Michel-Ambroise de Chateautrò, de la paroisse de Réminiac, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Renée-Marguerite de La Noué, de la paroisse de Saint-Marcel-de-Bohal ; — entre Jacques Le Joue et Thérèse Mahiot, de la paroisse d'Elven ; — entre noble Joachim-David Hervé, sieur de Branzard, de la paroisse de Locmalo, et demoiselle Jacquette Perennès de la Ville-Neuve, de la paroisse de Riantec ; — entre Jacques Malherbe de Postan, de la paroisse Saint-Caradec-Hennebont, et demoiselle Renée Quéneau, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (mai 1695) ; — entre noble Louis du Bois-de-la-Salle, de la paroisse de Sarzeau, et demoiselle Madeleine-Florence de Lescouble, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre Jean Quiquero et Jeanne Guillas, de la paroisse d'Erdeven ; — entre Guillaume Coléno et Catherine Hoga, de la paroisse d'Ambon (juin 1695) ; — entre Jean Tastard et Marie Denivel, de la paroisse de Carentoir ; — entre noble Vincent de Robien, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Louise Le Boudoul, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont ; — entre Olivier de Lourme et Jeanne Caillot, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre Pierre Cottart, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-mer, et Jeanne-Martiale Partenay, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray ; — entre Pierre Guyen et Jeanne Le Floch, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre noble Henri de Guibal, seigneur de la Vernède, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et demoiselle Catherine Ribart, veuve de Bernard du Ponsat, de la paroisse de Pontivy ; — entre écuyer Jean Yviquel, seigneur de Coëscaret, de la paroisse d'Herbignac, diocèse de Nantes, et demoiselle Françoise de Kervérien, dame de Vaudequy, de la paroisse d'Allaire ; — entre noble homme Michel Lair, seigneur de Penhair, et demoiselle Renée Guillor, de la paroisse de Locmalo ; — entre noble Olivier Rozé, seigneur de Trémadeuc, de la paroisse de Malansac, et demoiselle Anne Boubillon, de la paroisse de Pluherlin ; — entre Me Jean Michelot, de la paroisse de Noyal-Muzillac, et Bonne-Ursule Vaugrenard, de la paroisse de Marzan ; — entre Jean Danillo et Françoise Le Moine, de la paroisse de Saint-Gravé (juillet 1695) ; — entre Jean de Surville et Marie Barbo, de la paroisse de Riantec ; — entre noble Pierre-Vincent de Keralbaut de Cardelan, de la paroisse de Baden, et demoiselle Claude Pinart de Cadolan, de la paroisse de Plougnouaïl (Plouigneau ?), diocèse de Tréguier (août 1695) ; — entre écuyer François Cillart, sieur de Querampoul, et demoiselle Jeanne-Françoise Daviers, de la paroisse de Sarzeau ; — entre noble homme Mathurin Le Guennauf, sieur de Kergal, et demoiselle Jeanne Lorans, dame du Guern, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble François, comte de L'Hôpital, de la paroisse de Redon, et demoiselle Esther Urzil, de la paroisse de Saint-Gravé (septembre 1695) ; — entre Julien Perodo, de la paroisse de Surzur, et Anne Landays, de la paroisse de Redon ; — entre Me Jean Le Mauff, sieur de Kerbrissac, de la paroisse de Questembert, et demoiselle Marie-Madeleine Rio, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (octobre 1695) ; — entre noble Guidon de Moëlien, de la paroisse de Plounévez-Porzay, diocèse de Quimper, et demoiselle Marie-Thérèse de Trédazo du Kerizouet, de la paroisse d'Hennebont ; — entre Louis Le Cudon et Marguerite Le Quay, de la paroisse de Lesbins-Pont-Scorff ; — entre Me François Brien, sieur de Kergalzic, et demoiselle Jacquette Guégan, de la paroisse de Baud ; — entre Jérôme Glenian et Élisabeth Guillevic, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Julien Jégouzo et Anne Malardé, de la paroisse de Melrand ; — entre Mathurin Soimier et Marguerite Le Poitevin, de la paroisse de Remungol ; — entre Me Jacques Pihan et demoiselle Thérèse Le Moguédec, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre Pierre Le Garec, de la paroisse de Pluneret, et Yvonne Le Meut, de la paroisse de Plumergat ; — entre Louis Fatras et Marie Gaultier, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre Jean Keriouar et Catherine Le Gouriérec, de la paroisse de Baud ; — entre Yvon Nivet, de la paroisse de Cruguel-Billio, et Perrine Le Bidre, de la paroisse de Guégon ; — entre Vincent Peuron et Marie Alenette Kermabon, de la paroisse de Malguénac ; — entre Me Jean Le Bartz, de la paroisse de Plouay, et demoiselle Marie Cherel, de la paroisse de Pontivy ; — entre René Le Cabalec, de la paroisse de Saint-Caradec près Hennebont, et Renée Le Palut, de la paroisse de Lesbin-Pont-

Scorff (novembre 1695); — entre noble François de Champlais, originaire du diocèse du Mans, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Marie du Plessis du Bochet, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont (décembre 1695); — entre Mᵉ Jacques Blanchet, de la paroisse de Sarzeau, et demoiselle Anne Glajan, de la paroisse de Saint-Gildas de Rhuis; — entre Mᵉ Alain Allano, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Jeanne Huguet, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de la dite ville; — entre Guillaume Planque et Marguerite Maugueret, de la paroisse de Riantec; — entre Pierre Maurin et Anne-Marie Romtin; — entre Jean Nicolazo, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Jeanne Bossart, de la paroisse Saint-Étienne de Rennes; — entre Jacques Le Pendu et Charlotte Thomas, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac; — entre écuyer Pierre-René Le Sénéchal, seigneur comte de Passé, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Marie de Bruc, de la paroisse Notre-Dame de Nantes; — entre Jacques Trantin et Marguerite Goisbaux, de la paroisse de Renac; — entre Pierre Sonnant, de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Marie-Rose Le Béchennec, de la paroisse de Lesbins-Pont-Scorff; — entre Mᵉ Joseph Trégaro, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes, et demoiselle Françoise Desgrez, de la paroisse de Questembert; — entre Mᵉ Julien Le Boulhic, de la paroisse de Landévant, et demoiselle Louise Vénery, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (janvier 1696); — entre N. Tourainne et Marie Bonvant, de la paroisse du Palais, en Belle-Ile; — entre François de Maison-Neuve et demoiselle Marie Danielet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre le sieur François Porée et demoiselle Anne-Marie Charmier; — entre François Rapion, sieur de la Plesselière, de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Marie Jouan de Kerlegant, de la paroisse de Locmalo; — entre Mathieu Bourdonnet et Jeanne Pourchasse, de la paroisse Sᵗᵉ-Croix de Vannes; — entre Vincent Hervé, de la paroisse de Locmalo, et Julienne-Thérèse Le Guennec de Kerverho, de la paroisse de Baud; — entre Pierre Gilbert, originaire du diocèse de Riez, et Élisabeth Herviant, de la paroisse de S.-Caradec, près Hennebont; — entre François Cercleux, de la paroisse de Saint-Gilles, près Hennebont, et Jacquette Le Breton, du diocèse de Tréguier; — entre Julien Blanchart, de la paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes, et Vincente Gicquel, de la paroisse Sainte-Croix de cette ville; — entre Jean Le Lorec et Guillemette Le Goff, de la paroisse de Séglien; — entre Alexandre Le Louarne et Jeanne Le Bail, de la paroisse de Lescouet; — entre Gilbert Hoc, de la paroisse d'Ambon, et Jeanne Adam, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (février 1696); — entre Jean Courtet, de la paroisse de Saint-Caradec, et Guillemette Le Déliat, de la paroisse de Cléguer; — entre Abel Le Galoudec et Jacquette Hervéan, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — entre Julien Le Normand, de la paroisse de Limerzel, et Suzanne Prévost, de la paroisse de Caden; — entre Julien Perest et Marguerite Le Gargasson, de la paroisse de Remungol; — entre Pierre Olivier, de la paroisse de Caden, et Julienne Dupré, de la paroisse de Malansac; — entre François Orgebin, de la paroisse de Péaule, et Olive Le Jallé, de la paroisse d'Ambon; — entre Yves Tanguy et Julienne Jégat, de la paroisse de Quistinic; — entre Vincent Le Galez, de la paroisse de Pluneret, et Sébastienne Le Méro, de la paroisse de Plescop; — entre Pierre Le Vély et Perrine Le Cam, de la paroisse de Mellionnec; — entre François Sahanna et Renée Allano, de la paroisse de Plœmelec (Plumelec); — entre Jean Le Barbier et Julienne Angéo, de la paroisse de Saint-Avé; — entre Simon Le Moël, de la paroisse de Brech, et Françoise Le Roux, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Jean Agasse, de la paroisse de Sarzeau, et Charlotte Le Guennic, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble Jean de Bonnet, seigneur d'Airan, du diocèse de Lisieux, et demoiselle Jeanne de Stanguigan, de la paroisse de Caudan; — entre noble Nicolas de Lengleville, du diocèse de Rouen, domicilié à Belle-Ile, et demoiselle Jeanne Gélerot, de la paroisse du Palais, en la dite ile (mars 1696); — entre Olivier Berger et Jeanne Viau, de la paroisse de Plœmeur; — entre Nicolas Redor, de la paroisse de Riantec, et Françoise Gorse, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Pierre Boufau et Anne Le Corre, de la paroisse de Locmalo; — entre Pierre-Sébastien Le Vaillant, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Jeanne Laurens, de la paroisse Sainte-Croix de cette ville (mai 1696); — entre

Mᵉ Joseph Corderot et Jeanne Thérèse Parent, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Gilles Le Ray et Jeanne Huguet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (juin 1696) ; — entre Jean Le Bot et Sébastienne Le Gallé, de la paroisse d'Arzal ; — entre Jacques Le Verger, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Marie Partenay, de la paroisse de Brech ; — entre Jean Rio, de la paroisse de Plumelec, et Mathurine Guyo, de la paroisse de Sérent ; — entre Jean Le Thoïc et Marie Peresse, de la paroisse de Bubry (juillet 1696) ; — entre noble homme Jean Jan, sieur de Bellefontaine, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Sainte Raysin, de la paroisse Saint-Germain de Rennes ; — entre Étienne Le Gal, de la paroisse de Riantec, et Hélène Gehelau, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont ; — entre Jacques-François de Porcaro, chevalier seigneur de Maupas, de la paroisse de Sixt, et demoiselle Anne-Geneviève du Mats, de la paroisse de Saint-Vincent ; — entre Michel Le Gal, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray, et Marguerite Le Moyne, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre noble Pierre-Joseph de la Pommeraye, de la paroisse d'Ambon, et demoiselle Marie Bouccault, de la paroisse de Saint-Samben, diocèse de Nantes (août 1696) ; — entre Mᵉ Julien Desalleurs, procureur au Présidial, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes, et Suzanne Michel, de la paroisse Saint-Patern de la même ville ; — entre François Bachelier et Julienne Le Boullicaut, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre Mᵉ Vincent Le Joubioux, de la paroisse de Sarzeau, et demoiselle Jeanne Raoullais, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre noble Jacques-Philippe de Grozel, seigneur de Villemareau, et demoiselle Gabrielle Lambert, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont ; — entre David-Vincent Baud et Marie Geffroy, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (septembre 1696) ; — entre Pierre-Olivier Prévost, avocat au parlement de Bretagne, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et demoiselle Bertrande Danet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre Nicolas Michel, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray, et Françoise Le Marchand, de la paroisse Saint-Gildas de la même ville ; — entre Jean Gravay et Louise Le Sage, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray ; — entre François Regnault et Suzanne Bonart, des paroisses Sainte-Croix [de Vannes] et Saint-Nicolas-des-Champs, du diocèse de Paris ; — entre André Langlois, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Olive Le Guen, de la paroisse Sainte-Croix de la même ville ; — entre Antoine de la Gombode, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Marie-Jeanne Camarec, de la paroisse Sainte-Croix de la même ville (octobre 1696) ; — entre Julien Thébaud, de la paroisse Notre-Dame du Mené de Vannes, et demoiselle Suzanne Salomon, de la paroisse d'Arzal ; — entre Jean Millot et Marie-Anne Lestrat, de la paroisse de Pontivy ; — entre René Gaultier, sieur de la Touche, de la paroisse Notre-Dame de Redon, et demoiselle Françoise Guilloré, de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes ; — entre noble Maurille-Jean-Hyacinthe Le Moyne, seigneur de Talhouet, Le Bot, etc., de la paroisse de Rohan, *vulgo* de Saint-Gouvry, et demoiselle Claude-Florentine du Bois-Bily, dame de Lemeur, de la paroisse de Plémet, diocèse de Saint-Brieuc ; — entre Pierre Joubert, de la paroisse Saint-Gilles, au diocèse de Nantes (?), et Marie Auvray, de la paroisse de Redon ; — entre Joachim Berthelot, de la paroisse de Langa[n], diocèse de Dol, domicilié en la paroisse d'Elven, et demoiselle Michelle Chauvel, de la paroisse Saint-Germain de Rennes ; — entre N. du Boterff, conseiller au parlement de Bretagne, de la paroisse de Plumelin, et demoiselle Constance Le Mézec ; — entre Michel Ménage, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Jacquette de Villiers, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre Julien Éon, de la paroisse Saint-Sauveur de Redon, et Perrine Chervel, de la paroisse de Pluherlin ; — entre Yves Auffret et Yvonne Richard, de la paroisse de Sulniac ; — entre Mᵉ Jean Pocart, de la paroisse de Grandchamp, et demoiselle Louise Peltier, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre François Bertho et Sébastienne Penhalen, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac (novembre 1696) ; — entre François Borsé et Jeanne Le Porch, de la paroisse de Plœren ; — entre Mᵉ Gabriel Goulet, originaire du diocèse de Rennes, et demoiselle Anne Chaillou, de la paroisse Notre-Dame de Redon (décembre 1696) ; — entre noble Jérôme-David du Pezron, seigneur de Penlan, de la paroisse de Brech, et demoiselle Catherine de Montherault, de la pa-

roisse Saint-Nicolas-des-Champs de Paris; — entre écuyer Sébastien-Olivier de la Haye, seigneur de Launay, et demoiselle Françoise de Lentivy du Val, de la paroisse de Saint-Vincent; — entre Thomas Moreau et Françoise Le Franc, de la paroisse d'Arradon; — entre Me René Thomas, sieur de Codihuel, de la paroisse de Sarzeau, et demoiselle Nicole Hervouet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (janvier 1697); — entre Marc Le Corre, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Gillette Guymarho, de la paroisse Saint-Patern de la même ville; — entre Jacques Hamon, de la paroisse Sainte-Croix de Josselin, et Ursule Rio, de la paroisse de Pontivy; — entre Lucas Le Sthavezec, de la paroisse de Lanvaudan, et Henriette Pen, de la paroisse de Bubry; — entre Georges Le Marec, de la paroisse de Bieuzy, et Marguerite-Antoinette Gaudeau, de la paroisse de Pontivy; — entre Julien Le Hin, de la paroisse de Baud, et Françoise Le Diraison, de la paroisse de Plouhinec; — entre Louis Turion et Antoinette Rozel, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Claude Herpe, de la paroisse de Mellionnec, et Marie Croizer, de la paroisse de Ploërdut; — entre Me Joseph Savigne, de la paroisse de Limerzel, et demoiselle Perrine Grayo, de la paroisse de Questembert; — entre Armel Éven et Jeanne Le Théboul, de la paroisse de Landévant; — entre Vincent Le Cadre, de la paroisse de Questembert, et Marie Le Beau (*alias* Le Baud), de la paroisse de Malansac; — entre Me Bonaventure Thiéry, sieur de la Mare, et demoiselle Mathurine Le Méan, de la paroisse de Pluherlin; — entre François Le Malliaud, sieur de Kerharno, de la paroisse de Locminé, et Suzanne Le Queux, de la paroisse Notre-Dame de Guingamp, diocèse de Tréguier; — entre Pierre Le Guiger, de la paroisse de Lesbins-Pontscorff, et Marguerite Keroullis, de la paroisse de Quévin; — entre Jean-Baptiste Guillas, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Marie Le Corre, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Jean Avrillon, de la paroisse de Baud, et Jeanne Le Gal, de la paroisse de Cléguer; — entre Vincent Rémond et Marguerite Gueriazo, de la paroisse d'Arzano; — entre Yves Le Borgne, de la paroisse de Lignol, et Marie Le Borgne, de la paroiese d'Inguiniel; — entre Joseph Le Gal et Jeanne Le Paige, de la paroisse de Persquen; — entre noble Honoré-Gilles de Préaubert, seigneur de Saint-Maugan, de la paroisse de Pleucadeuc, et demoiselle Michelle Vaillant, dame du Verget, de la paroisse de Sulniac; — entre Bertrand Guyomar et Jacquette Le Floch, de la paroisse de Languidic; — entre noble homme François Baron et demoiselle Marie-Thérèse Burban, de la paroisse de Sixt; — entre Jacques Conquer, de la paroisse de Plouhinec, et Jeanne Le Crom, de la paroisse de Locoal; — entre Yves Danilo, de la paroisse de Pluherlin, et Renée Le Guénan, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac; — entre Jacques Croucher, de la paroisse de Lignol, et Françoise Thomas, de la paroisse de Ploërdut; — entre Jean Le Bot et Jeanne Brohan, de la paroisse de Questembert; — entre Nicolas Thomas et Jeanne Kerjouan, de la paroisse de Guénin; — entre Thuriau Paric, de la paroisse de Pluvigner, et Jeanne Cadoret, de la paroisse de Grandchamp; — entre Laurent de Rennes et Jeanne Morel, de la paroisse de Brain; — entre Niçolas Ravache et Jeanne Guérin, de la paroisse de Brain; — entre Jean Le Gouguec, de la paroisse de Bubry, et Jeanne Le Glud, de la paroisse d'Inguiniel; — entre Guillaume Le Bourric et Yvonne Le Bozec, de la paroisse de Quévin; — entre Louis Le Gondivain, de la paroisse de Pluméliau, et Anne Cléquin, de la paroisse de Remungol; — entre Joseph Robic, de la paroisse de Remungol, et Renée Le Bocquer, de la paroisse de Pluméliau; — entre Jacques Petit et Jacquette Le Neuthiec, de la paroisse de Plaudren; — entre Julien Nicolazo et Jeanne Le Clainche, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Étienne Picaut, de la paroisse de Remungol, et Olive Briend, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Mathieu Thomazo et Olive Desant, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre Louis Bossiny, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Vincente Cojan, de la paroisse Saint-Patern de la même ville; — entre François Le Fur, de la paroisse de Séné, et Guillemette Le Couédigo, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Joseph Le Boulhic, de la paroisse de Landaul, et Vincente Guilbéry, de la paroisse de Surzur; — entre Jacques Le Breton et Julienne Noël, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Michel Caudal et Guillemette Gicquel, de la paroisse de Plaudren (février 1697); — entre le sieur Pierre-Alexandre Jazier de la Garde, de la paroisse

Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Charlotte Trouin, de la ville de Saint-Malo ; — entre Me Jean La Roque-Cassagnio, de la paroisse de Riantec, et demoiselle Marie Loysillon, de la paroisse d'Hennebont ; — entre Me Julien Le Gal, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et demoiselle Marie-Rose Roussel, de la paroisse Sainte-Croix de la même ville (mars 1697) ; — entre écuyer Jacques du Bouétiez, chevalier, seigneur de Kerorguen, et Thomase du Bois, de la paroisse d'Hennebont ; — entre Joseph Desruës et Jeanne Auzoult, de la paroisse d'Hennebont (avril 1697) ; — entre Dominique Chapelle et Françoise Cerisier, de la paroisse de Plœmeur ; — entre René du Moustier et Françoise Clavier, de la paroisse de Redon ; — entre Charles Rio, de la paroisse d'Arzal, et Perrine Le Mouel, de la paroisse d'Arradon ; — entre écuyer Jean de La Pierre, seigneur baron de la Forest, de la paroisse de Languidic, et demoiselle Jeanne de Rosmar, de la paroisse de Bubry ; — entre Julien Le Filleul et Julienne Guyodo, de la paroisse d'Allaire (mai 1697) ; — entre Nicolas Le Prézec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Julienne du Pont, de la paroisse Saint-Salomon de la même ville ; — entre Jean Auffret et Anne Byas, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (juin 1697) ; — entre Pierre Le Mélinèdre et Jeanne Barbier, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (juillet 1697) ; — Dispense de parenté pour autorisation de mariage obtenue : par Jean Auffret et Alenette Le Coq, de la paroisse de Persquen ; — par Guillaume Marchand et Nicole de Roche, de la paroisse Notre-Dame de Redon ; — par Louis Dréan et Marguerite Le Carff, de la paroisse de Séglien (février 1695) ; — par Pierre Richard et Michelle Le Pré, de la paroisse de Locminé ; — par Yves Le Berou et Jeanne Poulimodo, de la paroisse d'Arzano ; — par Gilles Fournier et Marie Burban, de la paroisse des Fougerêts ; — par Pierre Ruffault et Vincente Maucoueffé, de la paroisse de Rieux (avril 1695) ; — par Olivier Croinier et Yvonne Le Meilleur, de la paroisse de Billiers ; — par Louis Le Gouguet et Renée Le Baron, de la paroisse de Baden ; — par Julien Le Pelletier et Jeanne Le Perigault, de la paroisse d'Ambon ; — par Jean et Vincent Quermarec, d'une part, Marguerite et Claudine Le Halper, d'autre part, frères et sœurs, de la paroisse de Guidel ; — par Louis Le Du et Élisabeth Le Mené, de la paroisse de Bubry ; — par Guillaume Rigoussan, de la paroisse de Quéven, et Anne Hervé, de la paroisse de Guidel (mai 1695) ; — par Julien Le Pen et Julienne Le Saux, de la paroisse de Melrand (juin 1695) ; — par nobles gens Vincent de Robien et Louise Le Boudoul, de la paroisse d'Hennebont ; — par Jean Pallaric et Marie Le Corre, de la paroisse de Mellionec ; — par Jean Dréan et Françoise Blancho, de la paroisse de Sarzeau ; — par Louis Guéhénou et Andrée Doucet, de la paroisse de Redon ; — par Julienne Gougard et Perrine Menard, de la paroisse d'Elven ; — par Jean Danilo et Françoise Le Moine, de la paroisse de Saint-Gravé ; — par Martin Le Créquer et Louise Dano, de la paroisse de Plœren (juillet 1695) ; — par Olivier Le Lain et Jeanne Le Gouguec, de la paroisse de Baden ; — par François Le Bris et Marie Nicolas, de la paroisse de Meslan (août 1695) ; — par René Le Goff et Marie Guyader, de la paroisse de Langoëlan ; — par Jacques Moizan et Catherine Cadoret, de la paroisse de Bignan ; — par Jacques Rouillard et Jacquette Le Bot, de la paroisse d'Arzal (septembre 1695) ; — par Guillaume Camenhen et Marie Le Gal, de la paroisse de Locmariaquer (octobre 1695) ; — par Jean Cheval et Jacquette Alain, de la paroisse de Carentoir ; — par Jacques Le Turnier et Marie Le Turnier, de la paroisse de Bignan ; — par Géran Le Chanony et Jeanne Le Nechet, de la paroisse de Cléguérec ; — par Louis Guillain et Françoise Péron, de la paroisse de Locmariaquer (novembre 1695) ; — par Julien Jarnier et Marie Prioux, de la paroisse de Béganne ; — par Michel Besnard et Françoise Helligon, de la paroisse de Saint-Just (janvier 1696) ; — par Jean Signard et Catherine Bochard, de la paroisse de Marzan (février 1696) ; — par Pierre Le Lem et Gillette Le Métayer, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay ; — par Yvon Martin (*alias* Martinet) et Jeanne Bellec, de la paroisse de Bignan ; — par Guillaume Estoré et Jeanne Jagu, de la paroisse de Glénac ; — par Jean Le Gouhébel et Marie Audic, de la paroisse de Brech ; — par Jean-Baptiste Amprou et Mathurine Le Page, de la paroisse de Rohan (mars 1696) ; — par Guillaume Rio et Perrine Davy, de la paroisse d'Arzal ; — par François Le Léonnec et Yvonne Le Bourre, de la paroisse d'Inzinzac (avril 1696) ; — par Guillaume Le Hénanff et Julienne Le

Hénanff, de la paroisse de Pluvigner; — par Nicolas Le Luh et Jeanne Le Droual, de la paroisse de Bangor, à Belle-Ile; — par François Mahéo et Noële Jégo, de la paroisse de Plougoumelen; — par Mathurin Cobigo et Marie Crochart, de la paroisse de Pleugriffet (mai 1696); — par Julien Tottivy et Catherine Bedouin, de la paroisse de Sérent; — par Louis Le Roscouet et Jeanne Le Moullac, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Jean Berno et Madeleine Le Ray, de la paroisse de Pleugriffet; — par Julien Gicquel et Michelle Pourchasse, de la paroisse de Plœren; — par Mathurin Le Goff, de la paroisse de Beignan (Bignan), et Guillemette Marguerite, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (juin 1696); — par Jean Le Monnier et Andrée Le Bodo, de la paroisse d'Ambon; — par Jean Le Nozach et Françoise Le Béhérec, de la paroisse de Lignol; — par Olivier Coletet et Michelle Moyance, de la paroisse de Bains; — par Guillaume Eslegan et Guillemette Lamenant (juillet 1696); — par Jean Blancho et Guénaële Machefau, de la paroisse de Sarzeau; — par Jean Soulaines et Jeanne Tastart, de la paroisse de Carentoir; — par Rodolphe Réminiac et Julienne Mathureau, de la paroisse de Carentoir; — par Jean Marchand et Marie Lorand, de la paroisse de Saint-Laurent; — par Michel Le Divellec et Perrine Leschet, de la paroisse d'Arradon (août 1696); — par Jean Le Porh, de la paroisse de Plescop, et Anne Le Méro, de la paroisse de Saint-Avé (septembre 1696); — par Jean Le Magadour et Marie Le Berre, de la paroisse de Riantec (octobre 1696); — par Claude Vitel et Jeanne Rambaut, de la paroisse de Brain; — par Julien Mesnil, de la paroisse de Renac, et Julienne Jolly, de la paroisse de Bains (décembre 1696); — par Louis et Louise Petitcorps, frère et sœur, de la paroisse de Noyal-Pontivy, d'une part, et Julien et Marie Le Roch, de la paroisse de Croixanvec; — par Julien Le Roy et Marie Le Groail, de la paroisse de Remungol; — par Thomas Moreau, et Françoise Le Franc, de la paroisse d'Arradon; — par Joseph Le Coguic et Catherine-Marie Le Coguic, de la paroisse de Plouray; — par René Guillou et Jeanne Rolland, de la paroisse de Séglien; — par Jean Le Coroller, de la paroisse de Quéven, et Guillemette Cozan, de la paroisse de Guidel; — par Jean Moréac, de la paroisse de Bignan, et Guillemette Margarit, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — par Jean Le Bréguero et Marie Bonnefoy, de la paroisse de Crédin; — par Allain Menec et Catherine Jégoux, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Jean Célo et Jeanne Daniel, de la paroisse de Baden (janvier 1697); — par Paul Jéhanno et Vincente Josso, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par François Le Melin et Jacques Le Coguic, de la paroisse de Séglien (février 1697); — par Yves Le Bacquer et Catherine Le Baillif, de la paroisse de Plélauff; — par Mathurin Le Roux et Perrine Suquet, de la paroisse de Malansac; — par Me Jean Robert, de la paroisse de Malansac, et demoiselle Marie Mahé, de la paroisse de Pluherlin; — par Laurent Le Bot et Guillemette Fouellard, de la paroisse d'Arzal; — par Julien Le Gentilhomme, et Jeanne Guyonais, de la paroisse de Rieux; — par Philippe Glou, de la paroisse de Guern, et Perrine Le Rohic, de la paroisse de Bieuzy (avril 1697); — par Jacques Loget et Perrine Le Pesquaire, de la paroisse de Sarzeau (mai 1697); — par François Nueff et Olive Boueffart, de la paroisse de Béganne; — par Pierre Haudes et Françoise Gicquel, de la paroisse de Pleugriffet; — par Julien David, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray, et Françoise Le Porch, de la paroisse Saint-Gildas de la même ville; — par Guillaume Laudrec, de la paroisse de Saint-Avé, et Françoise Cougan, de la paroisse de Plaudren (juin 1697); — par noble homme Jérôme Barizy, sieur de Kermarien, et demoiselle Marie-Marthe Jouan, de la paroisse de Locmalo (juillet 1697). — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage entre Pierre Le Guénédal et Perrine Jahier, de la paroisse de Plaudren (juin 1695); — entre Mathurin Guillemot et Jacquette Le Calvé, de la paroisse de Langouélan (février 1696); — entre Jacques Éno et Jacquette Gouin, de la paroisse d'Hennebont (février 1697); — entre Jean Le Guével et Marguerite Cargouet, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Lucas Manon et Guillemette Gaultier, de la paroisse de Béganne (juin 1697). — *Divers :* Désistement par missire Louis de Keralbaud, recteur de la paroisse de Plœren, de toute prétention au bénéfice de chantre de l'église cathédrale de Vannes, précédemment tenu par noble et discret missire René Bigaré (21 juillet 1696). — Protestation par frère Simon Bourdaloue,

demeurant en la maison conventuelle des PP. Cordeliers de Vannes, contre les vœux monastiques que ses parents, domiciliés à Mehun-sur-Yèvre, lui ont fait prononcer de force au couvent des Cordeliers de Bourges, malgré sa résistance et contrairement à sa vocation (10 janvier 1697).

G. 313. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1697-1700. Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes : Alain Allano greffier. — Collation, par le Pape : du prieuré de Locmariaker, au profit de Claude de Kersaliou, en remplacement de Jean Launay, décédé (juillet 1697) ; — du prieuré simple de Saint-Gildas, ordre de Saint-Benoit, au profit de François-Blaise Vignollays, prêtre, religieux de la congrégation de Saint-Maur, en remplacement de Joseph Coignas du Carier, résignataire en sa faveur ; — de l'église paroissiale d'Erdeven, au profit de Me Nicolas Le Guelhec, prêtre du diocèse de Quimper (octobre 1697) ; — de l'église paroissiale de Plouharnel, au profit de Gildas Nicolas, prêtre du diocèse (janvier 1698) ; — de l'église paroissiale de Plouray, au profit de Louis Yvonic, en remplacement d'Yves Yvonic, résignataire (février 1698) ; — de la chapellenie fondée par Isabelle du Bot, en la chapelle de Lieusel, paroisse de Pleucadeuc, au profit de Joseph-Pierre Ermar, prêtre, en remplacement de Jean Le Brun, décédé (mars 1698) ; — de l'église paroissiale de Plouharnel, au profit de Georges Le Lamer, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de Gildas Nicolas, résignataire, avec jugement du présidial de Vannes autorisant le dit Le Lamer à prendre possession de son église (juin 1698) ; — de l'église paroissiale de Plouray, au profit de René Leborgne, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de Louis Yvonic, résignataire (septembre 1698) ; — de l'église paroissiale de Réguiny, au profit de Jean Le Cocq, prêtre du diocèse du Mans, en remplacement de Mathurin Le Cocq, résignataire ; — de l'église paroissiale de Plouharnel, au profit de René Pioger, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement de Gildas Nicolas, soi-disant prêtre ; — de l'église paroissiale de Plouray, au profit d'Yves Thoumelin, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de René Le Borgne, soi-disant prêtre (novembre 1698) ; — de l'église paroissiale d'Arzano, au profit de Julien Pinot, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement de Nicolas Dufaur, décédé (février 1699) ; — du prieuré simple de Saint-Guen, au faubourg de Vannes, ordre de Saint-Benoit, au profit de Louis-Joseph Auffret, prêtre et religieux du dit ordre, en remplacement d'Antoine Le Gallois, décédé (février 1699) ; — du même prieuré au profit de Claude Bages, clerc du diocèse de Paris (avril 1699) ; — de l'église paroissiale de Plouray, au profit de Jean Janno, prêtre du diocèse, en remplacement de René Le Borgne et Yves Toumelin, soi-disant clercs, détenteurs indus (août 1699) ; — du prieuré de Saint-Clément de Quiberon, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur, au profit de Jacques-Louis Monneheu, religieux de la dite congrégation, en remplacement d'Étienne Ligeret, décédé ; — de l'église paroissiale de Riantec et Port-Louis, au profit de Lucas de Vallan, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Louis Berthe, décédé (novembre 1699) ; — de l'église paroissiale de Plœren, au profit d'Étienne-Vincent Doby, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de François de Monguères, son compétiteur, décédé (mars 1700) ; — de l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, au profit d'Yves Conan, prêtre du diocèse de Quimper (août 1700) ; — de l'église paroissiale de Saint-Nolff, au profit de Thomas Corgnet, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc ; — de la chapellenie de Notre-Dame de Cherche, desservie en l'église Saint-Sauveur de Redon, ordre de Saint-Benoit, au profit de Victor Goguet, prêtre, religieux profès, du dit ordre (septembre 1700) ; — de l'église paroissiale de Réguiny, diocèse de Vannes, au profit de Me Jean Le Cocq, prêtre du diocèse du Mans (novembre 1700) ; — de l'église paroissiale de Berné, au profit de Julien Le Gallo, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Le Gouzron, décédé (décembre 1700). — Collation, par le Roi, du prieuré ou chapelle de Notre-Dame de Pitié de Locmaria, paroisse de Plœmeur, au profit d'Antoine Lhermitte, prêtre du diocèse, secrétaire de l'évêque de Vannes, en remplacement de François Le Clerc, décédé (décembre 1699). — Collation, par l'Évêque ou son vicaire général : de l'église paroissiale de Plélauff, au profit de Me Claude de La Haye, prêtre du diocèse de Quimper ; — du prieuré de Notre-Dame de la Barre, situé en la

paroisse de Pluherlin, au profit de Julien Le Cheine, prêtre, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame-de-La-Tronchaye de Rochefort-en-Terre, présenté par messire Jean-Baptiste de Larlan de Kercadio, chevalier, seigneur de Rochefort et autres lieux, en remplacement de Laurent du Val, décédé (juillet 1697); — de l'église paroissiale de Bubry, au profit de Joseph Boutouillic, sous-diacre du diocèse, en remplacement de Me Claude Guilloux, résignataire; — de la chapellenie de Saint-Yves, située en la paroisse de Bubry, au profit d'Henri Goustin, prêtre du diocèse, présenté par messire Jean de La Pierre, chevalier seigneur baron de la Forêt et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses Conseils, grand veneur, enquêteur et général réformateur des Eaux, Bois et Forêts de France au département de Bretagne, et par Jeanne de Rosmar, dame du dit lieu, son épouse, en remplacement de René Guillouic, prêtre, décédé; — des chapellenies desservies en l'église paroissiale de Saint-Martin-Sur-Oust, au profit de Pierre Trégouet, recteur, Jean de La Houssaye, Yves Bonnefoy et Guillaume Prévost, prêtres de la paroisse, présentés par Pierre Blanchard, prêtre, seul chapelain survivant, conformément à l'intention des fondateurs (août 1697); — de l'église paroissiale de Plouay, au profit de Me René Guéhéneuc, prêtre du diocèse, en remplacement de Me Jacques Pereault, résignataire; — de l'église paroissiale de Quéven, au profit de Gabriel Pithouays, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Pithouays, résignataire; — de la chapellenie de Kerlois, desservie en l'église paroissiale de l'île d'Arz, au profit de Pierre Le Clerc, clerc du diocèse, présenté par Pierre Rolland, maître de barque, fabricien en charge de la dite église, en remplacement d'Antoine Moricet, décédé (décembre 1697); — de l'église paroissiale de Plouharnel au profit de Charles Sauvaget, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc (juin 1698); — de la chapellenie des Bonhomme, desservie en l'église paroissiale de Langon, au profit de Pierre du Temple, clerc du diocèse de Rennes, présenté par Claude du Temple, en remplacement de Jean de La Chevière, recteur du dit Langon, décédé; — de la chapellenie de Pinieux, desservie en l'église paroissiale de Limerzel, au profit de Julien Naël, clerc du diocèse, présenté par messire Louis du Bouexic, chevalier, seigneur de Pinieux etc., capitaine des gentilshommes de l'évêché de Saint-Malo et lieutenant de MM. les maréchaux de France (août 1698); — de la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde ou de Locmaria, située en la paroisse de Plœmel, au profit d'Antoine Lhermite, prêtre du diocèse de Rouen (septembre 1698); — de la chapellenie de Mauvoisin, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Jean Colet, curé de la dite paroisse, présenté par Jean Guérin, fils aîné de feu Perrine Mauvoisin (décembre 1698); — de la chapellenie de missire Julien Le Normand, desservie en l'église paroissiale de Saint-Gravé, au profit de Jean Penhouet, prêtre de la dite paroisse, présenté par Jean Brohan, laboureur (janvier 1699); — de la chapellenie dite des Lorgeroux, desservie en l'église paroissiale de Plumelin, au profit de Jean Huchon, prêtre de la paroisse, présenté par François Lorgeroux, ménager, du village de Keradio, paroisse de Guénin (février 1699); — de la chapellenie de Dicmont, desservie en l'église paroissiale de Pleugriffet, au profit de Jacques Blandel, prêtre du diocèse, en remplacement d'Olivier Haudes (avril 1699); — de l'église paroissiale de Sulniac, au profit d'Olivier Baniel, prêtre desservant l'Ile-aux-Moines; — de la chapellenie fondée par Jean Gaignart en l'église paroissiale de Péaule, au profit de Julien Le Guer, prêtre du diocèse, présenté par César Gaignart; — de l'église paroissiale de Langon, au profit de noble Me Julien de La Sauldrays, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean de La Chevrière, décédé (mai 1699); — de la chapellenie de Saint-Louis en Plumelin, au profit de Jean Huichon, prêtre de la paroisse, présenté par messire Pierre du Bois-Derin (Bot-Déru), seigneur du Plessis-Kerdrio, Kerbourvellec, Keralain etc., en remplacement de missire Augustin Nicolas de Lantivy, résignataire; — de l'église paroissiale de Péaule, au profit de noble et discret Me François du Bot, prêtre du diocèse, en remplacement de [Louis] Gorry, décédé; — de l'église paroissiale de Saint-Vincent, au profit de Bonaventure Dubois, prêtre du diocèse, bachelier en théologie de la faculté de Paris, en remplacement de François Dubot, résignataire (juin 1699); — de la chapellenie de Notre-Dame, desservie en l'église paroissiale de Séné, au profit de Jean Le Roux, prêtre du diocèse, présenté par missire Denis Sabazec, recteur de Séné, en rem-

placement de Jean Guergadic, décédé (août 1699); — de l'église paroissiale de Saint-Patern, faubourg de Vannes, au profit de Mᵉ Pierre de Châlons, docteur en théologie, chantre et chanoine de l'église cathédrale du dit Vannes, en remplacement de Claude Guilloux, résignataire (septembre 1699); — de la chapellenie fondée par Guillaume Le Corvec en l'église tréviale de Penquesten, paroisse d'Inzinzac, au profit de Jacques Talvas, prêtre du diocèse, présenté par Jean Le Corvec, du village de Langle en Penquesten; — de la chapellenie de la Forest, au profit de Jean Évano, prêtre de la paroisse de Languidic, présenté par Jean de la Pierre, seigneur baron de la Forest; — de la chapellenie de dom Antoine Gaudin, desservie en l'église paroissiale de Langon, au profit de Clément Guérin, prêtre du diocèse, présenté par N. Paigné, patron de la dite chapellenie; — de la chapellenie de la Bruleryе, desservie en l'église paroissiale de Langon, au profit de Clément Guérin, présenté par Antoine Pavin; — de la chapellenie de la Trinité, desservie en l'église paroissiale de Quistinic, au profit de noble François-Florian de Quellennec, clerc du diocèse de Quimper, présenté par messire Louis Jacquelot, chevalier, seigneur, comte de la Motte, demeurant en son château de la Motte, paroisse du dit Quistinic; — de la chapellenie de Saint-Jacques, desservie en l'église cathédrale, au profit de François Le Gallois, prêtre, chanoine de la dite église, présenté par écuyer Joseph Ferron, sieur du Chesne; — de la chapellenie de Saint-Livray, desservie à l'autel de Saint-Gaudens, en l'église cathédrale, au profit de Nicolas Brault, clerc du diocèse de Rennes, présenté par Pierre de Châlons, chanoine et chantre de la dite église, en sa qualité d'abbé de la confrérie de Saint-Sébastien; — de la chapellenie de missire Jean Beuroux, desservie en l'église paroissiale de Béganne, au profit de Jacques Cadio, prêtre et *confesseur* de la dite paroisse, présenté par Yves Prioux, tailleur d'habits; — de la chapellenie fondée par feu Perrine Rialain en l'église paroissiale de Béganne, au profit du dit Jacques Cadio, prêtre de la paroisse, présenté par Julien Jonnier, du bourg paroissial de Billiers; — de la chapellenie fondée par feu Noël Laquittant en l'église paroissiale de Béganne, au profit du dit Jacques Cadio; — de l'église paroissiale de Saint-Patern-lès-Vannes, au profit de Claude Guilloux, prêtre du diocèse, docteur en théologie de la faculté de Paris, en remplacement de Pierre de Châlons, résignataire (octobre 1699); — des chapellenies de Saint-Sébastien et Saint-Roch, Notre-Dame et Saint-Jacques, desservies en l'église cathédrale, au profit de Claude de Cornuillier, clerc tonsuré du diocèse de Nantes, présenté par autre Claude de Cornuillier, chevalier, seigneur du Bois-Manguy, Lasquel, Baudrière, Villeport, le Grasdor, et dame Anne-Marie Douard, son épouse (novembre 1699); — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en la chapelle du château de Sucinio, au profit de Guillaume Dréan, prêtre du diocèse, en remplacement de Claude Le Boullicaut, décédé; — de la chapellenie de Pinieux, desservie tant en l'église paroissiale de Limerzel qu'en la chapelle de la maison noble de Pinieux, au profit de Mᵉ Pierre-Hyacinthe Chevillard, prêtre de la paroisse de Limerzel, présenté par le seigneur de Pinieux (décembre 1699); — de l'église paroissiale de Caden, au profit de Pierre Garel, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Garel, démissionnaire; — de l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, au profit d'André Raoul, présenté par l'abbé de Saint-Gildas, en remplacement de René-Claude du Gourvinec, décédé (janvier 1700); — de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Jean-Baptiste-Hyacinthe Salomon, clerc du diocèse, présenté par noble homme Olivier Salomon, sieur de Cresquel, marchand à Vannes, en remplacement de Guillaume Blanchet, prêtre, décédé (mars 1700); — de la chapellenie de la Jouardays, paroisse des Fougerêts, au profit de Pierre-René Lopé, clerc du diocèse du Mans, présenté par messire Hyacinthe d'Yvignac, chevalier, seigneur de Langevinais (avril 1700); — de la chapellenie des Saints, située en la paroisse de Grandchamp, au profit de Pierre de Châlons, chantre et chanoine de l'église cathédrale Saint-Pierre et vicaire général de l'évêque de Vannes, en remplacement de Joseph Boutouillic, résignataire; — de la chapellenie des Madec, desservie en l'église paroissiale de Plœren, au profit de Simon Gouzon, recteur de la paroisse, présenté par Julien Madec, laboureur; — de la chapellenie de la terre et seigneurie des Timbrieux, paroisse de Guéhenno, au profit de Jean Castron, prêtre

du diocèse, présenté par François Mellet, tuteur des enfants de feu messire Louis-Joseph de La Chesnaye, sieur des Timbrieux, en remplacement de François Picard, résignataire; — de la chapellenie de Sainte-Suzanne, paroisse de Sérent, au profit de Joseph Guymart, prêtre du diocèse, présenté par François Philipot, laboureur, Olivier Bonnet, cordonnier, et consorts; — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Hennebont, au profit de Jean-Baptiste Aumont, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Claude Le Puillon, démissionnaire; — de l'église paroissiale de Merlevenez, au profit de Pierre Boutouillic, clerc du diocèse, en remplacement de Mathurin Le Court, décédé; — de l'église paroissiale de Meucon, au profit de François Le Viavant, prêtre du diocèse, en remplacement de Roland Riou, décédé; — de l'église paroissiale de Guern, au profit d'Yves Toumelin, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Saint-Jacques, desservie en l'église paroissiale de Saint-Gildas d'Auray, au profit de Raymond-Mathieu Le Gryl, clerc du diocèse, présenté par messire Jean-Baptiste Cadio, chevalier, seigneur de la Villegonan, doyen de MM. les Trésoriers de France au bureau des Finances et Chambre des Domaines de Bretagne, en remplacement de Jacques Cadio, décédé (mai 1700); — de la chapellenie de Sainte-Suzanne, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Sérent, au profit de Simon Perenno, prêtre du diocèse, présenté par Yves Bouëllo, tailleur d'habits, Mathurin Trégarot et consorts, en remplacement de Jean Joubel, décédé; — de la chapellenie des Oillots, desservie en l'église Saint-Gildas d'Auray, au profit de Hyacinthe-Joachim Le Métayer, clerc du diocèse, présenté par écuyer Henri Le Métayer, sieur de Kerdroguen, représentant, par sa mère, de la branche ainée des Oillots (juin 1700); — de la chapellenie de Notre-Dame d'Averdon, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Pierre Guimarho, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral, en remplacement de François Le Viavant, résignataire (juillet 1700); — de la chapellenie de l'Assomption, desservie en l'église paroissiale de Saint-Patern-lès-Vannes, au profit de Jean Guilloux, clerc du diocèse, en remplacement de Jean Le Queux, prêtre, recteur de Bignan; — de l'église paroissiale de Bignan, au profit de Mᵉ Benoit Guédon, prêtre, recteur de Moréac, en remplacement de Jean Le Queux, démissionnaire; — de la chapellenie de la Madeleine, desservie en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, au profit de Pierre Kervegant, prêtre du diocèse, présenté par Julien Le Livet, en remplacement de Jacques Cadio, décédé; — de la chapellenie de Pélouan, desservie en l'église paroissiale de Béganne, au profit de Pierre Le Floch, prêtre du diocèse, présenté par Olivier Samouel, sieur de Pélouan, en remplacement du sieur Jégo, décédé (juillet 1700); — de l'église paroissiale de Bignan, au profit de noble maitre Guy de Quélen, prêtre du diocèse de Tréguier; — de la chapellenie de Saint-Jacob, desservie en l'église paroissiale de Glénac, au profit de Jacques Agaësse, clerc du diocèse de Rennes, présenté par Noël Danican, sieur de Lespine, en remplacement de Guy Morice, prêtre; — de la chapellenie de la Forest, desservie en l'église paroissiale des Fougerêts, au profit du même, présenté par le dit sieur de Lespine (août 1700); — de la chapellenie fondée par défunt Guillaume Noury, prêtre, en l'église paroissiale de Saint-Martin, au profit de Guillaume Provost, prêtre du diocèse; — d'une des 4 chapellenies desservies en l'église paroissiale de Molac, au profit de Gilles Le Camus, diacre du diocèse, présenté par Louis-Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, gouverneur de la ville et château de Nantes; — des chapellenies de la Porte-Pillart et du Bourg-Neuf, paroisse de Redon, au profit de Pierre Pavin, clerc du diocèse, présenté par noble homme Jean Jaheux, fabrique en charge de l'église paroissiale de Redon, en remplacement de Joseph Mancel, prêtre; — de la chapellenie de la Houssais, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de noble et discret Mᵉ René de Quermeno, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph Mancel, décédé (septembre 1700); — d'une archiprêtrise en l'église collégiale de Guémené, au profit d'Yves Callac, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, en remplacement de Michel Lair, démissionnaire; — de la chapellenie du Cormier, desservie en l'église paroissiale de Béganne, au profit d'Yves Évain, clerc du diocèse, présenté par noble homme Pierre Évain, sieur de la Montagne, avocat en la cour, sénéchal du comté de

Rieux, son père, en remplacement de Mathurin Jégo, décédé; — d'une archiprêtrise en l'église collégiale de Guémené, au profit de Michel Lair, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, en remplacement de Joseph Bobouy, résignataire (octobre 1700); — de l'église paroissiale de Lanvaudan, au profit de Julien Le Piniec, prêtre du diocèse, bachelier en théologie, en remplacement de Julien Jéhanno, décédé; — de la chapellenie de Saint-Blaise, desservie en l'église paroissiale de Béganne, au profit de Jacques Cadio, prêtre du diocèse, en remplacement de Mathurin Jégo, décédé; — de la chapellenie de Saint-Vincent, martyr, et de Notre-Dame-de-Pitié, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Louis Le Petit, clerc du diocèse, en remplacement de Joseph Picaud (novembre 1700). — Collation : par frère Julien Le Seur (alias Le Seure) ministre de la maison des Trinitaires de Rieux, du prieuré, hôpital et chapelle de Saint-Julien de Cadoudal, diocèse de Vannes, au profit du R. P. Michel Rufin, ministre de la maison des Trinitaires de Dinard, présenté par illustre seigneur le marquis de Guémadeu, châtelain de Cadoudal, en remplacement de frère Édouard Le Limonier, prêtre, de l'ordre des Trinitaires, décédé (août 1698). — Collation, par le chapitre de Guérande, de la chapellenie de S.-Georges-de-S.-Denac, desservie en l'église collégiale Notre-Dame-de-la-Blanche du dit Guérande, au profit de noble et discret Jean-Baptiste du Rohello, chanoine de Vannes, présenté par messire Jérôme Botherel de Quintin, chef du nom et d'armes, chevalier, seigneur comte de Saint-Denac, en remplacement de Jacques-Charles du Rohello, démissionnaire (mars 1699). — Collation, par le chapitre de Vannes, des chapellenies de Notre-Dame et Saint-Jacques, et de Saint-Sébastien et Saint-Roch, desservies en l'église cathédrale du dit Vannes, au profit de Claude Marquet, prêtre, recteur de la paroisse de Pontivy, présenté par noble homme Claude-Vincent Cillart, sieur de Kerampoul, en remplacement de Guillaume Sébouez, décédé (janvier 1700). — Collation, par frère Julien Le Seure, ministre du couvent des Trinitaires de Rieux, de la chapellenie de Saint-Antoine, située en la ville de Rieux, au profit de frère Michel Aubrée, prêtre, religieux du dit couvent (avril 1700). — Provision, par l'Évêque, d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, au profit de Mᵉ Guillaume Blanchet, prêtre du diocèse, en remplacement de Mᵉ Joseph Boutouillic, sous-diacre, résignataire (juillet 1697); — *item*, au profit de Pierre Sesbouez, clerc du diocèse de Nantes, en remplacement de Guillaume Sesbouez, prêtre, démissionnaire; — *item*, au profit de Mᵉ Joseph Le Camps, prêtre du diocèse, en remplacement de noble et discret Mᵉ Guillaume Blanchet, démissionnaire (septembre 1699). — Nomination, par l'Évêque, de noble et discret N. de la Chateigneray de Marzan, docteur en théologie de la faculté de Paris, en qualité de vicaire général du diocèse de Vannes (octobre 1699). — Commission de Mᵉ Jean Le Queux, recteur de la paroisse de Bignan, pour remplir provisoirement les fonctions de promoteur en l'officialité de Vannes (novembre 1699). — Commission de Mᵉ François Le Viavant, prêtre, curé de la paroisse de S.-Patern-lès-Vannes, chargé de suppléer le dit Le Queux dans ses fonctions de Promoteur (décembre 1699); — provision d'un canonicat prébendé en l'église collégiale de N.-D.-de-la-Fosse de Guémené, au profit de Joseph Le Géloux, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France (janvier 1700). — Collation, des fonctions de Vice-Gérant de l'officialité de Vannes, en faveur de Mᵉ Pierre Roux, prêtre du diocèse, docteur en théologie (mai 1700). — Fondation, par demoiselle Yvonne Garel, épouse de Mᵉ Guillaume Landays, sieur Desnot, notaire et procureur en la cour et juridiction du comté de Rochefort, d'un service en l'église collégiale de Notre-Dame-de-la-Tronchays du dit Rochefort (octobre 1697); — par demoiselle Anne Couderc, veuve de Mathieu de La Pierre, d'une messe chantée perpétuelle, en l'église Notre-Dame-de-Joie de Pontivy (novembre 1697); — par noble homme Jean du Fossé, sieur d'Auzon, conseiller du Roi, receveur des dimes de l'évêché de Vannes, demoiselle Thérèse Hervoët, son épouse et consorts, en l'église des Ursulines de Vannes (décembre 1697). — Constitution par Mᵉ Sébastien Desgrés, procureur fiscal de la juridiction de Cohignac, et demoiselle Perrine Vaugrenard, son épouse, d'une rente de 10 livres, au profit de la confrérie du Saint-Rosaire, établie en l'église paroissiale de Questembert (avril 1698). — Autres fondations : par Nicole Gauple, marchande, demeurant place

Main-Lièvre, en la ville close de Vannes, d'une grand'messe, vêpres, sermon et salut solennel en l'église Saint-Salomon du dit Vannes, le jour et fête de Sainte-Madeleine, le tout à perpétuité, avec élection de sépulture par la fondatrice en la dite église. Chiffre de la fondation : 400 l. (mai 1698); — par Jeanne Le Corvec, servante, d'un service solennel en l'église de Mendon, moyennant la somme de 100 l. (août 1698); — par Jacquette Le Bihan, demeurant rue des Orfèvres à Vannes, d'une messe hebdomadaire à perpétuité, en l'église des Cordeliers du dit Vannes (septembre 1698); — par missire Pierre Gory, doyen et recteur de Péaule, d'une messe chantée et d'un *Libera*, en l'église paroissiale du dit Péaule (avril 1699); — par honorable femme Marie Gaignart, demeurant au village de Bellon, paroisse de Péaule, d'une chapellenie en l'église paroissiale de Péaule (mai 1699); — par Catherine Bodouin, veuve de Laurent Le Loch, en son vivant hôte de la Croix-Blanche à Auray, de l'office canonial du jour de la Pentecôte et d'une grand'messe le jour de Sainte-Catherine, le tout à perpétuité, en l'église de la Commanderie du Saint-Esprit d'Auray, moyennant la constitution d'une rente de 10 l. t. (juin 1699); — par demoiselle Jacquette Le Gril, veuve de noble homme Christophe Cadio, vivant sieur du Parc, d'une chapellenie de 10 l. de rente en l'église Saint-Gildas d'Auray (juillet 1699); — par missire François Collet, prêtre de la communauté de Carnac, d'une rente perpétuelle de 15 l. en faveur de la confrérie du Saint-Sacrement de cette paroisse, à charge d'une messe mensuelle à célébrer dans l'église du dit Carnac; — par demoiselle Marie Gatechair, dame de Kerbourbon, d'une messe hebdomadaire à perpétuité, en l'église des Carmes déchaussés de Vannes, moyennant une rente de 33 l. 6 s. 7 d. au capital de 600 l. (octobre 1699); — par François Apert, serviteur domestique de madame la présidente de Rochefort, d'une messe hebdomadaire perpétuelle en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, moyennant la constitution d'un capital de 500 l.; — par Jean Le Faucheux et Jeanne Monterlais, son épouse, d'une messe hebdomadaire perpétuelle en l'église paroissiale d'Elven, moyennant une rente annuelle de 26 l. (décembre 1699); — par François Lamour, laboureur, et Renée Dano, son épouse, du village de Quervein, paroisse de Saint-Avé, d'une messe basse hebdomadaire en l'église du bourg d'en haut du dit Saint-Avé, moyennant la rente annuelle d'une somme de 480 l.; — par missire François Cougoulat, prêtre, d'un salut en l'église paroissiale de Pluvigner (janvier 1700); — par Me Jean Touzé, sieur de Grand-Isle, procureur fiscal des régaires de Vannes, et demoiselle Jacquette Touzé, sa fille, d'une messe basse hebdomadaire de *Requiem* en la chapelle du Couvent de Notre-Dame-de-Charité du dit Vannes; — par messire Julien Le Sénéchal, chevalier, seigneur de Tréduday, doyen de la Noblesse des États de Bretagne, d'une messe quotidienne en la chapelle noble de Tréduday, paroisse de Theix (avril 1700); — par Sébastienne Le Gleudic, d'une messe basse mensuelle en l'église paroissiale de Trefféan, moyennant la somme de 120 l. (avril 1700); — par Marie Gaignard, du village de Bellon en Péaule, d'une messe hebdomadaire en l'église paroissiale du dit lieu (juillet 1700); — par demoiselle Julienne Robin, veuve de Louis Comart, en son vivant marchand à Vannes, d'un salut hebdomadaire en l'église paroissiale de Cordemais, diocèse de Nantes, moyennant 10 l. de rente, et d'une messe à dire, le lundi de chaque semaine, en l'église des Cordeliers de Vannes, moyennant une rente de 26 l. (novembre 1700); — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. t. de rente, au profit de Louis Goustin le jeune, clerc tonsuré, fils de Louis Goustin l'aîné et de Claude Contesse, par honorable femme Thomase Trocquet, veuve La Hounan, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (juillet 1697); — au profit de Jacques Josse, clerc, étudiant au collège de Vannes, par Françoise Hémon, sa mère, veuve de Jean Josse, de la paroisse de Plumergat, et par André et Jean Josse, ses frères (août 1697); — au profit de Louis-Joseph Le Mineur, étudiant en philosophie chez les PP. Jésuites de Vannes, par Nicole Le Calonnec, sa mère, veuve de Vincent Le Mineur; — au profit de Marc Le Louédec, clerc du diocèse de Vannes, par vénérable et discret missire Marc Conan, prêtre, demeurant au bourg paroissial d'Elven; — au profit de Gabriel Lespaler, étudiant au séminaire des prêtres de Vannes, par Louis Gabellec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, Étienne Le Paher, bourgeois, marchand à Belle-Ile-en-Mer etc.; — au profit de Jean Le Bot, étudiant en théologie, par Jean Le Bot et Jeanne Tual ses

père et mère, du village de Kerloho, paroisse de Noyal-Muzillac ; — à son profit, par Guillaume Thébaud, clerc tonsuré, originaire du Moustoir-Locminé, présentement au séminaire des ordinands de Vannes, fils et héritier de défunt Guillaume Thébaud (septembre 1697) ; — au profit d'Yves Brohan, écolier à Vannes, par demoiselle Perrine Guyodo, veuve de Me Yves Brohan, sa mère, Françoise et Marie Brohan, ses sœurs, de la ville de Rochefort (octobre 1697) ; — au profit de Pierre Allain, clerc tonsuré, par Pierre Alain et René Guillouzo, ses père et mère, du village de Kerfocho, paroisse de Bignan ; — au profit de Claude Mallet, clerc tonsuré, par François Mallet, maitre apothicaire de la ville de Vannes ; — au profit d'Yves Laigeu, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Julien Laigeu et Jeanne Guillart, ses père et mère, du bourg paroissial de Réguiny ; — au profit de Pierre Rondel, écolier au collège de Vannes, par Nicolas Rondel, marchand à Auray (janvier 1698) ; — à son profit, par Jean Le Scouarnec (*alias* Lescouarnec), clerc tonsuré, de la paroisse d'Arzon, héritier de défunts François Lescouarnec et Françoise Cauzic, ses père et mère (mars 1698) ; — au profit d'Yves Charles, étudiant en théologie au collège de Vannes, fils de défunts Simon Charles et Jeanne Guillart, par Michel Charles, son frère germain ; — au profit d'Yves Année, acolyte, par Georges Danilo, boulanger, époux de Perrine Cresté, du bourg paroissial de Malansac, et Raust Thaumours, homme de labeur, époux de Jeanne Cresté, du village du Lardeau, même paroisse, ses oncles et tantes (mai 1698) ; — au profit de Jean Querhinart, clerc tonsuré, par Pierre Querhinart, laboureur, et Françoise Pillet, son épouse, du village de la Grée, frairie de Penvens, paroisse de Sarzeau, ses père et mère ; — au profit de Pierre Le Bot, étudiant en théologie sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Guillemette Kerviche, veuve de Sylvestre Le Bot, sa mère, du village de Kerdin, paroisse de Questembert ; — au profit de Julien Oillic, clerc tonsuré, étudiant en théologie chez les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Jeanne Le Lagadec, sa mère, veuve de Vincent Oillic, demeurant en la métairie de Limoge-lès-Vannes (septembre 1698) ; — à son profit, par François Jonnier, clerc tonsuré, étudiant sous les Jésuites de Vannes ; — au profit de Pierre Ducharme, clerc du diocèse, demeurant en la ville de Rochefort, par Me Julien Jonnier, notaire royal de la sénéchaussée de Vannes, et demoiselle Olive Denis, son épouse ; — au profit d'Augustin de La Pommeray, clerc tonsuré, étudiant au séminaire des prêtres de Vannes, par messire René de La Pommeray et dame Anne Picaud, son épouse ; — au profit de Jean Jamet le jeune, étudiant sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Jeanne Guymart, veuve de Jacques Le Cointe, sa grand'mère, demeurant en la ville de Rochefort ; — au profit d'Olivier Le Bot, par Suzanne Le Guellec, veuve de Pierre Le Bot, sa mère, de la paroisse d'Arzal ; — au profit de François Guidiniac, clerc tonsuré, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Jean Guidiniac et Renée Frapin, ses père et mère, gens de labeur, demeurant au village de Trénevé, paroisse d'Arzal ; — au profit de Jean Lotodé, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Michel Lotodé, son père, veuf de Brigitte Laurans, de la paroisse de Brech (octobre 1698) ; — au profit de Grégoire Le Bosser, clerc du diocèse, demeurant au bourg de Carnac, par Jean Le Gril, le jeune, son beau-frère (décembre 1698) ; — au profit de Jacques Quellard, écolier, par Me Alain Quellard, notaire et procureur fiscal de la juridiction de Kerdréan etc. (avril 1699) ; — au profit de Guillaume Daniel, étudiant en théologie sous les PP. Jésuites de Vannes, par la dame Tual, sa mère, veuve de Julien Daniel, vivant laboureur, du village de Tréfévan, paroisse de Questembert (juin 1699) ; — au profit de Jean Kergal, clerc tonsuré, par Jeanne Cougan, sa mère, veuve de René Kergal, vivant laboureur, du village du Net, paroisse de Theix ; — au profit de Julien Cougan, clerc tonsuré, étudiant chez les Jésuites de Vannes, par François Cougan, marchand, et Louise Le Magreix, ses père et mère, demeurant au village de Montagu, paroisse de Treffléan ; — au profit de Jean Perrot, clerc tonsuré, par Jeanne Tanguy, sa mère, veuve de Guillaume Perrot, vivant laboureur, du village de Saint-Colombier, paroisse de Sarzeau (juillet 1699) ; — au profit de Jean Jouny, clerc, étudiant en physique au collège des Jésuites de Vannes, par Gabriel Jouny et Catherine Harnois, ses père et mère, demeurant au bourg paroissial de Brech ; — au profit de Christophe Aleaux, acolyte, par Louise Le Floch, sa mère, veuve de Jean Aleaux, demeurant au village du Cosquer-Aleaux, paroisse

de Pluvigner; — au profit de Joseph Cheviller, sous-diacre, de la paroisse de Pluvigner, demeurant en la maison des ordinands de Vannes, tant par lui-même que par Pierre Cheviller, son frère, demeurant en la maison presbytérale du dit Pluvigner; — au profit de Claude Le Cam, par Jean Le Cam, son frère, serviteur domestique chez le recteur de Bourg-Paul-Muzillac (août 1699); — au profit de Jean Hémeraut, clerc du diocèse, par François Guillo et Guillemette Corolas, demeurant au village de Kerridoret, paroisse de Saint-Avé (septembre 1699); — au profit de Marc Suireau, étudiant au collège de Vannes, par honorable femme Jeanne Nouvel, veuve Suireau, sa mère, marchande au Port-Louis; — au profit de Jean Le Page, clerc tonsuré du diocèse, étudiant en théologie sous les PP. Jésuites de Vannes, par Pierre Le Page, matelot, et Françoise Séven, ses père et mère, du village de Kerjacob, paroisse de Sarzeau; — au profit d'Alexis Morice, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Jean Morice et Jacquette Bullion, ses père et mère, du village de Kerberdery, paroisse de Brech; — au profit de Guillaume Pézeron, clerc tonsuré, étudiant au collège de Vannes, par autre Guillaume Pézeron, son père, et Gilles Pézeron, son oncle, de la paroisse de Peillac; — au profit de Vincent Le Bihan, clerc, étudiant en théologie, par Jacques Le Bihan et Marie Stéphano, ses père et mère, demeurant au village de Kerdanvé, paroisse de Plouhinec (janvier 1700); — au profit de Julien Gratien, écolier, étudiant en théologie sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Mᵉ Jean Gratien, notaire et procureur, et honorable femme Julienne Jonnier, ses père et mère, de la ville de Péaule (février 1700); — au profit de Guillaume Lozevis, par autre Guillaume Lozevis et Jeanne Le Teixier, ses père et mère, du village du Poulho, paroisse d'Elven (mars 1700); — au profit de Jean Le Bourhis, clerc tonsuré, étudiant en théologie sous les PP. Jésuites de Vannes, par Laurent Le Bourhis, laboureur, son père, demeurant au village de Croix-Daniel, paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas)-de-Rhuis; — au profit de François Le Roux, clerc tonsuré, étudiant au séminaire de Vannes, par Thomas Le Roux, laboureur, et Perrine Kergal, ses père et mère, du village de Riellec, paroisse de Sarzeau; — à son profit, par Mᵉ Guillaume Morice, clerc tonsuré, étudiant en théologie sous les PP. Jésuites de Vannes, fils de défunts Guillaume Morice et Marguerite Cabon, de la paroisse de Berric; — au profit de François Le Plat, clerc tonsuré du diocèse, étudiant au séminaire de Vannes, par Jeanne Le Guérannic, veuve de Vincent Célart, sa grand'mère, et Perrine Célart, veuve de Nicolas Le Plat, sa mère, du village de Bourgerel, paroisse de Noyalo; — au profit d'Olivier Videlo, clerc tonsuré, étudiant à Vannes, par Mᵉ Charles Videlo, notaire du duché de Rohan, demeurant en sa maison de Kerledan, trève de Saint-Ignan (Saint-Aignan), paroisse de Cléguérec (juillet 1700); — au profit de Jean Sanson, clerc du diocèse, étudiant au séminaire de Vannes, par honorable homme Guillaume Sanson, son père, du bourg de Noyalo (août 1700); — au profit de Sébastien Guyot, écolier, par Michel Guyot et Julienne Heulbert, ses père et mère, de la paroisse de Sulniac; — à son profit, par Yves Hellec, fils de Guy Hellec et de feu Guyonne Rio, du village de Quercado, paroisse de Crach; — au profit de Mathieu Le Rouallec, écolier au collège de Vannes, par Mathieu Rouallec et Marguerite Derdeven, ses père et mère, du village de Loqueltas, paroisse de Crach (septembre 1700); — au profit de Jean Boëdron, clerc du diocèse de Vannes, par Jean Boëdron, maître boucher à Belle-Ile, et Nicole Salarun, ses père et mère (octobre 1700); — au profit d'Olivier Mahé, clerc tonsuré du diocèse de Vannes, par Pierre Mahé et Julienne Masson, ses père et mère, du village du Bois-Payen, paroisse d'Allaire (novembre 1700). — Lettres dimissoires : pour Olivier Madouas, acolyte; — pour Jean Le Bescont, sous-diacre; — pour Vincent Séné, diacre; — pour Mathurin Le Bigot, diacre (janvier 1699); — pour François Robert, diacre (février 1699); — pour Julien Méhat, diacre; — pour Jean du Gué, clerc du diocèse, de la congrégation de l'Oratoire (avril 1699); — pour Laurent Prévost, acolyte; — pour noble René Le Métaer, clerc tonsuré du diocèse (novembre 1699); — pour Guillaume Michelot, sous-diacre (décembre 1699); — pour François Margarit, diacre (mai 1700). — Certificats de vêture : pour demoiselles Suzanne-Christine Perret et Marie-Louise Guymar, novices au couvent des religieuses de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (juillet 1697); — pour demoiselle Jeanne Salomon, novice au couvent des Ursulines d'Hennebont (septembre 1697); — pour sœur

Marie Aumont, novice au couvent de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (mai 1698); — pour demoiselle Renée de Combles, fille cadette d'écuyer Pierre de Combles et de dame Renée Jariel, novice au même monastère (novembre 1698); — pour demoiselle Angélique-Victoire Le Gouvello, fille de messire Jeseph Le Gouvello, chevalier, seigneur de Keriaval, et de feu dame Claude-Marie de Lemprate, novice au même monastère (février 1699); — pour demoiselle Anne Chapelle, novice au même monastère (décembre 1699); — pour demoiselle Vincente-Nicole Le Cointe, fille de Me Sébastien Le Cointe, procureur au présidial de Vannes, et de dame N. Bouczo, novice au même monastère (février 1700); — pour demoiselle Marguerite Barizy, fille de feu noble homme Thomas Barizy, vivant avocat en la cour, et de demoiselle Renée Gillart, novice au même monastère (mai 1700). — Profession faite : par sœur Marie Duchon, au couvent des religieuses de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (janvier 1698); — par sœur Marie de La Villéon, au même monastère (novembre 1698); — par sœur Anne-Sébastienne de Combles, au même monastère (février 1699); — par sœur Marie Le Vandeur, au même monastère (mars 1699); — par sœur Marie-Françoise Bernard, dite de Jésus, au couvent des religieuses des Ursulines de Ploërmel (mai 1699); — par demoiselle Michelle-Moricette Le Fère, au couvent des religieuses de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (août 1699); — par sœur Marthe Le Feuvre, fille de M. Jean Le Feuvre, sieur de Cruballaye, et de demoiselle Michelle Menard, au couvent des religieuses du Calvaire de Redon (janvier 1700); — par demoiselle Marie de Combles, au couvent des religieuses de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (décembre 1700). — Testament de Jean Peltiez, prêtre, curé de Sulniac (novembre 1699); — d'Yvonne Sonnic, du village du Sach, en faveur de la paroisse d'Erdeven (novembre 1699). — Dispenses de bans pour servir à la célébration du mariage : entre Jérôme Barizy, seigneur de Quermérien, et demoiselle Marie-Marthe Jouan, de la paroisse de Locmalo; — entre Jean-Pierre Guého et Jeanne Desbois, de la paroisse de Sérent (juillet 1697); — entre noble François-René Le Valois, écuyer, sieur de Séréac, Arzal, etc., de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac, et demoiselle Élisabeth-Valentine de Gouret, de Cranhac, etc., de la paroisse de Peillac; — entre Louis Josso, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Renée Cource, de la paroisse de Redon; — entre Jean Goudart, de la paroisse de Merdrignac, diocèse de Saint-Malo, et Jeanne Suet, de la paroisse de Redené (août 1697); — entre Nicolas Fouillot, originaire du diocèse de Chalon-sur-Saône, et Louise Blondin, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Jean Gaël de La Chesnaye, de la paroisse de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et Renée-Henriette Poullain, dame de la Vieille-Ville, de la paroisse de Sérent; — entre Joseph Le Mézec et Louise-Jacquette Kerrio, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Olivier Marzant, de la paroisse de Plaudren, et Thérèse Paugom, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre noble René de La Landelle, chevalier, seigneur de Roscanvec, de la paroisse de Séné, et demoiselle Marie Luco, de la paroisse d'Arradon; — entre noble Jacques de Kermadec, sieur du Moustoir, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Hélène de Langle, de la paroisse de Locminé; — entre Jean Le Gal, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes, et Marguerite Beauval, de la paroisse Saint-Patern de la dite ville (septembre 1697); — entre Jean Pezdron, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Perrine Bégo, de la paroisse de Saint-Nolff; — entre Louis Béchenec et Marie-Renée Castillon, de la paroisse de Lesbin-Pontscorff; — entre Vincent Bessain, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Marie Le Guen, de la paroisse Saint-Goustan, de la même ville; — entre Jacques Le Palmec et Sébastienne-Julienne Blanchet, de la paroisse Saint-Goustan-de-Rhuis (octobre 1697) : — entre Jean Georget, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et Françoise-Angélique Joubain, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Thomas et Jacquette Le Flohic, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — entre Julien Catrevault et Marie Le Roux, de la même paroisse; — entre Guillaume Besnard et Marie Jégouic, de la paroisse de Noyal-Pontivy, — entre Louis Alano et Aline Le Grouiérec, de la paroisse de Melrand; — entre Noël Le Grouiérec et Julienne Alano, de la même paroisse; — entre Sébastien Thomas et Anne Le Follic, de la paroisse de Riantec; — entre Jean Le Pennizic, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac, et Julienne Le Magrés, de la paroisse d'Arzal; — entre Yves

Philippe, de la paroisse de Marzan, et Louise Baro, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — entre Mathurin Auffret, de la paroisse de Nostang, et Louise Le Quellenec, de la paroisse de Brandérion (novembre 1697); — entre noble Jean-François Jourdain, seigneur de Couetdor, de la paroisse de Guidel, diocèse de Vannes, et demoiselle Claude de Silguy de Lermo, du diocèse de Rennes (décembre 1697); — entre Jean Gourdiol, de la paroisse de Ploërdut, et Marie Le Boursicot, de la paroisse de Plouray; — entre Noël Le Monier, du diocèse de Saint-Malo, et Marie Diserbau, de la paroisse d'Hennebont; — entre Joseph Guégan, de la paroisse de Mellionnec, et Julienne Audren de la paroisse de Langoëlan; — entre Louis Gaudon, originaire de la paroisse Notre-Dame [de] Durtal, diocèse d'Angers, et Élisabeth Nicolazo, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Jacques Courtet, de la paroisse de Saint-Caradec, et Louise Le Garrec, de la paroisse de Lanvaudan; — entre Joseph Berthelot, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray, et Andrée Montel, de la paroisse Saint-Gildas de la même ville; — entre Me François Touchart, sieur de Riguinel, de la ville de Carhaix, et demoiselle Olive de Lozechmeur de Quermadec, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Claude-Bonaventure Colomb, de la paroisse d'Hennebont, et Julienne Bellondau, dame de Kerian, de la paroisse de Plouray; — entre Guillaume Blon et Louise Negré, de la paroisse de Mellionnec; — entre Me René Lucas, de la Championnays, de la paroisse de Béganne, et demoiselle Renée Du Bon, de la paroisse de Saint-Michel, diocèse de Saint-Brieuc; — entre Henri Évenou et Suzanne de Vimeur, de la paroisse d'Hennebont (janvier 1698); — entre Jacques Rollo et Yvonne Le Muguet, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre René de Libon et Vincente Totevin, de la paroisse de Redon; — entre François Roussart, originaire de Dunkerque, et Jeanne Eudo, de la paroisse de Lesbin-Pontscorff; — entre François Perono et Marie Le Liboux, de la paroisse de Séglien; — entre Guillaume Rello, de la paroisse de Notre-Dame du Mené de Vannes, et demoiselle Suzanne Gobé, de la paroisse Sainte-Croix de la même ville; — entre Olivier Corolas, de la paroisse de Saint-Nolff, et Marie Sauveur, de la paroisse de Locmalo; — entre Me Julien-Vincent Touzé et demoiselle Jeanne-Perrine Gérard, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Claude Le Bouzar et Élisabeth Le Dain, de la paroisse de Lignol; — entre Sébastien Cadoret, de la paroisse de Croixanvec, et Marie Glaye, originaire du diocèse de Saint-Brieuc; — entre François Le Sant, de la paroisse de Neuillac, diocèse de Quimper, et Perrine Guillaume de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Simon Le Floch et Anne Le Savedi, de la paroisse de Priziac; — entre Joseph Évano et Louise Scouzic, de la paroisse de Languidic; — entre Yves Guillemot, de la paroisse de Séglien, et Marguerite Pézo, de la paroisse de Cléguérec; — entre François Le Deuoré et Catherine Le Touzic, de la paroisse de Pluvigner; — entre Vincent Galais et Mathurine Le Du, de la paroisse de Saint-Jacut; — entre Thomas Le Corre et Louise Lesvélec (?), de la paroisse d'Inguiniel; — entre Julien Noury et Renée Quellart, de la paroisse de Péaule; — entre Louis Sivien et Raoullette Le Clainche, de la paroisse de Noyal-Pontiy; — entre Louis Péresse et Vincente Conan, de la paroisse de Quistinic; — entre Louis Le Pippec, de la paroisse d'Inguiniel, et Jeanne Le Pelletier, de la paroisse de Lanvaudan; — entre Pierre Le Hir, de la paroisse de Remungol, et Olive Billy, de la paroisse de Baud; — entre Antoine Herichot et Jacquette Hamonic, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Pierre Le Vigouroux, de la paroisse de Plougoumelen, et Vincente Marion, de la paroisse d'Arradon, — entre Julien Bouvier et Vincente Audren, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre Jean Cléquin, de la paroisse de Sarzeau, et Anne Le Blohic, de la paroisse d'Ambon; — entre Julien Le Marchand, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Gillette Le Ménager, de la paroisse Saint-Salomon de la même ville; — entre Olivier Rio, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Marie Le Pluast, de la paroisse de Plœren; — entre Guillaume Bicholet et Jeanne Thomazo, de la paroisse de Bubry; — entre Julien Lalis et Guillemette Hicollic, de la paroisse de Plumelec (février 1698); — entre Jacques Ruchet, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et Anne Galpin, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Jean Le Moigno et Renée Le Lidour, de la paroisse d'Hennebont; — entre Jean Rello, de la paroisse Notre-Dame

du Mené, et Anne-Thérèse Gobi, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Guillaume Brach, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Marguerite Audat, de la paroisse de Biganos, diocèse de Bordeaux; — entre Louis Guillon, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Guillemette Le Métayer, dame de l'Isle, de la paroisse Notre-Dame-de-Paradis de Pontivy (avril 1698); — entre Vincent Josset, de la paroisse de Saint-Vincent, et Guillemette Pezdron, de la paroisse de Questembert; — entre noble Pierre Launay, de la paroisse de Saint-Michel, diocèse de Bordeaux, et demoiselle Marie Autueil, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — entre François Le Marié et Marie Téso, de la paroisse de Plœmeur; — entre noble Jean-Baptiste-Armel de Cécillon, du diocèse de Nantes, et demoiselle Perrine-Judith de Sérent, de la paroisse de Plescop; — entre Vincent Barbé, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac, et demoiselle Anne de La Noë, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — entre Jacques Guyart, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff, et demoiselle Charlotte de Coëtnours, de la paroisse de Saint-Michel, diocèse de Quimper (?); — entre René Doussin et Renée Marquet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (mai 1698); — entre noble homme Jean-Jacques Touzé, sieur de Propriando, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Anne-Marie Taupin, dame de Keraudren, du diocèse de Saint-Malo; — entre écuyer Jean Le Blond, sieur de Saint-Hilaire, et Jeanne Loréal, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre Jean Le Callonec et Michelle Guillemet, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre Pierre Lucas de la Verde et demoiselle Perrine du Toit, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre le sieur François Le Brun et demoiselle Élisabeth Le Prado, de la paroisse de Plœmeur; — entre écuyer Jean-Baptiste Le Meignan et demoiselle Julienne-Marie de Carné, de la paroisse de Pluherlin; — entre écuyer Jean-Louis du Bot, sieur de Talhouet, de la paroisse de Pluherlin, et demoiselle Bonaventure-Yvonne-Madeleine de Charmois, dame de Queraret, diocèse de Quimper (juin 1698); — entre Jean Tayart, sieur du Chastellet, et demoiselle Marie de Thonens, de la paroisse de Redon (juillet 1698); — entre Jacques Le Meitour, de la paroisse de Plœren, et Thérèse Hurlegan, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre écuyer Pierre de Comble, sieur de Pateuille, et demoiselle Renée Couessin, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac (août 1698); — entre Sébastien Herbant, du diocèse de Soissons, et Jacquette Eudo, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre Pierre Sonnant, domicilié en la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Françoise Berthaut, du diocèse de Lizieux; — entre Yves Grignon, de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Anne-Marie-Madeleine Fagonde, de la paroisse Saint-Eustache de Paris; — entre François Tissier, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Marie-Perrine Fourcet, de la paroisse Saint-Patern de la même ville (septembre 1698); — entre le sieur Antoine Autheuil et demoiselle Vincente Le Thieis, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Pierre Gobé, sieur de Carado, et demoiselle Marie-Madeleine Besnard; — entre Thébaud Le Teuff et Perrine Robaut, de la paroisse de Mellionnec; — entre noble Louis Le Pape, chevalier, seigneur de Beauvais, de la paroisse de Carentoir, et demoiselle Caroline Guyomart, dame des Sales, de la paroisse Saint-Pierre de Matouë (Maroué), diocèse de Saint-Brieuc; — entre Jean Meurel, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Thérèse Mercier, de la paroisse Saint-Patern de la même ville (octobre 1698); — entre Louis Flegeul et Marie Hence, de la paroisse de Berné; — entre Ursin Bousquet, et demoiselle Marie Pélissier, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Julien Thébaud, de la paroisse Notre-Dame du Mené, et demoiselle Marie-Françoise Gauvain, de la paroisse Saint-Patern de la dite ville, — entre Jean Regardin, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Olive Le Riche, de la paroisse Sainte-Croix de la même ville; — entre noble Joseph-Florimond Le Roch, chevalier, seigneur du Lanys, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Élisabeth-Françoise Bouchet, de la paroisse de Toussaint, ville de Rennes; — entre le sieur Charles Daniel, de la paroisse de Riantec-Port-Louis, et demoiselle Jeanne Le Lidour, de la paroisse de Groix; — entre Joseph Rello, de la paroisse de Guémené, et Anne Le Floch, de la paroisse de Ploërdut; — entre le sieur Joachim Geffroy, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Julienne-Yvonne Martin, de la paroisse Notre-Dame de

Josselin, diocèse de Saint-Malo; — entre Pierre du Cassé et Anne Brulé, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Jean Le Goff, de la paroisse de Grandchamp, et Guillemette Volant, de la paroisse de Pluvigner; — entre Guillaume Cougand, de la paroisse de Treffléan, et Marie Jégo, de la paroisse de Questembert; — entre Grégoire Kergosien et Vincente Le Porz, de la paroisse de Mendon; — entre Pierre Philibert, de de la paroisse Saint-Patern lès Vannes, et Yvonne Pasco, de la paroisse de Plœren; — entre Alain Le Gal et Charlotte Lestrat, de la paroisse de Bieuzy; — entre Louis Carel, de la paroisse de Persquen, et Françoise Le Hanff, de la paroisse de Guern; — entre Julien Jégouzo et Marie Le Liboux, de la paroisse de Persquen; — entre François Chérel et Anne Josse, de la paroisse de Noyal-Pontivy (novembre 1698); — entre Louis Rouxel et Louise Le Layec, de la paroisse de Naizin; — entre noble Jean Simon, chevalier, seigneur de la Ville-Moysan, du diocèse de Tréguier, et demoiselle Céleste de Pérenno de Penvern, de la paroisse de Persquen; — entre Antoine Fournier, originaire du diocèse de Castres, et Marguerite Pessu, de la paroisse de Redon; — entre Jacques Le Lidour, de la paroisse de Groix, et demoiselle Jeanne-Andrée Pitouays, de la paroisse d'Hennebont; — entre Louis Le Béhérec, de la paroisse de Plouray, et Marie Lardic, de la paroisse de Lignol; — entre Christophe Le Mauff, de la paroisse d'Ambon, et demoiselle Éléonore Pournin, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (décembre 1698); — entre Jean Bouczo, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et demoiselle Françoise-Agathe Dagornet, de la paroisse Sainte-Croix de la même ville; — entre Charles Peisson et Marguerite Bouillet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (janvier 1699); — entre noble Joseph de Caradreulx, chevalier, seigneur de Villemoysan, de la paroisse de Croix-Helléan, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Françoise de Cléguérec, dame de Chauvigny, de la paroisse de Réguini; — entre Julien Collaud, de la paroisse de Chantenays, diocèse de Nantes, et Guillemette Dréan, de la paroisse de l'Ile-d'-Arz; — entre Louis Lalanne, du diocèse de Toulouse, et demoiselle Catherine Boitoux, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — entre Pierre Hervieux, de la paroisse de Sulniac, et Jeanne Tuars, de la paroisse d'Elven; — entre Jacques Hervoué et Julienne Guyomar, de la paroisse d'Inzinzac; — entre Jean Gicquelet et Noële Bouandé, de la paroisse de Malestroit; — entre Jean-Joseph Gérard et demoiselle Marie Le Clouérec, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Sébastien Le Croisier et Jacquette Noblet, de la paroisse d'Ambon; — entre noble Bonaventure Rolland, chevalier, seigneur de Saint-Perreux (?), de la paroisse Notre-Dame du Roncier de Josselin, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Anne-Françoise Cadier, dame du Mené, de la paroisse de Guéhenno; — entre Jean Fouillé, de la paroisse de Séglien, et Gillette Roland, de la paroisse de Guern (février 1699); — entre Jean Denoual et Madeleine Le Clerc, de la paroisse de Sérent; — entre noble Bernard Béard, sieur du Désert, et demoiselle Élisabeth Drias, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (mars 1699); — entre Claude Deberre et demoiselle Françoise Bauthamis, de la paroisse Notre-Dame de Redon; — entre Jean-Julien Le Goff, sieur de Boitioch (Botioche), de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Françoise Cado, de la paroisse de Landévant (avril 1699); — entre noble Josias-François de Poquaire, chevalier, seigneur de Jonchau, du diocèse de Saintes, domicilié en la paroisse du Palais de Belle-Ile-en Mer, et demoiselle Thérèse de Lantivy, de la paroisse de Moustoir-Remungol; — entre François Neizan et Jeanne Le Roux, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Joseph Bonneville et demoiselle Louise Moriceau, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — entre noble Guillaume de La Roche, de la paroisse d'Hennebont, et demoiselle Marie-Gabrielle Auffroy, de la paroisse de Saint-Paul-de-Léon; — entre Jean Audic, de la paroisse de Pontivy, et Marie-Louise Le Marec, de la paroisse de Bieuzy (mai 1699); — entre le sieur Joseph Joly et demoiselle Catherine Verger, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (juin 1699); — entre Pierre Billy, de la paroisse de Malestroit, et Charlotte Choquené, de la paroisse de Toussaint de Rennes; — entre noble René-Baptiste-Joseph Hubert, chevalier, seigneur de Pommerie, de la paroisse de Cuguen, diocèse de Dol, et demoiselle Marie-Madeleine Pihier, dame de Kerballay; — entre Jean Partenez, sieur de Kergoustin, de la paroisse de Brech, et demoiselle Jeanne Rio, dame de Ville-Blanche, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Jean-Pierre Guernic,

de la paroisse d'Arzal, et Renée Angelome (?); — entre noble Joseph de Pougeoise, seigneur du Granec, de la paroisse Saint-Caradec-Trégomel, et demoiselle Jeanne-Jacquette Le Lay, de la paroisse de Locmalo; — entre noble Louis du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet, de la paroisse de Pluherlin, et demoiselle Marie-Rose Garçon, dame de Boisry, de la paroisse de Malestroit; — entre Julien Brohan et Françoise Royer, de la paroisse de Pluherlin; — entre Olivier Pasco, de la paroisse de Crach, et Bertrandine Le Dryl, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre écuyer Charles-François Guy, sieur de Bourgerel, de la paroisse de Baden, et demoiselle Françoise Logier, dame de Lomarec, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray (juillet 1699); — entre François Noël et Jacquette Bertello, de la paroisse d'Arzal; — entre noble homme René Morice et demoiselle Jacquette Vallé, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Jean Le Guével, sieur du Corois, de la paroisse de Bignan, et demoiselle Marie Le Douler, dame du Liscouet, de la paroisse de Saint-Tugdual; — entre Louis-Claude Chesnay, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Anne Naïl, de la paroisse Saint-Patern de la même ville (août 1699); — entre Guillaume Jourdan, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Catherine Baudouin, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Mathieu Véniard, de la paroisse de Riantec, et Julienne-Agathe-Ange Crosson, de la paroisse Notre-Dame du Mené de Vannes; — entre Me Pierre de Lespiney, sieur du Sacz, de la paroisse Ste-Croix de Vannes, et demoiselle Anne Nouvel, dame du Lin, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de la dite ville; — entre Mathurin Coudret et Françoise Le Bruchec, de la paroisse de Quistinic, — entre Pierre-Nicolas Le [Douarin], du diocèse de Saint-Malo (?) et demoiselle Julienne Thomas de Keroux, de la paroisse de Sarzeau (septembre 1699); — entre Yves Guinauais et Jeanne Le Magnes, de la paroisse de Pluherlin; — entre noble Charles Bréart, seigneur de Boisanger, de la paroisse de Riantec, et demoiselle Françoise Le Baron, dame de Brisaffraye, de la paroisse de Saint-Sauveur, diocèse de Quimper; — entre noble Jean-François du Bouessy, de la paroisse de Plintel, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Yvonne-Nicole Le Parc de Lesteno, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Joseph Blouet et Françoise Loysillon, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Jacques Grallin, de la paroisse d'Hennebont, et Perrine Hervéan, de la paroisse de Saint-Caradec (octobre 1699); — entre François Guégan et Françoise Le Mouène de la paroisse de Lignol; — entre Antoine Trébois, de la paroisse de Plœmeur, et Servaise du Pérenno, de la paroisse de Quévin; — entre Nicolas-François Hanry et Marguerite-Anne Le Verger, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Barnabé Querédo, de la paroisse de Plumelin, et Jeanne Le Fichar, de la paroisse de Pluvigner; — entre Julien Gratien et Jacquette Martin, de la paroisse de Péaule; — entre noble François *de* Mintier (Le Mintier), chevalier, seigneur de Lehellec, de la paroisse de Béganne, et demoiselle Vincente-Françoise de Caradeuc de la Bellangerie; — entre Marc Carion et Mathurine Sivy, de la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel; — entre Louis Glénart, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Jeanne Damerval, de la paroisse du Mené de la dite ville; — entre Yves Le Saux et Julienne Le Rouzic, de la paroisse de Melrand; — entre Alain Herricot et Jeanne Le Moël, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Pierre Torel et Marie Le Mouel, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Hector Bouchaut et Suzanne Beaulieu, de la paroisse de Riantec; — entre Jacques Dury, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Georgine Berthaud, de la paroisse Saint-Sauveur de Redon; — entre Pierre Le Gludic et Perrine Perigaud, de la paroisse Saint-Patern lès Vannes; — entre Louis Cabelguen et Louise Éliot, de la paroisse de Malguénac; — entre Guillaume Gainche de Couétavy, de la paroisse de Redené, et Marie-Jacquette de Lisle de Dreu, de la paroisse de Moëlan, diocèse de Quimper; — entre Étienne Thoumassin et Jeanne Le Gal, de la paroisse de Saint-Allouestre (novembre 1699); — entre noble Jacques Laisné, écuyer, sieur de Coëtcanton, de la paroisse de Saint-Jean-du-Bally (?), diocèse de Tréguier, et Anne de Toulboudou, de la paroisse de Plouray; — entre écuyer Claude-Charles de Beauveau, seigneur marquis du dit lieu, de la Séguinière et de la Treille, de la paroisse et diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Thérèse-Eugénie-Placide Le Sénéchal de Carcado, de la paroisse de Saint-Gonnery; — entre François Jolly, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et

Jeanne-Marguerite Joubin, de la paroisse Saint-Patern de la même ville; — entre Pierre-Roger Faville et Louise Le Troadec, de la paroisse de Plœmeur; — entre Henri-François Besnard, de la paroisse de Notre-Dame-du-Mené de Vannes, et Ursule-Louise Avril, de la paroisse de Plouaré, diocèse de Quimper (janvier 1700); — entre Jacques Cordier, de la paroisse de Riantec, et Françoise Crônier, de la paroisse de Plœmeur; — entre Louis-Guillaume Prédeseigle et Jeanne Le Feuvre, de la paroisse de Pontivy; — entre Pierre Le Guézec et Perrine Nicol, de la paroisse de Surzur; — entre Louis Carel, de la paroisse de Mellionnec, et Anne Jégou, de la paroisse de Ploërdut; — entre Claude-Ambroise Burette, de la paroisse de Plœmeur, et Marie-Thérèse Cordier, de la paroisse de Riantec; — entre Louis Le Pennec, de la paroisse de Landévant, et Marie Le Lain, de la paroisse de Pluvigner; — entre François-Louis Lhermittais, de la paroisse Saint-Salomon, et Marie Le Gentil, de la paroisse de Pluherlin; — entre Julien Le Blois, de la paroisse de Remungol, et Michelle Guillart, de la paroisse de Plumelin; — entre Paul Le Coz et Guillemette Le Bonnalec, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre Nicolas Jacques, de la paroisse de Malguénac, et Marie Le Hémonet, de la paroisse de Guern; — entre écuyer François de Vannes, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Claudine Gillart de Larhantel, de la paroisse de Quilbignon, diocèse de Léon; — entre Jean Le Quellec et Yvonne Guégan, de la paroisse de Quistinic; — entre François Tixier, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Marguerite Piguen, de la paroisse Saint-Étienne de Rennes; — entre Guillaume Le Morvoux, de la paroisse de Crach, et Françoise Coudan, de la paroisse de Locoal; — entre Mathieu Le Morvoux, de la paroisse de Crach, et Jeanne Le Bras, de la paroisse de Locoal; — entre Julien Robic et Charlotte Jégo, de la paroisse de Bubry; — entre Guillaume Le Goff, de la paroisse de Quistinic, et Marguerite Lamouric, de la paroisse de Bubry; — entre Joseph Le Lion et Perrine Le Camps, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Jean Dréan et Marie Robin, de la paroisse de Bieuzy (?); — entre Jérôme Le Rouédec et Louise Coëtmélic, de la paroisse d'Inguiniel; — entre Guillaume Guillemot et Guillemette Le Cunff, de la paroisse d'Inguiniel; — entre Donatien Lyvon, de la paroisse d'Inzinzac, et Louise Boidan, de la paroisse de Lanvaudan; — entre Julien Jaffray, de la paroisse de Brandérion, et Marie Querserho, de la paroisse de Riantec; — entre Yves Guilmet et Renée Drient, de la paroisse de Locminé; — entre Marc Guillevic, de la paroisse de Brech, et Nicole Le Chapelain, de la paroisse de Mendon; — entre Yves-Pélage du Lattay et Julienne Le Roux, de la paroisse Saint-Patern-lès-Vannes; — entre Pierre Jouan et Louise Marquer, de la paroisse de Guéhenno; — entre André Avignon, de la paroisse de Sarzeau, et Angélique Gravay de La Martinière, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — entre Armand La Goullenne et Jeanne Marquer, de la paroisse de Plœmeur; — entre Julien Le Beller et Jacquette Le Fraper, de la paroisse de Melrand; — entre Georges Le Hémonet, de la paroisse de Melrand, et Julienne Pigorin, de la paroisse de Guern; — entre Julien Michel et Guillemette Dejours, de la paroisse de Malansac; — entre Claude Le Louarget et Louise Jégousse, de la paroisse de Plouay; — entre Julien Berto et Jacquette Maguero, de la paroisse d'Arzal; — entre Jean Le Clerc, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac, et Michelle Kerant, de la paroisse d'Arzal; — entre Yves Le Brazédec et Renée Le Tocquin, de la paroisse de Bignan; — entre Jacques Gloret, de la paroisse de Cléguérec, et Jeanne Corbel, de la paroisse de Silfiac; — entre Yvon Steunff et Julienne Le Mentec, de la paroisse de Plouay; — entre François Le Lider, et Anne Le Brizoal, de la paroisse de Plouay; — entre Jean Renégo et Eliette Le Héno, de la paroisse d'Arradon; — entre Charles-Joseph Le Febvre, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, et Catherine Bedois, de la paroisse Saint-Clément de Nantes; — entre Julien Lethoré et Julienne Nicolas, de la paroisse Saint-Patern lès Vannes; — entre Jean Le Dent et Julienne Marot, de la paroisse de Plumelec; — entre Joseph Pédraud, de la paroisse Saint-Patern lès Vannes, et Marie Bourzel, de la paroisse Sainte-Croix de la même ville (février 1700); — entre Toussaint Morice et Jeanne Le Boullicaut, de la paroisse Saint-Patern-lès-Vannes; — entre Yves Le Porch, et Marguerite Goulliaud, de la paroisse de Guidel; — entre Jean Fréoult et Anne Chevillé, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (avril 1700); — entre noble Guillaume François de

Stanchingar (Stanchingant), chevalier, seigneur de Sconkel, et demoiselle Anne-Louise de Maucler, de la paroisse de Plœmeur; — entre Jean Huet et Catherine Desvoyes, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Pierre Fleury, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Renée Legal, de la paroisse de Malguénac; — entre François Oliveaux, de la paroisse Saint-Patern lès Vannes, et Jeanne Séné, de la paroisse Sainte-Croix de la même ville; — entre Guillaume Moissart et Guillemette Morice, de la paroisse d'Ambon; — entre René Racouet-Desroziers, de la paroisse de Malestroit, et Marguerite Lores, de la paroisse de Ruffiac; — entre Jean Gaultier et Marguerite Le Marchand, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (mai 1700); — entre Jean Poirier, originaire du diocèse de Paris, et Jeanne Lévesque, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Louis Gandon et Marie Faron, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre noble Claude-Joseph de La Pierre, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray, et demoiselle Jeanne Marguerite Massé, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (juin 1700); — entre noble Pierre de Keroualan, sieur de Kervénic, de la paroisse de Locmalo, et demoiselle Marguerite-Georgine Soumais, de la paroisse de Ploërdut; — entre Guillaume-Joseph Le Barz et demoiselle Françoise Lorent; — entre Jean Bobo, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Marguerite Moizan, de la paroisse Saint-Salomon de la même ville; — entre Jean Guihart, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Renée Le Douarin, de la paroisse Sainte-Croix de la même ville; — entre Guillaume Queverdo et Perrine Édy, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre noble Yves Lesty, sieur de Grevieux, de la paroisse Saint-Turiau de la ville de Quintin, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Renée-Françoise Touzé du Guernic, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (juillet 1700); — entre Me François Le Viavant, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Françoise Lubin, de la paroisse Saint-Salomon de la même ville; — entre Jacques Renault et Marie Bienvenu, de la paroisse de Plœmeur; — entre Jean Le Loup et Michelle Bernard, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre noble Jean Guillart, de la paroisse de Glénac, et demoiselle Marie-Madeleine Guillart, de la paroisse des Fougerêts (août 1700); — entre René-Jean Denay, sieur de la Richarday, de la paroisse de Redon, et demoiselle Emilie-Élisabeth Clérau, dame du Tertre, de la paroisse de Brains; — entre François Jagorel, de la paroisse Sainte-Croix, et demoiselle Vincente Payen, de la paroisse Saint-Patern; — entre Jean Héron, de la paroisse de Riantec, et Barbe La Houlle, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Pierre Morin et Catherine Stafar, de la paroisse de Riantec; — entre Joseph Pourguel, sieur de la Pleirie, de la paroisse des Fougerêts, et demoiselle Mathurine Le Bour, de la paroisse de Rieux; — entre Étienne Josselin et demoiselle Marie Le Pontho, de la paroisse de Riantec; — entre Julien Chevalier et Perrine Le Gentil, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre le sieur Vincent Marvin et demoiselle Anne-Vincente Le Clerc, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (septembre 1700); — entre Jacques Jacques, de la paroisse de Malguénac, et Jeanne Le Tadic, de la paroisse de Guern; — entre Me Louis Le Puillon de Beaublé (Botblay), de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff, et demoiselle Marie-Éléonore de La Pierre, de la paroisse de Pontivy; — entre noble Antoine de Maullero, de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Julienne-Thérèse de Langlade, de la paroisse de Concarneau, diocèse de Quimper; — entre Jean Albert, de la paroisse de la Tremblade, diocèse de Saintes, et Julienne Lamprière, de la paroisse du Palais à Belle-Ile (octobre 1700); — entre Octave-Guénaël Le Nouvel, de la paroisse Notre-Dame du Mené *(Beata-Maria de Monte)*, de Vannes, et Nicole-Michelle Rello, de la paroisse Sainte-Croix de la même ville; — entre Grégoire Le Cloërec et Henriette Milo, de la paroisse de Guidel; — entre Yves Le Toquin, de la paroisse de Pluméliau, et Françoise Layec, de la paroisse de Plumergat; — entre Joseph Picaut, de la paroisse de Pluméliau, et Élisabeth Le Bras, de la paroisse de Baud; — entre Vincent Jaffray, de la paroisse de Plumelin, et Françoise Le Toquin, de la paroisse de Remungol; — entre Jacques Le Guénec, de la paroisse de Kervignac, et Louise Kerouart, de la paroisse de Brandérion; — entre Pierre Buléon et Louise Berno, de la paroisse de Pleugriffet; — entre Vincent Le Sant et Louise Guéhennec, de la paroisse de Pluméliau; — entre Pierre Hémon, de la paroisse d'Elven, et Françoise Maurau, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Michel Cadoret, de la paroisse de Grand-

champ, et Jeanne Kerlehen, de la paroisse de Locminé; — entre Yves Laygo et Jeanne Riguidel, de la paroisse de Grandchamp; — entre François Neizan et Marguerite-Ursule Guédon, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (novembre 1700); — entre Augustin Rodrigue et Sébastienne La Blanche, de la paroisse de Riantec; — entre Philippe Sabine et Julienne Lévesque, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (décembre 1700). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue : par Louis Allio et Julienne Robin, de la paroisse de Rohan (juillet 1697); — par Louis Le Digabel, de la paroisse de Sarzeau, et Jeanne Le Bodo, de la paroisse de Surzur (août 1697); — par Guillaume Le Menez, de la paroisse de Saint-Avé, et Guénaëlle Le Viavant, de la paroisse de Meucon; — par Alain Mélo et Yvonne Le Dorz, de la paroisse de Pluméliau; — par Julien Le Moëllic et Charlotte Lestager, de la paroisse de Cléguérec; — par Vincent Jahel et Guillemette Mouraut, de la paroisse d'Allaire; — par Pierre Perez et Vincente Lécuyer, de la paroisse de Locminé; — par Henri Le Gal et Perrine Le Floch, de la paroisse de Langoëlan (septembre 1697); — par Jean Dréano et Jeanne Gombault, de la paroisse de Marzan (octobre 1697); — par François-David Geauquelin, de la ville de Mortagne, diocèse d'Avranche, et Nicole Collet, de la ville et paroisse de Redon; — par Jean Guyot et Françoise Lavenas, de la paroisse d'Ambon; — par François Gouserch et Hélène Le Porz, de la paroisse de Locmariaquer; — par Jean Thomas et Marguerite Le Quellec, de la paroisse de Bangor de Belle-Ile-en-Mer (novembre 1697); — par Jean Laygle et Jeanne Porcher, de la paroisse de Brain; — par Julien Gazay et Jeanne Jarnier, de la paroisse de Peillac; — par Julien Bahon et Yvonne Farnel, de la paroisse de Tréal (décembre 1697); — par Claude Couriolle et Michelle Guihot, de la paroisse de Brain; — par Guillaume Cran et Charlotte Geffroy, de la paroisse d'Hennebont (janvier 1698); — par Pierre Siloret et Laurence Le Peintre, de la paroisse de Langon; — par Jean Morice, de la paroisse de Melrand, et Gillette Le Breton, de la paroisse de Bieuzy (février 1698); — par Jean Benoist et Élisabeth Picaud, de la paroisse de Séné; — par François Robert et Jeanne Mary, de la paroisse de Rieux; — par Pierre Gicquel, de la paroisse Saint-Patern (?) de Vannes, et Perrine Houeix, de la paroisse de Ruffiac; — par Pierre Le Coguic et Marie Le Fur, de la paroisse de Séglien; — par Louis Le Floch et Anne Le Brun, de la paroisse de Saint-Nolff; — par Jean Le Quinio et Jeanne Lorho, de la paroisse de Surzur; — par Jean Guguen et Françoise Éveno, de la paroisse de Locminé (avril 1698); — par Guillaume Le Mené, de la paroisse de Saint-Avé, et Guénaëlle Le Viavant, de la paroisse de Meucon (mai 1698); — par Olivier Hamon et Julienne Mahé, de la paroisse de Bains (juillet 1698); — par Joseph Lambert et Gillette Perrin, de la paroisse de Rieux (août 1698); — par Jacques Le Goff, de la paroisse de Plouguesnevel, diocèse de Quimper, et Marguerite Le Cam, de la paroisse de Mellionnec; — par Charles Guéno et Julienne Guillet, de la paroisse de G[l]énac; — par Maurice Nignol et Perrine Bellec, de la paroisse de Melrand (février 1699); — par Jean Le Priol et Yvonne Le Manour, de la paroisse de Baud (avril 1699); — par Julien Benné et Julienne Serot, de la paroisse d'Allaire (mai 1699); — par Jean Le Vigouroux et Anne Seillé, de la paroisse de Languidic; — par Mathurin Le Vaillant, de la paroisse de Quily, et Perrine Bernard, de la paroisse de Sérent; — par Jean Le Grand et Jeanne Guého, de la paroisse de Sérent (juin 1699); — par François Loyer et Julienne Hellard, de la paroisse de Béganne (juillet 1699); — par Noël Séven et Françoise Fardel, de la paroisse Saint-Gildas de Rhuis; — par Marc Hazevis et Louise Hervé, de la paroisse de Baden; — par François Autin et Jeanne Payen, de la paroisse de Sulniac (août 1699); — par Ambroise Conan et Vincente Fardel, de la paroisse de Saint-Gildas de Rhuis; — par Jean Normand et Jeanne Bouexel de la paroisse de Plumelin; — par Jacques Touchet et Jeanne Le Breton, de la paroisse de Sérent; — par Julien Le Boulicaut et Catherine Guérin, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (septembre 1699); — par Julien Thaumour et Jeanne Gaudin, de la paroisse de Rieux; — par Charles Bréart, sénéchal d'Hennebont, et Françoise Baron de Boisafray, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — par Julien Cheurel et Jeanne Prioux, de la paroisse de Béganne (octobre 1699); — par Olivier Henrichot et Jeanne Le Mouel, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Nicolas-François Henry et Marguerite-Anne Le Verger, de la paroisse Saint-Gildas

d'Auray; — par Alain Le Gal et Rodolphe Robert, de la paroisse de Quily (novembre 1699); — par Julien Chaillou, sieur du Croissan, et demoiselle Renée Chaillou, de la paroisse de Redon; — par Alain Hamonic et Louise Le Chanony, de la paroisse de Cléguérec (décembre 1699); — par Guy André et Anne Le Rol, de la paroisse de Crach; — par René Mahéo et Julienne Le Rohellec, de la paroisse de Baden; — par François Éveno et Anne Le Galoudec, de la paroisse de Plumergat; — par Guillaume Le Monnier et Jacquette Robineau, de la paroisse de Locminé; — par Jean Thébout et Rodolphe Le Guernic, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par François Cheuret et Perrine Pondare, de la paroisse de Rieux; — par Julien Dabo et Jeanne Sourget, de la paroisse de Saint-Martin (janvier 1700); — par Guillaume Guiguen et Marie du Chesne, de la paroisse de Caden; — par Julien Bertho et Jacquette Maguero, de la paroisse d'Arzal; — par Yves Le Peurn et Anne Morgand, de la paroisse de Séglien; — par Jean Perrin et Perrine Duval, de la paroisse de Sixt; — par Yves Le Saux et Julienne Le Rouzic, de la paroisse de Melrand (février 1700); — par messire Jean de Lescouet, chevalier, seigneur de la Guérande, du diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Jeanne-Thérèse du Fresne; — par Jean Morgant et Marie Le Bras, de la paroisse de Séglien (mars 1700); — par Henri Le Mener et Yvonne Le Moël, de la paroisse de Séglien; — par Jean Le Marhadour et Louise Guéhennec, des paroisses de Pluvigner et de Camors; — par Yves Le Porch et Marguerite Goulliaud, de la paroisse de Guidel (avril 1700); — par Mathurin Guyot et Jeanne Jagu, de la paroisse de Glénac; — par Jean Morice et Perrine Fraval, de la paroisse de Sarzeau; — par Alexis Hallier et Jeanne Daniel, de la paroisse de Saint-Gravé (mai 1700); — par Guillaume Le Vaillant et Julienne Peccart, de la paroisse de Sarzeau; — par François Guillo et Françoise Laudren, de la paroisse de Sarzeau; — par Olivier Perodo et Jeanne Pinte, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — par Alain Thorel et Perrine Guyodo, de la paroisse de Caden; — par André Martel et Marie Mesnil, de la paroisse de Bains; — par Jean Thomas et Jeanne Savary, de la paroisse d'Ambon (juin 1700); — par Guillaume Rolland et Jacquette Bayon, de la paroisse de Ruffiac; — par Jean Granjan et Jeanne Tual, de la paroisse de Sarzeau (juillet 1700); — par Jean Le Gal et Jeanne Le Labourier, de la paroisse de Cruguel-Billio; — par écuyer Jean Guillart, sieur de Saunay, et Marie-Madeleine Guillard, dame du Pont-d'Aoust, de la paroisse des Fougerêts, — par Julien Billy et Jeanne Bravin, de la paroisse de Cruguel-Billio; — par Julien Cranic et Perrine Henrio, de la paroisse de Locminé (août 1700); — par Joseph Huet et Anne Perrot, de la paroisse de Plouray (septembre 1700); — par Jean Guehay et Perrine Métayer, de la paroisse de Bains; — par Louis Lorho, de la paroisse de Brech, et Marie Le Gohébel, de la paroisse de Crach (octobre 1700); — par Joseph Pérenno et Marie Raut, de la paroisse de Quistinic; — par Antoine Luguel et Jeanne Gabriel, de la paroisse de Pontivy (novembre 1700); — par Vincent Le Torguenec et Julienne Le Magré, de la paroisse d'Elven; — par Pierre Dano et Denise Maury, de la paroisse de Bains; — par Jean Doucet et Françoise Le Pré, de la paroisse de Locminé; — par Jean Cordouan et Julienne Guilbert, de la paroisse de Carentoir. — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage entre Pierre Gilbert et Marie Texier, de la paroisse de Redon (janvier 1698); — entre Nicolas Le Métayer et Jeanne Auffret, de la paroisse de Malguénac (février 1698); — entre Jean Téault et Jeanne Cadic, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont (février 1699); — entre Mathurin Guymart et Jeanne Guyot, de la paroisse de Sérent (juin 1700). — *Divers :* Installation de missire Jean Coudé, sieur de Kermarquer, prêtre, originaire de Vannes, comme titulaire d'une des places de la confrérie des Trépassés, desservie en la chapelle Saint-Michel de la dite ville (20 juillet 1697). — Lettres de tonsure, de diaconat, de prêtrise, etc...

G. 314. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1701-1704. Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes : Alain Allano, greffier. — Collation, par le Pape : de l'église paroissiale de Lanvaudan, au profit de Georges-Joseph Johier, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Julien Jano, décédé (mars 1701); — de la chapellenie de Saint-Goustan, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au

profit de Nicolas-Pierre Le Tardif, prêtre du diocèse de Paris, en remplacement de François Bernin de Saint-Hilarion, prêtre, résignataire; — du prieuré de Saint-Barthélemy, ordre de Saint-Benoît, au profit de Marc Chaluet, religieux de la congrégation de Saint-Maur, en remplacement d'Antoine Beaugendre, résignataire (septembre 1701); — de l'église paroissiale de Ploërdut, au profit de Pierre Le Gentil, prêtre du diocèse de Quimper, bachelier de Sorbonne, en remplacement de Claude Tréanna, décédé (janvier 1702); — du prieuré de Notre-Dame-des-Neiges de Baud, au profit d'Antoine Giroux, clerc du diocèse de Chartres, en remplacement de François Pepin, résignataire (février 1702); — du prieuré de l'Ile-d'Arz, ordre de Saint-Benoît, au profit de Louis Maille, prêtre, docteur en théologie, professeur public d'histoire ecclésiastique à Rome, du diocèse d'Aix, en Provence, en remplacement de N. de Laubrière, décédé; — de l'église paroissiale de Pleucadeuc, au profit de Raoul Noguès le jeune, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de François Durand, décédé (juin 1702); — de l'église paroissiale de Locminé-Moustoirac, au profit de Pierre Roux, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de Raoul Rémy, résignataire en sa faveur, moyennant une pension de 250 l. t. (juillet 1702); — de l'église paroissiale de Plescop, au profit de Jean Loëdon, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Simon Gougon, décédé (août 1702); — de l'église paroissiale de Caudan, au profit d'Olivier Charles, prêtre du diocèse; — du prieuré de Saint-Sauveur de Locminé, ordre de Saint-Benoît, au profit de Philippe Rousse, prêtre du diocèse de Lisieux, en remplacement de Guillaume de Brenetière du Plessis de Gesté, décédé (septembre 1702); — de l'église paroissiale d'Ambon, au profit de Pierre Le Clerc, prêtre du diocèse (novembre 1702); — du prieuré de Notre-Dame d'Arzon, ordre de Saint-Benoît, au profit d'Abraham Farin, prêtre, religieux de la congrégation de Saint-Maur, en remplacement d'Antoine Fleury, décédé (décembre 1702); — de l'église paroissiale de Nostang, au profit d'Hervé Le Prévost, prêtre du diocèse de Quimper (février 1703); — du prieuré simple de Saint-Gildas d'Auray, ordre de Saint-Benoît, au profit de Jean Clenet, prêtre du diocèse de Nantes, en remplacement de Jean-Baptiste Framery, résignataire (mars 1703); — du prieuré de l'Ile-d'Arz, ordre de Saint-Benoît, au profit de Georges Botherel, prêtre, religieux de la congrégation de Saint-Maur, en remplacement de Louis Maille, résignataire; — de l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, au profit de Pierre Guimarho, prêtre du diocèse, en remplacement de Jérôme Jouan, résignataire (avril 1703); — de l'église paroissiale de Billiers, au profit de Pierre Le Moing, prêtre du diocèse (juin 1703); — du prieuré de Saint-Michel de la Gresle, ordre de Saint-Benoît, situé en la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin, au profit de Pierre Descalles, prêtre, religieux profès du dit ordre, en remplacement de Jacques Le Maistre de l'Isle, résignataire (septembre 1703); — du prieuré de Saint-Symphorien-lez-Vannes, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au profit de Pierre Robert, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Sébastien-Joseph Faramus de Trahideuc, résignataire (octobre 1703); — de la paroisse de Locmaria, en Belle-Ile, au profit de Lucas Le Glas, prêtre du diocèse, en remplacement de Charles Iliaquer, résignataire; — de l'église paroissiale de Mellionnec, au profit de Claude Pezron, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de N. Le Délaizir, décédé (décembre 1703); — de l'église paroissiale de Peillac, au profit de Jean-Alexandre Boullido, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph Boullido, résignataire (avril 1704); — de l'église paroissiale de Locoal, au profit de René Conan, prêtre du diocèse de Léon (juillet 1704); — de la paroisse de Tréal, au profit de Charles-Claude Pinchaut, prêtre du diocèse de Nantes, en remplacement de René Guymart, décédé — de la paroisse de Plœmeur, au profit de Thomas Morphy, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement d'Olivier Buléon, décédé (août 1704). — Collation, par l'Évêque ou son vicaire général : de la chapellenie du Pont, située en la paroisse de Redon, au profit de Jean Collet, prêtre, sous-curé de l'église paroissiale Notre-Dame du dit Redon, présenté par messire Jacques-Renaut de La Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Blossac, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, et dame Louise Le Gonidec, son épouse, en remplacement de Guillaume Lemvault, prêtre, décédé; — de la chapellenie des Fontaines, desservie en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, au profit de Jean

Callais, prêtre de la paroisse, présenté par Jean Riallen, en remplacement de Guillaume Le Péraud, décédé (décembre 1700); — du prieuré-cure de Coët-Bugat, au profit de noble Claude-Alexis Le Meignan de Querangat, diacre du diocèse, présenté par Sébastien du Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, abbé de Saint-Jean-des-Prés, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, en remplacement de Pierre Perret, décédé ; — de l'église paroissiale de Plouray, au profit de François Dubois de Kerbescont, diacre du diocèse, licencié en théologie de la faculté de Paris, en remplacement de René Le Borgne et d'Yves Toumelin, prêtres, démissionnaires (février 1701); — de la chapellenie de Broël, située en la paroisse d'Ambon, au profit de Vincent Le Pavec, prêtre du diocèse, présenté par Jean Le Blévenec, laboureur ; — de la chapellenie des Frésille, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Mathurin Fraval, prêtre, présenté par François Joneau, notaire de la juridiction et châtellenie de Guer (mars 1701); — de la cure ou vicariat perpétuel de l'église cathédrale Sainte-Croix de Vannes, au profit de Pierre de Châlons, prêtre, chantre et chanoine de la dite église, présenté par le chapitre cathédral, en remplacement de François Le Gallois, décédé (avril 1701); — de l'église paroissiale de Surzur, au profit d'Antoine Lhermite, prêtre du diocèse de Rouen, en remplacement de Joseph Le Gallois, prêtre, décédé (juin 1701); — de l'église paroissiale de Saint-Laurent, au profit de Jean Le Gonidec, prêtre du diocèse de Tréguier, présenté par messire Jacques-Renault de la Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Blossac, conseiller au parlement de Bretagne, en remplacement de Mathurin Nédélec, décédé (juillet 1701); — de la chapellenie de la Moissonnays, desservie en l'église paroissiale de Langon, au profit de noble Me Marin de La Chevière, prêtre du diocèse de Nantes, présenté par noble René-Hyacinthe Collobel, chevalier, seigneur du Bot (août 1701); — de la chapellenie des Saints, paroisse de Grandchamp, au profit de Nicolas Brault, clerc du diocèse ; — de la chapellenie de Saint-Livry, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Pierre de Châlons, chanoine et chantre de la dite église (septembre 1701); — de l'église paroissiale de Plouray, au profit de Jean Le Moënne, prêtre du diocèse, en remplacement de François Dubois de Kerbescont, résignataire ; — de l'église paroissiale de Ploerdut, au profit d'Olivier Le Camp, prêtre, recteur de Saint-Caradec-Trégomel, en remplacement de noble maitre Claude de Tréanna, prêtre, résignataire ; — de la chapellenie de Saint-Pierre, desservie en l'église paroissiale de Saint-Patern, faubourg de Vannes, au profit de Grégoire Le Toullec, prêtre, recteur de Séné, présenté par Mathurin Advise, sieur des Ruisseaux, fabrique en charge de la paroisse Saint-Patern ; — de la chapellenie de la Purification ou de la Chandeleur, desservie en l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, au profit de Claude Mallet, prêtre du diocèse, présenté par demoiselle Marie Folliart, dame de Trévinec (octobre 1701); — de l'église paroissiale de Pleucadeuc, au profit de Sébastien Tual, prêtre du diocèse, en remplacement de François Durand, prêtre, démissionnaire (novembre 1701), — de la chapellenie de Cran, paroisse de Treffléan, au profit d'Yves Le Viavant, clerc du diocèse, présenté par Jacquette Le Viavant, veuve de Louis Corollas (décembre 1701); — de la cure ou vicariat perpétuel de l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes (*aliàs* Sainte-Croix), au profit de Julien Le Piniec, prêtre du diocèse, docteur, de la maison et société de Sorbonne, en remplacement de Pierre de Châlons, résignataire (janvier 1702); — de la chapellenie de la maison noble de Kergolher, paroisse de Plaudren, au profit de Pierre Jéhanno, prêtre du diocèse, présenté par demoiselle Renée Goudelin, dame dudit lieu de Kergolher (avril 1702); — de l'église paroissiale Saint-Gilles d'Hennebont, au profit de noble maître Claude Le Febvre de la Jallerye, prêtre, présenté par dame Suzanne de Ploeuc du Timeur, abbesse de l'abbaye de la Joie, en remplacement de Jean Grignon décédé ; — de l'église paroissiale de Cléguérec, au profit de Louis Robert, prêtre du diocèse, en remplacement de François Robert, décédé (mai 1702); — de la chapellenie des Cinq-Plaies, desservie en l'église paroissiale d'Ambon, au profit de Louis Éven, prêtre de la paroisse, présenté par messire Vincent de La Haye, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur du dit lieu (juin 1702); — de la chapellenie du Bourg-Neuf, paroisse de Moréac, au profit de noble Louis de La Bourdonnaye de Blossac, clerc du diocèse de

Saint-Malo, présenté par Marie-Anne de Lâge, dame de Coët-Loury, en remplacement de noble René de Kermeno, clerc, démissionnaire (juillet 1702) ; — de l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, au profit de Pierre Guimarho, prêtre du diocèse, en remplacement de Charles Guillo, démissionnaire ; — de la chapellenie de la Sainte-Famille ou du Gueric, en l'Ile-aux-Moines, au profit de François Le Trévédic, prêtre du diocèse (août 1702) ; — de la chapellenie de la Conception, desservie en l'église Saint-Patern-lès-Vannes, au profit de Jean Le Barbier, présenté par Jacques Reguidel, procureur et abbé de la confrérie de N.-D. de la Chandeleur, en remplacement de Jacques Rouallais, prêtre, décédé (septembre 1702) ; — de la chapellenie fondée en l'église de Noyal-Muzillac par Guillame Guillo, recteur de la dite paroisse, au profit de Jean Lorance, prêtre du diocèse ; — de deux autres chapellenies, fondées par le même en la même église, au profit de Jean et de Guillaume Robinet, prêtres du diocèse (octobre 1702) ; — de l'église paroissiale de Pontivy, au profit d'Olivier Le Camp, prêtre du diocèse, en remplacement de Claude Marguet, résignataire ; — d'une des archiprêtrises de l'église collégiale de Guémené, au profit d'Yves Amice, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France ; — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Trégomel, au profit de Guillaume du Bot, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement d'Olivier Le Camp, résignataire ; — de l'église paroissiale d'Arradon, au profit de Claude Marquet, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume du Bot, résignataire (novembre 1702) ; — de la chapellenie de l'Hôtel-Dieu et hôpital Saint-Louis d'Hennebont, au profit de Paul Cottin, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Le Moënne, sieur du Reste, résignataire ; — du prieuré de la Madeleine et chapellenie de Bléhéban, desservie en l'église paroissiale de Caden, au profit de Claude-Alexis Le Meignan, prêtre, recteur de la paroisse de Coëtbugat, en remplacement de Guillaume Garel, décédé (janvier 1703) ; — de l'église paroissiale de Naustang (Nostang), au profit d'Yves Anthron, prêtre du diocèse (février 1703) ; — de la chapellenie fondée par feu Julienne Marot en l'église paroissiale de Sérent, au profit d'Antoine Marot, clerc du diocèse, présenté par demoiselle Marie Lubin, veuve de Julien Marot, sieur du Jongant ; — de l'église paroissiale d'Elven, au profit de noble maitre Alexis du Bot, prêtre du diocèse, en remplacement de Laurent du Bouexic, prêtre, démissionnaire (mars 1703) ; — de la chapellenie de Notre-Dame de Chartres desservie en la chapelle des Lices, à Vannes, au profit de noble maître Jean Coudé de Kermarquer, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Rosignol, décédé ; — de l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, au profit de Jean Bouget, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par Henri Oswald de la Tour-d'Auvergne, docteur en Sorbonne, abbé de Saint-Sauveur de Redon ; — de la chapellenie de Saint-Guénaël, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de noble Joseph-René Pinart, clerc du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de N. Le Picart, prêtre, décédé ; — de la chapellenie fondée par feu Mᵉ Olivier Le Glouanic, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, au profit d'Yves Le Glouanic, clerc du diocèse, en remplacement de Julien Brazo, prêtre, décédé (mai 1703) ; — de l'église paroissiale de Sarzeau, au profit d'Augustin de Langle, docteur en Sorbonne, en remplacement de Jean Luette, décédé (juin 1703) ; — de l'église paroissiale de Cléguérec, au profit de noble maître Jérôme-Hyacinthe de Kerroualan, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Robert, résignataire (juillet 1703) ; — de la chapellenie de Auril, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Jean Collet, prêtre du diocèse, présenté par noble homme François Gérard, sieur de Bocudon, en remplacement de Gilles Mancel, décédé ; — de la chapellenie des Robeil, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Jean Gérard, prêtre du diocèse, en remplacement de Gilles Mancel, recteur de Redon, décédé (août 1703) ; — de la chapellenie des Coursin, desservie en l'église paroissiale de Billiers, au profit de François Jonnier, recteur de la dite église (septembre 1703) ; — du prieuré de Saint-Michel de la Gresle, près Rochefort, paroisse de Pluherlin, au profit de François Maubec, prêtre, chanoine de l'église collégiale du dit Rochefort, présenté par noble Jean-Baptiste de Larlan de Kercadio chevalier, seigneur de Rochefort, président à mortier au parlement de Bretagne, en remplace-

ment de Dom Jacques Le Maistre, religieux profès de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen; — de la chapellenie de Saint-Léonard, desservie en l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, au profit de Guillaume Samson, prêtre du diocèse, en remplacement de Marc Curiau, décédé (octobre 1703); — de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en la chapelle de la Chesnaye, paroisse de Grandchamp, au profit de noble maître François Le Moyne, prêtre, chanoine de l'église collégiale Saint-Pierre de Montlimard au diocèse d'Angers, présenté par messire Julien de La Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Cocandec (Coëtcandec) et de la Chesnaye, en remplacement de Jean-Baptiste de Quermeno, abbé de Camzon, recteur de Questembert, décédé; — de la chapellenie des Barberet, desservie en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, au profit de Michel-Anne Estrillard, clerc du diocèse, présenté par Jean-Thomas Dusert, sieur de Malinière, en remplacement de Marc Curiau, prêtre, décédé; — de l'église paroissiale de Riantec-Port-Louis, au profit de François-Joachim Geslin de Tremergat, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Luc de Valan, résignataire (novembre 1703); — de l'église paroissiale de Lauzach, au profit de Pierre Kerhervy, prêtre du diocèse, en remplacement de François Le Pentrec, résignataire (décembre 1703); — de la chapellenie de Saint-Blaise, desservie en la chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame de Trébrimouel, paroisse de Bignan, au profit de Christophe Tanguy, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean de Kermeno, recteur de Questembert, décédé (janvier 1704); — de la chapellenie de Béléan, paroisse de Plœren, au profit de Louis de Gatechaire, clerc du diocèse, présenté par haut et puissant messire Louis-René de Quermeno, chevalier, marquis du Garo, Querveno et autres lieux, capitaine-lieutenant des gens d'armes de la Reine, en remplacement de noble maître Jean de Kermeno de Camzon, recteur de Questembert, décédé; — de la chapellenie de Sainte-Barbe, desservie en l'église paroissiale de Saint-Allouestre, au profit d'Yves Le Brazideo, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean de Kermeno, abbé de Camzon, recteur de Questembert, décédé; — de la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de noble Louis-Hyacinthe de Guervasic, clerc du diocèse, en remplacement de noble Jean de Quermeno, recteur de Questembert, décédé; — de l'église paroissiale ou vicariat perpétuel de Quiberon, au profit de Louis Jacob, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Thomas, résignataire; — de la chapellenie des Nouel, paroisse d'Elven, au profit de Jacques Le Perherin, prêtre du diocèse, présenté par Thomas Nouel, prêtre, recteur de Saint-Jean-Brévelay, en remplacement de Laurent du Bouexic, ci-devant recteur d'Elven, démissionnaire (février 1704); — de l'église paroissiale de Locminé, au profit de Jean Quiban, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Roux, prêtre, docteur en théologie, résignataire; — de la chapellenie fondée par feu Élisabeth Guillet en l'église paroissiale de Billiers, au profit de Jacques Lodého, prêtre du diocèse, présenté par Guillaume Le Tallio, laboureur, en remplacement de Jérôme-Bonaventure Billart, recteur de la dite paroisse, décédé (mars 1704); — de la chapellenie de Toussaint, paroisse de Béganne, au profit de Jacques Cadio, prêtre du diocèse, présenté par Joseph Guého, laboureur, en remplacement de Guillaume Loyer, recteur de Rohan, décédé; — de la chapellenie de Camzon, au profit de François-Gabriel-Adrien Fleuret, clerc du diocèse de Tréguier, présenté par dame Marguerite de Querverien, veuve de messire Guillaume de Vaucouleurs de Lanjamet, conseiller au parlement de Bretagne, en remplacement de Joseph Boullido, recteur de Peillac, décédé; — d'une chapellenie desservie à l'autel de la Sainte-Trinité, en la cathédrale de Vannes, au profit de Clément Bord, prêtre du diocèse de Toulouse, en remplacement de Daniel Danielis, décédé (mai 1704); — de la chapellenie de Saint-Vincent, desservie en la chapelle Notre-Dame du cimetière d'Auray, au profit de Pierre du Guernen-Authueil, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Dufresche, décédé; — de deux chapellenies fondées par demoiselle Françoise Cadio et demoiselle Jeanne Le Livec, veuve de noble homme Jean Champion, sieur du Boterff, en l'église Notre-Dame d'Auray et d'une troisième fondée par noble François Le Livec, sieur de Kerguen, en l'église Saint-Gildas de la même ville, au profit de Jacques Le Livec, diacre du

diocèse, en remplacement de [Jean] Dufresche, décédé, (juin 1704); — de la chapellenie de la maison noble d'Allérac, paroisse de Saint-Just, au profit de Guillaume Guérin, prêtre du diocèse, présenté par Julien-Claude Fournier, chevalier, seigneur de Trélo, en remplacement de noble maître Achille-Charles Fournier, résignataire (juillet 1704); — de la chapellenie de la Croslays, paroisse de Rieux, au profit de Jean-Baptiste Hardy, clerc du diocèse, présenté par dame Thérèse de La Soullays, tutrice d'écuyer Gilles du Mas, son fils, en remplacement de François Nuef, prêtre, décédé (septembre 1704); — de la chapellenie de Saint-Yves, desservie en l'église tréviale de Saint-Yves, paroisse de Bubry, au profit de Jacques Jéhanno, prêtre du diocèse, présenté par messire Jean de La Pierre, chevalier, baron de la Forest, et dame Jeanne de Rosmar, en remplacement de Guillaume Le Boulh, décédé; — de la chapellenie de Saint-Martin, desservie à l'autel du Rosaire en l'église paroissiale de Plœren, au profit de Jean Morice, prêtre du diocèse, présenté par Julien Madec, laboureur, en remplacement de Jean Lebrun, prêtre, décédé; — de la chapellenie des Prés-de-Binon, paroisse de Bains, au profit de Julien Bonno de La Couldre, prêtre du diocèse, présenté par André Jollivet, du village du Valet, paroisse de Renac, en remplacement de Charles Desprez, prêtre, décédé; — de la chapellenie des Joubaux ou de Saint-Marcelin, desservie en l'église paroissiale de Bains, au profit de Pierre Collet, prêtre du diocèse, en remplacement de Charles Desprez, décédé (octobre 1704); — Provision, par frère Julien Le Seure, ministre du monastère de Notre-Dame de Rieux, ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs, du prieuré régulier de Cadoudal, paroisse de Plumelec, au profit de frère François Collin, prêtre, religieux profès dudit ordre, en remplacement de frère Michel Ruffin, résignataire (juin 1701). — Provision, par l'archevêque de Tours (Mathurin-Ysoré d'Hervault), de l'église paroissiale de Plouray, au profit de Jean Jano, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de René Le Borgne et Yves Toumelin, soi-disant clercs (juin 1701). — Mandement du même, investissant Georges-Joseph Soyer, prêtre du diocèse de Saint-Malo, de l'église paroissiale de Lanvaudan, suivant provision pontificale, nonobstant l'opposition de l'évêque de Vannes (août 1702). — Sentence du présidial de Vannes, autorisant Jean Le Monnier, prêtre de la paroisse d'Ambon, à prendre possession de la chapellenie des Cinq-Plaies, desservie en l'église paroissiale du dit lieu, suivant présentation de lui faite par noble homme Mathurin-Vincent Gobé, nonobstant l'opposition de l'évêque de Vannes (juillet 1702). — Sentence du présidial de Vannes au profit de Jean Le Loëdon, pourvu en cour de Rome de la cure de Plescop, nonobstant l'opposition de l'évêque de Vannes (août 1702). — Sentence du présidial de Vannes au profit de Charles Le Breton, pourvu par l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis de la cure et bénéfice paroissial d'Ambon, nonobstant l'opposition de l'évêque de Vannes (août 1702). — Sentence du présidial de Vannes autorisant Pierre le Moing, pourvu en cour de Rome de la cure de Billiers, à prendre possession civile du dit bénéfice, nonobstant l'opposition de l'évêque de Vannes (juin 1703). — Sentence du présidial de Vannes, qui maintient Thomas Le Caoursin, clerc du diocèse, en la possession de la chapellenie des Caoursin, desservie en l'église paroissiale de Billiers, suivant présentation de lui faite par demoiselle Françoise Alliot, épouse de Jean Le Caoursin, sa mère, nonobstant l'opposition de l'évêque de Vannes (novembre 1703). — Sentence du présidial de Vannes au profit de Jean-Alexandre Bouillido, prêtre, recteur de la paroisse de Peillac, pour prendre possession de la chapellenie de Camzon en la paroisse de Rieux, suivant présentation de lui faite par noble homme Sébastien Hervoche, sieur de Petit-Bourg, et demoiselle Anne du Murier de Saint-Remy, son épouse, héritiers de dame Sébastienne Guézille de Gouzée, nonobstant l'opposition de l'évêque de Vannes. — Nomination, par l'évêque, de Mᵉ Charles Charier, prêtre, recteur paroissial de Pluvigner, aux fonctions d'official de l'évêché de Vannes (juin 1701). — Commission de vice-gérant de l'officialité de Vannes pour Mᵉ Pierre Roux, prêtre du diocèse, docteur en théologie (septembre 1701). — Commission de promoteur général de l'officialité pour Mᵉ Claude Guilloux, prêtre, recteur de Saint-Patern, faubourg de Vannes (avril 1703). — *Item* pour Mᵉ Jean Blays, docteur en théologie, recteur de la paroisse Saint-Salomon, faubourg de Vannes

(juillet 1703). — Provision d'un canonicat en l'église cathédrale de Vannes : au profit de Joseph Ragot de La Coudray, clerc du diocèse, en remplacement de François Le Gallois, décédé (octobre 1701) ; — au profit de noble Pierre-Anne Gicquel, clerc du diocèse, en remplacement de Pierre Gicquel, doyen de l'église cathédrale, résignataire (mars 1702) ; — au profit de noble François Gicquel, clerc du diocèse, en remplacement de Pierre-Anne Gicquel, résignataire (octobre 1703). — Collation d'un canonicat de l'église collégiale de Guémené, au profit d'Alain Le Gleuic, prêtre du diocèse, présenté par illustre seigneur Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, en remplacement d'Yves-René de Launay de la Salle, démissionnaire (avril 1703). — Fondation : par dame Madeleine de Saint-Pezran, épouse de messire Guy de Langan, seigneur dudit lieu, Coët-Bigot, etc., de deux messes par semaine en la chapelle de Saint-Tual, paroisse de Camors (mars 1701) ; — par Jeanne Le Barillec, veuve de Michel Querant, demeurant au *Cours des Lices*, à Vannes, d'un salut perpétuel en l'église des Cordeliers dudit Vannes, pendant l'octave de la fête de la *Portioncule*, moyennant la somme de 400 l. tournois (octobre 1702). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente, au profit de François Le Goff, clerc du diocèse, par Pierre Le Goff, son père, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile ; — au profit de Joseph Sanson, clerc du diocèse, par Martin Sanson, son père, et Clément Sanson, son oncle, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile (décembre 1700) ; — au profit de Pierre Le Breton, clerc tonsuré, par Julien Le Breton et Yvonne Le Roch, laboureurs, ses père et mère, du village de Lamador, paroisse de Theix (mars 1701) ; — à son profit par Jacques Le Livec, étudiant en philosophie au collège de Vannes, fils de défunts nobles gens Christophe Le Livec et Jacquette Le Mézec ; — *item* par Louis Audren, diacre, fils de défunt Olivier Audren, sieur de la Grenouillière, du consentement de demoiselle Ursule Le Par, sa mère (septembre 1701) ; — au profit de Louis Joanno, étudiant chez les PP. Jésuites de Vannes, par Henri Le Meur, son oncle, marchand à Locminé (octobre 1701) ; — au profit de Guillaume Cougoulat, clerc tonsuré, par Michel Cougoulat, son père, laboureur, demeurant au village de Kerdual, paroisse de Pluvigner ; — au profit de Jean-Baptiste Freslon, étudiant en physique au collège de Vannes, par Jean-Baptiste Freslon, seigneur de la Frélonnière, et dame Renée-Gillette Graignart, ses père et mère, demeurant en la maison noble de Chalonge, paroisse de Saint-Julien-de-Vouvantes, évêché de Nantes (novembre 1701) ; — au profit de Louis Gratien, étudiant en théologie chez les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Vincent Gratien, maréchal, et Julienne Normand, ses père et mère, de la ville et paroisse de Péaule (janvier 1702) ; — au profit de Jacques Maury, étudiant sous les PP. Jésuites de Vannes, par Noël Maury et Jeanne Penpenic, ses père et mère, gens de labeur, demeurant au village du Rodouer, près Trédion, paroisse d'Elven (février 1702) ; — au profit de Jean Laurens, clerc du diocèse, par Jean Laurens et Jeanne Rollays, ses père et mère, demeurant au village du Faux, paroisse de Sixt (mars 1702) ; — au profit de Jacques Le Rouzic, par Olivier Le Rouzic et Marie Jan, ses père et mère, laboureurs, de la paroisse de Pluvigner ; — au profit de Jean Mouessart, étudiant en théologie sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Abel Mouessart et Julienne Guillot, ses père et mère, gens de labeur, de la paroisse de Marzan (avril 1702) ; — au profit de Jean Martin, clerc tonsuré, étudiant au séminaire, par Marc Anno, son cousin, laboureur, demeurant au village de Kerpart, paroisse de Theix ; — au profit de Mathurin Le Page, clerc tonsuré, étudiant au séminaire de Vannes, par Thomas Le Page, maître de barque et Louise Le Page, ses père et mère, du village de Logeo, paroisse de Sarzeau (mai 1702) ; — au profit de Sébastien Guého, étudiant en philosophie sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Louis Guého, son père, laboureur, demeurant au bourg trévial du Gourvello, paroisse de Sulniac (juillet 1702) ; — au profit de Guillaume Le Blouch, écolier, par Jean Le Blouch, son grand-père, laboureur, du village du Guerno, paroisse de Surzur ; — au profit de Vincent Thomas, étudiant en philosophie sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Claude Thomas, laboureur, et Perrine Bray, ses père et mère, de la paroisse de Berric (septembre 1702) ; — au profit de Vincent Querneur, étudiant en philosophie sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Julien Querneur et Marie Le Bihan, ses père et mère,

du village du Motteno, paroisse de Plouhinec ; — au profit de Guigner Scourzic, étudiant en théologie au séminaire des prêtres, à Vannes, par Guigner Scourzic et Françoise Audic, ses père et mère, de la paroisse de Pluvigner (décembre 1702) ; — au profit de Jean-Julien Daniello, clerc tonsuré du diocèse, par Guillaume Daniello, son père, procureur et notaire du ressort de Ploërmel en la ville de Locminé ; — au profit de Gabriel Guégan, clerc tonsuré, par Jean Guégan, laboureur, et Jeanne Arz, ses père et mère, demeurant au village du Hézo, paroisse de Surzur ; — au profit de Joseph Guyot, étudiant en philosophie sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Jacques Éveno, du village de Bilaire, paroisse de Saint-Patern-lès-Vannes ; — au profit de Sébastien Pédron, clerc tonsuré, étudiant au séminaire de Vannes, par nobles gens Vincent Pédron et Jeanne Petiot, marchands, de la ville et paroisse de Pontivy ; — au profit de Jean Audren, clerc tonsuré, étudiant au séminaire de Vannes, par Jeanne Largouet, sa mère, veuve de François Audren, demeurant au bourg de Stival-Malguénac (janvier 1703) ; — à son profit, par Joseph de La Noë, clerc du diocèse, fils de défunts Martin de La Noë et Perrine Berhesa, de la ville de Rochefort-en-Terre ; — au profit d'Olivier Rouillé, étudiant au séminaire de Vannes, par François Rouillé et Jeanne Marquet, ses père et mère, marchands, de la paroisse de Saint-Gravé ; — au profit de Louis Le Séven, étudiant en physique au collège de Vannes, par Jacques Le Séven, laboureur, et Françoise Raoul, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuis (février 1703) ; — au profit de Julien Hervo, étudiant en théologie à Vannes, par Jean Hervo, son père, cordonnier à Locminé (juin 1703) ; — au profit de François Le Falher, par Renée Le Trehuédic, sa mère, veuve, en premières noces, de Louis Le Falher, du village de Kerino, paroisse de Saint-Patern-lès-Vannes (août 1703) ; — au profit de Jean Duparc, clerc du diocèse de Nantes, par Julien Duparc, son frère, marchand, demeurant au bourg de Limerzel (septembre 1703) ; — au profit de François Caignart, clerc tonsuré du diocèse de Vannes, par Mathurin Caignart, son père, laboureur, de la paroisse de Plumelin (décembre 1703) ; — au profit de Jean Le Ray, étudiant au séminaire de Vannes, par Nicolas Le Ray et Jeanne Le Querisec, ses père et mère, gens de labeur, de la paroisse d'Arzal (janvier 1704) ; — au profit de Sébastien Guillo, clerc du diocèse de Vannes, par François Guillo, laboureur, et Guillemette Corolas, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Avé (septembre 1704) ; — au profit de Vincent Le Tarnec, clerc tonsuré, étudiant au collège de Vannes, par honorable homme Jacques Le Tarnec, son père, de la paroisse de Meslan (octobre 1704). — Lettres dimissoires : pour Hyacinthe Bourdin, de la paroisse Saint-Colomban de Quimper (janvier 1702) ; — pour Thomas Roudic et Jérôme Guyvard, du diocèse de Nantes (septembre 1702) ; — pour Jean-François Foulain, sous-diacre, de la paroisse de Lessichère, diocèse de Saint-Malo (mai 1704). — Certificat de vêture : pour Louise-Sainte du Bois, fille de feu noble homme Vincent du Bois, sieur du Bot, et de Louise Le Roye, novice au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (février 1702) ; — pour Anne-Marie-Xavier Le Gryl, novice au monastère de la Visitation-Sainte-Marie de Vannes (mars 1702) ; — pour Thérèse-Mathurine Authueil, fille de noble homme Bertrand Authueil et de feu Jacquette de Villiers, novice au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (février 1703) ; pour Marie-Antoinette du Rouziou-Jeffroy, novice au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (mai 1703) ; — pour Marie-Hélène Gicquel, fille de défunts messire Sébastien Gicquel, sieur du Nédo, et dame Marie-Anne Thérèse de Lorveloux, novice au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (avril 1704). — Profession faite : par sœur Marie Le Gouvello, fille de messire Joseph Le Gouvello, sieur de Kériaval, au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (mars 1701) ; — par sœur Marie-Céleste Le Fère, fille de Mᵉ Henri Le Fère, sieur du Rongoëdo, greffier des juridictions de Kerveno en Baud, et demoiselle Françoise Guillemette Lucas, au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (septembre 1701) ; — par sœur Marie Chapelle, au même monastère (janvier 1702) ; — par sœur Ursule-Thérèse [du] Resto, fille de noble Jean Kerlero et de demoiselle Alice Cottin, sieur et dame du Resto, de la ville de Plouay, au couvent des Ursulines d'Hennebont (juin 1703) ; — par sœur Marie Duboys, fille de feu noble homme

Vincent Duboys, sieur du Bot, et de Louise Le Roy, au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes; — par Geneviève-Charlotte des Graviers, fille d'écuyer Henri-Maximilien des Graviers, gouverneur du Port-Louis, Hennebont et Quimperlé, et de dame Catherine de Montgogué, au couvent des Ursulines d'Hennebont; — par Mathurine des Portes, fille d'écuyer Jérôme des Portes, et de Marie-Anne Marigo, seigneur et dame de Saint-Nudec-lès-Hennebont, paroisse de Caudan, au couvent des Ursulines d'Hennebont (février 1704); — par Jacquette-Marie-Antoinette Pichon, fille de défunts Robert Pichon et Renée Chaillou, au monastère du Calvaire de Redon (juillet 1704); — par Marie-Charlotte des Graviers, au couvent des Ursulines d'Hennebont (octobre 1704). — Donation, par noble et discret messire Jérôme Derasinoux, prêtre, licencié aux lois, chanoine et ancien scolastique de l'église cathédrale Saint-Pierre de Rennes, au recteur de la paroisse d'Allaire, de divers héritages, à charge d'en distribuer le revenu aux pauvres des paroisses d'Allaire et de Saint-Gorgon, jusqu'à concurrence de 60 l. par an (février 1703). — Dispense de bans pour servir à la célébration du mariage : entre noble Louis de La Boissière de Rosnoguen, de la paroisse de Carentoir, et demoiselle Jeanne Touzé, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Jean Le Gouallec, de la paroisse de Languidic, et Vincente-Élisabeth Mahé, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Mᵉ Sébastien Burban et Françoise André, de la paroisse de Questembert; — entre Étienne Le Garelle, de la paroisse Saint-Salomon, faubourg de Vannes, et Perrine Morice, de la paroisse Sainte-Croix de la dite ville; — entre Olivier Acoulle, de la paroisse de Carentoir, et Marie Daguindeau, de la paroisse de Ruffiac; — entre Jean du Peronno, de la paroisse de Quéven, et demoiselle Marie-Jeanne Gascheau, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre Claude Paul, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et Anne Guyot, de la paroisse de Melrand; — entre Jean Racouet, de la paroisse de Malansac, et Perrine Quiban, de la paroisse de Saint-Gravé; — entre Jacques Le Bihan, de la paroisse de Réminiac, et Louise Tréhin, de la paroisse de Quistinic; — entre Louis Pabu, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, et Olive Godet, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Joseph Le Corre et Perrine Le Clainche, de la paroisse d'Elven; entre François Lucas, de la paroisse d'Elven, et Jeanne Mahé, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Jean-Jacques Mahé et Vincente-Hyacinthe Bégault, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (janvier 1701); — entre Jean Larniot et Yvonne Guihur de la paroisse de Pluvigner; — entre François Brohan, de la paroisse de Caden, et Laurence Grignon, de la paroisse de Malansac; — entre Mᵉ Guillaume Le Moënne et demoiselle Thérèse-Michelle de La Roche, de la paroisse d'Hennebont; — entre Jean Reguidel et Yvonne Cadoret, de la paroisse de Locminé; — entre noble François-Julien Le Gal, écuyer, et demoiselle Jeanne Goullet de la paroisse de Redon; — entre Julien Thomas et Catherine Payen, de la paroisse de Saint-Nolff; — entre Jean Le Clerc, de la paroisse Sainte-Croix près Josselin, et Anne Lalis, de la paroisse de Saint-Allouestre-Buléon; — entre Mathurin Salon, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes, et Jeanne Domelinne; — entre Guillaume Le Digabel, de la paroisse de Surzur, et Marie Robinet; — entre Pierre Dain et Louise Le Couroux, de la paroisse de Melrand; — entre Pierre Le Gras et Guillemette Valy, de la paroisse de Malguénac; — entre Yves Guillo et Françoise Lohec, de la même paroisse; — entre Joseph Le Cavil, de la paroisse de Quistinic, et Marie Thomas; — entre Daniel Huet et Marguerite Haut, de la paroisse de Plœmeur; — entre Jacques Do, de la paroisse Saint-Patern-lès-Vannes, et Jeanne-Marie Féroul, de la paroisse Sainte-Croix de la dite ville; — entre Yves Le Brech et Perrine Le Ny, de la paroisse d'Elven (février 1701); — entre Louis Jumel et Michelle Le Gal, de la paroisse Saint-Patern-lès-Vannes; — entre Louis-Charles Rouxel et demoiselle Élisabeth Tortay, de la paroisse de Plouray; — entre Olivier Gaudin, de la ville de Saint-Malo, et Marguerite Garlepot, de la paroisse de Riantec; — entre Antoine de Trévegat, chevalier, seigneur de Laurivant (?), de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Michelle Bernard, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont (mars 1701); — entre Mᵉ Pierre Delasse et demoiselle Marie-Anne Le Souoman, de la paroisse de Plœmeur; — entre Jacques Barras et Guillemette Bessin, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Jacques Verger et

Marie Thérèse Le Gris, de la paroisse Saint-Patern-lès-Vannes ; — entre François Lombart et Thomase Lévesque, de la paroisse de Riantec; — entre Mᵉ Michel Sorel, de la paroisse de Malestroit, et demoiselle Jeanne Montel, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Pierre de Lambilly, chevalier, de la paroisse de Remungol, et demoiselle Hélène-Céleste Magon, de la ville et paroisse de Saint-Malo ; — entre noble Claude de Lentivy, chevalier, de la paroisse de Languidic, et demoiselle Olive de Broël, de la paroisse de Brandérion (avril 1701) ; — entre noble Jean-René-Hyacinthe More de Gouarniquel, de la paroisse de La Noué (Lanouée), diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Charlotte de Francheville de Bonnervaut, de la paroisse de Sérent ; — entre Mᵉ Jacques Thomas de Trémondet, de la paroisse de Sarzeau, et demoiselle Perrine Jégo, dame de La Blottière, de la paroisse de Saint-Nazaire, diocèse de Nantes ; — entre Mᵉ Joseph Chanu de Kerhedin et demoiselle Louise Bourgeois, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre Jacques Papillon et Madeleine Girard, de la paroisse de Riantec ; — entre noble Pierre Boudet, seigneur de La Noë-Cado et de la Jourdays, de la paroisse des Fougerêts, et demoiselle Anne Gicqueau, de la paroisse Saint-Pierre de Rennes (mai 1701) ; — entre André Séveno, de la paroisse de Saint-Avé, et Yvonne Séveno, de la paroisse de Baden ; — entre Jacques Trévelo, de la paroisse de Glac (aujourd'hui Guillac), diocèse de Saint-Malo, et Yvonne Thébaut, de la paroisse de Sérent ; — entre noble Jean-Baptiste Gouyon, chevalier, seigneur de Coispais, de la paroisse de Renac, et demoiselle Marie-Olive Le Mintier de Léhellec, de la paroisse de Béganne ; — entre François Sauvaget, de la paroisse de Bourg-Paul (Muzillac), et Gillette Le Gruyer, de la paroisse de Berric ; — entre noble Michel-Henri de Méhéran (Méhérenc), chevalier, marquis de Saint-Pierre, de la paroisse de Plouay, et demoiselle Renée-Thérèse Le Chaponnier, dame du Bois-de-La-Salle, de la paroisse de Pléguien, diocèse de Saint-Brieuc (juin 1701) ; — entre Mᵉ Antoine de Mauclerc et demoiselle Julienne-Thérèse de Langlade, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Jean Capeau et Anne Le Gal, de la paroisse de Riantec (juillet 1701) ; — entre Julien Le Mérec et demoiselle Marie de La Coudray, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Mᵉ Joseph de La Chasse, de la paroisse de Guémené, et demoiselle Marie-Renée de Kerouallan, de la paroisse de Plélauff ; — entre François Authueil et Françoise de Launay, de la paroisse de Saint-Gildas ; — entre Claude Tyssiays, avocat à la cour, et demoiselle Françoise-Yvonne Rio, dame de la Ville-Audren, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre Claude Huet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Jeanne Giraud, de la paroisse de Nivillac, diocèse de Nantes ; — entre noble Joseph-Hyacinthe-François de Boislève, chevalier, seigneur, comte de Chamballan, conseiller au parlement de Bretagne, de la paroisse de Rougé, diocèse de Nantes, et demoiselle Jeanne-Thérèse Geffroy, dame de la Ville-Blanche, de la paroisse d'Arzano (août 1701) ; — entre Jean-Charles Tréneuff, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Marguerite de Morès, de la paroisse Saint-Patern de la même ville ; — entre Olivier Borgne et Madeleine Loduho, de la paroisse de Riantec (septembre 1701) ; — entre Mᵉ Nicolas Lauzer et Vincente-Agnès Geffroy, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Antoine Besson, de la paroisse de Redon, et Marie-Anne Haudebert, de la paroisse d'Avessac, diocèse de Nantes ; — entre François Lebar et Jacquette Delorme, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Jean Le Pichon et Hélène Jagu, de la paroisse de Plœmeur ; — entre noble homme Vincent Cadio de Lodiviac (Loguiviec), de la paroisse de Pluvigner, et demoiselle Andrée-Hyacinthe Vallet de Mené-Courno (?), de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (octobre 1701) ; — entre Jacques Le Cuiche et Marie Lucas, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Pierre Le Rol, de la paroisse de Locmariaquer, et Anne Quergorien, de la paroisse de Plœmel ; — entre Guillaume Le Malhuidan et Julienne Le Sant, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — entre Michel Guillemin, de la paroisse de Plumelin, et Perrine Guillemo, de la paroisse de Remungol ; — entre Joachim Marquet et Marie Loyer, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre Marc Samson et Louise Fohanno, de la paroisse de Locminé ; — entre Julien Hamon, de la paroisse de Sarzeau, et Jeanne Le Corre-Gomery, de la paroisse d'Arzon ; — entre Guillaume Le Guennic, de la paroisse de Berné, et Catherine Ollivier, de la paroisse de

Saint-Tugdual; — entre Michel Danielo, de la paroisse de Noyal-Muzillac, et Marie Robinet, de la paroisse d'Ambon; — entre René Le Clerc, de la paroisse de Bignan, et Louise Le Mené, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre Jacques Meignan et Jeanne Glais, de la paroisse de Plœmeur; — entre Vincent Guéric et Louise Le Priol, de la paroisse de Guern; — entre François Le Plœtec (*aliàs* Le Plotec), et Olive Allot, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre François Hervo et Louise Le Plotec, de la même paroisse; — entre René Le Boulaire, de la paroisse de Plumelin, et Jeanne Morice, de la paroisse de Remungol; — entre François Buléon, de la paroisse de Saint-Allouestre, et Jacquette Lhamar, de la paroisse de Moréac; — entre Michel Ribouchon, de la paroisse de Grandchamp, et Claudine Laigo, de la paroisse de Pluneret, — entre Pierre Prodhomme et Jeanne Le Grand, de la paroisse de Sérent; — entre noble homme René Gauro, de la paroisse Saint-Patern, faubourg de Vannes, et Julienne Perrine du Feu, de la paroisse Sainte-Croix de la dite ville; — entre Julien Herouart, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Julienne-Marie Hémery, de la paroisse de Malestroit (novembre 1701); — entre Julien Le Ray et Jeanne Touleben, de la paroisse de Berric (décembre 1701); — entre Olivier Bonneau, de la paroisse de Riantec, et Marie-Anne du Fresche, de la paroisse d'Hennebont (janvier 1702); — entre Jean Verdier, de la paroisse de Plœmeur, et Madeleine de Joannis, de la paroisse de Riantec; — entre Goal Rio, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Denise Gouzer, de la paroisse de Crach; — entre François Bouault, originaire du diocèse de Tours, et Geneviève Sanaux, de la paroisse de Riantec; — entre Jean Pezdron et Ollive Le Gal, de la paroisse de Surzur; — entre Olivier Lesquellec et Julienne Morin, de la paroisse Saint-Salomon, faubourg de Vannes; — entre Georges Le Dimezel, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Julienne Desmée, de la paroisse Saint-Patern, faubourg de Vannes; — entre Rodolphe Gloria et Jacquette Jaffray, de la paroisse de Réguiny; — entre Jacques Le Lannec et Marie Moëlo, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — entre Jean Rebeirea et Perrine Moulin, de la paroisse de Riantec; — entre Claude Lally, originaire du diocèse de Lyon, et demoiselle Marie Le Priolec, de Baud; — entre Pierre Guégan et Guillemette Rohu, de la paroisse de Quiberon; — entre François Le Maignan, de la paroisse de Saint-Gravé, et Anne Cheron, de la paroisse de Malansac; — entre Jean Lestrat et Thérèse Lestrat, de la paroisse de Bieuzy; — entre Jean Moreau, de la paroisse de Bignan, et Michelle Pierre, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre François Le Martelot et Jacquette Auffret, de la paroisse de Locmariaquer; — entre Nicolas Lescornec, de la paroisse de Pluncret, et Marie Madec, de la paroisse de Plumergat; — entre François Jacob et Jeanne Horgeoux, de la paroisse de Baud; — entre Olivier Jégo et Mathurine Lalys, de la paroisse de Rohan; — entre François Guillaume, de la paroisse de Plœren, et Vincente Marion, de la paroisse d'Arradon; — entre Mᵉ François-Jacques Le Gal, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Perrine-Françoise Marzant, de la paroisse de Plaudren; — entre René Le Gludic et Julienne Jacob, de la paroisse de Grandchamp (février 1702); — entre Michel Lisores et Catherine de Presle, de la paroisse de Riantec (mars 1702); — entre Jacques Dulper, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont, et demoiselle Perrine Laurens, de la paroisse de Kervignac; — entre Guillaume Évain, sieur de Brières et du Bois-Joly, de la paroisse de Saint-Dolay, et demoiselle Jeanne-Ursule de Porcaro; — entre Jean Boutouillic, sieur du Guergelin, et demoiselle Françoise Le Milloch, dame de Kerlorette, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble Olivier Gibon, sieur du Pargo, et demoiselle Hermine-Mauricette de Botherel de Quintin de Saint-Denac, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (avril 1702); — entre Jean Rozo et Marie Le Franc, de la paroisse de Séné; — entre Claude-François Martin, de la paroisse Saint-Aubin de Rennes, et Mathurine Rioux, de la paroisse de Pontivy (mai 1702); — entre Charles Gravay, seigneur de La Martinière, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray, et demoiselle Marie-Madeleine Durper, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — entre Hubert Travers et Julienne Droual, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Ignace Huet, sieur du Dresay, docteur en médecine, de la paroisse

Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Anne Coudé, dame de Kerrobel, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (juin 1702); — entre Jean Nicolas et Françoise Le Moing, de la paroisse de Mendon; — entre Michel Le Cadre et Anne Le Port, de la paroisse de Riantec (juillet 1702); — entre Louis-Joseph-Tortay, sieur de Ville-Noë (La Ville-Noël), sénéchal de Plouay, et Marie-Anne Le Puillon, dame de Boblay, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont; — entre François Rouxe et Étiennette Le Kaer, de la paroisse de Plœmeur; — entre Pierre du Temple et demoiselle Julienne Jouan, de la paroisse d'Hennebont (août 1702); — entre Bernard Marchand, de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Marguerite Rohu-Le Layec, de la paroisse de Belz; — entre Bertrand-Joseph Henry et demoiselle Jeanne-Laurence de Launay, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Louis Gicquel, de la paroisse de Saint-Goustan, faubourg d'Auray, et Guenaëlle Henry, de la paroisse Saint-Gildas de la dite ville; — entre N. de Langle, greffier royal sur les vaisseaux [de S. M.] (*scribam regium in navibus*), et demoiselle Agnès Fournier, de la paroisse de Riantec (septembre 1702); — entre Joseph Tourel et Jacquette Musiabel, de la paroisse de Riantec; — entre Charles Ruys de la Chardière, chevalier, et dame Marie-Anne de Barilly, de la paroisse de Plœmeur; — entre noble homme Guillaume Le Holper, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont, et demoiselle Jeanne Nicolas, de la paroisse de Malestroit; — entre Mathieu Palaric, de la paroisse de Priziac, et Jeanne Sylvestre, de la paroisse de Saint-Tugdual; — entre Antoine-François Le Sure et Marguerite Corlobé, de la paroisse de Riantec; — entre Pierre Stephan et Jeanne Jourdain, de la paroisse de Riantec (octobre 1702); — entre Antoine Dilhuiet, sieur de Fontaine-Malo, de la paroisse de Locmalo, et Jeanne Rohu, dame de Querendrun, de la paroisse de Belz; — entre Columban Robino et Michelle Le Quéré, de la paroisse de Locminé; — entre Joseph Malo, de la paroisse de Locmalo, et Marie Pezdron, de la paroisse de Ploërdut; — entre Patern Macé et Perrine Cheval, de la paroisse de Carentoir; — entre Mᵉ François Le Thieis, notaire, de la paroisse de Grandchamp, et demoiselle Julienne Le Moël, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre Mᵉ Joseph Gérard, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Marie Coudé, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (novembre 1702); — entre Marian Boquin et Marie Fraval, de la paroisse de Plœmeur; — entre Jean-Baptiste de Lentivy de la Ferrière, de la paroisse de Buléon, et demoiselle Éléonore de Brouel de Lanigry, de la paroisse de Brandérion; — entre Laurent Torlay, de la paroisse de Saint-Gravé, et Françoise de Pestelaud, de la paroisse de Saint-Jacut; — entre Guillaume Le Barz, de la paroisse d'Elven, et Jeanne Alis, de la paroisse Saint-Patern-lès-Vannes (décembre 1702); — entre Joseph Caillot, originaire du diocèse de Nantes, et Thérèse-Marie Huchon, de la paroisse de Saint-Goustan d'Auray; — entre Claude Pélissier et Vincente Gatechair, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre François Carier et Jeanne Perro, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Thomas Élie, originaire du diocèse de Rennes, et Anne Mounier, de la paroisse de Redon; — entre Jean Perrier, de la paroisse de Baud, et Élisabeth Paullou, de la paroisse de Pontivy; — entre Vincent Hervé, de la paroisse de Locmalo, et demoiselle Louise-Jacquette Le Ferre, de la paroisse de Baud; — entre Jean Le Verger, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Anne Partenay, de la paroisse de Brech (janvier 1703); — entre Charles Davier et Élisabeth Le Prado, de la paroisse de Plœmeur; — entre Guillaume Alain, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Anne-Françoise Rio, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Jean Parent, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Marie-Thérèse Lumé, de la paroisse de Pluvigner; — entre Pierre de Bruyer, de la paroisse de Locmalo, et Françoise Le Métayer, de la paroisse d'Hennebont; — entre Louis Gragnic, de la paroisse d'Inzinzac, et Hélène Le Gague, de la paroisse de Quistinic; — entre Vincent Dannic, de la paroisse d'Inzinzac, et Jeanne Le Gal, de la paroisse de Baud; — entre Pierre Bonilly, de la paroisse de Pontivy, et Hélène Petit, de la paroisse Saint-Sauveur de Dinan, diocèse de Saint-Malo; — entre Jean Juhel, de la paroisse de Caden, et Michelle Duchesne, de la paroisse de Béganne; — entre Marc Le Roch et Michelle Queront, de la paroisse de Theix; — entre Julien Bellégo et Anne Hurlant, de la paroisse d'Erdeven; — entre René-

Charles Vivien, seigneur de Kergoët, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Louise Le Sage, de la paroisse Saint-Goustan de la même ville; — entre François Coudon, de la paroisse de Landaul, et Guillemette Le Clouérec, de la paroisse de Languidic; — entre Jean Alain, de la paroisse de Brech, et Jeanne Le Héno, de la paroisse de Mendon; — entre Louis Guillas, de la paroisse de Mendon, et Perrine Le Borgne, de la paroisse de Landévant; — entre Yves Guiguen et Louise Hamayont, de la paroisse de Saint-Tugdual; — entre Olivier Hamayont et Marie Guiguen, de la paroisse de Saint-Tugdual; — entre Louis Le Goric et Thérèse Crochard, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Guigner Paris et demoiselle Anne Le Thieis, de la paroisse de Grandchamp; — entre Louis Le Nettour, de la paroisse de Persquen, et Catherine Redon, de la paroisse d'Inguiniel; — entre Jean Le Guyader et Louise Le Jaualier, de la paroisse d'Inguiniel; — entre Armel Le Cadelec et Henri Le Nigen, de la paroisse d'Arzano; — entre Jean Le Guif, de la paroisse de Saint-Tugdual, et Jeanne Canivet, de la paroisse de Priziac; — entre Yves Tual et Marie Mathurin, de la paroisse d'Allaire; — entre François Loyer et Jeanne Guyodo, de la paroisse de Caden; — entre Mayeul Mahéas et Louise Hervé, de la paroisse de Saint-Nolff; — entre Jean Le Perderel, de la paroisse de Noyal-Muzillac, et Olive Hazo, de la paroisse de Questembert; — entre Jacques Le Feuvrier et Marie Gillet, de la paroisse de Saint-Allouestre; — entre Barnabé Le Guerneul, de la trêve de Guiligomarh, et Françoise Guillau, de la paroisse de Meslan; — entre Alain Le Hen et Marie Le Duarain, de la paroisse de Meslan; — entre Jacques Tanguy, de la paroisse de Cruguel, et Mathurine Gryo, de la paroisse de Plumélec; — entre noble René-Joseph Troussier, chevalier, seigneur de Rougé, de la paroisse de La Trinité, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Joseph Le Vendeur, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre François Le Guet et Jeanne Aragon, de la paroisse d'Allaire; — entre Jean Le Layec, de la paroisse de Naizin, et Jeanne André, de la paroisse de Réguiny; — entre Julien Santerre et Yvonne Launay, de la paroisse de Limerzel; — entre Laurent Bouillart, de la paroisse de Marzen (Marzan), et Françoise Jaillo, de la paroisse d'Arzal; — entre Jacques Jamet, de la paroisse de Baud, et Mathurine Fraboulet, de la paroisse de Crédin; — entre Guillaume Valleau et Françoise Bernard, de la paroisse de Péaule; — entre Yves Le Berre, de la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel, et Mathurine Le Bail, de la paroisse de Berné; — entre Jean Le Gouron et Françoise Peuron, de la paroisse de Malguénac; — entre Jean Scavarec et Bertrandine Cocq, de la paroisse de Plouay; — entre René Thomas et Jeanne Thébaud, de la paroisse de Plouay; — entre Louis Le Corric et Christine Hellegouarch, de la paroisse de Plouay; — entre Pierre Gloanec, de la paroisse d'Arzano, et Anne Nicolas, de la paroisse de Meslan; — entre Michel Le Frainger, de la paroisse de Plumelin, et Yvonne Le Goff, de la paroisse de Remungol; — entre François Le Goff, de la paroisse de Remungol, et Jeanne Le Frainger, de la paroisse de Plumelin; — entre Norgant *(sic)* Joigny et Marie Elleret, de la paroisse d'Auray; — entre Charles de Laune (?) et Suzanne de Pilier, de la paroisse d'Hennebont; — entre Pierre Alehoux, de la paroisse de Mendon, et Julienne Alehoux, de la paroisse de Pluvigner; — entre Pierre Ledelaizir et Julienne Le Ray, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre Pierre Cadoret et Jacquette Jahier, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre Grégoire Cadoret et Yvonne Jahier, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre Pierre Pondare, de la paroisse de Saint-Jacut, et Guillemette Le Sourd, de la paroisse d'Allaire; — entre Jean Olichon, de la paroisse de Theix, et Jeanne Corolas, de la paroisse de Treffléan; — entre François Guneau et Marie Le Caune, de la paroisse de Riantec; — entre Jean Martin, de la paroisse de Billiers, et Suzanne Bluher, de la paroisse d'Arzal; — entre Olivier Caudal et Brigitte Gillet, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre Guillaume Herno et Mathurine Bocher, de la paroisse de Plumélec; — entre Vincent Le Mauff, de la paroisse de Berric, et Élizabeth Le Barre, de la paroisse d'Ambon; — entre Julien Le Lan et Olive Le Floch, de la paroisse de Saint-Nolff; — entre Jean Jacques, de la paroisse Saint-Patern, faubourg de Vannes, et Guillemette Guillouzo, de la paroisse de Plœren; — entre Guillaume Le Du et Perrine Boissel, de la paroisse de Sarzeau; — entre

Guillaume Bénard, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Guillemette Danet, de la paroisse de Guégon; — entre Nicolas-Philippe Carré, chevalier, seigneur de la Sauçay, et demoiselle Louise Chevalier, de la paroisse de Plœmeur; — entre Moizan Monnereau et Anne Le Port, de la paroisse de Saint-Goustan, faubourg d'Auray (février 1703); — entre Joseph Le Lidour et Renée Vallée, de la paroisse de Riantec; — entre Jean-Baptiste Gisteau et Anne Bourget, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Pierre Gastinel et Sébastienne Marain, de la paroisse de Plumélec (mars 1703); — entre Vincent Le Joubioux, de la paroisse de Sarzeau, et Marie Boucher, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Christophe-Joseph de Trévelec, sieur de Keriargon, de la paroisse de Belz, et demoiselle Renée-Marie-Anne Jouhannic, dame d'Assenac; — entre Jean de Surville, de la paroisse de Riantec-Port-Louis, et demoiselle N. de Roscatay, de la paroisse de Plœmeur (avril 1703); — entre François-Louis Nicol, de la paroisse de Saint-Patern, faubourg de Vannes, et demoiselle Françoise Radenac, de la paroisse de Pontivy (mai 1703); — entre Jacques-Louis de Lozémeur de Kermadec, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Jeanne-Élisabeth Prouhet de Kervasdouet, de la paroisse Notre-Dame, de Quimper (juin 1703); — entre noble Vincent Jean, chevalier, seigneur de La Haye, et demoiselle Marie-Anne Ermar, dame de Kerulli, de la paroisse de Pontivy (juillet 1703); — entre noble homme Henri-Éléonore Le Roy, sieur de Rodon, du diocèse de La Rochelle, et demoiselle Jeanne de Barthélemy, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Thomas Dejour, de la paroisse de Séglien, et Élisabeth Dornavant, de la paroisse de Guémené (août 1703); — entre André Noyaux, de la paroisse de Saint-Denis-en-l'Ile, *vulgo* d'Oléron, diocèse de Saintes, et Catherine Prou, de la paroisse de Kervignac (septembre 1703); — entre noble Gilles de la Valette, chevalier, seigneur de La Bilière, de la paroisse de Saint-Just, et demoiselle Anne-Barbe de La Marcrays, dame de la Villegontier, de la paroisse de Rouger, diocèse de Nantes; — entre noble François-Isaac Le Tenours, chevalier, seigneur de Kersimon, de la paroisse de Baud, et Marie-Anne Gouyon, de la paroisse de Languidic (octobre 1703); — entre René Fouger et Guillemette Payot, de la paroisse de Redon; — entre Léonard Mifat et Perrine Perrault, de la paroisse de Redon; — entre noble homme Joseph-Hilarion Hervieux, sieur de Momenil, de la paroisse de Sérent, et demoiselle Gillette Henry, dame de La Nouée, de la paroisse de Saint-Marcel-Bohal (novembre 1703); — entre Charles Le Gall et demoiselle Élisabeth Le Prado, de la paroisse de Plœmeur; — entre Jacques Huo de Kerrio, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont, et demoiselle Renée Le Corre, de la paroisse de Locmalo (décembre 1703); — entre Julien Le Borgne et Guillemette Mahé, de la paroisse de Caden; — entre Jean Gaspard et demoiselle Marie Maligorne, de la paroisse de Pluvigner; — eutre Vincent Le Louec et Jacquette Lorcy, de la paroisse de Baud; — entre Yves Renault et Hélène Magado, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre François Évan, de la paroisse de Plœmeur, et Marie Le Gal, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre Jacques Évano et Marguerite Le Ruyet, de la paroisse de Baud; — entre Guillaume Le Manour et Perrine Le Moulec, de la paroisse de Baud; — entre Pélage-Grégoire Le Bourhis et Marie-Nicole Henry, de la paroisse de Saint-Patern-lès-Vannes; — entre Pierre Robo et Françoise Pierre, de la paroisse de Bieuzy; — entre Jean Meaudé, de la paroisse de Malansac, et Vincente Panhaleuc, de la paroisse de Rieux; — entre Louis Lescannic, de la paroisse de Guidel, et Marie Falguerho, de la paroisse de Caudan; — entre Joseph Jégo et Perrine Scouet, de la paroisse de Pont-Scorff; — entre Pierre Robert et Gillette Lasquellec, de la paroisse de Billiers (janvier 1704); — entre Jacquette Le Cordoroch et Marie Fiseau, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre Julien Marin, de la paroisse de Naizin, et Perrine Le Gourierec, de la paroisse de Remungol; — entre Yves Le Claguéric et Marie Gallo, de la paroisse de Plouay; — entre Florent de Toulboudou, de la paroisse de Plouray, et demoiselle Marie-Anne de Quermelec, de la paroisse de Trégunc, diocèse de Quimper; — entre Charles Guillemot et Marie Le Coquic, de la paroisse de Plouray; — entre Louis Le Fur, de la paroisse de Langoëlan, et Élisabeth Le Poulichet, de la paroisse de Mellionnec; — entre Guillaume Rault, de la paroisse de Quistinic, et Anne Le Guilloux, de la paroisse de Baud; —

entre Yves Tashuet, de la paroisse de Languidic, et Marie Le Dorh, de la paroisse de Quistinic; — entre Pierre Conard et Marie Landé, de la paroisse de Plœmeur; — entre Guillaume Quinyo, de la paroisse d'Ambon, et Julienne Mahé, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — entre François Olivier et Jacquette Jégo, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — entre René Guillaume, de la paroisse de Guégon, et Marguerite Dano, de la paroisse de Coëtbugat; — entre Lucas Guymar, de la paroisse de Sérent, et Françoise Hémeraux, de la paroisse de Quilly (février 1704); — entre Yves Camiace, originaire du diocèse de Tréguier, et Catherine Patin, de la paroisse de Guémené; — entre Jean Los (?) et Françoise Lézenec, de la paroisse de Plœmeur; — entre Mᵉ Étienne-Jacques Do et demoiselle Barbe Macé, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (mars 1704); — entre noble Charles des Amorottes, chevalier, seigneur de Saint-Lazare, et demoiselle Michelle-Angélique de Stanhingant, dame de Sconhel; — entre Mᵉ Guillaume Mallet, avocat au parlement de Bretagne, et demoiselle Anne-Marie Heuqueville, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Mᵉ Pierre Jarno et demoiselle Françoise Folliard, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Gilles Le Bihan, chevalier, seigneur de Norville, de la paroisse Notre-Dame de Plourin, diocèse de Tréguier, et demoiselle Anne-Louise de Brandonier, dame de Kergouet, de la paroisse Saint-Salomon [faubourg de Vannes]; — entre Hervé de Lantivy, chevalier, seigneur de Talhouet, de la paroisse de Stival, et demoiselle Jeanne Boudoul, dame de Bonairvau, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont (avril 1704); — entre Julien Ernaut, de la paroisse de Pellerin, diocèse de Nantes, et Anne Musseau, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Guillaume Le Gall de Cuffiou, chevalier, seigneur de Ménorai, conseiller au parlement de Bretagne, de la paroisse de Locmalo, et demoiselle Renée-Marguerite Bernard des Greffains; — entre Jean Moneray et demoiselle Armelle du Pin, de la paroisse de Malestroit; — entre Denis-Gabriel Geguid, chevalier, de la paroisse de Meslan, et demoiselle Anne de Quervenozaël, de la paroisse de Guiscriff (mai 1704); — entre Gilles de La Rué, de la paroisse de Saint-Malo, et Marie-Louise Veniar; — entre Julien Savyne, de la paroisse de Limerzel, et Gillette Michel, de la paroisse de Saint-Patern, faubourg de Vannes; — entre François Audren et Perrine Morice, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Pierre de Saint-Germain, originaire du diocèse d'Avranches, et demoiselle Louise de Cadolan, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (juin 1704); — entre Charles Ancelet et Marie Barthélemy, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre François Tuault, de la paroisse de Riantec-Port-Louis, et demoiselle Anne-Marie Collas, de la paroisse Saint-Salomon [de Vannes] (juillet 1704); — entre Mᵉ Jean-Baptiste Jan et demoiselle Anne Tual, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Guillaume Rio et Guillemette Fardel, de la paroisse d'Ambon (septembre 1704); — entre Jean de La Monneraye, seigneur de Bourgneuf, conseiller du Roi, de la paroisse Notre-Dame de Redon, et Marguerite Le Mézec, dame de Cantizac, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (octobre 1704); — entre Guillaume Couriolle et demoiselle Anne Mancel, de la paroisse de Redon; — entre Jean-Baptiste Cherpentier, seigneur de Gourhel, de la paroisse Saint-Armel de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Madeleine Touzel, dame de Guerveno, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Paul-Michel Vivien, sieur du Clérigo, de la paroisse de Pluneret, et demoiselle Marguerite de Partenay, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (novembre 1704). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par Pierre Maury et Françoise Pesnel, de la paroisse de Bains; — par Jean Royer et Marie Frapsausse, de la paroisse des Fougerêts; — par Pierre Gautier et Françoise Hervieux, de la paroisse de Malansac; — par Mᵉ Pierre Vaugrenard et Françoise Le Guer, de la paroisse de Marzan; — par Julien Richard, de la paroisse de Cléguer, et Jeanne Le Dayo, de la paroisse de Caudan; — par François Richard et Anne Le Dayo, des dites paroisses de Cléguer et de Caudan; — par Pierre Regnault et Philippe Renaud, de la paroisse de Saint-Gravé (janvier 1701); — par Julien Monterin et Julienne Tastart, de la paroisse de Sérent (février 1701); — par Julien Arz et Marguerite Roudic, de la paroisse d'Ambon; — par Grégoire Roulin et Françoise Fauchoux, de la paroisse de Malansac; — par Pierre Le Rot et Françoise Le Rocend, de la

paroisse de Marzan; — par Jean Noël, de la paroisse de Carentoir, et Julienne Cartel, de la paroisse de Tréal; — par Jean Guillerme et Marie Cario, de la paroisse de Sauzon (avril 1701); — par Jean Le Boux et Françoise Fauchoux, de la paroisse de Malansac; — par Joseph Boullo et Claude Le Bourt, de la paroisse de Malansac; — par Jean Guégan et Jeanne Michel, de la paroisse de Landaul (mai 1701); — par André Le Poulain et Marguerite Chrestien, de la paroisse de Lignol; — par Pierre Le Gouguec et Vincente Yvonnar, de la paroisse de Baden; — par Étienne Hochart et Laurence de Brays, de la paroisse de Renac; — par Pierre Ogé et Yvonne Chamaillar, de la paroisse de Sérent; — par Yves Michel et Julienne Joubel, de la paroisse de Sérent; — par Julien Le Pennec et Olive Joanne, de la paroisse de Melrand (juin 1701); — par Yves Dréno et Yvonne Seignart, de la paroisse de Marzan (juillet 1701); — par Louis Éven et Françoise Le Lidec, de la paroisse de Berné; — par Julien Langlois et Jeanne Morice, de la paroisse de Sérent; — par Jean Le Corre et Catherine Poulic, de la paroisse de Plouay; — par Mᵉ Jean de La Chasse, de la paroisse de Guémené, et demoiselle Renée de Kerouallan, de la paroisse de Plélauff; — par Jean Fauchour et Françoise Lenry, de la paroisse de Malansac; — par Gilles Joannic et Françoise Moizant, de la paroisse de Plumélec; — par Jean Bloyet et Marie Mourault, de la paroisse d'Allaire; — par Yves Guiho et Claude Macé, de la paroisse de Langon; — par Michel Macé et Guillemette de Glan, de la paroisse de Bains (août 1701); — par Julien Robert et Robertine Vaillant, de la paroisse de Quilly; — par Vincent Launay et Guillemette Guymar, de la paroisse de Sérent; — par Michel Mauvoisin, de la paroisse de Carentoir, et Françoise Boudart, de la paroisse de Glenac; — par Joseph Le Bras et Guillemette Rohic, de la paroisse de Bieuzy; — par Julien Trégarot et Julienne Lucas, de la paroisse de Sérent; — par Mathurin Guymar et Jeanne Jouanguy, de la paroisse de Sérent; — par François Le Moigne et Élisabeth Le Corre, de la paroisse de Cléguerec; — par René Le Moigne et Jeanne Le Corre, de la même paroisse (septembre 1701); — par Louis Robic et Jeanne Évano, de la paroisse de Bubry (octobre 1701); — par Jean Le Febvre, de la paroisse d'Avessac, diocèse de Nantes, et Guillemette Noal, de la paroisse de Saint-Vincent; — par André Layec et Marie Le Hescho, de la paroisse de Sarzeau; — par Armel Pillet et Marie Talhouarn, de la paroisse de Sarzeau; — par Jean Talhouarn et Marie Pillet; — par François Tavarson, de la paroisse de Limerzel, et Julienne Thorel, de la paroisse de Caden (novembre 1701); — par Julien Mauffray et Marie Le Glouanec, de la paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas) de Rhuis; — par Louis Legal et Jeanne Peresse, de la paroisse de Melrand; — par Yves Le Cordroh et Yvonne Le Bigot, de la paroisse de Cléguer; — par Julien Rivière et Perrine Bloyet, de la paroisse d'Allaire; — par Gilles Escouart et Anne Téboul, de la paroisse d'Hennebont; — par Mathurin Soulaines et Anne Soulaines, de la paroisse de Carentoir (décembre 1701); — par Pierre Guégan et Guillemette Rohu, de la paroisse de Quiberon; — par François Morice et Élisabeth Luderen, de la paroisse de Bignan; — par Thomas Dréan et Julienne Lapartient, de la paroisse de Sarzeau; — par Pierre Le Pors et Perrine Le Rousic, de la paroisse de Plœmel; — par Jean Corlé et Julienne Querneur, de la paroisse de Grandchamp; — par Colomban Quergrohen et Yvonne Nizan, de la paroisse de Locminé (janvier 1702); — par Julien Maillet et Guillemette Boury, de la paroisse de Sérent; — par Pierre Porcher et Jeanne Laigle, de la paroisse de Brains; — par Thomas Martel et Jeanne Penhoët, de la paroisse de Langon; — par Jean Fohanno et Jacquette Briend, de la paroisse de Molac; — par Pierre Thomas et Guillemet Le Rays, de la paroisse de Marzan; — par Pierre Collober et Yvonne Le Provost, de la paroisse d'Arzano; — par Jean Le Lamer et Jeanne Le Bleuet, de la paroisse de Ploërdut; — par Yves Le Fouillen et Marie Le Fouillen, de la paroisse de Séglien; — par Jérôme Lescouarnec et Roberte Le Ny, de la paroisse de Priziac; — par Jacques Deslandes et Vincente Bihouez, de la paroisse de Pleugriffet; — par Jacques Lesné et Marie Moullo, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — par Jean Jédo et Louise Denis, de la paroisse de Locminé; — par Michel Quintin, de la paroisse de Mendon, et Jeanne Guiomarch, de la paroisse de Ploërmel (*sic*); — par Albin Bruzac et Marie Daniel, de la paroisse de Saint-Goustan, faubourg d'Auray; — par Maurice Kervouazo et Élisabeth

Le Gal, de la paroisse de Cléguérec;— par François Jacob et Jeanne Lorgeoux, de la paroisse de Baud ; — par Jean Michel et Jeanne Le Baron, de la paroisse de Baden ; — par François Henry, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Jacquette Longuer, de la paroisse de Pluvigner ; — par Louis Le Bagousse et Marie Gouzerh, de la paroisse de Crach ; — par Jean Pairet et Vincente Blanchard, de la paroisse de Saint-Vincent (février 1702) ; — par François Lallemand et Marguerite Furgan, de la paroisse de Berric ; — par Marc Le Lin, de la paroisse de Baud, et Noël Hémon, de la paroisse de Plougoumelen (mai 1702) ; — par René Pilet et Perrine Le Molgat, de la paroisse de Sarzeau ; — par Julien Le Bel et Marie Le Fort, de la paroisse de Pleucadeuc ; — par Jean Savary et Marguerite Pezron, de la paroisse de Surzur ; — par Jacques Thicau et Marie Le Ridant, de la paroisse de Sarzeau ; — par Louis Dréano et Perrine Le Moyne, de la paroisse de Saint-Allouestre ; — par Mathurin Palaric, de la paroisse de Priziac, et Jeanne Sylvestre, de la paroisse de Saint-Tugdual ; — par Guillaume Morice et Françoise Le Douarain, de la paroisse d'Ambon (juin 1702) ; — par Yves Drouin et Marguerite Trégarot, de la paroisse de Sérent ; — par Julien Diguet et Yvonne Aron, de la paroisse de Saint-Martin-sur-Oust (juillet 1702) ; — par Charles Le Prado, de la paroisse de Mendon, et Marguerite Daniel, de la paroisse de Belz ; — par François Potier et Jeanne Morin, de la paroisse d'Allaire (août 1702) ; — par Alexandre Thomas et Michelle Quermorvant, de la paroisse de Plouharnel ; — par Gérard Lorrec et Françoise Le Pennec, Olivier Lorrec et Jeanne Le Pennec, de la paroisse de Malguénac (septembre 1702) ; — par Julien Le Monnier et Anne Roudic, de la paroisse d'Ambon (octobre 1702) ; — par Jean Thébaud, originaire du diocèse de Nantes, et Marie Roux, de la paroisse de Rieux ; — par Colomban Robino et Michelle Le Queré, de la paroisse de Locminé (novembre 1702) ; — par François Croisier et Julienne Tenneguy, de la paroisse de Billiers ; — par Yves Roudic, de la paroisse d'Ambon, et Catherine Bouller, de la paroisse de Pihiriac, diocèse de Nantes ; — par Charles Rio et Julienne Morice, de la paroisse de Locminé ; — par Jean Thomas et Marie Le Goff, de la paroisse de Ploërdut ; — par Alain Brochereul, de la paroisse de Languidic, et demoiselle Julienne Malherbe, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff ; — par Charles Le Jeun et Marguerite Audo, de la paroisse de Moréac ; — par Pierre Le Marouil et Jeanne Le Bourvellec, de la paroisse de Grandchamp (janvier 1703) ; — par Guy Rault et Françoise Lorcy, de la paroisse de Baud ; — par Yves Rault et Jeanne Le Goff, de la paroisse de Baud ; — par Pierre Marquier et Perrine Besnier, de la paroisse de Rieux ; — par Pierre Lubert et Charlotte Le Goff, de la paroisse de Péaule ; — par Jérôme de Lanée et Louise Michelot, de la paroisse de Saint-Just (février 1703) ; par Alain de Fleurimont et Sébastienne Gatechair, de la paroisse de Redon ; — par Nicolas Le Bourgeois et Yvonne Kermorvant, de la paroisse de Brech (mars 1703) ; — par Jean Denis et Yvonne Luenet, de la paroisse de Pluherlin ; — par Jean Cornu et Perrine Robert, de la paroisse de Rieux ; — par Yves Cavalon et Jeanne Coué, de la paroisse de Carentoir (avril 1703) ; — par Pierre Le Février et Louise Delandes, de la paroisse de Pleugriffet (mai 1703) ; — par Jean Le Penvesic et Guillemette Langeo, de la paroisse d'Ambon ; — ppr Jean Guillet et Jeanne Bérard, de la paroisse de Brain ; — par Pierre Pasty et Michelle Martel, de la paroisse de Brain (juin 1703) ; — par écuyer Jean-Baptiste Le Meignan et demoiselle Nicole-Renée Le Meignan ; — par Guillaume Potin et Perrine Pellerin, de la paroisse de Rieux ; — par Gilles Lorvol et Perrine Ryo, de la paroisse de Bourg-Paul [Muzillac] ; — par Pierre Tual et Marie Corlay, de la paroisse de Rieux ; — par Jacques Corfmat et Jeanne Le Gal, de la paroisse de Locminé ; — par Guillaume Le Lièvre et Jeanne Tual, de la paroisse de Rieux (juillet 1703) ; — par Pierre Daniel et Yvonne Chanchot, de la paroisse de Locminé (août 1703) ; — par François Loget et Jeanne Christophle, de la paroisse de Sarzeau ; — par Julien Luco et Sébastienne Le Page, de la paroisse de Sarzeau (septembre 1703) ; — par Laurent-Joseph Lherec de Kervezec, de la paroisse de Plœmeur, et Olive-Vincente Doby, de la paroisse de Plœren ; — par Yves Toulouze et Catherine Le Magado, de la paroisse de Silfiac ; — par Pierre Marion et Jeanne Guillaut, de la paroisse de Locmariaquer (octobre 1703) ; — par François Jehanno, de la paroisse de Noyal-Pontivy, et Jeanne Robo, de la paroisse de

Naizin ; — par Alain Jégo et Élisabeth Leauff, de la paroisse de Séglien (novembre 1703) ; — par Louis Lidurin et Françoise Guédon, de la paroisse de Bignan ; — par René Guédon et Mathurine Lidurin, de la paroisse de Bignan (décembre 1703) ; — par Jacques Chicquiaud et Simone Mauffray, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis ; — par Louis Dain et Jacquette Le Roy, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — par Jean Lescanff et Marie Rivalan, de la paroisse du Guern ; — par Jean Riffault et Julienne Guynays, de la paroisse de Rieux ; — par Pélage-Georges Le Bourhis et Marie Henry, de la paroisse de Saint-Patern-lès Vannes ; — par Jacques Jullé et Louise Philippe, de la paroisse de Quistinic ; — par Marc Philippe et Mathurine Jullé, de la paroisse de Quistinic (janvier 1704) ; — par Gilles Bayon et Jeanne Razé, de la paroisse de Ruffiac (février 1704) ; — par Michel Paboul et Louise Le Moing, de la paroisse de Baud ; — par Jean Guillo et Marguerite Le Bihan, de la paroisse de Cléguerec ; — par François Boger et Marie Fonchay, de la paroisse de Pluherlin ; — par Pierre Le Bourdal et Louise Caradec, de la paroisse de Locminé ; — par Jean Le Goued, de la paroisse de Glénac, et Julienne Tatard, de la paroisse de Carentoir (avril 1704) ; — par Jean Triffoche et Jeanne Mahé, de la paroisse d'Ambon ; — par Jean Guillouzo et Marie le Fur, de la paroisse de Remungol (juin 1704) ; — par Guillaume Bernard et Guillemette Le Jeune, de la paroisse de Moréac ; — par Nicolas Querel et Laurence Querel, de la paroisse de Sauzon ; — par Pierre Cottin et Claude Mahéas, de la paroisse de Rieux ; — par Bertrand Querel et Julienne Le Brihe, de la paroisse de Sauzon (juillet 1704) ; — par Jacques Rivier et Jeanne Suquet, de la paroisse de Saint-Vincent de Peillac ; — par Jean Blanchet et Catherine Lollivier, d'Haidic (Hœdic ?) ; — par Pierre Cougaud et Perrine Le Jallé, de la paroisse de Berric ; — par Vincent Denis et Yvonne Bedoy, de la paroisse de Sérent ; — par Julien Digot et Jeanne Bicorné, de la paroisse de Pluherlin (août 1704) ; — par Louis Coescadan et Denise Martet, de la paroisse de Bains ; — par René Le Callonnec et Louise Rallier, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (septembre 1704) ; — par Marc Le Guern et Jacquette Le Goff, de la paroisse de Caudan ; — par Mᵉ Guillaume Couriolle et demoiselle Anne Mancel, de la paroisse de Redon (novembre 1704). — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage entre Jean Durand et Guillemette Lebrun, de la paroisse de Questembert ; — entre Yves Le Floch, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Anne Le Clouérec, de la paroisse de Mendon (janvier 1701) ; — entre Michel Gicquel et Jeanne de Glan, de la paroisse de Redon (janvier 1702) ; — entre Julien Philippe et Françoise Bodo, de la paroisse d'Ambon (septembre 1702) ; — entre Guy Legrand et Michelle Guilloux, de la paroisse de Riantec et Port-Louis (avril 1703) ; — entre Julien Porcher et Jeanne Rouxel, de la paroisse de Brain (mai 1703) ; — entre Maurice Tanguy et Jacquette Jégorel, de la paroisse de Crédin (juillet 1703) ; — entre Pierre Alain et Julienne Lamouric, de la paroisse de Kervignac (août 1703) ; — entre Jean Le Nevé et Françoise Tabar, de la paroisse de Noyal-Muzillac (septembre 1703) ; — entre François Formal, et Jacquette Le Dren, de la paroisse de Languidic (mars 1704). — Dispense d'irrégularité ecclésiastique, pour cause de service militaire, obtenue du Saint-Siège : par Charles de Montgogué (5 mars 1701) ; — par Jacques Rénepont, religieux profès à la Chartreuse d'Auray, originaire de Chaumont en Bassigny.

G. 315. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets papier.

1704-1709. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes : Alain Allano greffier. — Collation, par le Pape : de l'église paroissiale de Saint-Gravé, au profit de Guillaume Michelot, prêtre du diocèse, docteur en théologie, en remplacement de Jean Thorel, résignataire en sa faveur, moyennant une pension de 150 l. tournois (novembre 1704) ; — du prieuré de Saint-Cado, ordre de Saint-Benoit, au profit de Charles-Élisabeth de Coëtlogon, clerc du diocèse de Paris, en remplacement d'Anne-François de Coëtlogon, résignataire pour cause de maladie ; — de l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, au profit de Guillaume Sanson, prêtre du diocèse, en remplacement de Mathurin Martin, prêtre, résignataire (décembre 1704) ; — de l'église paroissiale de Rohan, au profit de François Bigot, prêtre du diocèse de Quimper ; — de l'église paroissiale de

Pleucadeuc, par Rodolphe Noguès, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en faveur de Sébastien Tual, prêtre du même diocèse (mars 1705); — du prieuré de Saint-Symphorien lès Vannes, au profit de François d'Argouges, évêque de Vannes, en remplacement de Pierre Robert, résignataire (octobre 1705); — de la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Georges, desservie en l'église paroissiale de l'Ile d'Arz, au profit de Louis le Suen, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Saint-Martin-sur-Aoust, au profit de Mathurin-François Le Gouarne, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Trégouet, décédé (mai 1706); — de l'église paroissiale de Berric, au profit de René Paule, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Le Hellay, résignataire en sa faveur, moyennant une pension de 300 l. t.; — de la paroisse de Séglien, au profit d'Yves Thomelin, prêtre du diocèse, en remplacement de Thomas Picquet, résignataire (juin 1706); — de l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, au profit d'Yves Buléon, prêtre du diocèse, en remplacement de Thomas Nouel, résignataire en sa faveur, moyennant une pension de 500 l. t. (août 1706); — de l'église paroissiale de Rohan et Saint-Gonnery, au profit d'Alexis-Joseph Belliguet, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de François le Bigot, résignataire (janvier 1707); — des prieurés de la Madeleine sur le pont de Nantes et de Saint-Nicolas de Langlenet, desservie au château de Sucinio, paroisse de Sarzeau en Ruis, au profit d'Anne-François-Guillaume du Cambout, clerc du diocèse, en remplacement d'Armand-Joseph du Cambout, résignataire (mars 1707); — de l'église paroissiale de Saint-Marcel-Bohal, au profit de François Rolland, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Richart, résignataire (août 1707); — de l'église paroissiale de Béganne, au profit de Guillaume Donval, prêtre du diocèse de Léon (décembre 1707); — de l'église paroissiale de Theix, au profit d'Yves Le Carour, prêtre du diocèse de Vannes (janvier 1708); — de l'église paroissiale et doyenné de Carentoir, au profit de René Jamoays, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement de Jean Le Doyen, décédé (février 1708); — de l'église paroissiale de Ruffiac, au profit de François Rouxel, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Gicquel, décédé (mai 1708); — de l'église paroissiale d'Inzinzac, au profit de Guillaume Tangui, prêtre du diocèse de Quimper; — de l'église paroissiale de Naizin, au profit de François Prinqué, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Laurent Le Helloco, résignataire (juillet 1708); — de l'église paroissiale de Plescop, au profit de René Le Floch, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Jean Louédon, résignataire (août 1708); — de l'église paroissiale de Crédin, au profit de François Le Teixier, prêtre, originaire de la paroisse de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de Guy Gambert, décédé; — de l'église paroissiale de Silfiac, au profit de François-Hyacinthe Provost, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de N. Lemoine, décédé (octobre 1708); — de l'église paroissiale de Marzan, au profit d'Yves Le Roux, prêtre du diocèse de Léon, en remplacement de François Chapelet, décédé; — de l'église paroissiale de Renac, au profit d'Honoré Lenfent de Louzil, prêtre du diocèse de Nantes (février 1709); — de l'église paroissiale de Theix, au profit de Maurice Joncour, prêtre du diocèse de Léon (mars 1709); — de la chapellenie des Rochers, desservie en l'église paroissiale de Bignan, au profit de François Le Valois de Séréac, clerc du diocèse, en remplacement de N. Descormiers, décédé (mai 1709); — de l'église paroissiale de Brech, au profit de noble et discret Dominique de Kerlenguy, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Julien Guillemin, résignataire (juin 1709). — Collation, par l'Évêque ou son vicaire général : de la chapelle de Saint-Marcelin, desservie en l'église tréviale de ce nom, paroisse de Bains, au profit de Jean Gaudin, prêtre du diocèse, présenté par Joseph de Braye *fabrique* de la dite trève, en remplacement de Charles Desprez, décédé; — de la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de François Rolland, prêtre du diocèse, présenté par François Le Petit, laboureur, de la paroisse de Saint-Servant, en remplacement de Louis Le Petit, décédé; — de la chapellenie de Saint-Augustin, desservie en l'église paroissiale de Glénac, au profit de Claude Jagu, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Chesnays, décédé (novembre 1704); — de la chapellenie fondée en l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, au profit de Guillaume

Morice, prêtre du diocèse, présenté par missire Mathurin Martin, recteur de la dite paroisse, en remplacement d'Abel Oliviero, prêtre, décédé (décembre 1704); — de la chapellenie de Saint-Louis, desservie en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, au profit de Thomas Touzé, prêtre, recteur de Cruguel-Billio, en remplacement de Jean-Louis Deslandes, décédé (janvier 1705); — de l'église paroissiale de Redené, au profit de Julien Le Gallo du Roscoul, prêtre, recteur de la paroisse de Berné, en remplacement de Jean Cormier, résignataire; — de l'église paroissiale de Berné, au profit de Jean Cormier, en remplacement de Julien Le Gallo du Roscoul, résignataire (février 1705); — de la chapelle des Quatre-Évangélistes, située en la paroisse de Pleucadeuc, au profit de Jean Guillermo, clerc du diocèse de Nantes, présenté par messire Jean-Baptiste de Larlan de Quercadio, chevalier, seigneur comte de Rochefort, conseiller du Roi en ses Conseils, président à mortier au parlement de Bretagne, en remplacement de Julien Basson, décédé; — de la chapellenie de Saint-Pierre, desservie en l'église paroissiale de Saint-Patern-lès-Vannes, au profit de Pierre Josse, prêtre du diocèse, présenté par Robert Billy, marchand, fabrique en charge de la dite paroisse, en remplacement de Grégoire Le Toullec, décédé; — de la chapellenie fondée par Guillaume Nizan en l'église paroissiale de Guégon, au profit de Julien Mainguy, prêtre du diocèse, en remplacement d'Antoine Lhermitte, recteur de Surzur (avril 1705); — de la chapellenie de Notre-Dame, desservie en l'église paroissiale de Séné, au profit de Robert Rolland, clerc du diocèse, en remplacement de Jean Le Roux, prêtre, démissionnaire (mai 1705); — d'une chapellenie desservie en la chapelle de la maison noble de Kerface, paroisse de Limerzel, au profit de Guillaume Launay, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Stevan, prêtre, décédé; — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie dans la chapelle du château de Sucinio, paroisse de Sarzeau, au profit d'Augustin Robin, prêtre du diocèse de Nantes, en remplacement de Guillaume Dréan, prêtre, décédé (juin 1705); — de l'église paroissiale de Bignan, au profit de Bonaventure Duboys, docteur en théologie, ancien recteur de la paroisse de Saint-Vincent, en remplacement de Guy de Quélen, décédé; — de l'église paroissiale de Priziac, au profit de Jean-François Blondeau, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Séné, au profit d'Étienne Foisneau, prêtre du diocèse d'Angers, sous-chantre de l'église cathédrale de Vannes, en remplacement de Grégoire Le Toullec, décédé; — de l'église paroissiale de Mendon, au profit de noble maitre François Le Gouvello de Kerentreis, prêtre du diocèse de Nantes, en remplacement de Bertrand Fruneau, décédé; — de l'église paroissiale de Saint-Vincent, au profit de Pierre Robert, prêtre du diocèse de Saint-Malo, prieur de Saint-Symphorien [lès-Vannes], en remplacement de noble et discret Me Bonaventure du Boys, résignataire (juillet 1705); — de la chapelle du Saint-Esprit, située en la paroisse de Moustoir-Remungol, au profit de Pierre Carcreff, prêtre du diocèse, présenté par Thébaud Le Brihe, en remplacement de Jacques Jégoux, prêtre, décédé; — des chapelles de Caño et du Lermain, situées en la paroisse de Molac, au profit de Jacques Le Viavant, prêtre du diocèse, présenté par messire René-Alexis Sénéchal-Carcado, seigneur comte du dit lieu de Carcado, maréchal des camps et armes du Roi, colonel du régiment d'infanterie de Bresse et commandant pour S. M. dans le duché et vallée d'Aoste, en remplacement de Gabriel Rivalain, prêtre, décédé (août 1705); — de l'église paroissiale de Plumergat, au profit de Jean Le Tallec, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Le Tallec, décédé (novembre 1705); — de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église paroissiale de Séné, au profit de Julien Cougan, prêtre du diocèse, présenté par Étienne Foyneau, recteur de la dite paroisse, en remplacement d'Henri Le Louédec, décédé (décembre 1705); — de la chapellenie de Pélouan, desservie en l'église paroissiale de Béganne, au profit de René de Champeaux, clerc du diocèse, présenté par noble Yves de La Haye, chevalier, seigneur de Cléguer, et Me François Jouvante, notaire et procureur, en remplacement de Pierre Le Floch, décédé; — de la chapellenie de Saint-Jean, desservie en l'église paroissiale de Béganne, au profit de René de Champeaux, présenté par François Cadio, laboureur, en remplacement de Pierre Le Floch, décédé; — de la chapellenie des Robeil, desservie en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, au profit de François Gicquel, prêtre du diocèse, présenté

par François Gérard, sieur de Baucudon, marchand de la dite ville de Redon, en remplacement de Jean Gérard, décédé (février 1706); — de l'église paroissiale de Tréffléan, au profit de Julien Cougan, prêtre du diocèse, en remplacement d'autre Julien Cougan, résignataire (mars 1706); — de l'église paroissiale de Glénac, au profit de Claude Jagu, prêtre du diocèse, en remplacement de Vincent Cado, sieur de Kerloyo, résignataire; — de l'une des archiprêtrises de l'église collégiale de Guémené, au profit de François-Joseph Hamon, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, pair de France, en remplacement d'Yves Callac, décédé; — de la chapellenie des Biviers (sic), *aliàs* des Rivières, desservie en l'église paroissiale de Carentoir, au profit de Jean Guillotin, prêtre du diocèse, présenté par Étiennette Métayer, femme de Julien Barbier, et Jean Marchand, maître *d'école* (?) demeurant au bourg paroissial de Carentoir, en remplacement de Jean Thorel, décédé (avril 1706); — de l'église paroissiale de Melrand, au profit de Guillaume Jacob, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Le Marouil, résignataire; — de la chapellenie de Kerlois, desservie en l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, au profit de Marc-Antoine des Verneys, prêtre de la congrégation de la mission et supérieur du Séminaire de Vannes, en remplacement de Pierre Le Clerc, décédé; — de l'église paroissiale de Locmariaquer, au profit de Pierre Gouhébel, prêtre du diocèse, en remplacement de François Le Bourdiec, décédé; — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en l'église paroissiale de Cléguerec, au profit de Jérôme-Hyacinthe de Keroualan, recteur de la dite paroisse, en remplacement de René Le Chanoini, décédé (mai 1706); — de la chapellenie des Rivières et Brambé, desservie en l'église paroissiale de Carentoir, au profit de Pierre Simon, acolyte, en remplacement de Jean Thorel, prêtre, décédé (juin 1706); — de la chapellenie de Saint-Michel, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Glénac, au profit de Julien Dorigné, clerc du diocèse, en remplacement de Vincent Cado de Kerloyo, recteur de la dite paroisse, décédé (juillet 1706); — de la chapellenie ou prieuré des Saints, située en la paroisse de Grandchamp, au profit de Pierre de Châlons, docteur en théologie, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Vannes, en remplacement de Nicolas Brault, clerc du diocèse de Rennes, résignataire; — de l'église paroissiale d'Elven, au profit de Jean-Gervais de La Houssaye, prêtre du diocèse, en remplacement de noble maître Alexis-François du Bot, résignataire (septembre 1706); — du prieuré de Saint-Jean du château de Rochefort, paroisse de Pluherlin, au profit de Pierre Lepeltier, prêtre du diocèse, présenté par Jean de Larlan de Kercadio, chevalier, seigneur de Rochefort et autres lieux, président à mortier au parlement de Bretagne, en remplacement d'Olivier Daniel, prêtre, décédé; — des chapellenies de Saint-Denis et de Sainte-Catherine, desservies en l'église paroissiale de Saint-Gravé, au profit d'Olivier Rouîlle, prêtre du diocèse (octobre 1706); — de la chapellenie de Toussaint, desservie en l'église paroissiale de Locmariaquer, au profit de Vincent Coriton, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Le Roux, prêtre, décédé; — de l'église paroissiale de Baden, au profit de Pierre-Hyacinthe Chevillard, prêtre du diocèse, en remplacement de noble maitre Charles-Gabriel Guillard du Pondux, décédé; — de l'église paroissiale de Limerzel, au profit d'Antoine Lhermitte, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre-Hyacinthe Chevillard, résignataire; — de l'église paroissiale de Surzur, au profit de Guillaume Danielet, prêtre du diocèse, en remplacement d'Antoine Lhermitte, résignataire (novembre 1706); — du prieuré de Saint-Bily, desservi en l'église paroissiale de Plaudren, au profit de Pierre de Francheville, clerc du diocèse, présenté par Claude de Sérent, chevalier, seigneur de Kerfily, en remplacement de Gilles de Sérent, décédé; — de la chapellenie des Rouxelais, paroisse de Bains, au profit de Jean Gaudin, prêtre du diocèse, présenté par Jean Cousin et consorts, en remplacement de Pierre Douée, décédé (décembre 1706); — de la chapelle de la Ville-Éven, située en la paroisse de Guégon, au profit de Pierre Nayl, prêtre du diocèse, présenté par demoiselle Julienne Blanche, veuve de M[e] François Bureau, sieur de La Noë, en remplacement de Julien Mainguy, résignataire (janvier 1707); — de la chapellenie fondée par demoiselle Renée Le Lièpvre, *compagne* de M[e] Louis Besnier, sieur de La Borde, en l'église paroissiale de Béganne, au profit de Pierre Barniquel, prêtre du diocèse (février 1707); — de

la chapellenie de Toulploux, desservie en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, au profit de Jean Le Boterff, prêtre, sous-curé de l'église du Guerno, présenté par demoiselle Françoise Alliot, femme et procuratrice de Jean Le Caoursin, sieur de Trévenant, absent de la province, en remplacement d'Olivier Daniel, prêtre, décédé; — de l'église paroissiale de Guern, au profit de Guillaume Pourchasse, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Thomelin, résignataire; — des chapellenies de la Porte-Pillart et du Bourneuf, desservies en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, au profit de Pierre Hardy, acolyte du diocèse, présenté par Toual Antoine de Lauberty, fabrique en charge de la dite paroisse, en remplacement de Pierre Pavin, clerc, résignataire (mars 1707); — de la chapellenie de Me Guy Lecadre, desservie en l'église paroissiale de Saint-Marcel-Bohal, au profit de Mathurin Bonet, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Richard, décédé; — de l'église paroissiale de Plouay, au profit d'Étienne Rouiller, prêtre du diocèse, en remplacement de René Guéhenneuc, résignataire; — de l'église paroissiale de Silfiac, au profit de Marc Le Moign, diacre du diocèse, en remplacement de François Le Moign, résignataire; — de l'église paroissiale de Carentoir, au profit de Jean Le Doyen, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Raguideau, décédé (mai 1707); — de la chapellenie de la Forest, desservie en l'église paroissiale d'Allaire, au profit de René de Champeaux, clerc du diocèse, présenté par Jacques-Renaud de La Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Blossac, conseiller au parlement de Bretagne, en remplacement de Pierre Émery, décédé (juin 1707); — de la chapellenie et prieuré de Carné, situés dans la paroisse de Noyal-Muzillac, au profit de François-Joseph-Emmanuel Guiet, prêtre, docteur en théologie, grand archidiacre, chanoine et premier dignitaire de l'église cathédrale de Quimper, présenté par noble Guy de Carné, en remplacement de François-Hyacinthe Soueff de Montalembert, résignataire (août 1707); — de l'église paroissiale de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer, au profit de Guillaume Lhermitte, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Le Bourhis, décédé; — de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Louis Vigné, clerc du diocèse d'Angers, présenté par Pierre, comte de Lannion, baron de Malestroit, Camors, Vieux-Chastel, seigneur de Quinipily et autres lieux, gouverneur des villes et châteaux de Vannes et Auray, lieutenant général des armes du Roi, en remplacement d'Étienne Foyneau (septembre 1707); — de la chapellenie de Notre-Dame de Kerlois, desservie en l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, au profit de Julien Le Sant, clerc du diocèse, présenté par autre Julien Le Sant, maitre de barque, l'un des fabriques de la dite paroisse; — de la chapellenie de la Vierge, desservie en l'église paroissiale de Saint-Jacut, au profit de François Racouët, diacre du diocèse, en remplacement de Charles Loyer, prêtre, décédé; — de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit d'Henri Le Vacher, prêtre du diocèse, présenté par noble homme Olivier Salomon, sieur de Cresquel, en remplacement de Jean-Baptiste-Hyacinthe Salomon, résignataire (octobre 1707); — de la chapellenie des Le Dagaud, desservie en l'église paroissiale de Péaule, au profit de Julien-François Gratien, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Persquen, au profit de Louis de La Chapelle, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph de la Chapelle, résignataire (novembre 1707); — de la chapellenie du Saint-Esprit, desservie en l'église paroissiale de Moustoir-Remungol, au profit de Julien Guillo, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Carcreff, décédé (décembre 1707); — de l'église paroissiale de Sixt, au profit de François Guihot, diacre du diocèse, en remplacement de Jean Guihot, résignataire (janvier 1708); — de l'église paroissiale de Caudan, au profit de Joseph Le Belliguet, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement d'Olivier Charles, résignataire; — de l'église paroissiale de Rohan et Saint-Gouvry, au profit d'Olivier Charles, en remplacement de Joseph Le Belliguet, résignataire; — de l'église paroissiale de Saint-Allouestre et Buléon, au profit d'Alain Le Calonnec, prêtre du diocèse, présenté par le Chapitre cathédral de Vannes, en remplacement de Sébastien Le Quintrec, décédé; — de l'église paroissiale de Sulniac, au profit de Pierre Maurice, prêtre du diocèse, en remplacement d'Olivier Banniel, décédé (février 1708); — de l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, au profit de Jacques-Joseph Le Clerc, prêtre, recteur de la paroisse

de Bain, diocèse de Rennes, en remplacement d'Yves Buléon, décédé; — de la chapellenie de Sainte-Anne, desservie en l'église paroissiale de Prandérion (Brandérion), au profit de Jacques Le Tesson, prêtre du diocèse, sous-curé de Plouhinec, en remplacement de Jacques Le Masson, résignataire (mars 1708); — de la chapellenie de La Forest, au profit de Jacques Le Rouzic, prêtre du diocèse, présenté par messire Jean de La Pierre, chevalier, seigneur, baron de la Forest, en remplacement de Jean Éveno, décédé (avril 1708); — de l'église paroissiale de Languidic, au profit de Pierre Guimarho, prêtre du diocèse, en remplacement de François Henry, décédé; — du même bénéfice au profit de Joseph Butault de la Chataigneray de Marzan, docteur en Sorbonne, chanoine de Vannes et vicaire général du diocèse, en remplacement de Pierre Guimarho, résignataire (mai 1708); — de la chapellenie de Saint-Sauveur, desservie en l'église paroissiale de Languidic, au profit de Pierre Éhouarne, prêtre du diocèse, présenté par Pierre Cougoulat, en remplacement de Jacques Grossay, décédé; — de l'église paroissiale de Croixanvec, au profit d'Alexis Courtois, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de François Le Moing, résignataire (juin 1708); — de la chapellenie de Notre-Dame, desservie en la chapelle du château de Coëtuhan, situé en la paroisse de Noyal-Pontivy, au profit de noble maître Augustin de Langle, docteur de la maison et société de Sorbonne, official de Vannes et recteur de la paroisse de Sarzeau, présenté par messire Jacques de Langle, chevalier, seigneur de La Boullaye, en remplacement de Mᵉ Jean de Langle, prêtre, décédé; — de l'église paroissiale de Pontivy, au profit de François Le Moing, recteur de Croixanvec, en remplacement d'Olivier Le Camp, résignataire; — de la chapellenie de Saint-Julien, desservie en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, au profit de François de Kerlan-Boutoullic, acolyte du diocèse, présenté par la ville et communauté d'Auray, en remplacement de Jean de Langle, décédé (juillet 1708); — de l'église paroissiale de Plœren, au profit de Mathurin de La Serpandays, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Vincent Dobi, décédé (août 1708); — de la chapellenie de Magoiro, au profit de René Esmerault, prêtre du diocèse, sacriste de l'église cathédrale de Vannes, présenté par le Chapitre de la dite église, en remplacement de François Chapelet, décédé; — de la chapellenie de Saint-Cado, desservie en l'église paroissiale de Saint-Patern-lès-Vannes, au profit de Charles Le Vendeur, prêtre du diocèse, recteur de l'église Saint-Gervais d'Avranches, présenté par noble et discret Michel Véron de Lesnaudière, chanoine trésorier de l'église cathédrale de Vannes, en remplacement de N. Gosselin, prêtre, archidiacre de l'église de Coutances, décédé; — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en l'église paroissiale Saint-Sauveur de Locminé, au profit de Joseph Tanguy, acolyte du diocèse, en remplacement de François Chapelet, décédé (octobre 1708); — de la chapellenie de la Vierge du château de Kerguéhénec, paroisse de Bignan, au profit de noble Augustin Talhouet de Sévérac, clerc du diocèse, en remplacement de François Chapelet, décédé; — de la chapellenie de Toussaints, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Jean de Champeaux, clerc du diocèse, présenté par Gilles et Jacques Bobinnec, de la paroisse de Languidic, en remplacement de Jean-Louis de La Bourdonnaye, évêque et comte de Léon, résignataire (décembre 1708); — de la chapellenie de la Rouardays en la paroisse de Bains, au profit de Louis-Mathurin Tourtal, clerc du diocèse de Quimper, présenté par noble Germain-Jules de Talhouet, chevalier, seigneur du dit lieu etc., en remplacement de François Descormiers, recteur de Marzan, décédé (janvier 1709); — de la chapellenie de Sainte-Suzanne, desservie en la chapelle de ce nom, au bourg de Camors, au profit de Vincent Séné, prêtre du diocèse, présenté par Pierre Séné, laboureur, de la paroisse de Sérent, en remplacement de Jean Le Goff, prêtre, décédé; — de la chapellenie des Bours, desservie en l'église paroissiale de Pluherlin, au profit de Joseph Berthé, acolyte du diocèse, en remplacement de Julien Le Chesne, prêtre, résignataire, et sur sa présentation (février 1709); — de la chapellenie de Saint-Livry, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de noble Mᵉ Augustin de Langle, prêtre du diocèse, docteur de la maison et société de Sorbonne, official de Vannes et recteur de Sarzeau, en remplacement de Pierre de Châlons, chantre et chanoine de la dite église, résignataire; — de l'église paroissiale

de Lorient, récemment érigée, au profit de Mre Jacques Le Livec, prêtre du diocèse, présenté par Sa Majesté; — de l'église paroissiale de Sarzeau, au profit de Me Pierre de Châlons, docteur en théologie, chantre et chanoine de la cathédrale de Vannes, en remplacement de Me Augustin de Langle, résignataire; — de la chapellenie des Fontaines et Riallan, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de François Mesnil, prêtre du diocèse, présenté par Jean Riallan, fils de Pierre, maitre tanneur en la dite ville de Redon, en remplacement de Julien Callais, prêtre, décédé (avril 1709); — de l'église paroissiale de Saint-Congard, au profit de Vincent Séné, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Séné, résignataire; — de l'église paroissiale de Guéhenno, au profit d'Yves Gro, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Simon, décédé (mai 1709); — de la chapellenie de l'Assomption, desservie en l'église paroissiale de Saint-Patern-lès-Vannes, au profit de Louis Perennès, prêtre du diocèse, présenté par Me Claude Guilloux, docteur en Sorbonne, recteur de la dite paroisse, en remplacement de Jean Guilloux, diacre, décédé; — de l'église paroissiale de Glénac, au profit de Guillaume Roques, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Le Labour, prêtre du diocèse de Quimper (juin 1709). — Provision, par sœur Angélique-Renée de la Forest d'Ermaillé, abbesse de Saint-Sulpice, chef d'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Rennes, du prieuré conventuel régulier du Petit-Locmaria, au profit de sœur Françoise-Jeanne de Faramus de Trahideuc, religieuse professe du dit prieuré, en remplacement de sœur Éléonore du Guémadeuc, décédée (décembre 1705); — par noble Me Hyacinthe Goualesdre, sieur de Conleau, avocat en la cour, sénéchal et seul juge de la juridiction de Largouet à Vannes, fabrique et marguillier de la paroisse Saint-Patern de Vannes, abbé en charge de la confrérie des Trépassés, de l'une des places de la communauté des prêtres de la dite paroisse, vacante par le décès de Jean-Baptiste Coudé, sieur de Quermarquer (juin 1706); — par René Duvau, docteur en Sorbonne, vicaire général de l'archevêque de Tours, de l'église paroissiale de Locmariaquer, au profit de Jean de Remungol, prêtre du diocèse de Vannes, présenté par l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, ordre de Saint-Benoit (novembre 1706); — par le même, de la même paroisse, au profit de N. de Lizoin, prêtre du diocèse de Léon, présenté par l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé (septembre 1707). — Provision, par le Pape : d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, au profit de Joseph Butault de La Chataigneray de Marzan, prêtre du diocèse de Nantes, en remplacement de Julien Busson, décédé (juillet 1705); — de l'abbaye de La Joie-lès-Hennebont, ordre de Citeaux, au profit de dame Jeanne Roger de Blanchefort, en remplacement de dame Suzanne de Plœuc du Timeur, décédée, suivant le brevet de Sa Majesté (juillet 1706). — Provision, par le chapitre cathédral de Vannes, des chapellenies de Saint-Sébastien et Saint-Roch, et de Notre-Dame et Saint-Jacques, desservies en l'église cathédrale, au profit de Mathurin Guiton, clerc du diocèse, présenté par Claude de Cornullier, chevalier, seigneur de la Guilbaudière, en remplacement d'autre Claude de Cornullier, décédé (décembre 1706). — Provision, par l'Évêque, d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, au profit de Jean-Denis Le Camp, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph Le Camp, résignataire (août 1707). — Nomination, par le même, de noble Me Hyacinthe-Thierry de La Prévalaye, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, recteur de la paroisse de Grandchamp, aux fonctions de vice-gérant de l'officialité de Vannes (novembre 1707). — Notification par Guillaume Charier, abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, ordre de Saint-Benoît, de l'acte par lequel il choisit dom Mathieu Le Monnier, prêtre, religieux et prieur claustral de la dite abbaye, pour son vicaire général (novembre 1708). — Provision, par l'évêque de Vannes, de l'office et dignité de chantre de l'église cathédrale, au profit d'Augustin de Langle, official du diocèse, en remplacement de Pierre de Châlons, résignataire. — Provision, par le même, au profit du même, d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, en remplacement du dit Pierre de Châlons (avril 1709). — Lettres dimissoires : pour Marc Suireau, acolyte du diocèse de Vannes (mars 1705); — pour Olivier Le Bigot, Pierre Placier, Guillaume Boucher, sous-diacres, César Pinel et Jean Dugast, diacres, Jean du Parc, sous-diacre, Jacques Beauvais et Yves Perraut, acolytes, tous du diocèse de

Nantes (avril 1705); — pour Jean Le Ridant, bachelier de Sorbonne, sous-diacre du diocèse de Vannes (février 1707); — pour Henri-Charles Mercier, de la paroisse Saint-Gérand de Belle-Ile (avril 1707);—pour Georges Marié, de la paroisse de Redon (janvier 1709). — Indult du pape Clément XI, approuvé par lettres patentes données à Versailles le 18 avril 1705, accordant à Henri Osvald de La Tour d'Auvergne, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Redon (diocèse de Vannes) et de Saint-Pierre et Saint-Paul de Conches (diocèse d'Évreux), la faculté de conférer en commende les prieurés et autres bénéfices dépendant des dites abbayes. Arrêt du Conseil pris en conséquence (mai 1705). — Décret épiscopal d'union de la paroisse Notre-Dame du Mené (faubourg de Vannes), et des prieurés du Vincin (paroisse de Plœren) et des Saints (paroisse de Grandchamp), au séminaire de Vannes (31 décembre 1706), avec la prise de possession des dits bénéfices par missire Pierre Rhodes, supérieur du séminaire (janvier 1707). — Fondation, par René-Gilles de Sérent, recteur du dit lieu, d'une messe basse en l'église tréviale d'Aguénéac, paroisse d'Elven (novembre 1704); — par Jean Boulanger, maître barbier et perruquier à Vannes, de vingt messes par an, en l'église des PP. de Saint-François de la dite ville, moyennant 10 l. t. de rente (mars 1706); — par Anne du Bouétiez, dame douairière de Ménéhouarn, de 2 messes par semaine en la chapelle du manoir et lieu de Ménéhouarn, paroisse de Plouay (mai 1705); — par Marin Denis et Marie Gabriel, marchands bouchers, de 5 grand'messes et vêpres annuelles en l'église paroissiale de Pontivy; — par Catherine Le Guézo, veuve de Jean Le Bodo, du village de Kervoyel, paroisse d'Ambon, de 3 messes basses en la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Damgan (juillet 1705); — par vénérable et discret missire Yves Nouvel, doyen de Pont-d'Ouvre, recteur de Saint-Énogat, diocèse de Saint-Malo, Marguerite Nouvel, sa sœur, et consorts, de 12 messes chantées par an, en l'église paroissiale Saint-Sauveur de Locminé (septembre 1705); — par Marguerite Jégat, veuve d'Yves Le Courtois, boulangère à Vannes, d'une messe mensuelle en l'église des PP. Carmes du Bondon (décembre 1705); — par Yves Mahéo, laboureur, et Gillette Le Bihan, son épouse, d'une messe hebdomadaire à perpétuité en l'église paroissiale d'Elven (mars 1706); — par Olive Le Louédec, veuve de Sébastien Le Lain, et Gillette Le Louédec, sa sœur, d'une messe hebdomadaire en l'église paroissiale de Baden (septembre 1706); — par demoiselle Yvonne Erdeven, veuve de Jacques Buaud, de sept Matines et *Laudes* chantées, pendant l'octave du sacre, en l'église paroissiale de Pluneret (décembre 1706); — par Élisabeth Perrin, veuve, demeurant en la ville de Muzillac, de 3 messes par semaine, dont deux en l'église Saint-Julien de la dite ville, et la 3e en l'église paroissiale de Bourg-Paul, moyennant cession d'immeubles équivalant à 150 l. de rente annuelle (mai 1707); — par Jeanne Orlenez, veuve de Julien Balzac, demeurant rue des Chanoines, ville close de Vannes, d'une messe basse à dire, le dimanche, en la chapelle des confrères de la Congrégation de Saint-Vincent-Ferrier ou de Notre-Dame du Rosaire, moyennant un revenu de 33 l. 6 s. 8 d. (novembre 1707); — par Olivier Menec, prêtre, d'une messe matine, les dimanches et fêtes, ainsi que les mercredi et vendredi de chaque semaine, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy (avril 1708); — par Jean Tavel, prêtre de la communauté de Pontivy, d'une messe hebdomadaire à perpétuité en l'église des Ursulines de la dite ville, en considération de sa cousine, Mathurine Boully, religieuse audit monastère; — par Michel Fravalo et Julienne Le Mené, boulangers, de 24 messes annuelles à perpétuité, en l'église paroissiale de Pluneret (janvier 1709). — Testament fait par messire Gilles-François du Houx, chevalier, seigneur des Bouexières, de la paroisse de Carentoir, portant fondation perpétuelle d'une messe dominicale en la chapelle du château, moyennant 60 l. de rente annuelle (août 1707); — par Jean Gicquel, recteur de Rufflac, contenant des legs au profit de la paroisse de Sérent et de la chapelle de Notre-Dame-des-Lices de Vannes (juillet 1708). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente, au profit de Jean Le Nevé, étudiant en philosophie chez les PP. Jésuites de Vannes, par Anne Baudrual, veuve de Pierre Le Nevé, sa mère, de la paroisse de Lauzac (novembre 1704); — au profit de Vincent Baillif, sieur de Broyal, étudiant au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, par noble homme Rolland Baillif, procureur en la

cour, syndic des procureurs du parlement de Bretagne, et demoiselle Marie-Françoise de Batart, ses père et mère, de la paroisse de Toussaint de Rennes; — au profit de François Maligorne, étudiant au séminaire de Vannes, par Me Pierre Maligorne, procureur et notaire des juridictions de la châtellenie de Lanvaux, Pluvigner et vicomté de Kerambourg, son père, veuf de Jeanne Luniec (décembre 1704); — au profit de Jean-Baptiste et de Joseph Le Vandeur, acolytes, par demoiselle Perrine Gatechair, leur mère, veuve de noble homme Jean-Baptiste Le Vandeur, vivant sieur de Kermaréchal (octobre 1707); — au profit de Saturnin Camenhen, étudiant en philosophie chez les PP. Jésuites de Vannes, par Julienne Le Diraison, sa mère, veuve de Guillaume Camenhen, de la paroisse de Belz; — au profit de Marc Le Sant, étudiant chez les Jésuites de Vannes, par Pesdron Le Sant et Marguerite Thomas, ses père et mère, Marc Le Sant, son oncle, époux de Suzanne Guiomarch, tous de la paroisse de Landévant (décembre 1707); — au profit de Thomas Guidu par Yves Guidu, son père, de la paroisse de Séglien (janvier 1708); — au profit de Mathurin Menec, étudiant au séminaire de Vannes, par honorables gens Yves Menec et Louise Chapelle, ses père et mère, de la trève de Saint-Gérand, paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Jacques Boterel, étudiant au séminaire de Vannes, par Thomas Boterel, laboureur, de la paroisse de Pluvigner (février 1708); — au profit de Louis Bonnart, étudiant au séminaire de Vannes, par demoiselle Louise Davennes, veuve de Pierre Bonnart, sieur du Hanlé, de la paroisse de Questembert; — au profit d'Yves Trégarot, étudiant en théologie à Vannes, par missire François Trégarot, prêtre de la paroisse de Guern, son oncle (mars 1708); — au profit de François Durant, étudiant au séminaire de Vannes, par Jacques Durant, chirurgien royal, et demoiselle Jeanne Le Badet, ses père et mère; — au profit de Jacques Guillouzic par Vincente Hellart, sa mère, veuve de Jean Guillouzic, et Pierre Guillouzic, son frère, gens de labeur, de la paroisse de Questembert; — au profit de Guillaume Le Piniec, étudiant au séminaire de Vannes, par Guillaume Le Piniec, laboureur, et Olive Le Marouil, ses père et mère, de la paroisse de Plœren (avril 1708); — à son profit, par Louis Le Honssec, étudiant en théologie sous les PP. Jésuites de Vannes, héritier de Jacques Le Honssec et de Marguerite Le Creff, ses père et mère, de la paroisse de Plouhinec; — au profit de Julien Le Breton, étudiant en théologie à Vannes, par honorable homme Jacques Le Breton, marchand et laboureur, de la paroisse de Bohal; — au profit de François Regnaux, étudiant au séminaire de Vannes, par honorable femme Julienne Pesré, sa mère, veuve de Julien Regnaux, de la paroisse de Carentoir; — au profit de Guillaume Oliviero, clerc tonsuré, étudiant chez les PP. Jésuites de Vannes, par Françoise Thomas, sa mère, veuve de Jean Oliviero, de la paroisse de Grandchamp; — au profit d'Olivier Carnel, étudiant au grand séminaire de Vannes, fils de Guillaume Carnel (*aliàs* Carné), de la ville de Locminé, par messire Louis Le Gal de Cuffio, chevalier, seigneur du Pallevart et autres lieux; — au profit de Jean Audo, étudiant au séminaire de Vannes, par Marc Audo, son père, de la paroisse de Moréac; — au profit de Claude Cillart, sieur de Kerampoul, étudiant au séminaire de Vannes, fils de défunts François Cillart, vivant conseiller du Roi et son sénéchal en la cour et siège royal de Rhuis, et Louise Marquet, par missire Claude Marquet, recteur d'Arradon, son oncle (mai 1708); — à son profit, par Jean Launay, héritier de défunt Mathurin Launay et Perrine Béchet, ses père et mère, de la paroisse de Sérent; — au profit de Marc Grinsart, étudiant au collège de Vannes, par Guillemette Asseline, veuve de François Grinsart, de la paroisse de La Gacilly (septembre 1708); — au profit de Julien Perré, étudiant au collège de Vannes, par Julien Perré, son père, de la paroisse de Sixt; — au profit d'Yves Robino, acolyte, par François Buléon, de la paroisse de Saint-Allouestre (octobre 1708); — au profit d'Olivier Handré, par Pierre Handré, son père, laboureur, veuf de Guillemette Radenac, et Mathurin Radenac, son oncle, de la paroisse de Pleugriffet (novembre 1708); — au profit de Jean Hellay, clerc tonsuré, fils de défunts Herjaut Hellay et Guillemette Le Bloch, par Guillaume Le Chastelier, laboureur, et Guillemette Le Hellay, de la paroisse de Berric; — au profit de Guillaume Raoul, étudiant au séminaire de Vannes, par Louis Raoul et Anne Le Quellec, laboureurs, ses

père et mère, de la paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas) de Rhuys ; — au profit de Joseph Cadoret, étudiant au séminaire de Vannes, par André Cadoret et Anne Le Calvé, ses père et mère, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo ; — au profit de François Conan, clerc tonsuré, par Michelle Jaret, sa mère, veuve de Jean Conan, Pierre Conan, son frère et consorts, de la paroisse de Theix ; — à son profit par Marc Le Franc, étudiant au séminaire de Vannes, héritier de défunts Guillaume Le Franc et Marie Le Doriol, ses père et mère, du village de Cadouharn, paroisse de Séné ; — au profit de Bertrand Le Diraison, étudiant au séminaire de Vannes, par Antoine Le Diraison, laboureur, son frère, de la paroisse de Belz (décembre 1708) ; — au profit de Louis-Alain Porrot, étudiant au collège de Vannes, par Paul Porrot et Jacquette Ryo, ses père et mère, de la paroisse de Bubry ; — au profit de Charles Bihoué, par René Bihoué et Laurence Poëtoux, ses père et mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — au profit d'Henri Le Guen, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Lanvaudan, par Pierre Le Tallec, prêtre, de la paroisse de Languidic ; — au profit de Pierre Bouédo, étudiant au séminaire de Vannes, par Julien Bouédo, son frère et consorts, de la paroisse de Sérent ; — au profit d'Yves Geffroy, étudiant au séminaire de Vannes, par François Geffroy, laboureur, et Anne Busson, ses père et mère, de la paroisse de Cruguel ; — au profit de Pierre Josso, étudiant chez les PP. Jésuites de Vannes, par Jean Josso, laboureur, de la paroisse d'Ambon ; — au profit de François Le Thiec, par Louis Guégan, maréchal, et Perrine Le Thiec, son épouse, de la ville et paroisse de Péaule ; — au profit de noble et discret Augustin de Robien, clerc tonsuré du diocèse, étudiant au séminaire de Vannes, par messire Vincent de Robien, chevalier seigneur dudit lieu etc., son frère, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (janvier 1709) ; — au profit de Jean Aubin, étudiant au séminaire de « MM. de Saint-Lazare » à Vannes, par écuyer Julien Aubin, sieur de Botcouarh, et dame Marie-Anne Le Gouvello, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Patern-lès-Vannes ; — au profit de Jean Briend, étudiant au séminaire de Vannes, par Jérôme Briend et Jeanne Le Pihin, ses père et mère, de la paroisse de Camors ; — à son profit, par Pierre Le Ridant, étudiant au séminaire de Vannes, héritier de Jean Le Ridant et de Julienne Tanguy, ses père et mère, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Pierre Texier, étudiant au séminaire de Vannes, par Julien Joubin, laboureur, époux de Françoise Texier, de la paroisse de Malansac ; — au profit de Jean Basselin, étudiant en théologie à Vannes, par demoiselle Mathurine Tréhan, veuve de Mᵉ Julien Basselin, vivant notaire et procureur de la baronnie de Malestroit ; — au profit de Louis Le Bouhec, étudiant chez les PP. Jésuites de Vannes, par Olivier Le Bouhec, laboureur, et Françoise Le Fourmal, ses père et mère, de la paroisse de Pluvigner ; — au profit de Nicolas Mahé, étudiant au séminaire de Vannes, par Jean Mahé, laboureur, et Nicole Grayo, ses père et mère, de la paroisse de Caden ; — à son profit par Pierre Launay, étudiant au séminaire de Vannes, héritier d'Yves Launay et Élianne Bégo, ses père et mère, de la paroisse de Sulniac ; — au profit de Jean Bochet, par Gilles Bochet, son père, veuf d'Étiennette Jamet, de la paroisse de Guéhenno ; — au profit de Jean Le Roux, par Laurent Le Roux, laboureur, et Perrine Jarsalle, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Muzillac ; — au profit de Jean Le Guerdroué, étudiant « en la retraite de messieurs les prêtres de Vannes », par Jean Le Guerdroué et Jeanne Le Guennec, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de Jean Tronscorff, étudiant au grand séminaire de Vannes, par René Tronscorff, son père, de la paroisse de Séglien ; — au profit d'André Tanguy, étudiant au grand séminaire de Vannes, par Anne Le Fur, sa mère, veuve d'André Tanguy, de la paroisse de Locmalo ; — au profit de Marc-Hyacinthe Huchet, par messire Jean-Pélage Huchet, seigneur de Ville-Chauve, et dame Renée Le Douarin, ses père et mère, de la paroisse des Fougerêts ; — au profit de Jean Le Breton, clerc tonsuré, par Vincent Le Breton, son père, de la paroisse de Malguénac ; — au profit de Jean Pédron, par Olivier Pédron et Jeanne Launay, ses père et mère, de la paroisse de Questembert ; — au profit de Joseph Marin, clerc du diocèse, par Guillaume Marin, marchand au bourg de Trédion, paroisse d'Elven, veuf de Jacquette Le Gal ; — au profit de Pierre Le Du, étudiant au grand séminaire de Vannes,

par Gilles Le Du, son frère, de la paroisse de Plélauff; — au profit de Gratien Burban, étudiant au séminaire de Vannes, par honorable femme Anne Delanaes, veuve de Mᵉ Étienne Burban, de la trêve de Saint-Nicolas-du-Tertre, paroisse de Ruffiac; — au profit de Jean Dejours, acolyte, originaire de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin, *en quartier* au séminaire de Vannes, par Antoine Dejours, Julien Anneix, marchands potiers, et Gilles Normand, tailleur d'habits, du bourg de Malansac; — au profit de François Corlobé, étudiant au séminaire de Vannes, par François Corlobé et Renée Le Pouleuff, ses père et mère, de la paroisse de Plumergat; — au profit de Louis Le Henauff, étudiant au collège de Vannes, par Charles Le Henauff et Perrine Dilhuit, ses père et mère, de la paroisse de Cléguérec; — au profit de Pierre Le Baudic, étudiant au collège de Vannes, par Olivier Le Baudic et Julienne Le Mouenne, ses père et mère, laboureurs, de la paroisse de Cléguérec; — au profit d'Alain Robic, étudiant au collège de Vannes, par Louis Robic, laboureur, son père, veuf de Françoise Le Gaff, de la paroisse de Cléguérec; — au profit de Louis Jouannic, étudiant au séminaire de Vannes, par Julien Jouannic, son père, marchand, de la paroisse de Melrand; — au profit de Louis Cadic, par Anne Uzenot, sa mère, veuve de Jacques Cadic, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Joseph-Vincent Le Cointe, étudiant au séminaire de Vannes, par Sébastien Le Cointe, procureur au présidial de Vannes, notaire royal et apostolique, et demoiselle Anne Bousso, ses père et mère, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — au profit d'Yves Houeix, étudiant au séminaire de Vannes, par honorable homme Artus Houeix, son père, veuf de Perrine Marque, de la paroisse de Ruffiac; — au profit de Pierre Simon, étudiant chez les PP. Jésuites de Vannes, par Marguerite Simon, sa mère, de la paroisse de Cruguel; — au profit de Gilles Jouan, étudiant au séminaire de Vannes, par Jeanne Berthe, veuve d'Yves Jouan, de la paroisse de Pluherlin; — au profit de Jacques Patelin, étudiant au séminaire de Vannes, par demoiselle Madeleine Gobin, sa mère, veuve de sieur Benoît Patelin, de la ville de Port-Louis (février 1709); — au profit de Mathurin Le Carour, étudiant au collège de Vannes, par Philippe Le Carour et Jacquette Le Bihan, ses père et mère, de la paroisse de Plouhinec; — au profit de René Robin, diacre, par Marc Robin, son beau-frère, de la paroisse de Plouray; — au profit de François-Marie Tuaud, étudiant au collège de Vannes, par Pierre Tuaud, son père, garde des forêts du duché de Rohan et comté de Porhoët, du bourg trévial de Saint-Hervé, paroisse de Loudéac (mars 1709). — Certificat de vêture : pour Mathurine Grossain, fille de feu Vincent Grossain et de Jacquette Delourmé, novice au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (mars 1705); — pour Jeanne Hamonic, fille de défunt honorable homme Pierre Hamonic et de Jacquette Barbé, novice au même monastère (octobre 1705). — Profession faite : par sœur Marie-de-Saint-François-Xavier Jeffroy du Rouziou, fille de messire Jean-Joseph Jeffroy, seigneur du Rouziou, et de feu dame Louise Le Livec, au monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (mai 1705); — par sœur Marie-Thérèse Collet, fille de M. René Collet et de feu Vincente Boucher [au monastère de Redon] (février 1706). — Dispense de bans pour servir à la célébration du mariage : entre Pierre Bourgeon et Louise Le Pallec, des paroisses de Baud et de Camors; — entre Jean Foulquier et demoiselle Marie Le Toullec, des paroisses de Riantec-Port-Louis et de Quiberon; — entre Jean Tual et Jeanne Rio, des paroisses de Pluvigner et de Grandchamp; — entre Louis Biouës et Mathurine Séveno, des paroisses de Plumelin et de Bignan; — entre Louis Blays et Marie Le Bourvellec, de la paroisse de Languidic; — entre Louis Le Sec et Vincente Le Nevé, de la paroisse de Bubry; — entre noble Louis-Nicolas de Gourdon, sieur de Querel, et demoiselle Thérèse-Julienne de Lantivy, dame de Guernazel, des paroisses de Crédin et de Radenac; — entre Maurice Noël et Jacquette Furil, de la paroisse de Sérent; — entre Joseph Jouanno et Perrine Guégan, de la paroisse de Pluvigner; — entre Yves Le Dantec et Marie Quentin, de la paroisse de Plouay; — entre François Guillon, sieur de Graffel, et Louise Mat, des paroisses de Saint-Gildas d'Auray et de Pontivy; — entre Jacques Le Poëzat et Marie Laudreno, de la paroisse de Caudan; — entre Jacques Audren et Catherine Guidu, des paroisses de Malguénac et de Guern; — entre Jean Guidu

et Marie Audren, des paroisses de Guern et de Malguénac ; — entre Pierre Galloudec et Anne Thébaud, de la paroisse de l'Ile-d'Arz ; — entre Guillaume Joannic et Guillemette Coroler, de la paroisse de Melrand ; — entre René Laillé et Perrine Le Ray, de la paroisse d'Arzal ; — entre Jean Cadoret et Perrine Cartron, des paroisses du Moustoir-Locminé et de Saint-Jean-Brévelay ; — entre Jean Madec et Catherine Bellégo, de la paroisse de Plouharnel ; — entre Mathieu Le Rouzo et Julienne Le Rouzo, de la paroisse de Languidic ; — entre Henri Carec et Élisabeth Le Liboux, de la paroisse de Ploërdut ; — entre Maurice Auffret et Bertrande Éveno, de la paroisse de Carnac (novembre 1704) ; — entre Mᵉ René-Pierre Pageaud et demoiselle Jacquette-Anne de Bosard, de la paroisse de Sarzeau (décembre 1704) ; — entre François Authueil et Marguerite Guyodo, des paroisses de Saint-Gildas d'Auray et de Pluneret ; — entre Mᵉ Mathurin Authueil et demoiselle Vincente Foliart, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Sainte-Croix de Vannes ; — entre Mᵉ Arnaud La Gonelle et demoiselle Marie Logier, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Jean Quèbout et Guillemette Laurens, de la paroisse de Saint-Gravé ; — entre Jean Martel et Jeanne Macé, de la paroisse de Bains ; — entre le sieur Claude Gauvain et demoiselle Perrine Mouton, des paroisses Sainte-Croix de Vannes et Sainte-Croix de Josselin (janvier 1705) ; — entre Jean Rio et Michelle Dano, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre François Guillouzo et Jacquette Allart, de la paroisse de Guémené ; — entre Jean Alanic et Louise Bocher, de la paroisse de Guern ; — entre Charles Gicquel et Jeanne Le Tadic, de la paroisse de Guern ; — entre Yves Uzenot et Louise Porrot, de la paroisse de Guern ; — entre Jacques Guillet et Vincente Car, de la paroisse de Caden ; — entre Thomas Le Sant et Jeanne Perrin, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre François Le Boullicaud et Sébastienne Mahéas, des paroisses de Noyalo et de Sarzeau ; — entre Jacques Le Bellec et Marie Lavenant, des paroisses de Guern et de Malguénac ; — entre Guillaume Juhel et Renée Morice, de la paroisse de Saint-Gravé ; — entre Louis Jacques et Renée Oliviero, de la paroisse de Malguénac ; — entre Guillaume Grignon et Guillemette Joannic, des paroisses de Saint-Gravé et du Port-Louis ; — entre Joseph Le Fur et Anne Lavenant, de la paroisse de Séglien ; — entre Pierre Dannic et Marie Mallot, des paroisses de Brech et de Carnac ; — entre Mᵉ Joseph Calesne et demoiselle Marie Gillot, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Yves Trionner et Marie Châtelain, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre François Kerdu et Jeanne Le Cervic (?), des paroisses de Redené et de Baud ; — entre Jean Tabourdet et Françoise Tual, des paroisses de Malansac et de Saint-Jacut ; — entre Jean La Ville et Marie Le Vénedy, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Joachim Le Pennec et Christine Le Clouérec, de la paroisse de Landévant ; — entre Nicolas-Marie Le Mintier, chevalier, seigneur de Bignon et Le Hellec, et demoiselle Marguerite-Thérèse Le Quinio, dame du Lesté (février 1705) ; — entre Armand-Gilles de Carné, seigneur de Bléhéban, et demoiselle Jeanne-Françoise de Talhouet de Sévérac, de la paroisse de Malansac ; — entre Mᵉ Joseph Le Blanc et demoiselle Marguerite Masson, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (mars 1705) ; — entre Jacques Logier et Françoise Tabourdet, des paroisses de Baud et de Saint-Gildas d'Auray ; — entre Mᵉ Vincent Valot, sieur de Kerberon, et demoiselle Jeanne Authueil, de la paroisse Saint-Gilles d'Auray (Saint-Gildas ?) ; — entre Mᵉ Julien-Louis Le Verger, sieur de Kerdual, et demoiselle Marie Authueil, de la paroisse Saint-Gilles (Saint-Gildas ?) d'Auray ; — entre Philippe Le Bléavec et Anne-Catherine Lamoureu[x], de la paroisse de Plœmeur ; — entre Mᵉ Antoine Colombel et demoiselle Julienne Le Bret, de la paroisse de Pontivy (avril 1705) ; — entre Nicolas Collet et Jacquette Le Manec, des paroisses de Saint-Gilles d'Hennebont et de Plouay ; — entre Guillaume Gille et Jeanne Bedart, de la paroisse de Pleucadeuc ; — entre Julien Galliot et Guyonne Clergé, des paroisses Sainte-Croix et Saint-Patern de Vannes ; — entre Louis-Marie Guérif et Françoise Cam, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (mai 1705) ; — entre Claude Goniart et Jeanne Coquelin, de la paroisse du Port-Louis ; — entre François Bovin (?) et demoiselle Anne-Thérèse Primaignier, des paroisses de Malestroit et de Redon (juin 1705) ; — entre François Mahé et Julienne Mahé, de la paroisse de Redon (juillet 1705) ; — entre François

Funisse (?) et Guillemette Le Boulhic, des paroisses de Saint-Patern-lès-Vannes et de Locminé (août 1705) ; — entre noble François-Gilles de La Marche et demoiselle Madeleine-Perrine de Bléhéban, des paroisses de Guéhenno et de Caden ; — entre noble Jacques-Beul de Pulmont, originaire du diocèse d'Amiens, et demoiselle Marie-Madeleine Pihier de Kerballet. de la paroisse de Kervignac (octobre 1705) ; — entre noble René-Joseph Rado et demoiselle Constance Guillemot, des paroisses de Caden et de Redon ; — entre Georges Sevet et Marie-Vincente Lorho, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Pierre de Lesquen et Élisabeth Minot, de la paroisse de Port-Louis ; — entre Julien Robin et Élisabeth Guévello, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — entre Louis-Frémeur Touchart et Louise Le Kaher (?), de la paroisse de Port-Louis ; — entre Me Jacques Le Verger et demoiselle Thérèse-Angèle Larivel, des paroisses Sainte-Croix et Saint-Patern de Vannes ; — entre Antoine Montfort et Michelle Oduc (?), de la paroisse de Plumelec ; — entre Abel Lamour et Sébastienne Alanic, des paroisses de Saint-Avé et d'Elven ; — entre Jean Philippe et Anne Le Quiliec, de la paroisse de Saint-Avé ; — entre Pierre Le Vaillant et Guillemette Bobès, de la paroisse d'Ambon ; — entre Jean Charles et Louise Lamour, de la paroisse de Moréac ; — entre Mathieu Oréal et Françoise Dagorne, de la paroisse de Plouray ; — entre Pierre Omno et Françoise Le Théault, de la paroisse de Remungol ; — entre Jean Le Théault et Yvonne Omno, de la même paroisse ; — entre Pierre Thomas et Jeanne Briend, de la paroisse de Grandchamp ; — entre Jean Sylvestre et Marguerite Le Néreh, de la paroisse de Carnac ; — entre Julien Buléon et Olive Le Praut, des paroisses de Bignan et de Saint-Allouestre ; — entre Yves Guégano et demoiselle Marie Sauvier, des paroisses de Languidic et d'Hennebont (novembre 1705) ; — entre noble Barthélemy Couessin et demoiselle Marie-Catherine de Trégouet, des paroisses de Béganne et de Sainte-Croix de Vannes ; — entre Guillaume Le Branchu et Jeanne Le Barbier, des paroisses de Saint-Gildas d'Auray et de Saint-Patern-lès-Vannes ; — entre Jean-Baptiste Cadio de la Ville-Gonan et demoiselle Marguerite-Josèphe Le Coz du Plessix, des paroisses de Carnac, diocèse de Vannes, et de Glomel, diocèse de Quimper ; — entre Jean Hervaux et Perrine Belz, des paroisses Sainte-Croix de Josselin et Saint-Gildas d'Auray (janvier 1706) ; — entre Pierre Rio et Marie-Anne Harnois, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Guillaume Pesbères (?) et Nicole Badite, de la paroisse de Riantec ; — entre Yves Le Diagon et Clémence Le Fouillé, de la paroisse de Plouay ; entre Marie Simon et Olive Deslandes, de la paroisse de Pleugriffet ; — entre noble François-Marie Gouro de La Boulais, de la paroisse de Bruc, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Nicole-Pauline Luco de Tréhuélen, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre François Diluiet, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo, et Marguerite-Françoise Cadiou, de la ville de Rostrenen, diocèse de Quimper ; — entre R. Le Métayer et Guillemette Cadoux, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — entre François Guyot et Sébastienne Équain, des paroisses de Surzur et de Theix ; — entre Vincent Guilloux et Jeanne Jouan, des paroisses de N... et de Plouray ; — entre noble Jean Hélo et demoiselle Louise Boutouillic, des paroisses Notre-Dame (sic) de Brest (?), diocèse de Saint-Pol, et Saint-Gilles d'Hennebont ; — entre Joseph Leschardoux et Anne Le Pen, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Jean Guichart et Louise Glou, de la paroisse de Ploerdut ; — entre Maurice Le Jossec et Louise Le Freillec, des paroisses de Guénin et de Baud ; — entre Julien Thébaud et Catherine Guillemette, des paroisses de Plumelin et de Moustoir-Radenac (Moustoirac) ; — entre noble Louis-Joseph Moraud de Duderon et demoiselle Françoise Mautaudoin, des paroisses de Sixt et de Saint-Nicolas de Nantes ; — entre Augustin Launay, de la paroisse de Malestroit, et Guillemette Scolan, de la paroisse de Saint-Jean-du-Bally, diocèse de Tréguier ; — entre Jacques Le Bot et Jacquette Le Net, de la paroisse de Réguiny ; — entre Jean Caudrec et Marie Paul, des paroisses d'Ambon et de Noyal-Muzillac ; — entre Patern Le Dirac et Jeanne Arnould, des paroisses de Berric et de Riantec ; — entre Joseph Ollivier et Marie Le Mentec, des paroisses de Plœmeur et de Lesbin-Pontscorff ; — entre Jean Le Glut et Christine Caillosse, des paroisses d'Inguiniel et de Bubry ; — entre François Le Meur et Anne Guillo, de la paroisse de Saint-Marcel ; — entre Bertrand Le

Grandé et Laurence Le Foy, des paroisses Saint-Patern et Sainte-Croix de Vannes (février 1706); — entre Marc Priol et Marie-Anne Meunier, des paroisses de Plœmel et de Saint-Gilles-Hennebont (mars 1706); — entre François Orsono et Gillette-Anne Le Drapier, de la paroisse de Riantec; — entre Antoine Le Baud, originaire de la paroisse de Saint-Simple [ville et] diocèse de Tours, et Perrine Vallay, de la paroisse de Pontivy; — entre Honoré Labbé et Jeanne Bréan, de la paroisse de Malestroit; — entre Jean Le Mineur et Jeanne La Roche, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Pierre Boullet et Marie-Jeanne Dalmas, de la paroisse de Plœmeur (avril 1706); — entre Jacques Radrau, et demoiselle Anne d'Antremeuse, des paroisses de Rochefort, diocèse de La Rochelle, et de Riantec; — entre N. Boger et Marie Legendre, de la paroisse de Rochefort-en-terre; — entre Germain Martineau et demoiselle Marie-Thérèse Nicolazo, des paroisses de la Trinité d'Angers et de Sainte-Croix de Vannes (mai 1706); — entre Jean Hervio et Marie Le Gleff, des paroisses de Saint-Avé et de Saint-Gildas d'Auray; — entre Pierre Labat et Jeanne Cisteau, de la paroisse du Port-Louis; — entre noble Jean de Talhouet et demoiselle Françoise-Renée Bonin, des paroisses de Sérent et de Guégon (juillet 1706); — entre Jean Caboureau et Jeanne Boulben, des paroisses du Port-Louis et de Plœmeur; — entre François Fauché et Jeanne Le Mauff, de la paroisse d'Ambon; — entre Louis Le Mauff et Julienne Fauché, de la paroisse d'Ambon; — entre noble Jacques Manès et demoiselle Catherine Dhomy, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre noble Mathurin-Pélasge de la Villéon, chevalier, seigneur de Bois-Feuillet, de la paroisse de Cadelac, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Angèle-Mathurine Gouyon; — entre noble Jean-Laurent de Quercado, conseiller du Roi, et noble Jacquette-Charlotte de Cléguénec de Culéac, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre noble Georges Eudes de Kerrohel, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont et demoiselle Marie-Anne Auffrédic, de la paroisse de Pontivy (août 1706); — entre Louis Bouvier et Marie-Anne Mat, de la paroisse de Pontivy (septembre 1706); — entre Jean Huel et Marie Bouldo, de la paroisse de Malansac; — entre Louis Lendormi, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Roberte Le Pinniec, de la paroisse de Sarzeau; — entre Antoine-Marie Jotton-Le Porch, natif de l'île de Corse, et Perrine Le Hier, de la paroisse du Port-Louis; — entre Jean Le Borgne et Françoise Méhan, de la paroisse de Pluherlin; — entre Pierre Jolivet et Françoise Chenay, des paroisses Saint-Patern et Sainte-Croix de Vannes (octobre 1706); — entre noble homme Jean Bréard et demoiselle Jacquette de Bressy, des paroisses Sainte-Croix de Vannes et Saint-Gérand-du Palais, à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble Pierre Audren de Kerouzard, conseiller au siège présidial de Vannes, et demoiselle Geneviève-Josèphe de Kergroë, des paroisses Sainte-Croix de Vannes et Saint-Germain de Rennes; — entre noble Olivier Salomon de Cresquel et demoiselle N. Le Vacher de Kerhant, des paroisses Saint-Patern et Sainte-Croix de Vannes; — entre Jean Le Dro et Christine Le Baron, de la paroisse de Pluvigner; — entre Julien Jaffré et Claude Lestroan, des paroisses de Kervignac et de Saint-Gilles d'Hennebont; — entre Nicolas de Carsique et demoiselle Jeanne Coquelain, de la paroisse du Port-Louis; — entre Jean Madec et Marie Rio, de la paroisse de Plougoumelen; — entre Jean Legrand et Jeanne Ruault, de la paroisse de Baud; — entre Pierre Péron et Julienne Bernier, de la paroisse d'Inguiniel; — entre Jean Le Gouguec et Perrine Le Cloërec, des paroisses de Saint-Avé et de Plœren; — entre François Monceaux et Anne Hervé, de la paroisse de Locmalo; — entre noble Augustin Guillart, chevalier, seigneur du Pont-d'Oust, et demoiselle Marie-Charlotte Houet, des paroisses des Fougerêts et de Carentoir; — entre Joseph Pierre et Marie Robino, de la paroisse d'Elven; — entre noble Jérôme de Launay et demoiselle Geneviève Sicos, des paroisses de Pontivy et du Port-Louis; — entre Jean Le Moine et Vincente Samson, de la paroisse de Langon (novembre 1706); — entre Jean-Baptiste Boully et Jeanne-Henriette Morin, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (décembre 1706); — entre Mathurin Mol, de la paroisse Saint-Gérand [du Palais], à Belle-Ile-en-Mer, et Thérèse Le Pontho, de la paroisse du Port-Louis; — entre Jean Hervé et Guénaëlle Falher, de la paroisse de Saint-Nolff; — entre noble Hyacinthe Goualesdre et demoiselle Guénaëlle Le Thies, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Roland Le Louédec, de la paroisse d'Arradon, et Claude Le

Tocquin, de la paroisse de Kerbinon, diocèse de Saint-Pol-de-Léon ; — entre Guillaume Le Driant et Catherine Le Clouérec, de la paroisse de Languidic ; — entre Guillaume Fournié et Nicole Royer, des paroisses des Fougerêts et de Saint-Martin (janvier 1707) ; — entre le sieur François Nouel-Lagrée et demoiselle Thérèse Le Clouerec, de la paroisse Saint-Patern-lès-Vannes ; — entre Mathurin Carteron et Guillemette Le Moël, de la paroisse Saint-Patern-lès-Vannes ; — entre Jean Le Loup et Thérèse Duserf, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre Pierre-Joseph Carré et demoiselle Élisabeth Le Gentil, des paroisses de Pontivy et de Locmalo ; — entre Pierre Grou et Marie Brunet, des paroisses Saint-Gérand [du Palais], à Belle-Ile-en-Mer et Sainte-Croix de Vannes (février 1707) ; — entre Vincent Le Mézec et Jacquette Blanchart, de la paroisse du Port-Louis ; — entre noble François du Botderu, de la paroisse de Plumelin, et demoiselle Marie-Anne du Livec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Pierre Le Fère et Claude du Bois, de la paroisse de Baud ; — entre Julien Adely et Perrine Plouair, des paroisses de Saint-Jean-Brévelay et de Billio ; — entre Antoine Jollic et Olive Porier, des paroisses de Sarzeau et d'Ambon ; — entre Marc Le Clainche et Julienne Loizel, des paroisses Saint-Patern et Sainte-Croix de Vannes (mars 1707) ; — entre noble Jean Le Moyne, chevalier, seigneur de Kerderff, de la paroisse de Ploërdut, et demoiselle Françoise Richer de Kerdroux, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont ; — entre noble Noël Bourgeois, conseiller du Roi, vice-président du présidial de Vannes, de la paroisse Sainte-Croix de cette ville, et demoiselle Michelle Poitevin, dame de Vauselle, du diocèse de Saint-Malo ; — entre noble Louis d'Albis de Gissac et demoiselle Marie-Anne de Boudoul du Bodory, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre Jean-Baptiste Le Puillon de la Villéon et demoiselle Anne-Suzanne Grosccns, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont (mai 1707) ; — entre noble Joseph-Hyacinthe de Robien, de la paroisse de Plouaret, diocèse de Tréguier, et demoiselle Jeanne-Françoise-Marie-Anne de Visdelou, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre Étienne Lohéac, de la paroisse de Saint-Michel, diocèse de Quimper, et Jacquette Le Roux, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Pierre Rioux et Catherine Bourges, de la paroisse du Port-Louis ; — entre Mathurin Pierre et Julienne Le Bévenain, des paroisses de Plœren et de Saint-Patern-lès-Vannes ; — entre Jean Méhat et demoiselle Marguerite Madouas, des paroisses de Marzan et d'Arzal ; — entre Jean Filouse et Louise-Thomase Gazou, de la paroisse du Port-Louis (juillet 1707) ; — entre André Nouel de Trébon et Anne Le Clerc, des paroisses de Sarzeau et de Sainte-Croix de Vannes (août 1707) ; — entre Jacques Boutouillic de Keroman et demoiselle-Marie-Thérèse de Lapierre, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont ; — entre Jean-François Le Roux et Isabelle Hamonic du Trion, des paroisses de Locmalo et du Port-Louis (septembre 1707) ; — entre Joseph Bernard et Marie de Cormier, des paroisses de Pluneret et de Pontivy ; — entre Jean-Jacques Pie et Marguerite-Claude Desru, de la paroisse du Port-Louis ; — entre noble Joseph-Yves Robec de Palière, enseigne de vaisseau de la marine royale, premier capitaine général du Port-Louis, et demoiselle Françoise de Cléguenec de Meslien, des paroisses de Riantec et de Cléguer (octobre 1707) ; — entre Gabriel-Louis La Roche et Marie Lallement, de la paroisse du Port-Louis ; — entre Antoine-François du Fresne et Marie-Gorgon Nassiel, des paroisses de Renac et de Langon ; — entre Julien du Frêche et Françoise Duvivié, des paroisses Sainte-Croix et Saint-Patern de Vannes ; — entre Bonaventure Le Bail et Françoise Gouzert, des paroisses de Plouharnel et de Carnac ; — entre noble Jean-Baptiste de Talhouet et demoiselle Sylvie Fouquet de la Féronier, de la paroisse d'Elven ; — entre Sébastien Lizanno et Perrine Sores, de la paroisse de Saint-Nolff ; — entre Pierre Le Luhern et Claude Guého, de la paroisse de Saint-Nolff ; — entre Olivier Le Druo, et Françoise Le Guezel, des paroisses d'Arradon et de Saint Avé ; — entre Julien Houeix et Marie Jouan, des paroisses de Malansac et de Peillac ; — entre Louis Noury et Marguerite Le Padelec, de la paroisse de Languidic ; — entre Pierre Gilbert et Jeanne Gicquel, de la paroisse de Carentoir ; — entre Claude Bousignac, de la paroisse de Bicise, diocèse de Narbonne, et Jeanne Bertelle, de la paroisse du Port-Louis ; — entre Julien Le Chastel et Guillemette Guillot, des paroisses de Marzan et de Bourg-Paul-Muzillac ; — entre Vincent Diguet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et

demoiselle Jeanne Alliot, de la paroisse de Saint-Nazaire, diocèse de Nantes (novembre 1707); — entre Hervé-Philippe Mauduit, de la paroisse Saint-Mathieu de Morlaix, diocèse de Tréguier. et Jeanne Azaout, de la paroisse de Plœmeur; — entre le sieur Maurice Hamonic et demoiselle Françoise Querré, de la paroisse Saint-Gilles d'Hennebont; — entre Pierre Pessé et Marie Macé, de la paroisse de Glénac; — entre noble François Guillaume Boutoullic de la Porte et demoiselle Vincente Guinche, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Christophe Le Gohic et Françoise Matré, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (décembre 1707); — entre Jean Vallays, et Olive Gaultier, des paroisses de Saint-Gravé et de Peillac; — entre Jean-Baptiste-Hyacinthe Salomon et demoiselle Marie-Anne-Louise Moureau, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Gildas d'Auray; — entre René Chenay et Anne Tual, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre François Mahéo et Jeanne Le Pavé, des paroisses de Questembert et de Theix (janvier 1708); — entre Sébastien Hervouet, sieur de Kermain, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Jeanne Le Breton, de la paroisse de Batz, diocèse de Nantes; — entre Julien Pédron et demoiselle Marie-Jacquette Évain, de la paroisse de Béganne; — entre René Le Mézec et demoiselle Julienne Le Mouel, de la paroisse de Pluvigner; — entre Vincent Ad[e]lis et Jeanne Tanguy, des paroisses de Saint-Jean-Brévelay et de Guéhenno; — entre Jacques Le Magouerec de Kermenguy et demoiselle Raulette-Marie Kermabon, des paroisses de Kergrist (diocèse de Quimper) et de Pontivy; — entre Pierre Le Mailloux et Julienne Perotin, de la paroisse d'Ambon; — entre Michel Lardent et Marguerite Morvan, de la paroisse de Plumelin; — entre Armand-René Nicollic et demoiselle Marguerite-Vincente Le Cointe, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Guillaume Le Quantrec et Yvonne Le Porho, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre le sieur Julien Desalleurs et demoiselle Marie-Thérèse Bonnefoy, des paroisses de Saint-Patern-lès-Vannes et de Saint-Jean-Brévelay; — entre André Largouet et Anne Kervingo, de la paroisse de Brech; — entre Guillaume Lantien et Jacquette Le Gallic, de la paroisse de Surzur; — entre Guillaume La Noë et Mathurine Tutel, des paroisses de Carentoir et de Tréal; — entre Guillaume Allio et Jeanne Le Priélec, des paroisses Saint-Patern et Sainte-Croix de Vannes (février 1708); — entre Jacques-Germain de Blainville, de la paroisse de Notre-Dame de Vezières, diocèse de Paris (?), et demoiselle Jeanne-Thérèse Trégarot, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes (mars 1708); — entre noble Jean-Vincent Rado du Matz et demoiselle Marie-Anne Le Clerc du Tressay, des paroisses de Caden et de Sarzeau; — entre noble Jean-Olivier Couessin, chevalier, seigneur de la Berraye et de Brécéan, et demoiselle Suzanne-Jeanne de Caradeuc, dame de la Bellangerie, des paroisses de Caden et Sainte-Croix de Vannes (avril 1708); — entre Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Trémaudan, de la paroisse de Combourg, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marguerite-Jeanne de Lantivy, dame du Seroit (Serrouet), de la paroisse du Moustoir-Remungol; — entre Alain Juguec et Olive Brisourque, de la paroisse de Berné (mai 1708); — entre Mathieu Palaric et Françoise Auffret, de la paroisse de Priziac; — entre noble Gilles-Armand de Carné, chevalier, seigneur de Bléhéban, et demoiselle Thérèse-Françoise de la Touche, des paroisses de Caden et de Bignan; — entre Vincent Bily et Suzanne Hoëlart, de la paroisse de Sérent, (juin 1708); — entre Hyacinthe du Bois-du-Bot, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Claude Guillou, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — entre Claude Nurat et Hélène Le Béhérec, des paroisses de Port-Louis et de Priziac; — entre François Mouton et Marguerite Oliviero, des paroisses Sainte-Croix de Josselin et Saint-Patern de Vannes; — entre Jean Dubout et Françoise Plouet, de la paroisse de Plœmeur (juillet 1708); — entre Julien Le Gentil de Lequinay, et Anne-Perrine Robert, des paroisses Saint-Germain de Rennes et Sainte-Croix de Vannes; — entre noble Anne-Gilles Jouasselin de Marigny et demoiselle Thérèse du Verger, dame de Kerolan, des paroisses du Port-Louis et de Lanvaudan (août 1708); — entre Pierre Bellamy, conseiller du Roi, commissaire de la Marine, de la paroisse de Redon, et demoiselle Claire Hardy, de la paroisse de Jouars, diocèse de Chartres; — entre Jacques-Vincent Jarnau et demoiselle Louise Morin, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (septembre 1708); — entre Yves Richard et Nicole

Tanguy, de la paroisse de Pluvigner; — entre Adrien Gournay et Madeleine Brebion, de la paroisse de Plœmeur (octobre 1708); — entre noble Cyr-René de La Soualays, de la paroisse de Béganne, et demoiselle Jeanne-Rose Le Clavière, de la paroisse Saint-Germain de Rennes; — entre Pierre-Gabriel Ancelin, de la paroisse de Trois-Chapeaux, diocèse de La Rochelle, et demoiselle Andrée Viguer, de la paroisse Saint-Patern, faubourg de Vannes; — entre Guillaume Launay et Jacquette Audran, de la paroisse de Questembert; — entre Jean-François Lenormand, de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs de Paris, et Marguerite Le Caloch, de la paroisse de Riantec; — entre Guigner Cougoulat et Marguerite Le Tertre, d'une part, Louis Le Tertre et Anne Kerhouant, d'autre part, de la paroisse de Pluvigner; — entre Jean Laudren et Guillemette Le Boterff, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — entre Mélien Lestrac et Marie Le Tadic, des paroisses de Baud et de Guern; — entre Jean Tatart et Mathurine Le Mercier, des paroisses de Plumelec et de Cruguel-Billio; — entre Julien Gulierme et Jeanne Alliot, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (novembre 1708); — entre Mathieu Le Bail et Françoise Michel, des paroisses de Plouharnel et d'Erdeven; — entre le sieur Guillaume-François Jouchet de La Villaloys et demoiselle Marie-Michelle Racouet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre François Bégaud, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Mathurine Cébron, de la paroisse de Malestroit; — entre Julien Le Gal et demoiselle Louise Quentin, des paroisses de Notre-Dame du Mené et Sainte-Croix de Vannes; — entre Nicolas Lucas et Jeanne Danilo des paroisses de Saint-Jacut et de Malansac (janvier 1709); — entre Guillaume Le Métayer et Jeanne Le Tallec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Nicolas Guillo et Françoise Guigero, des paroisses Saint-Patern et Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — entre Thomas Michel et Suzanne Forget, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Claude Le Fur et Louise Le Mouel, de la paroisse de Séglien; — entre Yves Thomas et Jacquette Blanchard, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre le sieur Maurice Taslé et demoiselle Hélène-Julienne Mahuet, des paroisses d'Herbignac et de Sainte-Croix de Vannes; — entre Yves Leny et Jeanne Hémon, de la paroisse d'Elven; — entre Julien Le Cadudal et Jeanne Cailloic, des paroisses de Brech et de Carnac; — entre Pierre Le Vaillant et Marie Guerier, des paroisses Sainte-Croix et Saint-Patern de Vannes; — entre Jean Guégan et Jeanne Fuand, des paroisses d'Inzinzac et de Riantec-Port-Louis; — entre Michel Le Parc et Claude Le Masson, de la paroisse d'Elven; — entre Mathieu Le Vuquel et Olive Guillo, des paroisses de Plaudren et de Meucon; — entre Jean Le Quintrec et Françoise Cahalen, des paroisses Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — entre Joseph Bihan et Thomase Le Liepvre, de la paroisse de Redon; — entre noble Hyacinthe de Lentivy, chevalier, seigneur de Talhouet et Trédion, et demoiselle Sylvie Fouquet; — entre François Le Hussec et Guillemette Cario, de la paroisse de Séné (février 1709); — entre Jean Anno et Dorothée Loyer, de la paroisse Saint-Patern-lès-Vannes; — entre Mathurin Hué et Marie-Joseph Duchesne, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (mars 1709); — entre Pierre Journeau et demoiselle Catherine du Saulle, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — entre le sieur Gilles Chaillou et demoiselle Anne Menaud, de la paroisse de Redon; — entre le sieur Michel-Jean Durand et demoiselle Françoise du Houlle, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo (avril 1709); — entre noble Jean de Fenis, de la paroisse Saint-Pierre de Tulle, et demoiselle Marie Emmerès, de la paroisse de Lorient (mai 1709). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par Guillaume Dréan et Yvonne Bossinot, de la paroisse de Rieux; — par Pierre Le Quinio, de la paroisse d'Ambon, et Perrine Jallé (novembre 1704); — par François Authueil, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Marguerite Guyodo, de la paroisse de Pluneret; — par Jean Morice et Denise Mabon, de la paroisse de Peillac; — par Guillaume Loget et Renée Lepage, de la paroisse de Sarzeau; — par Simon Senand et Anne Ridel, de la paroisse de Brain (janvier 1705); — par Jérôme Raoul et Marie Jaffrezo, de la paroisse de Silfiac (février 1705); — par Jean Planchais et Michelle Albains, de la paroisse de Bains; — par Louis Breton et Julienne Pasty, de la paroisse de Brain (mai 1705); — par Jacques de Toulboudou, chevalier, seigneur de Kerally et demoiselle Jeanne-Bernardine de Kerouallan, des

paroisses de Bubry et de Plélauff; — par le sieur François Bourget et demoiselle Anne-Thérèse Primaignier, des paroisses de Malestroit et de Redon (juin 1705); — par Jean Le Pintré et Jeanne Sylloret, de la paroisse de Langon; — par Mathurin Priou et Jeanne Priou, de la paroisse de Saint-Laurent; — par Nicolas Giquel et Perrine Pédron, de la paroisse de Saint-Martin; — par Gilles Le Dréan et Catherine Plunian, de la paroisse de Grandchamp; — par Julien Bérard et Louise Guillet, de la paroisse de Brain; — par Pierre et Perrine Totivy, cordiers, de la paroisse de Peillac (juillet 1705); — par Julien Le Pinte et Laurence Robinet, de la paroisse de Langon; — par François Rio et Louise Le Tunier, de la paroisse du Moustoir-Radenac (novembre 1705); — par Julien Danilo et Nicole Le Bel, de la paroisse de Peillac; — par Thomas Aragon et Françoise Le Velly, de la paroisse de Mellionec (décembre 1705); — par Jacques Guyomarch et Françoise Le Treste, de la paroisse d'Arradon; — par Jean Le Théault et Yvonne Onno, de la paroisse du Moustoir-Remungol (janvier 1706); — par François Le Natro et Claude Jouan, de la paroisse d'Ambon; — par Mathurin Baron et Perrine Sevestre, de la paroisse d'Allaire (février 1706); — par Yves Le Julle et Perrine Jégo, de la paroisse d'Ambon (mars 1706); — par René Barniquel et Julienne Naël, de la paroisse de Limerzel, — par Jean Galoudec et Jacquette Corbel, de la paroisse de Languidic; — par Pierre Le Maux et Guillemette Grefion, de la paroisse de Molac (avril 1706); — par noble Jean de Penguern, de la paroisse de Lopérec, diocèse de Quimper, et demoiselle Ursule-Louise de La Couldray, de la paroisse de Plœmeur; — par René Garel et Claude d'Estoc, de la paroisse de Sixt (mai 1706); — par Guillaume Le Groumelec et Marie Le Blaye, de la paroisse de Sarzeau; — par Mathurin Goudet et Olive Martin, de la paroisse de Pleucadeuc; — par Jean Renaud et Olive Juel, de la paroisse de Saint-Gravé (juin 1706); — par Joseph Le Clerc et Marie Potier, de la paroisse d'Allaire; — par Yves Touguet et Marguerite Le Borgne, de la paroisse de Saint-Martin; — par Étienne Tardivet et Jeanne Auffret, des paroisses de Silfiac et de Lescouet (juillet 1706); — par Jean Le Bouédec et Marie Bodeven, de la paroisse de Nostang; — par René Roullin et Julienne Auffredic, de la paroisse de Melrand (septembre 1706); — par Pierre Le Guennec et Charlotte Quervio, de la paroisse de Pluméliau; — par Pierre Le Bourhis et Louise Mahéas, de l'île de Groix; — par Laurent Le Sur et Yvonne Le Roux, de l'île de Groix (octobre 1706); — par Jean Estoré et Jeanne Proudiet, de la paroisse de Glénac; — par Jacques Ropert et Louise Maumissart, de la paroisse de Noyal-Pontivy (novembre 1706); — par Julien Moulin et Jeanne Le Bourdiec, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — par François Laberye et Françoise Gaillard, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont (février 1707); — par Nicolas Daniel et Moricette Devien, de la paroisse d'Arzano; — par Louis Garaud et Yvonne Hamonic, de la paroisse de Pontivy; — par Guillaume Clodic et Jeanne Naël, de la paroisse de Caden (mars 1707); — par Yves et Simonne Saudaguis, de la paroisse de Béganne; — par Julien Guezel et Julienne Rival, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (mai 1707); — par Guillaume Guillemot et Aline Le Botmel, de la paroisse de Cléguérec; — par Julien Rio et Jeanne Loyau, des paroisses de Caden et de Saint-Jacut (juin 1707); — par Mathurin Danet et Julienne Tuel, de la paroisse de Saint-Gravé (juillet 1707); — par Julien Potier et Françoise Sauvel, de la paroisse de Rieux (août 1707); — par Julien Davi et Gillette Guillerme, des paroisses de Saint-Goustan et de Saint-Gildas d'Auray; — par Bernard et Charlotte Bignan, de la paroisse de Moréac (septembre 1707); — par Jacques Morice et Marie Le Bodo, de la paroisse d'Ambon (octobre 1707); — par Guillaume Ouran (?) et Marguerite Corfmat, des paroisses de Saint-Avé et de Meucon; — par Louis Mair et Marie Guehenou, des paroisses de Bains et de Redon; — par Gilles et Renée Le Dréan, de la paroisse de Grandchamp (novembre 1707); — par Yves Hocher et Michelle Audo, de la paroisse de Moréac; — par Jean Jarnier et Françoise André, de la paroisse de Pluherlin; — par Guillaume Lamour et Perrine Audo, de la paroisse de Moréac; — par Joseph Péronno et Marie Le Bihan, de la paroisse de Séglien; — par Laurent Daniel et Françoise Rio, de la paroisse de Brain; — par Thomas Henrio et Marie Le Franc, de la paroisse de Gue[r]n (janvier 1708); — par M[e] Julien Pédron et demoiselle Marie-Jacquette Évain, de la paroisse de Béganne; — par Pierre Richard et Julienne Oliviero, de la paroisse de Locminé; — par Julien

Bérard et Étiennette Haugoumel, de la paroisse de Brains; — par Jacques Fardel et Catherine Le Séven, de la paroisse de Saint-Patern (février 1708); — par Philippe Le Doarin et Louise Marion, de la paroisse de Baden; — par Jean Baudu et Perrine Delaroc, de la paroisse de Brains; — par Julien-Pierre Séné, le jeune, et Laurence Launay, de la paroisse de Sérent; — par Vincent Taumour et Marie Le Moueix, de la paroisse de Rieux (avril 1708); — par Albin Priour et Mathurine Grimaud, de la paroisse de Carentoir (mai 1708); — par Julien Piric et Louise Le Normand, de la paroisse de Crédin; — par Jean Marot et Jeanne Danilo, de la paroisse de Peillac; — par Mathurin des Vaulx et Marie Allain, de la paroisse de Rieux;— par Étienne Gicquel et Jeanne Blanchard, de la paroisse de Saint-Vincent; — par Jean Silvestre et Jeanne Jossec, de la paroisse de Peillac; — par messire Amador-Mathurin Ermar, chevalier, seigneur de Beaurepaire, et demoiselle Anne-Marie de Cosnoual, dame de Saint-Georges, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (juillet 1708); — par Sébastien Pédron et Françoise Paul, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — par Joseph Boullo et Françoise Gloux, de la paroisse de Malansac; — par Guillaume Totivin et Françoise Hingant, des paroisses de Peillac et de Redon; — par Guyon Le Borgne et Anne Lebour, de la paroisse de Ploërdut (août 1708); — par René Borga et Suzanne Lorans, de la paroisse de Tréal; — par René et Louise-Julienne de La Chevière, de la paroisse de Langon; — par Louis Le Bonnec et Marie Jégo, des paroisses de Ploërmel et de Carnac (septembre 1708); — par Jean Chevillart et Renée Deslandes, de la paroisse de Pleugriffet; — par Adrien Gournay et Madeleine Brébion, de la paroisse de Plœmeur (octobre 1708); — par Pierre Dobé et Julienne Rivelain, de la paroisse de Malansac; — par Yves Le Fur et Marie Guilloux, de la paroisse de Séglien; — par Jean Le Peltier et Guillemette Le Périgaud, de la paroisse d'Ambon (décembre 1708); — par Guillaume Joly et Louise de Runes, de la paroisse de Renac; — par Guillaume Le Digabel et Anne Leray, de la paroisse de Séné;— par Louis Guillo et Perrine Le Moign, de la paroisse de Cléguérec; — par Jean Le Dors et Louise Portié, de la paroisse de Melrand; — par Yves Ruban et Olive Rafflé, de la paroisse de Cléguérec (janvier 1709); — par Claude Le Fur et Louise Le Mouël, de la paroisse de Séglien; — par René Daniel et Anne Le Rohellec, de la paroisse de Crach; — par noble Gilles du Bois-Guéhéneuc, de la paroisse de Caro, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Anne Aubin, de la paroisse Saint-Salomon, faubourg de Vannes; — par Gilles Denys et Madeleine Jézo, de la paroisse de Radenac (février 1709); — par Christophe Hamon et Perrine Séveno, de la paroisse de Saint-Gérand [du Palais], à Belle-Ile (avril 1709); — par Joseph Noblet, de la paroisse de Malestroit, et Françoise-Pétronille Gaspihan, de la paroisse de Réminiac (mai 1709); — par Julien Tanguy et Renée Largant, de la paroisse de Lignol (juin 1709). — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage entre Jean Tanguis et Julienne Le Maistre, de la paroisse de Caudan (novembre 1704); — entre Noël-Michel de Lhôpital, et dame Gillette-Marie de Carné, des paroisses de Saint-Congard et de Saint-Gravé (juin 1705); — entre Jean Jégat et Hélène Mulot, de la paroisse d'Inzinzac (juillet 1705); — entre Louis Gounivesse et Perrine Le Goff, de la paroisse de Landaul (janvier 1706); — entre Julien Maubec et Marie Prioul, de la paroisse du Temple (février 1706); — entre François Pisigot et Yvonne Rouxel, de la paroisse de Coët-Bugat (juin 1706); — entre René Le Clerc et Nicole Gillette, de la paroisse de Bignan (juillet 1706); — entre Jean Couédel et Anne Morice, de la paroisse de Sarzeau (août 1706); — entre Louis Daniel et Marguerite Querven, des paroisses de Kervignac et de Nostang (février 1707); — entre Joseph Le Corre et Yvonne Ooidel, de la paroisse d'Arzon (juillet 1707); — entre le sieur Hervé Hardy, de la paroisse de Kervignac, et demoiselle Louise Bernard, de la paroisse Notre-Dame d'Hennebont (août 1707); — entre Julien Le Goff et Marguerite Gueusel, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray (octobre 1707); — entre Jean Saudeny et Louise Lalisse, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (janvier 1709).

G 316. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1709-1715. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes : Mathurin Allano greffier. — Collation, par le Pape : de l'église paroissiale de Saint-Gonnery, au profit de Rolland Follet, prêtre du diocèse de Tréguier, en remplacement de Jean Le Bouédec, résignataire; — du

prieuré de Saint-Sauveur de Locminé, ordre de Saint-Benoît, au profit de Louis-Anne Aubry, prêtre du diocèse de Paris, en remplacement du sieur Rouffé, décédé (juin 1709); — de l'église paroissiale de Renac, au profit d'Honoré Lenfant de Louzil, prêtre du diocèse de Nantes (août 1709); — de la chapellenie de Saint-Georges desservie en l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, au profit de Guillaume Raoul, sous-diacre du diocèse de Vannes, en remplacement de Louis Le Suen, décédé (décembre 1709); — de l'église paroissiale de Tréal, au profit de François Puissant, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Charles-Claude Champfleury, résignataire; — de l'église paroissiale de Pluvigner, au profit de Benoît Gesdon, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Charles Charrier, résignataire (février 1710); — de la chapellenie de Saint-Sébastien et Saint-Yves, desservie en l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, au profit de François Drouet, prêtre du diocèse (avril 1710); — de l'église paroissiale de Bains, au profit de Guillaume Métayer, prêtre du diocèse, en remplacement de Gilles de Marbré, résignataire (juin 1710); — de l'église paroissiale de Cléguer, au profit de Guy Jouan, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Guillaume Cadio, résignataire (juillet 1710); — de l'église paroissiale de Meslan, au profit de Vincent le Tarnec, prêtre du diocèse, en remplacement de François Le Délaizir, résignataire; — de l'église paroissiale de Moréac, au profit de Jean Gourdy, en remplacement de Benoît Guesdon, résignataire moyennant une pension de 260 l. t., inférieure au tiers du revenu de ce bénéfice; — de l'église paroissiale de Missiriac et Malestroit, au profit de Joseph Le Vendeur, prêtre du diocèse, en remplacement de Vincent Le Vendeur, résignataire moyennant une pension de 300 l. t. inférieure au tiers des revenus (janvier 1711); — du prieuré de Locminé, ordre de Saint-Benoit, au profit de Marin Humbelot, prêtre, docteur de Sorbonne, en remplacement de Louis-Anne Aubry, décédé (février 1711); — de l'église paroissiale de Saint-Tugdual, au profit de René Le Borgne, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Hervé, résignataire moyennant une pension de 400 l. t.; — de l'église paroissiale de Redené, au profit d'Yves Postec, prêtre du diocèse de Léon, en remplacement d'Antoine Le Gallo, décédé (juin 1711); — du prieuré de Notre-Dame d'Arzon, ordre de Saint-Benoit, au profit de François de Grandsaigne, religieux profès dudit ordre (décembre 1711); — de la chapellenie du Saint-Nom-de-Jésus, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Joseph-Vincent Le Cointe, diacre du diocèse, en remplacement de Jean-Alexandre Compain de Saint-Martin, clerc, résignataire (janvier 1712); — de l'église paroissiale de Naustang, au profit de Léonard Cozien, prêtre du diocèse de Léon, en remplacement d'Antoine Colin, décédé (mars 1712); — de l'église paroissiale de Treffléan, au profit d'Yves Le Viavant, prêtre du diocèse (mai 1712); — de l'église paroissiale de Ploërdut, au profit de Guillaume Guymarh, prêtre du diocèse de Léon (juin 1712); — de l'église paroissiale de Caden, au profit de Jean-Armand Harscouet, recteur de Pleyber-Saint-Théogonec, diocèse de Léon, en remplacement de Maurice Le Joncour, résignataire pour cause de permutation; — de l'église paroissiale de Lesbin-Pont-scorff, au profit de Raymond-Mathieu Le Gryl, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Lebel, résignataire moyennant une pension de 450 l. t., inférieure au tiers des revenus; — de l'abbaye de Lanvaux, ordre de Citeaux, au profit d'Henri-Bernard de Volvire de Ruffec, prêtre du diocèse de Paris, en remplacement de Jean-Mathieu Deschamps, résignataire (décembre 1712); — de l'église paroissiale de Camors, au profit de Pierre Le Guillemet, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Guillemet, résignataire moyennant une pension de 240 l.; — de l'église paroissiale de Locoal, au profit de Mathurin Le Carour, prêtre du diocèse, en remplacement de René Conan, résignataire; — de l'église paroissiale de Saint-Martin-sur-Oust, au profit de Jean Le Barbier, prêtre du diocèse, en remplacement de Mathurin-Vincent de Gouarne, résignataire; — de la chapellenie des Barberais, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Pierre Le Tarneux, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement de Michel-Anne Estrillart, résignataire (février 1714); — du prieuré de Saint-Guen, faubourg de Vannes, ordre de Saint-Benoit, au profit de Jean Bouler, diacre et religieux dudit ordre, congrégation de Saint-Maur; — de l'église paroissiale de Stival, au profit de Jean Audrein, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Guédac,

détenteur indu (mars 1714); — du prieuré de Saint-Nicolas-des-Bois, ordre de Saint-Benoît, situé en la paroisse de Pluméliau, au profit de Joseph Porée, clerc du diocèse de Rennes, en remplacement de René Porée-Duparc, prêtre, docteur de Sorbonne, résignataire (juillet 1714); — du prieuré de Sainte-Croix de Josselin, ordre de Saint-Benoît, au profit de Joseph de La Pomelie, prêtre du diocèse de Limoges, en remplacement de René-Louis de Froulay (août 1714); — de l'église paroissiale de Carnac, au profit d'Hervé Nédélec, prêtre du diocèse de Léon; — de l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, au profit de René Bonhomme, prêtre du diocèse de Nantes (septembre 1714). — Collation, par l'Évêque ou son vicaire général, de l'église paroissiale de Rohan et Saint-Gouvry, au profit de Guillaume Cobigo, prêtre du diocèse, en remplacement d'Olivier Charles, résignataire (juin 1709); — de deux chapellenies desservies en l'église paroissiale de Moréac et dans la chapelle du Faouët d'Ahaut, au profit de Guérin Moysan, diacre du diocèse, présenté par Jean Moysan et Jacques Le Breton, en remplacement de Pierre Audo, résignataire; — de la chapellenie desservie en la chapelle du château de la Villeneuve, paroisse de Quistinic, au profit de Pierre Toussaint du Bois-Brulé, clerc du diocèse, présenté par messire Louis Jaquelot, chevalier, seigneur de la Motte, conseiller au parlement de Bretagne, en remplacement de François du Quellenec, décédé (septembre 1709); — de la chapellenie des Perennès, desservie en l'église paroissiale de Plougoumelen, au profit de Julien Perennès, présenté par Vincent Perennès, laboureur (octobre 1709); — de la chapellenie de Pinieux desservie en la chapelle de la maison de Pinieux, au profit de Pierre Loyer, prêtre du diocèse, présenté par Yves-Mathurin du Bouexic, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, et dame Suzanne Grout, veuve de messire Louis du Bouexic (décembre 1709); — de l'archiprêtrise de l'église collégiale de Guémené, au profit de Pierre Josseaume, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, en remplacement de Joseph Pinsart, décédé (janvier 1710); — du vicariat perpétuel de l'église cathédrale Sainte-Croix de Vannes, au profit de noble et discret Mᵉ Louis de Keralbaut, chanoine de ladite cathédrale, présenté par le Chapitre, en remplacement de Julien Le Piniec, décédé; — de la chapellenie de Saint-Ivy desservie en l'église paroissiale de Brech, au profit de Jean Jouny, prêtre du diocèse, curé de la paroisse, présenté par Joseph Estin et consorts, en remplacement de Jean-Denis Le Cam, décédé; — de l'église paroissiale de Tréal, au profit de Laurent Morice, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de François Puissant, résignataire (avril 1710); — de la chapellenie de Saint-Bily, paroisse de Plaudren, au profit de Mᵉ Charles-Jacques de Francheville, clerc du diocèse, présenté par messire Claude de Sérent, chevalier, seigneur marquis de Kerfily, propriétaire de la terre et seigneurie de Kervasic, en remplacement de Pierre de Francheville, décédé; — de l'église paroissiale de Treffléan, au profit de Julien Cougan, prêtre du diocèse, en remplacement d'autre Julien Cougan, résignataire; — de l'église paroissiale d'Arzal, au profit de Pierre Dréano, prêtre du diocèse, en remplacement de Christophe Roussel, résignataire; — de la chapellenie de Lorho, desservie en l'église paroissiale de Brech, au profit de Nicolas Hellec, acolyte, présenté par Yves Kermorvan, en remplacement d'Yves de Lorho, décédé (mai 1710); — de l'église paroissiale de Landévant, au profit de Jean Cormier, prêtre du diocèse, en remplacement d'Antoine Collin, résignataire; — de l'église paroissiale de Nostang, au profit de Mᵉ Antoine Collin, prêtre du diocèse, en remplacement d'Hervé Le Prévost, décédé; — de l'église paroissiale de Berné, au profit de Pierre Bouczo, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Cormier, résignataire; — de la chapellenie du Saint-Nom-de-Jésus, desservie en l'église cathédrale, au profit de François Notin, acolyte (juin 1710); — de l'église paroissiale de Treffléan, au profit de Nicolas Le Clainche, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral de Vannes, en remplacement de Julien Cougon, décédé; — de la chapellenie de Saint-Gaudan et de Saint-Livry, au profit de Louis Vigné, clerc du diocèse d'Angers, présenté par Vincent Le Gril du Guern, avocat en la cour, sénéchal et seul juge des régaires du chapitre de Vannes, abbé de la confrérie de Saint-Sébastien; — de l'église paroissiale de Languidic, au profit de noble Mᵉ Louis Le Gall de Cufflou du Pallevar, acolyte du diocèse, en remplacement de noble Mᵉ Joseph Butault de

la Chateigneraye de Marzan, résignataire; — de la chapellenie de Notre-Dame-de-Lermain, desservie en la chapelle du château de Trégouet, paroisse de Molac, au profit de Jean Fraboulet, prêtre du diocèse de Quimper, présenté par René-Alexis Le Sénéchal, seigneur comte de Carcado, marquis de Rosmadec, en remplacement de Joseph Boucifoux, décédé (juillet 1710); — de l'église paroissiale de Rieux, au profit de Barnabé Jochet, sieur de Ferville, docteur en théologie, prêtre du diocèse de La Rochelle, en remplacement d'Adrien Fleuret, résignataire (août 1710); — de la chapellenie desservie en la chapelle de la maison d'Allérac, paroisse de Saint-Just, au profit de Pierre David, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Gérino, décédé; — de la chapellenie de Sainte-Marguerite, desservie en l'église paroissiale de Grandchamp, au profit de François Le Dréan, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Guillemin, résignataire (octobre 1710); — de l'église paroissiale de Plougoumelen, au profit d'Yves Toumelot, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Morice Le Coquen, décédé; — de deux chapellenies fondées en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, au profit de Jean Le Personnic, acolyte, présenté par Joseph-François Le Livec, sieur de Kerguen (décembre 1710); — de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Clément Bord, prêtre du diocèse de Toulouse, présenté par messire Pierre, comte de Lannion, chevalier, baron de Malestroit, seigneur de Quinipily, Camors et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des villes de Vannes, Saint-Malo et Auray (février 1711); — de la chapellenie de Sainte-Barbe, *aliàs* de la Furtays, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Mathieu-Alexis Bigeant, prêtre, recteur de Saint-Viaux, diocèse de Nantes, en remplacement de Jean Collet, décédé (mars 1711); — de la chapellenie du Pont, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Jean-Baptiste Hardy, diacre du diocèse, en remplacement de Jean Pasquier, prêtre, résignataire; — de la chapellenie des Aurils, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit d'Ambroise Guyhon, prêtre, recteur de la paroisse; — de l'église paroissiale de Theix, au profit de Louis Perennès, prêtre du diocèse, en remplacement de Maurice Joncour, résignataire (avril 1711); — de la chapellenie de Saint-André ou de Bodran, desservie en l'église paroissiale de Grandchamp, au profit de Pierre Le Priol, acolyte; — de la chapellenie de Saint-Gaudan et de Saint-Livry, au profit de François Gouliaud, clerc du diocèse; — de la chapellenie de Saint-Yves, paroisse de Bubry, au profit de Charles-Joseph Marion, prêtre du diocèse de Quimper, présenté par noble Jean de La Pierre, chevalier, seigneur baron de La Forest, conseiller du Roi, grand maitre des eaux et forêts et grand veneur de Bretagne, et par dame Jeanne du Rosmar, son épouse (mai 1711); — de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église paroissiale de Marzan, au profit de François Malteste, acolyte, présenté par Julien Lescouzic, laboureur (juillet 1711); — de la chapellenie des Nizan, desservie en l'église paroissiale de Guégon, au profit de Jacques Michel, prêtre du diocèse (novembre 1711); — de l'église paroissiale de Lescouet, au profit de François Le Dilly, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Brossard, résignataire (décembre 1711); — de l'église paroissiale de Camors, au profit de Pierre Guillemet, prêtre du diocèse, en remplacement d'autre Pierre Guillemet, résignataire (janvier 1712); — de la chapellenie de Saint-Olivier, desservie en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, au profit de Joseph Menec, acolyte (février 1712); — de l'église paroissiale de Remungol, au profit de Mᵉ Guillaume Aufret, en remplacement de François Labouro, décédé; — de l'église paroissiale de Quistinic, au profit de Louis Le Goff, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Auffret, résignataire; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Bubry, au profit d'Yves Le Fur, en remplacement de Marc Le Hellec, décédé; — de la chapellenie de Notre-Dame d'Averdon, desservie en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, au profit de Vincent Mérat, clerc du diocèse, en remplacement de Jean Brefi, archiprêtre de ladite cathédrale (mai 1712); — d'une chapellenie fondée par les auteurs de noble Louis-René Le Seneschal, chevalier, seigneur, marquis de Carcado, en l'église paroissiale de Saint-Gonery, au profit de Raoul Conan, prêtre du diocèse; — du prieuré de Notre-Dame d'Arzon, ordre de Saint-Benoit, au profit de François de Grandsaigne, religieux profès dudit ordre,

congrégation de Saint-Maur (août 1712) ; — de l'église paroissiale de Saint-Avé, au profit de Laurent des Hugues, prêtre du diocèse de Cornouailles, en remplacement de Jean Allioux, décédé (septembre 1712) ; — de la chapellenie des Perennès, desservie en l'église paroissiale de Plougoumelen, au profit de Jacques Ryo, prêtre du diocèse, présenté par Noël Ryo, laboureur (janvier 1713) ; — de l'église paroissiale de Séglien, au profit d'Antoine Gautier, prêtre du diocèse d'Avranches, en remplacement d'Yves Thoumelin, décédé (février 1713) ; — de la chapellenie de Saint-Roch, desservie en la chapelle de Porman, paroisse de Réguiny, au profit de Julien-Louis du Plessix, seigneur de Penfrat, clerc du diocèse, présenté par dame Marie Henry, veuve d'écuyer François de La Touche, seigneur de Porman (mars 1713) ; — de la chapellenie de Saint-Antoine, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Guégon, au profit de Thomas-Guillaume Raoullais, acolyte du diocèse, présenté par Jean Touzé, sieur du Guernic et de Trévinaleuc, conseiller du Roi au siège présidial de Vannes (mai 1713) ; — de la chapelle des Quatre-Évangélistes, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Pleucadeuc, au profit de Jean-Baptiste Monnier, prêtre du diocèse de Nantes, présenté par Jean-Baptiste de Larlan, chevalier, seigneur de Kercadio, comte de Rochefort ; — de l'église royale et paroissiale Saint-Louis de Lorient, au profit de Jean Vincent, prêtre du diocèse, nommé et présenté par S. M., en remplacement de Jacques Le Livec, résignataire (août 1713) ; — de la chapellenie desservie en la chapelle du château de Coëtcodu, paroisse de Langoëlan, au profit de René Robin, prêtre du diocèse, présenté par messire Yves-Charles Le Vicomte du Rumain, châtelain de Coëtcodu ; — de l'église paroissiale de Lesbin-Pontscorff, au profit de Julien-Joseph Perrier, prêtre, en remplacement de Raymond-Mathieu Le Gril. résignataire (septembre 1713) ; — de l'église paroissiale Saint-Salomon, faubourg de Vannes, au profit de René Émeraut, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral de Vannes, en remplacement de Jean Blay, prêtre et promoteur du diocèse, décédé (octobre 1713) ; — de l'église paroissiale Sainte-Croix de Josselin, au profit de Pierre Hardy, prêtre du diocèse, présenté par Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne, abbé de Saint-Sauveur de Redon, en remplacement de N. Chausson, décédé ; — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de noble et discret Louis de Keralbaut, prêtre, chanoine de ladite cathédrale, présenté par messire Grégoire de Keralbaut, chevalier, seigneur de Cardelan ; — de la chapellenie de Sainte-Marguerite, desservie en la chapelle de la maison de Cardelan, paroisse de Baden, au profit de Joseph Jaffrigo, prêtre du diocèse, présenté par messire Grégoire de Keralbaut, sieur dudit lieu de Cardelan (janvier 1714) ; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Caden, au profit de Guillaume Le Chesne, présenté par François Boullo, laboureur (mars 1714) ; — de l'église paroissiale de Berné, au profit de messire N. Le Brandouilec, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Bouczo, résignataire ; — de l'église paroissiale de Radenac, au profit de François Lucas, prêtre du diocèse, en remplacement de Gilles Pierre, décédé (avril 1714) ; — de la chapellenie dite du Prateau, desservie en l'église paroissiale de Marzan, au profit de Morin Vaugrenard, acolyte ; — des chapellenies de Saint-Sébastien et de Saint-Yves, desservies en l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, au profit de Julien de Lourme, clerc du diocèse, présenté par Olivier de Lourme, fabrique en charge de ladite paroisse Saint-Salomon ; — de la chapellenie de Sainte-Julienne, desservie en l'église paroissiale de Sérent, au profit d'Yves des Boys, acolyte, présenté par Jeanne Drouin, demoiselle du Bois-Hervé ; — de l'église paroissiale de Noyalo et chapellenie du Racquer, au profit de François Le Marouil, présenté par le chapitre cathédral de Vannes, en remplacement d'Henri Janno, résignataire ; — de l'église paroissiale de Plaudren, au profit d'Henri Jéhanno, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral de Vannes, en remplacement de Laurent de Kersivien, décédé (mai 1714) ; — de l'église paroissiale de Plaudren, au profit de François Le Marouil, prêtre du diocèse, en remplacement d'Henri Jéhanno, résignataire ; — de l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, au profit de Louis Bernard, prêtre du diocèse, en remplacement de René Émereau, décédé ; — de la chapellenie fondée par feu messire René de

Trévegat en l'église paroissiale de Plaudren, au profit de Pierre Pourchasse, prêtre du diocèse, présenté par François Le Marouil, recteur de la paroisse (juillet 1714); — de la chapellenie de Saint-Julien, desservie en l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, au profit de François Guyot, clerc du diocèse, présenté par le recteur de ladite paroisse; — de la paroisse de Guénin, au profit de Vincent Mahé, prêtre du diocèse, en remplacement de Michel Guégan, décédé (septembre 1714). — Provision, par Frère François Maurel, docteur en théologie de la Faculté de Paris, ministre de la maison de Notre-Dame de Rieux, ordre de la Trinité, du prieuré de Saint-Julien de Cadoudal, paroisse de Plumélec, au profit de Félix Guillou, prêtre, religieux profès dudit ordre (août 1709); — par Henri-Emmanuel de Rosqueste, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Gildas de Rhuis, du prieuré de Locminé, au profit de Georges Botherel, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît (octobre 1710); — par Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne, abbé de Saint-Sauveur de Redon et de Saint-Pierre et Saint-Paul de Conches, du prieuré de Sainte-Croix de Josselin, ordre de Saint-Benoît, au profit de Joseph de La Pomelie, prêtre du diocèse de Limoges (avril 1713). — Provision, par le Pape, d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, au profit de Julien Renat, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de François Jamays, résignataire (avril 1710.) — Provision, par l'Évêque : d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, au profit de noble et discret messire Joseph Butault de La Chateigneraye de Marzan, docteur de Sorbonne, recteur de Languidic et vicaire général du diocèse, en remplacement de François-Bon Huchet de La Bédoyère, clerc, résignataire (juillet 1709); — au profit de Joachim de Trévellec, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Renat, résignataire (avril 1710); — au profit de noble Jean-François Dondel, clerc du diocèse, en remplacement de Denis Le Camp, prêtre, décédé (juin 1710); — d'un canonicat de l'église collégiale de Guémené, au profit de Charles-Joseph Le Corre, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, en remplacement de Jean Le Tohic, décédé (janvier 1710); — au profit de Me Henri Le Coustumer, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, en remplacement de François de La Chasse, décédé (mai 1714). — Nomination, par l'Évêque, de Me Pierre de Chalons, prêtre, docteur en théologie, recteur de Sarzeau, aux fonctions d'official du diocèse de Vannes (octobre 1711); — *Item*, par le même, de Me Jacques Le Gallic, prêtre du diocèse, licencié en droit civil et canonique, aux fonctions de promoteur du diocèse (septembre 1713). — Fondation : par noble homme Louis Regnard, sieur de Kerlevarec, marchand à Auray, de deux messes basses par semaine en la chapelle de Saint-René de l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, moyennant 8 perrées de froment rouge et 9 l. t. de rente annuelle (octobre 1709); — par missire Gilles Demarbre, prêtre, recteur de la paroisse de Bains, d'une messe basse hebdomadaire et d'un service annuel en ladite église paroissiale, moyennant 40 l. de revenus (mars 1710); — par demoiselle Marie-Françoise Mynier, d'une messe hebdomadaire en l'église des PP. Dominicains de Vannes, moyennant 37 l. 10 s. de rente perpétuelle; — par Jean Bertho, soldat, demeurant ordinairement à Paris, de quatre messes en l'église paroissiale de Bieuzy (mai 1711); — par Joseph Le Troadec, d'un service annuel en l'église paroissiale de Plouray (août 1711); — par Laurent Le Bellégo, de dix *messes ordinaires* par an en l'église paroissiale de Carnac (juillet 1712); — par Jean Le Queroué, d'une messe basse en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, moyennant 18 l. t. de rente; — par Roux Tournour, homme de labeur, de quinze messes par an, en la chapelle neuve bâtie à l'entrée du bourg de Malansac en l'honneur des bienheureux Saint-Jacques et Saint-Colomban, moyennant 7 l. 10 s. de rente annuelle (octobre 1712); — par Béatrix-Marie de Granier, demoiselle de Lisiac, demeurant en la maison noble de La Grationnaye, paroisse de Malansac, d'une messe basse hebdomadaire en la chapelle de Saint-Mathurin, même paroisse, moyennant 25 l. de rente annuelle (novembre 1713); — par Thomas Le Mouel, laboureur et consorts, de de 18 messes basses par an en l'église paroissiale d'Arradon, moyennant 9 l. de rente; — par Louise Guyhar, dame de La Rivière, de deux messes par semaine en l'église paroissiale de Brains, moyennant 50 l. de rente (décembre 1713); — par

demoiselle Anne Garnier, d'une retraite décennale dans la paroisse de Questembert, moyennant 980 l. versées entre les mains de missire Pierre Rodes, prêtre de la Congrégation de la Mission, supérieur du séminaire de Vannes (avril 1714). — Testament d'écuyer Jean Guymarho, sieur de Kermeur, demeurant au manoir noble de la Mouhic (Lamouhic), paroisse de Caudan (octobre 1710); — de Michel Le Penven, laboureur, de la paroisse de Plaudren (janvier 1711); — de Noël Madec, paroissien de Carnac (mars 1711); — de Françoise Léty, du bourg paroissial de Pluvigner (avril 1711); — de Jean Le Rohellec, laboureur, demeurant à Kerlouet, paroisse de Locmariaquer (juillet 1711); — de Thomase Guého, veuve d'Yves Bégo, demeurant au village de Rohé, paroisse de Questembert; — de Pierre Le Maguérec, marchand drapier, de la paroisse de Questembert (octobre 1711); — de Marie Le Goale, veuve de Guillaume Le Tallec, du village de Kerguenno, paroisse d'Inguiniel; — d'Alain Le Moing, laboureur, demeurant au village de Couetrivalan, paroisse de Séglien (janvier 1713); — de M° Louis de Bray, ancien officier de plusieurs juridictions, et de Françoise André, son épouse, demeurant au village de Bosné, paroisse de Saint-Just (mars 1713). — Donation par messire Pierre-Marie de Francheville, d'un principal de 3,000 l. à partager entre l'hôpital général de Vannes et celui des incurables de la même ville (novembre 1711). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente, au profit de Jean Guymar, clerc tonsuré, étudiant en la maison des Lazaristes de Paris, par Guillaume Guymar, son père, de la paroisse de Guidel; — au profit de Vincent Robert, clerc du diocèse, étudiant au séminaire de Vannes, par Noël Robert, laboureur, et Guillemette Gounan, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — au profit de Jean Le Poder, étudiant au séminaire de Vannes, par Simon Le Poder, laboureur, son père, de la paroisse de Baud (août 1709); — au profit de Jean Le Floch, étudiant au séminaire de Vannes, par Louis Le Floch et Guillaume Guillaumet, ses père et mère, de Noyal-Pontivy; — au profit de Vincent Kerlerho, étudiant au collège de Vannes, par Perrine Le Bras, veuve Kerlerho, sa mère, de la paroisse de Plouhinec (octobre 1709); — au profit de Denis Le Paillard, étudiant au séminaire de Vannes, par Jacques Le Paillard, son père, de la paroisse d'Erdeven; — au profit de Jean Hervé, clerc tonsuré, par Yves Hervé, son père, laboureur, de la paroisse de Saint-Nolff; — au profit de Jean Giquello, clerc tonsuré, par Marc Giquello, son père, maréchal forgeur, et Yvonne Guillaume, veuve de François Le Delaizir, tous deux de la paroisse de Saint-Nolff; — au profit de Jean Le Hène, étudiant en théologie, par Jean Le Gallic, laboureur, son oncle, du bourg paroissial de Baud; — au profit de Jean Cozette, par M° Pierre Cozette, greffier de la juridiction royale de Sarzeau, son frère, époux de demoiselle Catherine Nizan (janvier 1710); — au profit de Corneille Guézel, étudiant au séminaire de Vannes, par François Guézel, son père, de la paroisse de Carnac; — au profit de Pierre Jégouic, par Jean Jégouic et Anne Le Clainche, ses père et mère, de la paroisse de Bieuzy; — au profit de Julien Kerhouant, étudiant au séminaire de Vannes, par Yves Kerhouant, son père, de la paroisse de Languidic; — au profit d'Yves Daniel, par Gilles Le Dréan, son beau-père et Catherine Plunian, sa mère, veuve, en premières noces, de Julien Daniel, tous deux du bourg paroissial de Grandchamp (février 1710); — au profit de Joseph Joannic, acolyte, étudiant en théologie sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Jean Joannic et Mathurine Grignon, ses père et mère, du village de Guer, paroisse de Ploërmel; — au profit de Claude Housset, séminariste à Vannes, par Julien Housset, son père, de la paroisse de Malansac; — au profit de Charles Fonchay, séminariste à Vannes, par honorables gens Charles Fonchay et Françoise Mahé, ses père et mère, de la ville et paroisse de Péaule; — au profit de Joseph Ryo, séminariste à Vannes, par Yves Ryo, marchand, et Jeanne Gratien, ses père et mère, de la ville et paroisse de Péaule; — au profit de Jean Le Crossin, séminariste à Vannes, par honorable femme N. Le Chesne, sa mère, veuve de J. Le Crossin, de la paroisse de Questembert; — au profit de Jean Tanguy, séminariste à Vannes, par Julien Tanguy et Renée Le Cabellec, ses père et mère, de la paroisse de Plouay; — au profit de Simon Guégan, séminariste à Vannes, par Claude Guégan, son père, ménager, de la paroisse de

Guénin; — au profit de Georges Lamour, par Jean Lamour et Louise Le Guennec, ses père et mère, de la paroisse de Réguiny; — au profit de François Hangouet, par Simonne Guého, sa mère, veuve de Mᵉ François Hangouet, épouse, en secondes noces, de Mᵉ Mathurin Fablet, notaire, de la paroisse de Quily (mars 1710); — au profit de Joseph Desgrez, séminariste à Vannes, par Olivier Desgrez, son père, laboureur, de la paroisse de Limerzel; — au profit de René Pautremat, clerc mineur, par Perrine Labouro, sa mère, veuve de Julien Pautremat, de la ville de La Gacilly, paroisse de Carentoir; — au profit de Pierre Le Guyader, séminariste à Vannes, par Anne Gourguy, sa mère, veuve de Pierre Le Guyader, demeurant au Bas-Pontscorff, paroisse de Cléguer; — au profit de Louis Advisse, étudiant au séminaire, par le sieur Louis Danet, marchand à Vannes; — au profit de Guillaume Fohanno, séminariste à Vannes, par Louise Lohé, sa mère, veuve de Jean Fohanno, de la ville de Locminé (avril 1710); — au profit de Jacques Moisan, séminariste à Vannes, par Guillaume Moisan, son père, ménager, de la paroisse de Bignan; — au profit de Julien Jafferlot, séminariste à Vannes, par missire François Lubert, prêtre de la paroisse de Péaule; — au profit de Jean Sanson, étudiant chez les PP. Jésuites de Vannes, par Marie Le Guével, sa mère, veuve de Jean Sanson, et René Le Guével, son oncle, des paroisses de Crédin et de Noyal-Pontivy; — au profit de Joseph Le Tallec, par autre Joseph Le Tallec, son père, laboureur, de la paroisse de Pluvigner; — au profit de Jean Morgan, par Louis Morgan, maître chirurgien, et Jeanne Duchemin, ses père et mère, de la ville et paroisse de Locminé; — au profit de François Guézo, clerc tonsuré, par Sébastien Guézo, son père, marchand, du bourg de Surzur; — au profit de Jean Le Dors, par Pierre Le Dors, son père, de la paroisse de Pluméliau; — au profit de Vincent Le Bourhys, par René Le Bourhys, son père, de la paroisse de Mellionnec; — au profit de Julien Danet, étudiant sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par Vincent Danet et Guillemette Le Laux, ses père et mère, de la paroisse de Plumelec; — au profit de Julien Lamour, par François Lamour, son père, de la paroisse de Pleugriffet; — au profit de Vincent Le Breton, par autre Vincent Le Breton, son père, laboureur, de la paroisse de Malguénac; — au profit de Julien Le Gallic, par Jeanne Leprée, veuve de Louis Le Gallic, sa mère, de la paroisse de Baud; — au profit de François Nicolas Le Gelloux, séminariste à Vannes, par demoiselle Marie Le Gelloux, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo (mai 1710); — au profit de Mathurin Le Puillon, par dame Anne-Marie Le Roy, sa mère, veuve de noble homme Guillaume Le Puillon, vivant sieur de Boblay, épouse, en secondes noces, de Mᵉ Vincent Laigneau, sieur de Villeneuve, conseiller procureur du Roi en la sénéchaussée d'Hennebont; — au profit de François Rousseau, par André Rousseau, son père, demeurant sur le Marché de Vannes, paroisse Saint-Salomon (juin 1710); — au profit de Gilles Le Port, séminariste à Vannes, par Julien Le Port, veuf de Jeanne Michel, de la paroisse d'Erdeven (décembre 1710); — au profit de Julien Le Hay, par Jeanne Le Gal, veuve de Jean Le Hay, du bourg de Grandchamp; — au profit de Louis Jonno, clerc étudiant, par honorable homme Guillaume Jonno, son père, demeurant au village de Kerjonno, paroisse de Buléon; — au profit de Jean Le Bourbasquet, clerc tonsuré, par Abel Le Bourbasquet, laboureur, son père, de la paroisse de Sulniac; — au profit de Mathieu Cailloce, séminariste à Vannes, par Gilles Cailloce, son père, de la paroisse de Carnac (janvier 1711); — au profit de Jean-Marie de Castel, séminariste à Vannes, par messire François de Castel, et demoiselle Françoise Le Floch, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Servan (février 1711); — au profit de Michel Blon, séminariste à Vannes, par Louis Blon et Jeanne Caignart, ses père et mère, de la paroisse de Plouray; — au profit de Jacques Cano, par Yves Cano et Jean Le Sager, de la paroisse de Bubry; — au profit de Julien Bellec, par Marie Le Divehat, sa mère, de la paroisse de Melrand; — au profit de Pierre Gautier, séminariste à Vannes, par autre Pierre Gautier, son père, de la paroisse de Malansac; — au profit de Melaine Besnier, séminariste à Vannes, par Alexandre Besnier, sieur de Boisgaudin, son père, sénéchal de la juridiction de Deil, veuf de demoiselle Isabelle Chesnaye, de la paroisse de Rieux; — au profit de Julien Hangouet, écolier, étudiant à Vannes, par

Mᵉ François Hangouet, notaire et procureur, et honorable femme Simonne Caret, ses père et mère, de la paroisse de Sérent (mars 1711); — au profit de Julien Priou, séminariste à Vannes, par Jeanne Barniquel, sa mère, veuve de Marc Priou, de la paroisse de Béganne; — au profit de Joseph Le Lièvre, par Mathurin Le Lièvre, laboureur, et Françoise Journis, ses père et mère, de la paroisse de Béganne; — au profit de Jacques Plénier, séminariste à Vannes, par Guillemette Le Bigot, sa mère, veuve de Jean Plénier, de la paroisse de Guern; — au profit de Guillaume Mouraut, séminariste à Vannes, par Françoise Martin, sa mère, veuve d'Alain Mouraut, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac; — au profit de Jacques Daufart, séminariste à Vannes, par Pierre Daufart, son père, de la paroisse de Malansac; — au profit de François Malteste, par Jacques Malteste, laboureur, et Perrine Laudren, ses père et mère, demeurant en la maison noble de Kerdréan, paroisse de Noyal-Muzillac; — au profit de Guillaume Grayo, séminariste à Vannes, par Mᵉ Joseph Sanyvo et demoiselle Perrine Grayo, son épouse, de la paroisse de Limerzel; — au profit de Thomas Coëtmeur, par honorable femme Anne Boudet, veuve d'Yves Coëtmeur, sa mère, du bourg trévial de Saint-Géran, paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Joseph Le Monnier, séminariste à Vannes, par demoiselle Guillemette Le Bourdal de Querfalhan, sa mère, de la ville et paroisse de Locminé; — au profit de Marc Le Guen, séminariste à Vannes, par Nicolas Le Guen et Jacquette Gillet, ses père et mère, de la paroisse de Moréac; — au profit de Mathurin Guitton, séminariste à Vannes, par Mᵉ Guillaume Guitton, seigneur de Sourville; — au profit de Pierre Cléquin, séminariste à Vannes, par Étienne Cléquin, ménager, et Françoise Le Bras, ses père et mère, de la paroisse de Pluméliau (avril 1711); — au profit de Jacques Roudic, séminariste à Vannes, par Mᵉ Jacques Roudic, sieur du Merlon, greffier de la juridiction de Bavalan, son père, demeurant au manoir noble de Trémelgon, paroisse d'Ambon; — à son profit, par Jean Le Ridant, clerc tonsuré, héritier de feu Pierre Le Ridant, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de François Launay, séminariste à Vannes, par Olivier Launay et Marguerite Jouanguy, ses père et mère, de la trêve de Saint-Aubin, paroisse de Plumelec; — au profit de Jean Masson, par Julien Masson, son père, fermier de la maison de Béhellec, paroisse de Saint-Marcel; — à son profit, par Louis Kerrignart, clerc tonsuré du diocèse, héritier de feu son père, de la paroisse de Sarzeau; — au profit d'Augustin Odic, par Ursule Guyot, veuve d'honorable homme Jean Odic, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit d'Olivier Triffen, par François Triffen, ménager, et Françoise Le Camp, ses père et mère, de la trêve de Saint-Éloi-Kerfourn, paroisse de Noyal-Pontivy; — à son profit, par Yves Fleury, héritier de défunts René Fleury et Vincente-Renée Olivier, ses père et mère, de la paroisse de Lantillac (mai 1711); — au profit de François Guillet, clerc tonsuré du diocèse, par Pierre Guillet, laboureur, veuf de Jeanne Raoullais, de la paroisse de Sixt; — au profit de Mathieu Le Fournier, clerc tonsuré, héritier de feu Jean Le Fournier, demeurant avec Jeanne Le Barbier, sa mère, en la rue basse de Calmont, faubourg de Vannes; — à son profit, par Jean-Joseph Boutouillic, sieur du Castello, étudiant au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, ville et diocèse de Paris (novembre 1711); — à son profit par Jacques-Pierre Fauché, clerc tonsuré, fils de défunt Jacques Fauché, vivant lieutenant de frégate du Roi, et de dame Catherine Noël; — au profit de René Le Floch, clerc tonsuré, par René Le Floch, sieur de La Carière, pilote entretenu au Port-Louis, son père; — au profit de François Benoist, clerc tonsuré, par Jean-Marie Benoist, de Lorient, son frère (décembre 1711); — au profit de Bertrand Auffret, par Julien Auffret l'aîné, son père, du village de Couetatoux, paroisse de Carnac; — au profit de Pierre Carbonel, clerc tonsuré, par messire Pierre Carbonel, prêtre de la paroisse de Cléguer, son oncle (janvier 1712); — au profit de Mathurin Rousseau, clerc tonsuré, par le sieur Louis Rousseau et demoiselle Mathurine Gudic, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (février 1712); — au profit de Jérôme Le Pessec, séminariste à Vannes, par Mᵉ Jérôme Le Gallic, notaire et procureur de la juridiction de Quinipily, du bourg de Bieuzy; — au profit de Louis Fleury, séminariste à Vannes, par vénérable et discret Mˡʳᵉ Guy Ruban, prêtre, du bourg paroissial de Pluherlin; — au profit d'Yves Le Fraper, par Mathurin Le Fraper et Marie Le Moing, ses père et mère, de la pa-

roisse de Landévant; — au profit de Claude Pezdron, clerc tonsuré, par Marie Le Pautremat, veuve d'Olivier Pezdron, et Jean Pezdron, son fils, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — au profit de Thomas Pierre, par honorable homme Henri Pierre et Julienne Le Gouarain, ses père et mère, du bourg paroissial de Saint-Jean-Brévelay; — au profit de Jean Jagu, par honorable femme Françoise Guilloré, veuve Jagu, et par Me David Le Luel, greffier de Saint-Jean-Brévelay; — au profit de Mathurin Kervadec, par René Kervadec, son père, de la paroisse de Landaul; — au profit de Jean Le Moing, clerc tonsuré, par Yves Le Moing, son père, de la paroisse de Merlevenez (mars 1712); — au profit de Jean Bertin, par Louis Bertin, son père, de la paroisse de Plœmeur; — au profit de Sébastien Le Grand, par François Séveno, son beau-frère, de la paroisse de Bignan; — au profit de Jean Le Mair, séminariste à Vannes, par Louis Le Mair, son père, de la paroisse de Pluvigner; — au profit de Mathurin Perodo, séminariste à Vannes, par Louis Perodo, laboureur, son père, de la paroisse de Noyalo; — au profit de Julien Nizan, par Jean Nizan et Françoise Calis, ses père et mère, de la paroisse de Guégon; — au profit de Vincent Jégo, clerc tonsuré, par Jean Jégo et Jeanne Le Bosic, ses père et mère, de la paroisse de Plouhinec; — au profit de Pierre Valy, séminariste à Vannes, par Jean Valy et Perrine Lentrein, ses père et mère, de la paroisse de Radenac; — au profit de Jean Brien, clerc tonsuré, par missire Guillaume Mahéo, recteur de Questembert, Guillaume Daniel et Jean Poiriau, prêtres de la dite paroisse, Jacques Largent, procureur fiscal de Cohignac, Gilles Fleury et François Lanier, notaires et procureurs, Jean Évenno et François Morin, marchands en la dite ville de Questembert; — au profit de Louis Le Garf, clerc tonsuré, par Guillaume Le Bihan, son tuteur, de la paroisse de Plouhinec; — au profit de Pierre Guyot, séminariste à Vannes, par Mathurin Guyot et Françoise Robin, ses père et mère, de la ville de Redon; — au profit de Julien Gratien, clerc tonsuré, par Yvonne Morice, veuve de François Gratien, et autres donateurs, de la paroisse de Péaule; — au profit d'Yves Le Quentrec, séminariste à Vannes, par Louis Le Quentrec, laboureur, son père, de la paroisse de St-Allouestre; — au profit de Sébastien Rio, séminariste à Vannes, par Julien Rio, laboureur, son père, de la paroisse de Baden; — au profit d'Yves Le Garnec, séminariste à Vannes, par Julien Le Garnec, son père, de la paroisse de Sulniac; — au profit de Géran Tufin, par honorables gens François Tufin et Perrine Cadoret, de la trêve de Saint-Géran, paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Jean Flouren, par Pierre Flouren, tailleur d'habits, de la paroisse de Plumelin; — au profit de Louis Le Diberder, par Yves Le Diberder, laboureur, son père, de la paroisse de Guern; — à son profit, par Thuriau Hirquair, clerc tonsuré, demeurant au village de Locmaria, paroisse de Kervignac; — au profit de Jean Poulfourn, séminariste à Vannes, par Jean Le Tadic, maréchal, de la paroisse de Guern; — au profit de Jean Le Gallic, séminariste à Vannes, par Jeanne Le Pré, veuve de Louis Le Gallic, de la paroisse de Baud; — au profit de François Mouésan, par autre François Mouésan, laboureur, et Jeanne Dufusche, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Gravé; — au profit de Georges Guillard, par Pierre Guillard et Yvonne Lamour, ses père et mère, de la paroisse de Naizin; — au profit de Nicolas Guyot, par Jeanne Ruet, sa mère, veuve de Pierre Guyot, de la paroisse de Marzan, et autres donateurs; — au profit d'Yves Robin, par Guillemette Salloux, sa mère, du village de la Ville-d'Aval [paroisse de la Gacilly] (avril 1712); — au profit de Pierre Dréan, par Jean Dréan et Françoise Trévelo, ses père et mère, de la paroisse de Guégon; — au profit de Joseph Hellard, séminariste à Vannes, par René et François Hellard, de la paroisse de Caden, et autres donateurs; — au profit de Claude-Ange Le Gouallec, par Jean Le Gouallec, son frère et tuteur, de la paroisse de Languidic (mai 1712); — au profit de Joseph Benoist, séminariste à Vannes, par Yves Benoist, maître de barque, et Françoise Mahé, ses père et mère, du bourg de l'Ile-d'Arz (août 1712); — au profit de Gilles-Joseph Moro, séminariste à Vannes, du bourg trévial du Roc-Saint-André, paroisse de Sérent; — au profit de Bertrand Le Gouvello, par dame Marie Morice, veuve de Bertrand Le Gouvello, sieur de Kersivien, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (septembre 1712); — au profit de Jean François Cilart de Kerampoul, clerc demeurant à Paris, rue d'Enfer, paroisse Saint-Sulpice, par missire Claude Cillart

de Kerampoul, recteur d'Arradon, son frère (décembre 1712); — au profit de Jean-Joseph Marion de La Sente, par noble homme Mathurin Marion, sieur de la Sente, et dame Catherine Le Mordunt, ses père et mère, de la paroisse de Glénac (février 1713); — au profit de Jean Joubinet, par René Silloret, laboureur, son beau-frère, du village de la Guionnais, paroisse de Langon; — au profit de Hyacinthe Glard, par Mᵉ Jean Glard, son père, notaire et procureur de la juridiction du marquisat de Pontcallec, demeurant en la ville de Plouay; — au profit de Michel Keroret, clerc étudiant, par Yves Keroret et Michelle Kerserho, ses père et mère, de la paroisse de Mendon; — au profit de Julien Fraval, acolyte, par Mᵉ Olivier Fraval, procureur fiscal, et demoiselle Louise Cadoux, de la paroisse de Guern; — au profit de Philippe Le Chaplain, par Louis Le Chaplain, son frère, de la paroisse d'Erdeven (mars 1713); — au profit de Pierre Kermorvan, séminariste à Vannes, par Marguerite Ezanno, veuve de Pierre Kermorvan, de la paroisse de Carnac; — au profit de Pierre-Guillaume Rolland, par honorable homme Guillaume Rolland, son père, marchand tanneur à Pontivy; — au profit de Michel Le Corre, par Yves Le Corre et Françoise Le Querré, ses père et mère, de la paroisse de Remungol; — au profit de Louis Le Bris, par Charles Le Bris et Mathurine Le Mouel, ses père et belle-mère, de la paroisse de Cadelac, diocèse de Saint-Brieuc; — au profit de Pierre Laisné, séminariste à Vannes, par Sébastien Le Veut, laboureur, et Jeanne Laisné, ses beau-frère et sœur, de la paroisse de Baden; — au profit d'Yves Le Lain, étudiant en philosophie au collège de Vannes, par Julien Le Lain et Françoise Jéhanno, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de François Jéhanno, par honorables gens Pierre Jéhanno et Françoise Robo, ses père et mère, de la paroisse de Noyal [-Pontivy]; — au profit de N. Lemer, séminariste à Vannes, par Jean Lemer et Marguerite Audic, ses père et mère, de la paroisse de Pluvigner; — au profit d'Yves Lorgeoux, par Guillaume Lorgeoux, son père, de la paroisse de Plumergat; — au profit de Jean Simon, par Olive Le Couriaut, sa mère, veuve d'Hervé Simon, de la paroisse de Pluneret; — au profit de Jean Le Diagon, par Jacquette Bocher, de la paroisse de Guern (avril 1713); — au profit de François Nicolas, par autre François Nicolas, son père, et Marie Le Moing, de la paroisse de Bignan; — au profit de Louis Le Moing, séminariste à Vannes, par Yvonne Dano, femme Le Hen, veuve de Jean Le Moing, de la paroisse de Naizin; — au profit de Jean Rupo, par noble homme Julien Rupo, sieur du Rodun, son père, demeurant en la ville de Rohan; — au profit de Julien Froc, par Étienne Froc, laboureur, son père, de la paroisse de Bains; — au profit de Joseph Le Borgne, séminariste à Vannes, par Guillaume Le Borgne, son père, et autres donateurs, de la paroisse de Caden; — au profit de Julien Cadio, par Françoise Le Rideaux, sa mère, veuve de Mathurin Cadio, de la paroisse de Béganne; — au profit d'Olivier Alioux, par Mathurin Alioux, laboureur, son père, de la paroisse de Réguiny; — au profit de Jean Huerman, acolyte, par Jean Huerman, homme de labeur, et Perrine Le Hellay, ses père et mère, de la paroisse de Berric; — au profit de Joseph Lucas, par demoiselle Louise Guimaut, sa mère, veuve du sieur Jacques Lucas, demeurant en la ville close de Vannes, rue Saint-François; — au profit d'Aignan Le Feuvre, par Guillaume Le Feuvre, laboureur, de la paroisse de Larré; — au profit de François Le Gall de Cuffiou, abbé de Bonnacourcy (?), séminariste à Vannes, par messire Louis Le Gall de Cuffiou, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur du Palevar de Ménoray, conseiller honoraire au parlement de Bretagne, et dame Marie-Anne d'Eu, ses père et mère, demeurant en leur château de Ménoray, paroisse de Locmalo; — au profit de Julien Le Gallic, par Pierre Le Gallic, laboureur, et Françoise Rozo, ses père et mère, de la paroisse de Séné; — au profit de Mathurin Goudal, par Jean Le Breton, marchand, demeurant faubourg Sainte-Croix à Josselin; — au profit de Louis Malherbe, par autre Louis Malherbe, son père, de la paroisse de Guégon; — au profit de Jean Daniel, par autre Jean Daniel, son père, de la paroisse de Plouhinec (mai 1713); — au profit de Jean Guymar; par missire Olivier Rostiel, Jacquette Guymar, veuve de François Bocher, et autres donateurs, de la paroisse de Plumelec (juin 1713); — à son profit, par Jean Audren, clerc tonsuré, de la paroisse de Plouhinec (juillet 1713); — au profit de Thomas Machefaux, par André Machefaux et Jean Dréan, laboureurs, de la paroisse de Sarzeau;

— à son profit, par Jacques Cougan, séminariste à Vannes, de la paroisse de Treffléan (septembre 1713); — au profit d'écuyer Pierre-Louis Le Métayer, étudiant chez les RR. PP. Jésuites de Vannes, par écuyer Jacques-Joseph Le Métayer et dame Françoise-Anne de Sérent, ses père et mère, demeurant en leur maison noble de la Ville-Neuve, paroisse de Plélauff (novembre 1713); — au profit d'André Avrillon, par noble homme Louis Avrillon, sénéchal de la juridiction de la Forêt, Lanvaux, Pluvigner et vicomté de Kérambourg, et Catherine Kergoff, ses père et mère (décembre 1713); — au profit de Jean Botté, séminariste à Vannes, par le sieur Julien Botté, marchand de draps, et Marie Guéhar, ses père et mère, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — au profit de Julien Raoul, séminariste à Vannes, par Louis Raoul, laboureur, et Anne Lequellec, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis; — au profit de Joseph Roux, étudiant en la ville de Nantes, par honorable femme J. Sébille, veuve de Jean Roux, sa mère, de la paroisse des Fougerêts (février 1714); — au profit de Vincent-Louis Mallet, par le sieur François Mallet, son père, maître apothicaire à Vannes; — au profit de Laurent Le Martellot, séminariste à Vannes, par Vincent Le Martellot et Julienne Hervé, ses père et mère, de la paroisse de Crach; — au profit d'Yves Henrio, séminariste à Vannes, par Jean Henrio, son père, meunier, de la paroisse de Plumelin; — au profit de Claude Audren, séminariste à Vannes, par Vincent Audren, son frère, marchand, de la paroisse de Plumelin; — au profit de Jean Le Jeune, par Barnabé Le Jeune, son père, cabaretier, de la paroisse de Locminé; — au profit de Julien Jonnio, par Jeanne Jonnio, veuve de Pierre Le Roy, de la paroisse de Naizin; — au profit d'Olivier Le Pavec, par Pierre Le Pavec, ancien maître de barque, et Perrine Touscat, ses père et mère, de la frairie de Coueterscouf, paroisse de Sarzeau (mars 1714); — au profit de Georges Le Portz, par Michel Le Portz et Anne Le Germain, ses père et mère, de la paroisse d'Erdeven; — au profit de Jean Claret, par Jacquette Salmart, veuve de Jean Claret, sa mère, de la paroisse de Sérent; — à son profit, par noble Garçon de Crousil, sieur de la Touche, de la paroisse de Langon; — au profit de Julien Le Frêne, séminariste à Vannes, par Jérôme Le Frêne, laboureur, son frère, de la trêve de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec; — à son profit par François Le Boterf, séminariste à Vannes, du village de Ransquivy, paroisse de Noyal-Muzillac; — au profit de Julien Elain, par François Elain, laboureur, et Vincente Le Boterf, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — au profit de Maurice Jan, par Allanette Duclos, sa mère, de la paroisse de Baud; — à son profit, par Antoine Morin, séminariste à Vannes, de la dite ville, héritier de Me Charles Morin et de demoiselle Suzanne Le Thieis, ses père et mère; — au profit de Joseph Le Breton, par Julien Le Breton, son père, marchand, de la paroisse de Pleucadeuc; — au profit de François Martin, par Guyonne Guézo, veuve de René Martin, sa mère, de la paroisse de Pleucadeuc; — au profit de Pierre Burban, par Jean Rivière, laboureur, de la paroisse de Saint-Jacut; — au profit d'Olivier-Charles Richer, par écuyer Jean Richer et dame Jeanne-Marie Bouchery, demeurant en la ville de Vannes (avril 1714); — au profit de Noël Prioul, séminariste à Vannes, par François Prioul, laboureur, veuf de Renée Bergard, son père, de la paroisse de Ruffiac; — au profit de Louis Le Flô, séminariste à Vannes, par dame Catherine Guiler, sa mère, veuve de noble homme Vincent Le Flô, seigneur de Kerloix, de la paroisse de Malguénac; — au profit de Jean Le Normand, par Hélène Busnel, veuve d'Henri Le Normand, sa mère, de la paroisse de Péaule; — au profit de Me Pierre Le Peltier, par Mathurin Le Peltier et Marie Le Bihan, ses père et mère, de la paroisse d'Elven; — au profit de Jean Tatart, par Jacques Tatart et Julienne Rollo, ses père et mère, de la paroisse de Ruffiac; — au profit de Louis Rouxel, séminariste à Vannes, par Louis Cocquer, *coutumier*, et Yves Racouet, boulanger, de la ville de Rochefort, ainsi que par Jean Rouxel, laboureur, de la paroisse de Malansac; — à son profit, par Jacques Arz, clerc tonsuré, de la paroisse d'Ambon; — au profit de N. Le Bigot, par Jacques Le Bigot et Jeanne Feubvrier, ses père et mère, de la paroisse de Radenac; — à son profit, par Bertrand Dupé, séminariste à Vannes, de la paroisse de Carentoir; — au profit de Mathurin Le Breton, par autre Mathurin Le Breton et Renée Gourmil, ses père et mère, de la paroisse de Guégon; — au

profit de messire Jean de Lantivy, étudiant au collège des PP. Jésuites de Vannes, par écuyer Jean de Lantivy et dame Françoise Guimarho, seigneur et dame de Kersabiec, paroisse de Riantec; — au profit de Thuriau Thomas, séminariste à Vannes, par Claude Thomas, laboureur, et Perrine Bray, ses père et mère, de la paroisse de Berric; — au profit de Vincent Mouraut, par noble et discret missire Alexandre Rogon, recteur de Plouhinec; — au profit de N. Le Mézec, par le sieur Pierre Guillard et demoiselle Olive Le Mézec, ses beau-frère et sœur, de la paroisse de La Nouée (Lannouée), diocèse de Saint-Malo; — au profit de Mathurin Jouan, par Marie Thomas, veuve de Jean Jouan, sa [mère et] tutrice [de la paroisse] de Locoal-Hennebont; — au profit de Laurent Hulcoq, par Jacques Pourchasse, de la paroisse d'Elven; — au profit de Guillaume Caradec, par Joseph Caradec, marchand, de la paroisse de Locminé; — au profit de Charles Simon, par Olive Le Couriault, veuve Simon, sa mère, de la paroisse de Pluneret (mai 1714); — au profit du sieur Pierre Cozette, par Mᵉ Pierre Cozette, greffier de la juridiction royale de Rhuis, et demoiselle Catherine Nizan, ses père et mère, de la paroisse de Sarzeau (juin 1714); — au profit de Louis Philippe, par Guénaël Philippe et Julienne Denmat, ses père et mère, de la paroisse Saint-Salomon, faubourg de Vannes (juillet 1714); — à son profit, par René Le Priol, clerc tonsuré, de la paroisse de Riantec, héritier de défunts nobles gens Bertrand Le Priol et Andrée Le Magadure, ses père et mère, de la paroisse de Riantec (décembre 1714); — au profit de François Jouannic, par Louis Jouannic et Catherine Bocher, ses père et mère, de la paroisse d'Elven (février 1715). — Certificat de vêture : pour demoiselle Catherine Le Corre, fille de Charles-Joseph Le Corre, sieur du Sulado, avocat en la cour, procureur d'office de la principauté de Guémené, et de demoiselle Marguerite de La Chasse, novice au couvent des Ursulines d'Hennebont; — pour demoiselle Thérèse Caignar, fille d'écuyer Julien Caignar et de demoiselle Marie Le Milloch, novice au même monastère; — pour demoiselle Renée-Corentine de La Vinelay, fille d'écuyer René-François de La Vinelay et de Marie Billouart, novice au même monastère; — pour Marguerite Halper, fille de noble homme Guillaume Halper et de Julienne-Bonne Marchand, de la ville d'Hennebont, novice au même monastère (novembre 1713). — Dispense de bans pour servir à la célébration du mariage : entre François Mocar et Marie Le Moing, de la paroisse de Riantec (juin 1709); — entre Jacques Le Drapier, de la paroisse de Riantec, et Madeleine Dumont, originaire du diocèse de Nantes; — entre Barnabé Lauzer de Larmor et demoiselle Vincente-Thérèse Dubodan, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Patern de Vannes; — entre écuyer Pierre-Paul de Louchard de Montion et demoiselle Charlotte Chesneau, de la paroisse du Port-Louis; — entre André-Marie Harlé de La Haye et demoiselle Bonne de Vaugrenard, des paroisses Saint-Sauveur de Redon et Sainte-Croix de Vannes (juillet 1709); — entre Alain Le Poulin et Julienne Le Barbier, de la paroisse de Melrand (août 1709); — entre écuyer Jérôme Botherel de Quintin, sieur de Saint-Denac, de la paroisse de Plougoumelen, et demoiselle Angèle Duboys, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre écuyer Charles du Bois-Halbran, seigneur de Montigné, et demoiselle Anne Guérif, dame de Salins, des paroisses de Plumelec et de Carentoir; — entre écuyer Gabriel de Viennes de Bécherolles, de la paroisse du Port-Louis, et demoiselle Marie Joien, de la ville et paroisse de Saint-Malo; — entre écuyer Louis Le Fresse, sieur de Beauval, de la paroisse de Saint-Clair-Halouze, diocèse de Bayeux, et demoiselle Renée Gravelle, de la paroisse de Silfiac (septembre 1709); — entre Joseph Morin et Marie Le Cornec, de la paroisse de Pontivy; — entre Yves Le Ray et Louise Le Guennec, de la paroisse de Lorient; — entre Jean Davaud, de la paroisse Saint-Maurille de Chalonnes, diocèse d'Angers, et demoiselle Élisabeth-Louise de Coëtlagat; — entre Jean-Laurent de Kercadio et demoiselle Marie-Anne Hardy, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes; — entre Mathurin-Claude Thouzé, de la paroisse Saint-Michel [ville et] diocèse de Saint-Brieuc et Julienne Charpentier, de la paroisse du Port-Louis (octobre 1709); — entre Saturnin Hervé et Anne Joubée, de la paroisse de Redon; — entre Grégoire Rouxeau et Catherine Boudach, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Yves Ferrier, de la paroisse de Saint-Mathieu, diocèse de Quimper, et demoiselle Marguerite-

Héronime Bernard, de la paroisse de Sarzeau ; — entre Jean Le Bigot et Marie Le Calvar, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Julien Daniélo, de la paroisse de Brech, et Marie-Anne Madec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray : — entre Philippe Corbin, de la paroisse de Theix, et Jeanne Danion, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre François Jan et Valentine Perrin, de la paroisse Saint-Louis de Lorient ; — entre Guillaume Pédraud et Françoise Gicquel, de la paroisse de Questembert ; — entre Joseph-René de la Chapelle, de la paroisse de Guégon, et demoiselle Anne-Marie Picaud, de la paroisse de Guimené (Gomené), diocèse de Saint-Malo ; — entre Claude Le Nevé, de la paroisse de Neuillac, diocèse de Quimper, et Marie Le Goff, de la paroisse de Bieuzy (novembre 1709) ; — entre Étienne Bréban et Jeanne Delorme, de la paroisse de Lorient ; — entre Joseph Maury, de la paroisse d'Elven, et Jeanne du Moutier, de la paroisse Saint-Nicolas [ville et] diocèse de Nantes ; — entre François-Hyacinthe Dondel, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Jeanne-Françoise Charpentier, dame de Calion, de la paroisse de Gaël, diocèse de Saint-Malo ; — entre Jacques Gaudiche et Louise Clerisseau, de la paroisse de Riantec (décembre 1709) ; — entre Antoine Bouher et Renée Gauron, de la paroisse de Riantec ; — entre Claude Guillou, originaire de la ville de Nantes, et Armelle Turgeon, de la paroisse de Lorient ; — entre Jean Le Borgne et Julienne Le Louer, de la paroisse de Caden ; — entre Joseph Le Bourvellec et Guionne Lorec, des paroisses de Languidic et de Bignan ; — entre messire François de Lantivy et demoiselle Pétronille Petit, de la paroisse de Pontivy ; — entre François Lorho et Jacquette Danion, des paroisses Saint-Goustan et Saint-Gildas d'Auray (janvier 1710) ; — entre Joseph Colombel et Perrine Rault, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre Jacques Mourault et Jeanne Quibon, de la paroisse de Malansac ; — entre Jean Hiler et Françoise Le Gal, de la paroisse de Locmariaquer ; — entre Jean Le Pellier et Julienne Le Tourchon, de la paroisse d'Ambon ; — entre Nicolas Dours et Jeanne Brunet, des paroisses Sainte-Croix et Saint-Patern de Vannes ; — entre Louis Coquerelle et Jacquette Le Maistre, des paroisses de Molac et d'Elven ; — entre messire René Le Sénéchal, seigneur de Carcado, de la paroisse de Saint-Gonnery, et demoiselle Marguerite-Louise de Boisgelin, dame de Cussé, de la paroisse Saint-Jean [ville et] diocèse de Rennes ; — entre Augustin Bouezo, de la paroisse d'Hennebont, et demoiselle Perrine Moulin, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray ; — entre François Olier et Élisabeth Le Boëdec, de la paroisse de Nostang ; — entre Guillaume Caudar et Julienne Marquet, des paroisses de Malansac et de Rieux ; — entre Pierre Piterlay et demoiselle Catherine-Françoise Morier, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Gérand du Palais à Belle-Ile-en-Mer ; — entre François La Coste et Hélène Le Gouze, *vulgo* Le Mair, des paroisses de Lorient et de Riantec ; — entre Georges Meslier, sieur du Verger, et demoiselle Jeanne Morvan, dame de La Civelay, des paroisses de Guer, diocèse de Saint-Malo, et de Peillac ; — entre Jérôme Le Danff et Yvonne Le Berre, de la paroisse de Baud ; — entre Antoine Bréchet, originaire du diocèse d'Auxerre, et Françoise Le Breton, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre Pierre Fromenteau, de la paroisse Saint-Pierre du Martrays, ville de Loudun, diocèse de Poitiers, et Françoise-Henriette Fournier, de la paroisse du Port-Louis ; — entre Louis Le Berre et Jacquette Avrillon, de la paroisse de Pluvigner ; — entre François Le Bellec et Julienne Le Bréchet, de la paroisse de Quistinic ; — entre Jean Le Calloch et Perrine Cano, de la paroisse de Quistinic ; — entre le sieur Guillon, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Françoise David, dame de la Garine, de la ville et diocèse de Rennes ; — entre Jean de Kerpédron et demoiselle Hélène Le Manier, des paroisses de Lorient et de Languidic ; — entre Robert Soudée, sieur de Landelle, et demoiselle Madeleine Calvé, de la paroisse Saint-Louis de Lorient ; — entre François Vif et Olive Le Vayer, de la paroisse de Lorient ; — entre Pierre Daniel (?) et Françoise Le Tallec, de la paroisse de Kervignac ; — entre Maurice Jégoudès et Mauricette Le Délicieux, de la paroisse de Melrand ; — entre le sieur Michel de Chemdé et demoiselle Élisabeth des Sales, de la paroisse de Riantec ; — entre le sieur Pierre Tremoreu et demoiselle Élisabeth de Remungol, dame des Déserts, des paroisses de Peillac et de Saint-Martin ; — entre Pierre Tavarson et Guillemette

Juhel, des paroisses de Limerzel et de Questembert; — entre Jean Petitheau et Gillette Leaustic, de la paroisse de Lorient; — entre Simon Louéret et Jeanne Boysart, de la paroisse de Riantec ; — entre Jean Adelisse et Perrine Le Nevé, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre Louis Le Calvé et Guillemette Euzenot, des paroisses de Guern et de Malguénac ; — entre Guillaume Euzenot et Guillemette Le Roch, de la paroisse de Malguénac ; — entre Nicolas Alain et Françoise Marqué, de la paroisse de Meslan ; — entre Joseph Morel et Françoise Houzé, de la paroisse de Lorient ; — entre Victor Griguen et Guillemette Le Malhuidan, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — entre Paul Stéphan et Yvonne Le Primpec, de la paroisse d'Inguiniel (février 1710) ; — entre Marc Jannot et Perrine Graignic, des paroisses d'Inguiniel et d'Inzinzac ; — entre Pierre-Armand Le Gouvello, chevalier, seigneur de Keriaval, et demoiselle Marie-Anne Rochereul, dame du Plessis-Trégur, de la paroisse de Sarzeau ; — entre François Le Guehenne et Guyonne Séveno, de la paroisse de Plumelin ; — entre Guillaume Le Quiliec et Vincente Le Ray, de la paroisse de Saint-Patern de Vannes ; — entre Olivier Jollivet et Louise Loget, de la paroisse de Sarzeau ; — entre Alain de Brocheul et demoiselle Anne Le Gouallec, de la paroisse de Languidic ; — entre le sieur Paul-François Delaud et demoiselle Anne-Élisabeth Le Coëtnenpen, dame de Kerrohan, des paroisses de Quistinic et de Pluvigner ; — entre François Le Folgocq et Perrine Le Sager, de la paroisse de Melrand (mars 1710) ; — entre écuyer Julien Le Pourceau, seigneur de Poliveau, de la paroisse de Batz, diocèse de Nantes, et demoiselle Angélique de Rochereul, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac ; — entre Jacques Folchair, de la paroisse de Celles, diocèse de Saint-Flour, et Julienne Le Naublanc, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre Yves Le Priolec et Jacquette Le Marec, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Julien Guihou et demoiselle Anne Deroche, de la paroisse de Langon (avril 1710) ; — entre Bertrand Le Moing et Perrine Pilet, des paroisses de Mendon et de Saint-Gildas d'Auray ; — entre Julien du Bour et demoiselle Marguerite Loréal, des paroisses de Riantec et du Palais à Belle-Ile-en-Mer ; — entre François Faverot, de la paroisse de Nozay, diocèse de Nantes, et demoiselle Élisabeth Mallet, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre messire René-Joseph de Guiny, de la paroisse de Guer, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Julienne-Louise de La Bourdonnays, de la paroisse de Sixt ; — entre Philippe-Pierre Rogé et demoiselle Marie-Charlotte Loréal, de la paroisse Saint-Gérand du Palais (mai 1710) ; — entre Jean Malicot et Marie Ricordel, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre Jean Cléquin, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et Perrine Porée, de la paroisse d'Allaire ; — entre Georges Mores, sieur de la Grée, et demoiselle Marie-Anne Le Fage, des paroisses de Peillac et de Saint-Vincent ; — entre Grégoire Mainguy et Nicole Maugan, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre François Noblet et Anne Guillemot, de la paroisse de Missiriac ; — entre Marc Busson et Jeanne Bernard, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes ; — entre François-Joseph de Suaze, seigneur de Saint-Digeau, de la paroisse de Berrien, diocèse de Quimper, et demoiselle Renée-Françoise Gueriff, dame de Lanouan, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Jean-Baptiste Tavenart, de la paroisse de Rozoys, diocèse de Laon, et Olive Jocavel, de la paroisse de Questembert ; — entre Barthélemy-Antoine-François Ferret, chevalier, seigneur du Timeur, conseiller au parlement de Bretagne, de la paroisse Saint-Aubin de Rennes, et demoiselle Pétronille de Trévegat, de la paroisse Saint-Patern [de Vannes] ; — entre noble homme Jean-Jacques Michau de Monteran, conseiller au Grand Conseil et trésorier du Roi pour la province de Bretagne, de la paroisse Saint-Paul de Paris, et demoiselle Marie-Jeanne de La Pierre, dame de Frémeur, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (juin 1710) ; — entre Alain Morier et Brigitte Le Quaie, des paroisses de Bignan et de Lorient ; — entre Jacques Parant et Louise Lorho, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Julien-Michel Vernier, de la paroisse Saint-Maurice d'Angers, et Perrine Verdier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre Michel Jubin, sieur de Kérivily, de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Madeleine-Françoise Le Douarain, dame de Chénorans, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre le sieur Jérémie Bauchan et demoiselle Marie Sellier,

de la paroisse de Riantec; — entre Joseph Guillon, sieur des Brulons, et demoiselle Louise Le Sage, dame de Kergouet, des paroisses Saint-Gildas et Saint-Goustan d'Auray; — entre le sieur François-Michel du Fay, de la paroisse Saint-Sulpice de Fontaine-Françoise, diocèse de Langres, et demoiselle Michelle Alain, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Jean-Baptiste Le Ruy, sieur de Hautvel, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et demoiselle Michelle Pierre de la Gravelais, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre Guillaume Le Honsecq et Élisabeth Poullin, des paroisses de Riantec et de Plœmeur (juillet 1710); — entre Vincent de Livoys et demoiselle Angélique de Lestang, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Kervignac (juillet 1710); — entre noble Vincent-Hyacinthe de Kerpaen, chevalier, seigneur de Kersalo, et demoiselle Marie Angeneau, des paroisses de Guénin et de Plumelin; — entre noble homme Louis Chotard, de la ville de Châteaubriant, diocèse de Nantes, et demoiselle Marie-Michelle Chaillou, dame du Plessis, de la paroisse de Redon; — entre Athanase Le Verger, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Thérèse Morice, de la paroisse de Pluneret; — entre Jacques Macdonel, originaire d'Irlande, et Anne Tressy, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Jean-Hyacinthe Lesparler, sieur de la Bouexière, de la paroisse de Pleyben, diocèse de Quimper, et demoiselle Jacquette Guido, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (août 1710); — entre noble Guy du Pont-Chully (Pont-Chevilly), chevalier, seigneur de Trédudays, conseiller au parlement de Bretagne, et dame Claude Pinart de Cardelan, veuve de Pierre-Vincent de Keralbaud, chevalier, seigneur de Cardelan, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Yves Le Moing et Jeanne Le Siellour, de la paroisse de Séglien; — entre écuyer François-Guillaume du Bahuno, seigneur de Berrien, de la paroisse de Malguénac, et Pétronille Le Borgne, dame de Rocumal, de la paroisse de Pommerit [diocèse de Tréguier]; — entre messire Gabriel Boutouillic, chevalier, seigneur du Cosquer, et demoiselle Françoise Auffrédic, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Pontivy (septembre 1710); — entre François Fournier et Marguerite Bihel, des paroisses de Riantec et de Plœmeur (octobre 1710); — entre Joseph Danielo et Guillemette Le Diraison, des paroisses de Mendon et de Belz; — entre Louis Dorival et Marie Le Quénel, de la paroisse du Port-Louis; — entre Mᵉ Laurent du Breil-Jarno, avocat au parlement, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Marie-Jacquette Évain, de la paroisse de Béganne; — entre Julien Salahun et Perrine Séven, de la paroisse d'Ambon; — entre Joseph Le Fraper et Renée Corlobé, des paroisses de Landévant et de Plumergat; — entre Pierre Lestrat et Olive Le Douget, de la paroisse de Melrand; — entre Nicolas Camenhen et Anne Dejours, des paroisses de Noyal-Muzillac et de Bourg-Paul; — entre Marc Le Mereau et Madeleine Jacob, des paroisses de Crach et de Brech; — entre Laurent Mathurin et Julienne Lezenot, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Joseph Caradec et Françoise Le Guen, des paroisses de Locminé et de Moréac; — entre Denis Boutier et Marie Celer, de la paroisse de Pontivy; — entre Guillaume Daniel et Renée Guézel, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Jean Auffrédo et Louise Le Bihan, des paroisses de Guénin et de Pluméliau; — entre Nicolas Le Bourdiec et Catherine Le Douarain, de la paroisse de Meslan; — entre nobles Jacques-Alain-René de La Ville-Bouquais, de la paroisse de Guégon, et demoiselle Marie-Rose de La Bigonière, de la paroisse Saint-Germain de Rennes (novembre 1710); — entre Maurice Morio et Marie Bégousse, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac; — entre N. de La Chesnaye-Guiho, de la paroisse Notre-Dame de Redon, et Marie Calay, de la paroisse du Port-Louis (décembre 1710); — entre noble Georges-Zacharie de Servaude, chevalier, seigneur de la Ville-ès-Serf, de la paroisse de Plélan-le-Grand, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Georgette-Zacharie Gouvello, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre Charles de Montaron de La Perré, de la paroisse de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Julienne Corniquel, de la paroisse de Pontivy; — entre Pierre Le Thieis et demoiselle N. Le Pelletier, de la paroisse de Grand-Champ; entre Georges Rivier et Françoise Perrin, de la paroisse Saint-Patern, faubourg de Vannes; — entre le sieur Joseph du Bois et demoiselle

Catherine-Hyacinthe Boutouillic, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Julien Morvan et Françoise Lorho, des paroisses de Mendon et de Brech (janvier 1711); — entre Julien Le Troher et Julienne Le Roux, des paroisses de Guern et de Melrand; — entre François Barbe et Françoise Le Toullec, des paroisses du Port-Louis et de Quiberon; — entre François Gormend et Renée Barne, de la paroisse du Port-Louis; — entre Pierre Le Pré de Kerhoret et demoiselle Anne-Françoise Le Moil de Kerbourhis, des paroisses de Locminé et de Pontivy; — entre Joseph Lorens et Françoise Dejours, de la paroisse de Saint-Gravé; — entre Alain Le Diagon et Marie Le Gouion, de la paroisse de Locmalo-Guémené; — entre Pierre Hervet et Marie Le Naviel, de la paroisse de Mendon; — entre Jean-Baptiste Travaillé et demoiselle Jeanne Le Breton, de la paroisse d'Hennebont; — entre Joseph Pasco et Marie Miquelard, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Yves-Joseph de Montigny, chevalier, seigneur marquis du dit lieu, baron de Gaël-Comper, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et demoiselle Françoise Renée du Dresnay, de la paroisse Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon; — entre Yves Le Navennec et Marguerite Le Bec, de la paroisse de Meslan; — entre Joseph-François de Beaulieu-Beloteau, de la paroisse Sainte-Croix [ville et] diocèse de Nantes, et Jeanne-Perrine Le Gallen, de la paroisse Saint-Gérand du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre Joseph Guégan et Marie Mahéo, de la paroisse de Baud; — entre Jean Le Drévo et Jeanne Le Hénam, des paroisses de Pluneret et de Grand-Champ; — entre Vincent Le Hénam et Gillette Le Drévo, des paroisses de Grandchamp et de Pluneret; — entre Julien Gauter et Michelle Dours (?), des paroisses de Landaul et de Locoal; — entre Louis Bogar et Rose Georget, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Jacques Le Métayer et Guillemette Le Clainche, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Louis Drono et Jacquette Le Gargeant, de la paroisse du Moustoir-Radenac; — entre Yves Le Galiard et Julienne Gilet, des paroisses de Bignan et de Saint-Jean-Brévelay; — entre François Fonchay et Charlotte Le Boterf, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — entre noble René de Combles, chevalier, seigneur de Naives, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, et demoiselle Julie Bréal, de la paroisse Saint-Aubin de Rennes; — entre François Le Gravo, et Louise Le Toulec, des paroisses de Caudan et de Cléguer; — entre Jean Kerviche et Marguerite Bichalat, des paroisses de Quistinic et de Plouay; — entre Louis Gouhébel et Perrine Le Bihan, des paroisses de Locmariaquer et d'Arradon (février 1711); — entre Jean Courtous et Olive Nail, de la paroisse de Molac; — entre Louis Flobert de Sacy, de la paroisse de Torny et Sorny, diocèse de Soissons, et demoiselle Anne-Thérèse Rioux de Tréoray, de la paroisse de Locmalo; — entre Jean Le Monnier et Marie Le Boterf, de la paroisse d'Arzal; — entre Pierre Gautier et Marie Desruë, de la paroisse du Port-Louis (mars 1711); — entre René-Jacques Guillard de la Mouasonnière, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et demoiselle Anne Galpin, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Pierre Bouchet et Françoise Hazo, de la paroisse du Port-Louis; — entre noble Charles-Jean Gouyon et demoiselle Anne de Champeau, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur François du Foussé d'Auzon et demoiselle Marie-Anne-Vincente Geffroy, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Gildas d'Auray; — entre René Lhostelier, de la paroisse Notre-Dame de Lamballe, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Cécile Rioux, de la paroisse de Locminé; — entre Claude Le Vasseur et Anne Lesto, des paroisses Saint-Sulpice de Paris et Saint-Louis de Lorient; — entre Joachim-Mathurin Morin de La Guérinière, et demoiselle Marie-Vincente du Dueff-Le Pontho, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Jacques de La Du de Vieux-Champ et demoiselle Marie-Thérèse Fenouille, de la paroisse du Port-Louis (avril 1711); — entre Pierre Le Thévenic et Jeanne Ollivier, des paroisses de Surzur et Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Pierre de Couasnon, chevalier, seigneur de Bonnefontaine, de la paroisse de Redon, et demoiselle Servaise Croisé de La Cocheris, de la paroisse Saint-Jean-sur-Vilaine, diocèse de Rennes; — entre Pierre Gicquault, de la paroisse de Saint-Aubin, diocèse d'Angers, et Anne Guy, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Maurice-Claude Le Rouge, chevalier, seigneur de Kermeur, de la paroisse de Locmalo,

et noble dame Catherine Poulain, de la paroisse de la Plaie (?), diocèse de Quimper; — entre noble Louis Le Couriaut, chevalier, seigneur du Quilio, de la paroisse de Saint-Colomban, diocèse de Quimper (?), et demoiselle Catherine-Agathe de Jonchères de Perros, de la paroisse de Bubry; — entre Maurice de Faucrolles, de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris, et Thomase Foulque, veuve de Robert Michel, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Clément Mabilleau, *ex parochia Pelestra insula* (?) et Anne Gallon, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (mai 1711); — entre David-Charles Lambert et Marguerite Bourvellec, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Étienne Flageul et Marie-Josèphe Chevillé, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Mathurin-Joseph Chapelle, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Rose-Angélique Simon, de la paroisse Saint-Sulpice de Paris (juin 1711); — entre Laurent Caillo, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray, et Jeanne Luch, de la paroisse de Pluneret; — entre le sieur Pierre Le Fère de Rouguédo et demoiselle Julienne Aurillon, des paroisses de Baud et de Pluvigner; — entre noble Sébastien-Alain Fournier, chevalier, seigneur de Pellan, et noble dame Marguerite Guyon de la Ferrier, des paroisses de Renac et de Buléon (juillet 1711); — entre Pierre Minneray et Marie Buisette, de la paroisse de Lorient; — entre noble Nicolas Riaud, seigneur du Plessis-de-Ker, de la paroisse de Crach, et Françoise de Bellingant, dame de Lannion, de la paroisse du Feuil, diocèse de Saint-Brieuc; — entre Honoré Dupont et Louise Lubin, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray (août 1711); — entre noble Louis-Alexandre Le Boutillier, originaire du diocèse de Nantes, et demoiselle Geneviève Menaud, de la paroisse de Redon; — entre François Moreau et Guillemette Le Métayer, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Charles Le Béhennec et Catherine Lapye, de la paroisse de Meslan; — entre noble Jean du Bot, chevalier, seigneur du Grégo, et demoiselle Jeanne de Kerambourg, des paroisses de Surzur et Saint-Salomon de Vannes (septembre 1711); — entre Christophe Belanfant et Thérèse Le Caire, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — entre Pierre Pomeyrol, de la paroisse Saint-Christophe de Galapian, diocèse d'Agen, et Marie-Josèphe Bonneville, de la paroisse de Guémené; — entre Claude Pennesson de Chauvigni et Louise Kermabon, de la paroisse de Pontivy; — entre Yves Le Lidoux et Anne Le Vanneur, de la paroisse de Bignan; — entre Pierre-Fiacre Hubert, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Marguerite Lala, de la paroisse Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper; — entre Marc Cosnoual et Jacquette Alenfant, des paroisses de Riantec et de Saint-Goustan d'Auray (octobre 1711); — entre noble Jérôme de Lentivy, chevalier, seigneur de Boishardouin, de la paroisse de Remungol, et demoiselle Geneviève Sevos, dame de Launay, de la paroisse de Neulliac, diocèse de Quimper; — entre Julien Josso et Guillemette Le Menellec, de la paroisse de Questembert; — entre François Morel et Mathurine Huard, de la paroisse de Pontivy; — entre Simon Le Noir et Yvonne du Ruaud, de la paroisse de Pontivy; — entre Jean Pocart et Perrine Dano, des paroisses de Grandchamp et de Saint-Avé; — entre François Caudal et Jacquette Keraufret, des paroisses de Bignan et de Saint-Jean-Brévelay; — entre Jacques Le Nyo et Marie Favio, de la paroisse de Saint-Nolff; — entre Yves Rio et Marie Le Ny, de la paroisse de Saint-Nolff; — entre Jacques Blandel et Renée Lentrin, des paroisses de Pleugriffet et de Radenac; — entre François Dréano et Marie Mure, de la paroisse de Guéhenno; — entre Pierre Grandian, de la paroisse de Biéle (Biesles ?), diocèse de Langres, et Perrine Guyot, de la paroisse de Redon; — entre François Melot et Constance Guillonic, des paroisses Saint-Gérand du Palais, à Belle-Ile-en-Mer, et Saint-Goustan d'Auray; — entre Jean Robin et Renée Barbier, de la paroisse de Carentoir (novembre 1711); — entre Jean Le Sage et Marie-Anne Hall, de la paroisse du Port-Louis; — entre Louis Rialin des Places et Jeanne-Marie...... de Trécouet, des paroisses de Redon et de Peillac; — entre Jean-Baptiste Nicolas et Roberte Poussin, de la paroisse du Port-Louis; — entre Jean Le Cam et Jeanne Simon, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac (décembre 1711); — entre Jean-Julien Thérault et Ursule Daniel, de la paroisse de Questembert; — entre Jean Pillet et Marie-Joseph Créabot, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Jean-Baptiste Drouet, de

la paroisse Saint-Nicolas de Rethel, diocèse de Reims, et demoiselle Marie-Jacquette Rioux, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — entre Yves Guiguero et Perrine Burban, de la paroisse de Questembert; — entre Vincent-César Hardy et Suzanne Morin de La Guérinière, des paroisses Notre-Dame d'Hennebont et Saint-Pierre de Vannes; — entre Jacques Pérault et Jeanne Gosse, des paroisses Notre-Dame de Redon et Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Joseph Racouet et Catherine Maligorne, des paroisses de Saint-Jean-Brévelay et de Pluvigner; — entre Jean Le Guidon et Julienne Le Boulicaut, des paroisses de Questembert et de Saint-Patern-lès-Vannes; — entre François Autron et Jeanne Joannic, des paroisses de Pontivy et de Melrand; — entre Julien Guiodo et Jeanne Zaché, de la paroisse de Guégon; — entre Jean Éon et Jeanne Le Mestre, de la paroisse de Languidic; — entre François-Toussaint de La Pierre et Anne Le Corre du Guernen, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — entre Jean Gaultier et Françoise Maillard, des paroisses du Mené, faubourg de Vannes, et de Saint-Avé (janvier 1712); — entre noble Louis-Jacques de Bino, chevalier, seigneur de Boual, de la paroisse de Bréhan-Loudéac, et Marie-Thérèse Mahuet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Jean Racouet et Radegonde La Souche, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble Louis-René de Forgeou, chevalier, et demoiselle Gillette de La Landelle, des paroisses de Glénac et de Peillac; — entre Jacques Le Tohic et Aline André, de la paroisse de Bieuzy; — entre Joseph Choymais et Jacquette Audouart, des paroisses de Naizin et de Locminé; — entre François Spaësel, et Françoise Le Nagao, des paroisses de Riantec et de Lorient; — entre Louis Kerauffret et Thérèse Chenaye, des paroisses de Melrand et de Bieuzy; — entre Jean Guillaume et Jeanne Hervo, des paroisses de Guégon et de Guéhenno; — entre Olivier Charles et Renée Hervo, de la paroisse de Guégon; — entre Jean Morice et Françoise Sébillet, de la paroisse de Peillac; — entre Jean Heruel et Mathurine Le Roy, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Alain Huby et Anne Le Polotec, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Gabriel Le Quervillandec et Louise Le Diagon, de la paroisse de Lorient; — entre Jean Le Goff et Marie Tanguy, de la paroisse d'Inzinzac; — entre Guillaume Tanguy et Marguerite Le Goff, de la paroisse d'Inzinzac; — entre Olivier Le Labourier et Renée Morvan, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre Paul Le Bauchec et Jeanne Tanguy, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre François Le Doursal et Catherine Rio, de la paroisse de Quéven; — entre Jean Santer et Élisabeth Guillot, des paroisses d'Arzal et de Bourg-Paul-Muzillac; — entre Julien Gainche et Guillemette Allanic, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Olivier Le Denmat et Claudine Marzin, de la paroisse de Lescouet; — entre noble François Visdelou, chevalier, seigneur de Bonamour, de la paroisse d'Allineuc, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Thérèse-Françoise Roger de La Chapelle, de la paroisse Notre-Dame d'Hennebont; — entre Jacques Le Mercier, de la paroisse Saint-Gervais de Paris, et demoiselle Barbe-Julienne Nicolazo, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Jean Degrates, originaire du diocèse de Reims, et Anne Guilloux, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo (février 1712); — entre le sieur Bonaventure du Ry et demoiselle Élisabeth Janin, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre le sieur Joseph Coudé et demoiselle Louise Perro, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Joseph de la Couldraye, conseiller du Roi, maitre de ses comptes en Bretagne, et Françoise Boutouillic, dame du Palevar, des paroisses de Baud et Notre-Dame d'Hennebont; — entre le sieur Roch du Bertrand, de la paroisse de Montfaucon, diocèse de Tarbes, et honorable veuve Béatrice Le Puhé, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer (avril 1712); — entre Me Yves Carier, notaire et procureur, et demoiselle Gabrielle Le Méaneur, des paroisses de Languidic et de Quistinic; — entre Nicolas Balais et Jacquette Chenays, de la paroisse des Fougerêts; — entre Louis Duval, de la paroisse de Savigny d'Avranches, et demoiselle Françoise Gouterch (?), de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (mai 1712); — entre Augustin Walsch, originaire de la paroisse Saint-Patrice de Waterford en Irlande, domicilié en la paroisse de Surzur, et Vincente Adelis, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre Jean Cosette, de la paroisse de Sarzeau, et demoiselle Fran-

çoise de Couégat, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Jean Touzé, sieur du Guernic, et demoiselle Louise-Thérèse du Foussé, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre Claude de Langle, chevalier, et demoiselle Vincente-Thérèse de Kerviche de Larmor, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Pierre Pesnelle et demoiselle Marie-Anne Coudé, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Gildas d'Auray (juin 1712); — entre Mathurin de La Noë et Julienne Le Duc, de la paroisse de Carentoir; — entre Guillaume Martin et Nicole Le Lou, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — entre André Paul et Anne Allaire, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre René-Alain du Bot de La Tertrais, de la paroisse de Pluherlin, et demoiselle Jeanne-Jacquette Ermar, dame de la Grée de Calac, de la paroisse d'Augan (juillet 1712); — entre le sieur Jacques Perrault, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marthe Soreau, de la paroisse Saint-Aubin de Guérande; — entre Alexandre Bonnet et demoiselle Thérèse Bouvier; — entre Guillaume Housset, de la paroisse de Saint-Thuriau, diocèse de Saint-Brieuc, et Suzanne Mahé, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Benjamin Fabre et demoiselle Jeanne Launay, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre haut et puissant seigneur Joseph-Armand Le Meneust, chevalier, seigneur comte de Châtelier-Bréquigny, de la paroisse de Savenay, diocèse de Nantes, et demoiselle Jeanne-Marie de Couetlouay, de la paroisse de Moréac (août 1712); — entre messire François Bourhis, chevalier, seigneur de Nauclar, et demoiselle Marie Le Métayer du Halgouet, des paroisses de Crach et Saint-Gildas d'Auray; — entre Louis Le Blaize, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Françoise Guenouf, de la paroisse de Pleucadeuc; — entre noble Armand-François Guitton, seigneur de Sourville, et demoiselle Marie-Thérèse Boutouillic, dame de Kerlan, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Christophe Glain, sieur de Saint-Avoy, et demoiselle Vincente Mazé, des paroisses Saint-Gildas et Saint-Goustan d'Auray (septembre 1712); — entre Jean Le Testart, originaire de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, domicilié à Rennes, et demoiselle Marie-Jeanne Glain, de la paroisse [Saint-Gildas] d'Auray; — entre Louis-Vincent Gosse et Renée-Julienne Joubier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre René-François-Eugène de Saint-Gilles-Peronay, chevalier, seigneur de la Fesse-au-Loup, de la paroisse de Trévien, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Louise-Jeanne Charpentier, de la paroisse de Cléguérec; — entre le sieur Joseph Hucher, de la paroisse Saint-Étienne, ville et diocèse de Rennes, et demoiselle Marguerite Geffroy, de la paroisse d'Arzano; — entre Guillaume Ponsonnet et demoiselle Thérèse Musseau, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (octobre 1712); — entre le sieur Louis Guerot et demoiselle Yvonne Le Corre, des paroisses Saint-Goustan et Saint-Gildas d'Auray; — entre François Grignon, de la paroisse de Noyal-Muzillac, et demoiselle Marie-Jeanne Seguin, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Jacques Ménard, de la paroisse de Redon, et demoiselle Anne-Julienne Cherel, de la paroisse Saint-Jean de Rennes; — entre Julien Kergrohen, de la paroisse de Lorient, et Louise-Françoise Le Carour, de la paroisse de Melac, diocèse de Quimper; — entre Michel Le Bouhec et Perrine Le Mer, des paroisses de Camors et de Baud; — entre Louis Le Maguet et Anne Le Guyader, de la paroisse de Séglien; — entre Pierre Oudet, originaire de la paroisse de Saint-Lyphard, diocèse d'Orléans, et Yvonne Le Breton, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Jean-Baptiste Lambert, originaire du diocèse de Rouen, et Louise Poisson, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Jean Le Poulain et Vincente Guégan, des paroisses de Melrand et de Guern; — entre noble homme Julien Le Roux et demoiselle Louise Dabon, des paroisses de Péaule et de Béganne; — entre François Lorsi et Jeanne Le Dastumer, de la paroisse de Plumelin; — entre J.-B. Valincourt, trésorier, directeur général des finances en Poitou, et demoiselle Anne-Perrine Nicolazo de Kerambon, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Pierre Sébillet et demoiselle Marie-Anne Gléhel, de la paroisse de Saint-Vincent; — entre Jean Morillon et Nicole Le Derff, des paroisses de Saint-Avé et de Saint-Nolff (décembre 1712); — entre Antoine Marot, sieur de Jongant, et demoiselle Catherine Le Parric, des paroisses

Saint-Salomon de Vannes et Saint-Gildas d'Auray; — entre Nicolas Pitelle et Claude Travasser, des paroisses de Riantec-Port-Louis et Notre-Dame d'Hennebont; — entre Jean-Roch Baraser et Marguerite-Guillemette Segain, des paroisses Notre-Dame d'Hennebont et [Saint-Louis] de Lorient; — entre Jean Riallant et Ambroisine Potier, des paroisses de Bains et de Redon; — entre Joseph Bagot et Marie Le Mouel, des paroisses de Saint-Salomon-lès-Vannes et de Pontivy; — entre René Jégouzo et Marguerite Drouet, des paroisses de Melrand et Saint-Pierre de Vannes (janvier 1713); — entre François Daguillon, sieur de Luminant, et demoiselle Julienne-Jacquette Le Fère, de la paroisse de Baud; — entre le sieur Jacques Pécart et demoiselle Suzanne d'Estart, des paroisses de Plouay et du Faouet; — entre Jean Eudo, sieur de Keroman, et demoiselle Madeleine-Clément Paix de Beauregard, de la paroisse de Plœmeur; — entre messire Pierre-Alain Chartier, chevalier, seigneur de Lotbénière, originaire de la paroisse Notre-Dame de Québec, et Marie du Bour, dame de Serrecave, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Yves Barbier et Anne Brohan, de la paroisse de Questembert; — entre Yves Le Borgne, sieur de Penvern, et demoiselle Louise Le Roch, des paroisses de Saint-Tugdual et de Guern; — entre René Hardi, sieur de la Blanchetay, et demoiselle Julienne Bodiquel, de la paroisse de Redon; — entre le sieur Laurent Petit et demoiselle Françoise-Marie Gueric, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — entre le sieur Olivier de la Houssaye, seigneur du dit lieu, et demoiselle Angélique-Agathe Berthou, des paroisses de Saint-Martin et de Pleucadeuc; — entre Julien Henrio et Françoise Le Charpentier, de la paroisse de Baud; — entre Pierre Lamasard, de la paroisse de Riantec-Port-Louis, et Françoise du Boys, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Louis Jaffrezo et Jeanne Le Douget, des paroisses de Locmalo et de Melrand; — entre Guillaume Nicolas et Françoise Bouilly, de la paroisse de Mendon; — entre Guillaume Robert et Françoise Lomaguer, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — entre Guillaume Fonchay et Jeanne Maury, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — entre Jean Sahanna et Marguerite-Vincente François, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Ignace-Bonamy Le Tau et demoiselle Jeanne Prudent, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Notre-Dame de Pontivy; — entre Guillaume Le Goff et Marie Le Bouar, de la paroisse de Ploërdut; — entre Jacques Le Sere et Barbe Le Quintrec, de la paroisse de Bignan; — entre le sieur Julien-Gontier Ferronays et demoiselle Jeanne Masson, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Pierre-Franck-Marie Fourché, chevalier, seigneur de Guillac, la Ville-Fregon, de la paroisse de Bouveron, diocèse de Nantes, et dame Geneviève Menaud, de la paroisse de Redon; — entre Jean Brien et Louise Levanch, de la paroisse de Baud; — entre Claude Kerguen et Vincente Le Meitour, de la paroisse de Baud; — entre Alain Perrier et Marie Le Goff, des paroisses de Plouay et de Persquen; — entre Jean Lestrat et Marie-Anne Le Goff, de la paroisse de Guémené-Locmalo; — entre Yves Le Mouel et Marie Le Boulh, de la paroisse de Malguénac; — entre le sieur François-Alexandre La Planche, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marguerite Desruës, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Vincent Le Gouriec et Marguerite Peronno, de la paroisse de Baud; — entre Simon Le Provost, et M. Le Maguerès, des paroisses de Guénin et de Baud; — entre Olivier Le Padant et Françoise Passart, de la paroisse de Plouay; — entre Louis Danet et Jeanne Boëlec, des paroisses de Buléon et de Bignan; — entre Jean Le Folgoi et Yvonne Mobrun, de la paroisse d'Inguiniel, — entre Pierre Robert et Julienne Le Douarain, de la paroisse de Baden; — entre Paul Crehin, de la paroisse de Noyal-Pontivy, et Pauline Le Goff, de la paroisse de Neulliac; — entre Denis Guillaume, de la paroisse de Neulliac (diocèse de Quimper), et Perrine Créhin, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre René Le Moullec et Réginalde Pierre, des paroisses de Malguénac et de Bieuzy (février 1713); — entre le sieur Jean Gaillot et demoiselle Yvonne Michel, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Guillaume Le Blanc et Nicole Bruand, des paroisses de Theix et de Pleucadeuc; — entre messire Robert de Guérin, chevalier, de la paroisse de Cuchery, diocèse de Soissons, et demoiselle Christine Terrice, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (mars 1713); — entre Philippe Desperroys, chevalier, seigneur du Boucheau, de

la paroisse de Saint-Désir, diocèse de Lisieux, et demoiselle Louise de Lantivy-Talhouet, de la paroisse de Remungol; — entre François Pitouays, sieur de Kerascouet, et demoiselle Louise Le Fère, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Guémené-Locmalo; — entre Thomas Chouel et Perrine Launay, des paroisses de Bignan et de Quily (avril 1713); — entre Olivier Macé et Vincente Doucet, de la paroisse de Redon; — entre François Le Gal et Sylvestre Le Mouël, de la paroisse de Pontivy; — entre Jean de Kerlero, sieur du Crano, et demoiselle Rose Dréas, des paroisses de Plouay et de Plumergat; — entre Firmin Brun, de la paroisse Saint-Pierre de Bordeaux, et demoiselle Jeanne-Marie Le Sourt, de la paroisse de Lorient; — entre Mathurin Gillet et Julienne Le Boucher, de la paroisse de Bignan (mai 1713); — entre Louis Menaizo et Ambroisine Quélen, de la paroisse de Cruguel-Billio (juin 1713); — entre le sieur Joseph Le Beurier, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené, faubourg de Vannes, et demoiselle Madeleine Cheurier, de la paroisse d'Elven; — entre Jean Guyot et Guillemette Macé, de la paroisse d'Ambon; — entre François Lucas et Marie Quiban, de la paroisse de Malansac (juillet 1713); — entre Joseph Évain, sieur de la Ville-du-Bour, et demoiselle Mathurine Marchais, de la paroisse de Béganne; — entre le sieur François Gaspard et demoiselle Marie-Anne Duhamel, de la paroisse de Lorient; — entre messire Alain-Charles-Bonaventure de Lantivy, chevalier, seigneur de La Ferrière, de la paroisse de Buléon, et demoiselle Catherine de Kergosou, dame de la Haye, de la paroisse Saint-Germain, ville et diocèse de Rennes; — entre Julien Renaut, de la paroisse Saint-Patern-lès-Vannes, et Claude Montfort, de la paroisse de Plaudren; — entre Pierre de Kerouyant, chevalier, seigneur de Keraudrain, de la paroisse d'Allineuc, diocèse de Saint-Brieuc, et Suzanne Boëdan, dame de la Bourdonnais, de la paroisse de Bains (août 1713); — entre le sieur Marc-Antoine Lamourette et demoiselle Louise-Jeanne Pereaudeau, de la paroisse de Lorient; — entre Gabriel Mouton, sieur de Kergentil, de la paroisse Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes, et demoiselle Marie-Anne Brenugat, de la paroisse de Sarzeau; — entre le sieur Pierre Maligorne et demoiselle Jeanne Danielo, des paroisses de Pluvigner et de Locminé-Moustoirac; — entre Jean-Yves Jouhannic, chevalier, seigneur de Kervilio, de la paroisse de Plougoumelen, et demoiselle Anne-Claudine du Plessis, dame de Penfrat, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (septembre 1713); — entre Louis Vital et Anne Lassemar, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Jean Daniel et Anne Dalido, des paroisses de Questembert et d'Ambon; — entre le sieur Jean Le Manque et demoiselle Jeanne Kerviche, des paroisses de Kervignac et de Riantec-Port-Louis; — entre Louis Guillemot, de la paroisse Notre-Dame du Roncier de Josselin, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Brigitte-Françoise Le Gallen, originaire de Belle-Ile, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Louis-Ange Baril, originaire du diocèse de Meaux, et demoiselle Jeanne-Marguerite Huet, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — entre Julien Maguero, de la paroisse de Péaule, et Marie Guézel, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre le sieur François-Joseph Kerjégo et demoiselle Cécile-Jeanne Pallec, de la paroisse de Pontivy (novembre 1713); — entre le sieur Jean Simon, originaire du diocèse de Nantes, et demoiselle Anne Tayart, de la paroisse Notre-Dame de Redon; — entre messire Julien de Larlan de Kercado, chevalier, seigneur comte de Rochefort, de la paroisse de Noyal-Muzillac, et dame Marie-Françoise-Thérèse Bouvier de la Coquerie, de la paroisse de Saint-Jean-sur-Couesnon, diocèse de Rennes; — entre noble homme Jean-Baptiste Évain, sieur du Dreny, et demoiselle Marie-Thérèse Rabault, des paroisses Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes, et Notre-Dame de Vitré, diocèse de Rennes; — entre Yves Le Corff, sieur de Kergomar, de la paroisse de Bignan, et demoiselle Jeanne Le Roy, de la paroisse Saint-Jean de Rennes; — entre Jean Guérin, de la paroisse de Bangor, et Élisabeth Jorier, de la paroisse de Saint-Avertin, diocèse de Reims; — entre Esprit Perrin, paroissien de l'église cathédrale de Toulon, et Louise Harnois, originaire du Brech, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre messire Joseph de Kerel, chevalier, seigneur de Kerroyer (?), et demoiselle Mathurine Le Corff, des paroisses de Réguiny et de Bignan; — entre Philippe Dumoulin, chevalier, seigneur du

Brossay, de la paroisse de Saint-Gravé, et demoiselle Marie-Antonine Le Borgne, de la paroisse Saint-Laurent de Nantes; — entre le sieur Pierre Le Bourhis et demoiselle Marguerite Richer, des paroisses Notre-Dame d'Hennebont et Saint-Eustache de Paris; — entre Pierre Torlays et Perrine Le Moueix, de la paroisse de Rieux (janvier 1714); — entre Jean Le Rohellec et Julienne Jacob, de la paroisse de Baden; — entre noble homme Julien Chérault, sieur du Haut-Linio, et demoiselle Louise Queneau, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre Mᵉ Gilles Jélot, procureur au parlement de Bretagne, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et demoiselle Marie-Vincente Thomas, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre le sieur Julien Lestoré et demoiselle Vincente Camarec, des paroisses de Saint-Jean-Brévelay et Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — entre noble homme Mathieu Martin, originaire de Lannemur (Lanmeur), diocèse de Dol, et demoiselle Perrine Advisse, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Claude Janneau, sieur des Brosses, et demoiselle Françoise Nouvelle, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre noble homme Pierre Évanno et demoiselle Élisabeth Legendre, des paroisses de Locmalo-Guémené et de Riantec-Port-Louis; — entre Yves Minezo et Jeanne Chevalier, de la paroisse de Cruguel-Billio; — entre Guy Le Bohec et Élisabeth Le Scoursic, des paroisses de Pluvigner et de Baud; — entre François Guerche, de la paroisse de la Boussac, diocèse de Dol, et Jeanne Gaudin, de la paroisse de Cléguer; — entre le sieur René de La Touche-Porman, de la paroisse de Réguiny. et demoiselle Catherine Quillier, de la paroisse de Plusjulien (Plussulien), diocèse de Quimper; — entre noble homme Guillaume Moëlo et demoiselle Jeanne-Louise Le Born, de la paroisse de Plœmeur; — entre Julien Larginet (?) et Vincente Le Vat, de la paroisse de Saint-Gildas de Rhuis; — entre Pierre Nicolo et Louise Alis, des paroisses de Pluméliau et de Remungol; — entre Jacques Bahon et Françoise Guillemin, de la paroisse de Pluherlin; — entre Jean Renaud et Mathurine Renaud, de la paroisse de Carentoir (février 1714); — entre le chevalier Georges de Carheil et demoiselle Perrine-Claudine-Victoire Cillart, dame de Kerampoul, des paroisses de Carentoir et de Sarzeau; — entre Georges Blesteau, de la paroisse Saint-Germain-en-Laud, diocèse d'Angers, et Madeleine Rouger, de la paroisse de Bains; — entre le sieur René Rousset, originaire du diocèse d'Avranches, et demoiselle Suzanne Mauduit, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (mars 1714); — entre Louis Burban et Olive Jouan, de la paroisse de Peillac; — entre Hyacinthe Henri, chevalier, seigneur de Bohal, Ville-Neuve, etc., et demoiselle Jeanne-Marguerite de Carheil, dame de Kermouraud, des paroisses de Pleucadeuc et de Saint-Salomon, faubourg de Vannes; — entre Prigent Espaillart et Marie Pinsart, de la paroisse de Carentoir; — entre le sieur Louis Bourdon, chirurgien, et demoiselle Françoise Le Jeune, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Julien Évenard et Olive Juhel, des paroisses de Malansac et de Pluherlin (avril 1714); — entre messire Simon-Marie Le Roy, chevalier, seigneur de la Danays, et Gillette-Mathurine Le Marchand, dame de la Monnerye, des paroisses de Carentoir et d'Évran (diocèse de Saint-Malo); — entre noble homme Michel Le Coq et demoiselle Marie-Anne Jégoux, des paroisses de Concoret, diocèse de Saint-Malo, et Saint-Gildas d'Auray; — entre le sieur Julien Desalleurs et demoiselle Catherine Le Roux, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes (mai 1714); — entre Vincent Le Rolle et Jeanne Kerbastard, des paroisses de Crach et de Plougoumelen, — entre Jean Le Lan et Guillemette Guilleux, de la paroisse de Languidic; — entre François Le Joubioux et Guillemette Cabelleo, de la paroisse de l'Ile-d'Arz; — entre messire Jean-François de Lage, chevalier, seigneur de Kergonio, et demoiselle Marie-Julienne Le Boux, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (juin 1714); — entre Bertrand Rousseaux, originaire de la paroisse de Lauzac, et Louise Le Touarion, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Laurent Le Gall et Louise Collet, veufs, des paroisses de Lorient et de Plœmeur; — entre noble homme Pierre Kermasson et demoiselle Michelle Tayart, des paroisses de Pluherlin et de Redon; — entre Jean Pocreau et Perrine Cheron, de la paroisse de Questembert; — entre René Le Coz, de la paroisse de Bothoa, diocèse de Quimper, et demoiselle Jacquette Jouaud, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre messire Anne-

Julien Gibon, chevalier, seigneur du Pargo, de la paroisse de Plœren, et demoiselle Marie-Angélique-Henriette Pinot, dame de la Gaudinais, de la paroisse Saint-Germain de Rennes (juillet 1714); — entre V[incent] Boutouillic et demoiselle Françoise-Marie Dumont, des paroisses de Saint-Gilles-d'Hennebont et de Pont-Scorff; — entre Louis Raoullais et Perrine Bezières, veuve, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre Pierre Pratel et Marguerite Vasal, veufs, de la paroisse Saint-Gildas-d'Auray; — entre Lucas Cauvin, sieur de la Borderie, originaire du diocèse de Coutances, et demoiselle Élisabeth-Catherine Davy, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre messire Georges-Robert de La Hay, chevalier, seigneur d'Andouillé, et demoiselle Françoise-Suzanne de La Bouézière, dame de Rosneguen, de la paroisse de Carentoir; — entre Nicolas-César Goullard, sieur de Beaumont, et demoiselle Anne-Gabrielle Mahé, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (août 1714); — entre Claude Fohanno et Marguerite Le Corre, des paroisses de Molac et de Saint-Patern-lès-Vannes; — entre Joseph Mistrat et Marguerite Audran, des paroisses Saint-Nicolas de Nantes et Notre-Dame-du-Mené de Vannes (septembre 1714); — entre Nicolas Varonteau et Marie Bazil, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — entre noble Jean de Visdelou, chevalier, de la paroisse de Locminé, et demoiselle Perrine Crochereau, de la paroisse de Saint-Colomban, diocèse de Quimper (?); — entre Jean Coué et Jeanne Loyer, de la paroisse de Saint-Jacut; — entre Guillaume Le Bel, sieur de Carero, et demoiselle Marie Lécuyer du Crano, de la paroisse de Questembert; — entre Pierre Le Moyne et Hélène Daniel, des paroisses de Cruguel-Billio et de Saint-Allouestre; — entre le sieur François Roullo et demoiselle Françoise Marre du Plasquer, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Guillaume Olivet et Marie-Laurence Bellec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre Jérôme-Anne Aufredic, sieur du Verger, et Louise-Claudine Le Bel, des paroisses de Pontivy et de Questembert; — entre le sieur Jean Morinière et demoiselle Charlotte La Planche, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre François Séjourné et Marguerite Le Bar, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — entre Pierre Le Pocreau et Catherine Benoist, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac (octobre 1714); — entre François Le Roux et Louise-Françoise Frolo, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — entre Pierre Évano et Perrine Lefier, des paroisses d'Hennebont et de Kervignac; — entre Jean Brunet et Marguerite Philippe, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Olivier Menard et demoiselle Marie Thierry, des paroisses de Redon et de Pluherlin-Rochefort; — entre René Sculio et Catherine Le Cadre, de la paroisse de Questembert; — entre noble Paul Bellec, chevalier, seigneur de Kermouel, de la paroisse de Meslan, et demoiselle Françoise Josset de Kervillars, de la paroisse de Bréhan, diocèse de Saint-Brieuc; — entre Jean Jouan et Guillemette Luéno, de la paroisse d'Ambon; — entre noble Claude de Vernay, chevalier, seigneur de Greie, de la paroisse Sainte-Croix de Nantes, et demoiselle Marie Marchant de Kerboulart, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Julien Moulin de l'Épine, de la paroisse d'Hennebont, et demoiselle Mathurine Estable, de la paroisse de Pléven, diocèse de Quimper; — entre Jean Bot et Marie Robo, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre Yves Bot et Guillemette Robo, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre noble Mathurin de Baud, chevalier, seigneur de Bresséan, et demoiselle Agathe de Bois-Bruslé, des paroisses d'Inguiniel et de Bubry; — entre Jacques Le Treffou et Françoise Troher, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff (novembre 1714); — entre Sébastien Hubino et Jeanne Pertuy, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Antoine Dury et Françoise-Vincente Racouet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Joseph de La Bigotière-du-Pasty et demoiselle Renée Carvoisier, des paroisses de Glénac et de Carentoir; — entre Henri Mahy et Perrine de Lourme, de la paroisse de Lorient; — entre Jacques Lohezic et Louise Brient, de la paroisse de Guénin; — entre écuyer Jacques-Charles Cadio et demoiselle Rose de La Vallée, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Étienne de Rennes; — entre Izac de La Haye, de la paroisse de Beignon, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Louise Le Vendeur, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Jean-Louis Moigno et Jacquette Kerdaniel-Cléquin des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes;

— entre Colomban Henry et Christine Pesnel, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (janvier 1715); — entre Louis Guigner et Marguerite Le Limantour, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre E. Jacquinot du Clair et Louise Rivalan, des paroisses de Cléguérec et de Pontivy; — entre le sieur Pierre de La Noë et demoiselle Anne Rouxel, des paroisses de Pluherlin et de Questembert; — entre Pierre Hullin, de la paroisse de Saint-Martin, diocèse de Saint-Malo, et Marguerite Richard, de la paroisse Sainte-Croix de Josselin; — entre Grégoire Perleues et Marie Gouzech, de la paroisse de Baden (février 1715). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par Jean Villerio et Françoise Guéno, de la paroisse de Glénac-Cournon; — par Jean Guymar et Jeanne Tanguy, de la paroisse de Bubry (juin 1709); — par Julien Le Mareschal et Françoise Le Guen, des paroisses de Moustoir-Locminé et de Moréac; — par François Guillemin et Jeanne Le Blouch, de la paroisse d'Hennebont; — par Yves Le Boulé et Françoise Cadoret, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (juillet 1709); — par François Mabon et Marie Marot, de la paroisse de Sérent; — par François Riau et Marguerite Forestier, de la paroisse de Cléguérec (août 1709); — par Alain Gloudi et Armelle Denis, de la paroisse de Péaule; — par Louis Durand et Marguerite Perrin, de la paroisse de Pontivy (septembre 1709); — par Julien Davar et Françoise Soudac, de la paroisse de Carentoir; — par Joseph Le Guennec et Guillemette Le Corvec, de la paroisse de Languidic (octobre 1709); — par Jean Jouno et Jeanne Guillaume, de la paroisse de Réguiny; — par Yves Le Barch et Christine Kersuson, de la paroisse de Grand-Champ (novembre 1709); — par Noël Le Gurun et Jeanne Le Fur, de l'île de Houat; — par Joseph Le Beau et Anne Meigné, de la paroisse de Pluherlin; — par Jean Leauté et Madeleine Guillevic, de la paroisse d'Erdeven; — par Jean Hervé et Jeanne Arz, des paroisses de Saint-Nolff et d'Elven; — par Jacques Riquel et Jeanne Le Quellenec, des paroisses de Riantec et de Merlevenez; — par François Mahé et Olive Brohan, de la paroisse de Pluherlin; — par Michel Fichau et Catherine Le Gargan, de la paroisse de Guidel; — par François Le Dastumer et Michelle Guellenour (?), de la paroisse de Remungol; — par Pierre Boyer et Bonne de Noual, de la paroisse de Peillac (janvier 1710); — par Julien Hémery et Jeanne Tigé, de la paroisse de Renac; — par Clément Guégan et Julienne Le Craver, de la paroisse de Landaul; — par Louis Nouel et Anne Le Maréchal, de la paroisse de Bignan; — par François Le Falher et Perrine Dano, de la paroisse de Plaudren; — par Jérôme Donerh et Marguerite Baudec, de la paroisse de Camors; — par Jean Dréano et Jeanne Le Guen, de la paroisse de Marzan; — par Guillaume Chenay et Jeanne Jouan, de la paroisse de Peillac; — par le sieur Pierre Piterlay et demoiselle Catherine-Françoise Morice, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Gérand du Palais, à Belle-Ile-en-Mer; — par Pierre Paupelin et Guillemette Lorens, de la paroisse des Fougerêts; — par Guillaume Lorgeaux et Marguerite Denis, de la paroisse de Plumelin (février 1710); — par Olivier Laurent et Yvonne Chatel, de la paroisse de Malestroit; — par Guillaume Maury et Georgette Le Mignat, de la paroisse de Bains; — par François Le Folgoc et Perrine Le Suger, de la paroisse de Melrand (mars 1710); — par Julien Chollet et Jeanne Thibaudet, des paroisses de Billiers et Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes; — par François Sellier et Perrine Nohé, des paroisses de Carentoir et de Mauron, diocèse de Saint-Malo; — par Yves Le Priol et Jacquette Le Marc, de la paroisse de Plœmeur; — par Me Julien Guihou et demoiselle Anne des Roches, de la paroisse de Langon (avril 1710); — par Joseph Robin et Marie Le Hetté, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — par Jean Briend et Louise Briend, de la paroisse de Baud; — par François Le Séven et Yvonne Le Morio, de la paroisse d'Arzon (mai 1710); — par Olivier Possemur et Guillemette Dupont, de la paroisse de Pleucadeuc; — par Henri Le Nadan et Marie Le Nohéac, des paroisses de Locmalo et de Plœmel; — par Jean Le Franc et Nicole Rozo, de la paroisse de Séné; — par Jean Vincent et Georgette Perigaut, de la paroisse de Saint-Vincent (juin 1710); — par Joseph Guérin et Julienne de La Grée, de la paroisse de Langon (juillet 1710); — par Jean Le Manceau et Marie-Pétronille Nicolas, de la paroisse de Malestroit (août 1710); — par Guillaume Morice et Jeanne Le Bodo, de la paroisse d'Ambon; — par Jean Le Penven et Anne

Pauplain, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; (septembre 1710) ; — par Jacques Le Roux et Françoise Benoist, de la paroisse de Séné ; — par Claude Calloch et Catherine Jégo, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — par Louis Jaffrezo et Élisabeth Buholat, de la paroisse de Bubry (octobre 1710) ; — par Jean Morvan et Marguerite Jaffré, de la paroisse de Plumelin ; — par Yves Salvin et Perrine Jouan, de la paroisse d'Ambon ; — par Joseph Larmet et Jeanne Nyo, des paroisses de Treffléan et de Theix ; — par Pierre Ménager et Charlotte Bernard, de la paroisse de Radenac ; — par Nicolas Le Furet et Catherine Le Gueran, de l'île de Houat ; — par François Martin et Yvonne Danion, de la paroisse de Lauzach (novembre 1710) ; — par Pierre Guilleron et Perrine Ponto, de la paroisse de Molac (décembre 1710) ; — par Guillaume Talhouarn et Françoise Le Monnier, de la paroisse d'Ambon ; — par Pierre Barbier et Louise Bellavoine, des paroisses de Glénac-Cournon et des Fougerêts ; — par Jean de La Noë et Jeanne Teixier, de la paroisse de Carentoir ; — par Nicolas Bocher et Roulette Morice, de la paroisse d'Elven ; — par Julien Morin et Mathurine Mahéas, de la paroisse d'Allaire ; — par Laurent Voisin et Marie Pottier, de la paroisse d'Allaire ; — par Jean Hochet et Julienne Bernard, de la paroisse de Moréac ; — par Jean Robin et Renée Barbier, de la paroisse de Carentoir ; — par Louis Kervio et Julienne Le Guennec, de la paroisse de Pluméliau ; — par Pierre Jallet et Jeanne Guérin, de la paroisse de Brain ; — par Marc Kermarec et Jeanne Le Brucher. des paroisses de Baud et de Quistinic (janvier 1711) ; — par Louis Morice et Marguerite Guillo, des paroisses de Surzur et de Sarzeau ; — par Noël Portanguen et Jeanne Le Bihan, des paroisses de Kervignac et de Plouhinec ; — par Nicolas Le Bronnec et Catherine Tréhin, des paroisses de Lanvaudan et d'Inzinzac ; — par Louis Jégat et Yvonne Giroton, de la paroisse de Pluvigner ; — par Joseph-François de Beaulieu-Beloteau et demoiselle Jeanne-Perrine Le Gallen, des paroisses Sainte-Croix [ville et] diocèse de Nantes, et Saint-Gérand [du Palais] à Belle-Ile-en-Mer ; — par François Robic et Marie Falguelho, des paroisses de Cléguer et de Caudan (février 1711) ; — par Yves Le Bohellec et Renée Pierre, des paroisses de Bignan et de Saint-Jean-Brévelay ; — par Jean Courtois et Olive Noël, de la paroisse de Molac ; — par Pierre Laporte et Bertrande Le Bartz, de la paroisse de Plaudren (mars 1711) ; — par Julien Le Gal et Julienne Le Sellec, de la paroisse de Plaudren ; — par François Dejan et Julienne Menahez, de la paroisse de Plumelin (avril 1711) ; — par Colomban Juchot et Mathurine Le Méol, de la paroisse de Locminé ; — par Jean Le Grand et Jeanne Dabo, de la paroisse de Ruffiac ; — par Jean Courlier et Julienne Soulaine, de la paroisse de Carentoir ; — par Julien Monnerays et Perrine Houé, de la paroisse de Tréal (mai 1711) ; — par Louis Landelle et Christine Le Comte, de la paroisse de Bains ; — par René Texier et Anne Danto, de la paroisse de Carentoir ; — par Guillaume Fravalo et Marguerite Le Falher, de la paroisse de Grandchamp ; — par Joseph Prono et Marie Prodhomme, de la paroisse de Sérent (juin 1711) ; — par Jean Le Hunsec et Jacquette Stéphan, de la paroisse de Plœmeur ; — par Vincent Tressel et Jeanne Jouan, de la paroisse de Bains ; — par Louis Le Rioux et Anne Scannio, de la paroisse de Plœmeur ; — par Charles Corduan et Anne Colleau, de la paroisse de Carentoir (juillet 1711) ; — par Gabriel Le Bigot et Jeanne Guerne, de la paroisse de Cléguérec ; — par Anne Tomelin et Julienne Le Bourvellec, de la paroisse de Languidic ; — par César Vallet et Nicole Marsil, de la paroisse Saint-Gildas-d'Auray (août 1711) ; — par Joseph Le Ridaux et Jeanne Guimarel, de la paroisse de Béganne ; — par Francis Guillelmo et Marie Fouchet, de la paroisse de Tréal (septembre 1711) ; — par Jacques Huo et Yvonne Le Formai, de la paroisse du Port-Louis ; — par Guillaume Malry et Marie Le Roux, de la paroisse de Baud ; — par Jacques Lamour et Louise Le Turnier, de la paroisse de Moréac ; — par Yves Le Croc et Anne Hervé, de la paroisse de Lignol ; — par Jean Le Poutré et Perrine Lorin, des paroisses de Saint-Caradec-Hennebont et de Pluvigner ; — par Mathurin Nizan et Julienne Janvier, de la paroisse de Guégon (octobre 1711) ; — par Louis Jouannic et Olive Guéhennec, de la paroisse de Plumelec ; — par François Le Berre et Françoise Scellart, de la paroisse de Theix ; — par François Luco et Jeanne Bobe, de la paroisse de Sarzeau ; — par Mathurin Douet et Marie Ovent, de la paroisse de Locminé ; — par François Audo et Marie

Le Gal, de la paroisse de Moréac; — par Jean Bonneau et Julienne Bonneau, de la paroisse de Bains; — par Nicolas Davart et Perrine Macé, de la paroisse de Carentoir; — par Jean Robin et Renée Le Barbier, de la paroisse de Carentoir (novembre 1711); — par Vincent Guéguen et Françoise Le Bouguenec, de la paroisse de Saint-Tugdual; — par Julien Patavy et Louise Loget, de la paroisse de Sarzeau; — par Lucas Guimar et Louise Fablet, de la paroisse de Sérent; — par Pierre Le Mitouart et Olive Daniel, de la paroisse d'Ambon; — par Louis et Jeanne Robino, Yves et Vincente Lorcy, de la paroisse de Grandchamp (décembre 1711); — par Jean Josso et Sabine Cougoulic, des paroisses de Plumergat et de Plescop; — par Jacques Silloret et Perrine Bossu, de la paroisse de Langon; — par Jean Audren et Marie Guillemin, de la paroisse de Carentoir; — par Julien Renault et Perrine Neprou, de la paroisse de Brain; — par Paul Jacob et Catherine Le Gourrouc, de la paroisse de Groix; — par François Maligorne et Perrine Le Collé, de la paroisse d'Arradon; — par Laurent Beauregard et Jeanne Réminiac, de la paroisse de Tréal; — par Julien Gillet et Jeanne Hays, de la paroisse de Bignan; — par Pierre Marchant et Marie Sceillart, de la paroisse de Carentoir; — par Jean Jacques et Marie Le Piron, de la paroisse de Prisiac (janvier 1712); — par Julien Rioux et Anne Guégan, de la paroisse de Pluvigner; — par Pierre Baderet et Jeanne Guymart, de la paroisse de Quistinic; — par Julien Couriolle et Julienne Laigle, de la paroisse de Brain; — par Guillaume Boulo et Jeanne Gorel, de la paroisse de Malansac; — par Jean Le Trécol et Marie Corlé, de la paroisse de Pluvigner (février 1712); — par Michel Daniel et Jeanne Cassac, de la paroisse de Bignan (mars 1712); — par Joseph Guimart et Marie Boucifoux, de la paroisse de Sérent; — par Guillaume Le Ridant et Jeanne Kerignard, de la paroisse de Sarzeau; — par noble homme Joseph Coudé, sieur du Foresto, et demoiselle Louise Perro, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — par François Le Mouel et Anne Samzun, de la paroisse Saint-Gérand [du Palais] à Belle-Ile-en-Mer (avril 1712); — par Jean Le Hen et Perrine Le Hen, de la paroisse de Baud; — par Julien Cofornic et Guillemette Le Gallic, de la paroisse de Surzur (mai 1712); — par Julien Teixier et Françoise Hamon, de la paroisse de Carentoir; — par Pierre Le Luherne et Françoise Le Séven, de la paroisse de Séné (juillet 1712); — par Julien Morice et Marie Le Blay, des paroisses d'Ambon et de Sarzeau; — par Yves Rio et Marie Orgebin, de la paroisse de Péaule (août 1712); — par Pierre Lebaud et Jeanne Loget, de la paroisse de Sarzeau; — par Louis Oligo et Jeanne Boni, de la paroisse de Questembert; — par François Laurent et Aline Le Maux, de la paroisse de Moréac (septembre 1712); — par Mathurin Le Lièvre et Marie Gaudin, de la paroisse de Rieux; — par Denis Touzé et Anne Courtel, de la paroisse de Malestroit (octobre 1712); — par Colomban Droual et Jeanne Le Jeune, de la paroisse de Locminé; — par François Loyer et Perrine Le Rideaux, de la paroisse de Béganne; — par Jean Perrel et Françoise Josso, de la paroisse de Plumergat; — par Robert Gruer et Gillette Moussart, de la paroisse de Malestroit; — par Jean Oillic et Julienne Joubioux, de la paroisse de Sarzeau; — par Guillaume Le Roux et Julienne Séven, de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuis; — par le sieur Antoine Maz et demoiselle Hélène Le Delaizir, de la paroisse de Pontivy; — par Louis Talmont et Jeanne Le Mollac, de la paroisse de Noyal-Pontivy (novembre 1712); — par Clément-Alaric Le Gouvello de Kersivien, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, et demoiselle Jacquette Richer, originaires du diocèse de Quimper; — par Pierre Rapé et Jeanne Rapé, de la paroisse Saint-Vincent (décembre 1712); — par Jean Le Fur et Madeleine Le Palmec, de l'ile de Houat, paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuis; — par Barthélemy Le Bourhis et Catherine Le Fur, de l'île de Houat; — par Gilles Catrevaux et Marie Gouédel, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — par Julien Brohan et Julienne Robert, de la paroisse de Caden; — par Jean Le Maistre et Louise Le Lianic, de la paroisse d'Inguiniel; — par Yves Le Leannec et Mathurine Le Bouar, de la paroisse d'Inzinzac; — par François Porcher et Laurence Rio, de la paroisse de Brain (janvier 1713); — par Jacques Gouillart et Guillemette Le Ray, de la paroisse d'Arzal; — par Thomas Chauvel et Perrine Launay, de la paroisse de Quily; — par François Lestour et Jeanne Le Grenez, de la paroisse de Langoëlan; — par Mathieu Dequey et Yvonne Olliviero, de la paroisse de Guern; — par Pierre Baion et Marie Savigne, de la paroisse

de Ruffiac ; — par Gilles Testart et Renée Goubin, de la paroisse de Ruffiac ; — par Mathurin Le Pichon et Marie Dayau, de la paroisse de Caudan (février 1713) ; — par Jacques Blanchet et Anne Le Gal, de la paroisse de Sarzeau ; — par Étienne Froc et Perrine Mesnil, de la paroisse de Bains ; — par Jean Danic et Françoise Plumer, de la paroisse de Quiberon ; — par Pierre Voisin et Marie Moreau, veufs, de la paroisse d'Allaire ; — par François Guyot et Marguerite Jégo, de la paroisse d'Ambon ; — par Julien Le Moueix et Françoise Taumoux, de la paroisse de Rieux (avril 1713) ; — par Louis Porcher et Louise Porcher, de la paroisse de Brain (mai 1713) ; — par Jacques-Brémon Lo Berry et Élisabeth Hervé, de la paroisse de Plouray ; — par Julien Briand et Jeanne Poupart, de la paroisse de Béganne ; — par Yves Boudart et Gillette Morice, de la paroisse de Glénac ; — par Joseph Tual et Guillemette Bloyer, de la paroisse d'Allaire (juin 1713) ; — par Julien Gatinet et Françoise Le Coq, de la paroisse de Plumelec ; — par Jacques Largouet et Marie Le Vaillant, de la paroisse de Sarzeau ; — par Jean Boiffard et Olive Fergand, de la paroisse de Péaule ; — par Mre Jacques-Julien-Joseph Butault, conseiller au parlement de Bretagne, et demoiselle Marie-Françoise Le Jacobin ; — par François Lucas et Marie Quiban, de la paroisse de Malansac (juillet 1713) ; — par Olivier Pocart et Andrée Cobigo, de la paroisse de Pleugriffet ; — par Jacques Guéhéneuf et Guillemette Lescuyer, de la paroisse de Pleugriffet ; — par Jean Blanchard et Marie Cousin, de la paroisse Saint-Vincent ; — par Laurent Lollivier et Perrine Mévil, de la paroisse de Renac (août 1713) ; — par Jacques Deslandes et Louise Berno, de la paroisse de Pleugriffet (septembre 1713) ; — par Alain Guilloux et Olive Le Fouillé, des paroisses de Silfiac et de Séglien ; — par Guillaume Guichard et Jeanne Le Comte, de la paroisse de Bains ; — par Benoît Métayer et Julienne Jouan, de la paroisse de Bains ; — par Pierre Renaud et Pétronille Giquel, de la paroisse de Saint-Martin ; — par Louis Dorigné et Pétronille Guinay, de la paroisse des Fougerêts ; — par Joseph Faucheux et Antoinette de Ron, de la paroisse de Malansac ; — par Jean Prévaire et Perrine Joubrenen, de la paroisse de Saint-Just ; — par Julien Épaillart et Julienne Pinard, de la paroisse de Carentoir ; — par Jean Royer et Jeanne Bayon, de la paroisse de Ruffiac ; — par François Guyot et Rose Mathieu, de la paroisse de Quily ; — par Julien Joubaux et Vincente Meun, de la paroisse Notre-Dame de Redon (octobre 1713) ; — par Yves Blanchard et Nicole Martin, de la paroisse de Saint-Vincent ; — par Jean Le Corre et Marie Le Hunsec, de la paroisse de Plœmeur ; — par Laurent Le Moigne et Louise Le Doussal, de la paroisse de Plœmeur (novembre 1713) ; — par Mathurin Caradec et Françoise Kergrohen, de la paroisse de Locminé ; — par Guillaume Bocher et Jeanne Salmar, de la paroisse d'Elven (décembre 1713) ; — par Jean Prioux et Perrine Martin, de la paroisse de Béganne ; — par François Guillouch et Julienne Flouré, de la paroisse de Saint-Congard ; — par Alexandre Riault et Marie Pavin, de la paroisse de Brain ; — par Jean Nouzet et Yvonne Bouan, de la paroisse d'Inzinzac ; — par Mathurin Kerrozo et Françoise Jéhanno, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — par Jacques Mercier et Jeanne Tanguy, de la paroisse de Cruguel-Billio ; — par Guillaume Lapartient et Perrine Blancho, de la paroisse de Sarzeau ; — par Louis Boisdreseaux et Guillemette Boulicaut, de la paroisse de Sarzeau ; — par Joseph Laigle et Marie Berard, de la paroisse de Brain ; — par Mathieu Rio et Anne Hellec, de la paroisse de Crach (janvier 1714) ; — par Vincent Fanen et Marie Le Page, de la paroisse de Grandchamp ; — par Jean Le Bray et Hélène Presté, de la paroisse de Sixt (février 1714) ; — par Pierre Toineau, de la paroisse de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc, et Perrine Le Gallic, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont ; — par Pierre Le Quinio et Perrine Perigaud, de la paroisse de Surzur ; — par Julien Guéganic et Jeanne Guéganic, de la paroisse de Bieuzy ; — par Marc Querquerel et Marie Le Goff, veufs, de la paroisse de Mendon (avril 1714) ; — par Rodolphe Perré et Anne Cheval, de la paroisse de Glénac-Cournon ; — par Julien Yserieu et Guyonne Jaminais, des paroisses de Redon et de Langon ; — par François Duval et Nicole Bedar, de la paroisse de Pleucadeuc ; — par Yves Le Père et Julienne Le Ny, des paroisses d'Inzinzac et de Languidic ; — par François Lohézec et Jeanne Guismar, de la paroisse de Baud (mai 1714) ; — par Julien Lorans et Mathurine Le Poulle, de la paroisse de Plélauff ; — par Julien Jouet et Louise Marot, de la paroisse de Sérent ; — par

Louis Brenugat et Louise Brenugat, de la paroisse de Sérent ; — par Pierre Bégo et Jacquette Luber, de la paroisse de Limerzel ; — par Julien Le Douarain et Jeanne Mahéo, de la paroisse de Baden ; — par François Le Joubioux et Guillemette Le Cabellec, de la paroisse de l'Ile-d'Arz ; — par François Le Bellair et Marguerite Rolland, de la paroisse de Séglien ; — par Pierre Bouillart et Suzanne Berret, de la paroisse d'Arzal ; — par Pierre Riaux et Jeanne Rocquet, de la paroisse de Glénac ; — par Pierre Benoist et Françoise Breton, de la paroisse de Saint-Vincent (juin 1714) ; — par François Burguen et Marie Le Rol, de la paroisse de Crach ; — par Pierre Robert et Vincente Mayec, de la paroisse de Sérent ; — par Jean Le Radié et Marguerite La Morie, de la paroisse de Guern ; — par Barnabé Morgan et Françoise Morvan, de la paroisse de Lescouet ; — par Nicolas Boulicaut et Jeanne Tascon, des paroisses de Surzur et de Sarzeau (juillet 1714) ; — par Julien Mary et Julienne Alliot, de la trève de Saint-Jean-des-Marais, paroisse de Rieux ; — par Jacques Chauvin et Julienne Année, de la paroisse Notre-Dame de Redon (août 1714) ; — par Julien Robière et Vincente Guillouzic, de la paroisse de Grandchamp ; — par François Dufrêne, de la paroisse Saint-Patern [de Vannes], et Claudine Dufrêne, de la paroisse de Brains (septembre 1714) ; — par Julien Monnerays et Suzanne Haulmer, de la paroisse de Tréal ; — par Godefroy Guéhénon et Guillemette Daval, de la paroisse de Redon ; — par François Morice et Françoise Guquero, de la paroisse de Sérent ; — par Jacques Mahéo et Anne Robert, de la paroisse de Baden ; — par Vincent Séveno et Vincente Bornegard, de la paroisse de Bangor à Belle-Ile-en-Mer (octobre 1714) ; — par Martin Le Portugal et Julienne Le Gouérec, de la paroisse de Sauzon ; — par Charles Le Gurun et Marie Le Fur, de la succursale de Houet (ile de Houat) ; — par Gildas Raoul et Marguerite Le Gurun, de l'ile de Houat (novembre 1714) ; — par Mathurin Le Deur et Yvonne Le Jeune, de la paroisse de Locminé (décembre 1714) ; — par Alain Fanen et Julienne Daniau, de la paroisse de Grandchamp ; — par François Renault et Perrine Le Perenno, de la paroisse de Meslan ; — par Toussaint Le Goff et Françoise Le Meitour, de la paroisse de Pluméliau ; — par Jean Le Quilliec et Françoise Le Pavic, de la paroisse de Surzur ; — par Jacques Hervé et Jacquette Picaud, de la paroisse de Carentoir ; — par Pierre Le Boulh et Marguerite Conquer, des paroisses de Plouharnel et de Carnac ; — par Louis Mahé, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont, et Jeanne Le Penven, de la paroisse [Notre-Dame] d'Hennebont ; — par Pierre Prévaire et Briande Prévaire, de la paroisse de Saint-Just ; — par François Béven et Françoise Le Blanc, de la paroisse de Carentoir ; — par Sébastien Guillain et Marie Marion, de la paroisse de Locmariaquer ; — par Pierre Martin et Anne Marion, de la paroisse de Locmariaquer (janvier 1715) ; — par Louis Corec (aliàs Coret) et Catherine Hamonic, de la paroisse de Cléguérec ; — par Gabriel Hamonic et Marie Coret, de la paroisse de Cléguérec (février 1715) ; — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage entre Jean Sounic et Marie Cauzic, de la paroisse d'Arradon (septembre 1710) ; — entre Georges Melleray et Marie Riaux, de la paroisse de Langon (octobre 1711) ; — entre Alain Le Cam et Louise Le Carnic, de la paroisse de Noyal-Pontivy (juillet 1712) ; — entre François Serot et Marie Gentilhomme, de la paroisse de Rieux (janvier 1713) ; — entre Claude Couriolle et Julienne Bahirel, veufs, de la paroisse de Brain ; — entre Jacques Le Carour et Perrine Le Guennec, de la paroisse de Kervignac (février 1713) ; — entre Jean Le Noual et Julienne Bahon, de la paroisse de Saint-Gravé (mars 1714) ; — entre Jean Ribouchon et Louise Kersusan, de la paroisse de Grandchamp (mai 1714) ; — entre Gilles Robert et Luce Poupinne, veufs, de la trève de Saint-Jean-des-Marais, paroisse de Rieux (juin 1714) ; — entre Armel Dagorn et Jeanne Éon, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff (janvier 1715) ; — entre Christophe André et Jacquette Tenien, de la paroisse d'Hennebont (février 1715).

G 317. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1715-1719. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Mathurin-René Alano greffier. — Collation, par le Pape : de l'église paroissiale de Lescouet, au profit de Gabriel Corbé, prêtre du diocèse de Léon ; — du prieuré de Saint-Gildas, ordre de Saint-Benoit, situé en la paroisse de Bieuzy, au profit d'Amable Mallet,

prêtre, religieux profès du dit ordre, congrégation de Saint-Maur (mars 1715); — de l'église paroissiale de Rieux, au profit de Mélaine Bourneuf, prêtre originaire du diocèse, curé de Bouvron (diocèse de Nantes), en remplacement de Mᵉ Barnabé Sochet-Parthenay de Ferville, prêtre, docteur de Sorbonne, résignataire, *causa permutationis* (mars 1716); — du prieuré conventuel de Locmaria, paroisse de Plumelec, ordre de Saint-Benoit, au profit de Jeanne de Coëtlagat, religieuse du dit ordre, en remplacement de Françoise-Jeanne de Faramus, résignataire; — de l'église paroissiale Sainte-Croix de Josselin, au profit de Gabriel du Faures, prêtre du diocèse de Vienne en Dauphiné, en remplacement de G. Chausson, décédé; — de l'église paroissiale de Landaul, au profit de François-Joseph Le Guen, prêtre du diocèse de Léon, en remplacement de Marc Goré, décédé (juillet 1716); — du prieuré de Saint-Symphorien-lès-Vannes, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au profit d'Olivier Carné, en remplacement de François d'Argouges, évêque de Vannes, décédé (août 1716); — de l'église paroissiale de Landévant, au profit de Claude Quistrebert, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Cormier, décédé (avril 1717); — de l'église paroissiale de Mellionnec, au profit d'Hervé Fraval, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Claude Pezron, résignataire, moyennant une pension de 200 l. t. (mai 1717); — du prieuré de Saint-Sauveur de Locminé, ordre de Saint-Benoit, au profit de Jean-Noël Gaillande, prêtre du diocèse de Paris, docteur en théologie, en remplacement de Marin Humbelot, résignataire (juin 1717;) — de l'église paroissiale de Carnac, au profit de Raymond Le Gryl, prêtre du diocèse, moyennant une pension de 250 l. t., en faveur d'Hervé Nédélec, également pourvu du dit bénéfice (octobre 1717); — de l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, au profit de Raoul Rouault, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement d'Ambroise Guihou, résignataire (janvier 1718); — de l'église paroissiale de Malguénac, au profit de Jean Le Guidart, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement d'Yves Le Guidart, résignataire, moyennant une pension de 300 l. t., inférieure au tiers des revenus (février 1718); — de l'abbaye de Notre-Dame de Lanvaux, au profit de Jean-Jacques de Gomer de Luzancy, prêtre du diocèse de Meaux, chanoine de Paris, en remplacement de D. de Volvire, décédé; — de l'église paroissiale de Lescouet, au profit d'Yves Malescot, prêtre du diocèse, recteur de Kerlouan, au diocèse de Léon, en remplacement de Gabriel Corbé, résignataire, *causa permutationis* (mars 1718); — de l'église paroissiale de Plouhinec, au profit de Vincent Mahé, prêtre du diocèse, en remplacement d'Alexandre Rogon, résignataire, moyennant une pension n'excédant pas le tiers de 600 l. (avril 1718); — du prieuré de Saint-Gildas de Gâvre, ordre de Saint-Benoit, au profit de Jean Verninac, prêtre, religieux du dit ordre, congrégation de Saint-Maur, en remplacement de François Riaut, résignataire (mai 1718); — de l'église paroissiale d'Arzano, au profit de Bernard Le Hégarat (*alias* L'Hégarat), prêtre du diocèse de Quimper; — de l'église paroissiale de Lesbin-Pont-Scorff, au profit de Charles Salaun, prêtre du diocèse de Léon (juillet 1718); — de l'église paroissiale de Groix, au profit de Julien Le Cozic, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement d'Yves Uzel, décédé; — de l'église paroissiale de Saint-Gonnery, au profit de Bernard Keranguiader, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Roland Follet, décédé; — du prieuré de la Madeleine de Malestroit, ordre de Saint-Benoit, au profit d'Olivier-Louis-Hippolyte de La Bourdonnaye, clerc du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Charles Chertemps, résignataire (août 1718); — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Hennebont, au profit de Julien Le Cozic, prêtre du diocèse de Quimper; — de l'église paroissiale de Saint-Patern, faubourg de Vannes, au profit de Jean Perrot, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de Pierre Guilloux, décédé (mars 1719); — de l'église paroissiale de Plœmeur, au profit d'Yves Le Fraper, prêtre du diocèse, recteur de Châteaubriant, diocèse de Nantes, en remplacement de Thomas Morphy, résignataire, *causa permutationis* (avril 1719); — de l'église paroissiale de Réguiny, au profit de Jean Launay, en remplacement de Jean Le Cocq, décédé (mai 1719); — de l'église paroissiale de Plaudren, au profit d'Alexis Bouchereul, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Jean-Joseph Boutouillic, résignataire; — du prieuré de Groix, ordre de Saint-Benoit, au profit de Jean Cozic, prêtre du diocèse de Quimper (juin 1719); — de

l'église paroissiale de Sarzeau, au profit de François Dillay, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Pierre de Châlons, décédé; — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Trégomel, au profit de Jean Barguiller, recteur de la paroisse de Plérin, diocèse de Quimper, en remplacement de Guillaume du Bot, résignataire, *causa permutationis* (juillet 1719). — Collation, par l'Évêque ou son vicaire général : de l'église paroissiale de Bieuzy, au profit d'Yves Garraud, prêtre du diocèse (avril 1715); — de l'église paroissiale de Priziac, au profit de Charles Le Roch, en remplacement de Jean-François Blondeau, décédé (mai 1715); — de la chapellenie de la Conception de la Vierge, desservie en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, au profit de Vincent Le Barbier, acolyte, en remplacement de Jean Le Barbier, prêtre, recteur de Saint-Martin, résignataire; — de la chapellenie de Clergerel, desservie en la chapelle domestique de Talhouet, paroisse de Pluherlin, au profit de Jean Danet, acolyte, présenté par noble Jean-Louis du Bot de Talhoet, chevalier, seigneur de Clergerel; — de la chapellenie des Pinault, desservie en l'église paroissiale de Marzan, au profit de Joseph Ryo, prêtre, présenté par Jean Pinault, laboureur, en remplacement de François Malteste, décédé (juin 1715); — de l'église paroissiale de Croixanvec, au profit de Vincent-Henri Pierre, prêtre du diocèse, en remplacement d'Henri-Alexis Courtois, décédé; — des chapellenies des Noës de Saint-Clément et de Saint-Luc, desservies en l'église paroissiale de Redon, au profit de noble Jean de Champeaux, clerc du diocèse, chanoine de l'église cathédrale de Léon, présenté par messire Charles Guérif, chevalier, seigneur de Launay; — de l'église paroissiale de Noyalo, au profit de Jean Baudrual, prêtre du diocèse, en remplacement d'Henri Jéhanno, décédé (juillet 1715); — de l'église paroissiale de Grand-Champ, au profit de François Le Dreau, prêtre du diocèse, en remplacement de noble et discret missire Hyacinthe-Maurice de Thiéry de La Prévalaye, résignataire (septembre 1715); — de l'église paroissiale de Plaudren, au profit de Jean-Joseph Boutouillic, prêtre du diocèse, présenté par le Chapitre cathédral de Vannes, en remplacement de François Le Marouille, décédé (février 1716); — de la chapellenie de Saint-Symphorien, desservie en l'église paroissiale de Locmalo, au profit de René Jallet, clerc du diocèse d'Angers, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, en remplacement de René de Launay, décédé (avril 1716), — de l'église paroissiale de Lantillac, au profit de noble et discret missire Barthélemy-Jacques Le Séneschal de Carcado de Saint-Maudan, prêtre du diocèse de Cornouaille (mai 1716); — de la chapellenie de Saint-Jacques, desservie en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, au profit d'André Feschant, clerc du diocèse, présenté par noble homme Julien Godet, sieur de Keréven, en remplacement de Pierre Guégan, résignataire (juin 1716); — de l'église paroissiale de Pluherlin-Rochefort, au profit de Louis Fleury, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Bahon, résignataire (août 1716); — de la chapellenie des Nicollo, desservie en l'église paroissiale de Guénin, au profit de Jean Oliviero, prêtre du diocèse, présenté par René Le Godec, mari et procureur en droit de Jeanne Nicollo, et consorts, en remplacement de Maurice Nicollo, décédé; — de l'église paroissiale de Guern, au profit d'Yves Le Fur, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Pourchasse, résignataire (octobre 1716); — de l'église paroissiale de Béganne, au profit d'Yves Évain, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Donval, résignataire (janvier 1717); — de la chapellenie de Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu de Vannes, au profit de Joseph-Vincent Le Cointe, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Bouczo, décédé (février 1717); — des chapellenies de Trégouet et de Notre-Dame du Lermain, desservies en la paroisse de Molac, au profit de Pierre Dejour, prêtre du diocèse, présenté par haut et puissant seigneur René-Alexis Le Séneschal-Carcado, chevalier, seigneur comte de Carcado, marquis de Rosmadec Pont-Croix, baron de Molac, Trégouet, etc., en remplacement de Jacques Le Viavant, décédé; — de la chapellenie fondée en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, par Charles Guillo, recteur de la dite paroisse, au profit de Charles Raoul, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Trégouet, en la paroisse de Molac, au profit d'Yves Le Garnec, prêtre du diocèse (mars 1717); — de l'église paroissiale de Saint-Gonnery, au profit de Quintin Sauvé, prêtre du diocèse d'Avranches, en remplacement de Roland Follet, décédé (avril 1717); — de la chapellenie de

Saint-Patern, desservie en l'église paroissiale de ce nom, faubourg de Vannes, au profit de Guillaume Guilloux, acolyte, présenté par le recteur de la paroisse, en remplacement de Jean Le Helloco, décédé (mai 1717); — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, au profit de Jean Oliviero, clerc du diocèse (août 1717); — de l'église paroissiale de Malguénac, au profit de noble et discret missire Barthélemy-Jacques Le Sénéchal de Carcado, seigneur abbé de Saint-Maudan, prêtre du diocèse de Cornouaille, en remplacement d'Yves Le Guidart, décédé (septembre 1717); — de l'église paroissiale de Groix, au profit de Jean Le Moing, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Uzel, décédé; — de l'église paroissiale d'Arzano, au profit de noble et discret Joseph-Gilles Moro de la Villedère, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Pinot, décédé (octobre 1717); — de la chapellenie de Peros et de Fontaine-Maria, desservie ci-devant dans les chapelles domestiques du même nom, présentement en l'église paroissiale d'Inzinzac, au profit de Julien Tréhin, prêtre du diocèse, en remplacement de Mathurin Motto, décédé; — de l'église paroissiale de Lesbin-Pontscorff, au profit de Barthélemy-Jacques Le Sénéchal de Carcado de Saint-Maudan, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Julien Perier, décédé; — de l'église paroissiale de Lantillac, au profit de noble Me Hyacinthe-Marie Huchet de Ville-Chauve, prêtre du diocèse (novembre 1717); — de la chapellenie de Camzon, desservie en l'église paroissiale de Rieux, au profit de Jean Le Lieure, prêtre du diocèse, présenté par noble Louis de Vaucouleurs, chevalier, seigneur, comte de Langonnet, en remplacement de François Fleuret, prêtre, décédé (décembre 1717); — du vicariat perpétuel de l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, au profit de Me Joseph Touzé du Guernic, prêtre du diocèse, présenté par le Chapitre de Vannes, en remplacement de noble Me Louis de Cardelan de Keralbaud, décédé; — de la chapellenie de Sainte-Noyalle, *vulgo* du Closne, desservie en la chapelle du Guerno, paroisse de Noyal [Muzillac], au profit de Jean Robinet, prêtre du diocèse, présenté par noble Julien-François de Larlan, chevalier, seigneur de Carcado, comte de Rochefort, et dame Marie Guibert, veuve du sieur François Guibert de Beaumont, co-propriétaires de la terre du Closne, en remplacement de Jean Laurence, prêtre, décédé (janvier 1718); — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Me Joseph Jaffrigo, prêtre du diocèse, présenté par Jean de Keralbaud, chevalier, seigneur de Cardelan, Trévrat et autres lieux, en remplacement de noble et discret Mire Louis de Keralbaud de Cardelan, décédé; — de la chapellenie de Saint-Symphorien, desservie en l'église paroissiale de Locmalo, au profit de Charles-Joseph Le Corre du Cosquer, chanoine de l'église collégiale de Guémené, présenté par messire Charles de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guémené, en remplacement de René Jallet, décédé (février 1718); — de l'église paroissiale de Guénin, au profit de Jean de Lentivy, prêtre du diocèse, en remplacement de Vincent Mahé, résignataire (avril 1718); — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Hennebont, au profit de Pierre-Jacques de Lespiney, prêtre du diocèse, présenté par l'Archidiacre de Vannes, en remplacement de Jean-Baptiste Aumont, résignataire (mai 1718); — de la chapellenie des Cinq-Plaies, desservie en l'église paroissiale d'Ambon, au profit de Mathurin Coquelin, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par demoiselle Anne Le Gouriérec-Coudé, en remplacement de Pierre Bonpays, décédé; — de l'église paroissiale de Quéven, au profit de Gabriel Pitouais, curé résignataire de la paroisse de Saint-Symphorien, diocèse d'Avranches (août 1718); — de l'église paroissiale de Renac, au profit de Jean Guillot, prêtre du diocèse de Poitiers, en remplacement d'Honoré Lenfant, résignataire; — du prieuré de la Montjoye, desservie en l'église collégiale Notre-Dame de la Tronchaye de Rochefort-en-Terre, ordre de Saint-Benoit, au profit de noble Olivier-Louis-Hippolyte de La Bourdonnaye, chanoine de Léon, clerc du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Charles Chertemps, résignataire; — de l'église paroissiale de Saint-Patern, faubourg de Vannes, au profit de Raymond-Jean Alano, prêtre, docteur en Sorbonne, recteur paroissial de Baud, en remplacement de Claude Guilloux, résignataire (septembre 1718); — de la chapellenie de Notre-Dame, desservie en l'église paroissiale d'Ambon, au profit de Jacques Arz, prêtre du diocèse,

présenté par Anne Dano, veuve de Jean Le Blévennec, et Jacques Le Blévennec, son fils, gens de labeur, en remplacement de Vincent Le Paveo, décédé (novembre 1718); — du prieuré de Saint-Gouziern, ile de Groix, situé en la paroisse de Saint-Tudy, au profit de Charles-Joseph Le Corre du Cosquer, prêtre du diocèse, en remplacement de Philippe Mélo, prêtre, décédé; — de la chapellenie de la Villecarre (Ville-ès-Cart), desservie en la chapelle de la maison du dit lieu, paroisse de Caden, au profit de Gilles Benigué, clerc du diocèse, en remplacement de P. Coué, prêtre, décédé (décembre 1718); — de l'église paroissiale de Locmaria, à Belle-Ile-en-Mer, au profit de Michel Jégo, prêtre du diocèse, présenté par Charles-Louis-Auguste Fouquet, chevalier, seigneur marquis de Belle-Ile, maréchal de camp des armées du Roi et maître de camp général des Dragons de France, en remplacement de Lucas Le Glas, décédé (janvier 1719); — de la chapelle Sainte-Barbe, *vulgo* de la Fulterie, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Guillaume-Jacques Bigeaud, clerc du diocèse de Quimper, en remplacement de Mathieu-Alexis Bigeaud, prêtre, décédé (février 1719); — de la cure ou vicariat perpétuel de l'église Notre-Dame d'Arzon, au profit de Guillaume Raoul, prêtre du diocèse, présenté par Henri-Oswald, prince de la Tour-d'Auvergne, abbé de Saint-Sauveur de Redon; — de l'église paroissiale de Caudan, au profit de Jacques Mahé, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph-Alexis Le Belliguet, résignataire; — de la chapellenie de Béléan, desservie en la chapelle de ce nom, dépendante de la seigneurie du Garo (paroisse de Plœren), au profit de Guillaume Guilloux, diacre du diocèse, en remplacement de N. Gatechair, décédé (avril 1719); — de l'église paroissiale de Rieux, au profit de noble M[e] Barthélemy-Jacques Le Sénéchal de Carcado de Saint-Maudan, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Mélan Bournef, décédé (mai 1719); — de l'église paroissiale ou vicariat perpétuel de Saint-Goustan de Rhuys, au profit de Julien Raoul, prêtre du diocèse, présenté par frère Joseph Joly, prieur du monastère de Saint-Gildas de Rhuys, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, en remplacement de Guillaume Raoul, décédé (juin 1719); — de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, au profit de Pierre Josse, prêtre du diocèse, présenté par demoiselle Jacquette-Thérèse Salomon, en remplacement d'Henri Le Craiher, décédé (juillet 1719). — Collation, par le Roi, de l'église paroissiale de Sarzeau, ile de Rhuys, au profit de Laurent Prévost, prêtre du diocèse de Vannes, licencié en théologie, demeurant au collège Louis-le-Grand, à Paris, présenté par missire Léon Rouillé, prieur de Notre-Dame de Donges, chanoine de l'église de Paris, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, en remplacement de M[ire] Pierre de Châlons, décédé (novembre 1718). — Nomination, par l'évêque (François d'Argouges), de M[e] Louis Bernard, prêtre, recteur de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, aux fonctions de vice-promoteur du diocèse (juin 1715); — *item*, par le Chapitre cathédral, *sede vacante*, de M[ire] Pierre de Châlons, docteur en théologie, recteur de la paroisse de Sarzeau, chanoine et chantre honoraire de Vannes, aux fonctions d'official de l'évêché (mars 1716); — *item*, par le même, de nobles M[es] Jacques-André de Robien, Augustin de Langle et Joseph Butault de la Chataigneraye, prêtres et chanoines de Vannes, aux fonctions de vicaires généraux du diocèse, pendant la vacance du siège épiscopal (mars 1716). — Autres nominations de grands vicaires, faites par le Chapitre cathédral de Vannes : sont nommés aux dites fonctions : illustre et noble Louis de Tressan, docteur en Sorbonne (juillet 1716); — messire François-Paul Lefebvre de Caumartin, docteur en Sorbonne, abbé de Buzé, désigné par le Roi pour le siège épiscopal de Vannes (octobre 1717); — noble et discret M[ire] Pierre de Châlons, recteur de Sarzeau (novembre 1717). — Confirmation, par l'évêque Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, des nominations susdites en faveur de MM. de Robien, de Langle et de Châlons (juillet 1718). — Mandements du même évêque, portant commission d'official du diocèse : au profit de Claude Guilloux, docteur en Sorbonne, recteur de la paroisse Saint-Patern de Vannes (juillet 1718); — au profit d'Augustin de Langle, docteur en Sorbonne, chanoine et chantre de l'église cathédrale de Vannes et vicaire général du diocèse (octobre 1718); — au profit de Bonaventure du Bois, docteur en théologie, recteur

paroissial de Bignan (février 1719). — Provision, par le même, de l'office de Promoteur général de l'officialité, au profit de M[ire] Joseph Touzé du Guernic, vicaire perpétuel de l'église Saint-Patern de Vannes (août 1718). — Sont nommés par le même : aux fonctions de vice-gérant de l'officialité : M[ire] Raymond-Jean Alano, docteur en Sorbonne, recteur paroissial de Baud (août 1718); — aux fonctions de substitut du Promoteur : Louis-Joseph Le Mineur, prêtre du diocèse (août 1718). — Provision d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes : au profit de Jean-Baptiste Aubert de Barras, prêtre du diocèse de Digne, chanoine semi-prébendé de Rennes (juillet 1716); — au profit de Bertrand Le Gouvello, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement du sieur Gicquel (février 1718); — au profit de M[ire] Jean-Joseph du Castello-Boutouillic, prêtre du diocèse de Vannes, nommé par le Roi, en remplacement du sieur Louis de Keralbaud de Cardelan, décédé (mars 1718); — au profit de M[ire] Jean de La Roche, prêtre du diocèse de Tours, nommé par le Roi, en remplacement du sieur Michel Verron de La Naudière, décédé (juin 1718); — au profit de M[ire] Hyacinthe Huchet de Villechauve, nommé par le Roi, en remplacement du sieur Butault de La Chataigneraye, décédé (décembre 1718). — Provision d'un canonicat de l'église collégiale de Guémené, au profit de Louis Le Bray, ancien archiprêtre de la dite église, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené (décembre 1718). — Collation, par le Roi, de la Trésorerie de l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, à M[ire] Jacques-André de Robien, prêtre du diocèse de Vannes et chanoine de la dite église, en remplacement du sieur Michel Véron de La Naudière, décédé. — Brevet de joyeux avènement, portant collation, par le Roi, du premier canonicat à vaquer en l'église cathédrale de Vannes, au profit du sieur Henri-Charles Mercier, prêtre du diocèse de Vannes (février 1716). — Autre brevet du Roi, portant collation de canonicat, au profit de Gaston-Jean-Baptiste Mauricet, clerc du diocèse de Paris, à l'occasion du serment prêté entre les mains de S. M. par messire Jean-François-Paul Le Fèvre de Caumartin, nommé à l'évêché de Vannes (février 1719). — Fondation faite par feu noble et discret M[ire] Pierre Gicquel, seigneur du Nédo, vivant chanoine honoraire de Vannes, d'une messe à célébrer, chaque dimanche et fête, en la chapelle de Saint-Pierre, érigée par ledit fondateur dans l'enclos de la maison noble du Nédo, paroisse de Plaudren, moyennant 60 l. de rente annuelle (juillet 1716). — Testament : de Gilles Yvonic, en faveur de la paroisse de Plouray (mai 1716); — de Marie Le Visage, femme Le Garec, portant fondation en l'église paroissiale de Pluvigner (juin 1716); — de M[e] François Blanche, sieur de la Pellerais, notaire du comté de Porhoët, officier de plusieurs juridictions, portant fondations en l'église paroissiale de Saint-Servan (mai 1718); — de Françoise Pahu, portant fondation en l'église paroissiale de Malansac (novembre 1718). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente : au profit de Jean Le Douarain, séminariste à Vannes, par Yves Le Coric, son oncle, laboureur, de la paroisse de Bubry; — au profit de René Lestrat, séminariste à Vannes, par Charles Lestrat, son père, de la paroisse de Melrand; — au profit de Joseph Henrio, séminariste à Vannes, par Pierre Henrio, son père, de la paroisse de Bieuzy; — au profit d'Alain Le Coustumer, séminariste à Vannes, par René Le Coustumer, son père, laboureur, de la paroisse de Séglien; — au profit de Jean Le Fouillé, séminariste à Vannes, par François Le Fouillé, son père, laboureur, de la paroisse de Séglien (mars 1715); — à son profit par Pierre Le Bail, clerc tonsuré, sur le revenu de biens situés en Plumer (Plœmel) et Locoal; — au profit de N. Danet, par Yves Danet et Jeanne Le Bohellec, ses père et mère, de la paroisse de Buléon; — au profit de Guy-Joseph Le Borgne, séminariste à Vannes, par Julien Le Borgne, son père, de la paroisse de Larré; — à son profit par Julien Launay, séminariste à Vannes, héritier de défunts Noël Launay et Yvonne Orgebin, ses père et mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Limerzel; — à son profit par Sylvestre Danillo, séminariste à Vannes, héritier de défunts François Danillo et Jeanne Quatrevant, ses père et mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Limerzel; — au profit de Jean Le Bodo, séminariste à Vannes, par Bertranne Éveno, veuve de Jean Le Bodo, sa mère, de la paroisse de Noyalo; — au profit de Germain Le Calvé, par Laurent Le Calvé et Louise

Keraudran, de la paroisse de Languidic (avril 1715); — au profit de Joseph Huart, par Pierre Huart et Louise Le Cerff, ses père et mère, de la ville de Pontivy; — au profit de Mathurin Billy, fils de Julien Billy et de défunte Julienne Guyon, ses père et mère, de la paroisse de Cruguel, sur le revenu de biens provenant de l'héritage de ladite Julienne Guyon; — au profit de Jean Le Laizir, séminariste à Vannes, par Thurienne Le Chastelier, sa mère, de la paroisse d'Ambon; — à son profit par Jean Le Floch, séminariste à Vannes, de la paroisse d'Arzal, héritier de demoiselle Jeanne Le Floch, sa mère; — au profit de Jérôme-Joseph Huchet, par dame Renée Le Douarain, sa mère, veuve du sieur [Huchet] de Villechauve; — au profit de Mathurin Le Naden, clerc tonsuré, par Anne Kerdavid, veuve de Pierre Le Naden, de la paroisse de Redené; — au profit de Géran Le Nestour, par Jacquette Le Couachon, veuve d'Yves Le Nestour, sa mère, de la paroisse de Cléguer; — au profit de Jean Le Pallec, clerc tonsuré, par Pierre Le Pallec, laboureur, son père, de la paroisse de Camors; — au profit de Jacques Carier, clerc tonsuré, par demoiselle Marguerite Bias, sa mère, veuve de Mᵉ Jacques Carier, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — au profit de Pierre Hollart, séminariste à Vannes, par honorable homme Guillaume Hollart, son père, de la paroisse de Peillac; — au profit de Julien Le Beléguic, clerc tonsuré, par Vincent Le Beléguic et Perrine Le Perennès, ses père et mère, laboureurs, de la paroisse d'Arradon; — au profit de Guillaume Cresté, séminariste à Vannes, par Noël Cresté, de la paroisse de Peillac; — à son profit par Julien Le Boloch, séminariste à Vannes, fils de feu Olivier Le Boloch et de Marie Le Pojolec, de la paroisse de Berric; — à son profit par Simon Rohu, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Carnac, Plouharnel et Plouhinec; — au profit de Gilles Jégat, par Marguerite Dayel, veuve de Jean Jégat, de la ville de Vannes; — au profit d'Yves Couriault, par Renaud Couriault et Marie Brisoual, ses père et mère, de la trève de Guilligomarch, paroisse d'Arzano; — au profit de Jean Le Blouch, séminariste à Vannes, par Jean Coterel et consorts, des paroisses d'Ambon et de Surzur; — à son profit par Yves Le Pichon, séminariste à Vannes, du bourg trévial de Bizole, paroisse de Treffléan; — à son profit par Jacques Estoré, séminariste à Vannes, héritier de défunts Guillaume Estoré et demoiselle Jacquette Pierre, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (mai 1715); — au profit de François Narboulette, séminariste à Vannes, par Jean Narboulette et Jeanne Kermeur, de la paroisse de Plouhinec; — au profit de Jean Guillo, par Marguerite Coquenauff, sa mère, veuve de Jean Guillo, de la paroisse de Cléguérec (juin 1715); — à son profit par Guillaume Le Vaillant, clerc tonsuré, fils de Marie Blancho, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Louis Fichet, clerc tonsuré, par Henri Fichet, son père, laboureur, de la paroisse de Ruffiac; — au profit de Pierre Le Henno, clerc tonsuré, par Yves Le Henno et Allanette Mahéo, ses père et mère, de la paroisse de Plougoumelen; — au profit de François Naly, par Pierre Naly, son père, de la trève de Trégranteur, paroisse de Guégon; — au profit de Mathurin Le Boux, par Jacques Le Boux, maréchal, et Mathurine Loran, ses père et mère, demeurant faubourg de la Madeleine à Malestroit, paroisse Saint-Gilles; — au profit de Thomas Cadoret, clerc tonsuré, par missire Joseph Cadoret, archiprêtre de l'église collégiale de Guémené, et Alain Cadoret, ses frères, de ladite ville de Guémené; — au profit de Pierre Le Bellour, clerc tonsuré, par Jacques Le Bellour, son père, de la paroisse de Locmalo; — au profit d'Hervé Tirco, par Guillaume Tirco, son père, de la paroisse de Plélauff; — au profit de François Calledan, clerc tonsuré, par Jacques Calledan, son frère, de la paroisse de Mellionnec; — au profit de Pierre Guéhenneuc, par Jeanne Martin, veuve de Jean Guéhenneuc, sa mère, et Olivier Guéhenneuc, son frère, de la paroisse de Plumelec; — à son profit par Pierre Danet, clerc tonsuré, héritier de Julien Danet, son père, de la paroisse de Guéhenno; — au profit de Pierre Seignard, écolier, par autre Pierre Seignard, couvreur en ardoises, et Renée Le Barbier, ses père et mère, de la paroisse de Plumelec; — au profit de François Le Rieux, séminariste à Vannes, par Jean Le Rieux, marchand débitant vin, et Jeanne Quero, ses père et mère, de la paroisse de Brech (décembre 1715); — au profit de Jean Jouanic, clerc tonsuré, par Guillaume Jouanic et Isabelle Le Boulicaut, ses père et mère, laboureurs, de la paroisse de Sarzeau; —

au profit de Pierre Gicquel, par Jacquette Suret, sa mère, veuve de Jean Gicquel, épouse, en secondes noces, de Maurice Nouel, de la paroisse de Sérent; — au profit de François Boullo, séminariste à Vannes, par Jeanne Méha, veuve de Guillaume Boullo, sa mère, de la paroisse de Caden (janvier 1716); — au profit d'Alain Le Quentrec, par Yves Le Quentrec et Françoise Bellet, de la paroisse de Bignan; — au profit de Jean Mahé, par Julienne Daniel, veuve de Vincent Mahé, sa mère, demeurant à Redon, faubourg Notre-Dame; — au profit de Joseph Mabon, par Me Jean Mabon et demoiselle Bertrande Guilloux, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Jagu (Saint-Jacut) (février 1716); — au profit de Pierre Le Chesne, séminariste à Vannes, par autre Pierre Le Chesne, laboureur, et Françoise Stévan, ses père et mère, de la paroisse de Limerzel; — à son profit par Pierre Le Rible, clerc tonsuré, sur le revenu de ses biens patrimoniaux, situés en la paroisse de Plouharnel; — au profit de Julien Le Goff, clerc tonsuré, par François Le Goff et Hélène Coëtmur, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Julien Le Flohic, clerc tonsuré, par Guillemette Jégo, veuve de Charles Le Flohic, sa mère, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Joseph Kerhino, clerc tonsuré, par Yves Kerhino, de la paroisse d'Erdeven; — au profit de Pierre Pucelle, séminariste à Vannes, par Jean Pucelle, laboureur, de la paroisse de Peillac (mars 1716); — au profit de Louis Lorec, par Michel Lorec, son père, de la paroisse de Mendon (août 1716); — au profit de Joachim Duval, clerc tonsuré, par Louise-Élisabeth Duval, sa sœur, marchande en la ville d'Auray (octobre 1716); — au profit d'Alexis Denis, fils de défunts Pascal Denis et Perrine Gabriel, par Marie Gabriel, veuve de Marin Denis, Lucas Denis, Claudine Fraval et divers, de la ville de Pontivy; — au profit de Guillaume Guégan, séminariste à Vannes, par Pierre Guégan, son père, laboureur, de la paroisse de Pluméliau (février 1717); — au profit d'Albin Le Rouzic, séminariste à Vannes, par Julien Le Rouzic et Marie Danic, ses père et mère, de la paroisse de Carnac; — au profit de Jean Hervé, séminariste à Vannes, par Charles Hervé, son père, laboureur, de la paroisse de Bieuzy; — au profit de Mathurin Michel, par Jean Michel et Mathurine Le Corre, ses père et mère, de la paroisse de Buléon; — au profit de François Formantin, séminariste à Vannes, par Julienne Collenno, sa mère, veuve de Me Jean Formantin, vivant notaire et procureur des juridictions de Trémouart et Bray, et Olivier Formantin, son frère, de la paroisse de Berric; — au profit de Mathurin Talmont, par Louis Talmont, ménager, son père, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Philippe Le Gouge, par Hélène Le Mouel, sa mère, veuve de Louis Le Gouge, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Guillaume Capedoce, clerc tonsuré, par autre Guillaume Capedoce, son père, de la paroisse de Plumelin (mars 1717); — à son profit par Nicolas Melès, séminariste à Vannes, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac; — au profit de François Pezron, étudiant au collège de Vannes, par Pierre Pezron et Anne Le Bedan, de la paroisse de Pluneret; — au profit de Pierre Pillet, séminariste à Vannes, par Renée Bogar, sa mère, veuve de Louis Pillet, marchande à Auray; — au profit de N. Jollivet, par Jean Jollivet (son père), laboureur, de la paroisse de Questembert; — au profit de Jean-Baptiste Trémoyeuc, par Me Pierre Trémoyeuc, veuf de demoiselle Mathurine Boullido, de la paroisse de Peillac; — au profit de Georges Le Lamer, séminariste à Vannes, par Jean Le Lamer et Anne Mallet, ses père et mère, de la paroisse de Belz; — au profit d'Yves Guého, séminariste à Vannes, par Pierre Le Papillon, laboureur, de la paroisse de Plumergat; — au profit de Louis Mahé, séminariste à Vannes, par François Mahé, laboureur, de la paroisse de Grandchamp; — au profit de Jacques Louet, clerc du diocèse, par Julien Louet, tanneur, demeurant à Malestroit, faubourg Saint-Julien; — au profit d'Yves Morin, séminariste à Vannes, par Jeanne Le Tréhondat, veuve du sieur Julien Morin, de la paroisse de Plescop; — au profit de Jean Juhel, séminariste à Vannes, par Jean Juhel et Perrine Soufay, ses père et mère, laboureurs, de la paroisse de Berric; — au profit de Joseph Enry, séminariste à Vannes, par Jean Enry et Jeanne de Rennoc, ses père et mère, laboureurs, de la paroisse de Brain; — au profit de Julien Le Dain, séminariste à Vannes, par Louis Le Dain l'aîné, son père, ménager, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Guillaume Le Bouhellec, clerc du diocèse, par demoiselle

Apoline Garel, sa mère, veuve de noble homme Guillaume Le Bouhellec, sieur de Trégouet, de la paroisse de Bignan ; — au profit de Guillaume Guillas, séminariste à Vannes, par Jean Guillas, laboureur, son père, de la paroisse de Berric ; — au profit de Pierre-Joseph-Marie Gaudin, par Mᵉ Pierre Gaudin, procureur au parlement [de Bretagne], et demoiselle Bertranne Danet, ses père et mère, demeurant à Rennes, rue de la Vieille-Laiterie ; — au profit de Jean Guillevic, par Jeanne Le Gohébel, veuve de Pierre Guillevic, sa mère, de la paroisse de Plescop ; — au profit de Guillaume Briand, clerc tonsuré, par Jean et Vincent Briand, ses frères, laboureurs, de la paroisse de Saint-Vincent (avril 1717) ; — au profit de Guillaume Pignel, clerc mineur, par Jean Pignel et Jeanne Noblet, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Martin-sur-Oust ; — au profit de Jacques Le Gal, par Pierre Le Gal et Marguerite Le Roux, ses père et mère, de la paroisse de Priziac ; — à son profit par Guillaume Le Quinio, séminariste à Vannes, fils de défunts Mᵉ Gabriel Le Quinio et demoiselle Guillemette Conier, de la ville et paroisse de Sarzeau ; — au profit de Jean Martin, séminariste à Vannes, par vénérable et discret missire Julien Le Groumellec, prêtre, son oncle, de la paroisse de Plumelec ; — au profit de Jean-Louis Bouédan, fils de Philippe Bouédan, sieur du Hervault, notaire et procureur en la juridiction de Redon, et demoiselle Madeleine-Jeanne Chauvin, de la dite ville de Redon ; — au profit de François Morgan, séminariste à Vannes, par Guillaume Morgan et Jeanne Daniel, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame de Pontivy ; — à son profit par François Le Guédec, clerc tonsuré, de la paroisse de Brech ; — au profit de Jean Gillet, séminariste à Vannes, par Olivier Bot et Marie Gillet, et par François Laudrain, de la paroisse du Moustoir-Remungol ; — à son profit par Vincent Le Viavant, héritier de Jean Le Viavant et Olive Guillemot, ses père et mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Treffléan ; — à son profit par Pierre Le Ray, acolyte, héritier de défunts Yves Le Ray, vivant maitre architecte, et Yvonne Le Nevé, ses père et mère, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit de Pierre Augrin, séminariste à Vannes, par Jean Augrin, *marchand poilier*, de la paroisse de Peillac, et autre Jean Augrin, marchand tanneur, demeurant en la ville de Rochefort ; — au profit de Bertrand Le Dreff, étudiant à Vannes, par Jeanne Guillery, sa mère, de la paroisse d'Ambon et divers autres donateurs (mai 1717) ; — au profit de Bertrand-Barthélemy Le Viavant, étudiant au collège des PP. Jésuites de Vannes, par Julien Le Viavant, laboureur, son père, de la paroisse de Sulniac (octobre 1717) ; — au profit de Noël Perrot, clerc tonsuré, par Jacques Perrot, son père, laboureur, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Jean Jégo, séminariste à Vannes, fils de défunts Alain Jégo et Jacquette Le Goff, par Isabelle Le Cunff, sa belle-mère, veuve, en secondes noces, dudit Alain Jégo, de la paroisse de Séglien (janvier 1718) ; — au profit de Jean-Louis Larmet, étudiant au collège de Vannes, par Julien Larmet, son père, meunier des moulins à vent de Quiberon (avril 1718) ; — à son profit par François Le Ray, séminariste à Vannes, fils de feu Louis Le Ray et de Jeanne Dano, de la paroisse de Plougoumelen ; — à son profit par Sébastien Kerviche, séminariste à Vannes, héritier de défunte Isabelle Le Gal, sa mère, du consentement de Louis Kerviche, son père, de la paroisse de Theix ; — au profit de Jean Gouzerh, séminariste à Vannes, par Michelle Le Bagousse, sa mère, veuve de René Gouzerh, de la paroisse de Locmariaquer ; — au profit de Jean-Guy du Fossé, séminariste à Vannes, par noble homme Jean du Fossé, sieur d'Auzon, conseiller du Roi, etc., et demoiselle Thérèse Hervouet, ses père et mère, demeurant à Vannes, près le port, paroisse Saint-Patern ; — au profit de Jean-Baptiste Corre, par demoiselle Guyonne Huet, sa mère, veuve de noble homme Jean-Baptiste Corre, vivant sieur de Kerangal, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — au profit de Sylvestre-Joseph Le Chesne, séminariste à Vannes, par Olivier Le Chesne, laboureur, son père, époux de Noëlle Launay, de la paroisse de Limerzel, et Guillaume Launay, prêtre de ladite paroisse ; — au profit de Jean Richard, par autre Jean Richard, son père, de la paroisse de Malansac ; — au profit de Jean-Baptiste Perodo, séminariste à Vannes, par Sylvestre Perodo, laboureur, et Louise Blancho, ses père et mère, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de René Morice, séminariste à Vannes, par François Morice et Perrine Surzur, ses père et mère, de la

paroisse de Sarzeau ; — au profit de Pierre Mané, clerc tonsuré, par Marie-Joseph Thomas, sa mère, veuve de Jean Mané, de la paroisse de Caudan ; — au profit de René Le Cadre, séminariste à Vannes, par le sieur François Le Cadre, *maître de champs* (?), et honorable femme Michelle Bouler, ses père et mère, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit de Guillaume Houeix, séminariste à Vannes, par autre Guillaume Houeix, son père, de la paroisse de Carentoir ; — au profit de René Picart, séminariste à Vannes, par Jean Picart, laboureur, de la paroisse de Sarzeau (mai 1718) ; — au profit de Guillaume Tuffein, séminariste à Vannes, par honorable femme Perrine Cadoret, veuve de François Tuffein, sa mère, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de Joseph Benoist, par honorable homme Georges Benoist, son père, de la paroisse de Langon ; — au profit de Joseph Houedin, séminariste à Vannes, par honorables gens Olivier Houedin et Louise Mouizart, ses père et mère, hôtes, demeurant en la ville de Rohan, paroisse de Saint-Gobrien ; — au profit de François Foliart, séminariste à Vannes, par honorables gens Pierre Foliart et Claudine Lucas, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — au profit de Joseph Silloret, séminariste à Vannes, par René Silloret et Perrine Ridel, ses père et mère, de la paroisse de Langon ; — au profit de Pierre Rouxel, séminariste à Vannes, par Denis Rouxel, laboureur, de la paroisse de Bains ; — au profit d'Yves Guesdon, par Louis Guesdon, laboureur, et Olive Guillo, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Allouestre (juin 1718) ; — au profit de René-François Le Mauff, séminariste à Vannes, par Me Jean Le Mauff, sieur de Kerbrisac, sénéchal des juridictions de Pinieux, Kerdavid, etc., procureur fiscal des juridictions de Château d'Ereh, etc., et demoiselle Marie-Madeleine Rio, de la ville et paroisse de Questembert (juillet 1718) ; — au profit de François-Noël Bocze, séminariste à Dijon, par dame Michelle Allain, sa mère, ci-devant veuve de noble homme François Bocze, marchand à Vannes, épouse, en secondes noces, de François-Michel du Fay, sieur du Musseau, major du régiment d'infanterie de Monboissic, demeurant à Vannes, rue Notre-Dame, paroisse du Mené (août 1718) ; — au profit de Guillaume Barbier, séminariste à Vannes, fils de feu Louis Barbier, et de Mathurine Bonno, par messire Hyacinthe-Henry, chevalier, seigneur de Bohal, la Ville-Neuve et autres lieux, demeurant à Vannes, près les Cordeliers, paroisse Saint-Patern (février 1719) ; — au profit de Pierre Le Prévost, fils de feu Jean Le Prévost, prêtre et chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de la Tronchais de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin (mars 1719) ; — au profit de Marc Guillouzo, clerc du diocèse, par Vincente Le Douarain, sa mère, veuve de Pierre Guillouzo, de la paroisse de Naizin ; — au profit de Pierre Le Roy, par Louis Le Roy et Louise Le Douarain, ses père et mère, de la paroisse de Naizin ; — au profit de Jacques Le Par, clerc du diocèse, par Françoise Le Moullac, veuve de Marin Le Par, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de Julien Le Quentrec, clerc tonsuré, par Yves Le Quentrec et Jeanne Rolland, ses père et mère, de la ville de Locminé ; — au profit de Pierre Boulard, clerc tonsuré, par autre Pierre Boulard et Suzanne Thomas, ses père et mère, de la paroisse de Kervignac ; — à son profit par Jean Belz, clerc tonsuré, fils de défunts Pierre Belz et Jacquette Bogar, de la ville d'Auray ; — au profit de Pierre-Louis Suireau, clerc tonsuré, par le sieur François Suireau, marchand au Port-Louis, paroisse de Riantec ; — au profit de Jean-François Jan, sieur de Ville-Clère, natif de Paris, séminariste à Vannes, par noble homme Jean Jan, sieur de Bellefontaine, miseur de la ville et communauté de Vannes ; — au profit de Louis-François Borin, clerc tonsuré, par le sieur Jean-Baptiste Borin et Jeanne Meunier, ses père et mère, de la paroisse de Plœmeur ; — au profit de Jean Le Marec, clerc tonsuré, par Guy Le Marec et Yvonne Pierre, ses père et mère, boulangers à Bois-Moureau, paroisse Saint-Patern de Vannes, et par Marc Maligorne et Jacquette Le Chapelain, laboureurs, de la paroisse de Saint-Avé (avril 1719) ; — au profit de François Jégo, clerc tonsuré, par Mathias Jégo et Jacquette Le Neizet, ses père et mère, de la paroisse de Languidic ; — au profit de François Le Bruchec, clerc tonsuré, par Jean Le Bruchec, laboureur, son père, veuf de Louise Le Gal, de la paroisse de Camors ; — au profit de Pierre Clodic, par Julien Clodic, son père, laboureur, de la paroisse de Limerzel ; — au

profit de Pierre Le Rebour, séminariste à Vannes, par François Guillouzic, laboureur, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit de François Largement, séminariste à Vannes, par Michelle Taquet, veuve de Jean Largement, sa mère, Guillaume et Pierre Largement, ses frères, gens de labeur, de la paroisse de Sulniac ; — au profit de Pierre Brohan, clerc tonsuré, par François Brohan, laboureur, son père, de la paroisse de Pluherlin ; — au profit de Joseph Naël, clerc tonsuré, par demoiselle Olive Binet, veuve de Me Guillaume Naël, de la paroisse de Limerzel ; — au profit de Jean Séveno, clerc tonsuré, par Louis Séveno, ménager, son père, de la paroisse de Bignan ; — au profit de Guillaume Le Roch, clerc tonsuré, par Françoise Guillaume, ménagère, sa mère, veuve d'Yves Le Roch, de la paroisse de Bignan ; — au profit de Thomas Le Pen, par Jean Le Pen, laboureur, son père, de la paroisse de Melrand ; — à son profit, par Jean Corfinat, clerc tonsuré, de la paroisse de Meucon ; — à son profit par Pierre Janvier, séminariste à Vannes, de la paroisse de Guégon ; — au profit de Jacques Janvier, séminariste à Vannes, par Mathurin Janvier et Marie Mercier, ses père et mère, de la paroisse de Guégon ; — au profit de Jean Le Clainche, séminariste à Vannes, par honorable femme Jeanne Daniel, veuve Le Clainche, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit du sieur René Sourdy, séminariste à Vannes, par Louis du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet et autres lieux, de la paroisse de Pluherlin ; — au profit du sieur Rouillé, par Perrine Hourie, sa mère, veuve de Louis Rouillé, de la paroisse de Tréal ; — au profit de Vincent Le Bourhis, séminariste à Vannes, par Jean Le Bourhis et Raoulette Catelino, ses père et mère, de la ville de Pontivy, et par Jean Jouano, ménager et laboureur, de la paroisse de Stival ; — au profit de Julien Cheverel, séminariste à Vannes, par Françoise Savourel, sa mère, veuve de Joseph Cheverel, de la paroisse d'Allaire ; — au profit de Jean Saindon, séminariste à Vannes, par Pierre Saindon, son père, laboureur, de la paroisse de Bains ; — au profit de René Moizan, par Guillaume Moizan, ménager et laboureur, son père, de la paroisse de Bignan ; — au profit de Jérôme Le Métayer, séminariste à Vannes, par honorables gens Louis Le Métayer et demoiselle Cécile Lorans, de la ville de Pontivy, paroisse Notre-Dame-de-Joie ; — au profit de Jean Plével, séminariste à Vannes, par Guillaume Plével et Jeanne Le Moël, ses père et mère, de la paroisse de Cléguérec (mai 1719). — Lettres dimissoires : pour Louis-Anne Raymond, fils de Michel Raymond et de Sainte-Gabrielle Audren, de la paroisse du Port-Louis (mai 1715) ; — pour Jérôme Hervouet de Pontvallon, clerc du diocèse (mai 1717) ; — pour Jérôme Rolland, fils de noble homme Vincent Rolland de Kernilis et de demoiselle Jacquette Kerjosse, de la paroisse de Guidel (août 1717) ; — pour Olivier Drogo, de la paroisse de Pontivy (novembre 1717) ; — pour François-Nicolas Legat, sous-diacre du diocèse de Léon (décembre 1717) ; — pour François Bonno, fils de Geffroy Bonno et de Guyonne Roguet, de la paroisse de Bains (janvier 1718) ; — pour François-Clément Audouyn, fils de Pierre Audouyn et de Suzanne Talvas, de la paroisse d'Hennebont (février 1718) ; — pour François-Joseph Goulet, fils de François Goulet et d'Anne Chaillou, de la paroisse de Redon (avril 1718) ; — pour Julien Chesverel, de la paroisse d'Allaire (juin 1718), etc. — Dispense de bans pour servir à la célébration du mariage : entre Vincent Caudal et Julienne Jégat, des paroisses de Saint-Jean-Brévelay et de Saint-Allouestre ; — entre Vincent Bouis et Renée-Augustine Guého, des paroisses de Saint-Malo [de Beignon] et de Saint-Gilles-Hennebont, diocèses de Saint-Malo et de Vannes ; — entre René Le Bourbasquet et Renée Rival, des paroisses de Sulniac et de Larré ; — entre Gilles Chantreuc et Perrine Ledronneau, de la paroisse d'Elven ; — entre François Loël et Guillemette Hayo, des paroisses de Limerzel et de Questembert ; — entre Julien Le Goualec et Julienne Guégan, de la paroisse de Baud ; — entre Guillaume Le Mauff et Augustine Caradec, de la paroisse de Brech ; — entre Jean Ropert et Marie Bruneau, de la paroisse de Sarzeau ; — entre noble Guillaume Jacques de La Touche, chevalier, seigneur de Beaulieu, du Matz, etc., de la paroisse de Bignan, et noble demoiselle Marie-Jacquette du Chatel, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre Henri Cadoret et Perrine Adelisse, de la paroisse de Baud ; — entre Nicolas Cadoret et Perrine David, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Guillaume Le Cadre et

Perrine Jolivet, de la paroisse de Questembert (février 1715); — entre noble Hilaire-Éléonor de Forsan, de la paroisse de Talensac, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Françoise-Catherine de Lentivy de Frémeur, de la paroisse de Noyal-Pontivy (mars 1715); — entre noble Thomas-Louis du Guermeur, chevalier, seigneur de Lezardaut, de la paroisse Saint-Michel de Quimperlé, diocèse de Quimper, et noble demoiselle Marie-Bonne de Kerpaën de Kersallo, de la paroisse de Quéven; — entre Me Jean-Gabriel Rioux de Kerizouet, de la paroisse de Pontivy, diocèse de Vannes, et demoiselle Marie-Bernardine Luinot de la Villepierre, de la paroisse de Meslin, diocèse de Saint-Brieuc (mai 1715); — entre noble Mathurin-François de Châteautro, chevalier, seigneur de la Fresnays, de la paroisse de Réminiac, diocèse de Saint-Malo, et noble demoiselle Rose Le Meilleur, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Joseph-Gabriel Le Métayer, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Jeanne-Françoise-Renée Bréchu, de la paroisse Saint-Jean, ville et diocèse de Rennes (juin 1715); — entre Jean-Joseph de Launay de Santin, de la paroisse de Plumergat, et Marie-Josèphe Belanger, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — entre Alexis Rozé et demoiselle Guénaëlle Le Thieis, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre écuyer Nicolas Le Mouenne de Boisrio, de la paroisse de Merléac, diocèse de Quimper, et demoiselle Françoise-Lucie Le Lage, de la paroisse de Naizin; — entre Simon Luco et Marie Drian, des paroisses d'Arradon et de l'Ile-d'Arz (juillet 1715); — entre Louis Lucas et Anne Delaurens, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes; — entre messire Jean, marquis d'Acigné, seigneur de Carnavalet, de Carnabat, etc., de la paroisse de Plouisy, diocèse de Tréguier, et noble demoiselle Jeanne-Marie-Madeleine de Larlan de Kercadio, de Rochefort, de la paroisse de Noyal-Muzillac (août 1715); — entre Bernard Galy et Marie Hervé, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (septembre 1715); — entre Jean-Alexis Belliot et Madeleine Biron, de la paroisse de Riantec et Port-Louis (octobre 1715); — entre Jean-Alexis Quermer et demoiselle Marie-Anne Prédesègle, de la paroisse de Pontivy; — entre Pierre-Patern Denabia et Catherine Poullain, de la paroisse de Lorient; — entre Hyacinthe-Augustin Livoys de Kerfilys et demoiselle Guillemette Le Quellec du Menec, des paroisses de Saint-Caradec-Hennebont et de Quiberon; — entre noble Mathurin-Jean de Baud, chevalier, et demoiselle Georgette Jutart-Gazon, des paroisses de Quistinic et de Baud; — entre noble Vincent-Hyacinthe, chevalier, seigneur de Trévelec, et dame Jeanne-Françoise Daviers, des paroisses de Carnac et de Sarzeau; — entre Hyacinthe de Lesquelen et Marie-Josèphe du Foy, de la paroisse de Riantec; — entre noble Jean-Baptiste des Portes, chevalier, et demoiselle Marie-Catherine de Kersaintgilly, de la paroisse de Trêvé, diocèse de Tréguier; — entre le sieur Louis-Philippe Bouczo du Rongouet et Anne Potonier, dame de Broël, de la paroisse de Sarzeau; — entre noble François Jegou du Trémeur, chevalier, seigneur de la Villeneuve, de la paroisse de Quintin, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Louise Quermabon, de la paroisse de Pontivy (novembre 1715); — entre noble Paul du Plessix-Ravenel, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi, et noble demoiselle Jeanne du Trévou, veuve du Botdéru, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble Charles Guérif, chevalier, seigneur de Launay, de la paroisse de Carentoir, et demoiselle Jeanne-Françoise Jamoys, de la paroisse de Saint-Aubin, ville et diocèse de Rennes (décembre 1715); — entre le sieur Joseph Le Vacher et demoiselle Julienne Pageaud, de la paroisse de Sarzeau (janvier 1716); — entre Guillaume Jourdan et Françoise Le Rouzic, des paroisse Saint-Gildas et Saint-Goustan d'Auray; — entre noble Hyacinthe de Coué, chevalier, seigneur du Brossais, de la paroisse de Crach, et noble demoiselle Anne Aubin, dame de Coetsal, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Mathurin-René Alano et demoiselle Ursule Brehu, des paroisses Saint-Pierre et [Notre-Dame] du Mené de Vannes; — entre noble René-Hyacinthe de La Chapelle, chevalier, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et noble demoiselle Anne Cassart, de la paroisse de La Noë, diocèse de Saint-Malo; — entre noble François-Antoine de Talhoët, chevalier, seigneur de Beslon, et demoiselle Françoise-Perrine du Hindreuf, des paroisses de Sulniac et de Caden; — entre le sieur Jean

Alquier de Mézerac, de la paroisse de Noyal-Pontivy, et demoiselle Anne-Charlotte Le Baillif, de la paroisse Saint-Germain de Rennes (février 1716); — entre Gilbert Seros et Catherine-Françoise Le Delaisir, des paroisses du Port-Louis et de Baud (mars 1716); — entre François de La Touche, chevalier, seigneur de Beaulieu, de la paroisse de Bignan, et dame Hélène de Coëtlegat, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (avril 1716); — entre Denis-Corentin, chevalier, seigneur du Gaspern, originaire du diocèse de Léon, et dame Marguerite de Serzain, de la paroisse de Lorient; — entre noble maître Jérôme Guesdon, sieur de Kerno, et dame Élise Perrier, des paroisses de Languidic et de Saint-Gilles-Hennebont; — entre François Le Roch, sieur de Keridec, de la paroisse de Guern, et Alanette-Thérèse de Cado, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Pierre Perneyrol et dame Marie-Yvonne Le Vayer, des paroisses de Locmalo-Guémené et de Locminé (mai 1716); — entre François Gicquel, sieur du Nédo, et demoiselle Isabelle-Maclovie Le Meilleur, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (juin 1716); — entre noble Nicolas-Raphaël Massier, chevalier, de la paroisse de Redon, et noble demoiselle Madeleine-Béatrice Le Brun, de la paroisse de Plessé, diocèse de Nantes (juillet 1716); — entre noble Jean-Olivier Kermasson de Kerisac, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et demoiselle Jeanne Martin, de la paroisse de Saint-Nazaire diocèse de Nantes; — entre Jacques Brient de Trémorin et demoiselle Thérèse-Jacquette Roturier de La Vallée, des paroisses de Baud et d'Hennebont; — entre Barthélemy Barri et Madeleine Rigouart, de la paroisse de Lorient; — entre noble Jean-Baptiste de Coëtlogon, seigneur de Kerberio, Quervel, Quérian, la Touche, le Pont-Blanc, etc., de la paroisse de Merléac, diocèse de Quimper, et noble dame Françoise-Louise Joizel de Julli, dame de Kerfily, de la paroisse d'Elven (août 1716); — entre noble Henri Salbaire, chevalier, seigneur des Forges, et demoiselle Anne-Fleurye Robin; — entre noble homme Jacques-Louis de Lozemeur de Kerrinade et demoiselle Jeanne-Madeleine Guyodo de Leslé, des paroisses Saint-Salomon de Vannes et Saint-Gildas d'Auray (septembre 1716); — entre noble Armand-René de Cléguenec, chevalier, seigneur de Lantillac, de la paroisse de Sarzeau, et noble demoiselle Anne Le Roux de Coettando, de la paroisse de Ploagat-Chateaulaudrain (Chatel-Audren), diocèse de Tréguier (octobre 1716); — entre le sieur Charles de Montaigu et demoiselle Marie-Marguerite Delatre de Kervelenien, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre le sieur Jean-Claude Garo et demoiselle Marie-Anne de La Haye, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — entre le sieur Antoine Boucher et demoiselle Caroline du Hamel, des paroisses de Riantec et de Lorient; — entre noble Barthélemy de Sagrel, seigneur de la Vernède, de la paroisse de Malbosc, diocèse de Viviers, et demoiselle Marguerite Le Gouseran, de la paroisse du Port-Louis (novembre 1716); — entre le sieur Michel-Olivier du Borne, de la paroisse de Locminé, et demoiselle Marie-Angèle Amprole (*alias* Amprou), de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre le sieur Jean-Joseph du Maine, de la paroisse de Toussaint de Rennes, et demoiselle Anne Blouet, de la paroisse de Pontivy (décembre 1716); — entre noble homme Hyacinthe Thomas, originaire de la paroisse de Saint-Malo, et noble demoiselle Anne-Louise de Quervazi de Malestroit; — entre le sieur Vincent-Eugène Le Livec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Marie-Anne Guillaume de La Ville-Gesten, de la paroisse Saint-Germain de Rennes; — entre le sieur Joseph-Gautier de Borderay et demoiselle Geneviève Glain, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre le sieur Simon Ryou et demoiselle Joséphine-Thérèse Denabia, de la paroisse de Lorient; — entre noble Jérôme Loper, chevalier, de la paroisse Saint-Jean-du-Baly, ville de Lannion, diocèse de Tréguier, et demoiselle Marie-Renée Le Borgne, de la paroisse de Saint-Tugdual; — entre le sieur François Bertin, de la paroisse de Plouay, et demoiselle Anne du Guellan-Gontier, de la paroisse du Bas (Batz) de Croizic, diocèse de Nantes (janvier 1717); — entre noble Jean-Baptiste-René du Botdéru, chevalier, seigneur de Kerdreho, de la paroisse de Plouay, et demoiselle Pélagie-Rose-Marie Moreau de la Ville-Bougau, de la paroisse de Cesson, diocèse de Saint-Brieuc; — entre le sieur Jean Basset, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Louise Fraboulet, de la paroisse de Saint-Caradec, diocèse de Quimper; — entre noble homme

Jacques Brunet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et noble demoiselle Marie-Anne Évcillard, de la paroisse Saint-Nicolas, ville et diocèse de Nantes (février 1717); — entre noble Jean-Vincent Gouyon, chevalier, seigneur de Couespel, et demoiselle Anne-Thérèse Couvreux de Cohun (Cohan ?), de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Louis-Anne-François Farault, de la Ville-Beuvre, de la paroisse Notre-Dame-du-Roncier [de Josselin], diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Jeanne Bocou, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (mai 1717); — entre le sieur Claude de Laly et demoiselle Thérèse Lohéac de Coëtaniou, des paroisses du Port-Louis et de Plouay (juin 1717); — entre noble Joseph-Vincent de Lentivy, chevalier, et noble demoiselle Marie-Claude du Bois-de-La-Salle, des paroisses de Saint-Allouestre et de Sarzeau; — entre Étienne Caverot et Jacquette Loréal, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble Jérôme-François Charpentier, chevalier, seigneur de Lennevos, et demoiselle Louise-Marguerite Eudo de Kerronic, des paroisses de Cléguerec et de Pluvigner; — entre noble Jean-Joachim de Lesquen, chevalier, seigneur de Moustoirlan, et demoiselle Marie-Renée Ermar de La Hays, de la paroisse de Pontivy (juillet 1717); — entre noble Joseph Froussier, chevalier, seigneur de La Gabetière, de la paroisse d'Ilifaut, diocèse de Dol, et demoiselle Charlotte-Marie du Mur, de la paroisse de Carentoir; — entre le sieur Pierre Petit-Desbordes, de la paroisse de Guémené, et demoiselle Marie-Louise Le Boulhic de Kersali, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (août 1717); — entre le sieur Julien Le Beau et demoiselle Marie Besson, de la paroisse de Redon; — entre noble René-Jean de Vay, chevalier, et Jeanne du Guay, de la paroisse de Rieux (septembre 1717); — entre noble Jean-Baptiste Le Voyer, chevalier, seigneur des Aunays, de la paroisse de Gomené, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Anne-Julienne-Perrine Le Sénéchal de Passé, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Mᵉ Guymard Le Masson de Bois-Quily, de la paroisse Saint-Étienne, ville et diocèse de Rennes, et demoiselle N. Mauchien, de la paroisse de Tréal; — entre noble Gabriel de Sarrant, chevalier, seigneur de Soulaines, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Césarine-Jeanne Perret des Fermes, de la paroisse Saint-Michel de Moncontour, diocèse de Saint-Brieuc (octobre 1717); — entre Jean-Marie Delacroix, de la paroisse du Port-Louis, et Thérèse Marot, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre le sieur N. Geffroy et demoiselle Jeanne Bouezo, de la paroisse de Pontivy; — entre le sieur Jean Després de La Marre, de la paroisse de Pluherlin-Rochefort, et demoiselle Marie-Josèphe Guillouzo, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Jean Abba et demoiselle Marie-Jeanne Bourdonnaye de Tréhardet, de la paroisse de Pontivy (novembre 1717); — entre le sieur François de La Bouvière et dame Jacquette Rousset, de la paroisse de Lorient (décembre 1717); — entre le sieur Antoine Plancher de La Faussetière, de la paroisse de la Tour-Vallière, diocèse d'Angers, et demoiselle Marie Simon du Haut-Plessix, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — entre le sieur Michel Céreleux, de la paroisse de La Roche-Bernard, diocèse de Nantes, et demoiselle Régine Évain, de la paroisse de Béganne; — entre le sieur Denis Pichon et demoiselle Marie-Thérèse Hubert, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (janvier 1718); — entre le sieur Jean-Pierre Lannier de Kergerel et demoiselle Sébastienne Piquet, de la paroisse de Questembert; — entre le sieur Julien Tayart des Provotays et demoiselle Jeanne-Marie Garson, des paroisses de Redon et de Malestroit; — entre le sieur Antoine Beaugendre, de la paroisse de Saint-Malo [de Beignon], diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Étiennette Durand, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre le sieur Joseph Gérard et demoiselle Marguerite Lescuyé, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Caradec-Hennebont; — entre le sieur Julien Roland, originaire du diocèse de Nantes, et demoiselle Julienne Loréal, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer (février 1718); — entre le sieur Pierre Moulin et demoiselle Anne-Marie de La Roche, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble Henri-Éléonor Le Roy, chevalier, seigneur du Rodin, et dame Marie Tranchart, de la paroisse de Lorient; — entre Pierre Aubin, chevalier, seigneur de Kerscomat, de la paroisse de Saint-Vincent, et demoiselle Marguerite du Pas dame du Crévy, de la paroisse de Pont-Château, diocèse de Nantes

(mai 1718); — entre noble René-François de Fontlebon, chevalier, seigneur de la Jartier-Salando, de la paroisse de Saint-Igneuc, diocèse de Saint-Brieuc, et noble demoiselle Marie-Angélique Charpentier, dame de Lennevos, de la paroisse de Cléguérec (juillet 1718); — entre Pierre Dalmas, de la paroisse Notre-Dame-du-Bourg, ville et diocèse de Narbonne, et Louise Chauvel, dame du Chénoy, de la paroisse de Pontivy (septembre 1718); — entre Julien de Lourmel des Bignons, de la paroisse Saint-Germain, ville et diocèse de Rennes, et Marie-Gillette Guihou, de la paroisse de Brain (octobre 1718); — entre noble Guillaume-François de Cléguénec, chevalier, seigneur de Culéac, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Renée-Thérèse de Rochereul de Saint-Denas, de la paroisse de Guérande, diocèse de Nantes; — entre Jean-Baptiste-Marie Le Gras de Chef-du-Bois et Marie Alliot, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Jean de Brossein, chevalier, seigneur du Nuré, de la paroisse Notre-Dame-du-Roncier de Josselin, diocèse de Saint-Malo, et noble demoiselle Charlotte Bolle, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Jean-Jacques Barbon, chevalier, seigneur de Plunaren, commandant *(præfectum)* [le bataillon du] régiment de Louvigny en garnison au Port-Louis, et demoiselle Anne-Aubert de la Ferrière de Vincelles, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Sébastien du Foussé d'Auzon et Perrine-Charlotte Daviers, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (novembre 1718); — entre le sieur Joseph Évain, de la paroisse de Béganne, et demoiselle Julienne Peniguet, de la paroisse du Fougeray, diocèse de Nantes; — entre le sieur N. Migné de Kersuntun, de la paroisse du Petit-Terrien (?), diocèse de Quimper, et demoiselle Angèle Blanchecotte de Lézonnet, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre noble Jacques de Bahuno, chevalier, seigneur de Kerollain, et noble demoiselle Jeanne de Baud de Bresséan, des paroisses de Lanvaudan et d'Hennebont; — entre noble Jean-Jacques de Cléguenec de Meslien et demoiselle Julienne Moduit, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble François-Claude Lollivier, chevalier, seigneur de Tronjoli, de la paroisse de Gourin, diocèse de Quimper, et demoiselle Angélique de La Pierre, de la paroisse d'Hennebont (janvier 1719); — entre le sieur Jean Bernard et demoiselle Jeanne Auvraye, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Charles-Joseph Le Gris, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et demoiselle Marie Taon du Plessix, de la paroisse de Ligné, diocèse de Nantes; — entre noble Jean-François de Kerdouallan, chevalier, de la paroisse de Lignol, et demoiselle Françoise-Ursule de Poulmie, de la paroisse du Haut-Corlay, diocèse de Quimper (février 1719); — entre Nicolas Coyat, de la paroisse de Redon, et demoiselle Françoise de Saint-Aubin, de la paroisse de Glénac-Cournon; — entre René Le Quinio, de la paroisse de Sarzeau, et Marie Carré, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (mai 1719); — entre le sieur Jean-François Hervoche du Petit-Bourg, de la paroisse Saint-Martin de Josselin, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marguerite Le Pollot, de la paroisse de Pontivy; — entre Jacques Houzé et Françoise Morel, de la paroisse de Lorient (juin 1719); — entre noble Louis de Reaux, chevalier, et Marie-Anne Calvé, dame de Belleville, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (juillet 1719). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par Jean Bolh et Yvonne Corre, de la paroisse de Locmariaquer; — par Louis Flégean et Marie Langar, de la paroisse de Meslan; — par Gilles Besnier, de la paroisse de Ruffiac, et Hélène Besnier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — par André Le Fur et Françoise Danielo, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis; — par Isarn Le Cornu et Jeanne Le Torby, de la paroisse de Locmariaquer; — par Louis Le Luandre et Marie Le Gouay, de la paroisse de Cléguer; — par François Le Bot et Vincente Le Dastumer, des paroisses de Remungol et de Plumelin; — par Vincent Penverne et Anne Le Fouillé, de la paroisse d'Arzano-Guilligomarch (février 1715); — par Julien Estoré, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay, et Vincente Camarec, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes (mars 1715); — par Jean Baudu et Jacquette Michel, de la paroisse de Saint-Just (avril 1715); — par Yves Robinet et Judith Coué, de la paroisse du Temple [de Carentoir]; — par Sébastien Faucheux et Perrine Miché, de la paroisse de Ma-

lansac (mai 1715); — par Julien Nicolas et Guillemette Le Gourif, de la paroisse de Mendon; — par Joseph Jouneaux et Perrine Huetel, de la paroisse de Brains; — par François Faucheux et Marie Le Boux, de la paroisse de Malansac (juin 1715); — par Joseph Le Navant et Louise Le Meur, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — par Guillaume Le Gorvec et Claudine Cadio, de la paroisse d'Elven (juillet 1715); — par François Inizano et Noëlle Crébille, de la paroisse d'Arzon; — par Martin Catrevault et Jeanne Benoist, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — par Guillaume Le Croizier et Guillemette Le Mauff, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac; — par Pierre Le Bonnegard et Marie-Jeanne Le Gallène, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — par Jacques Le Goff et Marie Le Groumellec, de la paroisse de Sarzeau (août 1715); — par Olivier Mahé et Michelle Menu, de la paroisse de Redon; — par Jean Le Hécho et Julienne Le Blays, de la paroisse de Sarzeau (septembre 1715); — par Joseph Rio et Yvonne Auffret, de la paroisse de Mendon; — par Vincent Le Torivellec et Jeanne Le Tutour, de la paroisse de Guénin; — par Jean Burban et Julienne Marot, de la paroisse de Sérent; — par Louis Danet et Roberte Chenaye, de la paroisse de Glénac-Cournon; — par Jean Hervé et Louise Thomas, de la paroisse de Glénac; — par Yves Martin et Yvonne Jarnier, de la paroisse de Bains; — par Julien Gaudin et Marie Benoist, de la paroisse de Saint-Vincent; — par Jean Cheval et Françoise Perié, de la paroisse de Carentoir; — par Jean Réminiac et Jeanne Albin, de la paroisse de Bains (octobre 1715); — par Joseph Le Sourn et Louise Audren, de la paroisse de Malguénac (décembre 1715); — par Jean Le Ray et Jacquette Le Boëno, de la paroisse de Marzan; — par Julien Haugmas et Michelle Robert, de la paroisse de Renac; — par Clément Fouré et Marguerite Jamet, de la paroisse de Brains; — par Alain Corvoisier, de la paroisse de Carentoir, et Thérèse Cizé, de la paroisse de Guer, diocèse de Saint-Malo; — par Bertrand Driant et Simone Mouroux, de la paroisse de Carnac; — par François Lestrat et Élisabeth Le Marec, de la paroisse de Pluméliau; — par Louis Le Gouy et Marguerite Touillen, des paroisses de Persquen et de Bubry; — par Joachim Le Blouch et Perrine Le Pisqueur, de la paroisse de Sarzeau (janvier 1716); — par René Le Bihan et Marie Le Menec, de la paroisse de Séglien; — par Charles Kervegan et Jacquette Hervaux, de la paroisse de Guern; — par Noël Tanguy et Thérèse Buléon, des paroisses de Plougoumelen et de Pluneret; — par Simon Le Floch et Marie Le Venedic, de la paroisse de Plœmeur; — par Jean Le Priol et Yvonne Cadoret, de la paroisse de Baud; — par Vincent Cadoret et Marguerite Le Gouef, de la paroisse de Grandchamp; — par le sieur Pierre-François Mercier et demoiselle Louise-Marie Grelet, domiciliés à Belle-Ile-en-Mer; — par François Guionvarh et Françoise Le Gouguec, de la paroisse d'Arradon (février 1716); — par Jean Le Tachennec et Vincente Sussaut, de la paroisse de Bieuzy; — par Jean Le Bihan et Perrine Le Teixier, de la paroisse de Moréac (avril 1716); — par François Galliot et Hélène Le Béhéret, des paroisses de Mellionnec et de Plouray (mai 1716); — par noble Jean-Augustin Aubin, chevalier, et noble demoiselle Charlotte-Marie Aubin, de la paroisse de Saint-Vincent (juin 1716); — par Yves Le Gouarec et Anne Harnois, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer; — par Louis Caro et Yvonne Querel, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — par Pierre Le Doux et Pétronille Le Quellec, de la paroisse de Locmaria de Belle-Ile-en-Mer; — par François Le Quellec et Barbe Le Doux, de la même paroisse; — par François Burban, de la paroisse de Saint-Gravé, et Catherine Rambaldo, originaire du diocèse de Nantes; — par Guy Daniello et Jeanne Le Port, des paroisses de Crach et de Locmariaquer (juillet 1716); — par Jean Ruault et Jacquette Bayon, de la paroisse de Ruffiac; — par Guillaume Le Bartz et Julienne Le Penru, de la paroisse d'Elven (août 1716); — par Jacques Cléro et Michelle Desbois, de la paroisse de Molac; — par Jacques Esnart et Catherine Lossier, de la paroisse de Molac; — par Mathurin Guyot et Perrine Joubeaux, de la paroisse de Glénac-Cournon (octobre 1716); — par Jean Lescuyer et Marie Le Guével, de la paroisse de Pleugriffet; — par Jean Penhalène et Marie Alliot, de la paroisse de Rieux (novembre 1716); — par Colomban Lamour et Mathurine Louiné, de la paroisse de Locminé (décembre 1716); — par Jean Le Blanc et Marie Simon, de la paroisse de

Carentoir ; — par Jean Le Gal et Jeanne Le Guernevez, de la paroisse de Quistinic ; — par Joachim Lucas et Françoise Le Bounec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — par François Lion et Madeleine Guillet, de la paroisse de Béganne ; — par Jean Lair et Jeanne Le Douarain, de la paroisse de Baden ; — par Yves Robert et Marie Maheu, de la paroisse de Caden ; — par Vincent Le Polhe et Louise Le Dennicq, de la paroisse de Bignan ; — par Julien Voisin et Françoise Méhat, de la paroisse d'Allaire (janvier 1717) ; — par Julien Le Priol et Jeanne Rio, de la paroisse de Bignan ; — par Joseph Le Drogo et Françoise Pasco, de la paroisse de Plélauff (février 1717) ; — par Jean Le Gloahec et Marie Le Sceau (?), de la paroisse de Carnac ; — par Jacques Cohic et Marie Le Ny, de la paroisse de Priziac (mars 1717) ; — par Clément Le Porh et Perrine Le Gallen, de la paroisse de Locmaria de Belle-Ile-en-Mer ; — par Yves Simon et Françoise Rio, de la paroisse de Pontivy (avril 1717) ; — par Jean Orgebin et Jeanne Jéhanno, de la paroisse de Péaule (mai 1717) ; — par Jean Guégan et Julienne Philippe, de la paroisse de Baud ; — par Vincent Le Bihan et Anne Plever, de la paroisse de Plouhinec ; — par Yves Yvono et Marie Kerinio, de la paroisse de Guern ; — par Guillaume Le Guennec et Jacquette Le Teixier, des paroisses de Réguiny et de Moréac ; — par Patrice Conquer et Jeanne Kerdavy, de la paroisse de Merlevenez (juin 1717) ; — par François Roux et Jacquette du Val, de la paroisse de Béganne ; — par Jean Moysan et Vincente Nicolic, de la paroisse de Plumelec ; — par Jean Le Coron et Jeanne Le Moullec, de la paroisse de Bieuzy (juillet 1717) ; — par Jacques Bedart et Anne Pédront, de la paroisse de Pluherlin ; — par François Hidoux et Olive Rivière, de la paroisse de Peillac ; — par Christophe Le Méro et Louise Ribouchon, de la paroisse de Grandchamp ; — par Jean Hallier et Noëlle Guéhenneuc, de la paroisse de Saint-Vincent (août 1717) ; — par Pierre Guéhénoux et Raulette Glaumet, de la paroisse de Redon ; — par Julien Nory et Françoise Guého, de la paroisse de Ruffiac ; — par Louis Féchant et Marie Le Morhédec, de la paroisse de Locmaria de Belle-Ile-en-Mer ; — par François Conquer et Julienne Le Bert, de la paroisse de Belz ; — par Simon Le Corre et Louise Perron, de la paroisse de Guidel ; — par Louis Le Vaillant et Louise Palaric, de la paroisse de Ploërdut (septembre 1717) ; — par François Suquet, et Julienne Dejour, de la paroisse de Malansac (octobre 1717) ; — par Michel Le Bouler et Vincente Driano, de la paroisse de Plumelin ; — par Pierre Miché et Françoise Guilloux, de la paroisse de Malansac (novembre 1717) ; — par Guillaume Mélo et Catherine Joye, de la paroisse de Plœmeur ; — par Jean Masson et Julienne Le Liepvre, de la paroisse de Béganne ; — par Joseph Boullo et Françoise Le Boux, de la paroisse de Malansac (décembre 1717) ; — par Jean Joubeau et Jeanne Marion, de la paroisse de Brain ; — par Jean Le Hécho et Perrine Guillanton, de la paroisse de Saint-Goustan [de Rhuis] ; — par Gilles Cadio et Simone Le Rideaux, de la paroisse de Béganne ; — par Pierre Lorillet et Guillemette Jégoux, de la paroisse de Remungol ; — par Joseph Le Page et Perrine Le Hécho, François Le Hécho et Jeanne Le Page, de la paroisse de Sarzeau ; — par Guillaume Henry et Marguerite Baron, de la paroisse de Belz ; — par Julien Bérard et Françoise Breton, de la paroisse de Brain ; — par Michel Guyon et Perrine Fontaine, de la paroisse de Bains ; — par Jean-Guillaume Meschin et Françoise Soulabaille, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (janvier 1718) ; — par Thomas Duval et Anne Simon, des paroisses de Cruguel-Billio et de Guéhenno ; — par Jean Thomas et Anne Laisné, de la paroisse de Carentoir ; — par Laurent Hervé et Nicole Le Bagousse, des paroisses de Plœmel et de Crach ; — par René Couédolo et Guillemette Picard, de la paroisse de Pluherlin ; — par Henri Le Guellec et Mathiotte Rohan, de la paroisse de Locmaria de Belle-Ile-en-Mer ; — par le sieur Julien Roland originaire du diocèse de Nantes, et demoiselle Julienne Loréal, de la paroisse de Palais à Belle-Ile-en-Mer ; — par Yves Le Guénégo et Marguerite Tual, de la paroisse de Larré (février 1718) ; — par Barthélemy Gaumont et Marie Quisternec, de la paroisse de Pontivy (avril 1718) ; — par François Bellavoir et Marie Dorigné, de la paroisse des Fougerêts (mai 1718) ; — par Guillaume Jano et Marguerite Lubert, de la paroisse de Péaule ; — par Louis Sivien et Yvonne Daniel, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — par

Jean Jaffré et Aline Conquer, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (juin 1718) ; — par Pierre Monfort et Marie Bonnet, des paroisses de Malestroit et de Saint-Marcel-Bohal ; — par Jean Alain et Guillemette Colin, de la paroisse de Redon ; — par Jean Grimaud et Anne Guillotin (?), de la paroisse de Carentoir ; — par Jean Morice et Perrine Morice, de la paroisse de Sarzeau ; — par Mathurin Jouet et Jeanne Le Clainche, de la paroisse de Sérent ; — par Julien Bloyet et Mathurine Sevestre, de la paroisse d'Allaire (juillet 1718) ; — par Julien Mahieux et Perrine Le Breton, de la paroisse de Cruguel-Billio (août 1718) ; — par Pierre Dano et Perrine Jan, des paroisses de Grandchamp et de Plumergat ; — par Claude Milays et Perrine Rolland, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac ; — par Guillaume Le Moullec et Julienne Jullé, de la paroisse de Bieuzy ; — par Julien Le Moullec et Jeanne Jullé, de la même paroisse ; — par Mathurin Duval et Jeanne Tanguy, de la paroisse de Cruguel-Billio ; — par Guillaume-Auguste Morice, et Marie Rivière, des paroisses de Peillac et de Saint-Jacut (septembre 1718) ; — par François Doussein et Jeanne Josseaume, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo (octobre 1718) ; — par Jean Quiliec et Jeanne Pavec, de la paroisse de Surzur (novembre 1718) ; — par François Launay et Marie Blanche, de la paroisse de Pontivy (décembre 1718) ; — par Mélaine Mauvoisin et Jeanne Riault, de la paroisse de Brain ; — par messire Jacques du Bahuno, chevalier, seigneur de Kerolain, et demoiselle Jeanne de Baud, dame de Bresséan ; — par Olivier Le Guerun et Jeanne Albain, de l'île de Houat, paroisse de Saint-Goustan de Rhuis ; — par Nicolas Le Guerun et Catherine Le Palmec, de l'île de Houat et paroisse susdite ; — par Louis Le Palmec et Élisabeth Le Roux, de la même île (janvier 1719) ; — par Pierre Cabel et Marguerite Caurel, de la paroisse de Silfiac ; — par Vincent Le Brec et Yvonne Nicolas, de la paroisse d'Elven ; — par Antoine Mahia et Anne Novio, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer ; — par Jean Le Ray et Jeanne Le Dagaud, de la paroisse de Marzan ; — par Julien Le Mée et Françoise Michel, de la paroisse de Guégon ; — par François Le Floch et Françoise Le Nohéah, de la paroisse de Lignol (février 1719) ; — par Corentin Le Coguic et Jacquette Le Puil, des paroisses de Ploërdut et de Séglien ; — par Jean Lesturgeon et Catherine Blanchart, des paroisses de Quéven et de Lorient ; — par Claude Périgaud et Jeanne Hémon, de la paroisse de Baden ; — par Laurent Luec et Jeanne Bouexel, de la paroisse de Pluherlin (avril 1719) ; — par Mathurin Miché et Marie Buisson, de la paroisse de Malansac ; — par Pierre Métayer et Gillette Robert, de la paroisse de Renac (mai 1719) ; — par Jean Voisin et Perrine Voisin, de la paroisse d'Allaire ; — par Jacques Colach et Charlotte Le Veu, de la paroisse d'Arradon (juin 1719) ; — par Pierre Le Froc et Marguerite Peigné, de la paroisse de Brain ; — par Vincent Potier et Julienne Serrot, de la paroisse de Rieux ; — par Julien Jounier et Françoise Le Comte, de la paroisse de Béganne (juillet 1719). — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage entre Jean Ozane et Anne Moyec, de la paroisse d'Arzon (mai 1715) ; — entre Julien Fohano et Marguerite Moran, de la paroisse de Locminé ; — entre Pierre Madouas et Anne Gaillart, de la paroisse de Péaule (janvier 1716) ; — entre Jean Le Pichon et Jeanne Autin, de la paroisse de Questembert (juillet 1716) ; — entre Charles Raoul et Julienne Guillemé, de la paroisse de Brain (octobre 1716) ; — entre Pierre Dréan et Mathurine Blanchard, de la paroisse de Saint-Vincent (février 1717) ; — entre François Le Borgne et Perrine Le Béguec, de la paroisse de Lignol (juin 1717) ; — entre Olivier Le Luer et Ursule Le Gohalen, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (janvier 1718) ; — entre François Kernau et Marie Le Brech, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer (mars 1718) ; — entre Guillaume Teixier et Michelle Douet, de la paroisse de Sixt (août 1718) ; — entre François Gillet et Yvonne Tual, de la paroisse de Locminé (septembre 1718) ; — entre Mathurin Crochar et Jeanne Collet, de la paroisse de Guénin (novembre 1718) ; — entre François Boudart et Julienne Le Grand, de la paroisse de Glénac (juillet 1719).

G. 318. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets papier.

1719-1722. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Mathurin-René Alano, greffier. — Collation, par le Pape : de l'église paroissiale d'Elven, au profit de noble

Me Joseph-Gilles-Moreau de La Villeder, prêtre du diocèse, en remplacement de noble Me Jean-Servais de La Houssay, décédé ; — de l'église paroissiale de Saint-Gonnery, au profit de Jean-Baptiste-Claude de La Rue, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement de Roland Follet, décédé (août 1719) ; — du prieuré de Saint-Goual de Locoal, au profit de Claude Robert, prêtre du diocèse de Paris, docteur en théologie de la faculté de Bourges, chanoine de l'église cathédrale de Paris ; — de l'église paroissiale de Quistinic, au profit de Thomas Guidu, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Le Goff, résignataire (novembre 1719) ; — de l'église paroissiale de Rieux, au profit d'Antoine Moysan, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc ; — de l'église paroissiale de Plourdut (Ploërdut), au profit de Pierre Guyavarh, en remplacement de Guillaume Guyavarh, résignataire ; — de l'église paroissiale d'Allaire, au profit de Pierre Bouczo, prêtre du diocèse, en remplacement de N. du Bouexi, décédé (décembre 1719) ; — de l'église paroissiale de Belz, au profit de Vincent Le Mézec, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph Chaplet, résignataire, moyennant une pension de 50 l. (sic) tournois, n'excédant pas le tiers des revenus du bénéfice (février 1720) ; — de l'église paroissiale d'Arzon, île de Rhuis, au profit de Louis Jouanno, prêtre du diocèse de Vannes ; — de la paroisse de Crach, au profit de Hyacinthe-Joachim Le Métayer, en remplacement de Philippe de Kermadec, résignataire, moyennant une pension de 500 l., inférieure au tiers des revenus du bénéfice (mars 1720) ; — de l'église paroissiale de Caudan, au profit de Jacques Raudic, prêtre du diocèse (avril 1720) ; — de l'église paroissiale de Béganne, au profit de Pierre Valy, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Éven, décédé (juin 1720) ; — du prieuré simple de Saint-Cado, ordre de Saint-Benoit, au profit de François-Joseph de Coëtlogon, diacre du diocèse de Rennes, en remplacement de Charles-Élisabeth de Coëtlogon, résignataire (août 1720) ; — de l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, au profit de Pierre Sauson, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Sauson, résignataire, moyennant une pension de 40 l. t. ; — de l'église paroissiale de Meucon, au profit de Michel-Elouan Le Couédic, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de François Le Viavant, décédé (septembre 1720) ; — de l'église paroissiale de Saint-Jagu (Saint-Jacut), au profit de François Philippe, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de Michel Le Prat, décédé (décembre 1720) ; — de l'église paroissiale d'Arzal, au profit de Louis-Vincent Mallet, prêtre du diocèse (janvier 1721) ; — du prieuré de Saint-Gildas d'Auray, ordre de Saint-Benoit, au profit de Claude Le Peltier, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Besançon, chanoine de l'église cathédrale de Reims (juin 1721) ; — de l'église paroissiale de Pluneret, au profit de Pierre Le Mignon, prêtre du diocèse de Quimper (juillet 1721) ; — de l'église paroissiale de Treffléan, au profit d'Yves Le Viavant, prêtre du diocèse, en remplacement de Nicolas Le Clainche, résignataire ; — de l'église paroissiale de Locmariaquer, au profit de Nicolas Le Clainche, en remplacement de Guillaume Lizrin, résignataire ; — de l'église paroissiale de Cruguel-Billio, au profit de Pierre Renault, en remplacement de Thomas Touzée, résignataire, moyennant une pension de 200 l. t. ; — de l'église paroissiale de Plélauff, au profit de Pierre-Louis de Kerrio-Le Métayer, prêtre du diocèse ; — de l'église paroissiale de Merlevenez, au profit de Jean Le Bihan, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Boutouillic, résignataire en sa faveur, moyennant une pension de 300 l. t., inférieure au tiers des revenus (septembre 1721) ; — de l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, au profit de Claude-Vincent Cillart, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph du Bouétiez, résignataire, moyennant une pension de 1,200 l. t., inférieure au tiers des revenus (janvier 1722) ; — de l'église paroissiale d'Arradon, au profit de Mathurin Le Puillon, en remplacement de Claude Cillart, résignataire ; — de l'église paroissiale de Caden, au profit de François Louer, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean-Armand Harscouet, résignataire, moyennant une pension de 600 l. t., inférieure au tiers des revenus ; — de l'église paroissiale de Redené, au profit de Joseph Benoist, prêtre du diocèse (avril 1722) ; — de l'église paroissiale de Baud, au profit de Jean Perrot, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Alano, résignataire (juin 1722) ; — de l'église paroissiale de Peillac, au profit de Jean-Baptiste Trémaureux, prêtre du diocèse, en rem-

placement de Jean-Alexandre Boullido, résignataire, moyennant une pension de 300 l. t. (septembre 1722); — de l'église paroissiale de Bubry, au profit de noble Éléonor-Marie du Tertre, prêtre du diocèse de Tréguier, chapelain de l'église, maison et communauté royale de Saint-Louis de la nation française à Rome; — de l'église paroissiale de Caden, au profit d'Étienne Gaudehaut, prêtre du diocèse de Saint-Malo (novembre 1722). — Collation, par le Roi, de l'abbaye de la Joie, près Hennebont, ordre de Citeaux, au profit de sœur Antoinette-Jeanne du Fay d'Atthy de Cilly, en remplacement de la dame de Blanchefort, dernière abbesse titulaire du dit monastère (septembre 1719); — de l'église paroissiale de Lorient, au profit de François Cohalain, aumônier de la Compagnie des Indes, en remplacement de Jean Vincent, décédé (décembre 1720); — de la chapelle de Notre-Dame de Chartres ou des Lices, située en la ville de Vannes, au profit de Raymond-Jean Alano, prêtre du diocèse, docteur en Sorbonne, en remplacement du sieur Vincent, décédé (janvier 1722); — de l'église paroissiale du Palais à Belle-Ile-en-Mer, au profit de Pierre Berthelot, prêtre du diocèse d'Angers, en remplacement du sieur Le Crom, décédé (juin 1721). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux, de l'église paroissiale de Riantec et Port-Louis, au profit de noble Me Barthélemy-Jacques Le Sénéchal de Kercado, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de noble Joachim-François Gélin de Trémergat, décédé; — de la chapellenie de Saint-David, desservie en l'église paroissiale de Plouhinec, au profit de Vincent Mahé, recteur de la dite paroisse, en remplacement d'Alexandre Rogon, résignataire; — de la chapellenie de Penhouet ou de Sainte-Marguerite, desservie en l'église paroissiale de Grandchamp, au profit d'Yves Olliviéro, acolyte du diocèse, en remplacement de François Le Dréan, résignataire (septembre 1719); — de l'église paroissiale de Caudan, au profit de Jacques Mahé, prêtre du diocèse, en remplacement d'Alexis Belliguet, décédé; — d'une chapellenie desservie en l'église du Saint-Esprit d'Auray, au profit de Me François Cohalan, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Guillaume de La Houlle, résignataire (octobre 1719); — de la chapellenie et chapelle de Saint-Joseph de la Prévotay, située en la paroisse de Pleucadeuc, au profit de René Burban, clerc du diocèse, en remplacement de Pierre Le Bel, prêtre, décédé; — de l'église paroissiale de Locmalo et doyenné de l'église collégiale de Guémené, au profit de Charles-Joseph Le Corre, maître en théologie de la faculté de Paris, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, en remplacement d'Henri-Isidore de La Chapelle, résignataire (novembre 1719); — de l'église paroissiale d'Inguiniel, au profit de noble Me Augustin de Robien, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Barizy, décédé (janvier 1720); — de l'église paroissiale de Pleugriffet, au profit de François Launay, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Launay, résignataire (février 1720); — de la chapellenie de Poulbignon, desservie en l'église paroissiale d'Ambon, au profit de Vincent Le Clerc, clerc du diocèse, en remplacement de Jean Le Monnier, prêtre, décédé (avril 1720); — de la chapellenie de Bodeau, desservie en l'église paroissiale de Grandchamp, au profit de Louis Mahé, prêtre du diocèse, présenté par Jacques Allanic, tailleur d'habits, demeurant à Vannes, en remplacement de Pierre Priol, prêtre, décédé; — de l'église paroissiale de Surzur, au profit de Pierre Le Tanneulx, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement de Guillaume Danielet, décédé; — de la chapellenie de Riallez, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Jean Pesquer, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Tayart, décédé (mai 1720); — de la chapellenie des Nayl, desservie en l'église paroissiale de Saint-Servan, au profit de Mathurin Le Breton, prêtre de la paroisse de Guégon, en remplacement de Guillaume Nayl, décédé; — de la chapellenie des Guillo, desservie en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, au profit de Charles Catrevault, clerc du diocèse, en remplacement de Claude-Pédron, prêtre, décédé (juillet 1720); — d'une chapellenie desservie en la chapelle de l'hôpital d'Hennebont, au profit de Jean Le Moing, prêtre du diocèse, en remplacement de Paul Courtin, décédé; — de l'église paroissiale de Noyalo, au profit de Jacques Éthoré, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre de Vannes, en remplacement de Jean Baudrual, décédé; — de

l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, au profit de Louis-Marie Le Barte, prêtre du diocèse, présenté par messire Henri-Emmanuel de Roquette, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuis, en remplacement de noble Me Paul Le Gouvello, décédé (août 1720); — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en l'église paroissiale de Pontivy, au profit de Jacques Mahéo, prêtre du diocèse, présenté par messire François-Guillaume du Bahuno, chevalier, seigneur de Bérien, de Querdisson, du Resto et autres lieux, en remplacement de Jean Fraval, prêtre, décédé; — de la chapellenie du Saint-Nom-de-Jésus, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Jean Personnic de Kerbéren, présenté par messire Joseph Touzé du Guernic, vicaire perpétuel de la dite église, en remplacement de Joseph Le Cointe, prêtre, décédé; — de la chapellenie de Saint-Germain, desservie en l'église paroissiale de Sérent, au profit de Gilles Mabon, prêtre du diocèse, présenté par Pierre Tastart, en remplacement de Mathurin Launay, décédé (octobre 1720); — de l'église paroissiale de Mendon, au profit de Jean-Bertrand Le Breton, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement de noble et discret François Le Govello, décédé; — de la chapellenie de Notre-Dame de Recouvrance, desservie en l'église paroissiale de Noyalo, au profit d'Yves Le Pichon, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Baudrual, décédé (novembre 1720); — de la chapellenie de Saint-Marc, desservie en l'église Notre-Dame, dite du Cimetière, d'Auray, au profit de Pierre Corlobé, prêtre du diocèse, présenté par noble dame Jeanne-Julie de Bodoyec de Vaudurant, veuve de messire Jean-Louis Gouyon, en remplacement de Paul Le Gouvello, décédé (décembre 1720); — du prieuré de Saint-Nicolas, desservi en la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Vannes, au profit de Jacques Moysan, prêtre du diocèse, en remplacement de Vincent Le Cointe, décédé; — de la chapellenie du Saint-Rosaire, desservie en l'église paroissiale de Plœren, au profit de Jean Hervé, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Jacob, décédé; — de l'église paroissiale de Pluméliau, au profit de Pierre-François Dilay, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Mathurin de Farcy, décédé; — de l'église paroissiale de Sarzeau, au profit du sieur Joseph Coutellier de Lisliers, prêtre du diocèse de Paris, en remplacement de Pierre-François Dilay, résignataire (janvier 1721); — de l'église paroissiale de Saint-Gonnery, au profit de Pierre-Joseph Guillochin, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement de Bernard Keranguiader, décédé; — de l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, au profit de Guillaume Raoul, prêtre, en remplacement d'André Raoul, décédé (février 1721); — du prieuré de Saint-Gildas de Bourgerel, situé en la paroisse de Noyal-Muzillac, au profit de René-François Le Mauff, diacre du diocèse, présenté par noble Julien-François de Larlan de Carcado, chevalier, seigneur comte de Rochefort, etc.; — de l'église paroissiale de Silfiac, au profit d'Yves Henry, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Marc Le Moing, décédé (mars 1721); — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale d'Erdeven, au profit de Joseph Kerhino, prêtre de la dite paroisse, en remplacement de Bertrand Thomas, décédé; — de l'église paroissiale de Plumelec, au profit de noble Me Jérôme-Joseph Huchet de Ville chauve, prêtre du diocèse et recteur paroissial de Plouharnel, en remplacement de Charles Sauvaget, décédé (avril 1721); — de la chapellenie de Sainte-Marguerite, desservie en l'église paroissiale de Grandchamp, au profit de François Le Dréan, prêtre, recteur de la dite paroisse, présenté par noble René-François Blevin, chevalier, seigneur de Penhoët et autres lieux, en remplacement d'Yves Olliviéro, décédé (mai 1721); — de la chapellenie de Saint-Martin, desservie en l'église paroissiale de Plœren, au profit de René Le Floch, recteur de la paroisse de Plescop, en remplacement de Jean Morice, décédé; — de l'église paroissiale et doyenné de Saint-Servan, au profit de François Le Frano, prêtre du diocèse (juin 1721); — de la chapellenie de Notre-Dame-des-Fleurs, desservie en l'église paroissiale de Guéhenno, au profit de Jean-Placide Bonnable, présenté par noble Joseph-Alexis-François de la Touche, chevalier, seigneur de Beaulieu, du Matz et autres lieux, en remplacement de Pierre Le Gougaud, décédé; — de la chapellenie de Monvoisin, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Joseph-Marie Giraudet, clerc du diocèse, présenté par Pierre Giraudet, maître chirurgien, demeurant

en la ville de Sarzeau, en remplacement de Michel Le Meur, décédé; — de la chapellenie de Cléguerio (Clégrio), desservie en l'église paroissiale de Guéhenno, au profit de Pierre Danet, prêtre du diocèse, présenté par noble demoiselle Sébastienne-Florimonde de Coëtlagat, dame de Beauvais, en remplacement de Pierre Gougaud, décédé; — d'une archiprêtrise de l'église collégiale de Guémené, au profit de Vincent Herpe, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, en remplacement de Joseph Cadoret, résignataire (juillet 1721); — de l'église paroissiale de Saint-Nolff, au profit de Pierre Morice, prêtre du diocèse, en remplacement de Thomas Corgnet, décédé; — de la chapellenie de Beaulieu, desservie dans l'église paroissiale de Beignon, au profit de Pierre Le Moign, prêtre du diocèse (août 1721); — de la chapellenie de Sainte-Anne et de Beauregard, desservie en l'église paroissiale de Renac, au profit de Robert Chevalier, clerc du diocèse, présenté par Sébastien Fournier, chevalier, seigneur de Pellans et du Petit-Bois, en remplacement de Jean Pasty, prêtre, résignataire; — de la chapellenie de Kergavalan, desservie en l'église paroissiale de Belz, au profit de Vincent Jégo, prêtre du diocèse, en remplacement d'Antoine Le Crom, décédé (septembre 1721); — de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en l'église paroissiale d'Arradon, au profit de Jean Alanio, clerc du diocèse, en remplacement de Jean Le Douarin, décédé; — de la chapellenie du Lermain, desservie en la chapelle du château de Trégouet, paroisse de Molac, au profit de Guillaume Morice, prêtre du diocèse, présenté par noble Alexis Le Sénéchal, chevalier, seigneur comte de Carcado, marquis de Pont-Croix, gouverneur pour Sa Majesté des ville, château et sénéchaussée de Quimper, en remplacement de Pierre Fervieux, prêtre, décédé (octobre 1721); — de l'église paroissiale de Plouharnel, au profit de Joseph Le Breton, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Jérôme Huchet de Villechauve, résignataire; — de l'église paroissiale de Plumelec, au profit de Pierre Hardy, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph-Jérôme Huchet de Villechauve, résignataire (novembre 1721); — de la chapellenie de Saint-Jean et Saint-Marc, desservie en l'église paroissiale de Theix, au profit de Sébastien Kerviche, prêtre du diocèse, présenté par haute et puissante dame Anne de Goulaine, en remplacement de Jean Baudrual, décédé (décembre 1721); — de l'église paroissiale de Sulniac, au profit de Louis Le Bouédec, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Pierre Morice, résignataire (janvier 1722); — de la cure ou vicariat perpétuel de l'Ile-d'Arz, au profit de Jean Le Moing, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Raoul, résignataire (février 1722); — de l'église paroissiale de Saint-Goustan d'Auray, au profit de Jean Corre, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Guerot, résignataire; — de l'église paroissiale de Quily, au profit de François Tastart, en remplacement d'Olivier Ruelan, décédé (mars 1722); — des chapellenies de Sainte-Madeleine et de Saint-Joseph, desservies : la première en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, la seconde en la chapelle domestique de Kerguen, paroisse de Belz, au profit d'Alexis-Nicolas Le Livec, clerc du diocèse, en remplacement de Pierre Quervégan, prêtre, décédé; — de l'église paroissiale de Melrand, au profit d'Yves Garraud, prêtre, recteur de Bieuzy, en remplacement de Guillaume Jacob, décédé (juillet 1722); — de l'église paroissiale de Billiers, au profit de Jean Tronscorff, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Le Moing, résignataire (août 1722); — de deux chapellenies, dont l'une desservie en l'église Notre-Dame du Cimetière d'Auray, au profit d'Éloi Belz, prêtre du diocèse, présenté par dame Jeanne Prioult, veuve de messire Vincent-Exupère Le Gouvello de La Porte, en remplacement de Paul Le Gouvello, prêtre, décédé; — de la chapellenie des Guillo, desservie en l'église de Noyal-Muzillac, au profit de Jean Robinet, sous-diacre du diocèse, en remplacement de Charles Catrevault, décédé (septembre 1722); — des chapellenies de la Forêt-Neuve et de Saint-Augustin, desservies dans la chapelle du château de la Forêt-Neuve et en l'église paroissiale de Glénac, au profit de Georges Berthier, acolyte, présenté par noble Charles Huchet, chevalier, seigneur comte de La Bédoyère et de Rieux (octobre 1722); — de la chapellenie de l'hôpital général d'Auray, au profit de Joachim Duval, prêtre du diocèse,

en remplacement de Pierre Le Brize, décédé (novembre 1722); — du prieuré de Saint-Gildas de Bourgerel, situé en la paroisse de Noyal-Muzillac, au profit de Daniel-Jacques Colomb, prêtre du diocèse, en remplacement de frère Guillaume Crisi, religieux de l'ordre de Saint-Benoit, résignataire (décembre 1722); — de la chapellenie des Marouil, desservie en l'église paroissiale de Plescop, au profit de Jean Guillevic, prêtre du diocèse; — de la chapellenie fondée par messire Julien Launay et desservie en l'église paroissiale de Quily, au profit de François Hangouet, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph Esmerault, prêtre, décédé; — de l'église paroissiale et doyenné de Guidel, au profit de Pierre Bouczo du Rongouet, prêtre du diocèse, en remplacement de Hyacinthe Le Parault, décédé; — de l'église paroissiale de Sulniac, au profit de Pierre Le Porz, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Le Bouédec, décédé; — de l'église paroissiale d'Allaire, au profit de Joseph-Gilles Moro de la Villeder, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Bouczo du Rongouet, résignataire (mars 1723); — de l'église paroissiale d'Elven, au profit de Louis Bernard, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph-Gilles Moro de la Villeder, résignataire (avril 1723). — Provision, par Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne, abbé de Saint-Sauveur de Redon, de la chapellenie de Crostart, desservie en l'église paroissiale Sainte-Croix de Josselin, au profit de Charles-Jean Buisson, acolyte du diocèse de Paris, en remplacement de François Raguenet, résignataire (novembre 1719); — par frère Claude de Massac, général de l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, de la ministrerie de Rieux, au profit de frère Vincent Janotin, prêtre, de la dite maison (mai 1721); — par frère Vincent Janotin, ministre de la maison de Notre-Dame de Rieux, ordre de la Sainte-Trinité, de la chapellenie de Saint-Antoine, dépendant du dit monastère, au profit de frère Joseph Traouez, prieur de l'hôpital Saint-Julien de Cadoudal (novembre 1721); — par Henri-Emmanuel de Roquette, abbé commendataire de Saint-Gildas-de-Rhuis, du prieuré de Saint-Clément de Quiberon, au profit de dom Louis-Sévère Marcheix, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, en remplacement de dom Louis Moncheu, résignataire; — par le même, du prieuré de Saint-Gildas de Bourgerel, au profit de frère Jean-René Rouault, diacre du diocèse, religieux de l'ordre de Saint-Benoit, en remplacement de dom Guillaume Crain, résignataire (juin 1722); — par frère Michel de France de Vendeuil, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, ordre du Saint-Esprit de Montpellier, commandeur de la maison conventuelle du Saint-Esprit d'Auray, du prieuré ou commanderie de la dite maison, au profit de frère Jacques-Reul Mahé, chanoine régulier de Saint-Augustin, en remplacement de Pierre Robert, ancien chanoine régulier du dit ordre (juillet 1722). — Permutation canonique de bénéfices, entre François Le Moing, recteur de l'église paroissiale de Pontivy et Jean Le Guidart, recteur de la paroisse de Malguénac (août 1721); — Déclaration de frère Michel de Franche, commandeur de l'hôpital et maison du Saint-Esprit d'Auray, qui confirme l'affiliation de frère Pierre Guillard à la dite maison, pour en poursuivre la réforme et y rétablir la régularité du service hospitalier (mars 1722).—Nomination, par l'Évêque (Jean-François Le Fèvre de Caumartin), de vénérable et discret messire Bonaventure Dubois, docteur en théologie, official de Vannes et recteur de Bignan, aux fonctions de vicaire général du diocèse (décembre 1719). — Autres vicaires généraux nommés par l'Évêque ou le Chapitre en la vacance du siège épiscopal : messire Augustin de Langle, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Vannes; — noble Me Mathurin-Marie Le Ny de Couadelays, archidiacre de Vannes; — noble et discret missire Jacques-André de Robien, chanoine trésorier de l'église cathédrale de Vannes (mars 1720); — messire Antoine Fagon, évêque des Lombes, désigné par le Roi pour l'évêché de Vannes (mai 1720); — missire Louis Bernard, docteur en théologie, recteur de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (juin 1722). — Nomination, par le Chapitre cathédral de Vannes, en la vacance du siège, de Louis-Joseph Lemineur, prêtre du diocèse, aux fonctions de substitut du Promoteur du diocèse (avril 1720); — par le dit Chapitre, de Me Joseph Touzé du Guernic, prêtre, vicaire perpétuel de l'église paroissiale Saint-Pierre de Vannes, aux fonctions de Promoteur (avril 1720); — *Item* aux

mêmes fonctions, de Me Louis Bonnard, prêtre du diocèse, par l'évêque de Vannes (Antoine Fagon). — Provision, par le Chapitre cathédral, de la charge et dignité d'Official de l'évêché de Vannes, au profit de Me Bonaventure du Boys, prêtre, docteur en théologie, recteur paroissial de Bignan (avril 1720). — Provision par Augustin-Charles Perrochel, prêtre, licencié en théologie, chanoine de l'église métropolitaine et grand archidiacre de Paris, commissaire exécuteur du privilège d'indult accordé par le Saint-Siège à S. M., de l'office de Trésorier du Chapitre, au profit de Jean Pichot, prêtre du diocèse du Mans, docteur en droit civil et canonique, en remplacement de Me André de Robien, décédé; — autre provision du même office faite par le Pape, au profit de François Dondel, prêtre du diocèse de Vannes (avril 1721). — Provision d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, au profit de Jean-Baptiste Maurice, clerc du diocèse de Paris (mars 1721); — *Item*, au profit de Joseph Touzé du Guernic, prêtre du diocèse (avril 1721); — au profit de Claude de Clobossart, clerc du diocèse de Rennes (août 1721). — Provision d'un canonicat en l'église collégiale de Guémené pour messire Henri-Isidore de La Chasse, prêtre, ci-devant doyen de la dite collégiale et recteur de Locmalo, en remplacement de Charles-Joseph Le Corps, résignataire (novembre 1719); — pour messire Joseph Cadoret, archiprêtre de la dite église, en remplacement de Louis Le Brais, décédé (juillet 1721); — pour Pierre Josseaume, prêtre du diocèse, en remplacement de Grégoire Corbet, décédé (mars 1732). — Lettres dimissoires: pour Jean-Fleury Causer, acolyte du diocèse (septembre 1719); — pour Jean Saindon, sous-diacre du diocèse (janvier 1720); — pour noble Me Joseph-Marie de La Pierre, acolyte du diocèse (août 1722); — pour Pierre Destoret, clerc du diocèse (septembre 1722); — pour Jean Grayo et Jacques Chesnay, acolytes du diocèse (mai 1723). — Fondation, par Thomasse Robert, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, de l'oraison des quarante heures, à perpétuité, pendant les trois jours gras de chaque année (décembre 1719); — par dame Élisabeth Boursineau, veuve de Me Joseph Le Meilleur, vivant conseiller au Parlement de Bretagne, de deux places de pauvres à l'hôpital Saint-Yves de Vannes, moyennant 3,000 livres de capital (février 1720); — par haute et puissante dame Marie-Madeleine de Castille, veuve de haut et puissant seigneur messire Nicolas Fouquet, chevalier, vicomte de Melun et Vaux, marquis de Belle-Ile, d'une rente de 200 livres, au profit des pauvres du marquisat de Belle-Ile (juin 1720 — acte insinué d'après l'original daté de Paris, 30 septembre 1695); — par Pierre Le Guévello et Marguerite Bernard, d'une messe perpétuelle hebdomadaire en la chapelle de Notre-Dame, paroisse de Noyal-Pontivy (juillet 1721); — par Louis Guermelin et N. Le Bihan, son épouse, d'une messe hebdomadaire perpétuelle, de Pâques à la Toussaint, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy (décembre 1721); — par demoiselle Agnès-Geneviève Josse, demeurant à Vannes, paroisse Saint-Patern, d'une messe chantée annuelle en l'église paroissiale de Corlay, diocèse de Quimper; — par Victor-Hyacinthe Belnart, sieur de La Boulay, lieutenant de Pontivy, d'une messe hebdomadaire en la chapelle de l'Hôtel-Dieu de la dite ville, moyennant le sommaire de 10 livres de rente (mars 1722). — Testament du sieur Jacques Buaud, portant fondation en l'église du Saint-Esprit d'Auray; — de François Cadoret, portant fondation en l'église paroissiale de Languidic (février 1720); — de messire Julien Le Barbier, prêtre, portant fondation en l'église tréviale de Monterblanc (mars 1720); — de Pierre Guillart, ancien recteur de la paroisse de Camors, portant fondation de cinq services annuels en l'église paroissiale du dit lieu (avril 1722). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 livres de rentes : au profit d'Olivier Le Drogo, étudiant au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, par Jean Le Drogo et Anne Rouillé, ses père et mère, de la ville et paroisse de Pontivy; — au profit d'Yves Cranin, fils de défunts Louis Cranin et Catherine Pédro, par Jean Pinsart et Anne Hamonic, du village du Resto, trève de Saint-Gérand, paroisse de Noyal-Pontivy (décembre 1719); — au profit de Jean Jouanic, séminariste à Vannes, par Alain Jouanic, son père, marchand de bois, du village de Locoual, paroisse de Camors (février 1720); — au profit de François Gillet (*alias* Guillet), clerc tonsuré, par Pierre Guillet, tailleur d'habits, son père, demeurant, *carrouer* Main-

Lièvre, à Vannes ; — au profit d'Olivier Le Héno, séminariste à Vannes, par Perrine Le Guernic, sa mère, veuve de Guillaume Le Héno, de la trève de Saint-Thuriau, paroisse de Noyal-Pontivy (mars 1720) ; — au profit de Guillaume Le Maguet, clerc tonsuré, par Julienne Guégan, sa mère, veuve de Guillaume Le Maguet, de la paroisse du Moustoir-Remungol ; — au profit de François Le Carf, par autre François Le Carf, ménager, et Jeanne Le Calvé, ses père et mère, de la paroisse de Stival ; — au profit de Jean Trégarot, clerc tonsuré, fils de défunt Gildas Trégarot et de Guillemette Bourhis, par Pierre Trégarot, laboureur, de la paroisse de Sérent ; — au profit d'Yves Olliviero, par Mathurin Olliviero, ménager, et Jeanne Moreaut, ses père et mère, de la paroisse de Guern ; — au profit d'Olivier Le Boulge, fils de Joseph Le Boulge, et de feu Suzanne Feillafé, par Sébastien Leroux, meunier du moulin de Bilaire, paroisse de Saint-Patern-lès-Vannes ; — au profit de Vincent Loaisel, clerc tonsuré, par Me Julien Loaisel, commis au greffe de Largouet à Vannes, et demoiselle Marie Salomon, ses père et mère ; — au profit de Mathurin Kergrohen, séminariste à Vannes, par Colomban Robino, marchand tanneur, son beau-père, et Michelle Leguère, sa mère, femme, en premières noces, de feu Jean Kergrohen ; — au profit de Colomban Kergrohen, séminariste à Vannes, par Olivier Kergrohen, marchand tanneur, de la ville de Locminé, paroisse Saint-Sauveur ; — au profit de Paul Mollo, séminariste à Vannes, par Joseph Mollo, son père, maître de chaloupe, du village de Locmiquelic, près le Port-Louis, paroisse de Riantec ; — au profit de Clément Caudrec, séminariste à Vannes, par Guillaume Caudrec, laboureur, de la paroisse de Plaudren ; — au profit de Philippe Le Carour, clerc tonsuré, par Vincent Le Carour et Anne Le Buon, ses père et mère, de la paroisse de Plouhinec ; — au profit de Marc Le Bihan, clerc tonsuré, par Vincent Le Bihan, son père, de la paroisse de Plouhinec ; — au profit d'Hyacinthe Le Livec, séminariste à Vannes, par écuyer Eugène Le Livec, sieur de Limellec, conseiller du Roi et son alloué en la sénéchaussée d'Auray (avril 1720) ; — au profit de Louis Babin, séminariste à Vannes, fils de René Babin et d'Olive Funeau, par honorable homme Pierre Denis, hôte, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de Charles-Joseph Le Glouanic, séminariste à Vannes, par Jeanne Bonnel, veuve de Jean Gouzer, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — au profit de François Raflé, clerc tonsuré, par Louis Raflé et Guillemette Le Gal, ses père et mère, de la paroisse de Cléguérec ; — au profit de Louis Le Goff, séminariste à Vannes, par Guillaume Le Goff et Marie Le Fur, ses père et mère, de la paroisse de Séglien ; — au profit de Bernard Hallier, clerc tonsuré, par Jean Hallier et Yvonne Giquel, ses père et mère, de la trève de Ressac (?), paroisse de Saint-Vincent ; — au profit de Mathurin Rouiller, clerc tonsuré, par Marie Rouiller, de la paroisse de Questembert ; — au profit de Bonaventure-Jacques Le Moyne, séminariste à Vannes, par écuyer Maurille-Jean-Hyacinthe Le Moyne, sieur de Talhouët, son père, de la paroisse de Saint-Gonnery ; — au profit d'Alexis Jeannequin, par honorable femme Olive Le Pennec, veuve de Me Jacques Jeannequin, vivant notaire de la cour de Pontivy, du bourg de Stival, paroisse de Malguénac (mai 1720) ; — au profit d'Étienne-Agnès Moreau, étudiant au collège de Montaigu à Paris, par demoiselle Marie Vallet, sa mère, veuve de noble homme Claude Moreau, en son vivant marchand à Auray ; — au profit de Joseph Prodhomme, acolyte, par Pierre Prodhomme, son frère et tuteur, de la paroisse de Sérent (juin 1720) ; — au profit de Jean Le Hunsec, clerc tonsuré, par autre Jean Le Hunsec, et Michelle Stephan, ses père et mère, de la paroisse de Plœmeur (septembre 1720) ; — au profit de Jean Pileven, séminariste à Vannes, par Jeanne Le Houézec, sa mère, veuve de Joseph Pileven, de la paroisse de Baud (février 1721) ; — au profit de Guillaume Ganne, séminariste à Vannes, par Françoise Périn, sa mère, veuve d'honorable homme Michel Ganne, de la ville et paroisse de Pontivy (mars 1721) ; — au profit d'Étienne Évain, fils de défunts Noël Évain et Louise Gaudin, par Pierre Gaudin, marchand drapier, Yves Le Loup, *marchand poislier*, et consorts, tous ses parents, tant de la paroisse de Malestroit que de Saint-Marcel et de Rochefort-en-Terre ; — au profit de Jean Dréano, étudiant chez les PP. Jésuites de Vannes, par Julienne Dréano et Guillemette

Le Guével, ses père et mère, de la paroisse de Buléon; — au profit de Pierre Bellégo, séminariste à Vannes, par Vincent Bellégo et Nicole Querboulays, ses père et mère, de la paroisse de Carnac; — au profit de Pierre Hervieux, séminariste à Vannes, par honorable femme Anne Daniche, veuve de Pierre Hervieux, de la paroisse de Ruffiac; — au profit de Mathurin Guimart, séminariste à Vannes, par Thomas Guimart et Anne Le Bourg, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Marcel; — au profit de Guillaume Le Roux, fils de feu Marie Le Roux et de Jacquette Guillart, par honorable homme Pierre Le Roux, son frère (avril 1721); — à son profit par Nicolas Bessin, séminariste à Vannes, héritier de Jean Bessin et de Françoise Le Mouel, ses père et mère, décédés; — au profit de Guillaume Le Bleaus, séminariste à Vannes, par Jean Le Bleaus, laboureur, et Jeanne Le Pennis, ses père et mère, de la paroisse de Pluneret; — au profit d'Olivier Le Net, séminariste à Vannes, par messire Pierre Le Net, prêtre, son frère, de la paroisse de Radenac; — à son profit par René Moysan, clerc tonsuré, fils de Guillaume Moysan et de Renée Michelot, de la paroisse de Carentoir; — au profit d'Olivier Guymarho, séminariste à Vannes, par Vincent Guymarho et Louise Le Marouil, ses père et mère, de la paroisse de Plœren; — au profit de René Le Cam, séminariste à Vannes, par Olivier Le Cam, son père, marinier, de la paroisse de Riantec; — au profit de François Daniel, séminariste à Vannes, par Gilles Le Dréan, son beau-frère, et Catherine Plunian, sa mère, veuve, en premières noces, de Julien Daniel, gens de labeur, de la paroisse de Grandchamp; — au profit d'Yves Rio, séminariste à Vannes, par Perrine Rontennec, veuve d'Yves Rio, sa mère, demeurant au village de Damgan, paroisse d'Ambon; — au profit de Jacques Hémon, séminariste à Vannes, par Yves Riguidel, marchand, et Jeanne-Marie Hémon, ses beau-frère et sœur, demeurant en la Grande Rue, faubourg et paroisse Saint-Patern de Vannes; — au profit de Julien Monterlays, reçu au séminaire de Vannes pour le sous-diaconat, par autre Julien Monterlays, prêtre, curé de la paroisse d'Elven; — au profit de Julien Noail, reçu au séminaire de Vannes pour le sous-diaconat, par Pierre Noail et Jeanne Pédron, ses père et mère de la paroisse d'Elven; — au profit de Mathurin Séné, étudiant en théologie sous les RR. PP. Jésuites de Vannes, par honorable femme Gillette Tanguy, sa mère, veuve de Me Jean Séné, vivant notaire royal, de la paroisse de Cruguel; — au profit de Mathurin Le Pentrec, séminariste à Vannes, par François Le Pentrec, son frère, de la paroisse de Caudan; — au profit de Mathurin-Laurent Daguindau, séminariste à Vannes, par Me Julien Daguindau et demoiselle Marie Le Cadre, ses père et mère, de la paroisse de Ruffiac; — au profit de Jacques Le Brun, séminariste à Vannes, par Jean Le Brun, laboureur, et Claudine Bodrual, ses père et mère, de la paroisse de Questembert; — au profit de Vincent Nizan, par Vincente Le Breton, veuve de Guillaume Nizan, sa mère, de la paroisse de Guégon; — au profit de Jacques Hervé, séminariste à Vannes, par honorable femme Marguerite Cauzic, sa mère, veuve, en premières noces, de Me Julien Hervé, vivant notaire de la juridiction de Largouet à Vannes, de la paroisse de Saint-Nolff; — au profit d'Olivier Busson, séminariste à Vannes, par Julienne Jouchet, sa mère, veuve Busson, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — à son profit, par Mathurin Morio, clerc tonsuré, fils de Mathurin Morio, maçon et tailleur de pierres, de la paroisse de Cruguel, héritier de défunte Julienne Coudrays, sa mère; — à son profit par Julien Conan, clerc tonsuré, de la paroisse de Quistinic; — au profit de Pierre Livoys, séminariste, par René-Yves Livoys, son frère, prêtre, de la paroisse Sainte-Croix de Josselin; — au profit de Colomban Le Clère, reçu au séminaire de Vannes, par Guillaume Le Clère, laboureur, et Jeanne François, ses père et mère, de la paroisse de Plumelin; — au profit de François Le Dréan, séminariste à Vannes, par Me Yves Le Dréan, son père, notaire des juridictions des Régaires et de Largouet, demeurant au bourg paroissial de Grandchamp; — au profit de Guillaume Oliviero, par Yves Oliviero, laboureur, son père, de la paroisse de Grandchamp; — au profit de François Le Breton, séminariste à Vannes, par Mathurin Le Breton et Guillemette Busson, ses père et mère, de la paroisse de Guégon; — au profit d'Yves Nizan, séminariste à Vannes, par Françoise Lalie, sa mère, veuve de

Jean Nizan, de la paroisse de Guégon; — à son profit par Joseph Joannic, fils de Julien Joannic, héritier de feu Jeanne Branbily, sa mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Pluvigner; — au profit de Jean Robinet, par Yves Robinet, laboureur, et Olive Haso, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — à son profit, par Joseph Dabo, fils de Julien Dabo, marchand, héritier de Perrine Bayon, sa mère, de la paroisse de Ruffiac (mai 1721); — au profit de Jacques Moisan, par Olivier Moisan et Mathurine Bourne, ses père et mère, fermiers du moulin de Kerault, paroisse de Landévant (juin 1721); — au profit de Joseph-Marie de La Pierre, clerc, étudiant en Sorbonne à Paris, par messire Hyacinthe de La Pierre, sieur de Carnouet, et messire François de La Pierre, chevalier, seigneur de Talhouet et autres lieux, conseiller du Roi et M[e] des Requêtes de son Hôtel à Paris, ses frères (août 1721); — au profit d'écuyer Jean-Pierre Le Tenour, sieur de Kersimon, fils de défunt écuyer François Le Tenour, vivant sénéchal de la juridiction de Baud, et de dame Jeanne Mors, par noble homme Mathurin Mors, sieur du Gouvello, son oncle, sénéchal de la juridiction de Tenuel à Baud (décembre 1721); — à son profit par Jean Pédrono, clerc tonsuré, fils de défunt Jean Pédrono et de Perrine Caudal, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (février 1722); — au profit d'Étienne Courtel, séminariste à Vannes, par Olivier Courtel et Jeanne Le Bollay, de la paroisse de Cléguer; — à son profit par Olivier Le Moyec, séminariste à Vannes, fils de Georges Le Moyec, marinier, héritier de feu Jeanne Stéphannie, sa mère, du village de Port-Navalo, paroisse d'Arzon; — au profit de Toussaint Le Roux, par Pierre Le Roux et Jeanne Le Pen, ses père et mère, de la paroisse de Melrand; — au profit de Gilles Jouan, séminariste à Vannes, par Julien Jouan, laboureur, et Françoise Collet, ses père et mère, de la paroisse de Rieux; — au profit de Barthélemy Gicquel, séminariste à Vannes, par Jean Gicquel, son père, marchand, de la paroisse de Pleucadeuc (avril 1722); — au profit de Julien Plumer, séminariste à Vannes, par Pierre Plumer, son père, veuf de Marie Simon, de la paroisse de Carnac; — au profit d'Yves-François de La Noë, séminariste à Vannes, par Joachim de La Noë et Françoise Maignan, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Gravé; — au profit de Julien Le Corffier, séminariste à Vannes, par Vincent Le Corffier et Anne Le Roux, ses père et mère, de la paroisse de Locmariaquer; — au profit de Jean Dannet, séminariste à Vannes, par Yvonne More, sa mère, veuve de Jean Dannet, de la paroisse de Peillac; — au profit de Louis Hémon, séminariste à Vannes, par Guillemette Josse, sa mère, veuve de Julien Hémon, de la paroisse de Plumergat; — au profit de Vincent Kerouant, séminariste à Vannes, par Marie Cougoulas, veuve de Paul Kerouant, sa mère, de la paroisse de Pluvigner; — au profit d'Henri Grayo, séminariste à Vannes, par Jean Grayo, son frère, de la paroisse de Pluherlin; — au profit de Joseph Santaire, acolyte, par Guillemette Daniello, sa mère, veuve de Jean Santaire, de la paroisse de Malansac (mai 1722); — au profit de Pierre Pinsart, clerc, étudiant en la ville de Vannes, par M[e] François Pinsart, notaire de la juridiction de Rohan, veuf de Vincente Talic; — au profit de Vincent Nail, par demoiselle Olive Binet, sa mère, veuve de M[e] Guillaume Nail, sieur Duquestro, de la paroisse de Limerzel; — à son profit, par Louis-Alexandre Boubillon, séminariste à Vannes, fils de défunts M[e] Louis-Alexandre Boubillon, vivant notaire et procureur à Rochefort-en-Terre, et demoiselle Louise Brohan (juillet 1722); — au profit de Nicolas Le Cam, séminariste à Vannes, par Perrine Jan, veuve de François Le Cam, sa mère, de la paroisse de Camors (août 1722); — au profit de Pierre Destoret, clerc tonsuré, de la paroisse de Toussaint de Rennes et séminariste en la dite ville, par Alexandre Religrand, marchand à la Roche-Bernard; — au profit d'Antoine Le Scavarec, séminariste à Vannes, par François Le Scavarec et Jacquette Lené, de la paroisse de Lanvaudan; — au profit de Louis-Silvestre Cadoux, séminariste à Vannes, par noble homme François Cadoux, sieur Dugouero, de la paroisse de Plœmeur; — au profit de Charles-François des Graviers, séminariste à Vannes, par dame Catherine de Montgogué, sa mère, veuve d'Henri-Maximilien des Graviers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, vivant gouverneur des villes et citadelles du Port-Louis, Hennebont, Quimperlé et dépendances, demeurant en sa maison de la Rigaudière, paroisse de Chauvé, évêché de Nantes; — au·

profit de Vincent Kerhulué, séminariste à Vannes, par François Kerhulué, son frère, laboureur, de la paroisse de Locmalo ; — au profit de Jean Le Fouillé, séminariste à Vannes, par Mathieu Le Fouillé et Catherine Nicolas, ses père et mère, ménagers, de la paroisse de Silfiac ; — au profit d'Henri Le Pourhiet, séminariste à Vannes, par Thomas Le Pourhiet, son père, ménager, de la paroisse de Ploërdut ; — au profit de Jean Le Guennec, par Alain Le Guennec, boulanger et marchand, et Catherine Cojan, ses père et mère, de la paroisse de Cléguérec ; — au profit de Jean Le Dantec, séminariste à Vannes, par Jeanne Le Silliec, sa mère, veuve d'honorable homme Pierre Le Dantec, de la paroisse de Silfiac ; — au profit de Julien Le Menach, par Jeanne Le Guennec, veuve de Vincent Le Menach, sa mère, de la trève de Mériadec, paroisse de Plumergat ; — à son profit, par Jean Jahier, séminariste à Vannes, héritier de feu Julien Jahier, son père, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay ; — au profit de Pierre Blanchard, acolyte, par demoiselle Marie-Jeanne Blanchard, sa sœur, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — au profit de Jean Le Dorz, fils de défunts Julien Le Dorz et Jacquette Le Bon, par Louis Lampallère, maçon, et Françoise Cadoux, son épouse, de la paroisse de Pluméliau ; — à son profit par noble homme Gilles Le Bail, sieur de Kerbic, avocat au Parlement, héritier de Pierre Le Bail et Marie Le Mestre, de la paroisse de Saint-Tugdual ; — au profit d'Ollivier Le Rouzic, par Me Paul Le Rouzic, notaire des juridictions de Pontscorff, et demoiselle Mauricette Le Nestour, ses père et mère ; — au profit de Pierre-Vincent Mesnager, séminariste à Vannes, natif de la paroisse de Molac, par honorables gens André Gerrel et Mauricette Mesnager, son épouse, de la paroisse de Tréguest (Trégueux), évêché de Dol, dans l'enclave du diocèse de Saint-Brieuc ; — au profit de Jean Auffret, par Louis Auffret et Marguerite Jégouzo, ses père et mère, de la paroisse d'Inguiniel ; — au profit de François Le Bayon, séminariste à Vannes, par Guy Le Bayon et Laurent Le Bayon, de la paroisse de Landaul, ses frères ; — au profit de Joseph Roux, séminariste à Vannes, par honorable homme Julien Roux, son père, laboureur, de la paroisse de Béganne (septembre 1722) ; — au profit de Gilles Le Bocéno, par Perrine Ryo, sa mère, veuve d'Henri Le Bocéno, de la paroisse de Marzan ; — au profit de Nicolas Hervieux, par Jean Hervieux, son père, bourgeois et négociant à Belle-Ile-en-Mer (novembre 1722) ; — au profit de François Bonno, par Guyonne Roquel, sa mère, veuve de Jeffroy Bonno, de la paroisse de Bains (février 1723) ; — au profit de Jean-Baptiste Le Rouzic, séminariste à Vannes, par Jean Le Rouzic, son père, veuf de Jacquette Le Goulerch, de la paroisse de Plumer (Plœmel) ; — au profit de François Cougoulat, séminariste à Vannes, par Marc Cougoulat, son père, de la paroisse de Pluvigner ; — au profit de Gabriel Ampron, par Louise Le Jallé, sa mère, veuve de François Ampron, vivant procureur et notaire à Rohan (mars 1723) ; — au profit de Pierre Glet, séminariste à Vannes, par Nicolas Glet, son père, de la paroisse de Caden ; — au profit d'Alexis de La Noë, par Jeanne Guillotin, sa mère, veuve de Julien de La Noë, de la paroisse de Carentoir ; — au profit de Pierre Reminiac, écolier à Vannes, par Guillaume Reminiac, laboureur, de la paroisse de Carentoir ; — au profit de Jean Grayo, séminariste à Vannes, par autre Jean Grayo, son père, de la paroisse de Saint-Gravé ; — au profit de Louis Cougan, séminariste à Vannes, par Guillaume Cougan, laboureur, et Marie Jégo, ses père et mère, de la paroisse de Treffléan ; — au profit de Mathieu Pitot, séminariste à Vannes, fils de feu Mathurin Pitot et de Françoise Le Dessein, par Mathieu Veniar, marchand fourbisseur, son parrain, de la paroisse Notre-Dame du Mené de Vannes ; — au profit de Louis Ganduon, séminariste à Vannes, par Isabelle Ganduon, sa tante, femme du sieur Claude Mordelaye, de la paroisse de Langoëlan ; — au profit de Claude Le Corff, séminariste à Vannes, fils de Pierre Le Corff et de Marguerite Hilleret, de la ville d'Auray, par divers donateurs ; — au profit de N. Le Brun, par Louise Perochar, veuve de Julien Le Brun, vivant marchand de la ville et paroisse de Questembert ; — à son profit par Antoine Le Garec, fils de Vincent Le Garec, de la paroisse de Plumergat (avril 1723). — Dispense de bans pour servir à la célébration du mariage : entre le sieur Charles Berubé, de la paroisse de Bouaine (?), diocèse de Luçon, et Renée-Thérèse Goulard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (août 1719) ; — entre le sieur Perrier et demoiselle

Marie Longuer, des paroisses de Pontivy et de Pluvigner; — entre noble Pierre-François Busson, chevalier, et noble demoiselle Madeleine-Aubert de La Ferrière de Vincelles, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (octobre 1719); — entre le sieur Pierre-René *de* Clérigo, de la paroisse de Noyal-Muzillac, et demoiselle Marie Payen, de la paroisse d'Assérac, diocèse de Nantes; — entre Jean-François Lescornet et Michelle Le Bourbasquer, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre Louis-Gilles Roysart, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et Marguerite-Madeleine Miclard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Mathieu-Joseph Thomas, sieur de Langat, et demoiselle Vincente-Madeleine Alano, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes (novembre 1719); — entre Jacques Morel, sieur de la Saudray, et demoiselle Jacquette Le Corre, de la paroisse de Locmalo-Guémené (décembre 1719); — entre François du Fou, chevalier, et noble demoiselle Marie-Bonaventure Hervieux, dame de Montmeny, des paroisses de Cléguérec et de Saint-Marcel-Bohal; — entre Jean Mascarin de Linière et Madeleine Renault de La Gaudière, de la paroisse de Pontivy; — entre le sieur Jean-Joseph La Chapelle et demoiselle Louise Brien, de la paroisse de Baud; — entre Joseph-Ange Guillo du Bodan, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Marie Simon, de la paroisse d'Hennebont; — entre Jean Le Roux et Jacquette Fardel, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis (janvier 1720); — entre Louis Ricard, de la paroisse Sainte-Marie, [ville et] diocèse de Toulon, et Françoise-Hélène Guérin, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (mars 1720); — entre noble homme Ambroise de Monpoint et demoiselle Jeanne Desportes de Saint-Nudec, des paroisses de Lorient et de Caudan; — entre Guillaume Le Halper et Angélique-Jacquette Sarazin de Villiers, de la paroisse d'Hennebont; — entre Pierre Richer de Kerriou, de la paroisse Saint-Mathieu de Quimper, et Marguerite-Françoise Bigeaud de Semaison, de la paroisse de Redon (avril 1720); — entre Michel Monet, de la paroisse de la Trinité [ville et] diocèse d'Angers, et Marie-Guillemette du Toulbodou, de la paroisse de Malguénac, domiciliés tous deux en celle de Sarzeau; — entre noble Claude Dauphin, chevalier, et demoiselle Louise du Foussé, dame du Guernic, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (mai 1720); — entre le sieur Joseph Le Beau, de la paroisse de Redon, et demoiselle Marie-Jeanne Buret, de la paroisse Notre-Dame de Vitré (juin 1720); — entre le sieur Jean-Germain Lestang, de la paroisse de Bignan, et demoiselle Marie-Claude Suzau, de la paroisse Saint-Roch de Paris; — entre noble Jean Boutouillic, chevalier, seigneur du Palevart, et noble demoiselle Marie-Jeanne de Cléguerec de Tronchâteau, de la paroisse d'Hennebont (juillet 1720); — entre Victor-Hyacinthe Blenart de Laboulaye et Jacquette-Nicole Hémery, de la paroisse de Pontivy (août 1720); — entre André-Noël de Trébon et Françoise Le Prado, des paroisses de Sarzeau et de Plouharnel; — entre noble François-Vincent de Quifistre de Bavalan, chevalier, seigneur de Trémouhars, de la paroisse de Berric, et demoiselle Gillette-Joséphine Cherpentier de Gourhel, de la paroisse Saint-Armel de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo; — entre noble Christophe de la Villéon, chevalier, seigneur de la Villoyé, et demoiselle Madeleine-Pétronille Allanic de Bellechère, de la paroisse de Pontivy; — entre Julien Le Sage et Angélique-Marcelle de Livoys, des paroisses d'Hennebont et de Saint-Caradec-Hennebont (septembre 1720); — entre noble Jean Pluvié, chevalier, seigneur de Menéhouarn, et demoiselle Thérèse de La Pierre-Frémeur, de la paroisse d'Hennebont; — entre le sieur Tuault et demoiselle Marie-Louise de Maupin, de la paroisse de Lesbin-Pontscorff (octobre 1720); — entre le sieur Guillaume Le Moënne du Reste et demoiselle Marie-Thérèse Pitouays-Pontigo, de la paroisse d'Hennebont; — entre Henri Nicolazo et Perrine Lescornet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (novembre 1720); — entre noble Philippe Dugrès de Mont-Saint-Père, de la paroisse de Brest, diocèse de Léon, et demoiselle Jeanne-Marie de Cléguenec, de la paroisse de Cléguer (décembre 1720); — entre le sieur Julien Launay-Harand, de la paroisse de Locmalo-Guémené, et demoiselle Marie-Anne Pelletier, de la paroisse de Querien, diocèse de Quimper; — entre François-Joseph Fruzer et demoiselle Marie de Launay, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Jean-Baptiste Chomart, chevalier,

seigneur de Kerbily, de la paroisse de La Mouais (Lamouais), diocèse de Nantes, et demoiselle Rose-Thérèse Le Gal de Cuffiou du Palevar, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (février 1721); — entre Jérôme Jourdan et Jeanne-Renée Auzon, de la paroisse de Lorient; — entre Vincent Couriol, de la paroisse de Beaufort, diocèse de Die, et Marie-Thérèse Doussin, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre noble César-Madeleine de Coëtlogon, du diocèse de Saint-Brieuc, et noble demoiselle Catherine-Claude Le Borgne, dame de Roumelen (avril 1721); — entre noble Louis de Sérent, chevalier, de la paroisse d'Elven, et demoiselle Michelle-Françoise de Guéhéneuc, de la paroisse de Plumelieux Plumieux), diocèse de Saint-Brieuc; — entre Simon-Joseph May et Marie-Claude Foliard, de la paroisse de Pontivy; — entre noble François-Vincent du Gouvello, chevalier, de la paroisse de Sarzeau, et demoiselle Marie-Mathurine du Hendreff, de la paroisse de Caden (mai 1721); — entre le sieur Jean-Baptiste Brunet, de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, et demoiselle Yvonne-Angèle Joubin, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble François du Perenno, chevalier, seigneur de Penvern, et demoiselle Thérèse-Fortunée du Bahuno de Kerolain, des paroisses de Persquen et d'Hennebont; — entre le sieur Louis-Joseph de La Potterie de la Saudrays, de la paroisse de Nizon, diocèse de Quimper, et demoiselle Jeanne-Marie Le Bris, de la paroisse de Plouay (juin 1721); — entre le sieur Michel Brient du Liscouet, de la paroisse de Saint-Colomban, diocèse de Quimper (?), et demoiselle Catherine Le Mayec, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre écuyer Julien-François Cohyer des Marays et demoiselle Angélique-Agnès Bocou, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Charles-Gabriel Auffret, sieur du Cosquer, de la paroisse Saint-Michel de Quimperlé, diocèse de Quimper, et demoiselle Renée Dejonchères de Perosse, de la paroisse de Bubry (juillet 1721); — entre le sieur Léonard-Marie Chauvel, de la paroisse des Trois-Maries, diocèse de Rennes, et demoiselle Marie Duhameau, de la paroisse de Silfiac; — entre le sieur Alexandre Corbon (?) et demoiselle Anne de La Touche-Gauthier, de la paroisse de Redon (août 1721); — entre Joseph Mercier et demoiselle Hélène Le Bidant, de la paroisse de Lorient; — entre noble Jean de Lage, chevalier, et demoiselle Suzanne-Vincente Le Verger, des paroisses de Saint-Caradec-Hennebont et de Locminé; — entre le sieur Joseph Nayl, de la paroisse de Saint-Servant, et demoiselle Marie Robin, de la paroisse Notre-Dame du Roncier de Josselin, diocèse de Saint-Malo (septembre 1721); — entre le sieur Yves Le Meure et demoiselle Catherine de Baud, des paroisses de Groix et de Riantec-Port-Louis; — entre le sieur Ignace Huet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et demoiselle Marie Corbel, de la paroisse de Baud; — entre le sieur Hyacinthe Duboys et demoiselle Marie-Jacquette Chiron, des paroisses de Guémené-Locmalo et de Saint-Caradec-Hennebont; — entre le sieur Claude-Joseph Le Garo et demoiselle Suzanne Marot, des paroisses Notre-Dame-du-Mené et Saint-Salomon de Vannes (octobre 1721); — entre noble homme Mathurin de La Cour et demoiselle Anne de Beauchêne, dame de Talhouet, des paroisses de Pluherlin et de Questembert (novembre 1721); — entre le sieur François Macé de Réaux, de la paroisse de Saint-Malo de Beignon, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Jeanne-Gillette Trotereau, de la paroisse de Rufflac; — entre noble André-Joseph de Robien, chevalier, seigneur de Camezon, Coisal (Coët-Sal), etc., conseiller au Parlement, de la paroisse de Plaudren, et demoiselle Marie-Anne-Geneviève de Brillac, du diocèse de Rennes; — entre le sieur François-Mathurin Humphry et demoiselle Marie-Anne Guillou, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Jean-Pierre Moulin de Bouessudan, de la paroisse d'Hennebont, et demoiselle Thérèse Advisse des Ruisseaux, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre le sieur Jérôme Le Corre du Roscouet, sénéchal de Guémené, et demoiselle Thérèse Garraud; — entre noble Charles Delé, docteur en médecine, et Marie-Ursule Le Floch, des paroisses d'Hennebont et de Riantec-Port-Louis (janvier 1722); — entre le sieur Jean-Baptiste Faraut de Villemartin, de la paroisse de Malestroit, et demoiselle Claude Bocou, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Joseph-Michel du Vaudare, chevalier, de la paroisse de Malansac, et demoiselle Marguerite-Hiéronyme Richer, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — entre Yves-

Joseph Le Cauté et demoiselle Marie-Thérèse Le Mézec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre le sieur François Pihan de Kerverho et demoiselle Marie-Josèphe Le Fouchu, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (février 1722) ; — entre noble François-Barthélemy Jégou du Laz, chevalier, seigneur de Trégarentec, de la paroisse de Mellionec, et demoiselle Marie-Thérèse de Querloéguen, de la paroisse Saint-Melaine de Morlaix, diocèse de Tréguier ; — entre noble Jean-Baptiste de Blond, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, et demoiselle Françoise Allanic de Kermabon, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray ; — entre noble Joseph Le Floch, chevalier, seigneur de Trémelo, du Bois-Daly, de la paroisse d'Hennebont, et demoiselle Marie Rochereul, de la paroisse de Guérande, diocèse de Nantes (avril 1722) ; — entre le sieur Guillaume Le Mestre et demoiselle Marie-Ignace Lestrat, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble homme Jacques-Simon Touzé du Guernic et Marie-Jeanne Le Pontho, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (mai 1722) ; — entre le sieur André Cléquin de Kerdaniel et demoiselle Marie-Jacquette Drouard, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Gildas d'Auray ; — entre le sieur Pierre Guého de la Chénaye, de la paroisse de Fégréac, diocèse de Nantes, et demoiselle Marie Boizard, de la paroisse de Redon (juin 1722) ; — entre le sieur Charles Gravé de La Rive et demoiselle Louise-Jeanne-Marguerite Lemercier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (août 1722) ; — entre le sieur Paul Mascarin de Rivière, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Jeanne de La Pierre de Talhouet, du diocèse de Quimper ; — entre noble Philippe-Gildas Le Métayer, chevalier, seigneur de Kerboulard, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Madeleine de Bonnafoux, de la paroisse de Lunel, diocèse de Languedoc ; — entre noble René-Hyacinthe Brient, chevalier, de la paroisse du Trévou, diocèse de Quimper, et demoiselle Pétronille Lemayer, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (septembre 1722) ; — entre le sieur Jean Le Goesbe de La Gré Bernard, de la paroisse de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Perrine-Françoise de La Salle, de la paroisse de Redon ; — entre le sieur René-Louis Touzé de La Sentière, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et demoiselle Jeanne Primaguier de Corcé, de la paroisse de Toussaint, ville et diocèse de Rennes ; — entre le sieur Jacques Guyaudet et demoiselle Marie-Perrine-Renée Pezron, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff (novembre 1722) ; — entre noble René-Julien Drouet, chevalier, seigneur de Montauban, de la paroisse de Toussaint, ville et diocèse de Rennes, et demoiselle Charlotte-Prudence Remeau du Marais, de la paroisse de Silfiac ; — entre Blaise Ledieu, de la paroisse Saint-Michel de Quimperlé, diocèse de Quimper, et demoiselle Constance Chauleau, de la paroisse de Lorient (décembre 1722) ; — entre le sieur Claude-Bertrand de Châtelaine, et demoiselle Marie-Perrine Rolland, des paroisses de Riantec-Port-Louis et d'Hennebont ; — entre le sieur Pierre-Hyacinthe Le Verger et demoiselle Jacquette-Vincente Henry, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre le sieur Jean Breget de La Chastière, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Françoise-Angélique de Belle-Fontaine, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (janvier 1723) ; — entre noble Joseph de Castelan, chevalier, et demoiselle Albine-Françoise Hérison, des paroisses de Saint-Martin et de Malansac ; — entre le sieur Alexandre-Robert Masserou, de la paroisse de Mortain, diocèse d'Avranches, et demoiselle Marie-Anne Gravelle du Buisson, de la paroisse de Redon ; — entre noble Mathurin de Lage, chevalier, de la paroisse de Naizin, et demoiselle Julienne de La Bouessière, de la paroisse de Plumieux, diocèse de Saint-Brieuc ; — entre noble Pierre de Béchemont, chevalier, et demoiselle Marguerite du Jonc, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (février 1723) ; — entre noble Guillaume Gatechair, chevalier, seigneur de Laurvas (?), de la paroisse de Guéhenno, et demoiselle Marie-Julienne Aubin de Botcouart, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre noble Guy de Carné, chevalier, de la paroisse de Landerneau, diocèse de Quimper, et demoiselle Marie-Françoise du Bouexic de Pennieux, de la paroisse de Limerzel (mars 1723) ; — entre noble Anne-Marie Josset, chevalier, seigneur de Kervillart, de la paroisse de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Mathurine Antron, de la paroisse de Pontivy ; — entre le sieur Jean-Baptiste Brenugat, de la paroisse de Sarzeau, et demoiselle Anne-Suzanne Touzé de Kernodidon,

de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Alexis Regnier, de la paroisse Saint-Etienne de Tonnay-Charente, diocèse de Saintes, et demoiselle Marie-Thérèse Cordier, de la paroisse de Lorient; — entre le sieur Pierre Kerluybert et demoiselle Julie Monnier, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (mai 1723), etc. — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par André Le Sueur et Jeanne Le Bourhis, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis (août 1719); — par Joseph Méhat et Yvonne Cadio, de la paroisse de Béganne; — par Jean Landelle et Perrine Duval, de la paroisse de Brains (octobre 1719); — par Jean Le Guével, de la paroisse de Cruguel-Billio, et Mathurine Guihur, de la paroisse de Plumelec; — par Jean Dousset et Marie Guéheneuc, de la paroisse de Redon; — par François Perderel et Marie Michelot, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — par Jean Dréan et Hélène Daniel, des paroisses de Saint-Allouestre et de Guégon (novembre 1719); — par Pierre Silloret et Marie Le Perche, de la paroisse de Langon; — par Mathurin Le Glouanic et Thurienne Le Floch, de la paroisse de Crach; — par Guillaume Lambert et Vincente Hervé, de la paroisse d'Allaire (décembre 1719); — par Vincent Le Ray et Guillemette Rio, de la paroisse d'Ambon; — par Jean Querel et Jeanne Bruyère, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer; — par Julien Mahéo et Julienne Le Goëbe, de la paroisse de Saint-Marcel-Bohal; — par Julien Perotin et Catherine Le Quenderf, de la paroisse de Cruguel-Billio; — par Jean Le Foulle et Perrine Jaffray, de la paroisse de Plouhinec; — par Guillaume Le Guer et Marie Boueffart, de la paroisse de Péaule; — par Guillaume Boueffart et Perrine Le Guer, de la même paroisse; — par Michel Mahé et Julienne Rapé, de la paroisse de Redon; — par Guillaume Guilloux, de la paroisse Sainte-Croix de Josselin, et Julienne Le Moyne, de la paroisse de Guégon; — par François Rio et Jeanne Le Normand, de la paroisse de Péaule; — par Jean Rio et Anne Lorho, de la paroisse de Brech; — par Pierre Piguel et Perrine Royer, des paroisses des Fougerêts et de Glénac-Cournon; — par Jacques Le Brennec et Anne Guionvarh, de la paroisse d'Inzinzac; — par Pierre Plantart et Jeanne Geffroy, de la paroisse de Coëtbugat; — par Guillaume Le Clainche et Jeanne Offret, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Jean Caillosse et Michelle Brien, de la paroisse de Crach; — par François Priou et Perrine Brien, de la paroisse de Pluherlin (janvier 1720); — par Julien Corlobé et Hélène Marion, de la paroisse de Locmariaquer; — par Mathurin Caradec et Louise Lohé, de la paroisse de Locminé; — par Julien Jacob et Yvonne Le Jossec, des paroisses de Baud et de Guénin; — par Pierre Oillo et Jeanne Rozo, de la paroisse de Séné; — par Jean Le Bihan et Guillemette Le Guen, de la paroisse de Bignan; — par Jean Dantu et Jeanne Le Blays, des paroisses de Saint-Laurent et de Ruffiac (février 1720); — par Louis Le Noël et Michelle Le Turioner, de la paroisse de Grandchamp (mars 1720); — par Jean Guého et Marguerite Trévello, de la paroisse de Quily; — par M[e] Florent-Patern Audouin et demoiselle Louise-Marie Cornic, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — par Sébastien Le Turnier et Mathurine Le Quentrec, de la paroisse de Bignan (avril 1720); — par Jean Régent et Perrine Roblin, de la paroisse de Bains (mai 1720); — par Julien Jarno et Marie Albain, de la paroisse de Quily; — par Guillaume Nouel et Radegonde Le Tourneur, de la paroisse de Groix (juin 1720); — par Julien Madouas et Olive Le Floch, de la paroisse d'Ambon; — par Laurent Trégouet et Jeanne Launay, de la paroisse de Sérent; — par M[e] Salomon Arnault et demoiselle Jeanne Naël, de la paroisse d'Arzal; — par Charles Le Treudic et Jeanne Guégan, de la paroisse de Quiberon (juillet 1720); — par Pierre Guidoux et Jeanne Brohan, de la paroisse de Pluherlin; — par Pierre Le Gallet et Françoise Rio, de la paroisse de Quiberon; — par Jean Guillart et Perrine Le Hezet, de la paroisse de Plumelin (août 1720); — par François Machefaux et Jacquette Le Hécho, de la paroisse de Sarzeau; — par Julien Braud et Vincente Piquet, de la paroisse de Sérent (septembre 1720); — par Julien Rivière et Jeanne Danet, de la paroisse de Saint-Vincent; — par Marie Jouino et Jeanne Ropert, de la paroisse de Noyal-Pontivy (octobre 1720); — par Georges Le Moyec et Jeanne Le Moyec, de la paroisse d'Arzon (novembre 1720); — par Denis Rio et Perrine Audo, de la paroisse de Brech; — par Pierre Cohehan et Laurence Le Son, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer; — par Vincent Luco

et Michelle Dréano, de la paroisse d'Arradon ; — par Augustin Allanic et Olive Joanno, des iles de Houat et Hœdic, paroisse de Saint-Goustan de Rhuis ; — par Hervé Le Fur et Jeanne Le Berre, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis ; — par Jean Goré et Jeanne Bourdays, de la paroisse de Pontivy (décembre 1720) ; — par Jean Le Flohic et Marie Le Moël, de la paroisse de Cléguérec ; — par Olivier Monnier et Guillemette Natro, de la paroisse d'Ambon ; — par Joseph Roux et Perrine Roquette, de la paroisse de Glénac-Cournon ; — par André Jaffré et Anne Le Revigault, de la paroisse de Plouhinec ; — par Julien Le Pisquer et Julienne Le Landriec, de la paroisse de Sarzeau ; — par Mathurin Le Gouger et Guillemette Rello, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — par Jean Voisin et Perrine Ruzé, de la paroisse de Rieux (janvier 1721) ; — par Charles Corbel et Jeanne Puren, de la paroisse de Guénin ; — par Charles Billebaud et Jeanne Guillou, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac ; — par Joseph Le Roch et Anne Le Breton, de la paroisse de Malguénac ; — par Guillaume Le Dily et Marie Lamer, de la paroisse de Lescouet ; — par Vincent Le Louer et Élisabeth Julé, de la paroisse d'Hennebont ; — par Olivier Le Moual et Gillette Bonne, de la paroisse de Berné ; — par Jean Bernard et Perrine Le Camp, de la paroisse de Moréac (février 1721) ; — par Pierre Bayon et Perrine Chatel, des paroisses de Ruffiac et de Carentoir ; — par Jean de La Bourdonnaye, de la paroisse de Ruffiac, et Gabrielle-Jeanne Hudelor, de la paroisse de Caro, diocèse de Saint-Malo (mars 1721) ; — par Jean Le Chatal, de la paroisse de Noyal-Muzillac, et Anne More, de la paroisse d'Ambon ; — par Jacques Tatibouet et Yvonne Pasco, de la paroisse de Baden ; — par Julien Gautier et Marie-Henriette La Digue, de la paroisse d'Allaire ; — par Gervais-Guillaume Kermasson et Françoise Naël, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — par Mador (?) Maubré et Guillemette Inizano, de la paroisse d'Arzon ; — par Jacques Cauzic et Jeanne Maubré, de la paroisse d'Arzon ; — par Sébastien Richard et Jeanne Bocher, de la paroisse d'Elven (avril 1721) ; — par François Le Beller et Jeanne Péresse, de la paroisse de Melrand ; — par Pierre Allain et Jeanne Voisin, de la paroisse de Caden ; — par Alexis Jégorel et Julienne Guilloux, de la paroisse de Réguiny ; — par Jacques Gain et Charlotte Marot, de la paroisse d'Hennebont (mai 1721) ; — par Mathieu Brien et Françoise Le Bagousse, de la paroisse de Crach ; — par Olivier Hugron et Dominique Menu, de la paroisse de Redon ; — par François Thomas et Marie Nail, de la paroisse de Questembert ; — par Julien Gautier et Yvonne Hanlay, de la paroisse de Béganne ; — par Jean Torlay et Marie Le Lieure, de la paroisse de Rieux ; — par Jean Bouxel et Jeanne Silvestre, de la paroisse de Saint-Gravé ; — par Yves Flourec et Marie Bauger, des paroisses de Saint-Congar et de Saint-Martin (juin 1721) ; — par Marc Hamonic et Jacquette Bihan, de la paroisse de Cléguérec ; — par Jean Querel et Thérèse Le Trené, des paroisses de Sauzon et du Palais à Belle-Ile-en-Mer ; — par Yves Lucas et Anne Le Gallien, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer ; — par Alain Thomas et Guillemette Le Honsec, de la paroisse de Séglien ; — par Hervé Job et Marie Luco, de la paroisse d'Arradon (juillet 1721) ; — par François Le Bel et Perrine Courtel, de la paroisse de Malestroit-Missiriac ; — par Jean Ville-Rio et Vincente Hervé, de la paroisse de Glénac-Cournon ; — par Mathurin Guevenau et Anne Lainé, de la paroisse de Redon ; — par Michel Berthier et Gillette Robert, de la paroisse de Renac ; — par Joseph Joly et Julienne Nogiquel, de la paroisse de Renac (août 1721) ; — par Mathurin Richard et Jeanne Caradec, de la paroisse de Locminé (septembre 1721) ; — par Nicolas Le Pont et Thérèse Roper, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis ; — par Charles Conan et Adrienne Thomas, de la paroisse de Locmaria de Belle-Ile-en-Mer ; — par Pierre Carot et Catherine Le Bihan, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — par Louis Le Hénanff et Claude Le Baron, de la paroisse de Silfiac (octobre 1721) ; — par Julien Fohanno et Marguerite Morand, de la paroisse de Locminé (novembre 1721) ; — par Thomas Le Nero et Louise Le Gouzronc, de la paroisse de Groix ; — par Jean Le Galudec et Jeanne Josse, des paroisses de Grandchamp et de Plumergat ; — par noble homme Pierre-Augustin Audouin, de la paroisse d'Hennebont, et demoiselle Jeanne-Scholastique Guidon, de la paroisse Saint-Mathieu [ville et] diocèse de Quimper ; — par Barthélemy Le Fur et Julienne Le Guerne, de la paroisse de Saint-

Goustan de Rhuis; — par Barthélemy Le Roux et Régine Le Palmec, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis; — par Jacques Le Boulbar et Guillemette Contreau, de la paroisse de Plœmeur (décembre 1721); — par Jacques Le Corvec et Louise Courtet, des paroisses de Lanvaudan et d'Inzinzac; — par Yves Rety et Marie Le Cunff, de la paroisse de Plourdut (Ploërdut); — par Louis Le Guédec et Jeanne Le Berh, de la paroisse de Guénin; — par Étienne Meunier et Marie-Jacquette Roulier, de la paroisse d'Hennebont; — par Yves Le Séven et Jacquette Le Vut, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis; — par Yves Le Floch et Marguerite Oliviero, de la paroisse d'Elven; — par Joseph Le Floch et Perrine Oliviero, de la paroisse d'Elven; — par le sieur Jean-Jacques Barizy et demoiselle Marie-Anne-Sainte Delidour, des paroisses de Locmalo-Guémené et de Groix; — par Julien Teixier et Perrine Lorant, de la paroisse de Bignan (janvier 1722); — par Henri Le Perès et Yvonne Le Beleré, des paroisses de Melrand et de Guern; — par François Frangeau et Marie Kervegan, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — par Noël Quorel et Marguerite Kerdavid, de la paroisse de Bangor à Belle-Ile-en-Mer (février 1722); — par Jean Davart et Anne Fréoul, de la paroisse de Carentoir (mars 1722); — par François Thébaut et Gillette Jouchet, de la paroisse de Cruguel-Billio; — par le sieur Gilles-Jean Peraudeau, de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont de Paris, et demoiselle Thérèse-Charlotte Tourtal, de la paroisse de Tréal (avril 1722); — par Vincent Hémon et Jeanne Le Poëtevin, de la paroisse de Baden; — par François Pédrono et Renée Caudal, de la paroisse de Bignan; — par Joseph Dabo et Vincente Suquet, de la paroisse de Bignan (mai 1722); — par Jean Moriceau et Michelle Le Merle, de la paroisse de Locminé; — par Jean Le Gal et Jacquette Mahé, de la paroisse de Noyal-Pontivy (juin 1722); — par Martin Carrière et Martiale Le Goff, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — par Michel Le Grand et Anne-Marguerite Morice, de la paroisse de Redon (juillet 1722); — par Julien Robino et Françoise Robino, de la paroisse de Locminé (août 1722); — par Julien Pinto et Guillemette Le Moyec, de l'Ile-aux-Moines, paroisse d'Arradon; — par Joseph Le Guiff et Guillemette Le Moual, de la paroisse de Berné; — par François Maguet et Madeleine Le Bihan, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Alain Nicolo et Marguerite Le Gouic, de la paroisse de Pluméliau; — par Maurice Lorcy et Marie Bandu, des paroisses de Baud et de Camors; — par Paul Le Goff et Anne Harnois, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer; — par Jean Michel et Claude Fauchoux, de la paroisse de Malansac; — par Jean Perrin et Perrine Desvaux, de la paroisse de Rieux; — par Jean Barniquel et Jeanne Morin, de la paroisse d'Allaire (septembre 1722); — par Sébastien Tastibouet et Guillemette Tastibouet, de l'Ile-aux-Moines, paroisse d'Arradon; — par Pierre Guillemin et Louise Le Net, de la paroisse de Réguiny (octobre 1722); — par Pierre Jocet et Louise Le Navier, des paroisses de Plaudren et de Péaule; — par Vincent Belz et Yvonne Le Rozo, de la paroisse de Carnac; — par Jean Le Rozo et Julienne Le Bras, de la paroisse de Carnac; — par Pierre Le Masson et Michelle Guidoays, de la paroisse de Bains; — par Jacques Gérot et Mathurine Le Dorlenec, des paroisses de Locminé et du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — par Julien Le Bihan et Mathurine Roux, de la paroisse de Béganne; — par Georges Audren et Jeanne Le Pennec, de la trève de Stival, paroisse de Malguénac (novembre 1722); — par Guillaume Le Clero et Marie Chedaleur, de la paroisse d'Allaire; — par Pierre Nicolas et Constance Ballon, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — par Olivier Pisquer et Anne Grandian, de la paroisse de Sarzeau; — par Jean Guégan et Michelle Le Courouilloux, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer (décembre 1722); — par Bertrand Benoist et Mathurine Auffret, de la paroisse de Séné; — par Marie Sauvrel et Guillemette Robert, de la paroisse de Rieux; — par Pierre Davaire et Françoise Milen, de la paroisse de Rieux; — par Thomas Ollivier et Anne Sébillet, de la paroisse de Saint-Vincent; — par Pierre Garel et Jacquette Le Ban, de la paroisse de Saint-Jacut; — par François Gergau et Jeanne Gicquel, des paroisses de Malestroit et Saint-Gongard; — par Pierre Le Viavant et Vincente Le Viavant, de la paroisse de Sulniac; — par François Morvan et Yvonne Le Corre, de la paroisse de Plouray; — par Jean Le Mené et Guillemette Le Natro, de la paroisse d'Ambon (janvier 1723); — par Jean Gautier et Jeanne

Le Breton, de la paroisse de Cléguérec ; — par Pierre Séné et Françoise Guého, de la paroisse de Sérent (février 1723) ; — par François Jégo et Jeanne Pédron, de la paroisse de Questembert ; — par Jean-Baptiste Loréal et Marie-Josèphe-Charlotte Mercier, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer ; — par René Pasco et Anne Le Drogo, de la paroisse de Plélauff ; — par Pierre Le Masson et Perrine Bonno, de la paroisse de Bains (avril 1723). — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage : entre Guillaume Trulo et Marguerite Jégo, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre Marc Le Guyader et Marie Le Gendre, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis (février 1720) ; — entre Alain Nico et Julienne Moisan, de la paroisse de Redon ; — entre Claude-Philibert Machou et Louise Faucon, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (avril 1720) ; — entre Jean Graffion et Guillemette Guyodo, de la paroisse de Molac (janvier 1721) ; — entre Julien Le Chapelain et Jacquette Le Derff, de la paroisse de Saint-Nolff (juin 1722) ; — entre Jean Le Monnier et Guillemette Dano, de la paroisse d'Ambon (octobre 1722) ; — entre René Tréhin et Laurence Pené, de la paroisse de Quistinic ; — entre François Crachovan et Louise Ysanno, de la paroisse d'Arzon ; — entre Julien Bardelet et Louise Hamonic, des paroisses de Silfiac et de Cléguérec (janvier 1723) ; — entre Guillaume Pédron et Françoise Le Nevé, de la paroisse de Noyal-Muzillac (février 1723).

G. 319. (Registre). — In-folio. 299 feuillets papier.

1723-1728. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Mathurin-René Alano greffier. — Collation, par le Pape : de l'église paroissiale Sainte-Croix de Josselin, au profit de Jérôme Hervouet de Pontvalon, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de Pierre Hardy, prêtre, résignataire (mai 1723) ; — de l'église paroissiale de Surzur, au profit d'Yves Menguy, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Jean Taneulx, décédé ; — de l'église paroissiale de Plouay, au profit de Pierre Pilette, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Guéhéneu, décédé ; — de l'église paroissiale de Saint-Just, au profit de Jacques Cougan, prêtre du diocèse, en remplacement de noble et discret Mre Jean-Jacques de La Vallette, décédé (mai 1724) ; — de l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, au profit de Jacques Colomb, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Bernard, résignataire (septembre 1724) ; — de l'église paroissiale de Guern, au profit de René Hédy, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Julien Le Fur, décédé (décembre 1724) ; — du prieuré de Locmariaquer, ordre de Saint-Benoît, au profit de Jean-Hugues Demorgue de Saint-Germain, prêtre, chanoine de l'église cathédrale du Puy, domicilié à Rome, en remplacement de Michel de La Roche, décédé (février 1725) ; — du prieuré de Kerléano près Auray, ordre de Saint-Benoît, au profit de sœur Thérèse-Anne Tuffin de La Royrie, religieuse professe du dit ordre, en remplacement d'Anne Tuffin de La Royrie, résignataire (mars 1725) ; — de l'église paroissiale de Cléguérec, au profit d'Alain-Corentin Billy, prêtre du diocèse de Quimper (avril 1725) ; — du prieuré de Saint-Cado, ordre de Saint-Benoît, paroisse de Belz, au profit de Jean-François Fouquet, évêque d'Éleutropolis, (juin 1725) ; — de l'église paroissiale de Pluneret, au profit d'Olivier Le Boulge, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Le Mignon, décédé (octobre 1725) ; — du prieuré de Notre-Dame de l'Ile-d'Arz, ordre de Saint-Benoît, au profit de François de Castellane, prêtre du diocèse de Gap, en remplacement de Georges Botherel, religieux profès du dit ordre (novembre 1725) ; — de l'église paroissiale de Meucon, au profit de René Moytel, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Michel-Éléonor Le Couédic, résignataire (décembre 1725) ; — de la chapellenie de Saint-Gaudan, desservie en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Jean-François Dauphin, clerc du diocèse de Paris, en remplacement de Nicolas-Pierre Le Tardif, prêtre, résignataire (avril 1726) ; — de l'église paroissiale de Malestroit-Missiriac, au profit de Noël Davy, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc (juin 1726) ; — de l'église paroissiale de Quiberon, au profit de Jean Pasco, prêtre du diocèse de Quimper (septembre 1726) ; — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Hennebont, au profit de Pierre-Vincent Mérat, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Lespiney, résignataire (janvier 1727) ; — de l'église paroissiale de Renac, au profit de Jean

Poret, prêtre du diocèse de Nantes, en remplacement de Jean Guillot, prêtre, résignataire (février 1727) ; — de l'église paroissiale de Croixanvec, au profit de Louis Cadoret, diacre du diocèse, en remplacement de Vincent Pierre, prêtre, résignataire (août 1727) ; — de l'église paroissiale de Questembert, au profit de René-François Le Mauff, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Mahéo, décédé (octobre 1727) ; — du prieuré de Rieux, ordre de Saint-Benoît, au profit de Joseph de Gouyon, évêque de Cavaillon, en remplacement de Pierre-Guillaume de La Vieuville, évêque de Saint-Brieuc, décédé (novembre 1727) ; — de l'église paroissiale de Sixt, au profit de Sylvestre-Joseph Le Chesne, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de François Guihot, décédé (décembre 1727) ; — du prieuré de l'Ile-d'Arz, ordre de Saint-Benoit, dépendant du monastère de Saint-Gildas de Rhuis, au profit de François de Castellanne, prêtre du diocèse de Gap (janvier 1728). — Collation, par l'Évêque ou ses vicaires généraux : de la chapellenie et chapelle du Pont-d'Oust, paroisse des Fougerêts, au profit de Jacques Chenays, acolyte du diocèse, en remplacement de Nicolas Danto, prêtre de la paroisse de Peillac (mai 1723) ; — de la chapellenie d'Yves Serain, prêtre, desservie en l'église paroissiale de Malansac, au profit de Joseph Housset, prêtre du diocèse, présenté par le recteur de la dite paroisse, en remplacement de François Housset, décédé ; — de la chapellenie de Noual, desservie en l'église tréviale de Lizio, paroisse de Sérent, au profit de Julien de Noual, clerc du diocèse, en remplacement de Pierre Thébaut, décédé ; — de l'église paroissiale de Larré, au profit de François Tastart, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Le Tinnier, décédé (juin 1723) ; — de l'église paroissiale de Quily, au profit de Guillaume Morice, prêtre du diocèse, en remplacement de François Tastart, résignataire ; — de l'église paroissiale de Bieuzy, au profit de Guillaume Guilloux, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Garraud, résignataire (juillet 1723) ; — de deux chapellenies desservies en l'église paroissiale de Saint-Gildas d'Auray, au profit d'Alexis-Nicolas Le Livec, clerc tonsuré, présenté par Marguerite Chapelet, dame de Kerguen, veuve de Joseph Le Livec, en remplacement de Joseph Le Personnic, prêtre, décédé (août 1723) ; — de la chapellenie du Saint-Nom de Jésus, desservie en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, au profit de Joseph Lucas, prêtre, sous-curé de la dite église, en remplacement de Jean Personnic de Kerbéren, décédé (octobre 1723) ; — de la chapellenie et chapelle de la maison noble de Pinieux, paroisse de Limerzel, au profit de Vincent Naël, diacre du diocèse, présenté par messire Bernard-Louis du Bouézic, chevalier, seigneur de Pinieux, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, et dame Suzanne Groult, veuve de Louis du Bouézic, en remplacement de Pierre Loyer, décédé ; — du prieuré de Saint-Bily, paroisse de Plaudren, au profit de Guillaume-Louis Kergusel, diacre du diocèse de Saint-Malo, présenté par noble homme Octavien Nouvel, sieur de Glavignac, tuteur de messire Louis de Sérent, chevalier, seigneur de Kerfily, Kervasy et autres lieux, en remplacement de noble Me Charles-Jacques de Francheville, résignataire (novembre 1723) ; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Guégon, au profit de François Le Breton, prêtre du diocèse, présenté par Françoise Janvier, épouse de Guillaume Éveno, en remplacement de Mathurin Le Breton, décédé ; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Saint-Servant, au profit de François Nayl, prêtre du diocèse, présenté par Renée Nayl, demoiselle de Raudun, de la paroisse Notre-Dame-du-Roncier de Josselin, en remplacement de Mathurin Le Breton, décédé ; — de la chapellenie du Cormier, desservie en l'église paroissiale de Béganne, au profit de Julien-Jacques Lucas, clerc du diocèse, présenté par Pierre Évain, conseiller du Roi, lieutenant au siège royal de la maitrise particulière des eaux et forêts de Fougères, en remplacement de Jean Le Borgne, prêtre, décédé (décembre 1723) ; — de l'église paroissiale de Saint-Congard, au profit de François Moisan, prêtre du diocèse, en remplacement de Vincent Séné, résignataire (janvier 1724) ; — de la chapellenie de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle et de la Conception, desservie dans l'église du Saint-Esprit d'Auray, au profit de Joseph Clément, acolyte du diocèse, présenté par François de La Houlle, prêtre de la paroisse de Taupont, diocèse de Saint-Malo, en

remplacement de François de Cohalan, aumônier du Roi, abbé de Saint-Pierre de Rillé, recteur paroissial de Lorient, résignataire ; — de la chapellenie fondée par dame Thérèse Le Livec, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, au profit de Philippe Le Malliaud, prêtre de la dite ville ; — de la chapellenie des Barberêts, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Guillaume-Mathurin Dusers, clerc du diocèse de Rennes, présenté par Jean-Thomas Dusers, sieur de la Martinière, représentant de demoiselle Roberte Barberet (février 1724) ; — de la chapellenie de la Forest, desservie en la maison noble de la Forest, paroisse de Languidic, au profit de François Jégo, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Le Rouzic, prêtre, décédé (mars 1724) ; — de l'église paroissiale de Guégon, au profit de Julien-Joseph Dorigné, prêtre du diocèse, recteur paroissial de Bourgneuf au diocèse de Nantes (avril 1724) ; — de l'église paroissiale de Naustang (Nostang), au profit de Jean Kermarec, prêtre du diocèse, en remplacement de Léonard Cozien, décédé (mai 1724) ; — de la chapellenie des Cinq-Plaies, desservie en l'église paroissiale d'Ambon, au profit de Jean-Guy du Foussé d'Auzon, prêtre du diocèse, en remplacement de Mathurin Coquelin, prêtre, décédé (août 1724) ; — de l'église paroissiale de Saint-Allouestre et Buléon, au profit de Joseph Tanguy, prêtre du diocèse, en remplacement d'Alain Le Calonnec, décédé (novembre 1724) ; — de la chapellenie de Notre-Dame-de-la-Conception, desservie en l'église paroissiale de Séné, au profit d'Antoine Le Quinio, prêtre du diocèse, en remplacement de Robert Roland, prêtre, décédé (décembre 1724) ; — de la paroisse de Locminé et Moustoir-Radenac (Moustoirac), au profit de Julien-Joseph Racouet, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Quiban, résignataire (janvier 1725) ; — de l'église paroissiale de Cléguérec, au profit de Pierre Le Moign, prêtre du diocèse, en remplacement de Jérôme-Hyacinthe de Keroualan, décédé (mars 1725) ; — de l'église paroissiale de Sauzon, à Belle-Ile-en-Mer, au profit de Pierre Melot, prêtre du diocèse, présenté par le Roi en remplacement de N. Lhermite, décédé (avril 1725) ; — de la chapellenie de Kergu, desservie en la chapelle de Notre-Dame-de-la-Fosse, paroisse de Plumelin, au profit d'Armel Le Garec, prêtre du diocèse, présenté par demoiselle Guénaëlle Le Thieis, propriétaire de la terre de Kergu, et Guillaume Capedoce, chapelain de la chapelle susdite, en remplacement de François Capedoce, prêtre, décédé (juillet 1725) ; — de l'église paroissiale de Groix, au profit de Pierre Le Moign, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Le Cozic, décédé (septembre 1725) ; — de la chapellenie de Notre-Dame-de-la-Fosse (paroisse de Plumelin), au profit de Guillaume Capedoce, prêtre du diocèse ; — de la chapellenie des Cars, desservie en l'église paroissiale de Caden, au profit de Jacques Le Hyer, prêtre du diocèse, présenté par noble homme Julien Car, sieur de Couaisguy, avocat au parlement de Bretagne, en remplacement de Jean Le Borgne, prêtre, décédé (novembre 1725) ; — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en l'église paroissiale de Cléguérec, au profit de Jean Guillo, prêtre, sous-curé de la dite paroisse, présenté par messire Jérôme-François Charpentier, chevalier, seigneur de Lennevos, etc., conseiller du Roi en son parlement de Bretagne ; — de la chapellenie de la Sainte-Trinité, desservie en l'église paroissiale de Plumelin, au profit d'Yves Henryo, prêtre du diocèse, présenté par dame Hélène-Monique de Langle, en remplacement de François Capedoce, décédé ; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Rieux, au profit de Pierre Mahias, en remplacement de Jean Boulidau, prêtre, décédé ; — de l'église paroissiale de Quiberon, au profit d'Yves Le Bouédec, prêtre du diocèse, en remplacement de Simon Rohu, décédé (décembre 1725) ; — de l'église paroissiale de Saint-Avé, au profit de Jacques Moysan, prêtre du diocèse, en remplacement de Laurent Deshogues, décédé (avril 1726) ; — de la chapellenie de La Rivière, desservie en l'église paroissiale de Brain, au profit de Sébastien Guihoux, prêtre du diocèse de Nantes, présenté par Louise Dollier, dame de Trélot, en remplacement de Damien Claireau, prêtre, décédé ; — de l'église paroissiale de Brain, au profit de Sébastien Guihoux, présenté par Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne, archevêque de Vienne, abbé de Saint-Sauveur de Redon, en remplacement de Damien Claireau, décédé (mai 1726) ; — de l'église paroissiale de Saint-Géran du Palais, à Belle-Ile-en-Mer, au

profit de Claude Mallet, prêtre du diocèse, présenté par le Roi, en remplacement de Pierre Berthelot, résignataire (juillet 1726); — de l'église paroissiale de Redon, au profit d'Henri Pichart, prêtre du diocèse, recteur paroissial de Landujan, diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Raoul Rouault, résignataire *causa permutationis*; — de la chapellenie des Perennès, desservie en l'église paroissiale de Plougoumelen, au profit de Guillaume Perennès, clerc du diocèse, en remplacement de Julien Le Belleguic, décédé (septembre 1726); — de la chapellenie de Kergu, desservie en l'église paroissiale de Plumelin, au profit de Jean Deriano, prêtre du diocèse, présenté par demoiselle Guénaëlle Le Thieis, en remplacement de Guillaume Capedoce, décédé; — de la chapellenie et chapelle de Saint-Nicolas de la Gresle, située près la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin, au profit de noble Me Jacques-Emmanuel de Montalambert, docteur en Sorbonne, vicaire général du diocèse de Rennes, présenté par noble homme François Prioul, tuteur des enfants de feu haut et puissant seigneur messire Julien-François Larlan de Kercadio, chevalier, seigneur comte de Rochefort, etc., en remplacement de François Maubec, chanoine de l'église collégiale de Rochefort, décédé (décembre 1726); — de l'église paroissiale de Plœmeur, au profit de Guillaume Leziart, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Le Frapper, résignataire (janvier 1727); — de la chapellenie des Tastibouet, desservie en l'église paroissiale de Baden, au profit de Sébastien Rio, prêtre du diocèse, présenté par Julien Tastibouet, en remplacement de Pierre Morice, décédé (février 1727); — de la chapellenie des Préján (*aliàs* Bréjan), desservie en l'église paroissiale de Baden, au profit de Pierre Lainé, clerc du diocèse, présenté par Jacob-Guillaume Bréjan, soldat au régiment de Richelieu, infanterie, en remplacement de Pierre Morice, prêtre, décédé (avril 1727); — d'une archiprêtrise de l'église de Guémené, au profit de Thomas Le Cunff, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, en remplacement d'Yves Amice, résignataire (mai 1727); — de la chapellenie de Benegué, desservie en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, au profit de Joseph Bourdat, clerc du diocèse, en remplacement de Pierre Le Moing, religieux récollet du couvent de Pontivy (juin 1727); — de l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, au profit de Jean-Guy Dauzon du Foussé, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Korangal-Corre, décédé; — de l'église paroissiale d'Erdeven, au profit de Louis Perennès, recteur paroissial de Theix, en remplacement d'Yves Lorgeoux, décédé (octobre 1727); — du prieuré de Saint-Melaine de Rieux, au profit de Noël Moreau, prêtre du diocèse de Dol, en remplacement de Guillaume de la Vieuville, évêque de Saint-Brieuc, décédé (novembre 1727). — Provision par Auguste-Charles Perrochel, prêtre, licencié en théologie, chanoine et archidiacre de l'église métropolitaine de Paris, exécuteur de l'indult accordé au Roi par le pape Clément IX, du prieuré de Locmariaquer, ordre de Saint-Benoît, au profit de Guillaume Lizrin, prêtre du diocèse de Léon (janvier 1725); — par Christophe-Louis-Turpin Crissé de Sansay, évêque de Nantes, abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, du prieuré de Saint-Cado, ordre de Saint-Benoît, dépendant du dit monastère, au profit de François-Vincent Dilhuit, clerc du diocèse, en remplacement de François-Joseph de Coëtlogon, diacre et chanoine de l'église cathédrale de Quimper, décédé (mai 1725); — par le Chapitre cathédral de Vannes, de la chapellenie de Saint-Guillaume et Saint-Melaine, desservie en la dite église cathédrale, au profit de Pierre-François Valy, clerc du diocèse (octobre 1725); — par Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire du monastère de Saint-Gildas de Rhuis, du prieuré simple de Notre-Dame de l'Ile-d'Arz, au profit de François de Castellane, prêtre du diocèse de Gap, chanoine de Beauvais, en remplacement de Georges Botherel, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, décédé (juin 1727); — par le même, du prieuré simple de Rieux, ordre de Saint-Benoit, au profit de Louis de Villeneuve, clerc du diocèse de Sisteron (septembre 1727). — Provision d'un canonicat de l'église collégiale de Guémené : au profit de René-Louis Pen, clerc du diocèse, en remplacement de Pierre Josseôme, prêtre, résignataire (août 1723); — au profit d'Yves Amice, archiprêtre de la dite église collégiale (février 1727). — Nomination de

vénérable et discret messire Pierre Melot, recteur paroissial de Sauzon, aux fonctions de promoteur spécial pour Belle-Ile-en-Mer (septembre 1726); — Fondation par honorables gens Pierre Pihan, marchand, et Denise Lejeune, son épouse, de 52 messes basses annuelles en l'église paroissiale Saint-Sauveur de Locminé (juin 1723); — par demoiselle Andrée Moricet, veuve de noble homme Jean Monnier, vivant M° apothicaire à Vannes, d'un office annuel du Saint-Sacrement, pendant 7 jours consécutifs, à dater de la Saint-Jean, en l'église des dominicains de Vannes (juin 1724); — par Anne Le Bozeq, veuve d'Alain Le Fur, de deux messes chantées par an, en l'église paroissiale de Langoëlan (septembre 1724); — par Julien Nio, maitre tailleur d'habits, et Étiennette Le Dihouare, de 12 messes votives du Saint-Sacrement par an, en l'église paroissiale d'Elven; — par missire Guillaume Jan, recteur de Molac, d'une messe hebdomadaire, en l'église paroissiale du dit lieu (juillet 1725); — par haut et puissant seigneur René-Alexis Le Sénéchal-Carcado, seigneur comte de Carcado, marquis de Pont-Croix, du Tenarlen, du Juch et autres lieux, d'un service perpétuel à célébrer, le 15 juillet de chaque année, en l'église paroissiale de Molac, à la mémoire de haute et puissante dame Jeanne Magon, vivante dame comtesse de Carcado (novembre 1725); — par Marie Le Bihan, femme de labeur, demeurant au village de Saint-Christophe, paroisse d'Elven, d'une messe basse annuelle en la chapelle du dit lieu (décembre 1725); — par noble homme Olivier de Lourme, sieur du Grador, négociant à Vannes, et demoiselle Jeanne Caillo, son épouse, de trois messes par semaine, à célébrer en la chapelle domestique du Grador (mai 1727). — Donation, par demoiselle Thérèse Hervouet, veuve de Jean du Foussé, sieur d'Auzon, vivant receveur des décimes de l'évêché de Vannes, aux dames religieuses du Père-Eternel, de la prairie de Callac en la paroisse de Saint-Patern-lès-Vannes, à charge de prières (mars 1727). — Testament de Louise Kergozien, femme de Guillaume Guéhenneuc, portant fondation en l'église paroissiale de Landaul (juin 1723); — de missire Jacques Cadic, prêtre de la paroisse de Béganne (novembre 1723); — de Jean Le Portz, homme de labeur, de la paroisse de Mendon (mars 1726); — de Jean Le Guégan, de la paroisse de Noyal-Muzillac (juin 1726). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 livres de rente : au profit de Joseph de Lourme, par noble homme Olivier de Lourme, marchand, et demoiselle Jeanne Caillot, ses père et mère, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — au profit de Mathurin Le Pallec, clerc tonsuré, par Marc Éhano, laboureur, son oncle, de la paroisse de Séné; — au profit de Julien Le Blouch, séminariste à Vannes, par autre Julien Le Blouch, marchand, et Jeanne Le Doriol, ses père et mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — à son profit par Antoine Boulhic, séminariste à Vannes, fils de feu Joseph Boulhic, en son vivant marchand, et de demoiselle Vincente Guilbery, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Pontivy; — au profit de Mathurin Lorcy, clerc tonsuré, par Jeanne Guégan, sa mère, veuve en premières noces de Jean Lorcy, du bourg paroissial de Baud; — au profit d'Olivier Le Cornier, séminariste à Vannes, par Marie Le Cornier, sa sœur, sur le revenu d'une maison sise à Pontivy; — au profit de Joseph Doucet, par Louise Michelot (sa mère), veuve, en premières noces, de Gilles Doucet, sur le revenu d'une maison située en la paroisse de Saint-Just; — au profit de Julien Kergrohen, par Olivier Kergrohen et Françoise Le Picart, de la paroisse de Locminé; — au profit de Julien Le Hen, par Louis Le Hen, son père, de la paroisse de Quistinic; — au profit de François Maury, séminariste à Vannes, par Yvonne Marquet, sa mère, veuve de Jean Maury, en son vivant général et d'armes en Bretagne, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — au profit de Julien Hervo, séminariste à Vannes, par François Hervo et Yvonne La Mourie, ses père et mère, du village du Rongouet, paroisse de Malguénac; — au profit de N. Fohanno, clerc tonsuré, par Julien Fohanno, son père, marchand tanneur de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — au profit de Jean Driano, par Pierre Driano, laboureur, son père, de la paroisse de Plumelin; — au profit de Julien Racouet, séminariste à Vannes, par Jean Racouet et Perrine Quiban, ses père et mère, laboureurs, de la paroisse de Malansac; — au profit de Jean Fohanno, clerc tonsuré, fils cadet d'honorable femme Louise Lohé, veuve de

Jean Fohanno, vivant marchand tanneur, de la paroisse de Locminé; — à son profit par Jean-Baptiste Moreau, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Grandchamp; — au profit d'Yves Le Guével, par Mᵉ Guillaume Le Guével et demoiselle Marie Bréval, de la paroisse de Lantillac; — au profit de Jean-Claude Le Berre, par François Le Berre, maitre cordonnier, son père, de la paroisse du Mené de Vannes; — au profit de Jean-Baptiste Benoist, séminariste à Vannes, par Louis Laudrain, huissier de police, son beau-père, et Françoise Hervio, sa mère, veuve, en premières noces, d'autre Jean-Baptiste Benoist, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — au profit de Pierre Le Toquen, clerc tonsuré, par Jeanne Auffret, sa mère, veuve d'autre Pierre Le Toquen, de la paroisse de Remungol; — au profit de Jean Bellec, séminariste à Vannes, par Julien Bellec, marchand tanneur, et Françoise Faraud, ses père et mère, de la paroisse de Locminé; — au profit de François Rouault, par Étienne Rouault, marchand drapier, son père, de la ville et paroisse de Questembert; — au profit de Joseph-Claude des Graviers, séminariste à Vannes, par dame Catherine de Montgogué, sa mère, veuve de messire Henri-Maximilien des Graviers, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant des villes du Port-Louis, Hennebont, Quimperlé et dépendances, de la paroisse de Chauvé [diocèse de Nantes]; — au profit de Mathurin Vellic, par François Vellic et Isabelle Guimené, ses père et mère, de la paroisse de Malestroit; — au profit de François Botmarzic, séminariste à Vannes, par le sieur François Botmarzic, son père, demeurant au manoir du Ruhello, trève de Sainte-Brigitte, paroisse de Cléguérec; — au profit de Guillaume Thomas; séminariste à Vannes, par honorable homme Guillaume Thomas, son père, marchand, de la paroisse de Silfiac; — au profit de Jacques Jégat, séminariste à Vannes, par Marguerite Dayel, sa mère, veuve de Jean Jégat, boulangère, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — au profit de Clette-Jean Le Cadre, séminariste à Vannes, par François Le Cadre, son père, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (mai 1723); — au profit de Louis Le Gallo, par Perrine Le Nozech, sa mère, veuve de Jean Le Gallo, de la paroisse de Saint-Caradec, diocèse de Nantes (juillet 1723); — au profit de Jean Le Gal, par autre Jean Le Gal, son père, laboureur, de la paroisse de Pluméliau; — au profit de Pierre Le Castaruce, par Guillaume Le Castaruce, son père, meunier du moulin de Tronchâteau, paroisse de Cléguer; — au profit de Jean Keraudran, séminariste à Vannes, par Pierre Keraudran, son père, de la paroisse de Languidic; — au profit d'Yves Le Falher, séminariste à Vannes, par Germain Le Falher, son père, de la paroisse de Quistinic; — à son profit par Louis Nicol, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Languidic; — au profit de Christophe Le Clouérec, séminariste à Vannes, par Marc Guihur, son cousin germain, boucher de profession, de la paroisse de Pluvigner; — au profit de Joseph Le Groumelec, par Jeanne Mahé, sa mère, veuve de Guillaume Le Groumelec, vivant maitre de barque, de la frairie du Tour-du-Parc, paroisse de Sarzeau; — au profit de Jean Le Corre, séminariste à Vannes, fils de feu messire Yves Le Corre et d'honorable femme Marguerite Le Douarin, par demoiselle Yvonne Marquet, veuve de messire Jean Maury, vivant *général et d'armes*, de la paroisse de Noyal-Muzillac (septembre 1723); — au profit de Guillaume Le Cozic, par Georges Le Serce, de la paroisse de Kervignac (octobre 1723); — au profit de Julien Gicquel, séminariste à Vannes, par Joseph Gicquel, menuisier, et Claude Jaffré, ses père et mère, de la paroisse de Redon; — au profit de Jean Cresté, séminariste à Vannes, par Mᵉ François Cresté, son père, notaire et procureur de la juridiction de Rieux; — au profit de Claude Le Pocreau, séminariste à Vannes, par Guillaume Le Pocreau, son père, laboureur, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — au profit de Jean Cottin, séminariste à Vannes, par Mathurin Cottin, son père, laboureur, de la paroisse de Rieux; — au profit d'Olivier Le Mouël, séminariste à Vannes, par Yves Le Mouël et Yvonne Guillaume, ses père et mère, de la paroisse de Croixanvec; — au profit de Jacques Devilliers, séminariste à Vannes, par Mᵉ Jacques Le Pioufle, greffier de la juridiction de Rohan, son beau-père, et demoiselle Perrine-Rose Guillot, sa mère, veuve, en premières noces, de Mathurin Devilliers, de la paroisse de Saint-Gobrien, ville

de Rohan ; — au profit de François Cresté, par Nicole Richard, veuve de Julien Cresté, sa mère, de la paroisse de Saint-Jacut; — au profit d'Étienne Cléquin, par autre Étienne Cléquin, ménager, et Françoise Le Bras, ses père et mère, de la paroisse de Pluméliau ; — au profit de Louis Le Bail, séminariste à Vannes, par Georges Le Bail et Julitte Ezanno, ses père et mère, de la paroisse de Plouharnel ; — au profit de Charles Guezo, par Jeanne Nouel, sa mère, veuve de Jean Guezo, de la paroisse de Missiriac ; — au profit de Jacques Guiller, par Julienne Marin, sa mère, veuve de Guillaume Guiller, de la paroisse de Pleucadeuc ; — au profit de Julien Provost, par Claudine Provost, femme de labeur, sa sœur, veuve, de la paroisse de Saint-Martin ; — au profit de Pierre Perrot, par vénérable et discret missire Jean Perrot, son oncle, recteur de la paroisse de Baud ; — au profit de Jean Thomas, séminariste à Vannes, par honorable homme Guillaume Thomas, son père, marchand, de la paroisse de Silfiac ; — au profit de Grégoire Le Dilly, par Jean Le Dilly, ménager, et Jeanne Le Roch, ses père et mère, de la paroisse de Lescouet ; — au profit de Louis Alanic, séminariste à Vannes, par dame Françoise Authon, sa mère, veuve de noble Gabriel Alanic, sieur de Kercaire, vivant procureur fiscal de la juridiction de Pontivy ; — au profit de Gilles-Marie Chanfray, séminariste à Vannes, par honorable homme Jean Chanfray et demoiselle Angélique Amire (?), ses père et mère, de la paroisse de Noyal, faubourg de Pontivy ; — au profit de Jean-Guillaume Housset, séminariste à Vannes, par Jean Housset, maitre menuisier, et Françoise Lugerson, ses père et mère, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit de Julien Thomas, séminariste à Vannes, par Louis Thomas, laboureur, son père, époux de Julienne Tual, de la paroisse de Questembert; — au profit de Jean Rio, séminariste à Vannes, par Perrine Glano, sa mère, veuve d'autre Jean Rio, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit d'Yves Le Cabellec, par Jean Le Cabellec, son père, de la paroisse de Plouay ; — au profit de Jean Guillerme, par honorables gens Vincent Guillerme et Antoinette Le Bry, de la paroisse du Palais, à Belle-Ile-en-Mer ; — au profit de François Bégo, séminariste à Vannes, par Guillaume Bégo et Perrine Bonamy, de la paroisse de Questembert (mai 1724) ; — au profit d'écuyer Pierre-Paul du Fou, par messire François-Sébastien du Fou, chevalier, seigneur dudit lieu, son père, veuf de dame Marie de La Fosse, demeurant en sa maison noble de Bézidel, paroisse de Cléguérec ; — au profit de noble Mᵉ René-Jérôme Pezron de Penlan, acolyte, par écuyers Jérôme-David Pezron de Penlan et Louis-David Pezron de Penlan, veuf de dame Catherine de Mouhennault (?) ses grand-père et père, demeurant en leur maison noble de Kerdrein du Pezron, paroisse de Brech ; — à son profit par Joseph Clément, séminariste à Vannes, fils de Marie-Vincente Le Bidesque, veuve de Laurent Clément, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Brech ; — au profit de Joseph-Marin Gallois, séminariste à Vannes, fils de défunts Mᵉ Louis Gallois et Louise Le Baillif, par noble homme Yves-François Guillon, sieur de Guermaru, son parent, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo ; — au profit de Jacques Le Belleguic, séminariste à Vannes, par Jacquette Pierre, veuve de Pierre Le Belleguic, de la paroisse de Guern ; — au profit de Joseph Portanguen, par Pierre Portanguen, son père, de la paroisse de Plouhinec ; — au profit de Michel Maheau, séminariste à Vannes, par Thomas Guyonvarch et Michel Daniel, ses oncles, de la paroisse de Baden ; — au profit de Guillaume Séveno, séminariste à Vannes, par Louis Séveno, laboureur, son père, de la paroisse de Bignan ; — au profit d'Yves Le Bigot, par Nicolas Le Bigot, et Anne Mouetel, ses père et mère, marchands, de la paroisse de Cléguérec ; — au profit de Jacques-Jérôme Le Boulhic, séminariste à Nantes, par demoiselle Vincente Guilbery, sa mère, veuve de noble homme Joseph Le Boulhic, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Pluvigner (juin 1724) ; — à son profit par écuyer Jean-Augustin Aubin, sieur de La Fontaine, séminariste à Vannes, du consentement d'écuyer Pierre Aubin, sieur de Quercomac (Kerscomar), son frère, de la paroisse de Saint-Vincent ; — au profit de Pierre Le Prado, par Anne Le Clouérec, veuve d'Olivier Le Prado, sa mère, de la paroisse de Locoal ; — au profit d'Alain Bourdonnay, clerc, étudiant au collège de Vannes, par honorable homme Vincent Bourdonnay, maitre maréchal,

son père, veuf de Jeanne Le Gal, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — au profit de Julien Le Pichon, par Pierre Rival et François Champion, marchands tanneurs, ses beaux-frères, de la ville et paroisse de Questembert; — au profit de Julien Nicollas, dit Richemont, séminariste à Vannes, par François Nicollas, dit Richemont, et Marguerite Madec, ses père et mère, de la paroisse de Belz (septembre 1724); — au profit de Joseph-Alexis de Kerpaën, par messire Jean-Jacques de Kerpaën, chevalier, seigneur de Kersallo, Kerrousseau, Kerhuès, Le Clieux, son frère, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (novembre 1724); — au profit de Jacques Le Borgne, séminariste à Vannes, par Anne Thaumour, sa mère, veuve de Guillaume Le Borgne, de la paroisse de Limerzel; — au profit de François Le Viquel, séminariste à Vannes, par Pierre Le Viquel, maitre tailleur d'habits, et Perrine Rosquer, ses père et mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — au profit d'Ignace Hervé, séminariste à Vannes, fils de feu Julien Hervé et de Marie Jégo, par demoiselle Julienne Kermasson, veuve de Me Jean Mourault, vivant sieur de Kerbernès, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — au profit de Julien Benoist, clerc tonsuré, par Me Lucas Benoist, notaire et procureur de la juridiction de la Saudraye, et demoiselle Louise Le Hen, de la paroisse de Guidel; — à son profit par René Rivalain, clerc tonsuré, de la paroisse de Guidel, héritier de François Rivalain, son père; — au profit de François Guillo, par Vincente Le Roy, sa mère, veuve de Julien Guillo, vivant laboureur, de la paroisse de Saint-Avé; — au profit d'Yves Méhat, séminariste à Vannes, par Jean Méhat, *texier* en toile, et Julienne Benigué, ses père et mère, de la paroisse de Caden; — au profit de Jean Le Flohic, séminariste à Vannes, par honorables gens Mathurin Le Flohic et Claudine Cadoret, de la trève de Saint-Guéran (Saint-Géran), paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Denis-Valentin de Valois, étudiant au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, fils de messire François-René de Vallois, seigneur de Séréac, et de dame Valentine Gouret, par Gabriel-René de Vallois, seigneur de Boisel, son frère aîné; — au profit d'Alain Guéguen, séminariste à Vannes, par Julien Guéguen et Françoise Le Métheyer, ses père et mère, du bourg de Noyal-Pontivy (avril 1725); — au profit d'Yves Macé, séminariste à Vannes, par Jacques Macé et Jeanne Rouxel, ses père et mère, de la paroisse de Sulniac; — au profit de Charles Racouet, par Jean Racouet et Perrine Quiban, de la paroisse de Malansac; — au profit de Jacques-Marie Choblet, séminariste à Vannes, par Pierre Choblet, entrepreneur des ouvrages du Roi, à Belle-Ile-en-Mer, et demoiselle Julienne Bodo, ses père et mère, de la paroisse du Palais; — au profit de Julien Baron, séminariste à Vannes, par Jean Baron, marchand boucher, son père, de la paroisse de Pluherlin; — au profit de René Stéphan, séminariste à Vannes, par demoiselle Jeanne Jourdain, sa mère, veuve de Pierre Stéphan, de la ville du Port-Louis, paroisse de Riantec; — au profit de Jean Le Carel, séminariste à Vannes, par Bertrand Le Carel, son père, boulanger de pain blanc et ménager, de la trève de Saint-Ignan (Saint-Aignan), paroisse de Cléguérec; — au profit de François Lorant, séminariste à Vannes, par Mathurin Lorant, son père, marchand et laboureur, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — au profit de Louis-Julien Le Devedec, séminariste à Vannes, par Louis Le Devedec, marchand et laboureur, de la paroisse de Baud; — au profit de Pierre Tanguy, séminariste à Vannes, par Yvonne Le Boulhis, veuve de Noël Tanguy, de la paroisse de Plescop; — au profit de Pierre Blanchet, séminariste à Vannes, par Marie Fardel, sa mère, veuve d'André Blanchet, et Guillaume Blanchet, son frère aîné, de la paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas) de Rhuis; — au profit de Jean Guillaume, séminariste à Vannes, par Jeanne Le Bar, sa mère, veuve de Me Jean Guillaume, vivant notaire, et par Pierre Guillaume, son frère, de la paroisse de Guégon; — au profit d'Olivier Nehué, clerc tonsuré, par Alain Nehué et Laurence Mouélo, ses père et mère, de la paroisse de Caudan; — au profit de Lucas Guezel, séminariste à Vannes, par Grégoire Guezel, son père, de la paroisse d'Erdeven; — à son profit par René Aveline, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Redon; — au profit de Jean Le Galen, séminariste à Vannes, par honorable femme Julienne Guégon, sa mère, veuve de Jean Le Galen, vivant maitre de barque, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; —

au profit de Louis Caradec, clerc tonsuré, étudiant à Paris, par Mathurin Caradec, son frère, marchand, de la ville et paroisse de Locminé (mai 1725); — au profit de François Jaffrezo, par Julienne Le Vaillant, veuve de Guillaume Le Guilloux, de la paroisse de Sarzeau (octobre 1725); — au profit de Mathurin Esnée, clerc tonsuré, par autre Mathurin Esnée, son père, marchand, veuf de demoiselle Renée Maucazre, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (novembre 1725); — au profit de Joseph-Golvin Calundo, clerc tonsuré, par le sieur Jacques Calundo et demoiselle Renée Dilhuit, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — au profit de René Gautier, séminariste à Vannes, par noble homme René Gautier, sieur de La Touche, négociant, et demoiselle Fleurie Guilloré, ses père et mère, de la ville et paroisse de Redon (décembre 1725); — au profit d'Yves Le Faucheux, clerc tonsuré, fils de Christophe Le Faucheux, maitre boulanger, et de défunte Françoise Guyodo, par Jean Bobes, laboureur, de la paroisse de Séné; — au profit de René Le Turionnaire, séminariste à Vannes, par Marguerite Jaret, veuve d'Olivier Guillaume, sa grand'mère, de la paroisse de Saint-Nolff (janvier 1726); — au profit de Pierre-Marie Hervieux, par Jean Hervieux, bourgeois et négociant, et demoiselle Jeanne Govello, ses père et mère, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — au profit de Joseph Le Léalic, séminariste à Vannes, par Jean Le Léalic, son père, de la paroisse de Cléguer; — au profit de Pierre Scello, séminariste à Vannes, par Jean Scello et Françoise Tanguy, ses père et mère, de la paroisse de Baden; — au profit de Joseph-René Glais, séminariste à Vannes, par demoiselle Perrine Bruc, sa mère, veuve de Mᵉ Jean Glais, sénéchal de plusieurs juridictions, de la ville de La Gacilly, paroisse de Carentoir (avril 1726); — au profit de Jean Caudrec, séminariste à Vannes, par Guillaume Caudrec, laboureur, de la paroisse de Plaudren; — au profit de Pierre Rozo, séminariste à Vannes, par Julienne Malry, veuve de Henri Rozo, de la paroisse de Séné; — au profit de Jean Le Boëdec, séminariste à Vannes, par autre Jean Le Boëdec, père du précédent, de la paroisse de Nostang; — au profit de Vincent-Gabriel Le Blay, séminariste à Vannes, par Anne Guégan, sa mère, veuve de Pierre Le Blay, du village du Hézo, paroisse de Surzur; — au profit de Louis Cadoret, séminariste à Vannes, par Guillaume Cadoret, son frère, laboureur, de la paroisse de Moréac; — au profit de Mathurin Paul, séminariste à Vannes, par François Paul, marchand, et Jeanne Ruillo, ses père et mère, de la paroisse de Cléguérec; — au profit de Joseph Kerserho, séminariste à Vannes, par Michelle Ezanno, veuve de Georges Kerserho, sa mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse d'Erdeven; — au profit de Joseph Pierre, séminariste à Vannes, par Yves Pierre, ménager, son père, de la paroisse de Bieuzy; — au profit de Jean Legohir, séminariste à Vannes, par Pierre Legohir, son père, de la paroisse de Plœmeur; — au profit de Julien Henry, séminariste à Vannes, par Mᵉ Julien Henry, son père, notaire et procureur de la juridiction du marquisat de la Bourdonnaye, au siège de La Gacilly, veuf de demoiselle Anne Dandin; — au profit de François Daniel, séminariste à Vannes, par Jeanne Le Chesne, sa mère, veuve de Guillaume Daniel, de la paroisse de Questembert; — au profit d'Olivier Tastibouet, séminariste à Vannes, par Jean Tastibouet, son père, laboureur, de la paroisse d'Arradon; — au profit de François Dréano, séminariste à Vannes, par Jean Dréano, son père, maitre de barque, de la paroisse de l'Ile-d'Arz; — au profit de Guillaume Morisso, séminariste à Vannes, par Nicole Gouaslèdre, veuve de Pierre Morisso, et Antoine Morisso, son fils majeur, tisserand, du bourg trévial du Guerno, paroisse de Noyal-Muzillac; — au profit d'André Michel, par Françoise Le Marchand, sa mère, veuve de Nicolas Michel, de la paroisse de Landévant; — au profit de Jean Raulic, par Mᵉ François Raulic, notaire, et honorable femme Marie Le Botmel, ses père et mère, de la paroisse de Cléguérec; — au profit de Joseph Rieux, séminariste à Vannes, par Gilles Rieux et Perrine Ézanno, ses père et mère, de la paroisse de Belz; — au profit de Jacques Guyot, par Pierre Guyot, laboureur, et Nicole Lapartient, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Joseph Bernard, séminariste à Vannes, par Jean Bernard, avocat, et Louis Bernard, prêtre, ses oncles; — au profit de Joseph Cheverel, séminariste à Vannes, par Julien Cheverel et Jeanne Prioux, ses père et

mère, gens de labeur, de la paroisse de Béganne ; — au profit d'Augustin Le Métayer, par Guillemette Jéhanno, veuve de Pierre Le Métayer, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de Guillaume Morgan, par autre Guillaume Morgan, son père, veuf de Jeanne Daniel, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — au profit de Louis Le Louaire, séminariste à Vannes, par François Le Louaire, son père, de la paroisse de Pluherlin (mai 1726) ; — au profit de François Labart, séminariste à Vannes, par Charles et Henri Labart, ses frères, gens de labeur, de la paroisse de Noyal-Muzillac ; — au profit de Joseph Dupertuis, par messire Joseph Dupertuis, son père, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Bretagne, de la paroisse Saint-Laurent de Nantes ; — au profit de Louis Cadoret, par Mᵉ Sébastien Cadoret, notaire des juridictions de la baronnie de Kercado, et demoiselle Marie Glais, ses père et mère, de la paroisse de Croixanvec ; — au profit de Louis Guillon, séminariste à Vannes, par demoiselle Guillemette Le Métheyer, sa mère, veuve, en premières noces, de noble homme Louis Guillon, sieur des Bruslons, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Pluneret ; — au profit de Claude-Clément Halbout, séminariste à Vannes, par demoiselle Élisabeth de la Noë, sa mère, veuve de noble homme Hyacinthe Halbout, sieur de Brezillien, de la paroisse de Priziac ; — au profit de Joseph-Toussaint Sébillet, maître ès arts de l'université de Nantes, par honorable homme Jean Sébillet, son père, marchand, de la paroisse de Saint-Vincent; — au profit de messire Jean-Charles Mauduit, séminariste à Vannes, par demoiselle Marie-Julienne Leberre, sa mère, veuve du sieur Jean Mauduit, de la ville du Port-Louis, paroisse de Riantec; — au profit de Toussaint Simon, par demoiselle Julienne Deslandes, sa mère, veuve de noble homme Toussaint Simon, vivant marchand de draps de soie, de la ville et paroisse d'Hennebont; — à son profit par messire Jean Pierre, chevalier, seigneur de Boys de Brullé, séminariste à Vannes, de la paroisse de Bubry ; — au profit de Louis-Clette Bocou, par noble homme Clette Bocou, sieur de Lespour, notaire royal apostolique et procureur au siège présidial de Vannes, et demoiselle Perrine Rozé, ses père et mère, de la paroisse Saint-Pierre du dit Vannes (juin 1726) ; — au profit de Pierre-Alexis Guiquero, natif de Port-Louis, par Mᵉ Jean Guiquero, graveur en titre de la monnaie de Nantes, et demoiselle Jeanne Le Perrienne, ses père et mère ; — à son profit par Olivier Blancho, séminariste à Vannes, fils de défunts Laurent Blancho et Vincente Le Ridant, de la paroisse de Sarzeau (septembre 1726) ; — au profit de François Richard, séminariste à Vannes, par autre François Richard et Anne Le Rouic, ses père et mère, meuniers du moulin de Quédillac, paroisse de Noyal-Muzillac ; — au profit de Laurent Billart, séminariste à Vannes, par Pierre Billart, laboureur, et Jeanne de Rennes, ses père et mère, de la paroisse de Brain (mars 1727) ; — à son profit par Mᵉ François Tayart, sieur de la Fontaine, séminariste à Vannes, héritier de noble Louis Tayart, son père, de la paroisse Notre-Dame de Redon ; — par Yves Ezano, de la paroisse de Brech, au profit de Pierre-Laurent Rio, son beau-frère, séminariste à Vannes; — au profit de Pierre-Anne Pocart, séminariste à Vannes, par demoiselle Louise Le Peltier, sa mère, veuve, en premières noces, de Jean Pocart, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — au profit de Julien Bellanic, par Françoise Jounneau, sa mère, veuve d'Olivier Bellanic, demeurant au moulin du Bourg-Neuf, paroisse de Moréac ; — au profit de François-Jean Renaud, séminariste à Vannes, par le sieur Antoine Renaud, marchand, et demoiselle Marguerite Le Moing, ses père et mère, de la paroisse Saint-Patern ; — au profit de Louis Le Gac, par autre Louis Le Gac et Marie Le Pajollec, gens de labeur, ses père et mère, de la paroisse de Theix ; — au profit de Joseph Le Gac, séminariste à Vannes, par Jean Le Gac et Perrine Le Pajollec, gens de labeur, ses père et mère, de la paroisse de Sulniac ; — au profit de Vincent Le Bœuf, séminariste à Vannes, par demoiselle Élisabeth Le Guédec, sa mère, veuve du sieur Claude Le Bœuf, de la ville du Port-Louis, paroisse de Riantec ; — au profit de Jean Le Texier, séminariste à Vannes, par Perrine Charles, veuve d'autre Jean Le Texier, sa mère, et Jean Charles, son oncle, de la paroisse de Moréac ; — au profit de François Briend, séminariste à Vannes, par Anne Le Bourdiec, veuve de Pierre Briend, sa mère, de la paroisse de Crach (avril 1727) ; — au profit de Jean-Baptiste-Nicolas Le Petit, sémi-

nariste à Vannes, par demoiselle Jeanne Poulain, sa mère, veuve de Me Pierre Le Petit, vivant huissier au siège présidial de Vannes, de la paroisse Saint-Patern du dit Vannes; — au profit de Jean-Jacques-Antoine Le Didron, par Antoine Le Didron, maître cordonnier, et Julienne Charles, ses père et mère, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — au profit de Joseph Le Méro, séminariste à Vannes, par Jean Le Méro, son père, veuf d'Andrée Kersuzan, de la paroisse de Grandchamp; — à son profit par Julien Anno, séminariste à Vannes, héritier de Jeanne Le Pluart, sa mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plougoumelen; — au profit de Pierre-Nicolas Rollando, étudiant en Sorbonne à Paris, par Joseph Rollando, son père, marchand, de la ville et paroisse de Sarzeau; — au profit d'Alexis Dupart, séminariste à Vannes, par Julien Dupart, son père, marchand, de la paroisse de Limerzel; — au profit de Guillaume Naël, par demoiselle Olive Benet, sa mère, veuve de Me Guillaume Naël, sieur du Questro, de la paroisse de Limerzel; — au profit d'Yves Le Caret, séminariste à Vannes, par Bertrand Le Caret, son père, boulanger et laboureur, de la trève de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec; — au profit de Jean Quistrebert, séminariste à Vannes, par Perrine Dejour, sa mère, veuve de Jérôme Quistrebert, de la paroisse de Péaule; — au profit de Pierre Perzo, séminariste à Vannes, par Yves Perzo, son père, laboureur, de la paroisse de Cléguérec; — au profit d'Ambroise Leguerne, séminariste à Vannes, par Marguerite Keréven, sa mère, veuve de Charles Leguerne, de la ville du Haut-Pont-Scorff, paroisse de Lesbin; — au profit de François Gautier, séminariste à Vannes, par Marguerite Rolland, sa mère, veuve de Laurent Gautier, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — au profit de Jean Le Goff, séminariste à Vannes, par Pierre Le Goff, son père, marchand, époux de Jeanne Étoré, de la paroisse de Bignan; — au profit de Pierre Tual, séminariste à Vannes, par François Tual, laboureur, son père, de la paroisse de Questembert; — au profit de Guillaume Jagu, séminariste à Vannes, par Guillaume Jagu, son père, laboureur, de la paroisse de Pluherlin; — au profit de François Harnois, séminariste à Vannes, par Rose Oillo, veuve de Jean Harnois, de la paroisse de Pluherlin; — au profit de Nicolas Rio, séminariste à Vannes, par Sixte Rio, laboureur, de la paroisse de Pluherlin; — au profit de Louis Le Sace, séminariste à Vannes, par Yves Le Sace, et Mathurine Dilly, ses père et mère, de la paroisse de Bubry; — au profit de Jean Guhur, séminariste à Vannes, par Marc Guhur, son père, marchand boucher, de la paroisse de Pluvigner; — au profit de Jean Danilo, par Julien Danilo, laboureur, et Marie Méhat, ses père et mère, de la paroisse de Pluherlin; — au profit d'Alain Tronscorf, séminariste à Vannes, par René Tronscorf, son père, laboureur, de la paroisse de Séglien; — au profit de Mathurin Guillo, séminariste à Vannes, par Yves Guillo, laboureur, son père, de la paroisse de Landévant; — au profit de François Josso, par honorables gens Julien Josso et Madeleine Le Dain, du bourg trévial de Kerfourn, paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Grégoire Hervo, séminariste à Vannes, par François Hervo et Marie Le Goff, ses père et mère, du bourg trévial de Saint-Nicolas-Blavet, paroisse de Pluméliau; — au profit de Julien-Abel Le Mitouard, séminariste à Vannes, par Martin Le Mitouard, *teixier en toile*, de la paroisse d'Ambon; — au profit de François Le Guain, séminariste à Vannes, par Julien Le Guain, laboureur, et Jeanne Le Quellec, ses père et mère, du village du Logeo, paroisse de Sarzeau; — au profit de Barnabé Kerserho, séminariste à Vannes, par François Kerserho et Anne Le Bagousse, ses père et mère, de la paroisse de Carnac; — au profit de Jean Delourme, séminariste à Vannes, par noble homme Olivier Delourme, sieur du Grasdor, négociant à Vannes, et demoiselle Jeanne Caillo, ses oncle et tante, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — au profit d'Urbain Bellec, séminariste à Vannes, par Marc Bellec, laboureur, son père, de la paroisse de Quistinic; — au profit de Guy Jégorel, par Joseph Jégorel, marchand et laboureur, son père, de la paroisse de Crédin; — au profit de Jacques Michel, séminariste à Vannes, par Pierre Michel, laboureur, et Jeanne Chapron, de la paroisse de Guégon (mai 1727); — au profit de Jacques Le Guernec, séminariste à Vannes, par Yvonne Le Boseno, sa mère, ménagère, veuve de Guillaume Le Guernec, de la paroisse d'Ambon (juin 1727); — au profit de Dominique Le Gurun, par Louis Le Gurun, maître de barque, son père, de l'île de Houat; — au profit de Pierre Le Ray, par

Françoise Dero, sa mère, épouse, en secondes noces, de Louis-Joseph Derousseau, maitre chirurgien, de la paroisse de Plélan (octobre 1727); — au profit de François Miles, séminariste à Vannes, par honorable homme Guillaume Miles et Renée Postel, ses père et mère, de la paroisse de Péaule (janvier 1728); — au profit de Michel Duboys, par Mathurin Duboys, son père, laboureur, veuf de Julienne Hervé, de la paroisse de Saint-Marcel; — à son profit par Guillaume Michelot, séminariste à Vannes, héritier d'Anne Le Boulvec, sa mère, de la paroisse de Noyal-Muzillac (février 1728). — Rétrocession par Jean Pichot, prêtre, docteur en droit de la faculté de Paris, à son compétiteur Jean-François Dondel, prêtre du diocèse de Vannes, de tous ses droits sur la Trésorerie de l'église cathédrale du dit Vannes, moyennant la somme de 3,000 l. (ou tiers du produit du dit office pendant les 4 années 1721-1724), une indemnité de 1,500 l. et 500 l. par an, payables, à l'avenir, sur les fruits de la dite trésorerie (juillet 1725). — Provision, par le Pape, sur brevet accordé par S. M., de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, ordre de Saint-Benoît, au profit de messire Jean-Joseph de Villeneuve, clerc tonsuré du diocèse de Fréjus, en remplacement du sieur abbé de Roquette, décédé (janvier 1726). — Pension de 322 ducats d'or, sur les revenus de l'abbaye de Saint-Gildas, au profit de Joseph de Villeneuve, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, la dite pension inférieure au tiers des revenus de l'abbaye (février 1726). — Dispense d'irrégularité, encourue pour actes se rapportant à l'exercice de la carrière militaire, obtenue par le sieur Jean-Pierre du Boys-de-Bruslé, aspirant aux ordres mineurs et sacrés (juin 1726). — Dispense de bans pour servir à la célébration du mariage : entre le sieur Guillaume-François Michel et demoiselle Marie-Radegonde Dutemple, des paroisses Saint-Patern et Saint-Salomon de Vannes; — entre noble Baptiste Bellouart, chevalier, seigneur des Salles, de la paroisse de Lanmeur, et demoiselle Marie-Henriette Mahuet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (mai 1723); — entre noble homme Joseph Tuault de Trémer, de la paroisse de Guémené-Locmalo, et demoiselle Caroline-Marie Geffroy du Cosquer, de la paroisse Saint-Colomban [de Quimperlé], diocèse de Quimper (juin 1723); — entre le sieur Jacques-Guillaume Made, de la paroisse de Saint-Servant, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Jeanne-Rose Cléquin, de la paroisse de Groix; — entre le sieur Jean-Baptiste Fréneau et demoiselle Catherine-Perrine Le Thieis, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes (juillet 1723); — entre Georges Herbin et Jeanne-Radegonde Frioul, des paroisses Saint-Gérand du Palais et Saint-Pierre de Vannes; — entre Joseph-François Le Bidan et demoiselle Madeleine Bote, des paroisses [Saint-Louis] de Lorient et Saint-Gildas d'Auray; — entre le sieur Louis Guimont et demoiselle Catherine Surville, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (août 1723); — entre le sieur Louis Racouet de Berval et demoiselle Constance-Jeanne-Thérèse Le Breton du Pouray, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Martin de Josselin, diocèse de Saint-Malo; — entre noble Pierre d'Havelorze, de la paroisse Sainte-Croix de Nantes, et demoiselle Marie-Françoise Dumoulin de Boissulan, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble Étienne-Charles du Couessin, chevalier, seigneur de Kerhaud [e], de la paroisse d'Allaire, et noble demoiselle Thérèse Hingan, de la paroisse de Quily (septembre 1723); — entre le sieur Pierre-Gabriel Guespin et demoiselle Nicole Rigaud, de la paroisse de Pontivy; — entre le sieur Jacques-Joseph Auffredic de Perlièvre et demoiselle Jeanne-Louise Roux de Penhoët, des paroisses de Pontivy et de Guémené (octobre 1723); — entre noble Renauld-Gabriel de Boisgelin, chevalier, seigneur de Cucé, conseiller au parlement de Bretagne, de la paroisse Saint-Jean de Rennes, et demoiselle Jeanne-Françoise-Marie du Roscouet, de la paroisse de Malguénac; — entre noble homme Michel Buat de la Croix, de la paroisse Notre-Dame d'Alençon, et demoiselle Anne-Louise Durand, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (novembre 1723); — entre le sieur Pierre Albo du Claux et demoiselle Anne de Lagrée, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble homme Joseph-Gabriel Le Fère et demoiselle Renée-Jeanne Farault, de la paroisse de Baud (janvier 1724); — entre noble homme Étienne Guyaudet et demoiselle Jeanne-Anastasie Pitouays, des paroisses de Lesbin-Pont-Scorff et de Quéven; — entre le sieur Jérôme-Quentin de la Billaudière et demoiselle Marie-Jeanne André, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble homme

François Menévelle et demoiselle Catherine Timouy de Kergus, de la paroisse de Pluherlin; — entre le sieur Jean-François Duval et demoiselle Marie-Anne Crouzil, des paroisses de Bain et de Langon; — entre le sieur Pierre Brosse et demoiselle Jacquette Carré de Talhouet, des paroisses de Riantec-Port-Louis et d'Hennebont; — entre noble Pierre-François de Trémereuc, chevalier, seigneur de la Ville-Rio, de la paroisse de Gausson, diocèse de Saint-Brieuc, et noble demoiselle Jeanne Gibon, dame du Grisso, de la paroisse de Ploeren; — entre noble Honoré-Jacques Guériff, chevalier, seigneur de Lanouan de Lisle, de la paroisse de Carentoir, et noble demoiselle Renée Hémery, dame de Beauregard, de la paroisse de Saint-Nazaire, diocèse de Nantes; — entre noble Jean-Julien Labbé, chevalier, seigneur de la Rivière, le Tillac et la Houssaye, de la paroisse de Mohon, diocèse de Saint-Malo, et noble demoiselle Anne-Françoise Le Tenour du Pont-Franc, de la paroisse de Guéhéno; — entre le sieur Jacques Le Clerc, de la paroisse Saint-Denis de Nantes, et demoiselle Marie-Thérèse Le Verger, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre écuyer Pierre de Flacour, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, de la paroisse Saint-Roch de Paris, et noble demoiselle Angélique du Boys, dame de Saint-Denas, veuve, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (février 1724); — entre noble François Deno, chevalier, seigneur du Pasty, de la paroisse de Saint-Congard, et noble demoiselle Catherine-Simonne Despinerys de Beauchesne (mars 1724); — entre noble Louis-Julien Armand, chevalier, seigneur de Francheville, de la paroisse de Sarzeau, et noble demoiselle Marie-Élisabeth Charpentier, de la paroisse Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes; — entre noble Louis-Armand Le Pape, chevalier, seigneur de Beaucair, et Michelle Grimaud, de la paroisse de Carentoir (avril 1724); — entre noble François-Louis de Saint-Meloir, chevalier, seigneur de Lourmel, et noble demoiselle Claude-Michelle Barrizy de Keroret, de la paroisse de Locmalo-Guémené; — entre le sieur Hyacinthe Trémoreuc et demoiselle Perrine-Françoise Bremugat, des paroisses de Peillac et de Sarzeau; — entre noble Joseph-Guillaume Gayet, chevalier, seigneur de Keramsquer, de la paroisse de Redené, et demoiselle Marie-Catherine de Kerlau, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (mai 1724); — entre noble Joseph-Mathurin Rozé, chevalier, seigneur de Tremoduc, de la paroisse d'Arzal, et demoiselle Renée Jan de Kerguistel, de la paroisse de Mesquer, diocèse de Nantes; — entre Joseph Le Beau, sieur du Tuet, et Sainte-Aimée Herbert, de la paroisse de Redon; — entre le sieur René-Alexis Thomas et demoiselle Joséphine-Françoise Caris, des paroisses Saint-Pierre et Notre-Dame-du-Mené de Vannes (juin 1724); — entre le sieur Louis-Pierre Toussaint Le Guilloux et demoiselle Julienne-Jacquette Le Fère, des paroisses d'Hennebont et de Baud; — entre le sieur Julien Boursoul et demoiselle Catherine Thébaud Descleux, des paroisses de Lorient et de Saint-Caradec-Hennebont; — entre noble René-Vincent de la Landelle, chevalier, seigneur de Leserance (Leseran), de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marguerite-Pauline d'Andigné, dame de la Chasse, de la paroisse d'Iffendic, diocèse de Saint-Malo; — entre le sieur Jacques Morel, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Marie-Jeanne Longuecan, de la paroisse du Saint-Esprit de Lannion, diocèse de Tréguier; — entre le sieur René de Lagoguée, de la paroisse de Redon, et demoiselle Gillette du Jardin, de la paroisse Saint-Aubin, ville et diocèse de Rennes; — entre écuyer Jacques Mériou, sieur d'Estier, détaché de l'hospice royal des Invalides, en qualité de vice-gouverneur de la citadelle de Belle-Ile, et demoiselle Marie-Anne Miquelard, de la paroisse de Palais (juillet 1724); — entre le sieur Bertrand-Marie Desgrez, de la paroisse Saint-Armel de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Julienne Le Malliaud, de le paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble François du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet, et demoiselle Anne-Caroline de Champeaux, de la paroisse de Saint-Viaud, diocèse de Nantes (août 1724); — entre le sieur René Georget de La Grennelaye et demoiselle Louise-Ursule Mollas, de la paroisse de Malestroit; — entre noble Julien-Anne de La Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Roguédas, de la paroisse de Saint-Avé, et demoiselle Marie-Anne-Angèle de Marbeuf, de la paroisse Saint-Jean, ville et diocèse de Rennes; — entre noble homme Guillaume Bily, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et demoiselle Catherine Four-

nier de Siriac, de la paroisse de Guérande, diocèse de Nantes; — entre noble homme Louis Le Brun et demoiselle Perrine Le Masson, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre écuyer Pierre Bolle, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Louise-Julienne-Bonaventure du Sonant, de la paroisse de Pontivy (septembre 1724); — entre noble Jacques du Bodan, chevalier, et dame Agathe du Bois-de-Brulé de Bresséan, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble homme Laurent-André de Montigny de Murcé, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff, et demoiselle Françoise Crochereau de Kernabat, de la paroisse Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper (octobre 1724); — entre le sieur Jean-Jérôme Cormier-Desfossés et demoiselle Angélique-Pélagie Duboys, de la paroisse de Pontivy; — entre le sieur Pierre Miclard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marguerite Gillet, de la paroisse de Pontivy; — entre noble François Jourdain, chevalier, seigneur du Couédor, de la paroisse de Guidel, et Michelle-Guillemette Guérin d'Aradon, dame de Châteauneuf, de la paroisse de Gourin, diocèse de Quimper; — entre Vincent-Marie Tronçon, chevalier, seigneur de Kergur, la Ferre, Kerroper etc., et demoiselle Renée-Geneviève-Louise Ermar, dame de Kerhully, des paroisses de Cléguérec et de Pontivy (novembre 1724); — entre noble Luc-Julien Le Sénéchal, chevalier, seigneur de Kerguizé, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marie Rogon, dame de Crossac, de la paroisse du dit Crossac, diocèse de Nantes (décembre 1724); — entre le sieur Julien Loaisel du Peray, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes, et demoiselle Julienne Le Vilan des Rabinnes de Talhouet, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre noble homme Jacques Salaun de Polmeur, de la paroisse de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Michelle Le Thieis de Keraudren, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Charles Le Moign, chevalier, seigneur du Bot, de la paroisse de Rohan-Saint-Gouvry, et demoiselle Julienne Diguet du Bois-Diguet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Jean Sabatier et demoiselle Madeleine Alanic de Kermabon, des paroisses de Pontivy et de Saint-Goustan d'Auray; — entre noble homme Jacques Maguet, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Marie-Anne Compadre, de la paroisse de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc; — entre noble Paul-François du Bolhilec, chevalier, seigneur de Kermoël, de la paroisse de Meslan, et demoiselle Marie-Josèphe Maillet de Cormeville, dame du Gouello, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre le sieur Jean-Auguste-Macaire de Beaubois, de la paroisse de Lolea (Lothea ?), diocèse de Quimper, et demoiselle Suzanne du Bot, de la paroisse de Meslan; — entre noble homme Jacques-René-Louis Provost et demoiselle Jeanne-Perrine Advisse des Ruisseaux, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Patern de Vannes; — entre écuyer Antoine de Romereuc et demoiselle Jeanne Le Bartz, de la paroisse de Pontivy (janvier 1725); — entre noble homme Pierre-René Saulnier de la Bonomière, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et demoiselle Marie-Louise Davy, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre noble homme Guillaume de Saint-Germain et demoiselle Marie Drouard, de la paroisse de Lorient (février 1725); — entre écuyer David Dervier, sieur de Grand-Combe, et demoiselle Josèphe-Anne-Renée de Péciller, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (mars 1725); — entre le sieur Jean-Baptiste Launay et demoiselle Perrine-Charlotte Bronehu du Ro, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Joseph-Jean-Baptiste Delyon, et demoiselle N. des Noyers, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer; — entre le sieur Sébastien-Charles de Lahélays et demoiselle Perrine-Josèphe Rollando, des paroisses de Questembert et de Sarzeau (avril 1725); — entre noble Me Pierre-Joseph Le Vaillant, sénéchal de la juridiction de Pontivy, et demoiselle Marie-Josèphe de Conise, de la paroisse de Quintin, diocèse de Saint-Brieuc; — entre le sieur Vincent Le Moroux et demoiselle Renée Rondel, de la paroisse d'Hennebont (mai 1725); — entre noble homme Achille Sello, sieur de Queral, de la paroisse de Pont-Château, diocèse de Nantes, et demoiselle Anne Chrestien de Launaye, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Alexandre-Saint de Jougla et demoiselle Louise Capon, de la paroisse de Lorient (juin 1725); — entre Joseph Pradon, de la paroisse de Saint-Godard, ville et diocèse de Rouen, et demoiselle Roberte-Prigénie du Can, de la paroisse

de Malestroit; — entre Arnaud de La Pisse, chevalier, seigneur de La Motte, de la paroisse de Riantec-Port-Louis, et demoiselle Marie-Françoise Paul, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (juillet 1725); — entre Augustin-François Pellion, sieur de la Ville-Hercouet, et demoiselle Marie-Françoise Brient du Parc, de la paroisse de Baud (août 1725); — entre noble homme Joseph Bonnard et demoiselle Françoise Provost, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (septembre 1725); — entre François Dabon et demoiselle Marie du Moutier, des paroisses de Béganne et de Redon; — entre noble homme François Nóelz, de la paroisse Sainte-Madeleine de Verneuil, diocèse d'Évreux, et demoiselle Jeanne-Françoise Durand, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Charles-Marie-Louis Le Clerc de Kergolher, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marie-Marthe Cordonnier de La Boissière, de la paroisse Saint-Thuriau de Quintin, diocèse de Saint-Brieuc (octobre 1725); — entre le sieur Nicolas Ameline, chevalier, seigneur de Cadeville, et demoiselle Françoise Roger, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre le sieur Michel-Lucas Le Blanc de Fotual, de la paroisse de Camembert, diocèse de Lisieux, et demoiselle Geneviève Gravelle, de la paroisse de Redon; — entre le sieur Jean-Dominique Rouxeau et demoiselle Jacquette-Catherine Longuet, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Pluvigner; — entre noble homme Clément Le Milloch, sieur de Kerhoret, de la paroisse d'Hennebont, et demoiselle Marie-Jeanne Richard de Mortfouace, de la paroisse Saint-Armel [de Ploërmel], diocèse de Saint-Malo; — entre noble Olivier-Eugène, chevalier, seigneur de Kermelec, et noble demoiselle Constance du Tel, des paroisses d'Inzinzac et de Saint-Caradec-Hennebont; — entre noble homme Louis-Guillaume Girotte et demoiselle Marguerite Lentremeuse, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Joseph Personic et demoiselle Claude Guillouzo, des paroisses d'Hennebont et de Locmalo-Guémené; — entre noble homme Marie-Vincent Le Gryl, sieur de Guerne, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Marie-Thérèse-Hur, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble Pierre, chevalier, seigneur de la Tullaye, et noble demoiselle Marguerite Le Clerc, dame de la Houssaye, de la paroisse de Sarzeau (novembre 1725); — entre noble homme Nicolas Drias, de la paroisse de Riantec-Port-Louis, et demoiselle Madeleine Lieutaud de Troisville, de la paroisse Saint-Nicolas, ville et diocèse de Nantes; — entre noble Mᵉ François Le Roch et demoiselle Julienne-Jeanne de la Choue, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Salomon de Vannes (décembre 1725); — entre noble Joseph-Cyprien, chevalier, seigneur de La Landelle, de la paroisse de Peillac, et demoiselle Marie-Judith de Brulon, dame de Chansanoye, de la paroisse de Baulon, diocèse de Saint-Malo; — entre noble Guy-Anne-Julien Gouyon, chevalier, seigneur de Kercadio, et demoiselle Éléonore-Julienne de Guémadeuc, des paroisses d'Erdeven et de Plumelec; — entre noble René Fleury, chevalier, et noble demoiselle Marie-Anne Le Franc, dame de Ricordeau, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble homme Louis de La Montaigne de Lournoy, de la paroisse de Guérande, diocèse de Nantes, et demoiselle Marie-Jeanne Lozonay, de la paroisse de Redon; — entre noble Charles-Philippe-Michel, chevalier, seigneur de Carnoy, et demoiselle Jeanne-Marie Gosulet, de la paroisse de Redon (janvier 1726); — entre noble homme François Le Gentil et demoiselle Renée Rondel de Querlois, des paroisses de Kervignac et d'Hennebont; — entre noble homme Pierre-Marie Legal, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et demoiselle Marguerite Le Pridic, de la paroisse de Pluvigner; — entre le sieur Joseph Archin et demoiselle Marie-Anne Bloduhart, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble Thomas-Marie du Bourneuf, chevalier, de la paroisse d'Ambon, et demoiselle Marie-Jeanne Bellon de Talhouet, de la paroisse de Questembert; — entre noble homme Pierre-Hilaire Trémoureux de Trauhulen, de la paroisse de Pluherlin, et demoiselle Marie-Anne Elvart, de la paroisse de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc; — entre Louis Cauzette, sieur du Temple, et Marguerite Le Prado, demoiselle de Tresbon, des paroisses de Sarzeau et de Plouharnel (février 1726); — entre noble homme Christophe-Simon de Pontbili et demoiselle Louise Rozé de la Ville-Auber, des paroisses de Ruffiac et de Caden (mars 1726); — entre noble Roland de Lisle, chevalier, seigneur du Dreneuff, de la paroisse de Bains, et demoiselle Marie-Charlotte Avril du

Boistauriau, de la paroisse de Sautron, diocèse de Nantes; — entre le sieur Vincent Limoureux et demoiselle Madeleine Guillot, des paroisses d'Hennebont et de Lorient (avril 1726); — entre noble homme Pierre Moulin, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, et demoiselle Françoise d'Havelize, de la paroisse Sainte-Croix de Nantes; — entre noble homme François Flô, sieur de Botivez, Kerlivio, et demoiselle Sainte-Jeanne Halna, des paroisses de Malguénac et de Pontivy; — entre noble François Le Tenours, sieur du Poulfan, de la paroisse de Remungol, et noble demoiselle Françoise-Claude Louvel, dame de Montmartin, de la paroisse de Laniscat, diocèse de Quimper; — entre noble homme René Le Manceau et demoiselle Marie-Jacquette Lucas, de la paroisse de Malestroit-Missiriac; — entre écuyer Marc-Pierre Dibart et demoiselle Vincente-Thérèse Thomas de Kerault, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (mai 1726); — entre noble Jean-François Mancel, de la paroisse de Redon, et demoiselle Suzanne-Thérèse Renault, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Julien Elias et demoiselle Jacquette Blanche, des paroisses de Lorient et de Pontivy; — entre noble homme René Kermasson et noble demoiselle Anne-Renée de La Choux, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Jean-Baptiste-Joseph de Francheville et dame Marie-Thérèse-Françoise Bouvier de la Coquerie, des paroisses de Sarzeau et de Noyal-Muzillac; — entre noble Pierre-Armand du Cambout, chevalier, vicomte de Carheil, de la paroisse de Plessé, diocèse de Nantes, et demoiselle Renée-Angèle de Talhouet de Keravéon, de la paroisse d'Erdeven (juin 1726); — entre noble Claude Dui(?) et demoiselle Françoise Duperret, de la paroisse de Lorient (juillet 1726); — entre noble Charles-Pierre-Nicolas Puhé, chevalier, seigneur de Sogris, et demoiselle Élisabeth-Charlotte Rodollet, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme René Hardy de La Gicquelais et demoiselle Françoise Arhon, de la paroisse de Redon; — entre noble Pierre-François Dondel, chevalier, seigneur du Faouédic, et demoiselle Jeanne-Anne Delourme, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Salomon de Vannes (août 1726); — entre noble René Le Petit, chevalier, seigneur du Bois-Souchard, de la paroisse des Touches, diocèse de Nantes, et demoiselle Anne-Françoise Menant, de la paroisse de Redon; — entre noble homme René Garel du Mareil et demoiselle Jeanne Bocher, de la paroisse de Sixt; — entre noble François-Hyacinthe Le Moyne, chevalier, seigneur de Talhouet, de la paroisse de Rohan-Saint-Gouvry, et noble demoiselle Perrine-Thérèse Le Gallic, dame de Kerisouet, de la paroisse de Moëlou-Rostrenen, diocèse de Quimper; — entre le sieur Julien Tiffoche et demoiselle Guillemette Roudic, des paroisses d'Ambon et de Caudan; — entre noble homme François Perro, sieur des Rosiers, et demoiselle Sainte Glain du Parc, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Jean Lyron des Montines et demoiselle Vincente Gautier, de la paroisse de Lorient (septembre 1726); — entre noble Jean-Joseph de Talhoët, chevalier, seigneur de Boizoran, et demoiselle Françoise Le Mézec, dame de Kerlutu, des paroisses de Carentoir et de Carnac; — entre noble homme Antoine-Charles Henry, de la paroisse de Quilbignon-Recouvrance, diocèse de Léon, et demoiselle Madeleine Capot, de la paroisse de Lorient; — entre noble Jean Jocet, chevalier, seigneur de la Boixière, de la paroisse de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et noble demoiselle Thérèse de Talhoët de Boisorhan, de la paroisse de Carentoir (octobre 1726); — entre noble homme Guillaume Harcoët et demoiselle Marguerite Le Glatin, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Claude Thibaud de Couet-couraval, de la paroisse de Glomel, diocèse de Quimper, et demoiselle Anne-Olive Nouvel de Glavignac, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (novembre 1726); — entre noble Alexis-René, chevalier, marquis de Coëtmen, officier de cavalerie, de la paroisse Saint-Vincent, ville et diocèse de Tréguier, et noble demoiselle Jeanne-Julienne Gouyon, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Philippe-Armand Coëssin, chevalier, seigneur de la Beraye, et demoiselle Françoise du Bouétiez, dame de Kerorguen, des paroisses de Caden et d'Hennebont; — entre noble homme Jean-Louis Alba et demoiselle Marguerite Labourdonnaye, de la paroisse de Pontivy (décembre 1726); — entre noble homme René-Vincent Maligorne, de la paroisse de Pluvigner, et demoiselle Anne du Boys, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Nicolas

Henry et demoiselle Jeanne Roussin, de la paroisse de Lorient; — entre noble Charles-Jacques de Francheville, chevalier, et demoiselle Yvonne-Marguerite du Boys-de-la-Salle, de la paroisse de Sarzeau; — entre noble homme Jean Solier, de la paroisse Saint-Aubin, ville et diocèse de Rennes, et demoiselle Marie-Josèphe Drouard, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (janvier 1727); — entre noble homme Louis Guichard et demoiselle Marie-Thérèse Pavoine, de la paroisse de Lorient; — entre noble Jérôme-François de Lentivy, chevalier, seigneur du Reste, de Frémeur, de la paroisse de Noyal-Pontivy, et noble demoiselle Guyonne-Roberte de La Bellangeraye, de la paroisse Saint-Étienne, ville et diocèse de Rennes; — entre noble homme Jean Glehello de la Comble, de la paroisse de Plénée-Jugon, diocèse de Saint-Brieuc, et noble demoiselle Marie Gauvain, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Pierre Le Dréan, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et demoiselle Marie Rielle, de la paroisse de Batz, diocèse de Nantes; — entre noble homme Thomas Goubert, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Jeanne-Vincente Thépont, de la paroisse Saint-Michel de Saint-Brieuc; — entre noble homme Toussaint Duval-Despaty et demoiselle Jeanne-Marie Jaheux, des paroisses de Renac et de Redon; — entre noble homme Noël Marion du Boystrégat, de la paroisse de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Anne Guyodo de La Sauldraye, de la paroisse d'Allaire; — entre noble homme René-Vincent Maligorne, de la paroisse de Pluvigner, et demoiselle Catherine-Vincente Bégaud, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Jacques Guérin et demoiselle Marie-Agathe Dossé, de la paroisse de Lorient; — entre Guillaume Le Bel et demoiselle Julie de Talhouet, des paroisses de Questembert et de Berric (février 1727); — entre Guillaume des Gireux, sieur de Louvaudière, de la parôisse de Pont-Château, diocèse de Nantes, et demoiselle Louise-Julienne Hébert, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (mars 1727); — entre noble René-Baptiste-Joseph Hubert, chevalier, seigneur de la Massue, et noble demoiselle Jeanne-Armande du Cambout, de la paroisse de Guenrouet, diocèse de Nantes; — entre Jean Brunet et demoiselle Anne-Angélique Nouel de Kerbouédec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble Louis-Marie du Bot, chevalier, et noble demoiselle Cécile du Bot, des paroisses de Guéhéno et de Saint-Patern-lès-Vannes; — entre noble Guillaume Guitton, chevalier, seigneur de Sourville, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Perrine Labbé, dame de Ville-Geffre, de la paroisse de Pont-Château, diocèse de Nantes (avril 1727); — entre noble homme Jacques Chauvet et demoiselle Marie Bouvier, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Louis-Julien Rega, de la paroisse Saint-Eustache de Paris, et demoiselle Anne Rioux, de la paroisse de Locmalo (mai 1727); — entre noble homme François Teixier et demoiselle Renée-Gillette du Boys, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Jacques-Bonaventure Le Floch et demoiselle Jacquette de Lafargue, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Olivier Le Couet et demoiselle Françoise Piou, des paroisses du Port-Louis et de Lorient; — entre noble homme Pierre Bouchet et demoiselle Anne Kerduff, de la paroisse de Riantec-Port-Louis, — entre noble homme Jean-Philippe de Cens et demoiselle Jeanne-Marie Nouvel, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes (juin 1727); — entre noble homme Louis-Alexis Languer de Kerezan et demoiselle Perrine Le Mouël, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Michel Garel et demoiselle Marie-Anne du May, des paroisses du Temple de Carentoir et de Béganne; — entre noble homme Jean-Nicolas Redor et demoiselle Josèphe Fleury, des paroisses de Lorient et d'Hennebont; — entre noble homme Octavien Nouvel et demoiselle Isabelle Gentil, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre noble François-Marie de Montigny, chevalier, seigneur de Kerisper, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Anne-Marguerite-Renée du Cambout, de la paroisse de Plessé, diocèse de Nantes; — entre noble homme Gabriel-Pierre Biffart, sieur de la Ville-Lhibert, de la paroisse Saint-Jean, ville et diocèse de Rennes, et demoiselle Jeanne-Françoise Thomas, dame de Trémondet, de la paroisse de Sarzeau (juillet 1727); — entre noble Julien-Joseph Boutoullic, chevalier, seigneur de Kerlan, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et noble demoiselle Jeanne-Françoise Le Texier de Vauvers, de la paroisse de Saint-Jacut, diocèse de Saint-Brieuc;

— entre noble Noël-Florentin de Toulboudou, chevalier, seigneur de Guidfos et de Kerminoët (?), de la paroisse de Plouray, et demoiselle Renée-Augustine de Tinteniac, de la paroisse de Bannalec, diocèse de Quimper; — entre François Colas, chevalier, seigneur du Resto, et demoiselle Claude-Bonaventure de Gourdan, des paroisses de Réguiny et de Crédin; — entre noble homme Louis du Boys de Poulerveno et demoiselle Thérèse Garraud, de la paroisse de Locmalo-Guémené; — entre écuyer Jean-Baptiste Leziart et demoiselle Jeanne-Marie Deigon, des paroisses de Plœmeur et de Lorient; — entre noble homme Joseph-François Bocou de Lespoul, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Roberte Gazon, de la paroisse Saint-Sauveur, [ville et] diocèse de Rennes (août 1727); — entre noble homme Jean-Claude Pellion et demoiselle Marie-Jeanne Le Corvaisier, des paroisses de Baud et de Languidic; — entre noble homme Charles-François de la Cour-Macé, de la paroisse de Saint-Michel, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Françoise-Geneviève Tayart, de la paroisse de Redon; — entre noble homme Jean-Baptiste Martel et demoiselle Mathurine Riffaud, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer (septembre 1727); — entre le sieur Guillaume Le Bert et demoiselle Françoise Tanguy, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme François-Timothée Guillet, sieur de Kergouin, et demoiselle Yvonne-Thérèse Serrarot, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Hyacinthe Foliard et demoiselle Louise Denis, de la paroisse de Pontivy; — entre noble Hilarion de Cléguénec, de la paroisse de Sarzeau, et demoiselle Charlotte-Élisabeth de Coëtlogon, de la paroisse Saint-Jean, ville et diocèse de Rennes; — entre le sieur Jean-Joseph Le Héron, de la paroisse de Guichen, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Jeanne Hour de La Motte, de la paroisse de Carentoir; — entre noble homme Antoine Huzon et demoiselle Marie-Françoise Le Vaillant, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble homme Jean Le Narzic de la Boissière, du diocèse de Quimper, et demoiselle Françoise Palazic, de la paroisse de Locminé (octobre 1727); — entre noble homme Louis Machiny (*alias* Martigny) (1), de Longueville et demoiselle Élisabeth Boquet, de la paroisse de Lorient (novembre 1727); — entre noble homme Jacques Ysec et demoiselle Marie-Jeanne Calmar, de la paroisse de Lorient (décembre 1727); — entre noble homme Étienne-Jean Macé de la Porte, de la paroisse de Massérac, diocèse de Nantes, et demoiselle Renée-Julienne Guyhou, de la paroisse de Brain; — entre noble homme Charles-Vincent Goussart (?) et demoiselle Madeleine Prudent, des paroisses de Sarzeau et de Pontivy; — entre noble homme Jean du Saux et demoiselle Jeanne Quimper, de la paroisse de Lorient; — entre Pierre Le Moël et demoiselle Anne Perrier, des paroisses de Pontivy et de Quistinic (janvier 1728); — entre noble homme Étienne Perault et demoiselle Jeanne Pepin, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Jacques de Méhiresse, sieur d'Estier, et demoiselle Véronique Lespaher, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble homme Jérôme Ferrière, chevalier, seigneur de Quernotaire, et noble demoiselle Claude-Jacquette-Philippe de Varennes, dame de Vacans, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (février 1728). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par Jérôme Querel et Marie-Jeanne Guégan, de la paroisse de Sauzon; — par Martin Thomazic et Thérèse Caro, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — par Jean Le Floch et Christine Blays, de la paroisse de Baden; — par François Rolo et Marie Monnier, de la paroisse de Saint-Martin [-sur-Oust]; — par Joseph Piraud et Sébastienne Nouel, des paroisses de Malansac et d'Allaire; — par Yvon Le Puil et Élisabeth Guillemot, de la paroisse de Séglien (mai 1723); — par Thomas Kerfontain et Jeanne Le Hécho, de la paroisse de Sarzeau; — par Louis Guérino et Anne Debray, de la paroisse de Saint-Just; — par Michel Le Bédesque et Anne Le Doux, de la paroisse de Locmaria de Belle-Ile-en-Mer (juin 1723); — par Joseph Forestier et Jeanne-Laurent, de la paroisse de Cléguérec; — par Jeanne Le Bodo et Marie Merlu, de la paroisse d'Ambon (juillet 1723); — par Alain Le Mure et Perrine Le Gludic, de la paroisse de Grandchamp; — par Roland Le Roux et Marie Lescoarnec, de la paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas) de Rhuis; — par François Le Hochu et Vincente Adelise, des paroisses de Pluneret et de Plumergat (août 1723); — par Mathurin Mahuit et Marie Sorel, de la paroisse

(1) V. Contrôle des insinuations, G. 336.

de Carentoir; — par Jean Le Moign et Yvonne Gicquello, des paroisses de Landaul et de Landévant; — par Julien Moreau et Jeanne Méha, de la paroisse d'Allaire (septembre 1723); — par Julien Gambert, de la paroisse de Pleugriffet, et Julienne Joubin, de la paroisse Notre-Dame-du-Roncier [de Josselin], diocèse de Saint-Malo; — par Gilles Méhaud et Perrine Méhaud, de la paroisse de Carentoir; — par Martin Poulvazo et Guénaëlle Fayo, de la paroisse de Landévant; — par Yves Quer et Michelle le Penven, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — par Jean Lavenant et Olive Le Pouillé, de la paroisse de Séglien (octobre 1723); — par Michel Payen et Guillemette Beauregard, de la paroisse de Tréal; — par Julien Lohio et Yvonne Salio, des paroisses de Locminé et de Plumelin; — par Julien Perodo et Gillette Hervé, des paroisses de Theix et de Sulniac; — par Mathurin Morvan et Yvonne Laudrain, de la paroisse de Plumelin; — par Alain Juhel et Perrine Lambert, des paroisses d'Allaire et de Saint-Jacut; — par Joseph Besnier, de la paroisse d'Avessac, diocèse de Nantes, et Jeanne Duval, de la paroisse de Bains; — par Guillaume Le Poulain et Marie Le Bail, de la paroisse de Ploërdut (novembre 1723); — par Mathurin Duval et Marie Simon, de la paroisse de Guéhenno; — par Jean Penhalen et Jacquette Gautier, de la paroisse de Rieux (décembre 1723); — par Jean Thébaud, de la paroisse d'Allaire, et Yvonne-Louise Rozé, de la paroisse d'Arzal; — par Julien Le Méthéyer et Jacquette Le Camp, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Julien Cadio et Julienne Debray, de la paroisse de Saint-Just; — par Jean Le Quintrec et Louise Pépion, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (janvier 1724); — par Guillaume Macé et Gillette Macé, des paroisses de Redon et de Bains; — par Ambroise Le Madec et Michelle Le Marouil, de la paroisse de Brech; — par François Le Géloux et Jeanne Le Moël, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Patern Le Rouget et Jeanne Butuillec, de la paroisse de Quistinic; — par René Caluch et Marie Le Rouget, de la même paroisse; — par René Le Gouriérec et Jeanne Audren, de la même paroisse; — par Sylvestre Buléon et Françoise Lezano, des paroisses de Locminé et de Plumergat; — par Pierre Régent et Marie Pavin, de la paroisse de Brain; — par Michel Macé et Julienne Collu, de la paroisse de Bains (février 1724); — par Mathurin Le Floch et Jeanne Le Nozech, de la paroisse de Lignol; — par noble Jean-Alain-René Bonin, chevalier, seigneur de la Ville-Bouguet, conseiller au parlement de Bretagne, de la paroisse de Guégon, et noble dame Jeanne-Françoise Bertho de la Ville-Josse, veuve de Kergu, de la paroisse de Plédran, diocèse de Saint-Brieuc; — par Thurien Cougan et Françoise Le Mitouart, des paroisses de Berric et d'Ambon; — par Charles Anno et Renée Jégoux, de la paroisse de Remungol; — par Jean Jégoux et Jeanne Anno, de la même paroisse; — par Pierre Le Grand et Hélène Guillart, de la paroisse de Locminé (avril 1724); — par Jean Lestrein et Armelle Pendu, des paroisses d'Erdeven et de Plouharnel; — par Louis Le Vat et Marie Fardel, de la paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas) de Rhuis (mai 1724); — par Julien Colas et Julienne Colas, de la paroisse de Bains; — par Jean Le Fur et Marie Le Fouillé, de la paroisse de Séglien; — par Jean Perrot et Jeanne Le Boulicaud, de la paroisse de Sarzeau (juin 1724); — par Louis Le Dorz et Alanette Pierre, de la paroisse de Pluméliau; — par Julien Pelaud et Christine Vinouze, de la paroisse de Bains; — par Pierre Mabon et Jeanne Morice, de la paroisse de Peillac; — par Joseph Kerjan et Marguerite Le Fouillé, de la paroisse de Séglien; — par Vincent Payen et Yvonne Le Brien, de la paroisse de Questembert; — par Pierre Coléno et Élisabeth Le Molgat, de la paroisse de Sarzeau; — par Jacques Drapier et Louise Jaffray, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — par Georges Le Hen et Julienne Le Mitrec, des paroisses de Plumelin et de Camors (juillet 1724); — par Michel Louet et Marie Mahé, de la paroisse d'Arradon (août 1724); — par Nicolas Fleury et Marie Jarnier, de la paroisse de Peillac; — par Joseph Henrio et Marie Henrio, de la paroisse de Nostang (septembre 1724); — par Guillaume Mourault et Jeanne Gautier, de la paroisse d'Allaire; — par le sieur Vincent Quigneau et demoiselle Jeanne-Marie Selec, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — par François Le Vaillant et Louise Le Breton, de la paroisse de Malguénac; — par Marc Fontaine et Françoise Le Bihan, de la paroisse de Séglien; — par Louis Rivalain et Yvonne Le Hen, de la paroisse de Guidel; — par Nicolas Tréguier et Françoise Le Tellier, des paroisses de Silfiac et

de Cléguérec; — par Jean Crusy et Marguerite Roziquel, de la paroisse de Renac; — par Michel Mauvoisin et Perrine Grimaud, de la paroisse de Carentoir; — par Jean-Baptiste Danart et Perrine Macé, de la même paroisse (octobre 1724); — par Julien Le Boux et Perrine Duchesne, de la paroisse de Malansac; — par François Rouxel et Perrine Le Gouestre, de la paroisse de Sulniac (novembre 1724); — par Jean Le Calvé et Marie Luco, de la paroisse d'Arradon; — par François Le Calvé et Caroline Luco, de la même paroisse; — par François Le Hazif et Barbe Bohec, de la paroisse de Saint-Allouestre; — par Christophe Le Roy et Guillemette Le Borgne, de la paroisse de Redené; — par André Évain et Claude Le Méthéyer. de la paroisse de Noyal-Pontivy (décembre 1724); — par René Le Ny et Françoise Le Soliec, de la paroisse de Priziac; — par Jérôme Caignart et Marie Hervé, de la paroisse de Baud; — par Jean Le Louarne et Jacquette Cougan, de la paroisse de Mellionnec; — par Guy Rouxel et Guillemette Le Gouestre, de la paroisse de Sulniac; — par Joseph Le Tesson et Anne Le Bouédec, de la paroisse de Nostang; — par Pierre Le Mouel et Anne Guégan, de la paroisse de Berné; — par Julien Le Fraper et Julienne André, de la paroisse de Melrand; — par Jean Robic et Augustine Grouhaël, de la paroisse de Brech; — par Guillaume Blanchet et Jacquette Mahéas, de la paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas) de Rhuis (janvier 1725); — par Jean Le Page et Marie Kerville, de la paroisse de Plumelec; — par le sieur Julien Le Verger de Trémaudec et demoiselle Marie-Madeleine Le Thieis de Keraudren, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes; — par Joseph Julé et Élisabeth Le Pouer, de la paroisse de Baud; — par Thomas Stéphan et Anne Renan, de la paroisse de Groix; — par Marc Éveno et Jacquette Guilloteau, de la paroisse de Plouharnel; — par Vincent Guillerme et Jeanne Corolas, de la paroisse de Saint-Avé (février 1725); — par Jean Sébillet et Guillemette Mabon, de la paroisse de Peillac (mars 1725); — par Pierre Cotuan et Madeleine Le Luc, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer; — par Vincent Albin et Josèphe Le Gurun, de la paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas) de Rhuis; — par Charles Le Gurun et Louise Albin, de la même paroisse; — par Christophe Le Bourhis et Vincente Le Fur, de la même paroisse; — par Paul Le Gof, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer, et Vincente Le Boniquart, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — par François Fournier et Françoise Ribères, de la paroisse de Lorient (avril 1725); — par Julien Marzan et Marie Marzan, des paroisses d'Elven et de Plaudren (mai 1725); — par messire Jean-Baptiste de Carheil, chevalier, seigneur de Kermorault, de la paroisse d'Assérac, diocèse de Nantes, et demoiselle Andrée-Marie Gouyon, de la paroisse de Renac; — par Marc Éveno et Marie Pourchasse, de la paroisse de Plaudren; — par Joseph Roquet et Anne Loche, de la paroisse de Sixt; — par Jean Pichart et Perrine Corié, de la paroisse de Rieux; — par Jean Le Ny et Renée Guillard, de la paroisse de Plumelin (juin 1725); — par Julien Guillo et Guillemette Guilbéry, de la paroisse de Surzur (juillet 1725); — par Marie-Louis-Joseph de La Chenaye, chevalier, seigneur du Faux, et demoiselle Jeanne Rolland de Saint-Perran, des paroisses de Guégon et de Guéhéno; — par Jean Hiliaquer et Marie-Thérèse Bertho, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer (août 1725); — par François-Joseph de Kerjosse, chevalier, seigneur de Penhanguer, et demoiselle Marie Roland, des paroisses d'Arzano et de Guidel; — par Jérôme Jégat et Jeanne Le Ray, des paroisses de Noyal-Pontivy et de Naizin (septembre 1725); — par Vincent Guillout et Anne Le Puille, de la paroisse de Séglien; — par Jean Oger, de la paroisse de Sérent, et Jeanne Bonno, de la paroisse de Montertelot, diocèse de Saint-Malo; — par François Bonno et Anne Oger, des mêmes paroisses; — par Jérôme Gloux et Louise Cario, de la paroisse de Saint-Just; — par Jean Maignan et Marie Ruban, de la paroisse de Pluherlin; — par Julien Quelard et Perrine Sourget, de la paroisse de Saint-Martin; — par Guillaume Gautier et Julienne Le Petit, de la paroisse de Pleugriffet (octobre 1725); — par Guillaume Le Fur et Marguerite Le Pont, de la paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas) de Rhuis (novembre 1725); — par Pierre Le Bail et Anne Rigoussen, de la paroisse de Guidel; — par Laurent Brient et Marie Le Bourdiec, de la paroisse de Crach; — par Joachim Le Sant et Anne Le Clouérec, de la paroisse de l'Ile-d'Arz (décembre 1725); — par Pierre Nais et Jacquette Gailleron, de la paroisse de Molac; — par Yves Lenevé et Julienne Taquet,

des paroisses de Treffléan et de Sulniac (janvier 1726); — par Jean Le Carf et Marie Le Corre, de la paroisse de Ploërdut; — par Nicolas Le Goff et Élisabeth Le Fouillé, de la paroisse de Séglien; — par Louis Le Goff et Anne Le Fouillé, de la même paroisse; — par noble Joseph Le Flo de Trémelo, chevalier, seigneur de Boisdaly, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et demoiselle Anne-Reine de Pluvier, dame de la Ville-Martel, de la paroisse de Mohon, diocèse de Saint-Malo; — par Marc Tiffoche et Guillemette Le Normand, de la paroisse d'Ambon; — par Julien Rozelier et Perrine du Gué, de la paroisse de Crédin; — par Jean Cailloche et Jacquette Cailloche, de la paroisse de Carnac; — par Sébastien Boury et Anne Trégarot, de la paroisse de Sérent; — par Joseph Hervé et Perrine Cadic, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont (février 1726); — par Jean Guillemot et Marie Le Guet, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont (février 1726); — par Grégoire Le Toullec et Anne Le Quellec, de la paroisse de Quiberon (avril 1726); — par écuyer Antoine-Hyacinthe Mauduit, seigneur de Kerleau, et demoiselle Sébastienne Bigeaux, dame de Beaumont, des paroisses d'Hennebont et de Redon (mai 1726); — par Jean Guillemin et Yvonne Macé, de la paroisse de Malansac (juin 1726); — par Alain Jéhanno et Françoise Le Sayec, des paroisses de Pluméliau et de Naizin; — par Guy Gautier et Anne Marainne, de la paroisse de Crédin; — par Jean Marainne et Julienne Gautier, de la même paroisse; — par Jean Mahéo et Marguerite Le Calvé, de la paroisse d'Arradon (juillet 1726); — par Philippe Dauphin et Sébastienne Gombaud, de la paroisse de Caden; — par Jean Bulot et Jeanne Le Franc, de la paroisse de l'Ile-d'Arz; — par Jean Kervain et Yvonne Halbert, des paroisses de Theix et de Sulniac (août 1726); — par François Herveau et Jeanne Hocheau, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — par le sieur Julien Tifoche et demoiselle Guillemette Roudic, des paroisses d'Ambon et de Caudan; — par Alain Perono et Marguerite Le Fouillé, de la paroisse de Séglien; — par Pierre Couer et Louise Auffret, de la paroisse de Cléguérec; — par Colomban Robino et Françoise Le Guen, de la paroisse de Locminé (septembre 1726); — par Placide Lhermitte et Marguerite Loréal, de la paroisse de Bangor à Belle-Ile-en-Mer; — par Jean Le Gardien et Julienne Héno, de la paroisse d'Arradon; — par Julien Olivier et Mathurine Jouneau, de la paroisse de Glénac; — par Julien Gaudinet et Perrine Benoist, de la paroisse de Saint-Vincent; — par Jean Praud et Anne Socelain, de la paroisse de Carentoir (octobre 1726); — par Louis Jouanno et Brigitte Le Palmec, de l'île de Houat, paroisse de Saint-Goustan de Rhuis; — par Jean Le Gurun et Marie Le Palmec, des mêmes île et paroisse; — par François Bovin et Anne Guezay, de la paroisse de Carentoir; — par Pierre Ridant et Jeanne Touzé, de la paroisse de Sarzeau (novembre 1726); — par Vincent Le Gentilhomme et Jeanne Lambert, de la paroisse de Rieux; — par Joseph Le Corre et Louise Raoul, des paroisses d'Arzon et de Saint-Goustan de Rhuis (décembre 1726); — par Jean Pellard et Jacquette Peigner, des paroisses de Bains et de Brain; — par Jean Le Gallic et Jeanne Salaire, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — par Alexis Le Gouvello, chevalier, seigneur de Kerantré, de la paroisse de Crach, et demoiselle Marie-Guillemette-Jacquette du Botdéru, de la paroisse de Plumelin; — par Jean Cougoulès et Yvonne Jehano, des paroisses de Landévant et de Languidic; — par François Guillemin et Mathurine Lorgeoux, des paroisses de Remungol et de Plumelin; — par Pierre Fohano et Marie Teixier, de la paroisse de Molac; — par François Le Bourbasquet et Julienne Halbois, de la paroisse de Sulniac; — par Georges le Moyne et Marie Hervé, de la paroisse de Guégon; — par Jean Danet et Olive Le Moine, de la même paroisse; — par Julien Le Moing et Suzanne Le Querler, de la paroisse de Kervignac; — par Jean Méhat et Yvonne Jarnier, de la paroisse de Béganne; — par noble homme Joseph Offredic, sieur de Kerlierne, et demoiselle Jeanne-Louise Barizy, des paroisses de Noyal-Pontivy et de Locmalo (janvier 1727); — par Julien Olivier et Perrine Farault, de la paroisse de Guégon; — par Jean Mahé et Jeanne Coccadan, de la paroisse de Bains; — par Gildas Pédron et Guillemette Le Goueff, de la paroisse de Surzur; — par Pierre Raoul et Marguerite Dréan, des paroisses de Silfiac et de Séglien; — par Julien Lamoric et Simonne Le Cadic, de la paroisse de Guern; — par Guillaume Benoist et Marie Penhaleux, de la paroisse de Saint-Vincent; — par Louis Lestrat

et Louise Bellec, des paroisses de Pluméliau et de Melrand; — par Jean Le Melin et Marie Le Roch, de la paroisse de Séglien; — par Jean Giguet et Jeanne Le Franc, des paroisses de Malestroit et de Bohal; — par Jean Portanguin et Albine Le Bihan, de la paroisse de Plouhinec; — par Louis Kerneur et Olive Kerserho, de la paroisse de Plœmel; — par Pierre Le Tallec et Jeanne Corvest, de la paroisse de Languidic; — par Pierre Le Garrec et Yvonne Ruaud, de la paroisse de Baud; — par François Le Duc et Françoise Le Mitouart, de la paroisse de Surzur (février 1727); — par noble François de La Pierre, chevalier, seigneur baron de la Forest, de la paroisse de Languidic, et demoiselle Jeanne de Cornouaille, de la paroisse de Brest, diocèse de Léon (mars 1727); — par Jacques Gavier, de la ville et paroisse de Rennes, et Marie-Josèphe Verdier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — par noble Jacques-Marie-Louis du Bot, de la paroisse de Pluherlin, et demoiselle Marie-Josèphe du Cambout, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — par Yves Le Moing et Marie Ézeran, de la paroisse de Plœmeur; — par Maurice Montagner et Louise Le Moign, de la paroisse de Plœmeur; (avril 1727); — par Joseph Coleau et Michelle Robert, de la paroisse de Sixt (mai 1727); — par Marin Blanchart et Perrine Alain, de la paroisse de Langon (juin 1727); — par Pierre Alain et Anne Robert, de la paroisse de Rieux; — par François Le Galen et Marguerite Bandé, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer (juillet 1727); — par Ambroise Henrio et Perrine Cranic, de la paroisse de Pluneret; — par Clément Bertho et Françoise Loréal, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer; — par Me Denis Mutaud, de la paroisse de Plaudren, et demoiselle Perrine Vaillant, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (août 1727); — par Jacques Roland et Perrine Boulart, de la paroisse de Kervignac; — par Vincent Siphal et Louise Le Nevé, de la paroisse d'Ambon (octobre 1727); — par Antoine Le Gurun et Françoise Jouano, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis; — par Mathurin Joubeaux et Michelle Macé, de la paroisse de Bains; — par Julien Le Bœuf et Jacquette Huet, de la paroisse de Rieux; — par Jacques Clochon et Julienne Yaric, de la paroisse de Lanvaudan (novembre 1727); — par Olivier Olivier et Anne Olivier, de la paroisse de Brandérion; — par Joseph Dréan et Marie Rozo, de la paroisse de l'Ile-d'Arz; — par Pierre Laquitan et Marie Cadio, de la paroisse de Béganne; — par Jean Lefranc et Marie Thébaud, de la paroisse de l'Ile-d'Arz; — par Guillaume Thébaud et Guillemette Lefranc, de la même paroisse (décembre 1727); — par Julien Loget et Ambroisine Le Gal, de la paroisse de Sarzeau; — par François Le Roy et Jacquette Oursaut, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Jean Gouro et Marie Bloyet, de la paroisse d'Allaire; — par Alexandre Le Goff et Anne-Perrine Le Sergent, de la paroisse de Sauzon; — par René Hervé et Marguerite Fichaud, des paroisses de Quéven et de Redené; — par Armel Guyot et Marguerite Fablet, de la paroisse de Saint-Servant; — par Jacques Le Mée et Marie Le Mée, de la paroisse de Saint-Just; — par Jean Le Moël et Jeanne Robin, de la paroisse de Cléguérec; — par Guillaume Boueffart et Jeanne Maguero, de la paroisse de Péaule (janvier 1728). — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage entre : Thomas Guého et Julienne Couédro, de la paroisse de Questembert (juin 1723); — Mathurin Richart et Françoise Laurent, de la paroisse de Tréal (octobre 1723); — Mathurin Bedart et Julienne Luber, de la paroisse de Limerzel (novembre 1723); — Julien Guillaume et Marguerite Louil, de la paroisse de Guégon (décembre 1723); — Jean Jano et Jacquette Le Gourle, de la paroisse de Meslan; — Ambroise Nadec et Michelle Le Marouil, de la paroisse de Brech (janvier 1724); — Jean Chavaillart et Marguerite Bihouez, de la paroisse de Pleugriffet (février 1724); — Pierre Renaut, de la paroisse de Béganne, et Renée Texier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (octobre 1724); — Étienne de Bray et Claude Houguet, de la paroisse de Saint-Just (novembre 1725); — Yves Ézano, de la paroisse de Brech, et Anne Camaret, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (août 1726); — Vincent Robin et Françoise Plumel, de la paroisse de Redon (novembre 1726); — Jean Emeraud et Raulde Boulé, des paroisses de Quily et de Saint-Servant (décembre 1726); — Jacques Auger et Gabrielle Bernard, de la paroisse de Mellionnec (janvier 1727); — Jean Le Garrec et Louise Bardai, de la paroisse de Bubry (février 1727).

G. 320 (Registre). — In-folio. 300 feuillets, papier.

1728-1733. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes : Mathurin-René Alano, greffier. — Collation, par le Pape : du prieuré simple et régulier de Notre-Dame de la Piété-Rufflac, dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, au profit de R. P. dom Placide-Jacques Legault, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, ladite provision confirmée par lettres patentes du Roi (juin 1728) ; — du prieuré simple de l'Ile-d'Arz, ordre de Saint-Benoit, au profit de Georges Bocherel, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Benoit, en remplacement de Louis Maille, prêtre, résignataire en sa faveur ; — de l'église paroissiale de Croissanvec, au profit de Louis Le Gallo, prêtre, en remplacement de N. Cadoret, décédé (juillet 1728) ; — du prieuré de Lotivy dans l'*île* de Quiberon, au profit de Me François Boterel, sous-diacre du diocèse de Léon, en remplacement de Guillaume de Keralbault de Cardelan, résignataire (octobre 1728) ; — de l'église paroissiale de Glénac, au profit de Pierre Guéhennec, prêtre du diocèse ; — de l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, au profit de Claude Le Corff, prêtre du diocèse (février 1729) ; — de l'église paroissiale de Saint-Gouvry-Rohan, au profit de Jacques Plenier, prêtre, en remplacement de Guillaume Cobigo, décédé (mars 1729) ; — de l'église paroissiale de Sarzeau, au profit de Jean-Baptiste-Philippe Faron, prêtre du diocèse de Meaux, docteur en Sorbonne, en remplacement de Jean-Joseph Coutellier de Lilliers, résignataire (avril 1729) ; — de l'église paroissiale de Plouhinec, au profit de Jean Mainguy, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Vincent Mahé, décédé (août 1729) ; — de l'abbaye de Prières, ordre de Citeaux de la stricte observance, au profit de Jacques Nouel, prêtre, religieux profès dudit ordre, en remplacement de Melchior de Sérent, précédent abbé, résignataire (septembre 1729) ; — de l'église paroissiale de Lauzac, au profit de Jean Jagu, prêtre du diocèse (décembre 1729) ; — de l'église paroissiale de Plœmeur, au profit de Jean-Fleury Causer, prêtre du diocèse (septembre 1730) ; — du prieuré de Noglenec (Lauglenec) en l'*île* de Rhuis, ordre de Saint-Benoit, dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas, au profit de Louis de Villeneuve, clerc du diocèse de Sisteron (octobre 1730) ; — de l'église paroissiale de Cruguel-Billio, au profit de Pierre Le Carour, prêtre du diocèse ; — de l'église paroissiale de Mellionnec, au profit de René-Louis Le Pen, prêtre du diocèse (novembre 1730) ; — de l'église paroissiale de Tréal, au profit de Louis Cougan, prêtre du diocèse (février 1731) ; — de l'église paroissiale de Plougoumelen, au profit de Jean Menel, prêtre du diocèse (mars 1731) ; — de l'église paroissiale de Marzan, au profit de Jacques Pathelin, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Le Roux, résignataire (avril 1731) ; — de l'église paroissiale de Saint-Gilles-Hennebont, au profit de Mathurin Le Puillon, prêtre du diocèse, en remplacement de Claude Le Febvre de La Jaillerie, résignataire ; — du prieuré de Saint-Nicolas-des-Bois-sur-Blavet, au profit de Pierre Le Roy, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph-Joachim Porrée du Parc, chanoine et chantre de l'église cathédrale de Vannes, résignataire (juin 1731) ; — de l'église paroissiale de Bignan, au profit de Joseph Tanguy, prêtre du diocèse, en remplacement de Bonaventure du Boys, docteur en théologie, résignataire ; — de l'église paroissiale de Saint-Congard, au profit de Gilles Bocéno, prêtre du diocèse (août 1731) ; — de l'église paroissiale de Plumelin, au profit de Clément Le Caudrec, prêtre du diocèse, en remplacement de noble Me Joseph-Alexis de Kersalo, décédé (septembre 1731) ; — de l'église paroissiale de Saint-Allouestre, au profit de Jean Le Jeune, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph Tanguy, résignataire (novembre 1731) ; — de l'Abbaye-de-la-Joie, près Hennebont, ordre de Citeaux, au profit de Guillemette de Langle, religieuse professe dudit monastère, en remplacement de N. de Cilly, précédente abbesse, décédée (décembre 1731) ; — de l'église paroissiale de Pont-Scorff, au profit de Guillaume Thomas, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Salaun, décédé (août 1732) ; — de l'église paroissiale de Rieux, au profit de François-Abrugal Abhamon, prêtre du diocèse de Léon, en remplacement d'[Antoine] Moysan, décédé (septembre 1732) ; — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Trégomel, au profit de Guillaume Caradec, prêtre du diocèse (août 1733) ; — Collation, par l'évêque ou ses vicaires généraux : de l'église paroissiale de Plumergat, au profit de

Joseph Le Tallec, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Le Tallec, résignataire ; — de l'église paroissiale de Brech, au profit de René-Jérôme Pezron de Pélan, prêtre du diocèse, en remplacement de noble Me N. de Kerlenguy, résignataire (mars 1728) ; — de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Grandchamp, au profit de Louis-Marie de Pontval, clerc du diocèse de Nantes ; — de l'église paroissiale de Molac, au profit de François Tastart, prêtre, recteur de Larré, en remplacement de Me N. Jan, décédé (avril 1728) ; — de la chapellenie des Maillart, desservie en l'église paroissiale de Questembert, au profit de noble François-Augustin Le Métayer du Poulpry, clerc du diocèse (juillet 1728) ; — de l'église paroissiale de Pleucadeuc, au profit de Jérôme Hervouet de Ponvalon, vicaire perpétuel de l'église Sainte-Croix de Josselin, en remplacement de N. Tual, décédé (août 1728) ; — d'une archiprêtrise de l'église collégiale de Guémené, au profit de Me Pierre Le Gelloux, diacre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Mautauban, gouverneur, pour le Roi, des villes et citadelles de Nîmes, Alais et Saint-Hippolyte, maitre de camp du régiment de Picardie, et par Jean-Philippe Augié, curateur à la personne et aux biens d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France (septembre 1728) ; — de l'église paroissiale des Fougerêts, au profit de Guillaume Le Bouhellec, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Guérin, décédé (novembre 1728) ; — de l'église paroissiale de Quiberon, au profit de Pierre Blanchet, prêtre du diocèse, présenté par noble Jean-Joseph de Villeneuve, abbé de Saint-Gildas de Rhuis, en remplacement de N. Le Bouédec, décédé (décembre 1728) ; — de l'église paroissiale de Berric, au profit d'Yves Lorgeoux, prêtre du diocèse, en remplacement de René Paul, décédé ; — de l'église paroissiale de Plumelin, au profit de Joseph-Alexis de Kerpaën de Kersallo, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Augeneau, résignataire ; — de l'église paroissiale de Treffléan, au profit de Pierre Rozo, prêtre du diocèse, présenté par le Chapitre cathédral de Vannes, en remplacement d'Yves Le Viavant, décédé ; — de la chapellenie de Saint-Maudé, desservie en la chapelle du château de Kerrousseau, paroisse de Quéven, au profit de Louis de Coëtnours, prêtre du diocèse de Quimper, présenté par Jean de Kerpaën, chevalier, seigneur de Kersalo, en remplacement de Pierre-Jacques de Lépiney, résignataire (mars 1729) ; — de la chapellenie de Robeille, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de René Le Ray, clerc du diocèse de Nantes, en remplacement de Joseph Goullet, résignataire (avril 1729) ; — de l'église paroissiale d'Ambon, au profit de Jean-Pierre de Kersimon-Le Tenours, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Le Clerc, décédé ; — de la chapellenie de Cran, desservie en l'église paroissiale de Treffléan, au profit d'Yves Le Pichon, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Le Viavant, décédé ; — de l'église paroissiale de Crédin, au profit de Pierre du Fou, prêtre du diocèse de Léon (mai 1729) ; — de l'église paroissiale de Langon, au profit d'André Baleu, prêtre du diocèse de Paris, présenté par Henri Oswald de la Tour-d'Auvergne, archevêque comte de Vienne, abbé de Saint-Sauveur de Redon, en remplacement de Julien de la Sauldraye, décédé ; — de l'église paroissiale de Noyalo et chapellenie du Raquair, au profit de Sébastien Guého, prêtre du diocèse, présenté par le Chapitre cathédral de Vannes, en remplacement de Jacques Étoré, prêtre, décédé ; — de la chapellenie de la Sainte-Trinité, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Quistinic, au profit de Charles-Anne de Montigny, prêtre du diocèse (juin 1729) ; — de la chapellenie de Saint-Sébastien, desservie en l'église paroissiale de Brech, au profit de René-Jérôme Pezron de Penlan, recteur dudit Brech, présenté par Me Jérôme Blouet, notaire du duché de Rohan, en remplacement de Jean Jouny, précédent recteur, décédé (août 1729) ; — de l'église paroissiale de Carentoir, au profit de Pierre Hardy, prêtre du diocèse, en remplacement de René Jamoys, résignataire ; — de l'église paroissiale de Plumelec, au profit de René Jamoys, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Hardy, résignataire (septembre 1729) ; — de la chapellenie des Lorgeoux, desservie en l'église paroissiale de Plumelin, au profit d'Olivier Le Boulaire, prêtre du diocèse, présenté par Jean Lorgeoux, laboureur, en remplacement de Jacques Angenau, décédé ; — de la chapellenie fondée par Guillaume Étoré et desservie en l'église

paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, au profit de Jean Le Goff, diacre du diocèse, en remplacement de Jean Étoré, décédé (octobre 1729) ; — d'une archiprêtrise de l'église collégiale de Guémené, au profit d'André Tanguy, prêtre du diocèse, présenté par Constantin de Rohan, prince de Guémené, en remplacement de Vincent Herpe, prêtre, résignataire ; — de la chapellenie de Mouel, desservie en l'église paroissiale d'Arradon, au profit de Mathurin Le Puillon, prêtre, recteur de ladite paroisse, présenté par Thomas Le Mouel, en remplacement de François Bertho, décédé ; — de la chapellenie de l'hôpital de Vannes et prieuré de Saint-Nicolas, desservie en la chapelle dudit hôpital, au profit de Julien Le Boulhe, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean-Pierre Le Tenour de Kersimon, résignataire (novembre 1729) ; — de l'église paroissiale de Plœmel, au profit de Joseph-Pierre Le Breton, recteur de la paroisse de Plouharnel, en remplacement de Michel Guyot de la Guyocherie, décédé (décembre 1729) ; — de l'église paroissiale de Bangor à Belle-Ile-en-Mer, au profit d'Olivier Josse, prêtre du diocèse, en remplacement d'Henri Perier, décédé (janvier 1730) ; — de la chapellenie des Le Louédec, desservie en l'église paroissiale de Baden, au profit de Sébastien Rio, prêtre du diocèse, présenté par Olive Le Louédec, veuve Le Lein, en remplacement de François Séveno, décédé ; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale d'Erdeven, au profit de Joseph Kerserho, prêtre du diocèse, en remplacement de Grégoire Le Diraison, prêtre, décédé ; — de la chapellenie dite du Cormier, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Béganne, au profit de Pierre Barniquel, prêtre du diocèse, présenté par noble homme Pierre Évain, lieutenant des Eaux et Forêts, en remplacement de Julien-Jacques Lucas, résignataire ; — d'une chapellenie fondée en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, par missire Louis Chantrel, ancien recteur de la paroisse, au profit d'Yves Camper, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Pierre Renault, prêtre, décédé ; — de l'église paroissiale de Redon, au profit de Pierre Barniquel, prêtre originaire du diocèse, recteur de l'église Sainte-Croix de Nantes, en remplacement de Henri Guichard, prêtre, résignataire *causa permutationis* ; — de l'église paroissiale de Plouharnel, au profit de noble Mᵉ Alexis de Brochereul, recteur de Plaudren, en remplacement de Joseph-Pierre Le Breton, résignataire ; — de l'église paroissiale de Plougoumelen, au profit d'Olivier La Cornier, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Toumelot, décédé (mars 1730) ; — de l'église paroissiale de Malguénac, au profit de noble Mᵉ Gabriel-Claude de Boisgelin de Kersa, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de Joachim Le Guidart, décédé ; — de l'église paroissiale de Plaudren, au profit de Vincent Le Mézec, recteur de Belz, présenté par le Chapitre cathédral de Vannes, en remplacement d'Alexis Brochereul de Rosmoilien, résignataire ; — de l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, au profit de Guillaume Michelot, recteur de Saint-Gravé, en remplacement de Claude Le Corff, résignataire ; — de l'église paroissiale de Belz, au profit de Vincent Kerserho, prêtre du diocèse, en remplacement de Vincent Le Mézec, résignataire ; — des chapellenies de Saint-Maur et de Sixt, desservies en la chapelle de Sixt (Silz), paroisse d'Arzal, au profit de Jean-Joseph Launay, prêtre du diocèse, présenté par Louis-Marie du Poulpry, chevalier, seigneur marquis dudit lieu, Trébodinic, Kerven, Silx et Cosquat, en remplacement de Jean Naël, décédé ; — de l'église paroissiale de Cruguel-Billio, au profit d'Yves Le Garnec, prêtre du diocèse (avril 1730) ; — de l'église paroissiale de Riantec, au profit de Claude Le Febvre de la Jaillerie, vicaire perpétuel d'Hennebont, en remplacement de Barthélemy-Jacques Le Sénéchal de Saint-Maudan, décédé ; — de la chapellenie dite de Laurence, desservie en l'église paroissiale de Plaudren, au profit de Marc Le Jéloux, prêtre du diocèse, présenté par le recteur de Plaudren, en remplacement de Guillaume Le Chenays, décédé ; — de la chapellenie dite du Hayo, desservie en l'église paroissiale de Plaudren, au profit de Marc Le Jéloux, en remplacement de Pierre Pourchasse, décédé (mai 1730) ; — de la chapellenie de Saint-Marc, desservie en la chapelle de Notre-Dame du Cimetière, paroisse Saint-Gildas d'Auray, au profit de François Corlobé, prêtre du diocèse, présenté par messire Guillaume-Jules Goyon, chevalier, seigneur dudit lieu, Kercado, le Penhair et autres lieux, en remplacement de Pierre Corlobé, décédé (juin 1730) ; — de l'église paroissiale de

Baden, au profit de noble et discret missire Bonaventure du Boys, docteur en théologie, official et vicaire général du diocèse, recteur de la paroisse de Bignan, en remplacement de Claude Le Corff, décédé (juillet 1730); — de la chapellenie de Saint-Thuriau, desservie en l'église paroissiale de Plougoumelen, au profit de Joachim Le Maitour, clerc du diocèse, présenté par Sébastien Le Maitour, laboureur, en remplacement de Jean Toumelot, prêtre, décédé (octobre 1730); — de l'église paroissiale de Locmariaquer, au profit de Charles Le Bourdiec, prêtre du diocèse, présenté par Christophe-Louis-Turpin Crissé de Sansay, évêque de Nantes, abbé commendataire de Sainte-Croix de Quimperlé, en remplacement de Thomas Guidu, résignataire; — de l'église paroissiale de Quistinic, au profit de Charles-Anne de Montigny de Monplaisir, prêtre du diocèse, en remplacement de Thomas Guidu, résignataire; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Plouharnel, au profit de François Thomas, acolyte du diocèse, en remplacement de noble Mᵉ Joseph-Pierre Le Breton, résignataire; — de l'église paroissiale de Lanvaudan, au profit de Thomas Guidu, recteur de Quistinic, en remplacement de Pierre-Jacques de Lépiney, décédé (novembre 1730); — de l'église paroissiale de Lescouet, au profit de Grégoire Le Dily, prêtre du diocèse, en remplacement de François Calledan, résignataire; — de l'église paroissiale de Meucon, au profit de Marc Le Bihan, en remplacement de René Moitel, résignataire; — de la chapellenie des Blanchard, desservie en l'église sous-curiale de Saint-Perreux, paroisse de Saint-Vincent, au profit de Guillaume Briand, prêtre du diocèse, en remplacement de Michel Quinio, décédé; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Sérent, au profit de Mathurin Guillot, clerc du diocèse, présenté par Jean Fohanno, laboureur (mars 1731); — de la chapellenie de la Conception, desservie en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, au profit de François Guilloux, clerc du diocèse, présenté par le sieur Yves Abivin, marchand audit Vannes, abbé de la confrérie de Notre-Dame-de-la-Chandeleur; — de l'église paroissiale de Saint-Gravé, au profit de René Moitel, recteur de Meucon, en remplacement de Guillaume Michelot, résignataire (avril 1731); — de la chapellenie de Cancouet, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Saint-Gravé, au profit de Pierre Augrain, prêtre de l'église collégiale de Rochefort, diocèse de Vannes, présenté par Joseph de Castelan, chevalier, seigneur dudit lieu, Lamuse, Cancouet, Canquemart et autres lieux (mai 1731); — de la chapellenie dite de la Houssaye, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit d'Augustin Helligon, clerc du diocèse, présenté par messire Hilarion du Rocher, chevalier, seigneur du Lestier, Beaulieu etc., en remplacement de M. l'abbé de Querméno, *provost* de Guérande, décédé (juin 1731); — de l'église paroissiale de Saint-Tugdual, au profit de Louis Le Fichant, prêtre, en remplacement de René Le Borgne, résignataire (juillet 1731); — de l'église paroissiale de Noyalo, au profit d'Olivier La Cornière, recteur de Plougoumelen, présenté par le Chapitre cathédral de Vannes, en remplacement de N. Guého, décédé (septembre 1731); — de l'église paroissiale de Landaul, au profit de Mathurin Le Carour, recteur de Locoal, en remplacement de Joseph Le Guen, décédé (novembre 1731); — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, au profit de Charles-Julien Quatrevant, clerc du diocèse, en remplacement de N. Robinet, décédé; — de l'église paroissiale de Pluvigner, au profit de noble et discret Claude Lefebvre de la Jaillerie, recteur de Riantec, en remplacement de Benoit Guidon, décédé; — de l'église paroissiale d'Elven, au profit de Louis Bonnard, recteur de Saint-Nolff, en remplacement de Louis Bernard, résignataire (janvier 1732); — de l'église paroissiale de Locoal, au profit de François Le Rieux, prêtre du diocèse, en remplacement de Mathurin Le Carour, résignataire (février 1732); — d'une archiprêtrise de l'église collégiale de Guémené, au profit de René Guilloux, diacre du diocèse, présenté par le prince Constantin de Rohan, capitaine des vaisseaux du Roi, en remplacement d'André Tanguy, décédé; — de l'église paroissiale des Fougerêts, au profit de Mᵉ Jean-Augustin Aubin de la Fontaine, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Le Bouhelec, résignataire; — de la chapellenie dite de Saint-Jacques, desservie en l'église Saint-Gildas d'Auray, au profit de noble Mᵉ Jean-Joseph Boutouillic, chanoine de Vannes, présenté par Guillaume-François Boutouillic, seigneur de Ker-

gonan et de la Porte, conseiller du Roi au présidial de Vannes, en remplacement de Raymond Le Gril, décédé (mars 1732); — de la chapellenie des Blanchard, desservie en l'église sous-curiale de Saint-Perreux, paroisse de Saint-Vincent, au profit de Bernard Hallier, prêtre du diocèse, en remplacement de Michel Quinio, décédé (juillet 1732); — de la chapellenie de Trévalinet, desservie en l'église paroissiale de Cruguel-Billio, au profit de Mathurin Séné, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Le Quenderff, prêtre, décédé (septembre 1732); — de l'église paroissiale de Grandchamp, au profit de noble et discret Claude-Vincent Cillart de Kerampoul, recteur de Noyal-Pontivy, en remplacement de François Le Dréan, décédé (décembre 1732); — de la chapellenie de la Madeleine-du-Loc, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse Saint-Gildas d'Auray, au profit de Louis-Joseph Leroux, clerc du diocèse, en remplacement de Hyacinthe Le Livec, résignataire; — de l'église paroissiale de Baden, au profit de Jacques Patelin, en remplacement d'Olivier Le Drogo, résignataire; — de la chapellenie de Bocudon, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de François Tayart de la Fontaine, présenté par noble homme Julien-Louis Tayart, sieur de Launay, négociant au port de Redon, propriétaire et possesseur de la maison de Bocudon (janvier 1733); — de l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, au profit de François Le Moing, recteur paroissial de Pontivy, en remplacement de noble Me Claude-Vincent Cillart de Kerampoul, résignataire; — de l'église paroissiale de Pontivy, au profit de noble Me Pierre-Paul du Fou, recteur de la paroisse de Crédin, en remplacement de François Le Moing, résignataire; — de la chapellenie de Saint-Thuriau, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Plougoumelen, au profit de Guillaume Perennès, prêtre du diocèse, présenté par Sébastien Le Méthour, laboureur, en remplacement de Joseph Le Méthour, clerc, décédé (février 1733); — de l'église paroissiale de Crédin, au profit de Joseph Mat, recteur paroissial de Sainte-Croix de Josselin, en remplacement de noble Me Pierre-Paul du Fou; — de la chapellenie dite de Sainte-Barbe ou de la Furtrie, desservie en l'église paroissiale de Redon, au profit de Jean Pasquier, prêtre du diocèse, présenté par écuyer Antoine Mauduit, sieur de Kerleau, époux de Scolastique Bigeaud, en remplacement de noble Me Guillaume-Jacques Bigeaud, résignataire (mars 1733); — de la chapellenie de Sainte-Suzanne, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Sérent, au profit de Jean Prodhomme, prêtre du diocèse, présenté par écuyer Pierre Colobel, seigneur de Trémeur, Joachim Methayer, tisserand, François Trégarot et François Guyot, laboureurs, en remplacement de Simon Peréno, décédé; — de l'église paroissiale d'Inguiniel, au profit de noble Me Joseph-François du Botderu, prêtre du diocèse, en remplacement d'Augustin de Robien, décédé; — de la chapellenie des Cinq-Plaies, desservie en la chapelle domestique du château de Penhoët, paroisse de Grandchamp, au profit de Jacques Ruquet-Dorveau, clerc du diocèse, présenté par messire Philippe-François Blévin, chevalier, seigneur de Penhoët, en remplacement de François Le Dréan, prêtre, décédé; — de l'église paroissiale de Locmaria en Belle-Ile, au profit de Gilles Jégat, prêtre du diocèse, en remplacement de Michel Jégo, décédé (avril 1733); — de l'église paroissiale d'Inzinzac, au profit de noble Me René-André Bolle, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Tanguy, décédé; — de l'église paroissiale de Saint-Laurent, au profit de Jean-Julien Le Garlantezec, prêtre du diocèse de Rennes, présenté par messire Paul-Esprit-Marie de La Bourdonnaye, chevalier, seigneur comte de Blossac, président à mortier au parlement de Bretagne, en remplacement de Jean Tastart, résignataire (mai 1733); — de l'église paroissiale de Lauzac, au profit de Jean-Marie Le Luel, diacre du diocèse, en remplacement de Jean Jagu, résignataire; — du prieuré de Saint-Jean, desservi en la chapelle domestique du château de Rochefort, paroisse de Pluherlin, au profit de François de Braye, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté au nom des héritiers mineurs de défunt messire Julien-François de La Lande-Quercadio, chevalier, seigneur comte de Rochefort, en remplacement de Pierre Le Pelletier, décédé; — de l'église paroissiale de Lesbin-Pont-Scorff, au profit de Maurice Badezet, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Thomas, décédé (juin 1733); — de la chapellenie de Trégarais du Portal, desservie en la chapelle de Trégarais, paroisse de Sixt, au profit de Jean-François-Chrysostome Le Breton de la Paquerais, diacre du

diocèse, présenté par messire Bernard-Louis du Bouexic; chevalier, seigneur de Pinieux, en remplacement de Jean Thomas, prêtre, décédé (septembre 1733). — Collation, par frère Vincent Janotin, ministre de la maison de Notre-Dame de Rieux, ordre de la Sainte-Trinité, du prieuré de Saint-Julien de Cadoudal, au profit de R. F. Paul Hardy, prêtre, religieux profès du dit ordre, présenté par dame Guyonne-Scolastique Brians, veuve communière et donatrice de messire Amador-Jean-Baptiste du Guémadeuc, en son vivant lieutenant pour le Roi aux quatre évêchés de la haute Bretagne, gouverneur de la ville et château de Saint-Malo, en remplacement de frère Joseph Traouez, résignataire (novembre 1728).—Provision, par Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire de Saint-Gildas de Rhuys, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, du prieuré simple de Saint-Guenhaël, paroisse de Caudan, en faveur de François de Castellane, prêtre du diocèse de Gap, chanoine de l'église cathédrale de Beauvais, en remplacement de Pierre de Villiers, religieux profès du susdit ordre, décédé (avril 1729); — par Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, de l'église paroissiale d'Ambon, au profit de Sébastien-Toussaint Le Borgne de Kermorvan, prêtre du diocèse de Léon, présenté par l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis, en remplacement de N. Le Clerc, décédé (juillet 1729); — par Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire de Saint-Gildas de Rhuis, du prieuré de Loglenec ou de Saint-Nicolas du château, *île de Rhuis*, au profit de Louis de Villeneuve, clerc tonsuré du diocèse de Sisteron, en remplacement de Guillaume du Cambout, évêque de Tarbes, décédé (août 1729); — par Louis-Jacques du Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, de la chapellenie de Saint-Louis, desservie tant en l'église de Noyal-Pontivy que dans celle de Pomeleuc, au profit de Jean Lorand, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par les héritiers de Louis Chantrel, fondateur de la dite chapellenie; — par le même, de l'église paroissiale de Plœmeur au profit de Jean-Fleury Le Causer, prêtre du diocèse de Vannes, nommé par le Pape, nonobstant l'opposition de l'Ordinaire (mars 1731); — par le même, de l'église paroissiale de Tréal, au profit de Louis Cougan, prêtre du diocèse de Vannes, nommé par le Pape, nonobstant l'opposition de l'Ordinaire (octobre 1731). — Provision d'un canonicat en l'église cathédrale de Vannes : au profit de Claude Bossard, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement d'Eugène de Trévelec, décédé (avril 1729); — au profit de noble Me Anne-Michel de Langle de la Boulaye, diacre du diocèse, en remplacement d'Augustin de Langle, prêtre, chantre de l'église cathédrale de Vannes, résignataire (août 1729); — au profit d'Antoine-Joseph Thorame, prêtre du diocèse d'Arles (mars 1730). — Collation d'un canonicat en l'église collégiale Notre-Dame-de-la-Fosse de Guémené, au profit de Vincent Herpe, archiprêtre de la dite collégiale, en remplacement d'Henri Le Coustumer, décédé (août 1729). — Nomination, par l'Évêque, de Me Joseph Lucas, prêtre du diocèse, aux fonctions de vice-promoteur de l'officialité de l'évêché de Vannes (août 1731). — *Item*, par le même, aux fonctions de vice-gérant de la dite officialité, de Raymond Jean Alano, docteur en Sorbonne, recteur de la paroisse Saint-Patern (février 1732). — Provision par le même, d'une charge de vicaire-général du diocèse, au profit de noble Me Jean-Baptiste-Philippe Faron, recteur de la paroisse de Sarzeau. — Nomination, au même emploi, d'Olivier Le Drogo, prêtre, recteur de la paroisse de Baden (décembre 1732). — Fondation : par messire Joseph Évenas, recteur de la paroisse de Plomeur, diocèse de Quimper, de 12 messes par an en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay (novembre 1728); — par Pierre Thérault, sieur des Abays, héritier de défunt Louis Thérault, sieur de Queneleuc, vivant prêtre de la communauté de Questembert, d'une messe hebdomadaire à célébrer dans la chapelle de Kerdrin joignant l'église paroissiale du dit Questembert (décembre 1729); — par demoiselle Françoise Mahé, d'un obit annuel de 3 grand'-messes, vêpres, nocturnes et autres offices, en l'église collégiale de Rochefort, paroisse de Pluherlin, moyennant 6 l. de rente annuelle (mai 1731); — par Joseph Le Digot, d'un service annuel à célébrer, le 19 mars, par MM. les prêtres de Pluherlin-Rochefort (septembre 1731); — par Arthur Pourchasse, laboureur, du village de Cambrigo, trève de Monterblanc, paroisse de Plaudren, d'une messe mensuelle à célébrer en l'église du dit Monterblanc (avril 1732); — par Louis Lemère, laboureur, d'un service annuel en l'église paroissiale de Pluvigner, moyennant la

somme de 200 l. (avril 1733). — Donation, par haut et puissant messire François-Joseph Le Meilleur, chevalier, seigneur de Larré, conseiller du Roy en tous ses Conseils, président à mortier au parlement de Bretagne, d'une maison et planche de jardin, aux religieuses du Père-Éternel de Vannes (janvier 1731). — Testament de Julienne Évanno, de la paroisse de Brandérion; — de N. Le Houre (?), du village de Bel-Orient, de la trève de Saint-Jean-des-Marais, paroisse de Rieux (avril 1728); — de messire Balthasar-François Le Bel, prêtre (de la paroisse de Questembert); — de missire Joseph Guymart, prêtre, recteur de la trève de Saint-Dyomart (Saint-Guyomard), paroisse de Sérent (octobre 1728); — de Me Olivier Kermasson, ci-devant procureur au présidial de Vannes, demeurant près le carroir du Lion-d'or, paroisse Saint-Patern, faubourg de Vannes (novembre 1729); — de Jean Tual, laboureur, de la paroisse de Questembert (décembre 1730); — de missire Mathurin Le Carour, recteur de la paroisse de Landaul (août 1733). — Confirmation, par Pierre Chantrel, demeurant en la ville close de Josselin, paroisse Notre-Dame-du-Roncier, diocèse de Saint-Malo, de la présentation par lui faite de la chapellenie de Saint-Louis, desservie en l'église paroissiale de Pontivy, au profit de missire Yves Camper, nonobstant la révocation d'icelle qu'il confesse avoir souscrite, en état d'ivresse, à l'instigation de plusieurs membres de sa famille (décembre 1730). — Indult accordant à Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire de Saint-Gildas de Rhuis, la faculté de conférer, pendant 5 années consécutives, tous les bénéfices dépendant de la dite abbaye. — Lettres patentes du Roi, permettant l'exécution du dit indult (août 1732). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente : au profit de Pierre Boury, séminariste à Vannes, par François Boury, laboureur, et Marie Le Bourge, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Abraham; — au profit d'Yves Michel, clerc tonsuré, par Julien Michel et Julienne Guyot, ses père et mère, de la paroisse de Sérent; — au profit de Vincent Jouino, séminariste à Vannes, par Olivier Jouino, laboureur, de la trève de Gueltas, paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de François Gouyon, séminariste à Vannes, par Jean Gouyon, cloutier, et Renée Le Fol, ses père et mère, de la paroisse de Questembert; — au profit de Pierre Burban, séminariste à Vannes, par Joseph Burban, menuisier, de la paroisse de Larré; — au profit de Jean Caro, séminariste à Vannes, par Claude Caro, de la paroisse de Naizin; — au profit de Jérôme Guillo, séminariste à Vannes, par Yves Guillo, son frère, laboureur, de la paroisse de Cléguérec; — au profit de Joseph Le Vielle, par demoiselle Perrine Le Vielle, sa sœur, de la paroisse de Sixt; — au profit d'Yves Gloux, séminariste à Vannes, par Julien Gloux, son père, laboureur, de la paroisse de Guern; — au profit de René Le Diberder, séminariste à Vannes, par Yves Le Diberder, laboureur, de la paroisse de Guern; — au profit de Louis Le Vol, séminariste à Vannes, par Jean Le Vol, son père, cordonnier, du bourg trévial de Saint-Nicolas-des-Eaux, paroisse de Pluméliau; — au profit de Julien Rollando, séminariste à Vannes, par Jean Rollando, son frère, de la paroisse de Cléguer; — au profit de Jean Hellegouarch, séminariste à Vannes, par René Hellegouarch, de la paroisse de Lanvaudan; — au profit de Mathurin Le Moyne, séminariste à Vannes, par écuyer François Le Moyne, seigneur de Kerourin, et dame Mathurine Profit, ses père et mère, de la paroisse de Ploërdut; — au profit de Vincent Le Clainche, séminariste à Vannes, par Guillaume Le Clainche, son père, laboureur, de la paroisse de Surzur; — au profit de François Hervé, séminariste à Vannes, par Jean Hervé, son frère, laboureur, de la paroisse de Saint-Nolff; — au profit de Joseph Véniart, séminariste à Vannes, par missire Jacques Quelart, son oncle, prêtre, de la paroisse de Noyal-Muzillac (février 1728); — à son profit par Joseph Le Piniec, séminariste à Vannes, héritier de Maury Le Piniec et de Marie Le Brigand, ses père et mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse d'Arradon; — au profit de Michel Landevic, séminariste à Vannes, par Jeanne Évano, sa mère, veuve de Michel Landevic, de la paroisse de Quistinic; — au profit de Pierre Le Roux, séminariste à Vannes, par Toussaint Le Roux, son père, laboureur, de la paroisse de Melrand; — au profit d'Olivier Guiguen, par autre Olivier Guiguen et Jacquette Le Bouédec, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Joseph Harcouet, par autre Joseph Harcouet et Guillemette Bégaud, ses père et mère, laboureurs, de

la paroisse de Ruffiac ; — au profit de Vincent Le Pironnec, séminariste à Vannes, par François Le Pironnec, laboureur, et Guillemette Le Porreau, ses père et mère, de la paroisse d'Ambon ; — au profit d'Alain Auffredo, par Guillaume Auffredo, son père, ménager, de la paroisse de Moustoir-Radenac (Moustoirac) ; — au profit de Marc Perodo, séminariste à Vannes, par Perrine Le Goueff, veuve de Jacques Perodo, sa mère, femme de labeur, de la paroisse de Noyalo ; — au profit de Jean Le Moël, par René le Moël et Anne Le Bihan, de la trève de Saint-Thuriau, paroisse de Noyal-Pontivy ; — Au profit de Joseph Choblet, séminariste à Vannes, par Pierre Choblet, architecte et entrepreneur des ouvrages du Roi, et demoiselle Julienne Bodo, son épouse, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer ; — au profit d'Alain-Nicolas Le Penmelen, par François Le Penmelen et Jeanne Leannec, ses père et mère, de la paroisse de Langoëlan ; — au profit de Julien Rohel, séminariste à Vannes, par Marie Fourden [sa mère] veuve d'autre Julien Rohel, de la paroisse de Plumelec ; — au profit d'Yves Morgan, séminariste à Vannes, par Alain Morgan, laboureur, de la paroisse de Séglien ; — au profit de Jean-Thomas de la Marque, séminariste à Vannes, par Mᵉ Jean de la Marque, son père, procureur en la cour et sénéchaussée d'Hennebont ; — au profit de Jean Le Digabel, séminariste à Vannes, par autre Jean Le Digabel, son père, laboureur, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Julien Grimaud, séminariste à Vannes, par Joseph Grimaud, son frère, laboureur, du village de la Chapelle-Gaceline, paroisse de Carentoir ; — au profit de Pierre Gabriel, par honorables gens Alexis Gabriel et Mathurine Rollando, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — au profit d'Alexis Bureau, séminariste à Vannes, par demoiselle Marguerite Sené, sa mère, veuve de Mᵉ Ignace Bureau, notaire et greffier de la vicomté de Trégranteur, de la paroisse de Guégon ; — au profit de Jacques Guillo, séminariste à Vannes, par Jean Guillo, son père, architecte, de la paroisse de Péaule ; — au profit de Nicolas Cadio, séminariste à Vannes, par François Cadio, cloutier, et Guillemette Jouan, ses père et mère, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin ; — au profit de François Le Gallic, séminariste à Vannes, par Perrine Mahéo, veuve de Louis Le Gallic, sa mère, et Jean Le Gallic, son frère, de la paroisse de Surzur ; — au profit de Louis Hellec, séminariste à Vannes, par Marguerite Éven, veuve de François Hellec, sa mère, de la paroisse de Crach ; — au profit de Louis Pobéguin, séminariste à Vannes, par Julienne Guégan, veuve de Jean Pobéguin, sa mère, de la paroisse de Mendon ; — au profit de Joseph-Augustin Savine, séminariste à Vannes, par Mᵉ Joseph Savine, sénéchal de la juridiction de Coignac (Cohignac), et demoiselle Perrine Grayo, ses père et mère ; — au profit de Vincent Le Cadre, séminariste à Vannes, par François Le Cadre, son père, de la paroisse Saint-Patern du dit Vannes ; — au profit de Jean Le Ridant, séminariste à Vannes, par Yves Le Ridant, son père, laboureur, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Jacques Bleu, séminariste à Vannes, par Marie Teixier, veuve de Jean Bleu, sa mère, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — au profit de Joseph Rio, séminariste à Vannes, par Mathieu Rio, son père, de la paroisse de Crach ; — au profit de Vincent Guého, séminariste à Vannes, par Jean Guillas, laboureur, de la paroisse de Plumergat (mars 1728) ; — au profit de Vincent Lucas, sieur de la Haye, maitre-ès-arts de la faculté de Sorbonne, étudiant en théologie à la dite faculté, par Jean-Baptiste Lucas, sénéchal du comté de Largouet et baronnie de Lanvaux, et demoiselle Marguerite Vallet, ses père et mère, demeurant rue des Duchesses, en la ville close de Vannes, paroisse Saint-Pierre ; — au profit d'Alain Rolland, par Mathieu Rolland, son frère, laboureur, de la paroisse de Bieuzy ; — au profit d'Antoine de la Pierre, étudiant au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, par messire François de La Pierre, chevalier, seigneur, de la Forest, Saint-Nouan et autres lieux, son frère, conseiller du Roi en ses Conseils, grand-maitre, grand-veneur, enquesteur général et réformateur des Eaux, Bois et Forêts de France au département de Bretagne (avril 1728) ; — au profit de Michel de Langle-Laboulaye, étudiant en Sorbonne, demeurant au collège de Saint-Sulpice à Paris, par messire Claude-Marie de Langle, chevalier, seigneur de la Boulaye, Couëtuhan et autres lieux, son frère, conseiller au parlement de Bretagne, demeurant en son manoir noble de Kerdréan, paroisse de Naizin (mai 1728) ; — au profit de Jean Prodhomme,

étudiant en théologie à Vannes, par Pierre Prodhomme et Jeanne Legrand, ses père et mère, de la paroisse de Sérent (septembre 1728); — au profit de Claude Le Drogo, par Jean Le Drogo, son père, de la paroisse de Plélauff; — au profit d'Yves-Henri Desgrets, par noble homme Yves Desgretz, sieur de Kerescan, et demoiselle Louise de Trémaudan, ses père et mère, de la paroisse de Plenée (Plenée-Jugon), diocèse de Saint-Brieuc (octobre 1728); — au profit de Jacques-Philippe Le Sergent, par Charles-Thomas-Nicolas Lhermitte, Charles Conan et autres, de la paroisse de Locmaria à Belle-Ile-en-Mer (novembre 1728); — au profit de Jean Triffen, étudiant à Vannes, par honorables gens Thomas Triffen et Mathurine Le Bauzec, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — au profit de Maurice Poullic, séminariste à Vannes, par Tudy Poullic, pêcheur, de l'île de Groix, paroisse Saint-Tudy; — au profit de François Le Vaillant, par Aignan Le Vaillant, son père, laboureur, de la trève de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec; — au profit d'Alain Guillevic, séminariste à Vannes, par François Guillevic, son oncle, de la trève du Perret, paroisse de Silfiac (mars 1729); — au profit de Guillaume Le Tourneur, séminariste à Vannes, par noble homme Guillaume Le Tourneur, son père, de l'île de Groix, paroisse de Loctudy; — au profit de Guillaume Courtet, par Jean Courtet, son père, de la paroisse de Cléguer; — au profit de Jean Thomazo, séminariste à Vannes, par Pierre Thomazo, son père, laboureur, de la paroisse de Larré; — au profit de Pierre Mahieux, séminariste à Vannes, par Vincent Mahieux, son père, de la paroisse de Questembert; — au profit de Julien Brohand, séminariste à Vannes, par Jacques Brohand, son père, laboureur, de la paroisse de Questembert; — au profit de Jean Roux, séminariste à Vannes, par Jean Roux, son père, laboureur, de la paroisse de Béganne; — au profit d'Augustin-Michel Launay, séminariste à Vannes, par Tanguy Pocard, son beau-frère, laboureur, de la paroisse de Pleugriffet; — au profit de Pierre de Lentivy, séminariste à Vannes, par écuyer Jacques de Lentivy, sieur de Kerleau, son père, veuf de Louise Le Marec, dame de Kerleau, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — au profit de Julien Paul, séminariste à Vannes, par Guillaume Paul, son père, laboureur, de la paroisse de Noyal-Muzillac (mars 1729); — au profit de Mathurin Le Viquel, séminariste à Vannes, par Pierre Le Viquel, son père, marchand, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — au profit de Guillaume-Pierre de Lespiney, séminariste à Vannes, par messire Pierre de Lespiney, sieur du Sacz, conseiller du Roi et son procureur au siège de l'amirauté et maréchaussée de Vannes, subdélégué de M[gr] l'Intendant au département du dit Vannes, et dame Anne Nouvel de Glavignac, ses père et mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — au profit d'Alain Le Roux, séminariste à Vannes, par Julienne Gicquello, sa mère, veuve d'Alain Le Roux, vivant notaire et procureur de la juridiction de la Grignonays, de la paroisse des Fougerêts; — au profit de Guillaume Jéro, séminariste à Vannes, par Jean Jéro, son père, laboureur, de la paroisse de Moustoir-Radenac (Moustoirac); — au profit de Jean Fravalo, séminariste à Vannes, par Louis Fravalo, son père, laboureur, de la paroisse de Plougoumelen; — au profit de Julien Dugay, séminariste à Vannes, par Louise Pierres, veuve de Simon Dugay, sa mère, de la paroisse de Bieuzy; — au profit de Jacques Fraval, séminariste à Vannes, par demoiselle Louise Cadoux, veuve de M[e] Olivier Fraval, sa mère, du bourg de Quelven, paroisse de Guern; — au profit d'Augustin Guillaume, séminariste à Vannes, par Guillemette Le Bourhis, veuve de Mathurin Guillaume, sa mère, du bourg de Quelven, paroisse de Guern; — au profit de Claude Largouet, séminariste à Vannes, par Jacquette Guilloux, veuve de Julien Largouet, sa mère, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Jean Chrysostome Le Breton, par noble homme Jean Le Breton, sieur de L'Épine, son père, de la paroisse de Comblessac, diocèse de Saint-Malo; — au profit d'Alexis Rouxel, séminariste à Vannes, par noble homme Mathurin Maubée, sieur de la Houssaye, alloué de la juridiction du comté de Rochefort; — au profit de Jean Since, séminariste à Vannes, de la ville et paroisse de Brest, par dame Anne Minport, veuve de M[e] Jean-Pierre Gautier, vivant greffier au siège royal de Brest; — au profit d'Yves Le Portz, séminariste à Vannes, par Jeanne Le Portz, veuve d'Henri Le Portz, sa mère, de la paroisse d'Erdeven; — au profit de Pierre-Augustin Garnier, par demoiselle Marie

Gourdy, veuve du sieur Jean Garnier, sa mère, de la paroisse de Moréac; — au profit de François Le Floch, séminariste à Vannes, par Augustine Cadoux, veuve de Jean Le Floch, sa mère, marchande, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — au profit de François Le Blanc, séminariste à Vannes, par François Le Blanc et Gillette Le Gal, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Servant; — au profit de Jean Desnos, séminariste à Vannes, par missire Mathurin Trévelo, curé de la trève de Trégranteur; — au profit de Barthélemy Bureau, séminariste à Vannes, par demoiselle Marguerite Séné, sa mère, veuve de Mᵉ Ignace Bureau, vivant greffier de la vicomté de Trégranteur, de la paroisse de Guégon; — au profit d'Yves Olivier, séminariste à Vannes, par Marin Olivier et Louise Le Gal, ses père et mère, marchands de draps, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Guillaume Le Joubioux, séminariste à Vannes, par Noël Le Joubioux, son père, laboureur, de la paroisse de Surzur; — au profit de René Le Ridant, séminariste à Vannes, par Jeanne Haze, veuve de Pierre Le Ridant, sa mère, femme de labeur, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Bertrand Ruaud, séminariste à Vannes, par Sébastien Ruaud, son père, laboureur, de la paroisse de Saint-Patern-lès-Vannes; — au profit de Mathurin Lorgeoux, séminariste à Vannes, par Guillaume Lorgeoux et Perrine Riguidel, ses père et mère, laboureurs, de la paroisse de Plumergat; — au profit de Bertrand Le Bourcier, séminariste à Vannes, par Alain Le Bourcier, son père, marchand, du bourg trévial de Saint-Nicolas-du-Tertre, paroisse de Ruffiac (mai 1729); — au profit de René-André Bollé, sieur de Kerbernard, étudiant au séminaire de Saint-Clément de Nantes, par dame Charlotte du Tinier, sa mère, veuve d'écuyer Abel Bolle, sieur de la Voye, demeurant au monastère des religieuses de la Charité, paroisse Saint-Salomon de Vannes; — au profit de Louis Deriano, séminariste à Vannes, par Jean Deriano, son père, laboureur, de la paroisse de Plumelin (juin 1729); — à son profit par François Arz, héritier de Mᵉ Julien Arz, sieur de Trémeret, son père, vivant avocat à la cour, de la paroisse d'Ambon (août 1729); — à son profit par Jean-Louis Gouyon, demeurant au manoir noble de Kercadio, paroisse d'Erdeven; — au profit de Jean-Marie Le Hellaye, séminariste à Vannes, par demoiselle Marie Le Gros, veuve de Mᵉ Jean Le Hellaye, vivant notaire du duché de Rohan, sa mère, marchande, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy (septembre 1729); — au profit de Guy-Charles Le Franc, séminariste à Vannes, par le sieur Jean Le Franc, son père, de la paroisse de Séné; — au profit de Jean-Baptiste Le Maignan, séminariste à Vannes, par dame Anne-Nicole Le Maignan, dame de Kerangat, veuve de Jean-Baptiste Le Maignan, sa mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Radenac; — au profit de Pierre Gillet, séminariste à Vannes, par Pierre Gillet, ménager, son père, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — au profit de Julien Cato, séminariste à Vannes, par Marie Jacob, sa mère, de la paroisse de Plœren; — au profit de Nicolas Baudet, séminariste à Vannes, par autre Nicolas Baudet, son père, laboureur, de la paroisse de Camors; — au profit de Jacques Coron, séminariste à Vannes, par François Coron, son frère, maître chirurgien, du bourg paroissial de Péaule, et demoiselle Jeanne Orgebin, son épouse (février 1730); — au profit de Joseph Tiffoche, séminariste à Vannes, par demoiselle Jeanne Arz, veuve de noble homme Yves Tiffoche, sa mère, du bourg de Pénerf, paroisse d'Ambon; — au profit de Jean Conan, par Anne Travel, veuve de Vincent Conan, sa mère, et Mathurin Travel, son grand-père, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — au profit d'Augustin Lestrat, séminariste à Vannes, par Alexis Lestrat et Marie Guégan, ses père et mère, gens de labeur, de la paroisse de Pluméliau; — au profit de Louis Le Dain, séminariste à Vannes, par honorables gens Alain Le Dain et Perrine Le Nair, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — à son profit par Joseph Le Bourdat, séminariste à Vannes, autorisé par ses père et mère, sur le revenu d'une chapellenie lui appartenant et desservie au bourg paroissial de Noyal-Muzillac; — au profit de Guillaume Le Bras, séminariste à Vannes, par Henri et François Le Bras, ses frères, de la paroisse de Baud; — au profit de Vincent Guilbery, séminariste à Vannes, par Vincente Mahé, veuve de René Guilbery, sa mère, femme de labeur, de la paroisse de Sarzeau; — à son profit par Pierre Le Bihan, séminariste à Vannes, de la paroisse de Béganne; — au profit de Georges Nédelec, séminariste à

Vannes, par Marguerite Guiguen, veuve de Georges Nédelec, sa mère, et Olivier Nédelec, un de ses frères, de la paroisse de Pluméliau; — au profit de Jacques Moreau. séminariste à Vannes, par Anne Le Boulhic, sa mère, veuve du sieur Julien Moreau, vivant maitre orfèvre, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — au profit de Julien Le Guyader, séminariste à Vannes, par Louis et Pierre Le Guyader. de la paroisse de Melrand; — au profit de Guillaume Terrien, par autre Guillaume Terrien, son oncle et curateur, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, sur le revenu de biens provenant de la succession de ses père et mère; — au profit de Guillaume Le Guesvin, par François Le Guesvin, son père, de la paroisse de Pranderion (Brandérion); — au profit de Louis-Marin Le Cornec, séminariste à Vannes, par Jean et Jeanne Le Cornec, ses frère et sœur, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — au profit de Mathurin Baudu, séminariste à Vannes, par Noël Baudu et Radegonde Deroche, ses père et mère, de la ville de Malestroit; — au profit de Louis Raoul, séminariste à Vannes, par Louis Le Bris, son cousin, de la paroisse de Pluméliau; — au profit de Louis Cochart, séminariste à Vannes, par Julien Cochart, son frère, laboureur, de la paroisse de Larré; — au profit de Jean Le Formal, séminariste à Vannes, par Pierre Le Formal, son père, laboureur, de la paroisse de Landaul; — au profit de Charles Le Scanff, séminariste à Vannes, par Henri Le Scanff, laboureur, de la paroisse de Guern; — au profit de Guillaume Jalé, par Paul Jalé, son père, laboureur, de la paroisse de Bieuzy; — au profit de René Guillon, par autre René Guillon, son père, tailleur d'habits, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — au profit de Michel Le Capitaine, séminariste à Vannes, par Guillaume Le Capitaine, son père, laboureur, de la paroisse de Bignan; — au profit d'Yves Couturet, séminariste à Vannes, par Guillemette Le Quintrec, veuve Couturet, sa mère, de la paroisse de Saint-Allouestre; — au profit de Jean Houeix, séminariste à Vannes, par René Houeix, son frère, laboureur, de la paroisse de Carentoir; — au profit de René Bayon, séminariste à Vannes, par Noël Bayon, son père, de la paroisse de Rufflac; — au profit d'Hervé Le Bedesque, séminariste à Vannes, par Joseph Le Bedesque, marchand et maitre corroyeur, et Françoise Le Cuisinier, ses père et mère, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — au profit de Louis Michel, séminariste à Vannes, par Julien Michel et Jeanne Joubé, ses père et mère, de la paroisse de Guégon; — au profit de Gilles Le Nevé, séminariste à Vannes, par Yves Le Nevé, son père, laboureur, de la paroisse de Treffléan; — au profit de François Rozé, séminariste à Vannes, par Julien Rozé, son père, maçon, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — au profit de Mathurin Guillouche, par François Guillouche, son oncle, laboureur, de la paroisse de Saint-Congard (mars 1730); — au profit de Louis Guymar, par René Guymar, son père, ménager et laboureur, de la paroisse de Guénin; — au profit de Jacques Boutouillic, séminariste à Vannes, par écuyer Jacques Boutouillic, sieur de Keroman, son frère, de la paroisse de Languidic (septembre 1730); — au profit de Géran-Marie Robigo, étudiant à Paris, fils de défunts Vincent Robigo et Marie Le Clainche, sur le revenu de biens lui appartenant en la trêve de Saint-Géran, paroisse de Noyal-Pontivy (novembre 1730); — au profit de François Thomazic, séminariste à Vannes, par Charles Thomazic et Yvonne Conan, ses père et mère, de la trêve de Locmaria, paroisse de Grandchamp (mars 1731); — au profit de Jean Le Turnier, séminariste à Vannes, par Sylvestre Le Turnier et Alanette Luco, ses père et mère, de la paroisse de Grandchamp; — au profit de François-Vincent Sarazin, par Guillaume Halper, négociant, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — au profit de Jean Roger, séminariste à Vannes, par Georges Roger, son frère, de la paroisse de Saint-Martin; — au profit de Grégoire Le Morillon, séminariste à Vannes, par Jean Le Morillon, veuf de Jeanne Jacob, son père, laboureur, de la paroisse de Plougoumelen; — au profit de René Le Moing, séminariste à Vannes, par François Le Moing, son père, laboureur, de la paroisse de Cléguérec; — au profit de Jean-Baptiste Bourhis, séminariste à Vannes, par demoiselle Marie-Nicole Henry, sa mère, veuve de Me Pélage-Grégoire Bourhis, vivant sieur de Kerangard, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — au profit de Jacques Jégo, séminariste à Vannes, par Julien Jégo, son père, veuf de Jacquette Le Vigouroux, laboureur,

de la paroisse de Plougoumelen; — au profit de Joseph Le Guennec, séminariste à Vannes, par Pierre Le Guennec, son père, laboureur, de la paroisse de Pluméliau; — au profit d'Yves Le Turnier, séminariste à Vannes, par Julien Le Turnier, son père, laboureur, de la paroisse de Radenac; — au profit d'Olivier Le Ray, séminariste à Vannes, par Madeleine Rozo, veuve de Nicolas Le Ray, sa mère, de la paroisse de Séné; — au profit de Joseph Louer, séminariste à Vannes, par Jean Louer, son père, laboureur, de la paroisse de Caden; — au profit de Jean Texier, séminariste à Vannes, par Pierre Texier, son père, laboureur, de la paroisse de Larré; — au profit de Marc Mahé, séminariste à Vannes, par Jeanne Mahéo, veuve Mahé, sa mère, du village du Hézo, paroisse de Surzur; — au profit de Pierre Lenohazic, par Anne Simon, veuve Lenohazic, sa mère, de la paroisse de Languidic; — au profit de Vincent Barillec, séminariste à Vannes, par Michelle Merlet, sa mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et messire Claude de Lescouble, chevalier, seigneur de Kerscouble, de la paroisse de Plaudren; — au profit de Jean-Marie Le Luel, séminariste à Vannes, par le sieur David Le Luel et demoiselle Thérèse Jagu, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — au profit de Pierre Mahéas, séminariste à Vannes, par Vincent Mahéas, son père, *texier en toille*, de la paroisse de Rieux; — au profit de Joseph Meslin, séminariste à Vannes, par Mathurine Moreau, sa mère, de la paroisse de Rieux; — au profit de Claude Guilloux, par René Guilloux, laboureur, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Jean-Baptiste Boutouillic, par dame Françoise Le Miloch, veuve d'écuyer Jean-Baptiste Boutouillic, sa mère, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — au profit de Louis Mahieux, séminariste à Vannes, par Julienne Guého, veuve d'Olivier Mahieux, sa mère, de la paroisse de Quily; — au profit de Gilles Rivalin, séminariste à Vannes, par Joseph Rivalin, son frère, laboureur, de la paroisse de Guern; — au profit de Jean Plénier, séminariste à Vannes, par Raoul Plénier, son frère, de la paroisse de Guern; — au profit de Célibert Pérennès, par autre Célibert Pérennès, son frère, laboureur, de la paroisse de Plougoumelen; — au profit de Gilles Le Guennec, séminariste à Vannes, par Guillaume Le Guennec, son père, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Ploemel (avril 1731); — au profit de Claude Le Chapt, séminariste à Vannes, par Pierre Le Chapt, sénéchal de plusieurs juridictions, et demoiselle Renée Bruc, ses père et mère, de la *ville* de La Gacilly, paroisse de Carentoir; — au profit de Jacques-Louis Geffroy, par demoiselle Julienne Martin, veuve de Joachim Geffroy, sieur de Lesteno, sa mère, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — au profit de Pierre Gastinel, séminariste à Vannes, par Me Pierre Gastinel, notaire et procureur, et honorable femme Sébastienne Marin, ses père et mère, de la paroisse de Plumelec; — au profit de Louis Le Luel, séminariste à Vannes, par Jacques Le Luel, son père, laboureur, du bourg tréviaI de Trédion, paroisse d'Elven; — au profit de Pierre Lainé, séminariste à Vannes, par le sieur Julien Lainé et demoiselle Marguerite Ligier, ses père et mère, de la paroisse de Crach; — au profit de Jean-Marie Gravé, par noble homme Charles Gravé, sieur de la Martinière, et demoiselle Marie-Madeleine Durcper, ses père et mère, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — au profit de François Le Goff, séminariste à Vannes, par Julien Le Goff, son père, marchand magasinier, de la paroisse de Ploërdut (mai 1731); — au profit de Guillaume Kerauffray, par Me Joseph Kerauffray, son père, notaire royal, de la paroisse de Bignan; — au profit de Guillaume Ropert, étudiant à Vannes, par honorables gens René Ropert et Louise Le Paric, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy (août 1731); — au profit de Jean-Baptiste Harnois, séminariste à Vannes, par Rose Oilliaux, veuve de Jean Harnois, sa mère, de la paroisse de Pluherlin (mars 1732); — au profit de Julien Bouefart, séminariste à Vannes, par Guillaume Bouefart, son père, marchand, de la paroisse de Péaule (avril 1732); — au profit de Louis Valy, séminariste à Vannes, par Alain Valy, son grand-père, laboureur, de la paroisse de Cléguérec; — au profit de Jean Le Moing, séminariste à Vannes, par René Le Moing, son père, laboureur, de la paroisse de Cléguérec; — au profit d'Olivier Pillet, séminariste à Vannes, par Pierre Pillet, son père, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Joseph Tillio, séminariste à Vannes, par Olivier Tillio, son père, de la paroisse d'Arzon; — au profit de Mathurin Le Bidoul, séminariste à Vannes, par Pierre

Le Bidoul, son père, charpentier, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Pierre Gicquel, séminariste à Vannes, par Vincent Gicquel, son père, laboureur, de la paroisse de Sérent; — au profit de Pierre-Noël Lorho, séminariste à Vannes, par le sieur François-Mathias Lorhò, négociant, et Jacquette Danion, ses père et mère, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — au profit de Joseph-Germain Tuarec, séminariste à Vannes, par Marie Leport, veuve de Robert Tuarec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — au profit de François Le Corff, étudiant à Vannes, par honorable homme Charles Le Corff et Françoise Le Corff, ses père et mère, des environs de Pontivy ; — au profit d'Yves Le Bossonnec, étudiant à Vannes, par Jacques Le Bar, marchand, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — au profit de Mathurin Puissant, séminariste à Vannes, par autre Mathurin Puissant, son oncle, de la paroisse de Sérent; — au profit de Marc Montrelays, reçu au séminaire de Vannes, par missire Julien Montrelays, son oncle, curé, de la paroisse d'Elven ; — au profit de Sébastien Le Pichon, séminariste à Vannes, par Bertrand Le Pichon, laboureur, et Yvonne Mahé, ses père et mère, de la paroisse de Sulniac ; — au profit de Jacques Bertho, séminariste à Vannes, par François Bertho, son père, maitre menuisier, de la paroisse de Questembert ; — au profit de François Le Pavec, séminariste à Vannes, par autre François Le Pavec, de la ville et paroisse de Questembert ; — au profit de Guillaume Pierre, séminariste à Vannes, par Jean Pierre, son père, laboureur, de la paroisse de Questembert ; — au profit de Joseph Le Quéven, séminariste à Vannes, par Guillaume Le Quéven, son père, de la paroisse de Prandrion (Brandérion) ; — au profit de Vincent-François Dilhuit, séminariste à Vannes, par demoiselle Jeanne Rohu, veuve d'Antoine Dilhuit, sa mère, de la paroisse de Belz ; — au profit de Bertrand Perrelle, séminariste à Vannes, par Julien Perrelle et Anne Le Dréan, ses père et mère, de la trève de Brandivy, paroisse de Grandchamp ; — au profit de Jacques Le Février, séminariste à Vannes, par Pierre Le Février, son père, veuf de Julienne Hémery, marchand, de la paroisse de Renac ; — au profit de Jean-Joseph Grignon, séminariste à Vannes, par autre Joseph Grignon, sieur de la Garenne, son père, de la paroisse de Limerzel; — au profit de François Auffret, séminariste à Vannes, par Jean Auffret, son père, de la paroisse de Plouay ; — au profit d'Antoine Huo, séminariste à Vannes, par dame Renée Le Corre, veuve de Jacques Huo, vivant sieur de Kerrio, sa mère, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — au profit de Michel Ribaud, par honorable homme Jean Ribaud et Jeanne Pivart, ses père et mère, de la paroisse de Carentoir ; — au profit de Sébastien Le Feuvre, séminariste à Vannes, par François, Mathieu et Jacques Le Feuvre, ses *frères germains*, gens de labeur, de la paroisse de Sulniac ; — au profit de Pierre-Michel Le Moutardier, séminariste à Vannes, par Pierre Le Moutardier, sieur de la Meltris, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — au profit de N. Guyon, séminariste à Vannes, par Pierre Guyon, son père, laboureur, de la frairie de Saint-Armel, paroisse de Sarzeau ; — au profit d'Yves Éveno, par François Guillaud, son beau-frère, de la paroisse de Remungol ; — au profit de Guignier Tanguy, séminariste à Vannes, par Me Guillaume Tanguy, son père, procureur fiscal des juridictions s'exerçant au bourg de Bignan ; — au profit de Mathurin Estienne, séminariste à Vannes, par François Estienne, son père, laboureur, de la paroisse de Bignan ; — au profit de Michel Le Direh, étudiant à Vannes, par honorables gens Julien Le Direh et Louise Oliviero, marchands merciers, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — au profit de Julien Michel, séminariste à Vannes, par François Michel, tailleur de pierres, et Renée Bourdais, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Servant (mai 1732); — au profit de Jean-Pierre Thomas, séminariste à Vannes, de la ville de Malestroit, par missire François Le Franc, recteur de Saint-Servant, et Perrine Bernard, de la paroisse dudit Malestroit (juin 1732); — au profit de Julien Souzy, par le sieur Benoît Souzy et Marguerite Le Bourdiec, ses père et mère, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (septembre 1732); — au profit de Julien Mahé, par Jean Droyet, son proche parent, maitre cordonnier, de la paroisse Notre-Dame de Redon (février 1733); — au profit de François Le Franc, séminariste à Vannes, par Jean Le Franc, maitre de barque, et Louise Benoît, ses père et mère, de la paroisse de l'Ile-d'Arz (avril 1733); — au profit de Pierre

Moro, séminariste à Vannes, par Françoise Orgebin, veuve de Vincont [Moro], sa mère, de la paroisse de Caden ; — au profit de Jean Robert, séminariste à Vannes, par Julienne Le Floch, veuve Robert, sa mère, de la paroisse de Caden ; — au profit de Pierre Mabille, séminariste à Vannes, par autre Pierre Mabille, son père, laboureur, de la paroisse de Caden ; — au profit de Guillaume Poirier, séminariste à Vannes, par François Poirier et Julienne Renaud, ses père et mère, meuniers, de la paroisse de Pleucadeuc ; — au profit de Méliau Le Hir, séminariste à Vannes, par Vincent Le Hir, son frère, laboureur, de la paroisse de Pluméliau ; — au profit d'Yves Quenerdo, séminariste à Vannes, par Julien Quenerdo, son père, tailleur d'habits, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit de Pierre Le Clerc, séminariste à Vannes, par Guillaume Le Clerc et Jeanne François, ses père et mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Locminé ; — au profit de Vincent Cargouët, séminariste à Vannes, par François Cargouët et Françoise Robin, ses père et mère, de la paroisse [Notre-Dame-de-Joie] de Pontivy ; — au profit de Jean-Jacques Le Rouzic, séminariste à Vannes, par Yves Le Rouzic, son père, de la paroisse d'Arzano ; — au profit de Julien Le Barbier, séminariste à Vannes, par Louise Guégan, veuve de Michel Le Barbier, sa mère, de la paroisse de Baud ; — au profit de N. Le Moing, séminariste à Vannes, par Marie Auffrenon, veuve de Guillaume Le Moing, sa mère, et Etienne Le Moing, son oncle, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — à son profit par François Bellino, séminariste à Vannes, héritier de messire Jean-Urbain Bellino, son oncle, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Questembert ; — au profit de Hyacinthe-Laurent Le Tallec, par Louise Pichodou, veuve de François Le Tallec, sa mère, de la paroisse de Quimperlé, diocèse de Quimper ; — au profit de Jean Allanic, séminariste à Vannes, par Jacques Allanic et Jacquette Labbaye, ménagers, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de Joseph Bourban, séminariste à Vannes, par noble homme Marc-Antoine Bourban, docteur en médecine, son père, demeurant en la maison de la Haye, paroisse de Larré ; — au profit de Gilles de Bray, séminariste à Vannes, par Pierre de Bray, son père, laboureur, de la paroisse de Bains ; — au profit de Sébastien Largement, séminariste à Vannes, par autre Sébastien Largement et Isabelle Perodo, ses père et mère, de la paroisse de Sulniac ; — au profit de Jean-François Le Roux, par André Le Roux, son père, marchand, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — au profit de Louis Sivien, séminariste à Vannes, par François Sivien et Françoise Le Dain, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — au profit de Julien Robert, séminariste à Vannes, par Pierre Robert, son père, laboureur, de la paroisse de Cournon ; — au profit de Guillaume Le Piouffle, séminariste à Vannes, fils de défunt Me Jacques Le Piouffle, par Marguerite Cherel, veuve d'Yves Le Piouffle, de la paroisse de Saint-Samson, évêché de Saint-Brieuc ; — au profit d'Alain Le Dayo, séminariste à Vannes, héritier de Pierre Le Dayo, de la paroisse de Caudan (mai 1733) ; — au profit de Jean et Joseph Caradec, étudiants à Vannes, par Marie Le Menach, veuve de François Caradec, leur mère, de la trève de Mériadec, paroisse de Plumergat, (juillet 1733) ; — au profit de Mathurin Le Boulhe, par demoiselle Jeanne Le Doriol, veuve du sieur Julien Le Boulhe, vivant maitre de barque, sa mère, marchande, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (septembre 1733). — Dispense de bans pour servir à la célébration du mariage : entre le sieur Jacques Huart et demoiselle Marie-Madeleine Gigou, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble homme Louis Montalant, de la paroisse Saint-Aubin de Rennes, et demoiselle Marie-Jeanne Rousseau, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble homme Gilles Thébaut et demoiselle Anne Clément, des paroisses de Malestroit et Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Joseph Bréget, de la ville et diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Sainte-Claude de Bellefontaine-Jan, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre le sieur Charles Junot et demoiselle Jeanne-Marie Pichon, de la paroisse de Lorient (avril 1728) ; — entre noble homme Jean Simon et demoiselle Michelle-Jeanne Brunet, des paroisses d'Hennebont et Saint-Patern de Vannes ; — entre noble Louis du Toulboudou, de la trève de Cruguel-Billio, et noble Vinconte Jouaud, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre noble homme Jean-Louis Moigno, de la paroisse

Saint-Pierre de Vannes, et Françoise-Marie Trégarot, de la paroisse de Sérent; — entre noble homme Jean Guiart et demoiselle Anne-Renée de La Choue, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (juin 1728); — entre haut et puissant Jean-Baptiste-Pierre-Joseph marquis de Lannion, seigneur d'Arradon, Kervest, etc., de la paroisse d'Arradon, et noble demoiselle Marthe de Kersulguen, dame de la Bouessière, de Kercabin, Tronniou, etc., de la paroisse de Plouec, diocèse de Tréguier (juillet 1728); — entre noble homme Pierre de Coëtlagat, chevalier, seigneur de Kerduali, et demoiselle Anne-Françoise-Jeanne de Quéhellec, des paroisses de Plescop et de Sérent; — entre noble Joseph Lambert, chevalier, seigneur du Plessis-Rivault, et demoiselle Françoise-Marie Rado, dame de Bahurel, des paroisses d'Allaire et de Redon (août 1728); — entre noble homme Jean-Christophe Nantier du Plessis et demoiselle Hiéronyme Le Roux, de la paroisse de Lorient; — entre Jean-Baptiste de Lescouble, chevalier, seigneur de Renoyal, et demoiselle Gertrude de Rostoque (Rostoc), de la paroisse de Baud; — entre noble Robert-Anne de Lesquen, chevalier, seigneur de Boysac, et demoiselle Angélique Boutouillic de Kerlan, des paroisses de Grand-champ et Saint-Gildas d'Auray (septembre 1728); — entre noble homme Joseph Roux et demoiselle Jeanne-Louise Baron, de la paroisse des Fougerêts; — entre Philippe-François de Blévin de Penhouet et dame Angélique de Marbœuf, veuve de M. de La Bourdonnays, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre écuyer Mathurin-Louis Blanchard, seigneur du Val, et demoiselle Sainte-Françoise Boutouillic, dame de Keroman, de la paroisse d'Hennebont (octobre 1728); — entre Pierre-Marie Desaleurs et demoiselle Julienne Mote, des paroisses de Surzur et d'Ambon; — entre noble Jean-Baptiste-François de La Motte de Francheville et demoiselle Vincente Marvin, de la paroisse de Sarzeau; — entre noble François-Gabriel de La Ruée, chevalier, seigneur de Saint-Donnat, et Julienne Clainchart, de la paroisse de Ruffiac (novembre 1728); — entre noble homme Michel Damain et demoiselle Pétronille Suyriau, de la paroisse du Port-Louis; — entre noble homme Joseph Pennel et demoiselle Marie-Angélique Andrieu, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Sébastien Morice, du diocèse de Rennes, et demoiselle Marie-Anne Hardy, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Claude de Lescouble, chevalier, et demoiselle Jacquette-Thérèse Lespicier, de la paroisse de Plaudren; — entre noble homme Joachim Le Rouzic et demoiselle Guillemette Jounier, des paroisses de Pluneret et Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Charles-Sébastien Flandin et demoiselle Thérèse-Ursule Le Bœuf, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis (janvier 1729); — entre noble homme Joseph-Marie Le Verger de Villeblanche et demoiselle Thérèse-Louise Géraud, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Charles-Guillaume Querpro et demoiselle Marie-Louise Droneau, des paroisses d'Hennebont et de Lorient; — entre noble homme Barthélemy Fantoux de Saint-Pierre et demoiselle Françoise Geffroy, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme André-Henri de Kervihan et demoiselle Claude de Lozemeur de Kerdu, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Gilles Le Pape et demoiselle Marie Lubin, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Goustan d'Auray; — entre noble Charles-Anne du Bois-Halbrant, chevalier, sieur de Remungol, et noble demoiselle Anne-Agnès Dandello, des paroisses de Plumelec et de Remungol; — entre noble homme Pierre Édy, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Marie-Jeanne Fraboulet, de la paroisse de Saint-Caradec, diocèse de Quimper; — entre noble homme Jacques-Julien Mahé de Valemée et demoiselle Catherine Dupuy, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Vincent-François Georget du Plessix et demoiselle Rose-Pélagie Dusmer, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble François-Mathurin de La Landelle, chevalier, seigneur de La Gras, et demoiselle Marie-Anne Hélo, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (février 1729); — entre noble Claude-René de Guer, chevalier, marquis de Pontcallec, de la paroisse de Berné, et noble demoiselle Roberte-Angélique Le Veyer, de la paroisse de Tréau (1), diocèse de Quimper; — entre noble homme Gabriel Couturier et demoiselle Perrine Aubert, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (mars 1729); — entre noble François-Julien

(1) Le Tréhou (Finistère).

de Marin, chevalier, seigneur de Moncan, et dame Jeanne-Marie de Couloury, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble Nicolas-François du Plessis de Grenédan, chevalier, et noble demoiselle Renée-Jeanne Le Bartz, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (avril 1729) ; — entre noble homme Julien de La Roche, de la paroisse d'Hennebont, et demoiselle Marguerite Le Guern, de la paroisse de Gourin, diocèse de Quimper ; — entre noble René-Alexis Cauzette et demoiselle Jeanne Le Corre, des paroisses de Sarzeau et d'Elven ; — entre noble homme François Le Borgne, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Catherine Bauvoir, de la paroisse de Saint-Mathieu (?), diocèse de Tréguier ; — entre noble homme Marie-Alexis Mezel et demoiselle Thérèse Bocou, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Lucas-Joseph Charis de Roussières et Jeanne-Baptistine-Julienne Pélissier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (mai 1729) ; — entre noble homme Jean-François Croisier et demoiselle Elisabeth Nouel, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme René-Louis Moreau et demoiselle Thérèse-Josèphe Thomas, des paroisses Saint-Salomon et Notre-Dame-du-Mené de Vannes ; — entre noble homme Jean-François Bigeau de Quellenec et demoiselle Louise de La Pierre, de la paroisse d'Hennebont (juin 1729) ; — entre noble homme Marc La Gras et demoiselle Mathurine Carré, de la paroisse Saint Pierre de Vannes ; — entre le sieur François Le Lièvre et demoiselle Jeanne Ameline, de la paroisse de Redon ; — entre noble Sébastien-Maurice de Lolivier, chevalier, seigneur de Saint-Maur, et demoiselle Louise-Françoise de Sauzay, des paroisses de Sérent et de Peillac (juillet 1729) ; — entre noble homme Yves Perono et demoiselle Catherine-Anne Jarno, de la paroisse de Locmalo ; — entre noble homme Pierre-Marie Le Borgne et demoiselle Marguerite Kerevin, des paroisses de Plouay (?) et de Saint-Caradec-Hennebont (août 1729) ; — entre noble François-Joachim Descartes, sieur de Kerleau, et demoiselle Anne-Marguerite-Sylvie-Josèphe de Quifistre, dame de Bavalan, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Jacques Brisson, de la paroisse de Saint-Laurent, diocèse de Nantes, et demoiselle Louise Jonnier, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac ; — entre noble homme Louis Burban et demoiselle Jeanne Lollicart, des paroisses de Questembert et Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Joseph Dubois, de la paroisse de Saint-Sauveur, ville et diocèse de Rennes, et demoiselle Anne Bichon, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Jean du Val-Fleury et demoiselle Marguerite Morergue, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Jacques Audren et demoiselle Thérèse Le Demnat, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble Joseph-Gilles-Henri de Quéhéon, chevalier, seigneur de la Roche-Lando, de la paroisse de Ruffiac, et noble demoiselle Jeanne Barilly, de la ville et diocèse de Saint-Brieuc (octobre 1729) ; — entre noble homme Jean Le Blouch et demoiselle Françoise Desalle, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Pierre-Joseph Olivier, de la paroisse Saint-Nicolas [ville et] diocèse de Nantes, et demoiselle Marie-Anne Periquel de la Courberie, de la paroisse de Rieux ; — entre noble homme François Pénuret et demoiselle Catherine Alègre, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Vincent-François Colobel, chevalier, seigneur du Bot, et noble demoiselle Louise-Julienne Morand, dame du Déron, des paroisses de Langon et de Sixt (novembre 1729) ; — entre noble homme Guillaume Le Bœuff et demoiselle Cécile Calen, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Thomas Guyomart, sieur du Roscouet, de la paroisse Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes, et demoiselle Marie-Anne Tayart, de la paroisse de Redon (décembre 1729) ; — entre noble homme Joachim Jeffroy de Lesteno et demoiselle Marie-Jeanne Jan de La Coudraye, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Charles Burot et demoiselle Thérèse Marot, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Salomon de Vannes ; — entre noble homme René du Tertre-Gerbaud, de la paroisse du Gavre, diocèse de Nantes, et demoiselle Anne Mancel, de la paroisse de Redon ; — entre noble homme Antoine du Coudray et demoiselle Jeanne-Louise Kerbert-Felhouse, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Joseph Lopitalier et demoiselle Perrine-Elisabeth-Charlotte Pacheu, des paroisses Saint-Martin de Josselin, diocèse de Saint-Malo, et Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme

Charles de Lourme et demoiselle Marguerite-Emmanuelle Moucreau, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (janvier 1730); — entre noble homme Joseph Cercleux, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Charlotte Roch, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Jean Labrely et demoiselle Servane Lamy, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Yves-Isaac Rolland, chevalier, seigneur de Saint-Perraud, et demoiselle Marie-Claire-Régine Duboys, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Pierre-Vincent de La Pierre et demoiselle Marguerite-Hélène Grenier, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Claude Bonneton et demoiselle Henriette Fizel, de la paroisse de Riantec ; — entre noble homme Joseph Daguindau et demoiselle Anne-Marguerite Bourdon, des paroisses de Molac et de Larré ; — entre noble Rolland-Paul Ledenays, chevalier, seigneur de Kercambre, et Jeanne Darcon, de la paroisse Saint-Goustan de Rhuis ; — entre noble homme Jean-François Durand et demoiselle Anne-Renée Rupe, des paroisses d'Herbignac, diocèse de Nantes, et de Saint-Gouvry (février 1730) ; — entre noble homme Jean-Jacques Bossart du Clos, de la paroisse Saint-Germain, ville et diocèse de Rennes, et demoiselle Claude de Lourme, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (mars 1730) ; — entre noble homme Jacques-Joseph Villebourg-Rouzic et demoiselle Marie-Françoise Le Masson, des paroisses d'Arzano et de Lesbin-Pontscorff ; — entre noble Joseph Le Mézec, chevalier, seigneur de Kerbois, et demoiselle Louise de Robien de Ré, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble Joseph de Lentivy, chevalier, seigneur de Penlan, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Louise-Jeanne de Chef-du-Bois, de la paroisse Saint-Colomban [de Quimperlé], diocèse de Quimper ; — entre noble homme Guillaume Douvré et demoiselle Louise Lidour, des paroisses de Riantec-Port-Louis et de Groix (avril 1730) ; — entre noble Guillaume La Saudray et demoiselle Marie-Josèphe Le Rouzic, des paroisses du Minihi, diocèse de Léon, et de Pluneret ; — entre noble homme Pierre Murat, de la paroisse Notre-Dame de Nantes, et demoiselle Marguerite d'Entremeuse, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Vincent Le Flo et demoiselle Marguerite Le Vivier, des paroisses du Faouet, diocèse de Quimper, et de Merlevenez ; — entre noble homme René Foucaud et demoiselle Jacquette Guinno, de la paroisse de Lorient (mai 1730) ; — entre noble homme François-Louis Bogé et demoiselle Françoise Sevestre, de la paroisse de Peillac ; — entre noble homme Jérôme Gougeaud et demoiselle Jeanne Lorent, de la paroisse de Lorient (juin 1730) ; — entre noble homme Nicolas Gallo et demoiselle Julienne Maguero, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Patern de Vannes ; — entre noble homme Denis Pichon et demoiselle Marguerite Fortin, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — entre noble François de Champlays, chevalier, seigneur du dit lieu, et demoiselle Marie-Françoise Bourdin, de la paroisse d'Hennebont ; — entre le sieur François Billy et demoiselle Marie-Anne Maguet, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — entre noble homme Jean-Jacques Boniol de la Roncier et demoiselle Jeanne-Louise de Barisy, de la paroisse de Locmalo ; — entre noble homme Jean-Baptiste Riaud de Villegourdin et demoiselle Anne-Marie Arz de Trémeret, des paroisses de Saint-Armel, diocèse de Saint-Malo, et d'Ambon ; — entre noble homme Jacques-Ange Davier et demoiselle Marie-Jacquette Cléro, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes (juillet 1730) ; — entre noble homme Joseph-Louis Jamet, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Mathurine-Mauricette d'Aubigné, de la paroisse de Pluneret ; — entre noble homme Joseph-Marie du Plessix-Briand et demoiselle Anne-Fleurie de Guern, des paroisses d'Arzano et de Lesbin ; — entre noble homme Bertrand Gicquel et demoiselle Marie-Josèphe Le Verger, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (août 1730); — entre le sieur Louis Le Roy de Fontierre et demoiselle Thérèse Nègre, de la paroisse de Lorient ; — entre Charles-Anne du Bois-Halbran, de la paroisse de Remungol, et demoiselle Marguerite Fabrony du Plessis ; — entre noble homme Jean-François Mallès et demoiselle Marguerite Priée, de la paroisse du Port-Louis ; — entre noble François-Mathurin Le Mouel de Kerfraval, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et demoiselle Françoise Plessé, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac ; — entre noble

homme Vincent Chunlaud de Portelec et demoiselle Julie-Françoise Paboul, des paroisses de Lorient et de Riantec; — entre noble homme Jean-Baptiste Serlermonti et demoiselle Françoise Pongolart, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont (septembre 1730); — entre noble homme Augustin Simon et demoiselle Thérèse-Yvonne Thimouy, des paroisses d'Hennebont et de Rochefort; — entre noble homme Roland Le Moyne de Boizeau, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Anne-Julienne Ampron de Lispers, de la paroisse de Saint-Gouvry (octobre 1730); — entre noble homme Just-Vincent-Henri de Port-Blanc et demoiselle Sainte Gicquel, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Ignace-Julien du Liepvre et demoiselle Jeanne-Nicole Gandon, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Nicolas-François Cadran, de la paroisse Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et demoiselle Yvonne Gabouriau, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (novembre 1730); — entre noble homme Louis de La Fargue et demoiselle Andrée-Jacquette-Pélagie Richaud, de la paroisse du Port-Louis; — entre noble homme René de Kermeno, chevalier, de la ville de Guérande, diocèse de Nantes, et demoiselle Marie de Champeau, de la paroisse de Béganne; — entre noble homme Jean Joseph Guyodo et demoiselle Julienne Filleuc, de la paroisse d'Allaire; — entre noble homme Pierre Huet, de la paroisse du Bourg de Batz, diocèse de Nantes, et demoiselle Marie-Anne Benier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Joseph de Gatignol, chevalier, de la paroisse de Sainte-Marie, diocèse de Lombez, et demoiselle Marie-Anne-Vincente Geffroy, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre Mᵉ François Bourdonnay et demoiselle Anne Gabriel, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Jean-François Chauvel et demoiselle Ursule-Louise Cailloche, de la paroise de Locmalo (janvier 1731); — entre noble François-Jean Martin, chevalier, seigneur de l'Ermitage, et demoiselle Marie-Thérèse-Angélique Simon de Branguérin, de la paroisse de Rieux; — entre noble homme René-Claude Le Gal, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Jacquette Le Fur, de la paroisse de Plouay (février 1731); — entre noble André-Claude Gentil de Pijolet, chevalier, seigneur du Coudray, capitaine d'infanterie, et demoiselle Marie-Josèphe-Charlotte Mercier, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble homme Michel Le Lidu et demoiselle Marie-Anne Gougeaud, de la paroisse de Pont-Scorff-Lesbin; — entre noble homme Louis Giraudet et demoiselle Marie-Thérèse Véraquin-Marolle, des paroisses de Sarzeau et de Saint-Patern-lès-Vannes (mars 1731); — entre noble homme François-Marie Fabre, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Cyprienne-Marie Renault, de la paroisse de Plélan, diocèse de Saint-Malo; — entre noble homme Claude-Charles Gerbier, et demoiselle Marie-Françoise Guillemette *de* Salomon, dame de Crano, des paroisses d'Hennebont et d'Auray; — entre noble homme Pierre Verger, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Élisabeth Auffret, de la paroisse Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper; — entre Guillaume-François Boutouillic, chevalier, seigneur de la Porte, et demoiselle Marie-Anne Le François, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes (avril 1731); — entre noble homme Julien-Marie Torlaye de Villenoël et demoiselle Anne-Sylvie Tanioux de Sénabrette (Sénebret), de la paroisse de Plouay (mai 1731); — entre noble Henri Vallette de Laudun, chevalier, et noble demoiselle Marie-Thérèse de Maucler, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Jean-Amaury Humphry, de la paroisse de Plouer, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Jeanne-Françoise Guillon, dame de Kervène, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Nicolas Billet et demoiselle Cécile Saget, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Salomon de Vannes (juin 1731); — entre Mᵉ Alain Corvesier et demoiselle Jeanne Le Galen, des paroisses de Languidic et de Baud (juin 1731); — entre noble homme Barthélemy Colas et demoiselle Marie-Anne Méthayer, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Jean de Haudressy, de la paroisse de Sulniac, et demoiselle Marie-Anne Huet, de la paroisse de Batz, diocèse de Nantes; — entre noble homme Jean Moisson et demoiselle Renée-Michelle Le Breton, des paroisses de Lorient et de Groix (août 1731); — entre noble homme Guillaume-Hyacinthe Kernau et demoiselle Marie-Anne Hallé, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lorient; — entre noble homme Pierre-Thomas Barisi et demoiselle

Anne-Françoise Morliais, de la paroisse de Guémené (septembre 1731); — entre noble Bonaventure-Alexis Le Moyne, chevalier, seigneur de Kervazic, et demoiselle Marguerite Fournoir de Baracouch, de la paroisse de Ploërdut; — entre noble Mᵉ René-François André, sieur de Villevein, de la paroisse Saint-Michel de Quimperlé, diocèse de Quimper, et Marie-Thérèse Pitouays, dame du Reste, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre noble homme Jacques-François Faure et demoiselle Jeanne Évrart, de la paroisse de Lorient (octobre 1731); — entre noble homme Jean-Joseph Sanguinet et demoiselle Suzanne Pignolet, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Louis Cancret, de la paroisse de Quilbignon, diocèse de Léon, et demoiselle Françoise de Surville, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Mᵉ Charles-Louis Chanu, sieur de Kerhédein, et demoiselle Marie-Anne Poitevin de Vauselles, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Jean Le Roy, chevalier, seigneur de Keralno, et noble demoiselle Jeanne des Amorot, dame de Saint-Lazare, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble homme Thomas Bonosser-Bigian, de la paroisse de Poulan (Poullan), diocèse de Quimper, et demoiselle Françoise-Renée Pezron de Leslé, de la paroisse de Pont-Scorff-Lesbin (novembre 1731); — entre noble homme Jean-Julien Calais et demoiselle Élisabeth Fredonill, de la paroisse de Redon (décembre 1731); — entre le sieur Louis Marie, de la paroisse de Belle-Ile, et demoiselle Thérèse Sigaud, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Jean Perrier et demoiselle Renée La Sourse, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre noble Michel-Charles Le Rebours, chevalier, seigneur de Ramondeuc, de la paroisse de Pléren, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Jeanne-Françoise-Salomé de Varennes, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Vincent Broël, chevalier, et demoiselle Cécile-Monique du Bouétiez, de la paroisse d'Hennebont; — entre Jean Le Jallé et demoiselle Louise-Marie Le Mercier, des paroisses de Noyal-Pontivy et de Rohan; — entre noble homme Mathurin Le Mercier, de la paroisse de Rohan, et demoiselle Marie-Anne du Ry, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Barnabé-Julien Lauzer et demoiselle Anne-Marie Viviant du Clérigo, des paroisses Saint-Gildas et Saint-Goustan d'Auray; — entre Denis Sélart, chevalier, seigneur du Roz, et demoiselle Marie-Mathurine-Marguerite Plancher, dame de la Gaudière, de la paroisse de Pontivy (janvier 1732); — entre noble François Burin, chevalier, seigneur de Riquebourg, et noble dame Marie-Louise-Martin du Parc, de la paroisse de Riantec; — entre noble homme Denis Jutart, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Jeanne de La Choux, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre noble homme Jean-François Garçon, de la paroisse de Malestroït, et demoiselle Françoise Loignonet, dame de la Touche, de la paroisse de Châteaugiron, diocèse de Rennes; — entre noble homme Louis-François Gilot de Kerhardène, et demoiselle Jacquette-Pélagie Le Bourhis de la Ville-Guay, des paroisses Saint-Patern et Saint-Salomon de Vannes; — entre noble homme Pierre Boulay-Rospers et demoiselle Jacquette Kermarec, des paroisses de Lorient et de Plœmeur; — entre noble Louis-Joseph Morault, chevalier, seigneur du Déron, de la paroisse de Sixt, et noble demoiselle Jeanne-Marie-Flavie de Tanouarn de Callac, de la paroisse de Guenrai (Guenrouet), diocèse de Nantes; — entre noble Léonard-André Drouet, chevalier, seigneur de La Noë-Sèche, de la paroisse de Quintin, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Françoise-Scolastique Jagu, dame de Kerouret (février 1732); — entre noble homme Claude Garcin et demoiselle Charlotte Guillemin, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Jean Jéhanno, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Jeanne de Launay, de la paroisse de Prensaye (La Prénessaye), diocèse de Saint-Brieuc; — entre noble homme Jacques-Joseph Le Moguédec et demoiselle Marguerite-Jeanne Le Goff, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes (avril 1732); — entre noble homme Pierre Perro de Keraudran et demoiselle Marie-Vincente Henry du Lerio, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Louis-Joseph de La Chesnaye, chevalier, seigneur des Timbrieux et du Fos, de la paroisse de Melrand, et Marie Corige, dame de Pradeau, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (mai 1732); — entre noble homme Honoré-Alexis Imbert et Marguerite Quermarec, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (juin 1732); — entre noble homme François Pardimène et demoiselle Marie-

Renée Lamy, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble Jean-Thomas de Robien, chevalier, seigneur de Ré, de Treulan et autres lieux, de la paroisse de Pluneret, et demoiselle Hélène-Adélaïde-Josèphe Éon de Carman, du diocèse de Saint-Malo; — entre noble homme Antoine-Daniel-Raymond Pin et demoiselle Julienne Crujeon, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble homme Henri Tandon et demoiselle Perrine-Françoise Surzur-Duhenne, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (juillet 1732); — entre noble Jean-Claude-Louis du Célier, chevalier, seigneur de la Souchais, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Suzanne de Massar, de la paroisse de Fercé, diocèse de Rennes; — entre noble homme Julien Bélino, sieur de Bourneguen (Borneguin), et demoiselle Marie-Anne Lanyer, de la paroisse de Questembert; — entre noble homme Laurent-André de Montigny du Timeur, de la paroisse Saint-Sauveur de Rennes (*alias* de Pont-Scorff), et demoiselle Charlotte-Corentine Robin de Kernombre, de la paroisse de Lorient (août 1732); — entre noble Joseph-Maurice de Lantivy, chevalier, de la paroisse de Neulliac, diocèse de Quimper, et demoiselle Marie-Josèphe de Cramesel, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac; — entre le sieur Jérôme-Ange d'Auzon-Guymart et demoiselle Marie-Anne Mellier de Kergrois, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Louis-René du Frêche, chevalier, et noble demoiselle Anne Rado, dame du Brossay, de la paroisse de Glénac-Cournon; — entre noble homme Joseph de Villeroux-Guyaudet et demoiselle Marie Lagadec, des paroisses de Lesbin-Pont-Scorff et de Lorient (septembre 1732); — entre noble homme François Brevet, sieur Desauger, et demoiselle Jeanne Allanic de Kermabon, des paroisses Saint-Gildas et Saint-Goustan d'Auray; — entre noble homme François Besnard et demoiselle Marie-Anne Henry, de la paroisse de Quiberon (octobre 1732); — entre Louis-Marie Giraudet et demoiselle Marie Desalleurs, des paroisses de Sarzeau et de Saint-Patern-lès-Vannes; — entre noble homme Jean-Marie Le Bourdiec et demoiselle Pétronille-Josèphe Belz, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Me François-Hyacinthe Le Lay du Mené, de la paroisse d'Inguiniel, et demoiselle Ursule-Jacquette Lymone, de la paroisse du Faouet, diocèse de Quimper (novembre 1732): — entre noble homme Hugues-Désiré Lhoste de Théonne, docteur en médecine, et demoiselle Marie-Louise du Foussé, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre messire Jacques-Adrien Le Roux, chevalier, seigneur de Touffreville, et demoiselle Elisabeth Bocquet, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Rose-Jean Pédron et demoiselle Thérèse Le Breton, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre Vincent-Jacques Corbé, sieur de Villeneuve, et demoiselle Marie-Thérèse Tuault, des paroisses de Plouay et de Saint-Caradec-Hennebont; — entre le sieur Nicolas du Bois-du-Rocher et demoiselle Marie-Françoise Collin, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme René Sanignon de la Barre et demoiselle Madeleine Fleury, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre le sieur Jean-Louis Gourdel de Keriolet, de la paroisse de Laniscat, diocèse de Quimper, et demoiselle Rose-Alexise de La Touche-Porman, de la paroisse de Réguiny; — entre Louis-Marc de Cornoual, chevalier, seigneur de Saint-Georges, de la paroisse de Nostang, et demoiselle Renée-Françoise Charette de Montebert, du diocèse de Nantes; — entre noble homme Marc-Vincent Le Thieis de Keravelo et demoiselle Hélène-Jeanne Le Vendeur, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Jean-Baptiste Le Feubre de Boilabé, de la paroisse Saint-Martin de Beauvais, et demoiselle Marie-Anne-Vincente Le Bédesque, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Louis du Bac, chevalier, seigneur de Saint-Noay, et demoiselle Pétronille-Yvonne Le Bartz, des paroisses de Plouay et de Saint-Patern-lès-Vannes (janvier 1733); — entre noble homme Julien Cartron et demoiselle Mathurine Caro, des paroisses de Saint-Jean-Brévelay et de Sérent; — entre noble homme Joseph-Marie Le Livec de Touhouet, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Laurence Pénicaut de Haute-Ville, de la paroisse Saint-Colomban [de Quimperlé], diocèse de Quimper (février 1733); — entre noble Charles-Louis Bruban, chevalier, seigneur de la Villecarre (Ville-Caro), et demoiselle Marie-Anne Rivière, des paroisses des Fougerêts et de Saint-Jacut (avril 1733); — entre Jean Le Sérec et demoiselle Olive Auffret, des paroisses de Nostang et de Plumergat; — entre noble homme Jean-Yves-Joseph de Grandille et

demoiselle Marie Griel, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Hyacinthe Le Roux, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marie Rousseau, de la paroisse de Bouguenais, diocèse de Nantes; — entre noble homme Gilles Pédron et demoiselle Jacquette-Laurence Huet, des paroisses Saint-Patern et Saint-Salomon de Vannes (mai 1733); — entre noble homme François Daguillon et demoiselle Marie-Colombane Corbel, de la paroisse de Baud; — entre noble homme François Bihan et demoiselle Marie-Rose Habel, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Charles Nègre et demoiselle Thérèse Magueret, de la paroisse de Lorient; — entre noble Charles-Baptiste de Champeau, de la paroisse de Béganne, et noble demoiselle Catherine-Caroline Coquet, dame de Sauvalle, de la paroisse de Saint-[Riquier-en-] Rivière (?), diocèse de Rouen; — entre noble homme Joseph Belz et demoiselle Louise Legendre, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre le sieur Yves-Julien Cormier de Longrais, de la ville de Guingamp, diocèse de Tréguier, et demoiselle Rose Alquer de Mézerac, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (juin 1733); — entre noble homme N. Galzain et demoiselle Jeanne-Renée Quidu, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Pierre-Louis Mancel de la Grégnelays et demoiselle Renée Gerbaud, de la paroisse de Redon; — entre noble N. chevalier, marquis de Carcado, de la paroisse de Saint-Gonnery, et demoiselle Anne-Claude de Montmorency, de la paroisse de Nozay, diocèse de Nantes; — entre noble homme Mathurin Michel et Bertrande Morice, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Jean La Brély, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes, et demoiselle Claude Corbin, de la paroisse de Theix; — entre le sieur Gilles-Marie Gouyon de Coëspel et demoiselle Catherine-Françoise Rado de Cournon, de la paroisse de Glénac; — entre noble homme Guillaume Bégo et demoiselle Guillemette Ryo, des paroisses de Noyal-Muzillac et de Péaule; — entre noble François-Guillaume du Haffont, chevalier, seigneur du dit lieu, de la paroisse de Lanniron (1), diocèse de Quimper, et demoiselle Anne-Thérèse-Thomase de Robien, dame de Coëtsal, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (juillet 1733); — entre Louis de Sérent, chevalier, seigneur de Kerfily, de la paroisse d'Elven, et demoiselle Marie-Madeleine-Élisabeth-Gabrielle Charette, dame de Montebert, de la paroisse du dit Montebert, diocèse de Nantes; — entre noble homme Guillaume Bernard et demoiselle Anne Le Floch, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Jacques de Trévelec, chevalier, seigneur de Keriargon et de Bréhet, de la paroisse de Belz, et demoiselle Anne-Renée de Servaude, dame de Villesers (Ville-Cerf), de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Nicolas Gonet et demoiselle Marie-Anne Tiber, de la paroisse de Lorient (août 1733); — entre noble homme François Collin et demoiselle Angélique Droneau, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Jean-Augustin Le Ray, de la paroisse Saint-Pierre, ville et diocèse de Rennes, et demoiselle Marie-Thérèse-Caroline Menuet de Lorgerie (septembre 1733). Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par Toussaint Monneraye et Anne Coué, de la paroisse de Tréal (avril 1728), — par Jérôme Gloux et Louise Tastart, de la paroisse de Saint-Just; — par Pierre Quervio et Marie Rivalan, de la paroisse de Pluméliau (mai 1728); — par Jean Le Galen et Geneviève Le Sergent, de la paroisse du Palais à Belle-Île-en-Mer; — par Guillaume Erlegan et Jacquette Le Barillec, de la paroisse d'Ambon; — par Jean Masson et Anne Huet, de la paroisse de Tréal; — par Jacques Rival, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Mathurine-Suzanne Robino, de la paroisse de Locminé (juin 1728); — par Jean Le Brech et Julienne Montrelays, de la paroisse d'Elven; — par Raoul Marchand et Marie Thébaud, de la paroisse d'Allaire; — par André Le Quellec et Olive Rohan, de la paroisse de Locmaria de Belle-Ile (juillet 1728); — par Julien Le Béniguet et Jeanne Denabia, de la paroisse de l'Ile-d'Arz (août 1728); — par Pierre Pichardeau et Jacquette Le Coguic, de la paroisse de Silfiac; — par François Le Cahin et Claude Rivalain, de la paroisse de Guidel (septembre 1728); — par Jean Chevalier et Françoise Chenaye, de la paroisse de Glénac; — par Joseph Audran et Françoise Guillemin, de la paroisse de Carentoir (octobre 1728); — par Marc Édy et Marie Forestier, de la paroisse de Cléguérec; — Par Pierre Guégano et Catherine

(1) Locmaria de Quimper.

Paboul, de la paroisse de Languidic ; — par Jacques Guillouzic et Anne Guillas, des paroisses de Plumergat et de Grandchamp ; — par Yves Fohenno et N. Jagu, de la paroisse de Molac ; — par Colomban Malherbe et Antoinette François, de la paroisse de Locminé (novembre 1728) ; — par Louis du Boys et Julienne Roux, de la paroisse des Fougerêts (décembre 1728) ; — par Louis Guégant et Agathe Bertho, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer ; — par Alain Bellec et Julitte Jaffré, de la paroisse de Plumelin ; — par Joseph Maël et Jeanne Dufreiche, de la paroisse de Saint-Gravé ; — par Charles Kerjan et Marguerite Thomas, de la paroisse de Langoëlan ; — par Jérôme Thomas et Marie Le Bagousse, de la paroisse de Carnac ; — par Jean Rio et Guillemette Le Quelec, de la paroisse d'Arzal (janvier 1729) ; — par François Lestrat et Alanette Lestrat, des paroisses de Bieuzy et de Pluméliau ; — par François Le Quentrec et Laurence Thomas, de la paroisse de Saint-Allouestre ; — par Jean Tuly et Anne Le Nochet, de la paroisse de Cléguérec ; — par Pierre Lelarge et Françoise Blandel, de la paroisse de Pleugriffet ; — par Joseph Gouesleau et Renée Le Gouhir, de la paroisse de Plœmeur ; — par Julien Le Pallec et Olive Le Dérian, de la paroisse de Plumelin ; — par noble homme François Le Corre de Suillado et demoiselle Renée-Anne Cadio de Kermainguy, de la paroisse de Locmalo ; — par Julien Petitcorps et Françoise Alio, de la paroisse de Guern (février 1729) ; — par Guillaume Treuhen et Renée Le Plaitier, de la paroisse d'Ambon (mai 1729) ; — par Bernard Carico et Marie Querel, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer ; — par Joseph Grudin et Jeanne Lasne, de la paroisse de Saint-Vincent ; — par Pierre Le Bras et Anne Kergozun, de la paroisse de Locmariaquer ; — par Guy Amouroux et Yvonne Bayeux, des paroisses de Missiriac et de Bohal ; — par François Robert et Elisabeth Robert, de la paroisse de Baden (juillet 1729) ; — par noble homme Jacques-Armand Moret de Ville-au-Masson, de la paroisse de Nivillac, diocèse de Nantes, et demoiselle Augustine Alano, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — par noble homme Joseph Lucas et demoiselle Vincente-Renée Michelot, des paroisses de Béganne et de Marzan (août 1729) ; — par Louis Rustuel et Marie Le Loin, de la paroisse de Quéven (septembre 1729) ; — par François Tanguy et Françoise Le Puil, de la paroisse de Séglien ; — par messire François-Joachim Descartes, chevalier, seigneur de Kerleau, conseiller au parlement de Bretagne, et demoiselle Anne-Marguerite-Sylvie-Josèphe de Quifistre de Bavalan ; — par René Layec et Jeanne Machefaut, de la paroisse de Sarzeau (octobre 1729) ; — par Jérôme Le Dorlot et Marie-Jacquette Le Sante, de la paroisse de Cléguérec ; — par Guillaume Le Vaillant et Jeanne Le Guilloux, de la paroisse de Sarzeau ; — par Mathurin Le Priol et Yvonne Henrio, de la paroisse de Baud ; — par Louis Henrio et Perrine Le Priol, de la même paroisse ; — par Marc Baudresal et Perrine Blanchau, de la paroisse de Sarzeau ; — par Grégoire Alanio et Jacquette Oliviero, de la paroisse de Sarzeau (décembre 1729) ; — par Gilles Sorel et Marie Le Cœur, de la paroisse des Fougerêts ; — par Julien Lucas et Françoise Lamour, de la paroisse de Locminé ; — par Jacques Danigo et Jeanne Le Borgne, des paroisses de Kervignac et de Merlevenez ; — par Jean Le Huec et Catherine Le Briolère, de la paroisse de Baud (janvier 1730) ; — par Joseph Le Marchand et Marie Rubant, des paroisses de Saint-Laurent et de Ruffiac ; — par Joseph Menant et Jeanne Piquet, de la paroisse de Sérent ; — par Jean Dubot et Julienne Guillo, de la paroisse de Péaule (février 1730) ; — par Yves Gérad (*sic*) et Jeanne Frapsauce, de la paroisse de Ruffiac ; — par Yves Le Clainche et Françoise Cadio, de la paroisse de Saint-Gouvry-Rohan (avril 1730) ; — par Marc Plantart et Anne Barbier, de la paroisse de Carentoir ; — par Jean Le Pajollec et Martine Le Boulhe, de la paroisse de Berric ; — par Yves Le Pallec et Jeanne Laigo, de la paroisse de Grandchamp (mai 1730) ; — par Pierre Busson et Perrine Suquet, de la paroisse de Malansac ; — par François Le Hécho et Anne Le Blays, de la paroisse de Sarzeau ; — par noble Louis-Marie du Bot, chevalier, seigneur des Timbrieux, de la paroisse de Guéheno, et noble demoiselle Marie-Jeanne Garson de La Boirie, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (juin 1730) ; — par Vincent Danillo et Julienne Sélibert, des paroisses de Saint-Vincent et de Peillac (juillet 1730) ; — par Mathurin Meslan et Anne Le Berrigaud, de la paroisse de Baden (août 1730) ; — par Jean Moussart et Julienne Havart, de la paroisse de Malestroit-Missiriac (octobre 1730) ; — par Jean

Le Croizier et Julienne Souffay, de la paroisse de Surzur (novembre 1730); — par Guillaume Scellier et Julienne Totivain, de la paroisse de Peillac (décembre 1730); — par Pierre Quémener et Catherine Querec, des paroisses de Priziac et de Saint-Tugdual; — par Louis Le Bihan et Marie Caudarf, de la paroisse de Merlevenez; — par Marc Le Potevin et Marie Lepetitcorps, de la paroisse de Remungol; — par Pierre Marion et Marie Guilloto, de la paroisse de Locmariaquer; — par Mᵉ François Bourdonnays et demoiselle Anne Gabriel, de la paroisse de Pontivy; — par Olivier Le Saux et Yvonne Peuron, de la paroisse de Melrand; — par René Le Saux et Anne Peuron, de la même paroisse; — par François Le Guerlant et Julienne Le Brigand, de la paroisse de Cléguérec; — par Henri Le Blanc et Marguerite Payen, de la paroisse de Sarzeau (janvier 1731); — par Ambroise Le Gallic et Claude Le Corre, de la paroisse de Guidel; — par Joseph Le Quiliec et Guillemette Le Natro, de la paroisse d'Ambon (avril 1731); — par François Kerbarch et Françoise Bellec, de la paroisse de Pluméliau (mai 1731); — par Pierre Le Berre et Isabelle Le Moing, de la paroisse de Cléguérec; — par Pierre Le Goff et Anne Le Franc, de la paroisse de l'Ile-d'Arz (juin 1731); — par Michel Baudou et Marie Gérart, de la paroisse de Redon; — par Mathurin Alain et Jacquette Tual, de la paroisse de Rieux; — par Jean Le Normand et Jeanne Le Plessix, de la paroisse d'Ambon (juillet 1731); — par noble homme François Bérard, sieur du Verlin, et demoiselle Françoise Guillo du Bodan, des paroisses de Sarzeau et de Saint-Patern-lès-Vannes (août 1731); — par Charles Loréal et Elisabeth Garic, de la paroisse de Locmaria de Belle-Ile; — par Louis Bédesque et Jeanne Le Gallic, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — par Olivier Le Sant et Julienne Ménec, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Vincent Le Toullec et Marie Le Quellec, de la paroisse de Quiberon (septembre 1731); — par Mathurin Le Grand et Jeanne Jagodet, des paroisses de Saint-Caradec-Hennebont et Saint-Gildas d'Auray; — par Louis Gautier et Marie Herman, des paroisses d'Hennebont et de Lorient (octobre 1731); — par Guillaume Kerleau et Olive Brient, de la paroisse de Noyal-Pontivy (novembre 1731); — par Pierre Guyher et Louise Macé, de la paroisse de Bains; — par Nicolas Le Guével et Anne Nogret, de la paroisse de Saint-Allouestre-Buléon; — par François Thomas et Marie Kergozin, de la paroisse de Carnac; — par René Denoual et Julienne Penhaleux, de la paroisse de Rieux (décembre 1731); — par Jean Henrichot et Jeanne Le Guével, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Jean Nozahic et Françoise Julé, de la paroisse de Languidic; — par Olivier-Thomas Fohanno et Jeanne Legrand, de la paroisse de Locminé (janvier 1732); — par Jean Le Doré et Hélène Rohu, de la paroisse de Quiberon; — par Isidore Hémon et Françoise Le Pan, des paroisses de Plumergat et de Pluneret; — par Jean Jouin et Marie Jouin, de la paroisse de Sixt; — par Joachim Nicolas et Marie Le Plénier, de la paroisse de Croissanvec (Croixanvec); — par le sieur Pierre Le Thieis de Keraudren et demoiselle Yvonne Caris, de la paroisse de Grandchamp; — par Jean Le Métour et Louise Raoul, des paroisses de Baud et de Plumelin; — par Célibert Le Douarain et Jeanne Meslan, des paroisses de Plougoumelen et de Baden; — par Pierre Kerleau et Guillemette Keryaquel, de la paroisse de Cléguer; — par Mathurin Bihoué et Mathurine Jaffré, de la paroisse de Plumelin (février 1732); — par noble homme Julien Rolland de la Boulays et demoiselle Marie-Vincente Mercier, de la paroisse Saint-Gérand du Palais à Belle-Ile-en-Mer (mars 1732); — par Pierre Morvan et Jeanne Morvan, de la paroisse de Plumelin; — par Barnabé Morvan et Françoise Morvan, de la même paroisse; — par François Tétio et Jeanne Giron, de la paroisse de Malestroit; — par Jean-Pierre Picard et Agnès Filleul, de la même paroisse (avril 1732); — par Jean Douset et Guillemette Prévert, de la paroisse de Saint-Just; — par le sieur N. du Boys des Sablons et demoiselle Marie-Anne de Castillon, des paroisses de Riantec-Port-Louis et d'Hennebont (juillet 1732); — par François Le Toullec et Anne Briel, de la paroisse de Quiberon (août 1732); — par Pierre Cousin et Michelle Le Joubeaux, de la paroisse de Bains (septembre 1732); — par Alexandre Hervé et Julienne Guéméné, de la paroisse de Bains (novembre 1732); — par René Julé et Marguerite Julé, de la paroisse de Quistinic; — par Yves Le Pail et Louise Pichelut, de la paroisse de Berné (décembre 1732); — par François Bouilly et Jacquette Le Bagouse, de la paroisse de Carnac;

— par Olivier Le Bagouse et Anne Bouilly, de la même paroisse ; — par Claude Rubaud et Jeanne Eslain, des paroisses de Questembert et de Pluherlin ; — par François Le Biller et Jacquette Le Puil, de la paroisse de Séglien (janvier 1733) ; — par Jacques Le Bozec et Françoise Thomas, de la paroisse de Plouhinec ; — par Louis Le Corre et Marie Le Bigot, de la paroisse de Cléguérec (février 1733) ; — par noble homme Mathurin Thomas et demoiselle Gillette-Marie Éon, des paroisses de Tréal et de Carentoir (mai 1733) ; — par Yves Nio et Jeanne Le Bodo, de la paroisse d'Ambon (juin 1733) ; — par Julien Dobé et Françoise Pételaud, de la paroisse de Malansac (août 1733) ; — par François Alanioux et Anne Le Joubioux, de la paroisse de l'Ile-d'Arz (septembre 1733) ; etc. — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage ; entre Michel Fouchet et Françoise Le Moyne, de la paroisse de Pluherlin ; — Pierre Benoist et Anne Rozo, de la paroisse de Séné (mai 1728) ; — André Le Quellec et Olive Rohan, de la paroisse de Locmaria de Belle-Ile (juillet 1728) ; — Olivier Le Corvec et Yvonne Le Corvec, de la paroisse de Locmariaquer (août 1728) ; — Jean Le Poulain et Julienne Derian, de la paroisse du Moustoir-Remungol (janvier 1729) ; — Gilles Le Franc et Renée Fablet, de la paroisse de Sérent (février 1729) ; — Jean Alano et Yvonne Olivo, de la paroisse de Naizin (juin 1729) ; — Jean Trémoreux et Louise Loaisel, de la paroisse de Saint-Martin (décembre 1729) ; — Julien Boulray et Jeanne Le Blay, de la paroisse d'Elven ; — Louis Le Moing et Perrine Jaffray, de la paroisse de Silfiac (janvier 1730) ; — Louis Le Mestre et Marguerite Guégan, de la paroisse de Ploërdut (mai 1730); — Jean Le Godec et Catherine Le Mendec, de la paroisse de Saint-Tugdual ; — Jean Le Hazif et Françoise Le Galliaud, de la paroisse de Saint-Allouestre-Buléon ; — Jean Bert et Marguerite Jégo, de la paroisse de Sarzeau (juin 1730) ; — Louis Larmet et Vincente Penmorin, de la paroisse d'Ambon ; — Pierre Hélo et Marguerite Colet, de la paroisse d'Arzano (octobre 1730) ; — Vincent Cadoret et Yvonne Brien, de la paroisse de Grandchamp (novembre 1730) ; — Louis Jaffrédo et Vincente Limagnan, de la paroisse de Quéven (mai 1731) ; — Michel Botherel et Pétronille Fouger, de la paroisse de Bains (juillet 1731) ; — François Le Petit et Jeanne Audic, de la paroisse de Lignol ; — François Pernez et Yvonne Le Pan, de la paroisse de Plumergat (janvier 1732) ; — Yves Le Boursicaud et Françoise Rouxel, des paroisses de Treffléan et de Sulniac ; — Julien Hervé et Georgette Menu, de la paroisse de Glénac-Cournon (février 1732) ; — Pierre Simon et Olive Le Guen, de la paroisse de Locminé (avril 1732) ; — Pierre Cario et Julienne Blévin, de la paroisse de Saint-Just ; — Jean Rio et Marie Lavenan, de la paroisse de Larré (mai 1732) ; — René Baudet et Jeanne Denis, de la paroisse de Plumelin ; — Jean Lepitre et Louise Courtet, de la paroisse de Cléguer (juillet 1732) ; — Jean Le Clère et Claude Le Nédec, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac (août 1732) ; — Guillaume Morel et Anne Le Bot, de la paroisse de Saint-Marcel-Bohal (novembre 1732) ; — Jean Le Ny et Françoise Camelan, de la paroisse de Bubry (janvier 1733) ; — Pierre Paulet et Marie Renault, de la paroisse de Lorient (avril 1733) ; — Pierre Conan et Jeanne Gauder, de la paroisse de Saint-Allouestre (mai 1733) ; — Julien Dobé et Françoise Pételaud, de la paroisse de Malansac (août 1733) ; — Gilles Huzard et Jeanne Pernehaud, de la paroisse de Carentoir (septembre 1733) ; etc.

G. 321. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1733-1739. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Mathurin-René Alano greffier. — Collation, par le Pape, de l'église paroissiale Sainte-Croix de Josselin, à Guillaume Morice, prêtre, en remplacement de Joseph Mat, résignataire (septembre 1733) ; — de l'église paroissiale de Remungol, à Maurice Auffret, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Auffret, résignataire (décembre 1733) ; — du prieuré simple de Sainte-Croix de Josselin, ordre de Saint-Benoit, à François Rauanet de Baune, prêtre du diocèse de Limoges, en remplacement de Joseph de La Pomelié, résignataire (janvier 1734) ; — de l'église paroissiale de Radenac, à Julien Truel de Laubertye, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Lucas, décédé (décembre 1734) ; — de l'église paroissiale de Saint-Marcel-Bohal, à Mathurin-Jean Vellec, prêtre du diocèse, en remplacement de François Rolland, résignataire, moyennant une pension de 200 l. t., infé-

rieure au tiers des revenus du bénéfice (janvier 1735); — de l'abbaye de Lanvaux, ordre de Cîteaux, à M^ire Guillaume-Marie du Breil de Pontbriand, prêtre du diocèse de Saint-Malo, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Rennes, en remplacement de M^ire Jean-Jacques de Gomer de Luzancey, résignataire; — de l'église paroissiale de Bubry, à noble Me Gabriel de Rospiec, recteur de la paroisse de Laz, diocèse de Quimper, en remplacement d'Éléonor-Marie du Tertre, résignataire, moyennant une pension de 200 l. t., inférieure au tiers des revenus du bénéfice (mars 1735); — de l'église paroissiale de Baden, à Me Henri Guichard, recteur de la paroisse Sainte-Croix de Nantes, en remplacement de Jacques Pathelin, résignataire (mai 1735); — de l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, à Pierre Jouin, prêtre du diocèse de Nantes, en remplacement de N. Guimarho, décédé (novembre 1735); — de l'église paroissiale de Séglien, à Vincent Guého, prêtre du diocèse, en remplacement d'Antoine Gaultier, décédé (février 1736); — du prieuré de Rieux, ordre de Saint-Benoît, à Jacques de Grasse, clerc du diocèse de Beauvais, en remplacement de Louis de Villeneuve, décédé (août 1736); — du prieuré de Loglenec ou de Saint-Nicolas-du-Château, *île de Rhuis*, dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas, ordre de Saint-Benoît, à Bernard Le Leu, clerc du diocèse de Paris, en remplacement de Louis de Villeneuve, décédé (décembre 1736); — de l'église paroissiale de Camors, à Pierre Guillemet, diacre du diocèse de Vannes, en remplacement d'autre Pierre Guillemet, prêtre, résignataire, moyennant une pension de 200 l. t.; — du prieuré de Saint-Cado, ordre de Saint-Benoît, à Germain-Jean Morin, clerc du diocèse d'Auxerre, en remplacement de Jean-François Fouquet, évêque *in partibus* d'Éleutheropolis, son oncle, résignataire, moyennant une pension de 230 l. t. (février 1737); — de l'église paroissiale de Renac, à Louis Audren, recteur de Jans, diocèse de Nantes, en remplacement de J.-B. La Porret, résignataire (avril 1737); — de l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, à Louis Alanic, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de François Le Moing, résignataire, moyennant une pension de 500 l. t.; — de l'église paroissiale de Naizin, à Colomban-Hyacinthe Le Bigot, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de François Preingué, décédé — de l'église paroissiale de Meslan, à Mathurin Salaün, prêtre du diocèse de Léon, en remplacement de N. Michel; — de l'église paroissiale de Sixt, à Jacques-Mathurin Josselin, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Le Chesne, décédé (janvier 1738); — du prieuré de Saint-Clément de Quiberon, ordre de Saint-Benoit, à Jacques Peynet, prêtre, religieux profès du dit ordre, congrégation de Saint-Maur, en remplacement de dom Sévère Marchix, décédé; — de la chapellenie de Saint-Gaudens, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Jacques Toulousan, prêtre de la ville et diocèse de Toulouse; — de l'église paroissiale d'Erdeven, à Joseph-Jean-Marie Thépault de Créchalion, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Louis Perennès, décédé (février 1738); — de l'église paroissiale de Ploërdut, à Michel Guyavarch, prêtre du diocèse de Léon, en remplacement de Pierre Guyavarch, résignataire (mars 1738); — de l'église paroissiale de Naustang (Nostang), à Mathurin Lorcy, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de Jean Kermarec, (avril 1738); — de l'église paroissiale de Ploërdut, à François Le Goff, prêtre du diocèse de Vannes, en remplacement de Michel Guyavarch, soi-disant prêtre, détenteur indû (mai 1738); — de la même paroisse, à Joseph-Olympe de Kersaint de Coëtnenpren, prêtre du diocèse de Léon (juillet 1738); — de l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, à Charles Le Mol, prêtre du diocèse de Saint-Malo (juin 1738). — Lettres patentes du Roi, confirmatives de l'indult prorogeant, de 5 ans, le privilège accordé par le Pape à Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire de Saint-Gildas de Rhuis, de conférer, en commende, les bénéfices dépendant de la dite abbaye (Fontainebleau, 10 novembre 1737). — Lettres d'attache de S. M. pour l'exécution du bref apostolique portant provision du prieuré de Saint-Clément de Quiberon, en faveur de Jacques Peynet (Versailles, 21 décembre 1737). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : de l'église paroissiale de Limerzel, à Claude Mallet, recteur de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, en remplacement de N. Lhermite, décédé (septembre 1733); — du prieuré de Locmaria, en la paroisse de Plœmel, à Vincent-Julien Le Breton, prêtre du diocèse (octobre 1733); — de l'église paroissiale

de Priziac, à Jean-Louis Pereault, prêtre du diocèse, en remplacement de Charles Le Roch, décédé ; — de l'église paroissiale du Palais à Belle-Ile-en-Mer, à Jacques-Marie Choblet, prêtre du diocèse. en remplacement de Claude Mallet. résignataire ; — de la chapellenie de Notre-Dame-de-Recouvrance, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Noyalo, à Louis Le Gac, prêtre du diocèse, présenté par Sébastien Le Gac, laboureur (novembre 1733); — de la chapellenie de Saint-Sébastien, desservie en l'église paroissiale de Malansac, à Henri Grayo, présenté par Olivier-Charles Richer, recteur de la dite paroisse ; — de l'église paroissiale de Landaul, à Louis-Pierre Caradec, prêtre du diocèse, en remplacement de Mathurin Le Carour, décédé ; — de la chapellenie de Saint-Jean, desservie en l'église paroissiale de Séné, à Olivier Le Ray. prêtre du diocèse, présenté par le recteur de la dite paroisse ; — du prieuré de Saint-Léonard, desservi en la chapelle de ce nom, paroisse de Theix, à Claude-Augustin du Clos-Bossard, prêtre, chanoine de Vannes (décembre 1733) ; — de la chapellenie de Nicollo, desservie en l'église paroissiale de Guénin, à Julien Carédo, clerc du diocèse ; — de l'église paroissiale de Langoëlan, à Louis Goduon, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Le Goff, résignataire (janvier 1734) ; — de la chapellenie du Besic (alias Bézy), desservie en l'église paroissiale de Malansac, à Yves Anée, prêtre de la dite paroisse, présenté par Louise-Marguerite Butaux, dame du Bésic (mars 1734) ; — de la chapellenie de Notre-Dame des Rochers, desservie en la chapelle du château de Bignan, paroisse de ce nom, à Patrice-Pierre de Fitz-Gerrald, prêtre du diocèse d'Ardfert en Irlande, demeurant à Paris, rue Béthisy, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, présenté par haut et puissant prince Mgr Guy-Auguste de Rohan-Chabot, seigneur de Bignan ; — de la chapellenie de Saint-Julien, desservie en la chapelle de ce nom, faubourg de Vannes, à Jean-Baptiste Travers, clerc du diocèse, présenté par MM. les Marchands de Vannes, notamment par Ignace Advisse, sieur des Ruisseaux, abbé en charge de la dite chapellenie ; — de l'église paroissiale de Quily, à Mtre Armel Brulé, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Morice, résignataire (avril 1734) ; — de la chapellenie de Saint-Louis, desservie en la chapelle de Kerbourvellec, paroisse de Plumelin, à Louis Dréano, prêtre, présenté par messire Alexis de Gouvello, chevalier, seigneur de Kerantré, Kerbourvellec et autres lieux (juin 1734) ; — des chapellenies fondées par noble homme Julien Le Livec, sieur de Kervihan, et demoiselle Jeanne Le Livec, dame du Boterff, et desservies, l'une en la chapelle de Kerguen, paroisse de Belz, l'autre en la chapelle Notre-Dame d'Auray, à Bertrand Madec, prêtre du diocèse ; — de la chapellenie de Mtre Pierre Le Feuvrier, desservie en l'église paroissiale de Guéhéno, à Jean Bonable, prêtre du diocèse, présenté par les anciens trésoriers et notables de la dite paroisse ; — de l'église paroissiale de Guéhéno, à Louis Bernard [prêtre] du diocèse, en remplacement d'Yves Le Gros, décédé (juillet 1734) ; — de l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, à Olivier Guimarho, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis, en remplacement de Jean Le Moing, décédé (août 1734) ; — de la chapellenie fondée par feu Christophe Le Livec et desservie en l'église Saint-Gildas d'Auray, à Bertrand Madec, prêtre du diocèse, et, au même, de la chapellenie fondée par demoiselle Jeanne Le Livec, également desservie en l'église Saint-Gildas d'Auray ; — de la chapellenie fondée par Françoise Cadio, dame de la Voltay, et desservie en la chapelle Notre-Dame d'Auray, à Nicolas Bessin, prêtre du diocèse (septembre 1734) ; — de la chapellenie des Bretons, desservie en l'église paroissiale de Pluvigner, à Christophe Le Clouérec, prêtre du diocèse ; — de la chapellenie de Saint-Yves, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Bubry, à Julien Conan, prêtre du diocèse, curé de la paroisse de Quistinic, présenté par Jeanne de Rosmar, baronne de la Forest, dame de Kerbarvet, Kervignon, etc. (novembre 1734) ; — de la chapellenie de Saint-Christophe, desservie en l'église Saint-Gildas d'Auray, à Noël-Vincent Le Blond de Saint-Hilaire, clerc du diocèse, présenté par Jacques-René Le Livec, seigneur de Kerguen (décembre 1734) ; — de l'église paroissiale de Lignol, à Toussaint Simon, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Couessin, décédé (janvier 1735) ; — de la chapellenie de Saint-Michel ou des Bloyet, desservie en l'église paroissiale d'Allaire, à Jean Robert, clerc du diocèse, présenté par honorable homme Pierre Tual, laboureur (février 1735) ; —

de la chapellenie de Kergavalan, desservie en l'église paroissiale de Belz, à Joseph Paissel, clerc du diocèse (mars 1735); — d'une archiprêtrise de l'église collégiale de Guémené, à Joseph-Gervais Dagorne, diacre du diocèse de Quimper, présenté par Louise-Gabrielle-Julie de Rohan, princesse de Guémené, et Louis-Constantin de Rohan, curateurs honoraires d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France (avril 1735); — de la chapellenie de l'hôpital général d'Auray, à Hervé Le Bédesque, prêtre du diocèse, en remplacement de Joachim Duval, décédé (mai 1735); — de la chapellenie de Saint-Pierre, desservie en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à Mathurin Danays, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par François Billy, marchand à Vannes, fabrique en charge de la dite paroisse (juin 1735); — de la chapellenie de Lohac, desservie en l'église paroissiale de Baden, à Julien Le Boulh, prêtre du diocèse, présenté par messire Olivier Gibon, chevalier, seigneur du Grisso et autres lieux (juillet 1735); — de l'église paroissiale de Plescop, à François-Guillaume Le Viquel, prêtre du diocèse, en remplacement de René Le Floch, décédé; — de la chapellenie de la Madeleine, desservie en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Félix du Boys, clerc du diocèse, présenté par Jacques-René Le Livec, seigneur de Kerguen (août 1735); — de la chapellenie de Saint-Laurent et Saint-Maur de l'Hôpital, desservie en l'église paroissiale de Saint-Gravé, à Jean Bossoreil, clerc du diocèse, présenté par Daniel du Moulin, sieur du Brossay (septembre 1735); — de la chapellenie et chapelle de Saint-Yves, en la paroisse de Bubry, à Guillaume Quesvain, prêtre du diocèse, présenté par Jeanne de Rosmar, baronne douairière de la Forest, dame de Kernivinen et Saint-Nouan en Bubry (mars 1736); — de la chapellenie de Notre-Dame, desservie en l'église paroissiale de Caden, à Joseph Louer, prêtre du diocèse, présenté par Julien Naël, laboureur, de la dite paroisse; — de l'église paroissiale d'Arzon, à René Morice, prêtre du diocèse, présenté par Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne, archevêque-comte de Vienne, abbé de Saint-Sauveur de Redon, en remplacement de Guillaume Raoul, décédé (avril 1736); — de l'église paroissiale de Pluneret, à Joseph-François du Botdéru, en remplacement d'Olivier Le Boulge, décédé; — de l'église paroissiale de Sérent, à René-Sébastien de Sourdy, recteur de la paroisse d'Orvault, diocèse de Nantes, en remplacement de noble Mᵉ Alexis-François du Bot de Talhouet, décédé; — de la chapellenie de Saint-Georges, desservie en l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, à Julien Le Sant, prêtre du diocèse, présenté par dame Élisabeth d'Alègre, abbesse de l'abbaye et *benoît moutier* de Saint-Georges de Rennes; — de l'église paroissiale de Quiberon, à François Dréano, prêtre du diocèse, présenté par Jean-Joseph de Villeneuve, abbé de Saint-Gildas de Rhuis, en remplacement de Pierre Blanchet, décédé (mai 1736); — de la chapellenie de Kergavalan, desservie en l'église paroissiale de Belz, à Georges Paissel, clerc du diocèse, présenté par Saturnin Le Crom, laboureur, en remplacement de Joseph Paissel, résignataire (juin 1736); — de la chapellenie des Brégent, desservie en l'église paroissiale de Baden, à Vincent Guilbéry, présenté par Julien Brégent, porteur aux *Poids du Roi*, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — du doyenné de l'église collégiale de Rochefort, à Julien Bertin, prêtre et chanoine de la dite église, présenté par messire Jean-Anne-Vincent de Larlan de Kercadio, chevalier, seigneur comte de Rochefort, etc., en remplacement de Julien Le Chesne, décédé; — du prieuré de la Barre, desservi en l'église collégiale de Rochefort, à Julien Bertin, prêtre et chanoine de la dite église; — de l'église paroissiale de Bangor à Belle-Ile-en-Mer, à Jacques-Pierre-Philippe Le Sergent, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Daniel, décédé (juillet 1736); — de la chapellenie des Noës, desservie en l'église paroissiale de Redon, à René-Joseph Aveline, prêtre du diocèse (août 1736); — de la chapellenie des Mathurin, desservie en l'église paroissiale de Redon, à René-Joseph Aveline, prêtre du diocèse, présenté par François-Alexandre Le Coutelier, chevalier, seigneur de Penhouet (septembre 1736); — de l'église paroissiale de Radenac, à Jean-Louis-Marie Gourdan, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien-Robert Truol, résignataire (novembre 1736); — de l'église paroissiale d'Inguiniel, à Louis-Jean Le Floch, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de noble Mᵉ N. du Botdéru; — de l'église paroissiale de Saint-Vincent, à Joseph Doméon, prêtre du diocèse, en remplacement de Jérôme-

Joseph Huchet de Ville-Chauve, résignataire ; — de l'église paroissiale de Locoal, à Me François Daniel, prêtre du diocèse, en remplacement de François Le Rieux, décédé (décembre 1736) ; — des chapellenies de MMires Jean Nicol et Jean Le Breton, desservies en la chapelle du Saint-Esprit, paroisse de Moréac, à Guigner Tanguy, prêtre du diocèse (janvier 1737) ; — d'une archiprêtrise de l'église collégiale de Guémené, à Mathieu-Julien Guillermic, prêtre du diocèse de Quimper, présenté par Louise-Gabrielle-Julie de Rohan et Louis-Constantin de Rohan, curateur d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené, en remplacement de Joseph-Gervais Dagorne, résignataire (février 1737) ; — de la chapellenie de Saint-Julien, desservie en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Noël-Vincent Le Blond de Saint-Hilaire, clerc du diocèse, présenté par la communauté de ville d'Auray ; — de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Jean-Marie Gerbier, prêtre du diocèse de Rennes, présenté par dame Françoise-Guillemette Salomon, épouse de noble homme Claude-Charles Gerbier, receveur-entreposeur du tabac à Hennebont ; — de la chapellenie de missire Guillaume Boullo, desservie en l'église paroissiale de Caden, à Joseph Santerre, prêtre du diocèse de Nantes, présenté par François Boullo et consorts, de la paroisse de Caden (avril 1737) ; — de l'église paroissiale de Locoal, à Vincent Loaisel, prêtre du diocèse, en remplacement de François Daniel, résignataire ; — de l'église paroissiale d'Arradon, à François Daniel, recteur de Locoal, en remplacement de Guillaume Le Bouhellec, décédé (mai 1737) ; — de la chapellenie de Sainte-Barbe, desservie en l'église paroissiale de Saint-Allouestre, à Yves Couturet, prêtre du diocèse (juillet 1737) ; — de l'église paroissiale de Pluméliau, à noble Me Charles Le Corre du Cosquer, recteur et doyen de Guémené, en remplacement de N. Le Dilays, résignataire ; — de l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, à Jean Dufeuil, archiprêtre de l'église cathédrale, présenté par le chapitre de Vannes, en remplacement de Jacques-Daniel Colomb, décédé (août 1737) ; — de l'église paroissiale d'Inguiniel, à René Picard, recteur de Plœren, en remplacement de N. Le Floch, décédé ; — de la chapellenie de Saint-Jean, desservie en l'église paroissiale de Locminé, à François-Jean Bordier, clerc du diocèse ; — de la chapellenie de Saint-Gaudens, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Jacques Mennez (?) prêtre du diocèse ; — de la chapellenie dite de dame Mahieu, desservie en l'église paroissiale de Languidic, à Olivier Treffen, prêtre du diocèse, présenté par dame Hélène-Renée Mahieu, femme de Me Joseph Lécuyer, sieur du Parc, du bourg paroissial de Plœmeur (septembre 1737) ; — de l'église paroissiale de Mendon, à Jean Belz, recteur de Saint-Nolff, en remplacement de Jean-Bertrand Le Breton, décédé (octobre 1737) ; — de la chapellenie dite de Jésus de Nazareth, desservie en l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, à Joachim Le Bourdiec, clerc du diocèse, présenté par Vincent-Eugène Le Livec, écuyer, sieur de Limellec, conseiller du roi, alloué et lieutenant-général, civil et criminel, en la sénéchaussée royale d'Auray (décembre 1737) ; — de la chapellenie de Saint-Livry, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Jean Chotard, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par Noël Bourgeois, écuyer, sieur de Limur, abbé des confréries de Saint-Sébastien et de Saint-Jean-Baptiste ; — de l'église paroissiale de Saint-Nolff, à Pierre le Portz, recteur de Sulniac, en remplacement de Jean Belz, résignataire ; — de la chapellenie de Coëtuhan, desservie en la chapelle domestique de Kerdréan, paroisse de Naizin (*alias* de Noyal-Pontivy), à noble Me Michel-Anne de Langle, prêtre du diocèse, chanoine et chantre de l'église cathédrale de Vannes, présenté par messire Claude-Marie de Langle de La Boullaye, conseiller au parlement de Bretagne ; — du prieuré et chapellenie de Notre-Dame, desservis en la chapelle de Kerdroguen, paroisse de Saint-Jean-Brévelay, à Charles-Joseph Le Sueur, prêtre du diocèse de Bayeux, archiprêtre de l'église cathédrale de Vannes, présenté par M. Le Mintier, seigneur de Quenhouet, conseiller [au présidial] de Vannes ; — de l'église paroissiale de Plœren, à Louis Joannic, prêtre du diocèse, en remplacement de René Picard, résignataire (janvier 1738) ; — de l'église paroissiale de Brain, à Julien-Hyacinthe Potiron, diacre du diocèse de Nantes, présenté par Henri-Oswald de la Tour-d'Auvergne, archevêque comte de Vienne, abbé de Saint-Sauveur de Redon, en remplacement de Sébastien Guihou, décédé ; — de l'église paroissiale de Sulniac, à Jean Le Jeune, recteur de

Saint-Allouestre, en remplacement de Pierre Le Portz, résignataire; — de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en l'église paroissiale d'Arradon, à Joseph Bourdat, prêtre du diocèse, présenté par messire Jean-Baptiste-Pierre, marquis de Lannion, seigneur d'Arradon (février 1738); — de l'église paroissiale de Plouray, à Thomas Le Cunff, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Le Moënne, résignataire (mars 1738); — de la chapellenie de Kerlain, desservie en l'église paroissiale de Sarzeau, à Thomas-Vincent Le Ridant, clerc du diocèse, présenté par noble homme Claude Le Vacher, seigneur de Kerlain; — de l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à Louis Bernard, prêtre du diocèse, recteur paroissial d'Elven, en remplacement de Raymond-Jean Alano, résignataire (mai 1738); — de trois chapellenies desservies en l'église paroissiale de Pluméliau, à Georges Nédélec, Pierre Cléquin et Étienne Cléquin, prêtres du diocèse; — de l'église paroissiale de Locmalo et doyenné de l'église collégiale de Guémené, à Antoine Morin de Trégu, prêtre du diocèse, présenté par Louise-Gabrielle-Julie de Rohan, princesse de Guémené etc..., en remplacement de Joseph Le Corre du Cosquer, résignataire; — du prieuré de Saint-Michel de la Gresle en la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin, présenté par haut et puissant seigneur messire Jean-Anne-Vincent de Larlan de Kercadio, chevalier, comte de Rochefort, en remplacement de Jacques-Emmanuel de Montalembert, décédé; — de l'église paroissiale d'Arzal, à François-Augustin Le Métayer du Poulpris, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Mallet, décédé (juin 1738); — d'une archiprêtrise de l'église collégiale de Guémené à Laurent Dinan, sous-diacre du diocèse, présenté par le prince Constantin de Rohan, en remplacement de Pierre Le Jelloux, prêtre, résignataire (juillet 1738); — d'une autre archiprêtrise de la même église, à noble et discret missire Élisabeth-Théodore Le Tounellier de Breteuil, prêtre du diocèse de Paris, vicaire général de l'archevêque de Sens, présenté par Julie-Louise-Gabrielle de Rohan, épouse et curatrice honoraire d'Hercule-Mériadec de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, en remplacement de Joseph Henryo, résignataire (novembre 1738); — de la chapellenie du château de Ménorval, paroisse de Guern, à Mathurin Talhoët, prêtre du diocèse, présenté par Florimonde-Renée de Lentivy, marquise du Plessis-Bellière, dame des baronnies de Rostrenen, les Iles, Quintin, Ménorval et autres lieux (décembre 1738). — Provision, par Henri-Oswald de la Tour-d'Auvergne, archevêque comte de Vienne, abbé de Saint-Sauveur de Redon, du prieuré simple de Sainte-Croix de Josselin, ordre de Saint-Benoit, en faveur de Jean-Baptiste Belland, prêtre du diocèse de Vienne, docteur en théologie de la faculté de Paris, en remplacement de Joseph de La Pomelié, décédé (janvier 1734); — par Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire de Saint-Gildas de Rhuis, du prieuré simple de Rieux, ordre de Saint-Benoit, à Jacques de Grasse, clerc du diocèse de Beauvais (mai 1736); — par le même, du prieuré simple de Saint-Clément, ordre de Saint-Benoit, à François de Castellane, prêtre du diocèse de Gap (janvier 1738). — Provision d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes au profit d'Olivier Le Drogo, docteur en théologie de la faculté de Paris, recteur de Pluvigner, vice-gérant de l'officialité de Vannes, en remplacement d'Antoine Nebout, sous-diacre, décédé (décembre 1738); — *item*, d'un canonicat de l'église collégiale de Guémené, au profit de Thomas Le Cunff, prêtre du diocèse, présenté par Madame la princesse de Rohan, en remplacement d'Alain Glainic, décédé (avril 1735); — au profit de Pierre Le Géloux, prêtre du diocèse, en remplacement de Michel Lair (mai 1738); — au profit de Joseph Henrio, prêtre du diocèse, en remplacement de Thomas Le Cunff, résignataire (juin 1738). — Nomination d'Olivier Le Drogo, docteur en théologie, recteur de Pluvigner, aux fonctions d'Official suppléant, en l'absence de Me Bonaventure du Boys, Official ordinaire (avril 1738). — Nomination du même aux fonctions de Vice-gérant de l'officialité de Vannes (septembre 1738). — Commission d'Official de Belle-Ile-en-Mer, donnée par l'évêque de Vannes à Jacques-Marie Choblet, prêtre, recteur paroissial du Palais (novembre 1733). — Collation, par le Pape, de l'archidiaconé de Vannes, à Jean-François Dondel, licencié en droit civil et canonique, en remplacement de Mathurin Le Ny de Coadelès, décédé (février 1735); — *item*, par le même, de la Trésorerie de l'église cathédrale de Vannes, à Joseph Touzée du Guernic, vicaire de la dite église, en remplacement de Jean-François Dondel, rési-

gnataire (mars 1735). — Nomination, par l'évêque de Vannes, de Charles-Joseph Le Corre du Cosquer, recteur paroissial de Pluméliau, en qualité de Vicaire-général du diocèse (novembre 1737). — Provision, par le même, de l'office et dignité de Grand-Chantre de l'église cathédrale de Vannes, en faveur de noble Me Michel-Anne de La Boulaye de Langle, prêtre, chanoine de la dite église (décembre 1737). — Lettres dimissoires, délivrées par l'évêque de Vannes : à noble Vincent-Jean-Louis Boutouillic de la Ville-Gonan (octobre 1733) ; — à Claude-Marie Aurouer, de la paroisse de Creuzier-le-Vieux, diocèse de Clermont (juin 1735) ; — à René Prodhomme, clerc du diocèse (février 1736) ; — à René-Guillaume Ropert, sous-diacre du diocèse (mai 1738) ; — à Joachim-Adrien Bernard, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (septembre 1738) ; — à Louis Le Hen et à Christophe Guyonvarh, diacres du diocèse ; — à Ange-Éléonor Duboys, clerc du diocèse ; — à nobles Mes Marie-Paul Jouannic de Kervilio et Jean-Baptiste Maurice, sous-diacres du diocèse ; — à noble Louis-François de Talhouet de Sévérac, fils de Jean-François-Armand de Talhouet, chevalier, seigneur de Sévérac, et de noble dame Marie Hérisson, de la paroisse de Malansac (décembre 1738). — Fondation, par honorable homme Pierre Éveno, marchand poêlier, d'une messe hebdomadaire en l'église paroissiale de Questembert (mars 1734) ; — par Me Yves Le Dréan, vivant notaire des Régaires et de Largouet, d'une messe hebdomadaire en l'église paroissiale de Grand-champ ; — par Guillaume Le Boterff, d'une messe anniversaire en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac ; — par Guillemette Pédron, veuve, d'une messe anniversaire en l'église paroissiale de Questembert (mai 1734) ; — par Jean Guéhennec, laboureur, d'un service anniversaire en l'église paroissiale de Pluvigner (août 1734) ; — par demoiselles Jacquette et Hélène Le Vendeur, dames de Kermareschal, Catillier et autres lieux, pensionnaires des dames Ursulines de Vannes, de quatre messes hebdomadaires en la chapelle de Couesbou, paroisse de Sérent (juillet 1735) ; — par Jacques Kerneau et Renée Leslé, son épouse, d'un office annuel en l'église paroissiale de Plœmeur (septembre 1735) ; — par Julienne Le Boterff, femme de Jean Le Pocreau, laboureur, de la paroisse de Noyal-Muzillac, de deux messes hebdomadaires à célébrer, l'une en la chapelle de Brangolo, l'autre en celle de Logoren, situées en la dite paroisse (novembre 1735) ; — par Jeanne Le Clerc, veuve de Louis Le Pennec, d'une messe hebdomadaire en l'église Saint-Pierre de Stival, moyennant 32 l. de rente annuelle (mai 1736) ; — par Jeanne Rousseau, veuve de Jean Guéguen, vivant meneur de chaises, demeurant en la rue de la Petite-Rose, paroisse Saint-Pierre, d'une grand'messe annuelle et autres offices à célébrer, le jour de Sainte-Anne, en l'église des RR. PP. Dominicains de Vannes, moyennant le sommaire de 700 l. ; — par demoiselle Marie-Madeleine Thérault de la Grée, d'une messe solennelle avec exposition du Saint-Sacrement, le jour de Notre-Dame de Pitié, etc., en l'église des Dominicains de Vannes, moyennant la somme de 1,000 l. (décembre 1737). — Testament de demoiselle Julienne-Charlotte de Villiers, demoiselle de Saint-Armel, exécutrice des volontés de feu noble homme Guillaume Le Méther, sieur de Kermarquer, son grand-père maternel (décembre 1733) ; — d'Yves Robert, laboureur, de la paroisse de Béganne (décembre 1734) ; — de Jeanne de Kerboutier, dame de Derval et Brondineuf, portant fondations en l'église du monastère de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (avril 1735) ; — de Paul Riguidel, laboureur, portant fondation en l'église paroissiale d'Arradon (juin 1735) ; — de Pierre Guymarho, recteur de la paroisse de Noyal-Muzillac (novembre 1735) ; — de Jean Le Bérigot, de la paroisse d'Arradon (juin 1736) ; — de Guillaume Guéhennec, laboureur, de la paroisse de Landaul (décembre 1736) ; — de Jacques Le Prado, de la même paroisse (mars 1737). — Élection, par le chapitre cathédral de Vannes, de Jean-Joseph Boutouillic, sieur abbé de Castello, pour abbé de la chapellenie de Saint-Sébastien (février 1735), le dit sieur Boutouillic remplacé en la même qualité par M. Me Noël Bourgeois, écuyer, sieur de Limur, alloué honoraire au présidial de Vannes et lieutenant général de l'amirauté de cette ville (mars 1737). — Révocation, par noble et discret Mire Éléonor-Marie du Tertre, recteur de Bubry, de la résignation par lui précédemment faite de la dite paroisse (juillet 1735). — Constitution de dot au profit de Jeanne-Françoise Le Sénéchal-Carcado, demoiselle de Molac, novice au couvent des religieuses Ursulines de Vannes, par haut et puissant seigneur René-Alexis Le Sénéchal-

Carcado, chevalier, seigneur comte de Carcado, marquis de Pont-Croix, baron de Molac, son père, veuf de dame Jeanne Magon (février 1735). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente : au profit de Mathurin Talhouat, séminariste à Vannes, par Guillaume Talhouat et Marguerite Le Franc, de la paroisse de Guern (janvier 1734) ; — au profit de Joseph Le Sant, séminariste à Vannes, par autre Joseph Le Sant, maître de barque, et Marie-Anne Benoist, ses père et mère, de la paroisse de l'Ile-d'Arz ; — au profit de Nicolas Jamet, fils de feu François Jamet et de Perrine-Judith Goustin, par les sieurs Nicolas Camenen, trésorier de la paroisse de Locmariaquer, Joseph-Louis Jamet, hôte du *Lion d'or* de Sainte-Anne, paroisse de Pluneret, et Charles Grandvallet, marchand de la ville d'Auray ; — au profit de Pierre Guillemette, séminariste à Vannes, par Michel Guillemette, laboureur, son père, de la paroisse de Camors ; — au profit de Jean Penmorin, séminariste à Vannes, par Julien Penmorin, notaire et procureur fiscal des juridictions de Trémouart-Bray, et Jeanne Macé, ses père et mère, de la paroisse de Sulniac; — au profit d'Allain Le Moing, par François Le Moing, laboureur, son père, de la paroisse de Séglien (février 1734) ; — au profit de Vincent Le Grip, par Mᵉ Jean Le Grip, greffier de plusieurs juridictions, son père, de la paroisse d'Arzal ; — au profit d'Yves Malherbe, séminariste à Vannes, par Colomban Malherbe, son frère, de la paroisse de Locminé ; — au profit d'Alexis Le Tallec, séminariste à Vannes, par Louise Préhodon, veuve Le Tallec, sa mère ; — au profit de Charles-Julien Catrevaux, par demoiselle Marie Le Roux, veuve de Mᵉ Julien Catrevaux, vivant notaire et procureur, de la paroisse de Noyal-Muzillac ; — au profit de Jean Guénédal, pourvu de chapellenie en l'église Saint-Goustan d'Auray, sur la présentation de M. de Limellec-Le Livec, alloué du siège royal d'Auray ; — au profit de Guy Brohan, séminariste à Vannes, par Marie Oillaux, veuve de Gilles Brohan, sa mère, de la paroisse de Pluherlin ; — au profit de Charles-François-Xavier Le Verger, séminariste à Vannes, par Jacques-Guillaume Le Verger, sieur de Kercado, procureur au Présidial, son père, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — au profit de Jean-Louis-Marie de Gourdan, séminariste à Vannes, par écuyer Louis de Gourdan, seigneur de Querel et autres lieux, son père, de la paroisse de Crédin ; — au profit d'Étienne Pautremat, séminariste à Vannes, par Mᵉ Olivier Pautremat, notaire et procureur en la cour et juridiction de la Haye de Larré, son père, de la paroisse de Larré ; — au profit de François-Marie Toulper, séminariste à Vannes, par honorables gens Vincent Toulper, maître d'école, et Jeanne Frontault, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — au profit de Julien Le Huec, séminariste à Vannes, par Vincent Le Huec, laboureur, son père, de la paroisse de Plumergat ; — au profit de Jean Le Falher, séminariste à Vannes, par Marguerite Lotodé, veuve de Louis Le Falher, sa mère, de la paroisse de Plaudren ; — au profit de Jean Riguidel, séminariste à Vannes, par Guillaume Riguidel, laboureur, son père, de la paroisse de Grandchamp ; — au profit de Pierre Poëzevara, séminariste à Vannes, par Jean Poëzevara, son père, de la paroisse de Languidic ; — au profit de Pierre Le Floch, séminariste à Vannes, par Julien Le Floch et Marie Ryo, ses père et mère, de la paroisse de Crach, Christophe Le Pluart, de la même paroisse, et Jean Le Baron, de celle de Locmariaquer (mars 1734) ; — au profit de Joseph-Marie Riguidel, séminariste à Vannes, par Marguerite Jubin, marchande, sa mère, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit de Marie-Julien de la Gaudinaye, étudiant en théologie à Nantes, par écuyer René de La Chevière, sieur de la Gaudinaye, son père, de la paroisse de Langon ; — au profit de Michel Le Pety, séminariste à Vannes, par René Le Pety, laboureur, son père, de la paroisse de Saint-Servant ; — au profit de Jacques Cobigot, séminariste à Vannes, par Marguerite Jégat, veuve d'Yves Cobigot, sa mère, de la paroisse de Radenac ; — au profit de René Le Gal, séminariste à Vannes, par Mᵉ René Le Gal, notaire de la sénéchaussée de Ploërmel, et honorable femme Roberte Bernard, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Servant ; — au profit de Pierre Moisan, séminariste à Vannes, par honorable femme Marie Nicollic, sa mère, veuve de Mᵉ Pierre Moysan, vivant notaire et procureur de plusieurs juridictions, de la paroisse de Plumelec ; — au profit de Jérôme Le Glouannec, par Charles Le Glouannec, son père, de la paroisse d'Arzano ; — au profit de Colomban Plumer, séminariste à

Vannes, par Perrine Collet, sa mère, Jean et Joseph Plumer, ses frères, de la paroisse de Carnac ; — au profit de Joseph-Marie Mahé, séminariste à Vannes, par le sieur René Mahé et demoiselle Renée Périn, ses père et mère, aubergistes du *Cheval-Blanc* à Pontivy ; — au profit de François Le Méthayer du Pourprix, par messire Louis Le Méthayer, chevalier, seigneur du Pourprix, son frère aîné, capitaine de milice du bataillon de Redon, de la paroisse de Questembert (avril 1734) ; — au profit de Jean Le Maux, étudiant à l'université de Paris, par François Le Maux et Hélène Caradec, ses père et mère, de la paroisse de Plumergat (juin 1734) ; — au profit de Jean-Marie-Vincent Touzée, étudiant en Sorbonne à Paris, par demoiselle Marie-Jacquette Touzée de Grandisle et Me Jean-Yves-Joseph Touzée, sieur de Grandisle, sénéchal et seul juge des juridictions des Régaires et de Largouet de Vannes, de la paroisse Saint-Pierre de la dite ville (juillet 1734) ; — au profit de Jean Le Thiec, par Georges Le Thiec, son père, capitaine de barque, de la ville de Vannes ; — au profit d'Yves Le Digabel, séminariste à Vannes, par Jacquette Surzur, veuve de Jean Le Digabel, sa mère, de la paroisse de Sarzeau (septembre 1734) ; — au profit de Pierre Rivière, séminariste à Vannes, par Mathurin Rivière, laboureur, son père, veuf de Laurence Lamoureux, de la paroisse d'Allaire ; — au profit de Louis Le Gal, séminariste à Vannes, par Thomas Le Gal et Charlotte Cadoret, ses père et mère, de la paroisse de Moustoir-Radenac (Moustoirac) ; — au profit de Christophe Le Boulair, séminariste à Vannes, par Yvonne Perel, sa mère, veuve de Julien Le Boulair, de la trève de Brandivy, paroisse de Grandchamp ; — au profit de Charles Le Malle, séminariste à Vannes, par Christine Priou, veuve d'Olivier Le Malle, sa mère, de la paroisse de Marzan ; — au profit de Nicolas-Félix Le Roy, séminariste à Vannes, par Pierre Le Roy, marchand, et demoiselle Isabelle Poully, ses père et mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — au profit de Vincent Crestard, séminariste à Vannes, par Jean Crestard et Françoise Endouart, ses père et mère, de la paroisse Saint-Nicolas de Josselin (février 1735) ; — au profit de Pierre Joannic, séminariste à Vannes, par Olive Guéhenneuc, veuve de Louis Joannic, sa mère, de la paroisse de Plumelec ; — au profit de Jean Gicquel, séminariste à Vannes, par honorables gens Yves Gicquel et Jeanne Marivin, ses père et mère, marchands, de la ville et paroisse de Rohan ; — au profit de Sébastien Hervé, séminariste à Vannes, par M^{ire} Sébastien Guillo, prêtre, de la paroisse de Saint-Avé ; — au profit de François Le Louer, séminariste à Vannes, par Marie Lorcy, veuve de Jacques Le Louer, sa mère, de la paroisse de Baud ; — au profit de Pierre Rubaux, séminariste à Vannes, par Anne Le Cadre, veuve de Julien Rubaux, sa mère, de la paroisse de Pluherlin ; — au profit de Jacques-Pierre Le Viquel, par MM^{ires} François-Guillaume et Mathurin Le Viquel, prêtres, ses frères, de la paroisse du Mené de Vannes ; — au profit de Louis Onno, séminariste à Vannes, par Pierre Onno, laboureur, son père, de la paroisse de Moustoir-Remungol ; — au profit de Joachim Gléhello, séminariste à Vannes, par demoiselle Catherine Trégouet, sa mère, veuve de Me Gabriel Gléhello, sieur des Fontenelles, vivant notaire et procureur du comté de Porhoët à Josselin ; — au profit de Julien Le Dain, séminariste à Vannes, par Louis Le Dain et Marguerite Le Flohic, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de François Le Ralle, séminariste à Vannes, par Yves Le Ralle, laboureur, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de Michel Le Ruyet, séminariste à Vannes, par Jean Le Ruyet, laboureur, son frère, de la paroisse de Quistinic ; — au profit de Jules-Jean Pillet, séminariste à Vannes, par Jean Pillet, marchand, et Marie-Josèphe Créabot, ses père et mère, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — au profit de Colomban Soymier, séminariste à Vannes, par demoiselle Julienne Touzé, veuve de Jean Soymier, sa mère, marchande, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — au profit de Philippe Macé, séminariste à Vannes, par Michel Macé, laboureur, son père, de la paroisse de Bains ; — au profit de Nicolas Jégo, séminariste à Vannes, par Julien Le Fraper, de la paroisse de Plouhinec ; — au profit de Simon Courtois, séminariste à Vannes, par Yves Courtois, laboureur, son père, de la paroisse de Larré (mars 1735) ; — au profit de Toussaint-René de la Pierre, sieur abbé du Menéguen, bachelier de la faculté de théologie de Paris, par François-Toussaint de La Pierre, écuyer, et Anne-Thérèse Le Corre, sieur et dame du Menéguen,

ses père et mère, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (mai 1735); — au profit de Jean Le Carff, par François Le Carff, laboureur, son père, de la paroisse de Malguénac; — au profit de Joseph Hélard, par Guillemette Blanchard, veuve de François Hélard, sa mère, de la paroisse de Caden (août 1735); — au profit de Guillaume-Louis Guillouzo, par Me Jean Guillouzo, son père, sénéchal de la juridiction de Kermorvan, de la paroisse de Baud; — au profit d'Henri Le Dortz, séminariste à Vannes, par Jean Le Dortz, son père, meunier, de la paroisse de Quistinic; — au profit d'Yves Cadoret, séminariste à Vannes, par Julien Cadoret et Catherine Armel, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Tugdual; — au profit de Guillaume Bellec, séminariste à Vannes, par Marie Le Gal, veuve de Julien Bellec, sa mère, de la paroisse de Quistinic (septembre 1735); — au profit de Julien Le Fraper, par Joseph Le Fraper, son père, veuf de Renée Corlobé, de la paroisse de Landévant (octobre 1735); — au profit de Julien-Luc Le Gac, séminariste à Vannes, par Jean Le Gac, laboureur, son frère, de la paroisse de Surzur; — au profit d'Yves Montfort, séminariste à Vannes, par Charles Montfort et Guillemette Moureau, laboureurs, ses père et mère, de la paroisse d'Ambon; — au profit de Hyacinthe-Antoine Maubec, séminariste à Vannes, par noble homme Mathurin Maubec, sieur de la Houssaye, alloué de Rochefort, et demoiselle Mathurine Le Bel; — au profit de Louis Le Hen, séminariste à Vannes, par Olivier Le Hen et Jeanne Thomas, marchands, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Julien Gombeau, séminariste à Vannes, par Pierre Gombeau, laboureur, son père, de la paroisse de Béganne; — au profit de Patern Robert, par honorable homme Joseph Robert, son père, de la paroisse de Carentoir; — au profit de Julien Coulon, séminariste à Vannes, par le sieur Julien Coulon et honorable femme Jacquette Guillon, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame de Redon; — au profit de Mathurin Lorans, séminariste à Vannes, par Olivier Lorans, son père, de la paroisse de Cléguérec; — au profit de Jean-Baptiste-Claude Guémard, séminariste à Vannes, par demoiselle Françoise-Guillemette Farault, veuve de Julien Guémard, sa mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — au profit de Vincent-François Le Thiec, séminariste à Vannes, par Vincent Le Thiec, son père, marchand, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — au profit de Jean Kerohan, séminariste à Vannes, par Mire Julien Kerohan, recteur paroissial de Brandérion, son tuteur; — à son profit par Joseph Le Talleo, de la paroisse de Languidic; — au profit de Julien Le Blay, séminariste à Vannes, par Jean Le Blay, laboureur, son père, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Louis Pierre, séminariste à Vannes, par Françoise Guiguen, femme de Julien Tuffein, sa mère, veuve, en premières noces, de Louis Pierre, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par le même, au profit d'Olivier Pierre, séminariste à Vannes (février 1736); — au profit de Joseph Falguerho, par Marguerite Le Cozic, sa mère, veuve de Jean Falguerho, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — au profit de Jean Goupil, séminariste à Vannes, par Yves Goupil, laboureur, son père, de la paroisse de Sulniac; — au profit de Julien Symon, séminariste à Vannes, par Jean Symon et Marguerite Le Germain, de la paroisse de Carnac; — au profit de Jacques Le Gal, séminariste à Vannes, par Hervé Le Gal, son père, aubergiste du Haut-Pont-Scorff, paroisse de Lesbin; — au profit de Mathurin Le Feuvrier, séminariste à Vannes, par Yves Le Feuvrier et Julienne Le Haziff, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — au profit de Guy Le Rol, par autre Guy Le Rol et Marie Coriton, ses père et mère, de la paroisse de Crach; — au profit de Gilles Le Louarme, par Guillaume Le Louarme et Henriette Querny, ses père et mère, de la paroisse de Lescouet; — au profit de Julien Guého, séminariste à Vannes, par Jean Guého, menuisier, et Julienne Le Feuvre, ses père et mère, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac; — à son profit par Jérôme Guyardet, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Tréméven, diocèse de Quimper; — au profit de Jean Le Goff, séminariste à Vannes, par Laurent Le Goff et Jacquette Le Puil, ses père et mère, de la paroisse de Locmalo; — au profit de Joseph Gicquel, séminariste à Vannes, par autre Joseph Gicquel et Jeanne Blanchard, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Vincent; — au profit de Jean-François Le Bihan, par Marie Roquet, sa mère, épouse, en premières noces, de Jagu Le Bihan, de la paroisse de Bains; — au profit de Louis Marivin, sémina-

riste à Vannes, par Jean Marivin, laboureur, son père, de la paroisse de Plumelec; — au profit de Bonaventure-Athanase Le Moyne, séminariste à Vannes, par messire François-Hyacinthe Le Moyne, seigneur de Talhouet, son frère, de la ville de Rostrenen, évêché de Quimper; — au profit de Julien Le Breton, par Marc Le Breton et Perriné Rolland, ses père et mère, de la paroisse de Pleucadeuc; — au profit de Louis Olivier, séminariste à Vannes, par Marin Olivier, son père, marchand, de la paroisse de Noyal-Pontivy (mars 1736); — au profit de Laurent Ryo, par Mathieu Ryo et Anne Hellec, ses père et mère, de la paroisse de Crach; — au profit de Vincent Lamiot, par Pierre Lamiot, son père, laboureur, de la paroisse de Pluvigner; — au profit de René Mahé, par René Mahé et Renée Périn, ses père et mère, débitant vins à l'auberge où pend pour enseigne le *Cheval blanc*, rue du Fil, à Pontivy (septembre 1736); — au profit de Joseph Guyot, reçu au séminaire de Vannes, par Yves Guyot, laboureur, son père, de la paroisse d'Elven; — au profit de Jean Le Bot, séminariste à Vannes, par Perrine Quédiniac, sa mère, femme de labeur, veuve de Christophe Le Bot, de la paroisse d'Arzal; — au profit de Joseph Lucas, séminariste à Vannes, par Jean-Baptiste Dréan, laboureur, son beau-frère, de la paroisse de Saint-Jacut; — au profit de Guillaume Morice, séminariste à Vannes, par autre Guillaume Morice et Marguerite Hausellec, ses père et mère, de la paroisse de Marzan; — au profit de Jérôme-Jacques Raoul, séminariste à Vannes, par François-Guillaume Raoul, laboureur, et Christine Jannequin, ses père et mère, de la paroisse de Malguénac; — au profit de René Guégan, séminariste à Vannes, par Michel Guégan, son père, de la paroisse d'Inzinzac; — au profit de Grégoire Le Quentrec, séminariste à Vannes, par René Le Quentrec, laboureur, son père, de la paroisse de Saint-Allouestre (avril 1737); — à son profit par Louis Le Faucheur, acolyte, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — au profit d'Olivier Perrodo, séminariste à Vannes, par Olivier Perrodo et Marie Éveno, gens de labeur, ses père et mère, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — au profit de Michel Audic, séminariste à Vannes, par François Audic, laboureur, son frère, de la paroisse de Pluvigner; — au profit de Jean Hamon, séminariste à Vannes, par honorables gens François Bonno et Guillemette Hamon, de la paroisse de Plélauff; — au profit de Vincent-Toussaint Le Beurier, séminariste à Vannes, par Madeleine Chevrier, sa mère, veuve de Joseph Le Beurier, vivant marchand fondeur à Vannes; — au profit de Christophe Guyonvarch, par Yves Guyonvarch et Marie Bourne, ses père et mère, de la paroisse de Pluvigner; — au profit de François Le Tutour, séminariste à Vannes, par Jacques Layec et Perrine La Roche, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Jean Le Bert, séminariste à Vannes, par François Le Bert et Perrine Ropert, colons du château de Sucinio; — au profit de François Bayon, par Jean Bayon, son père, de la paroisse de Ruffiac; — au profit d'Yves Onno, par honorable homme François Onno, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — à son profit par Pierre Corvest, séminariste à Vannes, de la paroisse de Languidic; — au profit de Jean Guillo, séminariste à Vannes, par le sieur Jean Guillo, entrepreneur, et demoiselle Jeanne Lubert, ses père et mère, de la paroisse de Péaule; — à son profit par Vincent Diguet, de la paroisse de Saint-Congard; — au profit de Jean Kergrohen, par Françoise Le Picard, sa mère, veuve d'Olivier Kergrohen, et Joseph Kergrohen, aubergiste du *Chapeau-Rouge*, de la paroisse de Locminé; — au profit de Hyacinthe de Livoys, sieur de Keralvé, séminariste à Vannes, par noble Me Vincent de Livoys, avocat en la cour, sénéchal des juridictions de Nostang et la Vigne, et dame Angélique de Lestang, ses père et mère, de la ville d'Hennebont-Bourg-Nevé, paroisse de Kervignac; — au profit de Vincent Barré, fils de feu Pierre Barré, vivant *maître d'hôtel sur les vaisseaux*, et de Jeanne Béda, par demoiselle Jeanne-Suzanne Gobé, femme de noble homme Guillaume Rello, major de la ville de Vannes; — au profit de Charles Picaud, séminariste à Vannes, par demoiselle Jacquette Le Cadre, sa mère, veuve du sieur René Picaud, vivant marchand, de la paroisse du Mené de Vannes; — au profit de Jean Blain, séminariste à Vannes, par Guillemette Le Peltier, sa mère, de la paroisse de Sulniac; — au profit de Jean Baron, par Jean Baron, boucher, et Julienne Maury, ses père et mère, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin; — au profit de Mathurin Santerre, séminariste à Vannes par Jacques Santerre, laboureur, son frère, de la paroisse de

Limerzel; — au profit de Jean Robert, séminariste à Vannes, par autre Jean Robert, laboureur, son père, de la paroisse d'Allaire; — au profit de Pierre Jollivet, séminariste à Vannes, par Anne Mourault, sa mère, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin (mai 1737); — au profit de Joseph Perrin, fils de feu Jean Perrin et de Perrine Laurent, par Jean Laurent, prêtre, de la paroisse de Sixt; — au profit de Jean Destoc, séminariste à Vannes, par honorable homme André Destoc, laboureur, de la paroisse de Sixt; — au profit de Louis Le Manner, par Alain Le Manner et Anne Le Cunff, ses père et mère, de la paroisse de Silfiac; — au profit de Laurent Le Bot, séminariste à Vannes, par Marguerite Orgebin, sa mère, femme de Jean Éveno, marchand, épouse, en premières noces, de Martin Le Bot, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — au profit de N. Boispertuys, séminariste à Vannes, par Laurence Hervéan, sa mère, épouse, en secondes noces, du sieur Pierre Jugard, chirurgien, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff (juin 1737); — au profit de Charles Le Bail, séminariste à Vannes, par autre Charles Le Bail, son père, de la paroisse de Guidel (août 1737); — au profit d'Yves Ryo, par Pierre Ryo, veuf de Marie Le Mestre, son père, fabrique de la paroisse de Locoal; — au profit de Laurent Dinan, étudiant à Vannes, par Jean Dinan, son frère, de la paroisse de Locmalo (septembre 1737); — au profit de Louis-Jacques de Rennes, étudiant à Rennes, par M° Laurent de Rennes, notaire et procureur des juridictions de Brain et Langon, et demoiselle Charlotte Desprès, ses père et mère (février 1738); — au profit de Pierre Cléro, séminariste à Vannes, par demoiselle Guillemette David, veuve Cléro, sa mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse d'Arradon (mars 1738); — au profit de Béatrix-François-Hyacinthe Jarno, séminariste à Vannes, par M° Jacques Jarno, son père, notaire et procureur au siège présidial de Vannes; — au profit de Guy Le Masson, par Julien Le Masson, son père, laboureur, de la paroisse de Baud; — au profit de Joseph Thébaut, séminariste à Vannes, par Jeanne Richard, sa mère, de la paroisse d'Allaire; — au profit de Joseph Chevalier, séminariste à Vannes, par Mathurin Chevalier, laboureur, son père, de la paroisse d'Allaire; — au profit de Mathurin Bahon, séminariste à Vannes, par Jean Bahon, son père, marchand boucher, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin; — au profit de René Le Blay, par Vincent Le Blay, laboureur, et Yvonne Surzur, ses père et mère, du village de Saint-Armel, paroisse de Sarzeau; — au profit de Pierre Le Cam, séminariste à Vannes, par Louis Le Cam, son père, laboureur, de la paroisse de Naizin (avril 1738); — au profit de Jean-Baptiste-Louis Le Verger, par M° Jacques Le Verger, sieur de Kercado, son père, procureur au présidial de Vannes; — au profit de Claude Rocher, par demoiselle Jeanne Rocher, sa tante, de la paroisse de Sixt; — au profit de Joseph Cheval, par Jean Cheval, son frère, de la paroisse de Sixt; — au profit de René-J. Duguest, par M° Pierre-Joseph Duguest et demoiselle Anne Garçon, ses père et mère, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Priziac [diocèse de Saint-Malo]; — au profit de François Boury, séminariste à Vannes, par Joseph Boury et Françoise Chauvel, ses père et mère, de la paroisse de Quily; — au profit de Pierre-Hyacinthe-Félix Duboys, étudiant en Sorbonne, maître-ès-arts de la faculté de Paris et chanoine de l'église cathédrale d'Orange, par dame Catherine de Boutouillic, veuve de Joseph Duboys, sieur de Kerbescon, sa mère, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray; — au profit de Pierre Quemart, fils de Pierre-Julien Quemart et de Françoise-Guillemette Farault, par M° Jean Farault, son grand-père, notaire et procureur de plusieurs juridictions, conseiller en la ville de Vannes; — au profit de Joseph Estienne, par Julienne Le Sour, sa mère, veuve de Jean Estienne, de la paroisse de Plumelec; — au profit de François Le Gouarin, par Grégoire Le Gouarin et Jeanne Ryo, ses père et mère, de la paroisse de Mendon; — au profit de Jean Le Lamer, par Anne Guilleven, veuve de Cado Le Lamer, sa mère, de la paroisse de Belz; — au profit de Louis Le Jelloux, par Olivier Le Jelloux, son cousin germain, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Julien-Marie Pillet, par le sieur Jean Pillet et Marie-Josèphe Créabot, de la ville d'Auray; — au profit de Joseph Albin, séminariste à Vannes, par Sébastien Albin, laboureur, son père, [de la paroisse de Redon] (?); — au profit de René Loret, par autre René Loret et Renée Camus, ses père et mère, de la paroisse de Malestroit; — au profit de Louis Ryo, par François Ryo et Fran

çoise Le Marhadour, ses père et mère, de la paroisse de Ploërdut ; — au profit de Guillaume Le Fur, séminariste à Vannes, par Marie Le Coguic, veuve d'Yves Le Fur, sa mère, de la paroisse de Séglien ; — au profit de N. Kervoillan, séminariste à Vannes, par Roberte Lozeh, veuve d'Henri Kervoillan, sa mère, de la paroisse de Pontivy (mai 1738) ; — au profit de Jean Jégo, par Me Olivier Jégo, procureur et notaire de la juridiction de Rohan, et demoiselle Mathurine Lally, ses père et mère (juillet 1738) ; — au profit de Louis Pépion, étudiant au séminaire Saint-Louis à Paris, par demoiselle Françoise Lohé, veuve du sieur Pépion, sa mère, sur les revenus de biens situés en la paroisse de Plumelin ; — au profit de Jean Le Coq, séminariste à Vannes, par Me François Le Coq, notaire du duché de Rohan, son père, de la paroisse de Malguénac (août 1738) ; — au profit de Guillaume Jallay, par Me Pierre Jallay, huissier audiencier à Vannes, et demoiselle Suzanne Pinsart, ses père et mère ; — au profit de Louis Kernen, par Françoise Kernen, veuve de Guillaume Kernen, sa mère, ménagère, de la paroisse de Languidic ; — au profit de Gabriel-François Le Gouvello, séminariste à Vannes, par messire Clément Le Gouvello, son père, demeurant en sa maison de Locohierne (Locoyarne), paroisse de Kervignac (septembre 1738) ; — au profit de Charles Thomas, par Pierre Thomas, Me cordonnier, veuf de Jacquette Le Texier, son père, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — au profit de Me Vincent-Jean-Louis Boutouillic, seigneur de la Villegonan, étudiant en Sorbonne et y professant, par messire Jean-Joseph Boutouillic, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Vannes (novembre 1738) ; — au profit d'Auguste Passeraux, étudiant au collège de Vannes, par le sieur Jean Passeraux, dit David, marchand à Vannes, demoiselle Marie Lamotte, ses père et mère, et par noble homme Pierre Allanic, sieur de Kergo (décembre 1738) ; — au profit de Nicolas Dhomme, par demoiselle Jeanne Brunet, veuve Dhomme, sa mère, de la ville de Vannes (janvier 1739). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre noble homme Guillaume Gillart, sieur du Bot, et demoiselle Jeanne Galloy, de la paroisse de Locmalo ; — entre noble homme Jean Chevery et demoiselle Anne-Françoise Chabam, de la paroisse de Lorient (septembre 1733) ; — entre noble homme Jean Le Maitre et Jeanne Maguero, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre noble homme Jean-Baptiste Guihur et demoiselle Françoise Abevin, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (octobre 1733) ; — entre noble homme Marc Le Gras et demoiselle Marguerite Renault, des paroisses de Saint-Patern-lès-Vannes et de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Sébastien Thomas, sieur de Coëtdihuel, et demoiselle Catherine Travers, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes ; — entre Pierre Guerdal et demoiselle Antoinette Alaix, des paroisses de Saint-Jean-Brévelay et Saint-Salomon de Vannes ; — entre le sieur Pierre-Antoine Laurent et demoiselle Marie-Josèphe Barral, des paroisses [Saint-Louis] de Lorient et Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Adam France et demoiselle Yvonne Le Toullec, de la paroisse de Quiberon (novembre 1733) ; — entre noble homme René Brenugat et demoiselle Jeanne-Anne Nouel, de la paroisse de Sarzeau ; — entre noble Gabriel-Joseph de Parpillon, chevalier, seigneur de Chapelles, et demoiselle Agathe Guérin, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Joseph-Jean-René Blanchard, de la paroisse de Plouguer-Carhaix, diocèse de Quimper, et demoiselle Olive de La Grée, de la paroisse d'Hennebont ; — entre le sieur Pierre-Michel Grenet et demoiselle Françoise-Yvonne Tayart, de la paroisse de Redon ; — entre le sieur Jean Conasson et demoiselle Françoise Marigo, de la paroisse de Baud ; — entre noble homme Toussaint de Francheville et demoiselle Yvonne Kermasson, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (janvier 1734) ; — entre René-François Le Coz, chevalier, seigneur du Quilio, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et demoiselle Jeanne-Marie Thomas, dame de Kerbourbon, de la paroisse de Sarzeau ; — entre noble homme Antoine Le Goueff et demoiselle Renée Tralzent, de la paroisse de Languidic ; — entre noble homme Jacques Ponseran de Ricbourg et demoiselle Jeanne-Perrine de Grenier de Liliac, des paroisses de Pontivy et de Cléguérec ; — entre noble homme Noël Brelivet et Anne Le Cornec, de la paroisse de Pontivy (février 1734) ; — entre noble homme Jean Ruello, de la paroisse de Saint-Gonnery, et demoiselle Élisabeth Minsen, de la paroisse de Saint-Caradec, diocèse de Quimper ; — entre noble homme Pierre Le Gouzern, de la paroisse Saint-

Patern de Vannes, et demoiselle Noëlle-Françoise Ozon, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — entre noble homme Yves Le Moing et demoiselle Julienne-Charlotte Chauvel, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre noble homme Mathurin-Charles de La Cour et Marie David, de la paroisse de Sérent; — entre noble Louis-Laurent de Kervenozaël, chevalier, seigneur du Cosquer, de Kerantrès, etc., de la paroisse de Gourin, diocèse de Quimper, et noble demoiselle Louise-Josèphe-Régine Boutouillic, dame de la Porte, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Pierre-Henri de Létang et Jeanne-Françoise Deriec, de la paroisse de Crédin (mars 1734); — entre noble homme Jean Foynard et demoiselle Catherine Aneré, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (avril 1734); — entre noble Jean-Baptiste-Alexis-Joseph de La Chapelle, chevalier, seigneur de la Ville-Pelotte, de la paroisse de Guégon, et demoiselle Bonne-Pauline d'Espinose, de la paroisse Saint-Étienne de Rennes; — entre noble homme Noël du Clos-Hamon et demoiselle Marie-Anne Cauvel, de la paroisse de Locmalo, — entre noble Pierre-Léon, chevalier, sieur Desormeaux, et demoiselle Marie Bureau, des paroisses de Sérent et de Guégon; — entre noble homme Pierre Marie-Delphin de Gadonnière et demoiselle Jeanne-Thérèse Dujon, de la paroisse d'Elven; — entre le sieur Louis Corvec, de la paroisse de Guidel, et demoiselle Marie-Thomase Le Corre, de la paroisse Notre-Dame de la Chandeleur [ville et] diocèse de Quimper; — entre noble Claude de Lescouble, chevalier, seigneur de Kerscouble, de la paroisse de Plaudren, et demoiselle Jeanne-Gabrielle Thyzon, de la paroisse Saint-Georges de Rennes; — entre noble homme Germain Le Fraper et Jeanne-Thomase Bourdonnec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (mai 1734); — entre noble homme Joseph-Joachim Caris et demoiselle Marie-Anne Le Villant, dame du Guerne, des paroisses de Grandchamp et de Saint-Jean-Brévelay; — entre noble homme Louis-Marie Huchet, chevalier, marquis de Tréguil, de la paroisse d'Iffendic, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Françoise-Jeanne-Pélagie de Talhouet, de la paroisse d'Erdeven; — entre noble homme Joseph Le Petit et demoiselle Catherine-Noëlle Corbin, des paroisses d'Arradon et de Theix (juin 1734); — entre le sieur Jean de La Touche-Gautier et demoiselle Marie Orhan, de la paroisse de Redon; — entre noble homme Joseph Le Treste et demoiselle Anne Gabriel, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Jacques Le Galliard et demoiselle Catherine-Louise Bellanger, des paroisses de Sarzeau et de Saint-Patern-lès-Vannes; — entre noble homme Charles-René Gaultier, sieur de la Valette, et demoiselle Jeanne-Baptiste-Julienne Pélissier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (juillet 1734); — entre noble Jean-Baptiste Pluvier, chevalier, seigneur de Menéhouarne, et demoiselle Mathurine-Ursule de Perrien, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre noble François de Botmellion, chevalier, seigneur de Kerveno, de la paroisse de Plouha, diocèse de Saint-Brieuc, et noble demoiselle Catherine Le Méel, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre le sieur Jacques-Yves Faligan de Kerglas, domicilié en la paroisse de Redon, et demoiselle Marie-Madeleine Grimaud, de la paroisse de Nozay, diocèse de Nantes; — entre noble homme Nicolas Galles et demoiselle Perrine Le Sieur, des paroisses Notre-Dame du Mené et Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme François Célié et demoiselle Marie Grillet, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Jean-François Moizy et demoiselle Jeanne-Vincente Douabin, dite Daubigné, de la paroisse de Pluneret (août 1734); — entre noble homme Pierre Guéguen et demoiselle Marie-Françoise Tiret, des paroisses Saint-Patern et Saint-Salomon de Vannes; — entre noble homme Denis-Laurent Gouzer et Marie-Louise Vital, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre le sieur Vincent Gautier, domicilié en la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, et demoiselle Perrine Pacaud, de la paroisse de Brains (?), diocèse de Nantes; — entre noble homme François Jayant de la Gorrais, de la paroisse de Blain, diocèse de Nantes, et demoiselle Jeanne Aveline, de la paroisse de Redon; — entre noble homme Silvestre Rollando et demoiselle Perrine Perot, de la paroisse de Sarzeau (septembre 1734); — entre noble homme Yves Boullé de Kernantec et demoiselle Thérèse-Barbe Lauzer, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Jacques-Nicolas Solain, chevalier, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Jacquette-Yvonne Quéréon-Le Dal, du diocèse de Quimper; — entre noble homme Ange Boys et demoiselle

Jeanne-Françoise Mantelec, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Jean Perigault et demoiselle Hélène Roignier, des paroisses de Saint-Caradec-Trégomel et du Faouët; — entre noble homme François du Boys et demoiselle Marie-Anne Bauvais, des paroisses de Saint-Patern-lès-Vannes et de Saint-Jean-Brévelay; — entre noble homme Olivier Savignon de la Barre et demoiselle Jeanne-Françoise Autheuil de Locmaria, des paroisses de Plouhinec et de Landévant (octobre 1734); — entre Julien Le Ray et demoiselle Marie-Josèphe Pédron, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes (novembre 1734); — entre noble homme Claude-Joseph Bourquenoud et demoiselle Renée Séguin, de la paroisse de Lorient; — entre noble Antoine de Polvic, chevalier, seigneur de Grantille, de la paroisse du Haut-Corlays, diocèse de Quimper, et demoiselle Marie-Anne de la Touche-Porman, de la paroisse de Réguiny (décembre 1734); — entre noble Eugène Le Barre, chevalier, et demoiselle Jeanne de Lentivy, des paroisses de Remungol et de Guénin; — entre noble homme François-Augustin Touchart et demoiselle Jacquette Brient-Duport, des paroisses de Pontivy et de Baud; — entre noble homme François Faverot de Kerbrec, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Louise Guilloux, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble homme Pierre-Vincent Nouvel de Glavignac et demoiselle Jeanne-Ursule-Rose du Foussé, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Jean Pétro et demoiselle Jeanne-Octavie Estrillart, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (janvier 1735); — entre noble Pierre Fiacre de Bloy et noble demoiselle Jeanne Capelle, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Jean-Christophe Nansier du Plessix et demoiselle Susanne Bourges, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme François-Gabriel Mazière, de la paroisse de Saint-Pierre, diocèse de Rouen, et demoiselle Perrine Doucet, de la paroisse de Redon; — entre noble homme Jacques-Vincent Le Verger, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Louise Droneau, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Louis-François Jouillant et demoiselle Madeleine-Louise Danyel, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme François Bruat des Augers et demoiselle Ursule Le Verger, des paroisses Saint-Goustan et Saint-Gildas d'Auray (février 1735); — entre noble homme Charles de Kertanguy-Rogon et demoiselle Marie Le Dyc, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Guillaume Duval et demoiselle Marie-Josèphe Bischart, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Michel Jamet et demoiselle Françoise de Vilvan, de la paroisse de Lorient; — entre noble N. de Jacquelot, chevalier, seigneur de Boisrouvray, du diocèse de Rennes, et noble demoiselle Charlotte-Mathurine-Josèphe Geffrois, dame de Pinclen, de la paroisse d'Arzano (mars 1735); — entre noble homme François Marchand et demoiselle Catherine-Françoise Martin, des paroisses Saint-Gilles de Malestroit et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Pierre-Alexis Le Nevé et demoiselle Marie-Anne Macé, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Jacques-François Danery, de la paroisse d'Hennebont, et demoiselle Perrine Penhouet, de la paroisse de Melvin (Melgvin), diocèse de Quimper; — entre Julien Jouano et demoiselle Jeanne-Renée Housset, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Claude Housset et demoiselle Jeanne Hamon, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Julien Grimaux de la Sertenais et demoiselle Julienne Guédon, de la paroisse de Carentoir; — entre noble homme Toussaint-Bonaventure Eudo de Kerhoël, de la paroisse de Saint-Gildas (Saint-Gilles)-Hennebont, et demoiselle Marie-Anne-Bonaventure Dondatz, de la paroisse Saint-Julien, [ville et] diocèse de Quimper; — entre noble homme Joseph Bessin et demoiselle Catherine Perigaud, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes (avril 1735); — entre noble homme Charles de Mars et demoiselle Marie-Françoise Matignon, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme François-Marie Le Piver, sieur de la Ruye, et demoiselle Guillemette-Josèphe Jouny, des paroisses Saint-Gildas et Saint-Goustan d'Auray; — entre noble homme François Bertaut (?), de la paroisse de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Perrine-Jeanne-Josèphe du Borne, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — entre noble homme Louis-Joseph Mat et demoiselle Julienne de Rosverho, de la paroisse de Baud; — entre noble François d'Alliou, chevalier, et noble

demoiselle Élisabeth Hébert, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer (mai 1735); — entre noble homme François-Vincent-Joseph Le Mière et demoiselle Nicole-Josèphe Rucay Dorveau, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Julien Blanchet et demoiselle Julienne Chatelier, des paroisses d'Allaire et de Rieux; — entre noble homme Jean-René Monnerays et demoiselle Gillette Bernard, des paroisses de Sérent et de Guéhenno; — entre noble homme Joseph-Guillaume Monnier, de la paroisse d'Ambon, et demoiselle Marie-Angélique Hervagault de la Heausse, de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes; — entre noble homme Louis de Saint-Pierre et demoiselle Charlotte Bassereau, de la paroisse de Lorient (juin 1735); — entre noble homme Nicolas Droneau et demoiselle Françoise Flagel, de la paroisse de Lorient; — entre noble Vincent-Louis de Lentivy, chevalier, seigneur de Talhouet, de la paroisse de Malguénac, et noble demoiselle Marie-Claude-Françoise Robert, de la paroisse de Brest, diocèse de Léon; — entre noble homme Joseph Tiffoche, de la paroisse d'Ambon, et demoiselle Renée Hémery, de la paroisse Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes (juillet 1735); — entre noble homme Jean Caignard et demoiselle Marie-Hélène Le Picard, dame de la Tronchaye, des paroisses de Baud et Saint-Gildas d'Auray, — entre noble homme François Bonnier, de la paroisse de Toussaint de Rennes, et demoiselle Françoise Cochart, de la paroisse de Redon (août 1735); — entre noble homme François-Jacques de Kerduodray (?) et demoiselle Laurence Marbœuf, des paroisses de Pont-Scorff-Lesbin et d'Hennebont; — entre noble homme Louis-François Delphin de Gandonnière, de la paroisse d'Elven, et demoiselle Catherine Cocaulx, de la paroisse de Saint-Jean-de-Berré *(sic)* (1), diocèse de Nantes; — entre noble homme Silvestre Maury et demoiselle Julienne Beauperrin, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Louis de La Chasse et demoiselle Marie-Antoinette Rioux, de la paroisse de Guémené; — entre noble homme Jean-Marc Marzan et demoiselle Salomée Hubert, des paroisses de Saint-Jean-Brévelay et de Bignan; — entre noble homme Jean d'Arguestade et demoiselle Isabelle Losquelen, de la paroisse de Lorient; — entre noble Alexandre-Gabriel de Becdelièvre, chevalier, seigneur du Brossays, du diocèse de Saint-Malo, et noble demoiselle Marie Moro du Déron, de la paroisse de Sixt (septembre 1735); — entre noble Charles-Louis Raoul, chevalier, seigneur de Kersamoël, de la paroisse de Plouguernevel, diocèse de Quimper, et demoiselle Perrine-Thérèse de Pongoise, dame du Cluzau, de la paroisse de Priziac; — entre noble homme Jean-Joseph Le Duein et demoiselle Anne Jégo, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Pierre Guillemot, chevalier, du diocèse de Paris, et demoiselle Madeleine Fleury, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble homme Jean-Baptiste Gaultier et demoiselle Marie-Anne Torson, des paroisses de Bourg-Paul-Muzillac et d'Ambon (octobre 1735); — entre noble homme Mathurin-Vincent Jéhunne, de la paroisse de Sérent, et demoiselle Anne Trotereau, de la paroisse de Guer, diocèse de Saint-Malo; — entre noble homme Vincent du Foussé du Grazic et demoiselle Marie-Thérèse Le Verger-Quercado, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre Jean Hervé, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Thérèse-Josèphe Le Beurier, de la paroisse Saint-Germain de Rennes; — entre noble homme François Moreau et demoiselle Françoise Racouet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Louis-René Bouvier et demoiselle Jeanne de la Noë, des paroisses de Peillac et de Rochefort; — entre noble Philippe Duquesne-Canetière, chevalier, et demoiselle Marie-Renée Touge, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (décembre 1735); — entre noble homme Louis-Augustin Saint-Médard et demoiselle Jeanne-Françoise Alègre, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — entre noble homme Julien Le Sauvage et demoiselle Marguerite Moizo, de la même paroisse; — entre noble homme Pierre Gérard et demoiselle Marie-Anne Danion, des paroisses Notre-Dame du Mené et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Thomas Baignoux, de la paroisse de [Saint] Solenne, ville et diocèse de Blois, et demoiselle Marguerite Maury, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Charles-Yves Potier du Cloneuf, du diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Thérèse Douellan, de la paroisse de Pontivy; —

(1) Saint-Jean-de-Boiseau (?) Loire-Inférieure.

entre noble homme Jean-Marc Le Goff et demoiselle Agathe Le Cointe, des paroisses Saint-Pierre et Notre-Dame du Mené de Vannes; — entre noble homme Pierre Coriton, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Pétronille Jamtel, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer (janvier 1736); — entre noble homme Jacques Le Calvé et demoiselle Angélique Jannequin, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Martin Le Corre et demoiselle Jeanne Robio, de la même paroisse (février 1736); — entre noble homme Etienne Le Roy et Jeanne Dondeau, de la paroisse de Carentoir; — entre noble homme Joseph-Edmond Clément et demoiselle Marie-Marguerite Lucas, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Joseph La Serre du Boys, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Marie-Marguerite Sévin, de la paroisse Saint-Michel de Quimperlé, diocèse de Quimper; — entre noble homme Jean-François Chenlaud de Boisdezon et demoiselle Geneviève Blain, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — entre noble René de Champeaux, chevalier, seigneur de Trégouet, et noble demoiselle Julienne-Marguerite Le Mézec, dame du Parco, des paroisses de Béganne et de Plumergat; — entre noble Pierre de Quervazi de Malestroit, chevalier, seigneur de la Porte, et demoiselle Valentine de Coué, des paroisses de Cruguel-Billio et de Saint-Patern-lès-Vannes; — entre noble homme François-Pierre Moysan et demoiselle Michelle Boullé, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Pierre Bouget et demoiselle Marie Loget, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (avril 1736); — entre noble homme Jacques Le Bronnec et demoiselle Julienne Lescant, de la paroisse de Plouay; — entre noble homme Jacques-Joseph Jamtel et demoiselle Françoise-Guillemette Besein, des paroisses Saint-Gérand du Palais et Saint-Goustan d'Auray; — entre noble homme Jean Vincent Le Gouidic, chevalier, seigneur de Penlan, de la paroisse de Saint-Thuriau, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Jeanne-Marie Touzé du Guernic, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (mai 1736); — entre noble homme Louis Pacheu et demoiselle Clette-Guillemette-Vincente Guézol, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Jean-Baptiste Devilliers et demoiselle Marie-Jeanne Fraboulet, des paroisses de Saint-Gouvry-Rohan et de Pontivy; — entre noble homme Louis-Marie Brenugat, de la paroisse Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes, et demoiselle Bonne-Marie-Thérèse Le Mauff, de la paroisse de Questembert; — entre noble Louis des Hayeux, chevalier, seigneur de Keruel, de la paroisse de Plomeur, diocèse de Quimper, et demoiselle Jeanne-Jacquette-Claude Alquier du Méserac, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme François Planchet et demoiselle Marie-Judith Picorant, de la paroisse de Redon; — entre noble homme Augustin Péniguel, sieur de la Chateigneraye, de la paroisse de Rieux, et demoiselle Marie Collet de la Houssaye, de la paroisse de Fégréac, diocèse de Nantes; — entre noble Pierre-Joseph du Ruel, chevalier, de la paroisse de Saint-Martin, diocèse de Rouen, et demoiselle Catherine-Rose de Keroualan, de la paroisse de Ploërdut; — entre noble homme Jean-Marie Nicolazo et demoiselle Jeanne-Marie Maguero, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes (juin 1736); — entre Gabriel-Antoine Gatechair, chevalier, seigneur du Rouvray, et demoiselle Anne-Louise-Constance Guymar, dame d'Auzon, des paroisses de Bains et Saint-Salomon de Vannes (juillet 1736); — entre noble homme Louis la Treuze et demoiselle Marie-Louise Le Goff, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Kervignac; — entre noble homme Jacques Gautier de la Ville-Jaffray, de la paroisse de Moncontour, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Jeanne Orgebin, de la paroisse de Redon; — entre noble Jacques-Jean-Augustin Sénant, chevalier, seigneur des Gravelles, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et noble demoiselle Lucie-Louise Chapelle, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Jacques Moizan et demoiselle Marie-Anne du May, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Michel-René Mesnard, sieur de Polen, de la paroisse de Questembert, et demoiselle Marie-Anne Baston, dame de la Hardouinaye, de la paroisse Saint-Léonard de Fougères, diocèse de Rennes; — entre noble Pierre Langlade, chevalier, et demoiselle Thérèse-Françoise Érice, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Julien Honsec et demoiselle Hélène Berurié, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Jacques Moreau et demoiselle Marguerite Le Mézeç, de la

paroisse de Lorient (août 1736); — entre noble homme Pierre-Charles-François Le Mauff de Kerdudal et demoiselle Perrine-Thomase Orgebin, de la paroisse de Péaule; — entre noble Marc-François du Boys de Bruslé, chevalier, et noble demoiselle Lucie-Françoise Charles de la Rentrie, de la paroisse de Bubry; — entre noble homme Nicolas Daviers et demoiselle Marie-Vincente Faverot, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Charles de la Villéon, chevalier, seigneur de Boys-Feuillet, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et noble demoiselle Renée Coëdello-Mesquery, de la paroisse de Piriac, diocèse de Nantes; — entre noble Osmond, chevalier, seigneur du Manoir, et noble demoiselle Françoise Le Gall, de la paroisse de Redon (septembre 1736); — entre noble homme Vincent Tasflé et demoiselle Marie-Anne Perriot, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Mathieu-Michel Merle de Pinguilly et demoiselle Marie-Louise Pitouais, des paroisses de Redené et de Plouay; — entre Me Charles Richard et demoiselle Marie-Régine Houdic, des paroisses de Lesbin-Pont-Scorff et de Riantec; — entre noble Aimé-Gervais de Francheville, chevalier, seigneur de Pleslin, et demoiselle Anne-Thérèse de Lentivy, de la paroisse de Sarzeau; — entre noble homme Julien-Claude Deschamps de Bois-Énault, de la paroisse de Toussaint de Rennes, et demoiselle Anne-Marie-Josèphe Gaultier, de la paroisse de Glénac-Cournon; — entre noble Pierre-François de Langlade et demoiselle Jeanne-Françoise Rioust, des paroisses de Riantec-Port-Louis et de Plœmeur (octobre 1736); — entre noble homme Jean-Baptiste Dangla et demoiselle Marie Desplanches, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Jean-René Hervé et demoiselle Catherine Gravay, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble homme Louis Cadio de Loguiviec, de la paroisse de Pluvigner, et demoiselle Marie-Anne Le Roy, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Maurice Le Marec et demoiselle Marie Le Dain, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Pierre-François Rousse et demoiselle Marguerite Henry, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Louis de Lorient (novembre 1736); — entre noble homme Jean Gautier et demoiselle Charlotte Le Bru, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont (décembre 1736); — entre noble homme Augustin Le Bœuf et demoiselle Jeanne Lostau, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis; entre noble Pierre-Etienne de Bragelongue et demoiselle Vincente-Ursule Gravé de la Martinière, des paroisses de Mendon (?) et de Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme René-François-Ponchet de la Villalois et demoiselle Marie-Anne Mouton, de la paroisse de Sarzeau; — entre noble homme Joseph Jouix et demoiselle Radegonde Cadoret, des paroisses de Malansac et de Saint-Patern-lès-Vannes; — entre noble Germain-Gabriel du Hindreuff et demoiselle Louise-Julienne Havart, des paroisses de Saint-Jacut et de Sulniac; — entre noble homme Guillaume de Lanne et demoiselle Julienne Bouczo, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (janvier 1737); — entre noble homme Jacques Piquet et demoiselle Marguerite Le Bœuf, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Mathurin Chevillart, de la paroisse de Toussaint de Rennes, et demoiselle Marguerite-Françoise-Josèphe Guillemot, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Anne-Marie Garel de la Vieuville, de la paroisse de Pluherlin-Rochefort, et demoiselle Renée-Marie de Lagarde, de la paroisse de Bannalec, diocèse de Quimper; — entre noble François-Victor Le Gros, chevalier, seigneur de Belval, et demoiselle Marie Sabatier, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme N. Le Dréan et demoiselle Madeleine Caris, de la paroisse de Grandchamp (février 1737); — entre noble homme Pierre-Sébastien Rolin et demoiselle Jeanne-Élisabeth Pehé, de la paroisse de Redon; — entre noble Louis Le Métayer, chevalier, seigneur du Poulpry, de la paroisse de Questembert, et noble demoiselle Renée Pigeaud de la Bilièvre, de la paroisse de Puseul (Puceul), diocèse de Nantes; — entre noble Barthélemy Colas et demoiselle Jacquette-Laurence Huet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Charles Le Dall et demoiselle Marguerite Chardon, de la paroisse de Lorient (mars 1737); — entre noble François-Gilles-Alexandre Jégou, chevalier, seigneur de Paul, de la paroisse de Mellionnec, et demoiselle Françoise-Agathe de La Lande, dame de la Villemarquer, du diocèse de Saint-Brieuc; — entre noble homme François-Anne Louvart, sieur de Pontigny, et demoiselle Marie-Élisabeth

de Montlouis, des paroisses de Locmalo et de Priziac ; — entre noble homme Jean-Baptiste Collet, de la paroisse de Redon, et demoiselle Pétronille Boulloc, de la paroisse Saint-Saturnin de Nantes (avril 1737) ; — entre noble homme Pierre Perrier et demoiselle Michelle-Marie Le Moyne de Kerlivau, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Plouray ; — entre noble Hilaire-Louis de la Goublays, chevalier, seigneur des Aunais, de la paroisse de Trédaniel, diocèse de Saint-Brieuc, et noble demoiselle Angélique-Rolland de Saint-Péran (mai 1737) ; — entre noble homme Guillaume-Joseph Corderot et demoiselle Marie-Françoise Bressan, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et [Saint-Gérand] du Palais à Belle-Ile-en-Mer ; — entre noble Jean-François-Vincent Jéguic de Kerhoët de Stanguingam, de la paroisse de Meslan, et noble demoiselle N. Brochereul de Cluse, de la paroisse de Guérande, diocèse de Nantes ; — entre noble homme Yves-Marie Berel, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Louise Ruppe, de la paroisse de Bréhan-Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc (juin 1737) ; — entre noble homme René de La Vergne, de la paroisse Saint-Germain de Coulaines, diocèse du Mans, et demoiselle Céleste-Angélique Vary, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer ; — entre noble homme Jean-Joseph Buisson, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes, et demoiselle Marie-Anne-Madeleine Sauvé du Bois-Richard, de la paroisse de Rochefort ; — entre le sieur Louis-Laurent Aubin du Plessix et demoiselle Marie-Anne Capeau, de la paroisse Saint-Louis de Lorient ; — entre noble homme Sébastien Caris et Brigitte Le Palude, de la paroisse de Grandchamp ; — entre noble homme Vincent Le Malliaud et demoiselle Julienne Corbel, des paroisses de Locminé et de Baud ; — entre Me Nicolas Le Gal et demoiselle Françoise-Scolastique Le Demnat, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble Marc de Cosnoal, chevalier, de la paroisse de Riantec, et demoiselle Marie du Bouétiez, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (juillet 1737) ; — entre noble Germain de Madière, chevalier, seigneur de la Ranne, et demoiselle Jacquette-Angélique de Toulboudou, des paroisses de Guémené et de Bubry ; — entre noble Charles-Antoine de Romance, chevalier de Tairy, et Marie-Josèphe-Charlotte Mercié, dame du Coudray, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer ; — entre noble Claude-François de Rosmar, chevalier, seigneur de Saint-Georges, de la paroisse de Plouha, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Thérèse-Renée de Lentivy du Boyshardouin, de la paroisse de Remungol ; — entre noble homme Hyacinthe Boulay, de la paroisse de Locmalo-Guémené, et demoiselle Marguerite Boullé, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Me Claude Le Reste et demoiselle Jeanne-Louise Pomairol, de la paroisse de Locmalo (août 1737) ; — entre noble homme Pierre Boisdelagat et demoiselle Thérèse Bréart, des paroisses de Lorient et d'Hennebont ; — entre Jérôme Gibon, chevalier, seigneur de Keralbaud, et demoiselle Thomase Travers de Kerbloc, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes ; — entre Me Antoine-Jacques-François du Laurent, de la paroisse de Bezec (Beuzec), diocèse de Quimper, et demoiselle Noëlle-Florentine Dilhuit, de la paroisse de Locmalo (septembre 1737) ; — entre noble homme Jacques-René Le Livec de Kerguen et demoiselle Marguerite-Michelle-Augustine Henry du Henlays, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Michel-Sébastien Raboulet, de la paroisse de Redon, et demoiselle Rose Herbert, de la paroisse de Nivillac, diocèse de Nantes ; — entre noble homme René Diguet, de la paroisse de Malansac, et demoiselle Suzanne Véniart ; — entre écuyer Jean Morphy et demoiselle Louise Bellondeau, de la paroisse de Lorient (octobre 1737) ; — entre noble homme Jean-François de Laizir et demoiselle Marie-Anne Querneur du Runesto, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble Guy-Joseph de Lentivy, chevalier, seigneur de Kergos, de la paroisse d'Elven, et demoiselle Marie-Françoise Lorens de Kercadio, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble Louis Guillard, chevalier, seigneur des Aunays, et demoiselle Françoise Rouxel, des paroisses des Fougerêts et de Saint-Gravé ; — entre noble Germain-Louis-François de Talhouet, de la paroisse de Bains, et noble demoiselle Marie-Anne Le Méhéran de Saint-Pierre, de la paroisse Saint-Étienne de Rennes ; — entre le sieur Charles-Nicolas Danier et demoiselle Marie-Vincente Jousselin, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Pierre Soymié et demoiselle Renée-Josèphe Le Paric, de la paroisse de Pontivy ;

— entre noble François-Guillaume Le Fol, chevalier, et demoiselle Claude Rapion, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme François-Marie Raguenel et demoiselle Michelle-Louise Cadio, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Gildas d'Auray (novembre 1737) ; — entre noble Mathurin Rozily, chevalier, seigneur de Meros, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et demoiselle Marie-Yvonne de Couetloury, de la paroisse de Pluvigner ; — entre noble François-Louis-Maurice de Courselles, chevalier, de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, et demoiselle Jeanne-Marie-Raymonde Alano de Kerthomas, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (décembre 1737) ; — entre noble homme Félix Molié et demoiselle Jeanne Couriole, de la paroisse Notre-Dame de Redon ; — entre noble homme Pierre-Antoine Folliet et demoiselle Marie-Anne Hardy, de la même paroisse ; — entre noble homme Julien du Rocher et demoiselle Élisabeth Fillouse, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme N. Le Quinio et demoiselle Marie La Hise, de la paroisse de Sarzeau ; — entre noble homme Pierre de Braud de la Fond, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Marie-Anne de Coutaver de Rosaudu, de la paroisse de Rostrenen, diocèse de Quimper ; — entre noble homme Guillaume Kerauffray, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay, et demoiselle Jeanne-Régine Mutaud, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Jean-Baptiste Desmarets du Perrier, de la paroisse Saint-Éloi de Dunkerque, et demoiselle Marie-Thérèse Roques, de la paroisse du Port-Louis (janvier 1738) ; — entre noble homme Yves Térizien, de la paroisse de Plouénan, diocèse de Léon, et demoiselle Anne-Perrine Michel, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Pierre Gardye de La Chapelle, de la paroisse de Kervignac, et demoiselle Jeanne-Marie Le Mauguen du Loc, de la paroisse de Batz, diocèse de Nantes ; — entre noble Gilles-Marie de Forges, chevalier, seigneur de la Bousselaye, de la paroisse de Rieux, et demoiselle Louise-Ursule Hélo, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre noble Louis-Joseph de la Morinaye, chevalier, seigneur de la Houssaye, de la paroisse de Pleucadeuc, et demoiselle Charlotte Drouet, dame d'Argentaye, de la paroisse de Pipriac, diocèse de Saint-Malo ; — entre noble homme Joseph-Vincent Pédron de Kernivinen et demoiselle Ursule Giboux, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble homme Jean-Baptiste Lucas, sieur des Salines, et demoiselle Marie-Françoise Clément, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Bernard Audrien et demoiselle Catherine-Angélique Rondeau, des paroisses Saint-Goustan et Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble Pierre-Ignace de Keroland (Kerouallan), chevalier, seigneur de Barach, et demoiselle Françoise-Marguerite Pencerot, des paroisses de Ploërdut et de Pontivy ; — entre noble homme René Granière et demoiselle Jeanne-Anne Omerat, des paroisses du Port-Louis et de Groix (février 1738) ; — entre noble homme Louis Cadio de Loguiviec, de la paroisse de Pluvigner, et demoiselle Marie-Anne Leroy, de la paroisse Saint-Pierre de Douai, diocèse d'Arras (mars 1738) ; — entre noble homme Louis-François Menan de Lorgerais et demoiselle Jeanne-Marie de Trégaro, des paroisses de Redon et de Sérent ; — entre noble homme Louis Bourdon, de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, et demoiselle Thérèse Miclard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble Thomas-Sébastien du Bot, chevalier, seigneur du Grégo, de la paroisse de Surzur, et demoiselle Jeanne-Charlotte Huchet de La Bédoyère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (avril 1738) ; — entre noble homme Thomas Lucas, de la ville et diocèse de Quimper, et demoiselle Thérèse Le Doux, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Nicolas-Gabriel Rado, chevalier, seigneur du Matz, et noble demoiselle Suzanne-Marie-Angélique Le Roy de Poulherveno, des paroisses de Caden et de Piriac (diocèse de Nantes) ; — entre noble Paul de Porcaro, chevalier, et demoiselle Sainte-Jeanne-Baptiste Morin de Trégu, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme N. de L'Estendart et demoiselle Thérèse Gripel, des paroisses de Lorient et de Plœmeur (juin 1738) ; — entre noble Pierre Le Lièvre, chevalier, seigneur des Croix, de la paroisse de Riantec, et demoiselle Marie-Élisabeth Boussaud, de la paroisse de Baugé, diocèse d'Angers ; — entre Me Jean Pocreau et demoiselle Jeanne Penmorin, des paroisses de Noyal-Muzillac et de Sulniac (juillet 1738) ; — entre noble homme Pierre-Alexandre Bigot de la Canté et dame Marie-Anne de Castellon, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre le sieur Jean-Pierre

Gaumont, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Suzanne Le Serrec, de la paroisse d'Hennebont ; — entre le sieur Étienne Francheterre et demoiselle Madeleine Fourée, de la paroisse de Pluneret ; — entre noble homme Jean Jourdanet et demoiselle Jeanne-Ursule Sigaut, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis ; — entre noble Pierre-Louis de Kerhoent, chevalier, seigneur de Bois-Ruaut, de la paroisse de Caro, diocèse de Saint-Malo, et noble demoiselle *Anonyme* Brunet, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre noble homme François Commandoux et demoiselle Marie-Céleste Caradec, des paroisses de Malestroit et de Locminé (août 1738) ; — entre le sieur Louis du Joniq et demoiselle Marie-Madeleine Joannis, des paroisses de Riantec et de Lorient ; — entre noble homme Jean Reinbert et demoiselle Marie-Anne Le Priollic, de la paroisse de Baud ; — entre noble homme François Chautard et demoiselle Marie-Josèphe de Lesquelen, de la paroisse Saint-Louis de Lorient ; — entre noble homme Pierre-Joseph Guérard, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Jeanne-Françoise Corniquel, de la paroisse de Pluvigner ; — entre le sieur Yves Le Gal et demoiselle Louise d'Alimas, de la paroisse de Lorient (septembre 1738) ; — entre Mᵉ François Houédin et demoiselle Yvonne Hervizo, de la paroisse de Rohan ; — entre Mᵉ Charles-Joseph Gravé, de la ville et diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Anne Le Toullec, de la paroisse de Belz ; — entre noble homme Honoré La Vigne et demoiselle Françoise Margueritte, de la paroisse de Redon ; — entre noble Jacques-Bernard Marchant et demoiselle Marie-Madeleine Foyard, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble Jérôme-Jean Robuste, chevalier, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Marie-Julienne Kerhoas de Quelenec, de la paroisse de Morlaix, diocèse de Léon ; — entre noble homme Jean Desprès et demoiselle Renée Boubillon, de la paroisse de Pluherlin-Rochefort ; — entre noble homme Louis-Julien Vallet de Kerberon, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Louise Coquerel, de la paroisse d'Elven ; — entre noble homme Guillaume Mascle et demoiselle Michelle Luherne, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Mᵉ Jean-Claude Jourdan et Anne Le Lu, de la paroisse de Bubry (octobre 1738) ; — entre noble homme Hyacinthe Corbel de Kerillieau, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et demoiselle Angélique-Françoise Sauvé, de la paroisse de Pluherlin-Rochefort ; — entre noble homme Guillaume Lambert et demoiselle Anne Le Chapt, des paroisses de Carentoir et de Sixt ; — entre Mᵉ Jean-François Le Caroff et demoiselle Thérèse-Guillemette Maligorn, de la paroisse de Pluvigner ; — entre noble homme François Guillouzo et demoiselle Louise-Françoise Le Gelloux, de la paroisse de Guémené ; — entre noble homme Claude-François de La Chasse et demoiselle Marie-Jeanne Rambour, de la paroisse de Lorient ; — entre le sieur Pierre Henrichemont, du diocèse de Nantes, et demoiselle Julienne Le Mauff, de la paroisse de Péaule ; — entre noble Olivier Poulain, sieur de Tramein, du Val, etc... de la paroisse Saint-Jean de Lamballe, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Jeanne-Rosalie Mauduit, dame de Chef-du-Boys, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — entre noble homme Michel-Guillaume de Bray du Bois-Robert et demoiselle Jeanne-Simonne Le Honzec, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (novembre 1738) ; — entre noble homme Charles Brumaud de Saint-Georges et demoiselle Thérèse Dury, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes ; — entre noble François Beschard, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marie Lainé, de la paroisse de Crach ; — entre noble homme Charles Corbin et demoiselle Vincente Le Monier, de la paroisse de Theix (janvier 1739) ; — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par Jean Boudart et Jeanne Roux, de la paroisse de Carentoir (septembre 1733) ; — par Jean Cléro et Perrine [Cléro], de Malansac ; — par Yves Rouxel et Jeanne Stévan, de la paroisse de Caden ; — par Jean Morice et Julienne Quenéhec, des paroisses de Moustoir-Radenac (Moustoirac) et de Plumelin (octobre 1733) ; — par Mᵉ Jean-Baptiste Hervé, sieur de la Provotaye, et demoiselle Marie-Anne Trégarot, des paroisses de Malestroit et de Sérent ; — par Joseph Guyot et Yvonne Oger, de la paroisse de Sérent ; — par François Guéguen et Marie Guéguen, des paroisses de Remungol et de Plumelin (novembre 1733) ; — par Jean Lorcy et Julienne Le Danff, de la paroisse de Baud

(décembre 1733) ; — par Olivier Le Bras et Thérèse Gloux, des paroisses de Bieuzy et de Guern ; — par Pierre Haudes et Mathurine Lamour, des paroisses de Pleugriffet et de Réguiny ; — par Jean Mabile et Guillemette Vinoux, de la paroisse de Bains ; — par Jean Réminiac et Perrine Trégouet, de la paroisse de Missiriac ; — par Charles Mahé et Jeanne Garel, de la paroisse de Sixt ; — par Joseph Siloret et Anne Siloret, de la paroisse de Langon ; — par Joseph Le Roch et Marguerite Guilloux, de la paroisse de Séglien (janvier 1734) ; — par Joseph Robin et Jeanne Guillemot, de la paroisse de Carentoir ; — par Jean Guégano et Vincente Le Louer, de la paroisse de Languidic ; — par Mathurin Galen et Françoise Nohet, des paroisses de Sérent et de Saint-Nolff ; — par Jacques Cougoulat et Marie Fayo, de la paroisse de Landévant ; — par Guillaume Le Quintrec et Guillemette Moysan, de la paroisse de Bignan ; — par Albain Ryo et Yvonne Le Garnec, de la paroisse de Larré ; — par Jean Bécher et Marguerite Conan, de la paroisse de Plumelec ; — par Olivier Menèhès et Jacquette Guillemin, de la paroisse de Plumelin ; — par Guillaume Courant et Jeanne Nail, de la paroisse de Saint-Servant ; — par Julien Éonnet et Anne Trémant, de la paroisse de Pleugriffet (février 1734) ; — par Julien Riaux et Guillemette Bonnier, de la paroisse de Bains (mars 1734) ; — par Louis Évano et Marguerite Manic, de la paroisse de Quistinic (avril 1734) ; — par noble Jean-Philippe-Anne de Paule, chevalier, seigneur de la Houssaye, de la paroisse de Ruffiac, et noble demoiselle Marie-Jeanne Touzée, dame de Propriando, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — par Jean Joubin et Françoise Lalys, des paroisses de Guégon et de Cruguel-Billio ; — par Grégoire Joubin et Hélène Laly, des mêmes paroisses (mai 1734) ; — par Yves Le Bras et Guillemette Lestrat, de la paroisse de Pluméliau ; — par Joseph Quily et Françoise Évain, de la paroisse de Missiriac (juillet 1734) ; — par noble Jean-Baptiste de Pluvié, chevalier, seigneur de Menéhouarne, et demoiselle Mathurine-Ursule de Perrien, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (août 1734) ; — par Jean Briand et Louise Rouxel, de la paroisse de Caden ; — par Jean Robin et Marie Morand, de la paroisse de Locminé (septembre 1734) ; — par Me Théodore-César Guérin, sieur Devignaux, et demoiselle Cécile-Jeanne Maubec, de la paroisse de Pluherlin-Rochefort (octobre 1734) ; — par Guillaume Peyan et Jeanne Brenugat, de la paroisse de Pluherlin ; — par René Josse et Jeanne Émeraud, des paroisses de Sérent et de Saint-Servant (décembre 1734) ; — par Jacques Blandel et Julienne Le Feuvrier, de la paroisse de Pleugriffet ; — par Louis Gro et Jeanne Gastinel, des paroisses de Guéhéno et de Plumelec ; — par Yves Le Marec et Jeanne Lestradic, de la paroisse de Bieuzy ; — par Jean Lestradic et Jeanne Le Marec, de la même paroisse ; — par Louis Leyec et Catherine Dréan, de la paroisse de Sarzeau ; — par Louis Joannic et Perrine Le Boucher, de la paroisse de Bignan ; — par Jean Piquet et Marie Delaporte, des paroisses de Sérent et de Quily ; — par Étienne Piquet et Marie Émeraud, des mêmes paroisses ; — par Jacques Le Queré et Julienne Le Boucher, de la paroisse de Locminé ; — par Pierre Billart et Perrine Guilbaud, de la paroisse de Brain ; — par Claude Le Tertre et Louise Guillart, de la paroisse de Naizin ; — par Jacques Ulvay et Louise Le Remiton, des paroisses de Plœmeur et de Caudan ; — par Pierre Naudel et Anne Le Formal, des paroisses de Mendon et de Landaul ; — par Olivier Joannic et Marie Olivo, de la paroisse de Réguiny ; — par Pierre Hurtel et Perrine Derune, des paroisses de Sixt et de Renac ; — par Pierre Juhel et Marie Le Bel, de la paroisse de Peillac ; — par Gobrian Joué et Renée Dréan, des paroisses de Saint-Servant et de Guégon ; — par Olivier Danet et Françoise Meur, de la paroisse de Guéhéno ; — par Julien Meur et Julienne Danet, de la même paroisse (janvier 1735) ; — par Pierre Billart et Perrine Pavin, de la paroisse de Brain ; — par Mathurin Calloch et Jeanne Le Theuff, des paroisses de Quistinic et de Melrand ; — par Yves Le Palme et Isabelle Le Rouillet, de la paroisse d'Hennebont ; — par François Le Mailloux et Julitte Raut, de la paroisse d'Ambon ; — par Jean Audié et Yvonne Guillemot, de la paroisse de Malestroit (février 1735) ; — par noble homme Thomas Huo de Kermorvan et demoiselle Louise-Jacquette de la Chasse, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Guémené (mars 1735) ; — par François Thaumoux et Gillette Narbonne, de la paroisse de Rieux ; — par Pierre Baugé et Louise Jégat, de la paroisse de Lorient ; — par Jean Benoist et Marie Alanioux,

de la paroisse de l'Ile-d'Arz ; — par Henri Josso et Françoise Guégon, de la paroisse de Péaule (juin 1735) ; — par Pierre Le Botmel et Françoise Le Bihan, de la paroisse de Cléguérec ; — par Pierre Lambert et Jeanne Lambert, de la paroisse de Rieux (juillet 1735) ; — par Claude Le Penvisic et Guillemette Sylvestre, de la paroisse d'Ambon (août 1735) ; — par Julien Guillet et Marie Brar, de la paroisse de Brain (septembre 1735) ; — par Joachim Le Thiec et Thérèse Le Sant, de la paroisse de l'Ile-d'Arz ; — par noble Cyr-René-Marie de la Souallays, chevalier, de la paroisse de Béganne, et demoiselle Françoise Fouguer, dame de Kersalio, de la paroisse d'Avessac, diocèse de Nantes (octobre 1735) ; — par François Le Moullec et Guillemette Le Calvé, de la paroisse de Malguénac (novembre 1735) ; — par Julien Jergaut et Marie Breton, de la paroisse de Pleucadeuc ; — par Vincent Lohé et Louise Bedouin, des paroisses de Saint-Nolff et Sainte-Croix de Josselin ; — par François Camenen et Anne Camenen, de la paroisse de Locmariaquer (décembre 1735) ; — par Julien Le Norcy et Marie Méthayer, des paroisses de Baud et de Camors ; — par Joseph Le Norcy et Françoise Méthayer, des mêmes paroisses ; — par Mathurin Raoul et Anne Largouët, de la paroisse de Sarzeau ; — par Jean Quidu et Marie Guilloux, des paroisses de Ploërdut et de Langoëlan ; — par Louis Lamour et Perrine Guillemette, des paroisses de Moustoir-Radenac (Moustoirac) et de Bignan ; — par Julien Le Hénanf et Louise Korjean, de la paroisse de Malguénac ; — par Joseph Joubeaux et Jeanne Macé, de la paroisse de Bains ; — par André Le Serre et Marie Bouillo, de la paroisse d'Elven ; — par Armel Lorcy et Marie Jan, de la paroisse de Baud ; — par Jean Le Bouquin et Jeanne Corbel, de la paroisse de Guénin (janvier 1736) ; — par François Le Bruchec et Perrine Kerven, des paroisses de Quistinic et de Languidic (février 1736) ; — par noble Pierre du Bouëtiez, chevalier, et demoiselle Charlotte-Jacquette des Portes, dame de Saint-Nudec, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Caudan (avril 1736) ; — par Cosme Le Turnier et Jeanne Danet, des paroisses de Moréac et de Bignan ; — par Guillaume Élein et Yvonne Briand, de la paroisse de Caden ; — par René Camenen et Françoise Robert, des paroisses de Bourg-Paul-Muzillac et d'Arzal (mai 1736) ; — par Laurent Masson et Anne Thomas, des paroisses de Carentoir et de Tréal ; — par Joseph Le Goff et Anne Le Clanche, de la paroisse de l'Ile-d'Arz (juin 1736) ; — par Me Mathurin-Pierre Filleul et demoiselle Madeleine Le Febvre, des paroisses de Malestroit et Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes (juillet 1736) ; — par Jean Augrain et Perrine Noury, des paroisses de Peillac et d'Allaire ; — par Henri Keroant et Jacquette Valleau, de la paroisse de Péaule ; — par François Le Borgne et Marie Ygrée, des paroisses de Ploërdut et de Saint-Tugdual ; — par Pierre Daniélo et Vincente Coriton, de la paroisse de Locmariaquer (septembre 1736) ; — par Vincent Travel et Louise Fraval, de la paroisse de Pontivy ; — par Jean Guyot et Rose Ryo, de la paroisse de Paule (octobre 1736) ; — par Pierre Le Nevé et Marguerite Le Viavant, de la paroisse de Treffléan ; — par Pierre Gloux et Françoise Le Bellaire, de la paroisse de Guern (décembre 1736) ; — par Jean Moizan et Julienne Gatinel, de la paroisse de Plumelec ; — par François Le Palec et Jeanne Le Pavec, de la paroisse de Surzur ; — par Joseph Le Coguic et Marie Le Blond, de la paroisse de Plouray ; — par Jean Just et Françoise Donerh, de la paroisse de Camors ; — par François Donerh et Anne Just, de la même paroisse (janvier 1737) ; — par Jean Nio et Louise Mahéo, de la paroisse d'Elven ; — par Pierre Le Gal et Perrine Le Roux, de la paroisse de Locmariaquer ; — par Pierre Doucet et Jeanne Baudu, de la paroisse de Saint-Just ; — par Louis Pochard et Françoise Le Louarne, des paroisses de Mellionnec et de Lescouët ; — par Alain Le Fur et Jeanne Le Vonen, de la paroisse de Séglien ; — par Jacques Blanchart et Perrine Le Bray, de la paroisse de Lescouet ; — par Pierre Le Guerre et Marie Mouessart, de la paroisse de Péaule (février 1737) ; — par noble Germain-Gabriel du Hindreuf, chevalier, et demoiselle Michelle-Jeanne Lormet, des paroisses de Saint-Jacut et de Sulniac (mars 1737) ; — par Guillaume Onno et Françoise Petit, de la paroisse de Naizin (mai 1737) ; — par Julien Guégan et Marie Gratien, de la paroisse de Péaule (juin 1737) — par Michel Le Divellec et Marie Le Thiec, de la paroisse d'Arradon ; — par Yves Cadoret et Marguerite Gillet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (août 1737) ; — par Julien du Bot et Jeanne

Jubert, de la paroisse de Péaule (septembre 1737); — par Joseph Gaudin et Marie Gaudin, de la paroisse de Saint-Vincent (octobre 1737); — par Jean Lohézic et Claude Henrio, des paroisses de Guénin et de Baud; — par Jean Henrio et Jacquette Lohézic, des mêmes paroisses (décembre 1737); — par Jacques Morice et Louise Bosséno, de la paroisse de Péaule; — par Jean Chaton et Germaine Conan, des paroisses de Plœmeur et de Guidel; — par Pierre Conan et Yvonne Le Cunff, de la paroisse de Malguénac; — par Henri Le Meur et Jeanne Fichou, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — par Guillaume Moréac et Mathurine Saindon, de la paroisse de Bignan (janvier 1738); — par Joseph Mobé et Marie Le Guernic, des paroisses de Ploërdut et de Langoëlan; — par Joseph Le Quintrec et Mathurine Le Durin, de la paroisse de Bignan; — par Yves Le Roch et Marie Le Coguic, de la paroisse de Séglien; — par Vincent Dréano et Marie-Anne Lucau, de la paroisse d'Arradon (février 1738); — par Vincent Belz et Jeanne Le Bail, de la paroisse de Plouharnel (mars 1738); — par Mᵉ Joseph Crété et demoiselle Jeanne-Marie Crété, de la paroisse de Peillac (avril 1738); — par Antoine Normand et Marie Dejour, de la paroisse de Malansac (mai 1738); — par Jean Guillotin et Jeanne Guillotin, de la paroisse de Carentoir; — par Guillaume Malœuvre et Jeanne Faucheux, de la paroisse de Malansac; — par Julien Mahéo et Julienne Orlenez, de la paroisse d'Arradon (juin 1738); — par René Jaffré et Anne Guégan, de la paroisse d'Inzinzac; — par Jacques Le Cam et Pétronille Josso, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par Barthélemy Duval et Renée Huet, de la paroisse de Lignol (juillet 1738); — par Julien Menant et Vincente Mouée, de la paroisse de Sérent; — par Mathurin Richard et Hélène Le Teixier, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé (août 1738); — par Joseph Saget et Louise Racapé, de la paroisse de Saint-Just (septembre 1738); — par Mathurin Billy et Perrine Guyot, de la paroisse de Saint-Servant (octobre 1738); — par Thomas Le Roux et Jeanne Le Gallic, de la paroisse de Sené; — par Jacques Simon et Marie Le Floch, de la paroisse de Molac (novembre 1738); — par Maurice Éonet et Perrine Blandel, de la paroisse de Pleugriffet (décembre 1738); — par Jean Oger et Anne Bono, des paroisses de Missiriac et de Saint-Laurent (janvier 1739). — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage entre Christophe Le Mée et Thérèse Gaudin, de la paroisse de Rieux (octobre 1733); — Pierre Le Bècre et Anne Lamour, de la paroisse de Moréac (janvier 1734); — Jean Bécher et Marguerite Conan, de la paroisse de Plumelec; — Vincent Le Padrun et Marie Le Guennec, de la paroisse de Mendon; — Antoine Le Pautremat et Claude Le Cadre, de la paroisse de Noyal-Muzillac (février 1734); — Joseph Riaud et Mathurine Hervé, de la paroisse de Glénac (mai 1734); — Jean Tatibouet et Thérèse Le Marlean, de la paroisse de Plœren (juin 1734); — Julien Grimaud et Renée Marchand, de la paroisse de Carentoir (septembre 1734); — Louis Dréano et Perrine Juchet, de la paroisse de Guéhenno; — Yves Le Palmé et Isabelle Le Rouillet, de la paroisse d'Hennebont; — Olivier Guidou et Jeanne Queslard, de la paroisse de Questembert (février 1735); — Dominique Trévarun et Jeanne Le Grumelec, de la paroisse de Sérent (mai 1735); — Julien Glaire et Claude Dréan, de la paroisse de Rieux (juillet 1735); — Guillaume Mahé et Marie Robel, de la paroisse de Plumelec; — Marc Henrio et Anne Bodo, de la paroisse de Theix (avril 1736); — François Guyot et Jeanne Guyot, de la paroisse d'Ambon; — le sieur Paul Carré et demoiselle Thomase Fraboulet, des paroisses de Plouay et d'Hennebont (juin 1736); — François Botmel et Marie Le Nozeh, de la paroisse de Cléguérec (octobre 1736); — Jean-Baptiste Le Blond et Marguerite Lanco, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — Nicolas Trévarun et Julienne Le Roux, de la paroisse de Berric (novembre 1736); — Mathurin Menézo et Marie Berhelin, de la paroisse de Coët-Bugat; — Robert Prévers et Jeanne Garel, de la paroisse de Saint-Just (janvier 1737); — Guillaume Ratel et Renée Jan, de la paroisse de Cléguérec; — Jacques Blanchart et Perrine Le Bray, de la paroisse de Lescouet (février 1737); — Jean Goré et Anne Jouan, de la paroisse de Locmalo (mai 1737); — Jean Le Caignec et Isabelle Jégo, de la paroisse de Quéven (juin 1737); — François Gouzert et Guillemette Gouzert, de la paroisse de Crach (août 1737); — Pierre Prat et Perrine Le Dain, des paroisses d'Arzano et de Plouay; — Guillaume Gicquel et Catherine Cléro, de la paroisse Saint-

Patern de Vannes (octobre 1737) ; — Jacques Le Lain et Jacquette Le Moing, de la paroisse de Plœmeur (novembre 1737) ; — Georges Augustin et Marie Jacques, de la paroisse de Meslan (février 1738) ; — Jean Le Gléhuer et Alenette Le Brun, de la paroisse de Grand-Champ (juin 1738) ; — Vincent Hourleven et Jeanne Pasco, de la paroisse de Kervignac (octobre 1738) ; — Guillaume Danier et Marie Hervé, de la paroisse de Carentoir (novembre 1738) ; — Paul Trébossen et Marguerite Guyodo, des paroisses de Treffléan et de Saint-Nolff (janvier 1739).

G. 322. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1739-1744. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes. — Nomination, par le Roi, du sieur Jean-Joseph de Saint-Jean de Jumilhac, prêtre, vicaire général de Chartres, au siège épiscopal de Vannes, en remplacement du sieur Fagon, décédé (Versailles, 12 avril 1742), insinuée le 20 septembre suivant. — Bulles du pape Benoit XIV confirmatives de cette nomination. — Serment de fidélité prêté par le nouvel évêque entre les mains de S. M., le 15 août 1742 (insinué le 20 septembre). — Provision, par le Roi, de la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié, desservie en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, au profit de Jean-Baptiste Le Maignan de Kerangat, prêtre, chanoine, ex-trésorier de l'église cathédrale de Saint-Pol-de-Léon (22 août 1743). — Collation, par le Pape, de l'abbaye de la Joie-lès-Hennebont à dame Thérèse du Bouétiez de Kérorieñ (Kerorguen), nommée par le Roi, en remplacement de madame de Langle, décédée ; — des chapellenies de Notre-Dame-de-la-Sarche, de Saint-Michel et Saint-Barthélemy, desservies en l'église abbatiale du monastère de Saint-Sauveur de Redon, ordre de Saint-Benoit, à Claude-Antoine de Bonnefond, prêtre, religieux profès du dit ordre, congrégation de Saint-Maur (avril 1739) ; — de l'église paroissiale de Kervignac, à Pierre Boulard, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Davy, résignataire, moyennant une pension de 600 l. t., n'excédant pas le tiers des revenus du bénéfice (juillet 1739) ; — de l'église paroissiale de Saint-Servant, à Gilles Gautier, prêtre du diocèse de Dol (décembre 1739) ; — de l'église paroissiale de Berné, à Claude du May, prêtre du diocèse de Léon (janvier 1740) ; — de l'église paroissiale de Bains, à Gilles du Bray, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Métayer, résignataire, moyennant une pension de 400 l. t. (avril 1740) ; — du prieuré de Notre-Dame d'Arzon, ordre de Saint-Benoit, à François Cochet, prêtre, religieux profès du dit ordre, congrégation de Saint-Maur, en remplacement de frère François Granssaigne, décédé (mai 1740) ; — du prieuré de Saint-Gildas de Bieuzy, ordre de Saint-Benoit, à Étienne Perrot, sous-diacre, religieux du dit ordre, congrégation de Saint-Maur, en remplacement de Dom Amable Mallet, prêtre, résignataire (juillet 1740) ; — de l'église paroissiale de Moréac, à Pierre-Augustin Garnier, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Gourdy, résignataire, moyennant une pension de 500 l. t. (janvier 1741) ; — du prieuré de Saint-Cado, ordre de Saint-Benoit, à Jean Bouget, prêtre du diocèse d'Angers, en remplacement de Germain Morin, décédé (mars 1741) ; — du prieuré de Bonne-Nouvelle, ordre de Saint-Benoit, à Louis-Joseph Payen, prêtre, religieux profès du dit ordre (mars 1741) ; — de l'église paroissiale Ploumagouer, diocèse de Tréguier, à Briand Le Parquer, prêtre de ce diocèse (septembre 1741) ; — de l'église paroissiale d'Erdeven, à Guillaume Julé, prêtre du diocèse (novembre 1741) ; — de l'église paroissiale de Caudan, à Guillaume Courtet, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Le Roudic, décédé (novembre 1741) ; — de l'église paroissiale de Plélauff, à Augustin Le Métayer, prêtre du diocèse (décembre 1741) ; — de l'abbaye de Prières, ordre de Citeaux, au profit de Dom Claude-Marie de La Fruglaye, prêtre, religieux profès du dit monastère, nommé par S. M., en remplacement de Dom Jacques Noël, décédé (mars 1742) ; — de l'église paroissiale de Saint-Avé, à Mathurin Talhouet, prêtre du diocèse, en remplacemnt de Jacques Moysan, décédé (avril 1742) ; — de la chapellenie du Saint-Nom-de-Jésus, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Jean-Joseph Chesnay, clerc du diocèse, en remplacement de Joseph Lucas, résignataire (mai 1742) ; — de l'église paroissiale de Molac, à Colomban Soymié, prêtre du diocèse, en remplacement de François Bayon, décédé ; — de l'église paroissiale de Bourg-Paul-[Muzillac], à Jean-Jacques-Antoine

Le Didronc, prêtre du diocèse, en remplacement de Guillaume Michelot, décédé (octobre 1742); — du prieuré de la Madeleine de Malestroit à Maximilien-Jean-Baptiste Carrier, prêtre du diocèse de Lyon, en remplacement de Louis-Hippolyte de La Bourdonnay, décédé; — de l'église paroissiale de Baud, à Pierre Perrot, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Perrot, décédé (février 1743); — de l'église paroissiale de Crach, à Pierre Le Nozahic, prêtre du diocèse, en remplacement de Hyacinthe-Joachim Le Métayer, décédé (mars 1743); — de l'église paroissiale de Langon, à Jean-Baptiste-Joseph Guillotel, prêtre du diocèse de Rennes, en remplacement d'André Baleux, résignataire (avril 1743); — de l'église paroissiale de Réguiny, à Louis Le Hen, prêtre du diocèse, en remplacement de Rodolphe Rouaux, résignataire (mai 1743); — de l'église paroissiale de Pluneret, à François Viel, prêtre du diocèse de Coutances, en remplacement de Joseph Lucas, résignataire; — de l'église paroissiale de Plumelin, à Jacques-Alexis Le Tallec, prêtre du diocèse, en remplacement de Clément Le Caudrec, décédé; — de l'église paroissiale de Lantillac, à Jean Le Bellec, prêtre du diocèse, en remplacement de Michel Simon, décédé (juillet 1743); — de l'église paroissiale de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer, à Sébastien Hervé, prêtre du diocèse, en remplacement de François Viel, résignataire (octobre 1743); — de l'église paroissiale de Saint-Vincent, à Mathurin-Laurent Daguindeau, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph Doméon, décédé; — de l'église paroissiale de Belz, à Louis Onno, prêtre du diocèse, en remplacement de Vincent Kerserho, décédé (novembre 1743); — de l'église paroissiale de Plougoumelen, à Jean Ménard, recteur de Montreff, diocèse de Quimper, en remplacement de Jean Mével, résignataire, *causa permutationis* (décembre 1743). Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : de la chapellenie des Doriol, desservie en l'église paroissiale de Sarzeau, à Jacques-Julien Landormy, clerc du diocèse (janvier 1739); — de la chapellenie fondée en 1514, par feu messire Olivier Allanic, en l'église paroissiale de Radenac, à Jacques Cobigo, prêtre, en remplacement de Julien Cobigo, décédé (avril 1739); — de la chapellenie de Hervieux, desservie en l'église paroissiale de Saint-Congard, à Vincent Diguet, diacre du diocèse (mai 1739); — de l'église paroissiale de Carnac, à René Picard, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Laisné, décédé; — de l'église paroissiale de Lanvaudan, à Toussaint Simon, prêtre du diocèse, en remplacement de Thomas Guidu, résignataire (juin 1739); — de l'église paroissiale d'Inguiniel, à Thomas Guidu, en remplacement de René Picard, résignataire; — des chapellenies de Cardelan et de Saint-Jacques, desservies l'une en la chapelle de Cardelan, l'autre en l'église cathédrale de Vannes, à Pierre-Georges de Keralbeau de Cardelan, clerc du diocèse; — de la chapellenie de Sainte-Claire, desservie en l'église paroissiale de Questembert, à Joseph Farine, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Launay, décédé; — de l'église paroissiale de Plumergat, à Joseph Tanguy, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques-Marie Choblet, résignataire; — de l'église paroissiale de Pluvigner, à Gabriel-Claude de Boisgelin, prêtre du diocèse, en remplacement d'Olivier Le Drogo, résignataire; — de l'église paroissiale de Sauzon, à François Viel, prêtre du diocèse de Coutances, en remplacement de Joseph Tanguy, résignataire (juillet 1739); — de la chapellenie de Talcouémur, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Plumelec, à Jean-Marie Chauvaux, clerc du diocèse, en remplacement de Jean Guéhénec, décédé (août 1739); — de l'église paroissiale de Malguénac, à noble et discret missire Yves Boutouillic de Keroman, en remplacement de Claude-Gabriel de Boisgelin, résignataire (septembre 1739); — de la chapellenie des Timbrieux, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Guéhenno, à Louis Marivin, prêtre du diocèse, présenté par noble Louis-Marie du Bot de La Tertré, chevalier (novembre 1739); — de l'église paroissiale de Landévant, à Pierre-Nicolas Rollando, prêtre de la paroisse de Sarzeau, en remplacement de Claude Quistrebert, décédé (décembre 1739); — de l'église paroissiale d'Arzano, à Pierre de Lespiney, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Mahé, décédé; — de la chapellenie du Magouéro, desservie en l'église paroissiale Notre-Dame-du-Mené de Vannes, à Mathurin Danays, prêtre, sacriste de l'église cathédrale, en remplacement de Joseph Le Mineur, décédé; — de la chapellenie fondée par messire Guillaume Le Bloch,

en l'église paroissiale de Sarzeau, à Guillaume Le Vaillant, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Le Coq, décédé (janvier 1740); — de la chapellenie dite de Toulploux, desservie en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, à Claude Le Pocreau, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Saint-Martin-sur-Oust, à Pierre-Noël Lorho, en remplacement de Jean Le Barbier, décédé (février 1740); — de l'église paroissiale de Lignol, à Jean-Marie Gravé de Martinière, en remplacement de Toussaint Simon, résignataire; — de l'église paroissiale de Saint-Allouestre-Buléon, à Jean Delourme, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean-Marie Gravé de Martinière (mars 1740); — de l'église paroissiale de Merlevenez, à François Dréan, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Le Bihan, décédé; — de l'église paroissiale de Billiers, à Pierre du Bot, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Tronscorff, résignataire; — de l'église paroissiale de Meslan, à noble et discret Charles-Anne de Montigny, prêtre du diocèse, en remplacement de Mathurin Salaün, décédé; — de l'église paroissiale de Quistinic, à Jean Tronscorff, en remplacement de Charles-Anne de Montigny, résignataire (avril 1740); — de la chapellenie dite de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Pierre Le Corre, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de noble Claude-Vincent-Jérôme de Guerry, résignataire; — de l'église paroissiale de Plouhinec, à noble et discret Claude Le Febvre, sieur abbé de la Jaillerie, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Menguy, décédé; — de l'église paroissiale de Pluméliau, à Antoine-Hyacinthe Huo de Kerio, prêtre du diocèse, en remplacement de Charles-Joseph Le Corre, résignataire; — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en les chapelles de Querdisson et de Saint-Nicolas à Pontivy, à Pierre Gabriel, prêtre du diocèse, présenté par haut et puissant messire François-Guillaume du Bahuno, chevalier, seigneur comte de Perrien, marquis du Liscouet, du Bois-de-la-Roche, Querdisson et autres lieux; — de l'église paroissiale de Riantec-Port-Louis, à François Dréano, prêtre du diocèse, en remplacement de Charles Le Febvre de la Jaillerie, résignataire; — de la chapellenie de Saint-Livry, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à noble et discret Jérôme-Joseph Huchet, prêtre du diocèse, chanoine de l'église cathédrale de Dol, en remplacement de Jean Chotard, décédé; — de la chapellenie dite du Parc, desservie en l'église paroissiale de Pluvigner, à Christophe Guyonvarch, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Le Méré, décédé (mai 1740); — de l'église paroissiale de Surzur, à Olivier La Cornière, recteur de Noyalo, en remplacement d'Yves Menguy, décédé; — de l'église paroissiale de Péaule, à noble Me Pierre-Hyacinthe-Félix du Boys, prêtre du diocèse, en remplacement de François du Bot, décédé (juin 1740); — de la chapellenie de Lorgeoux, desservie en l'église paroissiale de Plumelin, à Pierre Le Clerc, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Ruffiac, à Toussaint-René La Pierre du Menéguen, en remplacement de François Rouxel, décédé; — de l'église paroissiale de Quiberon, à Dominique Le Gurun, prêtre du diocèse, en remplacement de François Dréano, résignataire; — de la chapellenie de Saint-Yves, desservie en l'église paroissiale de Malansac, à François Maury, prêtre du diocèse (juillet 1740); — du prieuré de Saint-Gouzierne, île de Groix, et chapellenie de Saint-Symphorien, paroisse de Locmalo, à noble et discret Jean-François Donin de Rosière, prêtre du diocèse de Vienne; — de l'église paroissiale d'Arradon, à Jean Glart, prêtre du diocèse, en remplacement de François Daniel, décédé; — de l'église paroissiale de Merlévenez, à Vincent-François Dilhuit, prêtre du diocèse, en remplacement de François Dréano, résignataire (août 1740); — de l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, à noble et discret Jean-Guy du Foussé d'Auzon, prêtre du diocèse, présenté par le Chapitre cathédral de Vannes, en remplacement de Jean du Feuil, décédé; — de deux chapellenies, desservies en l'église paroissiale de Plougoumelen, à Jean Jégo, clerc du diocèse; — de la chapellenie de Saint-Gaudan et Saint-Livry, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à François Champion, prêtre du diocèse de Rennes, présenté par Hyacinthe-Marie Huchet, sieur de Villechauve, chanoine du dit Vannes, en sa qualité d'abbé [des confréries] de Saint-Jean et de Saint-Sébastien; — de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Charles Le Sueur, archiprêtre de la dite église, présenté par le comte de Lannion, baron de Malestroit, colonel

du régiment de Médoc, gouverneur des villes de Vannes et d'Auray ; — de l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, à Vincent Le Clerc, prêtre de la paroisse d'Ambon, en remplacement de Jean-Guy du Foussé d'Auzon, résignataire (septembre 1740) ; — de la chapellenie de la Forest, desservie en la chapelle privée du château de la Forest, paroisse de Languidic, à Mathias Jégo, diacre du diocèse, présenté par messire François de La Pierre, chevalier, baron de la Forest, etc. ; — de la chapellenie de Quergu, desservie en la chapelle de Notre-Dame-de-la-Fosse, paroisse de Plumelin, à Louis Le Gal, prêtre du diocèse, présenté par Jean-Pierre-Hyacinthe Goualezdre, sieur de Quergu ; — de la chapellenie de Bocudon, desservie en l'église paroissiale de Redon, à Louis Van Berchem, acolyte du diocèse de Nantes, présenté par noble homme Joseph Tayart, sieur de Launay (octobre 1740) ; — de l'église paroissiale de Saint-Goustan-de-Rhuis, à Dominique Le Gurun, curé de l'église sous-curiale de Houat, présenté par Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire de Saint-Gildas-de-Rhuis, en remplacement de Julien Raoul, décédé ; — de l'église paroissiale de Quiberon, à Joseph-Marie Giraudet, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Gildas-de-Rhuis, en remplacement de Dominique Le Gurun, résignataire ; — de la chapellenie de Kergus, desservie en la chapelle de Notre-Dame-de-la-Fosse, paroisse de Plumelin, à Jean Kergrohen, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Le Gal, décédé ; — de l'église paroissiale de Brandérion et chapellenie de Sainte-Anne, à Jean Kerhouant, prêtre du diocèse, en remplacement de Julien Kerhouant, résignataire (novembre 1740); — de la chapellenie de Sainte-Suzanne, desservie en l'église paroissiale de Camors, à François Séné, clerc du diocèse (janvier 1741); — de l'église paroissiale de Noyalo, à Marc Perodo, prêtre du diocèse, en remplacement d'Olivier La Cornière, résignataire (février 1741) ; — de l'église paroissiale de Guénin, à Vincent Le Clerc, recteur de Saint-Goustan d'Auray, en remplacement de Jean de Lantivy, décédé (mars 1741) ; — de la chapellenie de Catillé, desservie en la chapelle de Couesbou, paroisse de Sérent, à Jean Prodhomme, prêtre du diocèse ; — de l'église paroissiale de Groix, à Maurice Le Poullic, prêtre de la paroisse, en remplacement de Pierre Le Moing, résignataire; — de l'église paroissiale de Molac, à François Bayon, prêtre de la paroisse, en remplacement de Jean Tastart, résignataire ; — de la chapellenie de Saint-Pierre, desservie en l'église paroissiale de Quéven, et de la chapellenie de Saint-Maudé, desservie en la chapelle dépendant de la maison noble de Kerrousseau, même paroisse, à Joseph-Golvin Collando, prêtre de la paroisse d'Hennebont (avril 1741); — de l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, à Jean Gitel, prêtre du diocèse, en remplacement de Vincent Le Clerc, résignataire (mai 1741) ; — de la chapellenie de Notre-Dame-de-Beaulieu, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Bignan, à Yves Le Mercier, clerc du diocèse (juin 1741) ; — de l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Joseph-Marie Giraudet, recteur de Quiberon, en remplacement de Louis-Marie Le Bartz, décédé ; — de l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, à Jean de Lourme, recteur de Saint-Allouestre, en remplacement de Jean Gillet, résignataire (juillet 1741); — de l'église paroissiale de Saint-Allouestre, à Vincent Barré, prêtre de la communauté de Saint-Patern, présenté par le Chapitre cathédral de Vannes, en remplacement de Jean Delourme, résignataire (août 1741) ; — de l'église paroissiale de Saint-Nolff, à Ange-Éléonor du Boys, sous-diacre du diocèse, en remplacement de N. Le Portz, décédé ; — de l'église paroissiale de Saint-Gonnery, à Alain Bourdonnay, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre-Joseph Guillochin, décédé ; — de la chapellenie de Lorgeoux, desservie en l'église paroissiale de Plumelin, à Olivier Laudren, sous-diacre du diocèse ; — de la chapellenie du Bézit, desservie dans la chapelle de ce nom, paroisse de Malansac, à Jean Loget, clerc du diocèse, présenté par Louise-Marguerite Butault de Marzan, dame du dit lieu, Kerjan, le Bézit, etc... (septembre 1741) ; — de la chapellenie des Morts, desservie en l'église paroissiale de Malansac, à Charles Richer, prêtre de la dite paroisse ; — de la chapellenie des Lanoué, desservie en l'église paroissiale de Plœren, à Julien Cato, prêtre de la paroisse (novembre 1741); — de l'église paroissiale de Renac, à Julien Bouvier, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Audren, résignataire ; — de l'église paroissiale de Quiberon, à Joseph Bourdat, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph-Marie Giraudet, résignataire (décembre 1742) ; — du

prieuré de la Mont-Joye, paroisse de Pluherlin, à Antoine-Hyacinthe Maubec, prêtre du diocèse, présenté par haut et puissant messire Jean-Anne-Vincent de Larlan de Kercadio, chevalier, comte de Rochefort, en remplacement de noble et discret Olivier-Hippolyte de la Bourdonnay, sieur de Blossac, décédé ; — de l'église paroissiale de Kervignac, à noble Me Jacques Boutouillic de Keroman, prêtre du diocèse, en remplacement de François Boulard, décédé; — de l'église paroissiale de Malguénac, à Louis Raoul, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Boutouillic de Keroman, résignataire (février 1742); — du prieuré-cure de Coët-Bugat, à François-Marie Millot, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, en remplacement d'Alexis Le Maignant, décédé ; — de la chapellenie de la Magdeleine de Malestroit, à Jean-Louis Marion, clerc du diocèse, en remplacement de Louis-Hippolyte de La Bourdonnay de Blossac, décédé ; — de l'église paroissiale de Saint-Gilles-Hennebont, à Louis Sivien, prêtre du diocèse, présenté par dame Thérèse du Bouëtiez, abbesse de l'abbaye de la Joie-lès-Hennebont (avril 1742); — de la chapellenie de Loutehel, desservie en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à noble et discret Jean-Baptiste Le Maignan, chanoine de l'église cathédrale Saint-Pol-de-Léon, présenté par messire Gabriel-Bon Le Maignan, chevalier, seigneur de Kerangat, chef de nom et d'armes, lieutenant d'infanterie en résidence à Lille ; — de la chapellenie de Saint-Jacques du Bourg-Neuf, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Moréac, à noble Me Germain-Claude de Rosily, prêtre du diocèse de Quimper, présenté par messire Mathurin de Rosily, chevalier, seigneur de Méros, conseiller au parlement de Bretagne, et dame Marie-Yvonne de Couetloury, son épouse (mai 1742) ; — de l'église paroissiale de Saint-Avé, à Pierre Le Ray, prêtre de la paroisse Saint-Patern de Vannes, en remplacement de Mathurin Talhouet, résignataire ; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Plumelec, à François Rostiel, clerc du diocèse ; — de l'église paroissiale de Plaudren, à Mathurin Talhouet, recteur de Saint-Avé, en remplacement de Vincent Le Mézec, décédé ; — de la chapellenie et chapelle de la Madeleine, située en la paroisse de Caden, à Joseph Le Borgne, prêtre de la dite paroisse ; — de l'église paroissiale de Priziac, à Mathurin-François Pitel, prêtre de la paroisse Saint-Patern de Vannes, en remplacement de Jean-Louis Percault, décédé ; — de la chapellenie des Mouel, desservie en l'église paroissiale d'Arradon, à Joseph Le Sant, prêtre de la paroisse de l'Ile-d'Arz (juin 1742) ; — de l'église paroissiale de Sixt, à noble Me Guillaume-Julien de La Hays, prêtre du diocèse de Saint-Malo, en remplacement de Jacques-Mathurin Josselin, décédé ; — de la chapellenie de Cominon, desservie en l'église paroissiale de Rieux, à Joseph Meslin, prêtre de la dite paroisse ; — de l'église paroissiale de Remungol, à Jean Guillo, prêtre de la paroisse de Cléguérec, en remplacement de Maurice Auffret, décédé (juillet 1742) ; — des chapellenies et chapelles de la Piraudais et de Baulas, situées en la paroisse de Béganne, à noble et discret Jean-Pierre de Champeaux, chanoine de Vannes, présenté par messire Charles de Champeaux, chevalier, seigneur de Trégouet au dit Béganne ; — de l'église paroissiale de Saint-Allouestre-Buléon, à Julien Kergrohen, prêtre du diocèse, présenté par le Chapitre de Vannes, en remplacement de Vincent Barès, décédé (août 1742) ; — de la chapellenie de Saint-Joseph, desservie en l'église paroissiale de Pleucadeuc, à Jean Nicolas, clerc du diocèse ; — de l'église paroissiale de Redon, à Jacques-Henri Poulce, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, présenté par Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne, archevêque-comte de Vienne, abbé de Saint-Sauveur de Redon, en remplacement de Pierre Barniquel, décédé (septembre 1742) ; — de l'église paroissiale de Quily, à Louis Mahieux, prêtre du diocèse, en remplacement d'Armel Brulé, décédé (octobre 1742) ; — de la chapellenie de Saint-Laurent, desservie en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Joseph Rio, prêtre de la paroisse de Crach, présenté par écuyer Louis Le Métayer, seigneur du Halgouet (novembre 1742); — de la chapellenie des Livec, desservie en la chapelle de Kerguen et en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Just-Louis Henry, clerc du diocèse ; — de la chapellenie de Saint-Louis, desservie en la chapelle de Kerbourvellec, paroisse de Plumelin, à Guillaume Le Glouannic, diacre du diocèse, présenté par messire Alexis Le Gouvello, chevalier, seigneur de Kerantré, Kerbourvellec et autres lieux ; — de la chapellenie de

Saint-Julien, desservie en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Jules-Jean Pillet, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Kerollo (*alias* de Pendelen), desservie en l'église paroissiale d'Elven, à Joseph Cochart, prêtre du diocèse, présenté par Louis de Sérent, chevalier, seigneur de Kerfily (décembre 1742); — de l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, à Jules-Jean Pillet, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Delourme, décédé; — de la chapellenie de Saint-Jean de Lojéhan, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Moréac, à Louis-Marie Le Mercier, clerc du diocèse, présenté par messire Yves-Joseph de Montigny, chevalier, seigneur marquis du dit lieu, baron de Gaël et Comper, etc. (janvier 1743); — de la chapellenie de la Furetrie, desservie en l'église paroissiale de Redon, à François Menu, sous-diacre du diocèse; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Langon, à Pierre-Jean Raoul, prêtre du diocèse (avril 1743); — du prieuré de la Montjoye en la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin, à noble Mᵉ Louis-François de Talhouet de Sévérac, clerc du diocèse, présenté par haut et puissant messire Jean-Anne-Vincent de Larlan de Kercadio, chevalier, comte de Rochefort, etc. (mai 1743); — de la chapellenie et chapelle de la Moissonnais, paroisse de Langon, à Joseph Le Peintre, diacre du diocèse, présenté par dame Marie-Gorgonie Évassiet, dame de la Roche, veuve d'Antoine-François du Fresne, chevalier, seigneur de Virel (juin 1743); — de l'église paroissiale de Quily, à François Le Blanc, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Mahieux, décédé; — de la chapellenie des Riallais, desservie en l'église paroissiale de Redon, à Jean-Joseph Hervé, prêtre du diocèse (juillet 1743); — de l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à noble Mᵉ Paul-Jean de Kervilio, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis, en remplacement de Joseph-Marie Giraudet, décédé; — de la chapellenie de Bogue, desservie en l'église paroissiale de Renac, à Étienne-Vincent du Fresne de Virel, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par dame Marie du Fresne, épouse de messire Guillaume-Marie de Keryvon, chevalier, seigneur du dit lieu (août 1743); — de la chapellenie de la Grammaire, desservie en l'église paroissiale de Langon, à noble Mᵉ Marie-Julien de La Chevière de la Gaudinays, recteur de la paroisse de Cintré, diocèse de Rennes (septembre 1743); — de l'église paroissiale de Treffléan, à Mathurin Donays, prêtre du diocèse de Saint-Malo, sacriste de l'église cathédrale de Vannes, présenté par le Chapitre de la dite église, en remplacement de Pierre Rozo, décédé; — de la chapellenie de Saint-Avit, desservie en l'église paroissiale de Plouhinec, à Joseph Portanguen, prêtre de la dite paroisse, présenté par messire Claude de Langle, seigneur de Talen et de Querfrezec, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; — de la chapellenie et chapelle de la Porte-Pillart, paroisse de Redon, à Julien Coullon, prêtre de la dite paroisse (décembre 1743); — de la chapellenie de la Madeleine, desservie en l'église paroissiale de Caden, à François Hingant, clerc du diocèse de Saint-Malo, présenté par Joseph Le Trelle, seigneur de Bléhéban; — de la chapellenie de Silz et de Saint-Maur, desservie en la chapelle du château de Silz, paroisse d'Arzal, à Jean Le Grip, prêtre de la dite paroisse (janvier 1744). — Provision, par frère Claude de Massac, docteur en théologie de la faculté de Paris, conseiller du Roi en tous ses conseils, ministre général de l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, de la ministrerie de Sarzeau, en faveur de Jean-Nicolas du Foussé d'Auzon, prêtre et religieux du dit ordre, en remplacement de Jean-Baptiste de Castellan, décédé (septembre 1739); — par Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, du prieuré de Groix, au profit de Paul-Henri-Renaud de Figuières, prêtre du diocèse de Sisteron (août 1740); — par le même, du prieuré de la Magdeleine de Malestroit, au profit de Louis de Cohorne, prêtre du diocèse de Carpentras (juillet 1742); — par le même, du prieuré de Saint-Gildas d'Auray, au profit de François de Castellane, prêtre du diocèse de Sisteron (octobre 1743); — par Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, de la chapellenie de Querangat, desservie en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, en faveur de Jérôme-René du Botdéru, prêtre du diocèse de Vannes (septembre 1742). — Provision d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes : au profit de Jean-Pierre de Champeaux, en remplacement de Jean-Baptiste Maurice, résignataire (décembre 1739); —

au profit de Jean-Louis Le Boutouillic de la Ville-Gonan, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean-Joseph Boutouillic, résignataire (janvier 1742); — d'un canonicat de l'église collégiale de Guémené, au profit de Pierre-Claude-Gilles de Launay, en remplacement de Pierre Josseaume, décédé (août 1741); — d'une archiprêtrise de la dite église, au profit de Claude-Georges Biberon, clerc du diocèse de Meaux, en remplacement d'Élisabeth-Théodore de Breteuil, décédé (juillet 1741). — Collation de la charge d'Official de l'évêché de Vannes : à vénérable et discret noble Mᵉ Bonaventure Duboys, prêtre, docteur en théologie, chanoine de Vannes (février 1742). — Nomination, par le Chapitre cathédral de Vannes, le siège épiscopal vacant, de Mᵉ Olivier Le Drogo, prêtre, docteur en théologie, aux fonctions de Vice-gérant de l'Officialité (février 1742). — Nomination aux mêmes fonctions, par l'évêque de Vannes, de Mᵉ Pierre-Nicolas Rollando, licencié en théologie de la faculté de Paris (septembre 1742). — Provision, par le même, de la charge d'Official, au profit de Mᵉ Olivier Le Drogo (septembre 1742). — Commission de Promoteur de l'Officialité de Vannes : à Mᵉ Mathurin Danoys, prêtre, licencié en droit civil et canonique, nommé par le Chapitre cathédral, le siège épiscopal vacant (février 1742); — à Mᵉ Jean-Joseph Caradec, prêtre du diocèse, licencié en théologie de la faculté de Paris, nommé par l'Évêque (septembre 1742). — Provision par l'Évêque, de la charge d'Official de Belle-Ile-en-Mer, au profit de Jacques-Marie Choblet, recteur de la paroisse du Palais (septembre 1742). — Nomination, par le Chapitre de Vannes, en la vacance du siège épiscopal, de MM. Jean-François Dondel, archidiacre de l'église cathédrale, Anne-Michel de Langle, chanoine et grand-chantre, Olivier Le Drogo et Bonaventure du Boys, chanoines de la dite église, aux fonctions de grand-vicaire (février 1742). — Confirmation, par l'Évêque, de ces nominations, concernant la personne de MM. Dondel et Le Drogo (septembre 1742). — Collation, par le Pape, de la dignité de scolastique de l'église cathédrale de Vannes, à Marie-Claude Bossard-Duclos, prêtre et chanoine de la dite église, en remplacement d'Antoine Verdoye, résignataire (juin 1743). — Fondation faite par vénérable et discret messire Claude Rouault, recteur de la paroisse de Réguiny, pour l'établissement d'une mission et l'entretien d'un maître d'école dans la dite paroisse (août 1739). — Fondation, par les membres de la confrérie de Saint-Éloi, de trois grand'messes annuelles, d'une messe basse hebdomadaire et de différents offices en l'église des PP. Dominicains de Vannes (octobre 1739); — par Jean Le Gal, *teixier en lange*, d'une grand'messe et d'un office annuel en l'église Saint-Patern de Vannes, moyennant un sommaire de 300 l. (août 1740); — par demoiselle Marie-Olive Michelot, d'une messe et d'un office du Saint-Sacrement, pendant les trois jours de Carnaval de chaque année, en l'église paroissiale de Marzan (mai 1741); — par Perrine Garnier, d'une messe et d'un office annuel en l'église collégiale Notre-Dame-de-la-Tronchaye de Rochefort, moyennant une rente perpétuelle de 12 l. (septembre 1742); — par demoiselle Louise-Marguerite Butault de Marzan, de petites écoles pour les filles et d'œuvres charitables en la paroisse de Marzan, moyennant une rente perpétuelle de 500 l. et la jouissance d'une maison, avec jardin et verger, au profit des Sœurs associées de la maison et école charitable de Plérin (juillet 1743); — par feu Jacques Macé, Mᵉ chirurgien, décédé à l'île Bourbon, d'un lit en l'hôpital Saint-Yves de Vannes, moyennant le sommaire de 1,500 l. (août 1743). — Testament de Mʳᵉ Jacques Le Pironnec, prêtre, du bourg de Noyal-Muzillac, portant fondation d'une messe quotidienne, moyennant 200 l. de rente annuelle (septembre 1743). — Suppression, par l'évêque de Vannes, du prieuré royal de la chapelle Notre-Dame-des-Lices de la dite ville, dont les revenus sont unis à la fabrique de l'église cathédrale Saint-Pierre (août 1739). — Élection, par le Chaptire de Vannes et plusieurs notables habitants de la dite ville, de noble homme François Bily, pour abbé [de la confrérie] de Saint-Sébastien et de Saint-Jean-Baptiste, en remplacement de Mʳᵉ Hyacinthe-Marie Huchet, sieur abbé de Villechauve (février 1741). — Indult apostolique accordant à l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis, le pouvoir de conférer, pendant 10 ans, les bénéfices dépendant de la dite abbaye (Donné à Rome le 18 septembre 1742, insinué le 18 février 1743). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente : au profit de René Jégat, séminariste à Vannes, par François Jégat, laboureur, son père, de la paroisse de Saint-Allouestre; — au profit de Julien Hémery,

séminariste à Vannes, par Jeanne Richard, veuve Guillaume Hémery, sa belle-mère ; — au profit de Louis Le Goff, séminariste à Vannes, par Catherine Le Hélette, veuve d'autre Louis Le Goff, sa mère, de la paroisse de Mellionnec ; — au profit de Jean Le Bouguenec, séminariste à Vannes, par Henri Le Bouguenec, son père, meunier, de la paroisse de Bubry ; — au profit de Jean Le Kerler, par Marie Blaise, veuve d'Yves Le Kerler, sa mère, de la paroisse de Kervignac (avril 1739) ; — au profit de Guillaume Dréano, séminariste à Vannes, par Françoise Le Coq, veuve Dréano, sa mère, ménagère, de la paroisse de Buléon ; — au profit de Jacques Bonnet, clerc tonsuré, par autre Jacques Bonnet, son père, laboureur, de la paroisse de Pleucadeuc ; — au profit de Mathias Jégo, par Guillaume Jégo, son père, laboureur, de la paroisse de Languidic ; — au profit de Louis Malardé, par Olivier Malardé, son père, laboureur, de la paroisse de Melrand ; — au profit de Jean Le Galliard, séminariste à Vannes, par Pierre Le Galliard, son père, de la paroisse de Bignan ; — au profit de Pierre Le Bot, par Jean Le Bot, son père, laboureur, de la paroisse de Péaule (mai 1739) ; — au profit de François Kerhuhé, par Louis Kerhuhé, son père, laboureur, de la paroisse de Locmalo ; — au profit d'Yves Le Trouher, par Pierre Le Trouher, son père, laboureur, de la paroisse de Pluméliau (août 1739) ; — au profit de Joseph Tastart, par Mathurin Tastart, son père, de la paroisse de Rufflac ; — au profit de Guérin Audic, par Mathias Audic et Michelle Le Flahat, ses père et mère, de la paroisse de Landaule (Landaul) ; — au profit de Joseph Hallier, par Jean Hallier, son père, laboureur, de la paroisse de Saint-Vincent ; — au profit de François Quistrebert, par Perrine Dejour, veuve Quistrebert, sa mère, de la paroisse de Péaule ; — au profit de Guillaume Le Floch, par Marin Le Floch, son père, laboureur, de la paroisse de Plélauff ; — au profit de Joseph Quidu, par Yves Quidu, son père, de la paroisse de Séglien ; — au profit d'Alain Le Bomin, séminariste à Vannes, par Toustain Le Bomin, son père, de la paroisse de Séglien ; — au profit de Sébastien Le Tronc, séminariste à Vannes, par Julienne Allehaux, sa mère, veuve Le Tronc, épouse, en secondes noces, de Jacques Quintin, de la paroisse de Pluvigner ; — au profit de Pierre Blanchet, par le sieur Pierre Blanchet, négociant, et demoiselle Marie-Thérèse Jumaux, ses père et mère, de la paroisse Saint-Louis de Lorient ; — au profit de Gobrien Souzy, par Mathurin Souzy, son frère, prêtre de la paroisse Saint-Louis de Lorient ; — à son profit par Urbain-Jean-Louis-Vincent Brouard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — au profit de Jean Le Franc, par Renée Morin, veuve de Jean Le Franc, sa mère, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Jean Le Dorlot, par Pierre Le Dorlot, son père, de la paroisse de Cléguérec ; — au profit de Jean Le Fraper, séminariste à Vannes, par autre Jean Le Fraper, son père, de la paroisse de Roudouallec ; — au profit de François Le Roch, séminariste à Vannes, par Pierre Le Roch, son père, de la paroisse de Séglien ; — au profit de Julien Herselain, par Gilles Herselain et Thomase Joulaine, ses père et mère, de la paroisse de Carentoir ; — au profit d'Alain-Pierre-Nicolas Le Quellec, par le sieur Guillaume Le Quellec et demoiselle Julienne-Anne Viroulet, ses père et mère, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (septembre 1739) ; — au profit de Jean Mahé, séminariste à Vannes, par Jean Mahé, son père, laboureur, de la paroisse de Theix ; — au profit de Louis Cougan, séminariste à Vannes, par N. Nicolas, veuve Cougan, sa mère, de la paroisse de Theix ; — au profit de Sébastien Conan, séminariste à Vannes, par Jean Conan, son père, laboureur, de la paroisse de Theix (janvier 1740) ; — à son profit par François Le Dilly, séminariste à Vannes, cautionné par M[ire] Grégoire Le Dilly, son frère, recteur de la paroisse de Lescouet ; — au profit de Guillaume Kerni, séminariste à Vannes, par Guillaume Kerni, son père, de la paroisse de Langoëlan ; — au profit de Guillaume Le Bail, séminariste à Vannes, par Marc Le Bail, son père, de la paroisse de Langoëlan ; — au profit de Vincent Nicolic, séminariste à Vannes, par Gilles Nicolic, son père, laboureur, de la paroisse de Plumelec ; — au profit de François Brulé, séminariste à Vannes, par François Brulé, son père, laboureur, de la paroisse de Quily ; — au profit de René Le Mouroux, par Louise Le Cloërec, veuve Le Mouroux, sa mère, de la paroisse de Mendon ; — au profit d'Yves-Marie Thérault, séminariste à Vannes, par noble homme Jacques-François Thérault, sieur du Minio, et demoiselle Jacquette-

Marguerite Garson, ses père et mère, de la ville de Malestroit, paroisse Saint-Gilles; — au profit de Jean Guigen, séminariste à Vannes, par François Guigen et Guillemette Calmon, ses père et mère, de la trève de Saint-Thuriau, paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Charles Le Botmel, séminariste à Vannes, par Pierre Le Botmel, son frère, de la paroisse de Cléguérec; — au profit de François Caro, par Pierre Caro, son père, laboureur, de la paroisse de Billio; — au profit de Gilles Dorso, séminariste à Vannes, par Thomas Dorso, son père, laboureur, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Mathurin Josse, séminariste à Vannes, par Pierre Josse et Anne Émeraud, ses père et mère, de la paroisse de Sérent; — au profit de Pierre-Jean Raoul, séminariste à Vannes, par noble homme Julien Raoul, sieur du Plessix, procureur fiscal de la châtellenie de Brain et Langon, et demoiselle Jeanne Derun, ses père et mère, de la paroisse de Langon; — au profit de Louis Le Roux, séminariste à Vannes, par Pierre Le Roux, son père, de la paroisse de Locmariaquer; — au profit de Jean Kerhouant, par Jean Kerhouant, son père, laboureur, de la paroisse de Languidic; — au profit de Jacques-Jean Le Guilloux, séminariste à Vannes, par François Le Guilloux, son père, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Goual Le Bayon, séminariste à Vannes, par Bertrand Le Bayon et Marie Guillo, ses père et mère, de la paroisse de Mendon (Locoal-Mendon); — au profit de Louis Jacob, séminariste à Vannes, par Mathurin Jacob, laboureur, de la paroisse de Quistinic; — au profit de Julien-Alexandre Loaisel, séminariste à Vannes, par Vincent-Joseph Loaisel, son frère, et demoiselle Marie Caro; — au profit de Jean Hervy, séminariste à Vannes, par Me Julien Hervy, son père, notaire et procureur du siège de la Gacilly; — au profit de Mathurin Fohanno, séminariste à Vannes, par Olivier Fohanno, son père, marchand, de la paroisse de Locminé; — au profit de Mathurin-Alain Guyomard, séminariste à Vannes, par Guérin Guyomard, son frère, laboureur, de la paroisse de Saint-Jacut; — au profit de Jean Voisin, séminariste à Vannes, par Pierre Voisin, son père, laboureur, de la paroisse de Saint-Jacut, — à son profit par Jean Le Queré, séminariste à Vannes, fils de défunts François Le Quéré et Jeanne Le Nohazic, de la paroisse de Languidic; — au profit de Corentin Le Coguic, séminariste à Vannes, par Jean Le Fur, son oncle, laboureur, de la paroisse de Séglien; — au profit de Guillaume-Jacques Le Jeune, séminariste à Vannes, par autre Guillaume-Jacques Le Jeune, son père, laboureur, de la paroisse de Bignan; — au profit de François Thomas, séminariste à Vannes, par Perrine Le Loherec, veuve Thomas, sa mère, de la paroisse de Plœmel; — au profit de Jean-Baptiste Nicolazo, séminariste à Vannes, par Jacquette Raoul, veuve de Jacques Nicolazo, l'aîné, de la paroisse Saint-Goustan de Rhuis; — au profit de Jean Guillermic, séminariste à Vannes, par Jean Guillermic, son père, laboureur, de la paroisse de Guern (mars 1740); — au profit d'Ange-Éléonore du Boys, bachelier de Sorbonne, étudiant au collège de Lisieux à Paris, par Mathieu du Boys, ancien alloué de la juridiction de Pontivy, siège principal du duché de Rohan, et dame Marie-Éléonore de La Pierre, ses père et mère (mai 1740); — au profit de Nicolas Michel, par Joseph Michel, son père, laboureur, de la trève de Saint-Guyomar, paroisse de Sérent; — au profit de Mathurin Robin, séminariste à Vannes, par Jean Monneray, marchand boucher, et Anne Robin, ses beau-frère et sœur, de la paroisse de Tréal; — au profit de Jean Le Blanc, par Jean Le Blanc, son père, laboureur, de la paroisse de Carentoir; — au profit de Jean Chevère, étudiant à Vannes, par Jean Chevère, veuf de Louise Toynon, son père, maître cordonnier, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — au profit de Louis-René Lamendé, séminariste à Vannes, par Jean Lamendé et Louise Cabo, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Gonnery (décembre 1740); — au profit d'Yves Connay, étudiant en théologie à Nantes, par demoiselle Jacquette Bias, veuve du sieur Jacques Morel, sa grand-mère, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes (janvier 1741); — au profit de Joseph Guillo, par Jacques Guillo, maître serrurier, et Perrine Éhano, ses père et mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (février 1741); — au profit de François Jemtel, séminariste à Vannes, par le sieur Jacques Jemtel, demoiselle Marie-Josèphe Jemtel, épouse du sieur Jacques Picot, demoiselle Marie-Françoise Jemtel, épouse du sieur Jacques Hauvrays, demoiselle Perrine Jemtel, épouse de

Mᵉ Pierre Corriton, ses frère germain et sœurs germaines, sur le revenu de biens situés à Belle-Ile-en-Mer ; — au profit de Mathurin Guyot, séminariste à Vannes, par Olivier Guyot, son père, laboureur, de la paroisse de Saint-Servant ; — au profit de François-Hyacinthe Geffroy, étudiant au collège de Saint-Sulpice, faubourg Saint-Germain de Paris, par dame Jeanne Bouczo, veuve de noble homme François Geffroy, sa mère, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy (mars 1741) ; — au profit de François Bonno, séminariste à Vannes, par Mathurin Bonno, son père, de la paroisse de Quily ; — au profit de Mathurin Le Sergent, par le général de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer ; — au profit de Julien Denoual, par Julien Denoual, son père, laboureur, de la paroisse de Sérent ; — au profit de Paul Le Botmel, séminariste à Vannes, par François Le Botmel, de la paroisse de Cléguérec ; — au profit de Hyacinthe Goudet, séminariste à Vannes, par François Goudet et Jeanne Guézo, ses père et mère, de la paroisse de Pleucadeuc ; — au profit de Julien Le Pand, séminariste à Vannes, par Saturnin Burgeot et femme, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Pierre Loyer, séminariste à Vannes, par Jean Loyer, son père, laboureur, de la paroisse de Limerzel ; — au profit de Jean Caudart, séminariste à Vannes, par François Caudart, laboureur, son frère, de la paroisse de Limerzel ; — à son profit par Jacques Le Bodo, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse d'Ambon ; — au profit d'Henri Le Glouet, par Louis Le Glouet, son frère, sur le revenu de biens provenant de la succession de leurs père et mère, situés en la trève de Calan, paroisse de Lanvaudan (avril 1741) ; — au profit d'Étienne Pinson, séminariste à Vannes, par Nicole Vally, veuve de François Pinson, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Jean Le Bronnec, séminariste à Vannes, par Henri Le Bronnec, son père, de la paroisse de Lanvaudan ; — au profit de Guillaume Le Boulicaud, séminariste à Vannes, par Michel Le Boulicaud, son père, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Pierre Le Joubioux, séminariste à Vannes, par Vincent Le Joubioux, son père, laboureur, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit d'Olivier Laudrain, séminariste à Vannes, par Louis Menaher, laboureur, de la paroisse de Plumelin ; — au profit de Louis Le Carour, par Jacques Le Carour, son père, de la paroisse de Kervignac ; — au profit de Julien Ryo, séminariste à Vannes, fils de défunts Yves Ryo et Marie Orjebin, par demoiselle Guillemette Orjebin, sa tutrice ; — au profit de Jean Dautel, séminariste à Vannes, par Jean Dautel, son père, laboureur, de la paroisse de Cruguel ; — au profit de Joseph Le Peintre, séminariste à Vannes, par Julien Le Peintre, laboureur, et Laurence Joubinet, ses père et mère, de la paroisse de Langon ; — au profit de Pierre Dréan, séminariste à Vannes, par Joseph et François Dréan, ses frères germains, laboureurs, de la paroisse de Saint-Vincent ; — au profit de Nicolas Ruban, séminariste à Vannes, par Guillaume Ruban, son père, marchand, de la paroisse de Silfiac ; — au profit de Jean Praud, par Marguerite Virly, veuve de Gilles Praud, sa mère, de la paroisse de Carentoir ; — au profit de Louis Chevreul, par Martin Chevreul, son frère, laboureur, de la paroisse de Saint-Congard ; — au profit de Claude Modille, séminariste à Vannes, par noble homme Joseph Modille, sieur de Keryoncour, son père, sénéchal des juridictions de Couetanfès (Couetanfao) et Crenihuel, de la paroisse de Silfiac ; — au profit de Pierre-Marie-Jean Le Douarin, séminariste à Vannes, par dame Jeanne-Marie de Larlan, sa mère, veuve de messire Mathurin-Noël Le Douarin, vivant sieur de Trévellec, demeurant en sa maison noble du Val-Beaumanoir, paroisse de Sérent ; — au profit de Mathurin Le Brucher, séminariste à Vannes, par Jean Le Brucher, son père, laboureur, de la paroisse de Quistinic ; — au profit de Jean Le Corre, séminariste à Vannes, par Nicolas Le Corre, son père, de la paroisse de Plœmeur ; — au profit de Jean Falguerho, séminariste à Vannes, par François Falguerho, son père, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — au profit de Jacques Le Penven, séminariste à Vannes, par Jacques Le Penven, laboureur, et Perrine Loizeau, ses père et mère, de la paroisse de Plaudren ; — au profit de François Georges, séminariste à Vannes, par Jean Tatibouet, laboureur, de la paroisse d'Arradon (mai 1741) ; — au profit d'Yves Le Tallour, par Julien Le Tallour et Gillette Le Thiès, ses père et belle-mère, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes ; — au profit de Jean Le Saux, par Julien Le Saux et Françoise Danic, ses père

et mère, de la paroisse de Locmariaquer ; — au profit de Jean Joubart, séminariste à Vannes, par Mathurin Joubart, marchand, et Françoise Danet, ses père et mère, de la paroisse Sainte-Croix de Josselin ; — au profit de Pierre-Jean-Marie Bouczo, par noble homme Louis-Philippe Bouczo, sieur du Rongouet, avocat en la cour, et demoiselle Anne Potonnier, ses père et mère, de la ville et paroisse de Sarzeau (septembre 1741) ; — au profit de César Aubry, séminariste à Rennes, par demoiselle Charlotte Maluart, sa mère, veuve du sieur Pierre Aubry, de la ville de Muzillac, paroisse de Bourg-Paul (avril 1742) ; — au profit de Joseph Évain, étudiant à Vannes, par Yvonne Le Roux, sa mère, de la paroisse de Béganne, domiciliée, à Vannes, en celle du Mené (août 1742) ; — au profit de François Le Franc, par Laurence Rozo, sa mère, veuve de Robert Le Franc, de la paroisse de Séné ; — au profit de François Rostiel, par Me Julien Rostiel, son père, notaire et procureur de la juridiction de Callac et Cadoudal, de la paroisse de Plumelec ; — au profit de Thomas Pintho, par Paul Pintho, maître de barque, son père, de l'Ile-aux-Moines, paroisse d'Arradon ; — au profit d'Ambroise Le Goff, précepteur chez le sieur Frêneau, par Joseph Le Goff, syndic de la marine, et Jeanne Séven, ses père et mère, de l'Ile-aux-Moines ; — à son profit par Guillaume Morice, sur le revenu de biens situés en la paroisse d'Ambon ; — au profit de Mathurin Verto, par Jacques Verto, son père, laboureur, de la paroisse de Plumelec ; — au profit de Julien Alain, par Jean Alain, son père, laboureur, de la paroisse de Bignan ; — au profit de Marc Cabré, par Jacques Cabré, son père, tailleur, de la paroisse Saint-Pierre-de-Vannes ; — au profit de Pierre Le Palmec, par Roland Le Palmec, son père, capitaine de gabare, de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuis ; — au profit de Jean Le Vaillant, par Julienne Guyot, sa mère, épouse du sieur Julien Le Vaillant, capitaine de navire, absent, de la paroisse d'Ambon ; — au profit d'Yves Le Pironnec, par Guillaume Le Pironnec, son père, laboureur, de la paroisse de Noyal-Muzillac ; — au profit de Julien Briend, par Gilles Briend, marchand filolier, et Marie Mogain, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Muzillac ; — au profit de François Poulain, séminariste à Vannes, par Jean Poulain, son père, marchand tanneur, de la paroisse Notre-Dame-de-Redon ; — à son profit par François Menu, de la paroisse de Redon ; — au profit de Jean Le Gudu, par Mathurin Prochard, laboureur, de la paroisse de Quéven ; — au profit d'Yves-Noël Pereul, par René Pereul, couvreur en ardoises, et Louise Riguidel, boulangère, ses père et mère, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — au profit de Marc Alehaux, par Marc Alehaux, son père, laboureur, de la paroisse de Pluvigner ; — au profit de François Chauvin, séminariste à Vannes, par Claude Chauvin, son père, laboureur, de la paroisse de Rieux ; — au profit de Jean-Marie Joyaux, par Louise Lavenant, veuve de Louis Joyaux, et Jean Lavenant, sa mère et son oncle, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Malguénac et de Noyal-Pontivy ; — au profit de Just Gassard, par Joseph Gassard, son père, laboureur, de la paroisse de Saint-Just ; — au profit de Jacques-Charles Chautard, par Anne Le Pichon, veuve d'Alain Chautard, sa mère, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — au profit de Vincent Le Govello, par Thuriau Le Govello, laboureur, et Marie Robert, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Muzillac ; — au profit de N. Sauvey, par demoiselle Marguerite Le May, veuve du sieur Mathurin Sauvey, sa mère, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — au profit de Claude Le Bihan, par Claude Le Bihan et Jeanne Audrain, ses père et mère, de la paroisse de Séglien ; — au profit de Jean Fleury, par Jean Fleury, son père, marchand, de la ville et paroisse de Sarzeau ; — à son profit par Vincent Mignard, héritier d'Armelle Troquet, sa mère, de la ville d'Auray ; — au profit de Jean-Marie Renault, par Antoine Le Didronc, maître cordonnier, et Julienne Charles, son épouse, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — au profit d'Yves Toulzeut, étudiant à Vannes, par demoiselle Julienne Le Mestre, sa mère, veuve de noble homme Charles Toulzeut, vivant procureur fiscal de la juridiction de la Vigne, de la paroisse de Languidic ; — au profit de Joseph Gaudin, par Perrine Perrin, veuve de Joseph Gaudin, sa mère, de la paroisse de Rieux (septembre 1742) ; — au profit de Louis Le Roy, étudiant au collège de Vannes, par Perrine Allano, veuve de Jean Le Roy, sa mère, de la paroisse de Moustoir-Remungol (avril 1743) ; — au profit de Pierre

Hervo, séminariste à Vannes, par Mathurin Goupil, son beau-frère, laboureur, de la paroisse de Carentoir (mai 1743) ; — au profit de François-Marie Videlo, étudiant au collège de Vannes, par Me Yves Videlo, son père, notaire de la juridiction et duché-pairie de Pontivy, de la trève de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec (août 1743). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre noble Jean-Joseph Moreau, chevalier, seigneur de Kercado, et demoiselle Florimonde de La Haye de Kerpédron, des paroisses de Sérent et de Josselin ; — entre le sieur Pierre Monier et demoiselle Pétronille Chesnay, de la paroisse Saint-Pierre [de Vannes] ; — entre noble homme Julien Galon et demoiselle Marie Privé, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Jean-Christophe d'Argis de la Châtre, chevalier, seigneur de Roguinières et de la Gringoterie, et demoiselle Jeanne-Renée de Coué de Salarun, des paroisses de Riantec-Port-Louis et de Saint-Patern-lès-Vannes (février 1739) ; — entre le sieur François Mauguerelle et demoiselle Élisabeth Calando, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — entre noble homme Barthélemy Chesnays et demoiselle Marguerite Le Beau, de la paroisse de Redon ; — entre noble homme François-Germain Fronteau et demoiselle Marie-Louise Bessin, des paroisses du Palais, à Belle-Ile-en-Mer, et de Saint-Goustan d'Auray ; — entre noble homme Jacques de Lentivy, chevalier, seigneur de Quermeur, et demoiselle Anne du Bouétiez, des paroisses de Languidic et d'Hennebont ; — entre noble homme Pascal Brisson et demoiselle Jeanne-Marie Pesnelle, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre noble homme Hyacinthe-Roumain de la Fresnaye et demoiselle Catherine-Thérèse Legal, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis (avril 1739) ; — entre noble Vincent-Jacques Guitton de Sourville, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Jeanne-Marie du Quiny de Kerhué, de la paroisse de Sixt ; — entre Me Jacques-Louis Le Manque et demoiselle Eugénie Loget, des paroisses de Kervignac et d'Inzinzac ; — entre noble Pierre de La Hautière de Montigny, chevalier, et demoiselle Louise-Anne de Boisbily, des paroisses de Lorient et de Locmalo-Guémené ; — entre noble homme Jacques de Laly et demoiselle Anne Lohéac, des paroisses [Saint-Louis] de Lorient et Saint-Colomban de Quimperlé (mai 1739) ; — entre noble homme Guillaume Le Grand, de la paroisse de Redon, et demoiselle Jeanne-Marie Boyer, de la paroisse Saint-Armel de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo ; — entre noble homme Julien-François Nizan, de la paroisse de Sarzeau, et demoiselle Anne-Julienne Hérouard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Pierre-François Barbotin et demoiselle Marie La Roche, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble Charles-Marie de Coué, chevalier, seigneur de Salarun, de la paroisse de Crach, et demoiselle Madeleine Bertrand, de la ville et diocèse de Nantes (juin 1739) ; — entre noble homme Charles-Marie Glavis, sieur du Laz, et demoiselle Anne-Ursule Jan du Bignon, des paroisses de Carentoir et de Redon ; — entre noble homme Antoine-Paul de Castillon et demoiselle Jeanne Le Venier de Bréhiguer, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (juillet 1739) ; — entre noble homme Mathurin Chauvel et demoiselle Thérèse de Bossenec, de la paroisse de Pontivy ; — entre le sieur Julien-Jean Bourdiec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Marguerite Guillart, de la paroisse de Saint-Sulpice, diocèse de Luçon ; — entre noble homme Vincent Le Boulh et demoiselle Julienne Guillaume, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes ; — entre noble homme Julien-Antoine Clouet et demoiselle Marguerite Baril, de la paroisse de Lorient ; — entre le sieur René-Louis-Marie de Surville et demoiselle Marie-Rose Guymont, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Jean-Baptiste Paubert et demoiselle Angélique Lambert, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Simon Jolly et demoiselle Anne Marchand, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis (août 1739) ; — entre le sieur Guillaume Souzy et demoiselle Andrée Breteville, de la paroisse Saint-Louis de Lorient ; — entre noble homme Antoine-Alexis de Perrien, chevalier, seigneur du Salvert, de la paroisse de Brest, diocèse du Léon, et demoiselle Angélique-Annette-Rosalie de La Duz, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble Louis-François Aubin, chevalier, seigneur de Botcouart, et demoiselle Jeanne-Ursule-Raymonde Alano de Kerlain, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme

Jean Labrely et demoiselle Marie-Vincente Le Gallic, des paroisses Notre-Dame du Mené et Saint-Pierre de Vannes ; — entre Mᵉ Vincent Dirio et demoiselle Louise Desalleurs, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Joseph Dumené-Jannotte et demoiselle Jeanne-Régine Le Fer, dame de Boterff, des paroisses de Groix et de Melrand (septembre 1739) ; — entre noble homme Thomas Guével, de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Marie-Anastasie de Kermorial, de la paroisse de Riec, diocèse de Quimper ; — entre noble Pierre Querel, chevalier, seigneur de Verbois, et demoiselle Louise-Catherine Bréban, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Aubert Hamon et demoiselle Marie Sylvêtre, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Amable Viallet et demoiselle Julienne Troadec, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (octobre 1739) ; — entre noble homme Joseph Cabré et demoiselle Jacquette Mahé, de la paroisse Notre-Dame-de Joie de Pontivy ; — entre noble homme Jean-Julien Offray de la Mellerie (?), de la ville et diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Louise Dronneau, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Mathurin-Joseph Michel et demoiselle Julienne-Mathurine Jovin, des paroisses de Saint-Patern-lès-Vannes et de Caudan ; — entre noble homme Pierre Salmon et demoiselle Jeanne-Marie Noël, de la paroisse Notre-Dame de Redon ; — entre noble homme Pierre-Alexis Hervieu et demoiselle Françoise Briand, de la paroisse de Peillac ; — entre noble homme François-Marie Authueil et demoiselle Marie-Josèphe Le Verger, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Charles Buzet et demoiselle Catherine Jorain, de la paroisse de Lorient (novembre 1739) ; — entre noble homme Nicolas Loget, de la paroisse de Riantec, et demoiselle Marie Rouget, de la paroisse de Saint-Jean-de-Béré-lez-Châteaubriant, diocèse de Nantes; — entre noble homme Louis Rahu et demoiselle Marguerite Caverol, des paroisses de Quiberon et du Palais ; — entre noble Jean-René Le Borgne, chevalier, seigneur du Pinquer, de la paroisse de Plounevé-Quintin, diocèse de Quimper, et demoiselle Madeleine-Florentine-Thérèse Alino, de la paroisse de Saint-Tugdual ; — entre noble Charles-Regnault [Le] Gouvello, chevalier, seigneur de Leslé, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Perrine-Clémence [Le] Gouvello de Rosméno, de la paroisse de Sarzeau (décembre 1739) ; — entre noble Jean-Louis de Gourden, chevalier, seigneur de Querel et Kernazel, de la paroisse de Redon, et demoiselle Marie-Olive-Augustine Le Mintier, dame du Quenhoët, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre noble Joseph Le Mintier, chevalier, seigneur du Quenhoët, et demoiselle Marie-Mathurine de Gourden, dame de Querel, des paroisses de Saint-Jean (Brévelay) et de Crédin ; — entre noble homme Mathurin Prudent, et demoiselle Jeanne Rousseau, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble homme Blaise Bucher-Néron, et demoiselle Jeanne-Charlotte Rousseau, de la paroisse d'Hennebont ; — entre noble homme Charles-Pierre-Mathieu Baëllec de Kermoal et Marie Le Ny, de la paroisse de Meslan ; — entre noble homme Pierre Bourgogne et demoiselle Clette-Guillemette-Vincente Guezol, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme René-Philippe de Kerbrat et demoiselle Marie-Françoise Le Barre, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Mathurin-René Anger, chevalier, seigneur de Saint-Denis, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, et demoiselle Anne-Marie-Renée Cherlier, dame du Quingo, de la paroisse de Trébeuff (Tresbœuf), diocèse de Rennes ; — entre noble Louis de Beauchesne, chevalier, et demoiselle Marie-Anne-Charlotte Barniquel, des paroisses de Questembert et de Redon ; — entre noble homme Charles-François Gambier et demoiselle Marie-Louise Tressain, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Joseph Audé, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, et demoiselle Jeanne Paré, de la paroisse Saint-Nicolas [ville et] diocèse de Nantes ; — entre noble Charles-René d'Andigné, chevalier, seigneur de Kercassier, de la paroisse de Guérande, diocèse de Nantes, et demoiselle Julienne-Louise de la Bourdonnaye, dame de Bois-Hulin, de la paroisse de Sixt (janvier 1740) ; — entre noble Gilles-Yves du Mené, chevalier, et demoiselle Louise de Robien, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Nicolas Jeffredo et demoiselle Marie Barraban, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Pierre de Vannes ; — entre le sieur François-Pierre-René Collobel et demoiselle Thérèse Gravelle, des paroisses de Sérent et de Redon ; — entre

noble homme Sébastien-Julien Boulé et demoiselle Anne-Andrée Piolin de la Ville-Robert, de la paroisse de Redon ; — entre noble homme Mᵉ Yves Kerauffray et demoiselle Catherine-Josèphe Pichon, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Louis Aligre et demoiselle Brigitte Le Roux, de la paroisse de Lorient (février 1740) ; — entre noble Guillaume-Georges La Motte du Portal et demoiselle Marie-Thérèse Pihan, des paroisses Notre-Dame du Mené et Saint-Patern de Vannes (mars 1740) ; — entre très noble Yves-Joseph de Montigny et demoiselle Anne-Marie-Jeanne de Langle, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (avril 1740) ; — entre noble Jean-Emmanuel Le Lymonier, chevalier, seigneur de la Marche, du diocèse de Rennes, et demoiselle Reine-Céleste-Françoise Le Livec, dame de Limellec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble Pierre du Velaër, sieur de Kervéguen, de Valmur, etc., directeur général du port de Lorient, et demoiselle Élisabeth Marcadé, de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève [ville et] diocèse de Paris ; — entre Mᵉ Guillaume-Hyacinthe Bévin et demoiselle Marie-Rose Aumont, des paroisses de Plœmeur et de Cléguer (mai 1740) ; — entre noble homme Joseph Perseil et demoiselle Marie-Louise Kerrio, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble Jean-Marie Le Gouverneur, chevalier, de la paroisse Saint-Colomban (de Quimperlé), diocèse de Quimper, et demoiselle Perrine-Moniqñe du Livec (Le Livec) de Limellec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Louis Le Goueff et demoiselle Nicole-Vincente Quatrevaux, des paroisses d'Ambon et de Noyal-Muzillac ; — entre noble homme Jean-Hyacinthe Boyer, sieur de Bois-Launay, et demoiselle Marie-Julienne de Troslong, de la paroisse de Plouay ; — entre noble homme écuyer Richard Butler, de la ville et paroisse de Lorient, et demoiselle Marie-Françoise du Velaër, de la ville et diocèse de Saint-Malo ; — entre noble homme Jean-Baptiste Estoupant et demoiselle Thomase Gourvenec, de la paroisse de Lorient (juin 1740) ; — entre noble homme Félix Néron et demoiselle Marie-Françoise Crugeon, de la paroisse d'Hennebont ; — entre noble homme Pierre-Marie Le Gal du Porzo, de la paroisse de Pluvigner, et demoiselle Thérèse Marot, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre noble homme Pierre Jorand et demoiselle Marie-Madeleine Chanlaud, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Jacques Rubaud et demoiselle Honorée-Hippolyte Janié, de la paroisse de Malestroit ; — entre noble homme Pierre-François Chargé et demoiselle Jeanne Aveline, de la paroisse de Rochefort-Pluherlin (juillet 1740) ; — entre noble Charles-Louis du Boucher, chevalier, et demoiselle Charlotte-Élisabeth Dalboin, de la paroisse du Palais, à Belle-Ile-en-Mer ; — entre noble homme François-Claude Ferrier et demoiselle Jeanne Rio, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme René-Fleury Brochereul, sieur du Cosquer, et demoiselle Marie-Josèphe Charles, de la paroisse d'Hennebont ; — entre noble homme Jacques Le Jeune et demoiselle Madeleine Cadoret, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Jacques Aubert de la Ferrière, chevalier, seigneur de Vincelle, et demoiselle Madeleine-Jeanne Dilhuit, dame du Faouédic (août 1740) ; — entre noble homme Jacques-Michel Le Chapt et demoiselle Jeanne Loret de la Chapinière, de la paroisse de Sixt ; — entre noble homme François Guillon des Brulons et demoiselle Françoise Autheuil, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Jacques-Gabriel Le Roi et demoiselle Geneviève de Joannis, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme François Calvé et demoiselle Marguerite Péron, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Nicolas-Jean Frémery et demoiselle Thérèse-Jeanne de Surville, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Joseph du Moutier et demoiselle Marie Primanier, de la paroisse de Redon ; — entre noble homme Julien Larnoise et demoiselle Renée-Jeanne Perrot, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Michel Doucet, de la paroisse Notre-Dame de Redon, et demoiselle Julienne Jaffré, de la paroisse de Nivillac, diocèse de Nantes ; — entre noble homme Jean-Baptiste Riffaut et demoiselle Guyonne de la Vaye, de la paroisse de Redon (septembre 1740) ; — entre noble homme Jean-Jacques Prisec, de la paroisse de Riantec-Port-Louis et demoiselle Angélique Guéno, de la paroisse de Kergrist-Moëlou, diocèse de Quimper ; — entre Mᵉ Claude Herbron, sieur de la Lande, de la paroisse Saint-Léonard [ville et] diocèse de

Nantes, et demoiselle Marie-Agathe de Lavaux, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Claude-Charles du Brossard, chevalier, du diocèse de Quimper, et demoiselle Marie-Anne de Queraly, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — entre noble homme Louis Mat de Kermoille et demoiselle Françoise-Nicole Le Bocénec, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Jacques de Vilar et demoiselle Marie-Marthe Baciler, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Me François-Honoré Desmonts et demoiselle Perrine-Gertrude Brédic, de la paroisse de Redon; — entre noble homme Yves Le Tohic et demoiselle Jeanne-Vincente Le Tocquen, de la paroisse de Locmalo-Guémené (octobre 1740); — entre noble homme René-Marie Rello et demoiselle Marguerite Turion, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Jean Barbaron et demoiselle Marie-Louise Le Sage, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Guillaume Geffre de la Ville-Moisan, de la paroisse de Saint-Gouvry-Rohan, et demoiselle Mathurine Laube, de la paroisse de Plessala, diocèse de Saint-Brieuc; — entre noble homme François-Michel Moreau et demoiselle Françoise-Marie Poho, de la paroisse Saint-Pierre (de Vannes); — entre noble homme Vincent-Noël Renard et demoiselle Yvonne Gigo, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Joseph Desvilliers et demoiselle Louise Mauvoisin, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre noble homme Pierre-Nicolas de la Gré et demoiselle Claire-Angélique Gravé de Martinière, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Gabriel Béard et demoiselle Marie Lesquellen, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Jean-Marie-Yves-Séverin de Bizien, chevalier, seigneur de Manéhorre, de la ville et paroisse de Guingamp, diocèse de Tréguier, et demoiselle Marie-Thérèse de Langle, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Joseph-Anne Le Gléhel et demoiselle Louise-Nicole Cresté de Grands-Patys, des paroisses de Saint-Vincent et de Peillac; — entre noble homme Olivier Montalan et demoiselle Ursule Chardon, des paroisses de Saint-Gilles et de Saint-Caradec-Hennebont; — entre noble homme Joseph-François Moreau de Kercado et demoiselle Marguerite-Charlotte Dondel, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Meslan, — entre noble Charles-Pierre-Mathieu Baëllec, chevalier, seigneur de Kermoal, et Marie Le Ny, de la paroisse de Meslan (novembre 1740); — entre noble Claude-Jean de Douville, chevalier, et demoiselle Mathurine-Françoise Bouczo du Rongouet, des paroisses de Languidic et de Sarzeau; — entre noble homme Michel du Fay, de la paroisse de Tinchebray, diocèse de Bayeux, et demoiselle Marie Béchennec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble Jacques-Marie-Louis du Bot, chevalier, seigneur de Caden, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Madeleine-Marie-Alexandrine Dumoulin, de la paroisse de Saint-Gravé; — entre noble N. Charier, chevalier, et demoiselle Geneviève-Françoise Gunot, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (décembre 1740); — entre noble Gabriel-René Vallois, chevalier, seigneur de Séréac, et demoiselle Cécile-Louise de La Chevière, dame de Pontlouet, des paroisses de Bourg-Paul-Muzillac et de Blain, diocèse de Nantes; — entre noble Florian-Augustin Jacquelot, chevalier, seigneur de la Motte, de la paroisse de Quistinic, et demoiselle Anne-Renée Desvaux, dame de Lozelière, de la paroisse de Donges, diocèse de Nantes; — entre noble homme Jean-Pierre Gaudin et demoiselle Jacquette Buteau, des paroisses de Malestroit et de Rochefort-Pluherlin; — entre noble homme René-Claude-François Caradec, de la paroisse de Locminé, et demoiselle Jacquette Boulemer de Beaulieu, de la paroisse Saint-Germain de Rennes; — entre noble homme Jacques-François Lamy et demoiselle Thérèse-Vincente-Ursule Cavrot, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble homme Vincent-Thomas-Joseph du Boys du Bot et demoiselle Anne Guérot, des paroisses de Saint-Goustan d'Auray et de Locqueltas; — entre noble Nicolas-Roland du Fou, de la paroisse Sainte-Marguerite de Paris, domicilié en celle de Pontivy, et demoiselle Jeanne de Lentivy, de la paroisse de Moustoir-Remungol; — entre noble homme Me Barthélemy-Jean-Marie Polet, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et demoiselle Mathurine Le Vaillant, de la paroisse de Malestroit; — entre noble homme Noël Coëtuhan, de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Marie-Charlotte Ferret, de la paroisse Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de

Quimper ; — entre noble homme Roland Le Grand, de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, et demoiselle Marie Abevin, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre noble Mᵉ Vincent-François de Livoys, sieur de Pradmeur, de la paroisse de Kervignac, et demoiselle Marie-Anne Dertais de la Ville-Marqué, de la paroisse Saint-Jean de Lamballe, diocèse de Saint-Brieuc ; — entre noble homme Pierre-Joachim Gravé de Martinière, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Anne du Bail, de la paroisse Saint-Clément de Nantes ; — entre noble homme Jean Le Corvaisier, sieur de Kermeaut (Kermaux ?), et demoiselle Louise Le Visage, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Jean Le Croisier et demoiselle Mathurine Le Bihan, des paroisses de Theix et de Bourg-Paul-Muzillac (janvier 1741) ; — entre noble homme Pierre-Vincent Gobé et demoiselle Nicole-Marie Le Vendeur, des paroisses de Sarzeau et de Saint-Patern-lès-Vannes ; — entre noble homme Claude Le Maignen et demoiselle Jacquette-Guillemette Ferrec, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Charles Lussieux et demoiselle Marie-Françoise Millet, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis ; — entre Mᵉ François Guégo et demoiselle Marie Laigo, des paroisses de Theix et de Surzur ; — entre noble Louis-Julien Gatechair, chevalier, seigneur de Ros, et demoiselle Anne Ponsonnet, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre Mᵉ Pierre Le Chat et demoiselle Françoise Rollo, de la paroisse de Carentoir ; — entre noble homme Jean-Baptiste-François Bocou de Lésunan et demoiselle Perrine-Agathe Ulliac de Kerleau, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes ; — entre noble homme Joseph Pollet et demoiselle Marie-Thérèse Alère, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Germain-Jean Claudin et demoiselle Élisabeth Hervé, de la paroisse de Baud (février 1741) ; — entre noble homme Robert-Louis Causer, de la paroisse de Plœmeur, et demoiselle Vincente-Josèphe de La Martière, de la paroisse de Plouguer, diocèse de Quimper ; — entre noble homme Jean Bourdin et demoiselle Julienne Rosnarho, de la paroisse de Baud ; — entre noble Vincent Gibon, chevalier, seigneur de Kerisouet, et demoiselle Pélagie de La Goutte de La Poujade, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes ; — entre noble homme Michel-François Gillot de Kerbernès et demoiselle Jeanne-Ursule Évain des Brières, des paroisses Saint-Patern et Saint-Salomon de Vannes ; — entre noble homme Jean-Baptiste Joly et demoiselle Thérèse Maugueret, de la paroisse de Lorient (avril 1741) ; — entre noble homme Pierre Nada, domicilié en la paroisse de Locmariaquer, et demoiselle Marie-Marguerite Braillard, de la paroisse Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon ; — entre noble homme Pierre Pavec et demoiselle Marie Dréan, des paroisses de Questembert et de Péaule ; — entre noble Jean-Charles-Louis du Mallier, chevalier, seigneur comte de Chassonville, de la paroisse de Néant, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Thérèse-Eugénie-Françoise-Geneviève du Moulin, dame du Brossay, de la paroisse de Saint-Gravé ; — entre noble homme Pierre Coquerel et demoiselle Marie Ordonno, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre noble homme Pierre Nicollet et demoiselle Anne Orgebin, de la paroisse de Redon ; — entre noble homme Charles-Joseph Berthelot et demoiselle Thérèse du Foussé d'Auzon, des paroisses de Saint-Goustan d'Auray et de Locmariaquer ; — entre noble homme François Surville, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Marie-Angélique Verdier, de la ville et paroisse de Rostrenen, diocèse de Quimper (mai 1741) ; — entre noble homme Michel Daules et demoiselle Marie Babullon, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Julien Morice et demoiselle Jeanne-Marie Le Bodo, des paroisses de Sarzeau et d'Ambon ; — entre noble homme Jean-François du Gouvello, chevalier, et demoiselle Elisabeth-Louise Fournier, des paroisses de Caden et de Redon (juin 1741) ; — entre noble homme André-Marie Guilloux et demoiselle Marie-Jacquette Le Chesne, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre noble homme Clément Martinet et demoiselle Thomase Payel, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Jean-Claude Geffroy et demoiselle Marie-Françoise Oliéro, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Jean Cadio et demoiselle Marie-Madeleine Le Molandier de la Meltrie, des paroisses de Pluherlin et Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Jean-Claude de La Haye, sieur du Pellem, et demoiselle Marie-Julie-Thérèse Denoyers, de la paroisse du Palais

à Belle-Ile ; — entre noble homme Jean Chotard et demoiselle Catherine-Hyacinthe Thébaut, des paroisses de Malestroit et de Sérent (juillet 1741) ; — entre noble homme Jean Rosnarho et demoiselle Marie-Jeanne Guillouzo, de la paroisse de Baud ; — entre noble homme Dominique-Philippe de Kerarmel et demoiselle Marie-Anne Hellec, de la paroisse Saint-Gildas-d'Auray ; — entre noble Charles-François de Lamarzelle, chevalier, et demoiselle Marie-Anne de la Porte, de la paroisse de Redon ; — entre Jean-Pierre Bourdet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marie-Josèphe Guilloux, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac (août 1741) ; — entre le sieur Nicolas Samson et demoiselle Jeanne Durand, de la paroisse de Riantec ; — entre noble homme Jean-Baptiste Gisteau et demoiselle Julienne Labbé, des paroisses de Riantec-Port-Louis et de Pontivy ; — entre noble homme Joseph-Augustin Nouel et demoiselle Marie Fleury, des paroisses de Peillac et du Port-Louis ; — entre noble homme Edmond-Joseph Monméliand et demoiselle Yvonne Frolo, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis ; — entre le sieur Yves-François Vasse et demoiselle Françoise Rondineau, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme René Kermasson, sieur du Cosquer, et demoiselle Marie-Louise du Foussé, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme François-Jean Riallan et demoiselle Anne Faverot, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Thomas Cléquin de Kerdaniel et demoiselle Julienne Michel, des paroisses de Baud et de Landévant ; — entre noble homme Julien Balard et demoiselle Marguerite Bezon, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis (septembre 1741) ; — entre noble homme Grégoire Lauzer de Larmor et demoiselle Eulalie Ruault, des paroisses d'Arradon et de Guémené ; — entre noble homme Florentin du Fresche et demoiselle Jeanne Letoré, des paroisses Saint-Salomon et Notre-Dame du Mené de Vannes ; — entre noble homme Nicolas du Bour et demoiselle Marie-Jeanne Séveno, de de la paroisse du Palais à Belle-Ile ; — entre noble homme Louis Laurent et demoiselle Guillemette Gicquel, de la paroisse de Redon ; — entre noble Jacques-François Rado, chevalier, seigneur du Brossay, de la paroisse de Cournon, et demoiselle Catherine Le Besson, de la paroisse de Batz, diocèse de Nantes ; — entre noble homme Olivier Maillard, de la paroisse de Batz, diocèse de Nantes, et demoiselle Jeanne-Sainte Dury, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (octobre 1741) ; — entre noble homme Jean-Baptiste Galon et demoiselle Yvonne Coupée, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Guillaume-Marie Dagorne, de la paroisse d'Herbignac, diocèse de Nantes, et demoiselle Thérèse Bernard, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac ; — entre noble homme Guillaume René le Bel de Caroro et demoiselle Elisabeth Lolicart, de la paroisse de Questembert ; — entre noble homme Jean Fumechon, de la ville de Dieppe, province de Normandie, et demoiselle Mathurine Le Gal, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble homme Pierre Boquet et demoiselle Marie Desse, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Jean-Julien Thébaud et demoiselle Louise Le Galliard, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre noble homme Jean-Gabriel Le Divellec et demoiselle Marie-Jacquette Ricquier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (novembre 1741) ; — entre noble homme Joseph Lauxier et demoiselle Françoise Ollivier, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble Me Joseph-Urbain Huchet, de la paroisse Saint-Julien, ville et diocèse de Quimper, et demoiselle Marie-Anne Chevignart, de la paroisse de Malestroit ; — entre noble homme Antoine Robin et demoiselle Marie-Thérèse Bolvin, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Yves de Rennes et demoiselle Marie-Thérèse Ponsonnet, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble homme Denis-Valentin Savigny et demoiselle Marie-Jacquette Busson, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Charles Deplan et demoiselle Marguerite Le Hellé, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble homme Joseph Le Monnier et demoiselle Marguerite Deville, des paroisses de Theix et Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme Christophe-Vincent Guillaume et demoiselle Marie-Françoise Kerio, de la paroisse Saint-Gildas-d'Auray ; — entre noble homme François-Alexandre de Thienville et demoiselle Marie-Françoise Sellé, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Gilles-Claude Fougeré et demoiselle Marguerite Alain, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre le sieur Augustin Cellier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle

Mathurine Danfrêne, de la paroisse de Malestroit (janvier 1742); — entre noble homme Pierre Lalmand, de la paroisse Saint-Martin de Javay (?), diocèse de Besançon, et demoiselle Claude Pénicaud, de la paroisse de Redené; — entre noble homme Pierre Nicolet, de la paroisse de Redon, et demoiselle Marie-Madeleine Soudaire, de la paroisse Saint-Similien de Nantes; — entre noble Armand-Paul de Lalandelle, chevalier, seigneur de Roscanvec, et demoiselle N. du Hindreuf, dame de Talhouet-Belon, des paroisses de Saint-Nolff et de Sulniac (avril 1742); — entre noble homme Julien Bourgogne et demoiselle Elisabeth-Guillemette Burban, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme François du Dezert-Béart et demoiselle Marie-Jeanne de Lesquelin, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre Me Claude-Guillaume Lafond et demoiselle Perrine Guéret, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre le sieur Julien Le Monnier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marie Kergrohen, de la paroisse de Locminé (mai 1742); — entre le sieur Bertrand le Moing et demoiselle Michelle Vaury, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre Me Jean Falher et demoiselle Perrine-Charlotte Le Bihoué, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Noël Béziau, de la paroisse de Sérac (Séverac), diocèse de Nantes, et demoiselle Louise-Augustine Le Dinot, de la paroisse de Béganne; — entre noble Louis René, chevalier, seigneur de Cansillon et autres lieux, de la paroisse Saint-Georges de Rennes, et demoiselle Julie-Vincente de Châteautro, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (juin 1742); — entre noble Vincent Vassoult, chevalier, et demoiselle Marie Prado, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis; — entre Me Augustin Daniel, de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, et demoiselle Marie-Anne Gardy, de la paroisse de Kervignac; — entre noble homme Joseph Évain de la Ville-Dubois et demoiselle Anne Mancel de Kérévain, des paroisses de Rieux et de Redon (juillet 1742); — entre noble Alexis-René Huchet, chevalier, seigneur de la Bédoyère, domicilié en la ville et paroisse de Brest, diocèse de Léon, et demoiselle Thérèse de Jacquelot, de la paroisse Notre-Dame du Mené de Vannes; — entre noble Me Joseph-Yves-Anne Renault et demoiselle Anne Loryot, de la paroisse de Mordelles, diocèse de Rennes; — entre noble homme Alexandre Detaille et demoiselle Perrine Prudhomme, de la paroisse du Palais à Belle-Ile (août 1742); — entre noble René-François Le Coz, chevalier, seigneur du Quilio, et demoiselle Jeanne-Marie Le Verger, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Julien-Nicolas Macaire de Rougemont, de la paroisse de Redon, et demoiselle Marie-Françoise Le Clerc, de la paroisse de Saint-Gildas-des-Bois, diocèse de Nantes; — entre le sieur Pierre La Rue et demoiselle Suzanne Priellec, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Joseph Crestó et demoiselle Françoise-Céleste-Perrine Savinne, des paroisses de Peillac et de Limerzel; — entre noble homme Nicolas Le Court et demoiselle Jeanne Doualan, des paroisses de Cléguérec et de Pontivy (septembre 1742); — entre noble Pierre-Armand du Gouvello, chevalier, seigneur de Keryaval, Kerlévenant, etc., et demoiselle Françoise Boutouillic, dame du Leré, des paroisses de Sarzeau et d'Hennebont; — entre noble homme Toussaint Orgeben et demoiselle Perrine Ratery, de la paroisse de Redon; — entre noble homme Pierre Bouquet et demoiselle Françoise Lagadec, des paroisses de Lorient et de Pont-Scorff-Lesbin; — entre noble homme François-Félix-Antoine David et demoiselle Jeanne-Michelle Damvin, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Jacques-Gilles Boulé et demoiselle Jacquette Touchard, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Claude Hérouard et demoiselle Élisabeth Cléro, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Jacques Surcouf de la Porte, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Marie-Françoise-Avie Duval, de la paroisse de Cherbourg, diocèse de Coutances; — entre noble homme Vincent Avril et demoiselle Laurence Le Bédesque, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble homme Jean de Pereault de Kermoal et demoiselle Marie-Jeanne Cormasson, de la paroisse d'Hennebont (octobre 1742); — entre noble homme Charles-Urbain de La Pierre et demoiselle Jacquette-Pélagie Le Puillon du Verger, de la paroisse d'Hennebont; — entre le sieur Michel-Pierre Gallay et demoiselle Jeanne Le Corff, des paroisses d'Elven et de Bignan; — entre noble homme Louis-Marie Pédron et demoiselle Charlotte Doysard, des paroisses de Pontivy et Saint-Pierre de Vannes;

— entre noble homme Maurice de la Lande, de la paroisse Saint-Georges de Rennes, et demoiselle Marie-Jeanne Lollivier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Julien Pihan, de la paroisse Saint-Sauveur de Rennes, et demoiselle Marie Le Dain, de la paroisse de Pontivy; — entre noble homme Joseph Julienne et Françoise Jégorel, de la paroisse de Crédin; — entre noble Julien de La Rue et Jeanne Sylvestre, de la paroisse de Ruffiac; — entre noble homme Mathurin Bérel et demoiselle Louise Gallays, de la paroisse de Pontivy (novembre 1742); — entre noble Me Pierre Cresté et demoiselle Marie Dano, des paroisses de Peillac et de Sérent; — entre noble Daniel-Marie-Jérôme Bautré de Quintin, chevalier, seigneur de Saint-Denac, de la paroisse de Plougoumelen, et demoiselle Thérèse Bertrand, de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes; — entre le sieur Crozet et demoiselle Gabrielle Relo, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble Jean Morphy, chevalier, et demoiselle Françoise du Bournay, de la paroisse de Lorient; — entre noble homme Ambroise-Antoine Madec, de la paroisse de Coublac (Escoublac), diocèse de Nantes, et demoiselle Françoise Madec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (décembre 1742); — entre noble homme Julien Penmorin, de la paroisse de Sulniac, et demoiselle Pélagie Brunet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble François-Marie de Gruthus, chevalier, et demoiselle Marie-Anne Morel, de la paroisse de Locmalo; — entre noble Charles-René Gautier de La Valette et demoiselle Catherine-Clette Rozé de Kergu, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Jacques Marchand et demoiselle Marie-Françoise de Belleville, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme François Le Corre et demoiselle Marguerite Chardon, des paroisses de Plouay et de Saint-Caradec-Hennebont; — entre noble homme Pierre Raimbert, de la ville et diocèse de Grasse, et demoiselle Perrine Hochard, de la paroisse de Redon; — entre noble homme Louis Cadio, sieur de Penfrat, et demoiselle Marie-Françoise Villeran, des paroisses de Priziac et de Lorient; — entre le sieur Jean Le Vaillant et demoiselle Marie Gauliard, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme Jean Guiter du Defaye, conseiller médecin du Roi, et dame Anne de La Grée, des paroisses Saint-Pierre et Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — entre illustre Charles-Jean-Baptiste de Champeaux, chevalier, seigneur de Trégouet, Brécéan etc., et demoiselle Catherine-Charlotte Loquet, des paroisses de Béganne et de Saint-Vivier (?), diocèse de Rouen; — entre noble homme Jean Brissot et demoiselle Anne-Rose Énaut, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble homme François Caradec, de la paroisse de Pluneret, et demoiselle Marie-Marguerite Fougues, de la paroisse Saint-Jacques, ville et diocèse de Lisieux; — entre noble Me Roland-Nicolas Ségaud de Kerjégo et demoiselle Marie-Anne Nicol, des paroisses de Pontivy et de Croixanvec (janvier 1743); — entre noble Me Jacques-François Caradec et demoiselle Marguerite Le Guerne, des paroisses de Locminé et de Lesbin-Pont-Scorff; — entre noble Jacques-Marie Le Roy, chevalier, seigneur de Pratrain, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Catherine-Marguerite Auffret, de la paroisse Saint-Michel [de Quimperlé], diocèse de Quimper; — entre noble homme Pierre Querel et demoiselle Marie Jénino, des paroisses de Belle-Ile (*sic*) et de Lorient; — entre noble homme Jacques-François Desvaux et demoiselle Anne-Marie Blaze, de la paroisse de Lorient; — entre noble Claude-Marin de La Chevière, chevalier, seigneur de la Gaudinay, et demoiselle Suzanne-Marie-Blanche Le Valois, dame de Séréac, des paroisses de Langon et de Bourg-Paul-Muzillac; — entre noble homme Félix Brochereul, sieur du Questel, et demoiselle Louise Morès, dame de Kervégan, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Baud; — entre noble François-Alexis-Amador du Bot, sieur de la Grignonnays, de la paroisse d'Augan, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Emilie-Marquise-Judith du Moulin, dame du Brossay, de la paroisse de Saint-Gravé; — entre noble homme Jacques Carcin et demoiselle Claude Le Clech, de la paroisse du Palais à Belle-Ile; — entre noble homme Jean Rosbo, sieur de Kerléro, et demoiselle Marie-Louise Puillon, dame de Viléon, de la paroisse de Pont-Scorff; — entre noble homme Jean Bocher de la Villéon, du diocèse de Rennes, et demoiselle Anne-Marie du Val, de la paroisse de Redon; — entre noble Me Joseph-Marie Berridel et demoiselle Jeanne-Marie du Val, des paroisses du Temple-de-

Carentoir et de Langon ; — entre noble homme Pierre Dussard et demoiselle Jeanne-Françoise Lombar, de la paroisse de Lorient ; — entre noble homme Daniel Colomb et demoiselle Catherine Omerat, des paroisses du Port-Louis et de Groix (février 1743) ; — entre noble Julien Henry, sieur de Quingo, de la paroisse d'Augan, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Renée-Cunégonde de La Touche, dame de Porman, de la paroisse de Réguiny (mars 1743); — entre Me Jean-Baptiste Clozo et demoiselle Jeanne Olivier, de la paroisse de Baud ; — entre noble Alexandre-Laurent-Marie du Bouézic, chevalier, seigneur des Forges, de Talhouet, etc., de la paroisse de Paimpont, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Louise de Lantivy, dame de Talhouet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble François de la Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Bois-Hulin, de la paroisse de Sixt, et demoiselle Françoise de Combles de Nayres, de la paroisse Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes ; — entre noble homme François du Four et demoiselle Françoise Bernard, des villes de Pontivy et d'Auray; — entre noble homme Antoine-François du Pire et demoiselle Julienne Fronteau, de la paroisse du Palais à Belle-Ile (avril 1743); — entre noble Pierre-Marie de Ploësquellec, chevalier, seigneur du Rumain, de la paroisse du Faouët, diocèse de Quimper, et demoiselle Marie-Charlotte Guiardet, dame de Loian, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre Me Louis-Hyacinthe Le Puillon, sieur de Boblay, et demoiselle Jeanne-Françoise Geffray, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble homme N. Marchandeau et demoiselle Marie Gandon, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Jean-François de Grimaudet, chevalier, seigneur de Gazon, conseiller au parlement de Bretagne, de la paroisse de Toussaints de Rennes, et demoiselle Françoise de la Coudraye, dame de la Villeneuve, de la paroisse de Baud ; — entre noble homme Joseph Gléhel et demoiselle Perrine Naël, des paroisses de Peillac et de Caden (mai 1743); — entre noble homme Nicolas Le Verger, sieur du Téno, et demoiselle Suzanne-Toussainte Le Blanc, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble homme François du Four et demoiselle Mathurine Gabriel, de la paroisse de Pontivy ; — entre Me Vincent-Marie Daguillon et demoiselle Renée Clédouet, de la paroisse de Pontivy (juin 1743); — entre noble Me Nicolas Le Gros, de la paroisse Saint-Etienne-du-Mont, ville et diocèse de Paris, et demoiselle Marie-Perrine Bertrand, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme Jean-Henri Baudouin et demoiselle Marguerite Judde, de la paroisse de Lorient (juillet 1743); — entre noble Joseph-Georges Le Métayer, chevalier, seigneur de Coydiquel, et demoiselle Louise-Suzanne Le Moyne, dame de Boiréoc, des paroisses de Bubry et de Plélauff; — entre noble homme Pierre Soy et demoiselle Thérèse Jousselin, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble homme Jean-Jacques-Balthazar Degmont et demoiselle Louise-Madeleine Romagelher, de la paroisse de Lorient; — entre le sieur Roland-François Caradec, sieur de Talin, et demoiselle Marie-Guillemette Vrignau, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes (août 1743); — entre noble homme Hyacinthe-Michel Thérézien et demoiselle Marie-Catherine Longuéran, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble homme François-Michel de Maurineau et demoiselle Marguerite-Vincente Lorens, dame de Trébrat, des paroisses [Saint-Louis] de Lorient et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble homme Louis Chardon et demoiselle Véronique Luco, des paroisses d'Hennebont et de Lorient; — entre noble François-Yves de Kermelec, chevalier, seigneur de Besmat, et demoiselle N. Grenier de Liliac, des paroisses de Guern et de Cléguérec ; — entre noble Jérôme-Joseph Boudin, chevalier, seigneur de Lannuguy, de la paroisse de Morlaix, diocèse de Léon, et demoiselle Marie-Thérèse Brossy, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Henri-Clément de Lentivy, chevalier, seigneur de Talhouet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Louise de Lâge, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont (septembre 1743) ; — entre noble Jean-François-Auguste du Breil de Chalonge-Trévron, chevalier, seigneur de la Claise, de la ville de Lannion, diocèse de Tréguier, et demoiselle Catherine Boutouillic, dame de Rumelec, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble Nicolas Montaudouin de la Chartier, chevalier, de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, et demoiselle Marie-Thérèse Dessaudrais-Le Roux, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre

noble homme Jean Trotier, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Marie-Angélique Renault, de la ville et paroisse de Rostrenen, diocèse de Quimper (octobre 1743); — entre noble homme Barthélemy Carrefourg et demoiselle Marie-Josèphe Forat, de la paroisse de Lorient; — entre noble Henri-Joseph Quélo, chevalier, seigneur des Chambots, de la paroisse de Bains, et demoiselle Perrine-Hélène de La Landelle, de la paroisse de Saint- Dolay, diocèse de Nantes; — entre noble homme Pierre Le Février de Villebrien, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Mathurine Auffray, de la paroisse Saint-Jean de Lamballe, diocèse de Saint-Brieuc; — entre le sieur Michel Le Quentrec et demoiselle Josèphe-Françoise Le Meilleur, des paroisses de Saint-Caradec et de [Saint-Gilles]-Hennebont; — entre noble homme Jean Bonny et demoiselle Jeanne Bouquet, de la paroisse de Lorient (novembre 1743); — entre noble homme Pierre Chassin et demoiselle Marie-Anne-Olive Le Maguet de Bot-Pléven, de la paroisse de Pontivy (janvier 1744). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par Julien Marquier et Jeanne Tual, de la paroisse de Saint-Jacut; — par Alexis Bayon et Françoise Ricaud, de la paroisse de Ruffiac (avril 1739); — par Louis Marion et Marie Le Bourdiec, de la paroisse de Crach; — par René Pédrono et Jeanne Cadoret, des paroisses de Saint-Jean-Brévelay et de Bignan; — par Mathurin Perrotin et Jeanne Boursicaud, de la paroisse de Guégon (mai 1739); — par Julien Priedy et Jeanne Michel, de la paroisse de Sixt (août 1739); — par François Le Hunsec et Louise Le Goff, de la paroisse de Plœmeur; — par René Raoult et Françoise Le Bouëdec, de la paroisse de Guidel (octobre 1739); — par Olivier Lambert et Françoise Serot, de la paroisse de Rieux; — par Jean Courtois et Jeanne Briens, de la paroisse de Molac (novembre 1739); — par écuyer Anne-Louis de Beauveau, seigneur de Tigny, du diocèse de La Rochelle, et demoiselle Louise-Marguerite Le Sénéchal de Carcado, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — par Louis Le Fur et Marie Le Goff, de la paroisse de Séglien; — par Jean Lepetit et Julienne Guymard, de la paroisse de Saint-Servant; — par Pierre Tual et Mathurine Thaumour, de la paroisse de Rieux (décembre 1739); — par Mathurin Nicolas et Isabelle Resterel, de la paroisse de Caudan; — par Mathurin Le Bourdat et Marguerite Forville, des paroisses de Locminé et de Pluméliau; — par Yves Coroller et Marie Stéphan, de la paroisse de Guidel; — par François Kersuzan et Jeanne Hémon, de la paroisse de Grand-Champ; — par Jacques Éhouarne et Anne Cougoulat, de la paroisse de Languidic; — par Jean Courtet et Georgine Le Léanec, des paroisses de Saint-Caradec-Hennebont et de Caudan; — par Vincent Jaffré et Françoise Le Tallec, de la paroisse de Kervignac; — par François Henrio et Marie Jacob, de la paroisse de Baud; — par Joseph Le Nevé et Louise Paul, des paroisses d'Elven et de Sulniac; — par Geffroy Cholet et Marguerite Menu, de la paroisse de Bains (janvier 1740); — par Jean Jéhanno et Jacquette Le Brazidec, de la paroisse de Bignan; — par Julien Le Moigno et Isabelle Le Danft, de la paroisse de Baud; — par Jean Peigner et Anne Laigle, de la paroisse de Brain; — par Louis Milliot et Michelle Le Honzec, de la paroisse de Plœmeur; — par Jacques Le Bot et Claudine Rio, de la paroisse d'Arzal; — par Louis Le Garec et Guillemette Huchon, des paroisses de Lanvaudan et d'Inzinzac; — par Pierre Guillet et Marie Prodhomme, de la paroisse de Guégon; — par Vincent Le Gouliat et Anne Furet, de la paroisse de Caudan; — par Jean Le Ret et Michelle Thomas, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — par Joseph Le Gueroué et Jeanne Ézuan, de la paroisse de Plœmeur; — par Louis Amouric et Julienne Derian, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — par François Le Dimenah et Julienne Le Normand, de la paroisse de Crédin (février 1740); — par Olivier Raoul et Michelle Le Corre, de la paroisse de Plœmeur; — par Thomas Le Dastumer et Jeanne Le Provost, des paroisses du Moustoir (Moustoirac ?) et de Plumelin (juin 1740); — par Jean Le Mélinaire et Marie Guillouzic, de la paroisse de Grand-Champ; — par François Paulet et Jeanne Guillas, de la paroisse de Plumelin; — par Joseph La Faye et Charlotte Duval, de la paroisse de Sixt; — par Guillaume Quidinia et Angélique Boulio, de la paroisse d'Arzal (juillet 1740); — par Gilles Le Pocreau et Jeanne Pinault, des paroisses de Noyal et de Bourg-Paul-Muzillac; — par le sieur N. Bédard et Julienne Vaillant, de la paroisse de Brain; — par Julien Fohanno et Louise Le Queré,

de la paroisse de Molac; — par Joseph Doré et Marie Coudray, des paroisses de Sérent et de Saint-Marcel-Bohal (août 1740); — par Julien Guéhéneu et Jeanne Sevestre, de la paroisse d'Allaire; — par Augustin Le Mézet et Claudine Morvant, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — par Louis Le Levé et Julienne Le Bouédec, de la paroisse de Nostang (novembre 1740); — par François Le Férand et Yvonne Le Layec, de la paroisse de Plougoumelen; — par Guillaume Samson et Catherine Le Queré, de la paroisse de Moustoirac (décembre 1740); — par Claude Radin, de la paroisse de Bruc, diocèse de Saint-Malo, et Michelle Perroteaux, de la paroisse de Sixt; — par Mathieu Le Rouzeau et Julienne Le Ruyet, de la paroisse de Quistinic; — par Julien Le Gleuic et Marie Le Cunff, de la paroisse de Ploërdut; — par Joseph Boucher et Marie Séro, de la paroisse de Rieux; — par Yves Yvero, de la paroisse de Saint-Samson, diocèse de Saint-Brieuc, et Mathurine Couédic, de la paroisse de Saint-Gonnery; — par François Toulpilio et Louise Le Coroller, des paroisses de Guidel et de Plœmeur (janvier 1741); — par Pierre Le Guennec et Marie Bothua, de la paroisse de Brech; — par François Louer et Françoise Bourdin, de la paroisse de Caden (février 1741); — par noble Jean-Baptiste de Pluvié, chevalier, seigneur de Menéhouarne, et dame Jeanne-Charlotte de La Pierre, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — par Jean Le Botmel et Jeanne Largouet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — par noble Vincent Gibon, chevalier, seigneur de Kerisouet, et demoiselle Françoise-Pélagie de La Goute de la Pougeade, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — par écuyer Mathurin-François Drouet, de la paroisse de Poligné, diocèse de Rennes, et demoiselle Marie-Prudence Drouet, de la paroisse de Silfiac (avril 1741); — par Pierre Perrin et Perrine Garel, de la paroisse de Sixt; — par Julien Le Peintre et Marie Silloret, de la paroisse de Langon; — par Mᵉ Julien Penmorin et Perrine Hulbert, de la paroisse de Sulniac (mai 1741); — par Mᵉ Jean-Marie Nicolas du Clos-Neuf et demoiselle Marie-Anne-Josèphe Thérault, des paroisses de Malestroit et de Questembert; — par Guillaume Layec et Jeanne Calvé, de la paroisse de Sarzeau (juin 1741); — par Joseph Riaud et Philippe Silloret, de la paroisse de Langon; — par François Le Guer et Julienne Bocéno, des paroisses de Marzan et de Péaule; — par Guigner Madec et Anne Aléhaus, de la paroisse de Pluvigner; — par noble homme Jean-Marie Chuignart, sieur de Porsac, et demoiselle Marie-Françoise Lucas, dame du Buisson, de la paroisse de Malestroit (juillet 1741); — par Philippe Marot et Marie-Anne Duparc, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — par Jérôme Le Quémener et Perrine Le Guellaud, de la paroisse de Cléguérec; — par Mathurin Le Goff et Jeanne Le Divéhat, des paroisses de Bieuzy et de Melrand; — par Pierre Gascard et Marguerite Hugron, de la paroisse de Bains; — par le sieur René Cézé-Duparc, de la paroisse de Comblessac, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Mathurine-Alexis Pâquier, de la paroisse de Carentoir; — par noble homme René Hardy et demoiselle Renée Gerbaud, de la paroisse de Redon; — par Marc Jégat et Perrine Guillas, de la paroisse de Pluvigner (août 1741); — par Yves Desgrès et Léonie Tassé, de la paroisse de Péaule (septembre 1741); — par Charles Rigoussen et Marie Pogam, de la paroisse de Guidel; — par Honoré Savourel et Guillemette Noury, de la paroisse de Rieux; — par Nicolas Le Hasiff et Anne Moyzan, de la paroisse de Saint-Allouestre (octobre 1741); — par Pierre Bourdat et Isabelle Folville, des paroisses de Locminé et de Pluméliau; — par André Le Sévin et Jeanne Nicolazo, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis; — par Guillaume Diguet et Jeanne Diguet, de la paroisse de Saint-Martin; — par Yves Le Fanen et Jeanne Le Torivellec, des paroisses de Grandchamp et de Guénin; — par Julien Voisin et Julienne Robert, de la paroisse d'Allaire; — par Michel Laumenech et Yvonne Le Ricousse, de la paroisse de Plœmeur; — par Pierre Bellec et Marie Éven, de la paroisse de Plœmeur (décembre 1741); — par Yves Le Buard et Marie Restevel, de la paroisse de Caudan; — par Mathurin Lorgeoux et Françoise Daniel, des paroisses du Moustoir (Moustoirac ?) et de Bignan; — par Julien Joly et Mathurine Jarnier, de la paroisse de Carentoir; — par Laurent Robin et Gillette Jarnier, de la paroisse de Carentoir; — par Charles Le Cunff et Catherine Guidu, de la paroisse de Malguénac; — par André Le Palmec et Pétronille Gouédelle, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis; — par

noble Louis Marion, chevalier, seigneur de la Sante, et demoiselle Anne-Élisabeth Peignon, dame du Rozay, des paroisses de Glénac et de Malestroit ; — par Louis Guégono et Jeanne Paboul, des paroisses d'Inzinzac et de Languidic ; — par noble Louis de Montlouis, chevalier, seigneur du Platquer (Plascaër), et demoiselle Élisabeth Halbout, de la paroisse de Priziac ; — par François Buléon et Alanette Tual, de la paroisse de Bignan ; — par Guillaume Paty et Anne Joubaux, des paroisses de Renac et de Bains ; — par François Le Mouel et Françoise Le Fur, des paroisses de Locmalo et de Séglien (janvier 1742) ; — par Pierre Simon et Anne Gilbert, de la paroisse de Carentoir (mars 1742) ; — par Jacques et Perrine Machefaux, de la paroisse de Saint-Gildas de Rhuis (avril 1742) ; — par Joseph Le Poulain et Françoise Lhermite, de la paroisse de Lignol ; — par Joseph Le Cahérec et Jeanne Le Tourault, de la paroisse de Cléguer ; — par François Dano et Anne Quiberan, de la paroisse d'Ambon ; — par Georges Roland et Thérèse Le Moyne, des paroisses de Bieuzy et de Malguénac ; — par Marc Machefaux et Jeanne Le Hécho, de la paroisse de Sarzeau (mai 1742) ; — par Laurent Dréan et Louise Le Bagousse, de la paroisse de Plœmel ; — par Jean Morin et Renée Voisin, de la paroisse de Rieux (juin 1742) ; — par Louis Le Montagner et Jeanne Le Doursal, de la paroisse de Quéven (août 1742) ; — par Jean Le Roux et Marie Gicquel, de la paroisse de Bains (septembre 1742) ; — par Joseph Le Moing et Marie Portanguin, de la paroisse de Kervignac ; — par Yves Lévenas et Julienne Salahun, de la paroisse d'Ambon ; — par Julien Noury et Marie Morin, de la paroisse d'Allaire ; — par Olivier Kerfiloué et Gillette Joannic, de la paroisse d'Elven ; — par Pierre Carel et Marie Le Boscaud, de la paroisse de Cléguérec (octobre 1742) ; — par Yves Guiguen et Marie Le Chesne, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — par Joseph Quiban et Jeanne Rivière, de la paroisse de Peillac ; — par Jacques Rio et Jeanne du Bot, de la paroisse de Péaule (novembre 1742) ; — par noble homme Pierre-Samuel du Feigna, sieur de Keranforet, et demoiselle Jacquette-Suzanne Morel, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo ; — par Jean Boucher et Guyonne Soulenne, de la paroisse de Carentoir ; — par Yves Rolo et Marie Dréan, de la paroisse de Larré ; — par Julien Jégo et Marie Le Visage, de la paroisse de Merlevenez (décembre 1742) ; — par Mathurin Daniche et Marie Ricaud, de la paroisse de Tréal ; — par François Le Coroller et Hélène Raoult, de la paroisse de Guidel ; — par Paul Guillemet et Anne Le Maytour, des paroisses du Moustoir-Radenac et de Plumelin ; — par Mathurin Richard et Perrine Éven, de la paroisse de Locminé ; — par Christophe Rival et Marie Lafféa, des paroisses de Larré et d'Elven ; — par Jacut Guymard et Perrine Morice, des paroisses de Saint-Jacut et de Peillac ; — par Jean Bocher et Yvonne Hervo, de la paroisse de Guern ; — par Pierre Picard et Mathurine Le Ray, de la paroisse de Saint-Marcel-Bohal ; — par François Le Bagousse et Françoise Bayon, de la paroisse de Carnac ; — par Gilles Robin et Suzanne Hochet, de la paroisse de Carentoir ; — par Pierre Plantart et Hélène Guilmot, de la paroisse de Carentoir ; — par Yves Thomas et Jacquette Le Renigo, de la paroisse de Plouhinec (janvier 1743) ; — par Yves Rio et Marguerite Ribouchon, de la paroisse de Grandchamp ; — par Louis Nicolas et Louise Le Bruchec, de la paroisse de Quistinic ; — par Mathurin Marchand et Marie Février, de la paroisse de Renac ; — par François Le Roux et Françoise Sonnic, de la paroisse de Locmariaquer ; — par Jean Le Priol et Marie Hays, de la paroisse de Bignan ; — par Mathurin Lullebain et Julienne Daniel, de la paroisse de Saint-Gonnery ; — par Joseph Ollier et Jeanne Kerhouant, des paroisses de Kervignac et de Brandérion ; — par Jean Fravalo et Barbe Delézir, de la paroisse de Grandchamp ; — par Lucas Pinet et Marie Guenaud, de la paroisse de Guidel ; — par Guillaume Le Guiriec et Marguerite Le Diberder, des paroisses de Bangor et de Quiberon ; — par Gilles Le Gouzronc et Anne Le Calloch, de la paroisse de Loctudy [en l'île de Groix] ; — par François Le Boler et Marguerite Perono, de la paroisse de Séglien ; — par Julien Gargason et Marie Geffroy, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — par Jean Guillaume et Mathurine Thomassin, de la paroisse de Guégon ; — par Louis Guillaume et Françoise Thomassin, de la paroisse de Guégon ; — par Charles Davy et Julienne Hochard, des paroisses de Saint-Just et de Renac ; — par François Rio et Marie Boueffart, de la paroisse de Péaule ; — par Joseph Michel et Anne Morla, de

la paroisse de Rufflac ; — par Jean Bolay et Marguerite Le Falher, de la paroisse de Plaudren (février 1743) ; — par René Cado et Sébastienne Mort, des paroisses de Peillac et de Saint-Jacut (mars 1743) ; — par Georges Uzel et Marie Rode, de la paroisse de Groix ; — par Martin Guégan et Hélène Cougoulat, de la paroisse de Landévant ; — par Jean Renac et Perrine Macé, de la paroisse de Bains (avril 1743) ; — par Jacques Chenais et Gillette Royer, de la paroisse de Glénac ; — par Michel Guénevau et Marie Ménard, de la paroisse de Redon (mai 1743) ; — par Julien Peigné et Anne-Marie Porcher, de la paroisse de Brain ; — par François Fablet et Anne Burban, de la paroisse de Saint-Marcel-Bohal ; — par Jean Le Blanc et Marie Marchant, de la paroisse de Carentoir (juin 1743) ; — par Roger-Bernard Mouché et Marie de La Hès, de la paroisse de Lorient ; — par Pierre Marchand et Anne Rocher, de la paroisse de Sixt ; — par Joseph Le Coguic et Anne Le Bozec, des paroisses de Séglien et de Langoëlan (juillet 1743) ; — par Julien Guilleron et Guillemette Courtois, de la paroisse de Molac ; — par Pierre Courtois et Guillemette Guilleron, de la paroisse de Molac (août 1743) ; — par Vincent Conan et Jeanne Perodo, de la paroisse de Quiberon ; — par Jean Rozo et Marie Fardel, de la paroisse de l'Ile-d'Arz (octobre 1743) ; — par Jean Tonner et Marie-Anne Le Gouzronc, de la paroisse de Groix (novembre 1743) ; — par Guillaume Le Gueranic et Guillemette Largouet, de la paroisse de Sarzeau ; — par François Peraud et Françoise Éon, de la paroisse de Béganne ; — par Alain Nicolas et Marie Bernard, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — par Julien Le Gouestre et Françoise Le Feure, de la paroisse de Sulniac ; — par François Le Quay et Marie-Jeanne Le Gal, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont ; — par Yves Le Gouguec et Yvonne Postic, de la paroisse de Melrand, — par Yves Postic et Jacquette Le Gouguec, de la paroisse de Melrand ; — par Jacques Le Clerc et Guillemette Laudren, de la paroisse de Plumelin (décembre 1743) ; — par Bertrand Bertho et Marguerite Coëtuhan, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer ; — par noble homme Pierre-Mathurin Belnard, sieur de la Boulaye, et demoiselle Marie Guépin, de la paroisse de Pontivy ; — par Michel Iliaquer et Marie Lhermite, de la paroisse de Locmaria à Belle-Ile-en-Mer ; — par Gilles Le Floch et Suzanne Petitvas, des paroisses de Noyal-Pontivy et de Croixanvec (janvier 1744). — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage entre Nicolas Morice et Marie-Anne Guénard, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (octobre 1739) ; — entre Julien Le Bouédec et Françoise Le Pape, de la paroisse de Locmalo ; — entre Olivier Le Goff et Jeanne Hervio (février 1740) ; — entre Jean Clodic et Guillemette Juhel, de la paroisse de Caden (novembre 1740) ; — entre Mathurin Jégat et Anne Jahier, de la paroisse de Bignan ; — entre Olivier Mahé et Marie Dano, de la paroisse de Saint-Nolff ; — entre Jean Renaud et Jacquette Huguet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre Guillaume Diguet et Perrine Bonnet, de la paroisse de Sérent (janvier 1741) ; — entre Jean Calvé et Marie Dréano, de la paroisse d'Arradon (avril 1741) ; — entre Guillaume Le Penven et Renée Rio, de la paroisse de Plœren (juillet 1742) ; — entre Jacques Rivalan et Marie Ollivier, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (décembre 1742) ; — entre Michel Renigo et Marie Galmay, de la paroisse de Baud ; — entre François Moulin et Françoise Cheval, de la paroisse de Carentoir (janvier 1743) ; — entre Gilles Le Roux et Anne Caloch, de la paroisse de Groix (février 1743).

G. 323. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1744-1749. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Mathurin-René Alano greffier. — Nomination, par le Roi, de Charles-Jean de Bertin, vicaire général de Périgueux, au siège épiscopal de Vannes, en remplacement du sieur de Jumilhac, résignataire (Versailles, 17 avril 1746, insinuée le 9 octobre). — Bulles du pape Benoit XIV, confirmatives de cette nomination (Sainte-Marie-Majeure, le 27 août 1746, insinuées le 9 octobre). — Collation, par le Pape : des prieurés de Saint-Clément de Quiberon et de Saint-Gildas d'Auray, dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, ordre de Saint-Benoit, à François de Castellanne, prêtre du diocèse de Gap, pour en jouir à titre de commende (avril 1744) ; — du prieuré de la Madeleine de Malestroit et de la chapellenie de la Montjoie, son annexe, sise en la ville de Rochefort, à Noël Davy, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de Jean-Baptiste Carier, prêtre,

résignataire, moyennant une pension de 80 l. t. inférieure à la moitié des revenus du bénéfice ; — de l'église paroissiale de Séglien, au profit de Vincent Le Breton, prêtre du diocèse, en remplacement de Vincent Guého, décédé (février 1745) ; — de la chapellenie de Saint-Gaudan, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à François Le Goff, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques-François Maury, décédé ; — de l'église paroissiale d'Elven à Mathurin Douet, curé de Fontenay-aux-Roses, diocèse de Paris, en remplacement de Jean-Baptiste Maurice, résignataire, *causa permutationis* (juin 1745) ; — de l'église paroissiale de Plumelec, à Pierre Fraboulet, prêtre du diocèse de Quimper, en remplacement de Julien-François Quatreville, décédé (août 1745) ; — du prieuré de Saint-Colomban ou Saint-Sauveur de Locminé, ordre de Saint-Benoit, à Claude-Étienne Gaillaude, docteur en Sorbonne, prêtre du diocèse de Besançon, en remplacement de Jean-Noël Gaillaude, décédé (septembre 1745) ; — de l'église paroissiale de Plouharnel, à Joseph Le Tallec, prêtre du diocèse, en remplacement d'Alexis Brochereul, décédé (janvier 1746) ; — de l'église paroissiale de Pontivy à Jean-Mathurin Le Boulh, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre-Paul du Fou, décédé (avril 1746) ; — de l'église paroissiale de Billiers, à Jacques Cobigo, en remplacement de Pierre Le Bot, décédé (mai 1746) ; — de l'église paroissiale de Sarzeau à Jean-Marie-Vincent Touzée de Grandisle, en remplacement de Jean-Baptiste-Philippe Faron, décédé (août 1746) ; — de l'église paroissiale de Belz, à Germain Le Calvé, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Onno, décédé (septembre 1746) ; — de l'église paroissiale de Meslan, à Claude-Ange Briand, prêtre du diocèse, en remplacement de Charles-Anne de Montigny, résignataire (janvier 1747) ; — de l'église paroissiale de Glénac et Cournon, à René-Jude Duguest, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Guéhénec, résignataire (mai 1747) ; — de l'église paroissiale de Sérent à Jean-Louis de Keratry, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre-Nicolas Rollando, résignataire (août 1747) ; — de l'église paroissiale de Saint-Congard à Joseph Ryo, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis-Éloi Bocéno, résignataire (septembre 1747) ; — de l'église paroissiale de Brandérion, à Jean Kerhouant, prêtre du diocèse, en remplacement d'autre Jean Kerhouant, décédé ; — de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, ordre de Saint-Benoit, congrégation de Saint-Maur, à Henri-Louis-René Desnos, prêtre du diocèse du Mans, vicaire général du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement d'Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, décédé (octobre 1747) ; — de la commanderie et préceptorerie du Saint-Esprit d'Auray, ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Jean-Baptiste Calmelet, clerc du diocèse de Dijon, en remplacement de N. de France de Vaudeuil, décédé (janvier 1748) ; — de l'église paroissiale de Plouray à Yves Morgan, prêtre du diocèse, en remplacement de Thomas Le Cunff, résignataire (février 1748) ; — de l'église paroissiale d'Allaire, à Noël Davy, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de Gilles Moreau de La Villeder, décédé (avril 1748) ; — de l'église paroissiale de Saint-Gravé, à Guillaume-René Franco, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, en remplacement de René-Joseph Moytel, résignataire (mai 1748) ; — de l'église paroissiale de Sulniac, à Jean Pichon, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Morgan, résignataire ; — de l'église paroissiale de Landévant, à François Le Dréau, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean-Louis de Keratry, résignataire (juillet 1748) ; — du prieuré de Saint-Gildas de Gâvre, ordre de Saint-Benoit, à dom Joseph Avril, prêtre, religieux profès du dit ordre, en remplacement de dom Jean Verninac, décédé (août 1748) ; — de l'église paroissiale de Baud, à Vincent Le Pironnec, prêtre du diocèse, en remplacement de Pierre Perrot, décédé (novembre 1748). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : de l'église paroissiale de Baden, à Pierre Pillet, recteur de la paroisse de Plouay, en remplacement d'Henri Guichard, résignataire (février 1744) ; — de l'église paroissiale de Sérent à Pierre-Nicolas Rollando, recteur de Landévant, en remplacement de René-Sébastien de Sourdy, décédé ; — de l'église paroissiale de Plouay à Henri Guichard, recteur de Baden ; — de l'église paroissiale d'Inguiniel, à Gabriel-François Le Gouvello de Kersivien, prêtre du diocèse, en remplacement de N. Guidu, décédé (mars 1744) ; — de la chapellenie du Saint-Esprit, desservie en l'église paroissiale du Moustoir-Remungol, à Louis Le Roy, clerc du diocèse ; — de la chapellenie du

Martray, desservie en l'église paroissiale de Sérent, à Michel-Alexis Marot, clerc du diocèse (avril 1744); — du prieuré de la Madeleine de Moisy, diocèse de Blois, dépendant de l'abbaye de Bonneval au diocèse de Chartres, ordre de Saint-Benoit, à Jean Chevrié, docteur en théologie, prêtre du diocèse du Mans; — de la chapellenie de la Ville-Robert, desservie en la chapelle du dit lieu, paroisse de Ruffiac, à François Briand, clerc du diocèse, présenté par noble homme Jean-Baptiste-Marie Trémoreux, sieur de la Ville-Robert; — de la chapellenie de Saint-Jacques, desservie en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Joachim Le Portz, clerc du diocèse, présenté par Philippe-Joseph Jouy, prêtre, chanoine de l'église collégiale et royale Notre-Dame-du-Mur de Morlaix, diocèse de Tréguier; — des chapelles de Cardelan et de Saint-Jacques, desservies l'une en la chapelle du château de Cardelan, paroisse de Baden, l'autre en l'église cathédrale de Vannes, à Antoine Véry de Saint-Romain, clerc du diocèse, présenté par messire Paul de Keralbeau, chevalier, seigneur de Cardelan; — de la chapellenie de Sainte-Agathe, desservie en l'église paroissiale de Saint-Congard, à Jean-Pierre Thorin, clerc du diocèse; — de la chapellenie et chapelle du Roscouët, paroisse de Moréac, à Louis Hémon, clerc du diocèse; — de la chapellenie et chapelle de Saint-Joseph de Kerdréan, paroisse de Moréac, à Jean-Baptiste Rallier, clerc du diocèse; — du prieuré régulier et conventuel de Saint-Sauveur de Bray, diocèse de Sens, dépendant de l'abbaye de Bonneval au diocèse de Chartres, ordre de Saint-Benoit, à R. P. René Lanan, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur (mai 1744); — de l'église paroissiale de Remungol, à Pierre Pocart, prêtre du diocèse, en remplacement de Jean Guillo, décédé (juin 1744); — de la chapellenie et chapelle de la Ville-Péron, paroisse de Plumelec, à Jean-Guénaël Moisson, clerc du diocèse; — de l'église paroissiale de Silfiac, à Jérôme Guillo, prêtre du diocèse, en remplacement d'Yves Henry, décédé; — de la chapellenie des Cinq-Plaies, desservie en la chapelle du château de Penhouet, paroisse de Grandchamp, à Louis-Jean Renaud, clerc du diocèse, présenté par très noble Philippe-François Blévin, chevalier, seigneur de Penhouet; — de la chapellenie et chapelle du Verger, paroisse de Renac, à Pierre-Jean Raoul, prêtre du diocèse (juillet 1744); — de l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, à Julien-Marie Pillet, prêtre du diocèse, en remplacement de Jules-Jean Pillet, décédé; — de la chapellenie de Saint-Gaudan, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Nicolas-Félix Le Roy, sacriste de la dite église, en remplacement de François Maury, décédé; — d'une chapellenie desservie en l'église Saint-Gildas d'Auray, à Louis-Just Henry, clerc du diocèse, présenté par Jacques-René Le Livec, sieur de Kerguen; — de la chapellenie des Perennès, desservie en l'église paroissiale de Plougoumelen, à Julien Anno, prêtre du diocèse (août 1744); — de la chapellenie de Saint-Julien, desservie en l'église Saint-Gildas d'Auray, à Jean Le Guénédal, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Sainte-Barbe, desservie en l'église paroissiale de Saint-Allouestre, à François Alanic, clerc du diocèse, présenté par Guy-Auguste de Rohan-Chabot, seigneur de Trébimoël, Kerguéhénec, Le Quenhouet, Coëllo, Trefrat, etc., lieutenant général des armées du Roi; — de la chapellenie du Saint-Esprit, desservie en l'église paroissiale de Moréac et en la chapelle du Haut-Faouet, même paroisse, à Jean Texier, prêtre du diocèse, présenté par Jacques Le Breton et Jacques Moizan, de la dite paroisse de Moréac (septembre 1744); — du prieuré de Saint-Patern de Sargines au diocèse de Séez, dépendant de l'abbaye de Bonneval, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Chartres, à dom Dubiez, prêtre et religieux profès du dit ordre, congrégation de Saint-Maur, en remplacement de Jacques Gaultier, décédé; — de la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié, desservie en l'église paroissiale de Saint-Patern, à Yves Digabel, prêtre du diocèse, présenté par messire René-Vincent de La Landelle de Roscanvec, de la paroisse de Saint-Nolff; — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Cléguérec, à Paul Le Botmel, prêtre de la dite paroisse, présenté par messire Jérôme-François Charpentier de Lenvos, chevalier, seigneur du dit lieu, Beauregard, etc., conseiller honoraire du Roi au parlement de Bretagne; — de la chapellenie et chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, paroisse de Ploërmel, à Vincent-Pierre Le Breton, clerc du diocèse (octobre 1744); — de l'église paroissiale de Saint-

Gouvry-Rohan, à Jean Danilo, sous-curé de la paroisse de Carentoir, en remplacement de Jacques Le Plénier, décédé; — de l'église paroissiale de Saint-Goustan de Rhuis, à François Le Franc, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis, en remplacement de Dominique Le Gurun, décédé (novembre 1744); — de la chapellenie de Saint-Marc, desservie en l'église Notre-Dame du cimetière d'Auray, à Joseph-Germain Tuarse, prêtre de la paroisse Saint-Gildas de la dite ville d'Auray (janvier 1745); — de la chapellenie de Saint-Julien, desservie tant en la chapelle de ce nom qu'en l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, à César-Louis Aubry, diacre du diocèse de Rennes (février 1745); — du doyenné de l'église collégiale de Guémené et paroisse de Locmalo, à Mᵉ Joseph Le Gruyer de Kervandu, prêtre du diocèse de Nantes, présenté par les curateurs honoraires d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené, en remplacement d'Antoine Morin de Trégu, résignataire (mars 1745); — de la chapellenie et chapelle du Cormier, paroisse de Béganne, à Jean-Marie Bagot, acolyte du diocèse; — de l'église paroissiale de Persquen à Mᵉ Pierre-Jean de Launay, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Guémené, en remplacement de Louis Chapel, décédé; — de la cure et doyenné de Carentoir, à Joseph-Jean Caradec, promoteur du diocèse de Vannes, en remplacement de Pierre Hardy, décédé (avril 1745); — de la chapellenie du Bourg-Neuf, desservie en l'église Notre-Dame de Redon, à Jean-Baptiste-Marie-Eugène Marion, clerc du diocèse (mai 1745); — de la chapellenie des Tatibouet, desservie en l'église paroissiale de Baden, à Pierre Pillet, recteur de la dite paroisse (juin 1745); — de la chapellenie des Gaignard, desservie en l'église paroissiale de Péaule, à François Quistrebert, prêtre de la dite paroisse (août) 1745; — de l'église paroissiale de Moréac, à Joseph Benoist, recteur de Redené, en remplacement de Pierre-Augustin Garnier, décédé; — de la chapellenie des Lanoué, desservie en l'église paroissiale de Plœren, à Pierre-Nicolas Cléro, diacre du diocèse (septembre 1745); — de la chapellenie des Moël, desservie en l'église paroissiale d'Arradon, à Jean-Hyacinthe Glard, recteur de la paroisse (novembre 1745); — de la chapellenie de Cardelan, desservie en la maison noble de ce nom, à Antoine Very, clerc du diocèse, présenté par noble Alexis Gouvello, chevalier, seigneur de Kerantré (décembre 1745); — de l'ancienne chapellenie de Saint-Georges, présentement de la congrégation des artisans, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Redon, à Jean-Joseph Hervé, prêtre de la dite paroisse, présenté par noble homme René-Jean Menaud, sieur du Brossay, avocat au parlement de Bretagne; — de la chapellenie du Pavillon, desservie en l'église paroissiale de Plœmeur, à Jacques Le Hunsec, clerc du diocèse; — de l'église paroissiale de Redené, à Guillaume Le Dilly, prêtre du diocèse, en remplacement de Joseph Benoist, résignataire (février 1746); — de la chapellenie de Bodéan [desservie en l'église paroissiale de Saint-Jacut], à François Cresté, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Saint-Gonnery, à Guillaume Le Roy, prêtre du diocèse de Léon, en remplacement d'Alain Bourdonnays, décédé; — de l'église paroissiale d'Ambon à Augustin Guérin, prêtre de la paroisse de Châteaubriant, diocèse de Nantes, en remplacement de Jean-Pierre Le Tenour, décédé (mars 1746); — de la chapellenie et chapelle de Saint-Yvy, paroisse de Moréac, à noble Mᵉ Germain-Claude de Rosily, prêtre du diocèse de Quimper, présenté par noble Mathurin de Rosily, chevalier, seigneur de Méros et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne (mai 1746); — de l'église paroissiale d'Ambon, à Ambroise Le Guerne, prêtre du diocèse, en remplacement d'Auguste Guérin, résignataire (juin 1746); — de la chapellenie d'Allerac, desservie en la chapelle du château de ce nom, paroisse de Saint-Just, à Pierre Maurice, diacre du diocèse, présenté par écuyer Charles-Julien Le Méloret, seigneur de Trémeleuc, tuteur de messire Louis-Jacques Fournier, chevalier, seigneur d'Allérac; — de l'église paroissiale de Melrand, à Mᵉ Jean-Joseph Caradec, licencié en théologie de la faculté de Paris, promoteur de l'Officialité de Vannes et doyen de la paroisse de Carentoir, en remplacement d'Yves Le Fraper, décédé; — de l'église paroissiale de Carentoir, à Louis-Gilles Bocéno, recteur de Saint-Congard, en remplacement de Jean-Joseph Caradec, résignataire (juillet 1746); — de l'église paroissiale de Languidic, à Mᵉ Pierre Nicolas Rollando, licencié en théologie de la faculté de Paris, vice-gérant de l'Officialité de Vannes, en remplacement de Lucas-Marie Le

Gall de Cunfio de Ménoray, décédé (août 1746); — de la chapellenie de Saint-Gaudan, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à François Viel, recteur de la paroisse de Pluneret, en remplacement de Nicolas-Félix Le Roy, résignataire; — de la chapellenie des Cougoulat, desservie en l'église paroissiale de Languidic, à François Le Queré, prêtre du diocèse, présenté par Guillaume Le Rouzic (septembre 1746); — de la même chapellenie, à Vincent Jaffré, clerc du diocèse, présenté par Yves Cougoulat, de la paroisse de Quistinic (octobre 1746); — de l'église paroissiale ou vicariat perpétuel de Saint-Gildas d'Auray, à Pierre Le Bot, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis, en remplacement de Marie-Paul Jouhannic de Kervilio, résignataire (décembre 1746); — du prieuré-cure de Coët-Bugat, à frère Pierre-Nicolas Froment, prêtre de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, congrégation de France, présenté par l'abbé de Saint-Jean-des-Prés-lèz-Josselin, en remplacement de frère François-Marie Millot, du même ordre, décédé; — de l'église paroissiale de Quiberon, à Guillaume Olivier, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis, en remplacement de Joseph Bourdat, décédé (mars 1747); — de la chapellenie des Caoursin, desservie en l'église paroissiale de Billiers, à Vincent Le Pironnec, prêtre du diocèse, présenté par Me François Jégo, notaire et procureur de la juridiction de Cohignac et Carné (avril 1747); — de la chapellenie de Sainte-Geneviève, desservie en l'église paroissiale de Saint-Marcel, à Jean-Claude Le Pape, clerc du diocèse, présenté par haut et puissant seigneur Joseph-Yves Thibault, marquis de la Rivière, présentement logé en son appartement au palais de Luxembourg, paroisse Saint-Sulpice à Paris (juillet 1747); — des chapellenies du Saint-Esprit, desservies en la chapelle du Haut-Faouet, paroisse de Moréac, à Mathurin Guillerme, prêtre du diocèse (novembre 1747); — de la chapellenie de Saint-Guillaume, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Yves Priélec, acolyte du diocèse, présenté par le Chapitre de la dite église; — de la chapellenie de Notre-Dame-du-Lermain, desservie en la chapelle du château de Molac-Trégouet, à Me Abel-Olivier Marquer, prêtre du diocèse de Quimper, présenté par noble Corentin-Joseph Le Sénéchal de Carcado (décembre 1747); — de la chapellenie de Sainte-Barbe, desservie en l'église paroissiale de Saint-Allouestre, à Jacques Cavillier, clerc du diocèse de Paris, présenté par très haut et très puissant prince, Mgr Guy-Auguste de Rohan-Chabot, lieutenant général des armées du Roi, seigneur de la terre de Kerguéhennec (janvier 1748); — de l'église paroissiale de Saint-Tugdual, à Jean Le Fouillé, prêtre du diocèse, en remplacement de Louis Féchant, décédé (mars 1748); — de la chapellenie du Tertre, desservie en l'église paroissiale de Rieux, à François Chauvin, prêtre du diocèse (avril 1748); — de l'église paroissiale de Malestroit-Missiriac, à Julien Gombaud, prêtre du diocèse, en remplacement de Noël Davy, résignataire; — de la chapellenie et chapelle de la Madeleine paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes, à Jean-Louis Mancel, clerc du diocèse (mai 1748); — de l'église paroissiale de Bubry à Me Toussaint-René de La Pierre, licencié en théologie, en remplacement de Gabriel de Rospiec, décédé; — du prieuré de Saint-Bily, paroisse de Plaudren, à Jean-Guy du Foussé d'Auzon, prêtre, recteur de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, présenté par Me Pierre-Vincent Nouvel de Glavignac, tuteur de messire Armand-Louis, chef de nom et armes de Sérent, chevalier, marquis de Querfily, etc. (juillet 1748); — de la chapellenie et chapelle de Notre-Dame-de-Kerdroguen, paroisse de Saint-Jean-Brévelay, à Guillaume Queraufret, prêtre du diocèse, présenté par Guy-Auguste de Rohan, comte de Chabot, lieutenant général des armées du Roi; — de la chapellenie et chapelle de la Homerais, paroisse de Bains, à Georges Goupy, acolyte du diocèse, présenté par Jean Gaudin, laboureur, de la dite paroisse; — de la chapellenie de Sainte-Catherine, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Louis Augier, clerc du diocèse de Poitiers, présenté par Hyacinthe-Gaëtan, comte de Lannion, baron de Malestroit et autres lieux, gouverneur des villes de Vannes et Auray, colonel du régiment Lyonnais-Infanterie (septembre 1748); — de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en l'église paroissiale de Cléguérec, à Denis Roussel, prêtre du diocèse, présenté par Jérôme-François Charpentier, chevalier, seigneur de Lenvos, Beauregard, conseiller honoraire au parlement de Bretagne (octobre 1748); — de la chapellenie de Saint-Guillaume, desservie en l'église paroissiale de Caden, à Joseph Moraux,

prêtre du diocèse (janvier 1749); — de l'église paroissiale de Ruffiac, à Jérôme Pontvalon-Hervoët, prêtre du diocèse, en remplacement de Toussaint-René de La Pierre, résignataire (février 1749); — de l'église paroissiale de Pleucadeuc, à Mᵉ Jacques Cobigo, recteur de Billiers, en remplacement de Jérôme Pontvalon-Hervoët, résignataire; — de l'église paroissiale de Billiers, à Julien Le Gallic, prêtre du diocèse, en remplacement de Jacques Cobigo, résignataire (mars 1749). — Nomination, par dom René-François-Achille-Louis de Goyon, abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, ordre de Saint-Benoît, de dom Michel Dorhiotz, religieux profès du dit ordre, congrégation de Saint-Maur, en qualité de vicaire général pour le gouvernement du dit monastère (décembre 1746); — Provision, par frère Vincent Janotin, ministre de la maison de Notre-Dame de Rieux, ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, du prieuré de Saint-Julien de Cadoudal, paroisse de Plumelec, en faveur de frère François-Marie Gardie, prêtre, chanoine régulier du dit ordre (septembre 1747); — Élection, par le chapitre cathédral de Vannes et plusieurs notables habitants de la dite ville, de Mʳᵉ Denis-Valentin de Vallois, sieur de Séréac, en qualité d'abbé [des confréries] de Saint-Sébastien et de Saint-Jean-Baptiste, pour une période de deux années (février 1747); — de M. Charles Gravé, sieur de la Rive, négociant, en qualité d'abbé de [la confrérie] de Saint-Sébastien (janvier 1749). — Provision d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes : au profit de François Buisson, prêtre du diocèse de Chartres, en remplacement d'Anne-Michel de Langle, résignataire (avril 1744); — au profit de Joseph-Hyacinthe du Plessix-Mauduit, prêtre du diocèse, en remplacement d'Antoine Verdoys, décédé; — au profit de Grégoire Marquez, recteur de l'église paroissiale Saint-Étienne de Rennes (janvier 1748); — au profit de François-Hilarion Pâris de Soulanges, en remplacement de René de Coëtlogon, résignataire (octobre 1748); — au profit de Jean-Hyacinthe Colin de la Biochaye, diacre du diocèse de Nantes, en remplacement de Jean-François Dondel, prêtre, résignataire (janvier 1749); — au profit de Jérôme-Joseph Huchet de Villechauve, chanoine de l'église cathédrale de Dol, en remplacement de Hyacinthe-Marie Huchet de Villechauve, résignataire (février 1749); — d'un canonicat de l'église collégiale de Guémené : au profit de Michel Le Disech, prêtre du diocèse (octobre 1745); — au profit de René Malard, prêtre du diocèse de Quimper (août 1748); — d'une archiprêtrise de ladite église, au profit de Jean-Rémy-Chrétien Vincent, clerc du diocèse de Châlons, présenté par Julie-Louise-Gabrielle de Rohan, princesse de Guémené, et Armand, cardinal de Rohan, évêque et prince de Strasbourg, curateurs honoraires d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbason, pair de France, en remplacement de N. Dinan, résignataire (septembre 1745); — au profit de Claude-Philippe Thibault, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, présenté par les mêmes, en remplacement de Pierre-Claude-Gilles Delaunay, résignataire (juillet 1746). — Nomination, par l'évêque de Vannes, aux fonctions de Vicaire-général du diocèse, de Jean-Félix-Henri de Fumel, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Toulouse (avril 1744); — de Jean-François Dondel, licencié en droit civil et canonique, archidiacre de Vannes (octobre 1746); — de noble Mᵉ Augustin-Hilarion Pâris de Soulanges, prêtre du diocèse de Nantes (janvier 1748); — de noble Mᵉ Louis-Marie de Pontval, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Nantes (mai 1749). — Commission d'official de l'évêché de Vannes, à Mᵉ Olivier Le Drogo, prêtre du diocèse, chanoine, docteur en théologie de la faculté de Paris (octobre 1746). — Nomination, par l'évêque de Vannes, de Jean-Marie Chauvaux, prêtre du diocèse, aux fonctions de promoteur de l'officialité (mars 1747); — *Item*, par le même, de Béatrix-François Jarno, prêtre du diocèse, aux fonctions de vice-promoteur de ladite officialité; — de Jacques-Marie Choblet, prêtre de la paroisse du Palais, aux fonctions d'official de Belle-Ile-en-Mer (novembre 1747), avec Gilles Jégat, recteur de Locmaria, pour promoteur (octobre 1748). — Provision, par le Pape, de l'office et dignité de Grand-Chantre de l'église cathédrale de Vannes, en faveur de François Buisson, prêtre du diocèse de Chartres, en remplacement de Jean-Félix-Henri de Fumel, résignataire (janvier 1749). — Fondation, par Christophe Boulair, prêtre, de 2 messes hebdomadaires en l'église tréviale de Brandivy (août 1744); — par Françoise Le Boux, veuve de Joseph Boullo, pour l'entretien de la lampe du Saint-

Sacrement et la célébration d'un service anniversaire en l'église paroissiale de Malansac (janvier 1745); — par Joseph Catrevault et Marie Le Chesne, son épouse, de divers offices, tant en l'église paroissiale de Caden qu'en l'église collégiale de Rochefort; — par M^ire Jacques Le Pironnec, curé de Noyal-Muzillac, d'une messe quotidienne en l'église de ladite paroisse (juillet 1745); — par Jeanne Cadoret, de 12 messes annuelles en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, moyennant une rente de 9 l. (août 1745); — par M^ire Pierre Danet, prêtre, d'une messe hebdomadaire et d'un service annuel en l'église paroissiale de Guéhenno; — par M^ire Louis-Marie Le Gall de Cunfio, seigneur abbé de Ménoray, recteur de la paroisse de Languidic, d'une messe mensuelle et de divers offices en l'église paroissiale du dit lieu (novembre 1745); — par Claude-Françoise Rival, d'une messe votive de la Vierge, le samedi de chaque semaine, en l'église paroissiale de Questembert, moyennant 30 l. de rente (février 1747); — par demoiselle Anne-Marguerite Gobé de la Vaille, pensionnaire chez les dames Ursulines de Muzillac, de six messes basses, six saluts et deux services par an, en l'église cathédrale Saint-Pierre, moyennant une somme de 1200 l. et 400 l. pour paiement de tous les frais et droits (août 1747); — par Grégoire Célineux (*alias* Celino), laboureur, et Armelle Jégo, son épouse, de deux services annuels en l'église paroissiale d'Arradon (janvier 1748); — par messire Jean Guillo, prêtre, d'une messe hebdomadaire en l'église paroissiale de Péaule, etc. (avril 1748); — par Me Joseph Chaignart, sieur des Hardy, Marie Maubec, son épouse, et consorts, exécuteurs des volontés de dame Marie Le Bel, leur mère et belle-mère, de deux obits annuels en l'église succursale de Rochefort, paroisse de Pluherlin (30 juillet 1748). — Testament de Jean Morice, laboureur, portant fondation en l'église paroissiale de Saint-Jacut (août 1744). — Lettres dimissoires, délivrées par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : à noble Me Joseph-Hyacinthe Mauduit du Plessix, diacre du diocèse (février 1744); — à Julien Séguin, de la paroisse de Carentoir (mars 1744); — à Joseph-Isidore Onfré, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo (avril 1745); — à Claude Le Bihanet et Joseph Le Gaudin, diacres du diocèse (juin 1745); — à René-Jean-Louis Mancel, de la paroisse Notre-Dame de Redon (août 1745); — à noble Me Georges-Jean-Anne de Talhouet de Brignac, conseiller au parlement de Bretagne, diacre du diocèse (septembre 1745); — à Marie Lentrain, sous-diacre du diocèse; — à Jean-Louis Jeannot et Georges Le Barch, diacres du diocèse (mai 1746); — à Pierre de Rennes, diacre du diocèse; — à Charles-Joseph Caris, clerc du diocèse; — à Joseph-Vincent Gravé de La Rive, clerc du diocèse (novembre 1746); — à Me Nicolas-Marie Grandvalet, clerc du diocèse (mai 1748); — à Me Germain Daniel, sous-diacre du diocèse (juin 1748); — à Jean Ferrand, de la paroisse de Lorient (juillet 1748). — Brevet du Roi, portant donation de la première prébende canoniale à vaquer en l'église cathédrale de Vannes : au profit du sieur Marquez, prêtre, docteur en Sorbonne (Versailles 25 mai 1742, insinué le 19 mars 1744); — au profit de messire François Piquet de La Motte, prêtre du diocèse de Rennes, bachelier en théologie de la faculté de Paris, de la maison de Sorbonne, y demeurant (Versailles, 12 mai 1748, insinué le 19 juin). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente : au profit de Guéric Le Gal, par Jacques Le Gal, son père, laboureur, de la paroisse de Moréac; — à son profit par Guéric Kerleau, étudiant en théologie au collège de Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Moréac; — à son profit par François Boysard, clerc tonsuré, sur le revenu de biens situés en la paroisse Saint-Patern de Vannes (mars 1744); — au profit de François Gorbeillier, séminariste à Vannes, par Marie Moynery, veuve d'Olivier Gorbeillier, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit; — au profit de Joseph Le Cair, séminariste à Vannes, par Julienne Cailloce, veuve de Jean Le Cair, sa mère, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray (avril 1744); — au profit d'Augustin Lucas, séminariste à Vannes, par demoiselle Marguerite-Renée Valet de Kerberon, sa mère, veuve de M. Me Jean-Baptiste Lucas, vivant sénéchal de Largouet et syndic de la ville et communauté de Vannes, de la paroisse Saint-Pierre de ladite ville; — au profit de Mathurin Guilloux, par Joseph Pédron, son beau-frère, de la paroisse de Saint-Martin; — au profit de Colomban Le Pech, étudiant à Vannes, par Julienne Péchart, veuve Le Pech, sa mère, marchande, de la paroisse Saint-Sauveur de

Locminé ; — à son profit par Pierre Le Boucher, étudiant en théologie à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse Saint-Sauveur de Locminé ; — au profit de Joseph Louédec, étudiant en théologie à Vannes, par Michel Louédec, son père, matelot, de la paroisse de l'Ile-d'Arz ; — au profit de Jacques-François Le Didron, séminariste à Vannes, par Antoine Le Didron, son père, maitre cordonnier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — au profit d'Olivier Le Jelloux, étudiant au collège de Vannes, par Olivier Le Jelloux et Gillette Morgant, ses père et mère, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de Pierre Le Texier, séminariste à Vannes, par Louis Le Texier, son frère, laboureur, de la paroisse de Carentoir ; — au profit de Julien Gougaux, par Gilles Gougaux, son père, laboureur, de la paroisse de Sérent ; — au profit de Louis-Jean Richard, séminariste à Vannes, par Mᵉ Mathurin Richard, sénéchal du Resto, notaire et procureur de plusieurs juridictions, et demoiselle Jeanne Caradec, ses père et mère, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé ; — au profit de François Éon, séminariste à Vannes, par Jean Éon, son père, laboureur, de la paroisse de Questembert ; — au profit de Louis Dréan, séminariste à Vannes, par Catherine Dréano, veuve de Jean Dréan, sa mère, de la paroisse de Guéhenno ; — au profit de Pierre Danillo, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Sixt Danillo, son frère, laboureur, de la paroisse de Limerzel ; — au profit de Vincent Hémon, par Marie Déaux, veuve Ruaut, marchande bouchère, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit de François Maubec, séminariste à Vannes, par Pierre Maubec, son père, maitre perruquier, de la paroisse Notre-Dame de Redon ; — au profit de Louis Kervio, par Michelle Le Jossec, veuve Kervio, sa mère, de la paroisse de Guénin ; — au profit de Pierre Rozo, par Guillaume Rozo, maitre de barque, et Louise Rozo, veuve Guillaume Le Franc, ses frère et sœur, de la paroisse de Séné ; — au profit de Georges Le Barz, séminariste à Vannes, par Jean Le Barz, maitre de barque, et Françoise Le Clouérec, ses père et mère, de la paroisse de l'Ile-d'Arz ; — à son profit par Goual Le Carour, clerc tonsuré, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plouhinec ; — au profit de Nicolas Guéhennec, clerc tonsuré, par Louise Jan, veuve Guéhennec, sa mère, de la paroisse de Camors ; — au profit de Gabriel Guillo, séminariste à Vannes, par Henri Guillo, son père, tailleur d'habits, de la paroisse Notre-Dame du Mené ; — au profit de Pierre de Rennes, séminariste à Vannes, par Mᵉ Laurent de Rennes, sieur de la Fontaine, notaire et procureur de la juridiction de Brain et de Langon, et demoiselle Charlotte Després, ses père et mère, de la paroisse de Brain ; — par les mêmes, au profit de Claude-Louis de Rennes, leur fils, séminariste à Vannes ; — au profit de Pierre Brard, séminariste à Vannes, par Julien Brard, son père, laboureur, de la paroisse de Brain ; — au profit d'Yves Pierre, séminariste à Vannes, par Jacques Pierre, son père, laboureur, de la paroisse de Bieuzy ; — au profit de Colomban Morice, séminariste à Vannes, par Charles Morice, son frère, laboureur, de la paroisse de Moustoir-Radenac (Moustoirac) ; — au profit de Joseph Mourault, étudiant en théologie au collège de Vannes, par François Mourault, laboureur, et Perrine Glays, ses père et mère, de la paroisse de Caden ; — au profit de Mathurin Guillermo, par Mᵉ Yves Guillermo, son père, de la paroisse de Moréac ; — au profit de Louis Keraudran, par Jean Keraudran et Jeanne-Hélène Poissevara, ses père et mère, de la paroisse de Languidic ; — au profit de Julien Le Roux, séminariste à Vannes, par Marie Le Roux, son frère, laboureur, de la paroisse de Melrand ; — au profit de Vincent Morgant, étudiant au collège de Vannes, par Louis Le Mener, son oncle, de la paroisse de Séglien ; — au profit de François Kervio, par Michelle Le Jossec, sa mère, de la paroisse de Guénin ; — au profit de Jacques Cargoët, étudiant au collège de Vannes, par Jean Quermabon et Jeanne Le Breton, ses oncle et tante, de la paroisse de Malguénac ; — au profit d'Henri Pichaudo, séminariste à Vannes, par Claude Pichaudo, son père, laboureur, de la paroisse de Silfiac ; — au profit d'André Kerrio, séminariste à Vannes, par Jeanne Belz, veuve de Laurent Kerrio, sa mère, marchande, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — au profit de Jean-Louis Jannotte, par noble et discret Mˡʳᵉ Guillaume Le Tourneur, son demi-frère, recteur de la paroisse de Laz, diocèse de Quimper ; — au profit de Joseph-Marie de Livouays, séminariste à Vannes, par noble Mᵉ Vincent de Livouays,

avocat à la cour, sénéchal des juridictions de Nostang et la Vigne, et dame Angélique de Lestang, ses père et mère, demeurant en la ville d'Hennebont, bourg neuf, paroisse de Kervignac ; — au profit de Pierre Morice, par Jean Morice, son père, laboureur, de la paroisse de Sixt ; — au profit d'Ambroise-René de Lourmel, sieur du Bignon, séminariste à Nantes, par demoiselle Marie-Guionne Guyhou, dame du Bignon, veuve de Lourmel, sa mère, demeurant en la ville de Rennes (mai 1744) ; — au profit de Louis Le Nestour, séminariste à Vannes, par François Le Nestour, son père, laboureur, de la paroisse de Ploërdut ; — au profit de Guillaume Le Joubiou, étudiant en théologie à Vannes, par Jean Le Joubiou, son père, charpentier de navires, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Jean Marion, par Marie Le Baron, veuve de Louis Marion, sa mère, de la paroisse de Locmariaquer ; — au profit de messire Georges-Jean-Anne de Talhouet, chevalier, seigneur de Brignac et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne, séminariste à Vannes, par Yves Nio, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené du dit Vannes (septembre 1744) ; — au profit de Pierre-François Dréan, séminariste à Vannes, par très haute et très puissante dame Marie-Marguerite du Parc-Locmaria, veuve de très haut et très puissant messire Claude-Hyacinthe de Cleuz, chevalier, seigneur marquis du Gage et autres lieux, de la trève de Saint-Michel, paroisse de Plouizy-lez-Guingamp, diocèse de Tréguier (décembre 1744) ; — au profit de Jérôme Querel, séminariste à Vannes, par François Querel, son père, marinier et maître de chaloupe, de la paroisse de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer ; — au profit de Marin Deslandes, par Jeanne Blandel, veuve de Pierre Deslandes, sa mère, de la paroisse de Pleugriffet (février 1745) ; — au profit de Bertrand Burguin par Marc Burguin, son frère, de la paroisse de Mendon (Locoal-Mendon) ; — au profit de Yves Le Guigner, par Mathurin Le Guigner, son père, de la paroisse de Lanvaudan ; — au profit de Cornély Erdeven, séminariste à Vannes, par René Erdeven, son père, de la paroisse de Carnac ; — au profit de Jean Corbel, par Yves Corbel, son père, laboureur, de la paroisse de Baud ; — au profit de Guillaume Le Port, séminariste à Vannes, par Jean Le Port et Sabine Cougoulic, ses père et mère, de la paroisse de Pluneret ; — au profit d'Emmanuel-Jean Pucelle, séminariste à Vannes, par honorable homme René Pucelle, son père, de la paroisse de Saint-Vincent ; — au profit de Thomas Bellec, séminariste à Vannes, par Marie Chevillart, veuve de Joseph Bellec, sa mère, de la paroisse de Réguiny ; — au profit de Guillaume Causicq, séminariste à Vannes, fils de défunt Mᵉ David Causicq, en son vivant notaire et procureur de la principauté de Guémené, et de demoiselle Charlotte Paillard, par demoiselle Jeanne Le Bot, veuve du sieur Gabriel Lhonneur, vivant chirurgien, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit de François Mahé, étudiant au collège de Vannes, par Corentin Mahé et Mathurine Le Guerroué, ses père et mère, de la trève de Gueltas, paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de Joseph Jarnier, par demoiselle Louise Doméon, veuve de Mᵉ Pierre Jarnier, vivant notaire et procureur de plusieurs juridictions, de la paroisse du Temple de Carentoir ; — au profit de Louis Le Ralle, séminariste à Vannes, par honorables gens Yves Le Ralle et Françoise Hamonic, ses père et belle-mère, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — au profit de Jean Launay, séminariste à Vannes, par Jeanne Le Chêne, veuve de Guillaume Launay, sa mère, de la paroisse de Limerzel ; — au profit de Jean Gautier, séminariste à Vannes, par Marie Hémery, veuve de Julien Gautier, sa mère, de la paroisse d'Allaire ; — au profit de Joseph Le Bray, séminariste à Vannes, par Jean Le Bray et Marie Gazel, ses père et mère, de la paroisse de Peillac ; — au profit de Pierre Morice, séminariste à Vannes, par Marie Rivière, veuve de Guillaume Morice, sa mère, de la paroisse de Saint-Jacut ; — au profit de Jean-Baptiste Lézano, séminariste à Vannes, par Claude Lézano, maître cordonnier, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes ; — au profit de Jean-Baptiste Évain, par demoiselle Marguerite-Renée Valet, veuve de Mᵉ Jean-Baptiste Lucas, vivant sénéchal de la juridiction du comté de Largouet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — à son profit par Joachim Auffret, séminariste à Vannes, de la paroisse de Priziac (?) ; — au profit de Jean-Louis de La Houssaye, étudiant au collège de Vannes, par messire Olivier de La Houssaye, chevalier, seigneur de La Morinaye et autres lieux, et dame Agathe-Angélique Berton, ses père et mère, de la paroisse

de Pleucadeuc (mars 1745); — au profit de Pierre-Benoît Audouyn, étudiant en la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris. par M. Me Pierre-Augustin Audouyn de Rostinois, conseiller du Roy, lieutenant de la cour [et sénéchaussée] d'Hennebont, son père ; — au profit de Julien Séguin, par honorables gens Joseph Séguin et Marie Ricaud, ses père et mère, de la paroisse de Carentoir (mai 1745) ; — au profit de Julien Le Clerc, séminariste à Vannes, par Guillaume Le Clerc, son père, laboureur, de la paroisse de Larré ; — au profit de François Morgan, par Alain Morgan et Marguerite Trujon, ses père et mère, de la paroisse de Séglien ; — au profit de Vincent Le Bihan, étudiant à Paris, par Yves Le Bihan, son père, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (juillet 1746) ; — au profit de Charles Le Pavec, séminariste à Vannes, par Bertrand Le Pavec et Jeanne Conan, ses père et mère, de la paroisse de Theix ; — au profit de Sébastien Quiberan, étudiant en théologie, par Hyacinthe Quiberan, son père, menuisier, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit de Jean Hulcoq, par Joseph Hulcoq, son père, tailleur d'habits, de la paroisse d'Elven ; — au profit de Hyacinthe-Antoine Grignon, étudiant en théologie au collège de Vannes, par demoiselle Marie Goupi, veuve du sieur Joseph Grignon, sa mère, de la paroisse de Limerzel ; — au profit de François Danillo, étudiant en théologie au collège de Vannes, par Mathurine Anger, veuve de Valentin Danillo, sa mère, marchande, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin ; — à son profit par Joseph Ryo, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Limerzel (février 1747) ; — au profit de Silvestre Quimar, par François Quimar, négociant à Pontivy, Mtres Jean-Baptiste et Pierre-Louis Quimar, prêtres, ses frères ; — au profit de Charles-Joseph Caris, étudiant au séminaire du Saint-Esprit à Paris, par demoiselle Jacquette du Bot, veuve du sieur Caris, sa mère, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (mars 1747) ; — au profit de Guillaume Éveno, séminariste à Vannes, par René Cassac, marchand de draps, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé (avril 1747); — au profit de Jean Kervadec, par Jean Kervadec, son père, laboureur, de la paroisse de Landaul ; — au profit d'André Cohéléach, par Jean Cohéléach, maitre charpentier, et Marie-Jeanne Rondel, ses père et mère, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — au profit de Jean Coric, séminariste à Vannes, par Me Jacques Bolzec et Yvonne Guichon, ses beau-père et mère, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — au profit d'Antoine Guillevic, par Albine Kerhino, sa mère, veuve de Grégoire Guillevic, de la paroisse d'Erdeven ; — au profit de Louis Pivaut, séminariste à Vannes, par Vincent Pivaut, marchand et laboureur, et Perrine Le Pinvizic, de la paroisse de Marzan ; — au profit de Jean Pharon-Balu, par demoiselle Jeanne Brunet, veuve du sieur Pharon-Balu, de la ville du Port-Louis, paroisse de Riantec ; — au profit de Jacques Macé, par Armel Macé, marchand de draps, et demoiselle Hélène Bleu, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, — au profit de Joseph Millet par Yves Millet, aubergiste, Isabelle Haut, son épouse, Marie Le Godec, veuve de Gilles Haut, ses père, mère et grand'mère, des paroisses de Saint-Caradec-Hennebont et de Plouay (mai 1747) ; — au profit de Georges-Valentin Daniel, par demoiselle Marie Charles, veuve de Jean Daniel, sa mère, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (juin 1747) ; — au profit de Vincent-Joseph Gravé, par noble homme Charles Gravé, sieur de la Rive, négociant, et demoiselle Louise Mercier, ses père et mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — au profit d'Yves Le Corre, par Charles Le Corre, son père, laboureur, de la paroisse de Radenac (novembre 1747) ; — au profit de Macé Roger, étudiant au collège de Vannes, par Joseph Roger, son père, laboureur, de la paroisse de Saint-Gonnery ; — au profit de Jean Richard, étudiant au collège de Vannes, par Jean Richard, son père, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — au profit de Jean Launay, par Me Louis Launay, son père, notaire et procureur en la juridiction de Cablet (?) de la paroisse de Quily ; — au profit de Julien-François Kermasson, séminariste à Vannes, par noble homme Pierre Kermasson, sieur de Kerisel, son père, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin ; — au profit de Jean Le Blouch, étudiant au collège de Vannes, par Joachim Le Blouch, son père, matelot, de la paroisse de Sarzeau ; — au profit de Germain Daniel, par demoiselle Ursule Daniel, sa sœur, marchande, de la paroisse de Questembert ; — au profit de Guillaume Tanguy, par Charles Tanguy, son père,

maitre sculpteur, de la paroisse de Baden (décembre 1747); — au profit de Joseph-Jacques Huet, étudiant en Sorbonne à Paris, chez MM. les Eudistes, par le sieur Julien Huet, marchand fondeur, et demoiselle Jeanne Le Beurier, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes (février 1748); — au profit de Marc Le Rieux, séminariste à Bellay, province de Lyon, par Madeleine Le Rieux, sa tante, de la paroisse de Locoal (Locoal-Mendon); — au profit d'Yves Jégouzo, séminariste à Vannes, par Guillaume Jégouzo, son père, de la paroisse de Bubry (mars 1748); — au profit d'Hilarion-Bonaventure de Gourdan, séminariste à Nantes, par messire Jean-Louis-Marie de Gourdan, son frère, prêtre, recteur de la paroisse de Radenac; — au profit de Nicolas-Marie Grandvalet, étudiant au séminaire des RR. PP. Jésuites de Reims, par le sieur Charles Grandvalet, son père, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — à son profit par Louis-René Marot, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, fils de feu Me Joseph Marot, vivant notaire royal et procureur au siège présidial de Vannes, et demoiselle Perrine-Guillemette Le Souchu (mai 1748); — au profit de Guillaume Le Masson, par Guillaume Le Masson, son père, laboureur, de la paroisse d'Elven; — au profit d'Yves Elledouet, étudiant au collège de Vannes, par demoiselle Guillemette Le Ridant, sa mère, veuve de Me Elledouet, vivant notaire et procureur de la juridiction de Pontivy; — à son profit par Yves Quellard, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené; — au profit de Joseph Bliguet, par Joseph Pasco, laboureur, son parrain, de la paroisse de Saint-Gonnery; — au profit de Jean Bloyet, par François Bloyet, son frère, laboureur, de la paroisse d'Allaire; — au profit de Louis Le Barh, par Guillaume Le Barh, son père, meunier du moulin de la Villeneuve de l'Aage, paroisse de Plouay; — au profit de Jean Kergal, par François Kergal, son père, de la paroisse de Lescouet; — au profit de Julien Grésille, par le sieur Joseph Grésille, marchand, et demoiselle Marie Le Bédesque, de la paroisse de Pluvigner; — au profit de Jean Danillo, par Sixte Danillo, laboureur, son frère, de la paroisse de Limerzel; — au profit de Mathieu Le Sérec, par Joseph Le Sérec, son père, laboureur, de la paroisse de Kervignac; — à son profit par Louis Corvote, de la paroisse de Languidic; — au profit de Jean Le Roux, par Jacquette Le Palmec, veuve de Pierre Le Roux, sa mère, de l'île de Houat, paroisse de Saint-Gildas-de-Rhuis; — au profit de Jacques-Clément Hapet, par demoiselle Anne-Marie Roger, veuve Hapet, sa mère, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — au profit de Jean Olivier, étudiant au collège de Vannes, par Mre Louis-Marie Olivier, l'un des prêtres de la communauté de Pontivy, son frère germain; — au profit de Pierre Le Chatellier, séminariste à Vannes, par Jean Le Chatellier et Yvonne Le Gouestre, ses père et mère, de la paroisse de Berric; — au profit de Vincent Guyodo, par François Guyodo, son père, laboureur, de la paroisse de Pluherlin; — au profit de Louis Jégouic, étudiant au collège de Vannes, par Marin Jégouic et Julienne Chatel, ses père et mère, marchands, de la ville et paroisse de Pontivy; — à son profit par René Toulliou, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Quéven; — à son profit, par François Fleury, étudiant au collège de Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Guégon; — au profit de Pierre Fleury par Jean Fleury, son père, laboureur, de la paroisse de Lantillac; — au profit de Mathurin Le Breton, étudiant au collège de Vannes, par Yves Le Breton et Françoise Menec, ses père et mère, de la trève de Kerfourn, paroisse de Noyal-Pontivy; — au profit de Julien de Rennes, par Julien de Rennes, laboureur, son père, de la paroisse de Brain; — à son profit par Nicolas Naviel, étudiant à Vannes, de la paroisse de Mendon (Locoal-Mendon); — au profit de Jacques Rioux, étudiant au collège de Vannes, par Jérôme Rioux et Françoise le Bère, ses père et mère, de la paroisse de Neulliac; — au profit de Jean-Louis Lucas, par Guillaume Le Barbier, maréchal et marchand, son cousin, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — au profit de Pierre Madouas, par honorables gens Julien Madouas et René Le Bot, de la paroisse de Marzan (septembre 1748). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre noble homme Antoine Ficher et demoiselle Marguerite-Agathe du Feigna de Keranforest, des paroisses de Lorient et de Quimperlé, diocèse de Quimper ; — entre noble Me François-Joseph Hardy, de la paroisse de Redon, et demoiselle Renée Payard, de la paroisse Saint-Donatien, ville et diocèse de Nantes; — entre noble Jean-

Baptiste Aubert et demoiselle Pélagie Jamtel, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer ; — entre noble homme Antoine Clauzier et demoiselle Jeanne Gunter, des paroisses de Locmariaquer et de Carnac (janvier 1744) ; — entre noble René-François-André de Villerin, chevalier, de la paroisse Saint-Michel de Quimperlé, diocèse de Quimper, et demoiselle Avie-Joachim Le Livec, dame de Limellec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (avril 1744) ; — entre nobles gens Michel Trublet et Anne-Marguerite-Antoinette de Montigny, de la paroisse de Lorient ; — Joseph-Alexis Geffroy et Marie-Vincente Henry de Kermel, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (juillet 1744) ; — entre noble Me Pierre-Jean Alba, de la ville et paroisse de Pontivy, et demoiselle Louise Estavé, de la paroisse Saint-Eustache de Paris (août 1744) ; — entre nobles gens Pierre Renaut et Jacquette Redore, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — Louis Picot, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, et Renée Mézière, de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes (octobre 1744) ; — Pierre Guischard et Vincente Rosnarho, de la paroisse de Baud ; — Jean-François Quémar et Thérèse Mat, de la paroisse de Pontivy ; — entre Me Jacques Le Breton et demoiselle Jeanne-Perrine Boucher, de la paroisse de Sarzeau ; — entre nobles gens Vincent Le Breton de La Gutoire et Jeanne Le Moué, de la paroisse de Lorient ; — François-Marie Mat, de la ville et paroisse de Pontivy, et Perrine Patard, de la paroisse Saint-Léonard de Fougères, diocèse de Rennes (novembre 1744) ; — entre noble Jean-Claude-Henri Lombart, chevalier, seigneur de Comble, et demoiselle Marie-Rose Perrin, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer (décembre 1744) ; — entre nobles gens Louis Coquerel et Jeanne Rio, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes (janvier 1745) ; — Yves Hamon et Julienne Le Bédesque, des paroisses du Palais à Belle-Ile-en-Mer et Saint-Gildas d'Auray ; — Alexis de Reige, de la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie de Paris, et Marie-Françoise Magny, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — Louis-Nicolas Faverolle et Marguerite Travers, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — Guillaume Le Croisier et Jeanne des Cheverry, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Vincent d'Handaye, diocèse de Bayonne ; — Joseph Gratien et Guillemette Grignon, des paroisses de Péaule et de Limerzel ; — François-Barnabé Guillo, sieur du Bodan, et Angélique Fresneau, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre noble Hyacinthe-Thomas, chevalier, seigneur comte de la Connelay, et demoiselle Louise-Françoise Le Sénéchal, dame de Carcado, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes ; — entre noble gens Pons et Simone Malville, de la paroisse de Lorient ; — Jérôme Guillou, sieur de Cléguer, de la paroisse de Ploaré, diocèse de Quimper, et Anne-Louise Uliac-Kerleau, dame Kermadio, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — Jean-François Laurent, sieur de Kercadio, et dame Jeanne-Marie Touzée du Guernic, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (février 1745) ; — Me Julien Le Ray et Jeanne de La Noë, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble Armand-François de La Pierre, chevalier, seigneur de Talhouet-Mélinville, de la paroisse de Guidel, et demoiselle Louise-Antoinette de Léziart, dame du Ter et Sinderon, de la paroisse de Lorient ; — entre nobles gens Etienne-Célestin Mahé et Jeanne-Josèphe Cancouet, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Gildas d'Auray (avril 1745) ; — Nicolas Jumé et Jacquette Souverain, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble Guillaume Chrétien. chevalier, et demoiselle Madeleine-Marie Thérault, de la paroisse de Malestroit ; — entre noble François de Bézien, chevalier, vicomte du Lézard, de la paroisse Saint-Vincent, dite de l'Hôpital, de la ville et diocèse de Tréguier, et demoiselle Marie-Mathurine-Marguerite Plancher, dame du Roz (mai 1745) ; — entre nobles gens Guillaume Rémond Pépion et Françoise Pihan, de la paroisse de Locminé-Moustoirac ; — René-Louis Moreau et Marie-Louise Guillaume, des paroisses Notre-Dame-du-Mené et Saint-Salomon de Vannes ; — Julien-Pierre Autier et Jeanne-Armande du Foussé d'Auzon, des paroisses de Baden et Saint-Gildas d'Auray (juin 1745) ; — Vincent-Charles Mutaud et Marie-Josèphe-Eulalie Perrigaud, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes, — Julien Pépion et Marie François, de la paroisse de Locminé-Moustoirac ; — entre noble Joseph Mauduit, chevalier, seigneur du Plessix, de la paroisse de Caudan, et demoiselle Françoise-Anne Hardouin, de la ville et paroisse de Josselin, diocèse de Saint-Malo ; — entre nobles gens Étienne Lorent

et Thérèse Cotbreil, de la paroisse de Rohan ; — Philippe Allemand et Marie-Jeanne Perron, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (juillet 1745) ; — François Launay et Charlotte Roysard, de la ville et paroisse de Pontivy ; — Guillaume Marzan, de la paroisse de Sarzeau, et Marie-Hélène Ribot, de la ville et diocèse de Rennes ; — Pierre-Marie Le Gal et demoiselle Françoise Ferronnais, des paroisses Saint-Patern et Saint-Salomon de Vannes ; — Louis Le Jeune et Mathurine Caradec, des paroisses de Locminé et de Saint-Caradec-Trégomel (septembre 1745) ; — entre noble Pierre-Gilles de Lantivy de Talhouet et demoiselle Valentine de Coué, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre nobles gens René Le Manseau et Régine Chotard, de la paroisse de Malestroit (octobre 1745) ; — Jean-Vincent Lhermitais et Marie-Françoise Tiret, des paroisses Saint-Salomon et Notre-Dame-du-Mené de Vannes ; — François-Xavier du Peyrat et Marie-Eugénie Foulquier, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — Pierre-François Le Blanc et Elisabeth-Catherine Morice, de la paroisse de Saint-Servant (novembre 1745) ; — Jean-Baptiste Marchand, sieur de Poulerveno et Jeanne Belz, des paroisses d'Inzinzac et Saint-Gildas d'Auray ; — Jérôme Mousset et Thérèse Robio, de la paroisse de Pontivy ; — Louis-Simon Cochart et Jeanne-Marie Le Grand, de la paroisse de Redon ; — entre noble Raymond Le Métayer, chevalier, seigneur du Poulprix, de la paroisse de Questembert, et demoiselle Marie Le Blévenec, de la paroisse de Piriac, diocèse de Nantes (janvier 1746) ; — entre nobles gens Me Guillaume Le Goff et demoiselle Pélagie-Jacquette Hardy, de la paroisse de Guémené-Locmalo ; — entre noble Jean-Baptiste de Baud, chevalier, seigneur de Kermain, et demoiselle Marie-Ursule-Denise de la Villéon, des paroisses de Caudan et de Pontivy : — entre noble Henri-Nicol-Georges de Beaulieu, chevalier, capitaine des vaisseaux de la Compagnie royale des Indes, et demoiselle Louise-Thérèse-Charlotte Grou, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Louis-Claude Gouyon, chevalier, seigneur de Vaudurant, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Renée-Pélagie-Paule Saget de la Jonchère, de la paroisse de Martigné-Ferchaud, diocèse de Rennes (février 1746) ; — entre noble Mathurin-Hyacinthe de Grenier, chevalier, seigneur de Tilliac, et demoiselle Marie de Carheil, dame de la Tronchais, des paroisses de Cléguérec et de Pleucadeuc (avril 1746) ; — entre noble Jean-Baptiste Chrétien, chevalier, seigneur comte de Tréveneuc, et demoiselle Louise-Marie-Julie Charpentier de Lenvos, des paroisses de Tréveneuc diocèse de Saint-Brieuc, et de Cléguérec (mai 1746) ; — entre noble Paul-René de Cosnoal, chevalier seigneur du Cartier, et demoiselle Thérèse Gosse, des paroisses de Riantec et de Saint-Patern-lez-Vannes (juin 1746) ; — entre nobles gens Corneille Buché et Françoise Éliot, de la paroisse de Lorient ; — Vincent Glain de Saint-Avoy et Marie-Rose-Thérèse Le Gall de Kerlinou, de la paroisse de Langouet (Langonnet), diocèse de Quimper ; — entre noble François-Jacques-Fortuné du Bahuno, chevalier, seigneur de Kerolain, et demoiselle Jeanne-Françoise Jourdain, dame du Coëdor, des paroisses de Lanvaudan et de Guidel (juillet 1746) ; — entre nobles gens Pierre Kermasson de Kerisel et Régine Belliot de la Ville-Allain, des paroisses de Pluherlin-Rochefort et de Saint-Nazaire (diocèse de Nantes) ; — entre noble Jean-Louis-Martin de Penquer, chevalier, et demoiselle Anne-Isidore Auffret du Cosquer, de la paroisse Saint-Colomban [de Quimperlé], diocèse de Quimper (août 1746) ; — entre nobles gens Jean-François Guilbaud et Louise (?) Le Maître, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (septembre 1746) ; — entre noble Robert de Cacheleu, chevalier, seigneur de la Tourelle, et Thomase Le Vasseur de Marville, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble Paul de Keralbeau, chevalier, seigneur de Cardelan, de la paroisse de Baden, et demoiselle Thérèse de Bruc, de la paroisse de Guémené-Penfao, diocèse de Nantes (décembre 1746) ; — entre nobles gens Jacques du Verger-Blanchet et Anne-Marie Mallet de Volumbrun, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — Jean-Guillaume Champion de Beauvais et Scholastique Billot, des paroisses de Josselin, diocèse de Saint-Malo, et de Plumelec ; — entre noble Pierre-Joachim Cordier du Thimat, chevalier, et demoiselle Anne-Françoise de Vidembourg du Touper, des paroisses de Riantec et de Marsal, diocèse de Metz (janvier 1747) ; — entre nobles gens François Barbé de Plune et Constance de Grainval, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — François Develle et Marie-Anne Burban, des paroisses de

Plaudren et de Questembert; — Joseph Lagier, du diocèse de Nantes, et Vincente-Silvestre Matignon, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — François Michel, sieur de la Chênaye, et Élisabeth-Françoise Daguillon du Squirio, de la paroisse de Baud (avril 1747); — Louis-Joseph de La Chasse et Marguerite Le Gris, des paroisses de Locmalo et de Saint-Patern-lez-Vannes; — entre noble François-Marie Le Mintier, chevalier, seigneur de Léhélec, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Anne-Thérèse de Pluvier, dame de Menéhouarne, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (mai 1747); — entre noble Philippe de Reignard-Despré, de la paroisse de Crédin, et demoiselle Françoise-Louise du Nèce de Villelouay, de la paroisse de Bréhan-Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc; — entre noble Antoine-Claude de Rhuis, chevalier, et demoiselle Marguerite-Anne Fournier; — entre nobles gens Yves Trégarot et Marie-Anne-Marguerite Oryo, de la paroisse de Sérent (juin 1747); — Simon-Jacques-Joseph Boric, de la paroisse du Minihy, [ville et] diocèse de Tréguier, et Thérèse-Angélique Guillo du Bodan, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — Augustin Bouczo et Marie-Anne Ribot de Bremainguy, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — Julien Jéhannier, de la paroisse de Gennes, diocèse de Rennes, et Vincente Pillet, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (juillet 1747); — entre noble Louis-Augustin Guérin d'Essonville, chevalier, de la ville de Brest, et demoiselle Thomase Travers, veuve de Jérôme Gibon de Keralbaut, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble Annibal-Jacques-Gabriel de Farcy, chevalier, seigneur de Tressant, conseiller au parlement de Bretagne, et demoiselle Catherine-Françoise-Jeanne de Bahuno, dame de Kerolain, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble Pierre-François-Germain de Sauzay, chevalier, et demoiselle Marie-Anne Le Née, des paroisses de Lorient et de Pluneret; — entre nobles gens Louis Retaux et Marie-Catherine Bajot, des paroisses de Redon et Saint-Severin de Paris (août 1747); — Joseph Coudé et Juliette-Thérèse Le Houx, des paroisses d'Auray et d'Hennebont; — Nicolas Morel et Marguerite Privé, des paroisses Notre-Dame-du-Mené et Saint-Salomon de Vannes; — Guillaume Caris, sieur du Guern, et Marie-Charlotte Marion de La Fresnay, des paroisses de Grand-Champ et de Plumelin (septembre 1747); — Jacques-Jean Vatar, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et Pélagie Gravé de la Rive, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — Julien-Louis Le Cordier et Angèle Le Halquer, des paroisses du Port-Louis et d'Hennebont (novembre 1747); — Jean-Nicolas Galles et Jacquette-Françoise Bertain, des paroisses Notre-Dame-du-Mené et Saint-Salomon de Vannes (janvier 1748); — Pierre-Alexis Le Nevé et Marie-Ursule Moricet de Bilhervé, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Salomon de Vannes; — entre noble Louis Olivaut, chevalier, et demoiselle Jeanne-Michelle Chaudon, de la paroisse d'Hennebont; — entre nobles gens Bernard Perron et Marie-Anne-Françoise Dumont, de la paroisse du Port-Louis; — François-Joseph Robin et Julie de Fond, de la paroisse de Lorient; — Jacques Jarno et Pauline-Dominique Pihan de Kerverho, des paroisses Saint-Pierre et Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — entre noble Félix-René-Claude Bougeart de Kerduali, chevalier, et demoiselle Eulalie de Querel, dame de Gourdan, des paroisses de Plescop et Crédin; — entre nobles gens Jean-Antoine Péant et Mathurine de La Martire, des paroisses de Lorient et de Carhaix, diocèse de Quimper; — Louis-Gildas de Coulon et Marie-Anne Duparc, des paroisses de Pont-Scorff et de Lorient (février 1748); — Jacques-Martin Le Dault et Marie-Jeanne Glain, des paroisses de Redon et de Bains; — Joseph-René Mat et Thérèse-Françoise Sarrinot, de la paroisse de Pontivy; — Jean-Michel Ferrand et Louise Nevé, de la paroisse de Lorient (mai 1748); — François-Jean Riallan et Jeanne-Françoise Jarno, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — Joseph-René-Thomas de Langat et Julienne-Jacquette-Vincente de La Pierre, de la paroisse de Riantec; — René Jouchet de la Villaloys et Marguerite-Vincente Rado du Matz, de la paroisse de Sarzeau; — Jean-Baptiste Hervé, sieur de Beaulieu, et Marie-Jeanne du Frésient, de la paroisse de Redon; — entre noble Claude-Dominique Touzé, chevalier, seigneur de La Santière, et dame Marie-Catherine Pégasse, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Martin de Morlaix, diocèse de Léon; — entre nobles gens Gildas de Cambry de Saint-Sauveur et Renée Le Houx, des

paroisses de Lorient et de Saint-Gilles-Hennebont (juin 1748); — entre noble François-Pierre Colobel, chevalier, seigneur de Tromeur, de la paroisse de Sérent, et demoiselle Louise-Josèphe-Laurence de Kercadio, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre nobles gens Claude-Julien Hulbert et Marie-Monique Coléno, des paroisses de Sarzeau et d'Ambon; — entre noble Louis-Marie Noguez, chevalier, et demoiselle Hyacinthe-Julie Michel, de la paroisse de Lorient (juillet 1748); — entre noble Antoine de Caze, de la paroisse de Tonneins, diocèse d'Agen, et demoiselle Suzanne-Hyacinthe Viel, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (août 1748); — entre noble Jean-Louis de Braix, chevalier, de la paroisse de Riantec, et demoiselle Marie-Vincente Tibaut de Coët-couraval, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (septembre 1748); — entre nobles gens Jean de Longchesne et Françoise Lichart, des paroisses de Redon et Saint-Nicolas de Nantes (octobre 1748); — entre nobles gens Yves-Louis Trogoff, chevalier, seigneur de Kerleau, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Louise-Hermine de Coëtlogon, de la paroisse de Lannion, diocèse de Tréguier; — entre noble David-Gaspard-Auguste Densquerque, chevalier, seigneur de Tilly, du diocèse de Rouen, et demoiselle Thomase Petit, de la paroisse de Locminé; — entre nobles gens Pierre-Marie Le Sancquer et Françoise-Anne Glain du Tayet, de la paroisse de Carentoir (novembre 1748); — Gabriel-Jacques Le Coq de Maison-Neuve, de la paroisse Saint-Julien de Quimper, et Élisabeth Renault, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble Jean-Marie de La Villeloays, sieur de Villéon, et demoiselle Régine-Françoise Baron, dame du Taya, de la paroisse de Pontivy; — entre nobles gens Jérôme-Jean de Lépiney et dame Anne-Michelle-Claude-Clémence Beaugendre, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Alexandre-Nicolas Fléchier, de la paroisse de Lorient, et dame Marie-Françoise du Valaër, de la paroisse et diocèse de Saint-Malo; — entre nobles gens Antoine Renault et Julie Le Velet, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Gildas d'Auray (janvier 1749); — Pierre-Valentin Pitouays et Marie-Josèphe Desrabines-Le Vilan, des paroisses de Baud et de Plouay; — entre noble Jean Le Livec, chevalier, seigneur de Kergal, et demoiselle Marguerite Autheuil, dame de Lescouet, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble N. Boterel, chevalier, seigneur de Manouëlmuse, de la paroisse de Pipriac, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Agathe Kerlesté, de la paroisse de Glénac-Cournon (février 1749); — entre nobles gens Marie Le Vénier et Angélique-Aimée du Boys du Bot, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et Saint-Salomon de Vannes; — entre noble Térence O'Conor, chevalier, et demoiselle Thérèse Jusselin, de la paroisse de Riantec; — entre nobles gens Dominique Le Grippe et Jeanne-Constance Hindré, des paroisses d'Arzal et de Saint-Patern-lez-Vannes (avril 1749); — entre noble Louis-Gabriel Le Sénéchal, chevalier, de la paroisse de Saint-Gonnery, et demoiselle Jeanne-Anne de Poncet de la Rivière, du diocèse de Paris (mai 1749). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par Pierre Le Galudec et Yvonne Jégouzo, de la paroisse de Melrand; — Jacques Le Crom et Gillette Le Moigne, de la paroisse de Crédin; — Mathurin Le Moigne et Anne Le Bihan, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — Joseph Le Diraison et Julienne Kerhino, de la paroisse d'Erdeven; — Guillaume Guilloux et Louise Le Guerannic, de la paroisse de Sarzeau; — Julien Le Priellec et Louise Cateau, des paroisses de Grandchamp et de Plœren; — Pierre Touzée et Marie Guillemot, de la paroisse de Malestroit; — Jacques Le Bouar et Françoise-Yvonne Le Lesté, de la paroisse de Caudan; — Yves Leauté et Jeanne Samson, de la paroisse de Moustoir-Radenac (Moustoirac); — Mathurin Restuel et Françoise Le Bouar, de la paroisse de Caudan (janvier 1744); — par François Le Pocreau et Marie Guillotin, de la paroisse d'Ambon; — Guillaume Raoul et Julienne Loget, de la paroisse de Sarzeau; — Louis Le Goff et Suzanne Péron, de la paroisse de Languidic; — Étienne Belz et Michelle Thomas, de la paroisse de Plouharnel; — Laurent Le Dréan et Jeanne Le Borgne, de la paroisse de Languidic; — Pierre Soulaine et Michelle Danet, de la paroisse de Carentoir (février 1744); — par Pierre Moreau et Jeanne Élain, de la paroisse de Malansac (mars 1744); — par Nicolas Rouxel et Françoise Dehors, de la paroisse de Bains (avril 1744); — par Jean Le Séven et Julienne Le Moulin, de la paroisse d'Arzon (mai 1744); — par Jean Bloyet et Perrine

Lucas, de la paroisse d'Allaire ; — Pierre David et Marie-Rose Samzun, de la paroisse de Sauzon ; — Louis Le Floch et Jacquette Le Plain, de la paroisse de Molac ; — Joachim Le Biboul et Marie Moussart, de la paroisse de Sarzeau (juin 1744) ; — par Jacques Trégant et Perrine Boury, de la paroisse de Sérent ; — François Giquelet et Jeanne Sérazin, de la paroisse de Missiriac-Malestroit (juillet 1744) ; — par Julien Joly et Anne Guého, de la paroisse de Carentoir ; — Jean Gascard et Michelle Macé, de la paroisse de Bains ; — Marc Euzénot et Marie Hamonic, des paroisses de Guern et de Malguénac ; — Julien Le Luherne et Julienne Dano, des paroisses de Saint-Nolff et de Saint-Avé (septembre 1744) ; — par Yves Laurent et Marie Adely, de la paroisse de Billio ; — par le sieur Étienne Fornier, officier sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Jeanne-Thérèse Fraboulet, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — Joseph Coué et Marie-Juste Auvray, de la paroisse du Temple de Carentoir (octobre 1744) ; — par Me Charles-Vincent Ozon et demoiselle Marie-Françoise Le Villan, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay ; — Claude Ravache et Françoise Bérard, de la paroisse de Brains ; — Mathurin Mandart et Jacquette Allain, des paroisses de Locminé et de Bignan (décembre 1744) ; — par François Héligon et Perrine Villerio, de la paroisse de Cournon ; — Jean Rousseau et Olive Guyon, de la paroisse de Sarzeau ; — Henri Le Stanguenet et Anne André, de la paroisse d'Arzano ; — Yves Tanguy et Marie Lavenant, de la paroisse de Séglien ; — Jean Dréano et Marie Le Vaillant, de la paroisse de Sarzeau ; — François Le Gohlès et Françoise Guégan, de la paroisse de Baud ; — Julien Allanic et Mathurine Rio, de la paroisse de Plumelin (janvier 1745) ; — par Louis Le Garec et Marie Paboul, des paroisses de Lanvaudan et de Languidic ; — Joseph Praux et Marie Jouin, de la paroisse de Sixt ; — Guillaume Nicol et Marie Janno, de la paroisse de Kervignac ; — Jean Corolas et Jeanne Morin, de la paroisse de Saint-Avé ; — Mathurin Blandel et Yvonne Olivot, de la paroisse de Radenac ; — Jean Le Thiec et Mathurine Cotorel, de la paroisse de l'Ile-d'Arz ; — Mathurin Ruaut et Marguerite Mahéo, de la paroisse d'Elven ; — Thuriau Le Bourdiec et Thurianne Marion, de la paroisse de Crach ; — Guillaume Cailloce et Louise Guégano, des paroisses de Languidic et de Brandérion ; — Jean Simon et Roberte Le Gouédo, des paroisses de Guéhenno et de Guégon ; — Marc Guillo et Roberte Robic, de la paroisse de Bubry (février 1745) ; — par Jean Le Magreix et Perrine Le Jallé, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac ; — François Mouessar et Perrine Madouas, de la paroisse de Marzan (mai 1745) ; — par messire Louis Charette, chevalier, seigneur de la Gacherie, conseiller au parlement de Bretagne, et demoiselle Anne-Élisabeth de Châteautro, dame de la Frénaye ; — par Lucas Guégan et Julienne Le Tallec, de la paroisse de Pluvigner (juin 1745) ; — par Jean Lasquellec et Jacquette Savary, des paroisses de Lauzac et de Bourg-Paul-Muzillac (juillet 1745) ; — par Jean Le Hir et Françoise Ruaut, de la paroisse de Baud (août 1745) ; — par Guillaume La Touche et Marie Lamour, des paroisses de Baud et de Locminé ; — Louis Le Jeune et Mathurine Caradec, de la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel (septembre 1745) ; — par Joseph Baudu et Perrine Prévaire, de la paroisse de Saint-Just (octobre 1745) ; — par Jérôme Diberder et Jeanne Yvon, de la paroisse de Groix ; — par Pierre Bourdal et Gillette Sachot, de la paroisse de Locminé ; — par messire Julien-Joseph de Keradreulx et demoiselle Angélique-Dorothée de Goureden, de la paroisse de la Croix-Helléan, diocèse de Saint-Malo ; — par Nicolas Burban et Marie Dorigné, de la paroisse des Fougerais (novembre 1745) ; — François Le Moulin et Jeanne Apilio, de la paroisse d'Arzon (décembre 1745) ; — par Joachim Le Barz et Marie Le Moyec, de la paroisse d'Arradon ; — Jean Blanchot et Anne Le Prat, de la paroisse de Sarzeau ; — Louis Éhouarne et Marguerite Caillosse, de la paroisse de Languidic ; — Jean Le Gouallec et Françoise Le Métayer, de la paroisse de Baud ; — François Belz et Marie Sanner, de la paroisse de Carnac ; — Me Joachim Gillot et Julienne-Pélagie Dury, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — Mathurin Bilbaud et Marie Bedouin, des paroisses de Péaule et Sainte-Croix de Josselin ; — Julien Guégan et Louise Lubert, de la paroisse de Péaule ; — Jean Macé et Catherine Dano, de la paroisse de Bains (janvier 1746) ; — par Thomas Fablet et Julienne Le Ray, de la trève de Bohal, paroisse de Saint-Marcel ; — Yves Dupé et Marguerite Sérazin, de

la paroisse de Malestroit ; — Jean Auffret et Marie Le Guellaude, de la paroisse de Cléguérec ; — Olivier Nizan et Yvonne Hervé, de la paroisse de Guégon ; — Pierre Grojo et Alanette Lahellec, de la paroisse de Pluméliau ; — Jean Le Brazédec et Yvonne Le Tallec, de la paroisse de Plumergat (février 1746) ; — par Jean Houizée et Mathurine Macé, de la paroisse de Bains ; — Jean Anée et Julienne Ménard, de la paroisse de Redon (avril 1746) ; — Vincent Le Fur et Perrine Le Séven, de la paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas) de Rhuis ; — Julien Bruc et Noëlle Bocherelle, de la paroisse de Carentoir (mai 1746) ; — par Claude Gambert et Marie Le Floch, de la paroisse d'Elven ; — Joseph Gabillet et Françoise Gabillet, de la paroisse de Plumelec ; — Guillaume Danet et Philippe Évenet. de la paroisse de Pluherlin ; — Noël Miché et Julienne Malœuvre, de la paroisse de Malansac ; — Julien Nicolazo et Rolande Le Bourhis, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis ; — Louis Vro et Olive Josse, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — Perreuc Collet et Marie Jouan, de la paroisse de Rieux (juin 1746) ; — par Jean Le Dal et Marguerite Julé, de la paroisse de Quistinic (juillet 1746) ; — par Nicolas Kerignart et Jeanne Kerignart, de la paroisse de Sarzeau (août 1746) ; — par Mathurin Lorgeoux et Jeanne Guégon, de la paroisse de Guénin ; — Guillaume Tascon et Anne Le Goueff, de la paroisse de Sarzeau ; — Jean Siloret et Laurence Raoul, de la paroisse de Langon ; — Julien Le Monnier et Marie Le Groumelec, de la paroisse de Sarzeau (septembre 1746) ; — par François Martel et Michelle Colaux, de la paroisse de Bains ; — Julien Maucouéfé et Mathurine Noury, de la paroisse de Rieux (octobre 1746) ; — par Alexis Fraval et Yvonne Josse, de la paroisse de Pontivy (novembre 1746) ; — par Pierre Bonno et Julienne Davy, de la paroisse de Bains ; — Julien Hallier et Jeanne Rivier, des paroisses de Peillac et de Saint-Vincent ; — Pierre Daniel et Françoise Montrelays, de la paroisse d'Elven (décembre 1746) ; — par Jacques Mahéo et Marie Perennès, de la paroisse de Baden ; — Marc Moigno et Olive Quéverdo, de la paroisse de Noyal-Pontivy, — Joseph Gatinel et Jeanne Le Luel, de la paroisse d'Elven ; — Jacques Kerleau et Renée Bellec, de la paroisse de Réguiny ; — Denis Martel et Guillemette Le Métayer, de la paroisse de Bains ; — Jean Danto et Marie Nevoux, de la paroisse de Bains ; — Jean Le Glouet et Marie Le Glouet, de la paroisse de Lanvaudan ; — Nicolas Sylvestre et Guillemette Lhermitte, des paroisses de Sauzon et de Bangor (janvier 1747) ; — par Jean Évain et Jeanne Guilloux, de la paroisse de Malguénac (février 1747) ; — par Joseph Le Métayer et Jacquette Le Gargasson, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — Jérôme Rouxel et Marie Duval, de la paroisse de Sixt ; — Honoré Hervian et Juliette Gouallin, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (mars 1748) ; — Jacques Laudrain et Vincente Guillemot, de la paroisse de Locminé (avril 1748) ; — par Julien Nicolo et Anne Le Grandvalet, de la paroisse de Pluméliau (mai 1748) ; — par le sieur Pierre-François Paris et demoiselle Marie Seyé, de la paroisse de Lorient (juillet 1748) ; — par Jean Le Chesne et Jacquette Guillouche, de la paroisse de Pluherlin (janvier 1749) ; — par Jacques Le Roh et Anne Le Méro, de la paroisse de Grandchamp ; — Jacques Le Quiriec et Marie-Catherine Thomazic, de la paroisse de Bangor à Belle-Ile-en-Mer (avril 1749) ; — par Jean Le Franc et Anne Luet, de la paroisse d'Arradon ; — Mathieu Corgnet et Michelle Allanic, des paroisses de Saint-Avé et de Grandchamp ; — Vincent Le Hécho et Louise Corchuan, de la paroisse d'Arzon (mai 1749). — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage : entre François Le Teff et Françoise Le Corre, de la paroisse de Bubry (mai 1744) ; — Marin Lorcy et Françoise Cadoret, de la paroisse de Locminé (juin 1744) ; — Joseph Le Borgne et Sixte Quiquéro, de la paroisse de Limerzel (janvier 1745) ; — François Loisel et Marie Le Floch, de la paroisse d'Elven ; — Vincent Kermoran et Marie Le Loher, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — Julien Denys et Françoise Lorvel, de la paroisse de Pluherlin ; — François Le Goff et Marie Barguillé, de la paroisse d'Inguiniel ; — Julien Borgat et Perrine Garihan, des paroisses de Carentoir et de Tréal (février 1745) ; — Julien Ruello et Marguerite Léséan, de la paroisse de Plouay (mars 1745).

G. 324. (Registre). — In-folio, 300 feuillets, papier.

1749-1755. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Mathurin-René Alano, sieur de Querthomas, greffier. — Brevet

du Roi, portant collation de la chapelle royale ou prieuré de Pont-Scorff, au profit de Barthélemy Joubert, prêtre du diocèse de Clermont (Versailles, le 31 mars 1754, insinué le 10 mai suivant). — Collation, par le Pape, de l'église paroissiale de Plœren, à César-Louis Aubry, prêtre du diocèse de Rennes (janvier 1750); — de l'église paroissiale de Séné à Guillaume Jallay, prêtre du diocèse (mai 1750); — de l'église paroissiale de Pluherlin-Rochefort, à François Le Pavec, prêtre du diocèse (juin 1750); — de l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay à Mathurin-François Pitot, recteur de Priziac, en remplacement de Joseph Le Clerc, résignataire, moyennant une pension de 600 l. inférieure au tiers des revenus du bénéfice (octobre 1750); — du prieuré de Saint-Clément de Quiberon, ordre de Saint-Benoît, à François-Joachim de Pierre de Bernis, clerc du diocèse de Viviers (novembre 1750); — du prieuré de Notre-Dame de l'Ile-d'Arz, ordre de Saint-Benoît, à Michel-Ange Petricini, prêtre du diocèse de Venise, demeurant à Paris, au vieux Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois (janvier 1751); — du prieuré de Saint-Gildas d'Auray, ordre de Saint-Benoît, à Jean-Antoine de Castellane, clerc du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux (février 1751); — de l'église paroissiale de Brech, à Jean-Pierre Thorin, prêtre du diocèse; — du prieuré de Saint-Guen, paroisse Saint-Patern-lez-Vannes, à Dom Pierre Baudouin-Straban, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, de l'abbaye de Saint-Pierre-Le-Vif-lez-Sens (juin 1751); — de l'église paroissiale de Pluvigner, à Louis Cougan, prêtre du diocèse (août 1751); — du prieuré de Saint-Gildas de Gâvre, en la paroisse de Riantec, ordre de Saint-Benoît, à D. Pierre Boucher, prêtre et religieux profès du dit ordre, congrégation de Saint-Maur (novembre 1751); — de l'église paroissiale de Kervignac, à Olivier-Louis Pépion, prêtre du diocèse (mars 1752); — de la commanderie ou préceptorerie du Saint-Esprit d'Auray, à François-Hugues Pépin, prêtre et chanoine régulier du dit ordre du Saint-Esprit (mai 1752); — de l'église paroissiale de Crédin, à Claude-Pierre Modille, prêtre du diocèse (juillet 1752); — des chapellenies de Notre-Dame de la Serche, de Saint-Michel et de Saint-Barthélemy, desservies en l'église abbatiale de Saint-Sauveur de Redon, ordre de Saint-Benoît, à D. Jean-Antoine Quinquet, prêtre, religieux profès du dit ordre (septembre 1751); — de l'église paroissiale de Langoëlan, à François-Marie Morgan, prêtre du diocèse (novembre 1752); — du prieuré d'Arzon, à Dom Jacques-Robert Pellerin, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur; — de l'église paroissiale de Nostang, à Jean Kerhouant, prêtre du diocèse (août 1753); — de l'église paroissiale de Surzur, à Yves Talour, prêtre du diocèse (septembre 1753); — de l'église paroissiale de Lanvaudan, à Julien Guého, prêtre du diocèse (octobre 1753); — de l'église paroissiale de Quéven, à Corentin-Maurice Le Rousseau de Saint-Dridan, prêtre du diocèse de Quimper (avril 1754); — de l'église paroissiale de Larré, à Julien Le Clerc, prêtre du diocèse (mai 1754); — de l'église paroissiale de Marzan, à Joseph Jarnier, prêtre du diocèse (septembre 1754); — de l'église paroissiale de Plœmeur, à Marc Le Rieux, prêtre du diocèse (mai 1755); — de l'église paroissiale de Marzan, à Jean-François Le Didronc, prêtre du diocèse, en remplacement de J. Jarnier, décédé; — de l'église paroissiale de Réguiny, à Mathurin Santerre, prêtre du diocèse (juin 1755). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : de la chapellenie de Quelgal, desservie en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à Guillaume Gillet, clerc du diocèse, présenté par noble Louis-Marie Huchet, chevalier, seigneur de Tréguil; — de l'église paroissiale de Grandchamp, à François Dréano, recteur de Riantec-Port-Louis; — de l'église paroissiale de Moréac, à Julien-Joseph Racouet, recteur de Locminé (juin 1749); — de l'église paroissiale Sainte-Croix de Josselin, à Georges Bidaud, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Sauveur de Redon (juillet 1749); — de l'église paroissiale de Nostang à Jacques Hémon, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Jésus-de-Nazareth, desservie en l'église Saint-Sauveur de Saint-Goustan d'Auray, à Joseph-François Simon, acolyte du diocèse, présenté par écuyer Jean Le Livec, sieur de Kergal; — de l'église paroissiale de Locminé à Sébastien Largement, recteur de Lauzac (août 1749); — de l'église paroissiale de Riantec-Port-Louis à Jacques-Antoine Colombe, prêtre du diocèse de Quimper (septembre 1749); — de l'église paroissiale de Belz, à Jean Le Formal, prêtre du diocèse (novembre 1749); — de l'église paroissiale

de Meucon, à François Guillo, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Lauzac, à Louis Le Gac, prêtre du diocèse (décembre 1749); — de l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, à Julien Le Boulh, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis (janvier 1750); — de la chapellenie de Bourgneuf, desservie en l'église paroissiale de Redon, à Pierre-René Mancel, clerc du diocèse (mars 1750); — de la chapellenie de Runigo, desservie en l'église paroissiale de Plouharnel, à Joseph Le Tallec, recteur de la dite paroisse; — de la chapellenie de Trégarais en la paroisse de Sixt, à François Paris, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par messire Louis-Bernard du Bouexic, chevalier, seigneur de Pinieux, conseiller au parlement de Bretagne (août 1750); — de la chapelle ou prieuré de Saint-Jean-l'Évangéliste en la paroisse de Plaudren, à Pierre-Marie-Xavier Willaime, acolyte du diocèse de Reims, présenté par M. Hyacinthe de La Touche, sieur de Beaulieu et de Penvern; — de l'église paroissiale de Plumelin, à Jacques-Henri Poulce, recteur de Redon (septembre 1750); — de la même paroisse à Guy Le Masson, prêtre du diocèse, en remplacement de H. Poulce, résignataire (décembre 1750); — de la chapellenie de la Houssaye, desservie en l'église paroissiale de Redon, à Pierre-Marie Moillié, clerc du diocèse, présenté par messire Hilarion du Rochier, chevalier, seigneur du Lestier (février 1751); — de l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, à Yves Montfort, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Bieuzy, à Julien Dequay, prêtre du diocèse (mars 1751); — de la chapellenie de Cadoudal, desservie en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à Julien Giquélo, clerc du diocèse, présenté par haute et puissante dame Éléonore-Julie du Guémadeuc, veuve de messire Guy-Anne-Jules, chevalier, seigneur comte de Goyon, lieutenant, pour le Roi, de la Haute-Bretagne; — de la chapellenie de Livec, desservie en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Jean-Baptiste-Augustin Baudouin, prêtre du diocèse du Mans (avril 1751); — de l'église paroissiale de Saint-Jacut, à Louis-Joseph Bourbon, prêtre du diocèse; — de la chapellenie et chapelle de Béthléem ou de Béléan, paroisse de Plœren, à Guillaume Joubioux, prêtre du diocèse, présenté par très noble et très puissant prince Guy-Auguste de Rohan-Chabot, lieutenant général des armées du Roi; — de l'église paroissiale d'Arzon, à Jean Le Franc, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Redon; — de la chapellenie de Saint-Sébastien, desservie en l'église paroissiale de Brech, à Joseph-Germain Tuars, *alias* Tuarsse, prêtre du diocèse; — des chapellenies de l'Assomption et de Saint-Patern, desservies en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à Jean Le Falher, prêtre du diocèse (mai 1751); — de l'église paroissiale de Priziac, à Pierre-Benoit Audouyn de Restinoys, prêtre du diocèse, docteur en théologie de la faculté de Paris; — des chapellenies de Saint-Marcelin de Cran et des Étoré, desservies en l'église succursale de Saint-Marcelin, paroisse de Bains, à Georges Goupy, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Questembert à Marc-François-Marie Pariet, prêtre du diocèse de Lisieux, recteur de Marzan (juillet 1751); — de la chapellenie des Quibéran, desservie en l'église paroissiale d'Ambon, à Ambroise Le Guern, recteur de la dite paroisse; — des chapellenies de Saint-Jean et de Saint-Marc, desservies en l'église paroissiale de Theix, à Jean-Charles Le Pavec, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Tréal, à Mathurin Danay, recteur de Treffléan, (août 1751); — de l'église paroissiale de Treffléan, à Gilles Le Nevé, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Saint-Jérôme et de Sainte-Catherine, desservie en la chapelle du château de Ménorval, paroisse de Guern, à Charles Kervégan, diacre du diocèse, présenté par dame Innocente-Catherine de Rougé du Plessix-Bellière, princesse de Lorraine, duchesse d'Elbeuf; — de l'église paroissiale de Saint-Gonnery, à Charles Racouet, prêtre du diocèse (septembre 1751); — de la chapellenie des Perrin, desservie en la chapelle Saint-Julien de Muzillac, à Hilarion-Bonaventure de Gourden, prêtre du diocèse (octobre 1751); — de la chapellenie de la Furetrie, desservie en l'église paroissiale de Redon, à Jacques-Henri Poulce, recteur de la dite paroisse, présenté par écuyer Antoine-Hyacinthe Mauduit, seigneur de Kerleau (décembre 1751); — de l'église paroissiale de Lesbin-Pontcorff, à Ambroise Le Guern, recteur d'Ambon; — de l'église paroissiale de Marzan, à Jean-Baptiste de Tremoreuc, recteur de Peillac (janvier 1752); — de l'église paroissiale de Peillac, à Jacques Bertho, sous-curé de Questembert; — de l'église paroissiale de Locmariaquer, à Jean

Hodé, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé du monastère de Sainte-Croix de Quimperlé, ordre de Saint-Benoit (février 1752); — de l'église paroissiale d'Ambon à Vincent Guilbéry, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Peillac, à Jean-Baptiste de Trémoreuc, recteur de Marzan, en remplacement de Jacques Bertho, résignataire *via permutationis*; — de l'église paroissiale de Marzan, au dit Jacques Bertho; — des chapellenies du Fief-de-La-Touche, desservies en la chapelle de la Rouardais de l'église paroissiale de Bains, à Pierre-Guillaume Frère-Jouan, clerc du diocèse de Rennes, présenté par noble Louis-Germain-François de Talhouet, chevalier, seigneur de la Rouardais (mars 1752); — de la chapellenie de Bréjan, desservie en l'église paroissiale de Baden, à Joseph Louédec, prêtre du diocèse (mai 1752); — des chapellenies des Fertillet et des Dezel, desservies en l'église paroissiale de Redon, à Joseph-François Le Beau, clerc du diocèse (juin 1752); — des chapellenies de la Vallée, du Prégaté et de la Bridelays, desservies en l'église tréviale de Saint-Nicolas-du-Tertre, paroisse de Ruffiac, à Jacques Le Bouvier, prêtre du diocèse (juillet 1752); — de la chapellenie de la Sainte-Trinité, desservie en l'église paroissiale de Plumelin, à Mathurin Deryan, prêtre du diocèse, présenté par M. le président de Langle de Coëtuhan (décembre 1752); — de la chapellenie dite de Julien Denys, desservie en l'église paroissiale de Pluherlin, à Joseph Berthe, clerc du diocèse, présenté par Me Augustin Le Clainche, sénéchal de la juridiction du Bézy (janvier 1753); — de l'église paroissiale de Quiberon, à François Le Franc, recteur de Saint-Goustan de Rhuis; — de l'église paroissiale de Noyalo et chapellenie du Raquair, à Pierre Le Joubioux, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral de Vannes (mars 1753); — de l'église paroissiale de Saint-Gildas de Rhuis, à Jean Le Thiec, prêtre du diocèse (mai 1753); — de la chapellenie de Canson, desservie en l'église paroissiale de Rieux, à Vincent Serot, clerc du diocèse, présenté par noble Vincent de Fabrony, chevalier (juin 1753); — de l'église paroissiale de Brandérion et chapellenie de Sainte-Anne y desservie, à Jacques-Joseph Guénédic, prêtre du diocèse (septembre 1753); — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Cournon, à Jérôme Poirier, clerc du diocèse (novembre 1753); — des chapellenies des Livec, desservies en la chapelle de Kerguen, paroisse de Belz, à Jean Le Formal, recteur de la dite paroisse, présenté par noble homme Alexis Le Livec, sieur de Kerguen; — de l'église paroissiale de Caden, à noble Me Jean-Louis de La Houssaye, prêtre du diocèse; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Sérent, à René-François Desbois, clerc du diocèse; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale d'Arradon, à Pierre Hulbron, clerc du diocèse (mars 1754); — des chapellenies de Brambé et des Rivières, desservies en l'église paroissiale de Carentoir, à Joseph Jarnier, prêtre du diocèse (avril 1754); — de l'église paroissiale de Carnac, à François Le Dréau, recteur de Landévant (août 1754); — de l'église paroissiale de Cléguer à Hyacinthe-Marie Livoys, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de la Chandeleur, desservie en l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, à Jean Célibert, clerc du diocèse; — de l'église paroissiale de Saint-Gouvry-Rohan, à Jean-Julien Le Garlantezec, recteur de Saint-Laurent; — de deux chapellenies desservies en l'église paroissiale de Rieux, à Jacques Devaux, clerc du diocèse; — de la chapellenie et chapelle de Coëtenfao, paroisse de Séglien, à Joseph Lavenant, prêtre du diocèse, présenté par messire Charles-Yves Le Vicomte, chevalier, seigneur du Rumen, de Cohiniac, Coëtcodu, Langoëlan et autres lieux; — de l'église paroissiale de Saint-Patern-lez-Vannes, à Guillaume-Pierre de Lépiney, recteur d'Arzano; — des chapellenies de Branbeuf et de la Prée-des-Rivières, paroisse de Carentoir, à Jean Praud, prêtre du diocèse (septembre 1754); — de la chapellenie de Notre-Dame de Bethléem ou de Béléan, paroisse de Plœren, à Jean-Vincent Richard, prêtre du diocèse, présenté par très haut et très puissant seigneur Guy-Auguste de Rohan-Chabot, seigneur du Garo, en remplacement de Guillaume Le Joubioux, résignataire; — de l'église paroissiale de Saint-Tugdual, à Olivier Ulvay, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Saint-Marcel-Bohal, à Jean-Pierre Thomas, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale d'Arzano, à Ange-Éléonor Duboys, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale et doyenné de Guidel, à Vincent Mérat, recteur de Saint-Caradec-Hennebont; — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Hennebont, à François Gautier, prêtre du diocèse (octobre 1754); —

de l'église paroissiale de Saint-Nolff, à Vincent Guilbéry, recteur d'Ambon (janvier 1755); — de la chapellenie de Notre-Dame, desservie en l'église paroissiale de Caden, à Louis Berthe, clerc du diocèse; — de l'église paroissiale d'Ambon à Jean Le Goff, prêtre du diocèse (février 1755); — de l'église paroissiale de Plouay, à noble Me Guillaume-Julien de La Haye, prêtre du diocèse; — de la chapellenie et chapelle domestique de Kerisouet, paroisse de Plescop, à Julien Le Boulh, prêtre du diocèse, présenté par noble Anne-Julien Gibon, chevalier, seigneur du Pargo et autres lieux; — de la chapellenie de Saint-Louis, desservie en la chapelle du château de Kerbourvellec, paroisse de Plumelin, à Laurent Rio, prêtre du diocèse, présenté par demoiselle Françoise Govello de Kerantré (mars 1755); — de l'église paroissiale de Sixt, à Jean-Vincent Le Grip, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Saint-Jean, desservie en l'église paroissiale de Séné, à Pierre-Marie-Xavier Willaine, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Sauzon à Belle-Ile-en-Mer, à Sébastien Le Tonquèze, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Saint-Martin, desservie en l'église paroissiale de Plœren, à Jean-Anne Bourdat, prêtre du diocèse (avril 1755); — des chapellenies [et chapelles] de Saint-Jacques et de Saint-Divy (Saint-Yvy), paroisse de Moréac, à noble Me Pierre de Rosily, chanoine de l'église cathédrale de Quimper; — de l'église paroissiale de Landévant, à François Gouarin, prêtre du diocèse (mai 1755); — de l'église paroissiale de Saint-Tugdual, à Jérôme Guillo, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Silfiac, à Nicolas Ruban, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Kervignac, à Joseph Le Tallec, recteur de Plouharnel; — de l'église paroissiale de Plouharnel, à Colomban Plémer, recteur de Carnac; — de l'église paroissiale de Pleugriffet, à François Bonno, prêtre du diocèse (juin 1755); — de l'église paroissiale de Saint-Laurent, à Joseph Tatart, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Billiers, à Joseph Bliguet, prêtre du diocèse (juillet 1755); — du prieuré de Lotivy, desservi en la chapelle de ce nom, paroisse de Quiberon, à Mathurin Percevault, diacre du diocèse de Rennes, présenté au nom de l'enfant mineur de feu messire Jean-Paul de Keralbault de Cardelan; — de l'église paroissiale des Fougerêts, à Louis Dréan, prêtre du diocèse (août 1755); — Provision, par frère Vincent Janotin, ministre de la maison de Notre-Dame de Rieux, ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, du prieuré de Saint-Julien de Cadoudal, en faveur de frère Bertrand Le Roux, religieux du même ordre, présenté par haute et puissante dame Éléonore-Julie de Guémadeuc, veuve de messire Guy-Anne-Jules de Goyon, lieutenant du Roi des quatre évêchés de la Haute-Bretagne (février 1750). — Présentation de la chapellenie de Bourgneuf, desservie en l'église paroissiale de Redon, par le premier fabrique de la dite paroisse, au profit de Pierre-René Mancel, clerc tonsuré, étudiant au collège de Vannes (avril 1750). — Provision, par messire Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, ordre de Saint-Benoit : du prieuré de Saint-Gildas d'Auray, en faveur de Paul-Henri Renaut de Vauverane, prêtre du diocèse de Sisteron; — du prieuré de N.-D. de l'Ile-d'Arz, en faveur de Jean-Antoine de Castellane, clerc du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux; — du prieuré de Saint-Clément de Quiberon, en faveur de Mire Guy-François Piquet de la Motte, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Rennes (mai 1750). — Nomination, par l'évêque de Vannes, aux fonctions de vicaire-général du diocèse, de Joseph-Hyacinthe Mauduit du Plessix, prêtre du diocèse, *licencié* en théologie de la faculté de Paris; — de Vincent-Jean-Louis Boutouillic de la Villegonan, chanoine de la cathédrale de Vannes, docteur en droit civil et canonique; — de Guy-François de la Motte-Piquet, docteur en Sorbonne, prêtre du diocèse de Rennes (mai 1750); — Commission d'official de l'évêché de Vannes à Me Joseph-Hyacinthe Mauduit du Plessix, docteur en théologie, chanoine et vicaire général (décembre 1754). — Nomination de Mire Guy-François de la Motte-Piquet, aux fonctions de Promoteur de l'Officialité (mai 1755). — Collation, par le Pape, de la dignité d'archidiacre de l'église cathédrale de Vannes, à messire Augustin-Hilarion Paris de Soulange, chanoine de la dite église (juin 1750). — Provision d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, au profit de noble Me Guy-François Piquet de La Motte, docteur en Sorbonne, prêtre du diocèse de Rennes (décembre 1751). — Provision de canonicats en l'église collégiale de Guémené, au profit de Marc Raoul, du diocèse de Quimper

(avril 1751); — de Jean-Baptiste Quémar, prêtre du diocèse; — d'Ignace-Marie Hervé, prêtre du diocèse (juin 1751); — de Silvestre Quémar, prêtre du diocèse (avril 1753). — Nomination, par René-François-Achille-Louis de Goyon de Vaurouault, abbé commendataire du monastère de Sainte-Croix de Quimperlé, ordre de Saint-Benoît, de Dom Anne-Joseph Geffroy de Ville-Blanche, religieux profès de ce monastère, aux fonctions de vicaire général de la dite abbaye (juin 1752). — *Item*, par le même, aux mêmes fonctions, de Dom René Bizien du Lézard, religieux profès en la dite abbaye (mai 1755).— Lettres dimissoires, délivrées par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : à Joseph-Jacques Huet, diacre du diocèse (août 1749); — à Jean Rouillé, diacre, Marin Jan, sous-diacre, et Joachim-Joseph Gaultier de Borderaye, acolyte, tous du diocèse (juin 1753); — à Pierre Hulbron, clerc tonsuré, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (février 1754); — à Jean-Marie Corbel, sous-diacre du diocèse (mars 1755); — à Pierre-Charles Brossière, diacre du diocèse (mai 1755). — Dispense d'irrégularité *pro defectu natalium*, accordée, par le pape Benoît XIV, à Joseph Évain, prêtre du diocèse de Vannes (juillet 1750). — Élection de M. Me Charles-Louis Chanu, sieur de Kerhédein, conseiller du Roi, alloué du siège présidial de Vannes, à la charge biennale d'abbé de Saint-Sébastien et de Saint-Jean-Baptiste (janvier 1753).— Suppression du titre des prieurés et chapellenies de la Barre, du Château, des Quatre-Évangélistes, de Saint-Michel, de la Madeleine-de-Bléhéban et de Sainte-Noyale, et union de ces bénéfices à l'église collégiale de Rochefort, paroisse de Pluherlin, prononcée par l'évêque de Vannes, à la requête de M. de Larlan de Quercadio, seigneur comte de Rochefort (juin 1755). — Testament de Françoise Rivière, portant fondation à perpétuité d'une mission en la paroisse d'Allaire (mars 1753); — Fondation, par Noël Bourgeois, écuyer, sieur de Limur, alloué honoraire au siège présidial de Vannes, d'une messe à célébrer, chaque dimanche et jour férié de l'année, en la chapelle dépendant de la maison de Limur (juin 1749); — par François-Augustin Le Gall de Cunfiou de Bonacourcy, sous-diacre du diocèse, d'une école charitable à Vannes, pour les garçons, sous la direction de trois maitres choisis par l'évêque (septembre 1751). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente : au profit de Louis-Laurent Pirvaux, étudiant au collège des RR. PP. Jésuites de Vannes, de la paroisse Saint-Pierre de la dite ville; — de Jean Ruban, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Cléguérec (juillet 1749); — au profit de Jean-Marie Noël, régent des humanités au petit séminaire de Rennes, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy (août 1749); — à son profit par Joseph Benoit, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — au profit d'Yves Gillet, de la paroisse de Bignan; — de Mathurin Le Bouhélec, de la même paroisse; — de Mathurin Le Moyne, de la paroisse d'Elven; — de Joseph Rouxel, de la paroisse de Caden; — de Mathurin Pidoch, de la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel; — de Julien Le Roch, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — de Guillaume Caudart, de la paroisse de Limerzel; — de Louis-Jacques Margaritte, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — de Jean-Joachim Michel, de la paroisse de Carentoir; — de Jean Le Quéven, de la paroisse de Kervignac; — d'Ollivier Le Quellec, de la paroisse d'Arzal; — de Jean Gorel, de la paroisse de Péaule; — de Mathurin Dérien, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plumelin; — de Gilles Guégan, de la paroisse de Guern; — de Jean-Joseph-Charlot de Chauvry, par Mire Louis-Charlot de Chauvry, commissaire de la marine, et dame Jeanne-Marie de Thomas, ses père et mère, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — au profit de Guillaume Le Blaye, de la paroisse de Sarzeau; — de Mathurin Rioux, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — de François Huet, de la paroisse de Pleugriffet; — de Jean-Louis-Hervel, de la paroisse du Port-Louis; — de Jean Dabo, de la paroisse de Ruffiac; — de Joachim-Charles Le Douarin, de la paroisse de Sérent; — à son profit, par Jean Tuarz, de la paroisse de Languidic; — au profit de Joseph Lavenant, de la paroisse de Séglien; — de Julien Jacob, de la paroisse de Plougoumelen; — de Gilles Bourgeois, sur le revenu de biens situés en la paroisse Saint-Patern de Vannes; — de Vincent Denoual, de la paroisse de Cruguel; — de Jean Le Menec, étudiant en théologie, sur les revenus de biens situés en la paroisse de Noyal-Pontivy (septembre 1749); — au profit de Julien-

Jean Dumoutier, étudiant à Saint-Sulpice de Paris, par noble homme René Dumoutier, négociant au port de Redon, et dame Renée Mouillac, ses père et mère ; — au profit de Jacques Lévesque, séminariste à Vannes, de la paroisse de Pleugriffet (février 1750) ; — au profit de Joseph Carel, de la paroisse de Silfiac (avril 1750) ; — au profit de Pierre Le Moing, étudiant à Vannes, sur le revenu de biens situés dans la paroisse de Noyal-Pontivy (juin 1750) ; — au profit de Pierre Doucet, de la paroisse de Saint-Just ; — de Just-Louis Nevou, de la même paroisse (juillet 1750) ; — au profit de Julien Le Hécho, étudiant à Vannes, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis ; — de François Jouanno, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Cléguérec ; — de Joseph Le Floch, séminariste à Vannes, de la paroisse d'Elven ; — d'Yves Kervinio, de la paroisse de Guern ; — de Charles Kervégan, de la même paroisse ; — de Mathurin Robino, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé (août 1750) ; — au profit de Guillaume Josse, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plumergat ; — de Jean-Mathurin Merlet, étudiant au collège de Vannes, de la trève de Montertelot, paroisse de Glac (Guillac), évêché de Saint-Malo ; — de François Guillermic, de la paroisse de Locmalo ; — de René Réminiac, de la ville et paroisse de Malestroit ; — de Laurent Guillo, de la paroisse de Cléguérec ; — de Jean Ollier, de la paroisse de Kervignac ; — de Jean-Anne Bourdat, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — de Jean Fréoul, étudiant au collège de Vannes, du bourg trévial de la Chapelle-Gaceline, paroisse de Carentoir ; — à son profit par Pierre Gicquel, étudiant à Vannes, de la ville et paroisse de Rohan ; — au profit de Louis Le Boulicaut, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — de René Le Groumellec, de la paroisse de Sarzeau ; — d'Yves Le Guéranic, de la même paroisse ; — de François Le Hénanff, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Cléguérec ; — de Pierre Gillart, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Ruffiac ; — de François Le Rétif, de la paroisse de Réguiny ; — de Jean Le Bodo, de la paroisse d'Ambon ; — de François Sérazin, de la paroisse de Missiriac ; — de Christophe Erdeven, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — de Guillaume Le Cocq, étudiant à Vannes, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — de Maurice Le Labousse, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Locmariaquer (septembre 1750) ; — au profit de Pierre Le Pallec, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plumelin ; — à son profit par Marc Penvern, de la paroisse de Lanvaudan (décembre 1750) ; — au profit de Charles-Hubert Cheretel, maitre-ès-arts, étudiant au séminaire de Saint-Louis à Paris, de la ville et paroisse de Saint-Malo (janvier 1751) ; — au profit de Mathurin Le Floch, séminariste à Vannes, de la paroisse de Guégon ; — de Jean-François Pucelle, de la paroisse de Peillac (mars 1751) ; — au profit d'Yves Le Maner, de la paroisse de Silfiac ; — d'Alban Payen, de la paroisse d'Elven ; — de Marc-Pierre Hamonic, de la trève de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec ; — de René Jan, étudiant chez les PP. Jésuites de Vannes, de la paroisse de Cléguérec ; — de Jean-Marc Le Tellier, étudiant en théologie au collège de Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Cléguérec (août 1751) ; — au profit de Jean Héno, de la paroisse de Naizin ; — de Julien Renaud, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Séné ; — de Jean-François-Marie Courcier, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — de Louis Le Lain, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Plœren ; — de Patern Portanguen, de la paroisse de Kervignac ; — de François Desplan, sur le revenu de biens situés en la ville de Pontivy ; — d'Alain Le Tilly, étudiant à Vannes, de la paroisse de Malguénac ; — de Louis Le Boulh, de la paroisse de Plouay ; — de François L'Holichon, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plouay ; — de Jean Braye, du bourg paroissial de Pluvigner ; — d'Alexis Guistarnec, de la ville et paroisse de Pontivy ; — de Claude-François Le Du, étudiant au collège de Cornouaille à Paris, de la paroisse de Plouguernevel, diocèse de Quimper ; — à son profit, par Nicolas Guillas, de la ville d'Auray ; — au profit de Jean-Marie Feuillart, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Saint-Martin-sur-Oust ; — de Julien Gatinel, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Guégon ; — de Jean Beslay, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse d'Allaire ; — de Gilles Santerre, de la paroisse de Limerzel ; — de Jean Rouillé, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé ; — de Jean-Jacques Le Moing, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — de Jean-François

Houédin, de la paroisse Saint-Gobrien de Rohan; — de Julien Gicquel, séminariste à Vannes, de la paroisse Saint-Patern de la dite ville (septembre 1751); — au profit de Sébastien Le Moing, de la paroisse de Noyal-Pontivy (décembre 1751); — au profit de Pierre Brossière, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (février 1752); — au profit de Michel Le Touze, de la paroisse de Pluvigner; — de Jean Kerbara, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plouay (mars 1752); — au profit de Joseph Berthelot, de la paroisse de Brain (juin 1752); — au profit de Philippe Guyot, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Cléguérec (juillet 1752); — au profit de Michel-Jean Colombel, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — d'Yves Thomas, eudiste, régentant en la ville de Caen, province de Normandie, sur le revenu de biens situés au bourg trévial de Perret, paroisse de Silfiac; — de Mathieu Huno, de la paroisse de Carnac (août 1752); — au profit de Joseph Le Derff, de la paroisse de Saint-Nolff; — de François Rio, de la paroisse de Locmariaquer; — de Guillaume Carel, de la paroisse de Silfiac; — de Bertrand Le Dreff, de la paroisse d'Ambon; — de Jacques Audran, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — de Pierre Denis, de la paroisse du Moustoir-Radenac; — de François Guyader, de la paroisse de Melrand; — de Louis André, de la paroisse d'Arzal; — à son profit par Jean-Alain Guégano, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Languidic; — au profit de Vincent Bouchet, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Carentoir; — de Gobrien Le Cerff, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Guégon; — de Pierre Bayon, de la paroisse de Ruffiac; — de René-Marie Racouet, séminariste à Vannes, de la paroisse Saint-Pierre de la dite ville; — de Julien Ruault, de la paroisse de Crédin; — de Louis Le Tallec, de la paroisse de Pluvigner; — de Jean-Baptiste Le Guyader, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Caudan; — de Louis Le Bihan, de la paroisse du Moustoir-Remungol; — d'Henri Plestat, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — de Joseph Alain, étudiant au collège de Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Quily (septembre 1752); — au profit de Laurent-René de Rennes, par Me Laurent de Rennes, notaire et procureur, et demoiselle Charlotte Desprès, ses père et mère, de la paroisse de Brain; — de François Servet, de la paroisse de Lizio (mars 1753); — au profit de Jean Jéhanno, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — de Jean Danot, de la paroisse de Brain; — d'Henri-François Gravé, étudiant en la petite communauté de Saint-Sulpice de Paris, par Mire Vincent-Joseph Gravé, son frère, prêtre, chapelain de la Madeleine près Vannes (mai 1753); — au profit de Joseph-Joachim Gautier de Borderays, par noble homme Joseph Gautier, sieur de Borderays, et demoiselle Geneviève Glain, ses père et mère, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (juin 1753); — au profit de François-Marie Le Clainche, séminariste à Vannes, de la paroisse de Noyal-Pontivy (août 1753); — au profit de Vincent Corbel, de la paroisse de Baud; — de Louis Kervinio, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Guern; — de Guillaume Jéhanno, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Bignan; — de Pierre Le Gac, séminariste à Vannes, de la paroisse de Noyalo; — à son profit par Guillaume Laudriec, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Louis Guiomart, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Guidel; — au profit de Jean-Baptiste Hue, de la ville et paroisse de Pontivy; — de Pierre Menidreux, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — de Guillaume Pourchasse, de la paroisse de Séglien; — de Claude Le Pocreau, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — de Jean Diguet, de la paroisse de Saint-Martin; — de Jean Toynon, étudiant à Vannes, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — de Julien Gaudin, de la trève de Ressac, paroisse de Saint-Vincent; — de Mathurin Morgant, de la paroisse d'Inguiniel; — de Mathieu Dacquay, de la paroisse de Guern; — de Guillaume Henrio, de la même paroisse; — de Louis-Olivier Lucas, de la paroisse de Béganne; — de François Menay, de la paroisse de Berric; — d'Olivier du Parc, par le sieur François Maleyeud, marchand, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (septembre 1753); — au profit de Jean Michel, séminariste à Vannes, de la paroisse de Malansac, — de Guillaume Graignic, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plouay; — d'Yves Tabart, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — de Joseph Lalys, séminariste à Vannes, de la paroisse de Buléon; — de Jean Talhouarn, de la péninsule de Pénerf, paroisse d'Ambon; — de Joseph Stévan, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la

paroisse de Malansac (mars 1754); — au profit de Jean Ferrand, étudiant en théologie en l'université de Paris, par le sieur Jean-Michel Ferrand, négociant, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (mai 1754); — au profit de Mathurin-Hyacinthe Autheuil, étudiant à Paris, par noble homme Guillaume Autheuil, sieur de Lesvennalec, notaire royal en la sénéchaussée d'Auray, maire de cette ville, et demoiselle Thérèse Lamy, ses père et mère (juillet 1754); — au profit de Jean Keraoult, de la paroisse de Marzan (août 1754); — de Mathurin Le Corvic, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — de Louis Thomain, séminariste à Vannes, de la paroisse Notre-Dame du Mené de la dite ville; — de Jean Jan, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Cléguérec; — d'Yves Guillo, étudiant au collège de Vannes, de la trève de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec; — de Jean Hémonet, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — de Jean Madouas, de la paroisse de Marzan; — de Jean Le Rouzic, de la paroisse de Carnac; — de Julien Fohanno, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — de Sébastien Hélard, de la paroisse de Caden; — de Thuriau Guillouzic, de la paroisse de Berric; — de René Duclos, de la paroisse de Guénin; — de Jean Hervo, de la paroisse d'Inguiniel; — de Hyacinthe Chauvel, de la ville et paroisse de Guémené; — de François du Boys, de la paroisse de Saint-Marcel; — de Jean Guérin, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Questembert et de Noyal-Muzillac; — de Mathurin Turpin, de la trève de Sainte-Brigitte, paroisse de Cléguérec; — de Jean-Nicolas Le Brun, sur le revenu de biens situés en la paroisse d'Ambon; — de Jean Le Bouler, de la paroisse de Pluherlin; — à son profit par Marc Le Gouarin, de la paroisse de Mendon (Locoal-Mendon); — au profit de Colomban Samson, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — d'Yves Le Galles, de la paroisse de Neulliac, diocèse de Quimper; — de Jean Tual, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Bignan (septembre (1754); — au profit de Charles-François-Pierre Baston, séminariste à Vannes, de la paroisse de Riantec (février 1755); — au profit de Pierre Le Bouler, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — de Julien Le Badezet, de la paroisse de Quistinic (mars 1755); — au profit de Jean-François Le Galène, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (avril 1755); — à son profit par Olivier Le Bihan, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Noyal-Pontivy (août 1755); — au profit de Vincent Le Gac, de la paroisse de Theix; — de Joseph Kerhouant, de la paroisse de Nostang; — de François Guillaume, de la paroisse de Pluméliau; — de Jean Le Roy, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — de Julien Evanno, de la paroisse de Melrand (septembre 1755). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre noble Pierre-André Sanguinet, chevalier, et demoiselle Laurence-Renée Gillart de Keranflec, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — entre noble Joseph-François de Sérent, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne Le Gouvello, de la paroisse de Sarzeau; — entre noble Jean-Marie-Hilarion Chrétien, chevalier, seigneur de Kerranot, de la paroisse de Plétan (Plestan) diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Françoise-Marie du Bournay, de la paroisse de Lorient; — entre noble Jean-Jacques de Vénérosy, chevalier, de la paroisse Saint-Martin de Marseille, et demoiselle Marie-Françoise-Catherine des Blottières, de la paroisse du Port-Louis (mai 1749); — entre noble François-Marie du Gouvello, chevalier, seigneur du Keryaval, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marie-Josèphe de Cramzel, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac (juin 1749); — entre noble Vincent-François de Martène, chevalier, et demoiselle Jeanne-Françoise Dorensa, de la paroisse de Lorient; — entre noble Louis Gibon, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Pauline-Françoise de la Landelle, de la paroisse de Saint-Nolff; — entre nobles gens Jean-Vincent Desalleurs et Yvonne Mainguy, des paroisses d'Arzon et Saint-Gildas d'Auray (juillet 1749); — Jean-Baptiste Gosse et Antoinette Allay, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble André-Marie du Laurent, chevalier, seigneur de Monbrun, de la paroisse de Rosporden, diocèse de Quimper, et dame Jacquette-Pélagie Le Puillon, veuve de La Pierre, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre noble Henri-Dieudonné Brissaut, chevalier, seigneur de Brinnecourt, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, et demoiselle Françoise de Bouays-Bily, dame de la Haye, de la paroisse de Plélan, diocèse de Saint-Brieuc; — entre noble

Louis-Jean de Kervilio, chevalier, et dame Jacquette Calmar, veuve Alègre, des paroisses de Plougoumelen et de Lorient; — entre noble François-Louis-Nicolas de Kersauzon, chevalier, seigneur de Kerrian, de la paroisse du Minihy, ville et diocèse de Saint-Pol-de-Léon, et demoiselle Marie Rado de Tréhuen, de la paroisse de Saint-Jacut (août 1749); — entre noble Jean-Toussaint de Pluvier, chevalier, seigneur de Menéhouarn, et demoiselle Pauline-Anne de Bahuno de Kerolain, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lanvaudan (septembre 1749); — entre noble Jean-Maurice de Canlou, chevalier, et demoiselle Élisabeth Pelletier, des paroisses d'Hennebont et de Lesbin; — entre nobles gens Pierre du Bois et Jeanne-Louise Perrin, de la paroisse de Lorient; — entre noble Pierre d'Autrechaux, chevalier, de la ville et diocèse de Toulon, et demoiselle Jeanne-Françoise Le Pourceaux de Roliveau, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (octobre 1749); — entre noble Thomas-François Kerouallan, chevalier, et demoiselle Marie-Anne Chauvet, des paroisses de Lignol et de Pontivy; — entre noble Laurent de la Houssaye, chevalier, et dame Régine-Pélagie Boudet de la Noë-Cado, des paroisses de Pleucadeuc et des Fougerais (novembre 1749); — entre nobles gens François Foulon et Vincente Le Breton, des paroisses de Locmariaquer et d'Arzon; — entre noble Clément-René de Castel, chevalier, et demoiselle Jeanne-Louise de Guiny, des paroisses de Malestroit et de Sixt (janvier 1750); — entre noble Michel-Marie Jégou, chevalier, seigneur comte du Laz-Trégarentec, de la paroisse de Mellionnec, et demoiselle Angélique-Thérèse-Augustine de Blévin de Penhouet, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (février 1750); — entre noble Charles-Georges-René du Cambout, chevalier, de la paroisse d'Erdeven, et demoiselle Marie-Anne-Louise-Adélaïde de Mailly, de la paroisse Saint-Eustache de Paris (mars 1750); — entre nobles gens Jean-Marie-Bonaventure du Borne et Jeanne-Pauline Modille, des paroisses de Pontivy et de Silfiac; — entre Mathurin Mazuril, de la paroisse de Saint-Bourdon (?), diocèse de Léon, et Marguerite-Pétronille-Nicole Boyevin, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (avril 1750); — entre noble Thomas-André-François Le Couriaut, chevalier, seigneur du Quilio, et demoiselle Jeanne-Scholastique de Kerpaën, dame de Kersalo, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre noble René-Jacques-Louis Le Prestre de Châteaugiron, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et demoiselle Marguerite-Silvie Descartes, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Marie-Louis-Joseph de La Chênaye, chevalier, et demoiselle Vincente-Angélique Le Frapper, de la paroisse de Melrand (mai 1750); — entre noble Jean-Emmanuel Le Limonier, chevalier, seigneur de la Marche, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Rose-Emilie de Talhouet de Brignac; — entre noble André Butel, chevalier, de la paroisse Saint-Roch de Paris, et demoiselle Catherine-Pauline du Botdéru, de la paroisse d'Hennebont (juillet 17[illegible]); — entre nobles gens Julien-Guillaume Olivier et Pétronille Potart, des paroisses Saint-Mahyeux (Saint-Mathieu) de Quimper et Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — entre noble Pierre-Jacques de Rospiec, de la paroisse de Beuzec-Cap-Sizun, diocèse de Quimper, et demoiselle Françoise Boutouillic, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre nobles gens François Bescond de Kermarquer et Jeanne-Marie-Josèphe Mercié, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer (août 1750); — Simon-Marie Perrier et Jeanne-Marie Caris du Boisdestin, des paroisses Saint-Sauveur de Quimper et Saint-Gilles d'Hennebont; — Toussaint Rauaneau et Suzanne Thébaud, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble Sévère-Armand de Castellan, chevalier, seigneur de la Musse, et demoiselle Catherine-Louise-Josèphe de Lollivier, des paroisses de Saint-Martin et de Peillac; — entre noble Jean-Baptiste de Lesquélen, chevalier, et demoiselle Jeanne-Marie Gougear, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens Jean-François-Marie Surville et Marie Joannaulx, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Léonard de Nantes; — entre noble René-François du Bouétiez, chevalier, seigneur de Kerorguen, du Quellenec, etc., et demoiselle Thérèse-Marie-Françoise Couessin, dame de la Béraye, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (septembre 1750); — entre nobles gens Lucien Le Fleu d'Ervilé et Marie-Françoise-Rosalie Bigeaud, des paroisses de Redon et de Saint-Gilles-Hennebont; — Jean-Marie Séguin et Jeanne-Louise Grinsart, de la paroisse de Carentoir; — Mathurin-Pierre Abillan de Quéjan et Marie-Françoise-Yvonne

Jégouic de Stangingant, des paroisses de Pleucadeuc et de Meslan (octobre 1750); — Arnaud Le Serres et Louise-Vincente Galpin, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Guillaume René Le Maignan, chevalier, seigneur de Kerangat, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Thérèse-Basilie Laudren, de la paroisse du Minihy, ville et diocèse de Saint-Pol-de-Léon; — entre noble René Magon, chevalier, seigneur de la Ville-Bague, du diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Vincente-Élisabeth Verger, de la paroisse de Lorient (novembre 1750); — entre nobles gens Alexis Lucas et Marie-Anne Moysan, des paroisses d'Elven et de Caro, diocèse de Saint-Malo; — Joseph Sauvé et Jacquette Le Beau, des paroisses Notre-Dame-du-Mené de Vannes et [Notre-Dame] de Redon; — Jean-Jacques Verdier et Marguerite Guillaume, de la paroisse de Lorient; — Jérôme-François Hervé et Marie-Catherine Boulair, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lorient; — Etienne-René Voisin et Anne-Marie Barron, de la paroisse du Port-Louis; — entre noble Jean-Hippolyte Mauduit, chevalier, seigneur de la Porte, et demoiselle N. Le Fol de Villemadieu, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Colomban de Quimperlé (janvier 1751); — entre nobles gens Me Charles-Louis Chanu de Kerhédein et Marie-Pétronille-Jacquette Le Minihy du Rumen, de la paroisse Saint-Martin de Morlaix, diocèse de Léon; — Jacques Joret et Bonne-Yvonne-Anne du Val, de la paroisse de Renac; — André-Henri Benoist de la Barre et Jeanne-Rose-Pélagie Ponsard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — François Chopin et Françoise-Scholastique du Temple, des paroisses Saint-Saturnin de Nantes et [Notre-Dame] de Redon (février 1751); — entre noble Jean-Pierre Guédeville de Morfortaine, chevalier, et demoiselle Vincente-Élisabeth Verger, des paroisses de Lorient et Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper; — entre nobles gens François-Julien de Kerangal de Kerascouet et Guyonne-Vincente Gillard de Keranflec, de la paroisse de Lorient (mars 1751); — entre noble Louis-Joseph Picart, chevalier, seigneur d'Ascour, du diocèse de Langres, et demoiselle Marie-Antoinette Robec de Pallière, de la paroisse de Cléguer; — entre nobles gens François de Bonnetin et Claude-Françoise Gillard de Keranflec, de la paroisse de Lorient; — entre noble Vincent-Jean Raymond, chevalier, seigneur de la Chênaye. et dame Jacquette-Renée-Bonaventure de Trépezec, de la paroisse de Plumelec (avril 1751); — entre nobles gens Bonaventure-René-Hilaire de la Pierre du Menéguen et Jeanne Arnault, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lorient; — François-Olivier des Brulais et Vincente Rousseau, des paroisses Saint-Germain de Rennes et Saint-Pierre de Vannes; — Jean-Baptiste de la Fontaine et Marie Michel, de la paroisse de Lorient (mai 1751); — Marie-Vincent-Toussaint Le Brun et Pétronille-Renée-Jeanne Bonnard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — Guillaume-Théophile du Joug du Bois-Guenay et Anne-Brigitte Mérigon de la Beaume, de la paroisse de Lorient (juin 1751); — Germain-Gabriel-Alexandre Ruinet du Tailly et Cécile-Pétronille Ségaud, de la paroisse de Pontivy (juillet 1751); — entre noble Charles, chevalier, comte du Robec, d'Arzon de Pallière, de la paroisse de Cléguer, et demoiselle Marie-Renée de Saint-Gilles de Kersaint-Gilly, du diocèse de Tréguier (août 1751); — entre noble Jean-Philippe-Anne de Paule et dame Louise Rozé de Trémaudeu, de la paroisse de Rufflac (septembre 1751); — entre nobles gens Ange-Claude Cadio de Kermainguy et Vincente-Marion de Kerbéren, des paroisses d'Hennebont et de Saint-Goustan d'Auray; — entre noble Corentin-Joseph Le Sénéchal, chevalier, seigneur marquis de Molac, de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, et demoiselle Louise-Marguerite-Françoise Le Sénéchal, de la paroisse de Saint-Gonnery, — entre nobles gens Alexis-René Thomas de Trémondet et Anne-Marie Gobé, de la paroisse de Sarzeau; — entre noble François de Castagny et dame Guillemette de Launay, des paroisses Notre-Dame-du-Mené et Saint-Pierre de Vannes (octobre 1751); — entre noble Jean-Vincent Guillo du Bodan, chevalier, et demoiselle Louise Colas, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre nobles gens Joseph-Gilbert Guérin et demoiselle Bertrande-Ignace Provost, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — Charles-Michel-Jacques d'Appilly et Marie-Anne Brossière, de la paroisse de Lorient (novembre 1751); — entre noble Jean-Claude de Derval, chevalier, et demoiselle Céleste-Régine-Fortunée du Perenno, des paroisses de Saint-Gildas d'Auray et de Saint-Gilles-Hennebont; —

entre noble Nicolas-Pierre-François Ameline, chevalier, seigneur de Cadeville, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, et demoiselle Anne-Marie Michelle du Coëtlosquet, de la paroisse Saint-Martin de Josselin; — entre nobles gens Louis Hoës de la Vallière et Marie-Anne Fleury du Bois-Jumel, de la paroisse de Carentoir; — Pierre-Marie Le Sanquer, de la paroisse de Carentoir, et Elisabeth-Jacquette Houllette, de la paroisse Saint-Jean de Rennes; — entre noble Joseph-Marie-Hyacinthe de Chef-du-Bois, chevalier, seigneur de Kerguiomar, de la paroisse de Querrien, diocèse de Quimper, et demoiselle Marie-Angélique des Amorost de Saint-Lazarre, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (janvier 1752); — entre nobles gens René Charenton et Marie-Madeleine-Suzanne Ferrière de la Motte-Rogon; — entre noble François Deno du Paty, chevalier, et demoiselle Antoinette-Julie Cottard de Kerohan, des paroisses de Saint-Congar et de Plumelec; — entre nobles gens N. Guyot de Salins, et Cécile Le Maitre, de la paroisse de Pontivy; — entre noble Jean Faucheux, chevalier, et demoiselle Marguerite Verdier, de la paroisse de Lorient (février 1752); — entre noble Louis-Joseph de Bovau du Chef-du-Bos, chevalier, et demoiselle Julienne Fautoux de Saint-Pierre, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre nobles gens Vincent-Louis Jégo de Keréven et Pétronille Miquelard, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — Vincent Le Viavant, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Françoise Barbelat du Verger, de la paroisse de Guégon; — Jean Alba et Marie-Yvonne Néelz de Plancis, de la paroisse de Pontivy (mai 1752); — entre très noble messire Joseph Dagoult, marquis d'Olliers, de la paroisse Saint-André-des-Arts de Paris, et demoiselle Marie-Anne de Lannion, de la paroisse d'Arradon; — entre très noble Joseph-Marie-Mathurin Gautier de Borderay et demoiselle Marie-Josèphe Jouvel, de la paroisse Saint-Jean-du-Bally de Lannion, diocèse de Tréguier (juin 1752); — entre nobles gens Jean Tayart et Victoire Giraudet, de la paroisse de Sarzeau; — François-Augustin-Joachim Bagot et Marie-Julienne Duval, de la paroisse de Lorient; — Damien Guillotin et Jeanne Boudart, de la paroisse de Carentoir; — entre noble Jean-Baptiste Mahot de la Querentonais, de la paroisse de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Nicole-Marie Gurpin, de la paroisse de Pontivy; — entre nobles gens François Maurice et Marie-Jeanne Truscat, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (juillet 1752); — Guillaume-François Rogé et Anne-Gabrielle Simon de Galisson, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Clément de Nantes; — Joseph-André de la Faudrière du Baudry et Anne Huet, des paroisses de Plouhinec et du Port-Louis (août 1752); — entre noble Hyacinthe Le Livec, chevalier, seigneur de Limellec, et demoiselle Anne-Vincente Le Livec de Kerguen, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre nobles gens Michel Betagh et Anne Sauvé, de la paroisse d'Hennebont; — Louis-Joseph Bonnard et Anne-Toussainte Henry, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (septembre 1752); — Jean-Baptiste Chenais et Claire Bredin, de la paroisse de Redon; — Jean-Paul Very de Saint-Romain et Jeanne-Agathe Billy, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — François Calvez et Marie-Juliette Le Mézec, des paroisses de Baud et de Pluvigner; — François Galbert et Marie-Pétronille Fardon de Lorient (octobre 1752); — entre noble Pierre-Marie de Ploësquellec, chevalier, et dame Marie Bouvier, de la paroisse de Pontivy; — entre noble Pierre de La Villéon, chevalier, seigneur de Lindreac, de la paroisse de Noyal-Pontivy, et demoiselle Pétronille Josset de Kervillart, de la paroisse de Bréhand (Bréhan-Loudéac), diocèse de Saint-Brieuc (novembre 1752); — entre nobles gens Nicolas Dhuy de Montaigu et Jeanne-Marie de Buisson du Keraudic, des paroisses de Pontivy et de Quistinic (décembre 1752); — Pierre-Claude Labbé et Marie-Josèphe Loget, des paroisses du Port-Louis et Saint-Pierre de Vannes; — Louis-Marie Bertrand et Jeanne-Flore Cadoux, des paroisses de Bubry et de Plœmeur; — François Mérat et Mathurine Maubec, des paroisses de Nivillac, diocèse de Nantes, et de Redon; — François Desblé et Thérèse Beaupré, de la paroisse de Lorient (janvier 1753); — Julien Jouette et Elisabeth Piolin, de la paroisse de Redon; — Claude-René Buttier et Catherine-Marie-Françoise Le Portz, de la paroisse de Baud; — François-Célestin Mutaud et Marie-Josèphe Le Moyne, de la paroisse de Lorient; — François-Louis Mahé et Catherine-Elisabeth-Françoise Bellanger, des paroisses de Pluherlin et Saint-Salomon de Vannes; — Louis Faucher et Jeanne Forbien, de la paroisse de

Riantec-Port-Louis; — Julien-François Fermier de la Provotay et Catherine-Louise Billy, de la paroisse de Lorient; — Jean-Antoine Richard et Françoise Henry, de la paroisse de Lorient; — Jean-François Corniquel de Kerbero et Marguerite-Jeanne du Hallier, des paroisses de Saint-Caradec-Hennebont et de Pont-Scorff; — Antoine du Filhol et Marie-Anne Bouchet, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (février 1753); — Pierre-François-Joseph Fleuriot et Jeanne Mollé, de la paroisse de Lorient; — entre noble Pierre-François-Toussaint de Callonet de Trégomar, de la paroisse Saint-Michel de Saint-Brieuc, et demoiselle Marie-Julie-Pétronille Gicquel du Nédo, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre nobles gens Etienne-Nicolas Caverot et Jeanne-Louise Tuaud, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer (mars 1753); — Jean-Baptiste-Marie Trémoreuc de la Ville-Robert et Jeanne-Marie Kermasson, des paroisses de Redon et de Pluherlin-Rochefort; — Jean-Guillaume Caillot et Marie-Anne Beauvais, des paroisses Notre-Dame-du-Mené et Saint-Pierre de Vannes (avril 1753); — entre noble François-Alexis Le Gonidec, chevalier, seigneur de Kerdaniel, de la paroisse de Pontivy, et demoiselle Marie-Catherine Le Gonidec de Kerloé, de la paroisse de Plésidy, diocèse de Tréguier, — entre nobles gens Joseph-Marie Chardel de Kermelec et Jacquette Barisy, de la paroisse de Locmalo-Guémené; — Joseph Dyèvre, de la paroisse de Sion, diocèse de Nantes, et Louise Jambu de la Mouesserie, de la paroisse de Redon (mai 1753); — Jean Armez, sieur du Poulpri, de la paroisse de Plounez-Paimpol, diocèse de Saint-Brieuc, et Perrine-Louise Viel, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble André-Alexandre Froger, chevalier, et demoiselle Louise-Andrée Lind, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens René Allaire et Jeanne-Marguerite Olivrin, de la paroisse d'Arzon; — François-Charles Maugé-Saint-Grais, de la paroisse Saint-Patern de Vannes, et Marie David de la Tour, de la paroisse Saint-Saturnin de Nantes (juin 1753); — entre noble Hilarion-Gabriel Madec, chevalier, de la paroisse d'Escoublac, diocèse de Nantes, et demoiselle Marie-Josèphe Pardimène, de la paroisse du Port-Louis (juillet 1753); — entre nobles gens Jean-Claude Le Duc, de la paroisse Saint-Saturnin de Nantes, et Marie-Michelle Lopez, de la paroisse de Locmalo-Guémené; — entre noble Jérôme-Louis-Marie du Cambout, chevalier, et demoiselle Suzanne Marquer, de la paroisse de Plœmeur; — entre noble Jean-Etienne-Marie Saint-Malon, chevalier, seigneur du Fresne, et demoiselle Jeanne-Marguerite Le Vaillant de Villegonant, des paroisses de Caro, diocèse de Saint-Malo, et de Pontivy; — entre noble Jacques-Marie Marion, chevalier, et demoiselle Régine-Louise de la Rue, des paroisses de Malestroit et de Guer, diocèse de Saint-Malo (août 1753); — entre noble Philippe Rossy, chevalier, lieutenant au régiment de Royal-Corse, de la paroisse Sainte-Marie d'Ajaccio, et demoiselle Marie-Anne-Pétronille de Lourme, dame de Kerali, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre noble Jean-Baptiste Le Lymonnier, chevalier, seigneur de la Marche, capitaine au régiment de La Marche, et demoiselle Marie-Josèphe-Françoise de la Chapelle, des paroisses de Guéhenno et Saint-Gildas d'Auray; — entre nobles gens Marie-Pierre Renault et Jeanne-Ursule Le Gal, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Salomon de Vannes; — Pierre Beauregard et Laurence Coupeau, de la paroisse de Lorient; — Jean Jourdanel et Louise-Marie Puren, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Pierre-Joseph de Becdelièvre, chevalier, et demoiselle Marie-Thérèse Gillart de Keranflec, de la paroisse de Lorient (septembre 1753); — entre nobles gens Joseph-Armel Le Gallo et Marie-Jeanne Caro, de la paroisse de Lorient (octobre 1753); — entre noble Raymond-François des Roches, chevalier, et demoiselle Gabrielle-Françoise du Gras-Nurat, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre nobles gens René-Yves Foucault et Marie-Josèphe Laurent, de la paroisse de Lorient (novembre 1753); — Louis Le Cordier et Marie-Françoise Bruno, de la paroisse du Port-Louis (décembre 1753); — François-Joseph Kergrohen et Marie-Anne-Marguerite Henry, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — Jean Le Maitre et Jeanne Le Masson, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes (janvier 1754); — entre noble Thomas-Jean Mauduit, chevalier, et demoiselle Jeanne-Marie de Kerpaën de Kersallo, des paroisses de Lignol et de Quéven; — entre nobles gens Charles Guillotou, du diocèse de Saint-Malo, et Marie-Yvonne Cormier, de la paroisse de Pontivy; — Jacques Gory et Julienne de Rennes,

des paroisses de Bruc, diocèse de Saint-Malo, et de Brain ; — Jacques-Anne Payen et Louise-Agnès Turiou, de la paroisse de Lorient ; — Claude-Jacques Cochard de Lisle et Marie-Vincente Charil des Roussières, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — Joseph-Florimond-René Pourcelet de Beauverger et Corentine-Françoise Le Moynec, de la paroisse de Lorient (février 1754) ; — Julien-Pierre Tiercelin et Marie-Renée Turiau, de la paroisse de Lorient ; — Charles-Antoine Estoupan et Marie-Bernardine du Toya, des paroisses de Lorient et de Landerneau, diocèse du Léon (avril 1754) ; — Joseph-Hippolyte Foynard et Louise-Françoise Huet, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble René-Olivier du Menez de Lézurec, du diocèse de Quimper, et demoiselle Françoise-Pétronille Le Mezec, dame de Kerlutu, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre nobles gens Joseph Le Louédec et Jeanne Bonnard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Augustin Noblet du Penhoët et demoiselle Marguerite de Montigny, de la paroisse de Lorient ; — entre nobles gens François-Tanguy Brulenne-Le Merle et Françoise-Thomase Keravel, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Patern de Vannes (mai 1754) ; — entre noble René-Hervé-Anne Moëlien, chevalier, seigneur de Gouandour, du diocèse de Quimper, et demoiselle Juliette Pennelan, de la paroisse de Brech ; — entre nobles gens Jean Guyardet de Loyant et Marguerite-Agathe Le Puilleon de Villéon, de la paroisse de Pont-Scorff-Lesbin ; — Paul Canonge et Julie Tandon, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ;—Nicolas Davier et Marie-Jeanne Cocquerel, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble Claude-Charles de Montendre de Longchamp, chevalier, de la paroisse Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et demoiselle Yvonne-Adélaïde de Botdéru, de la paroisse d'Hennebont ; — entre nobles gens Joseph Le Puilleon de Villéon et Marie-Corentine Bégeaud, des paroisses de Pont-Scorff-Lesbin et de Lorient (juin 1754) ; — entre noble Michel-Donatien-Louis de Vars, chevalier, et dame Jeanne-Charlotte-Émilie Uzille, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre nobles gens Jean-Louis Véry de Saint-Romain et Claudine Léon, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Louis de Lorient; — Pierre-Marie Millon et Françoise-Pétronille Brevet de Kerdual, des paroisses Saint-Goustan et Saint-Gildas d'Auray (juillet 1754) ; — Jean Daliveau et Jeanne-Thérèse Mercier, de la paroisse de Lorient ; — Joseph Damain et Julienne-Marthe Gillart de Keranflech, de la paroisse de Lorient ; — René-Louis-Léonard Rozy, de la paroisse de Maure, diocèse de Saint-Malo, et Renée Gerbeau de Calidan, de la paroisse de Redon (août 1754) ; — Jean-Charles Junot des Fontaines et Élisabeth Chartier, de la paroisse de Lorient (septembre 1754) ; — Gabriel du Moustier et Claire Hardy, de la paroisse de Redon ; — Jean-Baptiste Christy et Jeanne-Françoise de Gênes de la Chancelière, des paroisses de Lorient et de Dinan, diocèse de Saint-Malo (octobre 1754) ; — Louis-Marie Le Brun et Jeanne-Marie Davy, des paroisses de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo et de Pluherlin (novembre 1754) ; — entre noble Vincent-Louis de Bourgneuf, chevalier, et demoiselle Antoinette-Julie Piart, des paroisses d'Herbignac, diocèse de Nantes, et d'Arzal ; — Antoine-Jacques Fraboulet et Jeanne-Pétronille-Fortunée de Sanguinet, des paroisses d'Hennebont et de Lorient ; — Jacques Lassalle et Marie-Françoise Laurent, de la paroisse de Lorient (décembre 1754) ; — Pierre Blanchard de Kerdadaval, de la paroisse de Saint-Caradec, diocèse de Quimper, et Anne-Pélagie Maguet, de la paroisse de Pontivy ; — Jean-Baptiste Le Duc et Julie-Claude Martin, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Germain de Rennes ; — entre noble Alain de Brouillac, chevalier, sieur de Villeneuve, et demoiselle Marguerite-Jeanne Stéphan de Kerdurand, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis ; — entre nobles gens Jean-René Jutarde, de la paroisse Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes, et Marie-Vincente Bredin, de la paroisse de Redon ; — Louis-Joseph d'Haucour et Renée-Josèphe Le Pavic, de la paroisse de Pontivy (janvier 1755) ; — entre noble Gabriel Ferrier, chevalier, seigneur de la Motte-Rogon, de la paroisse de Lorient, et demoiselle Marie-Urbane Kergadein-Le Garo, de la paroisse de Lannion, diocèse de [Tréguier] ; — entre nobles gens Gilles Le Gal et Madeleine-Gillette Blanchard, des paroisses de la Chandeleur, ville et diocèse de Quimper, et de Malestroit ; — entre noble François Labène, chevalier, seigneur de Saubadec, de la paroisse Saint-Nicolas de Nérac, diocèse de Condom, et demoiselle Marie-Hyacinthe

de Clairambault, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble Jacques de Brossard, chevalier, et demoiselle Jeanne-Jacquette Guérin, de la paroisse de Lorient (février 1755) ; — entre nobles gens Vincent-Nicolas Pichon, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Agnès Lallement, de la paroisse de Malestroit ; — Louis Sorel et Jeanne Maldague, de la paroisse de Lorient ; — entre noble François Le Gonidec, chevalier, seigneur de Kerdaniel, et demoiselle Marie-Anne Bouvier, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble Jacques-François-Armand Dessus-le-Pont, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne Stéphan, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (avril 1755) ; — entre noble Marie-Joseph Le Roy, chevalier, seigneur de la Danaye, et demoiselle Marguerite-Charlotte de Chauvry, des paroisses de Carentoir et Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble Yves-Joseph du Bois-Guéhenneuc, chevalier, de la paroisse de Caro, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Madeleine-Julienne Duboys, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — entre noble Claude-Cyprien de la Motte-du-Portail, chevalier, seigneur de la Ville-Lorais, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, et dame Marie-Geneviève de Vient, de la paroisse Saint-Étienne de Rennes (mai 1755) ; — entre noble Jean-Paul-Mathieu Mascarenne, chevalier, seigneur de Rivierre, de la paroisse de Tréméoc, diocèse de Quimper, et demoiselle Angélique Henry de Bohal, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (juin 1755) ; — entre nobles gens Antoine Lavallé et Joséphine Madec, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Julien Achon, sieur de Jaunay, chevalier, de la paroisse Saint-Denis de Nantes, et demoiselle Marie-Charlotte Piolin de la Motte, de la paroisse de Redon ; — entre noble Yves-François Jumeau, chevalier, et demoiselle Louise Kerrio, des paroisses d'Erdeven et Saint-Gildas d'Auray (juillet 1755) ; — entre très noble Claude-René de Paris, comte de Soulange, de la paroisse Saint-Hilaire de Toulay, diocèse de Luçon, et demoiselle Hyacinthe-Gabrielle de Cosnoal, de la paroisse de Pleucadeuc (août 1755). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par noble homme François Reglade et demoiselle Jeanne-Marie Pichon, de la paroisse de Lorient (novembre 1749) ; — par messire Thomas-André-François Le Couriault du Quilio et demoiselle Jeanne-Scolastique de Kerpaën du Kersallo, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (avril 1750) ; — par noble homme Jean-Baptiste Le Marchand et demoiselle Marguerite de Livoys-Querfili, de la paroisse de Riantec ; — par noble homme Clair-François Lucas et demoiselle Jeanne-Françoise Basselin, de la paroisse de Malestroit (septembre 1750) ; — par noble Thomas-Jean de Mauduit et demoiselle Jeanne-Marie de Kerpaën, de la paroisse de Quéven (janvier 1754) ; — par François-Étienne Ozon et demoiselle Jeanne Le Villan, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (mars 1754) ; — par écuyer René-François Briend, sieur de Kervaget, et demoiselle Louise-Marie-Josèphe Le Milloch de Morfouace, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (août 1754). — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage : entre Yves Le Roy et Françoise Le Normand, de la paroisse de Sulniac (mai 1749) ; — entre noble homme Jean-Baptiste de Villiers et demoiselle N. Guillart, de la paroisse de Redon (février 1750) ; — Julien Labbe et Marie Berti, de la paroisse de Molac (juin 1750) ; — Mathurin Laurent et Thérèse Guillemain, de la paroisse de Lorient (septembre 1751) ; — Julien Dano et Olive Le Courtois, de la paroisse de Plaudren (décembre 1751) ; — François Guého et Yvonne Le Maître, des paroisses de Quily et de Guégon (avril 1752) ; — François Lamour et Madeleine Le Falher, de la paroisse de Saint-Nolff (mai 1752) ; — Charles Gallen et Pétronille Gallen, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (juin 1752) ; — Pierre Conan et Françoise Madec, de la paroisse de Theix (juin 1753) ; — André Davy et Julienne de Vinel, de la paroisse de Carentoir (juillet 1753) ; — Alain Hervio et Vincente Jégouzo, de la paroisse de Pluméliau (novembre 1753) ; — Marin Bernard et Madeleine Conan, de la paroisse de Noyal-Pontivy (septembre 1754) ; — Jean Guilloto et Marie Le Douarin, de la paroisse de Lignol (novembre 1754).

G. 325. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1755-1760. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Charles Racouet, greffier. — Collation, par le Pape, du prieuré de Locoal, paroisse du même nom, dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, ordre de Saint-Benoit, à François Boulin, prêtre,

religieux profès du dit ordre (décembre 1755); — de l'église paroissiale de Saint-Servant, à Noël Gautier, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc; — du prieuré de Saint-Nicolas-des-Bois sur Blavet, paroisse de Pluméliau, ordre de Saint-Benoît, à Colomban-Hyacinthe Le Bigot, prêtre, recteur de la paroisse de Naizin (février 1756); — de l'église paroissiale de Sérent, à Charles-Joachim Le Douarin, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Antoine Véry de Saint-Romain, prêtre du diocèse, docteur en théologie de la faculté de Paris (mars 1756); — de l'église paroissiale de Plœmel, à Joseph-Jean-Baptiste-Thomas Le Breton, prêtre du diocèse de Saint-Malo; — de l'église paroissiale de Guern, à Guillaume Tanguy, prêtre du diocèse de Quimper (juillet 1756); — de l'église paroissiale de Mendon (Locoal-Mendon) et doyenné de Pont-Belz, à Jean Tuarz, prêtre du diocèse (avril 1757); — de l'église paroissiale de Persquen, à Louis-Marie Le Mercier, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale du Moustoir-Remungol, à Guillaume Le Coq, prêtre du diocèse (mai 1757); — de l'église paroissiale de Radenac, à Jean Launay, prêtre du diocèse (septembre 1757); — de l'église paroissiale de Saint-Vincent, à Jean-François Briand, prêtre du diocèse (février 1758); — du prieuré de Sainte-Croix de Josselin, ordre de Saint-Benoît, à François Esmoing de La Grillière, clerc du diocèse de Limoges (avril 1758); — de l'église paroissiale de Camors, à Jean-Anne Bourdat, prêtre du diocèse (mai 1758); — de l'église paroissiale de Plouay, à Mathurin Le Bouhellec, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Plescop, à François Desplan, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Lanvaudan, à Claude-Louis Coër, prêtre du diocèse (septembre 1758); — de l'église paroissiale de Malansac, à Joseph Péniguel du Bouézy, prêtre du diocèse (octobre 1758); — du prieuré de Saint-Cado, paroisse de Belz, ordre de Saint-Benoît, à Étienne Dezaunay, clerc du diocèse d'Angers (décembre 1758); — de l'église paroissiale de Caudan, à Jean Kerbara, prêtre du diocèse (janvier 1759); — du prieuré de l'Ile-d'Arz, ordre de Saint-Benoit, à François-Camille Durand de Lironcourt, diacre du diocèse de Paris (mars 1759); — de l'église paroissiale de Saint-Goustan d'Auray, à Joseph-François Le Beau, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Cruguel-Billio, à Jean Le Bot, prêtre du diocèse (juillet 1759); — du prieuré de Saint-Clément de Quiberon, ordre de Saint-Benoît, à Claude-François-Augustin de Narbonne-Pelet, clerc du diocèse de Mende, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (décembre 1759); — de l'église paroissiale de Séglien, à Jacques Rioux, prêtre du diocèse (avril 1760). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux, de la chapellenie de Kergu ou de Clestéphan, desservie en la chapelle de Notre-Dame-de-la-Fosse, paroisse de Plumelin, à Cosme-Damien Le Louet, clerc du diocèse, présenté par Catherine-Clette Rozé, dame de Kergu (septembre 1755); — de l'église paroissiale du Temple-de-Carentoir, à Joseph Joliff, prêtre du diocèse de Saint-Malo (octobre 1755); — de la chapellenie de Kerjan, desservie en l'église paroissiale de Baud, à Jean Guyomart, clerc du diocèse; — de la chapellenie de Tous-les-Saints, desservie en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, à Jean Tuarz, recteur de la paroisse d'Arradon; — de l'église paroissiale de Béganne, à Joseph Hellard, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Plouay, à Pierre Le Nozahic, recteur de la paroisse de Crach (décembre 1755); — de l'église paroissiale de Crach, à Béatrix-François Jarno, prêtre du diocèse; — des chapellenies de Saint-Sébastien, Saint-Roch, Saint-Jacques et de Notre-Dame, desservies en l'église cathédrale de Vannes, à Cosme-Damien Le Louet, clerc du diocèse (janvier 1757); — de la chapellenie de Saint-Clément, desservie en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, à Gilles-Joseph Deshayers, clerc du diocèse de Rennes; — de l'église paroissiale de Saint-Allouestre, à Yves-Noël Pereul, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral de Vannes; — de la chapellenie de la Forest, desservie en l'église paroissiale d'Allaire, à Jean-Baptiste Lanjuinais, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par Sébastien-Noël Marion, intendant des domaines de M. le duc de Penthièvre en Bretagne, demeurant au château de Lamballe, diocèse de Saint-Brieuc (mars 1756); — de la chapellenie et chapelle de Notre-Dame de Bethléem ou Béléan, paroisse de Plœren, à Jean-Baptiste Hue, prêtre du diocèse, présenté par très haut et très puissant prince Guy-Auguste de Rohan-Chabot, vicomte de Bignan, seigneur de Ker-

guéhénec, le Garo, Loyon et autres lieux (avril 1756); — de l'église paroissiale de Carnac, à Jean-Joseph Caradec, recteur de la paroisse de Melrand; — des chapellenies de Saint-Sébastien et de Saint-Yves, desservies en l'église Saint-Salomon de Vannes, à Jean-Marie Oillic, clerc du diocèse (mai 1756); — de l'église paroissiale de Pleucadeuc, à Jean-René Folope, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Melrand, à Augustin Le Métayer, recteur de la paroisse de Pleugriffet; — de l'église paroissiale de Plélauff, à Philibert Pérenno, prêtre du diocèse (juin 1756); — de l'église paroissiale de Bieuzy, à Julien Anno, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Plouhinec, à Pierre-Benoît Audouyn de Restinois, recteur de la paroisse de Priziac; — de la chapellenie du Penher, desservie en la chapelle de Locoual, paroisse de Camors, à Pierre-Marie de Lescouble, clerc du diocèse, présenté par noble Louis-Anne de Lescouble, chevalier; — de l'église paroissiale de Plélauff, à Georges Paissel, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Priziac, à René Le Dibreder, prêtre du diocèse (juillet 1756); — de la chapellenie de Pellouan, desservie en l'église paroissiale de Béganne, à Joseph Hellard, recteur de la dite paroisse; — des chapellenies de Benégué et du Saint-Rosaire, desservies en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, à Vincent Gouvello, sous-curé de la dite paroisse (août 1756); — de la chapellenie de Jésus-de-Nazareth, desservie en l'église de Saint-Sauveur, paroisse de Saint-Goustan d'Auray, à Jean-Joseph-Benjamin Blouet, acolyte du diocèse, présenté par écuyer Jean Le Livec, sieur de Kergal; — de l'église paroissiale de Meslan, à Yves Le Digabel, sous-curé de la paroisse de Sarzeau (septembre 1756); — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Radenac, à Yves Le Corre, sous-curé de la dite paroisse (octobre 1756); — de l'église paroissiale d'Arradon, à Yves Oliviéro, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de la Moissonnais, desservie en la chapelle domestique de Roche, paroisse de Langon, à Jean-Clément Collobel, clerc du diocèse, présenté par noble Vincent-François Collobel, chevalier, seigneur du Bot; — de la chapellenie de Bodéan, desservie en l'église paroissiale de Grand-Champ, à Pierre-Marie Fraboulet, clerc du diocèse; — de l'église paroissiale de Nostang, à Jacques Le Guénédic, recteur de Brandérion; — de l'église paroissiale de Brandérion et chapellenie de Sainte-Anne y desservie, à Joseph Kerhouant, prêtre du diocèse (mai 1757); — de l'église paroissiale de Glénac-Cournon, à Pierre Danilo, prêtre du diocèse (juin 1757); — du prieuré de Notre-Dame de Locmariaquer, ordre de Saint-Benoit, à Jean-Louis Mancel, religieux profès du dit ordre, congrégation de Saint-Maur; — de la chapellenie et chapelle de la Villelouet, paroisse de Carentoir, à Mathurin Herselin, clerc du diocèse de Saint-Malo, présenté par dame Françoise-Angélique de La Landelle de Cadouzan; — de l'église paroissiale de Groix, à Jean-Louis Jannot, prêtre du diocèse (juillet 1757); — de la chapellenie de Cadoudal, desservie en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à René-Claude Le Gal, prêtre du diocèse, présenté par dame Éléonore-Julie du Guémadeuc, comtesse de Marbeuf, baronne de Callac et châtelaine de Cadoudal (août 1757); — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Trégomel, à Louis Malardé, prêtre du diocèse (octobre 1757); — de la paroisse de Saint-Gouvry-Rohan, à Joseph Bernard, prêtre du diocèse (décembre 1757); — de l'église paroissiale de Saint-Goustan de Rhuys, à Philibert Perennès, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis; — de la chapellenie d'Yves Le Dréau, desservie en l'église paroissiale de Grand-champ, à François Pihan de Kerverho, clerc du diocèse, présenté par demoiselle Marie Vielle, veuve de Pierre Le Dréau, vivant notaire royal et procureur au présidial de Vannes (janvier 1758); — de l'église paroissiale de Plaudren, à Joseph-Marie Livoys-Keralvé, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral de Vannes (mars 1758); — de la chapellenie et chapelle de Saint-Maudé, paroisse de Quéven, à Jean Morel, prêtre du diocèse de Quimper, présenté par écuyer Jean-Jacques de Kerpaën de Kersallo (juin 1758); — de la chapellenie et chapelle de Quellenec, paroisse de Languidic, à Vincent-François Sarazin, prêtre du diocèse, présenté par noble René-François du Bouétiez de Kerorguen (octobre 1758); — des chapellenies de l'Assomption et de Saint-Patern, desservies en l'église Saint-Patern de Vannes, à Jean Coric, prêtre du diocèse; — de deux chapellenies desservies en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, à Jean Forestier, prêtre du diocèse;

— de la chapellenie et chapelle de Saint-Yves en la paroisse de Bubry, à René du Clos, prêtre du diocèse, présenté par noble François de La Pierre, chevalier, seigneur baron de la Forest, grand-maitre enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France (novembre 1758) ; — de l'église paroissiale de Saint-Goustan de Rhuis, à François-René Guillemot, sous-recteur de la paroisse de Ploërdut, présenté par l'abbé de Saint-Gildas (janvier 1759) ; — de la chapellenie du Penhor, desservie en la chapelle de Saint-Tugdual, paroisse de Camors, à Jean-Guy de Durfort d'Avaugour, acolyte, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Brieuc, présenté par dame Jeanne-Gabrielle Tizon, veuve de noble Claude de Lescouble, chevalier, seigneur de Locoal (mars 1759) ; — de la chapellenie de Saint-Guénaël, desservie en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, à Jean-Marie Le Rodellec, prêtre du diocèse de Léon, présenté par noble René-Corentin de Kerleau, chevalier, seigneur de Kerneur (avril 1759) ; — de l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Julien Le Roch, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis (mai 1759) ; — des chapellenies des Noës-Saint-Clément et de Fleurimond-Saint-Luc, desservies en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, à François-Yves des Hayers de la Cottardière, prêtre, chanoine de l'église collégiale et royale Notre-Dame-du-Mur de Morlaix, diocèse de Tréguier (août 1759) ; — du prieuré de Saint-Gouzierne en l'ile de Groix, à Pierre Feuret, prêtre du diocèse de Blois, présenté par Jules-Hercule, prince de Rohan et de Guémené, duc de Montbazon, pair de France (septembre 1759) ; — de la chapellenie de Lesnevé, desservie en l'église paroissiale de Saint-Avé, à Jean Mahias, acolyte du diocèse (octobre 1759) ; — de l'église paroissiale de Molac, à Pierre Mouro, prêtre du diocèse (novembre 1759) ; — de l'église paroissiale de Lantillac, à Guy Brohan, prêtre du diocèse ; — de l'église paroissiale de Quistinic, à Pierre Ordonneau, prêtre du diocèse (mai 1760) ; — de la chapellenie de Carné, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Noyal-Muzillac, à noble Me Jean-Marie de Coëtlogon, clerc du diocèse de Tréguier, présenté par Perrine-Marie-Catherine de Coëtlogon, veuve de messire Gilles-Pierre de Trécesson, chevalier, seigneur comte de Carné et autres lieux ; — de la chapellenie de Tous-les-Saints, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Pierre Keraudran, clerc du diocèse (juin 1760) ; — des chapellenies de la Sainte-Trinité et de Sainte-Croix et de deux autres chapellenies desservies tant en l'église paroissiale d'Elven qu'en la chapelle du château de Kerleau, même paroisse, à Joseph Guyot, prêtre du diocèse, présenté par messire Jacques-Louis Le Prestre, chevalier, seigneur marquis de Châteaugiron et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses Conseils, président à mortier au parlement de Bretagne, époux et procureur en droit de haute et puissante dame Marguerite-Silvie Descartes, propriétaire de la terre de Kerleau ; — de l'église paroissiale d'Erdeven, à François Le Franc, recteur de Quiberon (juillet 1760) ; — de la chapellenie des Robeil, desservie en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, à Jean-Joseph Hervé, prêtre du diocèse (août 1760). — Provision : par Bertrand Le Roul, ministre et supérieur de la ministrerie et communauté de Notre-Dame de Rieux, ordre des chanoines trinitaires pour la rédemption des captifs, du prieuré de Saint-Julien de Cadoudal, au profit de Jean-Marie de La Houssaye, prêtre, chanoine du dit ordre, présenté par haute et puissante dame Eléonore du Guémadeuc, épouse de très haut et très puissant seigneur Charles, chevalier comte de Marbeuf (juin 1756) ; — par Louis-Marie de Pontval, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé commendataire de Beaulieu, en faveur de Vincent Denoual, prêtre du diocèse, de la chapellenie dite de M^{ire} Pierre Danet, desservie en l'église paroissiale de Guéhenno (juin 1756) ; — par haute et puissante dame Madeleine-Clotilde de La Bourdonnaye de Clermont, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Sulpice, évêché de Rennes, du prieuré de Locmaria, paroisse de Plumelec, au profit de dame Marie-Colombe Giraud Dorzol, religieuse de la dite abbaye (février 1757). — Nomination, par l'évêque de Vannes, de Joseph-Vincent Gravé, prêtre du diocèse, aux fonctions de Promoteur de l'Officialité (mai 1756). — *Item*, par le même, de Jean-Marie Chauvaux, prêtre du diocèse, aux fonctions de vice-promoteur de l'Officialité (mai 1756). — Provision, par le Pape, de l'office de Grand-Chantre de l'église cathédrale de Vannes, au profit de Léonard-Barthélemy de Douhet-Dupuis-Molinier, prêtre du diocèse de Limoges (juillet 1756). — Provision de canonicat en l'église cathédrale de

Vannes, au profit de Philippe-Marie Yviquel, clerc du diocèse de Nantes ; — de Louis-Georges Le Bannier, prêtre du diocèse de Rennes, supérieur de la communauté des prêtres de l'église royale et nationale Saint-Louis de la dite ville (février 1756) ; — d'Anne-Jean-Marie Le Moënne de Launay-Daviel, clerc du diocèse de Saint-Malo (juillet 1756) ; — de noble Mᵉ Julien-Olivier Gibon du Pargo, prêtre du diocèse de Rennes (mai 1757) ; — de noble Mᵉ Toussaint du Chesne-Dutay, prêtre du diocèse de Saint-Malo (juin 1757) ; — de Guillaume Mazéas, prêtre du diocèse de Léon (juillet 1759) ; — de noble Mᵉ Philippe-Jean de Boutouillic, prêtre du diocèse (juillet 1760). — Provision de canonicat en l'église collégiale de Guémené, au profit de Jean-Jacques Hervé, prêtre du diocèse de Quimper (juillet 1758) ; — de Thomas Le Cunff, prêtre du diocèse (janvier 1759).— Lettres patentes du Roi, confirmant l'union des chapellenies de la Barre, du Château, des Quatre-Evangélistes, de Saint-Michel-de-La-Gresle, de Sainte-Noyale et de la Madeleine de Bléhéban, à l'église collégiale Notre-Dame de la Tronchaye de Rochefort (Versailles, janvier 1756, insinuées le 23 mai suivant). — Testament de messire Jean Guillerme, prêtre de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, portant fondations en l'église de la dite paroisse (décembre 1755). — Testament d'Yves Hallet, marchand cloutier, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin, portant fondation d'un service annuel en l'église collégiale de la dite ville (mai 1758). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente : au profit d'Augustin Barday, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Bubry et de Noyal-Pontivy ; — d'Augustin Loury, de la paroisse de Peillac ; — de Joseph Le Mouel, de la paroisse de Croixanvec ; — de Christophe Cléren, de la paroisse de Ploërdut ; — de Mathurin Michel, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray ; — de Pierre Le Douarin, de la paroisse de Guéhenno ; — de Joseph Rolland, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit ; — de Thomas Tatibouët, de la paroisse de Baden ; — de Laurent Le Bras, de la paroisse de Brech ; — de Joseph Farcy, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (septembre 1755) ; — au profit de François-Augustin Le Barre, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — d'Alain Le Borgne, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — à son profit par Yves-Marie Olivier, originaire de la paroisse de Guer, diocèse de Saint-Malo (novembre 1755) ; — au profit de Géran Plénel, de la trève de Saint-Ignant (Saint-Aignan), paroisse de Cléguérec ; — de Maurice Robic, étudiant à Vannes, de la paroisse de Noyal-Pontivy (novembre 1755) ; — au profit de Mathurin Chaplain, étudiant au collège des PP. Jésuites de Vannes, de la paroisse de Coimieux (Coesmieux), diocèse de Dol (janvier 1756) ; — au profit de Jean Daniélo, de la paroisse d'Elven (mars 1756); — à son profit par Jean-François Le Boulh, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — au profit de Mathurin Thomas, de la trève de Gestel, paroisse de Lesbin (juillet 1756) ;— au profit de Jacques Perron, de la paroisse de Plouay (août 1756); — au profit de Jean Jéhanno, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse de Pluherlin-Rochefort; — de Claude Aillo, séminariste à Vannes, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — d'Olivier Le Bouhellec, de la paroisse de Bignan ; — à son profit par Jean-Baptiste Le Gloanic, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — au profit d'Olivier Le Fellic, de la paroisse de Saint-Thuriau (septembre 1756); — au profit de Guillaume Le Corre, de la paroisse de Cléguérec ; — de Gabriel Le Mouen, étudiant à Vannes, de la trève de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec ; — de Joseph Boulard, de la paroisse de Kervignac (novembre 1756); — au profit de Jean Le Toux, de la paroisse de Guénin (février 1757) ; — au profit de Jean Loaisel, de la paroisse de Sérent ; — de Jean Gloria, étudiant à Vannes, par messire Honorat de La Touche, chevalier, seigneur de Porman et autres lieux, de la paroisse de Réguiny; — de Jean Robo, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Séglien (mars 1757) ; — au profit de Guillaume Oillic, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — de Pierre La Porte, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — à son profit par Joseph-François Josset de la Charquetière, étudiant au séminaire de Saint-Magloire à Paris, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Mesquer, évêché de Nantes (avril 1757); — au profit de Jérôme Vary, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plœmeur (mai 1757) ; — au profit de Jacques-François Bégutiau, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Malestroit (août 1757) ; — au profit de Marc Le Scanvic, de

la paroisse de Guidel; — de Louis Le Porz, de la paroisse de Guidel; — de Nicodème-Joseph Guého, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Quily; — de Jean Marot, de la paroisse de Bains; — de Julien Le Gentil, de la paroisse de Lantillac; — de Jean Le Guerannic, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Theix; — de Joseph Guyot, de la trève de Lizio, paroisse de Sérent; — de Pierre Houeix, de la paroisse de Saint-Laurent de Grée-Neuve; — de Jean Blohic, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — de Pierre Le Calvé, de la paroisse de Languidic; — de Louis Le Clainche, étudiant à Vannes, de la trève de Saint-Thuriau, paroisse de Noyal-Pontivy; — de Pierre Robic, de la paroisse de Plumelin; — de Pierre Guégan, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Belz; — de Joseph Le Roch, de la paroisse de Bignan; — de Gilles Le Nevé, de la paroisse de Treffléan; — de Claude Rioux, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Malguénac; — de Joseph Guéheneuc, de la paroisse du Fougeray (des Fougerêts ?); — de Julien Le Gouesbe, de la paroisse de Pleucadeuc (septembre 1757); — au profit de Vincent Le Gallic, de la paroisse de Surzur (octobre 1757); — au profit de messire Philippe-Jean de Boutouillic, étudiant au séminaire de Saint-Sulpice à Paris (novembre 1757); — au profit de Jean-Marie Barré, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Brech (février 1758); — au profit de Jean-Louis Hoëllard, de la paroisse d'Elven (mars 1758); — à son profit par François Le Villant, fils de défunt Me François Le Villant, vivant procureur fiscal de la juridiction de Pontcallec (août 1758); — au profit de Vincent Le Pironnec, de la paroisse d'Ambon; — de Jean-Pierre Le Digabel, de la paroisse de Theix; — de Sébastien Le Bihan, étudiant à Vannes; — de Louis Fleury, de la paroisse de Pleugriffet; — de Mathurin-Julien Michel, de la paroisse de Buléon; — de François Naël, de la paroisse de Peillac; — à son profit par François Mahé, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Caden et de Limerzel; — à son profit par Joseph Mabille, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Caden et de Questembert; — au profit de Michel Robin, de la paroisse de Carentoir; — de Pierre Perron, de la paroisse de Languidic; — de Jacques Le Rouzo, de la paroisse de Languidic; — à son profit par Jean Perrotin, de la paroisse de Cruguel; — au profit de Julien Le Joubioux, de la paroisse de Surzur; — de Laurent Le Coupanec, de la paroisse de Plœmeur; — de Joseph-Augustin Rivallain, de la paroisse de Guidel; — de Pierre de Ros, de la paroisse de Saint-Martin-sur-Oust; — de Marc Le Tertre, de la paroisse de Pluvigner; — de Jean Le Bot, de la paroisse d'Arzal (septembre 1758); — au profit de Maurice Le Bras, de la paroisse de Ploërdut (novembre 1758); — au profit de Joseph Fordos, de la paroisse de Sérent (décembre 1758); — à son profit par noble Me René-François Macé de Bois-Robert, séminariste à Rennes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Saint-Malo-de-Beignon; — au profit de Jacques du Foussé, par noble homme Vincent-Joseph du Foussé, receveur des deniers patrimoniaux de la ville et communauté de Vannes, et dame Marie-Thérèse Le Verger, ses père et mère; — à son profit par Gabriel-Louis-Yves Hervé, fils de feu noble Me Jean-Baptiste Hervé, sieur de la Prévotay, vivant avocat à la cour et siège présidial de Vannes, et de demoiselle Marie-Anne Trégaro; — à son profit par Mathurin Bernard, de la paroisse de Guégon; — à son profit par Jean Gicquel, de la paroisse de Plumelec (mars 1759); — au profit de Jean Le Dain, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Noyal et de Bourg-Paul-Muzillac (mai 1759); — au profit de Jean-Paul Marquer, de la paroisse de Plouay (juin 1759); — au profit de Jean Le Tallec, de la paroisse de Languidic; — de François Perrotin, de la paroisse de Quily; — de Pierre Tanguy, de la paroisse de Plougoumelen; — de Pierre Le Breton, de la paroisse de Guéhenno; — de Louis Jahier, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Saint-Allouestre; — de Joseph Jouan, de la paroisse de Merlevenez; — de Jean-Michel Le Thiec, de la paroisse de Plœmeur; — à son profit par Jean-Pierre Fabre, fils de feu noble Me François-Marie Fabre, vivant avocat au parlement [de Bretagne], et de demoiselle Cyprienne-Marie Regnault; — au profit de Jean-René Le Clainche, par Me Augustin Le Clainche, son père, notaire et procureur du comté de Rochefort, paroisse de Pluherlin; — de Julien Le Page, étudiant au collège des PP. Jésuites de Vannes, de la paroisse de Plaudren; — de Louis Jégo, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Riantec; — de Julien Le Gloanic, de la paroisse

de Brech ; — de Charles Le Franc, de la paroisse de Guern ; — de Maurice Le Puillon, étudiant à Vannes, de l'île de Groix, paroisse de Saint-Tudy ; — d'Olivier Le Trouher, de la paroisse de Pluméliau ; — de Pierre Coédo, de la paroisse de Languidic ; — de Vincent Le Bihan, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Riantec ; — de Gilles Boullart, de la paroisse de Pleucadeuc ; — de Pierre Éveno, de la paroisse de Plumelin ; — de Louis Briend, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé ; — de Jacques Ropert, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy ; — de Julien Éveno, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse Saint-Pierre de la dite ville ; — à son profit par Michel Gastinel, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plumelec ; — au profit d'Olivier Buisson, de la paroisse de Cruguel ; — de Pierre Éveno, de la paroisse de Plumelin ; — de Jean Robin, de la paroisse de Missiriac ; — de Guillaume Trémoureu, de la paroisse de Saint-Congard (septembre 1759) ; — au profit de Louis-Marie Guillemois, par Me Jacques Guillemois, son père, huissier au parlement de Bretagne, de la paroisse Saint-Germain de Rennes ; — de François Gicquello, séminariste à Vannes, de la paroisse de Saint-Servant ; — de Pierre Le Digabel, de la paroisse de Theix ; — de Guillaume Monsard, de la paroisse de Surzur ; — de Joseph Le Bècre, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé (mars 1760) ; — à son profit par Thomas-Joseph Hervé, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Saint-Nolff et Saint-Patern de Vannes ; — au profit d'Yves Le Gorgeu, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Priziac (août 1760). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre noble César-Louis-Anne de Talhouët-Boisorand, chevalier, et demoiselle Françoise de Lâge de Kergomaux, des paroisses de Questembert et de Saint-Caradec-Hennebont ; — entre noble Pierre-Jean de Carheil, chevalier, seigneur de la Guicharday, et demoiselle Anne-Jeanne-Rose Garson de Préhedno, des paroisses de Sarzeau et de Malestroit (septembre 1755) ; — entre nobles gens Yves-Nicolas Nio et Gillette-Jacquette Jarno de Jermilié, des paroisses Notre-Dame du Mené et Saint-Patern de Vannes ; — Jacques Martin et Marie-Josèphe Soudville, de la paroisse de Lorient ; — Christophe Chanterel et Louise-Françoise Le Dot, de la paroisse de Lorient ; — Jacques Bahon et Marie-Anne Galais, de la paroisse de Lorient ; — Antoine Noyon et Mathurine Cocuret, de la paroisse de Lorient (octobre 1755) ; — entre nobles gens Joachim Bodley et Jeanne-Henriette Damery de Beaulieu, de la paroisse de Lorient ; — Jacques Robinet et Anne Petit-Debordes, des paroisses de Riantec-Port-Louis et de Landévant ; — Joseph-Marie-Hyacinthe Fraboulet de Villeneuve et Marie-Agnès-Brigitte Chevretel, de la paroisse de Lorient ; — Louis Galliot et Marie Albain, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Jean-François de Kersulguen, de la paroisse de Pleiber-Christ, diocèse de Léon, et demoiselle Andrée Rado, dame du Rilin, de la paroisse de Saint-Jacut (novembre 1755) ; — entre noble Jean-Louis-Joseph-Hippolyte de Trécesson, de la paroisse de Campénéac, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Catherine-Félicité de Francheville de Bois-Rufflé (?), de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre nobles gens Jean-Mathieu Provost et Denise-Louise de La Pinte de Livry, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Louis de Lorient ; — entre noble René-Pierre Couessin, chevalier, seigneur de Kerhaude, et demoiselle Marie-Jeanne-Françoise de La Haye de Launay, des paroisses d'Allaire et Saint-Salomon de Vannes (décembre 1755) ; — entre nobles gens Jean Guilhein et Thérèse Le Carour, de la paroisse de Plœmeur ; — entre Jean-François Robert et Marguerite Garel, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — entre noble Paul-Joseph de Govello, de la paroisse de Monier (Monnières), diocèse de Nantes, et demoiselle Françoise Govello, de la paroisse de Crach ; — entre noble Benoit-Germain Pégasse, chevalier, de la paroisse Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper, et demoiselle Marguerite Clémansin, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (janvier 1756) ; — entre nobles gens Jérôme Lodin et Pétronille Lolivier, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes ; — Michel-Jacques Prigent et Marie-Françoise Pellion, de la paroisse de Baud ; — Claude Ville-Aury-Rosé et Marie-Anne Salaün de Polmur, des paroisses Saint-Goustan d'Auray et Saint-Patern de Vannes ; — Pierre Jarno et Pétronille Gautier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (février 1756) ; — entre noble Marie-Joseph Marion, chevalier, seigneur du Fresne, et demoiselle Julie-Bernardine

Guillemant de Beaulieu, de la paroisse de Lorient; — entre noble Julien-Hilarion-Jérôme de Lantivy, chevalier, seigneur du Reste, conseiller au parlement de Bretagne, de la paroisse Saint-Jean de Rennes, et demoiselle Anne-Pélagie-Charlotte de Malestroit de Guervazic, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (avril 1756); — entre nobles gens Jean-Félix Cochet et Pétronille-Angélique-Louise Duparc, de la paroisse de Toussaint de Rennes; — entre noble René-Marie Boutouillic, chevalier, seigneur du Guergelin, et demoiselle Louise-Françoise Carré, dame de Coëtavy, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Languidic; — entre nobles gens Jean-Louis Ponsonet et Julie Estoré, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Notre-Dame-du-Mené de Vannes (mai 1756); — Jean-Pierre Chotard et Julienne-Françoise Symon, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (juin 1756); — Jean-Baptiste Coué et Marie-Thérèse Kermasson de Bourgerel, des paroisses Saint-Jacut et Saint-Pierre de Vannes; — Antoine Robinet et Françoise-Marie Deroche, des paroisses de Landévant et Saint-Germain de Rennes; — Georges Quimper et Julienne-Renée Miquelard, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Claude-Charles Le Teissier, chevalier, seigneur de la Bersière, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et dame Marie-Anne-Perrine-Rosalie Coupart, veuve de noble François Isaac, chevalier, seigneur de Kerbellec, de la paroisse Notre-Dame de Guingamp, diocèse de Tréguier; — entre nobles gens Jean-Baptiste-Joseph Mondcher, de la paroisse Notre-Dame de Redon, et Vincente-Perrine-Simonne Trémoreuc, veuve de noble homme Pierre Guého, sieur de Kerguen, de la paroisse de Béganne; — Julien-Jean Jutart et Marguerite-Julienne Puren, des paroisses de Pontivy et de Baud; — Jean de Kerguistel et Ursule Lanier, des paroisses de Mesquer, diocèse de Nantes, et de Malestroit; — Joseph-Pierre Symon, sieur de Pontbily, et Anne-Marie Delaporte, des paroisses de Ruffiac et de Brains (juillet 1756); — Lucas Coisnier-Desblinières et Adélaïde-Julie Férant, des paroisses de Lorient et de Saint-Pierre-des-Corps, diocèse de Tours (août 1756); — Charles Dominé et Madeleine-Antoinette Le Pot, de la paroisse de Redon; — Jacques Cardonne et Marie Bidan, de la paroisse de Lorient; — Jacques Quello et Prudence du Pas, de la paroisse d'Hennebont; — Joseph-Marie Grinzart et Marie-Élisabeth Simmonet, des paroisses de Carentoir et Saint-Aubin de Rennes; — Laurent Dajot et Louise Pavin, de la paroisse de Redon (septembre 1756); — Jean-François Le Bare et Louise-Toussainte Guillo du Bodan, des paroisses de Pontivy et de Saint-Patern-lez-Vannes (octobre 1756); — Jean-Maurice Halpère et Marie-Renée Callando, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — Jean-Baptiste Rostiel, notaire royal et apostolique, et Julienne Talmon, des paroisses de Saint-Patern-lez-Vannes et de Baud; — entre noble Jean-Baptiste-Hippolyte du Boisbaudry, du diocèse de Dol, et demoiselle Jeanne-Renée Le Feubre, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens Julien Daniel et Jeanne-Josèphe Burguin, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Jacques-Marie-Amand Rado, chevalier, seigneur de Cournon, et demoiselle Marie-Charlotte-Anne-Françoise du Bot, dame de Talhouet, des paroisses de Glénac-Cournon et de Pluherlin (novembre 1756); — entre noble René-Armand de La Landelle, chevalier, seigneur de Roscanvec, et demoiselle Pétronille-Vincente-Madeleine-Antoinette [de] Quifistre de Bavalan, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Louis-Anne de La Bourdonnaye, chevalier, seigneur de la Bouairie, la Ruée, etc., et demoiselle Jeanne-Pauline-Adélaïde-Félicité de La Landelle de Roscanvec, des paroisses de Ruffiac et Saint-Pierre de Vannes; — entre nobles gens Valentin Savigny et Jeanne Delaguerre, de la paroisse de Lorient; — Yves Quémeneur du Plessix et Suzanne-Pétronille-Josèphe Audouyn de Restinoys, des paroisses Saint-Melaine de Morlaix, diocèse de Tréguier, et de Saint-Gilles-Hennebont (décembre 1756); — Tanguy-Julien Yvonnet Durun, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et Jeanne-Ursule Le Gal, de la paroisse de Plouay; — François Querneur et Marie-Bartholomée Colas de Salien, des paroisses de Pontivy et de Saint-Patern-lez-Vannes; — Augustin-David-Marc Bigaré et Marie-Louise Niel, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — Antoine Forestier de Kermeno et Catherine-Thomase Trotin de Vallois de Douville, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Caudan; — entre noble Martin Thomas de Jorès du Plessix, chevalier, et demoiselle Denise-Marie de Byrne,

de la paroisse de Lorient (janvier 1757); — entre nobles gens Augustin-Henri du Parc et Marie-Françoise Perro, des paroisses Saint-Nicolas de Nantes et Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Claude-Anne Henry, chevalier, seigneur de Beauchamp, de la ville et diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Françoise-Triffine du Fou, de la paroisse de Pontivy; — entre nobles gens Jean-Baptiste Patineau-Le François et Nicole Robert, des paroisses de Lorient et de Saint-Gilles-Hennebont; — Gilles-Robert Oglet et Marie-Anne-Vincente Daguindeau, des paroisses de Sérent et de Molac; — Jean-Baptiste Ferrand et Françoise Turmel, de la paroisse de Lorient; — entre noble René-Julien Chomart, chevalier, seigneur des Brestins, de la paroisse de Pont-Château, diocèse de Nantes, et demoiselle Marie-Anne-Agnès-Olive Le Gouvello de Keriaval, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — entre nobles gens Guillaume Grayo de Keravenant et Pétronille Danilo, des paroisses de Questembert et de Limerzel (février 1757); — entre noble Ange-Marie-Philippe-Armand Rado du Matz et demoiselle Vincente-Françoise Besnard du Vertin, de la paroisse de Sarzeau; — entre nobles gens Lambert-Sébastien Fonscia et Anne-Flore Bernard, de la paroisse de Lorient; — entre noble Philippe-Jacques Guillomet, chevalier, de la paroisse Saint-Honoré, ville et diocèse de Blois, et demoiselle Thérèse Boye, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (mars 1757); — entre nobles gens Robert Caillot et Anne-Marie Hardy, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Nicolas de Nantes; — René-Yves Foucaud, de la paroisse de Lorient, et Pétronille-Marie Loyson, du diocèse de Saint-Malo; — Joseph de Rennes et Félicie Calais, de la paroisse de Redon; — Hilarion-Jean de Kervaguez et Pétronille-Tomase Le Mauff de Kermoizan, des paroisses de Mesquer, diocèse de Nantes, et de Questembert; — François-Joseph Lallemand et Jeanne Galpin, des paroisses de Malestroit et Saint-Pierre de Vannes (avril 1757); — Silvain Le Vanneur et Madeleine Chardon, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lorient; — Jacques Maugendre des Grêves et Thérèse-Françoise Price, de la paroisse de Lorient (mai 1757); — entre noble Louis-Hilaire de La Goublaye, chevalier, seigneur des Aulnais, et demoiselle Marie-Guillemette de Toulboudou de Tréverat, des paroisses de Guéhenno et de Cruguel-Billio; — entre nobles gens Honoré-Thomas Pavin et Julie Mogon, des paroisses de Redon et de Montoir, diocèse de Nantes (juin 1757); — Denis Blain et Jacquette Fontaine, de la paroisse de Lorient; — entre noble François-Marie de Castel, chevalier, et demoiselle Vincente-Agathe Dibart, des paroisses de Saint-Servant et Saint-Pierre de Vannes; — entre nobles gens François Bonnefoy et Françoise Duval, de la paroisse de Lorient; — entre noble Charles-Auguste Carré, chevalier, seigneur de Luzancay, et demoiselle Élisabeth-Anne de Montigny du Timeur, des paroisses de Guidel et de Lorient (juillet 1757); — entre noble Julien Furic et demoiselle Louise-Thérèse de la Fargue, des paroisses Saint-Colomban de Quimperlé et Saint-Louis de Lorient; — entre noble Jean-Marie Cartron de Kerbihan et demoiselle Jacquette-Françoise Caris, des paroisses de Sérent et de Grandchamp; — entre nobles gens Pierre-Joseph Bourguillant de Kerhervé et Marie-Vincente Robert, des paroisses de Langonnet, diocèse de Quimper, et de Saint-Gilles-Hennebont; — entre noble Vincent de Frabony (Fabrony), chevalier, seigneur de Canson, et demoiselle Anne Tardif, des paroisses de Rieux et de Saint-Nazaire, diocèse de Nantes; — entre nobles gens Toussaint-Joseph-Anselme Brunet et Thérèse Desrabinnes, des paroisses de Plumelec et de Saint-Jean-Brévelay (août 1757); — Pierre-Jacques Bloyet et Marie Augrain, des paroisses de Saint-Jacut et de Peillac (septembre 1757); — Jean-Baptiste Dandaure et Julienne Desjardins, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — Jean-Baptiste Rozé et Anne-Marie Le Nevé, des paroisses Saint-Goustan d'Auray et Saint-Patern de Vannes (octobre 1757); — entre noble Jean-Marie [de] Becdelièvre, chevalier, seigneur de Penhouet, la Gérivais, le Val-Hamon, etc., de la paroisse de Maure, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Suzanne de la Tullaye, de la paroisse de Sarzeau; — entre nobles gens François Rafflé des Granges et Françoise-Hyacinthe-Yvonne Geffroy, de la paroisse de Lorient; — Pierre-Alexis Pihan de Kerverho et Marie-Jeanne Launay, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (novembre 1757); — Jean-Guillaume-Morice Duprais et Anne-Pélagie Preslin, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — Jacques-Nicolas Le Mayer et Anne-Marie Ferrand, de la paroisse de

Lorient; — entre noble Jean Beaudeau, chevalier, et demoiselle Marie-Anne Dujon de Boisquenay, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens Dominique-Thomas-Eusèbe Lavocat et Marie-Marguerite-Pétronille Duguay, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — Félix Périgaud et Françoise-Gabrielle Lescalier, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lannilis, diocèse de Léon; — entre noble Evrard-Anny-Eugène de Bénazé, chevalier, de la paroisse Saint-Louis de Lorient, et demoiselle Émilie Salain-Baron, du diocèse de Rennes; — entre nobles gens Joseph-Quirin Le Baud du Tuet et Madeleine Hoër de la Valière, des paroisses de Redon et de Carentoir (janvier 1758); — entre noble Jacques Charrugan, chevalier, et demoiselle Louise-Renée Gillart de Keranflec, de la paroisse de Lorient (février 1758); — entre noble Nicolas de Milly, chevalier, et demoiselle Pétronille-Catherine Toutain de la Tufferie, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens Jean Gérard, de la paroisse Notre-Dame du Mans, et Renée Sauvé, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (mars 1758); — Robert-Marie Robert et Marie-Catherine Millet, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et du Port-Louis; — entre noble Charles-Henri du Boys de la Rougère, chevalier, et dame Louise-Antoinette de Léziart, de la paroisse de Plœmeur; — entre noble Yves-Toussaint Maubec de Lorgery et demoiselle Jeanne Maldague, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens Pasquier Le Roy, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Marie-Anne-Hyacinthe Le Monnier, de la paroisse de Theix; — entre noble Pierre-Marie Le Sénéchal, chevalier, seigneur de Kerguizé, et demoiselle Marie-Geneviève Maudet de Penhouet, des paroisses de Crossac, diocèse de Nantes, et de Redon; — entre nobles gens Louis-Jean Guégan de Botréhan et Marguerite-Angélique Andrieux, des paroisses de Quiberon et de Saint-Goustan-d'Auray; — entre noble Jean-Baptiste-Camille-Auguste Le Méthayer, chevalier, seigneur de Kerdaniel, et demoiselle Jeanne-Marie Le Pourceau de Lesnicobin, des paroisses de Locmalo et Saint-Salomon de Vannes; — René-Augustin-Armand-Louis Baëllec et Jeanne-Gabrielle-Marie Biffard de la Ville-Thébert, de la paroisse de Sarzeau; — entre noble Hyacinthe-Éléonor Henry, chevalier, sieur de Bohal, et demoiselle Marie-Cécile-Flavie-Gabrielle Le Valois de Séréac, des paroisses de Pleucadeuc et de Guérande, diocèse de Nantes; — entre noble Félix de Pison, chevalier, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, et demoiselle Marie-Guillemette Gouyquet de Bocosel, dame de Locmaria, de la paroisse Saint-Colomban [de Quimperlé], diocèse de Quimper (avril 1758); — entre noble Richard Oduyer, chevalier, et demoiselle Marie-Thérèse de la Chapelle, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre nobles gens Claude-Marie Bernard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Agathe-Louise-Anne Renouard de la Chauvelière, de la paroisse de Missillac, diocèse de Nantes; — Joseph-Claude Moy de La Croix et Marie-Josèphe Solier, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Étienne de Rennes; — Martin Sorbière et Marie-Anne-Marguerite Gille, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Saturnin de Tours; — Joseph Gérard et Marie-Marque Gripons, des paroisses de Pluvigner et Notre-Dame du Mené de Vannes; — entre noble Bruno de Redmont du Chelas, chevalier, et demoiselle Anne Brossard du Reste, des paroisses de Bubry et de Guémené-Locmalo (juin 1758); — entre noble Jérôme-Louis Charpentier, chevalier, seigneur de Keronic, conseiller au parlement de Bretagne, et demoiselle Marie-Eulalie-Ursule Giquel, dame du Nédo, des paroisses Saint-Étienne de Rennes et Saint-Pierre de Vannes; — entre écuyer Joseph-François de La Ruée, seigneur du Préclos, et demoiselle Flavie-Monique de la Chevière du Pont-Louet, des paroisses de Tréal et de Plessé, diocèse de Nantes; — entre nobles gens Jacques-Mathieu Hunaut et Anne-Honorée Danot, des paroisses de Saint-Germain du Pinel, diocèse de Rennes, et de Malestroit; — entre nobles gens Bernard-Jean-Jacques Ferlin et Agnès-Marguerite Chaillet, de la paroisse de Lorient; — entre noble Louis-François Le Roy de Grammont, chevalier, de la paroisse d'Ingrandes, diocèse d'Angers, et demoiselle Régine-Timothée Davy, de la paroisse de Malestroit; — entre nobles gens François Corbel et Marie-Charlotte Jutart, de la paroisse de Baud (juillet 1758); — Ange-Hyacinthe Pitouais et Angélique-Françoise Le Villan, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Saint-Jean-Brévelay (août 1758); — Vincent Perrin de Keraudren et Pétronille-Marguerite Le Jeune, des paroisses Notre-

Dame-de-Joie de Pontivy et Saint-Pierre de Vannes; — entre écuyer François-Joseph Fouberg et demoiselle Anne Millet, de la paroisse de Port-Louis-Riantec (septembre 1758); — N. Modille et Marie-Anne de Barisy, des paroisses de Silfiac et de Locmalo (octobre 1758); — entre noble François-Louis Dachey, chevalier, seigneur de Serquigny, de la paroisse Saint-Louis de Brest, et dame Marie-Véronique de Lisle-Penfonteniou, de la paroisse de Saint-Patern de Vannes; — entre nobles gens Pierre-Joachim Perret de La Lande et Françoise-Rosalie Symon de la Guiltière, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — Gabriel-Marie-François Le Corvaisier et Françoise-Guyonne Fraboulet, de la paroisse de Lorient; — entre noble Frédéric Denuée, chevalier, et demoiselle Françoise Le Roux, de la paroisse de Lorient (novembre 1758); — entre nobles gens Guillaume-Joseph Courbalay, de la paroisse Saint-Maurice d'Angers, et Gabrielle-Madeleine Bordage, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (décembre 1758); — entre noble René-Charles de La Villeder, chevalier, et demoiselle Renée-Charlotte-Albine de Catellan, des paroisses de Sérent et de Saint-Martin; — entre nobles gens Pierre Lacour et Jeanne-Marguerite Lœillet, des paroisses Saint-Michel de Quimperlé, diocèse de Quimper, et Saint-Louis de Lorient; — Jean-Charles Le Gallen et Nicole Éveno, des paroisses de Baud et de Languidic; — Jean-Baptiste-Joseph-François Dubois, de la paroisse Saint-Sauveur de Rennes, et Sainte-Jeanne-Vincente Jan de Bellefontaine, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — Jean-Guillaume Poirier et Marie-Julienne Lelubois, de de la paroisse de Lorient (janvier 1759); — entre noble François-Marie Le Gouvello, chevalier, seigneur de Keriaval, et demoiselle Jeanne-Marie-Françoise de Kermasson-Bourgerel, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre nobles gens Jacques-Jérôme Le Lidec et Anne-Ursule Mellin, des paroisses de Lesbin-Pont-Scorff et de Guidel; — Jean-Louis Bauchot et Jeanne-Marie-Madeleine du Vieux-Châtel, des paroisses de Riantec-Port-Louis et Saint-Michel (de Quimperlé), diocèse de Quimper; — Marie-François Guyardet et Marie-Josèphe Chunlant, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff; — entre écuyer Adrien-Noël-Jules-César de Recusson, seigneur du Mesnil, et demoiselle Marie-Claude Guyardet, des paroisses de Locmalo-Guémené et de Lesbin-Pont-Scorff (février 1759); — entre nobles gens Louis Saqueville, de la paroisse Saint-Germain-en-Laye, diocèse de Paris, et Jeanne-Bernardine Abeguille, de la paroisse de Lorient; — entre noble Bernard La Gourgue, chevalier, et demoiselie Marie-Anne-Thérèse de Joannis, de la paroisse de Lorient (mars 1759); — entre nobles gens Jean-François Guillemant de Beaulieu et Jeanne-Charlotte Lamy, de la paroisse de Lorient (avril 1759); — Louis Doré et Régine Titeran, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — Marc-Antoine-Joseph du Hamel et Marie-Anne Renaud, de la paroisse de Lorient; — Pierre-Louis de Langle, de la ville de Brest, diocèse de Léon, et Jacquette Conard de Suzor, de la paroisse de Lorient; — entre noble César d'Isnard, chevalier, du diocèse de Grasse, et demoiselle Thérèse-Félicité d'Antrechaux, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre nobles gens Me Jean Guiter du Defaye et Jeanne Le Locuret, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Louis de Lorient (mai 1759); — Joseph Le Houx et Elisabeth Le Houx, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lorient; — Raymond-Bernard Bombet et Anne Courouet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — Julien Bicaille de la Reinbaudaye et Pétronille Bellier, des paroisses de Guémené et de Livré, diocèse de Rennes; — Jean-François Morinay, de la paroisse Saint-Thurien de Quintin, diocèse de Saint-Brieuc, et Jeanne-Marie Bilzic, de la paroisse de Baud (juin 1759); — entre noble Noël-Vincent de Blond, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray, et dame Catherine de la Fosse, de la paroisse Saint-Rieu de Souler (?), province de Picardie; — entre nobles gens Joseph-Olivier Ponsard et Marie-Jacquette Buché-Néron de Querrudo, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — Hyacinthe Moulard et Marguerite Buché-Néron de Querrudo, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — Gilles-Pierre-Clément-Félix Geslin et Jeanne-Françoise Droneau, de la paroisse de Lorient; — Jean-Joseph Tanquerel et Louise Pied, des paroisses de Lorient et de Nivillac, diocèse de Nantes (juillet 1759); — Paul Boudier et Jeanne-Marie-Gabrielle Pinczon, des paroisses de Renac et Saint-Hélier de Rennes; — Thomas-Louis-Pierre Le Charpentier et Renée de Launay, des paroisses d'Ambon et Saint-Denis de Nantes; —

Toussaint Jamtel et Françoise Vingertener, de la paroisse de Lorient ; — Yves Derm et Jeanne-Marie Lécuyer, de la paroisse de Lorient ; — Joseph Le Beau et Marie-Anne-Cécile Hurel, des paroisses de Redon et de Carentoir (août 1759) ; — Alexandre-Georges Chaigneau et Bonne-Jacquette Perault, de la paroisse de Lorient ; — Pierre Kerlero de Kersily et Julie de Fond, de la paroisse de Lorient (septembre 1759) ; — Joseph-René Treyvé et Jeanne-Françoise Cotuhant, de la paroisse de Lorient ; — Claude-Joseph Magnin et Marie Olivier, des paroisses de Pontivy et de Noyal-Pontivy ; — Vincent-Marie Coué de La Touche et Alexise-Dorothée Daguindeaux, de la paroisse de Molac (octobre 1759) ; — Joseph Destoret et Guillemette Le Rouzic, des paroisses de Nivillac, diocèse de Nantes, et de Saint-Gouvry-Rohan ; — Georges Calvet et Anne-Marguerite Le Thieix-Kerrio, des paroisses Saint-Seurin de Bordeaux et Saint-Patern de Vannes (novembre 1759) ; — entre noble François-Gabriel de Musuillac, chevalier, et demoiselle Julie-Pauline-Charlotte Huchet de la Bédoyère, des paroisses Saint-Louis de Brest et Saint-Pierre de Vannes (décembre 1759) ; — entre nobles gens François Rouyer et Pétronille Le Moël de Kerfraval, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac ; — Me Pierre Trémeur Le Dissez de Pennanrun et Angélique Barizy de Keraudrain, de la paroisse de Guémené ; — entre noble François-Jacques-Fortuné du Bahuno, chevalier, seigneur de Kerolain, et demoiselle Anne-Josèphe du Bahuno du Bois-de-la-Roche, des paroisses de Lanvaudan et de Coadu (Coadout), diocèse de Dol ; — entre nobles gens Gabriel-Marie-Ulliac et Marie Martinet, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Louis de Lorient ; — entre noble Pierre-Jean-Baptiste Piccot, chevalier, et demoiselle Marguerite-Angélique de La Chevière, dame de Pontcouet, des paroisses de Carentoir et de Plessé, diocèse de Nantes (janvier 1760) ; — entre nobles gens Jean-Marie Kermasson, de la paroisse de Pluherlin-Rochefort, et Marie-Louise Gigou, de la ville de Châtelaudren, diocèse de Tréguier ; — François Michel et Marie-Jeanne Guillouzo, de la paroisse de Baud ; — Claude Tahier et Hélène-Jeanne Chauvet, des paroisses de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et de Pontivy ; — entre noble Jean-Baptiste-Joseph-François de Francheville, chevalier, seigneur de Trélan, et Claude-Thérèse Le Treuze, de la paroisse de Kervignac (février 1760) ; — entre noble Paul Gibon de Keralbeau, chevalier, et demoiselle Anne-Pauline de La Chapelle, des paroisses Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et Saint-Pierre de Vannes ; — entre nobles gens Jean-Louis Bauchot et Marie-Madeleine Talor, des paroisses de Riantec-Port-Louis et de Batz, diocèse de Nantes (mars 1760) ; — Mathurin de La Porte et Guillemette Provost, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — François-René Carré et Françoise Le Delaizir, des paroisses de La Nouée, diocèse de Saint-Malo, et de Pontivy ; — Jean-Louis Bornebouet, de la paroisse de Lorient, et Marie-Anne-Yvonne Legrand, de la ville et diocèse de Nantes ; — Louis Marcel, de la ville de Josselin, diocèse de Saint-Malo, et Marie-Françoise Guillemin, de la paroisse de Lorient (avril 1760) ; — entre noble Honoré de La Touche, chevalier, seigneur de Porman, et demoiselle Marie Henry, dame du Quingo, des paroisses de Réguiny et de Saint-Samson, diocèse de Saint-Brieuc ; — entre noble Guillaume-Théophile du Jong, chevalier, seigneur de Bois-quenay, et demoiselle Marie-Françoise Mérigon de la Baume, de la paroisse de Lorient (mai 1760) ; — entre noble Pierre-Augustin Garel, chevalier, et demoiselle Anne-Véronique-Thérèse Furic de Lescran, des paroisses de Pluherlin-Rochefort et de Guiscriff, diocèse de Quimper ; — entre noble Jean-Vincent Gouyon, chevalier, seigneur de Çoëpel, et Marie-Félicie Foucher de Carheil, des paroisses de Renac et Saint-Germain de Rennes ; — entre noble Charles-Guillaume Chauvreux, chevalier, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, et demoiselle Anne-Marie Le Sire, du diocèse de Sens ; — entre noble Joseph-Louis de Frébourg, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Pétronille-Vincente Potonnier, de la paroisse de Sarzeau ; — entre noble Jean-Hélène-François de Boutouillic, chevalier, seigneur de la Porte, et demoiselle Armande-Anne-Elisabeth de Coymart, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Sainte-Croix de Mantes-sur-Seine, diocèse de Chartres ; — entre nobles gens Louis-Joseph Le Marchand et Angélique-Joséphine Henry, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-André de Saint-Quentin, diocèse de Noyon (juin 1760) ; — entre noble René-Marie-Olivier de Gourdan, chevalier, seigneur de Kergario, et demoiselle

Thomase-Jeanne de La Pierre du Menéguen, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Salomon de Vannes ; — entre nobles gens Mᵉ Jean-Augustin Launay et Marie-Silvie Dugué, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes ; — Thomas Carion, de la ville et diocèse de Quimper, et Anne Mangeure, de la paroisse de Lorient ; — André Perrigaud et Julienne Miquelard, des paroisses Notre-Dame-du-Mené et Saint-Pierre de Vannes (juillet 1760) ; — Benoit Texier, de la ville du Croizic, diocèse de Nantes, et Rose Coron, de la paroisse de Péaule ; — entre noble Charles-Gabriel Le Bihan de Kerdréoret, de la paroisse de Plougonven, diocèse de Tréguier, et demoiselle Charlotte-Michelle Aléno de Kersalie, de la paroisse de Saint-Tugdual ; — entre nobles gens Louis Le Gal et Marie-Jeanne Mallard, de la paroisse de Lorient ; — François-Auguste Le Chane et Cécile Monneraye, de la paroisse de Lorient ; — François-Charles Le Corre et Élisabeth de Pomayrol, de la paroisse de Guémené-Locmalo ; — entre noble Jacques-François de Lantivy de Kervéno et demoiselle Marie-Vincente Le Lymonnier de la Marche, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble François-Anne de Gouro, chevalier, seigneur de També, et demoiselle Anne-Françoise-Pélagie de la Choue, des paroisses de Mohon, diocèse de Saint-Malo, et de Plaudren (août 1760). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par noble homme Joseph-Pierre Symon, sieur de Pont-Bily, et demoiselle Anne Macé de La Porte, des paroisses de Rufflac et de Brain (juillet 1756) ; — par noble Alexis du Lestel, chevalier, et demoiselle Angélique Pitouays, de la paroisse de Baud (décembre 1756) ; — par noble homme Joseph-Marie-Toussaint Boullé et demoiselle Mathurine-Jeanne Le Portz, de la paroisse de Baud ; — par noble Mᵉ Hilarion Jan de Kervaguez, du diocèse de Nantes, et demoiselle Pétronille-Thomase Le Mauff de Kermoisan, de la paroisse de Questembert (avril 1757) ; — par noble homme Guillaume Gillart et demoiselle Renée Paullou, de la paroisse de Guémené ; — par noble homme Guillaume-Joseph Guichart et demoiselle Marie-Vincente Coriton, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (juillet 1757) ; — par noble homme Paul Guillemant de Beaulieu, de la paroisse Saint-Louis de Lorient, et demoiselle Pélagie-Jacquette Éven, de la paroisse de Toussaint de Rennes (juin 1758) ; — par noble Charles-Nicolas Huchet-La Bennerès, chevalier, et demoiselle Vincente de Francheville de Pélinec, de la paroisse de Surzur (juillet 1758) ; — par noble homme François-Isaac-Pierre Fraboulet et demoiselle Françoise Le Bidan, de la paroisse de Lorient (décembre 1758) ; — par noble homme René-Augustin Corbun, et demoiselle Geneviève-Marie-Françoise Gautier, de la paroisse de Redon (juin 1759) ; — par noble homme Joseph Macé de Chatillon et demoiselle Marie-Anne de Mores, des paroisses de Brain et de Peillac (septembre 1759) ; — par messire Julien-Louis de Robien de Truélan, enseigne des vaisseaux du Roi, de la paroisse Saint-Louis de Brest, et demoiselle Marie de Lesquen, dame de Goizac, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — par Louis-François Gillot de Kerardène et demoiselle Françoise-Victoire Le Moguédec, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (juin 1760). — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage : entre Gobrien Jarno et Marie Pelet, de la paroisse de Guégon (octobre 1755) ; — Jean Roille et Catherine Graillo (juin 1756) ; — Jean Michel et Jeanne Chenais, de la paroisse de Glénac-Cournon (juillet 1756) ; — Michel Livino et Jeanne Brelivet, de la paroisse de Pontivy (décembre 1756) ; — Jacques Thomas et Madeleine Glet, de la paroisse de Sixt (janvier 1757) ; — Yves Le Thiec et Guillemette Payen, de la paroisse de Theix (mai 1757) ; — Olivier Pédron et Guillemette Jéhanno, de la paroisse de Questembert (juin 1757) ; — Vincent Le Gallo et Guillemette Le Bot, de la paroisse de Malguénac (octobre 1757) ; — Julien Cudon et Anne Burban, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (janvier 1758) ; — Jean Le Barbier et Agnès Burban, de la paroisse de Larré ; — Julien Gicquel et Françoise Rollo, de la paroisse de Saint-Martin ; — Jean Le Pichon et Laurence Le Bot, des paroisses de Bourg-Paul-Muzillac et d'Arzal (mai 1758) ; — Guillaume Tual et Anne Buléon, de la paroisse de Locminé-Moustoirac (juillet 1758) ; — Mathurin Billard et Marguerite Nouel, des paroisses de Brain et de Renac ; — Vincent Allanio et Julienne Guyot, de la paroisse d'Ambon ; — Jean Jouan et Françoise Runigo, de la paroisse de Plouhinec (février 1759) ; — Joseph Perron et Anne Quily, de la paroisse de

Brain (mai 1759); — Michel Thomas et Micheline Lorec, de la paroisse de Locmaria en Belle-Ile (novembre 1759).

G. 326. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1760-1765. Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Charles Racouet, greffier. — Collation, par le Pape, du prieuré de Loglenec en Rhuis, ordre de Saint-Benoît, à Aimé-François Hamon de Bois-Martin, clerc du diocèse de Saint-Brieuc (septembre 1760); — des églises paroissiales : de Quiberon, à René Mahé, prêtre du diocèse; — de Grandchamp, à Yves Morgan, prêtre du diocèse; — de Pluneret, à Marc Le Rieux, recteur de Plœmeur (octobre 1760); — de Plumelec, à Louis-Julien Renaud, prêtre du diocèse (février 1761); — de Saint-Martin, à Emmanuel-Jean Pucel, prêtre du diocèse (mars 1761); — de Saint-Congard, à Pierre Madouas, prêtre du diocèse (avril 1761); — de Saint-Goustan de Rhuis, à Julien-Marie Le Pan, prêtre du diocèse, contestée par l'autorité diocésaine (mai 1761); — de Plumergat, à Julien Le Roux, prêtre du diocèse; — d'Arradon, à Sylvestre Quémar, prêtre du diocèse (juillet 1761); — de Renac, à Pierre-Noël Pavin, prêtre du diocèse; — de Tréal, à Yves Priellec, prêtre du diocèse (janvier 1762); — de Ploërdut, à Guillaume Le Joubioux, prêtre du diocèse (avril 1762); — de Guénin, à Mathurin Merlet, prêtre du diocèse; — de Plouharnel, à Silvestre Quémar, recteur d'Arradon (mai 1762); — de Baden, à Guillaume Jéhanno, prêtre du diocèse; — de Theix, à Georges Le Barz, prêtre du diocèse; — de Redené, à Joseph Lavenant, prêtre du diocèse (août 1762); — de Crédin, à Joseph Rio, prêtre du diocèse (mai 1763); — de Sixt, à René Reminiac, prêtre du diocèse (août 1763); — de l'Ile-d'Arz, à Vincent Le Gac, prêtre du diocèse; — de Cruguel-Billio, à Jean Le Bot, prêtre du diocèse (octobre 1763); — de Caudan, à Marc Le Sanvic, prêtre du diocèse; — de Guéhenno, à François-Guillaume Menay, prêtre du diocèse (novembre 1763); — de la chapellenie de Saint-Gaudens, desservie en l'église cathédrale de Vannes, à Jean-Marie Chauvaux, prêtre du diocèse (mars 1764); — de l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, à Pierre Méha, prêtre du diocèse (avril 1764); — du prieuré de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Quimperlé, à Jean Desbordes, prêtre, religieux profès du dit ordre (avril 1764); — de l'église paroissiale de Cléguérec, à Philippe Guyot, prêtre du diocèse (décembre 1764); — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux, des chapellenies : de Bodéan, en l'église paroissiale de Saint-Jacut, à Pierre Dugué, acolyte du diocèse; — de l'Assomption, en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à René-Patern Landay, acolyte (septembre 1760); — des Le Breton, en l'église paroissiale de Pluvigner, à Joseph Guhur, clerc du diocèse; — de l'église paroissiale de Mendon, à Jacques-Henri Poulié, recteur de la paroisse de Redôn (octobre 1760); — des chapellenies : du Guric en l'Ile-aux-Moines, paroisse d'Arradon, à Julien Éveno, prêtre du diocèse, présenté par dame Marie-Eulalie de Trémer, veuve de noble homme Grégoire-Jean Lauzer, sieur de Larmor, propriétaire de la maison du Guric; — de Silz et de Saint-Maur en la chapelle du château de Silz, paroisse d'Arzal, à François Séné, prêtre du diocèse, présenté par messire Jean de La Haye, chevalier, seigneur de Silz et autres lieux; — de l'église paroissiale de Plouray, à Nicolas Ruban, recteur de Silfiac; — de la chapellenie de Cardelan en la chapelle domestique de ce nom, paroisse de Baden, à Mathurin Percevault, prêtre du diocèse de Rennes, présenté par dame Marie-Thérèse-Louise de Bruc, veuve de messire Jean-Paul de Keralbau, chevalier, seigneur de Cardelan (novembre 1760); — de l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, à Julien-Alexandre Loaisel, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Pendelen, en l'église paroissiale d'Elven, à Mathurin Le Moyne, prêtre du diocèse (décembre 1760); — de l'église paroissiale et doyenné de Carentoir, à noble Me Jean-Joseph Charlot de Chauvry, prêtre du diocèse de La Rochelle; — des chapellenies de Cardelan et de Saint-Jacques, desservies en l'église cathédrale Saint-Pierre, à Jean-Marie Barré, prêtre du diocèse; — des églises paroissiales : de Cléguer, à Vincent Le Clerc, recteur de Guénin; — de Silfiac, à Guillaume Le Floch, prêtre du diocèse; — de Plœmeur, à Hyacinthe-Marie Livoys, recteur de Cléguer (janvier 1761); — de Guénin, à Henri Pichodo, prêtre du diocèse (février 1761); — des chapellenies : de Saint-Vincent-Martyr, en l'église ca-

thédrale de Vannes, à Jean Huet, clerc du diocèse ; — de la Nouez en l'église paroissiale de Plœren, à François Champion, archiprêtre de la cathédrale de Vannes ; — de Thomas Le Mouel, en l'église paroissiale d'Arradon, à Julien-François Huby, clerc du diocèse (avril 1761) ; — des églises paroissiales : de Lorient, à Alexandre-Hyacinthe du Laurent de La Barre, prêtre du diocèse de Quimper, docteur et professeur en théologie, vicaire général du dit diocèse, nommé par brevet du Roi, donné à Versailles le 29 mars 1761 (mai 1761) ; — de Saint-Caradec-Hennebont, à Charles Allio, prêtre du diocèse de Quimper ; — des chapellenies : des Pirault en l'église paroissiale de Marzan, à Louis Pirault, prêtre du diocèse (août 1761) ; — de Saint-Jean en l'église paroissiale de Plougoumelen, à René Lhôtelier, acolyte ; — de la Sainte-Trinité, de Saint-Sébastien et de Saint-Thuriau, en la même église, à Mathurin-Philibert Amet, acolyte ; — de Saint-Jean-l'Évangéliste, dépendant de la terre et seigneurie de Penvern, paroisse de Plaudren, à René Jéhanno, acolyte, présenté par messire Hyacinthe de La Touche, chevalier, seigneur de Beaulieu (septembre 1761) ; — de Saint-Sébastien, en l'église paroissiale de Brech, à Benjamin Blouet, prêtre du diocèse ; — de Saint-Marc, en la chapelle de Notre-Dame du cimetière, paroisse Saint-Gildas d'Auray, à René-Marie Bellion, prêtre du diocèse de Rennes (novembre 1761) ; — de l'église paroissiale Saint-Louis de Lorient, à noble Me Thomas-Esprit Lolivier de Tronjoly, prêtre du diocèse de Quimper, suivant brevet du Roi, donné à Versailles le 15 novembre 1761 (février 1762) ; — des chapellenies : de Lotehais, en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à René-Claude Le Gal, prêtre du diocèse (mars 1762) ; — de Bodéan, en l'église paroissiale de Grandchamp, à Hyacinthe Rodo, clerc du diocèse ; — de Notre-Dame de Brouel, en la chapelle de ce nom, paroisse d'Ambon, à Bertrand Le Derf, prêtre du diocèse ; — de Sainte-Catherine, en l'église paroissiale d'Arradon, à Pierre Le Quellec, clerc du diocèse, présenté par très haute et très puissante dame Marie-Anne de Lannion, veuve de très haut et très puissant seigneur Joseph-Gaspard-Anne Dagoult, chevalier, marquis d'Ollières, des vicomtes de Marseille, demeurant à Paris en son hôtel, rue Porte-Foin, paroisse Saint-Nicolas des Champs (avril 1762) ; — de l'église paroissiale de Locoal, à Quirin Audic, prêtre du diocèse (mai 1762) ; — des chapellenies : des Cars, en la chapelle de ce nom, paroisse de Caden, à Pierre-Louis Cadiot, acolyte (juin 1762) ; — de Saint-Nicolas, en la chapelle de ce nom, près Rochefort, paroisse de Pluherlin, à Yves-Joseph Malary, acolyte ; — de Saint-Patern, en l'église paroissiale de ce nom, à Pierre Lamour, acolyte ; — de Jean Tatibouet, en l'église paroissiale de Baden, à Jacques Lainé, clerc du diocèse ; — de l'église collégiale et doyenné de Rochefort, à Jean-René Le Clainche, chanoine de la dite église, présenté par noble Jean-Louis du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet, acquéreur du comté de Rochefort ; — des chapellenies : de Jacquette Farault, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Alexis-André Cohéléach, prêtre du diocèse (octobre 1762) ; — de Notre-Dame des Rochers, près le château de Kerguéhénec, paroisse de Bignan, à Jean Le Galliard, prêtre du diocèse, présenté par messire Auguste de Rohan-Chabot, comte de Maillé ; — de Pierre Danet, en l'église paroissiale de Guégon, à Gobrian Le Cerff, prêtre du diocèse ; — des Lanoué *alias* Lanouez, en l'église paroissiale de Plœren, à Louis Audo, clerc du diocèse (mars 1763) ; — des églises paroissiales : de Grandchamp, à Louis Raoul, recteur de Malguénac ; — de Saint-Jean-Brévelay, à Jacques-Joseph Le Guénédic, recteur de Nostang (avril 1763) ; — de la chapellenie des Cinq-Plaies, desservie en l'église paroissiale d'Ambon, à Joseph-Louis Coudé, clerc du diocèse ; — de l'église paroissiale de Baud, à Jean Le Goff, recteur d'Ambon ; — du prieuré de Saint-Bily, en la chapelle de ce nom, paroisse de Plaudren, à Jacques du Foussé, prêtre du diocèse, présenté par messire Armand-Louis de Sérent, seigneur de Guervasi et autres lieux ; — de l'église paroissiale de Malguénac, à François-Marie Morgan, recteur de Langoëlan ; — des chapellenies : des La Noué, en l'église paroissiale de Plœren, à Julien Gicquel, prêtre du diocèse ; — de Cléhinet, en la chapelle de ce nom, paroisse de Guégon, à Claude-Joseph-Pierre Le Normand, prêtre du diocèse de Saint-Malo (juin 1763) ; — de l'église paroissiale d'Ambon, à Yves Montfort, recteur de l'Ile-d'Arz ; — des chapellenies : des Cahoursins, en l'église paroissiale de Billiers, à Vincent Le Pironnec, prêtre du

diocèse ; — de Branfeu, en l'église paroissiale de Sixt, à Marc-Mathurin Cheval, clerc du diocèse ; — de l'hôpital général d'Auray, à Joseph Farcy, prêtre du diocèse ; — de l'église paroissiale de Langoëlan, à Pierre Gabriel, prêtre du diocèse ; — des chapellenies : de Guého, en la chapelle de la Madeleine, paroisse de Malestroit, à René Brunel, acolyte (juillet 1763) ; — des Pirault, en l'église paroissiale de Marzan, à Jean Philippe, clerc du diocèse ; — de Cliscouet, en l'église cathédrale de Vannes, à Pierre Lamour, diacre du diocèse ; — de l'église paroissiale de Lescouet, à Guillaume Kerny, prêtre du diocèse (août 1763) ; — des chapellenies : de Saint-Louis, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, à Jacques-Marie Lorent, clerc du diocèse ; — de la Moissonnais, paroisse de Langon, à Guy Barre, prêtre du diocèse de Saint-Malo (octobre 1763) ; — des églises paroissiales : de Plougoumelen, à François Georges, prêtre du diocèse (novembre 1763) ; — de Meucon, à Jean Marion, prêtre du diocèse (décembre 1763) ; — de Quily, à Julien Le Breton, prêtre du diocèse ; — des chapellenies : de Saint-Avit, en l'église paroissiale de Plouhinec, à Olivier Duparc, prêtre du diocèse, présenté par messire Louis-Vincent de Langle, chevalier, seigneur de Kerfrezec, capitaine des vaisseaux du Roi ; — de Saint-Guillaume, en l'église paroissiale de Caden, à Etienne-Guillaume Santerre, clerc du diocèse (février 1764) ; — de l'hôpital général d'Auray, à Benjamin Blouet, prêtre du diocèse (mars 1764) ; — de l'église paroissiale de Nostang, à Louis Corvest, prêtre du diocèse ; — de la chapellenie de Jean Denoual, en l'église paroissiale de Guéhenno, à Jean Bajot, acolyte du diocèse de Saint-Malo (juin 1764); — de l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, à François Le Pavec, prêtre du diocèse, présenté par le Chapitre cathédral de Vannes ; — des chapellenies de Saint-Symphorien, en la chapelle de ce nom, paroisse de Locmalo, à Joseph Le Gruyer de Kervauduc, doyen du chapitre de l'église collégiale de Guémené ; — des Maillard, en l'église paroissiale de Questembert, à François Goujon, prêtre du diocèse (juillet 1764) ; — de la Très-Sainte-Trinité, en l'église cathédrale de Vannes, à Jean Le Sant, acolyte ; — de l'église paroissiale de Saint-Gouvry-Rohan, à Julien Michel, prêtre du diocèse ; — des chapellenies : de Notre-Dame de la Conception, en l'église paroissiale de Séné, à Julien Kermadec, prêtre du diocèse (août 1764) ; — de Saint-Julien, en l'église paroissiale de Berric, à Thébaud-René Duvau, prêtre du diocèse ; — de la Grolière, en l'église paroissiale de Malansac, à Sylvestre Danet, acolyte ; — de Saint-Patern, en l'église paroissiale de ce nom, à René Gabriel, acolyte (septembre 1764) ; — de l'église paroissiale de Brandérion et chapellenie de Sainte-Anne y annexée, à François-Guillaume Menay, recteur de Guéhenno ; — des chapellenies : de l'hôpital d'Hennebont, à Jean-Jacques Le Moing, prêtre du diocèse (octobre 1764) ; — de Perennés, en l'église paroissiale de Plougoumelen, à Thomas Tatibouet, prêtre du diocèse ; — des églises paroissiales : d'Arzal, à Jean Le Bot, recteur de Cruguel-Billio (novembre 1764) ; — de Persquen, à Marc Raoult, chanoine de l'église collégiale de Guémené (décembre 1764) ; — de Cruguel-Billio, à François Eon, prêtre du diocèse ; — d'Ambon, à René Jégat, prêtre du diocèse ; — des chapellenies : des Pivault, en l'église paroissiale de Marzan, à Jean Guyot, prêtre du diocèse de Nantes ; — de Saint-Jacques en l'église cathédrale de Vannes, à Mathurin Percevault, prêtre du diocèse de Rennes (janvier 1765) ; — de l'église paroissiale de Guéhenno, à Vincent Denoual, prêtre du diocèse (février 1765) ; — Nomination, par l'évêque de Vannes, de noble Me René-Athanase de Grimaudet de Coëtcanton, prêtre du diocèse de Paris, aux fonctions de vicaire général du diocèse (avril 1761) ; — provision d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, au profit de Joseph-Quirien de La Pommeraye, prêtre du diocèse de Nantes (août 1762) ; — de François-Hector de Pressac de Lioncel, prêtre du diocèse de Saintes (août 1763) ; — de Charles Botherel de la Bretonnière, prêtre du diocèse de Saint-Malo (décembre 1763) ; — de Joachim-Lucas Tranchant-Dutret, prêtre du diocèse de Nantes (décembre 1764) ; — de Gilles-Thomas de Launay, prêtre du diocèse de Rouen (février 1765). — Provision d'un canonicat en l'église collégiale de Guémené, au profit de Jean Le Bouguennec, prêtre du diocèse (mai 1761)) ; — au profit de Joseph-René Le Tallec, prêtre du diocèse de Quimper, présenté par Jules-Hercule de Rohan, prince de Rohan et de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, maréchal de camp des armées du Roi (août 1762). — Fondation, par

messire Jean-Toussaint de Pluvié, chevalier, seigneur de Ménéhouarne, d'une messe hebdomadaire à perpétuité, en la chapelle de Ménéhouarne, paroisse de Plouay (septembre 1762). — Testament de Catherine Périer, négociante au Palais, à Belle-Ile, portant fondations diverses en la chapelle de Saint-Sébastien (juillet 1763). — Arrêt du parlement de Bretagne, autorisant M[ire] Jean-Marie Le Pan, pourvu en cour de Rome, à prendre possession, au civil, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis (juillet 1761). — Bref du pape Clément XIII, renouvelant les dispositions de l'indult accordé, par Benoît XIV, à l'abbé de Saint-Sauveur de Redon (août 1762); — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 livres de rente : à leur profit, par Claude Plessy, étudiant à Vannes, de la paroisse de Noyal-Muzillac, et par Yves Bégo, de la paroisse de Péaule; — au profit de Michel Le Bourhis, séminariste à Vannes, de la paroisse de Lescouet; — de Pierre Guillermo, de la paroisse de Moréac; — de Joseph-Cécile Delphin, par M[e] Pierre-Marie Delphin de la Gandonnière, notaire de plusieurs juridictions, et demoiselle Jeanne-Thérèse Dujon, ses père et mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — de Joseph Février, étudiant au collège de Vannes; — de Jacques Le Botmel, étudiant au collège de Vannes; — d'Olivier Lubert, de la paroisse de Péaule; — de Pierre Boëffard, de la même paroisse; — de Jean Bonno, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Quily; — de Jean Maury, séminariste à Vannes, de la paroisse de Bains, — de Joseph Nicol, de la paroisse de Languidic (septembre 1760); — de Louis-François Le Béhérec, étudiant en théologie à Quimper, de la trève du Croisty, paroisse de Saint-Tugdual (janvier 1761); — de Melaine Gouro, étudiant au séminaire du Saint-Esprit, à Paris, par messire Clément-François Gouro, chevalier, seigneur de Pommery, et dame Renée Gillette du Mur, ses père et mère, de la paroisse de Talensac, évêché de Saint-Malo (février 1761); — de Laurent-Jean Hallier, de la paroisse de Saint-Vincent (mars 1761); — de Mathurin-Vincent-Marie Buisson, par M[e] Jean-Joseph Buisson, notaire royal et procureur au siège présidial, et demoiselle Marie-Anne-Madeleine Sauvé, ses père et mère, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (avril 1761); — de François Vroas, étudiant au collège des Jésuites de Vannes, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — de Jean-Joseph Germain, de la paroisse de Rieux; — de François Le Lay, fils de M[e] François-Hyacinthe Le Lay, sieur du Mené, notaire royal et procureur fiscal des juridictions de Cunfiou et de la Claye, son père, de la paroisse d'Inguiniel (août 1761); — d'Alexis Le Discot, de la paroisse de Guidel; — de Mathurin Le Galliot, étudiant au collège des Jésuites de Vannes, de la trève de Mériadec, paroisse de Plumergat; — de Pierre Keraudran, de la paroisse de Languidic; — de Joseph Éon, de la paroisse de Berric; — à son profit, par François Le Barbier, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — au profit de Louis Le Cudon, de la paroisse de Cléguer; — de Michel Paissel, de la paroisse de Belz; — de Pierre Bassin, de la paroisse de Langon; — de François Rollo, par Pierre-Hyacinthe Rollo, sieur de la Ville-Corvé, sénéchal de plusieurs juridictions, son père, de la trève de Saint-Nicolas-du-Tertre, paroisse de Rufflac; — de Pierre Mahieux, étudiant au collège des Jésuites de Vannes, de la paroisse de Malestroit; — de Jérôme Le Breton, de la paroisse Saint-Vincent; — de Jean Guémené, de la paroisse de Brain; — de Valentin-Auguste Le Briz, de la paroisse de Plouay (septembre 1761); — de Guillaume Paul, de la paroisse de Marzan; — de Vincent de La Noë, étudiant au collège de Vannes, de la ville et paroisse de Malestroit; — de François Le Petit, de la paroisse de Saint-Servant; — de Vincent Le Floch, de la paroisse de Priziac; — de Jean Le Lan, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Landévant; — à son profit, par Louis Richard, séminariste à Vannes, de la ville et paroisse de Locminé (mars 1762); — au profit de Julien-François Le Pautremat, séminariste à Vannes, de la paroisse Saint-Patern de la dite ville; — de Guillaume Morin, de la paroisse de Saint-Avé; — de Joseph Le Govic, de la trève de Brandivy, paroisse de Grandchamp; — de Julien Le Derf, de la paroisse de Saint-Nolff; — à son profit, par Pierre Perrotin, de la paroisse de Cruguel; — au profit de Julien Quermadec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — de Jean-Baptiste-Théophile Floris, sur le revenu de biens situés en la ville de Brest; — de Pierre-Mathurin Hidoux, de la trève de Saint-Jean des Marais, paroisse de Rieux; — de Joseph-Gabriel-Louis Le

Fer, fils de feu noble Mᵉ Joseph-Gabriel Le Fer, sieur du Boterf, avocat au Parlement, sénéchal et seul juge de la juridiction de Baud, et de dame Jeanne-Renée Farault, de la ville et paroisse de Baud; — de Jean Briantin, de la paroisse du Moustoir-Radenac (Moustoirac); — à son profit, par Jean-François Kerfontaine, de la paroisse de Sarzeau; — au profit de Guillaume Quimont, de la paroisse de Languidic; — de Julien Le Gloahec, de la paroisse de Carnac; — de Jean Le Heut, de la paroisse de Quistinic; — de Pierre Denis, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — de Maximilien-Guillaume-Ange Le Croisier, par noble homme François Le Croisier, négociant, ancien consul à Vannes, et demoiselle Élisabeth Nouel de Kerbouédec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — de Jean-Marie-François Grine, de la paroisse du Mené de Vannes (septembre 1762); — de Pierre Noail, aspirant séminariste à Paris, de la paroisse d'Elven (novembre 1762); — de Jacques Le Pautremat, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — de Morice Le Borgne, de la paroisse de Lignol; — de Vincent Pédron, de la paroisse de Languidic (mars 1763); — de Jacques Duparc, par Louis Duparc, maître tanneur, son père, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — de Mathurin Jeffredo, par Jean Jeffredo, marchand tanneur, son père, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé (août 1763); — de Jean Guyot, par Jacques Guyot, son père, meunier des moulins de la seigneurie de Marzan; — de Guillaume Videlo, de la trève de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec; — de François Le Palud, du bourg trévial de Mériadec, paroisse de Plumergat; — de Jérôme Gauthier, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — de François Courtet, de la paroisse de Caudan; — d'Yves Rio, de la paroisse de Plouhinec; — d'Olivier Bernard, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — de Sébastien Allanic, séminariste à Vannes, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — de François Colet, de la paroisse de Brech; — à son profit, par Laurent Le Gloahec, de la paroisse de Carnac; — au profit de François Houeix, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Saint-Laurent; — de Pierre Maucoueffé, de la trève de Saint-Jean-des-Marais, paroisse de Rieux; — de François Eureudoux, de la paroisse de Plumelin; — de Bertrand Davalant, séminariste à Vannes, de la paroisse de Saint-Samson; — de Pierre Rivière, de la paroisse de Saint-Vincent; — de Guillaume Le Mestre, de la paroisse de Langoëlan; — de Vincent Monfort, de la paroisse d'Erdeven; — de Julien Hémery, séminariste à Vannes, de la paroisse d'Allaire; — de Vincent-Ambroise-Marie Gautier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — de Mathurin Jouchet, de la paroisse de Plumelec; — de Mathurin Le Mercier, de la paroisse de Cruguel; — d'Alban Roussin, séminariste à Vannes, de la paroisse d'Elven (septembre 1763); — de Hyacinthe Le Dosse, de la paroisse de Guidel (octobre 1763); — de François-Marie Le Merle de Penguilly, par noble Mᵉ Mathieu-Michel Le Merle de Penguilly, lieutenant-maire de la ville et communauté de Quimper, et dame Marie-Louise Pitouais, ses père et mère (février 1764); — de Jacques Danvigo, de la paroisse de Saint-Tudy en l'île de Groix; — d'Antoine Le Bot, de la paroisse d'Arzal; — de Joseph Le Dro, de la paroisse de Pluvigner (mars 1764); — de Jean Le Queré, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — de Guillaume Le Rouzic, de la paroisse de Languidic (avril 1764); — de Jacques Le Fur, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — de Pierre Ruaut, séminariste à Caen, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (juin 1764); — de Jean-Olivier Anno, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Naizin; — de Denis-Yves Kerauffray, séminariste à Vannes, fils de feu Mᵉ Denis-Yves Kerauffray, vivant procureur au présidial de Vannes, et de dame Catherine Pichon; — de Mathurin Robin, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — de Louis Kerhouant, de la paroisse de Languidic; — de François Le Queré, de la même paroisse; — d'Yves Conan, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — de Jacques Leviné, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — de Jean Renard, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — de Joseph Fravalo, de la paroisse de Nostang; — de Pierre Tanguy, de la paroisse de Pluméliau (septembre 1764). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre noble homme Jacques Rousseau et demoiselle Jeanne-Yvonne Le Mauff de Kerdudal, des paroisses de Questembert et de Péaule; — entre noble Paul-René de Cosnoal, chevalier, et demoiselle Françoise-Jeanne Dury; — entre noble Antoine-Marie de

Fournas, chevalier, et demoiselle N. de Kerpaën de Kersalo, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Quéven; — entre noble Pierre-François-Vincent du Plessis-Grénédan, chevalier, et demoiselle Rose-Aimée Jan de Bellefontaine, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (octobre 1760); — entre nobles gens Me Joseph-Marie Fraboulet, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, et Marie-Jeanne-Marguerite Le Borgne de Ville-Roche, de la paroisse du Minihy, diocèse de Léon; — Pierre-François Chevalier Courchamp et Marie-Michelle Estoupan de Laval, de la paroisse de Lorient (novembre 1760); — Me Jean-Jacques Guépin, de la ville et paroisse de Pontivy, et Marie-Rose Laubé, de la paroisse de Plessala, diocèse de Saint-Brieuc; — Yves Perrin et Madeleine Brelivet, de la paroisse de Pontivy (décembre 1760); — entre noble Marie-Joseph de Baudéan, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne de Forestié, des paroisses de Lorient et de Saint-Caradec-Hennebont; — entre noble Pierre-Louis-François Fraizier, chevalier, de la paroisse Saint-Louis de Brest, et demoiselle Marie-Félicité des Rives, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre nobles gens François Gemin et Anne-Françoise Perronic, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (janvier 1761); — Joseph-Vincent-Pierre-Marie Viel et Angélique-Marie Buisson, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble René Arnous-Desormeaux, chevalier, et dame Marie-Brigitte Mérigon de la Beaume, de la paroisse de Lorient (février 1761); — entre noble Jean-François-René de Blond de Saint-Hilaire, chevalier, et demoiselle Jacquette Esnouls des Chastelets, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens Jean David Dardillouze et demoiselle Marie-Jacquette Le Sauvage, de la paroisse de Lorient (mars 1761); — Jean-Nicolas Gallot et Marguerite Maurice, de la paroisse de Lorient (avril 1761); — entre noble Paul-Romain-Guy du Perenno de Penvern, chevalier, et demoiselle Marie-Bonne-Renée de La Chapelle, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Julien de La Villéon, chevalier, seigneur de la Villaudren, de la paroisse de Cadelac, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Jeanne Le Delaizir, de la paroisse de Pontivy; — entre nobles gens François-Joseph Lallemand et Marie-Françoise Guégan, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — Jean Buisson-Simonnet et Marie-Françoise Le Liepvre, des paroisses Notre-Dame de Redon et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Étienne-Charles-Joseph de La Soullaye, chevalier, seigneur du Val, et demoiselle Louise-Cécile Guitton, des paroisses de Saint-Just et de Sixt; — entre noble Maurice-François Couessin, chevalier, seigneur du Bois-Riou etc., de la paroisse de Quévert, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Agnès-Vincente-Josèphe de Trévelec, de la paroisse de Belz (mai 1761); — entre nobles gens Julien Le Goff de Fontaine-Gal et Marie-Josèphe Josseaume, de la paroisse de Guémené; — Gildas-François-Joachim Geffroy de Quesquero et Marie-Jeanne Le Louet, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Sauveur de Locminé (juin 1761); — Alain Dordelin et Marguerite Bily, des paroisses de Lorient et de Saint-Patern-lès-Vannes; — François-Alain Dordelin et Marie-Florence-Pauline-Philiberte de Neufville, de la paroisse de Lorient; — Pierre-François Roze et Angélique-Bernardine Droneau, de la paroisse de Lorient (juillet 1761); — François Courtet et Marie-Roze Le Nozahic, des paroisses de Plouay et de Languidic; — entre noble Guillaume-Joseph Le Burgac, chevalier, et dame Pétronille-Françoise Le Mézec, veuve de Lezurec, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (août 1761); — entre nobles gens Julien-François Loisemont, du diocèse de Saint-Malo, et Pétronille-Michelle Le Tellier, de la paroisse de Lorient; — Hyacinthe-Élisabeth Deschiens et Madeleine-Thomase-Henriette Laplace, de la paroisse de Lorient; — entre noble Bonaventure-Auguste-René-Augustin Le Capitaine, chevalier, de la paroisse de Quimperlé, diocèse de Quimper, et demoiselle Rose-Josèphe Le Merzic, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre nobles gens Philippe-Jean Hémon et Jeanne-Laurence Le Briz, des paroisses de Lorient et de Plouay; — Claude-Jean Dubois et Françoise-Michelle Messant (septembre 1761); — Jean-Baptiste-Marie Trémoreuc de la Ville-Robert, et Françoise Le Clerc, des paroisses de Redon et de Sarzeau (octobre 1761); — Me Louis-Mathurin Laigneau et Jeanne-Marie de La Fargue, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Riantec-Port-Louis; — Pierre Perigaud et Françoise Haicaux, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — Jean-Louis Le Bruc et Françoise Gour-

vennec, de la paroisse de Quéven ; — Mathurin-Julien-Michel Le Ray et Marie-Jeanne Bellyno, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes (novembre 1761) ; — entre noble Henri-François de Saint-Denis de Vieux-Pont et demoiselle Marie-Scholastique de Marquez, des paroisses Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble François-Jean-Thomas Ernault de Landeneuf et demoiselle Louise-Charlotte de Saint-Médard, de la paroisse de Lorient ; — entre nobles gens Antoine-Silvestre Lortat et Madeleine Savigny, de la même paroisse (décembre 1761) ; — Joseph Daniel et Marie-Louise Le Mir, de la même paroisse ; — Mathurin-René Niget et Anne-Marie Briend, des paroisses de Renac et de Sixt ; — Pierre-Benoît Le Lubois et Mathurine-Adrienne Doria, de la paroisse de Lorient ; — Claude Herman et Marie-Françoise Lhoste de Théonne, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — Henri-Joseph Le Pelley et Françoise-Marie Le Texier, des paroisses de Redon et de Guérande, diocèse de Nantes (janvier 1762) ; — Yves Le Brun et Marie-Alexandrine de Kermelec, des paroisses de Baud et de Lanvaudan ; — entre noble Jean-François Couessin, chevalier, et demoiselle Marie-Anne Castillon, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — entre nobles gens Jean-François Le Louet et Marie-Vincente Le Thiec, des paroisses [Saint-Sauveur] de Locminé et Saint-Pierre de Vannes ; — Me René-Joseph Audouyn de Restinoys, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, et Marie Huo de Kermérien, de la paroisse de Saint-Sauveur, [ville et] diocèse de Quimper ; — Charles-Joseph Gravé de la Rive, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Marie-Madeleine de Renouard de la Rigaudière, de la paroisse de Missillac ; — Jacques-Noël-Louis Pilot de Beauretour et Marie-Josèphe Titran-Dubois, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Salomon de Vannes ; — Jacques Brisseau et Jeanne-Marie Le Métayer, de la paroisse d'Arzon ; — entre noble Pierre-Charles-Jean Morel du Roscouet, chevalier, de la paroisse de Locmalo, et demoiselle Marguerite Thomas de Coëtdihuel, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (février 1762) ; — entre noble René-François de Montigny, chevalier, et demoiselle Émilie-Éléonore du Fitz-Gérabel de Géraldin, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper ; — entre nobles gens Louis de Saint-Pierre et Marie-Françoise Maurice, de la paroisse de Lorient (mars 1762) ; — Tanguy-Julien-Yvonnet Duran et Marie-Nicole Pepin de la Giraudière, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Patern de Vannes ; — Jacques-François de Kerléro de Rosbo et Marie-Pauline Audouyn de Villéon, des paroisses de Lesbin-Pontscorff et de Saint-Gilles-Hennebont (avril 1762) ; — entre écuyer Guillaume-Marie Harscoët de Keravel et demoiselle Vincente Fraper, des paroisses d'Elven et de Saint-Patern-lez-Vannes ; — entre nobles gens Pierre Mielle, de la paroisse de Chanceau, diocèse d'Autun, et Julie-Rose Boully, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble René-François Govello, chevalier, seigneur de Rosméno, et demoiselle Marie-Anne-Vincente Jolly, des paroisses de Sarzeau et de Riantec-Port-Louis (mai 1762) ; — entre noble Henri-Claude Le Corgne de Launay, chevalier, et dame Anne-Françoise du Gros-Esquer, des paroisses de Pontivy et de Guingamp, diocèse de Tréguier ; — entre nobles gens André-César Girbon et Eugénie Jannin, des paroisses Saint-Michel, [ville et] diocèse de Saint-Brieuc, et Saint-Patern de Vannes (juin 1762) ; — entre noble François-Jean-Baptiste de Selve, chevalier, et demoiselle Françoise-Thérèse Choisy, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Vincent de La Landelle, chevalier, seigneur de Roscanvec, et dame Marguerite-Pauline Dandigné de la Chasse, de la paroisse de Lantillac ; — entre noble François-Marie-Joseph du Fou, chevalier, seigneur de Bézidel, de la paroisse de Cléguérec, et demoiselle Thérèse-Marie Tolenarc, de la paroisse Sainte-Croix de Nantes ; — entre noble Jean-Louis de La Hellays, chevalier, seigneur du dit lieu, et demoiselle Françoise-Adélaïde du Parch, des paroisses de Redon et de Crach ; — entre nobles gens Joseph-Martial Le Briz et Jeanne-Marguerite Le Tohic de Kerfresour, des paroisses de Plouay et de Guémené (juillet 1762) ; — entre noble Jean-François de Quifistre, chevalier, seigneur de Bavalan, et demoiselle Marie-Anne-Félicité de Vaucouleurs, des paroisses de Berric et de Dingé, diocèse de Saint-Malo (août 1762) ; — entre nobles gens Jean-François Delourme et Jeanne Bonnard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — René de Saint-Géran et Thérèse Blanchet, de la paroisse

de Lorient; — Pierre-Patern Guilloux et Marie-Vincente Billet, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes (septembre 1762); — Hippolyte Coroller, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff, et Marie-Louise Louédon de Kerourien, de la paroisse Saint-Julien de Quimper; — entre noble Louis-Etienne Chopy des Granges, chevalier, et demoiselle Marie-Françoise Chotard, de la paroisse de Lorient (novembre 1762); — entre noble Joseph-Armand Huot de Vaubercy, chevalier, et demoiselle Marie-Stéphanie Thibault de Couetcouraval, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Pierre de Vannes; — entre nobles gens Jean-Baptiste Michel et Hélène Patelin, de la paroisse de Lorient; — Pierre Le Canne et Brigitte-Jeanne Arché, de la paroisse de Lorient; — René Houet et Élisabeth Daviers, des paroisses Sainte-Croix de Nantes et Saint-Pierre de Vannes (décembre 1762); — Jean-Baptiste Coué et Marie-Anne Menand de Lorgerais, des paroisses de Saint-Jacut et de Peillac; — entre noble Jean-Baptiste-René du Botdéru, chevalier, et demoiselle Jeanne-Renée-Thomase de Plœuc, des paroisses de Plouay et de Carhaix; — entre nobles gens Pierre Le Myre et Hélène-Lucie Moulard, des paroisses de Lorient et de Saint-Gilles-Hennebont; — Jean-Louis-Joseph Chenay et Anne-Jeanne-Vincente Poissemeux, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes; — Guillaume-Michel Audouin de Saint-Juer et Jeanne-Françoise Droneau, de la paroisse de Lorient; — Vincent-Joseph Pocard et Jeanne-Vincente Robin, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — Jérôme-René Huo de Kermorvant et Jeanne-Marie Nicolazo de La Grée, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (janvier 1763); — Pierre Lallemant et Françoise-Marie Jan du Bignon, de la paroisse de Redon; — entre noble Ambroise Filhol, chevalier, et demoiselle Jeanne-Thérèse Béard, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre nobles gens Louis-Marie Josse et Anne-Françoise Faverot, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Germain de Rennes (février 1763); — entre noble Alexandre Béchart, chevalier, de la paroisse Saint-Mathieu de Quimper, et demoiselle Claude-Françoise-Adélaïde de Kerouallan, de la paroisse de Guémené; — entre nobles gens Jean-Baptiste Delord et Anne Vignol, de la paroisse de Lorient; — entre noble Jean-Vincent Guillo Dubodan, de la paroisse] Saint-Patern de Vannes, et demoiselle Félicité-Michelle Symon, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre nobles gens Joseph Lucas et Marie Le Cointe, des paroisses de Marzan et de Béganne; — entre noble Maurice-Jacques-Louis Guyot, chevalier, seigneur de Keransquer, et demoiselle Jeanne Masson, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes; — entre nobles gens Barnabé-Anne Le Gris et Jeanne-Suzanne Touzé de Grande-Isle, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — Jean-Baptiste Doucet et Angélique Nours, de la paroisse de Lorient (avril 1763); — entre noble Louis-Joseph-François-Ange-Pierre-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, de la paroisse de Mesval (?), diocèse d'Angers, et demoiselle Thérèse-Charlotte du Bouétiez, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (mai 1763); — entre nobles gens Barthélemy Colas et Catherine Le Père, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Louis de Lorient; — entre noble Charles-Bonaventure de Perrien, chevalier, et demoiselle Bonne-Josèphe de Kerboudet de la Courpéan, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Saint-Aubin, [ville et] diocèse de Rennes (juin 1763); — entre nobles gens Jacques-Simon Colson et Anne-Yvonne de La Marzelle, de la paroisse de Redon; — entre noble Vincent-Yves Larcher, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne Marion, des paroisses de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et Saint-Patern de Vannes (juillet 1763); — entre nobles gens Jérôme-Pierre-Dominique Brichet de Launay et Louise Beauregard, des paroisses de Ploudiry, diocèse de Léon, et de Lorient; — Louis-Jean Bonamy-Desvaux et Marie-Thomase Fraboulet de Barach, des paroisses de Lamballe, diocèse de Saint-Malo, et de Saint-Gilles-Hennebont; — Michel-François Moreau et Marie-Louise-Nicole du Moulin du Plessix, des paroisses de Lorient et de Château-Thierry, diocèse de Soissons; — Philippe-Nicolas Lauzer de Kerzo et Eulalie-Vincente-Josèphe-Anne Lauzer, de Larmor, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre noble Louis-Joseph Bohan de Chef-du-Bois, chevalier, et demoiselle Pétronille-Jacquette de Savignac, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (août 1763); — entre nobles gens Mᵉ Michel Laudren et Louise-Nicole Talmon, de la paroisse de Baud; — Jacques Aubert, de la

paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer, et Pétronille-Augustine Advisse des Ruisseaux, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — Jean Renoux de La Coudray et Marie-Anne Michel, de la paroisse de Lorient; — entre noble Vincent-Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de Talhouet, et demoiselle Marguerite-Jeanne-Charlotte d'Argy, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Pluvigner (septembre 1763); — entre nobles gens Marie-Vincente Kerio, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Élisabeth Janvier, de la paroisse de Guipry, diocèse de Saint-Malo; — Jacques Cabary et Michelle-Marie-Anne Cunat, des paroisses de Quintin, diocèse de Saint-Brieuc, et de Lorient; — René Cathelinais du Chesnay et Dorothée Mellin, des paroisses Saint-Michel de Quimperlé, diocèse de Quimper, et de Guidel (octobre 1763); — entre noble François de Castagny, chevalier, et demoiselle Rose-Gabrielle Félix, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Nicolas de Nantes; — entre nobles gens Nicolas Arnous de la Saulsay et Jeanne-Louise Granière, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis (novembre 1763); — Jacques Fronteau et Pétronille-Catherine Touzeau, de la paroisse du Palais à Belle-Ile (décembre 1763); — entre noble Louis-François de Sécillon, chevalier, et demoiselle Jeanne-Louise de Champeaux, des paroisses de Guérande, diocèse de Nantes, et de Béganne (janvier 1764); — entre noble Charles Routier, chevalier, et demoiselle Marie-Anne-Ursule des Blottières, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis; — entre nobles gens Julien-Guy des Planches et Stéphanie-Julie Joran, de la paroisse de Lorient; — entre noble Jean-Baptiste Eudo de Kerdrou, chevalier, et demoiselle Marie Kerorguen du Bouétiez, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre noble Charles-César Rabeau, chevalier, seigneur du Bois-de-la-Motte, et demoiselle Hélène-Josèphe Le Mézec, dame de Kerbois, des paroisses Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Jean-Baptiste de La Fruglaye, chevalier, et demoiselle Marie-Anne Dondatz, des paroisses de Quimerch, diocèse de Quimper, et de Plouay (février 1764); — entre nobles gens Jean-René Racouet et Pétronille-Yvonne-Nicole-Bonaventure Ponsard, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Louis-Armand-Henri de Quélo, chevalier, et demoiselle Louise-Marie de Forges, des paroisses de Bains et de Glénac (mars 1764); — entre nobles gens Bernard Monnier et Catherine Dupuy, de la paroisse de Lorient (avril 1764); — René-François Le Breton de Keranzégat et Ursule Allanic de Bellechère, des paroisses de Locmalo-Guémené et de Pontivy; — entre noble François-Marie Lévesque de La Ferrier, chevalier, et demoiselle Françoise-Rose-Agathe Hervé de Beaulieu, de la paroisse de Redon; — entre nobles gens Mᵉ Pierre Denis de Porsou et Marie-Jeanne de La Fargue, veuve de Laigneaux, des paroisses de Pleusal (Plœzal), diocèse de Tréguier, et de Riantec-Port-Louis (mai 1764); — Mᵉ Jean-Augustin Audouyn et Angélique-Louise Brochereul, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (juin 1764); — Jérôme Guillou et Louise-Pétronille Néel, des paroisses de Ploaré, diocèse de Quimper, et de Lorient (juillet 1764); — entre noble Hyacinthe-Charles de Talhouet, chevalier, seigneur de Beslon, et demoiselle Marie-Monique de Talhouet de Sévérac, des paroisses de Sulniac et de Malansac; — entre noble Jean-Baptiste-François-Joseph de Guillermo, chevalier, et demoiselle Marie-Claude-Élisabeth de Guyton, des paroisses de Carentoir et de Saint-Philibert, diocèse de Nantes (août 1764); — entre noble Joseph-René de La Chapelle, chevalier, et demoiselle Louise-Thérèse-Pélagie de Michiel, des paroisses de Fégréac, diocèse de Nantes, et de Malansac; — entre noble Nicolas-Modeste Grout de Bellesme, chevalier, et demoiselle Jeanne-Marguerite Le Meneust de Treilles, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Salomon de Vannes; — entre nobles gens Joseph-Marie Geffroy de Lestenno et Marie-Marguerite Frogeray, des paroisses de Lesbin-Pontscorff et Saint-Michel de Quimperlé; — entre noble Joseph-Zacharie de Servaude de La Ville-ès-Cerfs, chevalier, et demoiselle Vincente-Ursule Le Gouvello de Keryaval, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre nobles gens Charles-Esprit Puel et Françoise Morice, de la paroisse de Lorient (septembre 1764); — Mathurin Danet et Sainte-Jeanne Roussel, des paroisses de Saint-Patern-lèz-Vannes et de Plérin, diocèse de Saint-Brieuc; — Clément Marquer et Anne Duparc, des paroisses de Pluvigner et de Crach (octobre 1764); — entre noble René-Maurice de Launay, chevalier, et demoiselle Pélagie Le Maliaud, de

la paroisse de Locminé (novembre 1764); — entre noble René-Jean de Marnière, chevalier, marquis de Guer, et demoiselle Louise-Rose-Madeleine de Cosnoal de Saint-Georges, des paroisses Saint-Sauveur de Rennes et de Pleucadeuc; — entre nobles gens Jean-Joseph-Pierre Fromayet et Catherine Deschiens, de la paroisse de Lorient (décembre 1764); — Jean du Ménil et Olive Laurent, de la paroisse de Redon; — Jean-Vincent Brunet et Françoise-Marguerite Barré, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Gildas d'Auray; — Paul Champeau et Louise-Camille Morin, de la paroisse de Lorient; — entre noble Jean-Louis de Lentivy, chevalier, seigneur de Trédion, et demoiselle Marie-Françoise Tuault de la Bouverie, des paroisses d'Elven et de Saint-Houardon (?), diocèse de Léon; — entre noble Jacques-François de Lée, chevalier, et demoiselle Marie-Élisabeth Guillery, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (janvier 1765); — entre nobles gens Jean-François Le Mercier et Marie-Josèphe Caris, des paroisses de Bignan et de Grandchamp (février 1765).— Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par : noble Gilles-René-Marin de Marnière, chevalier, de la paroisse de Carentoir, et demoiselle Marie-Constance de Marnière de Guer, de la paroisse Saint-Sauveur de Rennes (décembre 1760) ; — par nobles gens Ignace Advisse des Ruisseaux et Marie-Françoise Picot, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (janvier 1762) ; — Jean-Baptiste Frêneau et Angélique Dubodan, de la même paroisse (août 1763) ; — Nicolas Ménan et Anne de Moaire, des paroisses de Redon et de Guenrouet, diocèse de Nantes (juillet 1764) ; — Pierre-Armand Hervé et Marie Macé, des paroisses de Plessé, diocèse de Nantes, et de Brain (novembre 1764). — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage entre : Claude Juhel et Anne Porche, de la paroisse de Brain (mai 1761) ; — Jean Le Gallo et Anne Magado, de la paroisse d'Arzano (février 1762); — Jacques Piriou et Anne Le Barze, de la paroisse de Lescouet (octobre 1762) ; — Pierre Gloux et Hélène Oliviéro, de la paroisse de Guern (novembre 1762) ; — Tugdual Rigoign et Catherine Alanic, de la paroisse de Saint-Tugdual (février 1763) ; — Armel Dagorne et Marie-Josèphe Minio, des paroisses de Caudan et de Plœmeur (septembre 1763) ; — Julien Léty et Hélène Goualin, de la paroisse de Lorient (novembre 1763) ; — Marc Massiot et Anne Gourdiol, de la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel ; — Jean Colias et Jacquette Guéhart, de la paroisse de Baud ; — Marc Le Bodo et Julienne Milesse, de la paroisse de Surzur (février 1764) ; — Joseph Danet et Pétronille Ryo, de la paroisse de Saint-Gravé (juillet 1764).

G. 327. (Registre.)— In-folio, 300 feuillets, papier.

1765-1769. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Charles Racouet, greffier. — Collation, par le Pape, des prieurés : de Lannenec, paroisse de Plœmeur, à Frédéric-Marcel Lanté, cardinal évêque de Porto et de Sainte-Ruffine (avril 1765) ; — de la Madeleine de Malestroit et de la Mont-Joye de Rochefort, son annexe, à Jean-Marie Chauvaux, prêtre du diocèse ; — de Notre-Dame-de-la-Piété-Ruffiac, ordre de Saint-Benoit, à Noël-Nicolas Bourdon, prêtre, religieux profès dudit ordre (juillet 1765) ; — de Saint-Clément de Quiberon, ordre de Saint-Benoit, à Antoine-François-Baltazar-Marie-Elisabeth de Villeneuve, clerc du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux (février 1766) ; — de l'église paroissiale de Landévant, à Yves Kervinio, prêtre du diocèse (mars 1766) ; — de l'abbaye de Prières, ordre de Citeaux, à Jean-Louis Le Meaux, prêtre, docteur en théologie, religieux du dit ordre, suivant brevet du Roi, donné le 9 mars précédent ; — du prieuré de Saint-Clément de Quiberon, à Etienne Landot, prêtre du diocèse de Die en Dauphiné (juillet 1766) ; — de l'église paroissiale de Meslan, à Denis-Jean Jan, prêtre du diocèse (février 1767) ; — de la chapellenie de la Madeleine, paroisse Saint-Patern de Vannes, à André-François Brulon, clerc du diocèse (mai 1767) ; — de l'abbaye de Lanvaux, ordre de Citeaux, à François Guillot de Mont-Joye, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Paris ; — du prieuré de Notre-Dame de Locmariaquer, à Louis-Marcel Daymard, docteur en théologie, prêtre du diocèse d'Auxerre et vicaire général du diocèse de Lisieux (janvier 1768) ; — des églises paroissiales de Plélauff, à Charles Kervégan, prêtre du diocèse (février 1768) ; — de Caden, à Charles-François-Pierre Baston, prêtre du diocèse (mars 1768) ; — du prieuré de Notre-Dame-des-Neiges en la paroisse de Baud, à Nicolas Hua, prêtre du

diocèse de Chartres, curé de la paroisse Saint-Martin de Mareil-sur-Mauldre, au dit diocèse ; — de l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à Jean-Charles Le Pavec, prêtre du diocèse (juin 1768) ; — des églises paroissiales : de Langoëlan, à Jean Bonno, prêtre du diocèse (juillet 1768) ; — de Malestroit-Missiriac, à Joseph Mabille, prêtre du diocèse ; — du prieuré de Saint-Cado, ordre de Saint-Benoit, en la paroisse de Belz, à Denis-Foi Peltier, clerc du diocèse d'Angers ; — des églises paroissiales : de Lesbin-Pont-Scorff, à Hyacinthe Chauvel, prêtre du diocèse (octobre 1768) ; — de Plouay, à Jean-Paul Marquer, prêtre du diocèse (novembre 1769) ; — du prieuré de Saint-Gildas de Gâvre, ordre de Saint-Benoît, à Nicolas Lambelinot, prêtre, religieux profès du dit ordre ; — des églises paroissiales : de Noyal-Muzillac, à Jacques Jouin, prêtre du diocèse de Nantes (décembre 1768) ; — de Cléguérec, à François Guillaume, prêtre du diocèse (janvier 1769). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : de la chapellenie de Saint-Sébastien des Timbrieux, en la paroisse de Guéhenno, à Jean Bajeot, clerc du diocèse de Saint-Malo, présenté par noble Louis-Marie du Bot-Talhouet de la Tertrée, chevalier, seigneur des Timbrieux ; — des églises paroissiales : de Billiers, à Alexis Gustarnec, prêtre du diocèse (mars 1765) ; — de Locmaria en Belle-Ile, à Joseph Bliguet, recteur de Billiers ; — de Locminé-Moustoirac, à Yves Le Mercier, prêtre du diocèse (avril 1765) ; — d'une chapellenie en l'église collégiale de Rochefort, à Jean-Marie Torlay, clerc du diocèse ; — de la chapellenie des Cadiot, en l'église paroissiale de Béganne, à François Cadiot, clerc du diocèse (mai 1765) ; — du prieuré de la Madeleine de Malestroit et de celui de la Montjoye, son annexe, à Joseph Fabry, prêtre du diocèse d'Arras ; — des églises paroissiales d'Allaire, à René-André Bolle, recteur d'Inzinzac ; — de l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, à Joseph-François Le Beau, recteur de Saint-Goustan d'Auray (juillet 1765) ; — des chapellenies : de Saint-Jean-Baptiste, en l'église cathédrale de Vannes, à Gabriel-Marie Desdouettiz, clerc du diocèse de Rennes (août 1765) ; — de Saint-Julien, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à René Bellion, prêtre du diocèse de Rennes, premier chantre et sacriste de la dite église ; — de l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, à Joseph-Marie Bagot, prêtre du diocèse ; — de l'église paroissiale d'Inzinzac, à Joseph-Marie Livoys-Keralvé, recteur de Plaudren (octobre 1765) ; — de la chapellenie de Saint-Jacques, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Pierre Noury, clerc du diocèse (novembre 1765) ; — des églises paroissiales : de Cléguer, à Pierre Ordonneau, recteur de Quistinic ; — de Quistinic, à Vincent Morgan, prêtre du diocèse ; — de la chapellenie des Marouil, en l'église paroissiale de Plescop, à François Desplan, prêtre de la dite paroisse ; — des chapellenies : de Notre-Dame, en la chapelle de Brouel, paroisse d'Ambon, à Jacques Le Bodo, prêtre du diocèse (décembre 1765) ; — de Saint-Pierre, en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à Vincent-Nicolas Pavec, prêtre du diocèse ; — de la Porte-Pillart, en la chapelle de l'hôpital de Redon, paroisse Notre-Dame, à François Maubec, prêtre du diocèse (février 1766) ; — d'une chapellenie desservie en la chapelle de Sainte-Barbe, paroisse de Plouharnel, à Jean-Adam Le Goff, clerc du diocèse (mars 1766) ; — de l'église paroissiale de Lanvaudan, à Louis-Marie Olivier, prêtre du diocèse ; — des chapellenies : d'Olivier Allanic et de Kermazec, en l'église paroissiale de Radenac, à Julien Le Gentil, prêtre du diocèse ; — de Saint-Jean, en l'église paroissiale de Séné, à Jean-Marie Oillic, prêtre du diocèse (mai 1766) ; — de l'église paroissiale de Locmariaquer, à Jean-Marie Barré, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Quimperlé ; — de la chapellenie et chapelle de Cléhinet, paroisse de Guégon, à François Boucicaut, clerc du diocèse ; — de la paroisse de Saint-Avé, à Julien-Marc Froger, prêtre du diocèse de Saint-Malo ; — de l'église paroissiale de Quiberon, à Pierre Guégon, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Gildas-de-Rhuis (juin 1766) ; — des chapellenies : de Saint-Louis, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, à Jean Montfort, clerc du diocèse (juillet 1766) ; — d'Yves Le Dréau, en l'église paroissiale de Grandchamp, à Guillaume-Alexis Grinne, clerc du diocèse ; — de la chapellenie et chapelle de Talcoëmur, en la paroisse de Plumelec, à Louis Daniel, clerc du diocèse ; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale de Saint-Gravé, à Charles Hallier, clerc du diocèse (septembre 1766) ; — de la chapellenie de Notre-Dame, desservie en la chapelle de Brouel, paroisse d'Ambon, à Jean Le Duin, sous-diacre ; — de

l'église paroissiale de Saint-Tugdual, à Guillaume Éveno, prêtre du diocèse (octobre 1766); — de la chapellenie de la Furetrie, en l'église paroissiale de Redon, à noble Me Gabriel-Michel de Carmoy, prêtre du diocèse (décembre 1766); — de l'église paroissiale de Mendon et doyenné de Pont-Belz, à Georges Le Barz, recteur de Mendon; — de la chapellenie de la Sainte-Trinité, desservie en la chapelle du château de la Villeneuve, paroisse de Quistinic, à Joachim-Charles Corbel, clerc du diocèse, présenté par noble Louis-René de Jacquelot, chevalier, vicomte de la Motte, baron de Camzillon, seigneur de la Villeneuve et autres lieux (janvier 1767); — de l'église paroissiale de Theix, à Julien-Lucas Le Gac, prêtre du diocèse (février 1767); — de l'église paroissiale de Locmaria en Belle-Ile, à Jacques-Jean Guilloux, prêtre du diocèse; — des chapellenies: de Saint-Sébastien, en la chapelle domestique des Timbrieux, paroisse de Guéhenno, à Colomban Urvoy, prêtre du diocèse de Saint-Malo (mai 1767); — des Maillard, en l'église paroissiale de Questembert, à Pierre Guillouzic, clerc du diocèse; — de la Ville-Escar, en la chapelle de ce nom, paroisse de Caden, à Etienne Mahé, clerc du diocèse, présenté par Marie de Cologon, dame de la Ville-Escar (juin 1767); — de Saint-Sébastien, en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à Jean-Guillaume Le Guével, clerc du diocèse (juillet 1767); — de Jean Denoual, en l'église paroissiale de Guéhenno, à Colomban Urvoy, prêtre du diocèse de Saint-Malo; — de l'église paroissiale de Plougoumelen, à Mathurin Derian, prêtre du diocèse (août 1767); — des chapellenies: de Kergavalan, en l'église paroissiale de Belz, à Michel Paissel, prêtre du diocèse (septembre 1767); — des Robeil, en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, à noble Me Gabriel-François Michel de Carmoy, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Belz, à Pierre Le Joubioux, recteur de Noyalo (octobre 1767); — de la chapellenie du Pont, en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, à François Maubec, prêtre du diocèse, présenté par messire Paul-Esprit-Marie de La Bourdonnaye, chevalier, comte de Blossac, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant de justice, police et finances de la généralité de Poitiers; — de l'église paroissiale de Noyalo, à Jean-Nicolas Le Brun, prêtre du diocèse; — de la chapellenie et chapelle domestique de Cardelan, en la paroisse de Baden, à Julien Jacob, prêtre du diocèse, présenté par Louis-Yves-Guignolet de Keralbaud, chevalier, seigneur de Cardelan et autres lieux, officier au régiment du Roi, infanterie, en garnison à Thionville; — de la chapellenie de Notre-Dame, en la chapelle de Brouel, paroisse d'Ambon, à Julien David, clerc du diocèse (novembre 1767); — de l'église paroissiale Sainte-Croix de Josselin, à François Maubec, prêtre du diocèse; — d'une chapellenie desservie en l'église paroissiale d'Ambon, à Mathurin Guillemot, clerc du diocèse (décembre 1767); — de la chapellenie de la Porte-Pillart, en la chapelle de l'hôpital de Redon, à Jean-François-Louis Nicollet, clerc du diocèse; — du prieuré de Saint-Nicolas, desservi en l'église paroissiale de Pontivy, à Louis Jégouic, prêtre du diocèse, présenté par M. du Liscouet: — de la chapellenie de Bocudon, en l'église paroissiale de Redon, à Jean-François-Louis Nicollet, clerc du diocèse (février 1768); — de l'église paroissiale Sainte-Croix de Josselin, à Guy-Etienne Genouel, prêtre du diocèse de Rennes, présenté par l'abbé de Saint-Sauveur de Redon; — des chapellenies: de la Ville-Péron, en l'église tréviale de Saint-Aubin, paroisse de Plumelec, à Vincent Cartron, acolyte; — de la Véquais, en l'église paroissiale de Malansac, à Jacques Bouleis, clerc du diocèse; — du Bézy, en la même église paroissiale, à François Tatibouet, clerc du diocèse; — de la Madeleine, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Pierre Pierre, clerc du diocèse (mars 1768); — de l'église paroissiale de Séglien, à Claude Rioux, prêtre du diocèse (mai 1768); — de la chapellenie du Hayo, en l'église paroissiale de Plaudren, à Lucas Courtois, prêtre du diocèse; — du prieuré de l'hôpital Saint-Nicolas de Vannes, à Jean-François Guilloux, prêtre du diocèse (juin 1768); — de l'église paroissiale de Sauzon, en Belle-Ile, à Christophe Erdeven, prêtre du diocèse; — des chapellenies: des Madec, en la chapelle de Saint-Martin, paroisse de Plescop, à Julien-François-Marie Madec, clerc du diocèse; — de Saint-Jean-Baptiste, en l'église cathédrale de Vannes, à Pierre Barthomeuf, prêtre du diocèse de Rennes, présenté par noble Claude-Alexandre-Malo Guerry, chevalier, seigneur du Bois-Hamon et autres lieux, de la paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges de Rennes (juillet 1768); — de Saint-Jean et Saint-Marc, en l'église

paroissiale de Theix, à Pierre-Jean Nicolas, clerc du diocèse de Paris, présenté par haut et puissant seigneur Michel-Anne-Sébastien comte de Rosmadec, chevalier, marquis de Goulaine, etc., de la paroisse Saint-Sulpice de Paris; — de l'Assomption, en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à Vincent Hémon, prêtre du diocèse ; — des Février, en l'église paroissiale de Guéhenno, à Julien Tatibouet, acolyte ; — des 4 chapellenies de Livec, desservies en la chapelle de la maison noble de Kerguen, paroisse de Belz, à Vincent Cartron, diacre, présenté par Anne-Vincente Le Livec, dame de Kerguen, épouse de messire Hyacinthe Le Livec, seigneur de Limellec ; — de la chapellenie du Saint-Esprit, en la chapelle du Faouët, paroisse de Moréac, à François Lamour, acolyte (septembre 1768); — du prieuré de Saint-Nicolas-des-Eaux-sur-Blavet, paroisse de Pluméliau, à Guillaume Le Cocq, prêtre du diocèse, présenté par dame Laurence-Thérèse Magon, veuve de Lambilly (novembre 1768); — de la chapellenie de Lohac, desservie en la chapelle de Saint-Julien, paroisse de Baden, à Pierre Fabre, prêtre du diocèse, présenté par demoiselle Louise-Sidonie-Barbe Gibon du Grisso, dame de Lohac (janvier 1769). — Provision, par Madame de La Bourdonnaye de Clermont, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Sulpice de Rennes, du prieuré conventuel de Locmaria, en la paroisse de Plumelec, au profit de dame Marie-Sainte-Madeleine-Modeste de La Bourdonnaye de Liré, religieuse en la dite abbaye; — par messire Jean-Joseph de Villeneuve, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, du prieuré simple de Saint-Clément-de Quiberon, à Antoine-François-Balthazar-Marie-Elisabeth de Villeneuve, clerc du diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux (octobre 1765). — Bulles du pape Clément XIII, portant provision de l'abbaye de la Joie-lez-Hennebont, au profit de dame Marie-Perrine de Verdière, religieuse en la dite abbaye, suivant nomination faite par le Roi (mai 1766). — Provision, par messire François Berthelot, prêtre, docteur en théologie, abbé commendataire de l'abbaye royale de Sainte-Croix de Quimperlé, diocèse de Quimper, du prieuré simple et régulier de Bonne-Nouvelle près Quimperlé, à dom Pierre-Josse Voyez, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (juillet 1766). — Nomination, par Charles-Jean de Bertin, évêque de Vannes, de noble Mᵉ Philippe-Jean de Boutouillic, prêtre du diocèse, aux fonctions de Vice-Gérant de l'officialité (avril 1765), et de Jean-François Marquis, prêtre du diocèse de Paris, aux fonctions de Vice-Promoteur de la dite cour (décembre 1766). — *Item*, par le même, de Philippe-Jean de Boutouillic, aux fonctions de Vicaire-Général du diocèse (mai 1767). — Provision de canonicat en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Gilles-Thomas de Launay, prêtre du diocèse de Rennes (février 1765); — au profit d'Innocent-Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Lantivy, prêtre du diocèse de Rennes (avril 1765). — Provision de canonicats : en l'église collégiale de Guémené, au profit de René-Guillaume Ropert, prêtre du diocèse (juin 1765); — en l'église collégiale Notre-Dame de la Tronchaye de Rochefort, au profit de Louis-Olivier Lucas, prêtre du diocèse, présenté par haute et puissante dame Marie-Rose de Larlan de Kercadio, dame des Nétumières (octobre 1767). — Provision du décanat de l'église collégiale de Rochefort, à Théodore-Marie-Michel Prioul de la Toise, chanoine de la dite église, présenté par madame des Nétumières (octobre 1767). — Indult accordé par le pape Clément XIII, à l'abbé de Saint-Gildas de Rhuis, pour la collation des bénéfices dépendant du dit monastère (Sainte-Marie-Majeure le 30 avril 1764, insinué le 3 septembre 1765). — Abandon, au profit des curés primitifs ou gros décimateurs, de toute revendication sur les dimes, consenti par les recteurs de Sainte-Croix-de-Josselin (octobre 1768), de Guern (novembre 1768), de l'Ile-d'Arz, de Brain, d'Arradon, de Locmariaquer, de Saint-Allouestre, de Buléon (décembre 1768), de Guéhenno, de Saint-Gildas d'Auray, de Plougoumelen (janvier 1769), moyennant une portion congrue de 500 l. par recteur et de 200 l. par vicaire, conformément à l'édit du Roi du mois de mai 1768. — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente, au profit : de Louis-Barthélemy du Fresche, étudiant au séminaire des Trente-Trois, à Paris, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Bruc, évêché de Saint-Malo ; — de François-Joseph Launay, par Mᵉ Jean-Baptiste Launay, son père, notaire royal et procureur à Vannes ; — de Jean Kerbouant, de la paroisse de Languidic (mars 1765); — de Joseph Fontaine, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Saint-Congard (juin 1765); — de Joseph-Joachim Doucet, étudiant

au collège de Rennes, de la paroisse de Saint-Just (juillet 1765); — de Noël Pasco, régentant la seconde au collège de Vannes, de la paroisse de Plélauff (septembre 1765); — de Claude Le Quéven, de la paroisse de Brandérion (octobre 1765); — de Germain Teixier, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Questembert (novembre 1765); — à son profit, par Vincent Le Serrec, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Nostang; — au profit de Guillaume Oryo, de la paroisse d'Elven; — de Jean-Louis Le Molgat, de la paroisse de Theix; — de Joseph Hémon, séminariste à Vannes, de la paroisse de Grandchamp; — de Maurice Le Chastellier, de la paroisse de Berric; — de Vincent Guillouzic, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plougoumelen; — de Jean-Marie Le Vailland, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit (décembre 1765); — de René Houix, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Ruffiac; — d'André Gayet, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit; — de François Corolas, de la paroisse de l'Ile-d'Arz (février 1766); — de Joseph Le Rouzic, de la paroisse de Carnac; — de Pierre Houy, de la paroisse de Peillac; — de François Le Dain, étudiant au collège de Vannes, de la trève de Kerfourn, paroisse de Noyal-Pontivy; — de François Le Goff, de la paroisse de Silfiac; — à leur profit, par Jean Kernen, de la paroisse de Languidic; — par Jean-François Mounier, séminariste à Vannes, de la paroisse de Saint-Jacut; — au profit de Joseph Guillemot, de la paroisse de Séglien; — de Jacques Brohan, de la paroisse de Limerzel (mars 1766); — de Joseph Le Franc, de la paroisse de l'Ile-d'Arz (août 1766); — de Jean-Marie Blancho, de la paroisse de Sarzeau; — de Julien Laudren, séminariste à Vannes, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — de Joseph Le Jéloux, séminariste à Vannes, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — de Guillaume Le Breton, étudiant au collège de Vannes, de la trève de Kerfourn, paroisse de Noyal-Pontivy; — de Pierre Mignet, de la paroisse de Camors; — à son profit, par Pierre Guillouzic, de la paroisse de Questembert (septembre 1766); — au profit de Louis Goujon, étudiant en théologie à Vannes, par Me Joachim Goujon, notaire et procureur, et demoiselle Françoise-Angélique Jeannequin, ses père et mère, de la paroisse Notre-Dame de Joie de Pontivy; — de Robert-Fleury Causer, clerc du diocèse de Vannes, étudiant en théologie à Quimper, sur le revenu de biens situés en la ville de Carhaix; — de Louis Fouillen, de la paroisse de Bubry; — à son profit, par Jean Le Dagaud, de la paroisse de Noyal-Muzillac (avril 1767); — au profit de René Gargasson, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Remungol (juin 1767); — de Julien Desalleurs, de la paroisse d'Ambon; — de Jean-Guillaume Desalleurs, de la même paroisse (août 1767); — de Jean Caradec, de la paroisse de Carnac; — de Julien Corbel, de la paroisse de Baud; — à son profit, par Yves Guillouzo, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Remungol; — au profit de Pierre Blanchard, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — de Louis-Marie Montalant, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — de François Huard, de la paroisse de Pontivy; — de François-Louis Nicollet, par Me Pierre Nicollet, chirurgien royal, son père, de la paroisse de Redon; — de Julien Flohic, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Marzan; — de Noël Lozahmeur, de la paroisse de Guidel; — de Marin Le Sévin, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis; — à son profit, par Joseph-Mathurin Marchand, sur le revenu de biens situés sous la juridiction de Rieux; — au profit de Pierre Le Siellour, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — de Mathurin Le Cloirec, de la paroisse de Landaul; — de Jacques-François Josso, de la paroisse de Péaule; — à son profit, par Joseph Méhat, séminariste à Vannes, de la paroisse de Saint-Jacut; — au profit de Guillaume Le Saux, de la paroisse de Melrand (septembre 1767); — à son profit par Jean-Noël Brelivet, de la paroisse de Pontivy; — au profit de Jacques-Louis Mat de Kermouel, étudiant en théologie à Vannes, par noble Me Louis Mat, sieur de Kermouel, son père, avocat au parlement de Bretagne, de la ville et paroisse de Pontivy (janvier 1768); — de Joseph Le Bihan, de la paroisse de Riantec (février 1768); — de Pierre Le Bartz, de la paroisse de Baud; — de Jean Robic, de la paroisse de Bieuzy; — de René-Jean Hémery, séminariste à Vannes, de la paroisse d'Allaire; — à son profit, par René Guillouzic, étudiant en théologie au collège de Vannes; — au profit de Guillaume Le Capitaine, séminariste à Vannes, de la paroisse de Bignan; — de Guillaume Le Dibreder, de la paroisse de

Melrand ; — de Denis-Vincent Connard-Suzor, de la paroisse de Lorient (mars 1768) ; — de Bertrand Carel, séminariste à Vannes, de la paroisse de Landévant (avril 1768) ; — d'Etienne Le Guennec, de la paroisse de Belz (mai 1768) ; — de Pierre Le Govic, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plumergat ; — de Joseph Le Tallec, étudiant en théologie à Vannes, de la même paroisse ; — de Joseph Ardeven, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Carnac ; — de Mathurin Le Govic, de la paroisse de Baud ; — de Julien Guégan, séminariste à Vannes, de la paroisse de Péaule ; — de Nicolas-Gilles Joubar, de la paroisse Sainte-Croix de Josselin ; — de Jean Le Mouel, séminariste à Vannes, de la paroisse de Cléguérec ; — de Mathurin Michel, par noble homme Pierre-Jean Alba, négociant à Pontivy ; — de Gilles Boussicaud, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Guégon ; — de Jean-René Gomer, de la paroisse Saint-Louis de Lorient ; — de Julien Chevalier, de la trève de Saint-Gorgon, paroisse d'Allaire ; — de Guillaume Chotard, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont ; — d'Alexandre Le Clainche, de la paroisse de Bieuzy ; — d'Yves Morvan, de la paroisse de Langoëlan ; — de François-Vincent Lainé, séminariste à Vannes et professeur de troisième au collège de la dite ville, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plumergat ; — de Jean-Mathurin Le Gal, étudiant en théologie à Vannes, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin ; — de François Camenen, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Locmariaquer ; — de Mathurin Le Brih, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé ; — de Mathurin Le Bouhellec, de la même paroisse ; — de Julien Le Borgne, de la paroisse de Landévant ; — de Louis Kervadec, étudiant au collège de Vannes, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Landévant et de Landaul ; — de Mathurin Le Briéro, séminariste à Vannes, de la paroisse de Locminé ; — d'Alexis Collézo, de la paroisse Notre-Dame de la Joie de Pontivy ; — de François Henrichot, de la paroisse de Noyal-Muzillac ; — de Gildas Riguidel, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Plougoumelen (septembre 1768). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre noble Louis-Jean-Baptiste-Claude de Kermoisan, chevalier, et demoiselle Renée-Guillemette de Querguellen, des paroisses de Saint-Avé et de Melguen, diocèse de Quimper (mars 1765) ; — entre noble André-Geneviève Poupot de Routière, chevalier, et demoiselle Françoise-Guillemette Le Portz, de la paroisse de Baud (avril 1765) ; — entre nobles gens : Armand Cappé et Marie-Vincente Le Port, des paroisses de Plœmel et de Quiberon ; — entre noble René-Armand de Talhouet, chevalier, seigneur comte de Sévérac, la Grationnaye, Kerminisic, etc., et demoiselle Anne-Marie-Césarine de Saint-Gilles, des paroisses de Malansac et de Romillé, diocèse de Rennes ; — entre noble Jean-Pierre de Ronty du Bois, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre-les-Marches de Bourges, et demoiselle Adélaïde-Madeleine du Rocher, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Étienne Le Marant, chevalier, et demoiselle Jeanne-Céleste Buzot, de la paroisse de Lorient (mai 1765) ; — entre noble Antoine-Hyacinthe de Kerpaën, chevalier, seigneur de Kersallo, et demoiselle Placide-Félicité de Marnière de Guer, des paroisses de Quéven et Saint-Sauveur de Rennes ; — entre noble René-François Le Gouvello de Rosmeno, chevalier, et demoiselle Geneviève-Renée du Vergier, dame de Kerhorlay, des paroisses de Sarzeau et Saint-Colomban de Quimperlé (juin 1765) ; — entre noble Germain-François-Joseph d'Albouy, chevalier, de la paroisse de Caraman, diocèse de Toulouse, et demoiselle Elisabeth-Marie de Clairambault, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre nobles gens Alain-Jean Jouchet du Ranquin et Servaine-Thérèse Louyer du Parquet, des paroisses de Sarzeau et de Toussaint de Rennes (juillet 1765) ; — entre noble Louis Le Rousseau, chevalier, seigneur de Saint-Aignan, au diocèse de Nantes, et demoiselle Marie-Louise de Pontval, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble Noël-Vincent Le Blond, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Jeanne-Françoise-Josèphe Bougier, de la paroisse de Riblemont, province de Picardie (août 1765) ; — entre nobles gens Etienne Brossière et Jeanne-Louise Le Breton, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Pierre-Henri de Frotté et demoiselle Agathe de Clairambault, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre nobles gens Louis de Montalant et Françoise Maugars, des paroisses de Redon et de la Trinité d'Angers (octobre 1765) ; — entre noble Ange-Marie-Philippe-Armand Rado du Matz, chevalier, et demoiselle Marie-Vincente

Le Gouvello de Kerodé, de la paroisse de Sarzeau ; — entre nobles gens Jean-Marie Corbé, et Marie-Thérèse de Kermorial, des paroisses de Plouay et de Nizon, diocèse de Quimper ; — entre noble Pierre-Charles Bugnot, chevalier, seigneur de Furemond, et demoiselle Claire-Madeleine Nadal, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre nobles gens Claude-François Blain-Descormier et Marie-Vincente Livoys-Pradmeur, des paroisses de Lorient et de Saint-Gilles-Hennebont ; — entre noble Jean-Antoine Godon, chevalier, et demoiselle Jeanne-Marie Tourtat de la Heuse, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et de Tréal ; — entre noble Étienne-François Miculet de Riammont, chevalier, et demoiselle Angélique de Clairambault, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble Joseph-Marie de Lantivy, chevalier, et demoiselle Françoise Delile, de la paroisse de Plœmeur ; — entre nobles gens Louis Testoris et Anne Audic, des paroisses de Saint-Léons, diocèse de Rodez, et de Saint-Gilles-Hennebont (novembre 1765) ; — entre écuyer Gabriel-Jean du Harscouet de Rubien, de la paroisse Saint-Étienne de Rennes, et demoiselle Marie-Jeanne Noblet de la Rivière, de la paroisse de Molac ; — entre Adrien-Joseph Brizeux et demoiselle Julie Hervian, des paroisses du Faouet (diocèse de Quimper) et de Lorient ; — entre nobles gens : Pierre-André Doizan et Claude-Emmanuel de Bruillac, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — Ange-Jean-Baptiste Charpentier, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et Marguerite-Augustine-Antoinette Renault, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — Pierre-Charles Josset et Jeanne-Françoise de La Goublaye, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — René-Pierre-Joseph du Moutier et Adélaïde-Gertrude Desmonts, de la paroisse de Redon ; — Henri Party et Marie-Louise Corbel de Kerillieau, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (décembre 1765) ; — entre noble Charles-Raymond de Clairambault, chevalier, et demoiselle Barbe-Alexandrine Barbier de Lescoët, des paroisses de Riantec-Port-Louis et Saint-Michel de Lesneven, diocèse de Léon ; — entre nobles gens : Mᵉ Jean-Frédéric du Raquet et Pétronille-Clémence Le Gouvello du Leslé, de la paroisse de Sarzeau ; — François Périgaud et Marie-Rose Dano, des paroisses [Notre-Dame] du Mené et Saint-Pierre de Vannes ; — Jean-Vincent Guyardet et Marie-Louise Le Verger, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff ; — entre noble Jean-Baptiste Conen de Guenorme, chevalier, et demoiselle Jeanne-Françoise-Jacquette de Richebourg de Poncerot, des paroisses de Mohon, diocèse de Saint-Malo, et de Noyal-Pontivy (janvier 1766) ; — entre nobles gens Jean-François Le Page et Marie-Anne Couetmeur, des paroisses de Saint-Gouvry-Rohan et de Réguiny (février 1766) ; — entre noble Joseph-Marie-François de Chef-du-Bois de Kerguyomar et demoiselle Françoise-Gabrielle-Charlotte de Verdière, des paroisses Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et Saint-Gilles d'Hennebont (mai 1766) ; — entre noble homme Jean-Louis Guillart des Aunois et demoiselle Marie-Pétronille Cresté, des paroisses des Fougerêts et de Peillac ; — entre noble René Réau, chevalier, et demoiselle Yvonne du Brac, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (juin 1766) ; — entre nobles gens : Augustin Le Clainche et Pétronille-Thérèse Le Mauff, des paroisses de Questembert et Saint-Gildas d'Auray (juillet 1766) ; — Thomas Olivier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Hélène Caradec, de la paroisse de Carnac ; — Philippe Desmares et Julienne Ohier, des paroisses Saint-Gervais de Falaise, diocèse de Séez, et Saint-Louis de Lorient (août 1766) ; — Charles Olivier et Thérèse-Julienne Duval, des paroisses de Riantec-Port-Louis et Saint-Salomon de Vannes ; — Jean-Baptiste-Antoine du Fay et Angélique de Livoys, dame de Pradmeur, des paroisses de Lorient et d'Hennebont (septembre 1766) ; — François Borne-Bonnet et Marie-Louise Gouzer, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble Louis-Marie-François-Dauphin Dhaliguen, chevalier, et demoiselle Louise-Angélique Offray de La Mettrie, de la paroisse de Lorient ; — entre nobles gens : Alexandre-Auguste-François-Gilles-Guenaël Savantier et Marie-Josèphe Henry, des paroisses Saint-Goustan et Saint-Gildas d'Auray ; — Barthélemy Monsec et Marie Macé, des paroisses d'Avessac, diocèse de Nantes, et de Redon ; — entre noble Lucas-Edmond de Stapleton, chevalier, de la paroisse Saint-Martin de Chantenay, diocèse de Nantes, et dame Marie-Anne de Lannion, de la paroisse d'Arradon (octobre 1766) ; — entre nobles gens Vincent Livoys et Marie-Jeanne Price, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lorient ; — Louis-Sévère Minet de Villepaye

et Pétronille-Jacquette-Céleste Le Bare, des paroisses de Plédéliac, diocèse de Saint-Brieuc, et de Pontivy (novembre 1766); — entre noble Charles-François Guillard des Aulnays, chevalier, et Marie-Anne de Gouvello, des paroisses des Fougerêts et de Caden (décembre 1766); — entre nobles gens François Fillioux et Pétronille-Paule Yodinne, de la paroisse de Redon ; — entre noble Eustache-Louis-Charles de La Houssaye, chevalier, et demoiselle Marie-Françoise Boudet de Nouado, des paroisses de Saint-Martin et Saint-Similien de Nantes (janvier 1767); — entre nobles gens Ange-Samuel Humphry du Clos, et Geneviève du Boys, des paroisses Saint-Gildas et Saint-Goustan d'Auray ;— François Caro et Jeanne-Michelle Beaupré, de la paroisse de Lorient (février 1767); — entre noble Jean-François-Stanislas Dondel, chevalier, seigneur du Faouédic, et demoiselle Marie-Françoise Le Gouvello de Keryaval, des paroisses [Notre-Dame] de Redon et Saint-Patern de Vannes ; — entre noble Pierre-André Gohin, chevalier, seigneur de Montreuil, de la paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Paris, et demoiselle Hélène-Agnès de Stapleton, de la paroisse d'Arradon (mars 1767); — entre écuyer Louis-Marie Le Métayer, chevalier, seigneur de La Garde, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Gabrielle-Anne Cohan de la Chauvinais, de la paroisse de Toussaint de Rennes; — entre nobles gens : Jean Lallemand et Marie-Josèphe Rolland, des paroisses de Guérande, diocèse de Nantes, et d'Ambon (avril 1767) ; — Guillaume-Jacques Huo de Kerrio et Dorothée-Michelle Perrier, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (mai 1767); — entre écuyer Jean du Fay de la Gripière et demoiselle Gabrielle Painpeny, des paroisses de Vescours, diocèse de Lyon, et de Lorient (juin 1767) ; — entre nobles gens Antoine Groignard et Élizabeth Bouchez, de la paroisse de Lorient; — entre noble Louis-Vincent de Langle, chevalier, et demoiselle Catherine-Ursule-Thomase-Claire de Talhouet, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lesbin-Pont-Scorff (août 1767) ; — entre nobles gens Augustin Dasnier et Jeanne-Jacquette-Pétronille Le Caroff, des paroisses de Riantec-Port-Louis et de Pluvigner (septembre 1767); — René Le Bucher-Néron-Poulbaye et Nicole Quintin, de la paroisse d'Hennebont ; — François-Gabriel Lesbaupin et Marie-Françoise de Trédillac-Deschamps, des paroisses Saint-Salomon de Vannes et d'Ambon ; — entre écuyer Antoine-Régis de Chazal de Chasnaret et demoiselle Jeanne-Jacquette Cordai, des paroisses de Bonny-sur-Loire, diocèse d'Auxerre, et de Saint-Gilles-Hennebont; — entre nobles gens Pierre Huet de La Paumeray et Renée Nicol, des paroisses de Redon et du Croisic, diocèse de Nantes (octobre 1767); — entre écuyer Pierre-Germain-Anne-Toussaint de Madière et demoiselle Françoise-Julienne-Augustine de Josom, des paroisses de Bubry et de Lannion (novembre 1767); — entre nobles gens : Nicolas Le Goff de Botioche et Marie-Thérèse Autheuil de Rostevel, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Gildas d'Auray (février 1768) ; — Jacques-Joseph Calmar et Marie-Nicole Calmar, de la paroisse de Priziac ; — Jean-François Berthelot et Angélique Le Méthéyer, des paroisses Saint-Étienne de Rennes et Saint-Gildas d'Auray (mars 1768) ; — André-Jean Servois et Jeanne Jéhanno, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (avril 1768) ; — Me François-Jacques Clémenceau et Euphrasie Daugy, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes ; — entre écuyer Joseph Mellet et demoiselle Pétronille Le Berd, de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac ; — entre écuyer Eugène-Jean Carré et demoiselle Julienne Buguellou, des paroisses de Malguénac et de Lanniscat, diocèse de Quimper (mai 1768); — entre le sieur François-Marie Deforge de la Buisselays, du diocèse de Léon, et demoiselle Françoise-Marie-Anne de La Souallaye, de la paroisse de Béganne ; — entre noble François-Henri Fourché de Quéhilac, chevalier, de la paroisse de Bouvron, diocèse de Nantes, et demoiselle Anne-Rose-Pétronille de Gouvyo de la Noster, de la paroisse de Redon (juin 1768); — entre noble Charles-François-Jules du Bot, chevalier, seigneur du Grégo, et demoiselle Jeanne-Vincente-Françoise Thomas de la Chauvelaye, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (août 1768); — entre noble Roland de Kermoizan, chevalier, et demoiselle Louise-Angélique-Vincente Pitouays, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble Gabriel-Marie-Joseph Le Mintier, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marie-Louise du Bouexic, de la paroisse de Theix ; — entre nobles gens : Jacques Chauvet et Madeleine Bourdonnaye, de la paroisse de Pontivy ;

— François-Marie Clémansin et Félicité-Adrienne Cardonne, de la paroisse de Lorient (septembre 1768); — Barthélemy-Guillaume Maur de Castellan et Marie-Anne Cartier, de la paroisse de Lorient; — entre noble François-Nicolas Hux de Bayeux, chevalier, et demoiselle Augustine de Clairambault, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre nobles gens Louis Laurent et Rose-Pétronille Martin, des paroisses de Redon et Notre-Dame de Vitré, diocèse de Rennes; — Gabriel-Joseph Motte de Colozier et demoiselle Julie Le Mière des Plasses, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — Yves-Blaise-Julien de Bonnecalle, baron d'Orgère, et Louise-Adélaïde-Josèphe Le Maitre d'Anstain, des paroisses de Pontivy et Saint-André de Lille en Flandre; — entre noble François-Vincent Boutouillic, chevalier, seigneur de Kerlan, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et demoiselle Marie-Mathurine Ollitrault de Callagant, de la paroisse de Quintin, diocèse de Saint-Brieuc (octobre 1768); — entre nobles gens François-Jean Mugny et Louise-Émilie Adam, des paroisses Saint-Mathieu de Quimper et Saint-Louis de Lorient; — Antoine-Jean Thévenard et Julienne-Ursule-Marie Ernoult des Châtelets, de la paroisse de Lorient (novembre 1768); — René-François Autheuil et Françoise Le Mir, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Louis de Lorient (décembre 1768); — entre noble Jean-Marie de Tréhauret, chevalier, seigneur de Kerstrat, de la paroisse de Briec, diocèse de Quimper, et demoiselle Julie-Caroline-Marie-Thérèse du Bot du Grégo, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre nobles gens : Henri Maget et Pélagie-Gillette Le Brun de la Butterie, des paroisses de Plœmeur et de Saint-Grégoire, diocèse de Rennes; — François-Marie Huerne de Saint-Martin et Sainte Le Barre, de la paroisse de Pontivy; — Joseph-Augustin Péniguel de la Chateigneraye et Françoise-Marie Macé de Lorgeraye, de la paroisse de Tréal; — Pierre Muydeblé de la Garenne et Marie-Mathurine Auffray, des paroisses de Saint-Gouvry et de Pontivy (janvier 1769). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par nobles gens : René-Pierre-Joseph du Moutier et Adélaïde-Gertrude Desmonts, de la paroisse de Redon (décembre 1756); — François Le Maitre et Thérèse Rozé, des paroisses de Carnac et de Saint-Goustan d'Auray (octobre 1768). — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage : entre Michel Guillaume et Marie Gorel, de la paroisse de Pleucadeuc (novembre 1765); — Pierre Le Ralle et Françoise Le Corre, de la paroisse de Lanvaudan; — Jean Guisquet et Marguerite Le Gal, de la paroisse de Lorient (mai 1766); — François Lorant et Jeanne-Marie Hugot, de la même paroisse (novembre 1766); — Joseph Laudrenno et Pétronille Le Pitre, de la paroisse de Caudan (janvier 1767); — Pierre Caudart et Madeleine Clodic, des paroisses de Malansac et de Caden; — Louis Cattier et Marie-Françoise Saucour, de la paroisse de Locmalo-Guémené (juillet 1767); — Pierre Rohan et Louise Le Ficher, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (février 1768); — Alain Le Tournel et Guillemette Simon, veuve Salmon, des paroisses de Renac et de Brain (juin 1768); — Pierre Lezot et Jeanne Cheverier, de la paroisse de Renac (novembre 1768).

G. 328. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1769-1772. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Charles Racouet greffier. — Collation, par le Pape : du prieuré de Saint-Gildas de Bourgerel, ordre de Saint-Benoît, situé en la paroisse de Noyal-Muzillac, à Antoine-René Le Joyaut, prêtre, religieux profès du dit ordre, confirmée par lettres patentes du Roi, données à Fontainebleau, le 8 novembre 1768; — du prieuré de Saint-Nicolas-des-Bois-sur-Blavet, ordre de Saint-Benoit, situé en la paroisse de Pluméliau, à Jean-Marie Chauvaux, prêtre du diocèse (février 1769); — des églises paroissiales : de Plumelec, à Julien Giquello, prêtre du diocèse (août 1769); — de Melrand, à Augustin Barday, prêtre du diocèse (septembre 1769); — de Plouhinec, à noble Me André-Brévalier-Claude-Anne de Reymond de Vars, prêtre du diocèse de Léon, chanoine de Quimper (décembre 1769); — du prieuré de Notre-Dame d'Arzon, ordre de Saint-Benoit, à Charles-Étienne de la Passaig, prêtre, religieux profès du dit ordre, confirmée par lettres patentes du Roi, données à Versailles le 22 décembre 1769 (avril 1770); — des églises paroissiales de Questembert, à Jean-Joseph Germain, prêtre du diocèse; — de Saint-Jean-Brévelay, à Jean Daniélo, prêtre du diocèse (juin 1770); — des chapellenies de Notre-Dame de la Serche, de

Saint-Michel et de Saint-Barthélemy, desservies en l'église abbatiale de Saint-Sauveur de Redon, ordre de Saint-Benoit, à Georges-Gatien Le Febvre, prêtre, religieux profès du dit ordre, confirmée par lettres patentes du Roi, données à Compiègne, le 25 juillet 1770 (décembre 1770); — des églises paroissiales: de Baud, à Louis Jégouic, prêtre du diocèse; — de Bignan, à Pierre Noury, prêtre du diocèse (janvier 1771); — de Guidel, à Jean-René-Pascal Thomas de Coëtdihuel, prêtre du diocèse; — de l'Ile-d'Arz, à François Portanguen, prêtre du diocèse; — de Plœren, à Vincent Le Gac, recteur de l'Ile-d'Arz (juin 1771); — de Berné, à Mathurin Morgan, prêtre du diocèse (novembre 1771); — du prieuré de Lannénec, en la paroisse de Plœmeur, à Antoine Lanté de la Rovère, prêtre romain, inquisiteur général en l'ile de Malte (décembre 1771); — des églises paroissiales : de Redené, à Cosme-Damien Le Louet, prêtre du diocèse (juin 1772); — de Plélauff, à Maurice Le Chastelier, prêtre du diocèse (octobre 1772); — de Réguiny, à Pierre Desprès, prêtre du diocèse (novembre 1772); — du prieuré de Saint-Mélaine de Rieux, ordre de Saint-Benoit, à Noël-François-Raymond de Grasse, clerc du diocèse de Toulon (janvier 1773). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux, des chapellenies : des Lanouée, en l'église paroissiale de Plœren, à François Balzac, acolyte (février 1769); — de Saint-Avit, en l'église paroissiale de Plouhinec, à François-Mathurin Cornec, clerc du diocèse; — de Sainte-Geneviève en la chapelle de ce nom, paroisse de Saint-Marcel-Bohal, à Guillaume Le Dilhuidy, clerc du diocèse; — de Saint-Guillaume, en l'église cathédrale de Vannes, à Joseph-Marie Racapé, clerc du diocèse; — de l'église paroissiale de Naizin, à Louis Le Bihan, prêtre du diocèse (mars 1769); — de la chapellenie des Lanouée, en l'église paroissiale de Plœren, à Julien Gicquel, prêtre du diocèse; — des églises paroissiales : de Plouray, à Guillaume Cozic, prêtre du diocèse (avril 1769); — de Plouay, à Vincent-Pierre Le Breton, prêtre du diocèse (mai 1769); — d'une chapellenie en l'église succursale de Cournon, paroisse de Glénac, à Joseph Robert, clerc du diocèse (juillet 1769); — des chapellenies : de Poulbignon, en l'église paroissiale d'Ambon, à Louis Feillafé, clerc du diocèse, présenté par François de Castel, époux de Vincente-Agathe Dibart, dame de Poulbignon; — de Jeanne Gauthier, en l'église paroissiale de Malansac, à Georges Willaime, clerc du diocèse de Reims; — de Kergolhair, en la chapelle du château de ce nom, paroisse de Plaudren, à François-André Guilloto, clerc du diocèse, présenté par François de Castel, époux de dame Vincente-Agathe Dibart (septembre 1769); — du Clérigo, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, à Jean-Marie-Michel Rio, clerc du diocèse, présenté par François de Castel; — de l'église paroissiale de Croixanvec, à Jean-Marie Courcier, prêtre du diocèse (octobre 1769); — des chapellenies : de Lohac, en la chapelle de Saint-Julien, paroisse de Baden, à Joseph Le Rouzic, prêtre du diocèse, présenté par demoiselle Louise-Sidonie-Barbe Gibon du Grisso, dame de Lohac (novembre 1769); — du Roscouet, en la chapelle de ce nom, paroisse de Moréac, à Louis Divellec, acolyte (décembre 1769); — du Parc, en l'église paroissiale de Pluvigner, à Joseph Le Dro, prêtre du diocèse; — de Saint-Sébastien, en l'église paroissiale de Treffléan, à Gilles Le Nevé, prêtre du diocèse (janvier 1770); — de Saint-Julien, en l'église paroissiale de Berric, à François Balzac, diacre du diocèse; — de l'église paroissiale de Molac, à Joseph Bliguet, prêtre du diocèse; — de deux chapellenies en l'église paroissiale de Renac, à Julien Poligny, clerc du diocèse (mars 1770); — des chapellenies : de Saint-Livry, en l'église cathédrale de Vannes, à Louis Pourchasse, prêtre du diocèse (mai 1770); — de la Trinité, en l'église paroissiale de Plumelin, à Yves Denis, clerc du diocèse (juin 1770); — du Hayo, en l'église paroissiale de Plaudren, à Julien-Marie Marzan, prêtre du diocèse; — de Saint-Roch, en l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, à Joseph-Marie Bagot, recteur de la dite paroisse (juillet 1770); — des Évenas, en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à Louis Morice, diacre du diocèse; — de Sainte-Geneviève, en la chapelle de ce nom, paroisse de Saint-Marcel-Bohal, à Bonaventure Alain, acolyte; — de la Magdeleine, en la chapelle de ce nom, paroisse de Plumelec, à Jean Le Sant, clerc du diocèse; — de Michel Le Penven, en l'église paroissiale de Plaudren, à Jean Loyer, clerc du diocèse; — de la Houssaye, en la chapelle du château de ce nom, paroisse de Saint-Martin-sur-Oust, à Jean Baron, clerc du diocèse (septembre 1770); — de Bodéan, en la chapelle de ce nom,

paroisse de Saint-Jacut, à Mathurin-Alain Guimard, prêtre du diocèse, présenté par Jacques de Forsan, chevalier, seigneur du Houx ; — de la Trinité, en la chapelle du château de la Villeneuve, paroisse de Quistinic, à Vincent Morgant, recteur de la dite paroisse, présenté par Louis-René de Jacquelot, seigneur de la Villeneuve et autres lieux, ancien conseiller au parlement de Bretagne (octobre 1770) ; — de l'église paroissiale de Ruffiac, à François Bonno, recteur de Pleugriffet (novembre 1770) ; — des chapellenies de Saint-Blaise, en l'église paroissiale de Bignan, à Jean Le Thieis, sous-diacre, présenté par Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, prince de Léon, maréchal des camps et armées du Roi, président né de la noblesse de Bretagne ; — de Notre-Dame du Lermain, au château de Molac, paroisse de ce nom, à Joseph Guillemot, sous-diacre du diocèse de Saint-Brieuc, présenté par Corentin-Joseph Le Sénéchal-Carcado, chevalier, seigneur marquis de Molac, baron de Sérent, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur pour S. M. des ville et château de Quimper ; — de Saint-Yves, en la chapelle de ce nom, paroisse de Bubry, à Louis Fouillen, prêtre du diocèse, présenté par Thomas-Gabriel-Jean de La Pierre de Saint-Nouan, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, Grand-Maître des eaux et forêts et Grand Veneur de Bretagne (janvier 1771) ; — de Saint-Nicolas, en l'église paroissiale de Locminé, à Nicolas Pierre, prêtre du diocèse de Trêves, présenté par Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot ; — des églises paroissiales : de Pleugriffet, à Pierre Dréan, prêtre du diocèse (mars 1771) ; — de Remungol, à Jean Guégano, prêtre du diocèse ; — du Temple-de-Carentoir, à François Gorbeille, prêtre du diocèse, présenté par frère Claude Le Normand, prêtre conventuel de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie du Temple en Carentoir, la Coëfferie, le Quessoy, Malansac, etc. ; — des chapellenies : de Sainte-Catherine, en l'église cathédrale de Vannes, à Jean-Pierre Danigo, clerc du diocèse, présenté par François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld, duc de Liancourt, colonel des dragons, Grand-Maître de la garde-robe de S. M., en qualité d'époux et procureur en droit de madame de Lannion ; — de Clestephan, en la chapelle de Notre-Dame de la Fosse, paroisse de Plumelin, à René Guillouzic, prêtre du diocèse (mai 1771) ; — d'Olivier Courtois, en l'église paroissiale de Molac, à Jean Jéhanno, curé de Pluherlin ; — de l'église paroissiale d'Arzano, à Guillaume Le Coq, prêtre du diocèse ; — des chapellenies : de Blanche-Lores, en l'église paroissiale de Malestroit, à Thomas-François Romain, acolyte du diocèse de Paris (juin 1771) ; — des Perrin, en l'église paroissiale de Bourg-Paul-Muzillac, et en la chapelle de Saint-Julien, même paroisse, à Antoine Le Bot, prêtre du diocèse ; — de Saint-Jean, en l'église paroissiale de Plougoumelen, à Vincent Bocherel, acolyte ; — des églises paroissiales : de Pluméliau, à Yves Le Mercier, recteur de Locminé (juillet 1771) ; — de Peillac, à Jules Riaud, prêtre du diocèse ; — de la chapellenie de Toulploux, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, à François Colenno, acolyte ; — de l'église paroissiale de Locminé-Moustoir-Radenac, à Yves Éledouet, prêtre du diocèse ; — des chapellenies : du Pont-d'Oust, en la chapelle de ce nom, paroisse des Fougerais (Fougerêts), à Joseph Hallier, acolyte (août 1771) ; — de Cadoudal, en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à Julien Jouanguy, clerc du diocèse, présenté par dame Éléonore-Julie de Guémadeuc, comtesse de Marbeuf ; — des Hingant, en l'église paroissiale de Redon, à Guillaume Séveno, acolyte ; — des Barberais, en la même église, à Jean-Baptiste Basset, acolyte ; — de Letun, en la même église, à Mathurin Sanson, acolyte ; — de Maupas, en l'église paroissiale de Carentoir, à Jean Chantereau, acolyte (septembre 1771) ; — d'Allérac et du Rocher, en la chapelle du château d'Allérac, paroisse de Saint-Just, à François Denis, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par dame Marie-Françoise de Plouays de la Grignonnaire, veuve de Louis-Jacques Fournier, chevalier, seigneur d'Allérac (octobre 1771) ; — de Lohac, en la chapelle de Saint-Julien, paroisse de Baden, à Thomas Tatibouet, prêtre du diocèse ; — de l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à Maximin-Guillaume-Ange Le Croisier, prêtre du diocèse ; — des chapellenies : des Caoursin, en l'église paroissiale de Billiers, à Laurent Le Bot, prêtre du diocèse (décembre 1771) ; — de Notre-Dame de Beaulieu, en l'église paroissiale de Bignan, à Mathurin Éven, clerc du diocèse (janvier 1772) ; — du château de la Vigne, paroisse de Languidic, à noble Michel-Augustin Fransquin

de Lillebonne, clerc du diocèse de Reims (février 1772); — de l'église paroissiale de Bieuzy, à Louis-Laurent Pirvaux, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Kerdramel, en l'église paroissiale de Plaudren, à Jean-Marie Panier, acolyte (mars 1772); — de l'église paroissiale de Plélauff, à Guillaume Le Floch, prêtre du diocèse (avril 1772); — des chapellenies : de Julienne Marot, en l'église paroissiale de Sérent, à Louis-René Marot, prêtre du diocèse (mai 1772); — de Kerfloch, en l'église paroissiale de Pluméliau, à Louis Feillafé, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Silfiac, à François Guillermic, prêtre du diocèse; — des chapellenies de Sainte-Anne et de Beauregard, en l'église paroissiale de Renac, à Hilarion-François-Marie Lollivier, clerc du diocèse (juin 1772); — du prieuré de Carné, en la chapelle de ce nom, paroisse de Noyal-Muzillac, à Toussaint-Joseph-Pierre de Bois-Basset, vicaire général du diocèse de Tréguier, présenté par César-Hippolyte-Jean-Baptiste-René de Carné-Trécesson; — des Cinq-Plaies ou de Poulbignon, en l'église paroissiale d'Ambon, à Julien Jouanguy, sous-diacre (juillet 1772); — de Keroman, en l'église paroissiale de Pluméliau, à Étienne Nicolas, acolyte; — du Saint-Rosaire, en l'église paroissiale de Pluméliau, à Olivier Le Guennec, acolyte (août 1772); — de Jean Tual, en l'église paroissiale de Questembert, à Pierre-Julien Le Barh, acolyte; — des Dezel et des Fertillet, en l'église paroissiale de Redon, à Marc Guillevic, clerc du diocèse; — de Pillaire, en l'église paroissiale de Questembert, à Louis-Olivier Caradec, acolyte; — de Me Gilles Jégo, en l'église paroissiale de Questembert, à Bertrand Claudic, acolyte (septembre 1772); — des églises paroissiales : de Noyal-Pontivy, à Louis-Marie Le Barre, prêtre du diocèse; — du Palais, à Belle-Ile-en-Mer, à Jean-Baptiste Magny, prêtre du diocèse de Paris; — de la chapellenie de Notre-Dame du Lermain, en la chapelle du château de Molac, à Louis Daniélo, prêtre du diocèse (janvier 1773). — Nomination, par Charles-Jean de Bertin, évêque de Vannes, de Joachim-Lucas Tranchant du Tret, prêtre du diocèse de Nantes, et d'Alphonse-Pierre Blanchet de la Sablière, prêtre du diocèse de Lyon, aux fonctions de vicaire général du diocèse (avril 1771). — Provision, par le même, de la charge d'Official, en faveur du dit Pierre Blanchet, vicaire général (octobre 1771). — Provision de canonicats : en l'église collégiale de Rochefort, au profit de Jean-Mathurin Le Gal, étudiant en théologie à Vannes, présenté par Marie-Françoise-Rose de Larlan, dame marquise des Nétumières, comtesse de Rochefort (juin 1769); — en l'église collégiale de Guémené : au profit de Louis Le Divellec, prêtre du diocèse, présenté par Jules-Hercule de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi (mai 1772); — au profit de Valentin-Auguste Le Briz, prêtre du diocèse (mars 1771). — Provision de canonicat, en l'église cathédrale de Vannes, au profit de René-Athanase de Grimaudet de Coëtcanton, vicaire général du diocèse (juin 1770). — Indult accordé par le pape Benoit XIV, à Henri-Louis-René Desnos, évêque de Rennes, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Redon, pour la collation des bénéfices dépendant de la dite abbaye (Sainte-Marie-Majeure, le 7 juin 1768, insinué le 20 février 1770). — Déclarations relatives à l'abandon des dimes, consenti, moyennant une portion congrue, par les recteurs de Saint-Avé, Silfiac (février 1769), Naizin (juin 1769), Saint-Caradec-Hennebont (juillet 1769), Saint-Gilles-Hennebont (novembre 1769), Saint-Laurent-de-Grée-Neuve (janvier 1770). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente, au profit de Pierre Dalino, de la paroisse de Séné; — de Gobrien-Mathurin-Joseph Loaisel, séminariste à Vannes, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit; — de Joseph Le Clainche, séminariste à Vannes, de la paroisse de Questembert; — à son profit, par Jean-Julien Calais, de la paroisse de Redon (mars 1769); — au profit : de François Hémon, écolier au collège de Valognes en Normandie, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Grandchamp; — de Louis-Marie Boussard, sur le revenu de biens situés en la paroisse d'Avessac, diocèse de Nantes; — de François Lamour, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Pleugriffet (août 1769); — de François Bouys, étudiant au collège de Rennes, de la paroisse de Bignan; — de Guillaume Le Cocq, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Malguénac; — de Julien Le Priellec, de la paroisse de Plœren; — de Mathurin Monneraye, séminariste à Vannes, de la ville et paroisse de Malestroit; — de Pierre-

Marie Chauvel, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo ; — de Marie-André-François Germain, sieur du Tertre, de la paroisse de Rieux ; — de Louis Le Mouel, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — de Mathurin Séveno, de la paroisse de Bignan ; — de François Tanguy, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Quistinic ; — de Joseph Guillo, de la trève de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec ; — d'André-Marie Tatibouet, séminariste à Vannes, de la paroisse Saint-Patern du dit Vannes ; — de Marc Thomazo, de la paroisse de Grandchamp ; — de Michel Le Pouliquain, de la paroisse de Grandchamp ; — de Jacques-Marie Lorent, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — de Jean Le Douarain, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (septembre 1769) ; — de François Bigouin, étudiant en théologie à Quimper, de la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel ; — de Jean Feutray, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — de Colomban Le Bècre, de la ville et paroisse de Locminé ; — de Thomas Éon, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Questembert (décembre 1769) ; — de Guillaume Le Dilhuidy, séminariste à Vannes, de la paroisse de Priziac (mars 1770) ; — d'Henri Marteil, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — de Vincent Benoist, de la paroisse de Séné ; — de Louis Gouas, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — de Guy-Thomas Barré, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — de Claude Levier, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont ; — de Jean Merlet, de la trève de Trégranteur, paroisse de Guégon ; — de Jean Le Thieis, séminariste à Vannes, de la paroisse de Bignan ; — de René-Noël Rubault, séminariste à Vannes, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit ; — de François Guyot, séminariste à Vannes, de la paroisse de Péaule ; — de Jean Le Thiec, de la paroisse de Marzan (septembre 1770) ; — de Charles-René Bonin de la Villebouquais, sur le revenu de biens situés en la paroisse de La Nouée, diocèse de Saint-Malo (février 1771) ; — de Pierre Le Barz, séminariste à Vannes, de la paroisse de Baden (mars 1771) ; — de Mathurin Morel, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé ; — de Mathurin-Jean Dréan, de la trève de Trégranteur, paroisse de Guégon ; — de François Guillaume, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Guégon (août 1771) ; — de Joseph Évain, de la ville et paroisse de Malestroit ; — de François Bouchant, de la paroisse de Lorient ; — de Jacques-Jean-Fidèle Gautier, de la même paroisse ; — de Louis-Pierre Huard, de la paroisse Notre-Dame-de-Joye de Pontivy ; — de Guillaume Garec, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Pluvigner ; — d'Yves Le Guennec, séminariste à Vannes, de la paroisse d'Arzano ; — de Paul Rio, de la paroisse de Plouhinec ; — de François Courant, de la paroisse Saint-Louis de Lorient ; — de Mathurin Le Franc, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Séné ; — de Pierre Bardoul, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Cléguer : — de Julien Thomas, de la paroisse de Questembert ; — de Louis Le Métayer, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — d'Olivier Fardel, de la paroisse de Saint-Goustan de Rhuis ; — de Christophe Lorho, étudiant au collège de Vannes, par noble homme Barnabé Lorho, son père, capitaine d'infanterie garde-côtes au bataillon d'Hennebont, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — de Jacques Le Quéven, de la paroisse de Kervignac ; — d'Étienne Plomet, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse Notre-Dame-de-Joye de Pontivy ; — de Jean-Marie Turquety, séminariste à Vannes, de la ville et paroisse de Malestroit ; — de Louis-Alexandre-François-Armand Guérin, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin (septembre 1771) ; — de Jacques Le Mercier, séminariste à Vannes, de la ville et paroisse de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc (décembre 1771) ; — de Mathurin Le Breton, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Pleucadeuc ; — de Julien Roux, de la paroisse de Carentoir ; — de Joseph Le Bail, de la paroisse de Silfiac ; — de Sébastien Le Bihan, de la paroisse de Croixanvec ; — de Fleury Kerner, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plœmeur ; — d'Augustin Hervian, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont (mars 1772) ; — de Pierre Bernard, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé (août 1772) ; — de Joseph Keraudran, *théologien*, étudiant à Vannes, de la paroisse de Languidic ; — d'Étienne Thomas, de la paroisse de Carnac ; — de Pierre Perennès, de la paroisse de Plouhinec ; — de Guillaume Jégoux, de la paroisse de Grandchamp ; — de Jean Maël, de la paroisse de Peillac ; — de Julien Créquer, de la paroisse de Baud ; — de Hyacinthe-Marie Barbier, séminariste à Vannes, de la paroisse de Pleucadeuc ; — de Jean-

Pierre Alano, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes ; — de Pierre Hémon, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Plumergat; — d'Yves Éledouet, sur le revenu de biens situés en la ville de Pontivy; — de Mathurin Jéhanno, de la paroisse de Quiberon ; — de Jean-Vincent Guillevin, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — de Julien Guimarel, de la paroisse de Saint-Jacut; — de Dominiqne Le Gurun, de la trève de l'île de Houat, paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuis ; — de Pierre Le Thiec, de la paroisse de Marzan ; — de Marc Le Beller, de la paroisse de Melrand ; — de François Sainterque, de la paroisse de Croixanvec ; — de Joseph Le Moing, de la paroisse de Redené (septembre 1772); — de Louis-Cosme-Damien Briend, de la paroisse de Carentoir (novembre 1772). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre noble François-René Kermouel et demoiselle Marie-Jeanne Le Mancq, des paroisses de Plouay et de Saint-Gilles-Hennebont (janvier 1769); — entre nobles gens: François Thouault et Julie-Jeanne Moreau, des paroisses de Bazouges, diocèse de Rennes, et Saint-Salomon de Vannes ; — entre noble Pierre-Jacques Dacosta, chevalier, et demoiselle Jeanne-Françoise Rapion de la Placelière, des paroisses Saint-Sauveur de Rennes et Saint-Louis de Lorient ; — entre noble Félicité-Honoré-François-Joseph de Thomelin et demoiselle Louise-Anne de Forges, des paroisses de Guipry, diocèse de Saint-Malo, et de Rieux (février 1769); — entre nobles gens Jacques Col et Marie-Jeanne Galpin, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble Rodolphe de La Goublaye, chevalier, et demoiselle Marie-Madeleine de Querangal, des paroisses de Pléneuf, diocèse de Saint-Brieuc, et de Pontivy (avril 1769); — entre nobles gens: René-Joseph Deshays-Piard et Françoise-Adélaïde Le Croisier, des paroisses d'Arzal et Saint-Patern de Vannes ; — Pierre Kermasson de Kerisel et Rose Gallais, des paroisses de Pluherlin-Rochefort et de Chatelaudren, diocèse de Saint-Brieuc (mai 1769) ; — Louis Doré, veuf de Régine Titrant, et Marie-Rose Guilbaud, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Similien de Nantes (juin 1769) ; — Me Jean-René Lalau de Hautté, de la paroisse Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper, et Jacquette-Angélique de Madières, de la paroisse de Bubry; — Guillaume-Jacques Huo de Querrio et Marie-Louise Barré, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lorient; — Jean-Joseph Sanguinet et Hélène-Céleste de Minihy, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Malo de Dinan (juillet 1769) ; — Me Joseph-Golvin Tuault, de la paroisse Saint-Armel de Ploërmel, et Françoise-Pétronille Abillan de Stanchingam, de la paroisse de Campénéac, diocèse de Saint-Malo ; — entre noble Charles-Dominique-Joseph Gibert, chevalier, et demoiselle Marguerite Vincent, des paroisses de Pontivy et de Saint-Amand-Montrond, diocèse de Bourges ; — entre nobles gens : Me Guy Lucas et Marie-Françoise Becmat de Kermelec de Kermélinaire, des paroisses de Quimperlé, diocèse de Quimper, et de Guern (août 1769) ; — Pierre Rio et Jeanne-Jacquette Boudet, des paroisses de Plœmeur et de Saint-Servan, diocèse de Saint-Malo (septembre 1769) ; — Guillaume-Olivier-Toussaint Lucan de Villeneuve et Jeanne-Thérèse Perrier, de la paroisse d'Hennebont (octobre 1769); — entre écuyer Claude-Denis Dodun et demoiselle Louise-Julie Bourgeois, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Vincent-Caradec du Bouétiez de Kerorguen, chevalier, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont, et demoiselle Marie-Claudie de La Chapelle, de la paroisse de la Madeleine, ville et diocèse de Troyes ; — entre noble François-Marie Boreville, chevalier, de la ville et paroisse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Sébastienne-Vincente Nouvel de Glavignac, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (janvier 1770) ; — entre nobles gens Charles-Joseph-Armand Berthelot et Ursule-Antoinette Moricet, des paroisses de Locmariaquer et de l'Ile-d'Arz ; — Charles-Jacques-Pierre-Benoit de la Motte et Élisabeth-Marie-Jacquette Boucher des Forges, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Louis de Lorient ; — entre noble François d'Hérambourg, chevalier, et demoiselle Renée-Pétronille de Trévellec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (avril 1770); — entre noble Nicolas-Hyacinthe du Bodéru, chevalier, et demoiselle Jeanne-Françoise-Hyacinthe Mauduit du Plessix, des paroisses Saint-Louis de Brest et de Saint-Gilles-Hennebont ; — entre écuyer Charles-Claude de Brossard et demoiselle Françoise Berthelot, des paroisses de Sarzeau et de Locmariaquer; — entre noble Toussaint de Francheville, chevalier, seigneur de Pélinec, et demoiselle Gabrielle-

Charlotte-Marie de Trévelec de Seffré, des paroisses de Bourg-Paul-Muzillac et de Pénestin, diocèse de Nantes ; — entre nobles gens : Antoine-Joseph Godon, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et Marguerite Gosse, de la paroisse de Messac, diocèse de Rennes (mai 1770) ; — Henri-Antoine Boudier de Keralvin et Marie-Jeanne Robino, des paroisses de Plougourvest, diocèse de Léon, et de Locminé ; — Michel Brenugat de Saint-Maur et Marie-Josèphe Briand, de la paroisse de Carentoir (juin 1770) ; — Raymond-Germain du Nogué et Anne Molié, des paroisses du Mas-d'Agen, diocèse de Condom, et de Redon ; — entre noble Pierre-Louis-Yves Le Métayer de Kerdaniel, chevalier, et demoiselle Adelaïde-Jeanne de La Villeloays, des paroisses de Plélauff et de Rostrenen, diocèse de Quimper (juillet 1770) ; — entre nobles gens : Jean-Vincent Maurice et Marguerite Caro, de la paroisse de Lorient ; — écuyer François Arminot et Étienne-Félicité Mangin, de la paroisse de Lorient (août 1770) ; — entre noble Alexandre-Jacques de La Vigne-Buisson, chevalier, et demoiselle Céleste Rapion de la Placelière, de la paroisse de Lorient ; — entre nobles gens Ambroise-Jacques-Mathurin Caradec et Jeanne-Marie Marzant, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et de Sarzeau ; — entre écuyer Charles-Célestin Le Frotter et demoiselle Suzanne-Agathe Scélec, de la paroisse de Locmalo-Guémené ; — entre nobles gens : Julien Le Jeune et Pétronille-Nicole Galles, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Notre-Dame du Mené de Vannes ; — Vincent-Joseph Henry et Anne Revel, de la paroisse de Saint-Gildas d'Auray (septembre 1770) ; — entre noble Claude-Louis-Jean-Vincent, marquis de Beauveau-Tigny, de la paroisse de Saint-Mélaine-de-la-Treille, diocèse de La Rochelle, et demoiselle Marque-Pétronille-Anne-Marie-Louise-Pauline Le Sénéchal de Carcado-Molac, de la paroisse de Saint-Gonnery ; — entre noble Pierre-Noël-Gabriel Le Douarin de la Touraille, chevalier, du diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Angélique de Pontigny, de la paroisse de Locmalo-Guémené ; — entre Jean-Anne Le Gouesbe et demoiselle Antoinette-Marie-Victoire du Rouvray, des paroisses de Réminiac, diocèse de Saint-Malo, et de Bains (octobre 1770) ; — entre nobles gens Louis-Jacques-Hippolyte Coroller et Marie-Renée Girault du Clos, des paroisses Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper, et Saint-Louis de Lorient ; — entre noble Casimir-François-Aimé de La Fruglaye de Lanfosso, chevalier, et demoiselle Jeanne-Louise-Charlotte de Poncerot, des paroisses de Plougnat (Plouguenast), diocèse de Saint-Brieuc, et de Noyal-Pontivy (novembre 1770) ; — entre nobles gens : Michel-Anne-Sébastien Le Monnier et Marie-Jeanne Canlou, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (décembre 1770) : — Maurice-Toussaint-Louis Perrot de la Ville-Froger et Jeanne-Gabrielle Ségaud, des paroisses de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et de Pontivy ; — Joseph-François-Jérôme Hervé et demoiselle Françoise-Mathurine-Marie Loaisel, de la paroisse de Malestroit ; — Georges-André Ferrier et Marie-Jeanne Vigoureux, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Roch de Paris ; — entre écuyer Pierre-Jean Tual et demoiselle Anne Le Coz du Quilio, de la paroisse Saint-Patern ; — entre nobles gens : Louis-Vincent Avril et Jeanne-Marie-Thérèse Guihur, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Patern de Vannes ; — Joseph-Marie Renaud et Anne Guillevin, de la paroisse Saint-Goustan d'Auray ; — François-Edouard de Maugendre et Hyacinthe-Clémence Audouyn, dame de Villéon, des paroisses de Lorient et de Saint-Gilles-Hennebont (janvier 1771) ; — entre écuyer Florentin-Marie de Kermelec et demoiselle Julienne de Bosquien, des paroisses de Guern et de La Chaise, diocèse de Saint-Brieuc ; — entre noble Daniel-Henri-Philippe Mallier de Chassonville, chevalier, et demoiselle Pauline-Jeanne de Cornulier, des paroisses de Saint-Gravé et Saint-Jean de Rennes (février 1771) ; — entre noble Joseph-François du Plessis de Grenédan, chevalier, et demoiselle Marie-Vincente-Rose Nouvel de Glavignac, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (mars 1771) ; — entre noble Louis-Balthazar Milhet de la Borie, de la paroisse de Chamalière, diocèse du Puy, et demoiselle Nicole Mat de Villeneuve, de la paroisse de Pontivy (avril 1771) ; — entre nobles gens : Toussaint Brelivet et Nicole-Victoire Beluard de la Boulay, de la paroisse de Pontivy ; — Julien-Nicolas Thérault de la Paviotaye et Hiéronyme-Louise Guillard, des paroisses de Malestroit et des Fougerêts ; — entre noble Pierre-Joseph de La Salle, chevalier, et demoiselle Anne-Guillemette-Régine Danican, de la paroisse de

Lorient; — entre écuyer Pierre-Jean Beschard et demoiselle Marie-Jeanne Lorho-Kercado, des paroisses Saint-Goustan et Saint-Gildas d'Auray (mai 1771); — entre noble Julien-Gabriel de La Chevière de la Gaudinais, de la paroisse de Langon, et demoiselle Thérèse-Radegonde Macquart, de la paroisse de Sainte-Catherine en Flandre; — entre nobles gens : Charles-Léonor-François-René Besson et Catherine Cougoulat, de la paroisse de Landévant; — Jean-Marie Jutart de Lannivon et Marie-Sainte-Radegonde de Broise, des paroisses de Pontivy et de Locminé (juin 1771); — entre noble Armand-Marie-Jean du Bot, chevalier, seigneur de la Grée-Callac, la Rouardais et autres lieux, et demoiselle Adrienne-Marie-Hyacinthe-Henry de Bohal, des paroisses d'Augan et Saint-Sauveur de Quimper; — entre nobles gens : François-Bertrand Bonnard du Hanlay et Pétronille-Françoise Boulais de la Giraudière, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Gildas d'Auray (juillet 1771); — Jean-Félix Fraboulet et Marie-Louise Bourdin, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Saint-Pol-de-Léon; — entre noble Roland-Pierre Le Gac de Lansalut, chevalier, seigneur de la Villeneuve, et demoiselle Marie-Noëlle-Angélique Touzé de Grandisle, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre nobles gens : Mathurin-Jacques-Denis Jutart et Régine-Louise Le Fer, de la paroisse de Baud (août 1771); — Jacques Cathala et Marie-Josèphe Le Corre, des paroisses de Beuzec, diocèse de Quimper, et de Plouay (septembre 1771); — Vincent-Noël Choëmel et Marie-Noëlle Loaisel, des paroisses de Malestroit et d'Elven; — Jean-Baptiste Dupont et Marie-Charlotte Piolin, de la paroisse de Redon; — Toussaint-Bonaventure Le Gourron et Barbe-Catherine Gourhaël, des paroisses d'Hennebont et du Faouët; — entre noble Jacques-Vincent-Marie Le Borgne, chevalier, seigneur de Kermorvan, et demoiselle Marie-Jacquette de la Pierre de la Forest, dame de Kernivinen, des paroisses de la Chandeleur de Quimper et d'Hennebont (octobre 1771); — entre écuyer Gabriel-Osmond de Soudeville et demoiselle Henriette Hardy, de la paroisse de Redon; — entre nobles gens : Guillaume-Julien Roux et Marie-Bonne Raguenet, de la paroisse de Pluvigner; — Joseph Ferrand et Marie-Jeanne Turmel, de la paroisse de Lorient; — Pierre-Joseph Grignon de la Villauraye et Renée-Marie Simon de Kerariette, des paroisses de Pluherlin-Rochefort et Saint-Pierre de Vannes; — François-Joseph Corbel et Louise Guyot, des paroisses de Baud et de Noyal-Pontivy; — entre noble René-Martin de Lescouble de Renoyal, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne-Geneviève Roudic, des paroisses Saint-Patern et Saint-Salomon de Vannes; — entre nobles gens : Adrien-Louis de Launay et Guillemette-Louise Grinne, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Salomon de Vannes (novembre 1771); — entre noble François-Augustin Le Métayer et demoiselle Marthe-Marguerite Geneviève de Bruc de Montplaisir, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Sainte-Croix de Nantes; — entre nobles gens : Gabriel du Moutier et Marie Héry, des paroisses de Redon et d'Allaire (janvier 1772); — Pierre-Marie Broussay et Marie-Louise Hurel, des paroisses de Plélan, diocèse de Saint-Malo, et de Carentoir; — entre noble François-Louis-Hyacinthe de Penfontenyo, chevalier, marquis de Cheffontaine, et demoiselle Renée-Rosalie de Trévelec de Keryargon, des paroisses de Clohars-Fouesnant, diocèse de Quimper, et de Belz; — entre nobles gens Jean-Baptiste-Mathurin-Pierre Le Teixier de Bocenit et Anne-Marie Le Port, des paroisses de Broons, diocèse de Saint-Malo, et de Quiberon (février 1772); — entre noble Jean-Clément Collobel, chevalier, seigneur du Bot, et demoiselle Élisabeth-Marie Bitant du Plessis, des paroisses de Langon et de Héric, diocèse de Nantes; — entre nobles gens Charles-François-Jean Bourdonnay du Clézio et Suzanne-Françoise-Michelle du Feigna de Keranforet, des paroisses de Pontivy et de Locmalo-Guémené (avril 1772); — entre noble Louis Aguillon, chevalier, de la ville et diocèse de Toulon, et demoiselle Marie-Thérèse-Françoise du Frémery, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble Charles-Philippe-Hyacinthe Poulletier, chevalier, de la paroisse Saint-Louis de Versailles, et demoiselle Anne-Claudie-Marie Le Gros, de la paroisse d'Hennebont; — entre nobles gens : Vincent-Marie Caris et Marie-Charlotte Authier, des paroisses de Languidic et de Saint-Gilles-Hennebont (mai 1772); — Hyacinthe-Vincent-Marie Frogerays et Julienne-Josèphe Allain du Minio, des paroisses Saint-Michel de Quimperlé, diocèse de Quimper, et Saint-Gildas d'Auray; — entre

noble Joseph-François-Marie-Louis de Talhouet-Boisorhand et demoiselle Agathe-Félicité-Anne du Bouexic du Guichen, des paroisses de Carentoir et Saint-Étienne de Rennes (juin 1772); — entre noble Honoré-François-Joseph-Louis-Marie de Kersauson, chevalier, seigneur de la Ferrière-Buléon, et demoiselle Jeanne-Renée-Marie Le Moëne, dame de la Chesnais, des paroisses de Saint-Allouestre et de Gaël, diocèse de Saint-Malo (juillet 1772); — entre nobles gens : Jean-Ambroise Le Masson et Marie-Anne Chassin, des paroisses de Locmalo-Guémené et de Pontivy; — Mᵉ Clément-Louis Le Milloch de Kerloret et Marie-Anne Gardye de La Chapelle, des paroisses d'Hennebont et de Kervignac; — entre noble Charles-Joseph, vicomte de Lavier, chef d'escadron de la légion d'Artois, et demoiselle Marie de Saint-Gilles (août 1772); — entre nobles gens : Toussaint-Mathurin Le Flohic de Kerlaffin, et Renée-Élisabeth Pihan, des paroisses de Laniscat, diocèse de Quimper, et de Pontivy; — André-Joseph Martin et Marie-Josèphe Jéhanno, des paroisses de Plumelec et de Josselin, diocèse de Saint-Malo (septembre 1772); — entre noble René-Claude-Jérôme de Talhouet-Grationnaye, chevalier, et demoiselle Marie-Henriette Simon de la Carterie, des paroisses de Lesbin-Pontscorff et Saint-Vincent de Nantes; — entre nobles gens : René-François Huo de Kerguinoz et Jacquette-Josèphe Lorho-Keralbo, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et Saint-Goustan d'Auray (octobre 1772); — Louis-Joseph Le Guével et Michelle-Céleste Gourvenec, de la paroisse de Lorient (novembre 1772); — Jean-Marie Kerléreau de Rosbo et Élisabeth-Félicité Chautard, de la paroisse de Lorient (décembre 1772); — entre noble Yves Houet de Chênevert, chevalier, de la paroisse de Carentoir, et demoiselle Louise-Sophie de Fousbert, de la ville et diocèse de Rennes; — entre nobles gens François-Yves Faverot de Kerbreh, et demoiselle Guyonne-Pétronille Bourdonnaye, de la paroisse de Pontivy; — entre noble François-Louis-Clément de la Rue, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne Le Roy de la Danaye, des paroisses de Tréal et de Carentoir (janvier 1773). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par nobles gens Joseph-Louis-Marie Béart du Dézert et Louise Fornier, des paroisses de Riantec et de Lorient (janvier 1771); — par noble Yves-Jean Le Dall de Queréon, chevalier, et demoiselle Marguerite-Guillemette-Gabrielle-Catherine de Kerfily, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Sauveur de Brest (décembre 1771). — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage entre René Faugeroux et Marie-Jeanne Jaffrez, de la paroisse de Riantec (mars 1769); — Jacques Houée et Marie Burban, de la paroisse de Ruffiac (avril 1769); — Mathurin Laudrin et Guillemette Guyomar, de la paroisse de Plumelin (décembre 1769); — Julien Thominet et Yves Rouillard, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — Pierre Daniel et Louise Jacob, de la paroisse de Plougoumelen; — François Fleury et Claudie Clodic, de la paroisse de Saint-Gravé (janvier 1770); — Yves Le Gal et Françoise Le Nillon, des paroisses de Baud et de Pluméliau; — Mathurin Nicolas et Marie Hervo, de la paroisse de Carentoir (février 1770); — Louis Gustarnec et Olive Guymart, de la paroisse de Naizin (octobre 1770); — Mathurin Orio et Jeanne Noë, de la paroisse d'Elven; — Jean-Mathurin Le Méro et Olive Guével, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (novembre 1770); — Yves Charuel et Françoise Chenais, de la paroisse de Peillac; — Yves Haye et Pétronille Picaud, de la paroisse de Saint-Allouestre (décembre 1770); — Jean Belléan et Jeanne Brunet, de la paroisse de Guégon (août 1771); — Pierre Le Bouler et Marie Le Talbe, des paroisses de Pluvigner et de Landaul (janvier 1772); — Mathurin La Fosse et Jeanne Le Palec, de la paroisse de Moréac; — Gabriel Maréchal et Françoise Coriton, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (février 1772); — Joseph Boccandé et Françoise Glard, des paroisses de Malestroit et de Sérent (mai 1772); — Jean Briand et Anne Brilland, des paroisses d'Elven et de Plumelec (juin 1772); — Alain Le Floch et Marie Jaffré, de la paroisse de Languidic; — Yves Goudet et Anne Bréhouan, de la paroisse de Saint-Vincent (juillet 1772).

G. 329. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1773-1776. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Charles Racouet greffier. — Collation, par le Pape : de l'église paroissiale de Plouhinec, à Christophe Le Roux, recteur de Penhars au diocèse de Quimper; — de

l'église paroissiale de Sérent, à Jacques-François Josso, prêtre du diocèse (mars 1773); — du prieuré de Notre-Dame de Locmariaquer, ordre de Saint-Benoît, à Nicolas de Laker, prêtre du diocèse de Nantes; — de l'église paroissiale de Plouray, à Pierre Blanchard, prêtre du diocèse (août 1773); — de l'église paroissiale de Priziac, à Guillaume Le Diberder, prêtre du diocèse (octobre 1773); — de l'église paroissiale de Questembert, à René Gabriel, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Billiers, à Jean Le Quéré, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Sérent, à Jean-Marie Corlay, prêtre du diocèse (novembre 1773); — de l'église paroissiale de Locmariaquer, à Jean Le Quéven, prêtre du diocèse (février 1774); — de l'église paroissiale Sainte-Croix de Josselin, à Joseph-François Le Bois-des-Rosais, prêtre du diocèse de Saint-Malo (décembre 1774); — de l'église paroissiale de Plélauff, à Louis Goujeon, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Camors, à Mathurin Le Briéro, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Plouay, à Guillaume Chotard, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale et doyenné de Carentoir, à Gobrien Cerff, prêtre du diocèse (octobre 1775); — de l'église paroissiale de Saint-Nolff, à Mathurin Séveno, prêtre du diocèse (juin 1776); — de l'église paroissiale d'Erdeven, à Joseph Le Franc, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Bubry, à Mathurin Le Brih, prêtre du diocèse (juillet 1776). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : de l'église paroissiale de Bains, à Guillaume-Pierre-Amand Poisson, prêtre du diocèse de Rennes, présenté par Henri-Louis-René Desnos, évêque-comte de Verdun, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Redon; — de la chapellenie de la Purennerie, en l'église paroissiale de Redon, à Jean-Mathurin du Temple, acolyte, présenté par le prieur de l'abbaye royale de Saint-Sauveur de Redon; — de l'église paroissiale de Sulniac, à Jean Le Digabel, prêtre du diocèse; — de plusieurs chapellenies en l'église paroissiale de Redon, à Félix-Gabriel Guerrif, clerc du diocèse de Saint-Malo (mars 1773); — des églises paroissiales : de Plœren, à Vincent Dano, prêtre du diocèse (juin 1773); — de Moréac, à Vincent Le Gac, recteur de Plœren (juillet 1773); — de la chapellenie de la Ville-Péron, desservie en l'église tréviale de Saint-Aubin, paroisse de Plumelec, à Mathurin Le Grumelec, acolyte; — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Trégomel, à René-Michel Kervoilan, prêtre du diocèse; — de la chapellenie ou prieuré de Notre-Dame-de-Pitié, en la paroisse de Plœmel, à Jean Baron, acolyte; — des chapellenies de Saint-Thuriau et de la Trinité, desservies tant en la chapelle de Saint-Thuriau qu'en l'église paroissiale de Plougoumelen, à Jean Barré, recteur de Locmariaquer (septembre 1773); — des chapellenies : de Notre-Dame de la Conception, en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à Pierre Corfinat, clerc du diocèse; — de Michel Le Penven, en la chapelle de Chaupas, paroisse de Plaudren, à Mathurin Hémon, acolyte (octobre 1773); — de Saint-René, en la chapelle de ce nom, paroisse de Saint-Goustan d'Auray, à Pierre-Jean-Guégan Botréhan, clerc du diocèse (novembre 1773); — de l'église paroissiale de Saint-Gilles-Hennebont, à noble Me Vincent-Marie-David de Talhouet, prêtre du diocèse de Quimper, présenté par dame Marie-Perrine de Verdière, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Joie près Hennebont (décembre 1773); — des églises paroissiales : de Molac, à Pierre Bayon, prêtre du diocèse; — de Larré, à Jacques Ropert, prêtre du diocèse (janvier 1774); — de Saint-Laurent-de-Grée-Neuve, à Louis Cadio, prêtre du diocèse, présenté par Paul-Esprit-Marie de La Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Beaumont, conseiller du Roi en tous ses Conseils, intendant de justice, police et finance, en la généralité de Poitiers; — d'Arradon, à Mathurin Le Galliot, prêtre du diocèse; — des chapellenies : de Saint-Patern, en l'église paroissiale de ce nom, à Jean-Louis Coléno, acolyte (mars 1774); — des Cinq-Plaies, en l'église paroissiale d'Ambon, à Louis-César Coudé, clerc du diocèse; — de l'église paroissiale de Merlevenez, à Mathurin Le Corvic, prêtre du diocèse (avril 1774); — des chapellenies : de Me Olivier Courtois, en l'église paroissiale de Molac, à Louis Daniélo, prêtre du diocèse (juillet 1774); — de Saint-Louis, en la chapelle du château de Kerantré, paroisse de Crach, à Pierre Le Floch, prêtre du diocèse; — de Me Jean Béguet, en l'église paroissiale de Plumelec, à Julien Giquello, recteur de la dite paroisse; — de Clestéphan, en la chapelle de Notre-Dame-de-la-Fosse, paroisse de Plumelin, à Joseph Le Tallec, prêtre du diocèse (octobre 1774); — de Pinieux, en la chapelle du château de ce

nom, paroisse de Limerzel, à Jacques Brohan, prêtre du diocèse, présenté par messire Claude-Fabien du Bouexic, chevalier, seigneur de Pinieux, la Chapelle-du-Bouexic et autres lieux ; — des églises paroissiales : de Lauzach, à Jean Robic, prêtre du diocèse (novembre 1774) ; — Saint-Salomon de Vannes, à René-Marie Racouet, prêtre du diocèse ; — de Peillac, à Jean-Marie Le Vaillant, prêtre du diocèse ; — de Landaul, à Jean-Louis Le Molgat, prêtre du diocèse ; — de Caudan, à Etienne Pinson, prêtre du diocèse (janvier 1775) ; — de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, à Yves Rio, clerc du diocèse (février 1775) ; — des églises paroissiales : de Caden, à Julien Gatinel, prêtre du diocèse ; — d'Allaire, à Charles-François-Pierre Baston, prêtre du diocèse (mars 1775) ; — du prieuré-cure de Coëtbugat, à Louis-François Van der Grach, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, présenté par messire René-Ange-Hippolyte de Brilhac, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Jean-des-Prés (mai 1775) ; — des chapellenies : de Sainte-Suzanne, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Bonaventure Le Roux, acolyte ; — du Bâtiment, en la chapelle de ce nom, paroisse de Remungol, à Claude Laudrain, clerc du diocèse ; — de Saint-Léonard, en la chapelle de ce nom, paroisse de Theix, à Julien de La Haye, clerc du diocèse, présenté par messire Charles-René-Valentin de Coué, chevalier, seigneur de Kergurioné, Salarun et autres lieux, lieutenant-colonel de cavalerie à Lille ; — des Livec, à Jean-Pierre Toquin, prêtre du diocèse du Mans ; — de l'église paroissiale de Saint-Allouestre, à Joseph-Marie Racapé, prêtre du diocèse ; — des chapellenies : de Lotivy, en la chapelle du même nom, paroisse de Quiberon, à Pierre-Marie Le Noan, clerc du diocèse (juin 1775) ; — de Saint-Jacques, en l'église cathédrale de Vannes, à Julien Jacob, prêtre du diocèse ; — de l'église paroissiale Saint-Louis de Lorient, à Pierre-Charles Brossière, prêtre du diocèse (juillet 1775) ; — de la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié, en l'église cathédrale de Vannes, à Mathurin-Jean Soulas, clerc du diocèse ; — de l'église paroissiale de Crédin, à François Naël, prêtre du diocèse (août 1775) ; — des chapellenies : de Penvern, en la paroisse de Plaudren, à Nicolas Claudic, clerc du diocèse ; — de la Bérayc, en la chapelle du château de ce nom, paroisse de Caden, à Julien-Marie Fouqueraux, clerc du diocèse, présenté par Jean-François Couessin, chevalier, seigneur de la Bérayc et autres lieux (septembre 1775) ; — de l'église paroissiale de Guern, à Guillaume Carel, prêtre du diocèse ; — des chapellenies : des Pivault, en l'église paroissiale de Marzan, à Jean Le Thiec, prêtre du diocèse ; — de Brambec et des Rivières, en l'église paroissiale de Carentoir, à Jean-Joachim Guillotin, diacre du diocèse (novembre 1775) ; — de l'église paroissiale de Plouhinec, à Jean-Pierre Fabre, prêtre du diocèse (décembre 1775) ; — des chapellenies : de Saint-Sébastien, en l'église paroissiale de Brech, à Cyrille Cabré, clerc du diocèse (janvier 1776) ; — des Doriol, en l'église paroissiale de Sarzeau, à Etienne Marchand, acolyte ; — des Glohannic, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Jean-Vincent Thomas, clerc du diocèse ; — de Kerlin, en l'église paroissiale de Sarzeau, à Jean Morice, clerc du diocèse (mai 1776) ; — de Perros, en la chapelle de ce nom, paroisse de Bubry, à Toussaint-Jean-Marie Bertrand, clerc du diocèse (avril 1776) ; — des Robeil, en l'église Notre-Dame de Redon, à Philippe Macé, prêtre du diocèse ; — de Saint-Ivy, en la chapelle de ce nom, paroisse de Moréac, à Yves Le Manour, acolyte (mai 1776) ; — de Saint-Jean l'Evangéliste, en l'église paroissiale de Marzan, à Jacques Le Masle, prêtre du diocèse (juin 1776) ; — de l'église paroissiale de Glénac, à Pierre Fleury, prêtre du diocèse (juillet 1776) ; — des chapellenies : du Saint-Esprit, paroisse de Moréac, à Pierre Hays, acolyte ; — du Toulploux, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, à Louis-Guillaume Le Franc, acolyte ; — de Cadoudal, en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à Germain Le Michel-du Roy, acolyte ; — de Kergal, en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à Guillaume Le Normand, acolyte ; — du Houssat, en l'église paroissiale de Rieux, à Joseph-Jean Bézier, acolyte ; — de plusieurs chapellenies, en l'église paroissiale de Pluvigner, à Vincent Guillaume, acolyte (septembre 1776) ; — de Saint-Georges, en l'Ile-d'Arz, à Joachim Le Méro, clerc du diocèse (octobre 1776). — Provision, par Jean-Claude Trionnaire, ministre de la maison de Notre-Dame de Rieux, ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, de la chapellenie de Saint-Antoine, en la chapelle de ce nom, paroisse de Rieux, en faveur de Julien

Bérard, prêtre, chanoine du dit ordre (novembre 1775). — Provision, par l'évêque de Vannes, de l'officialité de Belle-Ile-en-Mer, au profit de Jean-Baptiste Mugny, recteur de la paroisse du Palais (février 1773); — Provision, par le chapitre cathédral de Vannes, le siège épiscopal vacant, de la charge d'Official du diocèse, au profit de noble Me Alphonse-Pierre Blanchet de la Sablière, prêtre, licencié en droit (septembre 1774), la dite charge confirmée par Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes (mai 1775). — Nomination, par l'évêque de Vannes, de Jean-Marie Chauvaux, prêtre du diocèse, aux fonctions de Promoteur de l'officialité (mai 1775). — Nomination, par l'évêque de Vannes, aux fonctions de vicaire général du diocèse, de MM. Jean-Louis de Boutouillic de la Villegonan, chanoine du dit Vannes ; — René-Athanase de Grimaudet de Coëtcanton, prêtre du diocèse de Paris, chanoine de Vannes ; — Joachim-Lucas Tranchant du Tret, prêtre du diocèse de Nantes, chanoine de Vannes ; — Alexandre-Bernardin Jourdan de Saint-Sauveur, prêtre du diocèse de Paris, chanoine de Vincennes (mai 1775) ; — François-Donat de Mogé de Pramont, prêtre du diocèse de Paris (septembre 1775) ; — N. Bonin de La Ville-Bouquais, prêtre du diocèse (octobre 1776). — Provision de canonicat, en l'église cathédrale de Vannes, au profit d'Alphonse-Pierre-Blanchet de la Sablière, prêtre du diocèse de Lyon (juin 1775) ; — d'Esprit-Charles-Louis Jacquelot de Boisrouvray, sous-diacre de Rennes (octobre 1775) ; — de Pierre-Bertrand de Keronyant de Trésel, prêtre du diocèse de Tréguier (février 1776). — Provision de canonicat, en l'église collégiale de Guémené, au profit d'Ambroise-Pierre Hervé, diacre du diocèse de Saint-Malo (mai 1774) ; — de Louis Le Fouillen, prêtre du diocèse (mars 1775). — Brevet du Roi, portant nomination de Sébastien-Michel Amelot, prêtre du diocèse d'Angers, vicaire général du diocèse d'Aix, à l'évêché de Vannes (Versailles, 10 novembre 1774, insinué le 17 mai 1775). — Bulles confirmatives de la dite nomination (Saint-Pierre, 3 avril 1775, insinuées le 17 mai). — Election, par le chapitre de Rieux, ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, de R. P. Claude Trionnaire, religieux profès du dit ordre, en qualité de ministre de la maison de Rieux (novembre 1775). — Brevet du Roi et autres pièces concernant l'union de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis à la mense épiscopale de Vannes (avril et juillet 1773). — Abandon des dîmes, moyennant une portion congrue, par Jean-Pierre Le Digabel, recteur de Sulniac (janvier 1774). - Lettres de joyeux avènement portant provision du premier canonicat à vaquer en l'église cathédrale de Vannes, en faveur de MM. Blanchet de La Sablière (juillet 1774), Jacquelot de Boisrouvray (juillet 1775), de Grimaudet, prêtre du diocèse de Riez (septembre 1776). — Fondation, par Yves Béven, laboureur, et Françoise Le Flohic, son épouse, du village de Cliscouet en la paroisse Saint-Patern de Vannes, de divers offices et d'une rente au profit du recteur et des prêtres de la dite paroisse (octobre 1776). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente, au profit de Guy Henrio, de la paroisse de Baud ; — de François Éon, de la paroisse de Berric ; — de Jean Querrec, étudiant en théologie au collège de Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plouray ; — de Christophe-François-Marie de La Villeloays, par messire Jean-Marie de La Villeloays de la Villéan, chevalier, seigneur de Nessé, de Bellechère et autres lieux, son père, de la ville de Rostrenen, paroisse de Kergrist-Moëllou, diocèse de Quimper ; — de Gabriel-Marie Halley, étudiant au séminaire d'Angers, par Pierre-Michel Halley, son père, maitre canonnier de la Compagnie des Indes, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (mars 1773) ; — de Julien Herviant, de la même paroisse (mai 1773) ; — à son profit, par Augustin Caradec, fils de feu noble Me Jacques-François Caradec et de demoiselle Marguerite Le Guerne, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — au profit de Pélage Trégaro, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (août 1773) ; — de François Hélard, de la paroisse de Caden ; — de Joseph Le Remitton, de la paroisse de Caudan ; — de Guillaume Le Puil, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse de Séglien ; — de Jean Hervo, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse de Ploërdut ; — de Guillaume Briendo, séminariste à Vannes, de la paroisse de Grandchamp ; — de Joseph Le Goff, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — de Joseph Le Podevin, séminariste à Vannes, de la paroisse de Remungol ; — de Jean-Victor-Gilles Gicquel, sur le revenu de biens situés en la paroisse d'Ambon ; — de Pierre-Augustin Gardye de La Chapelle, fils de noble homme Pierre Gardye,

sieur de la Chapelle, négociant, et de dame Jeanne-Marie Le Mauguen, du Bourg-Neuf d'Hennebont, paroisse de Kervignac (septembre 1773); — de Jacques Bardoul, de la paroisse de Caudan (novembre 1773); — de Laurent Rivière, de la paroisse d'Allaire (décembre 1773); — de Jean-Marie Gardye de La Chapelle, du Bourg-Neuf d'Hennebont, paroisse de Kervignac; — de François Philippe, de la paroisse de Languidic; — de Joseph Fablet, de la paroisse de Sérent; — de Joseph Cudon, de la paroisse de Limerzel; — de Joseph Le Guennec, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Brech (mars 1774); — de Mathurin Jaffredo, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Moréac; — de Mathurin Jégat, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Plumelin; — de Jean Le Pallec, étudiant en théologie à Vannes, de la même paroisse; — de Mathurin Grayo, de la paroisse de Limerzel; — de Louis-Jules Coquerel du Tilois, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — de Gilles-François Pocreau, de la paroisse de Limerzel; — de Jacques Le Jalé, de la paroisse de Marzan; — de Jean Le Bourhis, par Jacques Le Bourhis, son père, originaire de la paroisse de Cléguérec (septembre 1774); — de Louis-Augustin Bernard, étudiant à Vannes, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — à son profit, par François-Marie Caradec, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (avril 1775); — au profit de Jérôme-Vincent Grine, étudiant en Sorbonne, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Piriac, diocèse de Nantes; — de Joseph Boyère, de la paroisse de Saint-Jacut (mai 1775); — de Guillaume Le Doussal, de la paroisse de Lanvaudan; — de René Baron, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Mendon (Locoal-Mendon); — à son profit, par René Collet, de la paroisse de Saint-Vincent-sur-Oust; — au profit de Jean-Joachim Guillotin, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Carentoir; — de Colomban Thébaud, de la paroisse du Moustoir-Radenac (Moustoirac); — de Damien Guégan, séminariste à Vannes, de la paroisse de Baud; — de Joseph Rollando, de la paroisse de Sarzeau; — de Mathurin Le Gal, séminariste à Vannes, de la paroisse de Lizio (juin 1775); — de Philippe-Alexis de Gravier (sic), étudiant en théologie à Vannes, fils de feu messire Mathurin-Hyacinthe de Gravier (*alias* Granier), chevalier, seigneur de Liliac et autres lieux, et de dame Marie de Careil, de la paroisse de Pleucadeuc; — au profit de Jean-Marie Rolland, de la paroisse d'Ambon (juillet 1775); — de Julien Rio, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Crach; — de Julien Le Formal, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Pluvigner; — de Jean-Julien Olligo, de la paroisse de Questembert; — de Joseph Le Fouillé, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Séglien; — de Jean Le Rouzic, de la paroisse de Melrand; — de Nicolas Riguidel, de la paroisse de Plescop; — d'Yves Quellenec, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plélauff; — de Joseph Le Lain, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Grandchamp; — de Jean Michel, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Carentoir; — de Jean Moyzan, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — de Jean Morvan, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Plumelin; — d'Alain Le Moign, séminariste à Vannes, de la paroisse de Silfiac; — de Jean Jéhanno, de la paroisse de Pluherlin; — de Nicolas Yvon, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — de Jean-François Laurent, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — de Joseph-Joachim-Alexis Barizy, fils de feu noble homme Jean-Jacques Barizy, sieur de Kerloret, vivant capitaine général et commandant de la garde-côte de l'île de Groix, et de dame Marie-Anne-Sainte Le Lidour; — de Pierre Lagoguée, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — de Marin-Louis Fruneau, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — de Pierre-Louis Jaffray, de la trève de Saint-Thuriau, paroisse de Noyal-Pontivy (septembre 1775); — de Hyacinthe-Fidèle Le Métayer, étudiant au petit séminaire de Saint-Sulpice à Paris, par messire Joseph-Georges Le Métayer, chevalier, seigneur de Coidiquel et autres lieux, et dame Louise-Suzanne Le Moënne, ses père et mère, de la paroisse de Merléac, diocèse de Quimper; — à son profit, par Yves Guillouzo, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Baud; — au profit d'Alexis-Jean Vallée, de la ville et paroisse de Pontivy (décembre 1775); — de Pierre Boulard, de la paroisse de Kervignac; — de Guillaume-Joseph-Antoine Nouel de La Touche, de la paroisse Notre-Dame de Redon (février 1776); — de Jacques-Charles Le Hédoux, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (août 1776); — de Louis-Marie Ferrand, de la paroisse de Saint-Caradec-Hennebont; — de Guy Cohéléach,

étudiant au collège de Vannes, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — de Guigner Laitty, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Pluvigner; — de Vincent Le Cam, étudiant en théologie à Vannes, de la même paroisse; — de Philippe Guémené, de la paroisse de Brain; — de Mathurin Le Maréchal, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse de Bignan; — d'Olivier-Mathieu Cougoulat, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse de Plœmeur; — d'Olivier Rello, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — d'Yves Prat, de la paroisse d'Arzano; — de Benoit Fardel, fils de feu Vincent Fardel, capitaine de barque, et de Marie-Anne Mahé, sur le revenu de biens situés au village de Kervio, paroisse de l'Ile-d'Arz; — de Louis Morgant, de la paroisse de Locmalo; — de Claude Plaissix, de la trève de Brandivy, paroisse de Grandchamp (septembre 1776). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre noble René-Olivier de Grace, chevalier, de la paroisse Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper, et demoiselle Jeanne-Catherine Huo, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — entre nobles gens : Quirin Mardives et Claire Hardy, de la paroisse de Redon; — Antoine Faltiet et Françoise Bredin, de la même paroisse; — entre noble Hyacinthe de La Rue, chevalier, et demoiselle Anne-Guillemette Charlot de Chauvry, des paroisses de Ruffiac et de Carentoir; — entre noble Joseph-Hyacinthe des Hayères, de la ville de Rennes, et demoiselle Jacquette de Barizy, de la paroisse de Locmalo-Guémené (février 1773); — entre noble Joseph-Henri de Villeneuve, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne Corniquel, des paroisses de Pontivy et de Lesbin-Pont-Scorff; — entre nobles gens : Pierre-Louis Bouézo de Brouelle et Françoise-Marie de Rochereul de Kervoza, des paroisses de Sarzeau et Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes (mars 1773); — entre noble Marie-Mathurin de la Boëxière, chevalier, seigneur de Rosnéguin, et demoiselle Thérèse-Nicole-Émilie de Talhouet de Bois-Orhant, de la paroisse de Carentoir; — entre nobles gens Jean-Pierre Fabre de Kerhervy et Célestine Drouin du Plessix, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Germain de Rennes; — entre noble Claude-Augustin-Marie Le Valois, chevalier, seigneur de Séréac, et demoiselle Laurence-Thérèse-Gabrielle de Lambilly, des paroisses de Bourg-Paul-Muzillac et Remungol; — entre noble Hyacinthe-Bonaventure de La Pierre, chevalier, seigneur du Menéguen, et demoiselle Thérèse Briand, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper (avril 1773); — entre noble Charles-René-Michel de Carmoy, et demoiselle Thérèse-Marie Évain, de la paroisse Notre-Dame de Redon; — entre nobles gens : Guillaume-Jacques Bernard et Ursule Coquerel, des paroisses de Bignan et Saint-Salomon de Vannes (mai 1773); — Jean-François-Marie Morin et Marie-Anne-Aimée Vigoureux, des paroisses de Lorient et de Lesbin-Pont-Scorff (juin 1773); — entre Louis-Charles de Beauchesne, chevalier, et demoiselle Marie-Françoise Gobé, des paroisses de Questembert et Saint-Patern de Vannes; — entre nobles gens : Mathurin Bodin et Marie-Suzanne Duchemin, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — entre noble Marie-Joseph-Suzanne (sic) Rado-du-Mat, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne-Charlotte-Euphrosine Gratien de Kerguillay, des paroisses de Piriac, diocèse de Nantes, et de Péaule; — entre nobles gens : Alain-Michel Le Moyne et Marie-Cécile-F[l]avie-Gabrielle Le Valois de Séréac, des paroisses de Ruffiac et de Pleucadeuc (juillet 1773); — entre noble Pierre-François de La Brochardière, chevalier, et demoiselle Rose-Françoise-Prudence Gouer de Kerdima, des paroisses Saint-Patern et Saint-Salomon de Vannes (août 1773); — entre nobles gens: Jacques-Placide-Philippe de Kerarmel et Marie-Pétronille Ropart, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et de Riantec-Port-Louis; — entre noble Jacques-Thomas de Fitz-Patrik d'Ossery, chevalier, et demoiselle Anne-Brigitte Saint-Jolin, de la paroisse de Lorient (septembre 1773); — entre nobles gens : Jacques-Jean Laze et Sainte-Anne Gaverand, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Salomon de Vannes; — François Le Franc et Olive Guillanton, des paroisses de Lorient et de la Chandeleur de Quimper (octobre 1773); — entre noble Anne-Claude Bossart-Duclos, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Françoise-Élisabeth Calvé de Barjulé, de la paroisse du Croizic, diocèse de Nantes; — entre nobles gens : Jean-François Quémar et Marguerite Le Poilpre, de la paroisse de Plouay; — Toussaint-Marie-Vincent Le Brun et Louise-Thérèse Le Gouais, des paroisses Saint-Pierre

de Vannes et Sainte-Croix de Nantes (novembre 1773); — entre noble Alexandre-Trémeur-Marie Le Menez de Kerdelleau, avocat du roi au siège présidial de Vannes, de la paroisse de Mescloaguen (?), diocèse de Quimper, et demoiselle Jeanne-Marie Malherbe, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (décembre 1773); — entre nobles gens : Jean-Michel de Mars et Jeanne-Françoise Brunet, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — François-Jean-Baptiste Audebal et Françoise Le Duc, des paroisses Notre-Dame de Redon et Saint-Nicolas de Nantes; — entre noble Robert Orveu-Felthom, chevalier, et demoiselle Élisabeth Canon, des paroisses de Lorient et de Saint-Gilles-Hennebont; — entre noble François-Joseph de Lescouet, chevalier, et demoiselle Anne-Angélique de Goyon de Vaudurant, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — entre nobles gens : Louis-Joseph Chrysostome Ricard de Brignicourt, originaire du diocèse de Metz, de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, et Vincente-Marie-Anne Torlay de Kerohant, de la paroisse de Plouay (janvier 1774); — Louis-Marie Lucas et Marie-Anne-Victoire Guimar, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — Louis-Toussaint-Joseph Archist et Renée-Victoire Prévost de La Croix, de la paroisse de Lorient (février 1774); — entre noble Éléonor-Amant-Constant d'Anfrenet (d'Anfernay), chevalier, seigneur de Kermadéoua, et demoiselle Noëlle-Marie-Désirée Le Flo, des paroisses de Kernevel, diocèse de Quimper, et de Lesbin-Pont-Scorff; — entre noble Louis-François-Marie Le Gall du Pallevar, chevalier, et demoiselle Angélique-Nicole-Thérèse Boterel de Quintin de Saint-Denac, des paroisses de Férel, diocèse de Nantes, et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Vincent-Mathurin-Barthélemy de Francheville et demoiselle Renée-Louise Daux, des paroisses de Sarzeau et Saint-Laurent de Nantes; — entre nobles gens Jean-Baptiste-Vincent Lucas Dessalines et Anne-Marie Landrégan de Keryarven, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Mathieu de Quimper; — entre noble Joseph-Charles Josset, chevalier, seigneur du Guengo, de la paroisse Saint-Mathurin de Moncontour, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Anne-Gillette Bonin, de la paroisse de Guégon (avril 1774); — entre nobles gens : Guillaume-Marie Rannon, de la succursale de Landivisiau, paroisse de Guygarvest (Guicourvest *nunc* Plougourvest), diocèse de Léon, et Marie-Josèphe Kerangal, de la paroisse de Lorient; — entre noble Louis-Marie-Joseph de Legal, chevalier, seigneur de Ménoray, et demoiselle Pélagie-Aldegonde-Jacquette de Fabrony de la Garoulay, des paroisses de Locmalo-Guémené et Saint-Armel de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo; — entre nobles gens : Jean-Jacques-Sébastien Le Roy et Marie-Louise Girardin, des paroisses de Lorient et de Gisors, diocèse de Rouen; — Jean-Baptiste Lucas du Chatellier, de la paroisse Saint-Jean de Rennes, et Louise-Pétronille Le Jeune, de la paroisse de Pontivy (mai 1774); — Jean-Baptiste Berthelot et Marie-Antoinette-Louise Éon, des paroisses de Baud et de Languidic; — entre noble Jean-Armand du Perenno de Penvern, chevalier, et dame Marie-Vincente-Rose Nouvel de Glavignac, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble François-Marie de Forges, chevalier, et demoiselle Gillette-Marie-Josèphe de Lescouet, des paroisses Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et Saint-Patern de Vannes (juin 1774); — entre noble François-André de la Vigne-Busson, chevalier, et demoiselle Bonne-Armande Rapion de la Placelière, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens : Jean-François Jourdanet et Marie-Jeanne Ollivier, de la paroisse de Lorient; — entre noble N. de Kermadec, chevalier, et demoiselle Marie Jacquelot de La Motte, des paroisses de Broons, diocèse de Rennes, et Saint-Patern de Vannes; — entre nobles gens : Pierre-Jean Alba, conseiller-secrétaire du Roi, et Anne-Charlotte-Eugénie de Valory, des paroisses de Pontivy et de Saint-Echec (?), diocèse du Mans; — Benjamin-Marie Le Maignen et Rose Pirvaux, des paroisses Saint-Patern et Saint-Salomon de Vannes (juillet 1774); — René-François Le Corvaisier et Anne Le Guigono, de la paroisse de Languidic; — Augustin-Apolline Le Bescond de Kermarquer et Jeanne-Louise Montalant, des paroisses [du Palais], à Belle-Ile-en-Mer, et de Saint-Caradec-Hennebont; — René Gillot de Kerdrécan et Thérèse-Françoise Danet, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — François-Pierre Moulin de la Grâce et Françoise-Louise Moinnerie, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Aubin de Rennes (août 1774); — Jean-André Le Bihan et Jeanne-Thérèse Coquerel, des

paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — Jean-Marie Launay et Vincente Bouly, de la paroisse de Pontivy; — Thomas Nyol de Lalliés, de la paroisse de Rieux, et Renée-Jacquette Harant du Vivier, de la paroisse des Comptes, diocèse de Rennes (septembre 1774); — Paul Lescan et Julie Croville, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble Joseph-Marie de Beschays de Garmaux, chevalier, et demoiselle Joseph Botherel de Quintin de Saint-Denac, des paroisses de Nouvoitou, diocèse de Rennes, et de Plougoumelen; — entre nobles gens : Mathurin Erdeven et Marie-Françoise Grine, des paroisses de Riantec-Port-Louis et Saint-Salomon de Vannes (octobre 1774); — entre noble Jean-Marie Feydeau, chevalier, et demoiselle Marie-Thérèse-Renée Talhouet, des paroisses de Nizon, diocèse de Quimper, et de Lesbin-Pont-Sorff; — entre nobles gens : Jean-Marie Duqueréron de Chamy, de la paroisse Saint-Étienne de Rennes, et Barthélemie-Ursule Joyaut, de la paroisse de Glénac-Cournon; — Joseph-Anne Loaisel et Thérèse-Noëlle de La Villéon, des paroisses de Sérent et de Bignan; — Michel-Jean Le Roy et Corentine Gomaire, des paroisses de Pont-l'Abbé, diocèse de Quimper, et de Lorient (novembre 1774); — entre noble Nicolas-Thomas Ruel de Launay, chevalier, et demoiselle Claire Vilat, des paroisses de Brest et de Lorient; — entre nobles gens Étienne-Claude Chevreau et Élisabeth-Laurence-Charlotte-Michelle Noblet, des paroisses de Brest et de Lorient (décembre 1774); — entre noble Laurent-Joseph Charlot de Chauvry, chevalier, de la paroisse de Carentoir, et demoiselle Jeanne-Françoise Tirel, du diocèse de Rennes; — entre nobles gens : François-Marie de Bout et Angélique-Renée-Cécile Noury de Villeteberg, des paroisses de Pontivy et de Châteaugiron, diocèse de Rennes (janvier 1775); — René-François Le Breton de Ranzégat et Jeanne-Josèphe Le Breton de Ponneuf, des paroisses de Locmalo-Guémené et du Croisic, diocèse de Nantes; — Jean-François Bourdonnay-Clézio et Marguerite-Jeanne Morineau, des paroisses de Pontivy et de Concarneau, diocèse de Quimper; — Paul Le Thieis et Marie-Jeanne d'Huy de Montaigu, des paroisses de Grand-Champ et de Quistinic; — Mathurin-René Le Gal et Andrée Gégorel, des paroisses de Guégon et de Saint-Samson, diocèse de Saint-Brieuc; — Philippe-François Dupont et Marie-Guyonne Le Lubois, de la paroisse de Lorient; — entre noble Joseph-René Frain de Villegontier, chevalier, de la paroisse Saint-Léonard de Fougères, diocèse de Rennes, et demoiselle Mélanie-Renée-Louise Fournier de Pellan, de la paroisse de Rénac; — entre noble Florentin de Maccarty, chevalier, de la paroisse du Palais, à Belle-Ile-en-Mer, et demoiselle Madeleine Smith-Fitz-Gérard, de la paroisse Saint-Martin de Brives, diocèse de Limoges (février 1775); — entre nobles gens : Charles-Marie Desnos de La Grée, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et Thérèse-Marie-Vincente du Foussé d'Auzon, de la paroisse de Plaudren (mars 1775); — Thomas-Marin Astren et Michelle Boucher, de la paroisse de Lorient; — entre noble Antoine-Ambroise-Marie Trémerreuc, chevalier, et demoiselle Marie-Marguerite Fronteaux de la Clos, de la paroisse du Palais, à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble Gabriel-François Cyril de Lys, chevalier, seigneur de la Ville-d'Aire, et demoiselle Pauline-Françoise du Bahuno de Kerolain, des paroisses de Sérent et de Lanvaudan; — entre nobles gens : Jean Clémenceau et Renée-Andrée Soulaine, de la paroisse de Carentoir; — entre noble Augustin-Bernard-François Le Goarre, chevalier, seigneur de Kervélégan, et demoiselle Jeanne-Marie de Bézac, des paroisses Saint-Sauveur de Quimper et Saint-Gildas d'Auray; — entre nobles gens : François-Marie Magny et Marie Danican, de la paroisse de Lorient (avril 1775); — entre noble Pierre-Marie de Ploësquelec, chevalier, et demoiselle Jacquette Barizy, des paroisses de Pontivy et de Locmalo-Guémené; — entre noble Honoré-François-Joseph-Louis-Marie de Kersauson, chevalier, et demoiselle Laurence-Thérèse-Jacquette Girar de La Haye, des paroisses de Saint-Allouestre et de Ploërmel; — entre noble Jean-Sébastien de La Haye de Larré, chevalier, et demoiselle Jeanne-Antoinette de Cramzel de Kerhué, des paroisses d'Arzal et de Missillac, diocèse de Nantes; — entre noble Me Alexis-Michel-François-Thomas de Caradeuc et demoiselle Thérèse-Julienne Le Verger, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et de Lesbin-Pont-Scorff (mai 1775); — entre nobles gens : Guillaume-Pélage-Louis de Bombard de la Guiberdère et Reine Oryo de Ramfort, des paroisses de Guingamp, diocèse de Tréguier, et de Sérent; — François-Marie Onno

et Marie-Adrienne Le Gouardun, des paroisses de Lorient et de Lesbin-Pont-Scorff; — Joseph-Olivier Ponsard et Hélène-Louise Girard, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Bourg-Paul-Muzillac (juin 1775); — Vincent-Olivier Caillot et Anne-Renée Michel de la Chênais, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Baud; — Louis-Pierre Thomas du Petit-Bois et Pélagie-Marie Éon, de la paroisse de Carentoir (juillet 1775); — Me Jean-Baptiste Le Jeune de Vaugeon et Gabrielle-Louise-Rosalie Beauchesne de la Morinière, des paroisses de Pontivy et Saint-Laurent de Nantes; — Jean Le Floch de la Héchaye et Agathe-Marie Chénaye de Haute-Villeneuve, des paroisses de Nivillac, diocèse de Nantes, et de Redon; — Jean-Marie Guilloux et Marie-Prudence Gautier, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Louis de Lorient; — Georges-Louis de Kerhardène et Marie Bouczo de Govello, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et [Saint-Armel de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo] (août 1775); — Julien-Marie Gambert et Jeanne-Françoise Pépion, des paroisses de Rohan et de Locminé; — entre noble Jean-Louis du Bot de Lohen, chevalier, et demoiselle Augustine-Jacquette de Lantivy de Kervenno, des paroisses de Morlaix, diocèse de Quimper, et de Languidic; — entre Hyacinthe-Charles de Talhouet-Beslon, chevalier, seigneur de Talhouet, et demoiselle Françoise-Geneviève de Collobel, dame du Prédic, des paroisses de Sulniac et de Redon; — entre noble Louis-Marie du Fresche, chevalier, et demoiselle Marie-Thérèse-Ursule d'Andigné de Saint-Germain, des paroisses de Bains et Saint-Jean de Rennes; — entre nobles gens Jean-Marie Amblard de Lannuval et Marie-Régine-Élisabeth Detaille, de la paroisse [du Palais] à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble Pierre-Jacques de Chantelou, chevalier, et demoiselle Renée-Clotilde Martin de Penquer, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Colomban de Quimperlé; — entre nobles gens : François-Gabriel Le Clainche et Yvonne-Françoise-Élisabeth Mahé, des paroisses de Pluherlin et de Questembert (octobre 1775); — Jean-Julien Pépion et Jeanne Meriot, des paroisses de Locminé et Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes; — entre noble Jean-Thomas Fustel de la Ville-Houx, chevalier, et demoiselle Anne-Louise-Prudence de Kerouallan, des paroisses Saint-Sauveur de Recouvrance, diocèse de Léon, et de Lignol (novembre 1775); — entre nobles gens : Charles-Marie Croizet de Kerjégu et Marie-Geneviève Darlu, de la paroisse de Lorient; — Jean-Marie Kergal et Marie-Françoise-Laurence de Trémenec, des paroisses de Locmalo-Guémené et de Priziac (décembre 1775); — Marcel-Dominique-Philippe de Kerarmel et Dominique-Hélène Le Mezec de Kerblois, veuve du Bois-de-La-Motte, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre noble Charles Urquhart, chevalier, et demoiselle Pélagie Roscouet, de la paroisse de Pontivy; — entre nobles gens : Jean-Henri de Palsy et Marie-Restitue Cordonne, de la paroisse de Lorient (janvier 1776); — entre noble Michel Lézeart du Dézerseul, chevalier, et demoiselle Pétronille-Julie Drake, des paroisses de Lorient et de Saint-Malo; — entre nobles gens : François-René Foucaud et Madeleine-Françoise-Josèphe de Robec, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Michel de Saint-Brieuc; — Louis-François Chappuis et Yvonne Allanic, des paroisses de Beuzec, diocèse de Quimper, et de Noyal-Pontivy; — entre noble Guillaume-Pierre Kerrugant, chevalier, seigneur de Saint-Maur, et demoiselle Geneviève Hardy, des paroisses de Vitré, diocèse de Rennes, et de Redon; — entre nobles gens : Louis-François Cormière et Marguerite Le Pape, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — Eugène Le Breton et Anne-Marie Badiou, de la paroisse de Baud; — entre noble Alexandre-Julien Geslin, de Belle-Ile, chevalier, et demoiselle Marie-Anne Le Coz du Quilio, des paroisses Sainte-Croix de Nantes et Saint-Patern de Vannes (février 1776); — entre nobles gens : Jacques Lavan et Marguerite Marquet, de la paroisse de Lorient; — Germain Vasnier et Madeleine Viel, des paroisses de Lorient et Saint-Nicolas de Nantes; — Jacques Col de la Chapelle et Élisabeth Diaret, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — Ange-Samuel Humphry-Duclos et Marguerite-Renée-Anne Le Baron, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Sauveur de Quimper; — René-François Auvray et Barthélemie Hervé, de la paroisse du Temple [de Carentoir] (avril 1776); — entre noble Corentin-Thomas Le Corgue de Rosaimboze, chevalier, et demoiselle Marie-Louise Chevalier de La Motte, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre nobles gens : Barthélemy-François-Marie Le Peltier, du diocèse de Saint-Malo, et Angélique-

Pétronille Mafrée, de la paroisse de Lorient; — Alexis-Louis Soymié et Anne-Rose Le Gouais de la Chénaye, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes (mai 1776); — Pierre-Michel Mahé du Coudray et Marie-Josèphe Gouzer, des paroisses [Saint-Louis] de Lorient et Saint-Gildas d'Auray; — Jean Hulbert-Dunal et Françoise Pédron, des paroisses de Péaule et de Molac; — Jean-François Guillebaud et Jeanne de Bry, de la paroisse de Lorient; — Albain Élias et Marie Lortan, de la même paroisse; — Pierre Jousseraud et Rose-Félicie Aubin, de la même paroisse; — Jean-Baptiste-François Henry et Perrine-Rose Le Tellier, de la même paroisse (juin 1776); — Alexis-Antoine Bayet et Marguerite Bodot, de la même paroisse; — Charles Cadé de Praderoy, du diocèse de Nantes, et Marie-Françoise Chanu de Kerédin, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — Honoré-Julien Le Frotter et Marie-Gabrielle Thybaut, de la paroisse de Pontivy (juillet 1776); — Simon Fruneau et Marie-Françoise Mahéo, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes; — Michel Marin et Marie-Jeanne Labbé, de la paroisse de Lorient (août 1776); — Jean Quesney et Jeanne Farrière, de la paroisse du Palais, à Belle-Ile; — entre écuyer Louis-Joseph-Christophe Guy de Brange et demoiselle Marie-Perrine de Grout, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (septembre 1776). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par nobles gens : Julien Le Lubois et Jeanne-Julie Le Lubois, de la paroisse Saint-Louis de Lorient (octobre 1776); — François Delaizir, négociant, et Marie Barthélemie Kermeur, de la paroisse de Pontivy (janvier 1776); — Louis-Marie Lucas du Mottay et Marie-Anne-Victoire Guimar, de la paroisse de Saint-Gildas d'Auray (février 1774); — Jean-Marie-Toussaint Raby et Jeanne-Gabrielle Ruinet, des paroisses de Brest, diocèse de Léon, et de Pontivy (octobre 1774); — Sébastien Le Goaesbe et Louise Le Goaesbe, de la paroisse de Sérent (août 1775). — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage entre Louis Guillemotte et Jacquette Le Tilly, de la paroisse de Baud; — — Sébastien Juin et Marie Lanneval, de la paroisse de Lesbin-Pont-Scorff (août 1773); — Charles Corf et Louise Léauté, de la paroisse de Locminé (janvier 1774); — Joseph Tual et Julienne Pautremat, de la paroisse de Sulniac (février 1774); — Yves Senant et Jeanne Le Péron, de la paroisse de Cléguérec (mai 1774); — Sébastien Samsun et Nicole Cauzic, de la paroisse du Palais, à Belle-Ile-en-Mer (juin 1774); — Nicolas Solliec et Marie Perrès, de la paroisse de Priziac (juillet 1774); — Nicolas Mahéo et Jeanne Rollando, veuve Molac, de la paroisse d'Elven (septembre 1774); — François Cornily et Thérèse Mahé, de la paroisse de Lorient (octobre 1774); — Michel Gambert et Yvonne Le Lièvre, de la paroisse de Radenac (décembre 1774); — François Fallet et Jacquette Orgebin, de la paroisse de Questembert (février 1775).

G. 330. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papie

1776-1780. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Charles Racouet greffier. — Collation, par le Pape : de l'abbaye de la Joie, à dame Madeleine-Clotilde de La Bourdonnay, abbesse de Saint-Sulpice au diocèse de Rennes, suivant brevet du Roi, donné à Choisy, le 17 novembre 1776; — des églises paroissiales : de Pluherlin-Rochefort, à Jean Maury, prêtre du diocèse (février 1777); — de Redon, à Gobrien-Mathurin-Joseph Loaizel, prêtre du diocèse (avril 1777); — de l'ile de Groix, à Jacques Le Danvigo, prêtre du diocèse (avril 1778); — de Saint-Caradec-Hennebont, à Guillaume Le Mestre, prêtre du diocèse; — de Pontivy, à Julien Guégan, prêtre du diocèse (octobre 1778); — de Plœmeur, à Louis Le Molgat, prêtre du diocèse; — de Lescouet, à André-Marie Tatibouët, prêtre du diocèse (décembre 1778); — de Saint-Marcel-Bohal, à Charles Hallier, prêtre du diocèse (juin 1779); — du prieuré de Saint-Cado, ordre de Saint-Benoît, desservi en la chapelle de ce nom, paroisse de Belz, à François-Pierre Fournier, prêtre du diocèse de Rouen; — des églises paroissiales : de Mellionnec, à Yves Guillouzo, prêtre du diocèse (août 1779); — d'Inzinzac, à Guillaume Le Maistre, prêtre du diocèse (septembre 1779); — de Theix, à Vincent-Ambroise-Marie Gautier, prêtre du diocèse (janvier 1780); — de Meucon, à Mathurin Samson, prêtre du diocèse (février 1780). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : de l'église paroissiale de Lauzac, à Antoine Le Bot, sous-curé de la paroisse de Bourg-Paul-Muzillac (novembre 1776); — des chapellenies : de Kergal, en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à

Guillaume Le Normand, étudiant en théologie, présenté par hautes et puissantes demoiselles Thays-Armande et Marie-Pélagie-Pauline-Angélique Huchet de Cintré (décembre 1776); — de Bourg-Neuf, en l'église paroissiale de Redon, à Olivier Evain, clerc du diocèse (février 1777); — de Sainte-Barbe, en l'église succursale de Lizio, paroissiale de Sérent, à Jean Declaude, acolyte; — de Kermorhven, en l'église paroissiale de Pluméliau, à Étienne Le Goff, clerc du diocèse (mars 1777); — de Jésus-de-Nazareth, en l'église paroissiale Saint-Goustan d'Auray, à Jean-Louis-Marie Le Port, acolyte, présenté par écuyer Jean-Vincent Le Livec, sieur de Limellec; — du Haut-Supris (Haut-Cipry) ou de Saint-Jean-l'Évangéliste, desservie en l'église paroissiale de Marzan, à Vincent-Marie Guibert, clerc du diocèse de Nantes (avril 1777); — de l'église paroissiale de Camors, à François-Vincent Lainé, prêtre du diocèse; — des chapellenies : de Kerserho, en l'église paroissiale d'Erdeven, à François-Marie Donias, clerc du diocèse; — de Sainte-Barbe ou des Champs, en l'église paroissiale de Redon, à Jean-Mathurin Dutemple, prêtre du diocèse; — des Cars, en l'église paroissiale de Caden, à Jean Benigué, clerc du diocèse; — de Jean Nicolo, en l'église paroissiale de Guénin, à Pierre Le Roch, acolyte; — des églises paroissiales : de Lanvaudan, à Noël Pasco, clerc du diocèse; — de Saint-Laurent-de-Gréneuve, à Jean-Julien Calais, prêtre du diocèse, présenté par messire Paul-Esprit-Marie de La Bourdonnaye, intendant de justice, police et finance en la généralité de Poitiers; — des chapellenies : du Pont, en l'église paroissiale de Redon, à Jean-Julien Calais, prêtre du diocèse (mai 1777); — de Notre-Dame du Lermain, en la chapelle du château de Molac, paroisse de ce nom, à René Servet, prêtre du diocèse, présenté par très haut et très puissant seigneur Corentin-Joseph-Sire Le Sénéchal-Carcado, seigneur marquis de Molac, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de la ville et château de Quimper; — de René Nail, en l'église paroissiale de Saint-Servant, à Noël Gautier, recteur de la dite paroisse; — des Marquiers, en l'église paroissiale d'Allaire, à André-Marie-François Germain, prêtre du diocèse (juin 1777); — de Guého, en la chapelle de la Madeleine, paroisse de Malestroit, à Jean-Marie Guézel, acolyte; — de Robert Jouan et Guillemette Le Pichon, en l'église paroissiale de Saint-Nolff, à Louis Le Sans, clerc du diocèse; — de Louis-Pierre Le Bidaud, desservie en l'église paroissiale de Plouharnel, à Joseph-Marie Duppé, acolyte; — de Kerdavid, en l'église paroissiale d'Erdeven, à Pierre-Jean-Marie Guégan, clerc du diocèse; — de la Magdeleine, en la chapelle de ce nom, paroisse de Plaudren, à Jean-Pierre Bolay, acolyte; — des Noës, en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, à messire Melaine Gouro, abbé de Pommery, prêtre du diocèse (septembre 1777); — de Bertrand Le Clouérec et Brigitte Coriton, en l'église paroissiale d'Erdeven, à Vincent Montfort, sous-curé de la dite paroisse; — de Sainte-Barbe, en la chapelle de ce nom, paroisse de Plouharnel, à Pierre-Joseph-Julien Quémar, clerc du diocèse (octobre 1777); — des Clos-Denis et des Blanchard, en l'église tréviale de Saint-Perreuc, paroisse de Saint-Vincent, à Noël Briend, clerc du diocèse (novembre 1777); — de l'Abbaye, en la chapelle domestique de ce nom, paroisse de Saint-Marcel-Bohal, à Pierre Bahon, acolyte, présenté par dame Marie-Bonaventure Hervieu de Montneny de Mélaz, veuve de messire François-Marie du Fou, seigneur de Bézidel (décembre 1777); — de Saint-Olivier, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, à Mathurin Le Breton, prêtre du diocèse; — de Temberbelle ou de Julienne Le Boterf, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, à Pierre Savary, clerc du diocèse; — de Roguédas et de Kerisouet, en la chapelle du château de Roguédas, à Charles-François Boulanger, prêtre, diacre d'office de la cathédrale de Rennes, présenté par messire Julien-Olivier Gibon, seigneur du Pargo, vicaire général et official du diocèse de Rennes, abbé commendataire de l'abbaye royale de Pornic (janvier 1778); — de Notre-Dame de Recouvrance, en la chapelle de ce nom, paroisse de Noyalo, à Pierre Tanguy, recteur de la dite paroisse (février 1778); — de Silz et de Saint-Maur, en la chapelle du château de Silz, paroisse d'Arzal, à noble Me Cassien de La Haye de Silz, clerc du diocèse, présenté par haut et puissant seigneur Jean-Sébastien de La Haye de Larré, chevalier, seigneur de Silz et autres lieux; — de l'Isle, en l'église paroissiale de Noyalo, à Michel Éveno, clerc du diocèse (mars 1778); — de Kergal, en la

chapelle du château de ce nom, paroisse de Grandchamp, à Jean Le Gal, acolyte; — de Kerdramel, en l'église paroissiale de Plaudren, à Pierre Le Mené, acolyte (avril 1778); — de Saint-Louis, ci-devant en la chapelle du château de Kerbourvellec, paroisse de Plumelin, présentement en celle du château de Kérantré, paroisse de Crach, à Christophe Lorho, prêtre du diocèse, présenté par Alexis-Paul Le Gouvello, chevalier, seigneur de Kérantré, Kerbourvellec et autres lieux (mai 1778); — de Grégoire Suays, en l'église paroissiale de Péaule, à Pierre Boueffard, prêtre du diocèse (juillet 1778); — de Saint-Jean-Baptiste, en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, à Nicolas-Marie Pichon, acolyte, présenté par Claude-Alexandre Malo du Guery, chevalier, seigneur de Bois-Hamon, conseiller en la Grande Chambre du parlement de Bretagne (septembre 1778); — de Guillaume Noury, en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Jean Duguet, prêtre du diocèse; — de Sainte-Anne, en l'église paroissiale d'Ambon, à Nicolas-Marc Dréano, acolyte, présenté par demoiselle Juliette Riaud de Villegourdin; — des églises paroissiales: Saint-Pierre de Vannes, à Joseph Guéhéneuc, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral de Vannes; — Saint-Pierre de Plœmeur, à Jean-Louis Le Molgat, recteur de Landaul (octobre 1778); — des chapellenies : de Catillé, en la chapelle de Couébout, paroisse de Sérent, à Yves-Marie-Robert Moigno, clerc du diocèse; — de la Héneriaye, en l'église paroissiale de Bains, à Louis-François Barbe, clerc du diocèse (décembre 1778); — de Saint-Nicolas, en l'église paroissiale de Pontivy, à Pierre Huard, prêtre du diocèse (février 1779); — de missire Guillo, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, à François Orgebin, acolyte; — des Robeils, en l'église des dames religieuses du Calvaire de Redon, à André-Joseph-Rémy-Marie de Kersauzon, diacre du diocèse, présenté par Ambroise-Julien Chaillou, chevalier, seigneur de l'Estang, doyen des conseillers et maître de la chambre des Comptes de Bretagne; — de Notre-Dame d'Averdon, en l'église cathédrale de Vannes, à Jean-Marie Chaveaux, prêtre du diocèse, promoteur et secrétaire ordinaire de l'évêque de Vannes (mars 1779); — de Beautry, en l'église paroissiale de Béganne, à Jean Barniquel, clerc du diocèse, présenté par dame Françoise Foucquer de Kersalio, veuve de Cyr-René de la Souallaye (avril 1779); — des églises paroissiales : de Nostang, à Pierre Tanguy, recteur de Noyalo (mai 1779); — de Saint-Caradec-Trégomel, à Sébastien Le Bihan, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Bethléem ou Béléan, en la paroisse de Plœren, à Louis Richard, prêtre du diocèse, présenté par Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Chabot, maréchal des camps et armées du Roi (juin 1779); — des églises paroissiales : de Noyalo et chapellenie du Raquer, à Joseph Éon, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral de Vannes (juillet 1779); — de Plumergat, à Louis Le Portz, prêtre du diocèse (août 1779); — des chapellenies : d'Yvonne Trégarot, en l'église paparoissiale de Sérent, à Julien Gué, acolyte, présenté par Joseph-Marie-Pascal Robin, procureur fiscal de Josselin, ancien maire de cette ville (septembre 1779); — de Kerdroguen, en la chapelle de ce nom, paroisse de Saint-Jean-Brévelay, à Michel-Marie-Augustin Fransquin de Lillebonne, acolyte du diocèse de Reims, chanoine de Vannes, présenté par Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot; — du Petit-Logis, en l'église paroissiale de Langon, à Joseph Barre, acolyte du diocèse de Saint-Malo; — de Saint-Avit, en la chapelle de ce nom, paroisse de Plouhinec, à Yves Rio, prêtre du diocèse, présenté par Louis-Vincent de Langle, ancien capitaine des vaisseaux du Roi (octobre 1779); — du prieuré de Saint-Jacques de Bourg-Neuf, en la paroisse de Moréac, à Patrice Jouin, prêtre du diocèse du Mans, présenté par messire François-Julien, marquis de Rosily, seigneur de Coëtenfau (décembre 1779); — de l'église paroissiale de Saint-Caradec-Hennebont, à Julien Badezet, prêtre du diocèse (janvier 1780); — de la chapellenie de Notre-Dame des Rochers, près le château de Kerguéhennec en la paroisse de Bignan, à François Bouis, prêtre du diocèse, présenté par Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot; — des églises paroissiales : Saint-Gildas d'Auray, à Guillaume Trémoureux, prêtre du diocèse; — de Radenac, à Joseph Février, prêtre du diocèse; — des chapellenies : de la Madeleine-du-Loc, paroisse Saint-Gildas d'Auray, à Jean Dalbois, prêtre du diocèse de Rennes (février 1780); — de Saint-Léonard, en la chapelle de ce

nom, paroisse de Theix, à Germain Le Michel, prêtre du diocèse, présenté par M. de Coué, chevalier, seigneur de Kergurioné, de Salarun et autres lieux, colonel de cavalerie; — de Notre-Dame et de Saint-Vincent, martyr, desservie en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, à Jean-Marie-Ambroise Guyot, clerc du diocèse (avril 1780 ; — d'Olivier Carel, en l'église succursale de Roc-Saint-André, paroisse de Sérent, à François Boury, prêtre du diocèse; — des Cinq-Plaies, en l'église paroissiale d'Ambon, à René-Marie Bellion, prêtre du diocèse (mai 1780); — de l'église paroissiale de Naizin à Charles Le Franc, prêtre du diocèse ;— de la chapellenie de Saint-Sébastien, en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à Jean-Marie Le Riguidel, clerc du diocèse, présenté par René-Armand de La Landelle, chevalier, seigneur de Roscanvec, La Tertrée, Lantillac et autres lieux (juin 1780); — Brevet du Roi pour la prise de possession du prieuré de Saint-Symphorien et de Saint-Thibaut, en la paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes, par frère Nicolas-Alexandre-Louis-Raymond La Bouverie, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, pourvu de ce bénéfice par le chapitre de l'abbaye de Saint-Jean-lez-Josselin (Versailles le 24 décembre 1776, insinué le 22 août 1777). — Collation, par le Pape, de l'archidiaconat de l'église cathédrale de Vannes, à messire Hilarion-François de Chevigné du Bois-de-Cholet, prêtre du diocèse de Luçon, moyennant une pension de 1,714 l. t., au profit d'Augustin-Hilarion Paris de Soulange, archidiacre, résignataire (décembre 1776 et janvier 1777); — du même office, première dignité de l'église de Vannes, à messire Alexandre-Joseph de Bassinet, prêtre, docteur en thélogie, lecteur de Mgr le comte d'Artois (juin 1777). — Nomination, par l'évêque de Vannes, de Jean-Baptiste Magny, prêtre, recteur de la paroisse du Palais, aux fonctions d'Official de Belle-Ile-en-Mer (juillet 1777); — *Item*, par le même, de Joachim-Lucas Tranchant du Tret, chanoine de Vannes, aux fonctions de Vice-gérant de l'Officialité du diocèse (septembre 1777), confiées ensuite à noble Me Esprit-Charles-Louis Jacquelot de Bois-Rouvray, prêtre du diocèse de Rennes (mai 1778). — Nomination, par l'évêque, aux fonctions de vicaire général du diocèse de Vannes, de MM. Esprit-Charles-Louis Jacquelot de Bois-Rouvray (mai 1778) et Bertrand de Keronyant de Trésel, prêtre du diocèse de Tréguier (mars 1780). — Provision, par le Pape, de la trésorerie de l'église cathédrale de Vannes, au profit d'Esprit-Charles-Louis Jacquelot de Bois-Rouvray (janvier 1779); — Provision, par l'évêque, de la dignité de Scholastique en l'église cathédrale de Vannes, au profit de Joseph-Marie de Livoys-Keralvé, recteur de la paroisse d'Inzinzac (mars 1779); — *Item*, par le même, d'un canonicat de l'église cathédrale de Vannes, au profit de noble Me Michel-Marie-Augustin Fransquin de Lillebonne, clerc du diocèse de Reims (février 1779). — Fondation : par Jean Legouay, père et fils, de 4 expositions annuelles du Saint-Sacrement et de 12 messes basses en l'église paroissiale de Cléguer, moyennant 600 l. une fois payées à la fabrique de la dite paroisse (novembre 1778); — par les héritiers de demoiselle Marie-Vincente Le Malliaud de Locmaria, d'une exposition du Saint-Sacrement, le 1er janvier de chaque année, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, moyennant la somme de 800 l. une fois payée à la fabrique de la dite paroisse (février 1779). — Union des biens et revenus de la commanderie du Saint-Esprit d'Auray à l'hôpital de la dite ville, prononcée par Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes, suivant arrêt du Conseil du 11 juin 1773. — Lettres patentes, confirmatives de cette union, données à Fontainebleau, le 31 octobre 1777 (janvier 1778). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente : au profit de Jean-Thomas Le Beller, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Séglien; — de Pierre Ryo, de la paroisse de Péaule; — de François Fardel, sur le revenu de biens situés en la paroisse de l'Ile-d'Arz (décembre 1776); — d'Etienne Perrot, séminariste à Quimper, du village de Saint-Colombier, paroisse de Sarzeau (janvier 1777); — de Louis Le Serrec, de la paroisse de Kervignac; — de Julien-Marie Le Scoarnec, de la paroisse de Saint-Goustan (Saint-Gildas) de Rhuis (février 1777); — de Mathurin Havart, de la paroisse de Missiriac. d'Abel Lévenas, fils d'autre Abel Lévenas, capitaine de navire, et de demoiselle Jeanne Nio, de la paroisse d'Ambon; — de Jean-Joseph Texier, de la paroisse de Questembert; — de Marie-

Barthélemy Le Maignen, fils de noble homme Claude-Jacques Le Maignen, receveur des bois du Roi à Vannes; — à son profit, par Yves Cadoret, de la ville et paroisse de Pontivy; — au profit de Vincent-François Thierry, séminariste à Angers, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Comblessac, diocèse de Saint-Malo; — de Gilles Roger, de la paroisse de Saint-Gonnery (mars 1777); — d'Augustin-François Bouczo, étudiant en théologie au collège de Vannes, fils de noble homme Augustin Bouczo, négociant, et de dame Marie-Anne Ribot du Paty, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont; — de Mathurin Le Gal, séminariste à Vannes, de la trève de Billio, paroisse de Cruguel; — de Michel Deslandes, séminariste à Vannes, de la paroisse de Pleugriffet; — de Pierre-Julien Le Borgne, séminariste à Vannes, de la paroisse de Ploërdut; — de Jean-Joseph Kergrohen, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — de François Roux, séminariste à Vannes, de la paroisse de Brain; — d'Olivier Jamme, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit; — de Jean Caro, de la trève de Billio, paroisse de Cruguel; — de Laurent Duparc, sur le revenu de biens situés en la ville du Port-Louis; — de Jean Le Guennec, de la paroisse de Saint-Gonnery, par haute et puissante dame Marguerite-Louise-Françoise Le Sénéchal-Carcado, marquise de Molac, etc.; — de Jean Blineau, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Kervignac; — de Gilles-Augustin Moizan, séminariste à Vannes, de la paroisse de Cruguel; — à son profit, par Pierre Danilo, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Limerzel; — au profit de Joseph Ryo, de la paroisse de Péaule; — à son profit, par Remy Le Nozehé, de la paroisse de Pluméliau; — au profit de Mathurin Jouan, de la paroisse de Plouharnel; — de Pierre Samson, de la paroisse de Grand-champ; — de Jean Le Guellant, séminariste à Vannes, de la paroisse de Cléguérec; — de Joseph Jégo, de la paroisse de Carnac; — d'André Huby, de la paroisse de Plœren; — de Julien Rault, de la paroisse de Noyal-Muzillac; — de Hyacinthe-Jean Le Ridant, de la paroisse de Sarzeau; — de Joachim Dréano, sur le revenu de biens situés en la paroisse de l'Ile-d'Arz; — de Pierre Nicolazo, de la paroisse de Grandchamp (septembre 1777); — de Louis-François Malherbe, étudiant au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, fils de noble homme Louis Malherbe, receveur général des Devoirs à Vannes, et de dame Marie-Sainte Alanic (novembre 1777); — de Jean Jégat, de la paroisse de Plumelin; — de Jean-Joseph Evain, sur le revenu de biens situés en la ville de Lorient; — de Louis Esvan, de la paroisse de Plœmeur; — de Mathurin Fleury, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Lantillac; — de Jean Le Guével, de la paroisse de Pleugriffet; — de Louis Dubot, de la paroisse de Guégon; — de Joseph Duchesne, de la paroisse de Caden; — de Louis-Joseph Gardie-La Chapelle, par dame Jeanne-Marie Le Mauguen, sa mère, veuve du sieur Pierre-Joseph Gardie-La Chapelle, vivant négociant à Hennebont (mars 1778); — d'Alain Le Bihan, de la paroisse de Silfiac (avril 1778); — de Jean-Baptiste Dano, étudiant au collège d'Angers, fils de Guillaume Dano, marchand, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (mai 1778); — à son profit, par François Le Gal, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Kervignac (juin 1778); — au profit de Jean Le Franc, fils de feu Vincent Le Franc, vivant capitaine de barque, et de Marie Mahé, de la paroisse de l'Ile-d'Arz; — de Jean Le Fraper, de la paroisse de Languidic; — de Toussaint Le Rouzic, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Carnac; — de Barnabé Evain, de la paroisse de Bains; — de Julien Le Bècre, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé; — de Guillaume Baudic, de la paroisse de Cléguérec; — de François Boulicaud, de la paroisse de Guégon; — de Guillaume Cohéléach, étudiant au collège de Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plumergat; — d'Olivier Ryo, de la paroisse de Péaule; — de Chrysostome Bocher, de la paroisse de Sixt (septembre 1778); — de Mathurin Morvan, de la paroisse de Plumelin; — de Pierre Caudart, de la paroisse de Limerzel; — de Jean Le Drogo, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse Notre-Dame-de-Joie de Pontivy; — de Fiacre Ménager, de la paroisse de Radenac (mars 1779); — à son profit, par Jacques Largouët, de la paroisse de Lauzac (mai 1779); — au profit de Jean-Marie Perrotin, de la paroisse de Plumelec (août 1779); — de Jean Guillas, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Locoal; — de Joseph-Vincent Thomin, de la paroisse Saint-Gilles de

Malestroit; — de Jean-Baptiste-Louis Février, par Jean Perroto, laboureur, son beau-frère, de la paroisse du Temple de Carentoir; — de Jacques Trébossen, de la paroisse de Plescop; — de Louis-Marie Guillevin, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — de Julien Mahéo, de la paroisse de Surzur; — d'Augustin-François Le Mau, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Quiberon; — de Jean Le Molgat, de la paroisse de Sarzeau; — de Joseph Le Marec, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — de Pierre-Louis Le Corre, de la paroisse de Cléguérec; — de Mathurin Le May, de la paroisse de Locminé (septembre 1779); — de Pierre Le Blay, étudiant en théologie à Quimper, de la frairie de Saint-Armel, paroisse de Sarzeau; — à son profit, par Jean-René Defond, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — au profit de Louis Vellec, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit (février 1780); — de Pierre Breton, séminariste à Vannes, de la paroisse de Pleucadeuc; — de François Éledouet, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — de Marc Kerneur, de la paroisse de Plouhinec; — de Benjamin Videlo, fils de Me Julien Videlo, notaire et procureur, et de demoiselle Marie-Anne Blouhet, de la ville et paroisse de Pontivy (mars 1780). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre nobles gens Jacques-Louis Odrecy et Thérèse Soullain, de la paroisse de Lorient; — Germain-Gabriel-Alexandre Ruinet du Tailly et Jeanne-Pauline Modille, de la paroisse de Pontivy; — René-Pierre de Keréron et Marie-Rose Michel de Kerbouet, des paroisses de Carentoir et de Loyat, diocèse de Saint-Malo; — Jean-Marie Savigny et Jeanne-Marie Quintin, de la paroisse d'Hennebont; — entre noble Jacques-Jean de Pluvier, chevalier, et demoiselle Françoise-Anne-Pélagie de Lis, des paroisses de Plouay et de Sérent (novembre 1776); — entre nobles gens : Augustin-Mathurin Bauchet et Anne Portanguen, des paroisses de Pluméliau et de Plouhinec; — Michel Domet et demoiselle Françoise Vilaine, de la paroisse d'Hennebont; — Michel-Robert Auzon et Françoise-Marie Le Breton, de la paroisse de Lorient (décembre 1776); — Augustin-Pierre Joyaut de Couesnongle, de la paroisse de Glénac, et Marie-Marthe-Agathe Barbier, de la paroisse Saint-Etienne de Rennes; — François Le Portz et Marie-Marguerite Paullou, des paroisses de Baud et de Pontivy; — Joseph du Fay et Marie-Louise Jourdanet, de la paroisse de Lorient; — Marie-Mathurin Le Coz et Marie-Anne-Elisabeth Corbel, des paroisses de Quistinic et de Baud; — entre noble Thomas Estancelin de Toulvent, chevalier, de la paroisse Saint-Sauveur de Rennes, et demoiselle Catherine-Marie-Anne Longchamps, de la paroisse de Brain; — entre nobles gens Charles-Toussaint Joscet-La Porte, du diocèse de Paris, et Marie-Jeanne Morin, de la paroisse de Lorient (janvier 1777); — Joseph-Marie Gardye de La Chapelle et Marie-Anne Daniel de Tréjet, des paroisses de Kervignac et Sainte-Croix de Nantes; — Jean-Marie-Corentin Rouillé et Jeanne-Louise Piquet, de la paroisse de Quistinic; — Joseph Brébion et Jeanne-Catherine Pacqueteau, des paroisses de Péaule et Saint-Similien de Nantes (février 1777); — entre noble Gabriel-Jean-Harcouet de Rubihan, chevalier, et demoiselle Jeanne-Josèphe Duroché de Beauregard, des paroisses de Theix et de Saint-Patern-lez-Vannes; — entre nobles gens Louis-Antoine Paullou et Thérèse-Louise Mat, de la paroisse de Pontivy; — Etienne-Gabriel Terrasse et Marie-Marguerite Le Gal, des paroisses de Lorient et de Rostrenen, diocèse de Quimper (mars 1777); — François Gobé de La Gaudinais et Gabrielle-Vincente Fabre, des paroisses Saint-Saturnin de Nantes et Saint-Pierre de Vannes; — Charles-Marie Hurel et Marie-Jeanne Cartron, des paroisses de Carentoir et de Grandchamp; — Joseph-François Le Malliaud et Marie-Jeanne Lorho de Keralbo, des paroisses Saint-Sauveur de Locminé et Saint-Goustan d'Auray (avril 1777); — Noël-Auguste Nicollet et Marie-Thérèse Le Borgne, des paroisses Notre-Dame de Redon et Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes; — Louis-Charles Thomin et Jeanne-Marguerite Doré, des paroisses [Saint-Gilles] de Malestroit et Saint-Nicolas de Nantes (mai 1777); — entre noble Mathurin-Barthélemy de Granier de Lilliac, chevalier, et demoiselle Louise-Marguerite Collas du Resto, des paroisses de Pleucadeuc et de Rohan; — entre nobles gens : François Auffray et Jeanne-Marie-Yvonne Plisson-Latour, des paroisses Saint-Sauveur de Rennes et Saint-Patern de Vannes; — Louis Serrec et Rose-Françoise Plisson-Latour, des paroisses de Billiers et Saint-

Patern de Vannes; — entre noble Georges-Joseph de Trévelec. chevalier, seigneur de Keryargon, et demoiselle Marguerite-Josèphe de Trévelec de la Déonerie, des paroisses de Belz et Saint-Saturnin de Nantes; — entre nobles gens : Yves Peuron et Toussainte Biden, de la paroisse de Pontivy; — Michel Grignon de La Salle et Mathurine Loaizel, de la paroisse de Sérent; — Jacques-Philippe de Colonge et Marie-Nymphe Regnault de Maretz (juin 1777); — Ambroise-Jacques-Mathurin Caradec et Julienne-Renée Pacquetau, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Similien de Nantes; — Daniel Dufay de La Brancherre et N. Henry de Blez, de la paroisse de Lorient (juillet 1777); — Joseph-Augustin Peniguel de La Chataigneraie et Marie Le Gouesbe de La Grée-Bernard, des paroisses de Redon et de Saint-Congard; — Jean-Baptiste Chautard et Marie-Françoise-Guillemette Febvrier, des paroisses de Lorient et Saint-Salomon de Vannes; — Emmanuel-Benjamin Corbel de Keriliau et Françoise-Zacharie-Julienne-Perrine Le Grip de Trénué, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (août 1777); — Laurent Esnoul des Chastels, de la paroisse de Lorient, et Emilie-Marie-Hélène Offray de la Mettrie, du diocèse de Saint-Malo; — François-Bertrand Maury et Marie-Anne-Perrine Adam, des paroisses de Pluherlin et Saint-Malo de Dinan, diocèse de Saint-Malo; — Jacques-Paul de Kerangal et Charlotte-Françoise Bonnefin, des paroisses de Pontivy et Saint-Eustache de Paris; — entre noble Hector-Charles de Malleville, chevalier, seigneur de Saint-Loup, et demoiselle Anne-Jacquette du Bot, de la paroisse de Malestroit; — entre noble Jean-Lucas de La Élièze de Briance, chevalier, et demoiselle Marie-Louise Grondel, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens François-Hippolyte Margogué et Marie-Martine-Jeanne Butet, des paroisses de Lorient et de Nogent, diocèse de Chartres (septembre 1777); — Charles Chapotel et Marie-Louise Paris, des paroisses de Brest et de Lorient; — entre écuyer Paul Fayargier et Marie-Anne Le Gallen, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre nobles gens : Jean-Louis Mallès et Jeanne-Josèphe Guillemaut, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (octobre 1777); — Jacques-Marie-Philippe de Kerarmel, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Marguerite Hérisson, de la paroisse de Plounez-Paimpol (diocèse de Saint-Brieuc); — Emmanuel-François-Guillaume Durif du Viallard et Marie-Rose-Françoise Chrétien de Pomério, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — Joseph Canelle et Anne Pernot, de la paroisse du Port-Louis; — entre noble François-Marie-Bonaventure de Tronguidy, chevalier, du diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Thérèse Joye, de la paroisse de Lorient (novembre 1777); — entre nobles gens : François-Yves Laurent et Marie-Anne Jamme, de la paroisse de Malestroit; — Claude-Nicolas Jérôme et Jeanne-Thérèse Gardye, de la paroisse de Kervignac; — Rose-Alexandre Le Fortier et Louise-Madeleine-Marguerite Berthe, des paroisses de Bourg-Paul-Muzillac et de Nivillac, diocèse de Nantes; — Jacques-Tanguy-Marie Guermeur, de la paroisse Saint-Colomban de Quimper, et Marie-Thérèse Éon de Kerlavarec, de la paroisse de Languidic; — Etienne Hamon et Françoise-Agnès Cadio de Kermainguy, des paroisses de Plouguernevel, diocèse de Quimper, et de Mellionnec; — Louis-Anne Bouczo et Louise Tanquerelle, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et Saint-Similien de Nantes (janvier 1778); — Nicolas Caro et Marie-Louise Grossin, de la paroisse de Lorient; — Jacques-Charles Clémendot et Marie-Cécile Bougeard de Kervéguin, des paroisses de Languidic et de Saint-Gilles-Hennebont (février 1778); — Louis-François Galabert et Marie-Cécile Le Lubois, de la paroisse de Lorient (mars 1778); — entre noble Pierre-François Alain de Grimaudet de Gazon et demoiselle Nicole-Françoise-Marie Le Maignant de Kerangat, des paroisses de Questembert et de Bourg-Paul-Muzillac; — entre noble Jean-Fortuné de Pluvié, chevalier, et demoiselle Antoinette-Angélique-Thérèse de Guibert, des paroisses d'Hennebont et de Pont-Neuf, diocèse de Cahors; — entre noble Antoine-René-Hyacinthe Mauduit du Plessix, chevalier, et demoiselle Marie-Charlotte Chanu de Kerhédin, des paroisses d'Hennebont et Saint-Pierre de Vannes (avril 1778); — entre nobles gens Joseph-François-Marie Le Denmat de Kerverne et Marie-Françoise Uzenat, des paroisses de Morlaix, diocèse de Tréguier, et de Pontivy; — François Mahé-Villeneuve et Marie-Josèphe-Anne-Jacquette-Cécile Canat des Férages, des paroisses de Moncontour, diocèse de Saint-Brieuc, et de

Guéhenno; — Ange-Marie Le Forestier de Keromant et Françoise-Josèphe-Marie Allanic de Bellechère, des paroisses d'Hennebont et de Lorient; — entre Jean-François-Ignace Dondel, chevalier, et demoiselle Elisabeth Roger, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Aubin de Guérande; — entre nobles gens Joseph-Marie de La Vergne et Marguerite-Madeleine Thibaut, des paroisses d'Uzel, diocèse de Saint-Brieuc, et de Noyal-Pontivy (mai 1778); — entre Gilles-Joseph-Marie du Menez, chevalier, seigneur de Lezurec, et demoiselle Marie-Céleste Le Gouvello de La Porte, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — entre nobles gens Jean-Marie Bargain de Praizville et Marie-Anne-Lucas Néron de Quérudo, des paroisses du Faouët, diocèse de Quimper, et d'Hennebont; — entre Claude-Jean de Doville, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne du Buisson, des paroisses de Languidic et de Quistinic; — entre messire Alexandre-Marie Blesvin, chevalier, seigneur comte de Penhoët, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes, et demoiselle Anne-Françoise Bartelot de Dozenais (juin 1778); — entre Jean-François-Marie Chanu, chevalier, seigneur de Limur, et demoiselle Jeanne-Louise-Agathe Véry de Saint-Romain, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Louis de Lorient (juillet 1778); — entre nobles gens François-Henri Brigrel et Marie-Anne Réelz de Plancis, des paroisses de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc, et de Pontivy; — entre Christophe-Anne Poulain, chevalier, et dame Marguerite-Anne Lossieux, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre nobles gens Thomas Duval et Marie-Bonne Brin, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes; — Bon-Jean de La Girardaye *(sic)* et Félicie Videlot, de la paroisse de Pontivy; — Charles-Pierre Magouet de la Magouérie et Julienne-Marie Madec des Garennes, des paroisses de Savenay et Saint-Aubin de Guérande, diocèse de Nantes (août 1778); — entre Pierre-Jean-Joseph Le Métayer de Coëtdiquel, chevalier, et dame Olive-Mathurine Dejulienne, des paroisses de Pontivy et de Crédin; — entre nobles gens : Mathurin-Jean Le Guével et Françoise-Elisabeth Le Viavant, des paroisses de Pleugriffet et d'Arradon (septembre 1778); — entre François-René-Louis de La Touche, chevalier, seigneur de la Touche-Porman, et demoiselle Hyacinthe-Louise Pitot de Cottual, des paroisses de Réguiny et de Sion, diocèse de Nantes; — entre nobles gens Sylvestre Le Feuve de Kerduel et Françoise-Nicolas de la Ville-Colette, des paroisses de Lorient et de Saint-Servan, diocèse de Saint-Malo (octobre 1778); — entre Paul-Pierre de Kerolly, chevalier, et demoiselle Madeleine-Françoise-Josèphe de Robec, des paroisses Saint-Roch et Saint-Eustache de Paris; — entre nobles gens : François-Thomas Fortin et Félicité-Pétronille du Marquet, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — Paul-Olivier Le Corre et Anne-Françoise-Marie Le Gallic, des paroisses de Plouay et Saint-Colomban de Quimperlé; — Jean-Charles Poligné et Thérèse-Jeanne Le Goaesbe, des paroisses de Derval, diocèse de Nantes, et de Saint-Congard; — Charles-Joseph Bourgogne et Marie-Louise-Pélagie Morin, de la paroisse de Lorient (novembre 1778); — Albert-Marie Borgnès *(sic)* des Bordes et Renée Doré, des paroisses de Brest, diocèse de Léon, et de Riantec-Port-Louis; — Benjamin-Fidèle-Amand Thomas de Closmadeuc et Nicole-Josèphe-Marie-Françoise Jamet, des paroisses de Nivillac, diocèse de Nantes, et Saint-Pierre de Vannes; — Julien-François Guérin et Renée-Jeanne Guérin, des paroisses Saint-Salomon de Vannes et Saint-Gildas d'Auray; — Pierre-Michel Bosquet et Françoise-Ignace Guérin, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray; — Jean-Christophe Rahier et Jeanne-Françoise Rahier, des paroisses de Lorient et de Brest; — entre René-Pierre-François Ameline, chevalier, seigneur de Cadeville, de la paroisse Saint-Martin de Morlaix, diocèse de Tréguier, et demoiselle Jeanne-Marie de Lantivy du Boisdory, de la paroisse d'Hennebont; — entre nobles gens Claude-Emmanuel Guimar et Françoise Le Gal, des paroisses Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper, et de Plœmeur; — entre François-Ange-Marie du Bois de Beauregard, chevalier, et demoiselle Elisabeth-Jeanne-Marie de Lesquelen, des paroisses de Caro, diocèse de Saint-Malo, et Saint-Pierre de Vannes (janvier 1779); — entre nobles gens Julien Le Guiader et Anne Graignic, de la paroisse de Langoëlan; — Jean-Louis Kerdrain et Françoise Parlange, de la paroisse de Lorient; — entre Joseph-Vincent Alain, chevalier, seigneur de Rochylas, et demoiselle Rosalie Gardye de la Chapelle, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont

et de Kervignac ; — entre Philippe de Guenluy de Rumigni, chevalier, et demoiselle Marie-Olympie-Françoise de Siry de Marigni, des paroisses du Palais, à Belle-Ile-en-Mer, et Sainte-Marguerite de Paris ; — entre nobles gens Charles-Louis Poussin et Marguerite-Pétronille-Julienne Jouet, des paroisses de Toussaint de Rennes et Saint-Pierre de Vannes (février 1779) ; — entre Marie-Corentin Huchet de la Bédoyère, chevalier, et demoiselle Régine-Pétronille-Anne Rado de Cournon, des paroisses de Talensac, diocèse de Saint-Malo, et de Glénac-Cournon ; — entre Charles-Marie Colonna, chevalier, seigneur d'Arnano, et demoiselle Julie-Françoise Guillemeaut de Beaulieu, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (mars 1779) ; — entre Jean-François de Collobel de Trémeur, chevalier, et demoiselle Madeleine-Charlotte-Emilie Le Chapelier, des paroisses de Sérent et Saint-Sauveur de Rennes ; — entre nobles gens Jean Gand et Anne Bauset, de la paroisse de Lorient ; — Jacques Moglan et Laurence-Louise Fermier, de la même paroisse ; — René-Toussaint Pauber et Marie-Marguerite du Ronceray, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (avril 1779) ; — entre Anne-Paul-Louis-Marie Emmanuel de Gibon, chevalier, seigneur de Lesvellec, et demoiselle Louise-Françoise-Marie de Saint-Denis de Vieux-Port, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes ; — entre nobles gens : Emmanuel-Marie Le Guével et Marie Le Guével, de la paroisse de Lorient ; — Joseph-Jean Néet de Plancis et Marie-Sainte Billot, des paroisses de Pontivy et de Plœmeur (mai 1779) ; — Louis-Adrien-Auguste Fermier de la Provostais et Louise-Félicité Geslin, de la paroisse de Lorient (juin 1779) ; — Jacques-Bruno Bouvard et Michelle-Marie Bertel, des paroisses de Lorient et de Saint-Coulomb, diocèse de Dol ; — Jean-Marie Le Cadre et Marie-Rosalie Coquerel, des paroisses de Pluherlin-Rochefort et Saint-Salomon de Vannes ; — entre Hyacinthe-François-Julien-Marie Le Guennec, chevalier, seigneur de Trévran, et demoiselle Anne-Agathe-Renée de Castel, des paroisses de La Croix-[Helléan], diocèse de Saint-Malo, et Saint-Pierre de Vannes (juillet 1779) ; — entre nobles gens Jean Mabil et Françoise-Thomase Le Haye, des paroisses Sainte-Croix de Nantes et Saint-Louis de Lorient ; — entre Jean-Marie Soyer, chevalier, et demoiselle Charlotte-Marie-Olive-Angélique Martin de Lhermitage, de la paroisse de Rieux (août 1779) ; — entre François-Marie Le Noir, chevalier, seigneur de Carlan de Tournemine, et demoiselle Thérèse-Marguerite Haudebert de Kermainguy, des paroisses de Pipriac, diocèse de Saint-Malo, et de Saint-Jacut ; — entre nobles gens Pierre Guégan et Mathurine-Marie Cresté, des paroisses de Pénestin, diocèse de Nantes, et de Peillac ; — entre Maurice-Hilaire Douvilliers, chevalier, et demoiselle Pélagie Le Grand, de la paroisse [du Palais] à Belle-Ile (septembre 1779) ; — entre Claude-Jean-Gabriel du Pais de Kernabat, chevalier, et demoiselle Marie-Nicole-Vincente Cochart de l'Isle, des paroisses de Moëlan, diocèse de Quimper, et Saint-Pierre de Vannes ; — entre Joseph-Claude de Derval, chevalier, seigneur de la Hayder, et demoiselle Laurence-Antoinette de Becdelièvre, dame de Théhillac, des paroisses Notre-Dame-du-Mené de Vannes et Saint-Similien de Nantes ; — entre nobles gens : Pierre Lavergne et Julienne Crapin, de la paroisse de Lorient ; — Joseph-François Desprès-Menmeur et Hélène-Nicole Garlan de Kermerien, des paroisses de Sarzeau et de Melrand ; — entre Prudent-Jean Le Sénéchal de Kerguizé, chevalier, et demoiselle Marguerite-Geneviève-Paule Raynal, des paroisses Notre-Dame-du-Mené de Vannes et Saint-André-des-Arts de Paris (novembre 1779) ; — entre nobles gens : Pierre-Joseph-Marie Tiret et demoiselle Louise-Noëlle Coquerel, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Salomon de Vannes ; — Noël Queré et Marie-Anne Le Gall, des paroisses de Plomeur, diocèse de Quimper, et de Carentoir ; — François-Alexis-Eusèbe Gratien et Marie-Françoise Bourgeois, des paroisses Notre-Dame de Guingamp et Saint-Louis de Lorient ; — entre Jean-Christophe de Duffeul-Haller, chevalier, et demoiselle Marie-Marthe de Villars de Roche, de la paroisse de Lorient (décembre 1779) ; — entre nobles gens : Pierre-François Caris et Marie-Guillemette Le Mercier, de la paroisse de Bignan ; — Armand-Marie Dautry et Marie-Renée Gérard, de la paroisse de Lorient ; — Jean-Vincent Le Goff et Vincente Marion, de la paroisse de Grandchamp ; — Jean-Baptiste La Palme et Mathurine-Louise Palloier, des paroisses de Lesbin-Pont-Scorff et Saint-Colomban de Quimperlé ; — entre Jean-Vincent Touzé du Guernic, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes,

et demoiselle Pétronille-Charlotte Renouard de Kerrio, de la paroisse de Missiliac, diocèse de Nantes (janvier 1780); — entre François-Silvain d'Argence, chevalier, seigneur des Granges, de la paroisse de Buissière *(sic)*, diocèse de Poitiers, et demoiselle Antoinette-Louise-Marie Viel, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre Marie-Joseph-Armand Gouvello de Keriaval, chevalier, seigneur de Kerguelhoan, Kerart, Bivière, Kerguinio, et demoiselle Charlotte Peyrac, des paroisses de Sarzeau et Saint-Eustache de Paris (février 1780); — entre François-Marie-Joseph de La Houssaye, chevalier, seigneur de Villechauve, et demoiselle Victoire-Madeleine Hochedé de la Pinsonnais, des paroisses de Redon et de Saint-Jean-de-Béré (?), diocèse de Saint-Malo (mars 1780); — entre François-Marie-Clément de Castel, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Louise-Pauline-Marie-Emmanuèle de La Bourdonnaye, de la paroisse de Ruffiac. — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par François-Jean-Anne-Olivier des Barres, écuyer, garde du corps du Roi, et demoiselle Marie-Renée Péniguel de la Chataigneraye, des paroisses de Fougeray, diocèse de Nantes, et de Redon; — par Pierre-Jean-Joseph Le Métayer de Coëtdiquel, chevalier, et dame Olive-Mathurine-Julienne de La Buzardière, des paroisses de Pontivy et de Crédin (août 1778); — par noble homme Jean-Vincent Guillo-Dubodan et demoiselle Angélique Frêneau, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (février 1780). — Dispense d'affinité spirituelle pour servir à la célébration du mariage entre: Joseph Guymart et Anne Émerand, des paroisses de Sérent et de Malestroit (décembre 1776); — Mathurin Ayoux et Léonie Malabeux, de la paroisse de Glénac (janvier 1777); — Philippe Bellec et Perrine Hervé, de la paroisse de Quistinic (février 1777); — René Faudet et Jacquette Bizien, de la paroisse de Priziac (mars 1777); — Pierre Vaugrenard et Marie Robert, de la paroisse de Marzan (juin 1777); — Guillaume Le Breton et Rose Guendreff, de la paroisse de Sérent (avril 1778); — Jean Cléro et Françoise Provost, de la paroisse de Caden; — noble homme Jean Marquay et demoiselle Marie-Jeanne Beauchot, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (septembre 1778); — Yves Jarlegan et Marie Bidan, de la paroisse de Billiers; — Mathurin Le Roux et Catherine Le Joubioux, de la paroisse de Surzur (janvier 1779); — Guillaume Danto et Julienne Fichaut, des paroisses de Ruffiac et de Saint-Marcel (octobre 1779); — Joseph Le Sénéchal et Marie Le Tourmelin, de la paroisse de Languidic (janvier 1780); — François Motai et Louise Le Borgne, de la paroisse d'Hennebont (avril 1780).

G. 331. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1781-1785. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Benjamin-Marie Le Maignen greffier. — Collation, par le Pape, des églises paroissiales : de Plouharnel, à Claude Plaissix, prêtre du diocèse de Vannes (février 1781); — de Quéven, à Etienne Le Guennec, prêtre du diocèse; — de Limerzel, à Thomas Éon, prêtre du diocèse (mars 1781); — de Lignol, à Jean-Thomas Allanic, prêtre du diocèse; — de Saint-Gouvry-Rohan, à Guillaume Le Puil, prêtre du diocèse; — de Saint-Jacut, à Jean Baron, prêtre du diocèse (septembre 1781); — de Plaudren, à Julien-Marie Marzant, prêtre du diocèse (janvier 1782); — de Saint-Gonnery, à Jean Baron, prêtre du diocèse (mars 1782); — d'Arzano, à Guillaume Le Puil, recteur de Saint-Gouvry (avril 1782); — de Radenac, à Jean-Baptiste-Louis Février, prêtre du diocèse (septembre 1782); — de Carnac, à René Le Baron, recteur de Lanvaudan (octobre 1782); — de l'abbaye de Lanvaux, ordre de Citeaux, à Jean-Baptiste-René de La Villéon, prêtre du diocèse de Paris, nommé par le Roi (février 1783); — des églises paroissiales : de Landévant, à André Huby, prêtre du diocèse; — de Plœmel, à Louis Morice, prêtre du diocèse (juillet 1783); — de Pleucadeuc, à Joseph-Marie Évain, prêtre du diocèse (mars 1784); — du prieuré de Bourgerel, ordre de Saint-Benoit, en la paroisse de Muzillac, à dom Charles-Joseph Bévy, religieux profès du dit ordre, historiographe de France; — de l'église paroissiale de Langon, à Joseph-François Provost, prêtre du diocèse de Nantes; — de l'abbaye de Lanvaux, à François-Charles Chevreuil, prêtre du diocèse de Quimper (avril 1784). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : de la chapellenie de Saint-Blaise, desservie en la chapelle de Notre-Dame de Trébrimoël, située dans le cimetière paroissial de

Bignan, à Pierre Desagneaux, prêtre du diocèse de Meaux (juin 1780); — de l'église paroissiale de Pluvigner, à Noël Pasco, recteur de Lanvaudan; — de la chapellenie de Saint-Guénahel, en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, à Noël-Yves-Marie Cozten du Racouët, prêtre du diocèse de Léon (juillet 1780); — de l'église paroissiale de Billiers, à Jean Desalleurs, prêtre du diocèse (août 1780); — des chapellenies : de Guillaume Nizan, en l'église paroissiale de Guégon, à François Olivier, clerc du diocèse (septembre 1780); — de Brambé et des Riviers, en l'église paroissiale de Carentoir, à Guillaume-Mathurin Houeix, clerc du diocèse (novembre 1780); — de l'église paroissiale de Saint-Allouestre, à Jacques Bouleis, prêtre du diocèse (décembre 1780); — de la chapellenie de Saint-Blaise, en la chapelle du cimetière de Bignan, à Charles-Joseph-Alexandre Le Febvre, clerc du diocèse de Meaux, en remplacement de Pierre Desagneaux, décédé (février 1781); — de l'église paroissiale de Locoal, à Alexis Le Discot, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de Perennès, en l'église paroissiale de Plougoumelen, à Jean Bouquet, clerc du diocèse; — de l'église paroissiale d'Arzon, à Etienne Nicolas, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Sauveur de Redon (mai 1781); — des chapellenies : de Runigo, en l'église paroissiale de Plouharnel, à Julien-Alexis Le Bail, acolyte (juin 1781); — de Molac et du château de ce nom, à Mathurin Peschart, clerc du diocèse, présenté par noble Corentin-Joseph Le Sénéchal-Carcado, chevalier, seigneur marquis de Molac, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des ville, château et sénéchaussée de Quimper (juillet 1781); — de la Ville-Tual, en la chapelle de ce nom, paroisse de Pleugriffet, à Vincent-François Thierry, prêtre du diocèse; — de Bodéan, en l'église paroissiale de Saint-Jacut, à Pierre Dugué, prêtre du diocèse, présenté par messire Jacques de Forsanz, chevalier, seigneur du Houx et de Bodéan (août 1781); — de Pierre Éveno, en l'église paroissiale de Questembert, à Louis Magreix, acolyte; — de l'église paroissiale de Crédin, à Julien Le Gentil, prêtre du diocèse (septembre 1781); — des chapellenies : de Lohac, en la chapelle de Saint-Julien, paroisse de Baden, à Pierre-Joachim Radin, prêtre du diocèse, présenté par dame Louise-Sidonie-Barbe Gibon du Grisso; — de Notre-Dame, en l'église paroissiale de Caden, à Pierre Naël, clerc du diocèse (octobre 1781); — des Ruffault. en la chapelle de la Poterie, trève de Saint-Jean-des-Marais, paroisse de Rieux, à Jean Jouan, acolyte; — de Saint-François de Lesnevé, en l'église paroissiale de Saint-Avé, à Jean Le Lostec, clerc du diocèse (novembre 1781); — des Caoursins, en l'église paroissiale de Billiers, à Julien Thomas, prêtre du diocèse; — de Charles Guillo, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, à Guillaume-Jean Desalleurs, prêtre de l'église collégiale de Rochefort, paroisse de Pluherlin; — de la Ville-Tual, en la chapelle de ce nom, paroisse de Pleugriffet, à Jean Le Guével, prêtre du diocèse (décembre 1781); — de Saint-Olivier, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, à Jean Rello, prêtre du diocèse (février 1782); — des églises paroissiales : de Camors, à André-Marie Tatibouet, ancien recteur de Lescoët; — de Saint-Gouvry-Rohan, à Jean Le Bot, prêtre du diocèse; — de la chapellenie d'Olivier Allanic, en l'église paroissiale de Radenac, à Joseph Picart, prêtre du diocèse (mars 1782); — de l'église paroissiale de Saint-Goustan de Rhuis, à Jean Le Duin, prêtre du diocèse (avril 1782); — du prieuré de Bourgneuf, en la paroisse de Moréac, à Pierre Rousseau, diacre du diocèse de Nantes, présenté par messire Marie-François-Julien, chevalier, marquis de Rosily, seigneur de Coetenfau et autres lieux; — de la chapellenie de la Porte-Pillard, en la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Redon, à Jean-Mathurin Dutemple, prêtre du diocèse; — des églises paroissiales : de Lescoët, à François Huard, prêtre du diocèse (mai 1782); — de Brain, à Jean Marot, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Redon; — de la chapellenie de Saint-Jacques, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Jean Dalbois, prêtre du diocèse de Rennes, présenté par Jean-Hélène-François de Boutouillic, chevalier, seigneur de la Villegonan; — du prieuré de Lotivy, en la paroisse de Quiberon, à Pierre-Marie Collin, clerc du diocèse; — des chapellenies : de Boduic, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, à Jean Géomay, sous-diacre; — de Lohac, en la chapelle de Saint-Julien, paroisse de Baden, à Joachim Dréano, prêtre du diocèse (juin 1782); — de Pellouan, en l'église paroissiale de Béganne, à François Hellard, prêtre du diocèse (juillet 1782); — des églises

paroissiales : de Kervignac, à Mathurin Séveno, ancien recteur de Saint-Nolff (août 1782); — de Saint-Nolff, à Jean-Pierre Le Digabel, ancien recteur de Sulniac; — de Sulniac, à Jean Le Bourhis, prêtre du diocèse; — de Plumelin, à Jean-François Laurent, prêtre du diocèse (septembre 1782); — de Lanvaudan, à Louis Le Métayer, prêtre du diocèse; — de Saint-Gildas d'Auray, à Jean-Noël Brelivet, prêtre du diocèse, docteur en Sorbonne (novembre 1782); — des chapellenies : de Pierre Nayl, en l'église paroissiale de Saint-Servant, à Jean-Louis Le Brec, acolyte (décembre 1782); — des Caoursins, en l'église paroissiale de Billiers, à Guillaume Thorel, diacre du diocèse; — de la Trinité, en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, à Pierre-Marie Morio, acolyte; — de Letun, en l'église paroissiale Notre-Dame de Redon, à Louis-Marie Riaud, acolyte (mars 1783); — de Calfour, en l'église succursale de Saint-Nicolas-du-Tertre, paroisse de Ruffiac, à René Houéez, sous-curé de la dite paroisse; — du Guéric, en la chapelle du manoir de ce nom, situé en l'Ile-aux-Moines, paroisse d'Arradon, à Julien Jouanguy, prêtre du diocèse, présenté par Antoine-Louis-Marie Lauzer de Larmor, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel de la sénéchaussée et présidial de Vannes, écuyer Jean-Vincent Guillo-Dubodan, ancien maire de la ville de Vannes, et N. Frêneau, subdélégué de monseigneur l'Intendant, tous trois propriétaires par indivis de la terre et seigneurie du Guéric (avril 1783); — de l'église paroissiale de Sixt, à Pierre Mahieux, prêtre du diocèse; — des chapellenies : de Rival, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, à Jean Huet, acolyte (mai 1783); — de Bodéan, en l'église paroissiale de Grand-champ, à Pierre Tabourdet, clerc du diocèse; — des Gagnard, en l'église paroissiale de Péaule, à Joseph Ryo, prêtre de la dite paroisse (juin 1783); — des églises paroissiales : de Lantillac, à Pierre Rivière, prêtre du diocèse (juillet 1783); — de Saint-Jacut, à Louis-Marie Girardin, prêtre du diocèse; — des chapellenies : des Gloanic, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Jean d'Albois, prêtre du diocèse de Rennes; — des La Nouée, en l'église paroissiale de Plœren, à Pierre Ryo, acolyte; — de Chauplas, en l'église paroissiale de Plaudren, à Guenhaël Martin, clerc du diocèse; — de l'église paroissiale des Fougerêts, à Pierre Houix, prêtre du diocèse (septembre 1783); — de la chapellenie de la Sainte-Trinité, de Sainte-Croix et de demoiselle Françoise Goret, desservie en la chapelle du château de Beauregard, paroisse de Saint-Avé, à Guillaume Morin, prêtre du diocèse, présenté par René-Joseph Le Prestre, chevalier, comte de Châteaugiron, seigneur de Trécesson, Beauregard et autres lieux (octobre 1783); — de la chapellenie de Saint-Nicolas, en l'église paroissiale Saint-Sauveur de Locminé, à Jacques-Antoine Henry, clerc du diocèse de Verdun, présenté par messire Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, comte de Maillé, de la Marche, vicomte de Bignan, Kerguennec et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi (novembre 1783); — des églises paroissiales : de Surzur, à Mathurin-Philibert Amet, prêtre du diocèse, supérieur du petit séminaire de Vannes (janvier 1784); — d'Inguiniel, à Jean Robic, ancien recteur de Berric; — de la chapellenie de Notre-Dame et de Saint-Pierre, en l'église paroissiale de Marzan, à Marc Le Thiec, acolyte (février 1784); — des églises paroissiales : de Berric, à Guillaume Jégoux, prêtre du diocèse; — de Languidic, à François-Marie Morgan, ancien recteur de Malguénac; — de Malguénac, à François Guillomé, ancien recteur de Cléguérec; — de la chapellenie de la demoiselle Rio, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, à Julien Le Guennec, acolyte; — de l'église paroissiale de Saint-Martin, à François-Julien Houeix, prêtre du diocèse (mars 1784); — de la chapellenie de la Sainte-Trinité, en la chapelle du château de la Villeneuve, paroisse de Quistinic, à François-Maurice-Mathurin de Launay, clerc du diocèse, présenté par messire François-Claude de Kermarec, chevalier, seigneur comte de Trauront, ancien conseiller au parlement de Bretagne, et dame Marie-Jeanne-Louise-Rose de Jacquelot, son épouse; — de Saint-Sébastien, en la chapelle du château des Timbrieux, paroisse de Guéhenno, à François-Guy Martin, diacre du diocèse de Rennes (mai 1784); — des églises paroissiales : de Cléguérec, à Julien Le Borgne, prêtre du diocèse; — de Brain, à Jean-Baptiste Guémené, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Sauveur de Redon; — des chapellenies : de Clestéphan, en la chapelle de Notre-Dame de la Fosse, paroisse de Plumelin, à Julien Michel,

prêtre du diocèse (juin 1784); — de Talcoëtmeur, en la chapelle de ce nom, paroisse de Plumelec, à Jean Lainé, acolyte; — de la Moissonnaye, en la chapelle de ce nom, paroisse de Langon, à Louis Dubot, prêtre de la dite paroisse; — de Saint-Julien et de Sainte-Apolline, en l'église paroissiale de Sixt, à Chrysostome Bocher, prêtre du diocèse (septembre 1784); — de Livec, en l'église paroissiale de Belz, à Louis-Augustin Bernard, prêtre du diocèse (décembre 1784); — des Portes, en l'église paroissiale de Bains, à Alexis-Julien Lucas, acolyte (janvier 1785); — de l'église paroissiale de Saint-Gravé, à Julien de Rennes, prêtre du diocèse (février 1785). — Provision, par le Roi, du prieuré de Saint-Gildas d'Auray, au profit de Jean-Baptiste Nicollet, prêtre du diocèse de Lavaur (Versailles, 4 mai 1783, insinuée le 20 octobre suivant). — Provision, par le Roi, du prieuré de Saint-Guen-lez-Vannes, au profit de Jacques-André de Frasne, chanoine théologal de l'église collégiale de Lille en Flandre (Versailles, 6 juin 1734, insinuée le 30 octobre suivant). — Provision de canonicat, en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, au profit de noble Mᵉ André-Eléazar-Gaspard de Grimaudet de Motheux, prêtre du diocèse de Riez (avril 1781); — de Jean-Louis de Boutouillic de la Villegonan, clerc du diocèse (août 1781); — de Vincent-Hervé-Salomon de Querhoent, prêtre du diocèse de Saint-Malo (février 1785). — Nomination, par l'évêque de Vannes, aux fonctions de vicaire général du diocèse, de noble Mᵉ Jacques-Maximilien-Jules-François de Burgault, prêtre du diocèse de Lisieux (février 1782). — Fondation : par demoiselle Yvonne-Geneviève Dondel, demeurant à Vannes, rue Saint-Vincent, de deux messes en l'église paroissiale Saint-Pierre du dit Vannes, moyennant la somme de 75 l. (juin 1780); — par Jacquette Bocher, veuve de Jean Le Corvec et, en secondes noces, de Jean Le Mitouard, d'une exposition du Saint-Sacrement et d'un service à messe chantée en l'église Saint-Patern de Vannes, moyennant la somme de 360 l. (juin 1780); — par Joseph Rovolte, abbé de la confrairie de Saint-Jean, et consorts, tous tisserands et anciens abbés de la dite confrairie, d'une exposition annuelle du Saint-Sacrement, avec salut et bénédiction, et d'un *Libera* en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, moyennant le revenu, au denier vingt, d'un principal de 360 l. et divers frais, payables par la susdite confrairie (juin 1781); — par François Jégo, marchand, d'une messe annuelle chantée en l'église des Trinitaires de Sarzeau, moyennant la somme de 120 l. (septembre 1781); — par noble Barnabé-Anne Le Gris, ancien capitaine d'infanterie, et dame Jeanne Touzée de Grandisle, son épouse, d'une exposition du Saint-Sacrement et d'une grand'messe annuelle, en l'église tréviale Saint-Michel de l'Ile-aux-Moines, paroisse d'Arradon, moyennant une rente annuelle de 12 l. (octobre 1781); — par dame Brigitte Céré, veuve de Guillaume-Gilbert Paignon de Gargas, ancien capitaine d'infanterie, d'une grand'messe avec bénédiction du Saint-Sacrement, en la chapelle de la Vierge de l'église paroissiale Saint-Louis de Lorient, moyennant une somme de 1,200 l. (septembre 1782). — Indult accordé, par le pape Pie VI, à [Henri-Louis-René Desnos], évêque de Verdun, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, pour la collation des bénéfices dépendant de la dite abbaye (Sainte-Marie-Majeure, le 7 novembre 1781, insinué le 4 mai 1782). — Abandon par les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Bonrepos, ordre de Citeaux, diocèse de Quimper, des dimes de la paroisse de Silfiac, au profit du recteur de cette paroisse (juin 1783); — Nomination, par Jean-François Berthelot des Barbalières, prêtre, docteur en théologie, abbé commendataire des abbayes royales de Quimperlé et de Haute-Fontaine, de dom Marie-André Mahé, prieur de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Quimper, en qualité de vicaire-général du dit sieur abbé pour toutes les affaires concernant la dite abbaye (décembre 1783). — Érection, par Sébastien-Michel Amelot, évêque de Vannes, de la chapelle du canton de Sainte-Hélène, territoire d'Hennebont, en trêve et succursale de la paroisse de Locoal-Auray (novembre 1784). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente, au profit de Pierre Gaudon, de la paroisse de Guégon; — de Joseph-Théodore Louvart de Pontigny, étudiant en théologie à Vannes, par dame Marie-Élisabeth de Montlouis, sa mère, veuve de noble Mᵉ François-Anne Louvart, sieur de Pontigny, vivant sénéchal et seul juge de la principauté de Guémené, de la paroisse Notre-

Dame-de-Joie de Pontivy ; — de Jacques-Toussaint Raveneau, étudiant en théologie à Vannes, par le sieur Toussaint Raveneau, négociant, et dame Suzanne Thébaud, ses père et mère, de la paroisse du Palais, à Belle-Ile-en-Mer ; — de Jean Corchuant, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse d'Arzon ; — de Thomas Chédaleux, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Saint-Martin ; — d'Olivier Le Fellic, de la paroisse de Noyal-Pontivy ; — de Joseph Le Leslé, étudiant en théologie à Vannes, de la ville et paroisse de Guémené ; — de François Loréal, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Phouharnel ; — d'Yves Jeannot, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Crach ; — de Pierre Le Forestier, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Lescouet ; — de Julien Racapé, séminariste à Vannes, de la paroisse de Saint-Just ; — de Louis Magrés, de la paroisse de Péaule ; — de Pierre Madouas, de la paroisse de Marzan ; — de François Le Fouillé, de la paroissse de Guern ; — de Martin Querry, de la paroisse de Noyal-Muzillac ; — de Joseph Piquart, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Saint-Marcel ; — de Pierre-François Guého, de la paroisse de Sérent ; — de Joseph Goudet, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Saint-Vincent ; — de Jean Rio, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plœmeur ; — de Pierre-René Rogue, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — d'Augustin Bayon, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Ruffiac (septembre 1780) ; — de Joseph-Marie Dupé, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit (novembre 1880) ; — de Côme Ménec, de la paroisse de Noyal-Pontivy (décembre 1780) ; — de Jean Coriton, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse d'Erdeven ; — de Pierre Lamour, de la paroisse de Réguiny ; — de Jean Le Rouzic, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse de Carnac ; — de Julien Bruc, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Redon ; — de François Mahoudeau, de la trève de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec ; — à son profit, par écuyer Pierre-Alexandre-Mathurin de La Ville-Louys, fils de défunt écuyer Jean-Mathurin de La Ville-Louys et de dame Catherine Jehanne, de la trève de Saint-Nicolas, paroisse de Ruffiac ; — au profit de Jean-Olivier Le Gal, de la paroisse de Moustoirac ; — à son profit, par Pierre-Marie Jamet, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Missiriac ; — au profit de Pierre Rouxel, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Bains (mars 1781) ; — de François Le Floch, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Guégon ; — de Julien Michel, séminariste à Vannes, de la paroisse de Guidel ; — de Jean Le Corvic, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (août 1781) ; — de Julien Le Gouestre, de la paroisse de Theix ; — de Jean-Marie Merlay, de la paroisse de Plumelec ; — de Pierre Le Darse, de la paroisse de Guidel ; — de Jacques Le Mauff, de la paroisse de Péaule ; — de Claude Pécard, de la paroisse de Pont-Scorff ; — de Joseph Guéhéneuc, séminariste à Vannes, de la paroisse de Peillac ; — de Joseph Thomas, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Sixt ; — de Vincent Dudoué, de la paroisse de Carentoir (septembre 1781) ; — d'Ambroise Lottram, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Carnac (février 1782) ; — d'Yves Le Gouhir, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plœmeur ; — de Jean-Louis Rolland, de la paroisse de Sulniac ; — de François Peschoux, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Quily ; — de Mathurin Pédron, de la paroisse de Surzur ; — d'Augustin Pichon, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Larré et de Pluherlin (mars 1782) ; — de Morice Busson, de la paroisse de Pluméliau (août 1782) ; — de Louis Le Goff, de la paroisse de Séglien ; — de René Gautier, étudiant au collège de Vannes, originaire de la paroisse de Guémené ; — de François Robo, de la ville et paroisse de Pontivy ; — d'Alain Robin, de la même ville et paroisse de Pontivy ; — de Mathurin Prat, séminariste à Vannes, de la trève de Guiligomar (Guilligomarch), paroisse d'Arzano ; — de Jean Quilly, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Saint-Just ; — de Jean-Marie Guégan, de la paroisse de Péaule ; — de Joseph Ameline, de la paroisse de Peillac ; — de Jean Jaffré, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel ; — de François Le Thieise, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Baud (septembre 1782) ; — à son profit, par Jean-Louis Le Maux, séminariste à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plumergat ; — au profit de Jean Tual, étudiant en théologie à

Vannes, de la paroisse de Rieux; — de Jacques Gallo, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — de Pierre Jollivet, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Pluvigner; — de Mathurin Séveno, de la trève de Locmaria, paroisse de Grand-Champ; — de Louis-Marie Le Meur, séminariste à Vannes, de la paroisse de Guidel (mars 1783); — de Michel Madec, de la paroisse de Ploërmel (juillet 1783); — de N. Séveno, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Grand-Champ; — de Nicolas Le Tellier, séminariste à Vannes, de la paroisse de Pluméliau; — de Jean Le Douarin, de la paroisse de Guéhenno; — de Pierre-Marie Le Labousse, étudiant au collège de Vannes, de la paroisse de Pluneret; — de Paul-Marie La Noche, du village de Trussac, paroisse Saint-Patern de Vannes; — de Julien Guillome, séminariste à Vannes, de la paroisse de Pluméliau; — de Jean Le Joubioux, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Sarzeau; — de Louis-Philippe Chénevard, étudiant en théologie au collège de Vannes, sur le revenu de biens situés en la ville de Rostrenen, paroisse de Kergrist-Moëllou, diocèse de Quimper; — de Jean-Marie Piron, étudiant en théologie au collège de Vannes, sur le revenu de biens situés en la ville de Lorient; — de Jean-Toussaint Duparc, de la paroisse de Pont-Scorff; — de Laurent Le Guével, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Pleugriffet; — de N. Talmont, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — de François-Jean Lally, de la paroisse Sainte-Croix de Josselin; — à son profit, par Jean-Baptiste Querel, sur le revenu de biens situés en la ville et paroisse de Lorient; — au profit de Julien Le Chatal, de la paroisse de Marzan, fils d'Olivier Le Chatal, syndic des grandes routes de la dite paroisse; — de François Le Honsec, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plouhinec; — d'Yves Doudart, étudiant en théologie à Vannes, par Jean-Marie Doudart, marchand tanneur, et Anne Matelot, ses père et mère, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit; — de Joseph Jégart, séminariste à Vannes, fils de Mᵉ Claude Jégart, notaire des juridictions de la baronnie de Carcado Bellisle et annexes, et de dame Marguerite Le Berre, de la paroisse de Croixanvec (septembre 1783); — de Pierre-Joseph Grayo, séminariste à Vannes, fils de Mᵉ Guillaume Grayo, sieur de Keravenant, sénéchal de plusieurs juridictions, de la paroisse de Questembert (novembre 1783); — de Joseph-Mathurin Denoual, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — de François Fréto, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Silfiac; — de Sylvestre Dorso, de la paroisse de Surzur; — de Louis-Charles du Quellenec, étudiant en théologie à Vannes, par écuyer Yves du Quellenec, son père, procureur fiscal du duché de Rohan, au siège de Gouarec, de la paroisse de Plélauff; — de Jean-Marie Rolland, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Saint-Congard; — d'Étienne Thomas, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Guéhenno (mars 1784); — de Louis Le Stunff, de la paroisse d'Inguiniel (juin 1784); — de Louis Picaut, de la paroisse de Bignan; — à son profit, par Pierre Séveno, de la paroisse de Grand-Champ (août 1784); — au profit de Pierre Giquello, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay; — de Pierre Lubert, de la paroisse de Limerzel (août 1784); — de Joseph Ozo, de la paroisse de Grand Champ; — de Julien Cheval, séminariste à Vannes, de la paroisse de Carentoir; — de François Loret, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Missiriac; — de Louis Guégan, de la paroisse de Péaule; — de Mathurin Le Guennec, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — d'Alexis Daufrêne, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit; — de Louis-Jean Évain, étudiant en théologie à Vannes, de la ville et paroisse de Redon; — de Louis Le Piniec, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Theix; — à son profit, par Pierre Payen, sur le revenu de biens situés dans les paroisses de Berric et de Larré; — au profit de Marc Pierre, de la paroisse de Noyal-Pontivy; — de Mathurin Le Gal, de la paroisse de Remungol (septembre 1784); — de Joseph Le Pavec, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Theix; — de Claude Hémon, de la paroisse de Baden; — de Julien Plantard, de la paroisse de Questembert (février 1785); — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre Gabriel-François d'Araucourt (?) de Kermarec, chevalier, et demoiselle Jeanne-Salomée de Castellan, des paroisses de Plélo, diocèse de Saint-Brieuc, et de Saint-Gravé (juin 1780); — entre Jean-Baptiste de La Carrière et Juliette-Victoire de Frémont, de la paroisse de Lorient; — entre Laurent-Joseph

Charlot de Chauvery, chevalier, et demoiselle Catherine-Pétronille Josset de Kervillart, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes (juillet 1780); — entre Charles-François Le Gros, sénéchal de Vannes, et dame Marie-Joseph Borgnès(*sic*) des Bordes, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon; — entre messire Guy-Marie-Charles, comte de Robecq, et dame Marie-Anne-Ignace-Augustine-Françoise-Laurence Le Grand, des paroisses de Cléguer et de Morlaix, diocèse de Tréguier (septembre 1780); — entre Hyacinthe-Vincent-Marie Gibon, chevalier, comte de Kerisouet, et demoiselle Françoise Le Bonhomme de Tressé, des paroisses Notre-Dame de Redon et Notre-Dame de Dol; — entre nobles gens : François-Marie Dupé et Jeanne-Louise Le Corre, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Plouay (octobre 1780); — entre François-Joseph Jubin, chevalier, seigneur de Kervily, de la paroisse Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper, et demoiselle Marie-Louise-Françoise de Robec, de la paroisse de Cléguer (novembre 1780); — entre nobles gens : Guillaume Mouton et Élisabeth Detaille, des paroisses Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et Saint-Patern de Vannes; — Louis-Claude-Adrien-Nicolas Pelin et Anne Herpe, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Locmalo-Guémené; — Charles-Pierre Montalant et Marie-Françoise Macé, des paroisses de Saint-Caradec-Hennebont et de Lorient (janvier 1781); — Gilbert La Rose et Geneviève-Jacquette Menu, de la paroisse de Lorient; — André-Esprit de Lourmel de la Rabelière, de la paroisse Saint-Germain de Rennes, et Marie-Agathe-Monique Henry, de la paroisse de Pluherlin (février 1781); — entre noble Just-Albert de Berthou, chevalier, de la paroisse de Locmalo-Guémené, et demoiselle Charlotte-Marguerite-Toussainte Dheu, de la paroisse Notre-Dame d'Alleaume, de Valognes en Normandie; — entre noble René-Urbain de Bastard de Fortenay, chevalier, de la paroisse de Montreuil-le-Henri, diocèse du Mans, et demoiselle Laurence-Joséphine de Querangal de Kerascoët, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens : Antoine Bouire de Bauvallon et Marie-Jeanne Le Barre, de la paroisse de Pontivy (avril 1781); — Me Jacques-Joseph Febvrier et Françoise-Philippe de Lourne, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes; — Pierre-Jean Fructus de Montlegé et Françoise-Félicité Dayot, des paroisses de Riantec-Port-Louis et de Guichen, diocèse de Saint-Malo; — entre noble Denis-Pierre de Robien, chevalier, seigneur de Locqueltas, et demoiselle Marie-Anne-Hyacinthe d'Argy, des paroisses d'Arradon et d'Hennebont; — entre noble Louis Le Guesbe, chevalier, et demoiselle Marguerite-Mathurine Trégarot, de la paroisse de Sérent (mai 1781); — entre noble Louis-Anne de La Villeloays de la Villéon, chevalier, et demoiselle Marie-Anne-Josèphe de Keryvern, des paroisses de Pontivy et Saint-Germain de Rennes; — entre nobles gens: Me Jean-Vincent Brenugat de Kervéno et Cécile-Pétronille de Kermasson de Kerval, des paroisses de Sarzeau et d'Arzal (juin 1781); — Alain-Georges-Marc Pinault et Catherine Cheminant, des paroisses de Carnac et de Saint-Goustan d'Auray; — Pierre-Hélène Coué et Anne-Françoise Le Comte de Lamotte, des paroisses Saint-Étienne de Rennes et Saint-Pierre de Vannes; — Jean-Yves-Philibert Daniel de Calhoé et Marie-Michelle-Alexandrine Detaille, des paroisses Saint-Louis de Brest, et Saint-Patern de Vannes (juillet 1781); — Me André-Marie Harembert de la Julinière et Françoise-Marie-Rose Auger, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Sauveur de Rennes; — entre noble Victor-Amédée Portin de la Porte, chevalier, et demoiselle Jeanne-Henriette-Guillemette Pâris, des paroisses de Lorient et de Châteaubriant, diocèse de Nantes; — entre nobles gens : Philippe-Charles Le Noir et Jeanne-Pétronille Gaborit, de la paroisse de Lorient; — Me Jean-Gilles-Charles Aubry et Marie-Jeanne Olivier, de la paroisse Saint-Patern de Vannes et de celle de Riantec-Port-Louis; — Jacques-Antoine du Filhol et Marie-Catherine Robert, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (septembre 1781); — entre François-Gabriel César, chevalier, seigneur comte de Mézuillac, de la paroisse de Cléden-Poher, diocèse de Quimper, et demoiselle Jeanne Le Mintier de Léhélec, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes; — entre nobles gens : Vincent Lausard, sénéchal d'Estuer, et Marguerite Coquerel, des paroisses de Loudéac, diocèse de Saint-Brieuc, et Saint-Salomon de Vannes (octobre 1781); — Nicolas-Marie Le Quinio et Marie-Anne Rolland, des paroisses de Sarzeau et d'Ambon; — Mathurin-Jean Autier et Jeanne-Françoise-Pélagie Gillot,

de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — Me Olivier-Mathieu Cougoulat de Penenrun et Marie-Anne Guillevin, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (novembre 1781) ; — entre noble Alexandre Dupuis de Monméjan, de la ville et diocèse de Lodève en Languedoc, et demoiselle Anne-Gabrielle Le Ray de Lannion, de la paroisse de Carentoir ; — entre nobles gens : Jean-Jacques Josseaume et Marie-Suzanne Calloche, de la paroisse de Locmalo-Guémené ; — Théodore-Jean-François-Marie de Vistorte et Jeanne-Françoise Rodrique, de la paroisse de Locminé ; — entre noble Henri Le Roy, chevalier, et demoiselle Françoise Le Guennec de Tréveran, de la paroisse de Malestroit ; — entre Jean-Baptiste Julienne, chevalier, de la paroisse Saint-Martin de Josselin, diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Marie-Céleste de Gatechair de Sabrahan, de la paroisse de Brains ; — entre noble Augustin-François du Rocher du Guingo, chevalier, et demoiselle Anne-Rose-Laurence Granier de Lilliac, des paroisses de Saint-Méen et de Pleucadeuc (janvier 1782) ; — entre nobles gens : Joseph-Louis Fougère et Marie-Jeanne Dubois, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — Jean-Baptiste-Marie Plisson La Tour et Marie-Vincente Housset, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (février 1782) ; — entre noble Renaud-Louis Guérard, chevalier, ancien commandant de la légion d'Artois, et demoiselle Marie-Jacquette Le Carre, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre nobles gens : Joseph du Bail et Aimée-Agathe-Louise-Jeanne Tortay de Ville-Noué, des paroisses de Lorient et de Plouay ; — entre noble Jean-Baptiste Oudau, chevalier, et demoiselle Louise-Martine de Julvécourt, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Denis de Reims (mars 1782) ; — entre nobles gens : Antoine-Louis-MarieLauzer de Larmor et Marie-Françoise Guillo-Dubodan, des paroisses Saint-Pierre et Saint-Patern de Vannes ; — Me Charles-François du Feignac-Penher et Thérèse-Jeanne-Vincente Lauzer de Larmor, des paroisses de Locmalo-Guémené et Saint-Patern de Vannes ; — Laurent Callomet et Marie-Gabrielle Mauger, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Gildas d'Auray ; — Louis-Nicolas de Mogin et Marie-Marguerite Jouanic, des paroisses Saint-Patern et Saint-Pierre de Vannes ; — Joseph Lestrohan et Marie-Jeanne Busson, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — Jean-Marie Le Dault et Marie-Jeanne Pellau, des paroisses de Redon et d'Avessac, diocèse de Nantes ; — entre noble Ambroise Osmond de Centdeville (sic), chevalier, et demoiselle Marie-Hyacinthe Lambart, de la paroisse de Redon ; — entre nobles gens : Louis-Julien Menez et Marie-Françoise-Julienne-Louise Millard, des paroisses de Lorient et du Saint-Esprit de Lannion ; — Anselme Le Blanc et Marie-Josèphe Hovin, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer (avril 1782) ; — Jean-François Bonno et Jeanne Plisson-Latour, des paroisses de Lorient et Saint-Patern de Vannes ; — Joseph-Mathurin Lardensis et Rose-Françoise Ravacé, des paroisses de Redon et de Sévérac, diocèse de Nantes ; — Fidèle-Pierre-Marie Dumay et Marie-Josèphe Le Flohic, des paroisses Saint-Armel [de Ploërmel], diocèse de Saint-Malo, et de Pontivy ; — entre noble Emmanuel-Maurice Millon de Villeroy, chevalier, de la paroisse du Croisic, diocèse de Nantes, et demoiselle Jeanne-Louise Rado du Matz, de la paroisse de Redon ; — entre noble Michel-Marie Jégou, chevalier, seigneur du Laz de Trégarentec, etc., et dame Marie-Jeanne-Josèphe de Kersauson, des paroisses de Mellionnec et Saint-Martin de Morlaix (mai 1782) ; — entre Maurice-René de Camp-Rond, chevalier, seigneur de Six, de la paroisse Notre-Dame-des-Champs, ville et diocèse d'Avranches, et demoiselle Louise-Geneviève de La Chevière de Kermagoët, de la paroisse de Langon ; — entre nobles gens Jean-Vincent Glain de Saint-Avy et Louise-Marie-Josèphe Le Normand, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Patern-de-Vannes ; — entre noble Barthélemy-Ange-Xavier Guillo-Dubodan, chevalier, et demoiselle Anne-Michelle Sermensan, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Melaine de Morlaix ; — entre nobles gens : Louis-Paul-Alain Philippe de Kerarmel, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Pétronille-Noëlle-Vincente-Josèphe Taisant de la Mahaudière, de la paroisse de Piniac, diocèse de Dol ; — Jean-Louis-Charles Dumontier et Marie-Anne Maistral, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Melaine de Morlaix, diocèse de Tréguier ; — François Dauset et Françoise-Noëlle-Yvonne Le Moullec, de la paroisse de Lorient (juin 1782) ; — François Fornier et Louise Coudé, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Gildas d'Auray ; — entre noble Joseph-François

Vireau de Sombreuil, chevalier, et demoiselle Elisabeth de Collard, de la paroisse de Lorient; — entre noble Joseph-Marie-Lucas-Hyacinthe de La Ruée, chevalier, seigneur du Préclos, et demoiselle Toussainte-Renée Gardin de Boishamon, des paroisses de Tréal et Saint-Étienne de Rennes; — entre nobles gens : Jean-Marie Roudier et Barbe-Marguerite Sévain, de la paroisse de Lorient; — Nicolas-Hyacinthe Maistralle et Marie-Geneviève de Calvez, de la paroisse de Lorient (juillet 1782); — François Rousseau et Anne Le Colme, des paroisses de Chantenay, diocèse de Nantes, et de Riantec-Port-Louis; — Joseph Chardevel et Pétronille Euzenat, des paroisses de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et de Pontivy; — Louis-Marie Ropert et Jeanne-Hélène Sauvé, des paroisses de Pontivy et d'Hennebont; — Marie-Olivier Nicolas et Françoise-Louise Querel, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — Joseph Brulte et Marie Durand, de la paroisse de Redon; — entre noble Louis-Marie de la Forest, chevalier, du diocèse de Saint-Malo, et demoiselle Régine-Suzanne-Françoise de Roberlot, dame de la Tieulais, de la paroisse de Malestroit (août 1782); — entre noble Jean-Louis-Marie de Kermerhou, chevalier, seigneur de Kerautem, de la paroisse de Toussaint du Minihi, [ville] et diocèse de Saint-Pol-de-Léon, et demoiselle Marie-Aimée-Angélique de Robecq, de la paroisse de Cléguer; — entre messire François-Marie-René, comte d'Andigné, et demoiselle Marie-Gillette-Charlotte de Quifistre, des paroisses Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris et Saint-Pierre de Vannes; — entre nobles gens Ange-Marie Guillon des Brulons et Mathurine-Louise Noblet, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Patern de Vannes; — Ange-Joseph-Théodore Louvart et Hélène-Jeanne Tallier, de la paroisse de Pontivy; — Me René-Bonaventure Le Moing et Pélagie-Jacquette Pépion, des paroisses de Pontivy et de Locminé; — Pierre-Jacques de l'Hôpiteau de la Chaussée et Anne-Pétronille Mondeher, des paroisses de Héric, diocèse de Nantes, et de Redon; — Louis Goujeon et Catherine Duriez, des paroisses [Saint-Louis] de Brest, diocèse de Léon, et Saint-Patern de Vannes (septembre 1782); — Julien Le Moine et Marie-Josèphe Rouault, des paroisses de Guégon et Notre-Dame du Roncier de Josselin, diocèse de Saint-Malo; — Jean-Antoine Ducros et Julie-Michelle Le Grand, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — entre noble Louis-François Rochefort, chevalier, et demoiselle Jeanne-Élisabeth Branellec, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — entre nobles gens Vincent Le Mézec et Françoise Bloyno, de la paroisse d'Arzal; — entre noble Yves-Jean Le Dall de Keréon, chevalier, de la paroisse de Brest, diocèse de Léon, et demoiselle Marie-Anne-Charlotte de Villars de Roche, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens : François-Claude Dubois et Renée-Guillemette Bralon, des paroisses de Saint-Servan, diocèse de Saint-Malo, et Saint-Pierre de Vannes; — Joseph-Marie Mellin et Marguerite-Jeanne Cathelinais, des paroisses de Guidel et du Faouët, diocèse de Quimper (octobre 1782); — Jean-Baptiste Le La et Marie-Louise Penmorin, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Alexandre-François Jégou du Laz, chevalier, et demoiselle Françoise de Kermainguy de Saint-Laurent, des paroisses de Mellionec et de Saint-Pol-de-Léon; — entre nobles gens : Michel-Antoine Joanne et Marie-Jeanne Noyer, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon; — Jacques-Vincent Kerlero-Rosbo du Penhouet et Marie-Marguerite Binaud, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Sauveur de Blaye, diocèse de Bordeaux; — entre noble Louis Pauvert, chevalier, originaire de la Guadeloupe, de la paroisse Saint-Sauveur de Rennes, et demoiselle Marie-Eulalie Gillette, de la paroisse de Molac; — entre nobles gens : Marc-Antoine-François Mazois et Yvonne-Jeanne Vatar de Jouannet, des paroisses de Lorient et Saint-Germain de Rennes; — Louis-Marie Coudé et Gabrielle Le Gallo, des paroisses de Lorient et de Noyal-Pontivy (novembre 1782); — entre noble Pierre Feydieu, chevalier, et demoiselle Constance de Grondel, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens : Pierre Maudon et Pétronille Orieux, des paroisses de Lorient et Saint-Jean de Rennes (décembre 1782); — entre noble Julien-Marie Poënce, chevalier, et demoiselle Marie-Josèphe Partenay, des paroisses de Cléguerec et d'Uzel, diocèse de Saint-Brieuc; — entre nobles gens : Marie-Honoré Caradec du Mengouet et Marie-Jeanne Desbois, des paroisses de Locminé et de Saint-Léry, diocèse de Saint-Malo; — Honoré Monbrun et Marie-Vincente

Mounier, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Locminé (janvier 1783); — François-Denis Blain et Jeanne-Renée Néron de Kerudo, des paroisses de Lorient et de Saint-Gilles-Hennebont; — Jean-Claude-Emmanuel Guymar, de la paroisse de Plœmeur, et Marie-Michelle Ollivrin; — André Vauquelin et Jeanne-Anne-Françoise-Gouézel de Lambilly, des paroisses de Malestroit et de Fougeray, diocèse de Nantes; — entre noble Louis-François-Godefroy Dubreuil, chevalier, seigneur du Buron, de la paroisse Saint-Louis de Nantes, et demoiselle Jeanne-Marie-Sainte du Bois de la Rougère, de la paroisse de Plœmeur; — entre nobles gens Julien-Vincent Jégo de Keróven et Jeanne-Vincente-Marguerite Parseille, des paroisses Saint-Sauveur de Brest, diocèse de Léon, et Saint-Patern de Vannes (février 1783); — entre noble Guillaume-Alexandre Morin de Mont-Canisy, chevalier, de la paroisse de Grenneteville, diocèse (sic) de Lillebonne, et demoiselle Fortunée de Morelle d'Aubigny, de la paroisse (sic) de Saint-Nicolas-du-Château [de Sucinio] (mars 1783); — entre noble Jacques-Marie-Joseph du Bouétiez, chevalier, et demoiselle Jeanne-Louise-Olive Le Dent-Botidon, des paroisses d'Hennebont et Saint-Sauveur de Rennes; — entre nobles gens : Pierre Berthelot et Marie-Thérèse Le Sany, de la paroisse de Mendon (avril 1783); — César-Bertrand-Joseph Maunet et Madeleine Laurençon, de la paroisse Saint-Louis de Lorient; — Raymond Sévène et Anne-Marguerite Olivier, des paroisses Saint-Mathieu de Quimper et Saint-Louis de Lorient; — Artus Cardonne et Anne-Toussainte Bonnard, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Gildas d'Auray (juillet 1783); — Pierre-Paul Colomb et Marie-Emilie Frollo de Kerlivio, de la paroisse de Lorient; — Augustin-Joseph Carosin et Régine-Michelle-Jacquette Oriolle, des paroisses de Saint-Enogat, diocèse de Saint-Malo, et de Lorient (août 1783); — Jean-Jacques Trintinias et Catherine-Henriette Deschiens, de la paroisse de Lorient; — Jérôme-Louis Decombe et Jacquette Langlois, de la paroisse de Lorient (septembre 1783); — Gilbert Carof de Kevesu et Cécile-Françoise-Pétronille Boudier, des paroises de Saint-Houardon, diocèse de Léon, et de Pontivy (octobre 1783); — N. Bachelot et Jeanne-Marie Pihan, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Saint-Pierre de Vannes (novembre 1783); — entre noble Jean-Baptiste-Joseph Tortay de Kerohant et demoiselle Marie-Jeanne Pellet, des paroisses de Plouay et de Donsac, diocèse de Bazas; — entre nobles gens Jacques-François-René Maublanc et Marie-Louise-Aimée Bouvier, des paroisses de Beauvoir, diocèse de Luçon, et de Redon; — entre noble Adrien-Jules-César de Récusson, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne Giraud, des paroisses d'Hennebont et de Lorient (décembre 1783); — entre noble François-Mathurin Daniel de Kerzeré, chevalier, et demoiselle Anne-Marie Le Bourhis, des paroisses de Lorient et du Faouët; — entre noble Pierre-Hyacinthe du Parc de La Noë, chevalier, de la paroisse de Trevé, diocèse de Saint-Brieuc, et demoiselle Marguerite Le Paric, de la paroisse de Pontivy; — entre Louis-Marc de Kerpoisson et demoiselle Pétronille de Douville, des paroisses de Guérande, diocèse de Nantes, et d'Hennebont; — entre nobles gens : Alexandre-Antoine Nouel de la Touche et Anne-Marie Chardevel, des paroisses de Redon et de Saint-Brieuc, diocèse de Saint-Malo (janvier 1784); — Jean-Louis de Lucolle et Marie-Catherine du Felhat, des paroisses Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et de Riantec-Port-Louis; — Marc-Marie Boisgontier et Marie-Jeanne Delisle, des paroisses Saint-Jean de Montfort, diocèse de Saint-Malo, et Saint-Patern de Vannes; — Yves-René Bancat et Françoise Gourdel, des paroisses de Plœmeur et de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo; — Gilles-René-Marie Le Mercier, et Hélène-Nicole Garlan, des paroisses d'Arradon et Saint-Patern de Vannes; — Henri-Albert Guillemaut, de la paroisse Sainte-Croix de Nantes, et Marie-Josèphe Boudui de Lannugui, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (février 1784); — Jacques Gardie de La Chapelle et Alexandrine-Françoise-Victoire Le Paige, des paroisses de Lorient et de Quincy, diocèse de Paris; — Gilles-Louis Guérin et Renée Benoist, des paroisses de Lorient et Notre-Dame-de-Pitié du Croisic, diocèse de Nantes (mars 1784); — Victor Belnard de La Boulay et Julienne de Keromand-Talmon, des paroisses Saint-Saturnin de Nantes et [Notre-Dame-de-Joie] de Pontivy; — François-Ange-Stanislas Évain et Pélagie-Jeanne Guillemaut de Beaulieu, des paroisses de Lorient et de Toussaint de Rennes; — Pierre Bigarré et Pétronille-

Euphrosine Duchemin, des paroisses Saint-Salomon de Vannes et Saint-André d'Antrain, diocèse de Rennes; — Louis-Claude Péniguel du Bouésis et Marie-Louise Pétronille du Feigna de Kerface, des paroisses de Fougeray, diocèse de Nantes, et de Redon; — entre noble René-Joseph Boudette de La Noë-Cado et Marie-Henriette de Quélo, des paroisses des Fougerets et de Redon; — Pierre-Étienne-Henri Ronget et Rose-Lucie Guého de Kerguen, des paroisses de Clisson, diocèse de Nantes, et de Redon; — Jean-Joseph-Christophe-René Salmon, de la paroisse Saint-Jean de Nantes, et Marie-Pétronille-Josèphe Caro, de la paroisse de Sérent; — Louis-Elie-Marie Dupont de Boidéliau et Élisabeth-Gillette Coudé du Foresto, des paroisses de Concarneau, diocèse de Quimper, et Saint-Gildas d'Auray (avril 1784); — Athanase-François Boussard de la Noë et Adélaïde-Charlotte-Louise Étiennez, de la paroisse de Redon (mai 1784); — Jean-Baptiste Guymard et Agathe-Marie-Rose-Emmanuelle de Gatines, des paroisses de Plœmel et de Guillac, diocèse de Saint-Malo; — entre noble Jacques-Augustin Senant, chevalier, et demoiselle Suzanne-Angélique-Vincente Monceaux, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (juin 1784); — entre noble Joseph-Marie de Coëtnenpren, chevalier, et demoiselle Marie-Élisabeth du Filhol, de la paroisse de Riantec-Port-Louis; — entre noble Joseph-René-Gabriel Le Corvoisier, chevalier, et demoiselle Marguerite-Jeanne-Françoise Le Prieur, de la paroisse de Lorient (juillet 1784); — entre nobles gens : Augustin-François Sauvé et Marie-Anne Coquerel, des paroisses de Peillac et Saint-Salomon de Vannes; — Me Julien-Nicolas Thérault et Julienne-Louise Maguero, des paroisses de Malestroit et Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — Guillaume-David de Drézigué et Françoise-Hyacinthe Regnault de Grangan, des paroisses Notre-Dame-de-Pitié du Croisic, diocèse de Nantes, et Saint-Patern de Vannes; — entre noble Henri de Quenech-Quivilic, chevalier, seigneur de Garzolès, et demoiselle Marie-Anne Chardevel, des paroisses de Plouharnel et de Pluvigner; — entre noble Jean-Marie de Castellan, chevalier, et demoiselle Pélagie-Joachim-Mathurine de Keréremard, des paroisses de Saint-Gravé et de Gaël, diocèse de Saint-Malo; — entre nobles gens : Me Charles-François Lozach et Marie-Jacquette-Renée Barizy, des paroisses de Lorient et de Riantec-Port-Louis (août 1784); — Jean-Baptiste Dumont et Suzanne Noë, des paroisses de Redon et Saint-Martin d'Angers; — entre noble Clément-Vincent de Castel, chevalier, seigneur du Couédic, et demoiselle Constance-Marie de Bois-Baudry, des paroisses de Tréal et Saint-Étienne de Rennes; — entre nobles gens : Me Charles-Denis Pépion et Pétronille Le Maignen de Kermelin, des paroisses Saint-Louis de Lorient et Saint-Patern de Vannes; — entre noble Jacques-Jérôme-Antoine Trublet, chevalier, seigneur de la Ville-Jégu, de la ville et diocèse de Saint-Malo, et dame Antoinette-Charlotte-Laurence Carré de Lusançay, originaire de la paroisse de Guidel, domiciliée en celle de Viry, diocèse de Paris (septembre 1784); — entre nobles gens : Me Julien de Lalande et Marie-Jeanne-Véronique Brunet, des paroisses de Férel, diocèse de Nantes, et Saint-Pierre de Vannes (octobre 1784); — entre noble Marcel de Quélo, chevalier, et demoiselle Renée de Salbert, des paroisses de Redon et Saint-Martin de Rennes; — entre noble Hyacinthe-Charles de Talhouet-Bellon, chevalier, et demoiselle Gaëtane-Françoise Henry de Beauchamp, des paroisses de Sulniac et Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Louis Malles, chevalier, et demoiselle Louise Fayolle, des paroisses du Port-Louis et Notre-Dame de Versailles, diocèse de Paris; — entre noble Louis-Alexandre-Marie-Joseph Le Sénéchal, chevalier, marquis de Carcado, et demoiselle Catherine-Marie-Jeanne de Pichard de Saint-Julien. originaire de la paroisse de Saint-Julien, diocèse de Limoges, des paroisses de Saint-Gonnery et de Saint-Malo, diocèse de ce nom (décembre 1784); — entre noble Jean-Élisabeth-Marie de Kervafflen de Kergos, du diocèse de Quimper, et demoiselle Eugénie-Marie-Théodore Girbon, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — entre noble Joseph-François Regnier, chevalier, et demoiselle Jeanne-Marie-Françoise-Thérèse de La Pierre du Menéguen, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Louis de Lorient; — entre nobles gens : Me Joseph Thévenard et Marie-Yvonne-Claude Hervé, de la paroisse de Lorient; — Me François-Louis Gros et Marie-Jacquette-Marguerite Le Coat de Saint-Houen, des paroisses de Lorient et Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon; — entre Jean-François de Roche,

chevalier, et demoiselle Marguerite Andriot, de la paroisse de Lorient; — entre nobles gens : Mᵉ Jean-Jérôme dit Prosperiformy et Jeanne-Françoise Duval, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer; — Mᵉ Jacques François, de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, et Victoire-Anne-Alexandrine Nouel, de la paroisse de Redon (janvier 1785); — Mᵉ Jean-Marie Forget et Marie-Léontine Fruit de Montléger, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (février 1785). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par noble Jean-Baptiste-François Le Coz du Quilio, chevalier, et demoiselle Catherine-Joséphine Le Thieis de Keraudrain, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (mai 1781); — nobles gens Louis-Julien-Claude Le Bail et Anne Emmery, des paroisses d'Herbignac, diocèse de Nantes, et Saint-Patern de Vannes (novembre 1781); — noble Gabriel-Hippolyte Mauduit de Kervern, chevalier, de la paroisse Saint-Colomban de Quimperlé, diocèse de Quimper, et demoiselle Marie-Anne-Hyacinthe Mauduit du Coscro, de la paroisse de Lignol (juillet 1782); — nobles gens Mᵉ Urbain-Olivier Bellyno, avocat au Parlement, et Marie-Louise Le Mauff, de la paroisse de Questembert (décembre 1782); — noble Charles-Marie-Henri du Bois, chevalier, marquis de La Ferronnière, et demoiselle Marie-Henriette-Fortunée du Bois de La Rougère, des paroisses Sainte-Radegonde de Nantes et de Plœmeur (février 1783); — nobles gens : Modeste de La Tour et Anne-Françoise Pihan, de la paroisse de Lorient (juin 1783); — Jean-François Barré et Berthe Barcelot, des paroisses de Plœmeur et de Lorient (mars 1784). — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage entre Joseph Mauguy et Michelle Robin, de la paroisse Sainte-Croix de Josselin (août 1780); — Jean Bourre et Marie-Jeanne Le Gal, de la paroisse de Pontivy (octobre 1780); — Vincent-Toussaint-Antoine Minihy et Marie Jamet, de la paroisse Saint-Patern de Vannes; — Maurice Catrie et Raulde Le Floch, de la paroisse de Pluméliau; — Jean Le Brun et Marie Le Thohic, de la paroisse de Bieuzy (janvier 1781); — Jean Martin et Jeanne Le Pipel, de la paroisse de Berné (février 1781); — Julien Le Scouézec et Jeanne Lucas, de la paroisse de Caden; — Laurent Simon et Pétronille Baudoux, de la paroisse de Redon (octobre 1781); — Joseph Traudého et Catherine Le Nozaïc, de la paroisse de Plœmeur (juin 1783); — Nicolas Le Bédard et Marie Le Brard, de la paroisse d'Inguiniel (mai 1784); — Joseph Gué et Anne Grando, de la paroisse de Saint-Marcel (octobre 1784).

G. 332. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1785-1789. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes, Benjamin-Marie Le Maignen greffier. — Collation, par le Pape, des églises paroissiales : de Persquen, à Mathurin Le May, prêtre du diocèse (juillet 1785); — de Saint-Gravé, à Pierre Le Thiec, prêtre du diocèse; — de Plœmel, à Alain Le Moign, prêtre du diocèse (octobre 1785); — de Cléguérec, à Jean Le Drogo, prêtre du diocèse; — de Silfiac, à François Loréal, prêtre du diocèse (novembre 1785); — de Plouhinec, à Alexis-Jean Vallée, prêtre du diocèse; — de Groix, à Claude Laudrain, prêtre du diocèse (juillet 1786); — de l'abbaye de Lanvaux, ordre de Citeaux, à Jean-Baptiste-Marie Le Corcin, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Rennes; — des églises paroissiales : de Bubry, à Benjamin Videlo, prêtre du diocèse (août 1786); — de Priziac, à Jean-Mathurin Hervo, prêtre du diocèse (novembre 1786); — de Renac, à Pierre-Joachim Badin, prêtre du diocèse (avril 1787); — de Caudan, à Étienne Thomas, prêtre du diocèse (mai 1787); — du prieuré de Locmariaquer, à Hyacinthe-Louis-Barthélemy Bernard, secrétaire de la légation de France près du Saint-Siège (juin 1787); — des églises paroissiales : de Riantec, à Julien Formal, prêtre du diocèse (avril 1788); — de Larré, à Jean-Marie Normand, prêtre du diocèse (novembre 1788); — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux, des chapellenies : de Kercointe, en la paroisse d'Elven, à Claude Le Ny, clerc du diocèse, présenté par noble Jean-Baptiste-Joseph-Alexis de La Chapelle, chevalier, seigneur de Kercointe (mars 1785); — de Saint-Julien, en l'église paroissiale de Questembert, à Jean Madouas, prêtre de la dite paroisse; — de Mᵉ Jean Le Mestric, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy, à Henri Marteil, sous-curé de la dite paroisse; — des églises paroissiales : de Treffléan, à Louis Le Sant, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral de Vannes (avril 1785); — de Sarzeau, à Pierre-Bertrand de Keroignant de Trésel, prêtre du diocèse de Tréguier, licencié en

théologie de la faculté de Paris; — de Plescop, à Nicolas Riguidel, prêtre du diocèse (mai 1785); — de l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes, à Jean-Vincent Thomas, prêtre du diocèse, présenté par le chapitre cathédral de Vannes; — des chapellenies : de Julienne Le Boterff, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac, à Julien Rault, prêtre de la dite paroisse (juillet 1785); — de Dom Geloup, en l'église paroissiale de Langon, à Louis Dubot, prêtre du diocèse; — de Sainte-Catherine, en l'église paroissiale d'Arradon, à Jean Marion, clerc du diocèse; — de Saint-Maur-de-l'Hôpital, en l'église paroissiale de Saint-Gravé, à Jean Corbe, prêtre du diocèse de Léon, présenté par haute et puissante dame Thérèse-Eugénie-Françoise-Geneviève du Moulin, dame comtesse de Chassonville, et par Daniel-Henri-Louis-Philippe-Auguste de Maillié, comte de Chassonville (octobre 1785); — de Cougoulat, en l'église paroissiale de Languidic, à François Le Goff, sous-diacre du diocèse; — de Kerantré, en la chapelle du château de ce nom, paroisse de Crach, à Joachim Le Gouguec, clerc du diocèse, présenté par messire Alexis de Gouvello, chevalier, seigneur de Kerantré, capitaine de dragons au régiment de Monsieur; — des Évenas, en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay, à Jean Le Clère, prêtre de la dite paroisse (novembre 1785); — de l'église paroissiale de Saint-Laurent-de-Greneuc et de la chapellenie du Pont, en l'église paroissiale de Redon, à Julien de Bruc, prêtre du diocèse; — du prieuré de Lotivy, paroisse de Quiberon, à Pierre-Marie Collin, clerc du diocèse (décembre 1785); — des chapellenies : de la Porte-Pillard, paroisse de Redon, à Louis-Jean Évain, diacre du diocèse; — du Saint-Nom-de-Jésus, en l'église paroissiale Saint-Pierre de Vannes, à Louis-Jules Coquerel du Tilois, sous-curé de la dite église (janvier 1786); — de Geloux, en la paroisse de Langon, à Jean Collet, prêtre du diocèse; — de l'église paroissiale de Pleucadeuc, à Marc-Mathurin Cheval, prêtre du diocèse; — des chapellenies : de Françoise Cadio de la Voltaye, en la chapelle de Notre-Dame, paroisse Saint-Gildas d'Auray, à Joachim Le Gouguec, clerc du diocèse; — de Livec, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Joachim Le Gouguec (février 1786); — de la Moissonnais, en la chapelle de la Roche, paroisse de Langon, à Joseph Coignard, prêtre du diocèse de Saint-Malo; — de Kergolher, en la chapelle du château de ce nom, paroisse de Plaudren, à Jean-François Gicquel, clerc du diocèse, présenté par noble François-Marie-Clément de Castel, chevalier, seigneur de Kergolher et autres lieux (mars 1786); — de l'église paroissiale de Pluneret, à Yves Cadoret, prêtre du diocèse (avril 1786); — des chapellenies de Saint-Marc, en l'église Notre-Dame du Cimetière, paroisse Saint-Gildas d'Auray, à Louis-Vincent Le Pouleuf, clerc du diocèse; — de Saint-Julien, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Jean Dalbois, prêtre de la dite paroisse, présenté par l'assemblée générale des habitants de la ville et communauté d'Auray; — des Cinq-Plaies, en l'église paroissiale d'Ambon, à Guillaume-Jean-Charles Faucher, clerc du diocèse, présenté par noble homme Jean-Joseph Coudé, sieur du Foresto; — de Sainte-Barbe-des-Champs, en l'église paroissiale de Notre-Dame de Redon, à Jean Tual, prêtre du diocèse, présenté par Noël-Florimond Huchet, chevalier, seigneur comte de La Bédoyère (mai 1786); — de Sainte-Julienne, en l'église paroissiale de Sérent, à Armand-Olivier-Marie Coué de La Touche, clerc du diocèse; — de Launay, en l'église paroissiale de Renac, à Joseph-Louis Ginguené, prêtre du diocèse de Nantes, présenté par dame Françoise-Marie Cottineau, dame de Callac, veuve de messire Marie-Louis-Victor Moraud, chevalier, seigneur de Callac, du Déron, de La Haye-Launay et autres lieux; — de Saint-Laurent, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Charles-Marie Denis, acolyte, présenté par écuyer Louis-Marie Le Métayer, seigneur de la Garde (juillet 1786); — de Saint-Jacques, en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, à Jean Le Guennec, prêtre du diocèse; — de Cardelan, en la chapelle du château de ce nom, paroisse de Baden, à Joachim Dréano, prêtre du diocèse, présenté par messire Louis de Cardelan, chevalier, seigneur comte du dit lieu, lieutenant des maréchaux de France; — de l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, à Jean Le Rouzic, prêtre du diocèse (août 1786); — des chapellenies : de la Sainte-Trinité, en la paroisse de Quistinic, à Marc-Marie Gorre, prêtre du diocèse de Rennes, présenté par François-Claude de Kermarec, chevalier, seigneur comte de Trauront (septembre 1786); — de Corguan, en l'église paroissiale d'Arzal, à Julien Colober, acolyte (octobre 1786); — des Galles, en l'église

paroissiale de Saint-Servant, à Pierre Nayl, acolyte (novembre 1786); — de l'église paroissiale de Sixt, à Jean-François-Louis Nicollet, prêtre du diocèse; — de la chapellenie de la Fureterie, en l'église paroissiale de Redon, à François-André-Joseph-Rémy-Marie de Kersauson de Kerjean, prêtre du diocèse, présenté par Eulalie-Scholastique de Mauduit, dame de Beaumont (janvier 1787); — des églises paroissiales : de Baud, à Augustin Caradec, prêtre du diocèse; — de Mendon et doyenné de Pont-Belz, à Mathurin-Philibert Amet, recteur de Surzur (mars 1787); — de Sainte-Croix de Josselin, à Mathurin Grumelec, prêtre du diocèse (avril 1787); — de la chapellenie de Kerserho, en l'église paroissiale d'Erdeven, à Jean-Olivier Le Gal, prêtre du diocèse (mai 1787); — des églises paroissiales : de Saint-Goustan d'Auray, à Vincent Le Cam, prêtre du diocèse; — de Surzur, à François Fardel, prêtre du diocèse; — de Saint-Salomon de Vannes, à Christophe-François Marie de La Villeloays, prêtre du diocèse (juin 1787); — des chapellenies : de Sainte-Claire, en l'église paroissiale de Questembert, à Olivier Declaude, prêtre de la dite paroisse; — des Bignons, en l'église paroissiale de Bains, à Pierre-Julien Guimarel, acolyte; — de l'église paroissiale de Persquen, à Pierre Le Borgne, prêtre du diocèse (septembre 1787); — de la chapellenie de Saint-Avit, en la chapelle de ce nom, paroisse de Plouhinec, à Paul Rio, prêtre du diocèse (octobre 1787); — des églises paroissiales : de Malansac, à Guillaume Le Normand, prêtre du diocèse (janvier 1788); — des chapellenies : de Brambé et des Rivières, en l'église paroissiale de Carentoir, à Julien Le Blanc, prêtre du diocèse; — de Saint-Jacob et autres y annexées, en la chapelle du château de Rieux, paroisse de Glénac, à Fiacre Ménager, prêtre du diocèse; — des églises paroissiales : de Radenac, à Jacques Ropert, prêtre du diocèse (février 1788); — de Locoal, à Guigner Le Letty, prêtre du diocèse (avril 1788); — de la chapellenie de la Forest, en l'église paroissiale d'Allaire, à Nicolas Poisson, prêtre du diocèse de Nantes (juin 1788); — des églises paroissiales : de Brain, à Philippe Guémené, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Saint-Sauveur de Redon (juillet 1788); — de Langoëlan, à Julien Mahéo, prêtre du diocèse; — des chapellenies : des Saints, en l'église paroissiale de Locmariaquer, à Jean Le Quévon, recteur de la dite paroisse (août 1788); — de Sainte-Catherine, en l'église cathédrale de Vannes, à Vincent de Noual, prêtre du diocèse (décembre 1788); — Provision, par Louis-Augustin de Bertin, docteur en théologie de la faculté de Paris, ancien président au parlement de Bordeaux, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Mansuy-les-Toul, ordre de Saint-Benoit, du prieuré de Saint-Laurent de Resnuel, du même ordre, au dit diocèse de Toul, en faveur d'Alphonse-Pierre Blanchet de la Sablière, prêtre du diocèse de Lyon, chanoine de l'église cathédrale de Vannes, official et vicaire général de ce diocèse (mars 1786); — Brevet du Roi, portant provision du prieuré de Pont-Scorff, au profit d'Étienne-Augustin du Proz, prêtre du diocèse de Genève, dans la partie de France (Versailles, 16 juillet 1786, insinué le 15 septembre suivant). — Brevet du Roi, portant provision de l'abbaye de Prières, ordre de Citeaux, en faveur de Prudent-Charles de Corsin, religieux profès du dit ordre, à charge de 10,000 l. de pensions annuelles et viagères au sieur Le Meaux, abbé résignataire, et à divers (Versailles, 6 août 1787, insinué le 7 avril 1788); — Présentation, par haute et puissante dame Marie-Rose-Françoise de Larlan de Kercadio de Rochefort, veuve marquise de Nétumières, de messire Yves-Joseph Malary, prêtre de la doctrine chrétienne, supérieur du collège de Chaumont en Bassigny, à la dignité de chantre et chanoine de l'église collégiale de Rochefort (mai 1785); — Provision de canonicat : en la dite église collégiale, au profit de Jean-Baptiste Maury, recteur de la paroisse de Pluherlin, promu doyen de cette collégiale (mai 1785); — en l'église cathédrale de Vannes, à titre de prébende théologale, au profit de noble Mᵉ Jean-Baptiste-Marie-François-Louis de Roquecave d'Haumières, prêtre du diocèse de Clermont, docteur en théologie de la faculté de Paris (janvier 1786). — Provision, par le Pape Pie VI, de l'archidiaconat de l'église cathédrale de Vannes, en faveur d'Olivier-François de la Corbière de Juvigné, prêtre du diocèse d'Avranches, aumônier de Madame Adélaïde de France et vicaire général du diocèse de Verdun (septembre 1787); — Nomination, par l'évêque de Vannes, d'Yves Cadoret, recteur de Pluneret, aux fonctions de vicaire général du diocèse (juillet 1788); — Fondation, par

demoiselle Charlotte-Guillemette de La Touche, pensionnaire des religieuses Cordelières d'Auray, d'une exposition du Saint-Sacrement et de prières, en l'église de la communauté des dites religieuses (décembre 1788). — Union de la paroisse de Pluherlin au doyenné de l'église collégiale de Rochefort (septembre 1785). — Déclaration d'abandon des dimes, moyennant une portion congrue, faite par le recteur de Saint-Laurent de Gréneuve (juillet 1786); — Ferme des dimes, rentes, fruits et domaines du prieuré de Saint-Melaine de Rieux, baillée par messire Noël-François Raimond de Grasse, clerc du diocèse de Toulon, titulaire du dit prieuré, au sieur Augustin-Pierre Joyant de Couesnongle, négociant, et Julien-Alexis Joyant, son frère, notaire royal à Redon, au prix de 2,300 l. par an, pour 9 années (janvier 1787). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente, au profit d'Yves Le Brec, de la paroisse d'Elven; — de Vincent Le Luhern, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes; — d'Yves Joël, séminariste à Vannes, de la paroisse d'Arzano; — de Claude Philippe, de la paroisse de Brandérion (février 1785) — de Pierre-Marie Coëdelo, de la paroisse d'Elven (mars 1785); — de Julien Guillouzo, de la paroisse de Remungol (mai 1785); — d'Augustin Besancenet, de la paroisse du Port-Louis (juillet 1785); — de Philippe Le Mouroux, de la paroisse de Carnac; — de Julien Le Priol, professeur au collège de Vannes, de la paroisse de Baud (août 1785); — d'Yves Pocard, de la trève de Locmaria, paroisse de Grand-Champ; — d'Alexandre Gayet, séminariste à Vannes, de la paroisse Saint-Gilles de Malestroit; — de Guillaume Hazevis, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Mendon; — de Jacques Le Guennec, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse de Belz; — de Jean Le Goff, de la paroisse de Saint-Allouestre; — d'Yves Le Toquin, séminariste à Vannes, de la paroisse de Pluméliau; — de Jean Sorel, de la trève de Quelneuc, paroisse de Carentoir; — de Julien Le Blanc, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Carentoir; — d'Yves-Marie Branthome, séminariste à Vannes, par écuyer Pierre-André Doizon, seigneur de la Ville-Neuve, Tallen, etc., conseiller du Roi, commissaire des guerres, de la paroisse de Lorient; — de François Blanchard, de la paroisse de Locminé; — de Jean Bellec, séminariste à Vannes, de la paroisse de Pluméliau; — de Joseph Le Galliot, de la trève de Mériadec, paroisse de Plumergat (septembre 1785); — de Jean-Louis Célard, étudiant en théologie à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Plœren (décembre 1785); — de Mathurin Dupont de Kerleau, sur le revenu de biens situés à Vannes; — de Jean Le Gouguec, étudiant en théologie à Vannes, de la trève de l'Ile-aux-Moines, paroisse d'Arradon; — de François Guillermic, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse de Guern; — de Mathurin Poissemeux, de la paroisse de Molac; — de François Audo, de la paroisse de Moréac; — de Mathieu Le Beller, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse de Guern; — de Joseph-Marie Grignon, par noble Me Pierre Grignon, docteur médecin, et dame Jeanne-Olive Alba, ses père et mère, de la paroisse Saint-Salomon de Vannes (mars 1786); — de Julien-Marie Le Gloahec, de la paroisse de Carnac; — d'Yves Le Leslé. de la paroisse de Caudan (août 1786); — de Joseph-Pierre Lomenech, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plœmeur; — de Pierre Le Boursicaud, séminariste à Vannes, de la paroisse d'Elven; — de Joseph Le Pavec, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse d'Arzon; — de François-Marie Morgant, de la paroisse de Locmalo; — de Jean Bérard, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Brain; — de Julien Senand, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Brain; — de Jean Meslan, de la paroisse de Baden; — d'Yves Le Scoharnec, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes (septembre 1786); — d'Olivier Le Cadre, de la paroisse de Questembert (février 1787); — de Louis-Marie Videlo, de la ville et paroisse de Pontivy; — de René-Nicolas Caudalh, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plouhinec; — de Mathurin Duclos, de la paroisse de Melrand; — de Pierre Le Toquin, clerc de la Congrégation de la Mission, de la maison de Saint-Lazare de Paris, de la paroisse de Plumelin (mars 1787); — de Jean Rivière, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Saint-Vincent; — à son profit, par René Touche, de la ville et paroisse de Pontivy (mai 1787); — au profit de Julien Hamon, de la paroisse de Plumergat (août 1787); — de Julien Loher, sur le revenu de biens situés en la paroisse

de Quéven ; — de Pierre Guéhénec, de la paroisse de Baud ; — de Pierre Robino, de la paroisse de Locminé ; — d'Augustin-Louis Josse, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — de Melaine Derennes, de la paroisse de Brain (septembre 1787) ; — de Jean-Vincent de Becdelièvre, étudiant au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, de la paroisse de Sarzeau (décembre 1787) ; — à son profit, par Athanase Mouro, de la paroisse de Questembert ; — au profit de : Bernabé Le Bagousse, de la paroisse de Carnac ; — de Grégoire Stephano, séminariste à Vannes, de la paroisse de Plouhinec ; — à son profit, par Louis Potier, de la ville et paroisse de Pontivy (février 1788) ; — au profit de : Jean Cloirec, étudiant en théologie à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Grandchamp (mars 1788) ; — de Julien Étrillart, de la paroisse de Carentoir ; — de Pierre Le Franc, de la paroisse de Séné ; — de Pierre Le Bodo, de la paroisse de Surzur ; — de Charles Le Diffon, de la paroisse de Crach ; — de Joseph Le Borgne, de la paroisse de Noyal-Muzillac ; — de Louis-Marie Guermeur, par le sieur Paul-Anne Guermeur et demoiselle Marie-Josèphe Penven, ses père et mère, marchands, de la paroisse Notre-Dame du Mené de Vannes ; — de Pierre-François Cadoret, de la paroisse de Grand-Champ ; — de Jacques Le Montagner, de la paroisse de Plœmeur ; — de Guillaume Brien, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Saint-Avé ; — de Michel Després, étudiant en théologie à Vannes, de la paroisse de Bains ; — de Jean Tanguy, de la paroisse de Réguiny ; — de Pierre Mahieux, de la paroisse de Cruguel ; — de Jean Le Goff, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la paroisse de Caudan (septembre 1788) ; — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre nobles gens : Me Guy-Marie-Hyacinthe Lorin et Émilie-Pétronille-Marie-Élisabeth Le Grand, des paroisses de Redon et Sainte-Croix de Nantes ; — Jean-Baptiste Denamps et Marie-Olive Gautier, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo (mars 1785) ; — Charles-Marie Le Gall de Kerlinou et Françoise Bachelot, des paroisses Saint-Gildas d'Auray et Notre-Dame-du-Mené de Vannes ; — Pierre-Antoine-René Guyot de Salins et Marguerite-Jeanne-Hyacinthe Le Verger du Cosquer, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray ; — Me Jean-Julien Perrier et Claude-Pétronille Évain, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Lorient ; — Marie-Gabriel Oillic et Jeanne Keringant, de la paroisse de Lorient (avril 1785) ; — entre noble Claude-Modeste Gallois, chevalier, et demoiselle Catherine-Antoinette Corvec, des paroisses d'Ingrandes, diocèse d'Angers, et de Lorient ; — entre noble César-François de Puyferré, chevalier, et demoiselle N. de La Faudrienne du Baudry de Kervégan, des paroisses Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et de Riantec-Port-Louis (mai 1785) ; — entre nobles gens Me Jean-Pierre Boullé et Jeanne-Pétronille Ruinet du Tailly, de la paroisse de Pontivy ; — entre noble François-Mathurin Piédevache, chevalier, seigneur de la Bourdelaye, et demoiselle Anne-Marie-Françoise Gandon, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (juin 1785) ; — entre noble Marie-Joseph-Annibal de Bédée, chevalier, seigneur comte de la Bouétardaye, et demoiselle Marie-Vincente de Francheville, des paroisses de Pluduno, diocèse de Saint-Brieuc, et Saint-Salomon de Vannes ; — entre nobles gens : Me Louis-César Coudé de Foresto, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, et Marie-Modeste-Pauline Guillemant de Beaulieu, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (juillet 1785); — Jean-Louis de Sénant et Anne-Victoire Le Conte, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Nicolas de Nantes (août 1785) ; — Charles-Nicolas-François Lossieux et Julienne-Jeanne-Marie Le Blond de Saint-Hilaire, des paroisses Saint-Sauveur de Saint-Malo et Saint-Louis de Lorient ; — entre César-Phébus-Joseph de Filley de la Barre et Marthe-Françoise de Sanguinet, des paroisses de Sedan, diocèse de Reims, et du Port-Louis; — entre noble Joseph-Claude de Derval, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marie-Charlotte-Félicité Le Chauff, de la paroisse de Saint-Aubin, diocèse de Nantes ; — entre Me Jean-Charles Cadio de Kermainguy et demoiselle Antoinette-Catherine Voirdy de La Hellay, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Languidic (septembre 1785) ; — entre noble Joseph-Marie, chevalier, baron de Querhoënt, et dame Marie-Émilie de Bénazé du Temple, des paroisses Saint-Pierre de Vannes et Saint-Sauveur de Dinan, diocèse de Saint-Malo ; — entre nobles gens : Julien-François Barbelat et Jeanne-

Françoise-Pétronille Quéneau-Dessain, des paroisses de Guégon et de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo ; — Pierre-Auguste Poullain et Marie-Élisabeth Peschaut, des paroisses de Caudan et de Bourg-Paul-Muzillac (novembre 1785) ; — entre Charles-François Foucquer de Kersalio, chevalier, du diocèse de Nantes, et demoiselle Marie-Charlotte-Claude-Maximilienne de La Grandière, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (décembre 1785) ; — entre Joseph-Marie-Anne-François-Louis de Tañouarn, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et demoiselle Marie-Anne Fournier d'Allérac, de la paroisse de Saint-Just ; — entre nobles gens : Mᵉ Jean-Baptiste-Henri-Hippolyte Nail de La Ville-Aubry et Anne-Marie-Louise Vailland, des paroisses de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, et de Malestroit (janvier 1786) ; — André-Claude Dufilhol et Marie-Jeanne Fouberg, de la paroisse de Port-Louis (mars 1786) ; — entre Antoine-Jean-Baptiste Darfeuil, chevalier, et demoiselle Marie-Anne Bourgeois, de la paroisse de Lorient ; — entre noble Julien-René-Amable de La Bourdonnaye de Coëtcandec, de la paroisse de Grandchamp, et demoiselle Marie-Anne-Rosalie Lignaud de Lussac (avril 1786) ; — entre nobles gens : Mathurin Élie Coupu du Fresne et Françoise Bazin, de la paroisse de Lorient ; — Nicolas-François-Xavier Baudoin et Marie-Rosalie James, des paroisses de Lorient et Saint-Martin de Savenay, diocèse de Nantes ; — Mᵉ Joseph-Jean-René-Sébastien de La Porte, de la paroisse de Locminé. et Marie-Félicité Debloyet de Kerouairen ; — entre noble Pierre-Gabriel-François de Lambilly, chevalier, de la paroisse de Remungol, et demoiselle Françoise-Henriette de Rosilly, du diocèse de Nantes (mai 1786) ; — entre Mᵉ François-Marie-Vincent Loaisel et Marie-Josèphe-Mathurine Frain, des paroisses de Redon et de Sérent (juin 1786) ; — entre noble Louis-René Fournier, chevalier, seigneur d'Allérac, et demoiselle Marie-Thérèse de Silles, des paroisses de Saint-Just et de Saint-Coulomb, diocèse de Dol (août 1786) ; — entre noble Jean-Julien Le Mauff, chevalier, et demoiselle Marie-Louise-Sainte Lucas de Bourgerel, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre noble François-Joseph de Lescouet, chevalier, seigneur de Menémeur, et demoiselle Jeanne-Thérèse Drieux, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Louis de Lorient ; — entre noble Ange-Guillaume Robert, chevalier, et demoiselle Anne-Françoise-Madeleine de Fabroni, des paroisses de Bréhand-Moncontour, diocèse de Saint-Brieuc, et de Malestroit ; — entre noble Henri Plancho de Laubé, chevalier, et dame Michelle Bouché des Forges, des paroisses Saint-Jean de Lamballe, diocèse de Saint-Brieuc, et Saint-Louis de Lorient (octobre 1786) ; — entre noble Louis-François Mocquart, chevalier, seigneur de Soisy, originaire de la paroisse d'Évres, diocèse de Verdun, domicilié de celle du Palais, à Belle-Ile-en-Mer, et demoiselle Marie-Josèphe Aubry, de la paroisse de Bar-le-Duc, diocèse de Toul ; — entre noble Jean-Louis de Grondel, chevalier, et demoiselle Marie-Josèphe-Renée Trugé, de la paroisse de Lorient (janvier 1787) ; — entre noble Emmanuel-Armand-Paul-Siméon de La Landelle, chevalier, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, et dame Thérèse-Éléonore-Thomase Hue de Montaigu, de la paroisse de Saints, diocèse de Dol ; — entre nobles gens : Jean-Baptiste Le Gué et Jeanne-Marie Le Deist, des paroisses de Pontivy et d'Uzel, diocèse de Saint-Brieuc ; — Jean-Louis Gardon de Beauregard et Françoise-Angélique Moricet, des paroisses de Béganne et de Peillac (février 1787) ; — Toussaint-Blaise Cozet et Louise-P[étroni]lle Le Sanguinet, de la paroisse de Riantec-Port-Louis ; — entre noble Joseph-Simon de Guy, chevalier, et demoiselle Marie-Jeanne Lescot, des paroisses de Lorient et de Pont-Château, diocèse de Nantes ; — entre nobles gens : Mᵉ René-Marie Jollivet et Jeanne-Marie-Rose Le Ridant, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — Jean-Baptiste-Marc-Joseph Galles et Adélaïde-Marie-Renée-Josèphe Jollivet, des paroisses Notre-Dame-du-Mené et Saint-Pierre de Vannes ; — François-Henri-André-Julien Chesnot-Despréaux et Jeanne-Sainte-Rose de Broise, de la paroisse de Locminé ; — Michel-Julien Pétel et Marie-Jeanne-Vincente Guilloux, de la paroisse Notre-Dame du Mené (avril 1787) ; — André-Donatien Fluriot et Anne-Emmanuèle Bertrand de La Giclais, des paroisses Saint-Nicolas de Nantes et [Notre-Dame] de Redon ; — entre noble Pierre-Jean Gallois, chevalier, et demoiselle Jeanne-Thérèse Troillant, des paroisses de Lorient et de Plœmeur (juillet 1787) ; — entre noble Gabriel-Louis-Mathurin de Trépezec, chevalier, seigneur des

Déserts, et dame Agathe-Charlotte-Félicité Tamarel de Boisset, des paroisses de Plumelec et de Guéhenno ; — entre nobles gens : Olivier-Marie Latimier-Duclésieux et Marie-Anne-Mathurine Ponic de la Bédinière, des paroisses Saint-Michel de Moncontour, diocèse de Saint-Brieuc, et Saint-Salomon de Vannes (septembre 1787) ; — Jacques-Henri Portodec et Françoise Videmeut, des paroisses Saint-Louis de Brest, diocèse de Léon, et de Lorient (octobre 1787) ; — entre noble Jacques-Louis-Alexandre-Emmanuel de Lantivy, chevalier, seigneur de Kervéno, et dame Félicité-Marie-Élisabeth-Renée Conen de Saint-Luc, des paroisses de Languidic et de Quimerch, diocèse de Quimper ; — entre noble François-Marie de La Landelle, chevalier, seigneur de La Grée, et dame Émilie-Sainte Magon, des paroisses de Peillac et de Bourg-des-Comptes, diocèse de Rennes ; — entre nobles gens : Me Julien-René Le Maignen et Marie Pinon, des paroisses Saint-Patern de Vannes et Saint-Nicolas-des-Champs de Paris (novembre 1787) ; — Joseph-René Beillard et Gertrude-Josèphe-Adélaïde Dumoustier, des paroisses Saint-Aubin de Rennes et Notre-Dame de Redon (décembre 1787) ; — entre noble Jean-Baptiste Le Maignan, chevalier, et demoiselle Scholastique de Boschier, des paroisses de Questembert et Saint-Martin de Josselin, diocèse de Saint-Malo ; — entre noble N. de Gouvello, chevalier, de la paroisse de Crach et dame Émilie de Dampierre, du diocèse de Paris (février 1788) ; — entre nobles gens Me François-Marie Bachelot et Jeanne Bodo, des paroisses Notre-Dame du Mené et Saint-Pierre de Vannes ; entre noble Jean-Baptiste-Paul-Marie de Lantivy, chevalier, de la paroisse de Languidic, et demoiselle Louise-Céleste de Lantivy, de la ville de Morlaix, diocèse de Tréguier ; — entre Pierre-Jacques du Feigna de Keranforet, de la paroisse de Locmalo-Guémené, et demoiselle Élisabeth Guibial, de la paroisse Saint-Jacques de Lunéville, diocèse de Nancy ; — entre nobles gens Louis-Pierre-Alain Payen de Fleurinez et Renée-Marie-Anne Le Halper, des paroisses de Lorient et du Port-Louis ; — entre noble Bertrand-Pierre Le Bruix, chevalier, et demoiselle Renée-Thérèse Tourtal de Bois-Brun, de la paroisse du Port-Louis (mars 1788) ; — entre noble Louis-Joseph-Sévère de Castellan, chevalier, et demoiselle Marie-Anne-Victoire de La Ruée, des paroisses de Saint-Martin et de Tréal ; — entre noble François Dupleix de Cadiguant, chevalier, et dame Marthe-Françoise de Menibaud, des paroisses de Pontivy et Notre-Dame de Guingamp, diocèse de Saint-Brieuc ; — entre noble Claude-Louis-Marie de Kerouallain, chevalier, et demoiselle Clémence-Louise Joly de Rosgrand, de la paroisse de Lignol ; — entre nobles gens Jean-Baptiste Pichot de La Mabilais, et Marie-Thérèse-Pétronille Vatar de Jouanet, des paroisses de Pontivy et Saint-Germain de Rennes ; — entre noble François-Bertrand-Emmanuel de Castellan, chevalier, et demoiselle Geneviève-Adélaïde Le Grand de Créneuc, des paroisses de Saint-Martin et de Saint-Vincent des Landes, diocèse de Nantes (avril 1788) ; — entre noble Louis-Thomas de Villaret de Joyeuse, chevalier, et demoiselle Thérèse-Félicité de Villars-du-Roch, de la paroisse de Lorient (mai 1788) ; — entre messire Paul, marquis de Gibon, seigneur de Queralbeau, et dame Élisabeth-Pétronille-Laurence de Castagny de Kerfosse, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — entre nobles gens : Jean-Marie de Coudé et Jeanne-Félicité Dominé, de la paroisse de Redon (juin 1788) ; — entre noble Jacques-Anne-Ange Quétier, chevalier, et demoiselle Anne-Jacquette de Rémond Duchelas, des paroisses du Plessis-Balisson, diocèse de Saint-Malo, et de Langoëlan (juillet 1788) ; — entre noble Claude-Hyacinthe-Jean-Marie Brandejoue de Berminghan, chevalier, et demoiselle Marie-Catherine-Vincente de Borthon, de la paroisse de Locmalo-Guémené ; — entre noble Guillaume de Forsanz, chevalier, et demoiselle Marie-Anne-Pauline de Kerouallan, des paroisses de Taupont, diocèse de Saint-Malo, et de Lignol (août 1788) ; — entre nobles gens : Louis Pallier et Ursule-Louise Caloche, de la paroisse de Locmalo-Guémené ; — entre noble Hyacinthe-Antoine-Jean-Baptiste-Victor du Botdéru et dame Sophie du Cambout de Coislin, des paroisses de Pontivy et de Plessé, diocèse de Nantes (septembre 1788) ; — entre noble Joseph-Marie Kerouallan de Barah, chevalier, et demoiselle Jeanne-Agathe Berthou de la Violaye, des paroisses de Ploërdut et de Fay, diocèse de Nantes ; — entre noble Pierre-Charles Étot, chevalier, et demoiselle Jeanne-Françoise-Pétronille Moigno de la Villebaud, des paroisses Saint-

Sauveur de Rennes et de Sérent (octobre 1788); — entre noble Louis-Marie Le Puillon, chevalier, seigneur de Boblay, et demoiselle Catherine Le Dissez de Penenrun, des paroisses de Pontivy et de Lamballe, diocèse de Saint-Brieuc (novembre 1788); — entre noble Olivier-Louis du Couédic de Kergouler, et dame Thérèse-Corentine-Marie de Carné, des paroisses Saint-Michel de Quimperlé et Saint-Patern de Vannes (janvier 1789); — entre noble Rodolphe Perret du Val, chevalier, et demoiselle Jeanne Le Viavant du Val, de la paroisse d'Arradon (février 1789). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par nobles gens : Me Augustin-Vincent Daguillon et Marie-Yvonne Brochereul, des paroisses de Pontivy et de Baud (avril 1785); — Gabriel-Louis Bouczo de Kercaradec et demoiselle Jeanne-Marie Caris, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (janvier 1786); — noble Aimé-Marie-Louis Aléno, chevalier, de la paroisse Saint-Sauveur de Quimper, et demoiselle Marie-Josèphe-Gabrielle de Kerret de Quillien, de la paroisse de Saint-Tugdual; — Me Pierre-Alexis Nicollas du Linio et demoiselle Marie-Louise Nicollas, de la paroisse de Malestroit (août 1786); — noble François-Marie-Thomas de La Boisière, chevalier, et demoiselle Marie-Marthe de La Villeboays, de la paroisse de Carentoir (juillet 1787); — Vincent-Alexis Boullé et demoiselle Thérèse-Marie Lauzer, de la paroisse de Pluneret (janvier 1788); — Pierre Vailland et demoiselle Marie-Jeanne Lallemand, de la paroisse de Redon (juillet 1788). — Dispense d'affinité spirituelle, pour servir à la célébration du mariage : entre Guillaume Rebouchon et Marie Guymard, de la paroisse de Guéhenno (juin 1785); — Louis Le Mené et Anne Lavenant, de la paroisse de Mellionnec (septembre 1785); — André Gautier et Jeanne-Françoise Audrain, de la paroisse de Lorient (juillet 1786), etc.

G. 333. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier. (Inachevé.)

1789-1791. — Greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Vannes. — Collation, par le Pape : de l'église paroissiale de Nostang, à Jean-Thomas Le Beller, prêtre du diocèse; — des églises paroissiales : de Saint-Tugdual, à François Le Goff, prêtre du diocèse (mars 1790); — de Quistinic, à Étienne Nicolas, prêtre du diocèse (mai 1790). — Collation, par l'évêque de Vannes ou ses vicaires généraux : de la chapellenie de Sainte-Catherine, en la chapelle de ce nom, paroisse de Grandchamp, à Julien Le Clère, prêtre du diocèse, présenté par Julien-René-Amable de La Bourdonnaye, chevalier, seigneur de Coëtcandec (octobre 1789); — de l'église paroissiale de Plumergat, à Martin Quéric, prêtre du diocèse (décembre 1789); — des chapellenies : de la Forêt ou de Kerolland, en l'église paroissiale d'Allaire, à Jean-Baptiste Blanchet, prêtre du diocèse de Nantes (février 1790); — du Penher, en la chapelle de Locoual, paroisse de Camors, à Pierre-François-René du Boisbéranger, étudiant au collège royal de Châteaugontier, présenté par messire Pierre-Marie, comte de Lescouble, seigneur de Locoual et autres lieux, capitaine commandant des grenadiers au régiment de Béarn (mars 1790); — de Saint-Julien, en l'église paroissiale Saint-Gildas d'Auray, à Charles-Marie Denis, prêtre du diocèse, présenté par le Conseil général de la commune (mai 1790); — de l'église paroissiale de Plœren, à Jean Le Lain, prêtre du diocèse (juillet 1790); — des chapellenies : de Kergavalan, en l'église paroissiale de Belz, à Louis-Augustin Bernard, prêtre du diocèse (août 1790); — de l'Assomption, en l'église paroissiale Saint-Patern de Vannes, à François-Marie Gand, clerc du diocèse (février 1791). — Brevet du Roi, portant provision du prieuré de Saint-Gildas, paroisse de Bieuzy, en faveur de Pierre-Laurent de Saint-Cricq, clerc du diocèse de Lescar (Versailles, 27 septembre 1789, insinué le 21 décembre suivant). — Provision, par Albert Choué, ministre de la maison de Notre-Dame de Rieux, ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, de la chapellenie de Saint-Antoine, en la chapelle de ce nom, paroisse de Rieux, en faveur de Jean-Marie-Joachim Le Gal, religieux profès dudit ordre et de la dite maison (décembre 1789). — Nomination, par l'Évêque de Vannes, de noble Me Pierre-Olivier-François de La Corbière de Juvigné, prêtre du diocèse d'Avranches, archidiacre de l'église cathédrale du dit Vannes, aux fonctions de vicaire général du diocèse (octobre 1789). — Titre clérical ou constitution d'un patrimoine ecclésiastique de 80 l. de rente : au profit de François Le Floch, de la paroisse de Crach; — à son profit, par Pierre-Marie Allano, sur le revenu de biens situés en la paroisse Saint-

Salomon de Vannes ; — au profit de Julien Le Métayer, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la trève de Saint-Thuriau, paroisse de Noyal-Pontivy ; — de Jean-Marie Le Joubioux, de la paroisse de Sarzeau (septembre 1789) ; — de Pierre Le Godec, professeur de philosophie à Lisieux, province de Normandie, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (novembre 1789) ; — à son profit, par Yves Le Thieis, séminariste à Vannes, de la paroisse de Buléon ; — au profit de Vincent Graphian, étudiant en théologie à Vannes, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Saint-Marcel ; — de Jean Lotodé, de la paroisse de Pluvigner (mars 1790) ; — de Joseph Laudrain, de la paroisse de Berric ; — de Michel Le Bourdiec, de la paroisse de Belz (août 1790) ; — de Louis-Pierre-Jean Rivalain, séminariste à Vannes, par le sieur Louis-Joseph Rivalain, son père, négociant, de la paroisse Saint-Louis de Lorient ; — de Jean Jéhanno, étudiant en théologie au collège de Vannes, de la trève de Saint-Thuriau, paroisse de Noyal-Pontivy ; — de Jacques-Gilles Le Chesne, étudiant en théologie, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes ; — de Marc Audren, séminariste à Vannes, de la trève de Saint-Aignan, paroisse de Cléguérec ; — de Jean-Louis Le Germain, de la paroisse de Pluneret ; — de Pierre Le Port, de la paroisse d'Erdeven ; — de Jean-Thomas Bouilly, sur le revenu de biens situés en la paroisse de Séné ; — de Jean-Louis Goujeon, sur le revenu de biens situés à Pontivy ; — à son profit, par Jérôme Guillo, de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé ; — au profit de Julien-Mathurin Goujeon, sur le revenu de biens situés à Pontivy (septembre 1790). — Dispense de bans, pour servir à la célébration du mariage : entre noble Bernard de Saint-Géry de la Mothe, chevalier, et demoiselle Françoise Martin, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (octobre 1789) ; — entre Hyacinthe Christy de La Pallière et Marie-Adélaïde Cormier-Desfosses, des paroisses de Lorient et de Pontivy ; — entre noble Dieudonné de Prussac, chevalier, et demoiselle Marie-Louise-Pélagie Morin, de la paroisse de Lorient (novembre 1789) ; — entre noble Thomas-Antoine de Mauduit, chevalier, et demoiselle Thérèse Guyot de Villière, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et de Gié (Giey), diocèse de Langres (décembre 1789) ; — entre noble Pierre-Victor-Laurent de Chadirac, de la paroisse Saint-Louis de Rochefort, et demoiselle Eugénie du Tréjet, de la paroisse de Kervignac (janvier 1790) ; — entre noble René-Yves-Marie, chevalier, seigneur de Kerhaude, et dame Anne-Élisabeth-Françoise Martel, des paroisses d'Allaire et de Saint-Jean en Saint-Pierre, ville et diocèse de Nantes ; — entre noble Martin-Jean-Vincent Guyet de Keransquer, chevalier, et Françoise-Alexandrine-Ursule de Castagny, des paroisses Saint-Salomon et Saint-Pierre de Vannes (février 1790) ; — entre noble Louis-André-Charles de Lantivy, chevalier, du diocèse d'Angers, et demoiselle Jeanne-Renée de Lantivy de Talhouët, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (mars 1790) ; — entre René-Louis-Joseph-Célestin Guillon du Plessix et demoiselle Angélique-Marie-Louise-Suzanne de la Ruée, des paroisses de Sixt et de Tréal (mai 1790) ; — entre Charles-Louis Herrisson de Beauvoir, de la paroisse Saint-Michel de Saint-Brieuc, et demoiselle Julie-Josèphe Tréhouret de Kerstrat, originaire de la paroisse de Briec, diocèse de Quimper, domiciliée en celle d'Allaire (septembre 1790) ; — entre Jean-Baptiste Denis et demoiselle Marie-Lucie Le Quintrec, de la paroisse d'Hennebont (novembre 1790) ; — entre François-Gilbert Cassaing de Marcilly et demoiselle Louise-Félicité-Marie de Juema, des paroisses de Lorient et d'Arzano ; — entre Joseph-Charles-Augustin de Perrien-Créan et demoiselle Agathe-Adélaïde d'Aux, des paroisses de Saint-Gilles-Hennebont et Saint-Laurent de Nantes (?) (décembre 1790) ; — entre Charles-Marie-Joseph de Keroignant de Trézel et demoiselle Rose-Élisabeth-Renée-Flore de Castagny de Colligny, des paroisses de Bréhan-Loudéac et Saint-Pierre de Vannes ; — entre Jean-Anne Christy de La Palière et demoiselle Bertrande-Marie-Anne-Hélène-Françoise Guérin, de la paroisse de Lorient ; — entre Pascal-Stéphan du Parc et demoiselle Marie-Angélique Le Blond de Saint-Hilaire, des paroisses de Scrignac, diocèse de Quimper, et de Lorient (janvier 1791) ; — entre le sieur Louis Caro et demoiselle Adélaïde Abraham, des paroisses de Lorient et Saint-Denis de Paris (février 1791). — Dispense de parenté, pour autorisation de mariage, obtenue par : François-Louis-Bertrand Dupont-Daubevoye de la Roussière, de la paroisse de Montoir, diocèse de Nantes, domicilié en celle de Lorient, et demoiselle Louise-Marie Guillermo de Tréveneuc,

de la paroisse Notre-Dame de Nantes (mars 1790); — Jean-Frédéric du Raquet et demoiselle Marie-Jeanne Chomart, des paroisses de Sarzeau et de Pontchâteau, diocèse de Nantes (octobre 1790).

G. 334. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1704-1714. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques, Me Antoine Autheuil [contrôleur]. — Premier registre, chiffré et millésimé par écuyer Pierre Dondel, sénéchal et président de Vannes; — compté et arrêté, à plusieurs reprises, par l'Évêque, notamment aux assemblées de MM. les députés [du clergé], tenues au palais épiscopal, les 16 décembre 1707 et 26 novembre 1710. (Signatures de François d'Argouges, évêque de Vannes, et de plusieurs ecclésiastiques.) — Tarif des insinuations : Présentation de chapellenie : 2 l.; — provision de paroisse : 10 l. 2 s.; — prise de possession de cure : 2 l. 10 s.; — titre clérical : 3 l.; — dispense de parenté : 6 l.; — dispense de bans : 1 l. 10 s.; — dispense d'affinité spirituelle : 6 l. — Produit des insinuations : 361 l. 15 s. en 1705; — 730 l. en 1710.

G. 335. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1714-1727. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques. — Comptes arrêtés par A. de Robien, vicaire général, B. Guesdon et L. Le Gall de Cunfio du Palevar, syndics du clergé. — Produit des insinuations en 1720 : 708 l. 6 sols, 6 deniers,

G. 336. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1727-1740. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques, Mathurin-René Alano, contrôleur. — Comptes arrêtés par A. [Fagon], évêque de Vannes, par Bonaventure du Boys, docteur en théologie, vicaire général, et par L. Bonnard, recteur de Saint-Patern, syndic du clergé. — Produit des insinuations en 1730 : 756 l. 5 sols.

G. 337. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1740-1754. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques. — Registre chiffré et millésimé par Bonaventure du Boys, vicaire général. — Syndics du clergé : L. Bonnard (1743); N. Davy, recteur de Malestroit (1747), puis d'Allaire (1750).— Produit des insinuations en 1750 : 818 l. 10 s.

G. 338. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier. (Incomplet, en mauvais état.)

1754-1764. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques, Me Charles Racouet, contrôleur. — Registre chiffré et millésimé par Joseph-Hyacinthe Mauduit du Plessix, vicaire général. — Produit des insinuations en 1760 : 953 l. 15 s.

G. 339. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1764-1773. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques. Produit des insinuations en 1770 : 1052 l. 8 s.

G. 340. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1773-1782. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques. — Registre chiffré et millésimé par Alphonse-Pierre Blanchet de La Sablière, vicaire général et official de Vannes. — Syndic [du clergé] : P. Baston (1781). — Produit des insinuations en 1780 : 1166 l. 15 s.

G. 341. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1782-1791. — Contrôle des insinuations ecclésiastiques, Benjamin-Marie Le Maignen, contrôleur. — Compte arrêté par messieurs du directoire du district de Vannes, en présence de MM. Le Croisier, recteur de Saint-Patern, Le Gal, recteur de [Notre-Dame] du Mené, Hervian, recteur de Saint-Caradec-Hennebont (9 décembre 1790). — Produit des insinuations en 1789 : 1.450 l. 15 s.

G. 342. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1694-1700. — Domaine des gens de main-morte, Alain Allano greffier. — Enregistrement des baux, acensements, afféagements, fermes des dîmes, contrats d'acquêt, constitutions de rente, testaments, fondations, transactions et autres actes concernant les établissements religieux et les paroisses du diocèse de Vannes. — *Évêché de Vannes.* — Bail à ferme, par l'évêque, d'un pré situé à Vannes, rue de Groutel, paroisse Saint-Patern (septembre 1694); — des deux métairies dépendant de la maison noble de Kerango, paroisse de Plescop, preneur René Évo (octobre 1694); — d'une tenue au village de Keruet, paroisse de Plescop, dépendant de la seigneurie de Kerango, preneur François Le Ret; — des tenues Le Marouil et de Brambec, en la paroisse de Plescop (juillet

et août 1695); — des 3 métairies nobles de Kerbiguet, en la paroisse de Saint-Patern, preneur Guénaël Le Lagadec et consorts ; — d'une métairie au village de Kerango, paroisse de Plescop, preneurs Jacques Ropert et Perrine Tual (février 1697); — des prés dits de Kerango, preneur François Barbé, maître couvreur en ardoise, au prix de 150 l. et 3 perrées de seigle par an (mai 1697); — d'une tenue au village de Brambec, preneur Julien Tanguy, prix annuel 52 l. 2 chapons ; — du pré de Pontderuen, proche Bonnervault, en la paroisse de Theix, preneur Marguerite Guyot, veuve de Jean Sillart (avril 1698); — des moulins à eau et à vent de la seigneurie de Kerango à Julien Larmet et Bertranne Roussin, moyennant 45 perrées de seigle par an (mars 1700). — Déclaration, par les Chartreux d'Auray, touchant la mouvance de la seigneurie de Bernus qui relève de l'évêque de Vannes, à charge des lods et vente et d'un *droit d'indemnité* fixé à 167 l. par an (novembre 1695). — Ferme des dîmes et gros fruits de la paroisse de Sarzeau, concédée, pour 7 ans, par l'Évêque, à noble homme Mathieu Le Clerc, ancien syndic et maire de Vannes, époux de demoiselle Jeanne Le Clouérec, et consorts, au prix de 2.400 l. par an. — Ferme des dimes des paroisses de Surzur et de Cléguérec, concédées, par le même, aux prix respectifs de 800 et de 1.650 l. (janvier 1697). — Autre concession, par l'Évêque, des dimes de la frairie de Trégu, paroisse de Sulniac, à Me Charles Morin, sieur de la Guérinier (février 1697). — *Chapitre cathédral.* — Acensement perpétuel, à Claude Perderel, journalier, d'un terrain vague appelé le Prateau de Poulho, faubourg de Vannes, moyennant 60 sols de rente (avril 1697). — Bail à ferme, pour 5 années, à noble homme Jean Jan, sieur de Bellefontaine, de la maison qu'il habite, rue des chanoines, au prix de 135 l. par an (juillet 1699). — Dimes de la paroisse de Guéhenno affermées, pour 9 ans, à Jean Simon, prêtre, recteur de la dite paroisse, moyennant 510 l. par an, sur laquelle somme il retiendra 250 l. pour sa portion congrue (février 1699). — Subrogation de Pierre Le Goussert, premier huissier en la juridiction royale d'Hennebont, au chapitre cathédral de Vannes, dans l'exercice du droit d'annates possédé par le dit chapitre, en la paroisse de Berné (février 1700). — Bail à ferme, pour 5 ans, du greffe civil et criminel du chapitre cathédral, à Me Michel Cadoux, notaire royal de la sénéchaussée de Vannes, au prix de 80 l. t. par an (janvier 1699). — *Séminaire de Vannes.* — Fondation, par Thomase Garnier, veuve de Me René Le Bel, donatrice à cet effet d'une somme de 400 l., d'une mission, tous les douze ans, en la paroisse de Pleucadeuc (août 1697). — Bail à ferme, pour 7 ans, au prix de 180 l. par an, du prieuré du Hézo, en la paroisse de Surzur, à Claude Cheval, meunier des moulins du dit prieuré (janvier 1698). — *Régaires de Vannes.* — Bail à ferme du greffe des Régaires, à noble homme Mathieu Le Clerc, ancien syndic de Vannes, au prix de 1.050 l. par an (septembre 1695). — *Archiprêtré de Vannes.* — Bail à ferme, pour 9 ans, par MM. les archiprêtres de l'église cathédrale Saint-Pierre, de deux prés, proche la Madeleine, faubourg de Vannes, au prix de 132 l. t. par an (juin 1700). — *Paroisse d'Arradon.* — Fondation, par Thomas Le Mouel et Perrine Le Gohalen, son épouse, de 3 grand'messes en l'église paroissiale (juillet 1696). — *Paroisse de Berné.* — Bail à ferme des dimes de la paroisse, moyennant 3 tonnes de seigle et 2 perrées d'avoine (septembre 1694). — *Paroisse de Bubry.* — Bail à ferme, pour 5 ans, des dimes de la frairie de Locolven, moyennant 30 perrées de seigle (février 1697). — *Paroisse de Carnac.* — Transaction entre le recteur de Carnac et le baron du Plessis-Ker, au sujet de la tenue de Kernaluestre, en la paroisse de Locmariaquer, avec sentence arbitrale de l'évêque de Vannes, concernant la mouvance de la dite tenue (novembre 1695). — *Paroisse de Croixanvec.* — Fondation, par Sébastien Guéret, sieur de Kerbarh, d'une rente perpétuelle de 36 l. au profit de l'église paroissiale (janvier 1696); — Prise de possession, par le recteur de Croixanvec, de la métairie de Kerbarh, même paroisse, comme héritage représentatif de la rente ci-dessus (avril 1697). — *Paroisse d'Elven.* — Fondation en l'église paroissiale, par Jean Le Faucheux, laboureur, et Jeanne Monterlais, son épouse (décembre 1699). — *Paroisse d'Erdeven.* — Fondation, par messire Grégoire Kerserho, prêtre, d'une messe dominicale en l'église paroissiale (avril 1694). — *Paroisse de Grand-Champ.* — Prise à ferme, par Jean Cléquin, sieur de Kerdaniel, et demoiselle Jacquette Le Gallic, marchands à Vannes, des dimes de l'année courante, moyennant 41 tonneaux de seigle (juillet 1696). — *Paroisse de Guénin.* — Fon-

dation, en l'église paroissiale, par Pierre Le Tutour (mars 1699). — *Paroisse de Guern.* — Donation, par Yves Loussant et Jacques Rivallain, d'une somme de 150 l., pour servir à la constitution d'une rente de 8 l. 6 s. 8 d. au profit de l'église paroissiale (juillet 1697). — Autres constitutions de rentes, au profit de la même église, par Charles Kervégan (juillet 1697); — par François Gicquel et Françoise Morgant (août 1698). — *Paroisse Notre-Dame-du-Paradis à Hennebont.* — Fondation, en l'église paroissiale, par demoiselle Catherine Allain, épouse de noble homme Michel Frello, sieur du Gras, d'un service solennel et d'une messe basse hebdomadaire (mai 1696). — *Paroisse de Kervignac.* — Testament de Jacques Lesquer, portant fondation en l'église paroissiale (mai 1695). — *Paroisse de Landaul.* — Fondation, en l'église paroissiale, par Jean Le Bruchet et par Guillaume Le Porh (mars 1699). — *Paroisse de Languidic.* — Substitution de biens-fonds au capital de la rente de 12 livres, constituée par Pierre Jouano, homme de labeur, au profit de l'église paroissiale (juin 1694). — *Paroisse de Mellionec.* — Constitutions de rentes au profit de l'église paroissiale (août 1694, avril 1695 et septembre 1697). — Fondation, en la même église, par Jean Le Pallaric (septembre 1697). — Accord entre le recteur et les paroissiens de Mellionec, au sujet de réparations à exécuter au presbytère (août 1695). — *Paroisse de Mendon.* — Fondation, par Yvonne Coriton, veuve d'Yves Le Cam, en l'église paroissiale Notre-Dame de Pitié (septembre 1697). — *Paroisse de Moustoir-Locminé* (Moustoirac). — Fondation, en l'église paroissiale, par Françoise Le Bourvelec, servante (janvier 1700) — *Paroisse et doyenné de Péaule.* — Sentence du présidial de Vannes, au profit du doyen de Péaule, ordonnant le débornement d'une tenue au village de Guermarais (août 1696). — Fondation, par Marie Gaignart, en l'église paroissiale (avril 1699). — *Paroisse de Plaudren.* — Testament d'Anne Thébaud, veuve de Jean Le Chevage, portant donation de 30 l. pour un service funèbre, en l'église paroissiale (juin 1614). — *Paroisse de Plélauff.* — Fondation, en l'église paroissiale, par honorable homme Jean Le Baillif et par messire Alain Le Du, prêtre (mars et avril 1699). — *Paroisse de Ploërdut.* — Baux à ferme des dîmes paroissiales; preneurs René Aléno, sieur de Kersolic (août 1694), et Jean Guillermo, pour 3 années, au prix de 1,400 l. par an (juin 1697). — *Paroisse de Plouhinec.* — Acensement, à titre perpétuel, d'un pré appartenant à l'église paroissiale et situé au village de Kergrane (?) (avril 1695). — *Paroisse de Pluvigner.* — Acquisition, par le recteur, de la moitié d'une tenue située au village de Logrinec (*sic*) pour le prix de 400 l. (juin 1699). — *Paroisse de Pontivy.* — Fondations faites, en l'église paroissiale Notre-Dame-de-Joie : par Jean Gaultier, marchand (novembre 1696), et par demoiselle Anne Couderc, veuve de noble homme Mathieu de La Pierre (novembre 1697). — *Paroisse de Saint-Avé.* — Fondation, par François Lamour et Renée Dano, en l'église paroissiale du Bourg-d'en-Haut (janvier 1700). — *Paroisse Saint-Gildas d'Auray.* — Fondation, en l'église paroissiale, d'une chapellenie sous le vocable de Saint-Jacques, par demoiselle Jacquette Le Gril, veuve de noble homme Christophe Cadio (juillet 1699). — *Paroisse Saint-Salomon de Vannes.* — Constitution, au profit de l'église paroissiale et de la confrérie de Saint-Sébastien, par dame Guillemette Davy, épouse de messire Guillaume-Charles de La Touche, sieur de Beaulieu, d'une rente franchissable de 19 l. 10 s. 6 d. pour la somme de 352 l. 10 s. (mars 1699). — *Paroisse Sainte-Croix de Vannes.* — Bail à ferme à Daniel Valy, jardinier, moyennant 48 l. par an, d'un pré situé à Vannes, proche la fontaine du Garnier et le couvent de Nazareth (août 1694). — *Paroisse de Treffléan.* — Fondation en l'église paroissiale, par Sébastienne Le Gleudic (avril 1700). *Confréries.* — Fondations : par François Collet, prêtre de la paroisse de Carnac, au profit de la confrérie du Saint-Sacrement établie en l'église paroissiale du dit lieu (octobre 1699); — par Me Sébastien Degrès, procureur fiscal de la juridiction de Cohignac et de Carné, et demoiselle Perrine Vaugrenard, son épouse, au profit de la confrérie du Saint-Rosaire, établie en l'église paroissiale de Questembert (avril 1698). — *Chapelles et chapellenies.* — Acensement perpétuel de la moitié des moulins du Scorff, appartenant à la chapellenie de Notre-Dame du Bas-Pont-Scorff, paroisse de Lesbin, à charge de 150 l. t. de rente annuelle (mai 1698). — Bail à ferme d'une pièce de terre, située près la chapelle de la Madeleine, faubourg de Vannes, au profit de la chapellenie du Maguéro (septembre 1698). — Vente au profit de la chapelle de Notre-Dame-des-Fleurs, paroisse de Languidic,

d'une maison sise au bourg paroissial, pour la somme de 720 l. (février 1695). — Ferme d'un pré appartenant à la chapelle de Notre-Dame-des-Orties, paroisse de Pluvigner (avril 1697). — Convention entre Jean-Baptiste du Rohello, chanoine de Vannes, et Jean Desboys, vicaire de Guérande, au diocèse de Nantes, pour le service de la chapellenie de Saint-Georges, desservie en l'église Notre-Dame-de-la-Blanche, en la dite ville de Guérande (mars 1699). — Fondation par Marie Le Lidour, veuve d'écuyer Pierre Aubin, en la chapelle de Saint-Gildas, paroisse d'Arradon (mars 1699). — Bail de la moitié d'une maison sise à Vannes, sur la Garenne, appartenant à la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, établie en l'église cathédrale (juin 1697). — Fondation, en la chapelle de Saint-Yves, paroisse de Bubry, par demoiselle Jeanne de Rosmar, dame de Saint-Nouan, moyennant une rente de 37 l. (mars 1697). — Bail à ferme, pour 7 ans, au prix de 81 l. t. par an, des biens dépendant de la chapellenie fondée par feu messire François Le Bloach, en l'église paroissiale de Surzur (décembre 1698). — Fondations : par Jacquette Madouas, en la chapelle du Temple de Fescal, paroisse de Péaule (mars 1696); — par messire Julien Le Sénéchal, chevalier, seigneur de Tréduday, en la chapelle de la maison noble du dit lieu, paroisse de Theix (avril 1700). — Afféagement à Daniel Vally, jardinier, au profit de la chapellenie de Toussaint, établie en l'église cathédrale, d'un pré situé route d'Auray (octobre 1695). — *Hôpital général de Vannes.* — Rente de 333 l. 6 s. 8 d. t., constituée au profit de l'hôpital général par le clergé du diocèse de Vannes, emprunteur d'une somme de 6.000 l. à cet établissement (février 1695). — *Hospitalières d'Auray.* — Constitution d'une dot de 2,000 l. à demoiselle Hélène de Castello-Boutouillic, postulante (août 1694). — *Hôtel-Dieu de Quimperlé.* — Bail à ferme d'héritages situés en la paroisse de Bubry, appartenant à cet établissement (septembre 1694). — *Hôtel-Dieu de Vannes.* — Transaction entre l'Hôtel-Dieu et Guillaume Cadoret, recteur d'Arradon, au sujet du partage des dîmes et gros fruits d'Arradon et de l'Ile-aux-Moines (août 1695). — Fondation gratuite par Pierre Le Mélinaidre et Catherine Le Coguen, son épouse, d'une rente perpétuelle de 15 l. au profit de l'Hôtel-Dieu (janvier 1697). — *Testaments* : de demoiselle Augustine Le Gril, dame de Kerpunce, demeurant chez les Dames hospitalières d'Auray; — d'Yves Janno, laboureur, de la paroisse de Péaule; — de Jean Le Callonec, laboureur, du village du Boterf, trève de Locqueltas, paroisse de Plaudren (novembre 1694); — d'Olivier Saludo, du bourg de Lantiern, paroisse d'Arzal; — de la demoiselle Corbe-Duval, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (décembre 1694); — de Guillaume Vallomon, de la paroisse de Saint-Tugdual; — de Jean Le Sellec, prêtre de la paroisse de Theix (janvier 1695); — de René de Lantivy, recteur de la paroisse de Plumelin (février 1695); — de messire Alexis de Lage, seigneur de Querigoumarch [paroisse d'Arzano] (mars 1695); — de Nicolas Morice, de la paroisse de Noyalo (août 1695); — d'Yves Cadoret, de la paroisse de Saint-Tugdual; — de Marie Leroux, de la même paroisse (septembre 1695); — de demoiselle Anne Chaignart, épouse de Me Claude Couvrand, de la paroisse de Toussaint de Rennes; — de demoiselle Jeanne Le Manceau, veuve de noble homme François Chaignart, vivant procureur fiscal de la juridiction de Rochefort-en-Terre (octobre 1695); — de messire Joseph Le Papillon, prêtre de la paroisse de Theix; — de Jeanne Laurens, femme de Louis Le Sant, de la paroisse de Plouay (novembre 1695); — de Claude Quéro, de la paroisse de Bubry (décembre 1695); — de Jeanne Le Breton, de la paroisse de Plescop; — de demoiselle Renée Le Corre, veuve de noble homme Amaury Le Lair, sieur de la Mare, de la ville de Guémené, paroisse de Locmalo; — de Jeanne Le Mercier, de la paroisse de Surzur; — de dame Marguerite Le Gouvello, épouse de messire Grégoire de Keralbaut, chevalier, seigneur de Cardelan; — d'écuyer Michel de Lantivy, de la paroisse de Moréac; — de dame Marie, comtesse de Rosmar, chanoinesse de Remiremont, de la paroisse de Bubry; — de Jeanne Le Roux, de la même paroisse (janvier 1696); — d'écuyer Pierre Charpentier, seigneur de Caléon, de la paroisse de Saint-Jacut; — de Christophe Le Boullair, de la paroisse de Pluvigner (février 1696); — de Thomase Boterel, veuve Daniello, de la paroisse de Pluvigner; — de Louis Le Moënne, de la paroisse de Locmalo-Guémené (mars 1696); — de noble homme Thomas Le Mézec, sieur de Portellec, du bourg paroissial de Pluvigner (avril 1696); — de dame Jacquette Le Flo, veuve de messire

Davic de Cléguennec, chevalier, seigneur de Meslien ; — de Martin de La Noë, marchand tanneur, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin; — de Perrine Berthe, veuve du précédent (mai 1696) ; — de Jean de La Noë, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame-de-la-Tronchaye de Rochefort (juin 1696), — de René Bigarré, sieur de Kermain, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Vannes (juillet 1696); — de Jean-Baptiste de Launay, écuyer, seigneur de Bauduic, de la paroisse de Baud ; — de Louis Le Louer, prêtre de la paroisse de Pluvigner (septembre 1696); — de François Robin, de la paroisse de Saint-Gouvry; — de Françoise Gaignard, veuve d'Olivier Boger, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin (octobre 1696) ; — de Jean Le Ber, de Jean Célibert et de Louis Le Grand, de la paroisse de Pluneret (novembre 1696); — de Françoise Michel, épouse de Jean Le Léannec, de la paroisse de Bubry (décembre 1696) ; — de noble homme Julien Minier, sieur de Villoret, de la ville de Vannes ; — d'Yves Jarret, du village d'Averdon, paroisse de Theix (janvier 1697); — de Françoise Botherel, de la paroisse de Saint-Just ; — de Tanguy Bréchard, de la paroisse de Treffléan; — de Jean Pallaric, de la paroisse de Mellionec; — de Julienne du Fossé, dame de Tréhuen, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes (février 1697); — de Sébastien Le Floch, de la paroisse de Pluvigner; — de Vincent Pédran, de la paroisse de Trédion (mars 1697); — de Julien Le Pen, de la paroisse de Melrand ; — d'Yvonne Coryton, de la paroisse de Mendon (mai 1697) ; — de Jean-Pierre Le Plat, de la paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes; — de demoiselle Jeanne Le Mézec, de la paroisse de Pluvigner (juin 1697); — de Sébastien Le Saux, de la paroisse de Melrand ; — de Mathurin Duval, prêtre, de la paroisse de Saint-Servant; — de Jean Madec, de la paroisse de Plœren ; — d'Olivier Jéhanno, de la paroisse de Pluvigner ; — de missire Laurent Duval, chantre de l'église collégiale Notre-Dame-de-la-Tronchaye de Rochefort; — de Jean Denoual, prêtre, de la paroisse de Guéhenno (juillet 1697) ; — de Perrine Samson, veuve de Mathieu Le Guézec, de la paroisse de Noyal (Noyalo ?); — de Guillemette Brat, veuve de Guillaume de La Noë, de la paroisse de Pluherlin ; — de Françoise de Carheil, dame de Hauteville, demeurant en sa maison de la Nouan, paroisse de Carentoir (septembre 1697) ; — de Guillaume Mabon, de la paroisse de Peillac ; — de Françoise Quintin, veuve de Pierre Tossen, du bourg de Mériadec, paroisse de Plumergat ; — de demoiselle Yvonne Garel, épouse de Me Guillaume Landays, sieur du Desnot, notaire et procureur du comté de Rochefort (octobre 1697); — de Nicole Kerrio, de la paroisse de Grandchamp (janvier 1698) ; — de Guy Le Breton, de la paroisse de Theix (février 1698); — de Guillemette Le Tarnec, de la paroisse de Moréac ; — de Guillaume Le Louerre, de la paroisse de Pluvigner (mai 1698); — d'Yves Le Halper, de la paroisse de Plœmeur (juin 1698); — de Françoise Le Fabrique, de la paroisse de Mellionec (septembre 1698) ; — de demoiselle Péronelle Gravay, veuve d'Henri Horice, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (octobre 1698) ; — de Nicolas Le Chesne, marchand, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin (novembre 1698); — de Julien Chantrel et Yves Billy, de la paroisse de Sérent; — de Jeanne Éveno, veuve de Sébastien Nicolas, de la paroisse de Theix (décembre 1698) ; — de Pierre Boulo, de la paroisse de Caden, — de Jean Brochant, de la paroisse de Theix (janvier 1699); — de Jeanne Rival, veuve de Vincent Le Cornet, de la paroisse de Marzan (février 1699); — de Jeanne Le Glan, de la paroisse de Marzan; — de Simone Nio, veuve de Sébastien Olichon, de la paroisse de Theix ; — de Michel Guiot, de la même paroisse ; — de Bertrand Dréano, de la paroisse de Grand-champ ; — de noble et discret missire Pierre Gory, doyen de Péaule ; — de Germain Le Parc, laboureur, de la paroisse de Plœmeur (avril 1699); — de Guillaume Guilbéron, de la paroisse de Theix (juillet 1699); — de Guillaume Bossard, jardinier, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — de demoiselle Jeanne Adam Le Querpunce, de la paroisse de Riantec-Port-Louis (septembre 1699); — d'Yvonne Sonnic, de la paroisse d'Erdeven ; — de Louise Lestoubenec, veuve de Jean Perrodo, de la paroisse de Theix (octobre 1699) ; — de Jean Peltié, curé de Sulniac (novembre 1699); — de François Aper, serviteur domestique de madame la Présidente de Rochefort, au château de Keralio, paroisse de Noyal-Muzillac ; — de Me René Le Turnier, sénéchal de Bignan et de Locminé (décembre 1699); — d'Alain Robic, de la paroisse

de Silfiac (janvier 1700); — de Louis Le Garrec, hôte de la Grande-Maison de Sainte-Anne, paroisse de Pluneret (avril 1700); — d'Yves Fourlen, de la paroisse de Bubry (mai 1700); — *Abbaye de Lanvaux.* — Ferme des tenues de Saint-Bihuy en la paroisse de Pluvigner (juillet 1694); — de Rengemblan (Rimgoblach) en la paroisse de Plumergat (avril 1695 et juin 1700); — de Couetguéneh, en la paroisse de Grandchamp (septembre et octobre 1695); — de deux tenues au village de la Grange, paroisse de Grandchamp (septembre 1698); — de la tenue de Kergambron, en la paroisse de Plumergat (juin 1700); — Bail des métairies de Brihinder, en la paroisse de Grandchamp (août 1694 et avril 1700); — de la Grande-Maison, au village de la Grange, même paroisse (septembre 1694). — Bail à ferme : des moulins à eau et à vent de Lanvaux, moyennant 9 perrées de seigle par an ou leur prix et 10 l. de nouveautés, tous les 5 ans (août 1694); — du four banal du bourg de Pluvigner, pour 9 années, moyennant 36 l. par an (janvier 1695); — des moulins à eau de Lanelos et du moulin à vent situé sur la montagne de Béhuy, le tout en la paroisse de Grandchamp, moyennant 66 perrées de seigle et deux quarts de gruau par an (septembre 1698). — Bail, pour 8 ans, moyennant 1,700 l. t. par an et diverses charges, des dîmes et gros fruits appartenant à l'abbaye de Lanvaux dans les paroisses de Naizin, Moréac, Remungol, Le Moustoir et Noyal-Pontivy; concessionnaires demoiselles Perrine Le Général, veuve de Laurent Bouczo, sieur de Kerponer, et Mathurine Rieux, veuve de noble homme Henri Miltot, sieur de la Forêt (mars 1696). — Baux à ferme : des dîmes de la frairie de Locpabeu (Lopabu) en la paroisse de Grandchamp (juillet 1694); — des dîmes de Trelcan « qui sont la moitié des dîmes de Pluvigner », moyennant 42 perrées de seigle par an, et de la frairie de Foraye (sic), paroisse de Grandchamp (septembre 1698). — *Abbaye de Prières.* — Baux à ferme, pour 6 et 3 ans, des maisons dites maison de Prières et Maison-Neuve de l'Hôpital de Prières, situées, l'une et l'autre, à Vannes, près la rue des Chanoines, aux prix respectifs de 54 l. et de 206 l. par an (avril 1697). — *Abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis.* — Bail du temporel et des dîmes du prieuré de Bourgerel, paroisse de Noyal-Muzillac, moyennant 550 l. t. par an, 120 l. t. de deniers d'entrée et diverses charges; preneur Jacob Gautier, marchand à Muzillac (novembre 1694). — Ferme des dîmes des îles de Houed (Houat) et de Hédic, aux prix de 850 et 820 l.; preneurs : pour Houat, Antoine Fardel, prêtre; pour Hédic : Pierre Blanchet, prêtre, tous deux curés de leur île (juillet 1695). — Baux à ferme : d'une métairie noble au village de Locqueltas, paroisse de Crach; — de la maison de la Feuillée, paroisse de Sarzeau, pour 4 ans, au prix de 810 l. par an, à Pierre Le Bouémer, toilier, de ladite paroisse. — Ferme des droits seigneuriaux de l'abbaye, sur grains, vins et autres denrées en la frairie de Prorozal, trève de Saint-Armel, paroisse de Sarzeau, moyennant 186 l. t. par an. — Ferme des moulins à eau de Pencastel, paroisse d'Arzon, et de Lindin, paroisse de Sarzeau (février 1698). — Ferme des dîmes qui se lèvent en l'île de Tascon; preneur Joseph Rozé, marchand à Vannes (septembre 1698). — *Carmes du Bondon près Vannes.* — Fondation en l'église des dits religieux, par demoiselle Jacquette Vallet, veuve d'écuyer René-Bonaventure Le Moyne, sieur du Couédic, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, de 2 services et de 12 messes basses annuelles, moyennant 14 l. t. de rente (mai 1696). — Bail à ferme : d'un pré situé au bas du jardin du Bondon, au prix de 81 l. par an; — de la métairie de la Noë, paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes (mars 1697). — *Carmes déchaussés de Vannes.* — Ferme de deux prés situés entre Poulho et le Pargo sous Vannes, moyennant un loyer de 90 l. par an (août 1694); — de 2 logis en paille au bourg de Plœren, pour le prix annuel de 35 l. (septembre 1694); — du pré situé derrière le couvent, paroisse Saint-Patern (octobre 1694); — de la métairie de Brouel en la frairie de Saint-Jacques, paroisse de Sarzeau ; preneur Guillaume Le Besque, laboureur; — d'une maison sise à Vannes, rue Gillart, faubourg Saint-Patern, à Louis Vital, sergent (mars 1695); — de la maison noble de Kerstephanny, paroisse de Sarzeau; preneurs Jean Pirio et Jean Le Moël, pour 7 ans, au prix de 135 l. par an; — des prés de Ker et de Crafel, situés derrière l'enclos du couvent, à Jean Le Tréhuédic, jardinier, demeurant en la maison de Cresquel, au village de Trussac, paroisse de Saint-Patern (mars 1696); — de l'île de Lerne en la « petite mer »; preneur Vincent Le Digabel, pour 3 ans, moyennant 12 l.

par an (avril 1697); — d'une maison avec jardin joignant le sentier qui conduit de Vannes au village de Cliscouet, paroisse de Saint-Patern (août 1698); — d'une maison avec dépendances, sise à Vannes, rue Saint-Yves, baillée, pour 6 ans, à Claude Perderel, marchand loueur de chevaux, au prix de 45 l. par an (juin 1699). — Fondation, par demoiselle Marie Gatechair, dame de Kerbourbon, en l'église des PP. Carmes déchaussés de Vannes (octobre 1699). — *Carmes de Sainte-Anne.* — Achat de 4 tenues à domaine congéable, situées aux villages de Couetguéhénec, Couetnoc, Trédaro et Kermoussiaux, paroisse de Plumergat, acquises de Jean-Baptiste Touzé, sieur du Léran. — *Chartreux d'Auray.* — Bail à ferme, par les religieux de la chartreuse du Champ-Saint-Michel-lez-Auray, des tenues de Kerbélo en la paroisse de Belz, de Rescuel en la paroisse de Plumergat, de Kerlois en la paroisse de Brech, de Kerguiomarec et de Kerbaire en la paroisse de Pluvigner et d'autres tenues situées aux villages de Brandivy, de Trémeur, de Keraudiern, Fanison, Costelgan en la paroisse de Grandchamp; — de Kermareschal et de Trédazo en la paroisse de Plumergat; — de Talhouet, Kergaire et Kermadec en la paroisse de Pluvigner; — de Kerguen en la paroisse de Mendon; — de Gillio et de Trésily en la paroisse de Landaul; — de Kerperdry en la paroisse de Brech; — de Keriscart en la paroisse de Crach (juin 1694). — *Item,* par les mêmes, de la métairie de la maison noble de Keraudran, paroisse de Pluvigner (juin 1694); — des tenues du Resto en la paroisse de Grandchamp; — de Querguyeuc en la paroisse de Plumergat; — des moulins à eau et à vent de Couétehellin en la paroisse de Mendon, moyennant une redevance annuelle de 25 perrées de seigle; — de Loquiniec en la paroisse de Pluvigner, moyennant 36 perrées de seigle par an; — du Pont, moyennant 5 perrées de seigle; — des tenues de Kercourache en la paroisse de Plumergat; — du Petit-Guernic, de Kerlidec, de Kerouart, de Quervelléon, de Kerléganno en la paroisse de Pluvigner; — de Queriestin en la paroisse de Landaul; — de Cozlan et de Saint-Degan en la paroisse de Brech (août 1694). — Acquisition, par la Chartreuse d'Auray, des manoir, terre et seigneurie de Bernus en la paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes, au prix de 16,700 l. (septembre 1694). — Acquisition du moulin à vent de Boseneur, d'une tenue et autres biens situés en la paroisse de Pluvigner, au prix de 5,000 l. (février 1695). — Baux à ferme de plusieurs tenues et d'une métairie dépendant de la seigneurie de Bernus (mars 1695); — d'une tenue située au bourg de Brandivy (avril 1696). — *Cordeliers de Vannes.* — Constitution d'une rente de 133 l. 6 s. 8 d. t. au profit des dits religieux, par Olivier Gibon, chevalier, seigneur du Pargo, et Me François Moigno, notaire royal, emprunteurs d'une somme de 2,400 l. (avril 1695). — *Dominicains de Vannes.* — Bail à ferme d'une maison avec petite cour, sise à Vannes, rue de la Petite-Garenne, moyennant 30 l. de loyer annuel. — *Item,* d'une chambre basse, près le portail du couvent, au prix de 12 l. par an (mars 1697); — du prateau dit de la Fontaine, situé au Grador, près Vannes, sur le grand chemin de Rennes, au prix de 27 l. par an (juillet 1697). — *Franciscains de Vannes.* — Fondation par Jacquette Le Bihan, de la paroisse Sainte-Croix de Vannes, en l'église des dits religieux (septembre 1698). — *Jésuites de Vannes.* — Fondation, par Marie-Madeleine de Castille, veuve de haut et puissant seigneur Mire Nicolas Fouquet, chevalier, vicomte de Melun, d'une mission à Belle-Ile, tous les 5 ans, moyennant une rente annuelle de 120 l. au profit du collège de Vannes (décembre 1695). — Bail à ferme, pour 9 ans, d'une tenue au village du Clio, paroisse d'Arradon, moyennant une redevance annuelle de 24 l. t. (mars 1697); — de la métairie de Lestrenic, paroisse de Séné, pour 6 années, moyennant 408 l. par an (avril 1697).— *Trinitaires de Rieux.* — Bail à ferme, pour 5 ans, des dimes de la paroisse de Fégréac, diocèse de Nantes, et du pré de la Maréchaussée, à Me Paul Guiho, sieur de la Chesnays, greffier de la juridiction de Rieux, et à demoiselle Jeanne Choville, son épouse, moyennant 1,200 l. par an (septembre 1697). — *Religieuses du Calvaire de Redon.* — Ferme du pré dit des Aulnois et de la métairie de la Bossaye située en la paroisse de Pléchatel, diocèse de Rennes (novembre 1694). — *Carmélites du couvent de Nazareth à Vannes.* — Complément de dot des demoiselles Claude et Jacquette Diguet, novices (août 1696). — Baux à ferme : à Daniel Valy, laboureur, d'une pâture située entre le chemin du Bondon et la fontaine du Garnier, pour 9 ans dont

2 ans gratis, le surplus du bail à raison de 18 l. par an (septembre 1698); — à Nouel Briend, meunier, du moulin à vent de la seigneurie de Kercaire, en la paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes, moyennant 200 l. par an; — à Julien Montfort, maréchal, d'une maison et ténement au bourg de Theix (juillet 1701). — *Cordeliers d'Auray.* — Constitution d'une rente de 33 l. 6. s. 8 d. au profit des dits religieux par Marc et Jean Le Bléavec, de la paroisse de Pluneret, emprunteurs d'une somme de 600 l. t. — Ferme de la tenue de Kerbellec en Brech (août 1694). — *Couvent de Notre-Dame-de-Charité de Vannes.* — Acquisition de maisons situées rue Blanche, faubourg et paroisse Saint-Salomon de Vannes, précédemment possédées par messire Alexis Le Gouvello, chevalier, seigneur de Kerantré, et dame Anne-Thérèse Gabart, son épouse (décembre 1695). — Constitution gratuite, par madame Anne de Goulaine, veuve non communière de haut et puissant seigneur M^{tre} Sébastien de Rosmadec, chevalier, seigneur marquis du Plessis, Kernicol, Lespinay, Bouvrel et autres lieux, au profit des Dames de la Charité de Vannes, d'une rente de 1,000 l. sa vie durant, avec donation, à sa mort, de la métairie noble de Noyalo et dépendances, moulin à eau, marais salants et 4 tenues situées dans les paroisses de Theix et de Noyalo (février 1696). — Fondation par demoiselle Jacquette Touzé de Grandisle, en l'église des religieuses de Notre-Dame-de Charité de Vannes (avril 1700). — Constitution d'une dot de 2.000 l. au profit de demoiselle Eulalie Le Milloch, novice au couvent de Notre-Dame-de-Charité (avril 1697). — Complément de dot fourni par la demoiselle Guimar, jusqu'à concurrence de la somme de 2,047 l. 18 s. intérêts compris (décembre 1699). — Baux à ferme : de la métairie noble de Liven, paroisse de Languidic (juillet 1696); — d'une maison avec jardin, située faubourg Saint-Salomon, à Vincent Pasco, jardinier, au prix de 150 l. par an (mars 1697). — *Ursulines de Muzillac.* Constitution d'une rente de 111 l. 8 s. au profit des dites religieuses, par noble homme René Kermasson, sieur de Guern, sénéchal de la juridiction et comté de Rochefort, et autres particuliers, emprunteurs d'une somme de 2,000 l. (novembre 1696). — *Ursulines de Vannes.* — Constitution d'une dot conventuelle, du chiffre de 3,000 l., au profit de demoiselles : Louise Léziart (juin 1697); — Jeanne Freslon de la Frelonnière (mars 1698); — Marie-Agnès Chotard (juillet 1698). — *Item* d'une dot de 4,000 l. au profit de demoiselle Blanche-Geneviève de Cosnoal de Saint-Georges (avril 1698). — Fondation, par Jean du Foussé, sieur d'Auzon, receveur des décimes de l'évêché de Vannes, et demoiselle Thérèse Hervoët, son épouse, en l'église des dites religieuses (décembre 1697). — *Visitation de Vannes.* — Constitution, au profit des religieuses du dit couvent, par M. Me Louis Bourgeois, sieur de Keraustumo, conseiller du Roi, alloué et lieutenant civil et criminel au présidial de Vannes, d'une rente franchissable de 100 l. jusqu'au parfait paiement de la somme de 1,800 l. complémentaire de la dot à fournir par demoiselle Françoise-Rosalie Bourgeois, sa fille (septembre 1695). — *Prieuré d'Arzon.* — Bail à ferme, pour 10 ans, du temporel du dit prieuré, moyennant 925 l. par an, à Jacques Fardel, notaire royal et greffier de la juridiction de Rhuis (décembre 1697). — *Prieuré de Notre-Dame-des-Neiges de Baud.* — Bail à ferme des dîmes et du temporel du dit prieuré, concédé pour 9 ans, à Christophe Morice et Jeanne Gaboriau, son épouse, moyennant 1,300 l. par an et l'entretien du chapelain (novembre 1694); — renouvelé au même, pour 6 ans, moyennant 1,150 l. par an (janvier 1700). — *Prieuré de Saint-Gouziern en l'île de Groix.* — Ferme des revenus et gros fruits du dit prieuré; preneur noble homme Charles Chiron, bourgeois et marchand au Port-Louis (juin 1696). — *Prieuré de Notre-Dame de Locmariaquer.* — Ferme des dîmes du dit prieuré; preneurs Louis Vital et Jeanne Blouin, son épouse, pour 9 années, au prix de 2,250 l. par an (août 1697). — *Prieuré de Saint-Sauveur de Locminé.* — Bail à ferme, pour 5 ans, par illustrissime et révérendissime Guillaume de La Brunetière du Plessis-Geslé, évêque de Saintes et prieur de Locminé, à François Le Maliaud, sieur de Kerharno, avocat en la cour et sénéchaussée de Vannes, du temporel du dit prieuré moyennant 1,800 l. par an et toutes les charges, *même les décimes* (mars 1696). — *Prieuré de Saint-Gildas d'Auray.* — Acensement partiel d'une « grand parc » confinant à l'église paroissiale Saint-Gildas (décembre 1695). — *Prieuré de Saint-Gildas en la paroisse de Bieuzy*, dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis. — Ferme d'une tenue

appartenant au dit prieuré (mars 1699). — *Prieuré de Saint-Gildas du Gavre*, paroisse de Riantec, dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon. — Prise à ferme, pour 9 ans, du temporel du dit prieuré par Cado Pléver, marchand, de la paroisse de Plouhinec, au prix de 1,000 l. par an, (février 1698). — *Prieuré de Saint-Guen-lez-Vannes*. — Bail à ferme, pour 9 ans, à Pierre Le Guen, pompier, de la maison du dit prieuré, pourpris et dépendances, moyennant 240 l. t. par an (février 1700). — Ferme de la tenue de Kerlosquet au village de ce nom, paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes (juin 1700). — *Prieuré de Saint-Melaine de Rieux*. — Ferme du temporel du dit prieuré, pour 7 ans, au prix de 2,100 l. t. par an, sans compter différentes charges et le salaire du chapelain ; preneur noble homme Jacques Ménard, sieur de la Rivière, marchand à Redon (février 1695). — *Prieuré de Ruffiac*. — Fondation, par Suzanne Vivien, en l'église et chapelle de Notre-Dame-de-Pitié du dit prieuré (mai 1696). — *Commanderie du Saint-Esprit d'Auray*. — Fondation, par Catherine Bodouin, veuve de Laurent Éseloch, hôte de la Croix-Blanche, en l'église de la dite commanderie (juin 1699).

G. 343 (Registre.) — In folio, 300 feuillets, papier.

1700-1722. — Domaine des gens de mainmorte, Alain Allano greffier. — Enregistrement des actes concernant les établissements religieux et les paroisses du diocèse de Vannes. — *Évêché*. — Bail à ferme, par l'évêque de Vannes, des dimes et gros fruits appartenant au temporel de l'évêché : 1° dans les paroisses de Plescop, Saint-Patern, Séné, Sulniac et Theix, à Joseph Rosé, marchand, et demoiselle Agnès-Angélique-Isabelle Janin, pour 9 ans, au prix de 6,221 l. t. 10 s. par an (février 1702) ; — 2° dans les paroisses de Cléguérec, Le Hézo, Sarzeau et Surzur, à Nicolas Le Clouérec, marchand, et à demoiselle Marie Kergal, son épouse, pour 9 ans, au prix de 6,350 l. par an (mars 1702) ; — 3° dans les frairies de Claise, de Calzac, du Roz, de Largouet, de Sains, de Larmor et de Talhouet en la paroisse de Theix (novembre 1718 et juillet 1720) ; — de Frahaut, Saint-Jean-du-Gourvello, Lostivel, Locqueltas et Quergo en la paroisse de Sulniac (novembre et décembre 1718, juillet 1720) ; — de Bohalgo, Arcal, Bendre, Trussac, Cliscouet, Conleau et Bernus en la paroisse de Saint-Patern (juillet 1720). — Prise à ferme, pour 9 ans, par Jacques Le Viavant, coutumier de Vannes et d'Auray, des dimes et gros fruits du prieuré simple de Saint-Symphorien et de Saint-Thébaud, son annexe, en la paroisse de Saint-Patern, appartenant à l'évêque de Vannes, aux prix de 300 l. par an (juin 1706). — Ferme du moulin de Bourg-Maria en la paroisse Saint-Patern de Vannes, aux prix sucessifs de 560 et 460 l. t. par an (mars 1702 et novembre 1718). — Ferme des 3 métairies nobles de Kerbiguet (octobre 1718). — Ferme des moulins de Kerango et de deux prés au dit lieu (novembre 1718). — *Chapitre cathédral de Vannes*. — Subrogation de Pierre-Sébastien Le Vaillant, marchand, demeurant à Calmont-Bas, faubourg de Vannes, au chapitre cathédral, en l'exercice du droit d'annate, possédé par le dit chapitre dans les paroisses de Questembert, de Bignan et de Mendon, aux prix respectifs de 1,150, 620 et 700 l. t. (février 1704 et juin 1705). — Autres subrogations de différents concessionnaires à l'exercice du même droit dans les paroisses de Saint-Martin, de Priziac (juillet 1705), — de Carnac et de Sarzeau (juin et juillet 1713). — Prise à bail, pour 9 années, par M° Jean Le Guével, sieur de Courouel, et demoiselle Marie Le Doute, son épouse, des dîmes des paroisses de Buléon, Guéhenno et Saint-Allouestre, au prix de 1,110 l. par an (avril 1709) ; — par noble homme Germain de Lestang, demeurant au château de Bignan, des dîmes de la seule paroisse de Saint-Allouestre, moyennant 520 l. par an (août 1721). — Ferme des dimes des paroisses de Plougoumelen et de Noyalo (juillet 1722) ; — des frairies du bourg, de Moustérian, de Saint-Laurent et du Passage en la paroisse de Séné (juillet et août 1722). — Ferme de la métairie du Fozo, paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes (septembre 1715). — Ferme des moulins à eau et à vent : de Rohan, près Vannes, à Pierre Mainguy, *monnier*, au prix de 150 l. par an (novembre 1705) ; — de Bodéan, paroisse de Grandchamp, à Pierre Bocher et Guionne Le Thieis, moyennant 40 perrées de seigle par an (août 1722). — Bail à ferme d'une maison prébendale, avec cour et jardin, sise à Vannes, rue des Vierges, au prix de 150 l. t. par an ; preneur écuyer Jean Hindret, sieur de Castambert (avril 1705). — *Séminaire*. — Abandon

par Pierre de Chalons, chantre et chanoine de l'église cathédrale, de tous ses droits sur le prieuré des Saints dont il était titulaire, au profit du séminaire de Vannes, réserve faite d'une pension viagère de 100 l. t. (janvier 1708). — Rachat par le séminaire, moyennant une somme de 160 l. t., de l'obligation de faire cuire le pain à son usage au four banal de la paroisse du Mené (septembre 1709). — *Régaires de l'évêché.* — Bail à ferme, pour 9 ans, du greffe des Régaires, à Jean-Baptiste Richer, écuyer, sieur du Verger, au prix de 110 l. par an (octobre 1701). — *Paroisse d'Allaire* et *Saint-Gorgon.*— Donation, par Jérôme Derasinoux, ancien chanoine scolastique de l'église cathédrale de Vannes, présentement l'un des vicaires généraux de Mgr l'archevêque de Tours établis à Rennes, au profit des pauvres de la paroisse d'Allaire, de trois pièces de terre proche le presbytère, à charge au recteur de leur en distribuer le revenu, fixé à 60 l. (février 1703). — *Paroisse d'Arzano.* — Transaction entre Joseph-Gilles Moro de La Villeder et Jacques Mahé, recteur d'Arzano, relativement à la possession de la cure et des dimes de la dite paroisse (avril 1721). — *Paroisse d'Arzon.* — Prise à ferme, pour 9 ans, par Jacques Fardel, notaire royal de la sénéchaussée de Rhuis, et Jacquette Sévin, son épouse, des revenus temporels du prieuré d'Arzon, au prix de 1,000 l. par an (décembre 1702). — *Paroisse de Baden.* — Fondation par Olive Le Louédec, veuve Le Lain, et Gillette Le Louédec, sa sœur, d'une messe hebdomadaire perpétuelle en l'église paroissiale, moyennant la somme principale de 600 l. (septembre 1706.)— *Paroisse de Bignan.* — Legs en faveur de l'église paroissiale, à charge de services et prières : par Michelle Margarite, veuve de Louis Gillet, d'une somme de 300 l.; — par Louise Le Febvrice, veuve de Guillaume Maréchal, d'une somme de 120 l. (avril 1701). — *Paroisse de Carnac.* — Fondation en l'église paroissiale par Laurent Le Bellégo (juillet 1712). — Transaction entre Raymond Le Grye, recteur de Carnac, et Hervé Nédellec, pourvu par le pape, qui se désiste moyennant une pension de 250 l. à prendre sur les gros fruits de la paroisse (juillet 1715). — *Paroisse de Caudan.* — Fondation de deux services annuels en l'église paroissiale, par messire Jean Guymarho, sieur de Kermeur, demeurant au manoir noble de La Mouhic (octobre 1710). — Transaction entre Mathurin-Marie Le Ny de Coadelès, archidiacre de l'église cathédrale de Vannes, et Olivier Charles, recteur de Caudan, remplaçant la portion congrue de ce dernier par la perception d'une partie des dimes et gros fruits de la paroisse (août 1704). — *Paroisse de Cléguérec.* — Bail à ferme, pour 9 ans, des dîmes de Cléguérec, consenti par l'évêque de Vannes, à noble et discret Mire Hyacinthe de Keroualan, recteur de la dite paroisse, et Olivier Valy, laboureur, au prix de 1,650 l. par an (décembre 1714). — *Paroisse d'Elven.* — Fondation, en l'église paroissiale, d'un service et d'une messe hebdomadaire, par Yves Mahéo, laboureur et Gillette Le Bihan, son épouse (mars 1706). — *Paroisse de Granchamp.* — Fondation en l'église paroissiale, par disposition testamentaire de Suzanne Kerneur, épouse de Pierre Le Vigouroux (mars 1701). — *Paroisse de Guémené-Locmalo.* — Démission de Michel Lair, archiprêtre de l'église collégiale Notre-Dame-de-la-Fosse, et son remplacement par Yves Callac, prêtre du diocèse, présenté par Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France (octobre 1700). — *Paroisse de Guern.* — Bail à ferme des dimes, consenti pour 7 ans, à Yves Le Fur, recteur de la paroisse, par Jean-Baptiste Bréfi, archiprêtre de l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, au prix de 900 l. par an (décembre 1716). — Donation à l'église paroissiale, par Messire Rodolphe Pédron, sieur de Kermellinec, ci-devant recteur de Plumelec, de 60 l. de rente, pour l'entretien d'une lampe dans le sanctuaire (juillet 1720). — *Paroisse de l'Ile-d'Arz.* — Bail à ferme, pour 7 ans, des biens et revenus du prieuré de l'Ile-d'Arz, consenti par l'abbesse de Saint-Georges de Rennes, à demoiselle Thérèse Coudé, veuve de Joseph Hervouet, vivant marchand à Vannes, au prix de 850 l. par an (octobre 1704). — Remboursement par le prieur de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, à Jeanne Le Rohellec, veuve de Pierre Le Digabel, de biens aliénés par le clergé en l'année 1515, conformément au concordat passé entre le Roi et MM. du clergé de France le 18 juillet 1702 (février 1707). — *Paroisse de Locminé.* — Fondations en l'église paroissiale : par Gillette Le Belleo, veuve de Jean Caradec, moyennant 9 l. de rente (septembre

1700) ; — par les héritiers de messire Pierre Nouvel, moyennant 15 l. de rente (septembre 1705). — Prise à bail, pour 5 ans, par Alain Jefredo, marchand, des dimes des frairies de l'hôpital et du bourg, paroisse de Moustoirac, appartenant au recteur de Locminé (mai 1709). — Bail à ferme, pour 9 ans, du temporel de la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie en l'église paroissiale de Locminé, moyennant 50 l. de rente (mai 1706). — *Paroisses de Malestroit et Missiriac.* — Bail à ferme des dimes se levant dans les quartiers de la Madeleine, de Saint-Michel, de Saint-Julien et de Sainte-Anne, dépendant de la paroisse de Malestroit, au prix de 220 l. par an. — Ferme des dimes de la paroisse de Missiriac (août 1700). — *Paroisse de Mellionnec.* — Constitution, par Louis Pochart et consorts, d'une rente perpétuelle de 10 l. t. au profit des prêtres de la paroisse, moyennant la somme de 180 l. (juin 1701). — *Paroisse de Moréac.* — Constitution, au profit de l'église paroissiale, par les héritiers de Jeanne Le Moing, d'une rente franchissable de 6 l. 13 s. 2 d., représentant le revenu de la somme de 120 l. léguée par la dite demoiselle à la même église (octobre 1700). — *Paroisse de Naizin.* — Ferme des dimes, pour 7 années, au prix de 670 l. par an (mars 1707). — *Paroisse de Noyal-Pontivy.* — Fondation, par honorable homme Jean Le Gueroué, d'une messe basse par quinzaine en l'église paroissiale, moyennant une rente de 48 l. assise sur biens-fonds (octobre 1712). — *Paroisse Notre-Dame-du-Mené de Vannes.* — Constitution au profit de la paroisse, par Mᵉ Joseph Trégarot, procureur au présidial, et demoiselle Françoise Degrès, son épouse, d'une rente franchissable de 23 l. 8 s., moyennant la somme de 400 l. (septembre 1704). — *Paroisse de Pontivy.* — Fondation en faveur de la confrérie des Trépassés, érigée depuis peu en l'église paroissiale (juin 1705). — *Paroisse du Port-Louis.* — Fondation par Guillaume Lhermitte, sieur de Quérat, marchand, et consorts, de 9 l. de rente, applicable à l'entretien et réparation de l'église paroissiale (juin 1701). — Cession à Mᵉ Louis Delafargue, notaire, et Jean Delalande, maître charpentier, d'un emplacement de maison, le long du chœur de l'église paroissiale, à titre de féage simple et moyennant 21 l. de rente annuelle (janvier 1704). — *Paroisse de Plœmeur.* — Bail des dimes de quelques frairies appartenant au chapitre cathédral de Vannes, moyennant un fermage annuel de 1,700 l. (juillet 1714). — *Paroisse de Plouhinec.* — Ferme d'héritages, parcelles de terre, maisons et jardins, édifices et fonds divers, situés aux appartenances des villages de Groisarnet, Bohalec et Kerfourcher, à Jean Rio, Jean Le Molliard, Philippe Jubin et Bertrand Gaurie (août 1700). — *Paroisse de Pluvigner.* — Ferme d'un pré situé dans les dépendances du bourg, consenti par le trésorier de la paroisse à Yves Mallet, cordonnier, au prix de 22 l. 10 s. par an (août 1701). — Bail à ferme, pour 5 ans, des dimes de la paroisse, moyennant 16 perrées de seigle et une demi perrée de froment; fermier Guillaume Le Lain, laboureur (septembre 1700). — *Paroisse de Redon.* — Bail, pour 6 ans, à Perrine Poirier, veuve Hémery, marchande en détail, d'une maison située rue du Port, au prix de 84 l. par an, la dite maison dépendant de la chapellenie des Robeils (août 1700). — *Paroisse Sainte-Croix, puis Saint-Pierre de Vannes.* — Bail d'un pré dépendant de la fabrique, situé derrière l'enclos de Nazareth et rapportant 50 l. de fermage annuel (juillet 1710). — Bail de deux pièces de terre situées proche la Madeleine, faubourg de Vannes, et dépendant de MM. les archiprêtres, les dites pièces affermées au prix de 108 l. par an (mars 1710). — Ferme des dimes de la paroisse de Guern, accordée, pour 9 ans, par MM. les archiprêtres de l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes, à Jean Le Breton, laboureur, de la paroisse de Malguénac (juin 1702). — *Paroisse Saint-Patern de Vannes.* — Ferme des dimes appartenant au recteur de Saint-Patern, dans les frairies du Tenyno et de l'Évêque (juillet 1715) et dans celle du Rohic (juillet 1722). — *Paroisse Saint-Salomon de Vannes.* — Fondation par Madeleine Le Gluher, femme de Grégoire Cario, maître jardinier, de 12 offices annuels en l'église paroissiale, avec exposition du Saint-Sacrement, moyennant une rente de 60 l. (octobre 1703). — *Paroisse de Sarzeau.* — Ferme des dimes rectoriales de l'année courante, valeur 33 tonneaux de froment (juin 1704); — Bail à ferme des mêmes dimes, par frairies (août 1719). — *Paroisse de Surzur.* — Bail à ferme, pour 7 années, au prix de 141 l. par an, de deux maisons, sises au bourg, faisant partie de la fondation de messire N. Le Floch, vivant prêtre de la paroisse (janvier 1707). — *Paroisse de Theix* — Bail à ferme, pour

9 ans, de deux fonds de tenue situés au village Rabestan et dépendant de la chapellenie de Notre-Dame d'Averdon (mai 1703). — Fondation anonyme pour l'entretien d'une lampe dans le sanctuaire de l'église paroissiale, moyennant une somme de 150 l. (novembre 1703). — *Chapelles et chapellenies.* — Bail à ferme, pour 9 ans, par M[tre] Mathurin Guitton, abbé de Sourville, à Clément Richard, boulanger, et Françoise Le Quelosa, son épouse, de la *grande prée* de Saint-Léonard, paroisse de Theix, appartenant à la chapellenie de Notre-Dame et de Saint-Jacques [même paroisse], au prix de 54 l. par an (janvier 1707). — Supplément à un contrat d'acensement intéressant la chapellenie de Saint-Nicolas, paroisse de Locminé (novembre 1708). — Ferme d'édifices dépendant de la chapellenie de Saint-Sébastien, desservie en l'église paroissiale de Brech (novembre 1709). — Ferme d'un pré dépendant de la chapellenie de Saint-Livry desservie en l'église cathédrale Saint-Pierre de Vannes; montant du fermage 135 l. par an (août 1716). — Bail, pour 5 ans, consenti par M. de Langle, docteur en Sorbonne, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, d'un trait de dimes appartenant à la chapellenie de Cotuhan, desservie en l'église paroissiale de Mur, diocèse de Quimper, au prix de 140 l. par an (juillet 1721). — Fondation par Pierre Le Quevello, marchand filotier, et Marguerite Bernard, son épouse, au profit de la chapellenie de Notre-Dame, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Noyal-Pontivy, à charge d'une messe hebdomadaire de *Requiem* (juillet 1721). — Prise à ferme par François Rallier, marchand et fabrique de la paroisse de Moréac, de la dime de la chapellenie du Bourg-Neuf, même paroisse, au prix de 290 l. (septembre 1700). — *Hôpital Saint-Nicolas de Vannes.* — Constitution de dot par écuyer François Gillard, sieur de Carhantel, au profit des demoiselles Henriette et Marthe Gillart, ses filles, moyennant la somme de 1,000 l., payable la veille de leur profession, et 240 l. par an de pension viagère (janvier 1705). — *Hospice des incurables de Vannes.* — Legs par Jacquinne Morice, dame du Quilio, d'un principal de 1,350 l., « pour aider à la subsistance des invalides qui sont sur la Garenne et dont Mademoiselle Golvine a soin » (mars 1702). — Donations : par dame Marie de Berolles, veuve de noble homme Jean Hélo, avocat en la cour, de différents immeubles acquis par elle, joignant la maison neuve qu'elle a fait bâtir et la chapelle nouvellement construite sur la Garenne, le tout pour servir aux pauvres malades atteints de maladies incurables (septembre 1706); — par Perrine Huart, dame douairière de Francheville, demeurant en la maison de retraite pour femmes de Vannes, d'une somme de 1,500 l. à l'hospice des pauvres incurables, établi sur la Garenne (février 1709); — par Pierre-Marie de Francheville, d'un constitut de 3,000 l. « porté sur MM. des États de Bretagne » au profit tant des incurables que de l'hôpital général de Vannes (novembre 1711). — Vente par Nicolas Boucher, employé dans les affaires du Roi, à sœur Perrine Guérin, supérieure, et aux religieuses de l'hôpital Saint-Yves, sur la Garenne, d'un pré situé en la paroisse Saint-Patern, au prix de 900 l. payées en billets de banque (avril 1720). — *Testaments* : de missire Mathurin Jégo, prêtre, curé de la paroisse de Béganne (juillet 1700); — de Julienne Larsonneur, de la paroisse de Locminé; — de demoiselle Jeanne Jannotin, veuve de noble homme René Le Pré, sieur de Kerhorel, de la même paroisse; — d'Anne de La Chesnay, dame de Lespine, de la même paroisse; — de Guillaume Tanguy, de la paroisse de Brandérion; — de Julien Guégan, laboureur, de la même paroisse (septembre 1700); — de Jean Le Piniec, laboureur, de la paroisse de Sulniac (octobre 1700); — de demoiselle Julienne Robin, veuve de noble homme Louis Louvart, demeurant à Vannes, rue du Drézen; — de demoiselle Gillette Martin, veuve de M[e] Noël Bonnet, de la paroisse de Molac (novembre 1700); — de Jeanne Gapaillard, de la paroisse de Locminé (mars 1701); — de Jean Le Moign, de la paroisse de Silfiac (mai 1701); — de Julien Le Pichon, de la trève de Monterblanc, paroisse de Plaudren (juin 1701); — d'écuyer Guillaume de Coëtlagat, seigneur du dit lieu et de Kerdualy, de la paroisse de Plescop (août 1701); — de dame Marguerite Le Gouvello, épouse de messire Grégoire de Keralbaut, chevalier, seigneur de Cardelan, fait au château de Cardelan, paroisse de Baden; — de Grégoire Le Quentrec, laboureur, de la paroisse de Bignan (novembre 1701); — d'Anne Jehanet *alias* Jehanel, servante, de la paroisse de Carentoir (avril 1702); — de Jean Le Bocéno, de la paroisse de Marzan

(mai 1702) ; — de Marie Le Laux, de la paroisse de Plaudren (mars 1703) ; — de demoiselle Françoise Dufour, dame de Matival, demeurant chez la demoiselle de Kermézec, sa sœur, paroisse Saint-Patern de Vannes (avril 1703) ; — de demoiselle Jeanne-Henriette Lesquer, veuve de Guillaume Remon, de la ville et paroisse du Port-Louis (mai 1703) ; — de Charles Bobes, de la paroisse de Theix ; — de Jean Le Loërec, de la paroisse de Surzur (juillet 1703) ; — de missire Jean Luette, recteur de Sarzeau (novembre 1703) ; — de Mauricette Cado, épouse de Jean Le Maitre, de la paroisse d'Inguiniel (décembre 1703) ; — de Mathurine Guillo, veuve Bocher, de la paroisse d'Elven (janvier 1704) ; — de François Le Saux, laboureur, de la paroisse de Melrand (février 1704) ; — de Michelle Giraud, de la paroisse de Cournon (mars 1704) ; — de Gillette Allanic, veuve de Julien Le Gallias, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (juin 1704) ; — de Jacquette Hémon, veuve d'Yves Éven, de la même paroisse ; — de missire Quirin Le Roux, prêtre de la paroisse de Landaul (août 1704) ; — de dame Léonore de Broël de Lanigry, épouse de messire Jérôme-Jean-Baptiste de Lentivy, chevalier, seigneur de la Ferrière, de la paroisse de Buléon ; — de Marguerite Jégat, boulangère, veuve d'Yves Le Courtois, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — de Marie Bonno, épouse de Pierre-François Le Page, sieur de Keraudren, de la paroisse de Rohan (septembre 1704) ; — d'Yvonne Lothodé, veuve Picaut, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (octobre 1704) ; — de Marguerite Guiot, de la paroisse de Molac ; — de vénérable homme Barnabé Coudon, prêtre, de la paroisse de Carnac ; — de Jean Baillard, laboureur, de la paroisse de Renac (décembre 1704) ; — de demoiselle Jeanne-Judith Le Grand, novice au couvent des Ursulines de Muzillac (février 1705) ; — de Guillaume Le Tenuic, de la paroisse de Noyalo ; — de Pierre Le Métayer, de la paroisse Saint-Patern de Vannes ; — de Vincent Pautremat, de la paroisse de Sulniac ; — du sieur Jean Boullanger, ci-devant maître barbier et perruquier, de la paroisse Notre-Dame du Mené de Vannes (mars 1705) ; — de Guillaume Fréoul, laboureur, de la paroisse de Carentoir ; — de Jean Boucher, de la même paroisse (avril 1705) ; — de dame Jeanne-Thérèse Le Moënne, épouse d'écuyer Jacques Le Flo, sieur de Boisdaly, de la paroisse de Pluvigner ; — de demoiselle Faustine Pallis, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray (juin 1705) ; — de missire Henri Le Crennec, prêtre, curé de Pluneret (septembre 1705) ; — d'Allanette Daniel, veuve de Guillaume Le Brec, de la trève de la Vraie-Croix, paroisse de Sulniac (octobre 1705) ; — de Marie Gicquello, épouse de Julien Dréano, de la paroisse de Saint-Jean-Brévelay (décembre 1705) ; — de Jeanne Ollivier, de la paroisse de Molac (février 1706) ; — de demoiselle Jeanne Troussier, pensionnaire au couvent de Notre-Dame-de-Charité de Vannes (mars 1706) ; — de messire J. Le Marouil, recteur de Melrand (juin 1706) ; — de dame Thérèse Pitouays, épouse de Me Jean Lesiart, sieur du Terre, de la paroisse de Saint-Gilles-Hennebont (août 1706) ; — de demoiselle Olive Le Marchand, [de la paroisse Saint-Pierre] de Vannes (septembre 1706) ; — de demoiselle Françoise Le Car, veuve Morvan, pensionnaire au couvent de Notre-Dame de Charité de Vannes (janvier 1707) ; — de Louise Thomas, demoiselle Desné, de Vannes (février 1707) ; — de messire Gilles-François du Houx, chevalier, seigneur des Bouexières, de la paroisse de Carentoir ; — de Jean Renaud, de la paroisse de Saint-Gravé (juillet 1707) ; — de Françoise Le Gentil, marchande, du bourg paroissial de Baud (mai 1709) ; — de dame Anne Le Sénéchal, épouse de messire Guy du Pont, chevalier, seigneur de Chuilly, conseiller du Roi au parlement de Bretagne (novembre 1709) ; — de Marie Dréan, femme de François Le Franc, marin de l'Ile-d'Arz (décembre 1709) ; — d'Yves Bégo, de la paroisse de Questembert (février 1710) ; — de Michel Le Penven, de la paroisse de Plaudren (janvier 1711) ; — de Noël Madec, de la paroisse de Carnac (mars 1711) ; — de François Lety, de la paroisse de Pluvigner (avril 1711) ; — de demoiselle Jeanne Jahier, veuve de François Bonnamy, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes (mai 1711) ; — de demoiselle Marie-Françoise Mynier, veuve de Jean Le Maliaud, procureur fiscal de la juridiction de Locminé (mai 1711) ; — de Jean Le Rohellec, laboureur, de la paroisse de Locmariaquer (juillet 1711) ; — de Joseph Troadec, de la paroisse de Plouray (août 1711) ; — de Thomase Guého, veuve d'Yves Bégo, de la paroisse de Questembert ; — de Pierre Maguérec, marchand drapier, et d'Yvonne Le Brec, son épouse, de la même paroisse (octobre

1711); — de Marie Le Goalé, veuve de Guillaume Le Tallec, de la paroisse d'Inguiniel (janvier 1713); — de Me Louis de Bray, procureur et ancien officier de plusieurs juridictions, et de Françoise André, son épouse, de la paroisse de Saint-Just (mars 1713); — de Gilles Yvonnic et d'Anne Le Hariquer, de la paroisse de Plouray (mai 1716); — de Marie Le Visage, épouse de Jacques le Garec, de la paroisse de Pluvigner (juin 1716); — de Jeanne Le Cornet et de Jean Le Jouan, de la paroisse de Plouray (août 1718); — de Jeanne Le Bras, veuve d'Henri Guiguen, de la même paroisse (septembre 1718); — de Françoise Pahu, de la paroisse de Malansac (novembre 1718); — du sieur Jacques Briand, d'Auray (août 1719); — d'Albin Le Bouhec, de la paroisse de Pluvigner (octobre 1719); — de François Cadoret, de la paroisse de Languidic (février 1720); — de messire Julien Le Barbier, prêtre, de la trève de Monterblanc, paroisse de Plaudren (mars 1720); — de missire Pierre Guillaut, ancien recteur de la paroisse de Camors (avril 1722). — Fondation : par Marie Gaignard, en l'église paroissiale de Péaule (juillet 1700); — par Yves Éveno, marchand, en l'église paroissiale de Questembert (décembre 1700); — par dame Madeleine de Saint-Peyran, épouse de messire Guy de Langan, en la chapelle de Saint-Teual (*sic*), paroisse de Camors (janvier 1701); — par demoiselle Marguerite de Forges, dame de la Ville-Janvier, en l'église paroissiale de Cournon; — par écuyer René Rado, seigneur de Cournon, en la chapelle du Tertre, dépendant de la seigneurie de la Ville-Janvier (septembre 1701); — par messire René-Gilles de Sérent, au profit des desservants de la trève d'Aguénéac (novembre 1704); — par Marin Denys et Marie Gabriel, son épouse, marchands bouchers, au profit de la confrérie des trépassés, érigée en l'église paroissiale de Pontivy (juin 1705); — par Catherine Le Guézo, veuve le Bodo, en la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, de Damgan, paroisse d'Ambon (juillet 1705); — par Marguerite Jégat, boulangère, veuve d'Yves Le Courtois, en l'église des PP. Carmes du Bondon (décembre 1705); — par Yvonne Erdeven, en l'église paroissiale de Pluneret (décembre 1706); — par Jeanne Orlenez, veuve de Julien Balzac, au profit de la confrérie fondée dans la chapelle du couvent de Saint-Vincent-Ferrier ou des Dominicains de Vannes (novembre 1707); — par messire Olivier Menec, prêtre, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy (avril 1708); — par demoiselle Jeanne Bauthamis, veuve de Me Julien Boué, vivant ancien syndic de la ville et communauté de Redon, en l'église paroissiale Notre-Dame de la dite ville (mai 1708); — par Guillaume Boulli et Jeanne André, de 60 l. de rente perpétuelle au profit du couvent des Ursulines de Pontivy; — par Michel Fravalo, boulanger, et Julienne Le Mené, son épouse, en l'église paroissiale de Pluneret (janvier 1709); — par noble homme Louis Regnard, sieur de Kerlévarec, marchand, en la chapelle de Saint-René de l'église paroissiale de Saint-Goustan d'Auray (octobre 1709); — par messire Gilles de Marbré, recteur de Bains, en l'église paroissiale du dit lieu (mars 1710); — par Jean Bertho, soldat invalide, domicilié à Paris, en l'église paroissiale de Bieuzy (mai 1711); — par Julien Le Mézec, sieur de Cazlan, en l'église du Saint-Esprit d'Auray (juillet 1711); — par Jean Le Gueroué, en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy (octobre 1712); — par noble homme Pierre Le Theix (*alias* Le Thieis), sieur de Keraudren, ancien échevin de la ville de Vannes, en l'église des Dominicains de la ville (juillet 1713); — par messire Laurent Deshogues, recteur de la paroisse de Saint-Avé, au profit de l'hôpital général de Vannes (août 1713); — par Béatrice-Marie de Granier, demoiselle de Liliac, en la chapelle de Saint-Mathurin, paroisse de Malansac (novembre 1713); — par Louise Guyhard, dame de la Rivière, en l'église de Brains (décembre 1713); — par messire Pierre Le Bel, prêtre de la paroisse de Pleucadeuc, agissant au nom de sa défunte tante, demoiselle Anne Garnier, d'une mission en la paroisse de Questembert (avril 1714); — par noble et discret messire Pierre Gicquel, seigneur du Nédo, chanoine honoraire de l'église cathédrale de Vannes, d'une messe à célébrer, chaque dimanche et jour de fête, en la chapelle domestique du Nédo, paroisse de Plaudren (juillet 1716); — par Françoise Causic, de deux places et pensions de huit jours, en la maison de la Retraite des femmes de Vannes, au profit des paroissiennes d'Arzon (avril 1717); — par messire Pierre Bonpays, prêtre de la communauté de Saint-Michel, en l'église paroissiale Saint-Salomon de Vannes (décembre 1717); — par dame Perrine Petitot, veuve de noble

homme François Pezdron, épouse d'écuyer François de Lantivy, sieur de Kergal, en la chapelle de Notre-Dame de Pitié de l'église paroissiale Notre-Dame-de-Joie de Pontivy (janvier 1718); — par François le Tarnier et autres, gens de labeur, de la paroisse de Moréac, en la chapelle de Saint-Juy, dite paroisse (octobre 1718); — par messire Sébastien Éveno, recteur de Grand-Champ, en l'église paroissiale du dit lieu (janvier 1719); — par Thomase Robert, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac (décembre 1719); — par dame Élisabeth Boussineau, veuve de messire Joseph Le Meilleur, vivant conseiller au parlement de Bretagne, de deux places de pauvres en l'hôpital Saint-Yves de Vannes (janvier 1720); — par Louis et Julien Kermelin, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac (décembre 1721); — par Victor-Hyacinthe Belnard, sieur de la Boulaye, lieutenant de Pontivy, au profit de l'Hôtel-Dieu de la dite ville (mars 1722); — *Abbaye de la Joie-lez-Hennebont.* — Prise à bail pour 6 ans, par Yves Bernard, architecte et maçon, Perrine Goudet, son épouse et consorts, « des gorets et porcheries qui sont avis les moulins de Lochrist », au prix de 375 l. par an (août 1701). — *Abbaye de Prières.* — Bail à ferme, pour 6 ans, à Pierre Le Marchand, passager, et Catherine Rival, son épouse, de la maison noble de Guédas et dépendances « ensemble le passage de Guédas et Roche-Bernard », au prix de 1,100 l. par an (octobre 1700). — *Abbaye de Lanvaux.* — Ferme des dîmes de la paroisse de Naizin, appartenant à la dite abbaye; preneur Julien Joubin, laboureur, pour 7 années, moyennant 670 l. par an (mars 1707). — *Abbaye de Redon.* — Baux à ferme des dîmes : des frairies de Quinsignac et de la Provotais, dépendant du prieuré de Saint-Nicolas; — de la frairie de Colomel, paroisse de Bains; — de la paroisse de Sixt, dépendant du prieuré de Ruffiac; — des frairies : de la Chevalerie, paroisse de Béganne; — de Saint-Marcellin et de l'Aumosnerie, paroisse de Bains; — de la Bousselaye, au village du dit nom [paroisse de Redon]; — de la trève de Cournon (valeur 110 l. t.); — de la paroisse d'Augan, dépendant du prieuré de Ruffiac; — du prieuré de Saint-Nicolas (1700). — Bail à ferme, pour 6 ans, au prix de 700 l. t. par an, accordé par les religieux de l'abbaye de Redon, à noble homme Georges Saget, sieur de la Jouchère, avocat au parlement de Bretagne et maître des forges de Martigné-Ferchaud, des trois quarts de la dîme des vins croissant dans la paroisse de Redon et dont l'autre quart appartient au preneur (août 1700); — Ferme, pour 6 ans, des devoirs de salage, à prendre sur chaque barque chargée de sel; preneur noble homme Louis Tatart, sieur de Launay, marchand à Redon, moyennant 700 l. par an (août 1700). — *Item*, pour 6 ans, de la coutume appartenant aux religieux de Saint-Sauveur, qui se lève dans la ville, port, faubourg et paroisse de Redon, au prix de 197 l. t. par an (août 1700). — Ferme des maison, jardin, métairies et dépendances du prieuré de Saint-Nicolas de Redon, au prix de 600 l. t. par an. — Baux à ferme : des moulins à eau et à vent de Cahan, paroisse d'Avessac, dépendant du prieuré de Saint-Nicolas; — de la métairie de la Provotais, paroisse d'Avessac, dépendant du même prieuré; — des biens dépendant de la châtellenie de Redon dans les paroisses de Guérande et de Piriac; valeur de la ferme 330 l. t. par an; — du four à ban de Saint-Michel, paroisse de Redon, avec les logements et jardins en dépendant, au prix de 110 l. par an; — de la métairie de Saint-Marc, paroisse de Langon; fermage 150 l. t. par an. — Prise à bail, pour 6 ans, par Jacques Fardel, notaire à Saint-Goustan de Rhuis, du temporel du prieuré d'Arzon, au prix de 925 l. par an, toutes charges comprises, donnant au bailleur un revenu net de 381 l. (août 1700). — Ferme du moulin à vent seigneurial de Saint-Gorgon et de différentes pièces de terre en dépendantes, au prix de 200 l. par an. — *Item*, du moulin à vent de la Couldre, paroisse de Fégréac (août 1700); — de la métairie de Rohinac, paroisse de Bains (septembre 1700); — des écluses de Rohinac et du Tertre, dépendant de la sacristie de l'abbaye, moyennant 220 l. par an et deux douzaines d'aloses, « lorsque les preneurs en prendront aux dites écluses »; — de la métairie noble de Buard, dépendant de la sacristie, moyennant un fermage annuel de 150 l. t. (septembre 1700); — du pré des Mares, contenant huit homméos, affermé 36 l.; — d'un tiers du moulin de Trégoguen en la paroisse de Labahan, diocèse de Quimper, au prix de 300 l. par an; — des moulins à vent de Saint-Nicolas-du-Tertre, affermés 120 l. t.; — de *la prée* de Laurnas touchant la Vilaine; — des moulins de Beaulieu, en la paroisse de Redon,

dépendant de la mense séparée des Religieux ; — de la maison dite de Saint-Maur et dépendances, sise au faubourg Saint-Michel de Redon ; — du pré de Beaulieu, près de Laurnas, contenant 3 hommées ; — des fours à ban de Redon, dépendant de la sacristie, au prix de 310 l. par an. — Concession gratuite, pour 5 ans, à Marie Rialland, marchande, d'une boutique, avec chambre et cave, joignant la grande porte de l'abbaye, d'une valeur locative de 24 l., à charge de blanchir et raccommoder le linge de la sacristie (août 1700). — *Abbaye de Saint-Gildas de Rhuis.* — Concession, pour 9 ans, par dom Georges Botherel, procureur de l'abbaye, au sieur Joseph Rozé, marchand à Vannes, du droit de « tercifier et quatercifier » en tous grains, légumes, vendanges et produits de l'île de Tascon, moyennant 550 l. t. par an (juin 1701). — Afféagement, par le même, à Marie de Bérolles, dame Hello, d'un terrain sur la Garenne, pour compléter le journal de terre occupé par la chapelle et les édifices qu'elle y a fait bâtir (mai 1704). — Baux à ferme : à Guillaume Le Roux et consorts, du pré Boberec en l'*Ile-de-Rhuis*, au prix de 110 l. par an ; — à Louis Lestrat, meunier, du moulin de mer du prieuré de l'Ile-d'Arz, moyennant 18 perrées de grain, moitié froment, moitié seigle ; — à Jacques Le Hécho, tailleur, et consorts, d'une partie de *la prée* de Kerpont proche Le Rohello, *île de Rhuis*, au prix de 64 l. par an ; — à Jean Le Blay, laboureur, et Guillemette Le Boulicaut, son épouse, du droit seigneurial de l'abbaye sur les grains et vins se récoltant en la frairie de Prozal, paroisse de Sarzeau, moyennant 190 l. t. par an (novembre 1704). — Prise à bail, pour 9 ans, par Pierre Le Guen, pompier et fontainier, du prieuré de Saint-Guen, en la paroisse Saint-Patern, avec toutes ses dépendances, au prix de 240 l. t. par an (décembre 1706). — *Carmes du Bondon.* — Prise à bail, pour 9 ans, par François Gourden et Jean Giquel, du village de Trussac, d'un pré situé proche les PP. Carmes déchaussés de Vannes; fermage 120 l. t. par an (février 1704). — Bail à ferme, pour 9 ans, consenti par le prieur du Bondon, à Noël Dano, jardinier, de la maison noble et pourpris de la Noë, situés près de la Garenne sous Vannes, au prix de 240 l. par an (janvier 1707). — *Carmes de Sainte-Anne.* — Bail, pour 9 ans, d'une maison située au village de Sainte-Anne, à l'enseigne de la Croix-Verte, avec boulangerie, jardin et dépendances, moyennant un loyer de 220 l. par an (novembre 1705). — *Item*, d'une tenue à domaine congéable, située au bourg de Pluneret; preneur Jean-Baptiste du Rohello, seigneur de Quenhuen, recteur de la paroisse (août 1706). — *Carmes déchaussés de Vannes.* — Baux à ferme : de deux prés et d'un pâturage situés sur le chemin de Vannes au Pargo, moyennant un fermage annuel de 120 l. (janvier 1701) ; — d'un fonds de tenue à domaine congéable, au village de Kergouric, paroisse d'Erdeven, dont les édifices appartiennent aux preneurs (avril 1701) ; — d'une métairie située au village du Grand-Conleau, paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes ; — des métairies : du Haut-Kervénic près Trussac, en la même paroisse ; — de Kergavellec, en la paroisse de Sarzeau, moyennant 12 l. de fermage annuel et les 7 huitièmes du vin s'y récoltant que les bailleurs se réservent (septembre 1703) ; — d'une tenue au village de Kerobel, paroisse de Pluvigner (avril 1707) ; — d'une maison avec jardin, sise à Vannes, rue de la Fontaine (août 1715). — *Chartreux d'Auray.* — Ferme d'une tenue au village de Talhouet, paroisse de Pluvigner (juin 1701). — Transaction au sujet du fief et seigneurie de Lanvaux, Pluvigner et dépendances, dont la possession est reconnue par les Chartreux, à messire Thomas de Robien, chevalier, seigneur de Kerambourg, moyennant certaines concessions et la vente au dit seigneur des deux fours à ban de Pluvigner, au prix de 3,600 l. (mars 1710). — *Cordeliers de Vannes.* — Fondation, par Jeanne Le Barillec, veuve de Michel Quérant, en l'église des dits religieux, moyennant un principal de 400 l. (décembre 1710). — Bail à ferme, pour 9 ans, à Jean Le Gain, jardinier, d'un pré situé dans les douves de la ville, du côté de Saint-Salomon (décembre 1710). — *Dominicains de Vannes.* — Baux à ferme : d'une petite maison joignant le portail d'entrée de la cour du couvent (octobre 1702) ; — d'un bas de maison, rue du Four-au-Duc (juillet 1711). — *Jésuites de Vannes.* — Convention entre le R. P. Louis Deviliers, recteur du collège de Vannes, et demoiselle Marguerite Marquer de Quenderf, supérieure de la Retraite des femmes, ayant pour objet de confier toutes les retraites à faire en la dite maison à deux Pères Jésuites du dit collège, moyennant 600 l. par an, à titre d'aumône volontaire, avec espérance d'augmentation jusqu'à

800 l., « lorsque la Retraite sera plus en état » (mai 1704). — Baux à ferme : de la maison et dépendances de Guernevé, paroisse d'Ambon, au prix de 180 l. par an ; — de la métairie du prieuré d'Ambon, même paroisse, affermée 100 l. par an (juillet 1704) ; — du moulin à vent du dit prieuré (mars 1705) ; — de la maison noble de Toulboudou, en la paroisse de Neulliac, affermée 80 l. ; preneur Yves Le Guelauf, tailleur d'habits (juin 1705). — Ferme des dîmes appartenant aux PP. Jésuites de Vannes dans la frairie de Saint-Mamer, paroisse d'Ambon ; — dans celle de l'Isle et de Tromiher, paroisse de Quistinic (juillet 1704), et dans plusieurs autres frairies de la même paroisse (février 1705). — Acquisition partielle, par les PP. Jésuites, d'une maison située rue Saint-Martin, au prix de 210 l. (août 1705). — *Carmélites du couvent de Nazareth à Vannes.* — Prise de possession de la moitié de la métairie de la Porte du Menémur, cédée aux dites religieuses par fondation d'écuyer Christophe Le Gouvello, sieur du Menémur, et de dame Françoise Aubin, son épouse (avril 1701). — Baux à ferme : de la maison dite des Pères, au village du Bondon, moyennant 110 l. t, par an et les fouages ; preneur Vincent Pasco, maitre jardinier (juillet 1703 et décembre 1710) ; — d'une métairie au village de Landréan, paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes ; — de la métairie noble de Saint-Guen, même paroisse ; preneur Bertrand Ryo, laboureur (mars 1705) ; — du Petit-Marouil, dépendant de la terre et seigneurie du Clérigo, paroisse de Theix (février 1706). — de la jouissance de fruits, rentes et revenus en la terre et seigneurie de Kerenrodec, paroisse de Plouagat, et dans les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc, au prix de 4,300 l. t. par an ; preneurs Guillaume-François Cormier, sieur de Trévival, et dame Marie Bobonier, son épouse (mars 1706) ; — du pourpris de la maison noble de Kerquer, habitée par les preneurs François Guillerme, maitre jardinier, et Julienne Morgan (janvier 1707) ; — de la métairie de la maison noble de Kerguelo, en la trêve de Locqueltas, paroisse de Plaudren ; — d'un pourpris et d'une petite métairie dépendant de la dite maison (février 1707) ; — d'un moulin à vent dépendant de la seigneurie de Kercaire, paroisse de Saint-Patern en Vannes, affermé 190 l. par an (octobre 1707) ; — de la métairie du dit lieu (août 1708) ; — de la grande et petite métairie de Kerlevenant, paroisse de Plescop ; — du pourpris et de la petite métairie de Brambec en la même paroisse ; — de la jouissance du fief et seigneurie de Talforet, Keraufret, Beaulieu et Pondarme, dans les paroisses de Bignan, Saint-Jean-Brévelay et Plumelin, à Me Joseph Keraufret, notaire et procureur de la juridiction de Trébimoël, vicomté de Bignan etc., au prix de 1,550 l. par an (novembre 1708) ; — du moulin à eau de Brambec et du moulin à vent de Kercaire, à Joseph Mahéo et Julienne Arz, aux prix respectifs de 240 et 200 l. t. (mai 1709 et mars 1715) ; — du pré de la Poulle, proche Bois-Mourault, en la paroisse Saint-Patern de Vannes (février 1710) ; — d'une tenue au village de Lidré (?), paroisse de Theix (décembre 1710). — *Sœurs de Charité de Belle-Ile.* — Fondation : par François d'Argouges, évêque de Vannes, d'une messe hebdomadaire en la chapelle de l'hôpital des dites religieuses, moyennant 27 l. 15 s. de rente (décembre 1703) ; — par haute et puissante dame Marie-Madeleine de Castille veuve de messire Nicolas Fouquet, vicomte de Melun et Vaux, marquis de Belle-Ile, de 200 l. de rente perpétuelle, à distribuer, par les dites sœurs, aux pauvres mendiants ou honteux du dit marquisat (Paris le 30 septembre 1695, insinué le 5 juin 1720). — *Cordelières d'Auray.* — Contrat de dot pour demoiselle Michelle Gaultier, novice au couvent des dites religieuses, stipulant un denier d'entrée de 3,000 l. (janvier 1706). — *Couvent de Notre-Dame de Charité de Vannes.* — Baux à ferme : à Marc Riguidel, jardinier, et Laurence Conan, son épouse, de la maison du Pavillon, autre logis, cour et jardins en dépendant, contigus aux murailles du dit monastère, au prix de 120 l. t. par an (30 octobre 1700) ; — à Jean Richart, meunier, du moulin à eau du pont de Noyalo, avec la maison servant de logement au tenancier du dit moulin (février 1701) ; — de la métairie noble du Liven, paroisse de Languidic (janvier 1705). — Afféagement, par le chapitre cathédral, aux religieuses de Notre-Dame de Charité, des terres et jardins joignant leur couvent, acquises par elles des sieur et dame du Gouvello, à charge de 20 l. t. de rente (janvier 1705). — Acquisition, par les dites religieuses : de la maison, pourpris et métairie noble de Lesténo-Phélipe, paroisse de Saint-Nolff, au prix de 6,000 l. t., dont 4,000 l.

laissées en constitut au dit couvent, à charge d'en payer 200 l. de rente annuelle aux vendeurs (octobre 1703); — d'un pré situé proche le grand prateau de Poulho, vendu par noble et discret missire Antoine Verdoye, chanoine scolastique de Vannes, au prix de 800 l, t. constituées en une rente franchissable de 40 l. 8 s. 10 d. (janvier 1705); — d'une grande maison située au village de la Rouézo, paroisse de Saint-Patern, avec deux jardins, la métairie de la Rouézo et toutes ses dépendances, au prix de 3,000 l. payables dans 15 ans, intérêts au denier 20; vendeur messire Jean-Baptiste de la Touche, chevalier, seigneur de Keroland (août 1712). — Donation, par demoiselle Marie Gatechair, veuve de noble homme Jacques Chedal, au profit de l'église des religieuses de Notre-Dame de Charité, d'une tenue au village de Botlarmor, paroisse de Sulniac (octobre 1710). — Contrat de dot de demoiselle Hélène Rohu, pensionnaire, aspirante au noviciat chez les dites dames (mai 1704). — *Religieuses du Père-Éternel de Vannes.* — Acquisition de deux chambres basses, galtas, cour et puits d'une maison située près Saint-Julien, au prix de 400 l. (mai 1714); — d'un pré joignant l'enclos du couvent, vers la Sentière et Trussac, au prix de 700 l., laissées pour constitut d'une rente de 35 l. (novembre 1718). — *Retraite de Vannes.* — Acquisition, au prix de 500 l. t., de deux petits jardins rue de Poulho; vendeur François Mallet, maitre apothicaire (février 1705).— *Ursulines de Vannes.*— Constitution, à titre de dot, d'une pension viagère de 300 l., au profit de demoiselle Thérèse Boutouillic, novice au couvent des dites religieuses (juin 1722). — Versement, au même titre, d'une somme de 800 l., au profit de demoiselle Catherine de Kermeno, novice (janvier 1723). — *Visitandines de Vannes.* — Vente aux dites religieuses, par Mᵉ Clette Bocou, sieur de Lespoul, notaire royal et procureur au Présidial, et demoiselle Perrine Rozé, son épouse, d'un pré situé sur le chemin de Vannes au Bondon, au prix de 1,100 l. t. (janvier 1700). — *Prieuré du Hézo.* — Bail à ferme, pour 7 ans, consenti par le prieur, missire Rhodes, prêtre de la congrégation de la mission et supérieur du séminaire de Vannes, à Gabriel Le Mitouart, meunier, et Marie Le Coquen, son épouse, du pourpris du dit prieuré, moyennant 165 l. par an, et du moulin à mer en dépendant, à charge de 5 perrées seigle, « le dit moulin relevé et bâti à neuf, depuis peu d'années, attendu sa ruine totale causée par le houragan » (février 1710). — *Prieuré de Locminé.* — Prise à bail, pour 5 ans, par Mᵉ François Le Maillaud, sieur de Kerharno, avocat en la cour, demeurant à Locminé, du temporel, frais et revenus du prieuré de Saint-Sauveur, au prix de 2.000 l. par an (janvier 1701). — Vente par noble et discret Mˡʳᵉ Philippe Rousse, prêtre, protonotaire apostolique, prieur commendataire de Saint-Sauveur, à François Le Maillaud, sieur de Kerharno, de l'office de sénéchal et seul juge de la juridiction civile et criminelle du prieuré de Locminé, au prix de 600 l. t. — Vente, par le même, au prix de 400 l. t., à Mᵉ Pierre Guymar, sieur de Préglas, notaire et procureur de la juridiction du prieuré, de l'office de procureur fiscal, au civil et criminel, de la dite juridiction (mars 1703). — Marché des réparations d'un moulin à tan, dépendant du prieuré; prix convenu 400 l. (mars 1705). — *Prieuré de Quiberon.* — Bail à ferme consenti par le prieur dom Jacques-Louis Monneheu, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, au sieur Louis Gicquel, marchand, et à demoiselle Jeanne Henry, sa belle-sœur, de la paroisse Saint-Gildas d'Auray, du tout, en général, des revenus du prieuré de Saint-Clément de Quiberon, consistant en maison prieurale, fuye, jardin, rue à battre, métairies, au prix de 1,000 l. par an (janvier 1710). — *Prieuré de Rieux* — Bail à ferme, pour 7 ans, consenti par missire Guillaume de la Vieuville, docteur en Sorbonne, prêtre de Saint-Malo, premier dignitaire du chapitre de Nantes et prieur commendataire de Rieux, à noble homme Nicolas Houzebroc, commis au greffe de la marine, et à demoiselle Anne Benoisson, son épouse, du temporel et des revenus du dit prieuré, consistant en logement principal, cour, vieux logement proche l'église paroissiale, oblations des deux chapelles, métairie du prieuré, dimes dans les paroisses de Rieux et d'Allaire, au prix de 2,400 l. par an (novembre 1703). — *Prieuré des Saints* (paroisse de Grandchamp) desservi en l'église cathédrale de Vannes. — Bail à ferme, pour 3 ans, d'une tenue à domaine congéable, située au village de Quéhaguen, paroisse de Grandchamp (janvier 1701). — *Prieuré du Vincin.* — Bail à ferme, pour 9 ans, par noble et discret Jean-Jacques de Bisien, sieur du Lézar,

chanoine de l'église collégiale de Guérande et prieur du Vincin, à Yves Guilloto et Marguerite Odo, son épouse, de la jouissance et disposition du dit prieuré, consistant en maisons, four, jardin, prés, terres à labeur et landes, à charge d'entretien des logements et de la chapelle, et moyennant 180 l. t. par an, plus 3 louis d'or de nouveauté valant 37 l. (juillet 1704). — *Commanderie du Saint-Esprit d'Auray.* — Bail à ferme, pour 7 ans, consenti par Charles Mignon, titulaire du dit prieuré (*sic*), demeurant à Paris, rue de l'Arbre-Sec, paroisse Saint-Germain-Landry, à Mᵉ Alain Alano, notaire à Vannes, des revenus de la commanderie du Saint-Esprit, sauf les oblations et aumônes recueillies en l'église de la dite commanderie, moyennant 1,600 l. par an et les gages de 4 chapelains, à raison de 72 l. chacun (juillet 1703). — Prise à bail, pour 9 ans, des mêmes revenus, par Jacques Henry, sieur de Kernévily, maire de la ville et communauté d'Auray (août 1712). — *Porte Saint-Vincent de Vannes.* — Devis des travaux de réédification de la porte Saint-Vincent, présenté à la communauté de ville par M. Joseph Le Bartz de Port-Blanc, maire perpétuel de Vannes, et M. de Kernodidon-Touzé, procureur du Roi; permission d'y procéder et adjudication des dits travaux à Jean Daniel, au prix de 1,570 l. (août 1704).

G. 344 (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier, inachevé.

1723-1794. — Domaines des gens de mainmorte.— Enregistrement des actes concernant les établissements religieux et les paroisses du diocèse de Vannes. — *Chapitre cathédral de Vannes.* — Ferme, pour 4 ans, d'une maison prébendale et dépendances, située rue des Vierges, au prix de 250 l. par an; preneur messire Jean du Bot, chevalier, seigneur du Grégo (mai 1724). — Bail à ferme, pour 9 ans, moyennant 1,300 l. par an, à noble homme Maurice de Kérangal, sieur de Ville-Héry, demeurant en la ville de Chatelaudren, des revenus de toute nature de la seigneurie des régaires de Plouvara, au diocèse de Saint-Brieuc (mai 1728). — Prise à ferme, pour 9 ans, par noble homme Jean-Germain de Lestang, négociant à Vannes, des dîmes et gros fruits de la paroisse de Saint-Allouestre, au prix de 520 l. par an (avril 1730). — *Item*, aux mêmes conditions, des mêmes dimes, par noble homme Mathurin-René Alano, receveur des décimes du diocèse (juillet 1739). — Ferme des dîmes de la frairie du Passage en la paroisse de Séné, moyennant 15 perrées et demie de froment par an; preneur Marc Le Roux, laboureur (juillet 1752). — *Séminaire de Vannes.* — Baux à ferme : à Sébastien Guyot, *monnier*, et Jeanne Le Bot, du moulin à mer du Hézo et pourpris du prieuré du dit lieu, moyennant 32 perrées de seigle par an (novembre 1723); — à Gabriel Marion, d'une maison avec jardin, sise à Vannes, près le Lion-d'Or, au prix de 350 l. par an (mai 1728); — à noble Mᵉ Pierre Potonnier et demoiselle Suzanne Touzé, son épouse, des fruits et revenus du prieuré du Hézo, pour 9 années, au prix de 2,400 l. par an (août 1754). — *Paroisse d'Arradon.* — Transaction autorisant le recteur d'Arradon à vendre le fonds d'une maison récemment incendiée, sur laquelle reposait la fondation de Thomas Le Mouel, moyennant une rente de 18 l., payable par l'acquéreur, pour un principal de 360 l. (janvier 1731). — Fondation, par Grégoire Célineux, laboureur, et Armelle Jégo, son épouse, de deux services annuels en l'église paroissiale, moyennant un sommaire de 180 l. représentant 9 l. de rente (janvier 1748). — *Paroisse de Cléguer.* — Fondation par Jean Le Gouay, père et fils, de 4 expositions annuelles du Saint-Sacrement, avec service funèbre et 12 messes basses, moyennant 600 l. une fois payées (novembre 1778). — *Paroisse de Grandchamp.* — Baux à ferme des dimes et gros fruits de la paroisse, consentis par François Le Dréan, recteur, à Louis Oliviéro, pour 9 ans, moyennant 2,000 l. par an (avril 1728), et par Claude-Vincent Cillart, sieur de Kérampoul, successeur du précédent, à Julien Corlay, pour 5 années, au prix annuel de 3,300 l. (mai 1738). — *Paroisse de Guéhenno.* — Fondation, par messire Pierre Danet, prêtre, d'une messe basse hebdomadaire en l'église paroissiale, moyennant la cession d'une maison et de divers biens-fonds évalués à la somme de 750 l. (octobre 1745). — *Paroisse de Landaul.* — Fondation d'un service annuel, en l'église paroissiale, par Françoise Fayo, veuve de Jacques Le Formal (novembre 1730). — *Paroisse de Languidic.* — Afféagement d'un terrain vague, faisant partie des biens attribués par Guillemette Mahieu, dame de la Ville-au-Roux, à la chapel-

lenie fondée par elle en l'église paroissiale de Languidic, pour augmenter de 15 l. par an la dotation de ladite chapellenie (juin 1740). — Fondation par missire Louis-Marie Le Gall de Cunfio, sieur abbé de Ménoray, d'une grand'messe mensuelle, à diacre et sous-diacre, en l'église paroissiale, avec *libera*, moyennant 2,400 l. de principal et le fonds d'une petite tenue (novembre 1745). — *Paroisse Saint-Louis de Lorient.* — Fondation, par dame Brigitte Céré, veuve de Guillaume-Gilbert Paignon de Gargas, vivant capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une grand'messe annuelle de *Requiem*, moyennant la somme de 1,200 l. (septembre 1782). — *Paroisse de Malansac.* — Fondation, par Françoise Le Boux, veuve Boullo, d'une rente de 9 l. pour l'entretien perpétuel de la lampe du sanctuaire de l'église paroissiale, et d'une autre rente de 6 l. pour la célébration d'un service annuel en la même église (janvier 1746). — *Paroisse de Noyal-Muzillac.* — Fondation à perpétuité, par Jeanne Guyot, d'une messe quotidienne en l'église paroissiale, moyennant 201 l. 10 s. de rente sur divers particuliers (juillet 1745). — *Paroisse de Noyal-Pontivy.* — Fondation, par honorables gens Thomas Nicol et Jeanne Sivien, son épouse, d'une messe hebdomadaire de *Requiem* en l'église paroissiale, moyennant cession de 2 pièces de terre labourable situées près du bourg et rapportant 30 l. de rente (janvier 1733). — *Paroisse de Péaule.* — Fondation par Jean Guillo, prêtre, de divers services en l'église paroissiale, moyennant la somme de 150 l. (avril 1748). — *Paroisse de Pluvigner.* — Fondation, par Jean Guéhénec, laboureur, d'une rente perpétuelle de 7 l. 10 s., pour un service anniversaire à célébrer en l'église paroissiale ou dans la chapelle des Orties (août 1734). — *Paroisse de Pontivy.* — Fondation, par le sieur Pierre Huard et demoiselle Louise Le Cerff, d'une messe hebdomadaire, avec de *profundis* sur la tombe de la famille, moyennant 30 l. de rente sur une maison sise au faubourg d'Outre-l'Eau de la dite ville (août 1738). — *Paroisse de Questembert.* — Cession par le recteur et les prêtres desservant l'église paroissiale, à Olivier Le Cadre et Sébastienne Picard, *débitants vin*, de la maison qu'ils habitent, moyennant 8 l. de rente perpétuelle; la dite maison, avec son jardin, provenant de la fondation de Jacques Le Gruyer (novembre 1728); — Fondation, par François Rival, d'une messe hebdomadaire à l'autel du Rosaire, moyennant 30 l. de rente perpétuelle (février 1747). — *Paroisse de Réguiny.* — Fondation, par Raoul Rouault, recteur de la dite paroisse, pour l'établissement d'une mission, tous les 8 ans, et d'un maitre d'école chargé d'instruire les garçons et même les filles de 7 à 12 ans; ces fondations devant être alimentées par les revenus de la métairie noble du village de Coëtmeur, même paroisse, donnée par le fondateur et dont le prix est évalué à 3,000 l. (août 1739). — *Paroisse Saint-Gildas d'Auray.* — Fondation, par demoiselle Marie-Anne Berrurier, veuve de Me Étienne Francheterre, vivant huissier audiencier au siège d'Auray, d'une exposition annuelle du Saint-Sacrement, moyennant un principal de 400 l. (décembre 1771). — Même fondation, par les confrères de Saint-Jean-Baptiste, moyennant la somme de 352 l. (juin 1781). — *Paroisse de Saint-Jacut.* — Fondation, par Jean Morice, laboureur, d'une rente de 15 l. au profit de l'église paroissiale, pour la célébration d'un service annuel et de messes basses (août 1744). — *Paroisse de Saint-Jean-Brévelay.* — Fondation, par Jeanne Cadoret, de 9 l. de rente, au profit de l'église paroissiale, pour la célébration de 12 messes basses par an (août 1745). — *Paroisse Saint-Patern de Vannes.* — Fondation : par Jean Le Gal, *texier en lange*, et Madeleine Boterel, son épouse, d'une grand'messe annuelle, le 6 mai, fête de saint Jean-Porte-Latine, avec exposition du Saint-Sacrement, moyennant 300 l. une fois payées (août 1740); — par Yves Bévin, laboureur, et Françoise Le Flohic, d'une exposition du Saint-Sacrement, le jour de la nativité de la sainte Vierge, 8 septembre, procession dans l'église, après vêpres, et grand'messe de *Requiem*, la veille ou le lendemain, moyennant 18 l. de rente perpétuelle (octobre 1776). — par Jacquette Bocher, veuve de Jean Le Corvec et, en secondes noces, de Jean Le Mitouard, d'une exposition du Saint-Sacrement, le premier dimanche d'octobre, fête du Rosaire, et d'un service annuel à messe chantée, moyennant un principal de 360 l. (juin 1780). — *Paroisse Saint-Pierre de Vannes.* — Baux à ferme : par vénérable et discret Mire Joseph Touzé du Guernic, vicaire perpétuel de l'église cathédrale Saint-Pierre, à Jeanne Samson,

veuve de Jacques Dervaux, de 2 prés situés à la Croix-Rouge, proche la Madeleine, paroisse Saint-Patern, au prix de 72 l. par an (janvier 1728); — par Olivier Le Cornier, prêtre, sous-diacre de l'église cathédrale, à Jean Plistant, maître d'école, d'une maison prébendale, rue des Chanoines, au prix de 45 l. par an; — par le même, à Claude Morel, maître cordonnier, d'une maison prébendale, rue Saint-Guénaël, au prix de 36 l. par an (mars 1728); — par Jean Dufeil et Charles-Joseph Le Sueur, archiprêtres de l'église cathédrale, à Étienne Thiennery et demoiselle Marie Dufresne, son épouse, d'une maison et dépendances, sise rue des Vierges, au prix de 50 l. par an (mai 1728); — par les mêmes, à missire René Édy, recteur de Guern, des dimes et gros fruits de la dite paroisse, pour 9 ans, au prix de 900 l. par an (avril 1730). — Fondation, par demoiselle Anne-Marguerite Gobé de la Vaille, pensionnaire chez les dames Ursulines de Muzillac, de six messes basses, six saluts et bénédictions et deux services par an, en la chapelle royale de Notre-Dame-des-Lices, unie à la paroisse Saint-Pierre, moyennant 60 l. de rente, franchissable par la somme de 1,200 l., et 400 l. pour l'acquittement de tous les droits (août 1747). — Acte stipulant : 1° la cession par la fabrique de Saint-Pierre, aux religieuses de la Visitation, du terrain de Saint-Michel, servant de cimetière à la dite paroisse Saint-Pierre, en échange d'un pré situé le long de l'enclos des Carmélites, entre la fontaine du Garnier et le ruisseau de Rohan; 2° l'abandon par la dite fabrique à M° Jean-Noël Cléquin, sieur de Kerdaniel, avocat en la cour, de la propriété du pré ci-dessus, pour l'indemniser de la maison et jardin situés près la place des Lices, joignant la chapelle Notre-Dame, mis par le dit Cléquin à la disposition de la paroisse, pour y établir un nouveau cimetière (novembre 1748). — *Paroisse de Treffléan.* — Rétrocession, par Julien Guillo et François Kergal, laboureurs, fermiers généraux pour la paroisse de Treffléan, des dimes des frairies de Cran et de Talhouet (septembre 1720 et janvier 1730). — *Chapellenies.* — Baux à ferme : par missire Julien Cougan, prêtre, titulaire de la chapellenie de Saint-Jean, desservie en l'église paroissiale de Séné, des terres labourables et prés dépendant de la dite chapellenie et rapportant 5 quarts de seigle par an; — par M[tre] Antoine Le Quinio, prêtre, titulaire de la chapellenie de Notre-Dame de la Conception, desservie en l'église paroissiale de Séné, de 3 petits cantons de terre labourable, au prix de 12 l. par an; — par Julien Le Sant, titulaire de la chapellenie de Kerlois, desservie en l'église paroissiale de l'Ile-d'Arz, des terres de la dite chapellenie, rapportant 9 perrées et demie de froment (mai 1728); — par Jacques Maury, prêtre de la communauté de Saint-Pierre de Vannes, des terres dépendant, d'une part, de la chapellenie de Saint-Livry, d'autre part, des chapellenies de la Chandeleur, de Saint-Sébastien et de Saint-Roch, desservies en l'église cathédrale, aux prix respectifs de 30 et de 48 l. par an (juin 1728). — Transaction au sujet de la chapellenie de Saint-Louis, desservie en l'église paroissiale de Noyal-Pontivy (septembre 1731). — Bail à ferme des revenus de la chapellenie de Kerdroguen, paroisse de Saint-Jean-Brévelay, moyennant 144 l. par an et diverses charges, consenti par M[tre] Augustin de Langle, docteur en Sorbonne, grand chantre de l'église cathédrale Saint-Pierre, titulaire de la dite chapellenie (novembre 1733). — Fondation, par dame Vincente-Louise Hardouin, veuve d'écuyer Claude Bureau, sieur de la Hastarie, demeurant à Josselin, paroisse Notre-Dame du Roncier, d'une chapellenie à desservir en sa maison noble de Cléhinet, paroisse de Guégon, où elle fait construire une chapelle (juillet 1739). — Bail à ferme du temporel de la chapellenie de Penhouet ou des Cinq-Plaies, desservie en la chapelle de ce nom, paroisse de Grand-Champ, par le sieur Jacques Raquet, clerc tonsuré, son titulaire (janvier 1739); — Bail à ferme, consenti par M[tre] Jacques Maury, titulaire de la chapellenie de Saint-Gaudan, desservie en l'église cathédrale Saint-Pierre, à Vincent Tatibouet et Michelle Le Pol, son épouse, des revenus de la dite chapellenie, au prix de 150 l. (juillet 1739). — Requête à l'Évêque, présentée par la communauté de ville d'Auray pour la réduction de la chapellenie des Gloanic, desservie en l'église Saint-Gildas, pour cause de ruine et démolition de la maison sur laquelle était assise la plus grande partie des revenus de la dite fondation (juin 1784). — *Hôpital général de Vannes.* — Vente, à titre de cens et rente perpétuelle, par noble M° Guillaume-

Gervais Kermasson de Bourgerel, l'un des directeurs des hôpitaux de Vannes et miseur de l'hôpital général, à Angélique Oliviéro, veuve de Joseph Gautier, bouchère, d'une maison avec jardin, faisant le coin des rues Saint-Jean et du Puits et relevant des Régaires de l'Evêché (septembre 1738). — *Hospice des Incurables de Vannes.* — Bail à ferme, pour 8 ans, d'une maison « appartenant aux pauvres de l'hôtel des Incurables », au prix de 60 l. par an, la dite maison, avec pressoir et jardin, sise au bas de la rue de Calmont (janvier 1725). — Acquisition, « par les Sœurs de la Charité, servant les pauvres incurables en leur hôtel sur la Garenne », d'une portion de maison sise rue des Orfèvres, au bas de la rue Latine (octobre 1729). — *Testaments* : de Louise Kergosien, femme de Guillaume Guéhénec, de la paroisse de Landaul (juin 1723); — de missire Jacques Cadio, prêtre, de la paroisse de Béganne (novembre 1723); — de Jean Le Portz, homme de labeur, de la paroisse de Mendon (mars 1726); — de Jean Le Guenauf, de la paroisse de Noyal-Muzillac (juin 1726); — du sieur Joseph Loyer, demeurant en sa maison du Tremblay, paroisse de Saint-Jacut (août 1727); — de Julienne Évano, de la paroisse de Brandérion; — du sieur de Belorient Le Boure, de la trève de Saint-Jean-des-Marais, paroisse de Rieux (avril 1728); — de M[ire] Balthazar-François Le Bel, prêtre, de la paroisse de Questembert; — de M[ire] Joseph Guymart, curé de la trève de Saint-Guyomard, paroisse de Sérent (octobre 1728); — du sieur Olivier de Kermasson, ci-devant procureur au Présidial, de la paroisse Saint-Patern de Vannes (novembre 1729); — de Jean Tual, laboureur, de la paroisse de Questembert (décembre 1730); — de missire Mathurin Le Carour, recteur de la paroisse de Landaul (août 1733); — de demoiselle Julienne-Charlotte de Villiers, dame de Saint-Armel, de la paroisse Saint-Pierre de Vannes, héritière de dame Jeanne Le Méther, sa mère (décembre 1733); — d'Élisabeth de Remungol, dame de Laune et de la Touche-Piart, épouse non communière de noble homme Pierre Trémoreuc, sieur du Trécouet et de la Ville-Robert, de la paroisse de Peillac (novembre 1734); — d'Yves Robert, laboureur, de la paroisse de Béganne (décembre 1734); — de demoiselle Jeanne de Kerboutier, dame de Derval, pensionnaire au couvent de Notre-Dame de Charité de Vannes (avril 1735); — de Paul Riguidel, laboureur, de la paroisse d'Arradon (juillet 1735); — de missire Pierre Guymarho, recteur de la paroisse de Noyal-Muzillac (novembre 1735); — de Jean Le Berrigot, de la paroisse d'Arradon (juin 1736); — de Guillaume Guéhennec, laboureur, de la paroisse de Landaul (décembre 1736); — de Jacques Le Prado, de la paroisse de Landaul (mars 1737); — de messire Jacques Le Pironnec, prêtre, de la paroisse de Noyal-Muzillac (septembre 1743); — de Françoise Rivière, de la paroisse d'Allaire (juillet 1752); — de messire Jean Guillerme, prêtre, de la paroisse du Palais à Belle-Ile-en-Mer (décembre 1755); — d'Yves Hallet, marchand cloutier, de la ville de Rochefort, paroisse de Pluherlin (mai 1758); — de Catherine Périer, négociante au Palais, à Belle-Ile (juillet 1763). — *Fondations* : par demoiselle Andrée Moricet, veuve de noble homme Jean Monnier, vivant maître apothicaire, en l'église des Dominicains de Vannes (juin 1724); — par Anne Le Bozeq, veuve d'Alain Le Fur, de la paroisse de Langoëlan, en l'église Saint-Salomon du Merzer, même paroisse (septembre 1724); — par Julien Nio, maître tailleur d'habits, et Étiennette Le Dihouar, son épouse, en l'église paroissiale d'Elven; — par M[ire] Guillaume Jan, recteur de Molac, en l'église paroissiale du dit lieu (juillet 1725); — par haut et puissant seigneur René-Alexis-Cyr Le Séneschal-Carcado, chevalier, seigneur comte de Carcado, marquis de Pont-Croix, baron de Molac et autres lieux, gouverneur pour S. M. des ville et château de Quimper, en l'église paroissiale du dit Molac (novembre 1725); — par Marie Le Bihan, femme de labeur, en la chapelle de Saint-Christophe, paroisse d'Elven (décembre 1725); — par noble homme Olivier Delourme, sieur du Grador et autres lieux, négociant à Vannes, et demoiselle Jeanne Caillo, son épouse, en la chapelle domestique du Grador (mai 1727); — par M[ire] Joseph Évenas, recteur de Plomeur, au diocèse de Quimper, en l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay (novembre 1728); — par demoiselle Françoise Mahé, en l'église collégiale de Rochefort, paroisse de Pluherlin-Rochefort, au profit des prêtres de cette paroisse (septembre 1731); — par Arthur Pourchasse, en l'église tréviale de Monterblanc, paroisse de Plaudren (avril 1732); — par honorable homme

Pierre Éveno, marchand poëlier, en l'église paroissiale de Questembert (mars 1734); — par Yves Le Dréan, notaire des juridictions des Régaires et de Largoët à Vannes, priseur et arpenteur, en l'église paroissiale de Grandchamp; — par les héritiers de Guillaume Le Boterf, en l'église paroissiale de Noyal-Muzillac; — par Abel Thomas et Perrine Noury, son épouse, en l'église paroissiale de Questembert (mai 1734); — par les demoiselles Jacquette et Hélène Le Vendeur, dames de Kermareschal, Catillier et autres lieux, en la chapelle de Couesbou, paroisse de Sérent (juillet 1735); — par Jacques Kernau et Renée Leslée, son épouse, en l'église paroissiale de Plœmeur (octobre 1735); — par Julienne Le Boterff, femme de Jean Le Pocreau, dans les chapelles de Brangolo et de Logoren, paroisse de Noyal-Muzillac (novembre 1735); — par Jeanne Le Clère, veuve de Louis Le Pennec, en l'église tréviale de Stival, paroisse de Noyal-Pontivy (mai 1736); — par demoiselle Marie-Madeleine Théraux de la Grée, en l'église des Dominicains de Vannes (décembre 1737); — par demoiselle Marie-Olive Michelot, en l'église paroissiale de Marzan (mai 1741); — par Perrine Jarnier, de la paroisse de Malansac, en l'église collégiale Notre-Dame de la Tronchais de Rochefort (novembre 1742); — par demoiselle Louise-Marguerite Butault de Marzan, pour l'établissement de petites écoles pour les filles dans la paroisse de Marzan (juillet 1743); — par les héritiers de feu Jacques Macé, maitre chirurgien, décédé à l'île Bourbon, d'un lit en l'hospice des Incurables de Vannes (août 1743); — par Christophe Le Boulair, prêtre, curé de Brandivy, en l'église tréviale du dit lieu (août 1744); — par Joseph Catrevault et Marie Le Chêne, son épouse, en l'église paroissiale de Caden et dans l'église collégiale de Rochefort (juillet 1745); — par les héritiers de feue dame Mathurine Le Bel, en l'église succursale de Rochefort (juillet 1748); — par Noël Bourgeois, écuyer, sieur de Limur, lieutenant général civil et criminel de l'amirauté de Vannes, en la chapelle dépendant de la maison noble de Limur (juin 1749); — par Messire Jean-Toussaint de Pluvié, chevalier, seigneur de Menéhouarne, en la chapelle du dit lieu, paroisse de Plouay (septembre 1762); — par noble homme Jean-François Clément, sieur de Marcenay, demoiselle Françoise-Marguerite Clément et consorts, en la chapelle du prieuré de Notre-Dame des Lices, paroisse Saint-Pierre de Vannes (mai 1776); — par les héritiers de la demoiselle de Locmaria-Le Malliaud, en l'église Saint-Gildas d'Auray (février 1779); — par demoiselle Yvonne-Geneviève Dondel, en la chapelle de Notre-Dame des Lices à Vannes (juin 1780); — par François Jégo, marchand, en l'église des Trinitaires de Sarzeau (septembre 1781); — par Barnabé-Anne Le Gris, ancien capitaine d'infanterie, et dame Jeanne-Suzanne Touzé de Grandisle, son épouse, en l'église tréviale Saint-Michel de l'Ile-aux-Moines (octobre 1781). — *Abbaye de Lanvaux.* — Baux à ferme consentis par dom Augustin Robin, supérieur et procureur de la dite abbaye, d'un fonds de tenue, sise au village de Branouzerh, paroisse de Moustoir-Locminé (janvier 1736) et de la tenue de Keroualasic, paroisse de Grandchamp (juin 1737). — *Abbaye de Saint-Gildas de Rhuis.* — Prise à bail : par Julienne Fardel, femme de Louis Nicolazo, absent en mer, et Guillemette Le Bagousse, veuve de Pierre Tascon, des dimes novales de l'abbaye, se levant tant en grains qu'en vin en la paroisse de Saint-Goustan et ailleurs, moyennant 5 perrées de froment et 25 l. t. par an (juin 1727). — par Jean Le Digabel, laboureur et paludier, et Vincent Le Blaye, de tous les droits, fruits et rentes possédés par l'abbaye en l'ile de Tascon, frairie de Saint-Armel, paroisse de Sarzeau, moyennant 500 l. par an (mars 1729). — par Barnabé Le Quain, marinier, et consorts, du pré dit Boberce, en la paroisse de Saint-Goustan, moyennant 125 l. t. par an (juin 1729); — par Me Pierre Jégo, notaire du siège royal de Rhuis, des émoluments du greffe de la juridiction de Saint-Gildas, moyennant 50 l. t. par an (mars 1740). — *Carmes du Bondon près Vannes.* — Constitution par Joseph Gautier, boucher, et Angélique Oliviéro, son épouse, d'une rente viagère de 50 l., au profit de Jean-Baptiste Gautier, leur fils, religieux de la communauté du Bondon (février 1729). — *Carmes déchaussés de Vannes.* — Bail à ferme, pour 5 ans, d'une maison avec jardin, rue haute de Calmont, au prix de 32 l. par an; preneur Vincent Le Congo, maçon (avril 1728). — *Dominicains de Vannes.* — Baux à ferme, consentis par les RR. PP. prieur et procureur du couvent de Saint-Vincent : à Me Louis Laudrain, lieutenant de police à Vannes, de la maison qu'il habite près dudit couvent, au

prix de 45 l. par an (novembre 1726); — à Thiébaud Pavoine et Perrine Baillot, son épouse, de la maison ci-dessus et de celle habitée par eux, paroisse Saint-Patern, au prix total de 165 l. par an (juin 1731). — Fondation, par les confrères de Saint-Éloi, de plusieurs services en l'église du couvent de Saint-Vincent, moyennant 1,000 l. de principal (octobre 1739). — *Jésuites de Vannes.* — Baux à ferme consentis par le R. P. Renault, recteur du collège de Vannes et supérieur de la Retraite des hommes, y demeurant, paroisse Saint-Patern : à demoiselles Jeanne Coureault, veuve Le Sieur, et Marie Le Sieur, sa fille, de boutique, *embas* et logements joignant ladite maison de Retraite, au prix de 160 l. par an; — à Perrine Conan, veuve de Denis Maguero, et à Julienne Maguero, sa fille, de 2 boutiques ouvrant de chaque côté du portail de la Retraite des hommes, et de plusieurs chambres, au prix annuel de 127 l. (mars 1728). — Prise à ferme, pour 9 ans, par Jean Nicolas Le Jeune et Guénaëlle Le Mouel, gens de labeur, des grosses dimes des frairies de Kermelin et du bourg de Saint-Avé, moyennant 22 perrées seigle, 4 perrées froment et 3 perrées avoine par an (septembre 1748). — Pension viagère de 100 l., au profit de Golven-Joseph Tuault, aspirant Jésuite, consenti par Mᵉ François-Marie Tuault, conseiller du Roi et son sénéchal au siège royal de Ploërmel (mars 1761). — *Carmélites du couvent de Nazareth à Vannes.* — Baux à ferme : d'un fonds de tenue au village de Noyance, paroisse de Theix, moyennant une perrée de froment rouge, une perrée de seigle, 3 l. et 6 chapons (juillet 1738); — de 2 petites maisons avec jardin, sises au bourg de Theix; preneur Bertrand Sohanat, *maréchal forgeur*, moyennant 6 l. 4 s. et 3 corvées par an à la maison noble du Clérigo dont il suivra le moulin (juin 1739). — d'autres maisons et jardins au bourg de Theix, dépendant de la seigneurie du Clérigo, à charge de corvées, suite de moulin, journées à battre et à faner; preneurs Charles Sélard, drapier, François Le Belleguic, laboureur, et Olivier Le Goff, marchand débitant de vin, aux prix respectifs de 30 s.; 3 l. et 3 l. 2 s. de rente et moyennant 12 l. de nouveauté pour chacun d'eux (avril et août 1745). — Constitution, au profit de sœur Marguerite Derien, religieuse professe au couvent de Nazareth, d'une pension viagère de 60 l. (août 1745). — *Couvent de Notre-Dame de Charité de Vannes.* — Baux à ferme consentis par les religieuses du dit couvent : à François Éhanno et Julien Le Gallic, gens de labeur, d'une tenue au village de Cléguer, paroisse de Noyalo, moyennant une perrée de froment rouge, une perrée d'avoine, 72 sols, 6 chapons par an et 180 l. de nouveauté; — à Perrine Le Goueff, veuve de Pierre Perrodo, d'une tenue au bourg paroissial de Noyalo, moyennant un loyer annuel de 6 l. en argent, 2 perrées froment, une perrée seigle, une demi-perrée avoine et 60 l. de nouveauté (janvier 1735); — à Vincent Le Lagadec et Michelle Le Plat, son épouse, gens de labeur, du fonds de la métairie qu'ils habitent au village de Birhit, paroisse de Noyalo, moyennant 9 l. 15 s., une perrée seigle, deux perrées froment de redevance annuelle et 105 l. de nouveauté (février 1740). — *Item*, aux mêmes village et paroisse, d'une demi-tenue à Guillaume Mahé et Jeanne Le Sellec, gens de labeur, moyennant 7 l. 4 s., 2 perrées froment, une perrée seigle, 4 chapons par an et 105 l. de nouveauté (avril 1740). — *Religieuses du Père-Éternel de Vannes.* — Acquisition, par les dites dames : d'une chambre haute dans une maison située près la chapelle Saint-Julien; — de la maison dite de la Corderie et dépendances, ayant son entrée « à-vis les coques d'huîtres de Saint-Julien », au prix de 1,100 l.; — d'une maison située rue Gillart, paroisse Saint-Patern, au prix de 950 l. (mai 1724); — Adjudication aux dites religieuses : pour la somme de 650 l., d'une portion de maison avec petite cour, écurie et jardin au bourg de Séné; — au prix de 400 l., de maisons et planches de jardin situées rue de Groutel, paroisse Saint-Patern (janvier 1725). — Acquisition par les mêmes : d'une maison couverte de paille, cour derrière et jardin, rue haute de Calmont, au prix de 500 l. (février 1730); — de la tenue roturière de Kergall, paroisse de Surzur, rapportant 12 perrées seigle et 2 perrées froment, au prix de 2,200 l. (septembre 1732). — Donation aux religieuses du Père-Éternel : par demoiselle Thérèse Hervouet, veuve de Jean du Foussé, sieur d'Auzon, vivant receveur des décimes de l'Évêché, de la prairie de Callac, du fief des Régaires, joignant, du levant, la rive de la mer, et, du couchant, l'enclos du monastère des dites religieuses (mars 1727); — par haut et puissant.

M^ire François-Joseph Le Meilleur, chevalier, seigneur de Larré, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Bretagne, d'une maison couverte d'ardoises, avec planche de jardin, joignant, d'un côté, la mer, de l'autre, l'enclos du couvent (janvier 1731). — *Religieuses du Petit-Couvent de Vannes.* — Prise à ferme, pour 9 ans, par Joseph Cario, laboureur, et Julienne Pichon, son épouse, de la métairie de Lesteno-Phelipes qu'ils habitent, en la paroisse de Saint-Nolff, pour jouir de tous ses produits, à la réserve du bois, moyennant 270 l. par an, diverses charges et 36 l. de nouveauté (octobre 1740). — *Prieuré d'Arzon.* — Bail à ferme, pour 9 ans, consenti par dom François de Grandsin, prieur et curé primitif de la paroisse d'Arzon, à vénérable et discret M^ire Guillaume Raoul, vicaire perpétuel de la dite paroisse, du temporel du prieuré de Notre-Dame d'Arzon, au prix de 793 l. par an (décembre 1729). — *Prieuré de Gavre.* — Bail à ferme, pour 9 ans, des revenus du prieuré de Saint-Gildas de Gavre, paroisse de Plouhinec, consenti par dom Jean de Verninac, son titulaire, à Joseph et Pierre Querneur, au prix de 1,200 l. par an (octobre 1729). — *Prieuré de Notre-Dame de l'Ile-d'Arz.* — Bail à ferme, pour 7 ans, consenti par dom Georges Botherel, titulaire du dit prieuré, au sieur Denis Pichon, marchand à Vannes, de la maison priorale, vigne en dépendante, et de toutes les dimes et droits seigneuriaux appartenant au prieuré de Notre-Dame dans l'étendue de l'Ile-d'Arz, au prix de 1,000 l. t. par an (juillet 1725). — *Prieuré de Locmaria en Plumelin.* — Prise à ferme, par Thébaud Pavoine, *voiturin* et marchand à Vannes, du droit de dime sur la métairie de Hesquèno, près le Grador, paroisse Saint-Patern, appartenant à dame Françoise du Clérigo, prieure perpétuelle de Locmaria (août 1725). — *Prieuré de Locminé.* — Prise à ferme, pour 9 ans, par Marc Moriceau, marchand à Locminé, moyennant 1,700 l. par an, des fruits et revenus du dit prieuré, baillé par messire Claude-Joseph Gaillaude, prêtre, docteur en Sorbonne, recteur primitif et prieur spirituel et temporel de la paroisse Saint-Sauveur de Locminé, demeurant à Paris, paroisse Saint-Étienne-du-Mont (octobre 1745). — *Prieuré de Saint-Cado.* — Prise à ferme, pour 5 ans, par demoiselle Jeanne Rohu, veuve du sieur Antoine Dilhuit, au prix de 350 l. par an, du prieuré de Saint-Cado-de-l'Ile, paroisse de Belz, baillé par M^ire Pierre Rhodes, prêtre de la congrégation de la Mission, supérieur du séminaire de Vannes (mars 1731 et octobre 1737). — *Prieuré de Saint-Clément de Quiberon.* — Baux à ferme des revenus du dit prieuré, y compris la dime à la 12e gerbe de « l'Ile de Quiberon », aux prix successifs de 1,000 l. et de 880 l. par an, consentis par dom Louis-Sévère Marcheix à Louis Gicquel, marchand d'Auray (juin 1726); — à Bertrand Gicquel et demoiselle Marie-Josèphe Le Verger, son épouse (février 1738). — *Prieuré de Saint-Guen.* — Prise à bail, par Jean Le Bocher, *monnier*, demeurant au moulin de Trévinec, paroisse de Saint-Patern-lez-Vannes, du moulin à vent de Saint-Guen, même paroisse, dépendant du dit prieuré, au prix de 300 l. t. par an (mai 1729). — *Écoles charitables.* — Donation, par M^ire François-Augustin Le Gall de Cunfiou, sous-diacre du diocèse, d'une maison sise rue de Poulho, faubourg et paroisse Saint-Salomon de Vannes, et de deux jardins, pour l'établissement d'une école de garçons, laquelle manquait à Vannes, « où il y a de bons et pieux établissements pour l'éducation et l'instruction des filles de toute condition », et sera dirigée par trois personnes agréées et choisies par l'Évêque (septembre 1751).

G. 345 (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier (inachevé).

1704-1785. — Contrôle des domaines des gens de main-morte. — Vérifications faites par l'évêque de Vannes et plusieurs ecclésiastiques, y compris le syndic du clergé. —.

G. 346 (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1672-1682. — Démêlés entre l'évêque et le chapitre cathédral de Vannes à l'occasion des faits reprochés au sieur Bossart du Clos, chanoine. — Enquête confiée par le chapitre à Jacques Sesbouez et Raymond Le Doux, chanoines, au sujet du scandale et des désordres causés en ville par le dit Bossart (mars 1672) — Notification, par Louis Casset de Vautorte, évêque de Vannes, de l'interdit prononcé par lui contre le chanoine Bossart, contenant l'exposé des faits qui ont motivé cette sentence (mars 1676). — Plaintes de l'huissier Jean Monjaret au parlement de Bre-

tagne, en raison des mauvais traitements subis par lui, dans l'exercice de ses fonctions, de la part du sieur Bossart du Clos, chanoine, et consorts. — Dissensions capitulaires au sujet d'une délibération du chapitre. — Protestation de trois chanoines contre la dite délibération, prise à l'effet d'intenter procès à messire Guillaume Sesbouez, chanoine (octobre 1680). — Information, par René Bigaré, chanoine et chantre en l'église cathédrale de Vannes, sur les faits reprochés par Guillaume Sesbouez au sieur Jean Bossart. — Mandement du Roi au parlement de Bretagne, de recevoir l'appel comme d'abus, porté par le sieur Bossart contre une délibération capitulaire et une décision de l'évêque de Vannes (octobre 1681). — Procès-verbal contradictoire des affirmations du sieur Bossart et des directeurs du séminaire de Vannes où le dit Bossart s'était retiré, pendant 17 jours, par ordre de l'évêque et qu'il quitte, sur sommation des directeurs susdits, pour cause d'infraction aux règlements et d'ivresse manifeste (septembre 1682). — Lettres d'appel comme d'abus, obtenues par René Bigarré, chanoine et chantre, Guillaume Sesbouez, sieur de Keryavon, et Jean-Baptiste du Rohello, chanoines (mai 1683). — Cédule évocatoire, présentée par l'évêque de Vannes, à l'effet d'enlever au parlement de Bretagne les appellations du chapitre, en raison de la parenté constatée entre plusieurs chanoines et des conseillers ou présidents de la dite cour (mai 1683).

G. 347 (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1601-1677. — Divers. — Convention autorisant M. l'abbé de Coadelès, official de Vannes, à désigner son successeur, dans le cas où une décision de l'archevêque de Tours l'appellerait hors du diocèse (juin 1672). — Ordre à la demoiselle Françoise Herbert de Quermabousset, chargée de la recette des décimes, de payer à Vincent Doriou, imprimeur du clergé, la somme de 90 l. t pour ses gages ordinaires et pour l'impression de mandements et ordonnances de l'évêque de Vannes en 1661. — Documents relatifs : à la mouvance des terres vaines et vagues acensées par l'évêque autour du manoir épiscopal de Vannes (1642-1643); — à la dime des vins de Rhuis (1643); — au paiement du 8e denier des biens aliénés de l'église, requis de l'évêque à cause de la tenue de Kerlagat et de la métairie de Brillac, située en la paroisse de Sarzeau (1679). — Déclaration fournie à l'Évêque, par les Ursulines de Vannes, de leurs revenus et charges, à l'appui d'un aveu de la métairie de Cliscouet, acquise par les dites dames, et de tous les biens possédés par elles sous le fief de Ker, présentement annexé aux régaires de Vannes (1664-1705). — Titres féodaux concernant les villages ou métairies de Kerlévenant et de Kérango, en la paroisse de Plescop; — de Kergal et de Lambré, en la paroisse de Surzur; — du Granil, en la paroisse de Theix; — les rues de Groutel, Baraségal et Basse-de-Calmont à Vannes. — Constitution d'une rente de 200 l. au profit de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, par MM. de La Bourdonnaye, de La Couldraie, Le Meilleur et du Fossé, emprunteurs d'une somme de 3,200 l. t. (décembre 1637).

INDEX

DES DIVISIONS DU FONDS DE L'ÉVÊCHÉ DE VANNES.

			Pages.
Inventaires			1
Pouillé répertoire			1
Rentiers			2
Rôles rentiers			2-3
Biens et revenus. Titres généraux			3
—	—	Régale	4
—	—	Aliénations	5
—	—	Juridiction des Régaires	6-7
—	—	Seigneurie de Ker	7-9
Biens et revenus. Titres particuliers :			
—	—	Paroisse d'Arradon	10
—	—	d'Ambon	11
—	—	de Bignan	11
—	—	de Bourg-Paul-Muzillac	11
—	—	de Brech	11
—	—	de Cléguérec	11
—	—	de Grandchamp	12
—	—	de l'Ile-d'Arz	12
—	—	de Marzan	13
—	—	de Meucon	13
—	—	de Péaule	14
—	—	de Peillac	14
—	—	de Plaudren	14
—	—	de Plescop	15-22
—	—	de Pluneret	22
—	—	de Pluvigner	23
—	—	de Questembert	23
—	—	de Saint-Avé	23
—	—	Saint-Caradec-Hennebont	23
—	—	de Sarzeau	23
—	—	de Sérent	24
—	—	de Sulniac	24
—	—	de Surzur	25-35
—	—	de Theix	35-47
—	—	Ville de Vannes	48-84

Pages.

— — Vannes (campagne) :
— — Villages et lieux de Bernus.................................... 84
— — Cliscouet.................................... 87
— — Kerniol.................................... 88
— — Conleau.................................... 88-89
— — Le Fozo.................................... 90
— — Arcal.................................... 90
— — Kerbiquet.................................... 90
— — Kerbourbon.................................... 90
— — Kercado.................................... 91
— — Kerino.................................... 91
— — La Madeleine.................................... 91-92
— — Le Ménimur.................................... 92
— — La Noë.................................... 92
— — Le Prat.................................... 93
— — Rosvellec.................................... 93
— — La Santière.................................... 94
— — Trussac et Kervenic.................................... 95-97
Vannes (Plusieurs rues ou villages).................................... 97-113
Biens et revenus. Titres particuliers. Plusieurs paroisses.................................... 113-118
— Fief de Saint-Martin.................................... 119-121
Comptes.................................... 121-126
Biens privés des évêques.................................... 126-127
Délibérations synodales et ordinations.................................... 127-144
Ordinations, tonsures.................................... 145-147
Visites épiscopales.................................... 147-153
Insinuations ecclésiastiques.................................... 153-500
Contrôle des Insinuations ecclésiastiques.................................... 502
Domaine des gens de main-morte.................................... 502
Contrôle du domaine des gens de main-morte.................................... 526
Divers.................................... 526